U.F.R. des sciences historiques et géographiques
Département d'histoire
Thèse soumise à l'approbation du jury en vue de l'obtention du doctorat en histoire contemporaine à l'Université de Nancy II
2006

PARCOURS ET RESEAUX D'UN ANARCHISTE : ALEXANDRE MARIUS JACOB 1879-1954

Jean-Marc Delpech

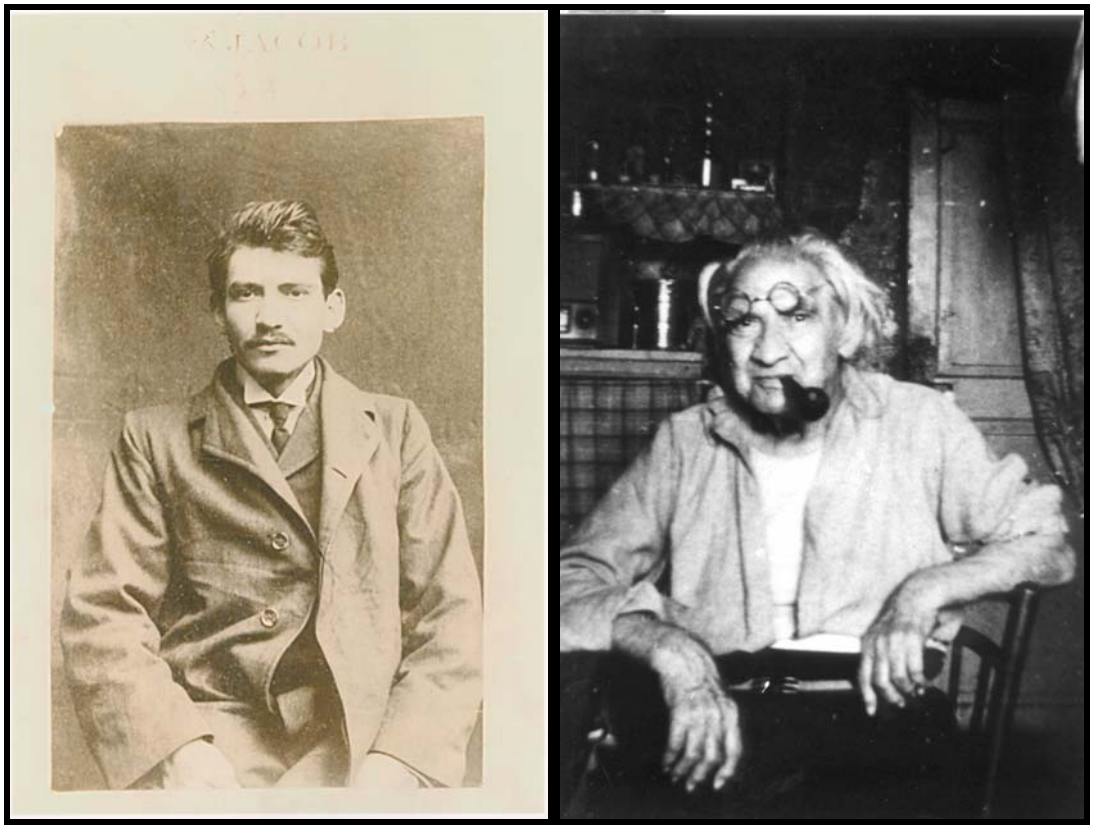

Sous la direction de Monsieur François Roth

U.F.R. des sciences historiques et géographiques
Département d'histoire
Thèse soumise à l'approbation du jury en vue de l'obtention du doctorat en histoire contemporaine à l'Université de Nancy II
2006

PARCOURS ET RESEAUX D'UN ANARCHISTE : ALEXANDRE MARIUS JACOB 1879-1954

Jean-Marc Delpech

Introduction

Le genre biographique correspond au travail que nous voulions entreprendre sur Alexandre Jacob. Mais, au-delà de la simple vie d'un homme, cette étude nous conduit à l'analyse de phénomènes plus larges. Pour Sébastien Faure, dans l'*Encyclopédie anarchiste*, « *quiconque nie l'autorité et la combat est anarchiste* »[1]. La vie d'Alexandre Jacob peut alors s'inscrire dans une tranche d'histoire sociale et politique, une vision particulière de l'anarchisme si l'on considère qu'il y a donc autant d'anarchies que d'anarchistes.

Dans la biographie qu'il écrit en 1950 sur Alexandre Jacob[2], Alain Sergent dresse le portrait atypique d'un homme qui défraya la chronique judiciaire en 1905 du fait d'un grand nombre de cambriolages perpétrés au nom de l'idéal libertaire, et survécut à une vingtaine d'années de bagne. Alexandre Jacob, 1879-1954, n'est ni le premier ni, comme a pu l'écrire Jean Maitron, « *le dernier des grands voleurs anarchistes* »[3]. Bien avant lui, Clément Duval[4], en 1886, et Vittorio Pini[5], en 1887, ont usé de la pince monseigneur suivant les recommandations du congrès de Londres de 1881 qui affirmait qu' « *en sortant du terrain légal (…) pour porter notre action sur le terrain de l'illégalité, qui est la seule voie qui mène à la révolution, il est nécessaire d'avoir des moyens qui soient en conformité avec ce but* »[6].

D'autres ont suivi l'exemple donné par Duval, Pini ou encore Jacob. Mais tous n'ont pas en revanche assumé et revendiqué leurs actes délictueux. Tous n'ont pas exposé aussi leurs principes politiques à l'occasion de leur procès respectif. Alexandre Jacob et la bande des Travailleurs de la Nuit ne sont pas non plus les derniers à franchir le pas de l'illégalisme anarchiste. Jules Bonnot et les « *bandits tragiques* » ont soulevé en 1911 une vive émotion populaire, largement exploitée et mise en scène par la puissante presse de l'époque.

Dans sa lutte sociale contre l'état, l'anarchisme continue de faire peur bien après la période des attentats (1892-1894), période dite de la propagande par le fait. Cette peur s'estompe largement après la Première Guerre mondiale ; elle a disparu aujourd'hui. L'action d'Alexandre Jacob est en outre indissociable de son contexte, celui d'une société vivant,

[1] Faure Sébastien, article « *Anarchie* » dans *Encyclopédie anarchiste*, 1935.
[2] Sergent Alain, *Un anarchiste de la Belle Epoque : Alexandre Jacob*, Editions du Seuil, Paris, 1950.
[3] Article « *Marius Jacob* », *Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier Français*, version cd-rom. Le prénom Marius correspond au second prénom de Jacob.
[4] Sur Clément Duval, voir Enckell Marianne, *Moi, Clément Duval, bagnard et anarchiste*, 1991.
[5] Sur Vittorio Pini, voir Maitron Jean, *Le mouvement anarchiste en France*, volume I, p.187-188.
[6] In Maitron Jean, « *Le mouvement anarchiste en France* », p.114.

comme a pu le montrer Jean-Marc Berlière[7], sur le phantasme de la résurgence du crime, sur l'angoissante question d'une insécurité vécue non plus comme récurrente mais comme galopante.

Dans son *Histoire secrète du Milieu*, Jean Marcilly établit le constat du rapport à la délinquance et au crime, sans pour autant rechercher une définition précise de ce dernier terme. Mais, ici, le crime devient un argument commercial : la mort (surtout si elle est violente et sanglante) et le vol (surtout s'il sort de l'ordinaire) font vendre. Marcilly fait alors de Jacob un personnage, certes intéressant à plusieurs titres, mais presque vierge de tout principe politique, philosophique, de tout sentiment humain. Le rapprochement, dangereux et aléatoire, entre Alexandre Jacob (marseillais qui plus est) et le Milieu, organisation floue, obscure, impalpable et criminelle peut donc s'opérer. La preuve en est que Jo Attia, le célèbre bandit du gang des tractions avant, apporte son lot de souvenirs dans cet ouvrage[8]. Alain Sergent ne va pas jusque là. Sa prose donne pourtant le primat à l'extraordinaire individualité, au héros singulier, voire au surhomme. A partir de ce moment, nombre de fallacieux parallèles peuvent être établis à des fins plus ou moins mercantiles. Ainsi en est-il de la corrélation plus ou moins « autorisée », parce que concordante dans le temps, entre Alexandre Jacob et Arsène Lupin que suggère aussi bien Alain Sergent que ses deux « continuateurs ». L'homme est jugé à Amiens du 8 au 22 mars 1905. Le 6 juillet de cette année le magazine *Je Sais Tout* publie une nouvelle de l'écrivain Maurice Leblanc : « *L'arrestation d'Arsène Lupin* ».

Notre étude n'est pas la première à tenter d'approcher la vie de cet anarchiste illégaliste. Le journaliste Bernard Thomas, en 1970[9] puis en 1998[10], et l'avocat William Caruchet en 1993[11] ont commis chacun une biographie sur le personnage. Tous deux reprennent à leur compte les informations données à Sergent par Jacob lui-même. Ce dernier accepte en effet, après avoir refusé maintes propositions dont celle de son ami Pierre Valentin Berthier, de narrer son étonnant parcours à un homme reconverti dans l'écriture après l'expérience douloureusement vécue de l'épuration. Alain Sergent, de son vrai nom André Mahé, a milité au sein du Parti Populaire Français de Doriot, puis dans le Mouvement Social Révolutionnaire de Deloncle. Or, le livre de Sergent, écrit donc du vivant de Jacob, ne constitue en rien des mémoires ; il offre une vision particulière de l'anarchiste. Ceux de Thomas et Caruchet recomposent l'image de l'homme aux 156 cambriolages avoués. De ces trois ouvrages se dégagent au total le mythe du voleur audacieux, romantique et joyeux, de l'efficace et ingénieux chef de bande, du bagnard courageux qui expie ses crimes loin de la métropole.

Dans tous les cas, l'anarchisme de Jacob passe au second plan. Tout au plus, l'idée politique ne constitue qu'une excuse dialectique ou encore que l'arrière-plan d'une scénographie dramatique. Cette idée est pourtant une constante chez Alexandre Jacob, dictant les faits, les gestes et la pensée d'un homme refusant le primat d'une société fondée sur les notions de pouvoir et d'autorité. Il est vrai que ni Sergent, ni Thomas et Caruchet n'ont la prétention d'offrir une approche historique d'Alexandre Jacob. Or, et c'est le projet de notre thèse, en replaçant cette vie, par bien des aspects fascinante, dans le cadre de l'anarchisme nous pouvons entrevoir l'évolution d'un mouvement où l'individu se place au centre d'une

[7] Berlière Jean-Marc, *Le monde des polices en France*, p.58 : « *Les exploits de malfaiteurs d'un genre nouveau comme Alexandre Jacob et ses « travailleurs de la nuit » (…) achevèrent de créditer l'image d'un pays livré au pillage et au crime : un sentiment intolérable au début d'un siècle qui ne pouvait être que progrès* ».
[8] Marcilly Jean, *Histoire secrète du Milieu*, volume I, p.134-135.
[9] Thomas Bernard, *Jacob*, 1970.
[10] Thomas Bernard, *Les vies d'Alexandre Jacob*, 1998.
[11] Caruchet William, *Marius Jacob l'anarchiste cambrioleur*, 1993.

construction sociale cimentée par l'idéal de liberté. Le parcours et les réseaux de celui-ci permettent-ils d'approcher le monde des libertaires ? Le problème posé peut en effet constituer un des fils directeurs de notre analyse en ce sens où l'appréhension de ce parcours et de ces réseaux autorise l'élargissement de notre champ d'investigation. C'est aussi pour nous l'occasion de répondre à la question que l'anarchiste individualiste Emile Armand pose dans une brochure publiée en 1927 : « *l'illégaliste anarchiste est-il notre camarade ?* ».

Qu'est-ce que l'illégalisme ? Alexandre Jacob est-il un anarchiste ? Quelle est sa pensée ? Peut-on le considérer comme un théoricien du vol ? Ou bien s'agit-il d'un simple militant qui paie pour ses actes délictueux ?

Le brigandage politique n'est pas l'apanage de l'anarchie. D'autres idées, d'autres autres mouvements, d'autres partis ont usé de cette pratique. Alain Sergent rappelle, à ce titre dans sa biographie de Jacob, le braquage de la banque de Tiflis perpétré par Staline pour financer l'activisme bolchevik en Russie[12]. Mais les anarchistes ont théorisé l'appropriation frauduleuse des biens d'autrui, ont développé le principe d'une reprise individuelle, juste et révolutionnaire. Tous n'approuvent pas cette orientation. Loin s'en faut. Mais force est de constater que le débat est, dès l'origine, ouvert sur l'illégalisme. Il nous faut ainsi considérer Alexandre Jacob comme le fait Jean Maitron, c'est-à-dire comme le « *cas témoin* »[13] d'une branche de l'anarchie qui eut, après les lois scélérates de 1893-1894, de nombreux partisans. L''expression utilisée par l'historien du mouvement libertaire français mérite que l'on s'y arrête un peu. Une approche du banditisme social, une histoire du vol politique, une analyse de la reprise individuelle ne peut effectivement se concevoir que d'une manière parcellaire et lacunaire. L'illégalisme s'est toujours conjugué par définition avec le principe de précaution. De là, l'absence ou l'aspect critique des sources et en particulier celles émanant de la police. Il est vrai que le « cas Jacob » associe le fait de droit commun à l'idée politique. Le problème des sources n'apparaît pourtant pas insoluble et nous autorise dès maintenant à répondre à la question que pose Bernard Thomas, en 1998, dans la réédition de son « *vrai roman* » biographique[14] : « *Comment [après Sergent] apporter du nouveau* ? »[15].

La publication des *Ecrits* d'Alexandre Jacob par *L'Insomniaque* a, en 1995, motivé notre volonté de recherche. Olivier Cueto, un des animateurs de cette maison d'édition anarchiste et associative, est à l'origine de l'entreprise. Il offre ici la genèse de la publication de ces deux volumes qui nous ont permis de débuter nos investigations :

> « *Le nom d'Alexandre Marius Jacob m'est apparu la première fois au cours de recherches que je faisais pour constituer un petit recueil sur des bandits sociaux. En me promenant dans des librairies lyonnaises, je fis une halte à « Choc Corridor », où je trouvais quelques récits intéressants (entre autres le Clément Duval de Marianne Enckell) et où je tombais sur l'ouvrage d'Alain Sergent «Alexandre Marius Jacob, un anarchiste de la Belle Epoque». Son prix était fort élevé et je demandais malicieusement au libraire s'il ne voulait pas le baisser, pour éviter que je l'emprunte, malgré lui… Amusé, il me répondit qu'il voulait bien m'en*

[12] Il s'agit en fait de l'attaque d'un fourgon du Trésor Public de la ville géorgienne de Tiflis le 13 juin 1907. Pour Jean-Jacques Marie, l'implication de Staline, qui utilise à l'époque le pseudonyme de Koba, est plus que sujette à caution (Marie Jean-Jacques, *Staline*, 2001, p.99-101).

[13] Maitron Jean, *Le mouvement anarchiste en France*, p.415.

[14] Le qualificatif « *vrai* » est employé pour le mot « *roman* » sur la première de couverture de la réédition, en 1998, de la biographie commise par Bernard Thomas : *Les vies d'Alexandre Jacob*.

[15] Pour plus de commodité, nous nous référons à la réédition du livre de Bernard Thomas, c'est-à-dire à la version de 1998 de sa biographie. Ici, p.9.

faire cadeau à la condition que je fasse des recherches sur ce personnage qui n'avait eu jusque là que le triste bonheur de devenir un héros d'une fiction politique signé du journaliste Bernard Thomas. Il m'indiquait aussi que, si j'étais intéressé par cette proposition, il pouvait me donner l'adresse d'un couple de personnes qui avait fort bien connu Jacob quelques années avant sa mort et qui disposaient d'un fond d'archives épistolaires plus que conséquent. Je ne pouvais qu'accepter. Ce thème de bandit social me passionnait : démontrer que, malgré les théories « anarchistes » traditionnelles, la frontière entre l'illégalisme et la théorie révolutionnaire était souvent ténue était l'une de mes obsessions. Cela n'a d'ailleurs toujours pas changé. A la fois la rigueur d'un voleur qui ne change jamais de camp, qui, ne cède pas devant le vertige de l'argent et qui ne s'éprend pas des valeurs bourgeoises en amassant de plus en plus de richesses, et puis la fermeté d'un anarchiste qui choisit de sortir des ornières d'une vie rapidement tranquille (…). Bonnot ne m'était pas aussi sympathique et Jean Grave m'exaspérait.

Pendant plusieurs mois, presque deux ans, je m'occupais de retrouver et de rencontrer ceux qui avaient pu connaître Marius Jacob de son vivant et qui pourraient avoir conservé des archives autour de ce personnage (lettres, documents, photographies...). Les recherches furent fructueuses : sans retracer tout le parcours, j'eus ainsi la joie de me rendre chez les époux Passas qui détenaient la quasi totalité des lettres que Jacob avaient envoyées à sa mère pendant sa réclusion au bagne de Cayenne, puis Pierre Valentin Berthier qui avait côtoyé Jacob après son installation dans le centre France, Denizeau ancien maire libertaire de Lussault sur Loire, Josette... Je me retrouvais ainsi devant une masse de documents de la main même de Jacob aussi intéressants qu'inédits.

Bien que de formation universitaire, je n'avais pas envie de traiter cette histoire de cette façon. Il me fallait allier au mieux la conception d'un livre plaisant et le sérieux des recherches. Après avoir complété en partie les dernières recherches nécessaires (Bibliothèque nationale, les archives d'outremer, les différents fonds de documentation historique comme le CIRA à Lausanne, la BDIC à Nanterre, etc.), je commençais d'imaginer avec les amis de l'Insomniaque éditeur la façon de rendre compte de tout ce qui avait été retrouvé. Nous décidâmes de fabriquer deux livres et deux disques. (…) La fabrication de cet ensemble fut encore un long moment partagé avec beaucoup de complices : entre la mise en page, la correction, l'impression, la mise en scène des saynètes, l'enregistrement des disques (musiques et textes)... tout cela dura quelques mois et concerna presque une centaine de personnes. (…) Les Ecrits de Jacob [sont] toujours et plus que jamais d'actualité, lui qui s'est toujours battu contre le système d'exploitation capitaliste et plus précisément contre l'une de ses formes de répression, l'enfermement carcéral. L'Insomniaque, dès qu'il l'a pu, a toujours publié des textes contre la prison, contre toutes les prisons : le témoignage de Jacob en ce sens est unique, aussi bien d'un point de vue historique que politique, voire philosophique »[16].

Les paroles partisanes et engagées d'Olivier Cueto n'en demeurent pas moins fondamentales. Ce dernier justifie non seulement son intérêt pour Alexandre Jacob. Il explique également l'importance et la place qu'il lui accorde dans l'histoire du mouvement libertaire. Les *Ecrits* génèrent ainsi quelques années plus tard notre désir d'en savoir plus. Qui est Alexandre Marius Jacob ? Lors d'une rencontre à Paris en février 2001, les éditions *L'Insomniaque* nous ont gracieusement confié un carton de documents inédits qu'ils avaient reçus de Robert Passas. C'est à ce dernier qu'Alexandre Jacob donne ses archives personnelles au mois d'août 1951. Dans ce carton figuraient de nombreuses photographies sans commentaire, diverses cartes postales adressées à Marie (la mère) et Alexandre Jacob (le fils), la correspondance avec Honoré Bonnefoy (un des complices cambrioleurs) ou encore avec le bagnard anarchiste Paul Vial, des lettres d'amis et de militants mais aussi quelques écrits non publiés

[16] Lettre d'Oliver Cueto, 19 décembre 2006.

de Jacob lui-même. Parmi les signatures, que l'on peut y rencontrer, relevons celles des journalistes Louis Roubaud et Albert Londres, celles des avocats Justal et Aron, celles des anarchistes Humbert et Besnard. Le point de départ de nos recherches était ainsi amorcé.

Comme Olivier Cueto, nous avons, après lecture des trois biographies consacrées à A1exandre Jacob, entrepris de rencontrer les derniers compagnons vivants de ce dernier et de recueillir leur témoignage. Tous ont connu l'homme après son long passage au bagne. Alexandre Jacob est devenu marchand forain dans le Berry ; il se fait appeler Marius. C'est son deuxième prénom. Mais il faut dans ces conditions parer au plus pressé. L'âge aidant, les souvenirs s'estompent, se transforment dans le sens d'une certaine mythification. Malgré tout, Guy Denizeau et Pierre Valentin Berthier nous ont amplement et amicalement ouvert leurs portes et confié leur mémoire. A Bois Saint Denis, petit hameau de la commune de Reuilly (Indre), Nicolas Zajac a fait pour nous l'effort de se rappeler le repas offert aux enfants par Jacob avant son suicide, le 28 août 1954. A Bois Saint Denis encore, Thérèse Rousseau s'est souvenu du vieux bonhomme qui fumait sa pipe devant sa maison. Madeleine Briselance nous a éclairés le monde des marchands forains et nous a conté les moments qu'elle a passés avec l'ami de son père Georges et de son oncle Louis. Comment enfin ne pas souligner l'accueil plus que chaleureux qui nous fut fait à Romans (Drôme) par Josette Duc-Passas, qui partagea amoureusement avec Jacob le dernier mois de sa vie ? Avant de la rencontrer, Marius écrit à Josette (première femme de Robert Passas), et réciproquement, pendant plus d'une année[17]. Tous ces témoignages oraux ont largement contribué à humaniser un personnage que nous n'envisagions au départ que dans un cadre strictement politique. Or, l'intérêt d'une étude sur l'anarchisme réside bel et bien dans l'importance accordée à l'individualité.

Les archives publiques permettent d'aborder un tel personnage si ce dernier se fait remarquer de quelques manières que ce soit. Au-delà des multiples dérogations à la loi sur les archives que nous avons pu obtenir, force est de constater que nous n'avons pu mettre la main sur le fameux dossier d'instruction du procès d'Amiens (du 8 au 22 mars 1905) qui envoie Alexandre Jacob au bagne. Nous évoquons ce problème à la fin de notre étude[18]. Le dossier du matricule 34777 et ceux de ses complices condamnés comme lui aux travaux forcés existent eux bel et bien. Leur consultation aux Archives de l'Outre-Mer, à Aix-en-Provence, enrichit notre connaissance non seulement de Jacob mais aussi de ce lieu de vie et de mort qu'est la colonie pénitentiaire de Guyane. Les archives de la préfecture de police de Paris contiennent peu d'éléments pouvant retenir notre attention, si ce n'est un épais dossier de presse relatant l'intégralité des débats ayant eu lieu à Amiens, ainsi qu'un rapport journalier de la surveillance policière dans cette ville à l'occasion de ce procès. Encore faut-il ajouter quelques outils de cambrioleur, exposés dans le musée attenant aux archives et que l'on peut presque attribuer à Jacob, comme cet incroyable passe-partout aux clés interchangeables. L'ingéniosité technique et manuelle du voleur constitue une sorte de marque de fabrique. N'oublions pas non plus les Archives Nationales qui nous offrent dans la série BB[18] et BB[24] deux gros dossiers consacrés à « *l'affaire Jacob* », une sorte de résumé du dossier d'instruction du procès d'Amiens. Nous pouvons en effet y trouver des comptes rendus de l'enquête menée par le juge Hatté. La Bibliothèque de France permet entre autres de consulter la presse. Qu'elle soit nationale ou régionale, c'est aussi par son intermédiaire que peut être affiné le discours théorique du voleur anarchiste et que sont permises des précisions sur tel ou tel cambriolage. Alexandre Jacob fait parler de lui à trois reprises : lors de son arrestation à Airaisne, près d'Abbeville, en 1903 ; pendant les procès d'Amiens et d'Orléans (24 juillet 1905) ; à l'occasion de la campagne de presse visant à le faire sortir du bagne. De nombreux

[17] Madame Duc nous a autorisés à lire cette correspondance extrêmement riche.
[18] Voir chapitre 5 III) B) *2) Bernard Thomas versus William Caruchet*.

articles ont, bien sûr, été consacrés à Jacob depuis sa mort. Ceux-ci méritent une attention toute particulière dans la mesure où ils peuvent véhiculer une certaine image de l'homme.

Un dernier espoir de trouver des documents importants est constitué par le « fond Moscou » des Archives Contemporaines de Fontainebleau. Le 12 octobre 1992, les gouvernements russe et français signent un accord portant sur la restitution des archives françaises qui avaient été saisies par les troupes allemandes en 1940 dans différents ministères, et notamment celui de l'Intérieur. Transportées dans le *Grand Reich*, elles ont été récupérées par les troupes soviétiques et emmenées en URSS, d'où elles ont servies pendant un certain nombre d'années à s'informer sur le personnel politique hexagonal. Au total, des kilomètres de dossiers, sources étonnantes de la vie politique française. Un certain nombre d'entre eux sont datés de 1905 ou bien concernent l'activisme anarchiste. Le dossier côté 19940455/ article 6/ dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1899-1908 ne contient pas le dossier d'instruction du procès d'Amiens. Mais il fournit de précieuses informations sur l'arrestation du jeune Marseillais pour fabrication d'explosifs en 1897 ainsi que sur son évasion de l'asile Montperrin à Aix-en-Provence en 1900. D'autres documents ont retenu toute notre attention, tels les dossiers d'amis et de complices de l'anarchiste. C'est par ce biais que l'importance des réseaux construits par Alexandre Jacob peut être révélée.

Les Travailleurs de la Nuit pratiquaient le cambriolage, la reprise individuelle dans toute la France et même au-delà[19]. Dans ce cadre, les archives départementales constituent autant de pistes de recherche si l'on tient compte bien sûr des aléas. Celles du Loiret, par exemple, ont subi les bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Les Archives départementale de la Charente Maritime nous ont permis d'approcher Alexandre Jacob et quelques-uns de ses complices à la citadelle de Saint Martin de Ré. Mais ce fut aussi pour nous l'occasion d'entrevoir quelques détails de l'organisation de la bande des Travailleurs de la Nuit ainsi que l'anarchisme de certains membres. Les condamnés aux travaux forcés attendent dans cette prison leur départ pour la Guyane, écrivent à leur famille, imaginent leur nouvelle vie. En recoupant les informations données tant par la biographie d'Alain Sergent que par celles contenues dans le dossier de presse des Archives de la Préfecture de Police de Paris avec les données du dossier Clarenson des Archives départementales de la Gironde, nous pouvons de fait déterminer le parcours de ce complice de Jacob jusqu'au procès d'Amiens. Là, le dossier de bagne de Clarenson prend le relais. L'ensemble apporte des éclaircissements sur la vie de Jacob, dont le nom apparaît maintes fois. Cela permet alors de rectifier les errements biographiques de messieurs Sergent, Thomas et Caruchet. Nous pouvons multiplier les exemples.

A l'étranger, l'Institut Internationale d'Histoire Sociale d'Amsterdam conserve un grand nombre de documents relatifs aux anarchistes : journaux, brochures, affiches, correspondances privées, etc. Le fond Eugène Jean-Baptiste et Jeanne Humbert contient par exemple à la cote 168 cinq lettres d'Alexandre Marius Jacob adressées au célèbre anarchiste néo-malthusien[20] au début des années 1930. Cet échange épistolaire confirme l'hypothèse des réseaux entretenus après le bagne et un activisme persistant (qui, certes, a changé de nature). La voie des archives privées ne nous a permis enfin de retrouver ni la correspondance d'Alexandre Jacob avec le docteur Louis Rousseau, qu'il rencontre aux îles du Salut en 1920, ni celles avec Alain Sergent et avec le R.P. Riquet. Si l'empreinte du docteur Rousseau est indéniable dans la vie de l'anarchiste, il nous a paru étonnant que sa famille ne possède rien. Nous ne croyons pas que le médecin du bagne ait pu détruire les lettres qu'il conservait de son

[19] Si l'on considère que l'anarchie refuse et réfute les principes de patrie et de frontière.
[20] Voir chapitre 5 I) C) *2) Un anarchiste à Paris*.

« *vieil ami* »[21]. C'est en tout cas la version que nous a donnée son fils Maurice en 2002[22]. Fort heureusement, et comme le souligne Olivier Cueto, les archives personnelles d'Alexandre Jacob demeurent encore aujourd'hui la base de notre travail. Une partie d'entre-elles est conservée par Pierre Valentin Berthier qui compte les verser après sa mort à l'Institut Français d'Histoire Sociale. Une autre se trouve chez Guy Denizeau à Lussault sur Loire. Ce sont essentiellement des documents administratifs. Nous pouvons cependant y trouver la dernière lettre écrite par Alexandre Jacob avant son suicide. Dans la « *note pour Guy et Louis* », l'anarchiste qui ne manque pas d'humour souhaite une bonne santé à ses amis. Mais la grande majorité des lettres d'Alexandre Jacob est conservée à Romans (Drôme). Après la mort de Robert Passas en 1998, Jeannine (sa seconde femme) a épousé Jean-François Amary. Le couple garde précieusement les papiers de l'illégaliste. Nous avons ici donné le nom d'Archives Amary à ce précieux fonds documentaire. Sans leur concours, une telle étude n'eut pu être envisageable. Merci également à tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont aidés et soutenus dans nos démarches, ont modifié notre propos par leur apport critique, ont porté un regard circonspect ou enthousiaste sur cette entreprise. Merci encore à Delphine, Léo et Zoé qui ont supporté nos doutes, nos interrogations, nos joies et nos craintes ainsi que nos innombrables et pénibles relectures. Merci enfin à Monsieur François Roth qui, dès le départ, nous a amplement et grandement aidé en apportant ses nombreux conseils et ses précieuses critiques, en dirigeant nos recherches.

La vie d'Alexandre Jacob fut en tout point particulière, originale, extraordinaire. De toute évidence, il ne laisse pas indifférent. Comment peut s'exercer cette force d'attraction, observable par exemple lors du procès d'Amiens et qui, visiblement, se poursuit après sa mort ? C'est aussi ce qui nous a conduit à nous intéresser à cet homme aux multiples facettes. Encore convient-il de le replacer dans le contexte de son époque. Encore convient-il de ne pas oublier que, de 1879 à 1954, il peut nous donner un aperçu de l'évolution du mouvement anarchiste de par son parcours et de par les réseaux qu'il a pu entretenir tout au long de sa vie. Nous proposons de fait une approche politique et sociale d'Alexandre Jacob, là où nos prédécesseurs ont opté pour la narration romancée d'une vie, quitte à édulcorer l'engagement et les convictions d'un homme.Tout au long de nos recherches, nous nous sommes aperçus du primat donné aux idées anarchistes par ce dernier. Jacob a toujours vécu en anarchiste, milité pour la cause, pensé et écrit en anarchiste. Comment cet idéal peut-il marquer sa vie ? Comment Alexandre Jacob assume-t-il ses actes et en supporte-t-il les conséquences ? Quelle place doit-on finalement lui accorder dans l'histoire d'un mouvement politique, caractérisé par la multiplication des tendances et soudé par le refus de l'autorité ? Car Alexandre Marius Jacob est certainement plus que l'acteur « *héroïque* »[23] d'un moment, d'une « épopée »[24]. S'il convient d'aborder la vie du cambrioleur, celle du bagnard et enfin celle du marchand forain, ce sont d'abord et avant-tout les réseaux et le parcours d'un anarchiste que nous proposons de dévoiler.

---

[21] Archives Amary, lettre du docteur Louis Rousseau, 3 septembre 1954.

[22] Lettre de Maurice Rousseau, 9 février 2002 : « *Pour ce qui est de Jacob, j'ai questionné un de mes neveux qui s'est intéressé à l'histoire de son grand-père et qui a recueilli tout ce qui avait trait au bagne. Il ne possède rien provenant de Jacob. Une de mes sœurs, à qui j'en ai parlé, pense comme moi que notre père avait détruit avant sa mort les documents concernant son livre et ses relations avec d'anciens bagnards. Je sais qu'il rencontra plusieurs fois Paul Gruault, comptable de « Détective » puis des éditions Gallimard jusqu'en 1972, après avoir été bagnard aux îles du Salut* ».

[23] Sergent Alain, op.cit., p.10.

[24] L'utilisation de ce terme s'explique. C'est Alain Sergent qui l'emploie en 1970 pour féliciter Bernard Thomas du livre que ce dernier vient d'écrire sur Jacob (Voir Chapitre 5 III) B) *2) Bernard Thomas versus William Caruchet*).

Liste des abréviations :

- ACF : Archives contemporaines de Fontainebleau
- AD : Archives départementales
- AM : Archives municipales
- AN : Archives Nationales
- AOM : Archives de l'Outre Mer
- AP : administration pénitentiaire
- APPP : Archives de la préfecture de police de Paris
- BN : Biblitothèque Nationale
- CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie
- CIRA : Centre international de recherche sur l'anarchisme
- DBMOF : Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français
- IIHSA : Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam
- TMS : Tribunal Maritime Spécial

CHAPITRE 1 :
UNE JEUNESSE MARSEILLAISE

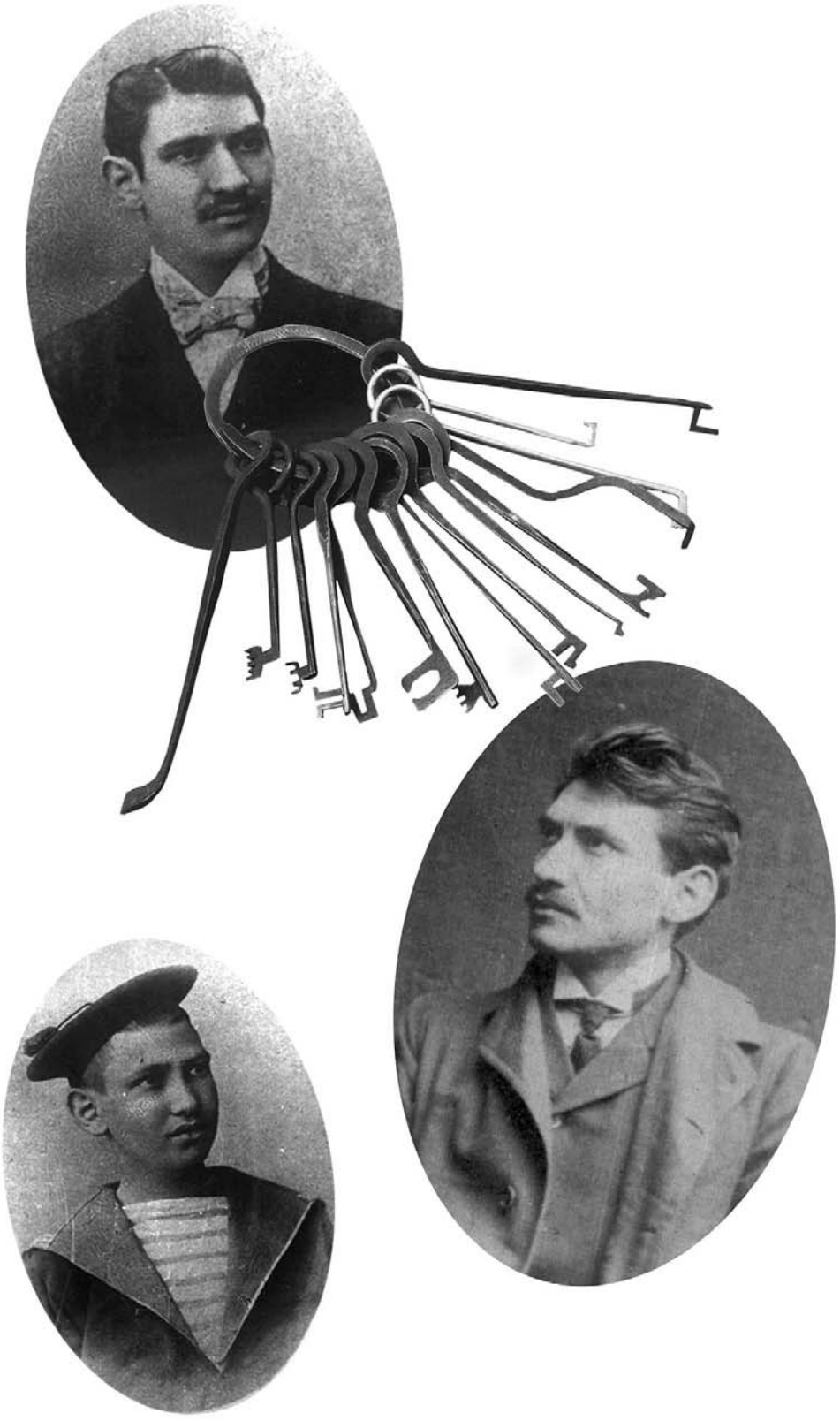

I. Une enfance heureuse

A. Marseille 1879

1) Une ville port florissante

Marseille est un port. Cette évidence reprise en introduction de « *L'Histoire de Marseille* » d'Edouard Baratier[25] n'est pourtant pas une simple et naïve lapalissade. Car de cet état de fait découle l'originalité et la fortune de l'antique Phocée. Ainsi Paul Fabre a-t-il pu écrire en préface de l'ouvrage de Paul Bois sur la compagnie des Messageries Maritimes : « *Port, c'est à dire lieu d'échange ; ville portuaire c'est à dire ville commerçante qui reçoit de la terre et expédie vers la mer, qui reçoit de la mer et distribue vers la terre.* »[26]. Alexandre Jacob naît donc dans une ville marquée par une double prospérité. Prospérité maritime d'abord. C'est au XIXe siècle l'un des premiers ports français et européens occupant une position médiane entre l'Europe du Nord et l'Afrique. Le percement du Canal de Suez en 1869 ouvre de nouvelles perspectives vers l'extrême orient mais des liaisons avec l'Amérique du sud se développent également. De fait, tous les produits, toutes les nations se retrouvent dans un port qui, depuis la Monarchie de Juillet, ne cesse de s'étendre vers le nord de la cité. Dans "*Tartarin de Tarascon*", Alphonse Daudet ne manque d'ailleurs pas de s'étonner à ce propos : "*C'était à perte de vue un fouillis de mâts, de vergues se croisant dans tous les sens. Pavillons de tous les pays ; russes, grecs, suédois, tunisiens, américains …*"[27]. Rien d'étonnant alors à ce que les compagnies de navigation fleurissent : compagnie Fraissinet, compagnie des Messageries Maritimes, compagnie Cyprien Fabre, etc… Le transport des hommes et des marchandises se fait au-delà de la mer Méditerranée et de l'océan Atlantique, vers les océans Indien et Pacifique ; vers le Maghreb, l'Egypte, le Sénégal et le Mozambique ; vers les côtes du Moyen et de l'Extrême Orient ; en Inde, en Chine et en Australie mais aussi au Brésil, en argentine et au Chili. L'essor des navires à vapeur, combiné à l'absence d'un arrière-pays conséquent provoque depuis le Second Empire un déclin tout relatif au profit des ports de l'Europe du Nord. La ville n'en demeure pas moins le premier centre de ce continent pour les oléagineuxs et pour le sucre. "*Du négoce traditionnel, Marseille va passer à l'usine de transformation, à l'industrie ; aux industries qui ont fait sa célébrité avant 1900*". Les grands capitaines d'industrie marseillais sont aussi banquiers, négociants, armateurs. Ils se nomment Henry Bergasse ou encore Cyprien Fabre. Le pain de sucre et le savon font la renommée de la ville et illustrent à merveille sa fortune. Malgré les quelques crises, dont celle de 1897, l'évolution générale de la production marseillaise est marquée par une hausse continue. Bénéficiant d'un bassin de main d'œuvre peu qualifiée et d'un bassin de consommation extrêmement large (stimulé notamment par l'activité portuaire), l'industrie souffre toutefois d'une position excentrée de la ville par rapport aux régions actives de la France. Une opposition nette est alors perceptible entre un Midi dynamique et libre-échangiste d'une part et un Nord industriel et protectionniste de l'autre. Se pose ainsi la question des coûts de transports. Car, en l'absence d'aménagement moderne du Rhône, l'industrie marseillaise pâtit et dépend du monopole de la compagnie des chemins de fer Paris – Lyon - Méditerranée créée en 1857. Mais, quelques puissent être ses atouts et ses contraintes, l'industrie marseillaise apparaît bel et bien florissante en 1879 dans une ville en plein essor, tant urbain que démographique.

[25] Voir bibliographie.
[26] Ibid.
[27] *Histoire de Marseille*, sous la dir. de Baratier Edouard, p.346.

En 1872, la ville compte 313000 habitants et environ 348000 neuf ans plus tard ; les Marseillais sont deux fois plus nombreux à la veille de la seconde guerre mondiale. Si la croissance démographique est particulièrement forte au début des années 1920, la période 1876-1881 marque une réelle phase d'accélération, d'explosion urbaine. Or, dans une ville insalubre où un réseau d'égouts n'apparaît qu'à partir de 1897, la transition démographique semble loin d'être achevée. Forte natalité mais aussi forte mortalité, les mouvements migratoires – plus que le solde naturel – expliquent ce phénomène de croissance. "*A la fin du règne de Napoléon III, Marseille commence à prendre l'allure d'un port d'émigrants*" et d'immigrants. Marseille est une ville d'étape et cette étape a tendance à devenir définitive. Le dynamisme économique apparaît comme un facteur probant de fixation des populations. En 1846, seuls 43 % des Marseillais sont natifs de la métropole des Bouches du Rhône.

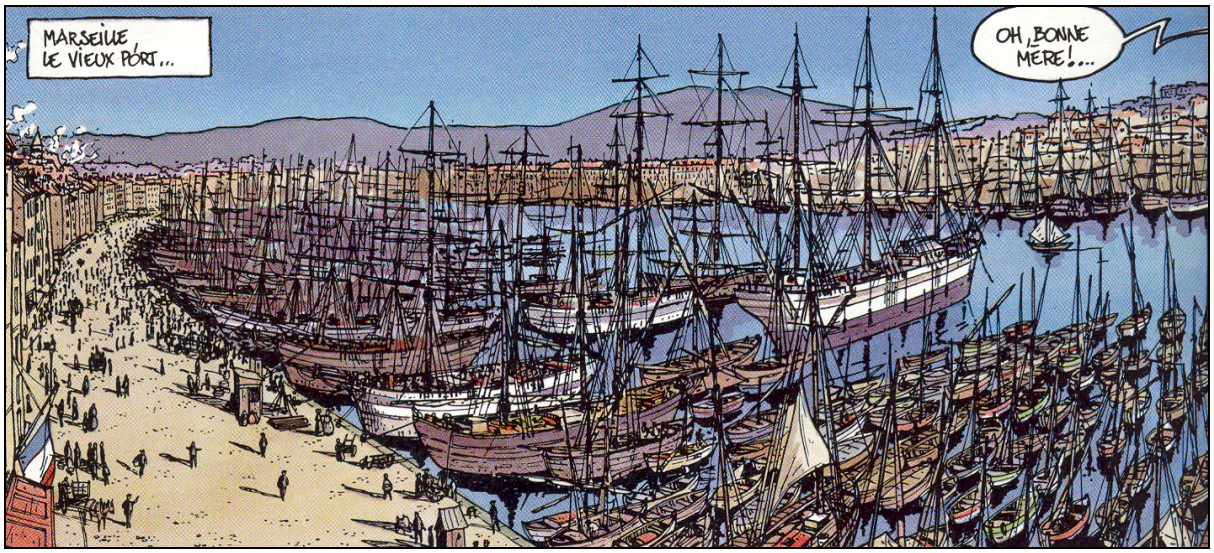

Alexandre Jacob naît donc dans une métropole en plein développement, à environnement populaire dominant et fortement marqué par le cosmopolitisme. Les Jacob viennent d'Alsace, région devenue allemande en 1871. La moitié des immigrés marseillais sont d'origine étrangère. En 1881, 65354 étrangers résident dans cette ville, soit 18.8 % de la population totale. Reprenons alors à notre compte la remarque de M. René Bianco, lui même s'inspirant des propos d'une revue régionale dans les années 1930[28] : "*ces chiffres assez considérables font donc de Marseille un des plus grands bazars méridionaux*"[29]. Hormis deux petites colonies, celle des Suisses et des Grecs, une nation domine dans la cité phocéenne. En 1881, les Italiens sont environ 57000 dans la ville, soit 16.3 % de la population totale mais surtout 87.2 % des étrangers y résidant[30]. Mais le mélange des populations ne va pas sans heurt et les réactions xénophobes, les frictions avec le Marseillais d'origine si tant est qu'il puisse exister, marquent régulièrement la vie de la cité. La presse ne manque pas alors de dénoncer régulièrement l'immigration comme source du marasme économique conjoncturel,

[28] *Le congrès, revue de Marseille*, 1938.
[29] Bianco René, *Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône, p.320.*
[30] *"Aucune ville d'Europe ne contient un tel groupement étranger appartenant à une seule nationalité et il faut aller à Buenos Aires ou à Sao Paulo pour obtenir des colonies comparables*" in Bianco René, op. cit., p.323. Notons tout de même que ce phénomène paraît observable ailleurs en France – mais à un niveau nettement moindre – dans des métropoles proches des frontières ou ayant des rapports étroits avec certains pays. Ainsi à Bordeaux , la colonie espagnole dominent largement les autres nations représentées dans cette ville.

du chômage qui s'ensuit et bien sûr de l'insécurité galopante[31]. L'autre moitié des immigrés marseillais est surtout issue de l'exode rural, phénomène classique et récurrent de la révolution industrielle qui vide les campagnes aux alentours des métropoles dynamiques. Le phénomène observable pour toute agglomération d'importance draine toute une population de manouvriers, de journaliers venant à Marseille se prolétariser dans les savonneries, les huileries, allant décharger les marchandises sur les docks ou se faisant marins comme Joseph Jacob (père d'Alexandre).

Pris dans son acception la plus générique, le monde ouvrier (celui des marins compris) marque en effet fortement la cité phocéenne. De 1870 à 1935, donc d'une manière constante, cette classe sociale rassemble environ 45% de la population totale. Le pourcentage dépasse les 50 dans les quartiers du port et au nord de la ville, c'est à dire là où se sont développés les usines. Face à cette majorité subissant la loi d'airain des salaires, la ville n'en demeure pas moins contrôlée, commandée, conduite par une bourgeoisie puissante et étalant sa fortune dans les beaux quartiers de la préfecture, des rues de Rome, de Breteuil, de Saint Jacques ou du cours Puget. Il s'agit d'abord d'une bourgeoisie d'affaires (celle des négociants et des armateurs, celle des Fraissinet, des Fabre et des Estrine) galvanisée, dopée, stimulée par l'essor de la navigation à vapeur et le développement du transport maritime de passagers. Politique familiale et endogamie sociale aidant, le monde de la banque (Armand, Rondel, Opermann), rejoint celui des huileries et de la savonnerie (Armand, Roux, Paranque), de la chimie mais aussi de l'agro-alimentaire (Rivoire et Caret, Massot – sucres Saint Louis, Ricard). La bourgeoisie marseillaise ne constitue que 11 à 12 % de la population et se concentre dans les deuxième et huitième cantons de la ville.

Le paysage urbain reflète alors le paysage social et l'afflux considérable de population. A l'image de Paris sous le Second Empire, Marseille s'est "haussmanisée". Des boulevards percent la ville et des immeubles de style monumental fleurissent. "Le château Talabot, construit à la lisière du Roucas Blanc marque la conquête de la corniche par les grosses fortunes". Désormais, celles-ci s'affichent nettement, accentuant de fait la dichotomie entre les beaux quartiers du Sud et ceux plus populaires du nord et des vieux quartiers. Une période radicalement différente s'ouvre avec la Troisième République. Elle est marquée par une réelle anarchie de l'expansion urbaine. Le contraste est alors frappant entre un centre hypertrophié et une périphérie immense, à croissance sauvage et sans véritable plan d'urbanisme. Si quatre grandes lignes directrices, correspondant aux principales portes routières, peuvent néanmoins être dégagées, la sortie nord de Marseille accueille une grande majorité des nouvelles constructions. Là se trouvent les industries ; là sont les installations portuaires. Là réside le peuple phocéen. Dans cette banlieue viennent s'établir les immigrants, c'est à dire les plus pauvres. "*De moindre ampleur mais avec des caractères comparables, une poussée s'exerce également dans la vallée de l'Huveaune entre La Capalette et Saint Marcel*"[32].

Ainsi le développement industriel stimule-t-il, phénomène somme toute classique, une énorme expansion urbaine dans laquelle s'inscrit la confrontation sociale entre une bourgeoisie triomphante et une masse prolétarisée.

---

[31] *Le Petit Provençal*, 20 juin 1881 : « *Les Italiens ont l'habitude de boire et de se battre entre eux le dimanche. (…) Ils ont en outre cette habitude de porter sur eux le couteau qui est chez eux de tradition* ». Alexandre Jacob a deux ans lorsqu'éclate pendant l'été 1881 "les vêpres marseillaises", explosion de violence entretenue par la tension sociale et consécutives aux rivalités franco-italiennes en Tunisie. L'événement fait trois morts et une vingtaine de blessés.

[32] Baratier Edouard, op. cit., p.389.

2) Des rapports sociaux exacerbés

Alexandre Jacob naît donc dans une métropole marquée par l'âpreté et la chronicité des conflits sociaux. Entre 1880 et 1911, la ville ne connaît pas moins de 237 grèves et, en 1884 alors que le petit Alexandre Marius entame sa cinquième année, 10000 personnes environ sont à la recherche d'un emploi. Les salaires marseillais sont largement inférieurs à la moyenne nationale. Parallèlement, la bourgeoisie expose, étale une richesse outrageante acquise sur le travail desdits salariés. Dans ces conditions, la paupérisation peut expliquer des rapports de force parfois extrêmement durs et violents faisant de Marseille un laboratoire provincial du socialisme naissant. Comme à Paris, la Commune de Marseille ne dure pas[33] et se solde par une répression sanglante[34] ; soit une cinquantaine de morts[35], environ 150 blessés et quelques 800 arrestations. A l'image de Paris et Lyon, "*Marseille va connaître jusqu'en 1876 l'état de siège*"[36].

Du 20 au 30 octobre 1879, le congrès de Marseille marque un renouveau du mouvement ouvrier et le retour des Communards à la suite de l'amnistie de 1880 stimule l'essor du socialisme dans la ville :

> « *Notre but* – déclare Jean Lombard le 26 octobre 1879 lors dudit congrès ouvrier et socialiste de France – *c'est l'abolition intégrale, complète, absolue, radicale, du salariat par la collectivité du sol et [au moyen d'une] guerre de classes nécessaire, fatale (…) que le prolétariat doit déclarer à la bourgeoisie et qui doit se poursuivre sur le terrain à la fois intellectuel, juridique et politique* »[37].

La création en 1880 de la *Fédération des Sociétés Ouvrières*, qui rassemble toutes les chambres syndicales de Marseille, ne doit pas faire illusion. L'unité du mouvement socialiste et du mouvement ouvrier n'existe pas dans cette ville. Le succès même apparent du congrès de Marseille n'empêche pas une longue période de division due notamment à la résurgence des courants antagonistes : les réformistes s'opposant aux révolutionnaires, les guesdistes (Bernard Cadenat) aux possibilistes (Jean Lombard, Henri Cadenat), les autoritaires aux anti-autoritaires, les indépendants aux allemanistes (Ceratti) :

> « *La première impression est celle d'une grande confusion, d'un fourmillement de tendances diverses : plus de trente journaux socialistes paraissent entre 1881 et 1900 et quarante groupes ou cercles différents existent en 1894. Cependant les querelles de personnes ne sont pas un obstacle au progrès d'un mouvement foisonnant et complexe mais plein de vitalité* »[38].

Et, dans ce foisonnement de socialismes, le terrain paraît propice et accueillant aux idées libertaires. Les anarchistes sont en effet nombreux et actifs à Marseille. La thèse de M.

---

[33] Une première expérience fédéraliste est menée le 1er novembre 1870 mais elle ne fait pas long feu. Trois jour plus tard, le retour au calme est amorcé. Le 18 mars 1871, Paris s'embrase à la suite de la tentative d'enlèvement des canons de Montmartre sur ordre d'Adolphe Thiers. En Province, quelques métropoles emboîtent le pas : Lyon, Saint Etienne et Marseille (le 23 mars). Durant onze jours, les socialistes phocéens vivent dans l'espoir d'une révolution. Le radical Crémieux mais aussi des socialistes (dont Antide Boyer), la garde nationale et le conseil municipal assurent la direction de la ville. La commune de Marseille meurt le 4 avril (la préfecture des Bouches du Rhône est reprise ce jour-là; celle de Paris le 28 mai au cimetière du Père Lachaise et sur la barricade de la rue Ramponneau.

[34] Menée depuis Aubagne par le général Espivent.

[35] dont Gaston Crémieux.

[36] Baratier Edouard, op. cit., p.403.

[37] DBMOF, version CD-ROM 1997, biographie de Jean Lombard.

[38] Baratier Edouard, op. cit., p.407.

René Bianco[39] peut nous éclairer à ce sujet sur le développement de ce mouvement. Nous y reviendrons largement par la suite. Alexandre Jacob naît bien dans une ville où le monde ouvrier sait se faire entendre, notamment dans les quartiers populaires de la Belle de mai. En 1883, le port de Marseille est bloqué pendant les vingt jours d'une grève qui rassemble plus de 18000 ouvriers. En 1884 est créée l'*Union des Chambres Syndicales Ouvrières* et, quatre ans plus tard, la *Bourse du travail*. Alexandre Jacob a treize ans lorsque, profitant de la division des radicaux et des modérés, Maurice Flaissière accède à la mairie. Il personnifie pendant quarante ans un collectivisme humanitaire, généreux et vague, fortement teinté d'anticléricalisme. Mais, à cette époque, Alexandre Jacob est mousse depuis deux ans et se forge une autre expérience : celle de la dure vie des marins. Il n'en demeure pas moins que le climat social et politique imprègne sa marque sur un enfant dont la famille peut être rangée dans les catégories populaires de la population marseillaise. Encore convient-il de souligner que la question est largement sujette à débats et commentaires.

B. Une famille de prolétaires ?

1) Généalogie familiale

Alexandre Jacob est né le 28 septembre 1879 à Marseille, au n°29 de la rue Navarin. Il est le fils de Joseph Léon Jacob et de Marie Elisabeth Berthou, récemment unis par les liens du mariage. Nous ne possédons que très peu de renseignements sur la famille Jacob ; quelques bribes d'informations semblent néanmoins çà et là exploitables et permettent de sortir de la traditionnelle fiche d'identité.

> « *Bien que né à Avignon, mon père était d'origine alsacienne. Les Jacob sont de Ribeauvillé. Ma mère, de même que ses parents, étaient des Provençaux* »[40].

A partir de là, l'écrivain, le romancier, le journaliste peuvent broder de nombreuses et sulfureuses descriptions. William Caruchet, par exemple, imagine un grand-père paternel curé de la paroisse de Lauterbourg dans l'actuel département du Bas Rhin. Le fait, même anecdotique, laisse alors supposer une famille des plus originales et disposant d'une certaine aisance financière. Bernard Thomas n'est guère plus prolixe. Imagerie d'Epinal aidant, il se plait à décrire, certes très rapidement, la famille maternelle d'Alexandre Jacob. Puisant dans la large gamme de la littérature méridionale, de Daudet à Pagnol, il multiplie en quelques lignes seulement les stéréotypes provençaux. Alexandre Jacob devient ainsi un enfant du pays, un gars du Midi. Fils de marin, le nouveau-né a des grands-parents maternels vivant à grand peine du produit de leur terre varoise qu'ils vendent sur les marchés, thésaurisant petit à petit leur maigre rente[41]. Alexandre Jacob serait donc le fruit d'un subtil mélange et posséderait alors en lui l'instinct et la sagesse paysanne, la rigueur et l'endurance des hommes des mers, la jovialité et l'ouverture d'esprit des gens du sud. Les quelques recherches généalogiques que nous avons pu effectuer révèlent une réalité autrement plus banale.

---

[39] Bianco René, *Le mouvement anarchiste dans les Bouches du Rhône 1880-1914*, Marseille, 1977.

[40] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.:215.

[41] Thomas Bernard, op. cit., p.40 : « *En réalité, Marie avait de l'argent. C'était elle qui héritait de ses parents. Non qu'ils fussent très riches. La location de leur terrain de La Crau, un bout de champs vers Plan de Cuques, un cheval pour retourner la terre sous le cagnard et porter les primeurs sur le marché avec les banastons : c'était tout ce qu'ils possédaient. Mais ils avaient toujours trimé dur en vivant chichement. On leur soupçonnait même un bas de laine à l'ombre du Mazet* ».

Le banaston est un large panier d'osier servant au transport et à l'étalage des fruits et légumes sur les marchés de provence. Bernard Thomas utilise donc un stéréotype classique.

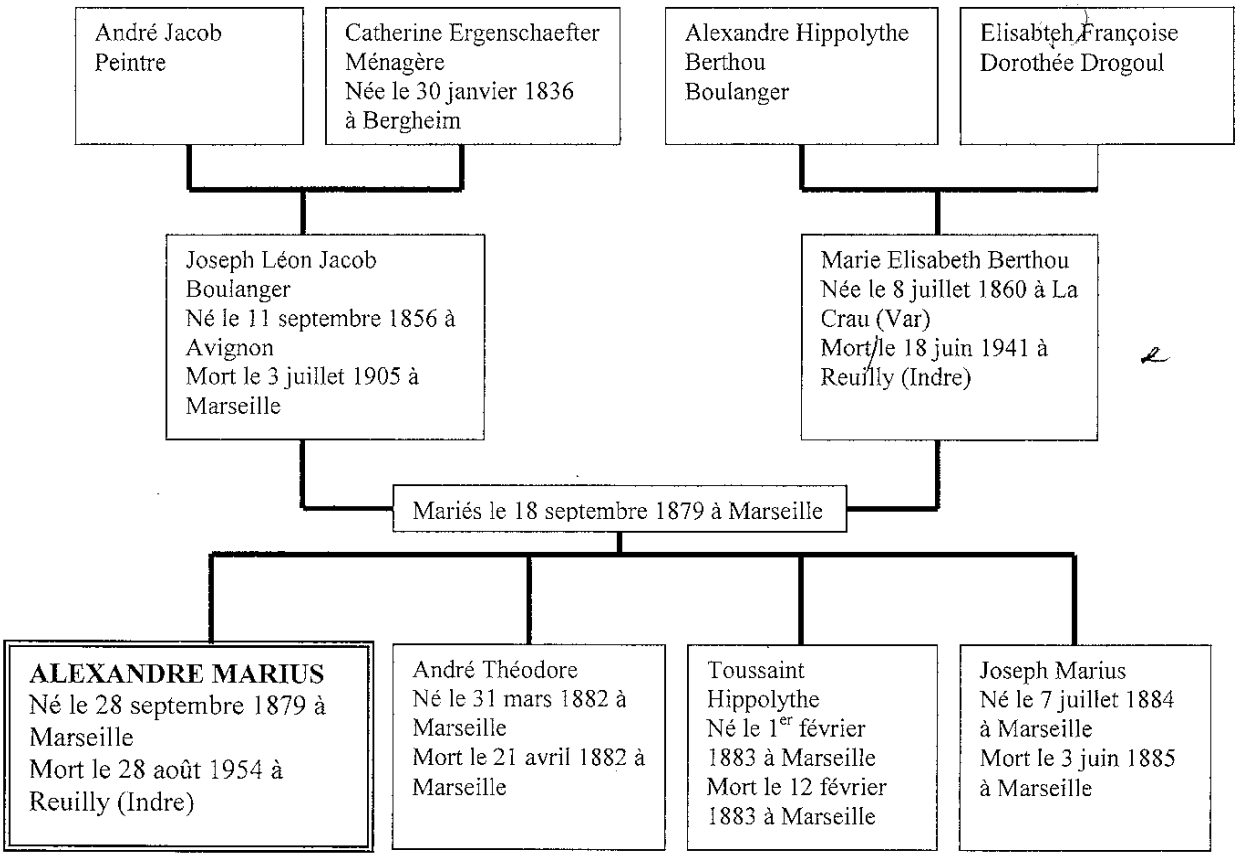

Si l'ascendance alsacienne d'Alexandre Jacob est avérée, nous ne pouvons en revanche affirmer la prêtrise catholique du grand-père paternel. Plusieurs faits nous poussent à constater une élucubration biographique et généalogique de la part de William Caruchet. La paroisse de Lauterbourg, près de l'actuelle frontière franco-allemande, paraît d'abord bien éloignée d'une région où l'activité viticole fixe sur place une grande partie des populations. L'acte de naissance de Joseph Léon Jacob (le père d'Alexandre) indique ensuite pour André (le grand-père paternel d'Alexandre) indique la profession de facteur au chemin de fer et une domiciliation avignonnaise. André Jacob a donc émigré vers le Midi au milieu du XIXe siècle. L'éloignement avec la paroisse de Lauterbourg en est d'autant plus conséquent. Lorsqu'Alexandre Jacob indique à Jean Maitron la commune de Ribeauvillé pour situer son origine familiale paternelle, il faut comprendre un espace légèrement plus vaste car aucune trace des Jacob ni même des Ergenschaefter n'a pu être établie dans ce village du Haut Rhin. La famille Jacob est, en revanche, bien implantée à Thannenkirsch dans la première moitié du XIXe siècle. Les Ergenschaefter vivent eux de la vigne à Bergheim. Catherine (grand-mère paternelle d'Alexandre) y est née le 30 janvier 1836, fille de Georges[42] (âgé de 40 ans) et de Anne-Marie Gall. Très certainement issue d'une famille nombreuse (un de ses frères est né en 1828), Catherine ne peut espérer – parce que fille et cadette – reproduire une schéma familial traditionnellement dévolu à la terre et au vin. Catherine Ergenschaefter et André Jacob ne se sont mariés ni à

[42] Cambrioleur, anarchiste, bagnard et enfin forain, Alexandre Jacob signe souvent sa correspondance du pseudonyme de Georges, reprenant ainsi le prénom un de ses arrière-grands-pères paternels.

Bergheim, ni à Thannenkirsch, ni à Ribeauvillé, ni même en Alsace. Le couple s'établit à Avignon à une date inconnue mais, lorsque Joseph Jacob naît dans cette ville le 11 septembre 1856, André déclare une épouse âgée de 31 ans alors qu'elle n'en a que 20. La naissance du père d'Alexandre Jacob pourrait donc très bien être le fruit d'une conception hors mariage poussant deux jeunes gens (dont l'un est mineur) à fuir une région marquée par le traditionalisme et le conservatisme catholique. Sans pour autant contredire cette hypothèse du scandale familial, il convient également de mettre en relief la volonté d'assurer l'existence d'un couple à laquelle la famille nombreuse ne peut arriver à subvenir. Dans ce contexte, l'emploi du grand-père paternel d'Alexandre Jacob au chemin de fer fait figure d'issue sociale salvatrice mais n'apparaît guère comme un acte original en soi. En effet, la France s'industrialise et l'hexagone commence à se couvrir d'un embryon de réseau ferroviaire. La ligne Paris – Lyon – Méditerranée est en 1856 en voie d'achèvement. La compagnie du même nom (créée un an plus tard) emploie massivement nombre de paysans ne pouvant plus vivre de la terre. D'Avignon à Marseille, le pas est franchi en une génération. Joseph Jacob peut rencontrer Marie Elisabeth Berthou, "*une fille de la Provence*"[43] écrit Alain Sergent. L'acte de naissance de la mère d'Alexandre Jacob indique une famille de boulangers. Le 8 juillet 1860, à la naissance de Marie, André Hippolythe Berthou est âgé de 40 ans ; sa femme, Françoise Elisabeth Drogoul, a elle 32 ans. Le couple réside à La Crau dans l'arrondissement de Toulon. Même s'ils possèdent quelques arpents de terre (ce que nous n'avons pu vérifier), ils ne l'exploitent pas. La boulangerie est une activité à temps plein. Nous sommes bien loin du "Regain" de Jean Giono évoqué dans la biographie romancée de Bernard Thomas. Quoi qu'il en soit, les Berthou se retrouvent à Marseille dix neuf ans plus tard et tiennent une boulangerie au 13 chemin Saint Charles. Le 18 septembre de cette année (1879), à 9 heures du matin, l'officier d'état civil scelle l'union de Joseph Léon Jacob et de Marie Elisabeth Berthou. André Jacob est mort et Catherine a suivi son boulanger de fils au 13 du boulevard Saint Charles à Marseille. Marie, l'épouse de Joseph, est mineure et, l'enfant qu'elle porte depuis bientôt neuf mois, est très certainement à l'origine de ce mariage liant les Jacob, alsaciens, aux Berthou de Provence. Elle accouche dix jours après son mariage, à 7 heures du soir. Le jeune couple est désormais installé au 29 de la rue Navarin[44]. Le nouveau-né est inscrit à l'état civil avec "*deux prénoms si lourds à porter*"[45], des prénoms "*de généraux antiques dont Joseph l'avait affublé en souvenir de l'autre, le vrai, Napoléon (…) [et qui] le vouaient à coup sûr aux plus hautes destinées*"[46]. En réalité, la famille maternelle et paternelle fournit les deux prénoms comme l'indique en partie l'arbre généalogique ci-dessus présenté : Alexandre et Marius.

"*Ma prime enfance fut heureuse*" écrit ce dernier à Jean Maitron, 69 ans plus tard. Et pour cause ! A l'époque où le modèle familial impose un très grand nombre d'enfants pour sa survie et sa reproduction sociale, les Jacob n'ont qu'un garçon, conçu qui plus est avant le traditionnel mariage. Trois autres petits mâles (André, Toussaint et Joseph) ont bien sûr suivi leur frère aîné. Mais tous décèdent avant leur premier anniversaire. Si le fait est anodin pour un siècle où la mortalité infantile, omniprésente et récurrente, se maintient autour de 180 $^{0}/_{00}$, pour une période où les épidémies – comme celle du choléra à Marseille en 1884 – touchent et frappent encore plus durement les populations les plus faibles, les plus jeunes, c'est à dire les plus démunies ; il peut néanmoins expliquer l'amour maternel pour le fils unique et survivant. La réciproque est tout aussi vrai : l'amour viscéral du fils pour la mère protectrice. Sans pour

[43] Sergent Alain, op. cit., p.16.
[44] Et non rue Fontaine Rouvière comme l'affirme Bernard Thomas. Cette adresse est celle des Jacob à l'époque de l'arrestation d'Alexandre en 1897 pour fabrication d'explosif.
[45] Sergent Alain, op. cit., p.17.
[46] Thomas Bernard, op. cit., p.41.

autant verser dans un quelconque déterminisme œdipien, cette relation justifie les longues et pénibles années de bagnes subies grâce à la salvatrice correspondance entre Alexandre le forçat et Marie restée à Paris. Mais, en 1879, Alexandre Marius Jacob doit très certainement faire la fierté de ses géniteurs. Et, pendant que Marie s'occupe du nourrisson, Joseph subvient aux besoins de la petite famille. La question de l'appartenance sociale à tel ou tel groupe doit alors être envisagée.



2) L'exemple d'une famille pauvre ?

A vrai dire, il apparaît bien ardu et malaisé de reconstituer le milieu dans lequel l'enfant Jacob a grandi, évolué et forgé son caractère. Alain Sergent ne dit rien à ce sujet. C'est tout juste s'il évoque le métier de boulanger de son père qui abandonne la navigation. L'absence de sources conséquentes autorise celui qui dispose d'une imagination débordante et galopante à figurer, à broder, à inventer un environnement social proche de l'indigence. A partir de là tous les portraits deviennent possibles, justifiant la révolte, la guerre sociale menée par le futur anarchiste cambrioleur. Bernard Thomas conçoit alors une famille ruinée par l'alcoolisme d'un père devenu violent. Il a renoncé à sillonner les mers pour pouvoir épouser Marie Berthou[47]. La boulangerie, située non loin de la rue Fontaine Rouvière[48], périclite au rythme des nombreuses fournées brûlées[49]. La description de William Caruchet puise au mieux dans le naturalisme mais s'aventure surtout dans les romans feuilletons de la fin du XIXe siècle, poussant parfois le sentimentalisme et le misérabilisme à l'extrême. Si le lecteur peut à la limite accrocher une telle vision, l'historien a en revanche du mal à sanctionner positivement cette approche. Curieusement Joseph Jacob n'apparaît pas, ou très peu, au début de l'ouvrage

[47] Thomas Bernard, op. cit., p.39 : « *Joseph Jacob avait débuté comme cuisinier aux Messageries Maritimes. Quand il avait commencé à fréquenter Marie Berthou, une fille du village de La Crau, qui est situé dans le Var, il avait du jurer de ne plus remonter dans un bateau : pas question d'avoir un marin pour gendre. Pour prouver sa bonne volonté, il s'était trouvé une place de commis boulanger, rue Fontaine Rouvière sur le port. Alors il avait pu épouser Marie. Mais la nostalgie des mers du sud s'était mise à le travailler dans le fournil tant et si bien qu'il avait entrepris de la noyer dans l'alcool* ».

[48] Thomas Bernard, op. cit., p.41 : « *A 100m de la maison, en plein quartier du Vieux Port, sur une petite place, en haut d'une rampe de pierres déchaussées, perdue dans un dédale de calades* ».

[49] Thomas Bernard, op. cit., p.43 : « *Hélas ! Joseph se piquait le nez de plus belle ! Une fois sur deux, les fournées étaient brûlées. Les clients se faisaient rares. L'argent encore plus* ».

de l'avocat niçois. La vie de sa femme est en revanche largement contée. Comme la Cosette de Victor Hugo, Marie Jacob va remplir quotidiennement ses seaux d'eau à la fontaine[50]. Après quoi, elle s'épuise douze heures durant dans une raffinerie au contact d'un sucre liquide brûlant, le tout pour un salaire si peu honorable. Rares sont les jours de fête et, à Noël, la crèche est confectionnée dans du liège et les santons modelés avec de la mie de pain[51]. "*Pauvre, Jacob subit toutes les rigueurs de l'existence et grandit dans un décor sans pitié*"[52]. Dès lors, l'espace familial, social et géographique dans lequel évolue Jacob deviendrait déterminant : "*Ils habitent un quartier misérable, derrière l'hôtel de ville, avec ses ruelles étroites, sombres et tortueuses, (…) avec ses maisons lézardées et ses boutiques crasseuses*"[53]. Si l'on ne peut infirmer l'alcoolisme du père ni même la vision dantesque des quartiers populaires de Marseille, nous pouvons en revanche réfuter largement les élucubrations précédemment évoquées. Certes, les Jacob n'appartiennent pas à la bourgeoisie ni même à une quelconque classes moyenne. Mais il serait abusif, voire dangereux, de les ranger dans un "lumpenprolétariat" n'ayant que sa survie quotidienne pour horizon social. Dans le même ordre d'esprit, la déchéance d'une famille consécutive au comportement éthylique de Joseph Jacob tient du mythe et ne peut être sérieusement considérée. Signalons en outre "*la grande mobilité [des Jacob] qui n'habitent jamais deux actes de suite à la même adresse*"[54]. En effet, lorsque Joseph et Marie unissent leur destinée, le couple réside au 13 boulevard Saint Charles avec Catherine Ergenschaefter (la mère de Joseph). Mais Alexandre Jacob est né au 29 de la rue Navarin. En 1882, lorsque naît le premier des trois frères d'Alexandre, la petite famille habite au 69 chemin Sainte Marthe. En 1884, c'est au 13 boulevard Gilly que l'on retrouve les Jacob. Une lettre d'Alexandre Jacob à Josette Passas nous apprend que la famille a établi sa résidence au 9 de la rue d'Aubagne, après avoir habité au 15 de la rue Saint Martin. Le trois pièces est situé "*en plein centre, près de la place Saint Louis, place aux Fleurs. (…) Nous étions au cinquième étage*"[55]. La trace des Jacob est perdue jusqu'en 1897 à moins qu'ils n'aient pas déménagé entre temps. A ce moment, c'est à dire quand la police arrête Alexandre pour fabrication d'explosifs, ils logent au n°47 de la rue Fontaine Rouvière puis, deux ans plus tard, impasse Amédée Autran. Ces multiples changements d'adresse peuvent donner lieu à autant d'interprétations. Mais ils exposent plus des difficultés qu'une certaine aisance financière et la stabilité géographique la caractérisant. Notons enfin que toutes les adresses retrouvées indiquent des quartiers populaires et cosmopolites de Marseille (la Belle de Mai entre autres) mais ne prouvent pas une misère profonde. De fait, « les *souvenirs rassis d'un demi siècle* », adressés à Jean Maitron, nous apparaissent éclairant sur les conditions d'existence de la famille Jacob :

> *« Origine sociale modeste. Mes parents étaient de petits commerçants. Ouvrier boulanger, mon père travailla pour des patrons puis fut patron à son tour. Dans sa jeunesse, il navigua comme novice. Marié, il navigua comme boulanger à la compagnie Cyprien Fabre puis aux Messageries Maritimes. Cette dernière navigation fut sa perte. A Port Saïd, la caisse de bouteilles de Pernod fils à 72° se payait, par exportation, 48 francs, emballage perdu. Il y prit goût et sombra dans l'alcoolisme* ».

Alexandre Jacob indique aussi à l'historien de l'anarchisme français que la grand-mère maternelle a longtemps habité avec eux. Joseph Jacob a-t-il abandonné la navigation pour

[50] Caruchet William, op. cit., p.28.
[51] Caruchet William, op. cit., p.30-31.
[52] Caruchet William, op. cit., p.32.
[53] Caruchet William, op. cit., p.25.
[54] Lettre de Mme Julie Fontanel, conservatrice aux Archives départementales des Bouches du Rhône, 11 octobre 2001.
[55] Archives privées, lettre d'Alexandre Jacob à Josette Passas, 12 février 1953.

reprendre la boulangerie des Berthou ? Rien n'est moins sûr. Toujours est-il qu'il n'a pas abandonné la navigation avant mais après son mariage. Et ce longtemps après. Il est encore employé à la compagnie Cyprien Fabre lorsqu'Alexandre Jacob a 6 ans. Le travail de Marie Jacob dans la raffinerie de sucre paraît d'autant plus improbable qu'une fois ouverte la boulangerie des Jacob, c'est souvent l'épouse qui s'occupe de la vente des fournées de pains, même brûlées par un mari alcoolique ! En fin de compte, le travail de Joseph et Marie permet d'entretenir une personne âgée, un enfant et "*un jeune homme dont mon père était le subrogé tuteur*"[56]. Nous ne comptons pas bien sûr les trois enfants décédés prématurément. L'origine modeste de l'anarchiste illégaliste semble alors réelle mais il n'appartient pas au prolétariat le plus inférieur. Mais il évolue dans un espace particulier : celui des quartiers populaires de Marseille[57].

3) Un enfant unique

William Caruchet : *"Jacob écrira que ses souvenirs les plus anciens sont des souvenirs douloureux. Sa petite enfance n'est pas souriante"*[58].

Alexandre Jacob : *"Ma prime enfance fut heureuse"*[59].



Jusqu'à son embarquement à bord du *Tibet* à l'âge de onze ans, Alexandre Jacob connaît une enfance des plus normales, des plus calmes et sans problème apparent : "*Mon petit, il était bien tranquille. On aurait cru une fille ; il jouait avec des chiffons et des poupées*" confie Marie Jacob à Louis Roubaud en 1925 dans les colonnes du *Quotidien* lors de la campagne de presse en faveur de la libération de son fils. Les paroles de Marie Jacob, mère aimant son bagnard d'enfant, figurent parmi les rares sources témoignant de la jeunesse

[56] Jacob Alexandre, « *Souvenirs rassis d'un demi-siècle* », dans *Ecrits*, volume II, p.219.

[57] Une fois de plus, nous sommes bien loin de la peinture sociale, fataliste et déterministe, dressée par Willaim Caruchet (op. cit., p.32): « *En 1891, Alexandre a douze ans. Les Jacob quittent les alentours du Vieux Port pour un minuscule deux- pièces, sans eau ni électricité, rue Jobin dans les quartiers périphérique de la Belle de Mai. Le logis a été construit à la hâte, dans un terrain vague. Les fenêtres ferment mal. Pour tout mobilier, une com - mode, trois paillasses, une table et quatre chaises. Un seul bibelot : un petit navire dans une bouteille. Et un vase de nuit en terre d'Aubagne. Notre logis – dira Jacob – était envahi par les cafards et les punaises. On les écartait en allumant du souffre. Mais le souffre était cher et il fallait le ménager* ».

Ces paroles demeurent jusqu'à présent apocryphes mais ce passage annonce en réalité la destinée maritime du petit Jacob par l'entremise du petit navire dans la bouteille !!!

[58] Caruchet William, op. cit., p.29.

[59] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.219.

d'Alexandre. Ce dernier s'est néanmoins confié à Josette Passas en 1953-1954. Les souvenirs qu'il veut bien lui narrer rejoignent alors ceux de sa mère et ceux écrits pour le compte de la thèse de Jean Maitron.

> Samedi 17 octobre 1953 : *" Quand j'étais petit ? Je me rappelle, comme si c'était à présent, que, à l'âge de trois ans, j'avais grimpé à l'échelle posée contre le mur d'une maison qu'on venait de construire à la Belle de Mai (quartier de Marseille) et qu'un tas de voisin était affolé de crainte que je ne tombe. Une voisine, une Italienne, avec une réelle précaution est venue me prendre et me descendre. Après, jusqu'à six ans, je ne me rappelle plus rien".*
>
> Vendredi 12 février 1954 : *"Alors nous en sommes à mes souvenirs d'enfance à six ans. Nous habitions au 9 de la rue d'Aubagne, en plein centre, près de la place Saint Louis, place aux fleurs. Mon père, lui, naviguait alors à (…) Fabre, sur la cote de Guinée d'où il m'avait rapporté une chèvre du Dahomey le petit papa. Nous étions au cinquième étage, tu vois d'ici un cheval dans un trois pièces. Elle était toujours fourrée sous les fourneaux, des bouts de charbon de bois allumés lui tombaient sur le poil. Elle ressemblait à une hyène. Alors moi, imaginatif, je dis à l'école que j'avais un tigre à la maison. Le jeudi suivant, ce fut une procession de gosses qui venaient voir le tigre. Ma mère était furieuse mais au fond elle rigolait. Jusqu'au maître qui est venu tant par curiosité que pour m'engueuler, me reprocher de mentir. Gros embarras pour la maison, mon père donna la chèvre à un patron boulanger. J'en fus malade trois mois, je ne sais plus de quelle maladie – je les ai eues toutes – du chagrin d'être séparé de mon tigre. Il n'y a pas de tigre au Dahomey, encore même aujourd'hui. Je croyais au tigre car, enfin, pourquoi mon père aurait-il pris une chèvre dont il y a tant de spécimens en France.*
>
> *Dès six ans, mes parents me prenaient avec eux au théâtre, au Gymnase où on jouait surtout l'opérette. C'est pourquoi je connais tout le vieux répertoire : (…), Labiche etc., etc. A huit ans, j'ai été amoureux d'une voisine de onze ans. Elle s'appelait Augustine Charpentier. Le jeudi, nous allions au Pharos dans une barque pour la tirer à terre. Et on jouait à papa maman. Mais sans succès. Ni elle, ni moi ne savions comment on faisait l'amour. On s'embrassait et on se chatouillait, c'est tout. A neuf ans, j'étais enfant de cœur à l'église alsacienne de la rue des Vertus. Je savais manipuler l'encensoir, répondre à la messe pour teinter la clochette çà l'élévation. Mais sans conviction religieuse. Je prenais cela pour une distraction. Dix ou onze ans plus tard, je cambriolais la sacristie. Maigre butin. A onze ans (septembre 90), je passais le certificat d'étude, mention passable. En décembre de la même année, j'embarquais comme mousse à bord du Thibet".*

Enfant unique, Alexandre est donc l'objet de toute l'attention de ses géniteurs qui n'ont pas à se plaindre de son caractère imaginatif. Peu turbulent et plus porté vers la lecture, Alexandre Jacob lit et relit Jules Vernes quand il n'use pas ses habits sur les bancs des Frères des Ecoles Chrétiennes de Marseille. Bien que Joseph semble afficher un certain anticléricalisme, il n'y a rien d'étonnant à ce que la famille Jacob applique à son rejeton le modèle principal d'éducation à cette époque ; c'est à dire "*celui qui est entièrement dirigé vers un désir de promotion sociale*"[60]. Faire de son enfant quelqu'un, ne pas lui laisser en héritage les affres de sa propre condition, c'est ce qui permet au jeune Alexandre de fréquenter une école catholique à un moment où les lois Ferry n'ont pas encore changé radicalement le paysage scolaire français. L'Eglise imprègne encore sa marque sur l'éducation des enfants. Mais, comme l'écrit Alain Sergent, Alexandre Jacob semble plus réceptif aux récits des pays lointains donnés par les missionnaires qui visitent l'école qu'au prosélytisme prodigué dans les locaux de l'institution religieuse et scolaire. "*Jacob était naturellement et foncièrement athée*

[60] A ce sujet, voir l'ouvrage de Catherine Rollet, *Les enfants au XIXe siècle*, Hachette Littérature, 2001, ici p.72

et, le jour de sa première communion, il s'amusa à croquer l'hostie"[61]. Esprit vif et curieux, il n'a donc pas de mal à passer sans difficulté apparente mais sans gloire le certificat d'études en 1890. Mention passable. Alexandre Jacob a onze ans. Il laisse tomber l'école. Le temps de l'enfance se termine sur une rencontre fortuite la même année. L'enfant Jacob devient Alexandre le mousse, reprenant à son compte le passé de son père : devenir marin et découvrir le monde.

C. L'expérience malheureuse de la mer

1) Une rencontre

Tout comme pour l'enfance ou pour le milieu social, l'adolescence d'Alexandre Jacob donne lieu à de multiples interrogations, vite résolues par une imagination débordante. L'effet, autorisé et alimenté par l'absence de source, permet d'entrevoir une jeunesse extraordinaire et accrédite l'hypothèse d'une révolte en gestation. Sur terre comme sur mer, l'enfant puis l'adolescent Jacob prendrait la mesure de la question sociale. Mais, au-delà du rapport dominant - dominé donné par l'expérience malheureuse de la mer, c'est (encore une fois) une période extraordinaire trop souvent mise en valeur qui s'offre à nous tant chez Alain Sergent que chez ses successeurs biographes. Pour autant, il convient de ne pas nier les faits mais de les nuancer grâce à l'apport de nos recherches. A en croire les trois ouvrages sur Alexandre Jacob, l'aventure du jeune mousse commence comme un conte de fée par une journée ordinaire sur la Canebière. L'initiation, la formation du "petit" de Marseille peut alors commencer. Les "*souvenirs rassis d'un demi siècle*" corroborent les dires des trois écrivains :

> "*[J'obtins] le certificat d'étude à onze ans avec la mention passable, c'est à dire de justesse. Deux mois après, alors que je jouais aux billes sur la place Saint Michel*[62] *(nous étions à la veille de Noël), un monsieur chargé de colis me demanda de l'aider à transporter ses objets. J'acquiesçais et, chemin faisant, il me questionna sur mes désirs d'avenir. "Je voudrais naviguer comme mon père" lui dis-je. Arrivé chez lui, il me donna sa carte et me dit d'aller dire à mes parents d'aller le voir à son bureau. C'était M. Martino, capitaine d'armement de la compagnie Fraycinet. C'est à la suite de ces circonstances que le 22 janvier 1891 j'embarquais comme mousse à bord du Tibet pour un voyage sur la côte occidentale*"[63].

L'annuaire l'*Indicateur Marseillais* indique pour l'année 1891 que P. Martino, capitaine au long cours pour le compte de la compagnie *Fraissinet*, réside au n°12 de la rue Montée de Lodi. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le petit Alexandre Jacob, dont les parents habitent les quartiers du port, croise le chemin de nombreux marins. Il n'empêche que cet épisode marque la fin d'une scolarité qui se serait avérée coûteuse au regard du milieu social dont Jacob est issu. C'est donc par l'apprentissage du métier de marin que le désir de promotion sociale peut s'exprimer. La maigre solde du mousse Jacob permet tout de même apport de revenu, aussi minime soit il. Notons enfin que l'intégration d'Alexandre Jacob dans le corps des marins tient peut-être du hasard mais que celui-ci n'a rien d'extraordinaire. En effet, la compagnie de navigation, créée par Marc Fraissinet en 1836, est en plein développement. En 1874, après avoir redressé une situation critique, due à la conjoncture de la défaite de 1870, elle obtient "*l'intéressante concession du service postal de la poste*"[64].

---

[61] Sergent Alain, op. cit., p.18.
[62] Actuelle place Jean Jaurès .
[63] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.219.
[64] Bois Paul, "Armements marseillais, compagnies de navigation et navires à vapeur", p.18.

Quatre ans plus tard, "*une ligne hebdomadaire est établie entre Cette et Gênes*"[65] et les bateaux de la compagnie mouillent les ports de Palestine et de la Mer Noire. "*En 1890, l'armement compte 26 navires pour 33300 tonneaux*"[66]. Alexandre Jacob est embauché en 1891 comme mousse à bord du *Tibet* et doit naviguer vers les cotes de l'Afrique Occidentale Française pour lesquelles la compagnie *Fraissinet* a obtenu le service postal l'année précédente. Alexandre Jacob est embauché car la compagnie a besoin de main d'œuvre ; le capitaine Martino fait alors office de recruteur.

2) Cinq ans de navigation

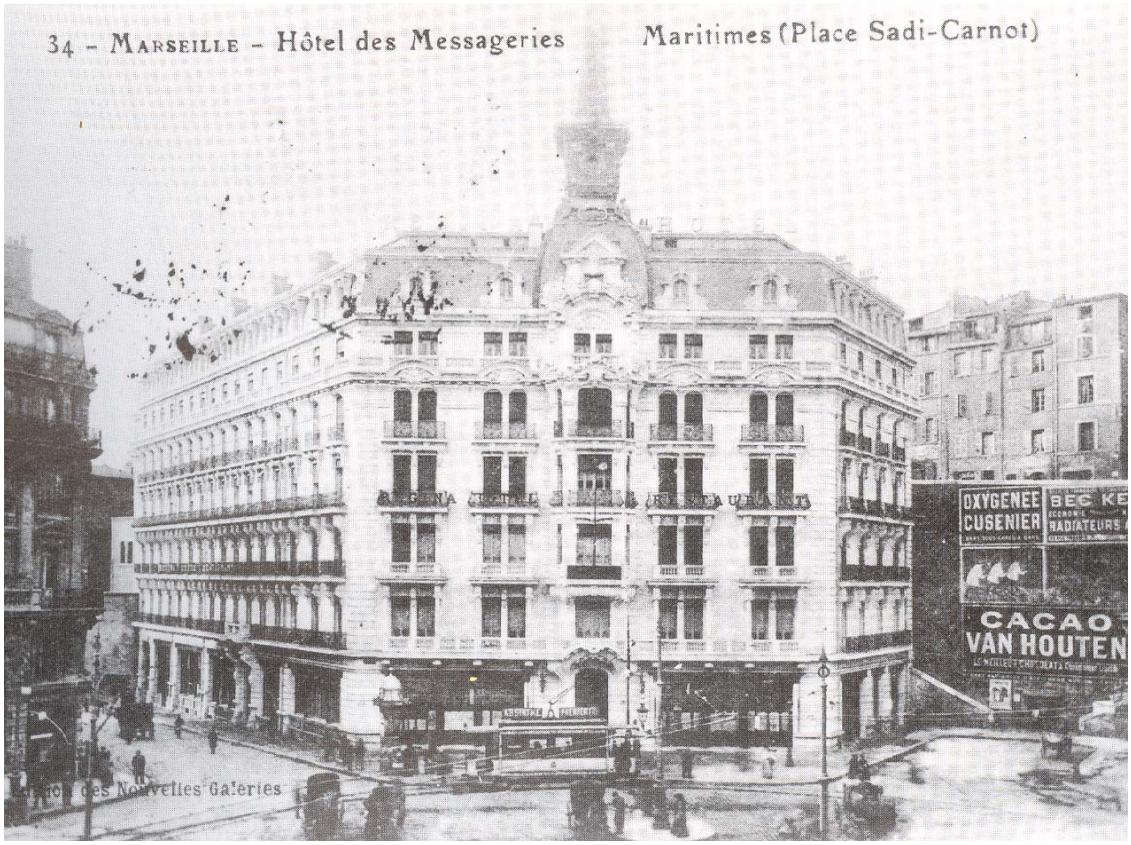

Alexandre Jacob a voyagé sur au moins huit navires et il ne fait guère de doute que ses multiples voyages ont nourri l'imagination et la réflexion de ce dernier. Instant crucial de la formation de tout individu, l'adolescence forge le caractère de part les référents vécus. Et pendant cinq ans environ, Alexandre Jacob navigue sur les mers du globe. En confrontant les biographies d'Alexandre Jacob et les renseignements que nous avons pu recueillir sur les compagnies maritimes marseillaises, il est possible d'entrevoir cette longue période. Entrevoir seulement car la recherche entreprise essentiellement dans les archives privées s'est le plus souvent soldée par un échec. En effet, une majorité des bâtiments sur lesquels Alexandre Jacob a travaillé appartiennent à la compagnie des *Messageries Maritimes*. Rappelons également que Joseph Jacob (le père d'Alexandre) a également œuvré pour cette compagnie. Nous n'avons pu découvrir les dossiers des Jacob, père et fils. Cela s'explique aisément. Les archives privées de cette compagnie ont été détruites, brûlées dans les années 80 du siècle précédant, soit quelques années après la fusion (le 23 février 1977) entre les *Messageries*

[65] ibid.
[66] ibid.

Maritimes et la *Compagnie Générale Transatlantique*[67]. En revanche, il est possible de trouver à la C.C.I.[68] de Marseille – Provence une riche iconographie présentant entre autres les huit navires connus à bord desquels Alexandre Jacob a fait son travail.

> *« La vie de mousse était à l'époque des plus rudes. Levé à quatre heures, il fallait laver le pont jusqu'au déjeuner à huit heures. Ensuite, fourbissage, nettoyage des roufs. Le déjeuner avalé en hâte, après avoir servi les officiers à table, le mousse devait ensuite aider aux différents travaux de magasinage et de balayage des ponts jusqu'à six heures. On pense bien qu'après le dîner le gamin s'écroulait sur sa couchette »*[69].

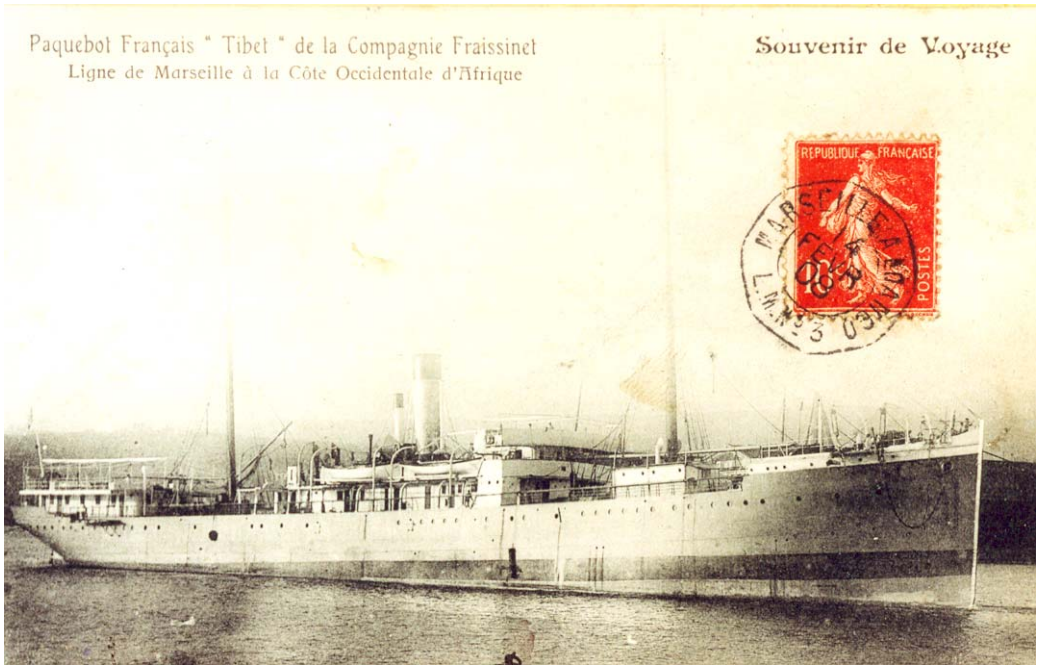

Alain Sergent ne précise pas que les divers bâtiments empruntés par Alexandre Jacob sont des paquebots, transportant donc hommes et marchandises. Le *Tibet* appartient à la compagnie *Fraissinet* ; il est construit à La Seyne sur Mer en 1885 et doit être à l'origine affecté à la ligne d'Extrême Orient. Ce paquebot de fer, de 101 m de long sur 12 de large, n'effectue que quelques voyages sur cette ligne avant de faire le service postal de la côte occidentale africaine[70]. Il peut transporter 129 passagers dont 38 en première classe et 36 en seconde. Tout au long de sa carrière de marin, l'adolescent Jacob est donc appelé à fréquenter un monde particulier, différent du sien, et par conséquent à confronter sa courte expérience de la vie. Celle-ci, sur mer, commence le 22 janvier 1891[71] :

---

[67] Bois Paul, Le grand siècle des Messageries Maritimes, p.96 : "*L'avenir est plus que jamais incertain. La situation est à ce point préoccupante que les dirigeants de lEtat, alertés avec insistance, se décident à intervenir. Ils le font de manière radicale. La solution ne semble plus tenir que dans une complète réorganisation des transports maritimes d'économie mixte*".
[68] Chambre du Commerce et de l'Industrie.
[69] Sergent Alain, op. cit., p.19 .
[70] Voir partie précédente *1) Une rencontre*.
[71] Dans la lettre qui suit et qu'il écrit à Josette Passas, Alexandre Jacob indique le 22 février 1891 comme date de départ du *Tibe*t alors que dans les "*souvenirs rassis d'un demi-siècle*", écrits pour Jean Maitron, c'est un mois plus tôt que s'effectue le départ du paquebot.

« *On prenait la mer pour Oran, Dakar, Konakry, Cap Lopez, Petit Popo, Grand Popo, Sierra Léone, Libreville. Au retour, j'achetai 400 perroquets pour un pantalon bleu coûtant 3f50. Presque tout l'équipage en avait acheté. Les oiseaux étaient logés dans une grande cage sous le ballast avant, au-dessus de celle du bosco. Tous les jours il en mourrait dix, vingt, trente. Je les jetai à la mer et je les remplaçai par autant que je pouvais dans la cage du bosco. Cela se vit et fut vertement réprimandé. A Marseille, il m'en restait cinq que je donnai à des voisins* »[72].

En 1892, Alexandre Jacob a 12-13 ans ; il entre au service des *Messageries Maritimes* et travaille comme novice timonier à bord du *Ville de La Ciotat* puis sur l'*Armand Béhic*. Comme tel, il doit assurer l'entretien des appareils de navigation. Les deux bâtiments assurent la liaison Marseille – Nouméa, via le Canal de Suez, Djibouti, Mahé, Melbourne et Sydney. Ils peuvent transporter environ 350 passagers en cabine, dont à peu près 170 en première classe. Ces paquebots de 154 m de long sur 15 de large peuvent être considérés comme deux des fleurons de la compagnie. Un ou deux ans plus tard, nous pouvons retrouver Alexandre Jacob à bord du *Guadiana* et du *Douro*, deux navires de plus petites tailles (environ 100 m de long) et attachés à la liaison Londres – Marseille – Levant (c'est à dire Egypte, Mer Noire). Mais Alexandre Jacob a également travaillé à bord de vaisseaux britanniques après avoir déserté à Sydney et après avoir servi sur un baleinier pirate. Le *Prince of Albert* le conduit à Marseille où il est arrêté et acquitté pour sa désertion. Il semble qu'il ait alors repris du service aux Messageries[73]. La chronologie maritime d'Alexandre Jacob est des plus ardues à établir, Alain Sergent dans sa biographie ne donnant aucune date précise. Toutefois, à la fin d'une carrière qu'il envisage plus longue, Alexandre Jacob serait en 1895 ou en 1896 à bord de l'*Alix*. Ce petit bâtiment de 38 m de long sur 5 de large, fait du cabotage de Menton à Port Vendre. Le mousse aurait aussi navigué sur le *Suzanne* et *Marie* qui semble également destiné à de petites liaisons côtières. C'est vers 1895-96 que prend fin la période maritime d'Alexandre Jacob alors que "chaque fois qu'il en avait le loisir il lisait des ouvrages sur la navigation et ambitionnait d'acquérir le savoir qui lui permettrait un jour d'être capitaine au long cours". Mais les fièvres contractées lors de ses voyages l'obligent à abandonner ses rêves ambitieux et à demeurer sur terre. Le tableau ci-dessous permet ainsi de voir qu'en cinq années de navigation le mousse Jacob a sillonné une bonne partie des mers du globe. Seules les liaisons transatlantiques ne peuvent entrer dans son curriculum vitae mais il a pu tout de même se faire une idée du monde. Il ne lui reste alors plus qu'à trouver une réponse à ses multiples interrogations.



[72] Archives Duc, lettre à Josette Passas, 12 février 1953.
[73] Sur le *Guadiana* et le *Douro* justement.

Bateau	compagnie	construit en	Longueur en mètres	vitesse nœuds	passagers	lignes
Tibet	Fraissinet	1883	101	13.5	129	Côte occidentale africaine
Ville de la Ciotat	Messageries Maritimes	1892	154	17.5	344	Marseille - Nouméa
Armand Behic	Messageries Maritimes	1892	154	17.5	351	Marseille – Nouméa
Prince of Albert						Australie
Guadiana	Messageries Maritimes	1888	101	12.5	206	Londres – Levant
Douro	Messageries Maritimes	1889	101	12.5	30	Londres – Levant
Alix	Axel Busck	1862	38	9		Menton – Port Vendre
Suzanne et Marie						cabotage en Méditerranée

3) ***"J'ai vu le monde et il n'était pas beau"***

Alexandre Jacob prononce cette phrase pendant son procès en 1905, à Amiens le 8 ou le 9 mars lors de l'interrogatoire d'identité qui précède l'examen des multiples vols commis par l'anarchiste cambrioleur. Ce dernier entame sa 26e année et porte un bilan négatif de l'expérience maritime de son adolescence. Nourri de l'idéologie libertaire et individualiste, il va de soi que ce regard à posteriori met en valeur le thème de la lutte des classes pour justifier les actes délictueux qu'il a commis. Néanmoins, il prouve que l'adolescent qu'il était neuf ans plus tôt a enregistré nombre d'expériences édifiantes, spectateur "angélique" d'un univers qui se déroule sous ses yeux.

> *« Ainsi, à l'âge où la plupart des enfants étaient encore dans les jupons de leur mère ou n'avaient jamais quitté leur ville natale, Alexandre apprenait à connaître l'un des aspects les plus sordides de l'exploitation de l'homme par l'homme. (…) Et, entre les esclaves et les marchands, instruments inconscients de ceux-ci, ces matelots indifférents ou cruels qui ajoutaient encore à la souffrance des pitoyables émigrants »*[74].

Ce commentaire d'Alain Sergent évoque le transport d'émigrants arméniens, juifs et levantins candidats au rêve américain et parqués sur le *Guadiana* et le *Douro*. Fort probable, l'anecdote n'est pourtant pas vérifiable mais elle justifie pour Alexandre Jacob une vision plus que négative du monde. Marseille et Le Havre servent alors d'escales pour un commerce fructueux permettant la fortune d'individus peu soucieux d'humanité. Alain sergent cite même un certain baron Hirsch qui, pour le compte du sultan de Zanzibar, alimenterait aussi le trafic du "bois d'ébène". Nous n'en savons guère plus. Plus probable est la rencontre sur la ligne d'Australie entre Alexandre Jacob et des forçats évadés puis repris que l'on ramène à Nouméa. L'embarquement des bagnard se passe à Sydney et, à bord du *Ville de La Ciotat* ou de l'*Armand Behic*, le jeune mousse peut converser avec eux et leur donner du tabac. Il "*finit par*

[74] Sergent Alain, op. cit., p.24.

conclure qu'à tout prendre c'étaient des hommes comme les autres"[75]. Les bagnes de Nouvelle Calédonie ferment leurs portes en 1897et Alexandre Jacob arrête la navigation deux ans plus tôt. Mais Alain Sergent ne précise pas la date de cette rencontre. Toutefois il est possible d'envisager le fait (somme toute banal) au début de la navigation du jeune mousse, soit entre 11 et 13 ans, c'est à dire entre 1890 et 1892. Mais l'anecdote ne peut que frapper l'imagination d'un enfant, candide par définition et à l'esprit nourri des aventures lues dans les ouvrages de Jules Verne. Il est ainsi appelé à constater l'opposition extrême existant entre ces sous-hommes encagés et les passagers de première classe. La lutte sociale passe ici par la verticali-té. Le confort de vie pour ceux de la première classe autorise de fait un contraste saisissant. Le jeune éphèbe qu'est Alexandre Jacob à cette époque ne semble pas pourtant se plaindre des mœurs sexuelle, dissolues et pédophiles, de cette bonne société naviguant sur les paquebots des *Messageries Maritimes*. Ainsi confie-t-il non sans une certaine ironie ses souvenirs à Josette Passas le 30 novembre 1953 :

> "*A 13 ans, j'étais novice timonier, je pesais 52 kg. Sur les grandes lignes Marseille-Nouméa via Mahé, Adélaïde, Sidney. Mon travail, l'après-midi, consistait à balayer. J'étais en quelque sorte kidnappé. Ca a commencé avec une Anglaise de 34 à 40 ans qui, sous prétexte de se faire porter un pliant dans sa cabine, m'a couvert de caresse, m'a mordu et le reste. J'en sortais flapi mais content. Une autre, une Australienne, m'agrippa le lendemain. Tant et si bien que j'étais devenu le chien-chien de ces dames. Et cela pendant deux ans, sur deux paquebots différents. Tout ce monde érotique se fréquente, se raconte leurs exploits. Un soir, en allant passer la soirée à terre, j'ai eu envie de pisser. Je vais donc sur le (wharf), le long du bord, face à un hublot. Béatitude ! Je vois sur une couchette supérieure les deux filles du gouverneur Moutet (le même qui est mort dans l'explosion du Mont Pelé à la Martinique), qui à ce moment était nommé à Maurice, je vois dis-je ses deux filles, 17 et 19 ans, se sucer en 69 complètement à poil. Elles se trémoussaient comme deux serpents, soupirant, murmurant de légers cris. J'en avais le tricotin raide. Toujours les yeux collés au hublot, celle qui était dessus regarda dans ma direction. Nos regards se croisèrent. Je partis en vitesse car le douanier, qui était à une quarantaine de mètres, soit sans raison apparente, soit intrigué par mon stationnement de dix minutes, se dirigeait sur moi. Je franchis la grande grille du port et allais passer la soirée au quart. Cela se passait à Sydney. Le lendemain, en prenant mon quart à 8 heures du soir, l'aînée, celle qui était dessus, me remit un billet me donnant rendez-vous à dix heures entre les deux cheminées. Je m'y rendis, y rencontrais les deux sœurs qui me recommandèrent la discrétion. Nouveau rendez-vous mais à l'heure du repos. En sortant, je me fais piquer par le second commandant qui, depuis quelques temps, avait du observer mon manège. Sur sa demande, je lui répondis que je venais faire ma commission. « Tu fais trop de commissions » me dit-il et, le lendemain matin, il me fit présenter d'office à la visite médicale. Le toubib, par ordre sans doute, me colla huit jours d'infirmerie. Je n'ai jamais tant reçu de friandises. Ces dames ne m'oubliaient pas. Et ces dames, presque toutes protestantes, n'oubliaient jamais d'assister à l'office du pasteur en chantant les vertus de la fidélité conjugale. Il y en avait une qui devait avoir de 60 à 65 ans mais qui, maquillée, en paraissait 45, me suçait tellement que j'en étais malade jusqu'au sang*"[76].

[75] Sergent Alain, op. cit., p.20.
[76] Archives Duc, lettre du 30 novembre 1953.



La vie sur les paquebots n'est pas forcément aussi plaisante que ne semble l'indiquer le texte ci-dessus. "*Le bilan de ses aventures se soldait par un profit bien médiocre*"[77]. A vrai dire, payé 45 francs par mois, Alexandre Jacob doit très certainement subir aussi vexations et brimades. Il n'est que mousse et apprend de fait les rapports habituels d'un corps de métier où la hiérarchie imprime sa force et sa loi. Mais ces rapports ont semble-t-il forgé un caractère vif et courageux, vengeur et soucieux de justice. Est-ce alors pour cette raison qu'une fois débarqué à Sydney, il prend la grave décision de déserter "*avec une audace qui stupéfie chez un enfant de treize ans*"[78]. L'épisode, ainsi narré et que l'on peut situer vers 1892, met bien sûr en valeur une forte personnalité lancée dans des expériences rocambolesques. Après avoir vécu d'expédients dans la ville australienne[79], Alexandre Jacob se fait embaucher sur un baleinier commettant des actes de piraterie. Une première expédition lui aurait rapporté 800 francs mais il n'assiste pas à l'abordage[80]. En revanche, il participe à un second voyage au cours duquel il peut constater la violence sanglante des forbans qui massacrent sous ses yeux l'équipage du bateau pillé. Malgré les 1000 francs qu'il gagne à l'occasion, l'adolescent prend la décision de déserter une seconde fois. A Sydney, il embarque comme mousse sur un paquebot britannique, le *Prince of Albert*, qui le ramène en France.

---

[77] Sergent Alain, op. cit., p.20
[78] Sergent Alain, op. cit., p.20
[79] Sergent Alain, op. cit., p.20 : "*Pour commencer, il chipa quelques fouets aux voitures de laitiers et les revendit un schilling pièce. Ayant ainsi amassé un petit capital de démarrage, notre déserteur acheta le matériel pour cirer les chaussures et s'assura une situation sociale. Il fut ensuite engagé par un médecin original qui possédait deux phoques. La principal fonction de Jacob consistait à soigner ces phoques et il s'en fit rapidement des amis, plutôt encombrants d'ailleurs, car ils le suivaient partout*".
[80] Sergent Alain, op. cit., p.21-22 : "*Après quelques jours de navigation, un autre navire étant en vue, Alexandre fut prié de descendre dans la cale où on l'enferma sans autre explication. Les détonations qu'il entendit ensuite, non plus que les bruits anormaux qui succédèrent, ne lui apprirent rien. Mais, lorsqu'il fut enfin libéré, Alexandre vit un curieux spectacle. Le pont de l'autre bateau était désert l'équipage paraissait avoir disparu et ses compagnons s'affairaient à opérer le transbordement d'un bâtiment à l'autre. Puis le noir capitaine donna des ordres, son bateau s'écarta et, quand il fut à quelques encablures, l'autre explosa dans un bruit de tonnerre et sombra aussitôt. Par le canal du bosco embaucheur, Alexandre apprit ensuite la vérité. Il avait embarqué sur un baleinier pirate. Au lieu de se livrer au fastidieux travail de pêche, les bandits qui composaient l'équipage s'approchaient à portée d'un bateau revenant tout chargé. D'un bord à l'autre les marins se faisaient des signes, s'interpellaient, tout le monde était sur le pont. Alors, dès que la distance était bonne, les hommes du géant noir empoignaient des armes chargées, tuaient les matelots du second bâtiment, abordaient tranquillement et jetaient les corps à l'eau. C'est après cette première phase que le mousse avait été libéré, pour aider à la partie proprement rentable de l'opération, c'est à dire au transbordement de la marchandise*".

"*Mais j'étais déserteur d'un navire anglais que j'avais plaqué à Saint Louis du Rhône. Mis en cabane, une cabane de policier, je m'en évadais une heure après et filais à la crèche*"[81].

Une fois rendu dans la cité phocéenne, Alexandre Jacob est arrêté et jugé pour sa désertion australienne. "*Grâce à quelques interventions, mais aussi à son jeune âge*", il sort libre du procès. L'intervention à laquelle Alain Sergent fait allusion est très certainement celle du grand-oncle maternel d'Alexandre Jacob qui, le 4 septembre 1948, révèle à Jean Maitron sa fonction de bâtonnier. Cette anecdote trahit, au demeurant, l'hypothèse d'une famille issue des plus basses couches sociales de Marseille[82]. Quoi qu'il en soit, Alexandre Jacob reprend la navigation mais le cabotage finit par remplacer les voyages au long cours. Nous avons précédemment narré les expériences sur le *Guadiana* et le *Douro*. Encore convient-il de rajouter une tempête qui laisse le premier des deux navires pour perdu[83]. Les dangers de la mer se renouvellent sur l'*Alix* "*coupé en deux par un cargo allemand*". Mais Alain Sergent commet un anachronisme en plaçant le naufrage au début de l'apprentissage d'Alexandre Jacob. En effet, l'*Alix* connaît un sérieux problème le 28 décembre 1896, année où il est racheté à la compagnie *Mourries* par la compagnie *Axel Busck*. De plus, le bateau, qui fait du cabotage, ne coule pas, il s'échoue à Faraman à l'embouchure du Rhône. L'événement est alors sujet à caution car, à cette date, Alexandre Jacob – tombé malade et contraint de rester à terre – a abandonné l'ambitieux projet professionnel maritime au grand dam de ses parents. Il a 16 ans vers 1895-96. A-t-il réellement navigué sur l'*Alix* ? La question reste en suspend ! A 17 ans, Alexandre Jacob se met à fréquenter de plus en plus les compagnons anarchistes marseillais. Les images de son enfance ne demandent ainsi qu'à être théorisées.

II. Alexandre et les anarchistes

A. Un mouvement localement important

1) L'anarchie en France à la fin du XIXe siècle

Il n'est pas question dans les lignes qui suivent de refaire une histoire de l'anarchie après la période des attentats. Il s'agit surtout de présenter un contexte, un état d'esprit au lendemain du procès des trente qui, du 6 au 14 août 1894 clôt "*l'année sanglante de l'anarchie*"[84]. Car il convient de remarquer que "*les premiers pas dans l'anarchisme*"[85] d'Alexandre Jacob correspondent à un moment particulier du mouvement libertaire confronté à l'application des lois sécuritaires et "scélérates" (des 11 et 15 décembre 1893 et du 28 juillet 1894) :

---

[81] Archives privées, lettre à Josette Passas, 15 novembre 1953.
[82] Voir I) B) 2) Une famille pauvre ?
[83] Alain Sergent cite pour l'occasion une lettre d'Alexandre à sa mère dont nous n'avons aujourd'hui aucune trace (op. cit., p.24) : "*Ta mémoire de mère a conservé le souvenir d'un fait et d'une date que j'avais oubliés. Cependant il m'a suffit que tu m'en parles pour m'en faire remémorer. En effet, c'est bien ça. Quatorze jours de retard, et plus de tuyaux, plus de mâts, plus de roufs, le pont à nu. Mais, à cet âge là, on ne se rend pas compte du danger. Aussi ai-je assisté à ce cyclone sans en apprécier toute la gravité. De là, mon oubli ou presque. Depuis j'en ai subi bien d'autres de tempêtes, et que tu ne connais pas, tourments sociales autrement terribles que celles déchaînées par les éléments. je m'en souviens de celles-là!!!*".
[84] Sergent Alain, "*L'année sanglante de l'anarchie*", dans Guilleminault Gilbert *Le roman vrai de la Troisième République*, tome 2 : "*Prélude à la belle Epoque*", p.65 – 67
[85] Titre du chapitre 3 de l'ouvrage de William Caruchet, op. cit., p.45.

> *« Ainsi l'année 1894 marque une date dans l'histoire du mouvement anarchiste. Sans renoncer à leurs principes, les compagnons vont s'efforcer désormais de s'affirmer par d'autres moyens. L'ère des attentats individuels a pris fin, celles des minorité agissant au sein des masses va commencer »*[86].

Mais, dès 1890, le problème de l'entrée des anarchistes dans les syndicats est posé dans les colonnes du *Révolté* de Jean Grave. Ainsi, renonçant et récusant son appel à la "*révolte permanente par la parole, par l'écrit, par le poignard, le fusil, la dynamite, voire même parfois par le bulletin de vote*" lancé dans le même journal le 25 décembre 1880, Pierre Kropotkine se prononce dix ans plus tard contre "*l'illusion que l'on peut vaincre les coalitions d'exploiteurs avec quelques livres d'explosifs*"[87]. La répression qui suit les bombes de Ravachol, de celles de Vaillant, de Pauwels, d'Henry, et qui culmine après l'assassinat de Sadi Carnot par Santo Génronimo Casério, désorganise la plupart des groupes libertaires français. Mais elle remet aussi la question syndicale à l'ordre du jour. De son exil londonien et subissant l'influence du trade-unionisme britannique, Pierre Pouget lance de lourdes invectives à l'encontre d'un mouvement confiné et séparé de la réalité sociale du monde ouvrier. L'article "*A roublard, roublard et demi*", dans le style si singulier de l'animateur du *Père Peinard*, exprime dans la première quinzaine du mois d'octobre 1894 les intérêts à œuvrer dans les groupements professionnels. L'action prosélyte y trouverait un terrain libre, non contraignant parce que légalement autorisé depuis 1884. Le syndicat offre en outre le double avantage de mettre en œuvre la lutte contre l'exploitation bourgeoise et de "*préparer le terrain à la Sociale*"[88] au-delà et indépendamment des partis politiques. C'est alors l'idée de grève générale ou universelle que reprend Fernand Pelloutier dans l'article "*Anarchisme et syndicalisme ouvrier*" qu'il signe le 20 octobre 1895 dans le journal que Jean Grave fait reparaître à partir du 4 mai de cette année sous le titre évocateur des *Temps Nouveaux*. Comme l'écrit Jean Maitron, "*ainsi se trouve esquissée une théorie des syndicats, école pratique d'anarchisme*"[89]. La Fédération des Bourses du Travail que dirige Pelloutier à partir de 1895 est ainsi présente au congrès de Limoges qui voit la création de la Confédération Générale du Travail. L'influence libertaire commence à marquer l'histoire du mouvement ouvrier français.

Mais tous ne partagent pas, loin s'en faut, l'idée d'un mouvement syndical conçu comme le vecteur "*d'une véritable renaissance du mouvement anarchiste*"[90]. "*Le choix en faveur de l'action syndicale ne fit jamais l'unanimité*" observe à ce propos Gaetano Manfrédonia dans une récente étude sur l'anarchisme en Europe[91]. L'individualisme anarchiste tend à se développer parmi les compagnons qui affichent un profond mépris pour toute idée d'organisation. Certes, "*L'unique et sa propriété*" de Max Stirner n'est traduit en France qu'en 1900. Mais, dès sa création en 1895, *Le Libertaire* de Sébastien Faure sert de "*refuge de ceux des anarchistes (…) qui sont résolument hostile au mouvement syndical*"[92] et lui préférant de toute évidence une révolte spontanée et non organisée. De plus, le syndicalisme est le plus souvent considéré comme une attitude bourgeoise visant uniquement l'amélioration des conditions d'existence d'un groupe sans réelle volonté de changement

[86] Maitron Jean, op. cit., p.261.
[87] Cité dans Maitron Jean, op. cit., Le révolté, n°3, 27 septembre – 3 octobre 1890.
[88] Cité dans *Les anarchistes d'aujourd'hui à hier soir*, p.22 : "*La syndicale n'est pas une couveuse électorale mais bien un groupement pour résister aux crapuleries patronales et préparer le terrain à la Sociale. La politique ? N'en faut pas ! Si tu en pinces pour elle, va en faire aux chiottes !*"
[89] Maitron Jean, op. cit., p.272.
[90] Maitron Jean, op. cit., p.283.
[91] Manfredonia Gaetano, L'anarchisme en Europe, P.U.F., 2001.
[92] Maitron Jean, op. cit., p.275.

radical[93]. C'est ce que dénonce Albert Libertad, au début du XXe siècle, dans son journal *L'anarchie* :

> *« Nous avons vu ce qu'était exactement un syndicat : une association d'individus qui se lèvent en face d'autres hommes afin d'obtenir par la force du groupement des conditions meilleures de vie. Le syndicat peut en cette occasion paraître se dresser en face du patronat. (…) Le syndicat ne se lève pas contre la base même de l'exploitation. Il décide d'en réglementer les conditions »*[94].

Envisagé comme une nouvelle hiérarchie, les anarchistes réunis autour de Sébastien Faure, d'Emile Girault[95], d'Henri Dhorr[96] et de l'équipe du Libertaire ne peuvent que refuser le syndicalisme même révolutionnaire. Mais, au-delà de la bipolarisation autour de la question de l'organisation du monde du travail, la maison Anarchie apparaît plus divisée que jamais. Il apparaît alors juste, à l'image de Jean Maitron, d'évoquer une "dispersion des tendances". Notons enfin avec Alain Sergent que la répression consécutive aux attentats de 1892 – 1894, n'entame pas à la base les rêves d'une transformation violente de la société bourgeoise :

> *« L'exécution de Casério et celle d'Emile Henry, (…) les arrestations en masse des libertaires, le vote des lois dites "scélérates", ne calmèrent pas les esprits mais dévièrent l'activité du mouvement anarchiste en France vers le syndicalisme révolutionnaire. Mais les attentats continuèrent en Europe et il n'est guère de souverain qui n'est eu à trembler : l'impératrice d'Autriche fut tuée à Genève d'un coup de poignard au cœur par Luigi Lucheni. A Rome, le roi Humbert Ier tomba sous les balles de Gaetano Bresci. Avec de tels exemples, les jeunes anarchistes de l'époque ne se sentaient pas précisément voués aux finesses de la dialectique »*[97].

---

[93] Paraf-Javal, Le Libertaire, n°22, 2 – 9 avril 1904 : "*Qu'est-ce qu'un syndicat ? C'est un groupement où les abrutis se classent par métier, pour essayer de rendre moins intolérables les rapports entre patrons et ouvriers. De deux choses l'une : ou ils ne réussissent pas, alors la besogne syndicale est inutile ; ou ils réussissent, alors la besogne syndicale est nuisible, car un groupe d'hommes aura rendu sa situation moins intolérable et aura par suite fait durer la société actuelle*" (Cité dans Maitron Jean, op. cit., p.276).

[94] *L'anarchie*, 30 mai 1907

[95] DBMOF : **GIRAULT Emile** [GIRAULT Ernest, Louis, dit Émile, dit ANGILLERAS ou ANGELLERAS].

Né le 15 juin 1871 à Paris, mort le 12 décembre 1933 à Paris ; ouvrier typographe. Anarchiste, puis communiste ; orateur et propagandiste. C'est au moment de l'Affaire Dreyfus qu'Ernest Girault fit ses premières armes et collabora à L'Aurore de Clemenceau. De 1895 à 1899, il écrivit dans le Libertaire. Il y défendait alors une position hostile au mouvement syndical : « *C'est la masse des sans-travail et des affamés qui doit servir de point de départ aux revendications anarchistes* », écrivait-il dans le Libertaire des 3-9 juin 1897. Il participa en juin 1904 au congrès antimilitariste d'Amsterdam qui aboutit à la formation de l'Association internationale antimilitariste. Excellent orateur, Girault effectua de nombreuses tournées de conférences, notamment avec Louise Michel, et ses discours lui valurent à plusieurs reprises arrestations voire condamnations.

[96] DBMOF : WEIL Lucien, dit **Henri Dhorr.** Né le 10 novembre 1865 à Bruxelles; représentant de commerce ; propagandiste anarchiste. Henri Dhorr fut le gérant du Père Peinard de Pouget. Après la disparition du journal en 1894, il alla s'installer comme représentant de commerce à Chalon-sur-Saône. Il rompit avec Pouget, trop favorable à ses yeux au travail des anarchistes dans les syndicats, et devint en 1895 correspondant à Chalon-sur-Saône du *Libertaire* de Sébastien Faure. À partir de 1899, un courant syndicaliste se dessina dans *Le Libertaire* concurremment avec le courant hostile dont il a été question, puis, de 1908 à 1914, le journal fut tout entier acquis à la pénétration anarchiste dans les syndicats. Dhorr, en juillet 1897, quitta Chalon. Quelques années plus tard, il était à Lille et, le 20 janvier 1900, lançait un journal, Le Batailleur. Acquis dès lors au syndicalisme et à ses luttes revendicatives, il multiplia les conférences dans la région. Par la suite, il se serait installé à Marseille.

[97] Sergent Alain, op. cit., p.33.



Les ardeurs terroristes, les volontés de faire parler la poudre, les envies de s'acoquiner avec le « V*ieux Père Lapurge, pharmacien de l'humanité »*[98] restent tenaces. Une pléthore d'écrits, d'articles et de brochures circulent toujours, alimentant nombre de désirs explosifs rarement mis à exécution après 1894. Parmi ceux-ci, Alexandre Jacob lit avec une attention toute particulière "*L'indicateur anarchiste*" dont Jeanne Humbert, dans la biographie qu'elle consacre en 1947 à son mari, écrit à ce propos :

> *« Le mouvement libertaire prit en France, à ce moment, un vigoureux essor. (…) Une curieuse brochurette éditée en à Londres et envoyée en France par' milliers circulait sous ce titre : L'indicateur anarchiste. C'était un véritable précis de chimie vulgarisée, à l'usage des compagnons, pour la préparation de détonateurs, bombes et tous engins de ce genre. Quand la police eut vent de la chose, elle fit une opération d'envergure chez tous les militants et saisit tous les exemplaires qu'elle put trouver. Naturellement, cela n'alla pas sans poursuites ! Je me souviens que tout fut retourné dans la maison de mes parents à cette occasion mais, par bonheur, l'opération fut infructueuse. »*[99]

En 1894, Félix Dubois, dans un ouvrage intitulé « *Le Péril anarchiste* », évoque à Londres la création au début de cette décennie du groupe de libertaires français exilés dans

---

[98] DBMOF : **MARIE Constant**, dit Le Père Lapurge. Né vers 1838 ; mort en 1910 ; maçon, puis cordonnier ; chansonnier anarchiste. Constant aurait participé à la Commune de Paris et été blessé dans la tranchée du fort de Vanves (cf. Le Libertaire, n° 42, 14 août 1910). Il ne figure pas toutefois parmi les condamnés des conseils de guerre. Ses chansons, publiées dans le Père Peinard, l'avaient rendu très populaire dans les milieux anarchistes et il chantait volontiers la chanson du Père Lapurge à laquelle il devait son surnom.
"*Je suis le vieux Père Lapurge,*
Pharmacien de l'humanité :
Contre sa bile je m'insurge
Avec ma fille Égalité.
Refrain
J'ai ce qu'il faut dans ma boutique,
Sans le tonnerre et les éclairs,
Pour faire sauter toute la clique
Des affameurs de l'univers".

[99] Humbert Jeanne, *Eugène Humbert, la vie et l'œuvre d'un néo-malthusien*, Paris, La Grande Réforme, 1947, p.29

la capitale anglaise et tenants de l'action violente pour renverser le vieux monde. L'International publie un journal du même nom, s'oppose très fortement aux doctrinaires de *la Révolte* et :

> « *Pour achever sa besogne d'excitation au meurtre, à l'incendie, etc. (…) publia à sa dernière page un cours de chimie pratique à l'usage des anarchistes.*
> *Plus tard ces leçons furent réunies en une petite brochure in-18°, l'Indicateur anarchiste* » [100].

Publiée en 1891 par l'imprimerie internationale anarchiste à Londres, cet opuscule de quarante pages ne porte aucune signature. "*Extrêmement précis et bien rédigé*"[101], il s'agit d'un livre de recettes explosives à destination de ceux et celles qui entendent pratiquer la lutte armée. L'ouvrage circule encore durant la deuxième moitié des années 1890. Alexandre Jacob explique d'ailleurs à Jean Maitron en 1948 comment il l'avait eu entre les mains :

> *« D'un naturel très confiant, (…) je me laissais manœuvrer par un indicateur de police qui me procura une brochure anarchiste L'Indicateur Anarchiste »*[102].

A la propagande par le fait succède l'idée de la reprise individuelle ; nombreux sont ses partisans parmi les militants anarchistes : attentats mais aussi vols, estampage et fausse monnaie deviennent des pratiques courantes. Loin d'être uni, le mouvement libertaire présente tous les traits de la fragmentation. Mais, au moment où Alexandre Jacob s'engage "*sous les plis du drapeau noir*"[103], cette division semble plus un signe de vitalité qu'un symptôme de faiblesse. Il en est ainsi à Marseille comme dans tous les grands foyers de l'anarchisme français.

2) le mouvement anarchiste marseillais 1896 – 1898

Il peut paraître présomptueux de reprendre en quelques lignes l'étude précieuse et exhaustive que M. René Bianco a produite en 1977. Celle-ci envisage l'histoire des libertaires marseillais sur une période nettement plus longue et, de 1880 à 1914, il retrace un mouvement local tout empreint de vitalité et de dynamisme. Sur 322 anarchistes recensés dans le département des Bouches du Rhône et pour la période 1896 – 1899, 78% (soit 251) sont signalés comme résidant à Marseille. 48% (soit 157 personnes) ont moins de trente ans. "*La répression ne tarit donc pas le recrutement*" et l'anarchisme, phénomène plus urbain que rural, "*conserve son attirance et ne se sclérose pas*"[104]. Remarquons que, à l'image d'Alexandre Jacob, les nouveaux venus dans l'anarchie sont des hommes jeunes. Peu de femmes militent ou apparaissent comme sympathisantes[105]. Si environ 50% d'entre eux travaillent dans l'artisanat, ils sont de plus en plus à œuvrer dans l'industrie (20,5%) et dans le

---

[100] Dubois Félix, *Le péril anarchiste*, Paris, Flammarion, 1894, p.171
[101] Bianco René, *Un siècle de presse anarchiste d'expression française*, p.1164 : "*[L'Indicateur anarchiste] donne tous les conseils utiles pour la fabrication de la dynamite, de la nitroglycérine et des capsules de fulminate. Il indique en outre les différents objectifs à détruire en priorité le jour de la révolution et précise les différentes techniques pour correspondre secrètement*".
[102] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.215.
[103] Titre du livre de Raymond Manevy et de Philippe Dole, Editions Domat, 1949.
[104] Bianco René, Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône, p.307.
[105] René Bianco signale treize femmes soit 4% des 322 individus repérés.

petit commerce (16,7%) ; ce qui nuance bien sûr l'hypothèse d'un mouvement réactionnaire s'insurgeant contre les transformations d'une société nouvelle et industrielle. Nous avons en effet envisagé Marseille dans le cadre de la révolution industrielle en France. Il va de soi que la prolétarisation de la population de cette ville, ajoutée au marasme économique (certes conjoncturel pour l'année 1897), ne peut qu'alimenter un mouvement dénonçant avec véhémence la spoliation par le capital des fruits du travail. Le plus souvent organisées autour du thème de la question sociale, les réunions publiques anarchistes se multiplient à Marseille.

> « *[Elles] se comptent par centaines et on peut dire sans risque d'erreur que les compagnons sont allés porter la bonne parole dans tous les quartiers populaires de la ville de Marseille et même en banlieue »*[106].

Le grand nombre de réunions publiques, la plupart du temps organisées dans le bar où se réunit le groupe anarchiste, ne saurait bien sûr masquer une énergie militante impulsée aussi par la présence à Marseille de grands noms du mouvement libertaire. C'est en particulier le cas pour Sébastien Faure qui vient fréquemment soutenir les compagnons en organisant un grand nombre de conférences. Les quatre, qu'il donne dans cette ville en février 1892, attirent environ 6000 personnes et permettent de lancer un journal local : *L'Agitateur*. Celui-ci paraît le 1er mars de cette année. La vigueur ne résiste pas aux persécutions des années 1893 – 1894 ; "*Un climat de peur s'instaure rapidement*" issu d'une intense surveillance policière. Mais l'activisme libertaire reprend de plus belle peu de temps après. Les conférences se font alors à un rythme soutenu, "*reflet fidèle d'un énorme effort militant*". De 1895 à 1905, 138 conférences sont données dans les Bouches du Rhône dont 115 à Marseille, soit environ 11 par an dans cette ville. Elles réunissent au total un auditoire de 117000 personnes. Sébastien Faure assure une grande part d'entre – elles et réunit systématiquement un public fort nombreux. Plus de 1370 personnes viennent régulièrement l'écouter moyennant finance dans de grandes salles comme le théâtre Chaves, l'Alcazar, le théâtre du Gymnase ou encore la salle Rossi aux Chartreux. C'est dans cette dernière salle que Louise Michel est écoutée par 2500 personnes le 19 mai 1897. Mais le public vient également entendre des orateurs moins connus et plus locaux dans des salles aux capacités d'accueil certes plus restreintes : la salle du Kiosque, rue du Chêne ; les brasseries Geismar, Noailles ou du Chapitre. Broussouloux[107], Henri Dhorr[108] ou O. Jahn[109], qui viennent momentanément s'installer à Marseille, mais aussi Calazel[110],

---

[106] Bianco René, op. cit., p.252.

[107] DBMOF : **BROUSSOULOUX**, dit PINTELON, dit ROUARD, dit VIOCHOT, dit Louis l'Algérien. Né à Alger en juillet 1863, Broussouloux fut déclaré insoumis pour ne s'être pas présenté à une période de vingt-huit jours, condamné à un mois de prison par le conseil de guerre d'Alger, puis, à sa libération, incorporé au 1er régiment de zouaves. En 1890, Broussouloux exploitait un café à Alger. Il vendit son café et se rendit à Marseille. Il travailla aux docks puis, en 1892, se rendit à Lyon, puis à Saint-Étienne. Conférencier, il était lié aux milieux anarchistes. En août 1893, il fut candidat -- peut-être candidat abstentionniste -- à Cherbourg à une élection législative. Le mois suivant, il fut condamné, par la cour d'assises de la Manche siégeant à Coutances, à deux ans de prison pour faux en écritures. En 1896, Broussouloux habitait Paris, 5, rue Sainte-Isaure. Il participa, en septembre, au VIIIe congrès national corporatif -- 2e de la CGT -- tenu à Tours (Indre-et-Loire) et devint membre du comité de la grève générale. Selon un rapport de police, il était d'une « *intelligence au-dessus de la moyenne* » ; après avoir préconisé l'emploi de moyens violents, il se déclarait en faveur d'une « *propagande intellectuelle* ».

[108] Voir *1) L'anarchie en France à la fin du XIXe siècle*.

[109] DBMOF : **JAHN Octave**. Né le 10 février 1869 à Cherbourg (Manche), Octave Jahn, militant anarchiste, fonda à Paris, en août ou septembre 1886, avec les compagnons Tortelier, Tennevin, Marie Murjas, Niquet, Bidault, etc., la Ligue des Antipatriotes. En août 1889, Jahn s'installa à Lyon et se montra ardent et véhément dans son action de propagandiste anarchiste. Entre 1887 et 1894, Jahn avait été condamné à neuf ans et neuf mois de prison et à 360 F d'amende pour outrages, provocation à l'incendie, provocation au meurtre, à la désertion, menaces de mort. En 1916, il se rendit au Mexique et à son retour, il fit une série de conférences sur la révolution mexicaine. On perd sa trace ensuite.

Théodore Jean[111], Chaumel[112] et beaucoup d'autres distillent l'anarchie à travers des thèmes plus politiques et sociaux qu'économiques. Si une conférence sur "*le capitalisme*" est tenue en 1896, une autre sur "*le machinisme et ses conséquences*" en 1898, les réunions sont majoritairement orientées sur les sujets de prédilection des anarchistes comme la théorie ("*l'anarchisme*" en 1897), le parlementarisme et le système électoral ("L*a grève des électeurs*" en 1896, "*Les mensonges politiques*" en 1898), l'anticléricalisme et l'antimilitarisme ("*Les crimes de Dieu*" en 1897, "*Sabre et goupillon*" en 1898) ou bien encore l'égalité des sexes ("*L'esclavage volontaire*" en 1896). Notons aussi que l'actualité permet également de réunir un auditoire conséquent : ainsi en est-il de la campagne pour le pain gratuit en 1896, du meeting du 10 janvier 1897 sur "*L'inquisition en Espagne*" à propos de la répression du mouvement anarchiste dans ce pays, ou encore des conférences sur l'affaire Dreyfus en 1898 – 1899. Outre les conférences, les compagnons libertaires ont organisé de nombreuses soirées familiales qui permettent de se retrouver, de collecter des fonds tout en écoutant et en chantant "*L'heureux temps de l'anarchie*" de Paul Paillette[113] ou des textes plus légitimement

---

[110] **CALAZEL Ferdinand :** Né à Nîmes (Gard), le 25 septembre 1865, serrurier mécanicien puis marchand ambulant. Demeurant à Marseille, 8 cours Belsunce en 1896 et 1897, il déploie alors une intense activité, convoquant de nombreuses réunions, participant à des conférences publiques et y prenant souvent la parole (en particulier le 1er 1897 à la Bourse du Travail). Il organise également les conférences de Sébastien Faure et Louise Michel des 19 et 20 mai 1897. Abonné au *Libertaire*, il diffuse ce journal à Marseille. (Cité dans Bianco René, *Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*, tome 3 "*Dictionnaire biographique*", p.13)

[111] **JEAN Théodore :** Petit fils de Louis Jean Marcelin JEAN déporté à Belle – Isle pour sa participation à la Commune ; fils de Léonce Virginius JEAN conseiller municipal socialiste de Marseille (1876 – 1879) et maire des Pennes Mirabeau (1900 – 1905), Marius Théodore Jean naît à Marseille le 23 février 1863. Il fait ses études au lycée Thiers (bachot es - science et es - lettres) et très tôt manifeste un penchant très vif pour la poésie qu'il gardera sa vie durant. Très lié avec Jean Lombard (l'organisateur du Congrès ouvrier de Marseille en 1879) et avec Bellot, il collabore tout jeune aux revues fondées par ses amis : Le Pilori, La Ligue du Midi, L'Echo du Midi, Le Midi Libre, La Revue Provinciale … En 1882, il fait partie avec Prosper Ferrero du groupe "*Les jeunes*". Il fréquente alors les milieux anarchistes où il milite longtemps tout en conservant de nombreuses amitiés dans les rangs socialistes. Il s'éteint à Marseille le 9 novembre 1949. (Cité dans Bianco René, "*La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*", p.216)

[112] **CHAUMEL Maurice Léon :** Né le 5 mars 1875 à Marseille, célibataire, peintre en bâtiment, il a une vie assez mouvementée : le 6 avril 1893, il est condamné à 15 jours de prison pour "désertion à l'intérieur". En janvier 1897, il est écroué sous l'inculpation d'outrage et rébellion à agents et condamné le 23 à deux mois de prison. En juin, il est à nouveau condamné pour cris séditieux et le tribunal correctionnel le condamne le 6 juillet à 2 mois de prison. Ces incidents lui valent d'être inscrit en novembre 1897 sur les Etats anarchistes dans la 1e catégorie avec la mention "*exalté et militant*". De fait, Chaumel est très remuant. Il perturbe aussi bien les prêches dans les églises (le 11 décembre 1897 à la Belle de Mai) que les réunions électorales (avril – mai 1898). Il a la parole facile et en use largement dans de nombreuses réunions publiques où il porte la contradiction et développe les théories anarchistes. Il donne lui – même un grand nombre de conférences notamment en 1898. La même année, il préside celle de Sébastien Faure et fait le coup de poing contre les membres de la Ligue Antisémite. En 1899 et 1900, il apparaît dans de nombreuses réunions et fait une active propagande en faveur de Dreyfus puis, tout en restant anarchiste, et à ce titre anticléricaliste, il évolue vers le bouddhisme. Cette évolution le place à l'écart des compagnons. (Cité dans Bianco René, *Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*, tome 3 « *Dictionnaire biographique* », p.17)

[113] Publiée en 1895 dans les colonnes du Libertaire, la chanson de Paul Paillette (1845 – 1920), ancien ouvrier ciseleur ; connaît un succès immédiat et durable. Elle se chante toujours dans les cercles et groupes anarchistes. Il est possible que l'air utilisé ("*Le temps des cerises*") ait autant de part que ce poème (de sept couplet) dans ce suc-cès:

"*Quand nous en serons au temps d'anarchie,*
Les humains joyeux auront un gros cœur
Et légère panse.
Heureux on sera – sainte récompense –
Dans l'amour d'autrui doubler son bonheur ;
Quand nous en serons au temps d'anarchie,
Les humains joyeux auront un gros cœur."

D'après Brécy Robert, "Florilège de la chanson révolutionnaire", p.151

répréhensibles comme "*La dynamite*" de Martenot[114]. On y danse aussi. Mais toute cette propagande orale se fait aussi à l'atelier, à l'usine, dans les rues, dans les bars … Les militants n'hésitent pas non plus à porter la contradiction chez leurs adversaires, ni même à l'occasion à faire le coup de poing. Le 1er février 1898, par exemple, Sébastien Faure, accompagné de l'Italien Fénaglia et des Marseillais Escartefigue[115] et Théodore Jean, perturbent le meeting de la Ligue Antisémite qui se tient à la brasserie Marseillaise, rue Saint Basile. Vers neuf heures du soir, une cinquantaine d'anarchistes tentent de rentrer en force dans la salle de réunion. Des vitres volent en éclats. Une bagarre inévitable crée la panique. La police fait évacuer les 250 personnes venues se convaincre de la culpabilité du capitaine juif accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne. Les compagnons Chaumel et Arcos sont arrêtés ainsi que Fénaglia. L'agitation que provoquent les anarchistes montre pour la période concernée l'énergie par eux développée et une croyance très forte et sans faille dans l'imminence de la révolution. L'intense activité développée en faveur des révoltes individuelles ou collectives par les multiples groupes libertaires dans la métropole des bouches du Rhône ne peut alors que frapper et enthousiasmer un jeune homme, fraîchement et rapidement sorti de l'adolescence.

3) La découverte de l'anarchie

Elle se fait de toute évidence de manière progressive et d'abord au travers des livres parcourus pendant ses années de navigations :

> *« Alors que je naviguais, j'avais lu "L'histoire des Girondins" de Lamartine et "Quatre-vingt-treize" de Hugo. Ce dernier ouvrage fit une forte impression sur moi à tel point qu'à plus de cinquante ans de distance je me rappelle encore de ce passage où Cimourdain évoque les trois parasites à supprimer : le prêtre, le soldat, le juge. Je lus aussi "Les Rougon Macquart" de Zola »*[116].

Le naturalisme de Zola et le romantisme de Hugo ont remplacé les récits d'aventures de Jules Vernes que l'enfant Jacob dévorait. Ils semblent imprimer à l'adolescent qui navigue sur les mers chaudes du globe une réflexion juvénile, l'incliner à la révolte contre l'ordre établi. Ces lectures ne font pas pour autant de lui un adorateur des pratiques explosives de l'anarchie :

---

[114] Ecrite en 1893, le titre donne à lui seul l'idée de violence que l'on peut y trouver. Le compagnon bordelais Martenot l'avait envoyé d'abord à *l'Insurgé* qui n'osa pas la publier. Voir Chapitre 1, III, A, *1) Fabrication d'explosifs*.

[115] **ESCARTEFIGUE** Marius, Charles, Honoré, dit Jouvarin : Né le 2 novembre 1872 à Marseille, il demeure 2 rue Crinas, et suit les cours de l'école d'ingénieurs (rue Duguesclin) en 1890 – 1892. Il est renvoyé au début de 1893 "en raison de la part active qu'il a prise au mouvement anarchiste". Sous le nom de Jouvarin, il milite en effet activement de 1892 à 1898 et appartient avec Calazel, Cheylan, Chaumel et Gros à la Jeunesse Internationale. Intelligent et doué d'une certaine facilité de parole, il fait de nombreuses conférences et causeries, notamment : "*socialisme, état et religion*" le 16 janvier 1896, "*la question sociale*" le 15 mars 1896, "*le sabotage*" le 2 décembre 1897, "*la sociologie du théâtre*" le 25 décembre 1897, "*Wagner*" le 19 mars 1898. Il collabore au Libertaire, surtout quand cet hebdomadaire est imprimé à Marseille en 1898. On le signale également pendant cette même période parmi les compagnons qui vont porter la contradiction dans les réunions publiques ou qui perturbent les réunions électorales. De même, il fait partie du commando anarchiste qui saccage le 1er février 1898 la *brasserie marseillaise*, rue Saint Basile où la *ligue antisémite* tenait une réunion. On le voit également à la Bourse du Travail où il prend la parole le 1er mai 1897 et le 1er mai 1898. Il s'écarte cependant du mouvement vers 1899. et s'oriente vers le socialisme. Installé à Toulon, il est élu conseiller général en 1901, conseiller municipal en 1902 puis maire de cette ville en 1904. (Cité dans Bianco René, *Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*, tome 3 "*Dictionnaire biographique*", p.25).

[116] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.219.

« Je fus donc initié à l'anarchie très jeune, entre treize et quatorze ans. Mais jusqu'à ma condamnation, rien ne prédisposait à l'illégalisme »[117].

Alexandre Jacob ne devient pas anarchiste à une date précise comme l'affirme ses précédents biographes même si, en 1895, sa volonté de lutter contre toutes formes d'autorité devient plus marquée. C'est en effet à cette époque que, malade, il abandonne sa vocation maritime et finit d'être convaincu par le prosélytisme d'une personne de son entourage :

« Il y avait dans ma famille, outre mon père, ma mère et ma grand-mère maternelle, un jeune homme de quatre ans mon aîné dont mon père était subrogé tuteur. Il travaillait comme tourneur sur métaux aux forges et aux chantiers. Il était anarchiste. J'allais avec lui aux soirées familiales libertaires, aux conférences. Il me fit lire plusieurs brochures de Pierre Kropotkine, Elysée Reclus, Malatesta, etc. Cette initiation à la doctrine anarchiste, qui était en quelque sorte intermittente pendant que je naviguais (durant le désarmement du navire), devint plus assidue lorsque je restai à terre »[118].

Ces passages, issus des "*Souvenirs rassis d'un demi-siècle*" c'est à dire des lettres écrites à Jean Maitron en 1948, appellent plusieurs commentaires. Les premiers contacts d'Alexandre Jacob avec le mouvement libertaire ne se font pas par l'entremise d'un membre de sa famille – comme a pu l'affirmer William Caruchet – mais par le biais du fils d'un voisin des Jacob que la justice avait placé entre les mains de Joseph, devenu boulanger après avoir abandonné lui aussi la navigation. Alexandre Jacob précise néanmoins que le jeune homme "*vivait en famille chez nous*"[119]. L'anecdote est en outre révélatrice de l'entraide sociale en milieu populaire. Jacob entre ensuite en anarchie à 13 – 14 ans, c'est à dire vers 1893, soit en pleine période des attentats qui frappent la France. Bien qu'il s'en défende à posteriori, Alexandre Jacob ne peut manquer d'être touché par l'émotion militante que suscite une « épidémie » terroriste touchant en fin de compte assez peu la ville de Marseille. Quelques velléités explosives ont lieu avant cette période et à la suite des recommandations du congrès de Londres en 1881. Le 27 février 1884, Louis Chave, jardinier au couvent de la Serviane, tue à coup de poignard la mère supérieure Duluil Martiny et blesse grièvement la sœur Léonie de Sorval. L'acte meurtrier est motivé par le licenciement de Chave, abattu le jour même dans sa fuite par un gendarme. Deux explosions secouent Marseille en 1886 : la première le 13 septembre devant le portail des bureaux de l'administration des docks ; et le seconde le 23 novembre au 10 de la rue de Rome. Les auteurs de ces attentats demeurent à ce jour inconnus. Le 24 février 1887 de la dynamite est retrouvée dans les caves de la caserne Saint Victor. L'affaire en reste là. La propagande par le fait attire peu d'adeptes à Marseille. Deux explosions et un assassinat viennent secouer la métropole des Bouches du Rhône en deux ans en 1892 et en 1893[120]. Malgré tout,

---

[117] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.216.

[118] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.219.

[119] IL s'agit ici d'une des deux ébauches des « *Souvenirs rassis d'un demi siècle* » que l'anarchiste écrit pour Jean Maitron en 1948.

[120] Le 12 octobre 1892, une formidable détonation se produit au 47 de la rue d'Alger, chez le compagnon Camoin qui manipulait des explosifs. L'enquête de police montre à la suite des révélations d'un indicateur, venu visiter Camoin à l'hôpital, que ce dernier projetait de faire sauter un pont au passage d'un train. En décembre 1892, l'anarchiste belge Pauwels est signalé de passage à Marseille. Il meurt le 15 mars 1894 dans l'explosion de la marmite qu'il avait déposée dans l'église de la Madeleine à Paris. Le 24 janvier 1893, lors d'une réunion d'anarchiste, Damas de Saint Etienne "*encense la fameuse marmite*" et fait l'apologie de la propagande par le fait. En février et mars de cette année, Sébastien Faure organise une série de conférences en faveur d'Auguste Vaillant, auteur de la bombe lancé le 8 décembre 1892 au palais Bourbon en pleine séance de l'Assemblée Nationale. Quelques deux cents francs sont récoltés à l'occasion pour sa fille Sidonie. Dans la nuit du 15 au 16 novembre 1893, l'hôtel du général commandant le XVe corps d'armée est détruit rue d'Armény. L'auteur de l'attentat reste à ce jour inconnu. Mais la soixantaine de perquisitions opérées dans le milieu anarchiste par la police, le 16

la peur des anarchistes s'instaure et René Bianco peut à raison signaler l'installation d'un véritable "*climat de chasse aux sorcières*" qui désorganise localement et momentanément le mouvement libertaire marseillais. En effet, malgré la conférence de protestation du 11 janvier 1894 qui réunit environ 2000 personnes à la salle de l'ancien asile de nuit, une note de police indique quelques mois plus tard que :

> *« Le sentiment qui domine en ce moment chez la plupart des anarchistes c'est la peur ! Un grand nombre d'entre eux ne s'occupe plus d'anarchisme* »[121].

Quoi qu'il en soit, toute cette effervescence a de quoi attirer, charmer, séduire un jeune garçon qui, fort de son expérience maritime, peut ainsi concrétiser ses colères et théoriser ses observations :

> « *J'allais aux soirées familiales, aux conférences avec l'âme d'un croyant* »[122].

De public, Alexandre Jacob devient vite militant, fréquentant toutes sortes de réunions et intégrant le groupe de la *Jeunesse Internationale* à Marseille. Ce groupe est composé notamment de Ferdinand Calazel, Jules Cheylan[123], Maurice Chaumel, Frédérique Gros, Marius Escartefigue, Victor Rapallo[124] (qui se fait aussi appeler Emile Rampal). Nous ne savons pas exactement le nombre de militants au sein de la *Jeunesse Internationale* mais retenons, à la suite de M. René Bianco et à l'image de n'importe quel groupe libertaire, qu'il s'agit avant tout

---

novembre, permet la découverte d'explosifs chez le compagnon Léopold Boissy. Jugé le 31 janvier 1894, il déclare refuser toute violence gratuite à la barre :

"*Si anarchisme signifie vol, viol et assassinat, je ne suis pas anarchiste mais si l'anarchisme a pour but d'assurer le bien-être de l'humanité, je crie Vive l'anarchie !*"

Boissy est condamné à cinq ans de prison. Pour René Bianco, "*les anarchiste sont tenus à l'œil en permanence*" ; les inscriptions au carnet B – le fichage policier des libertaires – se multiplient. Et c'est dans "*un climat de chasse aux sorcières*" que se produit l'attentat de Célestin Nat le 19 mai 1894, soit deux jours avant l'exécution à Paris du "*Saint Just de l'anarchie*" : Emile Henry. Ce jeune homme de 24 ans vit d'expédients et de menus travaux à Marseille. Ne supportant pas sa récente mise à pied, il décide de s'en prendre à n'importe quel représentant de la bourgeoisie et poignarde sur le quai des Augustins le premier quidam venu présentant les critères visuels de l'aisance financière. Bien qu'il nie être anarchiste, Célestin Nat est condamné à vingt ans de travaux forcés le 3 août 1894. Plus aucun acte de propagande par le fait n'est signalé après l'assassinat à Lyon du président de la république Sadi Carnot par l'anarchiste italien Santo Géronimo Casério le 24 juin 1894. Il en est ainsi à Marseille comme partout ailleurs en France au cours de la décennie suivante.

[121] A.D. des Bouches du Rhône, M6/3398, cité dans Bianco René, *le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*, p.166

[122] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.219.

[123] **CHEYLAN Jules Antoine :** Né le 2 mars 1861 à Marseille. Ouvrier chaudronnier. Membre du groupe "Les rénovateurs" dès 1890, il assiste à de nombreuses réunions souvent en compagnie de sa femme. Cela lui vaut d'être porté sur la liste des anarchistes "à surveiller" en mars 1892, puis d'être inscrits sur les Etats en première catégorie c'est à dire classé comme anarchiste dangereux. demeurant à Marseille, 2 rue Cerechelli, puis 42 rue du Bon Pasteur (en 1894) ce dernier domicile est perquisitionné à de nombreuses occasions. Militant actif, il fait partie de la Jeunesse Internationale et collabore à la publication de l'Agitateur. (Cité dans Bianco René, *Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*, tome 3 "Dictionnaire biographique", p.17).

[124] **RAPALLO Victor :** Né le 4 mai 1878 à Marseille. Célibataire. Ouvrier typographe. Il est signalé en janvier 1897 comme anarchiste militant. Son patron est "*satisfait de son travail mais lui reproche d'être un anarchiste convaincu et de développer sans cesse ses théories*". Il participe aux deux numéros de l'Agitateur en février et mars. Quelques mois plus tard, il est victime avec Alexandre Jacob d'un agent provocateur (Leca) qui lui procure des explosifs puis les dénonce. Rapallo est condamné le 1er septembre 1897 à six mois de prison par le tribunal correctionnel de Marseille. Sorti de prison le 11 février 1898, il revient à Marseille où il loge au 13 montée de Saint Esprit. Il continue à participer aux réunions anarchistes et participe à l'expérience marseillaise du Libertaire de mars à juin de cette année. Il part se fixer à Paris à l'automne 1898 et travaille un moment comme typographe au *Libertaire* dans lequel il publie quelques articles (Cité dans Bianco René, *Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*, tome 3 "Dictionnaire biographique", p.60).

d'un ensemble informel et mouvant de compagnons se réunissant généralement dans l'arrière – salle d'un bar et dont cinq à six personnes forment l'élément moteur, le noyau dur. Le groupe désigne ainsi plus le lieu de rendez-vous des compagnons que les compagnons eux-mêmes. Et ces points de rencontre changent très souvent. Ainsi le groupe de la Belle de Mai se réunit-il en 1895 au bar *Dravet* ; il est signalé en mai 1895 au bar de la Renaissance et en décembre 1897 au bar *Genovesi*. *La Jeunesse Internationale* use assurément des mêmes pratiques et, à l'intérieur de l'estaminet, les discussions vont bon train sur les questions de théorie, sur l'actualité et sur la vie du groupe. On s'y échange livres et brochures ; on y chante souvent. En bref, on y mène une activité militante en préparant les réunions publiques et les conférences, en organisant de nombreuses soirées familiales. Or la répression des années 1892 – 1894 laisse place à un relatif retour au calme autorisant de fait un renouveau de la propagande anarchiste[125]. Et c'est dans ce cadre qu'Alexandre Jacob participe à la reparution du journal libertaire *L'Agitateur*.

B. L'Agitateur

1) Deux numéros seulement

> *« C'est à l'issue de ces réunions entre libertaires que je connus Escartefigue alias Jouvarin, son beau-frère Romani, et Rapallo avec qui nous fîmes paraître un journal de propagande, L'Agitateur, dont la parution fut éphémère faute de fonds »*[126].


3e Année. — N° 1 — 5 Centimes — Du 4 au 19 Février 1897

L'AGITATEUR

Organe bi-mensuel

Int. Instituut voor Soc. Geschiedenis Amsterdam

Administration : 22, Quai du Port, 22, Marseille

Une note de police rapportant la soirée familiale du 25 décembre 1896 à la brasserie Noailles confirme les dires d'Alexandre Jacob. Lors de cette réunion :

> *« Jules Cheylan déclare que le but du concert est de trouver des adhérents pour fonder un journal, L'Agitateur, dont le besoin s'impose et il engage l'assistance à acheter des brochures anarchistes et l'Almanach du Père Peinard en vente dans la salle »*[127].

---

[125] Le phénomène, observable à Marseille, l'est aussi dans toutes les grandes villes de France : Paris, Lyon, Toulouse, Nantes, Lille, etc. A Bordeaux, par exemple, les compagnons libertaires lancent une série de réunions qui couvrent tous les quartiers de la ville et même au – delà d'avril à octobre 1897. Le public est au rendez-vous et nous retrouvons les anarchistes du Bouscat à Lormont, de Saint André de Cubzac à Saint Macaire. Sébastien Faure et Louise Michel viennent leur prêter main forte lors d'une conférence publique sur "*Les iniquités de la société*" qui, le 11 mai de cette année, attire plus de 1200 personnes à la salle Saint Paul de Bordeaux.

[126] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.219.

[127] A.D. Bouches du Rhône, M6/3347B, rapport du commissaire de police du 4e arrondissement de Marseille, le 26 décembre 1896.

Si "*les compagnons des Bouches du Rhône ne prennent aucune initiative dans le domaine de l'édition*"[128], il convient néanmoins de relever que leur contribution dans celui de la presse apparaît réelle et révélatrice d'un dynamisme conséquent. 18 numéros paraissent à Marseille entre 1891 et 1893 ; et 16 de 1897 à 1898. Chaque groupe souhaite disposer de son propre organe de presse[129] et, en l'absence d'organisation, celui-ci joue le rôle d'agent de liaison entre les différents compagnons. Mais la naissance de ces feuilles de propagande paraît également liée à des périodes de crises politiques, économiques et sociales motivant le militantisme anarchiste. Ainsi le scandale de Panama est-il le sujet principal du n°1 de la deuxième série de l'*Agitateur*, le 14 janvier 1893[130]. Car le journal que composent Alexandre Jacob et ses amis n'est pas un inconnu des libertaires marseillais ce qui justifie très certaine-ment le titre qu'il lui ont donné. Une première série faite de douze numéros paraît en 1892[131] en pleine période de la propagande par le fait. Cette exceptionnelle longévité s'explique entre autre par l'emploi de la publicité, pratique originale dans le milieu libertaire, mais aussi par l'ardeur militante des compagnons, objets toutefois de nombreuses et usantes pressions policières. La seconde série ne connaît en revanche que six numéros paraissant tous les samedis du 14 janvier 1893 au 18 février. Ayant renoncé à la manne financière de la publicité, le dernier numéro de cette série indique aussi que "*les persécutions gouvernementales vont obliger le journal à suspendre momentanément la publication de L'Agitateur*". Pour Régine Goutalier, la troisième série du journal, celle à laquelle collabore Alexandre Jacob, est symptomatique de l'échec du mouvement libertaire malgré la bonne volonté de quelques compagnons de Marseille. "*C'est pourquoi le chant du cygne des deux numéros de 1897 apparaît comme une tentative désespérée*"[132]. La parution de *L'Agitateur* en 1897 est certes éphémère mais elle est plus révélatrice d'une activité débordante après la répression des années 1892 – 1894. Après la réunion de *la Jeunesse Internationale* à la brasserie *Noailles* le 25 décembre 1896, la déclaration du journal est faite au parquet de Marseille le 30 janvier suivant par un dénommé Edouard Roch dont la préfecture des Bouches du Rhône dresse à ce propos un portrait pour le moins défavorable :

> *« Le déclarant, marié, divorcé, âgé de 37 ans, (…) est né à Lyon (Rhône) le 21 décembre 1859. Il n'habite Marseille que par intervalle et y demeure pour le moment en garni (au 22 quai du Port). Sa conduite, sa moralité sont mauvaises. Il voyage de ville en ville, fréquente les filles de mauvaise vie et les réunions anarchistes où il se fait remarquer par sa violence. Ne travaillant pas de son métier, il ne vit que du produit de la vente des journaux sur la voie publique »*[133].

S'ensuit alors une liste des condamnations d'Edouard Roch, tapissier de son état : adultère, complicité d'adultère mais aussi vol (en 1892 à Toulon). Faut-il pour autant considérer le gérant de *L'Agitateur* comme un prête-nom utilisé par *la Jeunesse Internationale* pour contourner toute éventuelle mesure répressive à l'encontre du journal. La remarque de M. René Bianco dans son étude sur la presse anarchiste dans les Bouches du Rhône vis-à-vis des gérants "homme de paille" est à ce sujet éclairante : "*Tout au plus pouvons-nous constater en définiti-ve que nous avons affaire sinon à des déracinés du moins à des gens coupés de leur milieu d'origine et que, en certaines occasions en tout cas, les anarchistes marseillais préfèrent faire appel à un compagnon de passage qui avait toujours la possibilité – si besoin*

---

[128] Bianco René, *La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*, p.116
[129] Bianco René, *La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*, p.116 : "*Et comme la foi soulève bien des montagnes, on a pu voir naître et mourir plusieurs feuilles de choux qui n'eurent que deux ou trois numéros*".
[130] Article "*Notre But*" : "*Les crises encouragent la propagande révolutionnaire*".
[131] Du 1er mars au 15 mai ; le journal est hebdomadaire.
[132] Goutalier Régine, *Un journal anarchiste marseillais : L'Agitateur*, p.5
[133] A.D. des Bouches du Rhône, 2T48, déclarations de journaux en préfecture 1892 – 1897

s'en faisait sentir – de quitter la ville sans trop de dérangement"[134]. A ce propos, certains gérants de journaux libertaires peuvent sans difficulté se défendre de quelques accusations d'anarchisme que ce soit. Louis Auguier, ancien gendarme, assume en février 1893 la responsabilité des n°3 à 6 de *L'Agitateur*. Edouard Roch, lui, professe bien des opinions antiautoritaires. Nous le retrouvons en 1898 à Marseille où il organise diverses réunions publiques et où il occupe un emploi de matelassier dans un magasin situé 8 rue Saint Laurent. Il disparaît ensuite sinon de Marseille, en tout cas des milieux anarchistes. Toujours est-il que le personnage correspond au stéréotype du prête-nom, de l'homme de paille et qu'il joue ce rôle pour ses compagnons en tout état de cause. Procès verbal lui a d'ailleurs été dressé le 5 février 1897 pour "*contravention à la loi sur la presse*", la déclaration de *L'Agitateur* n'ayant certainement pas été faite à temps.

La troisième série de *L'Agitateur* ne connaît donc que deux numéros. Organe bimensuel, le n°1 de cette feuille est daté du 4 au 19 février et le second et dernier numéro du 18 février au 2 mars. Imprimé au format 32 x 45 cm, le journal comporte 4 pages sans illustration et où les articles s'étalent sur trois colonnes. L'administration est fixée au 22 quai du Port, c'est à dire au domicile d'Edouard Roch. *L'Imprimerie Spéciale de L'Agitateur*, dont il est fait mention dans chacun des deux numéros, est celle de Seren, sise au 28A rue Sainte. Le n°1 de *L'Agitateur* porte en lui l'explication de sa courte existence mais en aucun cas l'article "*Au lecteur*" ne révèle une situation d'échec du mouvement libertaire marseillais :

> *« Croyant utile qu'un nouvel organe régional paraisse dans le Midi pour nous aider dans notre propagande individuelle, nous avons décidé de faire reparaître L'Agitateur. L'Agitateur sera un journal essentiellement communiste anarchiste, ses colonnes seront ouvertes à tous ceux qui voudront exprimer leurs idées sur quelque sujet que ce soit pour battre en brèche toutes les causes de nos souffrances. Nous n'insérons ni bulletins financiers, ni réclame payée, ni annonce commerciale, n'espérant pour le faire vivre qu'en sa seule vente. Sans capitaux et sans avances, nous paraissons, comptant sur l'appui de nos lecteurs et de nos camarades »*[135].

Le journal, se trouvant "*dans les principaux kiosques*"[136], est vendu cinq centimes le numéro. Quelques dons sont recueillis et mentionnés dans le n°2. Ils s'élèvent à 28 francs et 25 centimes dont 18,25 proviennent de Marseille (soit 72,3% du total). Le reste des sommes perçues provient de compagnons établis à Nîmes, Roanne, Béziers et Reims ce qui tendrait à montrer un réseau de relations s'étendant au moins du Languedoc à Nice, très certainement au-delà puisque nous retrouvons un don champenois. Une "grande" soirée familiale est également organisée le dimanche 7 février à 9 heures à la brasserie Noailles. Les compagnons doivent verser une obole de 50cts pour assister à la causerie, au concert constituant la soirée de soutien. "*Il est toujours facile*" – comme le fait remarquer M. René Bianco – "*de réunir les fonds d'un premier voire d'un second numéro*". En revanche, la pérennité d'un titre de combat et de propagande est nettement plus aléatoire car elle suppose "*une continuité dans l'effort*" et surtout "*des moyens financiers considérables*". C'est ce qui justifie l'aspect éphémère des journaux anarchistes des Bouches du Rhône. La publication d'une brochure de chansons anarchistes ne semble pas régler le problème dans lequel se noie L'Agitateur et "*l'avis*" lancé dans le n°2 sonne comme un acte de décès anticipé :

---

[134] Bianco René, *La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*, p.185.
[135] *L'Agitateur*, n°1, 4 – 19 février 1897.
[136] *L'Agitateur*, n°2, 18 février – 2 mars 1897.

« Nous faisons un pressant appel aux camarades qui croient que la propagande faite par le journal est utile ; nous avions annoncé que nous paraissions sans avances et nous comptons sur tous nos lecteurs pour nous soutenir, faute de quoi numéro ne serait assuré ».

L'Agitateur a vécu et, avec lui, une expérience originale pour Alexandre Jacob. C'est par l'écrit que *la Jeunesse Internationale* tente de faire connaître son combat et d'attirer à elle nombre de compagnons. Il apparaît dès lors intéressant d'entrevoir même brièvement les thèmes développés dans cette troisième série de *L'Agitateur* pour saisir l'anarchisme d'un jeune homme de 17 ans. Mais il convient de rappeler que ces deux numéros ne constituent qu'une partie de la propagande libertaire élaborée par Alexandre Jacob et ses camarades. De fait, avec *L'Agitateur*, mais aussi par les réunions publiques et privées, par les conférences et les soirées familiales, la jeunesse Internationale montre que le mouvement libertaire marseillais est des plus actifs, contrairement à l'échec sous-tendu par l'étude de Mme Goutalier[137]. Et, comme le fait remarquer M. René Bianco, "*on peut penser en tout cas que si L'Agitateur ne poussait pas sa publication, c'est que déjà il est question d'installer pour un temps à Marseille la rédaction et l'administration du Libertaire et que dans ces conditions il n'y a plus lieu de faire vivre un organe qui ferait double emploi*"[138]. La propagande par l'écrit se poursuit donc à Marseille.

2) Des auteurs libertaires et des articles de propagande

Le nom d'Alexandre Jacob n'apparaît pas dans ces deux numéros de *L'Agitateur*. A cela, rien d'étonnant, l'anonymat constituait une pratique courante dans la presse anarchiste. Et, outre le cas de Jacob, il convient de remarquer que, même si la plupart des quelques quarante articles présents dans les deux numéros portent une signature, un grand nombre d'entre elles ne sont en fait que des pseudonymes. Qui sont Emile Rinaldin, Pertuis et Joanny Bricard ? Qui se cache derrière les prénoms Adrien et Eugène ? Nous pouvons en revanche relever des signatures connues des libertaires du Midi telles celles de François Guy[139] et d'Augustin Jean Sartoris[140]. La collaboration de ces deux anarchistes tendrait à prouver un journal à vocation essentiellement régionale : le premier réside à Marseille et le second à Nîmes. Figure incontournable de l'anarchisme bordelais, Antoine Antignac[141] fournit deux articles à *L'Agitateur*[142]

---

[137] Goutalier Régine, *Un journal anarchiste marseillais*, p.19 : "*Seul un parti de masse à la doctrine rigoureuse pouvait à long terme reprendre une lutte efficace ; de petits groupes isolés, usant d'une phraséologie agressive et maladroite, choisissant comme moyen d'action isolé l'arme dangereuse de l'attentat individuel, ne pouvaient réussir et risquaient de dresser contre eux la majorité de l'opinion, bourgeois et prolétaires unis dans la même peur. Plus grave et témoignant de l'échec du mouvement, c'est bien l'indifférence générale qui accueille la disparition de feuilles comme L'Agitateur*".

[138] Bianco René, "*La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*", p.91.

[139] **GUY François** est né le 12 août 1843 à Béziers (Hérault). Il exerce la profession de cultivateur. Il habite d'abord Béziers puis Marseille. Déjà collaborateur de *L'Agitateur* en 1893, il publie en avril 1897 un numéro unique d'un journal intitulé "*Pamphlet d'un jour, philosophie moderne sur l'invention d'un dieu*". Il meurt à l'Hôtel dieu où il était en traitement le 13 décembre 1899 (D'après Bianco René, "*La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*", p.90).

[140] **SAROTRIS Augustin :** Né le 24 novembre 1875 à Nîmes (Gard). Cordonnier. Il a milité successivement à Marseille, Nîmes, Avignon. Sa collaboration à divers journaux commence en 1897 avec *L'Agitateur* et, de 1898 à 1900, nous pouvons retrouver sa signature dans *Le Libertaire*. En 1899, il se trouvait, semble – t – il, à Avignon (Cité dans Bianco René, "*Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*", tome 3 "*Dictionnaire biographique*", p.66).

[141] **ANTIGNAC Antoine :** Né à Argentat (Corrèze) le 15 avril 1864, mort à Bordeaux le 8 juin 1930. "*Antoine Antignac naquit dans un famille pauvre qui comportait onze enfants. Il eut de bonne heure le goût de l'étude et sut acquérir de solides connaissances. Petit clerc chez un notaire, il se sentit peu à l'aise dans ce milieu de possesseur et de manieurs d'argent. Il préféra la vie et exerça les métiers les plus divers, tâches obscures, mal pa-*

mais il collabore aussi épisodiquement au *Libertaire* de Sébastien Faure (qu'il a très bien connu dans la métropole aquitaine). C'est d'ailleurs de ce journal qu'est repris l'article de Charles Malato sur la répression du mouvement anarchiste en Espagne. Selon Bernard Thomas, le célèbre anarchiste se trouverait à Marseille durant cette période pour tenter de "*coordonner les groupes de province*"[143]. Mais les rapports de police ne signalent pas sa présence dans la ville tandis que *Le Libertaire* indique qu'il est au Brésil en avril 1898. Quoi qu'il en soit, l'article de Malato permet peut-être d'élargir la diffusion d'un journal qui se veut avant tout propagandiste et militant.

Même si la rubrique "*Convocations et communications*" n'occupe qu'une faible partie de la surface imprimée du journal, celle-ci doit nous faire comprendre *L'Agitateur* comme agent de liaison et de coordination entre les militants. Ainsi nous apprenons que le groupe de La Belle de Mai tient ses réunions tous les jeudis et dimanches soirs dans l'arrière-salle du café *Briand*, 80 rue bleue. Les libertaires du centre et de Menpenti "*ne se réunissent plus au bar du Grand Orient. Rendez-vous tous les jours Brasserie du Midi, 10 quai du Port, salle du premier*"[144]. Des informations sont également données sur les compagnons de La Ciotat, de Toulon, de Béziers, de Roanne, de Roubaix et de Fontenay. La rubrique "*Petite correspondance*" nous autorise de penser que, si le tirage de *L'Agitateur* est très certainement limité, le journal voyage en revanche beaucoup et loin. Des lettres parviennent en effet de La Chaux de Fond, de Reims, de Buenos Ayres et d'un certain M. établi à Roustschouk[145]. Organe de liaison, le journal joue pleinement son rôle en appelant ses lecteurs à la précaution par rapport aux multiples pressions policières. Le n°2, dans l'article "*Un mouchard*", n'hésite pas à dénoncer les indicateurs qui infiltrent le mouvement :

> *« Les camarades qui ont connu le sieur Auguste Marcellin, conférencier, poseur peu ferré, ne seront que très médiocrement surpris d'apprendre que ce triste n'est rien moins qu'un agent préfectoral sur lequel nos soupçons pesaient depuis quelques temps et qui vient de se laisser prendre – la main dans le sac – au métier de délateur. Prière de ne manquer de lui faire la popularité qu'il mérité – gratuitement bien entendu.*
>
> *Signalement approximatif : taille 1m55 environ ; trapu, bas de cul ; brun d'épiderme ; cheveux bruns foncés avec une mèche blanche d'un diamètre de 0,02 au dessous du chapeau, coté droit, derrière la tête ; un bouton genre verrue incolore au-dessous du menton ; âge 25 ans ; étant imberbe, paraît plus jeune »*[146].

Au-delà des informations internes au mouvement libertaire marseillais, *L'Agitateur* diffuse essentiellement des articles de propagande. Même la chronique locale sert de prétexte à la

---

yées, demandant à avoir seulement son indépendance, sa liberté de penser". (D.B.M.O.F.). Dès qu'il eut quitté le pays natal, il se lança dans l'action militante que seule la mort vint interrompre. Excellent orateur, il est à l'origine du transfuge de Sébastien Faure du guédisme vers l'anarchisme et organisa de nombreuses conférences à Bordeaux. Son tempérament vif et fougueux lui valut plusieurs peines légères et arrestations (décembre 1882, mai 1891). Il fut aussi un journaliste de talent et collabora notamment à *La Révolte* et au *Libertaire* ainsi qu'à diverses feuilles libertaires éditées à Bordeaux et qui n'eurent qu'une durée éphémère : *Bordeaux – Misère* et *Le Forçat du Travail*. Après la guerre, il participa aux congrès anarchistes de Lyon (1921), de Paris (1922, 1924, 1925). En 1925, il fut chargé de gérer la Librairie de l'Union Anarchiste (D'après, Gbenou J.H., *Les anarchistes bordelais 1800 – 1914*, p.33).

[142] Article "*Le travail*" dans *L'Agitateur* n°1 et article "*Autorité et Liberté*" dans *L'Agitateur* n°2.

[143] Thomas Bernard, op. cit., p.74 : "*Alexandre fit sa connaissance dans les locaux de L'Agitateur. Il fut aussitôt conquis. Trente ans, le visage comme éclairé par les épreuves subies : l'adolescent vit en lui un modèle. C'était le premier héro du panthéon anarchiste qu'il approchait de si près*".

[144] *L'Agitateur*, n°2.

[145] Port fluvial sur les rives du Danube, dans l'actuel Bulgarie.

[146] *L'Agitateur*, n°2.

critique anarchiste. L'article "*Un ennemi du Sénat*" part de l'échec de M. Flaissières, maire de Marseille, aux élections sénatoriales pour s'en prendre vertement aux socialistes de gouvernement et pour dénoncer le système parlementaire :

> *« Ce qu'il faut, c'est montrer au peuple ce que vous êtes : des exploiteurs de la crédulité publique. Un soi-disant grand homme d'état a dit : "Le cléricalisme, voilà l'ennemi !". Moi, je tourne l'aphorisme et je dis : le politicien, voilà l'ennemi ! Car la politique est le plumier par excellence sur lequel pousse toutes les iniquités sociales »*[147].

Les rares articles traitant d'actualité permettent donc d'accrocher les lecteurs sur les préoccupations principales des anarchistes. Mais comme le fait remarquer Régine Goutalier, "*l'habitude de procéder par allusion à des faits supposés connus du public rend aujourd'hui incompréhensibles certains passages : de quelle injustice par exemple a pu être victime le cavalier Agostini que l'on nous présente comme un martyr*"[148]. Notons, en revanche que l'article "*L'Inquisition en Espagne*" reprend celui paru dans le n°60 du *Libertaire*. Les tortures subies par les anarchistes ibériques, après l'attentat à la bombe commis contre une procession à Barcelone le 7 juin 1896, y sont décrites avec force de précision :

> *« On arracha les ongles, on tordit les testicules, on enferma la têtes dans des casques reliés à une pile électrique (…) Et tous montraient leurs chairs brûlées, leurs membres brisés, leurs lèvres mutilées, leurs mains sans ongle »*[149].

Les articles de fond dominent largement et, comme nous venons précédemment de le constater, les attaques savent se faire virulentes à l'encontre du jeu républicain et "*des bouffes-galettes qui en profitent*"[150]. Mais les animateurs de *L'Agitateur* lancent aussi leurs invectives sur l'armée, la bourgeoisie et le clergé, soit au total sur tout ce qui, de près ou de loin, représente le principe d'autorité. Il s'agit là de thèmes certes classiques mais que l'on retrouve tout au long de la vie d'Alexandre Jacob. Si Régine Goutalier constate à raison la rareté des aspects constructifs du discours anarchiste développé dans *L'Agitateur*, il convient néanmoins de souligner que l'anarchisme suppose une réelle méfiance vis à vis du principe d'organisation quand celui-ci, tant celui-ci peut prendre des tournures coercitives. De plus, la révolution en tant qu'acte se suffit à elle-même, l'organisation devenant un principe naturel qu'il n'est point besoin de susciter. L'article "*Incendie et sauvetage*"[151] insinue, par exemple, une organisation des secours ouverte à tous, c'est à dire à toutes personnes se trouvant présentes sur les lieux d'une catastrophe. L'anarchie récusant l'autoritarisme, les critiques de la société se font féroces et pressantes ; d'où les appels lancés "*aux jeunes*"[152], "*aux femmes de joie*"[153] à prendre conscience de leur état d'exploités. Le propos est là aussi classique dans le milieu libertaire, mouvement qui s'est toujours intéressé aux en-dehors. Les articles "*La faim*"[154], de Joanny Bricaud, et "*Coins de vie*"[155] de Sartoris, se veulent plus larges en démontrant et en dénonçant le processus de fabrication de la misère sociale que seule l'anarchie serait à même de résorber.

---

[147] *L'Agitateur*, n°1.
[148] Goutalier Régine, op. cit., p.13. L'auteur fait référence à l'article "*Aux patriotes*" paru dans le n°2 de *L'Agitateur*.
[149] *L'Agitateur*, n°1.
[150] *L'Agitateur*, n°1, le terme de "*bouffe - galette*" désigne le député siégeant à l'Assemblée Nationale, c'est à dire à "*l'aquarium*".
[151] *L'Agitateur*, n°1.
[152] *L'Agitateur*, n°2.
[153] *L'Agitateur*, n°2.
[154] *L'Agitateur*, n°1.
[155] *L'Agitateur*, n°2.

De là la volonté récurrente d'expliquer la signification théorique du terme. L'auteur signant Adrien refuse ainsi l'idée d'un mot associé au concept de chaos alors que tout son exposé politique démontre celui de liberté. Et dans ce contexte, L'Agitateur se déclare ouvertement individualiste. Tel est le sens du billet "*Pourquoi je suis anarchiste ?*", signé Emile Rinaldain :

> *« Je suis anarchiste parce que je suis essentiellement individualiste et altruiste.*
> *INDIVIDUALISTE : amour de MOI – égoïste.*
> *ALTRUISTE : amour d'AUTRUI – solidarité.*
> *Je suis anarchiste individualiste parce que je réclame, je veux la satisfaction complète, intégrale de tous les désirs, de tous les besoins de mon individualité, de mon moi. Je suis anarchiste individualiste parce que toutes les aspirations de mon individualité, de mon moi tendent vers ce but : le bonheur ! Je suis anarchiste altruiste parce que j'aime mon prochain comme moi-même ; parce que le spectacle de sa souffrance, de sa détresse, de sa misère m'émeut et m'afflige douloureusement! Je suis anarchiste révolté parce que, ayant au cœur l'amour profond et sincère de l'amitié, toute iniquité me révolte »*[156].

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'absence dans les colonnes de *L'Agitateur* d'articles traitant du mouvement syndical, appelant les anarchistes à l'image de Pouget ou de Pelletier à œuvrer au sein des mouvements de masse. Il est en revanche symptomatique de constater que cette déclaration de foi individualiste précède d'un an environ l'installation du *Libertaire* à Marseille. Remarquons enfin pour terminer que tous les articles sont écrits en français ; ce qui ne prouve en rien une hypothétique xénophobie telle que l'affirme Régine Goutalier[157] qui constate dans son étude que la première série de *L'Agitateur* contenait quelques papiers en italien. Or la répression lancée dans les années 1892 – 1894 a fortement mis à mal l'activisme des compagnons transalpins et c'est avec une certaine prudence qu'il faut constater un regain de dynamisme après 1898. Un groupe se crée même en 1900. Il nous apparaît en outre paradoxal d'envisager cette hypothèse pour un mouvement ne reconnaissant pas le principe estimé destructeur de liberté qu'est la patrie. Et l'article "*Sans travail*" finit de contredire ce point de vue :

> *« Depuis quelques semaines se produit un mouvement parmi les Sans Travail. Quelles sont leurs revendications ? Ils demandent tout bonnement le renvoi des ouvriers étrangers employés dans les usines ou chantiers et leur remplacement par eux. Eux sont dans le moment actuel les affamés pacifiques et les ouvriers étrangers, lorsqu'ils ont commencé à travailler, étaient tout simplement des affamés ; ce n'est par conséquent pas eux qu'il faut rendre responsable de ce chômage mais bien les capitalistes qui, trouvant à sa portée des affamés (par conséquent être exploitables par excellence), en ont profité et continueront à en profiter malgré le remplacement (au cas où il arrive) par des ouvriers français. Les sans travail ne doivent pas perdre de vue leur but, qui est l'exploitation faite sur eux par les capitalistes et qu'ils ont à combattre, et non à s'attaquer aux ouvriers étrangers qui ne sont pas responsables, vu que c'est la faim qui les pousse. Ils devraient tout au contraire faire union avec ces ouvriers et créer un mouvement non nationaliste mais réellement internationaliste pour faire succomber le capitalisme qui nous oppresse tous »*[158].

---

[156] *L'Agitateur*, n°1

[157] Goutalier Régine, op. cit., p.16. L'auteur en arrive même à conclure à un certain antisémitisme des anarchistes marseillais à la suite de l'article "*Patrie*" paru dans le n°1 de la deuxième série de L'Agitateur (14 janvier 1893) : "*Tout salariant est un juif, en d'autres termes un exploiteur*". Il s'agit là d'un préjugé certes largement négatif mais peu original pour une période associant le stéréotype du juif à la puissance de l'argent. Notons enfin qu'à partir de 1898, et à la suite de Sébastien Faure, les anarchistes marseillais se lancent dans l'affaire Dreyfus en défendant la thèse de l'innocence de ce dernier.

[158] *L'Agitateur*, n°2

En fin de compte, toute la rhétorique anarchiste développée dans les deux numéros de *L'Agitateur* donne lieu à penser que le mouvement libertaire marseillais est entré dans une phase de renouveau. Bien sûr, le journal ne dure pas mais "*conférences, réunions publiques et soirées familiales se succédaient à un rythme ininterrompu*"[159]. Après la propagande par le fait et les représailles étatiques et policières qui s'ensuivirent, "*on comprend mieux dès lors l'apparition à partir des années 1896 – 1897 de courants nouveaux qui font que désormais, sans renoncer à leurs principes, les anarchistes vont s'efforcer de s'affirmer par d'autres moyens*"[160]. De toute évidence la Jeunesse Internationale adopte l'individualisme. L'anarchisme d'Alexandre Jacob ne tarde pas, lui, à s'exprimer par les voies illégales du mouvement.

III. Entrer dans l'illégalisme

A. Genèse de l'illégalisme jacobien

1) Fabrication d'explosifs

Comme nous l'avons précédemment fait remarquer, la propagande par le fait, même si elle prend fin en 1894, marque fortement les esprits libertaires et les autres. L'idée d'un renversement brutal, violent de l'ordre social passe toujours par la tête des compagnons mais l'imminence de la Révolution semble peu à peu s'éloigner. Elle ne paraît plus aussi évidente. Néanmoins les ardeurs militantes et juvéniles de certains démontrent le désir de faire perdurer le temps mythique de la marmite à renversement qui vient de se clore. L'arrestation d'Alexandre Jacob le 3 août 1897 et sa condamnation le 1er septembre de cette année par le tribunal correctionnel de Marseille pour fabrication d'explosifs tendent ainsi à prouver que le jeune homme est passé de la propagande par l'écrit à celle par le fait. Les quelques rares sources dont nous disposons permettent de nuancer quelque peu ce point de vue. L'activité des compagnons ne s'arrête pas avec la disparition de *L'Agitateur* ; la propagande continue sous d'autres formes. Alexandre Jacob et ses camarades y participent :

> *« La petite bande portait ses coups avec éclectisme. En même temps qu'elle s'attaquait aux candidats "bouffe – galette", elle n'épargnait pas pour autant "la calotte". Chaque dimanche, les gamins allaient crier leurs brochures devant la porte des églises en insistant particulièrement sur celle de Sébastien Faure, Les crimes de Dieu. A l'occasion des prêches des Frères Rédemptionnistes dans l'église des Prêcheurs, puis dans celle des Réformés, ils placèrent sous les bancs des champignons de salpêtre avec mèches d'amadou. Celles-ci, allumées au bon moment, lorsque le prédicateurs commença, toute la communauté des fidèles n'était plus qu'une vaste toux et pleurait à chaudes larmes »*[161].

Nous ne savons pas exactement quels militants s'intègrent dans "*la petite bande*" dont Alain sergent nous narre les exploits. Toujours est-il que le fait est chronologiquement vérifiable. En effet, Sébastien Faure est, en ce début d'année 1897, en tournée de propagande antireligieuse dans le sud de la France. Les deux conférences qu'il donne à Bordeaux les 22 et 28 janvier attirent par exemple plus de 2500 personnes. Le 29 mars, il parle des "*crimes de Dieu*" aux établissements *Rossi* de Marseille. Précédemment, il était passé par Nîmes. Un journal,

[159] Bianco René, *La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*, p.92.
[160] Bianco René, Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône, p.167.
[161] Sergent Alain, op. cit., p.33-34.

reprenant le titre des conférences de Faure, paraît le 1er avril à Marseille ; André Buffa[162] déclara en être le gérant le 29 mars à la préfecture des Bouches du Rhône. "*Le numéro unique (…) tient plus de la brochure que du journal*"[163] et reproduit intégralement les discours de l'orateur. Dans ces conditions et considérant le dynamisme de *la Jeunesse Internationale*, nous envisageons aisément ce groupe libertaire déployer son activisme à la porte des églises de Marseille. La perturbation des offices religieux n'est pas en outre une pratique originale ; c'est par ce moyen que Libertad a construit sa popularité à Paris. Les rapports de polices ne signalent pas en revanche de bombes asphyxiantes dans les établissements religieux de Marseille. Mais *L'Indicateur Anarchiste* en donne la recette :

> *« Cette bombe trouvera son emploi lorsqu'on voudra incendier ou produire une explosion dans un lieu clos. Elle en empêchera l'accès pendant un certain temps par la grande quantité de fumée et de gaz délétère qu'elle répand ; il va de soi qu'en plein air elle ne sera pas d'une grande utilité. La bombe asphyxiante se compose d'une pelote d'étoupes dans laquelle on met quelques morceaux de mèches soufrées et que l'on trempe à chaud dans la composition suivante :*
>
> *Charbon de terre pilé 3 – Poix 4 – Pulvérin 10 – Salpêtre 2 – Suif 1.*
>
> *La mèche soufrée se trouve chez tous les épiciers ou chez les marchands de couleur. Le charbon, le pulvérin (poudre de chasse ou de guerre en fine poussière) et le salpêtre, après avoir été finement broyé, seront mêlés à la poix et au suif que l'on aura fondu ensemble ; après quoi l'on trempe la mèche soufrée entourée d'étoupe dans le mélange.*
>
> *Autre composition : Poix 18 – Salpêtre 2 – Soufre 2 – Suif 3 – Térébenthine 3.*
>
> *Pour cette composition, la préparation est la même que la précédente.*
>
> *A chacune de ces compositions, on ajoutera un peu de phosphore, ce qui en activera la combustion et rendra difficile à éteindre »*[164].

Si William Caruchet fait d'Alexandre Jacob un militant marseillais de premier plan, Bernard Thomas reprend en revanche l'anecdote d'Alain Sergent mais remplace le salpêtre par des boules puantes[165]. Quoi qu'il en soit, Alexandre Jacob semble bien participer à l'agitation menée par les libertaires marseillais. Et, dans ce contexte, il n'est pas surprenant d'en faire un lecteur – sinon assidu du moins intéressé – de l'*Indicateur anarchiste*, brochure dont nous avons vu qu'elle lui avait été fournie par un anarchiste œuvrant pour le compte de la police. Lecca est-il cet individu cité par Alain sergent et dont le nom revient dans un rapport du commissaire spécial de Marseille daté du 4 juillet 1899, et le désignant comme le chef d'une "*bande qui désolait tous les quartiers de la ville*"[166] ? Alexandre Jacob lui-même évoque Lecca mais sans le nommer lorsqu'il écrit ses souvenirs à Jean Maitron :

> *« Je me laissais manœuvrer par un indicateur de police qui, après m'avoir suggéré de confectionner un explosif et m'en avoir fourni les éléments, me dénonça.*

---

[162] **BUFFA André :** Né à Marseille le 2 avril 1872. Il y a toujours résidé, demeurant successivement 102 chemin Saint Joseph, 25 rue Bernard, 17 traverse des Victimes et enfin 1 rue sainte Marie. Marié, un enfant, il est maçon. Perquisitionné le 12 octobre 1895, on ne trouve à son domicile qu'une grande quantité de brochures et de livres anarchistes. C'est au cours de l'année 1897 qu'il semble avoir été le plus actif, convoquant de nombreuses réunions et assurant la gérance des Crimes de Dieu. Par la suite, il s'écarte du mouvement et il est rayé des listes d'anarchistes le 3 mai 1906.
Cité dans Bianco René, *La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*, p.212.

[163] Bianco René, *La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*, p.91.

[164] *L'indicateur anarchiste*, p.16 – 17.

[165] Thomas Bernard, op. cit., p.64.

[166] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.

C'est ainsi que j'écopais de six mois de prison et de cinquante francs d'amende pour fabrication d'explosif »[167].

La version de Bernard Thomas met en scène Charles Malato dont il signale la présence à Marseille durant l'été 1897 dans les locaux de *L'Agitateur*. Le fait nous apparaît fort peu probable. D'abord nous avons déjà dit que Malato se trouvait au Brésil à cette époque. Ensuite *L'agitateur*, qui n'existe plus à ce moment, ne disposait pas de locaux. Dans ces conditions l'hypothèse qui fait de Charles Malato l'initiateur de l'affaire des explosifs fabriqués par Alexandre Jacob nous paraît des plus incongrues. Il y a donc fort peu de chance que l'auteur des "*Joyeusetés de l'exil*"[168] ait fourni à Alexandre Jacob les connaissances explosives qui lui manquaient[169]. Avec certains de ses compagnons, ce dernier a repris d'une manière plus sûre l'idée d'un acte détonnant qui rappellerait l'époque révolue de Ravachol. Mais, comme l'a montré M. René Bianco, les réunions anarchistes sont étroitement surveillées et les libertaires fréquemment infiltrés par les indicateurs. Les manipulations deviennent ainsi possibles et ce d'autant plus qu'Alexandre Jacob est jeune, exalté, "*grisé par les acides, les poudres, les cornues et les marmites*"[170]. Le 3 août 1897, la police marseillaise arrête le typographe Alexandre Jacob et le mécanicien Emile Babault. Le rapport du commissaire spécial, Augustin Fabre, nous apprend le 7 août qu'ils étaient trois à vouloir faire parler la poudre au nom de l'anarchie :



MALATO

[167] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.215.
[168] Malato Charles, *Les joyeusetés de l'exil*, Stock, 1897.
[169] Thomas Bernard, op. cit., p.81 : "*Ces attaques contre l'usage immodéré des bombes n'empêchait pas Malato d'entraîner souvent le soir son jeune disciple et quelques autres compagnons dans la mansarde exiguë qu'il avait transformé en laboratoire de chimie. La contradiction n'était qu'apparente. Car refuser de prendre des risques inutiles n'interdisait pas au contraire de se tenir prêt pour le Grand soir, celui où l'insurrection générale éclaterait. Les bourgeois avaient des canons et des fusils. Il fallait compenser par l'imagination, s'initier à la fabrication de la nitrobenzine, des mèches à étoupille et commencer à constituer des stocks.*

- Je vous apprends à faire des bombes, leur disait – il en souriant, mais à condition que vous ne vous en serviez pas. Pas tout de suite".
[170] Thomas Bernard, op. cit., p.81.

« *Pour faire suite à mes rapports précédents concernant les nommés Babault et Jacob, anarchistes arrêtés sous l'inculpation de détention de matières entrant dans la composition des explosifs et de fabrication d'explosifs, j'ai l'honneur de faire connaître que de nouvelles indications recueillies ont établi qu'un troisième individu a pris part à cette fabrication. C'est l'anarchiste Rapallo – dénommé Rampal – ouvrier typographe, ancien directeur du journal L'Agitateur, demeurant à Marseille. Ce dernier aurait acheté les produits chimiques trouvés dans l'atelier de Babault.*

M. le juge d'instruction, mis au courant de ces nouveaux renseignements, a fait extraire aujourd'hui Babault de la maison d'arrêt et l'a interrogé à ce sujet. Babault a déclaré qu'en effet "celui qu'il avait précédemment désigné sous le prénom de Ferdinand n'est autre que Victor le typographe". Il a ajouté que ce dernier avait aidé Jacob à porter dans son atelier les matières et les objets qui y ont été découverts. "Lorsque j'ai invité Jacob, dit Babault, à enlever ces objets sinon je les détruirais Victor m'a répondu avec son camarade 'ne fais pas cette blague, nous les avons achetés'". Babault a d'autre part ajouté que dernièrement Jacob et Victor ont voulu essayer la poudre qu'ils fabriquaient et que pour cela ils en avaient mis une pincée dans un morceau de papier et l'avait placé sur les rails des tramways mais aucune explosion ne se serait produite. En présence de ces révélations, M. le juge d'instruction vient de décerner un mandat d'amener contre Rapallo Victor »[171].

Le rapport du commissaire Fabre ne cite pas bien sûr l'indicateur Lecca. Il démonte ensuite la version donnée par Bernard Thomas et révélant un coup monté par Alexandre Jacob, Arthur Roques (avec qui Alexandre Jacob cambriole le Mont de Piété le 31 mars 1899) et Lecca. Mais il confirme enfin et surtout l'hypothèse d'un groupe, d'un groupuscule réduit plutôt, ayant décidé de passer à l'acte terroriste. La poudre, dont il est question dans le rapport du commissaire, doit exploser sous l'effet d'un choc. Si le rack – à – rock, explosif "*d'un prix de revient bien inférieur à celui de la dynamite*"[172], peut être avancé, il paraît plus judicieux d'entrevoir les apprentis chimistes fabriquer une poudre chloratée ou encore du fulminate au chlorate de potasse dont *L'Indicateur anarchiste* nous apprend qu'ils sont "*bien plus brisants que la dynamite même*"[173]. Les chansons anarchistes, qui exaltent le terrorisme[174], ont toujours cours dans les réunions privées et les soirées familiales. Mais le passage à l'acte, après 1894, n'est plus à l'ordre du jour. Pourtant cela n'empêche pas certain d'en rêver. Alexandre Jacob l'a fait mais cette aventure le conduit droit à la prison Chave de Marseille.

---

[171] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.

[172] L'Indicateur Anarchiste, p.10 – 11:

"***Rack – à – Rock***

L'explosion d'un immense rocher formant une île au milieu d'un fleuve d'Amérique (la plus grande explosion qui ait été faite jusqu'à ce jour) démontre suffisamment la puissance du rack – à – rock (brise – roche).

Le rack – à – rock est un explosif composé de chlorate de potasse et de binitrobenzine (ou dinitrobenzine, ou encore dinitrobenzol). On emploiera les proportions qui sont celles des poudres chloratés en général, c'est à dire trois partie de chlorate et une partie de binitrobenzine. Le chlorate de potasse sera réduit en poussière impalpable. Le rack – à – rock, qui est un sérieux concurrent de la dynamite, est un simple mélange des matières et que l'on peut faire au moment de s'en servir ; séparément les deux matières qui le composent n'offrent aucun danger, soit pour le transport, soit pour la manipulation.

La fabrication de cet explosif est d'un prix de revient bien inférieur à celui de la dynamite.

Lorsqu'on aura une grande quantité de rack – à – rock à employer, il est très bon d'amorcer au moyen d'une cartouche de dynamite, ce qui, toutefois, n'est pas indispensable.

Lorsqu'on amorcera le rack – à – rock au moyen d'une capsule de fulminate, on aura soin, comme pour la dynamite, que la mèche n'enflamme pas la matière avant l'explosion du fulminate contenu dans la capsule. Lorsqu'on emploie l'électricité au lieu d'une mèche à feu, on est sûr que l'inflammation ne se produit pas".

[173] L'Indicateur Anarchiste, p.22.

[174] Voir à ce sujet le livre de Gaetano Manfrédonia *La chanson anarchiste en France*. Citons les deux plus connus : "*Le père Lapurge*" de Constant Marie et "*La dynamite*" de Martenot.

« Affolés, ses parents se démenèrent et furent présentés par des amis au procureur de la république Vulliez. Le procureur alla voir Alexandre dans sa cellule à la prison Chave et, après s'être informé du délit : "Si vous aviez volé, à votre âge, nous pourrions arranger les choses. Mais, être anarchiste, mon ami, c'est très grave !". Alexandre défendit ses idées. Vulliez l'écouta en souriant et haussa les épaules à propos de ses diatribes contre le capital. "Mais c'est une loi de sépare – monde (sic) dit –il, il y aura toujours des pauvres et des riches". Malgré l'intervention que le procureur avait promis aux parents, le jeune homme fut condamné à six mois de prison »[175].

Quel que soit le réseau de relations parentales et la défense assurée par Me Bouquier[176], l'arrêt du tribunal correctionnel de Marseille, le 1er septembre 1897, estime Alexandre Jacob coupable de fabrication et de détention d'explosifs. Victor Rapallo et Emile Babault doivent subir la même peine mais Babault n'est condamné qu'en tant que complice, ce qui sous-tend que les deux jeunes gens (Jacob a 18 ans et Rapallo 19) ont profité du local d'un compagnon plus âgé. Babault, marié, un enfant, a 43 ans. C'est donc fort certainement son anarchisme convaincu qui l'a poussé à apporter son soutien à Jacob et Rapallo. Le 6 octobre, l'appel formulé par les trois condamnés est estimé recevable mais la cour d'appel d'Aix en Provence confirme l'arrêt rendu à Marseille un mois plus tôt. Une note de police datée du 23 novembre[177] indique qu'Alexandre Jacob purge sa peine à la prison d'Aix. Arrêté le 3 août, Alexandre Jacob est donc libérable le 3 février 1898. La liste additive aux états d'anarchistes[178] dressée par la préfecture des Bouches du Rhône le 15 novembre 1897[179] ajoute 28 nouveaux d'individus suspectés d'anarchisme. Parmi ceux-ci, 22 ont subi une condamnation : 10 pour outrages et rébellion ; 4 pour coups et blessures ; 2 pour cris séditieux ; 2 pour apologie de faits qualifiés de crimes ; 2 pour fausse – monnaie et escroquerie ; et 2 pour détention de matières explosibles[180]. Alexandre Jacob est donc rentré dans le groupe des anarchistes à surveiller de près, parce que particulièrement dangereux pour l'ordre public. Mais nous pouvons tout de même nous interroger sur une possible manipulation de la part de la police marseillaise. Car l'arrestation d'Alexandre Jacob intervient dans un contexte bien particulier.

2) Une provocation policière ?

1897. Lorsque cesse la parution de "*L'Agitateur*" au mois de mars, tout s'enchaîne pour le jeune Alexandre dont l'arrestation, en plein été, le fait entrer dans la grande famille des illégalistes anarchistes. Mais ses débuts ressemblent fort à une provocation policière, à une manipulation d'autant plus aisée que le manipulé est jeune, très jeune, la tête emplie des rêves détonants de la révolte noire. 1897. Nous l'avons écrit plus haut. Les attentats de Ravachol, Vaillant, Henry et Casério hantent toujours les mémoires. Toute occasion est alors bonne pour étouffer, réprimer, mater les assassins de l'ordre établi. La grande presse, "les journaux bourgeois" comme les anarchistes se plaisent à les désigner, fait preuve d'une réelle indifférence à l'égard du mouvement libertaire au niveau local avant 1892. Elle se

[175] Sergent Alain, op. cit., p.36.
[176] A.D. Bouches du Rhône, 159U97 : arrêt n°702 de la cour d'appel d'Aix en Provence. L'avocat d'Alexandre Jacob n'est donc pas Me Pianello comme l'a écrit Bernard Thomas (op. cit., p.83).
[177] A.D. Bouches du Rhône, M6/4693C.
[178] Des listes d'anarchistes sont dressés dans chaque département à partir de 1892 mais, un an plus tard, instructions sont données aux préfets pour que ces listes soient précisées et comportent autre chose qu'un simple relevé d'identité. De fait, tous les ans, les listes sont révisés au grès des événements survenus.
[179] Cité dans Bianco René, *Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*, p.167.
[180] Il s'agit d'Alexandre Jacob et de Victor Rapallo. Emile Babault n'apparaît de toute évidence pas dans les nouveaux inscrits sur les listes additives. Il a 43 ans et son militantisme anarchiste a du être repéré dès 1892.

montre en revanche nettement plus prolixe après les attentats. "*La Gazette du Midi, comme tous les journaux de droite en général, s'empresse de reprendre les placards anarchistes ou socialistes révolutionnaires, ou de publier les comptes – rendus de leurs réunions, soit pour les ridiculiser, soit pour agiter devant ses lecteurs le spectre de la révolution*"[181]. Et, profitant de l'annonce d'un fait divers, c'est bien dans cette optique que ce journal marseillais peut écrire le samedi 8 août :

> *« Le président Félix Faure étant en voyage, toute la police est sur le pied de guerre pour surveiller les anarchistes ou prétendus tels. Si, à Orange, on a arrêté d'honnêtes bourgeois absolument innocents, à Marseille on aurait fait une bonne capture. Celle d'un mécanicien demeurant rue des Chapeliers et travaillant rue Longue des Capucines. On serait sur la piste de deux complices qu'on espère pincer bientôt. Une perquisition faite au domicile de l'inculpé a amené la découverte de matières explosives et d'une matière qui aurait servi à la fabrication de bombes ou autres explosifs »*

La chasse aux anarchistes est ouverte depuis l'assassinat de Sadi Carnot en 1894. Trois ans plus tard, la corrélation entre le voyage de Félix Faure et l'arrestation de Jacob permet à la presse locale de faire couler de l'encre. Il est à noter à ce propos que Félix Faure reprit à son compte la pratique de Carnot des déplacements présidentiels en province, ce qui eut pour effet de multiplier la surveillance policière. Le 4 août, il passe sa journée à Grenoble pour l'inauguration d'un monument et, dans la soirée, il est à Modane pour rencontrer l'aide de camp du roi d'Italie, le général San Martino. Le 5 août, il assiste en compagnie du général de Boisdeffre à des manœuvres militaires franco – italiennes. Trois jours plus tard, le 8 août, le Président de la République se rend à Moutiers, à la frontière italienne, pour rendre hommage à des chasseurs alpins morts de froid et de faim après un accident survenu au début de l'année. Le 9 août, Félix Faure est à Chambéry. *La Gazette du Midi* revient sur l'événement un mois plus tard à l'occasion du procès qui condamne le jeune Alexandre à une peine de six mois de prison:

> *« On se rappelle qu'au moment du voyage présidentiel à Orange nous annonçâmes l'arrestation de trois anarchistes marseillais, que certains soupçonnèrent d'avoir ourdi un complot contre la vie de M. Félix Faure. Il n'en était rien mais l'instruction révéla cependant contre eux trois : Babault, Jacob et Rapallo le délit de fabrication d'explosifs. La police chargée de la surveillance des anarchistes ayant appris que Jacob avait établi un atelier de manipulation chez Babault, mécanicien électricien, et qu'il s'y rendait souvent avec un de ses camarades Rapallo réputé anarchiste, fit une perquisition chez Babault et procéda à l'arrestation des trois amis. Déférés au tribunal correctionnel, Babault, Jacob et Rapallo , après trois audience consacrées à l'interrogation des témoins, des prévenus et aux plaidoiries des Mes Ardisson, Perdiguier, Pianelle et Giraudon, ont été condamné chacun à six mois de prison et cinquante francs d'amende »*[182].

Cette anecdote, individuellement lourde de conséquences pour Alexandre Jacob, est à replacer aussi dans un contexte international. Car c'est l'époque où, en Espagne, Canovas del Castillo est assassiné. Comme le président Carnot en France, le premier ministre espagnol est tenu pour responsable des persécutions à l'encontre des compagnons anarchistes, notamment lors de l'affaire de Montjuich quelques années plus tôt. Le rôle du vengeur fut ici assumé par l'Italien Michele Angiolillo qui, parti de Londres, avait suivi Canovas au-delà des Pyrénées et l'avait abattu alors qu'il lisait un journal en compagnie de sa femme

[181] Bianco René, *Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*, p.209.
[182] *La Gazette du Midi*, 8 septembre 1897.

sur le balcon de sa villa. Les polices d'Europe sont désormais sur les dents. *La Gazette du Midi* du 9 août indique même :

> *« En haut lieu, on fait observer que les anarchistes espagnols suspects ont été expulsés du territoire français par mesure administrative. La surveillance se fait donc sur le milieu anarchiste français. »*

En 1897, 27 anarchistes espagnols sont expulsés de Marseille. Tout concourt donc à penser que l'arrestation de Jacob fut, dans ce contexte répressif, montée de toute pièce. Mais, hélas, aucun document hormis les articles de *La Gazette du Midi* n'est venu étayer cette hypothèse. Celle-ci paraît pourtant d'autant plus probable que quelques années auparavant un certain préfet de police de Paris (Andrieux) montait une feuille anarchiste (dans laquelle Louise Michel signa des articles) et alla même jusqu'à provoquer une tentative d'attentat dans la capitale !!! Quoi qu'il en soit, il convient aussi de souligner le rôle tenu par Leca, compagnon et surtout indicateur, qui donna (d'après l'ouvrage de Sergent) le matériel explosif à Jacob et Jacob à la police. L'arrestation d'Alexandre Jacob pour fabrication d'explosifs constitue en fin de compte bel et bien un événement clé dans la vie du jeune anarchiste. Et, de surveillances en tracasseries de toutes sortes, l'œuvre répressive de la police s'avère déterminante dans la transformation d'un militant politique convaincu en un acteur soutenant et pratiquant l''illégalisme au nom de la Cause.

3) <u>Pression policière et circonstances militantes</u>

> « *A ma libération, ma grand-mère maternelle (épouse Berthou, née Dragoul), par le canal de son frère qui était bâtonnier, me fit placer comme commis de bureau chez Faure et Gauthier, fondeurs de plomb aux Chartreux. Je n'y moisis pas. Alertée par la police spéciale, la direction à qui j'avais été présenté sous les traits d'un anarchiste très dangereux me remercia avec des égards. Mes parents avaient l'ambition de faire de moi un capitaine au long cours. Ma santé s'étant améliorée, ils se renseignèrent auprès de l'économe de l'école de commerce sur les conditions de l'internat. Pendant ma navigation, j'avais un peu pioché autodidactement la "Connaissance du temps" et autres ouvrages hydrographiques. Mais le programme scolaire qui me fut présenté me rebuta. Je m'estimais inapte à pouvoir le digérer. Un camarade potard*[183] *me conseilla de préparer le certificat de grammaire (n'étant pas bachelier) afin de pouvoir obtenir le diplôme de deuxième classe. Et, à cet effet, il me fit entrer dans la pharmacie où il était employé comme préparateur pour y faire mon stage. Nouvelle immixtion de la police spéciale et je fus congédié. Il convient d'ajouter à toutes ces brimades que toutes les quinzaines, parfois toutes les semaines, la police spéciale par ordre du préfet opérait des perquisitions au domicile de mes parents où je résidais. Tout cela m'aigrit et me révolta, et c'est ainsi que j'entrai en lutte ouverte contre l'Autorité »*[184].

Lorsqu'il sort de la prison d'Aix en Provence au début du mois de février 1898, Alexandre Jacob trouve immédiatement du travail par l'entremise de ses relations familiales. Mais ce que l'on peut considérer comme une erreur de jeunesse, ne l'est pas forcément aux yeux d'une police toujours à même de trouver un moyen de pression sur l'ennemi politique du moment : l'anarchiste. Ainsi Alexandre Jacob perd-il successivement son emploi de commis de bureau et celui de préparateur en pharmacie. William Caruchet et Bernard Thomas nous livrent à ce sujet de belles pages apocryphes que l'aspect parcellaire des sources en notre disposition ne permet pas de vérifier. Alain Sergent, quant à lui, se fondant sur le témoignage d'Alexandre Jacob, semble une fois encore le plus proche de la réalité. Encore convient-il de

[183] En argot, le potard désigne le pharmacien ou l'apprenti pharmacien.
[184] Jacob Alexandre, <u>*Ecrits*</u>, volume II, p.216.

préciser qu'il ne mentionne pas l'emploi de commis de bureau mais qu'il en indique un autre : celui d'apprenti typographe[185]. Mais il commet un anachronisme flagrant en le citant. L'arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence[186], qui confirme la peine de six mois de prison prononcée à Marseille, indique en effet que l'anarchiste travaille comme apprenti typographe au moment de son arrestation. Il est donc intéressant de relever que Victor Rapallo, condamné en même temps qu'Alexandre Jacob, travaille lui aussi comme typographe. Il est alors fort probable que les deux jeunes gens œuvrassent dans le même atelier. Mais nous n'avons pu déterminer où celui-ci se situait. A l'époque, Alexandre Jacob réside au 47 rue Fontaine Rouvière avec ses parents et, à sa libération, il ne travaille plus dans une imprimerie mais bien, comme l'indique la lettre à Jean Maitron, comme employé aux écriture pour une fabrique de plomb. Le rapport n°1537 du commissaire spécial de Marseille en date 23 juin 1898 vient à ce propos confirmer le fait. Mais ce papier donne également les raisons éventuelles de la perte, au bout de cinq mois, de cet emploi :

> *« Dernièrement, des voleurs ont tenté de fracturer le bureau de la fabrique de plomb situé aux Chartreux. D'après des indications particulières qui me sont fournies, cette tentative de vol aurait été dirigée par l'anarchiste Jacob »*[187].

Une note de la préfecture des Bouches du Rhône annonce même, le 5 juillet[188], l'arrestation d'Alexandre Jacob[189] en compagnie d'un dénommé Emile Lelieur et d'un autre individu, Juvénal Mattéoda. Les trois personnages sont inculpés de "*vol au préjudice de M. Ludibert, avoué, rue Venture, 8*"[190]. Le 22 septembre 1898, la cour d'assises des Bouches du Rhône acquitte Jacob et Lelieur mais la note n°2687 du commissaire spécial de Marseille[191] ne précise pas ce qu'il advient de Juvénal Mattéoda. En revanche, il est indiqué qu'une fête en l'honneur des deux libérés est organisée par Joseph Jacob, père d'Alexandre, au bar *Aubergier*. "*Une ovation leur a été faite par leurs amis*" précise l'agent de police. L'anecdote prouve alors qu'Alexandre Jacob dispose d'un capital conséquent de sympathie. Il n'est plus un inconnu depuis l'affaire des explosifs et nous pouvons aisément le ranger parmi les militants réputés actifs de Marseille. Cette notoriété explique et justifie un réseau de relations qui lui permet de retrouver, après un second séjour en prison[192], un nouvel emploi dans une pharmacie de Marseille. Mais Alexandre Jacob n'occupe pas très longtemps ce poste comme il l'indique à Jean Maitron en 1948. La pression de la police s'intensifie sur sa personne mais aussi sur celle de ses parents comme l'indique Alain Sergent non sans avoir narré auparavant le plaisir pris par le jeune homme dans son nouvel emploi :

> *« Mais comme il était depuis un mois dans cette place, Jacob vit arriver le fatidique inspecteur et quand, après son départ, le pharmacien lui fit signe, il savait ce qu'il allait entendre. (…) En même temps, tous les quinze jours, un commissaire spécial nommé Fabre, (…) venait faire une perquisition dans le logement des Jacob, fouillait partout, bouleversait livres et papiers. Alexandre Jacob s'en plaignit avec vivacité. "Faites amende honorable en écrivant au préfet, dit le commissaire, nous*

---

[185] Sergent Alain, op. cit., p.36 : "*Quand il fut libéré, Alexandre eut le temps de réfléchir. Après une telle condamnation et pour un tel motif, il ne pouvait plus être question de naviguer. Il entra dans un imprimerie comme apprenti typographe, avec un salaire de quinze francs par mois. Le métier lui plaisait ; il y voyait le moyen de s'instruire et fit de rapides progrès. Mais bientôt un inspecteur vint trouver le patron*".
[186] A.D. Bouches du Rhône, 159U97 : arrêt n°702, 6 octobre 1897.
[187] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[188] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[189] Celle-ci s'est produite dans la nuit du 26 au 27 juin 1898.
[190] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[191] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[192] Il s'agit bien sûr de prison préventive puisqu'Alexandre Jacob est acquitté par la suite.

verrons ensuite". Le jeune homme avait déjà appris ce que parler veut dire. La réponse était claire : s'il voulait donner des gages et devenir indicateur, les ennuis seraient terminés. On le connaissait mal. Sa pensée prit une orientation exactement à l'opposé »[193].

Loin d'apaiser ses ardeurs militantes, les déboires professionnels et policiers d'Alexandre Jacob ne font en effet qu'accroître sa volonté de se confronter à l'autorité. Paradoxalement, nous ne disposons d'aucune source d'archives pour une période (1898) riche en événements tant nationaux que locaux. Si l'affaire Dreyfus marque incontestablement l'année 1898, les élections législatives à Marseille viennent aussi alimenter les débats dans les réunions publiques et privées des anarchistes phocéens mais aussi dans les colonnes du *Libertaire* qui, de mars à juin, s'est installé dans cette ville.

Le 13 janvier 1898, alors qu'Alexandre Jacob purge sa peine de six mois de prison pour fabrication d'explosifs, la Une du journal de Georges Clémenceau (*L'Aurore*) provoque une des grandes crises de la Troisième République. La publication du "*J'accuse*" d'Emile Zola est en effet le point de départ de l'affaire Dreyfus. La presse anarchiste reproche à Sébastien Faure de prendre la défense du capitaine juif alsacien condamné. Pourtant cette prise de position n'est que le fruit d'une lente évolution poussant les libertaires à sortir de leur indifférence méprisante vis-à-vis de cette question. L'innocence de Dreyfus paraît dès le départ secondaire pour Faure, l'affaire synthétisant tous les thèmes de propagande anarchiste : anti-autoritarisme, anticléricalisme, antimilitarisme, lutte contre le patriotisme, l'antisémitisme, le nationalisme … "*Ce n'est d'ailleurs que dans son n°145 du 4 au 10 septembre que Le Libertaire étale en gros titre sur cinq colonnes à la Une 'Dreyfus est innocent'*"[194]. Et c'est dans ce contexte que *Le Libertaire* émigre à Marseille.

Pour M. René Bianco, le choix de cette ville se justifie par l'intense activité que les militants y ont développée au cours de l'année 1897. Les conférences données par Sébastien Faure et Henri Dhorr précèdent de peu et accompagnent la venue de l'hebdomadaire. Dhorr parle 15 fois à Marseille et 2 fois à Arles entre le 10 février et le 10 avril 1898. S'il ne peut assister pour cause d'emprisonnement à l'intervention de Faure le 31 janvier aux établissements Rossi, il y a fort à parier qu'Alexandre Jacob ne manque pas d'aller écouter l'orateur le 30 mai au même endroit. La discussion proposée porte sur l'antisémitisme. Mais les compagnons marseillais savent aussi donner de la voix : "*Chantemesse, Chaumel, Jouvarin, Raynard font de très nombreuses causeries publiques*". La sortie de prison d'Alexandre Jacob correspond donc à une période de propagande qui paraît loin d'être faiblissante. A ce titre, la venue du *Libertaire* à Marseille génère un surcroît d'activisme auquel le jeune anarchiste, auréolé de la gloire de l'incarcération, ne peut manquer de participer. Il n'est pas étonnant non plus de voir l'équipe du *Libertaire* fusionner avec celle de *L'Agitateur*. A Paris, le journal s'imprimait au 55 rue d'Hauteville et avait pour siège le domicile du compagnon Lafon au 5 rue Briquet à Montmartre. Louis Matha[195] assure l'intérim pendant les conférences de Faure et

[193] Sergent Alain, op. cit., p.37 – 38.
[194] Bianco René, *La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*, p.96.
[195] DBMOF : **MATHA Louis** [MATHA Armand, Louis]. Né le 10 avril 1861 à Casteljaloux (Lot-et-Garonne) ; mort le 12 février 1930 à Draveil (Seine-et-Oise) ; garçon coiffeur ; publiciste ; propagandiste anarchiste. C'est vers 1890 que Matha vint travailler à Paris où il devint gérant du journal L'En Dehors (5 mai 1891-19 février 1893) de Zo d'Axa, et fut condamné en tant que tel à deux ans de prison. Il se réfugia à Londres d'où il revint dans les premiers jours de février 1894. Il était alors en relations avec Émile Henry et savait que celui-ci voulait commettre un attentat ; il essaya en vain de l'en dissuader. Après l'arrestation d'Émile Henry, Matha se rendit avec deux camarades (Ortiz et Millet, d'après un rapport de police du 9 mai 1894, PPo BA/141), rue des Envier-

de Dhorr à Marseille. L'annonce du transfert du journal est faite dans le n°118, du 19 au 25 février. La publication marseillaise commence le 12 mars, déclaration ayant été faite au parquet de cette ville deux jours auparavant. "*L'administration et la rédaction du journal sont alors fixées au 26 rue Sainte, imprimerie Soulier où les bureaux du journal "sont ouverts tous les jours de 5 heures à 6 heures du soir". Le nouveau gérant est un compagnon marseillais : Adrien Gourdouze*[196]*. L'installation prend quelques jours. (…) La rédaction presque au complet a suivi (le journal) à Marseille*"[197]. Compagnons marseillais et parisiens se côtoient donc[198], les seconds imprimant aux premiers une orientation violemment hostile au mouvement syndical. A ce titre, Alexandre Jacob ne peut être qu'influencé par l'individualisme de Sébastien Faure, d'Henri Dhorr, de François Prost[199], ou encore de Louis Matha. Ils fournissent au jeune anarchiste tout un bagage théorique lui permettant d'exprimer politiquement sa révolte contre une autorité qui l'a envoyé croupir six mois en prison. Mais c'est également pour Jacob l'occasion de nouer tout un réseau de relations sortant désormais du cadre strictement local et pouvant à l'occasion servir de relais. Dès son installation à Marseille, *Le Libertaire* consacre de plus en plus de place au mouvement social et se fait l'écho des activités et des préoccupations des anarchistes des Bouches du Rhône. "*Toutes les réunions publiques organisées à Marseille y sont annoncées. On y trouve aussi les communiqués des groupes de la région : Salon, Arles, Cavaillon, Toulon, (…). Il devient en quelque sorte leur propre organe. L'arrivée de Cyvoct à Marseille, début mars, entraîne la publication d'une longue série d'articles intitulés "Les nôtres" sur les forçats anarchistes encore au bagne. Les*

---

ges, au domicile de son ami, et ils enlevèrent tout le matériel destiné à la confection d'explosifs. Le 4 avril 1894, une bombe détruisait en partie le restaurant Foyot. De graves soupçons pesèrent sur Matha, que l'on arrêta le 24 avril, mais sa culpabilité ne put être prouvée. Cependant le gouvernement, désireux d'en finir avec l'anarchie, arrêta les principaux militants et, le 6 août, devant la cour d'assises de la Seine, s'ouvrit le " Procès des Trente ". Parmi les accusés figurait Matha, pour qui l'avocat général Bulot réclama un verdict sévère. Dans son livre *Causes criminelles et mondaines* de 1894, H. Bataille trace de Matha le portrait suivant : " *Voici Matha, l'ami d'Émile Henry, l'ancien coiffeur de Casteljaloux tout en cheveux avec une barbe égyptienne qui semble avoir été roulée au petit fer...* " -- il avait d'ailleurs été surnommé " *le compagnon Belle-Barbe* ". Tous les accusés, sauf trois voleurs se réclamant de l'anarchie, furent acquittés. C'est avec l'aide de Matha et de Constant Martin que S. Faure lança l'hebdomadaire *Le Libertaire* (le 1er n° est daté 16-22 novembre 1895). Matha en fut un temps le gérant. En 1899, il administra Le Journal du Peuple, fondé par S. Faure au moment de l'Affaire Dreyfus. Matha, vieil ami de Sébastien Faure -- ils avaient fait connaissance en 1887 -- se révéla habile dans l'organisation des tournées de conférences du grand orateur anarchiste, conférences qui étaient d'un bon rapport et suscitèrent de ce fait certaines jalousies. Matha en fit parfois les frais et on l'appela le porte-sacoche de S. Faure. Louis Matha se retira à la Cité Paris-Jardins de Draveil où il s'occupa activement de coopération, d'oeuvres laïques, en particulier de la Caisse des Écoles ; il organisait des promenades et des jeux pour les enfants. Il mourut le 12 février 1930 et fut incinéré au cimetière du Père-Lachaise.

[196] **GOURDOUZE Adrien :** Né à Bessèges dans le Gard le 9 décembre 1872, manœuvre, célibataire, il vient se fixer à Marseille en 1896. Il participe dès lors aux activités du mouvement. Lorsque Sébastien Faure vient s'installer à Marseille, amenant avec lui son hebdomadaire, c'est Gourdouze qui en assure la gérance. Il participe également à l'organisation des conférences faites dans les divers quartiers de la ville par Henri Dhorr. Gourdouze change assez souvent de domicile et, de février 1896 à septembre 1904, il loge successivement : 45boulevard Battala, 4 rue Fortia, 1 rue Euthymènes, 15 rue Sainte Pauline, 63 rue des Grands Carmes et 2 rue de la Tarasque. Sa trace est perdue en septembre 1904 ; on le suppose alors partie pour l'Amérique (Cité dans Bianco René, *La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*, p.215).

[197] Bianco René, *La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*, p.96.

[198] A moins qu'il ne s'agisse d'une coïncidence tout à fait fortuite, il est intéressant de relever le fait que le siège du *Libertaire* à Marseille se trouve à deux numéros de l'ancienne imprimerie de *L'Agitateur* (soit 28 A rue sainte).

[199] DBMOF : **PROST François**, dit PROUST, dit PROTAL. Né le 10 mai 1873 à Moulins (Allier), employé, François Prost collabora au Libertaire durant la période 1895-1899. Le journal était à cette époque le refuge des anarchistes hostiles au mouvement syndical. Il fit partie de la Société constituée pour la création et le développement d'un milieu libre, la colonie de Vaux, près de Château-Thierry, qui fut fondée en janvier 1903. Prost avait été exempté du service militaire, mais il fut convoqué devant une commission de réforme, le 19 avril 1915. Absent, il fut considéré comme insoumis. Il mourut à Vichy (Allier), le 10 février 1948.

élections du printemps 1898 (..) inspirent François Guy, Augustin Sartoris, Maurice Chaumel. Victor Rapallo évoque de son coté le sort des travailleurs étrangers tandis que Fouque[200] *traite des conflits ouvriers de La Seyne. (…)*"[201].

Entre ses deux séjours en prison, Alexandre Jacob peut donc profiter d'un contexte particulièrement favorable pour une propagande libertaire, dynamisée et amplifiée qui plus est par la présence de certains des ténors de l'anarchie. Le débarquement à Marseille de Cyvoct, revenu du bagne calédonien de l'île de Nou, doit être considéré comme l'aboutissement d'une campagne nationale lancée depuis 1895. *L'Aurore* y a largement participé. Pour les compagnons marseillais, cette arrivée, ce retour en France, et vécu comme une victoire et ne peut que stimuler leur ardeur militante. Alexandre Jacob l'a – t – il rencontré ? Rien n'est moins sûr. Mais l'événement lui permet de découvrir l'un des "*premiers martyrs de l'anarchie*" comme le titrait treize ans plus tôt *L'Etendard Révolutionnaire* (le 30 décembre 1885) à propos de sa condamnation à mort pour provocation à l'assassinat devant le tribunal de Lyon. Les jurés du Rhône n'ont pu se prononcer sur la responsabilité de Cyvoct, extradé de Belgique, dans les deux attentats qui ont frappé Lyon en 1882 mais le condamnent pour l'article "*Un bouge*" paru dans *Le Droit Social* du 12 mars 1882 appelant à détruire "*la fine fleur de la bourgeoisie et du commerce*" lyonnais. Rien ne prouve que Cyvoct fut l'auteur de ce papier et sa condamnation à mort est commuée, le 22 février 1884 en celle des travaux forcés à perpétuité. Quatorze ans plus tard, Cyvoct rentre en France et est accueilli chaleureusement d'abord à Marseille, puis à Paris où il se présente aux élections législatives pour mener une campagne protestataire "*destinée à attirer l'attention sur le cas des anarchistes restés au bagne*"[202]. Episode de la propagande et de l'activisme libertaire à Marseille, le retour de Cyvoct s'intègre aussi dans le contexte de la campagne électorale des législatives de 1898. Elle donne lieu dans les colonnes du *Libertaire* à de multiples articles antiparlementaires. L'occasion est trop bonne de dénoncer entre autres les socialistes de gouvernement. Sur le terrain, de nombreuses réunions sont organisées et au moins trois conférences réunissent un public nombreux venus s'instruire sur "*Les mensonges politiques*", sur "*Les crimes du vote*", ou encore sur "*Les crimes électoraux*". La soirée familiale du 4 mars attire 150 personnes, celle du 19 de ce mois environ deux fois plus encore. Mais les compagnons se plaisent à porter la contradiction chez leurs adversaires et à semer une certaine agitation. Dans sa biographie d'Alexandre Jacob, Alain Sergent rapporte que le jeune anarchiste organise avec quelques-uns de ses camarades une expédition à La Ciotat le jour même des élections[203]. Utilisant une technique dérivée de la fabrication du feu fenian donnée par *L'Indicateur Anarchiste*[204], la bande de Jacob parvient à glisser une enve-

---

[200] DBMOF : **FOUQUE Dominique**, dit Baptistin. Né le 18 mars 1862 à Toulon (Var), D. Fouque fut instituteur public puis écrivain de la marine à l'Arsenal de Toulon. Licencié le 7 février 1887, il se fit marchand de berlingots en plein vent, puis débitant de boissons à Toulon. Membre des Cercles ouvriers catholiques, puis anarchiste actif à Toulon et dans le Var dans la dernière décennie du XIXe siècle, il fut, avec Riemer Henri-Nicolas, l'un des meneurs d'un petit groupe qui semble avoir été assez cohérent et animait des réunions publiques, à Toulon et dans les environs, parfois dans l'intérieur du département.

[201] Bianco René, *La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*, p.98.

[202] Maitron Jean, op. cit., p.180.

[203] Sergent Alain, op. cit., p.33 : « *La petite bande alla faire un tour à La Ciotat, un jour d'élection, alors que Rostand se présentait contre Antide Boyer. Auparavant, Jacob avait assisté à une réunion contradictoire qui n'avait pas peu renforcé son mépris pour le suffrage universel et les politiciens. Comme Rostand, qui avait traduit quelques auteurs latins, était au sommet de sa péroraison, Antide Boyer se leva et, le désignant d'un doigt vengeur, s'écria d'un air tragique : "Citoyens ! Savez-vous ce qu'il a fait ? Il a assassiné Salluste !". Et Rostand, conspué par ce crime mystérieux mais certainement effroyable, n'avait pas pu terminer son discours*".

[204] *L'Indicateur Anarchiste*, p.19 –20 : « *Pour détruire les lettres, les bulletins de vote, etc., on procède ainsi : on verse du sulfure de carbone, environ un tiers d'essence de térébenthine, puis on y ajoute du camphre tant qu'il peut en dissoudre, de la résine (colophane), du phosphore et du pulvérin (poudre en poussière). On applique ce*

loppe dans l'urne électorale qui prend feu peu de temps après, provoquant de fait l'annulation des élections à La Ciotat. Il ne nous a pas été permis de vérifier cette anecdote. Néanmoins celle-ci suggère la participation d'Alexandre Jacob à l'agitation anarchiste en 1898. Le retour à Paris du *Libertaire* au mois de juin[205] ne semble pas entamer le militantisme des compagnons marseillais. Mais il précède aussi de peu la seconde arrestation d'Alexandre Jacob, celle pour vol aux Fonderies de plomb des Chartreux. Il convient enfin de remarquer que la notoriété de ce dernier le désigne en toute logique à la vindicte policière. Cela justifie les multiples pressions dont lui et sa famille sont victimes. Mais cela provoque surtout son entrée dans l'illégalisme anarchiste.

B. L'affaire du Mont de Piété, 31 mars 1899

1) Un vol audacieux et cocasse

Hormis la biographie d'Alain Sergent, il n'existe pas d'autres sources autorisant une reconstitution exacte, précise et minutieuse de ce larcin audacieux. Tout au plus pouvons – nous signaler quelques rapports de police qui, à posteriori, apportent quelques précisions et quelques rectifications. Le vol est commis le 31 mars et non pas le 1er avril, date de sa découverte dans les colonnes des journaux. Cela lui donne donc toute une dimension comique dont le sieur Gilles (ou Gil), commissionnaire au Mont de Piété dans la rue du Petit Saint Jean à Marseille, fait les frais. Le vol est commis à trois et non à quatre et, après l'avoir effectué, seuls Jacob et Roques s'en vont en Espagne, Morel restant sur Marseille. Laissons donc parler Alain Sergent :

> *« On accuse les journalistes d'exagérer systématiquement mais, en l'occurrence, ils firent preuve d'une grande sobriété de détails. La réalité était beaucoup plus savoureuse. L'affaire avait été montée par Jacob avec la complicité d'un autre anarchiste nommé Roques, sur les indications d'un troisième libertaire Morel, qui venait de sortir de prison. La victime choisie était fort peu intéressante, et fort propre à servir de bouc émissaire à la vindicte des illégalistes. Les commissionnaires du Mont de Piété, dont l'activité a été interdite depuis longtemps, prêtaient sur les reconnaissances à très fort intérêt, et, comme beaucoup de gens ne pouvaient se libérer, ils devenaient finalement propriétaires des objets engagés au Crédit Municipal contre un prêt généralement insignifiant. Le 1er avril, Jacob se présenta, accompagné de Roques et de deux autres anarchistes. Roques avait revêtu une redingote, coiffé un gibus, et ceint une écharpe tricolore à laquelle pendait la frange dorée d'un brassard de premier communiant. Roques, Jacob étant trop jeune pour jouer le rôle, se présenta comme étant commis-saire de police chargé d'effectuer une perquisition au sujet d'une affaire très grave. Après avoir montré son mandat, qui était bien entendu un faux, il continua : "Vous avez ici une montre qui fait partie du produit d'un vol accompli après un quadruple assassinat. Vous n'êtes pas encore accusé de complicité mais je vous conseille de ne pas gêner l'accomplissement de notre mission". Le commissionnaire effondré se mit, ainsi que son employé et sa*

---

mélange sur la partie intérieure du bulletin, de la lettre, etc. La durée de l'inflammation dépend de la quantité de phosphore employée. On fera bien de mettre peu de phosphore dans le mélange ; seulement on mettra un fragment coupé très mince au milieu du bulletin que l'on mettra dans l'urne quelques heures avant la fermeture du scrutin. S'il se produit une tâche apparente à l'extérieur du bulletin, c'est qu'il y a trop d'essence. Ne pas faire cette opération trop longtemps, ni la conserver plusieurs jours, car elle finit par s'enflamme ».

[205] Bianco René, *La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*, p.99 : "*Sébastien Faure avait – il l'intention de rester plus longtemps à Marseille ? Espérait – il ainsi trouver un soutien plus actif au journal ? autant de questions qui demeurent sans réponses. en tout cas, à son retour d'Algérie, il est appelé à témoigner en compagnie de Broussouloux et de Matha au procès de Georges Etiévant devant les assises de la Seine et Le Libertaire retourne avec lui dans la capitale. L'administration et la rédaction sont transférées 10 rue Flocon à Paris. Matha devient gérant*". Pour Georges Etiévant, voir chapitre 3, II, 2°) de l'individualisme et de l'illégalisme dans les professions de foi anarchistes.

femme, à la disposition de Roques et de Jacob, son soi – disant secrétaire. Le magasin fut fermé et l'inventaire commença. Il dura trois bonnes heures. Tandis que les deux acolytes faisaient semblant de vérifier la comptabilité du commissionnaire, Roques plaçait chaque pièce dans une valise que Jacob notait sur une liste qui devenait de plus en plus longue. Quand tout fut terminé, les menottes furent mises au commissionnaire et à son employé qui durent monter avec Jacob dans un taxi, tandis que le reste de la bande, chargé de valises, s'engouffrait dans une autre voiture.Le convoi s'arrêta devant le palais de justice et, tandis que ses compagnons s'éclipsaient par une porte, Jacob conduisait ses prisonniers devant celle du Procureur de la République. "Attendez là" ordonna – t – il après les avoir fait asseoir sur une banquette. Puis il entra dans le cabinet du procureur, y passa quelques instant sous prétexte de s'informer des formalités pour enlever une contrainte par corps à indigents et, sortant, déclara au commissionnaire, après avoir récupéré ses menottes : "Le procureur va vous interroger. Moi, je m'absente un instant, mais surtout n'essayez pas de vous évader". Puis, il s'en alla rejoindre ses complices et toute l'équipe fila pour Barcelone. Le commissionnaire et son employé continuaient à se morfondre. Au moment de la fermeture, le concierge s'informa, répondit que le procureur était parti depuis longtemps. Alors, le commissionnaire, de plus en plus inquiet, se mit à gesticuler en tenant des propos que le fonctionnaire jugea incohérent. Il en référa aussitôt à un juge d'instruction qui, pressé de partir, commanda de mettre ces hurluberlus en cellule. Là, comme les victimes de Jacob ne cessaient de se lamenter, un brigadier de gendarmerie les interrogea, trouva l'affaire des plus bizarres et alerta quelque autorité. Le pot – aux – roses fut alors découvert et Marseille s'en paya à cœur joie au sujet de ce poisson d'avril d'une si belle couleur locale »[206].

2) <u>Un premier coup d'éclat</u>



[206] Sergent Alain, op. cit., p.41 – 43.

L'acte illégaliste que constitue l'affaire du Mont de Piété est un acte réfléchi. Comme le laisse supposer Alexandre Jacob lorsqu'il narre ses exploits à Jean Maitron, ce n'est pas un acte subi. Nous avons pu précédemment apprécier le cheminement politique du jeune homme et sa participation active au mouvement anarchiste. Or celui – ci l'amène à mettre sa révolte en pratique et ce d'autant plus que l'injustice de la répression le frappe personnellement et régulièrement. Mais voler n'est pas un acte anodin. La question est même largement débattue dans les milieux libertaires à la suite de l'affaire Clément Duval dans les années 1886 – 1887[207]. Généralement conçue comme une tactique révolutionnaire mais aussi comme un moyen d'assurer son droit naturel à l'existence, le vol devient une pratique courante après la période des attentats. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si "*Le voleur*" de Georges Hypolithe Adrien, dit Darien, paraît chez *Stock* en 1897. L'auteur de "*Biribi*" y décrit l'histoire de Georges Randal, orphelin, spolié de son héritage par son oncle et devenu voleur aussi bien par nécessité que par goût et par haine de l'ordre social. Ses tribulations le mènent en Belgique (plaque tournante en Europe du trafic de diamant) et en Angleterre (haut lieu d'échange des titres financiers dérobés dans les riches demeures bourgeoises du continent). Anarchiste, Darien révèle dans son roman tout un monde de déclassés sociaux, d'en –dehors que les libertaires aiment à côtoyer. Pourtant, rien ne permet d'affirmer que Darien s'est essayé à la pince monseigneur. Même s'il a passé beaucoup de temps en Angleterre, le fait ne constitue pas en soi la preuve d'une pratique illégale. Alexandre Jacob a – t – il lu Darien, écrivain qui n'a jamais connu de la gloire auprès du grand public mais très estimé chez les anarchistes ? Le voleur a – t – il fréquenté, approché l'écrivain ? La réponse, peut-être affirmative, traduit surtout une interprétation (non pas nouvelle mais qui s'amplifie) de la mise en œuvre des anarchistes refusant le primat (fusse – t – il syndical) sur la liberté de l'individu. Et, parmi les dits individualistes, nombreux sont ceux qui ont pratiqué l'illégalisme quitte à se pervertir dans les méandres du délit de droit commun. Telle est en tout cas l'accusation des policiers toujours prompts à mettre en lumière la collusion entre l'anarchiste et le voleur. De tels rapports font bien entendu sortir le premier du champ politique et la répression peut ainsi plus aisément s'exercer. De cette manière, il convient de nuancer très fortement les écrits officiers, des agents ou encore des indicateurs rendant compte de l'actualité des libertaires. Le papier de l'agent de police parisien Foureur est à ce propos des plus instructifs :

> *« Paris, le 9 mars 1899. (…) Il y a en ce moment abondance d'anarchistes dans le midi de la France. Très traqués à Paris et dans le nord depuis quelque temps, ils ont beaucoup plus de liberté dans certaines villes comme Bordeaux (où ils sont plus de 2000), Toulon, Marseille, Nice … Le mouvement des idées anarchistes est principalement maintenu par des étrangers belges et italiens. Les anarchistes français sont en majeure partie des voleurs, des cambrioleurs, des paresseux mais ce ne sont pas des terroristes comme certains Italiens qui rêvent eux de la vraie propagande par le fait »*[208].

Au – delà de ces assertions jouant sur l'amalgame et offrant un jugement de valeur caractéristique de la prose policière, il demeure néanmoins possible d'envisager le vol, l'escroquerie et n'importe quelle autre pratique illégale comme des actes militants ou considérés comme tels par certains groupes, ou plutôt par certains individus. Le groupe pratique une propagande de type classique ; le militant, lui, use de la "reprise" à titre individuel. La finalité du vol demeure alors double et ambiguë car de telles pratiques posent la question de l'attachement réel à la cause anarchiste. Le butin doit – il être reversé à une œuvre de propagande ou

[207] Voir chapitre 3, II) , A) , *2) de l'individualisme et de l'illégalisme dans les professions de foi anarchistes*.
[208] A.P.P.P., B.A. 1498.

bien doit – il uniquement autoriser le militant pratiquant le vol à exercer un droit à la jouissance des biens terrestres et matériels ? Il n'en demeure pas moins que la question du vol constitue un sujet constant de débat et les illégalistes un type particulier d'anarchistes vivant pour l'essentiel des fruits de leurs larcins. Dans ce cas, l'affaire du Mont de Piété s'intègre dans une pratique désormais courante jusqu'à la fin du XIXe siècle. L'acte d'Alexandre Jacob n'apparaît donc pas à fortiori novateur.

> *« Avant lui, quelques militants marseillais se laissent tenter par l'illégalisme. Les uns, parce qu'ils ont déjà une certaine tendance à la pratique généralisée de l'estampage, comme Maury et Morel. D'autres qui deviennent illégalistes peut – être par une sorte de défi lancé à la société. C'est apparemment le cas de Dominique Buffa, Antoine Baudy, Julius Boisson, Jean-Baptiste Camoin. Tous sont condamnés au cours des années 1896 – 1898 à de lourdes peines de prison. Ces illégalistes sont – ils demeurés jusqu'au bout des militants anarchistes ? »*[209].

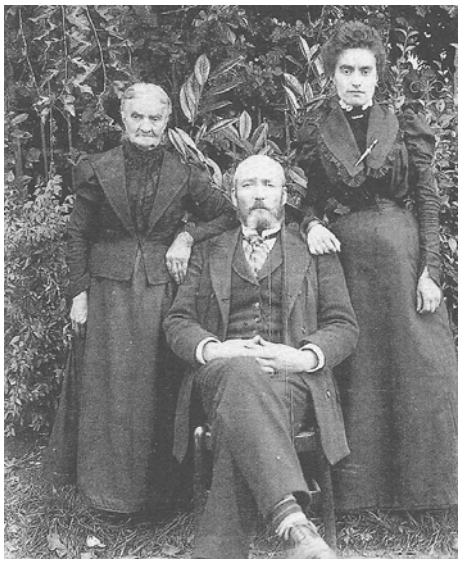

Arthur Roques, Marie et Julia Vors en 1900

L'originalité du vol au Mont de Piété consiste, dans ces conditions, dans une mise en scène audacieuse, extrêmement bien réglée, conçue dans ses moindres détails, orchestrée d'une main de maître et mis en œuvre par des professionnels. Or Alexandre Jacob n'a pas agi seul. Le développement de l'illégalisme, non seulement à Marseille mais aussi dans tout l'hexagone, lui fournit une masse de complices potentiels. Il convient alors de constater qu'aucune des trois biographies commises sur Alexandre Jacob n'est capable de fournir des renseignements, non pas sur une opération décrite avec force de précisions, mais sur les personnage faisant le coup avec l'anarchiste. Contrairement à Alain Sergent, William Caruchet et Bernard Thomas ne s'embarrassent d'ailleurs pas de ce problème, considérant très certainement Alexandre Jacob comme le pivot du fameux vol et Morel et Roques comme des seconds couteaux. La réalité est même transfigurée pour ce dernier. Confondu fort probablement avec Edouard Roch, le gérant de *L'Agitateur* en 1897, Arthur Roques apparaît transfiguré dans les écrits de M.M. Caruchet et Thomas : typographe, "*cheveux grisonnants*"[210] pour l'un, "*un homme tout en muscles à la quarantaine grisonnante*"[211] pour l'autre. Les deux auteurs font

[209] Bianco René, *Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*, p.125.
[210] Caruchet William, op. cit., p.22.
[211] Thomas Bernard, op. cit., p.61.

preuve d'une légèreté d'autant plus surprenante que leur biographie paraît quelques années après celle de Claude Barousse ("*Paroles de forçat*", Actes Sud, 1989) sur Arthur Roques, voleur, escroc notoire et bagnard. Né à Montpellier le 26 juillet 1852 de père inconnu, il connaît une enfance comparable à celle d'Alexandre Jacob : scolarité terminée à 12 ans, mousse à Sète à 14 ans, arrêt de la navigation 3 ans plus tard. Nous le retrouvons alors dans la région parisienne où il est quatre fois condamné pour vol, escroquerie, rébellion et vagabondage. Nous le verrons pour Alexandre Jacob, cette accusation désigne le plus souvent l'arrestation d'un cambrioleur avant qu'il n'ait eu le temps de commettre son forfait. Roques participe ensuite à la guerre franco – prussienne puis au siège de Paris en tant qu'artilleur. Mais il est à nouveau condamné par le conseil de guerre de Vincennes à dix ans de prison pour désertion le 28 mars 1872. Une fois sa peine purgée, peut – être dans un des bagnes militaires d'Afrique du Nord, Roques se fait marchand forain dans le centre de la France qu'il quitte après avoir été à nouveau condamné pour escroquerie. Il est cocher à Sète dans l'entreprise de fiacres de Marie Vors en 1887 et épouse sa patronne nettement plus âgée que lui deux ans plus tard. Du fait de l'installation du tramway à Sète, l'entreprise est transférée à Montpellier où Arthur Roques est condamné en décembre 1889 pour "tenue de maison de jeu de hasard". Profitant d'une situation sociale des plus convenables, l'homme mène une double vie :

> *« Arthur, à cette époque, part souvent en voyage d'affaires. Quelles affaires ? (…) Le cycle infernal est réamorcé : escroqueries, vols, prison. Le scénario se reproduit à trois reprises loin de Sète, à Lyon en 1892 et 1893, à Dieppe en 1894. (…) Plus que jamais les folles équipées sont à l'ordre du jour. L'apothéose du dérèglement se situe en 1899. Cette année là, quel séisme ! »*[212].

Arthur Roques n'est pas anarchiste ; tout au plus éprouve – t – il quelques sympathies pour un mouvement qui s'interroge sur la légalité du vol. Remarquons aussi que pendant la Commune, il a pu entendre nombre de discours socialement avancés. Louis Morel, lui, est un militant libertaire de longue date. René Bianco nous donne de lui la biographie suivante :

> *« Né à Lyon le 14 octobre 1862, ouvrier cartonnier, milite comme anarchiste dans sa ville natale avant de venir s'installer à Marseille avec sa compagne (Félicie Martin). Dès son arrivée, il prend la gérance de L'Anarchia (avril 1890) et loge alors 5 rue Saint Victoret. Il milite ensuite activement et se signale particulièrement par son zèle à diffuser la presse anarchiste sur la voie publique. En 1892, après avoir assuré un moment la gérance de L'Agitateur, il s'enfuit de la ville pour se soustraire à l'exécution d'un mandat d'arrêt décerné contre lui pour escroquerie, délit commis de complicité avec Charles Maury. Il est condamné le 24 novembre de la même année à 2 ans de prison pour excitation au pillage. On le retrouve ensuite à Narbonne, où il se voit infliger 15 jours de prison par le tribunal correctionnel, le 20 septembre 1894, pour falsification de livret de chasse. De retour à Marseille, il est condamné peu après (10 octobre 1894) à un mois de prison pour escroquerie. En février 1895, il assure un moment la gérance de l'hebdomadaire Le Balai. Le 18 avril de la même année, il est arrêté à l'issue de la conférence donnée au théâtre par Bernard Lazare et qu'il présidait mais il est relâché presque aussitôt. Il arrêté à nouveau l'année suivante, le 10 mars, pour vol qualifié, puis relaxé, mais le mois d'après la police se saisit de lui à son domicile, 9 rue de la darse, le 21 avril, et il est condamné le 30 juin 1896 à cinq ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour. Détenu à la maison centrale de Nîmes, il est rayé de la liste des anarchistes du département le 1er décembre 1896. Cependant Morel revient à Marseille et participe avec Alexandre Jacob au vol du Mont de Piété »*[213].

[212] Barousse Claude, op. cit., p.20.
[213] Bianco René, *La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône*, p.221.



Rose Roux ?

Arthur Roques est un voleur ; Louis Morel use des mêmes pratiques. Tous les deux évoluent dans une même aire géographique ayant Marseille pour centre. Il y a donc rien de surprenant que les deux hommes aient été amenés à rencontrer Alexandre Jacob dans une soirée familiale, dans une réunion publique, dans un des multiples débits de boisson de la ville. Car l'anarchisme de ce dernier l'amène à côtoyer, à fréquenter, à se lier finalement à toute une faune d'individus vivant plus ou moins en marge de la société et considérés comme autant de personnes susceptibles de servir le combat libertaire. Ceux – ci peuvent à l'occasion devenir des associés, des amis, voire même des amantes[214]. C'est notamment le cas de Lazarine Roux dite Rose, née le 1er septembre 1865 à Marseille, prostituée devenue la compagne d'Alexandre Jacob[215] après avoir été celle de Jules Clarenson, voleur et anarchiste, dont de nombreux rapports de police signale sa présence dans cette ville vers 1895 et à Montpellier en 1896[216]. Que dire alors d'Honoré Bonnefoy, dit Fondet, disparu de Marseille à la même époque[217] ? L'homme, promu pourtant à une brillante carrière militaire lorsqu'il sert au Tonkin, n'en est pas moins qualifié "*d'anarchiste dangereux*" lorsque les services de police tentent de retrouver sa trace. Peut – être s'agit –il de cet individu surnommé "*Le joyeux*" et dont une note d'indicateur signale le 23 août 1890 que "*médaillé du Tonkin, (…) il a de nombreux vols à son actif*"[218] ? De la même manière, Marius Baudy, voleur, "*a habité Marseille dans le courant des années 1895/1896. Il s'y livrait alors à la vente des journaux et spécialement des feuilles anarchistes. Il fut alors signalé comme anarchiste (première catégorie) parce qu'il se livrait à une active propagande des idées libertaires et suivait toutes les réunions où il prononçait de violents discours contre la société et les corps constitués. C'était en un mot un individu dangereux pour la paix publique*"[219]. Joseph Ferrand, voleur lui aussi, figure au n°188 de l'état des anarchistes signalés comme disparus. Il a quitté Marseille le 1er octobre 1898[220]. Tous ces personnages comparaissent avec Alexandre Jacob et d'autres

[214] Pour les noms qui suivent une étude plus détaillées est entreprise dans le chapitre suivant (chapitre 2 : Alexandre et les Travailleurs de la Nuit)
[215] C.H.A.N., BB[24] 1012, dossier 2818S05 : « *C'était une ancienne femme galante de Marseille. (…) Rose Roux a à partir de 1899 associé son existence à celle de Jacob, moins âgé qu'elle de quinze ans*".
[216] A.D.Gironde, 1M488.
[217] A.D.Gironde, 1M485
[218] A.P.P.P., BA/1499, cité dans Bianco René, *Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*, p.123.
[219] A.O.M., H896/Baudy, lettre du commissaire spécial de Marseille 25 juin 1908.
[220] A.C.F., 19940445/ article 94/ dossier 7939 : Ferrand Joseph 1898-1916

encore au tribunal d'Amiens du 8 au 22 mars 1905. Nous en reparlerons. Tous ont à un moment donné, c'est à dire vers 1896 – 1898 pour être le plus large possible, établi résidence dans la métropole des Bouches du Rhône. Alexandre Jacob les a rencontrés et le vol au Mont de Piété doit par conséquent s'inscrire aussi comme une suite logique de ces fréquentations, en plus d'être considéré comme une réponse aux vexations qu'il subit depuis deux ans. Mais Jacob n'en est pas à son premier forfait, nous l'avons vu fortement soupçonné par la police de l'effraction commise aux bureaux de la fabrique de plomb des Chartreux à la fin du mois de juin 1898, vol pour lequel il fut acquitté. Deux jours avant de s'en prendre au Mont de Piété de Marseille, la police signale deux tentatives de vol commises aux dépend de bâtiments religieux de la ville :

> *« Le 29 mars 1899, il aurait avoué un camarade avoir essayer de fracturer, dans la nuit, le tronc de l'église du Vallon de l'Orial*[221] *mais n'avait pas réussi sa tentative criminelle, sa perforeuse s'étant brisée. Il ajoutait également que quelques jours auparavant il avait tenté de pénétrer dans un couvent des environs de la ville mais qu'il avait été mis en fuite par une ronde de moines »*[222].

Depuis ses deux arrestations, Alexandre Jacob est donc un homme connu des services de police. Il va de soi que le coup d'éclat que constitue l'affaire du Mont de Piété n'a pu être monté que dans la plus grande des discrétions. En ce sens, Alexandre Jacob suit les recommandations du camarade Broussouloux faites lors de la soirée familiale, tenue le 25 mars 1899 au Bar Lyrique, situé 20 Grand Rue à Marseille :

> *« Si quelque camarade veut agir dans un sens quelconque, qu'il ne se confie à personne ; il ne sera certainement pas trahi. On peut agir isolément quand les efforts tendent à un même but »*[223].

Environ une semaine après ces recommandations, qu'il ne suit pas pour les vols commis à l'église et au couvent, la révolte d'Alexandre Jacob "*fait rire Marseille jusqu'aux larmes et toute la France avec elle*"[224]. Au – delà de la bonhomie, de la truculence ainsi que de la hardiesse de l'acte, le vol audacieux au Mont de Piété montre en fin de compte la constitution de tout un réseau autorisant l'expression illégaliste du jeune anarchiste. Passé de la théorie à la pratique, Alexandre Jacob est devenu voleur par réaction, par conviction mais également par fréquentation. Après le 1er avril 1899, un engrenage est enclenché.

C. Le Voleur

1) Vers l'Espagne

Du 1er avril 1899 à son arrestation à Toulon trois mois plus tard, Alexandre Jacob écume le bassin méditerranéen. La confrontation des sources révèle, malgré leur maigreur et leur aspect lacunaire, un parcours chaotique. Il ne s'agit par pur autant d'une fuite en avant. Alexandre Jacob assume pleinement les risques d'une activité qu'il a librement et politiquement choisie. Une fois le vol au Mont de Piété commis et pour éviter les investigations de la police, le jeune anarchiste part logiquement et précipitamment de Marseille :

---

[221] Il est fort possible que la retranscription du nom soit inexacte et qu'il faille alors lire le Vallon de l'Arial.
[222] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908, rapport du commissaire spécial de Marseille n°1098, 4 juillet 1899.
[223] A.D. Bouches du Rhône, M6/3350, cité dans Bianco René, *Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*, p.154.
[224] Danan Alexis, article "*Jean Valjean*" dans *Voilà*, 18 mai 1935.

> *« Anarchiste Jacob Alexandre aurait quitté Marseille pour destination inconnue en compagnie d'un nommé Roche sorti récemment prison Marseille où il était détenu pour vol. Jacob : 1m66, cheveux, sourcils châtains clairs, barbe naissante, menton rond, visage ovale, teint pâle, marche courbé »*[225].

Ce télégramme, adressé le 4 avril au préfet de Marseille mais aussi aux autorités des circonscriptions dans lesquelles Jacob pourrait se diriger, trahit non pas la recherche d'un voleur mais bien une enquête suscitée par la mobilité d'un anarchiste. La pratique apparaît somme toute banale. Alexandre Jacob est porté sur les états des anarchistes à surveiller depuis l'affaire des explosifs. L'homme est connu mais rien n'indique que la police le soupçonne d'être au cœur du vol au Mont de Piété. La présence, mal orthographiée, d'Arthur Roques dans la missive du commissaire spécial de Marseille indique tout au plus un début de suspicion mais ne prouve en rien la recherche d'un coupable. L'affaire n'est pas encore réglée ; elle l'est vingt jours plus tard. Un mandat d'amener est lancé par "*M. de Possel*" (juge d'instruction ?) le 24 avril[226] et c'est par contumace que le verdict du tribunal correctionnel de Marseille frappe Alexandre Jacob le 9 juin.

> *« L'anarchiste Jacob Alexandre a été condamné le 9 courant à 5 ans de prison et 50 francs d'amende pour escroquerie commise au préjudice du sieur Gilles commissionnaire au Mont de Piété en se faisant passer pour commissaire. Son père et un sieur Maurel, poursuivis pour complicité, ont été acquittés. Jacob se serait réfugié à Nîmes, où il se cacherait sous le nom d'Albert »*[227].

Si la note du commissaire spécial de Marseille ne cite pas Roques, Joseph Jacob et Maurel sont en revanche mentionnés. Roques accompagne Jacob après le vol tandis que Maurel reste à Marseille. En toute logique l'enquête de police se porte sur la famille d'Alexandre Jacob dès lors que celui-ci est signalé comme ayant quitté la ville. Mais pour se porter sur celle – ci, il faut également qu'Alexandre Jacob soit soupçonné du vol du 31 mars. La présence de Maurel (ou Morel) à Marseille laisse supposer que ce dernier a parlé, très certainement en échange de son acquittement. Aucune charge n'a pu être retenu à l'encontre du père d'Alexandre. Maurel indicateur ? La fuite ne peut non plus venir de Rose Roux, la compagne d'Alexandre Jacob. Son nom apparaîtrait de quelque manière que ce soit dans les documents que nous avons consultés à l'occasion. Si tel est le cas pour le vol commis à la fabrique de plomb des Chartreux en juin 1898 et pour lequel Jacob fut acquitté, rien ne vient étayer cette hypothèse un an plus tard. En revanche, Alain Sergent, sur les indications d'Alexandre Jacob, désigne clairement Morel qui "*devenu indicateur, avait donné les participant à l'affaire du Mont de Piété*"[228].L'accusation de collusion avec la police est confirmée par l'étude de M. René Bianco, dans laquelle nous pouvons lire que quelques – uns des illégalistes marseillais ont finit par travailler pour le compte des services de la préfecture des Bouches du Rhône[229]. Une fois désigné le 24 avril et jugé le 9 juin comme auteur principal du vol au Mont de Piété, Alexandre Jacob devient un individu activement recherché. Et c'est une fois encore sur dénonciation que l'anarchiste Jacob est arrêté à Toulon le 29 juin. Alain Sergent nous narre rapidement les conditions de cette arrestation :

---

[225] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[226] A.D. Bouches du Rhône, 1M1370 : dossier de surveillance d'Alexandre Jacob 1897-1899.
[227] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[228] Sergent Alain, op. cit., p.48.
[229] Bianco René, *Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône*, p.125.

> *« Jacob va alors jusqu'à Milan pour voir l'exposition, rencontre un Toulonnais de sa connaissance qui était sans le sou, lui donne cent francs pour payer son voyage, et rentre peu de temps après lui. A Toulon, l'autre le rencontre … et le signale à la police »*[230].

La dénonciation semble marquer les débuts d'Alexandre Jacob. Mais les pratiques délatoires sont monnaie courante. La police use ainsi de nombre d'indicateurs pour infiltrer aussi bien l'ennemi anarchiste que le monde des voleurs. Alexandre Jacob est incontestablement mêlé aux deux milieux. De l'affaire du Mont de Piété à son arrestation, l'équipée d'Alexandre Jacob dure environ trois mois et, durant ce laps de temps, il commet un dizaine de vols (soit environ un vol tous les 8 jours). Il va de soi qu'il ne s'agit là que d'une moyenne, très certainement en – deçà de la réalité, du fait d'un grand nombre de cambriolages demeurant à ce jour inconnus. Néanmoins, ceux que nous avons pu repérer suivent un parcours logique et à double sens : d'abord vers l'Espagne, puis vers l'Italie.

Le vol au Mont de Piété est commis le 31 mars. Jacob et Roques sont signalés comme ayant quitté Marseille le 4 avril. La justice lance un mandat d'amener à l'encontre du premier le 24 de ce mois. Alexandre Jacob a donc disposé d'un champ libre d'environ trois semaines pour écouler un butin estimé à 400000 francs[231]. Ainsi posée, la question du recel n'en demeure pas moins sans réponse. Elle motive très vraisemblablement le départ de Marseille Alain Sergent signale à ce propos un premier séjour en Espagne[232]. Le périple aurait permis, pour Bernard Thomas, de financer le mouvement anarchiste dans ce pays[233]. Rien n'est moins sûr à ce sujet mais, en l'absence de sources, toutes les hypothèses (même les plus incroyables) peuvent être soulevées. C'est ainsi que William Caruchet[234] imagine une rencontre avec Francisco Ferrer et Alain Sergent une amitié naissante avec l'alcade (le maire) de Saint Jacques de Compostelle[235]. Nous y reviendrons plus bas. Nous savons peu de choses sur ce premier voyage, suivi fort probablement du cambriolage de l'étude d'un notaire. Le vol a lieu dans les Bouches du Rhône et se solde par une arrestation sur une nouvelle dénonciation !!! Une montre volée par Jacob atterrit dans les mains d'un de ses camarades anarchistes qui le donne à la police. Par l'entremise "*d'un chiffonnier de sa connaissance, nommé Arnaud*"[236] et rencontré au commissariat, Alexandre Jacob parvient à communiquer avec sa compagne Rose Roux. Le témoignage de celle –ci et la description d'une montre différente de celle dérobée chez le notaire permettent de le faire sortir libre en faisant détourner les soupçons de la police sur le délateur lui – même. Si cet épisode, narré avec force de détails par M.M. Sergent[237], Thomas[238], a réellement eu lieu, il n'a pu se produire qu'avant le mandat d'amener lancé à l'encontre d'Alexandre Jacob le 24 avril. Nous doutons de plus fortement qu'il se soit terminé aux assises d'Aix au regard des soupçons pesant sur Jacob depuis l'affaire du Mont de Piété. A moins que celui – ci n'ait pris un pseudonyme. Quoi qu'il en soit un second séjour en Espagne a lieu à la suite du vol chez le notaire. Le voyage est avéré à la suite d'une série de cambriolages le précédant mais qu'Alain Sergent place chronologiquement après[239]. Trois d'entre eux

---

[230] Sergent Alain, op. cit., p.47.
[231] Danan Alexis, article "*Jean Valjean*" dans *Voilà*, 18 mai 1935 : "*Armé de faux papiers de police, il exigea du Crédit Municipal l'inventaire des bijoux, exprima sévèrement des doutes sur la régularité de certaines opérations, emporta contre reçu pour 400000 francs de bagues, de montres et de colliers, (…)*".
[232] Sergent Alain, op. cit., p.43.
[233] Thomas Bernard, op. cit., 108.
[234] Caruchet William, op. cit., p.72.
[235] Sergent Alain, op. cit., p.44.
[236] Sergent Alain, op. cit., p.44.
[237] Sergent Alain, op. cit., p.44.
[238] Thomas Bernard, op. cit., p.110.
[239] Sergent Alain, op. cit., p.45 – 46.

sont examinés lors du procès des Travailleurs de la Nuit (la bande qu'Alexandre Jacob monte à partir de 1900) à Amiens du 8 au 22 mars 1905. Les trois larcins sont perpétrés dans le Languedoc :

« Vol à Poilhes

Dans la nuit du 2 au trois mai 1899, Jacob, avec d'autres individus restés inconnus, s'introduisait avec escalade et effraction Chez M. Couderc Jules, demeurant à Poilhes (Hérault). Après avoir bouleversé la maison de fond en comble, il s'emparait de couverts d'argent, d'argent et d'une paire de bottines à élastiques. Dans une lettre qu'il adressa plus tard à un nommé Fossati, lettre qui fut saisie, Jacob fait allusion à ce vol »"[240].

« *Vol à Béziers*

Jacob, accompagné d'un autre individu qui devait être Arthur Roques, s'introduisait dans la nuit du 16 au 17 mai 1899 dans la maison de Mme de Cassagne à Béziers après avoir ouvert avec une fausse clef la porte du jardin et avoir pratiqué à l'aide d'une vrille une ouverture qui lui permit d'ouvrir la porte de la cuisine. Tous les meubles furent forcés. Avant de partir, Jacob écrivit sur un livre : "Sale aristo, sois heureux que nous n'ayons pas assez de temps, sans quoi ton coffre – fort serait allégé passablement. A la prochaine fois, il faut espérer que cela ira mieux – Attila". Le produit de ce vol constituait surtout en bijoux, argenterie et coupons de valeurs. Il s'élevait à 8555 francs. La présence de Jacob à Béziers dans la nuit où fut commis le vol est établie par Mme Barthes qui lui loua et à un autre individu une chambre. M. Appietto, commissaire de police à Béziers, vient raconter au jury les constatations auxquelles il a procédées à l'époque de ce vol. Jacob avoue qu'il est descendu chez Mme Barthes mais dit qu'elle ne peut le reconnaître.

- J'ai vieilli, fait –il sur un ton ironique »[241].



[240] A.P.P.P., EA/89 : dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[241] A.P.P.P., EA/89 : dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".

« Vol à Narbonne

Le 20 mai 1899, M. Tournier, industriel à Narbonne, pénétrant dans son usine à 4h1/2 du matin, fut surpris de trouver une première porte ouverte. Il crut ne l'avoir pas fermée la veille. En réalité, elle avait été ouverte à l'aide d'une fausse – clef. L'ayant poussé, M. Tournier constata qu'une seconde porte vitrée, donnant sur son bureau, avait été fracturée et que son coffre – fort avait été ouvert à l'aide d'une perforeuse et d'un pince. Ce coffre – fort renfermait 788 francs 25. Une somme de 600 francs avait échappée aux recherches des voleurs. Avant de partir, ceux – ci avaient écrit sur un papier : "Si, chez la comtesse, on avait eu assez de temps, on lui aurait fait la même chose, bonjour à tous – Attila". Jacob s'est reconnu l'auteur de ce vol qu'il aurait commis avec Fossati. Mlle Catherine Salles, 19 ans, vient dire que la veille du vol ses parents louèrent une chambre à un individu qu'elle croit être Jacob. (…)

Le Président – Enfin, Jacob, vous ne niez pas le vol ? (…)

Jacob – Moi j'avoue. Mes camarades ? Ah ! Non ! Jamais cela ! »[242].

Nous retrouvons deux de ces cambriolages dans la biographie d'Alain Sergent. Le vol Tournier n'y est que mentionné. Celui commis chez la comtesse de Cassagne est en revanche plus amplement développé et cette version vient compléter celle de la presse ci –dessus donnée. Alexandre Jacob dépense les 28 sous qu'il lui reste pour acheter clés et limes chez un quincaillier de la ville mais échoue par manque de technique dans l'ouverture du coffre – fort. Bernard Thomas semble plus heureux quant à la chronologie des trois forfaits mais exagère volontairement le fruit d'un de ces trois larcins. Il évalue le cambriolage Tournier à 7890 francs, soit dix fois plus que ce que le document ci – dessus ne l'affirme[243]. Ainsi surestimé, le butin met en relief un voleur extraordinairement doué dont l'auteur peut nous narrer les exploits dans ses moindres détails, quitte à les déformer, voire même à les inventer ! Pourtant, en 1899, Alexandre Jacob n'est encore qu'un voleur débutant agissant – et le fait est appelé à devenir une constante – par conviction anarchiste. Les billets qu'il laisse à deux reprises chez ses victimes laissent entrevoir ces deux aspects. La reprise individuelle s'exprime en effet contre les "*sales aristos*". Le vol Cassagne se solde ensuite par un demi – échec, le voleur n'ayant pas eu le temps de "travailler" le coffre – fort. Mais Alexandre Jacob avoue aussi plus tard à Alain Sergent qu'il n'était pas à l'époque "*bien fort dans la technique*"[244]. Il est enfin remarquable de constater que les trois biographies d'Alexandre Jacob décrivent toutes un homme agissant seul ou au mieux s'entourant de seconds rôles, ne pouvant bien sûr égaler la qualité du travail du maître. Tel n'est pas vraiment le cas et la très rapide allusion à Arthur Roques faites dans la presse lors du procès d'Alexandre Jacob à Amiens en 1905 apparaît à ce sujet des plus contradictoires :

« C'est à cette époque, 1897, que Jacob fait la connaissance d'un nommé Arthur Roques, malfaiteur dangereux et habile qui paraît avoir été son professeur de vol. (…) Depuis cette affaire[245]*, Jacob, sous le nom de Jules Pons parcourt avec Roques les villes du Midi et commettent des vols à Poilhes, à Lodève, à Béziers, à Narbonne »*[246].

Nous avons pu précédemment constater que l'activisme anarchiste d'Alexandre Jacob l'amène à fréquenter à Marseille nombre d'individus en rupture de banc avec l'ordre social. L'individualisme anarchiste s'accommode de plus fort bien de la constitution de bandes organisées si – qui plus est – celles-ci ne s'avèrent pas institutionnalisées, coercitives et pérennes.

[242] A.P.P.P., EA/89 : dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[243] Thomas Bernard, op. cit., p.112.
[244] Sergent Alain, op. cit., p.46.
[245] Il s'agit du vol au Mont de Piété de Marseille.
[246] A.P.P.P., EA/89 : dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".

Rien ne permet au demeurant d'affirmer qu'Alexandre Jacob et Arthur Roques n'aient pas élargi le cercle de voleurs qu'ils ont constitué. La présence d'un certain Fossati dans les quelques articles que nous avons lu paraît alors des plus troublantes et nous pouvons le retrouver lors d'une seconde direction prise par le périple d'Alexandre Jacob, soit vers l'Italie. Mais, pour l'heure, la bande (le duo ?) semble se diriger vers l'Espagne une seconde fois. L'écoulement du produit des vols précédemment commis justifie à priori ce voyage. Il est également l'occasion pour Alain Sergent d'évoquer un projet avorté mais des plus sensationnels :

> « *Pendant son premier séjour, il avait fait la connaissance de l'alcade de Saint Jacques de Compostelle. L'homme, qui était anarchiste et libre – penseur, lui avait indiqué un coup magnifique. L'église de la petite ville abritait une statue de saint en or massif qui pesait 400 kg. Jacob avait parfaitement organisé son affaire. A Cassis (…) il faisait sortir un petit sloop qu'il avait choisi d'avance et gagnait le port de Bilbao où il le laissait en rade. De là, il rejoignait Saint Jacques de Compostelle, pénétrait dans l'église, brisait la statue du saint en plusieurs morceaux qui seraient aussitôt transporté par la montagne jusqu'à Bilbao pour être chargée sur le sloop. Hélas, les deux filles de l'alcade, chez lesquelles le catholicisme se conciliait fort bien avec l'idéal anarchiste, apprirent le projet et jetèrent les hauts cris. Casser le saint en morceaux ! Il fallait bien être un païen de Français, ne croyant ni à Dieu ni au Diable, pour projeter un tel sacrilège. Plein d'amertume et maudissant le mysticisme espagnol, Jacob repartit en France »*[247].

Alain Sergent donne suffisamment de détails pour rendre crédible une histoire qu'il tiendrait de Jacob lui – même : un sloop, le port de Cassis, celui de Bilbao, une statue de 400 kg en or massif, un informateur anarchiste, ses deux filles devenues hystériques en apprenant l'idée du crime de lèse – divinité. Mais, présenté comme cela, l'aventure se rapproche plus du vaudeville. Plus sérieusement, nous pensons qu'il s'agit de la part d'Alain Sergent d'une interprétation romancée et exagérée d'un propos tenu par le cambrioleur à son biographe. Certes, l'Espagne est un pays où le catholicisme imprègne fortement les mentalités. Mais c'est aussi pour cette raison que l'athéisme anarchiste s'y est beaucoup développé et que le "*Ni Dieu Ni Maître*" y a bien souvent été crié. Saint Jacques de Compostelle est à ce propos un des hauts lieux de pèlerinage chrétien depuis le Moyen Age. C'est donc un espace très fréquenté et, dans ces conditions, l'entreprise imaginée fort probablement au hasard d'une discussion entre compagnons devient extrêmement difficile à réaliser. La discrétion doit être totale. Le transport du butin par voie maritime, de Bilbao à Cassis, nous paraît d'autant plus sujet à caution qu'il se fait, primo, sur une petite embarcation à voile unique et, secundo, sur un trajet nécessitant une solide expérience de la navigation. Il faut en effet passer le détroit de Gibraltar et affronter l'Atlantique d'abord et la Méditerranée ensuite. Or Alexandre Jacob, qui ne fut que mousse, n'a navigué que sur des bateaux à vapeur et, même s'il dispose d'un certain savoir en la matière, celui – ci s'exprime surtout de manière théorique et livresque. Enfin toutes les recherches dans les services d'archives privées et publiques en Espagne se sont soldées par un échec. Aucun document ne vient donc étayer une quelconque véracité des propos d'Alain Sergent. Signalons pour terminer qu'il nous apparait paradoxal qu'un homme détenant une fonction politique institutionnelle se déclare libertaire. Cette prise de position l'aurait fatalement désigné à la vindicte féroce de la police espagnole, toujours prompte à réprimer durement le mouvement anarchiste. Dans ce cas, les documents d'archives existeraient en nombre. Il s'agirait donc au mieux d'un projet de cambriolage lancé à la cantonade lors d'un rapide séjour en Espagne. A moins qu'Alexandre Jacob ait réellement cambriolé dans ce pays mais il s'agit alors d'une autre église que celle de Saint Jacques. Car Alexandre Jacob rentre très vite en

[247] Sergent Alain, op. cit., p.45.

France et la trace de ses cambriolages, avérés ceux – là, indique une nouvelle direction : l'Italie.

2) Vers l'Italie

Nous ne savons pas exactement la durée du séjour d'Alexandre Jacob en Espagne. Le lendemain de sa condamnation par contumace pour le vol au Mont de Piété, un rapport du commissaire spécial de Marseille signale sa présence sous toute réserve à Nîmes, soit le 10 juin 1899[248]. La rumeur semble avérée douze jours plus tard dans un rapport du commissaire spécial de cette ville. L'emploi du conditionnel par le fonctionnaire de police montre alors les difficultés à repérer un individu extrêmement mobile et disposant d'un réseau important de relations, donc de bases d'appui :

> *« L'anarchiste Jacob Alexandre, dit Albert, typographe, récemment condamné par défaut à Marseille à cinq ans de prison, se trouverait actuellement à Nîmes. Il fréquenterait l'anarchiste Fabre Denis et logerait chez lui ou chez le compagnon Erny Frédéric. Cet individu vient quelques fois au café Dayre, 22 rue de la Vierge, avec Fabre. Il se cache la figure dans un mouchoir et parle rarement. Il est vêtu d'un complet en cousil gris et coiffé d'un chapeau mou noir »*[249].

Entre le 20 mai[250] et le 10 juin, Alexandre Jacob a eu le temps de passer en Espagne, de revenir en France et de commettre au passage un nouveau cambriolage à Béziers. Ainsi suit – il dans un sens inverse le chemin déterminé à l'aller :

> *« Avec un nouveau compagnon, il attaqua à Béziers l'hôtel des Couronne et Galabrun, propriétaires de grands vignobles. Pour pénétrer dans cette forteresse inexpugnable, il lui suffisait de faire sauter un soupirail insignifiant et de passer par la cave. Un pactole attendait au rez – de – chaussée les visiteurs nocturnes. Dans le coffre, ils trouvèrent 20000 francs en espèces et 200000 francs de rentes. Et sur le coffre – fort était disposé un sac de dame contenant des bijoux de valeur »*[251].

Dans cette aventure, Alain Sergent précise également que, le lendemain du vol, la presse de l'Hérault annonce que les cambrioleurs n'ont pas touché aux deux coffres – forts qui se trouvaient dans la cave. Jacob et son acolyte auraient laissé échapper quelques deux millions de francs en espèces !!! Hélas, aucun document émanant des services de police n'a pu être retrouvé aux archives de l'Hérault[252]. Mais, nous pouvons à ce propos nous interroger sur l'identité du complice d'Alexandre Jacob. S'agit – il d'Arthur Roques ou bien du dénommé Fossati, dont la correspondance sert de pièce à conviction pour le procès d'Amiens en 1905. Il peut tout aussi bien s'agir d'une tierce personne. Toujours est – il qu'Alexandre Jacob se retrouve chez des camarades libertaires à Nîmes quelques jours plus tard. De là, il se dirige sur Toulon, non sans avoir transité par Marseille. Aux environs, à Allauch, il cambriole

---

[248] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[249] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908, rapport du commissaire spécial de Nîmes, 22 juin 1899.
[250] Date du vol commis à Narbonne.
[251] Sergent Alain, op. cit., p.46.
[252] "*Concernant les vols dont Jacob aurait été l'auteur en 1899 et 1900, les recherches sont demeurées infructueuses. Aucune mention ne figure dans la sous – série 4M (police 1800 – 1940) ni dans la rubrique "Rapports de police", ni dans la rubriques "Crimes, délits et accidents". Le dépouillement du Petit Méridional a été également infructueux*" (lettre reçue le 23 juillet 1902).

l'église en pénétrant "*par la toiture*"[253]. Une fois rendu dans le Var, deux autres églises font les frais des expéditions de l'anarchiste : celle de Cuers et celle de Puget – Ville. A Toulon, avec un nouveau comparse (un certain Manille), il s'attaque à la bijouterie Lecomte, sise sur la place d'armes et jouxtant un débit de boisson "*fermé provisoirement*"[254]. Mais le plan des lieux, que les deux voleurs ont élaboré et qui prévoit l'effraction de la bijouterie par le bar, ne présente pas toutes les caractéristiques de la précision. Après avoir percé le mur séparant le bar de la bijouterie, les deux voleurs débouchent "*dans la cave du procureur de la république*"[255] de l'arrondissement de Toulon. De même que pour le cambriolage chez les Galabrun à Béziers, nous n'avons pu retrouver de pièces éclairant le forfait de Jacob. Ce dernier se rend alors avec le Sicilien Fossati à Monte – Carlo. Les deux hommes projettent le casse du casino en suivant un scénario tout aussi original que celui employé pour le vol au Mont de Piété de Marseille :

> *« A la roulette, au moment où le croupier annonçait que les jeux étaient faits, Jacob simula une crise d'épilepsie. Tout le monde se précipita, les uns pour le soigner, les autres par curiosité, tandis que le Sicilien raflait quelques grosses mises. Mais, en sortant du dispensaire où on l'avait transporté, le jeune anarchiste ne retrouva plus son compagnon et comprit qu'il avait été roulé »*[256].

D'après la biographie d'Alain Sergent, Alexandre Jacob poursuit son compagnon en Italie où il retrouve sa trace. Mais Fossati a été tué "*par une autre des ses victimes*"[257]. Bernard Thomas suggère une autre hypothèse tout en estimant celle d'Alain Sergent plausible. Le journaliste au *Canard Enchaîné* imagine le meurtre de Fossati commis par Jacob lui – même[258]. Rien ne vient bien sûr étayer une version qui fait d'Alexandre Jacob un vengeur, image qui renforce encore plus l'idée du vengeur anarchiste aux sentiments entiers[259]. William Caruchet, quant à lui, abonde dans le même sens mais donne quelques détails sordides dignes du plus commun des romans policiers de la *Série Noire* des éditions *Gallimard* : un cadavre trouvé dans une décharge publique de Milan, une gorge tranchée, une enquête qui piétine[260] … Rompus aux affaires criminelles, l'avocat niçois prend néanmoins le soin d'innocenter Alexandre Jacob alors que Bernard Thomas laisse planer un doute. Quels que soient les tenants et les aboutissants de cette affaire, Alexandre Jacob ne traîne pas en Italie. C'est à son retour en France que le périple du voleur anarchiste se solde par une nouvelle confrontation directe avec la police d'abord et avec la justice ensuite :

> *« Marseille le 3 juillet 1899 ; l'anarchiste Alexandre Jacob qui demeurait impasse Amédée Autran 6 a été arrêté à Toulon sous l'inculpation de vol »*[261].

Le lendemain, le même commissaire de police élabore un rapport plus circonstancié, dressant à grands traits la "carrière" d'Alexandre Jacob :

---

[253] Sergent Alain,, op. cit., p.46. M. René Bianco, résidant dans cette commune, a entrepris en vain des recherches sur ce vol : "*A l'époque de mes premiers travaux, j'avais également cherché si la presse locale mentionnait la visite de Jacob dans l'église d'Allauch, mais je n'avais rien trouvé*" (lettre reçue le 12 décembre 2001)
[254] Sergent Alain, op. cit., p.46.
[255] Sergent Alain, op. cit., p.46.
[256] Sergent Alain, op. cit., p.47.
[257] Sergent Alain, op. cit., p.47.
[258] Thomas Bernard, op. cit., p.117.
[259] Thomas Bernard, op. cit., p.117 : "*Ordinairement tendre et doux, il n'était pas homme à laisser un affront impuni*".
[260] Caruchet William, op. cit., p.74.
[261] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.

« Cet individu (…) s'était depuis quelques temps placé au premier rang des malfaiteurs de notre région. En effet, en dehors de ses opinions anarchistes qui le rendent très dangereux, Jacob aurait participé à plusieurs tentatives de vols avec effraction. Pour beaucoup, il n'a pas été poursuivi ayant toujours réussi à dépister les recherches »[262].

En signalant que l'arrestation d'Alexandre Jacob "*avec son complice Roch Arthur*"[263] marque "*la fin de la bande qu'avait formé Lecca et qui désolait tous les quartiers de la ville*"[264], le compte – rendu de l'agent de police soulève une double interrogation. Nous pouvons d'abord nous demander pourquoi le nom de Lecca apparaît deux ans après l'affaire des explosifs fabriqués par Alexandre Jacob ? Mais cette présence indique surtout que dès 1897, c'est à dire à partir du moment où il s'intègre activement dans l'anarchisme, Alexandre Jacob fréquente tout un monde interlope d'individus liés à la criminalité marseillaise et pouvant aussi bien professer des opinions libertaires et s'accommoder de rapports ambigus avec les services de police. L'efficacité de cette institution reste incontestablement liée à l'utilisation des indicateurs. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que Lecca ait donné Jacob l'anarchiste à la police en 1897, soit pour continuer ses activités illégales ailleurs qu'à Marseille, soit pour s'en sortir sans trop de dommages judiciaires. Cela justifie au demeurant les nombreuses dénonciations dont Jacob est l'objet, aboutissant de fait à l'échec d'un grand nombre de ses entreprises. Il n'y a donc rien de surprenant non plus à ce que ce dernier soit lié à des personnes telles que Jules Clarenson, Honoré Bonnefoy ou encore Arthur Roques. L'arrestation de ce dernier en compagnie d'Alexandre Jacob pose enfin un deuxième problème car son nom n'apparaît que dans ce document. Or les pièces d'archives abondent après l'arrestation de Toulon. La présence de Roques en Italie paraît alors d'autant plus douteuse que Claude Barousse, son biographe, signale après l'affaire du Mont de Piété un départ précipité pour Vichy avec femme et amante. Roques change une fois de plus d'identité et redevient forain sous le faux nom de Louis Courtin. "*Le nouveau venu, avec son entregent, tire bien vite un réseau de relation respectable*"[265]. Pendant qu'il sillonne les marchés de Paris et de province, vendant "*pipes, bijoux de pacotille et articles de bazar*"[266], deux petites filles viennent agrandir la famille de Roques. Yvonnes naît le 16 avril 1900 et Olga le 14 juin 1901. A cette époque la famille ne réside plus à Vichy mais dans la banlieue bordelaise. C'est de là qu'il entreprend une tournée d'écoulement de fausse – monnaie avec sa compagne Julia. Le couple est arrêté à La Rochelle le 16 novembre 1901 après avoir tenté sa chance dans deux magasins de cette ville. Arthur Roques est condamné à Saintes le 1er mai 1902 aux travaux forcés à perpétuité. Il décède le 28 septembre 1902 à Cayenne. Alexandre Jacob et Arthur Roques, malgré toutes leurs différences, ont fait équipe à Marseille ; le plus âgé, rompu au métier de voleur, enseignant son art au second, plus jeune. Les deux commettent ensemble quelques cambriolages dans le Languedoc. Mais nous ne pouvons déterminer une association de malfaiteurs durable. A ce titre, il nous paraît plus juste d'envisager l'arrestation de Jacob à Toulon sans celle de Roques. La cour d'appel d'Aix déclare à ce propos dans son arrêt n°842 du 18 octobre 1899 :

« Le prévenu Jacob Alexandre Marius coupable d'avoir été trouvé à Toulon le 29 juin 1899 en état de vagabondage, étant porteur d'armes et d'instru-

[262] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[263] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[264] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[265] Barousse Claude, op. cit., p.22.
[266] Barousse Claude, op. cit., p.22.

ments propres soit à commettre des vols ou d'autres délits, soit à lui procurer les moyens de pénétrer dans les maisons »[267].

Arthur Roques est très certainement à Vichy lorsqu'Alexandre Jacob tombe dans les mains de la police. Une nouvelle période semble s'ouvrir pour ce dernier : celle de l'emprisonnement.

3) Prison, Hôpital, Evasion

« Emprisonné, Jacob se pourvoit en appel et est transféré à Aix. Mais il sait bien que le jugement sera confirmé. Alors il simule la folie et est envoyé en observation à l'asile du Mont Perril, le même qui abrita Van Gogh »[268].

Les documents d'archives que nous avons pu consulter confirment la version d'Alain Sergent ci – dessus retranscrite. Le tribunal correctionnel de Toulon condamne Alexandre Jacob le 19 septembre 1899, soit trois mois environ après son arrestation, à un an d'emprisonnement et 95 francs d'amende. Mais Alexandre Jacob doit également subir la peine de 5 ans de prison pour laquelle il a été condamné à Marseille par défaut le 9 juin. Le plan d'Alexandre Jacob est en apparence simple et, malgré une forte probabilité d'échec, couronné de succès. Le voleur fait appel du jugement de Toulon. Celui – ci est confirmé par la cour d'appel d'Aix le 18 octobre 1899[269] Mais le comportement du détenu pose problème à ses geôliers. Il présente en effet de nombreux symptômes de dérèglement psychiatrique qui pousse la cour d'appel d'Aix-en-Provence à rendre l'arrêt préparatoire à jugement médical suivant :

« Attendu que l'attitude du prévenu, l'incohérence de son raisonnement sont de nature à faire naître des doutes sur son état mental ; qu'il y a lieu avant de statuer au fond à une observation spéciale de manière à rendre compte s'il est responsable de ses actes et à quel degré, la cour sursoit à statuer au fond, ordonne que Jacob Alexandre Marius sera soumis à une observation médicale et commet à cet effet les docteurs Dargelos, Rey et (Conde), lesquels prêteront serment entre les mains de M. le Président »[270].

Alexandre Jacob se retrouve interné à l'asile Mont Perrin (et non Mont Perril) d'Aix en Provence. Il joue le mystique anarchiste et fait mine d'être atteint d'un délire paranoïaque de persécution. Mais les médecins ne sont pas totalement dupes de la manœuvre ; le rapport qu'ils transmettent le 27 février 1900 signale leurs doutes à ce propos :

« Bulletin de santé concernant M. Jacob Alexandre.
M. Jacob est toujours dans le même état. Il prétend toujours être persécuté par les jésuites qu'il dit voir et entendre. Il est encore en observation et nous n'avons pu encore nous prononcer sur la réalité de son délire. Il parle toujours de ses idées anarchistes et des bombes qu'il veut confectionner. Santé physique bonne »[271].

Les doutes du médecin de l'asile Mont Perrin n'entament pas fondamentalement les projets d'Alexandre Jacob. Son placement en asile psychiatrique lui procure une marge de manœuvre suffisamment grande pour pouvoir envisager une évasion. Astreint à jouer les malades mentaux, Jacob compte sur ses amitiés libertaires pour le faire sortir de l'hôpital. Les 14 et 24

[267] A.D. Bouches du Rhône, 159U105 : arrêt n°842 de la cour d'appel d'Aix en Provence.
[268] Sergent Alain, op. cit., p.48.
[269] A.D. Bouches du Rhône, 159U105 : arrêt n°842 de la cour d'appel d'Aix en Provence.
[270] A.D. Bouches du Rhône, 159U106 : arrêt n°913 de la cour d'appel d'Aix en Provence.
[271] Archives privées, Guy Denizeau.

mars, le commissaire spécial de Marseille signale à son autorité hiérarchique le projet de délivrer Jacob élaboré par des anarchistes marseillais, "*parmi lesquels Roux et Babault*"[272]. Si Pierre Roux demeure pour nous inconnu, il n'en est pas de même pour Emile Babault que l'on retrouve deux ans après l'affaire des explosifs et pour laquelle ce mécanicien de 45 ans avait été condamné à 6 mois de prison à titre de complice d'Alexandre Jacob et de Victor Rapallo. Visiblement, l'amitié tissée avec Jacob n'en a pas été altérée pour autant. Les fréquentes allées et venues de Roux et Babault entre Marseille et Aix éveillent les soupçons de la police qui prend toutes les mesures pour contrecarrer l'entreprise. Des photographies des deux hommes sont envoyées à l'asile d'aliénés d'Aix. Cela permet au personnel de l'établissement hospitalier de reconnaître Pierre Roux plusieurs fois et de faire échouer ses tentatives pour y obtenir un emploi de jardinier[273]. A Aix, la police repère Roux et Babault "*dans les lieux mal famés*"[274] de la ville mais ne peut visiblement pas confirmer ses soupçons quant à une possible évasion de Jacob. Or elle ne se trompe pas mais, sans appui à l'intérieur de l'asile, Alexandre Jacob ne peut espérer en sortir. S'il bénéficie en effet du soutien extérieur de ses camarades libertaires, il doit pouvoir communiquer avec eux, ce qu'il ne peut en toute logique faire lui – même. L'appui même fortuit de l'infirmier Royère apparaît, dans ces conditions, salvateur. La communication devient possible entre Jacob et ses compagnons ; le point de contact se faisant très certainement dans ces lieux que la police considère comme mal famés. Tout en jouant les aliénés, Alexandre Jacob s'apprête à prendre la poudre d'escampette. Le 19 avril 1899 au matin, la direction de l'asile Mont Perrin constate que la cellule n°1 est désespérément vide. Le rapport circonstancié que le médecin – chef de l'établissement psychiatrique établit le 20 de ce mois permet de reconstituer l'évasion d'Alexandre Jacob :

> *« Jacob s'est évadé par le ciel – ouvert de sa cellule au moyen d'une corde à nœuds qui lui a été jetée du toit. Les individus qui ont ainsi rendu possible cette évasion, ont du parvenir sur ce toit du quartier cellulaire en suivant le mur du préau ; arrivés au ciel – ouvert, ils ont descellé le vitrage extérieur, tiré à eux un volet en bois et un volet vitré et fait tomber le grillage intérieur au moyen d'un gros bâton qui a été trouvé sur le toit. Il ont pu alors laisser tomber la corde dans la cellule en la maintenant pour permettre l'ascension de Jacob qui, avec leur aide, a passé entre les barres en fer restées en place ; cette explication résulte des constatations que nous avons faites tant dans la cellule où la corde à nœuds pendait que sur la toiture. C'est à l'heure du lever, c'est à dire vers 5h1/2, que le gardien constatait la disparition de Jacob. Etant donné les circonstance de cette évasion, toutes recherches par nos propres moyens m'ont paru inutiles et je me suis empressé de vous faire connaître cet événement en avisant aussi M. le procureur général, Jacob étant un prévenu en observation pour expertise médico – légale. Depuis son entrée à l'asile, Jacob était maintenu en quartier spécial (3e quartier) et couchait en cellule. A la suite de la communication que vous avez bien voulu me faire relative à un projet d'évasion, préparé par les anarchistes, des ordres furent données pour qu'une surveillance plus étroite fût exercée sur ce prévenu. Il ne quittait plus le quartier cellulaire que pour prendre l'air dans la cour commune du 3e quartier et il était de bonne heure réintégré dans la cellule n°1, située en face de la chambre du gardien dont la porte restait ouverte. Le veilleur faisait des rondes fréquentes et devait s'assurer de la présence de Jacob dans sa cellule comme, du reste, des autres malades à chacune de ses tournées.*
>
> *D'autre part, Jacob ne recevait aucune visite du dehors si ce n'est celle de sa mère et de son père qu'il a, du reste, refusé de voir. Il semblait en somme que toutes les mesures eussent été prises pour prévenir une évasion.*
>
> *Il résulte de mon enquête que les gardiens se sont conformés à mes instructions, toutefois le veilleur n'a pu préciser l'heure à laquelle il avait constaté la pré-*

[272] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[273] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[274] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.

sence de Jacob dans sa cellule. Cette négligence n'a pas favorisé l'évasion mais il eut été possible de provoquer des recherches utiles. Quant au gardien, il n'a rien entendu, ces diverses manœuvres ayant été faites avec la plus grande habileté.

Il reste un point à éclaircir : comment les individus qui ont favorisé l'évasion de Jacob connaissaient – ils sa présence dans la cellule n°1 et étaient – ils au courant des diverses manœuvres que nécessite le ciel – ouvert ? Si quelque agent du personnel de surveillance s'est fait leur complice, il ne peut se trouver que parmi les gardiens révoqués depuis l'admission de Jacob à l'asile et c'est pourquoi j'ai cru devoir donner leur nom au magistrat instructeur, au cours de l'instruction qu'il a ouverte sur cette affaire »[275].

Le rapport du directeur de l'asile Mont Perrin donne une version légèrement différente de celle que l'on peut trouver dans la biographie d'Alain Sergent. La police marseillaise est au courant du projet d'évasion. C'est pourquoi elle exerce une surveillance active sur Babault et Roux. Néanmoins, le 20 avril, elle ne peut que constater que ce dernier n'a pas "*quitté Marseille ces jours derniers et qu'il n'a pu par conséquent prendre une part effective à l'évasion*"[276]. A l'asile, Jacob est l'objet d'une surveillance spéciale ; on l'a même changé de cellule pour un contrôle plus direct et plus régulier ; ses sorties sont plus courtes. Mais la prose du directeur de l'asile donne à penser que celui – ci couvre une négligence de ses employés. Dans la biographie d'Alain Sergent, un infirmier accourt dans la cellule d'Alexandre Jacob après avoir entendu un bris de verre. De cela, il n'est point question dans le rapport du médecin. Mais Alain Sergent a très bien pu imaginer un détail rocambolesque pour pimenter son récit : Alexandre Jacob faisant croire qu'il est en possession d'un revolver pour faire fuir le gardien venu à son encontre[277]. Toutefois il faut noter le fait que ce dernier, dans le rapport du médecin, affirme ne rien avoir entendu alors que la porte de sa chambre, située en face de la cellule de Jacob, reste constamment ouverte. Le surveillant de nuit était – il absent au moment de l'évasion de Jacob ? Effectuait – il une ronde comme semble l'indiquer le directeur de l'asile ? La question reste en suspens. Ce dernier préfère visiblement l'hypothèse d'une évasion préparée de l'intérieur avec la complicité d'un gardien révoqué qui aurait donc agi par vengeance. Cette explication, de toute évidence embarrassée, offre l'avantage de dédouaner ses employés de toute responsabilité et, de fait, de se voir lui – même blâmer pour négligence. Le questionnement du médecin sur la connaissance des lieux qu'ont les complices d'Alexandre Jacob authentifie aussi quelque peu la narration d'Alain Sergent sur l'évasion réussie grâce à l'infirmier – anarchiste Royère, sur qui se portent désormais les soupçons. Mais la police n'arrive pas à prouver la culpabilité de Royère ni à mettre la main sur les compagnons marseillais d'Alexandre Jacob "*qui n'ont pu être retrouvés*"[278]. L'événement prouve alors qu'Alexandre Jacob bénéficie, de 1897 à son évasion, d'un poids qui va croissant dans le mouvement libertaire des Bouches du Rhône. Il y a fort à parier que l'entreprise eut été impossible pour un simple voleur même intégré dans une bande. L'illégalisme, considéré comme acte politique militant, lui permet donc de tisser des liens fort précieux aussi bien dans le monde des anarchistes que dans celui des délinquants de droit commun. Et l'évasion qu'il vient de réussir démontre, si besoin est, qu'il sait en user. La famille d'Alexandre Jacob a – t – elle participé à l'opération comme l'a firme Bernard Thomas[279] ? Rien ne permet de le prouver. Tout au plus, pouvons – nous souligner les rapports étroits unissant un homme, une femme et leur unique progéniture. Il n'est pas douteux en revanche que les Jacob aient été l'objet de nombreuses visites de la police marseillaise à partir du 19 avril. Car, une fois l'évasion d'Alexandre Jacob connue, la recherche de l'anarchiste débute quasi – immédiatement :

[275] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[276] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[277] Sergent Alain, op. cit., p.49.
[278] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[279] Thomas Bernard, op. cit., p.121.

« Procureur général Aix à Procureur Marseille.

Veuillez prescrire d'urgence très actives recherches en vue de faire arrêter Jacob Alexandre, anarchiste dangereux que des anarchistes ont enlevé cette nuit de l'asile d'Aix où il était en observation.

Télégramme transmis par téléphone du parquet, Marseille le 19 avril 1900 »[280].

Le 20 avril, les opérations de recherches s'étendent à toute la France (Algérie comprise)[281] mais n'aboutissent pas. L'affaire est désormais traitée directement depuis la Sûreté Générale à Paris. Du mois d'août au mois de septembre, les réponses négatives affluent de toutes les préfectures de France[282]. Alexandre Jacob demeure introuvable. Le 18 août, le maire de La Réole en Gironde signale à son préfet "*le passage dans sa commune d'un sieur Jacob Jean – François venant de La Rochelle et se rendant à Marmande*"[283]. Mais il ne s'agit bien sûr que d'un homonyme venant troubler quelque peu le constat d'échec et d'inefficacité des investigations de la police. Le 15 novembre 1900, le commissaire spécial de Marseille annonce même la sortie d'Alexandre Jacob du territoire national :

« *Je crois devoir vous faire connaître que le cercle libertaire de Menpenti a reçu une lettre de l'anarchiste Alexandre Jacob informant les camarades qu'il était depuis quelques jours arrivé en Amérique. Il ajoute qu'après son évasion de la maison d'aliénés d'Aix où il était en observation, il s'était caché à Avignon d'où il était parti après s'être procuré, dit – il, une somme de 2000 francs »*[284].

Le 9 mars 1905 Alexandre Jacob comparait devant les juges d'Amiens. Lors de cette audience est abordé le cambriolage qu'il a commis (et avoué) chez l'avocat sétois Torquebiau entre le 17 et 23 juillet 1900[285]. Il va donc de soi que la lettre d'Alexandre Jacob dont le commissaire spécial de Marseille fait allusion dans son rapport du 15 novembre 1905 n'est qu'une manœuvre de l'anarchiste pour brouiller les pistes. Ce dernier est toujours en France mais, trop connu dans sa ville natale, il a quitté Marseille et les Bouches du Rhône, emmenant avec lui quelques uns de ses compagnons et envisageant le vol sur une plus grande envergure. La bande des Travailleurs de la Nuit est en gestation. En janvier 1901, Alexandre Jacob porte le n°252 de l'état signalétique des anarchistes signalés comme disparus :

« JACOB ALEXANDRE MARIUS, typographe, né à Marseille le 29 septembre 1879, fils de Joseph et de Marie Berthou, taille un mètre 67, cheveux et sourcils châtains clairs, front couvert, yeux gris, nez moyen, bouche grande, menton rond, visage ovale, teint pâle. Evadé de l'asile d'aliénés d'Aix en Provence le 18 avril 1900, signalé comme dangereux, est l'objet d'un mandat d'arrêt »[286].

---

[280] A.D. Bouches du Rhône, 1M1370 : dossier de surveillance d'Alexandre Jacob 1897-1899.
[281] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[282] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908 : 10 août Tours, 11 août Albi, 11 août Cahors, 11 août Macon, 11 août Tarbes, 13 août Auxerre, 13 août Doubs, 13 août Le Mans, 13 août Moulins, 13 août Vesoul, 14 août Bourg, 14 août Dijon, 16 août Amiens, 16 août Grenoble, 17 août Auch, 17 août Chambéry, 17 août Poitiers, 18 août Gironde, 18 août Nevers, 19 août Nancy, 20 août Perpignan, 21 août Bar le Duc, 22 août Ariège, 23 août Chartres, 23 août Privas, 24 août Arras, 24 août Var, 27 août Agen, 29 août Avignon, 4 septembre Aveyron, 4 septembre Nice.
[283] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[284] A.C.F., 19940455, article 6, dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1897 – 1908.
[285] A.P.P.P., EA/89 : dossier de presse "La bande sinistre et ses exploits".
[286] A.D. Hérault, 4MP1291 : état des anarchistes signalés comme disparus.

CHAPITRE 2 :

ALEXANDRE ET LES TRAVAILLEURS DE LA NUIT



Celui qui pratique l'argot désigne le voleur par le terme de *travailleur*. Mais l'emploi de ce vocable suppose une pratique régulière, courante et ordinaire. Le voleur exerce alors une activité professionnelle et rémunératrice au même titre que n'importe quel salarié, que n'importe quel ouvrier, que n'importe quel artisan. Il n'y a guère que le cleptomane qui puisse, à la rigueur, justifier les théories sulfureuses du médecin italien Lombroso sur le criminel né :

> « *Rares sont les vieux routiers de la criminologie qui croient encore à ce bobard littéraire et attendrissant d'après lequel les voleurs seraient toujours des anormaux relevant non pas du garde – chiourme mais bien du psychiatre. La vérité brutale, n'en déplaise aux coupeurs de cheveux en quatre, c'est qu'il n'y a guère plus d'anormaux chez les voleurs professionnels que dans les autres classes de la société »*[287].

Tout au plus pouvons-nous admettre le voleur évoluant en marge de celle-ci mais pas à l'extérieur. De fait, il s'intègre bel et bien dans le tissu social. Bien sûr, l'analyse se complique si l'on prend en considération la valeur politique de l'acte illégal. L'entreprise d'Alexandre Jacob sort ainsi de l'ordinaire de par son ampleur et sa durée comme le suggère le président du tribunal d'Amiens Wehekind lors de l'audience du 11 mars 1905 :

> *« Vous avez avoué avoir commis 150 vols en trois ans. Cela ferait un vol par semaine. Vous n'aviez pas le temps d'aller souvent au café »*[288].

De 1900 à 1903, la justice a répertorié quelques 156 cambriolages. Un peu plus de 70 sont retenus pour le procès de ceux que la presse baptise "*Les Travailleurs de la Nuit*" ou encore "*Les 40 voleurs*". La fréquence des vols paraît très en – deçà de la réalité si l'on tient compte des forfaits non révélés. L'expérience scientifique, quasiment industrielle, de l'illégaliste Jacob répond à une problématique simple : celle de la lutte des classes envisagée dans un rapport individuel entre le dominé prolétarisé et le dominant propriétaire. Cette problématique doit ainsi être abordée sous un triple regard : celui du vol, celui du volé et, en premier lieu, celui du voleur

I. Anarchistes ou criminels ?

A. Principes théoriques et formation des Travailleurs de la Nuit

1) Voler pour l'anarchie

> « *En même temps qu'il jouait son rôle de persécuté par les Jésuites à l'asile du Mont Perril, Jacob avait longuement réfléchi. La période qu'il venait de vivre ne lui donnait pas satisfaction. Certes, il avait éprouvé la rapidité de ses réflexes et la solidité de ses nerfs en se faisant la main contre la propriété. Mais, à tout prendre, il s'agissait d'escarmouche sans grande signification alors qu'il avait envisagé une bataille d'envergure contre le capitalisme et les privilégiés »*[289].

Ainsi présentée, la réflexion d'Alexandre Jacob ne peut aboutir qu'à un projet d'ampleur, stimulé par la réussite arrogante d'une évasion spectaculaire. Homme d'action, militant, il entend bien mettre en pratique le discours anarchiste, la critique individualiste de la société de son temps. Le vol est donc un acte politique atteignant directement ce fondement de l'ordre

[287] Grey Harry et Roberty Jacques, "Voleurs et mendiants", *Le Crapouillot*, septembre 1939.
[288] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[289] Sergent Alain, op. cit., p.51.

bourgeois qu'est la propriété et dont dérive l'exploitation des masses par le salariat. Mais le vol constitue également une réponse individuelle, un palliatif de la promesse socialiste d'une révolution collective. L'explosion sociale tant attendue s'éloigne. Pour les uns, socialistes autoritaires ou marxistes, la transformation radicale passe de plus en plus par la conquête légale du pouvoir; Or pour les autres, et en reprenant la formule d'Elysée Reclus, "*voter, c'est abdiquer un peu*". Les anarchistes ne veulent pas le pouvoir ; c'est à sa destruction que tous leurs actes tendent. Georges Randall, le héros du "*Voleur*" de Darien en 1897, et Alexandre Jacob huit ans plus tard dans les "*Souvenirs d'un révolté*" donnent tous deux une même réponse – l'illégalisme – au constat social de lutte des classes :

> Darien : "*Et pourquoi ne serait – ce pas le malfaiteur au bout du compte qui délivrerait le monde du joug infâme des honnêtes gens ? Si ç'avait été Barrabas qui avait chassé les vendeurs du Temple, peut – être qu'ils n'y seraient pas revenus*"[290].

> Jacob : "*Les malfaiteurs, les bandits, les démolisseurs comme moi (…) sont loin d'être des ineptes. Croyez – moi. Aujourd'hui j'use de tous les moyens pour démolir l'édifice social parce qu'il pue avec ses chancres et ses immondices, qu'il indigne avec ses injustices et ses cruautés*"[291].



Si la propagande par le fait s'attaquait le plus souvent à des symboles, l'illégalisme vise des aspects plus concrets de la domination capitaliste : la propriété et son corollaire l'argent. De fait, en intégrant la sphère du droit commun, l'illégaliste effectue une reprise du bien spolié au travailleur par le possédant. Tous les libertaires ne partagent pas ce point de vue. Loin s'en faut. Jean Grave et l'équipe des *Temps Nouveaux* assimilent même le voleur au bourgeois, tous deux parasites de la société. Georges Randall tout comme Alexandre Jacob récuse cette opinion d'abord en affirmant le droit à l'existence, ensuite en acceptant l'ambiguïté du vol pour mieux l'opposer au concept "d'honnêtes gens". Il convient dans ce cas de considérer l'honnêteté comme le respect des lois.

> Darien : "*Lorsque les voleurs se seront multipliés à tel point que la gueule des prisons ne pourra plus se fermer, les gens qui ne sont ni législateurs ni criminels finiront bien par s'apercevoir qu'on pourchasse et qu'on incarcère ceux qui volent avec une fausse clef parce qu'ils font les choses mêmes pour lesquelles on craint, on obéit et on respecte ceux qui volent avec un décret. Ils comprendront que ces deux espèces de voleurs n'existent que l'une par l'autre ; et ; quand ils se seront débarrassés des bandits qui légifèrent, les bandits qui coupent des bourses auront disparu*"[292].

[290] Darien Georges, op. cit., p.476.
[291] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.126-127.
[292] Darien Georges, op. cit., p.365.

> Jacob : "*Bourgeois et cambrioleurs consomment sans produire ? C'est vrai, mais le tout est de savoir et de distinguer comment et sur qui chacun d'eux consomment. Le bourgeois consomme en dévalisant le travail, c'est à dire les ouvriers, alors que le cambrioleur consomme en livrant des assauts au capital, c'est à dire aux bourgeois. Le premier vole des millions au coin du feu, avec l'appui et la protection des gendarmes ; l'autre se révolte contre les lois en entreprises périlleuses, demeure pauvre et va crever au bagne ou sur l'échafaud. (…) Autre objection. Bourgeois et cambrioleur sont deux parasites parce qu'ils ne produisent pas ? C'est encore vrai ; mais là encore faut-il savoir distinguer. Le bourgeois est un parasite conservateur ; tous ses soins, tous ses désirs, ses aspirations tendent à un même but : la conservation de l'édifice social qui le fait vivre ; alors que le cambrioleur est un parasité démolisseur. Il ne s'adapte pas à la société ; il vit sur son balcon et ne descend en son sein que pour y livrer des assauts ; il ne se fait pas le complice et le dupe du parasite conservateur en allant passer ses journées à l'usine ou à l'atelier, comme le fait l'ouvrier, en consolidant avec ses bras ce que son cerveau voudrait détruire. (…) Il ne travaille pas pour le compte et le profit de Monsieur Fripon et de Madame Fripouille mais pour lui et pour l'avènement d'un monde meilleur*"[293].

L'œuvre de Darien est antérieure aux écrits d'Alexandre Jacob. Tous deux usent de la même dialectique en faisant du vol un combat anarchiste, une œuvre de sape des fondements sociaux. Jacob se qualifie d'ailleurs lui-même "*d'entrepreneur de démolition*". Voler devient ainsi une pratique politique à part entière. Or, jusqu'à présent, l'acte délictueux, même politisé, n'apparaissait que comme une réponse conjoncturelle et isolée au problème social. Clément Duval en 1886 dévalise l'hôtel particulier de Mme Herbelin, rue Montceau à Paris. Il agit seul et aucun autre des membres du groupe *La panthère des Batignoles* ne se voit condamné pour cette affaire. Certes Ortiz est jugé lors du procès des Trente en 1894 aux cotés de Grave, de Faure, de Fénéon, etc. Mais ce n'est que pour mieux confondre les « penseurs » de l'anarchie avec un criminel et, par la même, faire de l'anarchie au mieux un prétexte, au pire une déviance politico – philosophique. Les jurés, cependant, ne se laissent pas entraîner »par la manœuvre du procureur général Bulot. Seul Ortiz est condamné. Certes, Pini, Parmeggiani et les frères Schouppe cambriolent en groupe vers 1889. Mais leur action ne s'inscrit pas dans la durée. Alexandre Jacob, lui, tient le vol pour une entreprise collective et pérenne, motivée qui plus est par un discours et une finalité politique. Or, une telle opération suppose au préalable l'existence d'un groupe, d'un rassemblement d'hommes et de femmes, en fin de compte d'une association. Chacun, à l'intérieur de la bande, apporte son expérience et tout un réseau de relations. Précédemment, Jacob cambriolait rarement seul ; un ou plusieurs comparses l'accompagnaient. L'évasion de l'asile Montperrin ne peut ainsi être envisagée sans la présence d'un groupe de soutien, sans la possibilité de points d'appui, sans l'existence de bases de relais. La police, malgré d'actives recherches dans toute la France, n'arrive d'ailleurs pas à mettre la main sur le fugitif qu'elle finit par croire au mois de novembre 1900 terré dans quelques recoins de l'Amérique. Il n'en est rien.

2) Ernest Saurel et la première brigade

> *« Après son évasion de l'asile, Alexandre Jacob se réfugia à Cette chez l'anarchiste Saurel. Celui-ci avait été l'ami de Casério et Jacob caressait avec émotion le chien qui avait été le favori du jeune guillotiné »*[294].

Alexandre Jacob ne se cache pas à Sète par hasard. La ville bénéficie en effet d'une solide tradition d'activisme libertaire[295]. Ernest Elysée Saurel n'est pas non plus un anarchiste

[293] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.126.
[294] Sergent Alain, op. cit., p.52.
[295] Maitron Jean, op. cit., voir à ce propos le chapitre "*Organisation du parti, les militants, la presse anarchiste*".

inconnu. Le commissaire central de Sète voit d'ailleurs en lui le 21 août 1898 "*un des plus militants*"[296] de la ville. Saurel y est d'ailleurs né vers 1862. Il exerce la profession de tailleur d'habits et loge chez sa maîtresse, Aliette Amiel, au quartier du Garrigou. L'allusion à Casério ferait même de lui un compagnon localement de premier ordre. Après être passé par Lausanne, Genève, Lyon et Vienne, l'assassin de Sadi Carnot arrive à Sète en octobre 1893. Il est immédiatement pris en charge par le groupe anarchiste local. "*Saurel devient aussitôt son ami tandis que le boulanger Viala l'engage comme garçon*"[297]. Casério loge chez Saurel mais est très vite repéré par la police. Le 6 mars 1894, le commissaire central de Sète dresse un portrait à fortiori équivoque du jeune Italien, né à Motta Visconti en Lombardie le 8 septembre 1873. "*Je ne le crois pas dangereux*" affirme-t-il en conclusion de son rapport[298]. La notice individuelle de Saurel, établie un mois plus tôt, indique au contraire "*un caractère sournois*"[299]. Le 23 juin, Santo Géronimo Casério quitte Sète pour aller à Vienne ; de là, il se rend à Lyon. Le 24 juin; il y poignarde le président de la république vers 21 heures. Carnot décède le 25 à 0h30. L'événement marque la fin de la propagande par le fait en France. Si la thèse d'un complot savamment ourdi par le groupe anarchiste que dirige Saurel est fréquemment avancée[300], rien ne permet d'affirmer concrètement que les compagnons sétois aient projeté l'assassinat. Casério indique d'ailleurs à la police de Lyon avoir agi seul et la justice de cette ville retient cette hypothèse. Casério est exécuté le 16 août. Saurel semble ne pas avoir été inquiété outre mesure pour cette retentissante affaire même si son nom revient très souvent dans les rapports de la police sétoise par la suite. Tous ses déplacements sont surveillés. Un rapport du 15 décembre 1899 signale à ce propos que "*Saurel est à tous les points de vue un individu des plus dangereux*"[301]. Aussi les notes de police se multiplient-elles, à cette époque, pour annoncer une deuxième tentative d'installation de l'anarchiste à Paris. Un an plus tôt, il avait pendant trois mois cherché vainement du travail dans la capitale et s'était inscrit à l'hôtel des Acacias, 11 rue Feutrier, sous le nom de François Bouvilla[302]. Le pseudonyme utilisé est issu des nom et prénom de sa mère Françoise Boubilla. Le deuxième séjour parisien de Saurel se solde comme le précédent par un échec. Et c'est à Sète qu'Alexandre Jacob vient trouver un appui après son évasion de l'asile Montperrin sous la fausse identité de Jean Concorde. Cela prouve que l'anarchiste sétois a su depuis son retour de Paris se faire discret au point que la police ne s'alerte pas d'un quelconque activisme de sa part à ce moment. Or, Ernest Saurel, qui a recueilli Casério, reçoit à présent Alexandre Jacob. La propagande par le fait cède le pas à la reprise individuelle ; la pince monseigneur remplace la marmite à renversement.

> *« Jacob projetait de constituer une bande d'anarchiste cambrioleurs bien organisée, soumise à une discipline librement consentie mais très exigeante. L'unité de base devait en être la brigade. Chez Saurel, la première brigade fut créée. Elle se composait de quatre hommes dont Jacob fut le chef »*[303].

Nous ne savons pas avec exactitude qui fait partie de la bande. Tout au plus pouvons-nous nous risquer à avancer quelques noms : Joseph Ferrand, Honoré Bonnefoy, Jules Clarenson, Marius Royère et Ernest Saurel. Marius Baudy est en prison à cette époque. Il paraît douteux que Saurel se soit contenté d'un simple hébergement. Son nom revient d'ailleurs en 1902 dans une série de rapports de police. Les 25 et 26 février de cette année, il accueille "*un*

[296] A.D. Hérault, 4M1102.
[297] Sagnes jean, "Complot contre Sadi Carnot", dans *L'Histoire*, n°177, mai 1994, p.76-78.
[298] Cité dans Sagnes Jean, "Complot contre Sadi Carnot".
[299] A.D. Hérault, 4M1102.
[300] C'est le cas notamment de l'article de Jean Sagnes cité précédemment.
[301] A.D. Hérault, 4M1102.
[302] A.D. Hérault, 4M1102.
[303] Sergent Alain, op. cit., p.52.

nommé Jacques Sautarel, marchand de bijoux d'occasion, venu à Cette, a-t-il dit, pour son commerce. Sautarel serait connu à Paris comme anarchiste militant"[304]. Nous revenons un peu plus loin sur le cas de Sautarel mais il apparaît clairement que Saurel joue ici le rôle de receleur et écoule les produits d'une bande de voleurs dont le siège est désormais établi à Paris "*depuis le commencement de 1901*"[305]. Mais auparavant et pendant huis mois environ, le groupe de voleurs va travailler dans le Midi de la France. Nous ne connaissons pas le nombre de cambriolages commis durant cette période. En retenant la moyenne d'un vol par semaine, moyenne établie par le président Wehekind du tribunal d'Amiens, Alexandre Jacob et ses compagnons auraient ainsi œuvré au minimum 36 fois. Un seul cambriolage est néanmoins retenu lors du procès des Travailleurs de la Nuit dans cette même ville d'Amiens, du 8 au 22 mars 1905.Et c'est dans la ville d'Ernest Saurel que le vol a lieu :

> *« Vol à Cette*
>
> *Voici une des opérations fructueuses de la bande. Jacob l'aurait menée à bien après son évasion de l'asile d'aliénés d'Aix. Elle fut découverte dans les circonstances suivantes. Le 23 juillet 1900, vers 2h1/2 de l'après-midi, M. Torquebiau, avocat à Montpellier, en arrivant à la maison qu'il possède à Cette, quai de Bone 27, remarqua qu'un des carreaux avait été cassé à une porte vitrée. Avec l'aide de la police, il constata que des malfaiteurs s'étaient introduits chez lui par une lucarne d'une maison voisine, en passant par le toit. Toutes les chambres de la maison avaient été fouillées ; un coffre – fort placé contre un mur avait été couché sur un matelas et éventré. De nombreux bijoux avaient été enlevés ainsi que cinq obligations Ville de Paris, trois obligations Crédit Foncier, cinq bons Exposition 1900, deux bons Panama, etc. Le total du vol s'élevait à 40000 francs. (…) Personne n'était venu dans la maison depuis quinze jours. Des journaux marseillais, abandonnés par les voleurs et portant la date des 16 et 17 juillet, permettent d'établir que le vol a été commis entre le 17 et le 23 juillet. Jacob avoue en être un des auteurs. Les titres dérobés ont été négociés chez M. Lestibondois, agent de change à Paris. M. Torquebiau Emile raconte le vol dont il a été la victime. Il estime que les bijoux qui lui ont été pris valaient 40000 francs et qu'il y avait 8 à 10000 francs de valeurs. Jacob conteste le préjudice causé à la victime.*
>
> *- Vous n'étiez pas seul ? Demande le Président.*
>
> *- Oui, oui, en nombre suffisant ; nous étions en nombre suffisant »*[306].

Le vol Torquebiau est intéressant à plusieurs titres. D'abord, il révèle une opération minutieusement préparée. Jacob et ses complices passent en effet par une maison mitoyenne pour dévaliser celle de l'avocat. Le butin est conséquent et il convient ensuite de l'écouler rapidement. Enfin, Jacob refuse de donner les noms de ceux qui l'ont accompagné. Le principe de solidarité prévalant le chef des Travailleurs de la Nuit ne compromet ainsi pas un compagnon de plus. Les journaux marseillais trouvés dans la résidence ne permettent pas d'identifier ceux qui, "*en nombre suffisant*", ont participé à l'affaire. Tout au plus, pouvons-nous subodorer des amis de Jacob fréquentés dans la métropole des Bouches du Rhône, soit ceux cités précédemment. Mais le vol est commis à Sète et Saurel ne fut jamais inquiété pour celui-ci. Y a t'il participé ? La question ainsi posée reste en suspens. Pourtant, quelques années plus tard, le commissaire central de Sète annonçant le départ de l'anarchiste, ancien ami de Casério, indique le 29 octobre 1903, qu'il "*manifeste ne vouloir tirer ses moyens d'existence que du vol et peut devenir dangereux*"[307]. Quoi qu'il en soit ce vol signale bel et bien l'existence d'une bande organisée de cambrioleurs. Reste alors à déterminer si le principe

[304] A.C.F., 19940474/article 97/dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929. La venue de Sautarel à Sète est confirmée aux A.D. de l'Hérault, 4MP1331.
[305] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[306] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[307] A.D. Hérault, 4M1102.

politique qui prévaut à l'organisation des Travailleurs de la Nuit ne justifie pas en réalité une simple association de malfaiteurs ? Cambrioler au nom de l'anarchie n'est-il pas en fin de compte un faux prétexte, une excuse facile pour légitimer un acte délictueux ? Le discours d'Alexandre Jacob ne suffit alors plus dans la mesure où il n'agit pas seul. Anarchistes ou criminels ? Une étude – même succincte et grevée par le manque de sources – apporte néanmoins quelques éléments de réponse.



B. Des professionnels du crime ?

Lors du procès d'Amiens, les termes de "*bande sinistre*" et de "*bande redoutable*" reviennent très souvent dans la presse nationale rendant compte de l'événement[308]. Mais l'emploi de ces formules accrédite l'hypothèse d'une véritable et redoutable association de malfaiteurs, composée d'une légion de voleurs professionnels. Mais sur les 36 personnes, dont nous avons pu repérer l'existence, seules 16 ont subi des condamnations antérieures au procès d'Amiens. Il demeure néanmoins plus que probable que nous avons omis de relever les antécédents judiciaires de certains individus. Il faut donc revoir à la hausse les 44% de déjà condamnés intégrés dans les Travailleurs de la Nuit. Ce qualificatif indique d'ailleurs une volonté affichée d'œuvrer hors de la légalité. Parmi ceux-ci, quelques-uns n'ont été condamnés qu'à de légères peines tel François Chalus, né le 8 juillet 1875 à Toulon et tenancier dans cette ville d'une maison close, à maintes reprises jugé pour ivresse sur la voie publique[309]. Employé dans la fonderie parisienne de François Brunus depuis 1895, Emile Limonier ne comparaît qu'une seule fois, en 1887, pour escroquerie. Il a alors 37 ans et, jusqu'au procès d'Amiens en 1905, ne se confronte plus avec la justice. Propriétaire, il vit tranquillement à Vigneux en Seine et Oise avec femme et enfants[310]. Rose Roux, l'amante de Jacob, n'a très certainement encouru que des peines pour racolage et outrages aux bonnes mœurs lorsqu'elle se prostituait à Marseille. Lorsque les Travailleurs de la Nuit sont basés sur Paris, elle se fait prendre en flagrant délit de vol au magasin *Le Bon Marché*[311]. Mais l'affaire en reste là et ne semble pas avoir connu de suites. Le nom de certains membres de la bande apparaît en revanche dans des affaires nettement plus importantes. Siméon Eugène Charles, serrurier de son état, jouit de la réputation de confectionner et de fournir des outils de cambriolage. La police l'inquiète dans l'affaire du vol perpétré à Rosières aux Salines, près de Nancy, le 10 juin 1899. Le cambriolage rapporte quelques 120000 francs à ses auteurs. L'enquête aboutit à l'arrestation à Zürich du multirécidiviste vosgien Bernard Charles et surtout de son beau-père, l'anarchiste belge Placide Schouppe. Ce dernier avait déjà été condamné en 1889 aux travaux forcés par la cour

[308] Voir à ce propos le chapitre 3, *III) Alexandre et la presse*.
[309] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[310] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[311] A.N., BB^{24}1012, dossier 2818S05.

d'assises de la Seine aux côtés des compagnons Pini et Parmeggiani. Schouppe s'évade de la Guyane en 1896. Il revient en Europe pour y vivre à nouveau du produit de ses cambriolages. Lors des interrogatoires, Bernard donne à la police le nom de 44 anarchistes désignés comme tels par ses soins[312]. Parmi ceux-ci figure Siméon Charles, né le 13 juillet 1860à Saint Aignan dans le Cher. "*Cet individu est mal considéré*"[313]. La police n'oublie pas que l'homme, installé d'abord à Paris puis à Champigny, vient se fixer à La Varenne Saint Hilaire (Seine). Sa réputation le poursuit mais il n'est pas présent lors du procès de Schouppe et Bernard à Nancy, le 23 mars 1900. A cette époque, Alexandre Jacob prépare son évasion de l'asile d'Aix en Provence. Parmi les Travailleurs de la Nuit, certains peuvent enfin se targuer de leurs nombreux passages devant les cours d'assises et autres tribunaux correctionnels de France. Le marchand de fleurs François Vaillant comparaît quatre fois avant d'être présentés devant les tribunaux de Nevers[314] (4 août 1903) puis d'Amiens. "*Sa première condamnation à trois mois avec sursis remonte à 1897*"[315]. Souvent qualifié de principal lieutenant de Jacob, Joseph Ferrand n'est pas non plus un inconnu des annales judiciaires. Il subit onze condamnations avant son arrestation le 22 janvier 1903 en compagnie de François Vaillant[316] et, à Amiens, il est poursuivi pour 39 vols[317].



Léon Pélissard (d'après Romain Louvel, "Souvenirs d'un révolté")

Les antécédents de Léon Pélissard font de ce personnage, répondant au pseudonyme d'Edme, un exemple typique des habitués des palais de justice et dont la fréquentation régulière amène fatalement des peines de plus en plus lourdes, avec à terme le bagne ou la relégation en Guyane[318]. Il subit une première peine de un mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende pour outrage et rébellion à l'âge de 18 ans le 1er mars 1886 à Lyon et une seconde, le 22 novembre de la même année, pour coups et blessures. Au bout de 6 mois de prison, il semble mener une vie plutôt calme mais est jugé à nouveau par deux fois en 1888 :

[312] A.D. Meurthe et Moselle, 2U1557 : affaire Charles Bernard 1900 (dossier d'instruction), 2U1558 : affaire Charles Bernard 1900 (dossier d'instruction).
[313] A.N., BB[24]1012, dossier 2818S05.
[314] *Le Journal de la Nièvre*, 5 août 1903.
[315] Thomas Bernard, op. cit., p.184.
[316] *Le Journal de la Nièvre*, 5 août 1903.
[317] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[318] A.D. Charente Maritime : 2Y306 : dossier nominatif de Léon Pélissard 1905.

d'abord à Valence pour pêche illégale le 21 juin, il écope d'une amende de 50 francs. A Lyon, le 10 septembre, il est encore condamné pour coups et blessures à 6 mois de prison, peine à laquelle viennent s'ajouter 5 ans d'interdiction de séjour. L'engrenage est enclenché et, malgré un service militaire remarquable au Tonkin, le cycle des condamnations reprend à son retour. Le 20 mai 1895, la cour d'assises de Lyon l'astreint à 5 ans de prison, peine encore assortie d'une interdiction de 5 ans de séjour. Il est jugé pour vol qualifié. Il sort libre trois ans et demi plus tard, le 23 novembre 1898. Sa bonne conduite autorise une liberté conditionnelle qu'il remet en cause au bout de six mois en commettant une infraction à l'interdiction de séjour. Mais il n'écope que d'une peine de 4 mois de prison le 1er mai 1899. Le 5 février 1901, le tribunal de Lyon le condamne encore pour cette même infraction. Après cette peine de 6 mois, nous retrouvons Léon Pélissard chez les Travailleurs de la Nuit. Il ne purge très certainement pas sa peine intégralement car, dans la nuit du 9 au 10 juin de cette année, il accompagne Alexandre Jacob au Mans pour le cambriolage de la résidence du juge de paix Hulot. Lorsqu'il comparait devant la cour d'assises d'Amiens, du 8 au 22 mars 1905, Léon Pélissard possède un passif de huit condamnations. Celui de Jules Clarenson, né le 31 janvier 1867 à Saintes (Charente Maritime), s'avère encore plus caractéristique d'un groupe politique lié au grand banditisme.

> *« L'existence du compagnon Clarenson (…) est un véritable roman criminel qui ne pourrait être raconté en entier qu'en plusieurs volume. (…) Sa vie n'est qu'une suite de vols avec effractions et assassinats »*[319].

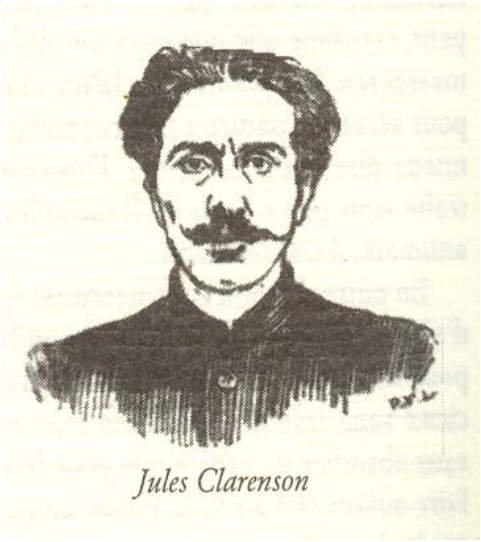

Jules Clarenson

Clarenson se fait remarquer une première fois en 1884. Il a 17 ans. Le 20 décembre de cette année, la cour d'assises de la Gironde le condamne à trois ans d'emprisonnement pour vol et tentative d'homicide sur l'agent de police Reffort. Il obtient une remise de peine de six mois, le 6 avril 1886, mais est arrêté un an plus tard pour son appartenance à une bande de cambrioleurs bordelais officiant des Landes jusqu'à la Dordogne. L'affaire porte sur un cambriolage commis dans une propriété de la famille Yquem dans le quartier de Bordeaux Bastide. Mais Clarenson s'évade après avoir asséné de violents coups de poing aux deux policiers qui le conduisaient au palais de justice. Repéré à Marseille, il blesse grièvement un des gendarmes venus l'arrêter. La cour d'assises des Bouches du Rhône l'astreint, le 4 août 1890, à un peine de 3 ans d'emprisonnement qu'il ne purge que jusqu'au 15 septembre de l'année suivante, date à laquelle il est interné à l'asile d'aliénés du Montperrin à Aix en

[319] *La France*, 17 septembre 1896.

Provence. Dès le 10 mars 1890, le médecin chef de l'asile Saint Pierre de Marseille avait alerté les autorités judiciaires sur la folie dont Clarenson présentait les symptômes :

> « *Son état mental actuel doit faire prévoir le retour des mêmes désordres dans les idées et dans les actes. La suppression des troubles intellectuels n'est pas suffisamment complète pour qu'on doive cesser de considérer Clarenson comme un individu dangereux* »[320].

Six mois après ce rapport médical, un autre vient confirmer le diagnostic initial. Clarenson simule-t-il la folie ? Est-il réellement atteint d'une espèce de schizophrénie créant chez le sujet "*deux personnalités bien distinctes ; l'une, l'anarchiste, (…) en possession de ses facultés ; l'autre, l'aliéné, fatalement aux prises avec les atteintes de son affection*"[321] ? Toujours est-il que Jules Clarenson est libre à la fin de l'année 1891. Nous le retrouvons l'année suivante à Bordeaux, inculpé dans une affaire de possession de dynamite. Le 20 mars 1892, 6 cartouches de cet explosif sont découvertes dans la cave de la maison Soubeyroux, sise au 44 rue Bouquière. Or cette demeure est mitoyenne de celle des Clarenson et la police remarque un trou dans leur cave permettant de communiquer avec celle des Soubeyroux. Les charges ne sont visiblement pas suffisantes à l'encontre de Clarenson. Le 15 avril, le procureur de la République du parquet de Bordeaux prononce un non-lieu à son égard[322]. Mais, du fort du Hâ, où il attend le verdict de la justice, Clarenson est transféré sur l'asile d'aliénés de Cadillac. Il s'en évade le 22 août. L'affaire Dekaëtler[323], le 28 février 1893, vient le rappeler à l'attention de la police girondine. Ce jour-là, se tient une réunion anarchiste à Langon. Les compagnons Goua, Dekaëtler et Clarenson s'y rendent. A onze heures du soir, une rixe éclate entre les trois hom-mes et les dénommés Jean Duluc et Marcel Castets à la gare de Langon. Dekaëtler est tué par Duluc tandis que Clarenson, atteint au visage par un coup de clé, blesse Castets grièvement. Il réussit néanmoins à s'enfuir et à échapper aux recherches de la police qui, en 1894, le signale à Toulouse puis à Marseille.

> *« C'est un cambrioleur dangereux et ferait partie de la bande des faux-monnayeurs arrêtés ces derniers temps »*[324].

Pendant deux ans, Jules Clarenson demeure introuvable même si on le croit un certain temps en relation avec l'anarchiste espagnol Salvochéa qui résiderait dans la banlieue de la métropole des Bouches du Rhône. Bernard Thomas en fait l'amant et le souteneur de Rose Roux[325] autorisant ainsi dans sa narration la rencontre avec Alexandre Jacob qui, à cette époque, a entre 15 et 17 ans. Quoi qu'il en soit de la véracité de ce propos, il faut attendre le 16

---

[320] A.D. Gironde, 1M488 : dossier Jules Clarenson 1892 – 1903.
[321] A.D. Gironde, 1M488 : dossier Jules Clarenson 1892 – 1903.
[322] A.D. Gironde, 1M488 : dossier Jules Clarenson 1892 – 1903.
[323] A.D. Gironde, 1M488 : dossier Jules Clarenson 1892 – 1903.
[324] A.D. Gironde, 1M488 : dossier Jules Clarenson 1892 – 1903.
[325] Thomas Bernard, op. cit., p.93-94 : "*La femme à la voilette fit une nouvelle apparition un soir, dans l'arrière-salle de la Brasserie du Midi, à la fin d'une réunion, au moment où l'on allait se séparer. Pâle, les traits tirés, elle vint droit vers eux. Elle s'appelait Rose, ils la connaissaient tous. Elle avait été la compagne de Clarenson, ce copain qui purgeait une peine de 3 ans pour vol à la prison Chaves … Ah oui ! Alexandre l'y avait rencontré*". Bernard Thomas situe donc la rencontre entre Jacob et Clarenson à la prison Chaves vers 1897. Or, Jacob s'y trouve d'août à octobre de cette année après quoi il est transféré sur Aix en Provence (voir chapitre 1). Le fait est probable si l'on ne tient pas compte de l'arrestation à Montpellier de Jules Clarenson 16 août 1896 et de son transfert en octobre 1897 sur un asile de la région. Dans ce cas, la rencontre devient impossible. Il est probable les deux hommes se soient rencontrés effectivement à Marseille mais pas à la prison Chaves. Quant à la liaison entre Roux et Clarenson, nous ne possédons aucun document pouvant étayer la thèse du journaliste – romancier au *Canard Enchaîné.*

août 1896 pour voir une fois de plus le nom de Clarenson affiché dans la rubrique *faits divers* de la presse nationale. Il est arrêté à Montpellier en flagrant délit de cambriolage et, au cours de cette interpellation houleuse, il blesse d'un coup de revolver un ouvrier venu en aide aux forces de l'ordre. La justice l'envoie une fois encore se faire soigner en asile psychiatrique. Le scénario de l'évasion se reproduit le 23 octobre 1897. Jules Clarenson ne refait plus parler de lui pendant au moins trois ans. Un avis de recherche est lancé depuis sa sortie de la maison centrale de Nîmes le 14 janvier 1901[326]. Mais nous ne savons ni dans quelles conditions ni pourquoi Clarenson est incarcéré à Nîmes. Toujours est-il qu'entre 1897 et 1900, le voleur réside fort probablement à Marseille et évolue dans le Midi. Joueur, il hante les casinos et a donc besoin d'argent pour assouvir sa passion. Sa maîtresse, Antoinette Bernard, veuve Améglio, est la femme de chambre de Marcelle Deschamps, compagne d'un autre des Travailleurs de la Nuit, tout aussi atypique que lui et dont il est l'ami : Honoré Bonnefoy.

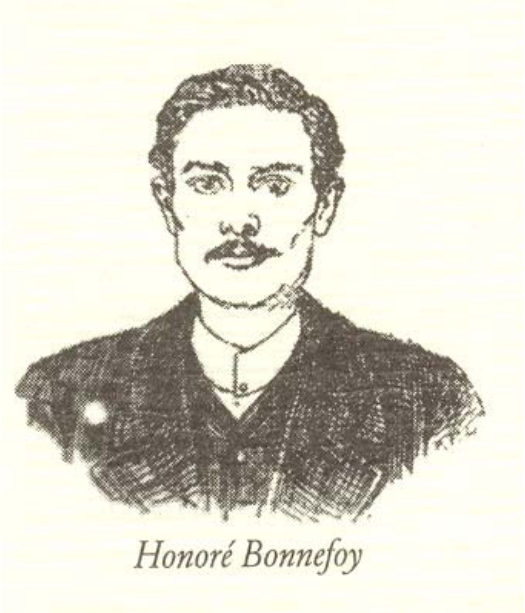

Honoré Bonnefoy

Inscrit sous le numéro 172 de l'état vert IV des anarchistes, Honoré Alphonse Joseph Bonnefoy est, selon l'expression de Bernard Thomas, "*un authentique héros de romans de cape et d'épée*"[327]. Sans pour autant vouloir travestir la réalité, force est de constater que l'existence de cet homme, né à Paris le 10 janvier 1861, apparaît ici correctement résumé. "*Famille honorable, élève pendant quelques temps dans un séminaire, il s'engagea dans l'armée, devint sous-officier*"[328]. Le sergent-major Bonnefoy déserte au Tonkin en 1881. Il a 20 ans et ne retourne en France que huit ans plus tard, après avoir séjourné en Australie, en Angleterre et en Suisse. De son mariage avec Marcelle Deschamps naissent deux enfants qu'il fait vivre de ses petits trafics. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'intervient l'affaire Bernard vers 1894. L'associé de Bonnefoy est retrouvé mort dans le même wagon que ce dernier empruntait sur la ligne de chemin de fer Paris – Lyon – Marseille. La police conclut à un non-lieu. Bernard se serait suicidé, Bonnefoy est relaxé. Mais, signalé comme anarchiste la même année, il profite de sa relaxe pour s'exiler. Nous le retrouvons à Marseille vers 1897, c'est à dire à l'époque où Alexandre Jacob entre en anarchie. Au procès d'Amiens, en 1905, Honoré

[326] A.D. Gironde, 1M488 : dossier Jules Clarenson 1892 – 1903. Après cette date, Clarenson réside dans un hôtel parisien, rue de la Clef. Alexandre Jacob et quelques-uns de ses amis y ont établis leur quartier général.
[327] Thomas Bernard, op. cit., p.168.
[328] A.N., BB[24]1012, dossier 2818S05.

Bonnefoy affirme connaître Jacob mais aussi Jules Clarenson depuis longtemps[329]. Marcelle, sa femme, est devenue chanteuse de café-concert. Tout comme son ami Clarenson, Honoré Bonnefoy joue et fréquente les casinos. Mais il disparaît de Marseille au début du XX^{è} siècle. Un avis de recherche est lancé le 8 septembre 1900[330]. Le 19 juillet 1901, Honoré Bonnefoy s'installe à l'hôtel de la rue de la Clef à Paris[331]. C'est encore dans cet hôtel que l'on rencontre au mois d'août de cet année un autre des compagnons d'Alexandre Jacob, dont le passé est tout aussi évocateur du rapport que les Travailleurs de la Nuit entretiennent avec le crime :

> *« Or, le hasard me conduisit, comme il aurait pu me conduire ailleurs, à aller habiter un hôtel de famille situé dans la rue de la clef »*[332].



Marius Baudy

Ainsi s'exprime Marius Antoine Joseph Baudy en 1905 lorsqu'il rédige en prison ses "*mémoires*" d'une vingtaine de pages afin d'obtenir la grâce qui lui éviterait le voyage vers la Guyane[333]. Cet Ardéchois est né le 18 octobre 1875 dans la petite commune de Grospierre. Très tôt orphelin, il est placé chez sa tante qui le maltraite. A douze ans, il s'enfuit et rejoint sa mère à Marseille qui confie l'enfant à son oncle. Marius Baudy devient ouvrier sculpteur, s'instruit en autodidacte, lit beaucoup et s'imprègne des idées libertaires :

> *« Le nommé Marius Baudy a habité Marseille dans le courant des années 1895-1896. Il s'y livrait alors de la vente des journaux et spécialement des feuilles anarchistes. Il fut alors signalé comme anarchiste (1e catégorie) parce qu'il se livrait à une active propagande des idées libertaires et suivait toutes les réunions où il prononçait de violents discours contre la société et les corps constitués. C'était en un mot un individu dangereux pour la société »*[334].

Le parcours de Marius Baudy ressemble étrangement à celui d'Alexandre Jacob. Comme lui, il connaît la surveillance et la pression policière, les échecs professionnels. L'ébéniste Pernod, établi au 4 de la rue Haute Rotonde à Marseille, se voit ainsi contraint de le renvoyer.

---

[329] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[330] A.D. Gironde, 1M485 : Honoré Bonnefoy 1896-1903.
[331] Thomas Bernard, op. cit., p.169.
[332] A.N., BB^{24}1012, dossier 2818S05. Il est intéressant de relever que l'ouvrage de Bernard Thomas reprend intégralement les mémoires de Baudy (op., p.159-166) conservées dans ce dossier.
[333] A.N., BB^{24}1012, dossier 2818S05. De fait, les mémoires de Baudy sont fatalement orientées dans le sens d'une minimisation des faits qui lui sont reprochés. Baudy ne nie pas ses vols et autres délits mais il relativise leur gravité en multipliant les circonstances atténuantes.
[334] A.O.M, H 896/Baudy. rapport du commissaire spécial de Marseille, 25 juin 1908.

"*J'eus recours au vol*"[335] écrit-il dans ses mémoires pour justifier son existence misérable. Au service militaire, il écope de soixante jours de prison pour avoir assisté à une réunion anarchiste en uniforme. Le 10 février 1898, la cour d'assises d'Aix le condamne à 3 ans de prison pour vol, peine à laquelle vient s'ajouter un an supplémentaire le 30 mars de cette année pour complicité dans une bagarre à la prison centrale de Nîmes. Marius Baudy est libéré le 14 juillet 1901. Du fait de sa bonne conduite, il bénéficie d'une remise de peine. Sa recherche d'emploi le conduit à Toulouse. Mais "la ville rose" est le lieu d'un nouvel échec professionnel de l'anarchiste qui, dans ses mémoires, indique avoir espéré plus de réussite dans la capitale. Il trouve à se loger dans l'hôtel de la rue de la Clef et c'est d'ailleurs là qu'il devient l'amant de Jeanne Roux : "*J'ignorais alors qu'elle était la sœur de la maîtresse de Jacob*"[336]. Marius Baudy connaît certainement Alexandre Jacob depuis Marseille et le choix de l'hôtel de la rue de la Clef n'est pas – comme il l'affirme plus haut – fortuit. Joueur, Baudy est en toute logique en relation avec Bonnefoy et Clarenson. Dans son "*Histoire secrète du milieu*", Jean Marcilly affirme la pertinence du principe criminel des Travailleurs de la Nuit :

> *« Il n'en reste pas moins que Jacob est un hors-la-loi, un voleur (…) et surtout que ses équipiers (…) ont un comportement de truands et sont des truands »*[337].



François Vaillant

La vie de Marius Baudy, celle de Ferrand et de Vaillant, celle de Pélissard, plus encore celle de Bonnefoy et de Clarenson confirment les propos d'un écrivain œuvrant en 1978 pour le compte d'une maison d'édition d'extrême droite[338]. Le crime fait vendre et, plus les Travailleurs de la Nuit paraissent impliqués dans des affaires de droit commun, dans des crimes de sang, plus l'entreprise d'Alexandre Jacob se démarque d'un principe politique justifiant l'acte délictueux. Certes d'autres moins connus que les précédents viennent étayer l'hypothèse d'un lien avec le grand banditisme. Henry, né vers 1870, aurait "*chloroformé pour 40000 francs une vieille rentière*"[339]. Georges Vambelle, né à Bruges le 13 décembre 1872, serait un pick-pocket patenté et des plus habiles[340]. Ouvrier typographe et de temps à autres opérateur dans

[335] A.N., BB[24]1012, dossier 2818S05.
[336] A.N., BB[24]1012, dossier 2818S05.
[337] Marcilly Jean, *Histoire secrète du milieu*, p.125.
[338] La maison François Beauval assure la diffusion de l'ouvrage édité par les éditions Famot, établies à Genève.
[339] Thomas Bernard, op. cit., p.176.
[340] Thomas Bernard, op. cit., p.146.

un cinématographe, Noël Sébastien Blondel ne compte à son égard que de "*mauvais renseignements*"[341]. Originaire de Lyon, il est condamné une première fois le 31 janvier 1898 à l'âge de 16 ans pour "*vagabondage spécial*"[342], autrement dit pour une affaire de racolage homosexuel. Les mœurs des Travailleurs de la Nuit viendraient approfondir s'il en est besoin l'impression d'immoralité qui frappe la bande. Pour Bernard Thomas, Henri Auguste Westermann, né le 21 juillet 1866 à Bischwiller en Alsace, s'est spécialisé dans la fabrication de fausse - monnaie[343]. De la même manière, le passé d'Emile Henri Augain sorti de la prison de la Santé le 8 août 1902, apparaît tout aussi révélateur[344]. Mais, au-delà de la confusion qu'entraîne la découverte de cette galerie de personnages peu recommandables, il convient de préciser que pour beaucoup d'entre eux nous ne disposons que de sources lacunaires et sujettes à caution. Le casier judiciaire d'un grand nombre des Travailleurs de la Nuit est en outre vierge au moment de leur comparution à Amiens. Félix Bour, Léon et Angèle Ferré, Marie Jacob (la mère d'Alexandre), Georges Apport n'ont à ce moment jamais subi de condamnation. Bien sûr Jacques Sautarel connaît les affres de l'incarcération en 1898, du 9 au 23 juin. L'emprisonnement du bijoutier anarchiste, né à Llado en Espagne le 5 janvier 1870, n'a pas lieu en France mais dans son pays natal. L'homme trouve à se réfugier à Barcelone chez son beau-frère, José Puig, qui tient une épicerie au 44 calle Villadonat. Il vient de publier à compte d'auteur une brochure "*Quand égorgerons-nous enfin ?*" dont la police française ne peut que relever "*les passages violents notamment dans la conclusion aux deux dernières pages*"[345]. Dans ces conditions, il apparaît logique que le consul de France dans la capitale catalane conclut le 10 juin :

> *« Jacques Sautarel a été arrêté par mesure administrative et incarcéré pour une durée de quinze jours ; si aucun délit n'est relevé contre lui, sera expulsé d'Espagne »*[346].

Jacques Sautarel ne peut donc être compté parmi les délinquants professionnels que l'on trouve chez les Travailleurs de la Nuit. Mais il n'est pas pour autant exempt de forts soupçons. Son appartenance à la bande ne paraît pas douteuse et confirme surtout un groupe hétéroclite. Il convient alors d'aborder le Travailleur de la Nuit dans sa diversité, son originalité et sa complexité. Une prosopographie relativise donc le rapport au crime et rattache le cambriolage au principe initial : l'illégalisme anarchiste.

C. Prosopographie du Travailleur

1) Des anarchistes

La question du nombre des compagnons d'Alexandre Jacob n'est pas un problème en soi si l'on tient compte du caractère mouvant du groupe qui gravite autour de l'anarchiste cambrioleur. Elle intéresse la presse lors du procès d'Amiens qui, sur indication de sources policières ou autres, constitue arbitrairement une bande de "*40 voleurs*". Le journaliste recherche bien entendu à créer l'effet de peur attractif pour la masse de lecteurs potentiels. Les pages précédentes tendent à confirmer le but criminel du groupe. Dans un certains sens, elles justifient aussi le propos suivant d'Alain Sergent :

---

[341] A.N., BB[24]1012, dossier 2818S05.
[342] A.N., BB[24]1012, dossier 2818S05.
[343] Thomas Bernard, op. cit., p.211.
[344] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[345] A.C.F., 19940474/ article 97/ dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929.
[346] A.C.F., 19940474/ article 97/ dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929.

« *Parmi les Travailleurs de la Nuit, il ne se trouva finalement que fort peu d'anarchistes et seul Alexandre Jacob resta vraiment fidèle à son orientation première* »[347].

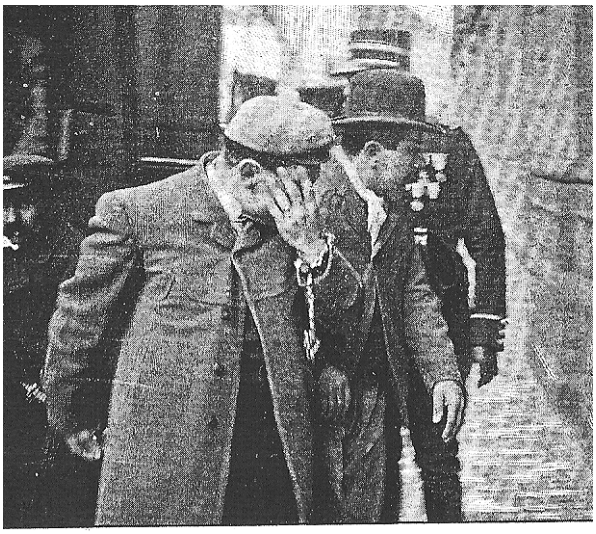

Alcide Ader

Nous avons écrit avoir repéré 36 personnes dans les divers rapports de police, dans les multiples articles de presse, dans les ouvrages mentionnant soit Alexandre Jacob, soit les Travailleurs de la Nuit. Ce nombre ne tient pas compte des membres de la famille de chacun des individus quand nous avons pu établir une fiche biographique étoffée. C'est le cas notamment pour Jules Clarenson, Jacques Sautarel ou encore Honoré Bonnefoy. En revanche, le mystère entoure encore aujourd'hui un nombre conséquent de Travailleurs par manque de source. Qui se cache derrière Mongardin que la justice recherche en 1903 à Liège, puis à Dublin après avoir repéré sa trace sur Marseille ?[348] Que savons-nous de cet Italien, acrobate au cirque Médrano, avec qui Jacob s'introduit par les balcons dans les appartements situés au premier étage lors de balades nocturnes dans les rues de Paris ?[349] En retenant momentanément le principe erroné d'un groupe fixe et compact[350], il va de soi que beaucoup d'hommes et de femmes échappent à notre comptabilité. Mais sur les 36 individus impliqués dans les Travailleurs de la Nuit, 19 peuvent se prévaloir de l'épithète d'anarchiste, soit 52,7% du groupe. Il va de soi qu'il convient de relativiser ce pourcentage en fonction de l'adhésion réelle ou supposée de chaque individu à la cause libertaire. L'anarchisme d'Alexandre Jacob ne fait aucun doute. Celui d'Alcide Ader ne pose pas non plus de problème. Mais la participation de ce Gersois, né à Mont de Marast le 13 avril 1859, n'est qu'épisodique. Incarcéré à la prison d'Abbeville en 1903, Rose Roux, la compagne de Jacob, aurait même déclaré à son propos qu'il était scandaleux : "*d'accuser ce pauvre homme qui, à peine, est allé trois fois avec eux et qui se sauvait toujours avant de commencer*"[351]. Alcide Ader travaille comme ouvrier charpentier à Paris. Auparavant, il a effectué un périple en Amérique du Sud. Peut-être y a t'il réellement fondé une colonie libertaire comme l'affirme Bernard Thomas[352]. Toujours est-il

[347] Sergent Alain, op. cit., p.53.
[348] A.D. Somme, 99M13/2 : suspects anarchistes (affaire Jacob).
[349] Sergent Alain, op. cit., p.63. Nous retrouvons l'Italien dans les lettres qu'Alexandre Jacob écrit à Josette Passas en 1953-1954.
[350] Voir II) B) 2) Voler en équipe.
[351] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[352] Thomas Bernard, op. cit., p.193.

que ce militant libertaire rencontre Alexandre Jacob par l'entremise des époux Ferré, eux-mêmes aperçus lors des réunions du mouvement à Paris. Ephrosine Eclie Bononi[353], dite Angèle, partage les opinions de Léon son mari[354]. Les Ferré se sont connus à Alger. Léon exerce la profession de carreleur mosaïste mais son maigre salaire ne parvient pas à faire vivre un ménage composé aussi de deux enfants. Installé à Paris depuis 1896, Léon Ferré fréquente les réunions libertaires tandis que sa femme fait la concierge au 51 rue Labrousse puis au 26 rue de Lagny. Certains des Travailleurs de la Nuit affichent un anarchisme sans faille. Marie Jacob partage bien sûr les mêmes idées que son fils. Rose Roux également. La pensée de Jules Clarenson semble en revanche nettement plus liée à un état psychique chaotique. Il n'empêche que son inscription sur l'état vert des individus signalés comme anarchiste est bien réel. "*Il voyage beaucoup et connaît les principaux anarchistes de France*" affirme un rapport de police en date du 20 février 1894[355]. Mais, à Amiens, en 1905, Clarenson se défend de toute appartenance au mouvement libertaire. La manœuvre masque pourtant mal son antiautoritarisme. La chanson "*La cellule*" qu'il écrit en prison en est un exemple probant[356]. Le doute est en revanche permis pour Georges Etienne Apport, né à Chalons sur Saône le 22 avril 1873. Cet employé de commerce, étiqueté militant libertaire par Bernard Thomas[357], a appartenu en réalité à un comité républicain dans la commune de La Varenne Saint Hilaire[358] où il réside au moment de connaître Alexandre Jacob. De la même manière, nous ne pouvons avec certitude créditer l'hypothèse de l'anarchisme d'Henry ou de François Westermann. Ernest Saurel, Léon Pélissard et Joseph Ferrand intègrent les Travailleurs de la Nuit autant par conviction que par appât du gain. Tel est aussi le cas de Marius Baudy, de Siméon Charles, d'Honoré Bonnefoy. Leurs attitudes au procès d'Amiens tendent à prouver cette affirmation. Disparu de Marseille depuis le 31 août 1898, Joseph Ferrand est l'objet d'une notice individuelle le 1er septembre suivant. Elle désigne comme anarchiste ce colporteur de journaux, né à Varambon dans l'Ain le 18 janvier 1880, et signale un homme au "*caractère emporté, parlant beaucoup, d'allure décidée*". En janvier 1901, Joseph Ferrand porte le numéro 188 de l'état vert I des anarchistes considérés comme disparus[359]. Parce qu'il épouse les mêmes idées que son ami, Marius Royère aide Alexandre Jacob à s'évader de l'asile d'Aix en Provence et fait partie de la pre-mière brigade des Travailleurs. Ce dernier, rompu à l'exercice rhétorique et au prosélytisme militant, ne peut s'empêcher en outre de tenter de convaincre les personnes qu'il aborde. Le dossier de bagne de Félix Bour classe cet individu comme "*libertaire et débauché*"[360]. Cet ouvrier typographe, né à Paris le 13 mai 1881, fait la connaissance d'Alexandre Jacob aux *Causeries Populaires* d'Albert Libertad dans le XVIIIè arrondissement de la capitale. A force de discussions, Félix Bour intègre les Travailleurs de la Nuit. Son premier vol est un acte de vengeance. Enfant naturel de Félicie Boulard., Félix Bour fut élevé par sa grand-mère à Bru-metz. Enfant de chœur, le curé de la commune l'envoie souvent porter le journal *La Croix* au château de la comtesse de Melun. Après avoir passé son certificat d'étude, il fait son appren-tissage à Paris. Sa mère vient de se remarier et son beau-père lui donne son nom. Il doit faire son service militaire lorsqu'après une réunion anarchiste il rencontre Joseph Escande, anti-quaire de son état, Alexandre Jacob de son vrai nom.

« Dans la nuit du 22 au 23 novembre 1902, des cambrioleurs s'introduisirent dans l'église de Brumetz en faisant sauter la gâche de la porte d'entrée. Ils

[353] Elle est née à Giacano en Italie le 23 septembre 1873.
[354] Il est né à Narbonne le 27 juin 1865.
[355] A.D. Gironde, 1M485 : Honoré Bonnefoy 1896-1903.
[356] Voir Chapitre 3, II) Alexandre et les anarchistes.
[357] Thomas Bernard, op. cit., p.144.
[358] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[359] A.C.F., 19940445/ article 94/ dossier 7939 : Ferrand Joseph 1898-1916.
[360] A.O.M., H1347/Bour.

emportèrent un ciboire, une coupe, une patère en argent, un porte missel, etc. Dans la même nuit le château de Mme de Melun fut cambriolé. Cette expédition avait été organisée par Bour. (…) D'après ses aveux, il était accompagné de Jacob, Ferré et Ader »[361].

Denis Dourboy, rédacteur au *Libertaire* que gère Louis Matha, n'est que soupçonné d'affiliation à la bande Jacob quelques mois après l'arrestation de ce dernier le 21 avril 1903. Matha et lui ne comparaissent d'ailleurs pas à Amiens deux ans plus tard. Jacques Sautarel, en revanche, semble nettement plus impliqué. Bien qu'il s'en défende lors de ce même procès[362], l'appartenance du bijoutier anarchiste au Travailleurs de la nuit ne fait guère de doute. Les aveux de Joseph Ferrand à l'instruction et les déclarations de la concubine de celui-ci, Gabrielle Damiens, le mettent formellement en cause[363]. La visite qu'il rend à Ernest Saurel les 24 et 25 février 1902 renforce nos convictions, celles d'un homme d'autant plus lié à une bande cambrioleurs que ceux-ci professent les mêmes opinions que lui. Pourtant Jacques Sautarel n'a pas toujours été anarchiste. A l'image de Sébastien Faure qu'il admire, le parcours de Jacques Sautarel est d'abord empreint de religiosité. Jusqu'à l'âge de 18 ans, il vit à Perpignan où s'est installée sa famille. Il y travaille comme apprenti bijoutier et s'y "*fait remarquer par sa douceur et sa piété*"[364]. En 1888, il s'établit à Paris et se marie avec Marie Tixier, fille d'un marchand de charbon originaire du Berry (La Châtre). Mais Jacques Sautarel est rapidement mis à la porte par son beau-père qui héberge le jeune couple et qui, de toute évidence, ne supporte pas la nouvelle conversion de son gendre. Cette année-là, en effet, la police parisienne signale Jacques Sautarel comme "*anarchiste exalté*"[365]. Contraint de retourner sur Perpignan, il y organise le 6 août 1893 une réunion anarchiste au thème significatif : "*Ni Dieu, ni maître, ni patrie*"[366]. Après avoir travaillé à Sète, Montpellier, Marseille et Perpignan, Jacques Sautarel retourne à Paris en 1894. Deux ans plus tard, il organise une tournée de conférences en compagnie de Sébastien Faure et Louis Matha : le 30 mai, les trois hommes sont à Perpignan ; le lendemain à Toulouse[367]. Une autre tournée, en décembre de la même année, le conduit en Aquitaine et une nouvelle fois à Toulouse[368]. Sautarel ne se contente pas de propagande orale. Il verse également dans l'écriture de brochures anarchistes. Nous pouvons signaler en particulier : "*Etats d'âme*", "*Amants en révolte*", "*Philosophie du déterminisme*" et surtout "*Quand égorgerons-nous enfin ?*"[369] qui, nous l'avons vu, provoque sa fuite et son arrestation en Espagne le 9 juin 1898. Quelques temps auparavant, le 26 mars de cette année, un rapport de police établit une description singulière de Jacques Sautarel à propos de la sortie plus ou moins clandestine de ladite brochure :

« Sautarel serait à ce qu'on dit un sujet qui pourrait devenir dangereux. Caractère violent, haineux, exalté, aigri par les privations, ayant en horreur "l'égoïsme de la société actuelle". Il veut se mettre en évidence et son rêve serait d'être poursuivi, d'aller en prison pour en ressortir plus tard avec une dose d haine

[361] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[362] Il prétend même ne connaître Jacob que depuis son incarcération à la prison d'Abbeville en 1904 [A.D. Somme, A.D. Somme, 99M13/2 : suspects anarchistes (affaire Jacob). ; A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*"].
[363] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[364] A.C.F., 19940474/ article 97/ dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929.
[365] A.C.F., 19940474/ article 97/ dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929.
[366] A.C.F., 19940474/ article 97/ dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929.
[367] A.C.F., 19940474/ article 97/ dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929.
[368] A.C.F., 19940474/ article 97/ dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929.
[369] Bernard Thomas cite en outre *Le pacte* où "*Sautarel exalte le cambriolage et le droit à l'assassinat lorsque la liberté individuelle est en jeu*" (op. cit., p.169) mais cette brochure du bijoutier anarchiste a été écrite en 1913 et non vers 1901 comme le suggère le journaliste au *Canard Enchaîné*.

plus grande et satisfaire à bon droit sa vengeance contre les "crimes" de la bourgeoisie »[370].

Sans créditer la thèse policière faisant de Sautarel un mythomane, il va de soi que sa pensée le pousse à passer de la théorie aux actes. Toutefois, à partir de 1899, il semble se fixer définitivement à Paris et se tenir calme. Il réside au 46 rue du Temple avec sa femme et ses deux enfants. La famille Sautarel déménage en 1902 pour habiter au 91 boulevard Beaumarchais puis, un an plus tard, à saint Germain en Laye au 19 rue de Paris. C'est là qu'il est interpellé au mois de janvier 1904. Lorsque s'ouvre le procès d'Amiens en 1905, Jacques Sautarel est inculpé de recel et accusé d'avoir servi d'intermédiaire dans le vol Bourdin de la rue Quincampoix (6 octobre 1901). L'exemple de Jacques Sautarel prouve donc que les Travailleurs de la Nuit sortent du cadre simple, classique et réducteur de l'affaire criminelle. Nous sommes bien en présence d'une activité politique ayant l'anarchie pour base théorique et le vol comme vecteur pratique et ce malgré les multiples dissensions qui peuvent éclater au sein des de la bande des "*40 voleurs*". De conception individualiste, l'entreprise délictueuse ainsi créée paraît logiquement soumise à de nombreux aléas, consécutifs aux risques du métier d'abord, à la personnalité de chacun des travailleurs ensuite.

2) Portrait de groupe



Le Travailleur est d'abord un homme. En effet, si l'on excepte le cas d'Antoinette Améglio et celui de Marcelle Deschamps, (compagnes respectives de Jules Clarenson et d'Honoré Bonnefoy), seules six femmes apparaissent au sein de la bande. Encore faut-il relativiser le rôle de Jeanne Roux, sœur de Rose Roux (amante d'Alexandre Jacob) et compagne épisodique de Marius Baudy. Cela ne signifie pas pour autant que les femmes ne jouent pas un rôle important au sein de la bande. Angèle Ferré , par exemple, écrit pour son illettré de mari, parti en repérage, les billets annonçant à ses camarades telle ou telle demeure à visiter.

[370] A.C.F., 19940474/ article 97/ dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929.

Rose Roux négocie à Marseille les titres dérobés lors du vol Bourdin[371]. Gabrielle Damiens accompagne son amant, Joseph Ferrand, par deux fois au moins dans des expéditions (notamment lors d'une deuxième visite rendue au sieur Guénard à Amiens en novembre 1901). Le 9 janvier 1903, elle se rend chez Jacques Sautarel pour écouler les produits du vol Beaurepaire commis à Bourges quatre jours auparavant[372]. Le rôle de Marie Jacob paraît plus ambigu. Après avoir quitté Marseille pour Toulouse, où elle tient un commerce pendant que son fils cambriole, elle s'installe à Paris avec Rose Roux et lui vers la mi-décembre 1902 d'abord au boulevard d'Ornano, puis au 81 de la rue Leibniz. Elle ne peut ignorer les activités illicites de son unique rejeton. Mais nous ne pouvons déterminer une participation active au sein des Travailleur de la Nuit. A Amiens en 1905, "*la Marquise*" justifie sa fortune et son train de vie par l'héritage paternel fait entre autres de plusieurs maisons, dont une évaluée à plus de 17000 francs[373]. La police retient néanmoins contre elle l'écriture de dépêches pour les compagnons en tournées de travail. Le vol est donc affaire d'hommes. Mais, si la masculinité caractérise les Travailleurs de la Nuit, ce groupe se signale néanmoins par son hétérogénéité professionnelle. Chaque membre dispose d'une activité légale masquant celle de voleur.

> *« La bande comptait dans son sein un peu tous les éléments de la vie sociale : intellectuels dévoyés, ouvriers d'art, charpentiers, bijoutiers, antiquaires, serruriers des plus habiles, etc. »*[374].

Nous pouvons aussi ajouter infirmier, clerc d'huissier, garçon de café ou encore typographe, sculpteur, marchand de fleurs et même acrobate de cirque. Le plus souvent le métier affiché ne constitue qu'un paravent, un écran de fumée simulant l'image d'une vie droite et probe, honnête. Sous les traits de Joseph Escande, Alexandre Jacob devient le plus banal des antiquaires. Ouvrier mosaïste de son état, Léon Ferré pratique en réalité vols, cambriolages et autres fric-fracs. Pendant ce temps, sa femme Angèle travaille comme concierge. Cet emploi permet à la bande de se retrouver dans la loge de temps à autre et de préparer certains cambriolages. L'activité professionnelle déclarée met aussi en valeur l'appartenance aux couches sociales populaires, au monde des artisans et des petits métiers. Seul le bijoutier Sautarel peut être classé dans la catégorie classe moyenne. Alexandre Jacob se prétend antiquaire mais il a aussi été marin, ouvrier typographe, apprenti pharmacien et employé de bureau. Le recrutement des Travailleurs de la Nuit se réalise donc dans des milieux perméables aux théories anarchistes et particulièrement affectés par la conjoncture économique[375]. Le bourgeois constitue en toute logique l'ennemi, la cible d'un groupe marqué également par l'âge. Le Travailleur naît en majorité entre 1859 et 1875. C'est donc un adulte dans la force de l'âge qui comparaît à Amiens en 1905. Seuls Emile Limonier et Antoine Deschamps ont alors 50 ans révolus. La jeunesse de Joseph Ferrand (né en 1880), celle de Félix Bour (né en 1881), de Noël Blondel (né en 1882) ou encore de Léontine Tissandier (née en 1883) paraît dans ces conditions tout à fait remarquable. Les Travailleurs de la Nuit ont cambriolé de 1900 à 1903. Le groupe est l'œuvre d'Alexandre Jacob, jeune homme de 23 ans au moment de son arrestation.

Tous ne sont pas voleurs. En amont de l'entreprise criminelle et politique, Siméon Charles fabriquerait des outils pour commettre les cambriolages. Thériez accueille un temps une partie de la bande dans son hôtel de la rue de la Clef à Paris. Garçon de café, Mugniez

---

[371] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[372] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[373] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[374] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[375] Voir à ce propos Maitron Jean, op. cit.

ferme les yeux sur les réunions des voleurs dans son établissement et peut éventuellement servir d'agent de liaison. Après les tournées des Travailleurs de la Nuit, bijoux, or, argenterie et autres objets en métal précieux sont confiés aux bons soins d'Emile Limonier, de Georges Apport, de François Chalus mais aussi d'Ernest Saurel, de Jacques Sautarel ou encore de François Westermann.

L'étude même succincte du passé des individus autorise deux remarques en guise de conclusion sur l'analyse d'un groupe se divisant en deux à chaque fois. Nous pouvons en effet séparer les membres marseillais, ou ayant un lien quelconque avec la métropole des Bouches du Rhône, de ceux recrutés probablement sur Paris. Alexandre Jacob forme sa première brigade à Sète avec Ernest Saurel, Marius Royère mais peut-être aussi avec Joseph Ferrand, Clarenson et Bonnefoy. Marius Baudy a résidé un temps à Marseille tout comme le mystérieux Mongardin. François Chalus est originaire de Toulon. Les sœur Roux (Jeanne et Rose) ainsi que Marie Jacob peuvent se targuer de leur origine méridionale. Tout comme le fait le fils et amant lors de son interrogatoire d'identité au procès d'Amiens :

« - Alexandre Jacob, vous êtes originaire de Marseille ?
- Oui et je m'en vante »[376].


Lazarine Roux


Angèle Ferré

Félix Bour, Alcide Ader, les époux Ferré (même s'ils sont de Perpignan) et les autres membres sont recrutés, intégrés dans la bande depuis Paris. C'est donc dire que celle-ci ne prend une réelle ampleur qu'à partir du moment où elle vient se fixer dans la capitale au début de l'année 1901. Mais le propos d'Alain Sergent, établissant une organisation initiale d'une douzaine de membres, semble enfin et surtout confimée. Pour les autres, il s'agit d'une affiliation momentanée et sans commune mesure avec le "noyau dur" de la bande. Les receleurs, par exemple, ne peuvent être comptés parmi les membres actifs. Blondel, Henry ou encore Ader ne participent qu'épisodiquement aux vols. Leur degré d'adhésion aux principes de bases du cambriolage conçu par Alexandre Jacob paraît, en ce qui concerne les deux premiers, pour le moins aléatoire. Ils ne semblent pas d'ailleurs avoir été recrutés par ce dernier. C'est par l'entremise de Joseph Ferrand qu'ils s'impliquent dans les Travailleurs de la Nuit. "*Les 40 voleurs*" ne seraient en fait qu'un groupe d'une dizaine de personnes : Jacob Alexandre, Ferrand Joseph, Pélissard Léon, Bour Félix, Baudy Marius, Vaillant François, Ferré Léon, Saurel Ernest (mais celui-ci ne participent pas à la période parisienne), Royère Marius, Clarenson Jules et enfin Bonnefoy Honoré. Notons que Bonnefoy et Clarenson ne sont impliqués que dans un vol, celui de la rue Quincampoix. Pourtant leur rôle apparaît réel et d'importance.

[376] *Le Petit Parisien*, 10 mars 1905.

Quoi qu'il en soit, l'entreprise mise au point par Alexandre Jacob dure au moins trois ans. Cette extraordinaire longévité nécessite fatalement une organisation, une pratique quasiment industrielle du vol.

II. Le vol

A) Logistique

« Pour pégrer proprement et avec assurance,
Il faut que tes plans soient tirés d'avance.
Si les difficultés te tiennent en éveil,
Passe une nuit dessus : la nuit porte conseil ».
Léon Pélissard "Conseils à un pègre"

1) Passer inaperçu

La chanson de Léon Pélissard sous-tend des cambriolages pensés, réfléchis, longuement préparés. Certes, il arrive qu'Alexandre Jacob et ses compagnons volent au hasard, tentent leur chance sur un coup de tête. Mais le fait est rare et le risque pris en toute connaissance de cause. Il s'agit alors de briser le quotidien d'une activité qu'Alexandre Jacob aurait élevé pour certains auteurs à la hauteur d'une pratique artistique[377] voire scientifique pour d'autres[378]. Il nous paraît plus juste, dans le cadre d'une époque marqué du sceau de la révolution industrielle, d'envisager plutôt une pratique taylorisée du vol. Il y aurait ainsi un avant et un après Jacob, le voleur passant du stade artisanal à un niveau quasiment industriel. La pérennité de l'entreprise va alors de soi. Le cambrioleur peut s'assimiler désormais à n'importe quel ouvrier. De là découle pour le Travailleur de la Nuit l'impression d'un labeur quotidien, d'une occupation régulière, d'un gagne-pain somme toute normal. Alexandre Jacob confie ce sentiment à Josette Passas en 1954[379]. C'est aussi ce que relate Alain Sergent dans sa biographie du voleur anarchiste pour mieux faire ressortir l'efficacité de la machine mise en place.

> *« La profession de cambrioleur, comme toutes les autres, ne va pas sans quelques monotonies. Au procès d'Amiens, on dénombrera 156 affaires au compte de Jacob et beaucoup resteront ignorées. La plupart se dérouleront sans incident notable, tant l'organisation et les méthodes de l'anarchiste étaient sûres »*[380].

Il serait fallacieux d'assimiler l'anarchie au désordre et, par voie de conséquence d'imaginer une structure complètement désorganisée en ce qui concerne les Travailleurs de la Nuit. Bien au contraire et pour Alexandre Jacob : "*L'anarchie, c'est l'ordre*"[381]. Et si la discipline sociale dans une communauté où prévaut encore le principe d'autorité ne paraît pas viable aux libertaires ; librement consentie, elle devient une arme d'une redoutable efficacité pour toute formation pratiquant l'illégalisme. Or, sans une logistique solide, l'expérience mise au point par Alexandre Jacob n'eut pu être conduite pendant trois ans. Un vol réussi est un vol préparé et, comme tout ouvrier digne de ce nom, le voleur doit pouvoir disposer des meilleurs outils. Son activité étant illégale, il doit pouvoir "travailler" sans éveiller les soupçons, sans attirer sur lui le regard du chaland et l'œil de la police.

---

[377] Young Eric, *Du cambriolage considéré comme l'un des beaux arts*.
[378] Thomas Bernard, op. cit., p.167.
[379] Entretien avec Josette Duc, octobre 2003.
[380] Sergent Alain, op. cit., p.58-59.
[381] Jacob Alexandre, "*Souvenirs rassis d'un demi-siècle*", dans *Ecrits*, volume II, p.220.

« Oh ! Les états - civils ! J'en ai eu 200 dont quelques-uns bien en règle ! »
Alexandre Jacob, procès d'Amiens, deuxième audience, 9 mars 1905[382].

Le fait de pouvoir passer inaperçu quand il ne vole pas autorise le cambrioleur à se fondre dans la masse. Même s'il paraît évident, ce principe n'en demeure pas moins vital. Lorsqu'il s'évade de l'asile d'Aix en Provence, Alexandre Jacob se réfugie à Sète chez Ernest Saurel. Il devient Jean Concorde. A Paris, de 1901 à1903, il revêt l'identité de Georges Escande tandis que sa concubine - Rose Roux - répond au pseudonyme d'Henriette Beziat. A Orléans, le 28 février 1901, il manque de se faire arrêter alors que son complice Royère tombe entre les mains de la police. Celle-ci entreprend de vaines recherches pour retrouver un dénommé Férau. Il est fort probable que l'individu disant s'appeler Picard et qui négocie les titres volés lors du cambriolage de la rue Quincampoix (6 octobre 1901) ne soit autre qu'Alexandre Jacob. Pour ce coup retentissant dont nous aurons à reparler, Honoré Bonnefoy loue un appartement sous le nom de Guilloux. Les papiers utilisés semblent en règle et l'appartement loué sans problème. Mais Bonnefoy, comme son ami Jacob, use d'autres identités. Il peut être tour à tour Arsac, Sismondi ou plus simplement reprendre le nom de jeune fille de sa mère Fondet. De la même manière, Marie Jacob, lorsqu'elle rejoint son fils à Paris en décembre 1902, redevient Marie Berthou. D'autres encore apparaissent sous de faux noms. Léon Pélissard dit se nommer Edme et Félix Bour Herselin au moment de leur arrestation en 1903. Car l'utilisation d'une fausse identité permet non seulement de se protéger mais aussi de couvrir les compagnons dans l'hypothèse d'une interpellation ou d'une opération qui tournerait mal. Nous avons vu le cas de Marius Royère ne donnant que le nom de Férau pour désigner son complice. Tel est également le cas pour Léon Ferré. Parce que l'instruction en vue du procès d'Amiens n'arrive pas à faire le lien avec un certain François Mercier ou Lemercier, Léon ferré évite le bagne et ne purge qu'une peine d'emprisonnement en France. Jules Clarenson se défend d'être Albert Puis. Pourtant c'est sous cette identité qu'il loue une chambre à l'hôtel de la rue de la Clef au début du mois de septembre 1901. Tous ne tronquent pas forcément leur état - civil. Cela est vérifiable notamment pour les membres de la bande ne pratiquant pas le vol. et donc ayant pignon sur rue de part leur activité légale. Quoi de plus normal, en effet, que ce serrurier (Siméon Charles) travaillant dans son établi à La Varenne Saint Hilaire ? Quoi de plus anodin aussi que ce bijoutier (Jacques Sautarel) se déplaçant sur Sète, Marseille et Nice pour affaires du 25 au 28 février 1902 ? Quoi de plus naturel enfin que cet ancien ouvrier ébéniste reconverti dans l'hôtellerie et qui accueille dans son établissement du quartier Mouffetard (rue de la Clef) un certain nombre d'individus peu recommandable ? Il va de soi enfin que la fonderie de François Brunus, au 15 de la rue Michel Le Comte, s'avère comparable à n'importe quel atelier d'artisan. Tous ceux qui n'habillent pas leur identité de fausse apparence servent donc de paravent, de leurre. Et les voleurs de la bande peuvent dès lors travailler en toute sérénité et ce d'autant plus qu'ils usent plus souvent du pseudonyme que du patronyme. Jules Clarenson devient de fait "le baron" ; Ferrand est surnommé "Dunin". Du fait de son jeune âge, Félix Bour est qualifié de "petit blond" ou de "môme", à moins qu'il ne s'agisse pour le deuxième surnom d'une allusion à des mœurs homosexuelles. Marie Jacob est parfois affublée du sobriquet de "marquise" ; quant à son fils, les Travailleurs de la Nuit l'interpellent sous le prénom de Georges, fort probablement emprunté à son arrière-grand-père paternel Georges Gall.

Au-delà de l'identité proprement dite, l'affaire du Mont de piété de Marseille révèle à Alexandre Jacob la puissance et les vertus de l'apparat, contredisant de facto l'adage qui veut que l'habit ne fasse pas le moine. Le déguisement renforce la fausse identité, facilite les manipulations, embrouille les recherches de la police. Dans sa biographie, Alain Sergent évoque la

[382] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".

constitution d'une "*garde-robe variée*" allant du costume d'ecclésiastique à l'uniforme militaire, en passant par le smoking et autres tenues bourgeoises[383]. William Caruchet et Bernard Thomas suggèrent eux l'achat d'un fond de friperie à Montpellier où Alexandre Jacob se serait établi au 18 rue de la République, après être passé par Sète[384]. Il nous paraît plus sérieux d'envisager une malle de déguisements constituée à partir des cambriolages[385].

> *« Parmi les papiers dérobés à l'avocat, se trouvait un diplôme de licencié en droit.*
> *- Qu'en avez-vous fait ? Demande le Président.*
> *Et Jacob de répondre en souriant :*
> *- Quand je préparais ma défense, j'avais besoin d'un diplôme d'avocat !*
> *(hilarité prolongée) »*[386].

A Paris, Alexandre Jacob est Joseph Escande, antiquaire. A une époque où la popularisation des thèses du médecin turinois Césaré Lombroso sur le criminel - né mettent en avant les profils d'assassins, les têtes de criminels, qui peut soupçonner l'honnête voyageur de commerce descendu à l'hôtel de tel ou tel bourg provincial et aperçu flânant dans les rues ? Certains objets dérobés peuvent également manifester leur utilité lors d'un cambriolage. Dans les "*souvenirs d'un révolté*", Alexandre Jacob explique l'usage fait de la longue-vue prise chez l'amiral Aubry de la Noë le 15 décembre 1902 :

> *« J'avoue qu'une longue-vue est un objet fort utile et des plus précieux pour un cambrioleur. Voulais-je m'assurer, sans le concours des scellés, si une maison était momentanément inhabitée ? Vite, la longue-vue entrait en scène. Je regardais si les cheminées fumaient ; si le trou de la serrure était couvert de poussière ; si les fenêtres étaient pourvues de rideaux ; si les araignées avaient eu le temps de tisser leur toile sur telle ou telle partie de l'édifice »*[387].

Mais pour cambrioler avec efficacité, le voleur doit disposer d'un outillage conséquent et perfectionné. Il arrive aux Travailleurs de la Nuit partis en brigade de se fournir sur place. L'enquête menée par le commissaire Piglowski de Cherbourg à la suite du cambriolage commis chez Mme de Pontaumont montre que les auteurs du fric-frac ont acheté un tournevis chez M. Lucas, quincaillier rue du Port[388]. Mais le plus souvent, Alexandre Jacob et ses compagnons utilisent deux sources d'approvisionnement. Avant de monter sur Paris au début de l'année 1901, le voleur anarchiste aurait acheté à Montpellier, faubourg du Courreau, une quincaillerie[389]. Nous n'avons pu retrouver trace de celle-ci aux archives départementales de l'Hérault. Toutefois, Alexandre Jacob en fait lui-même allusion dans une lettre qu'il écrit à sa mère depuis la prison de saint Martin de Ré le 19 novembre 1905[390]. De cette manière, il peut à loisir se procurer les systèmes de coffre-fort les plus sophistiqués, les étudier mais aussi se

---

[383] Sergent Alain, op. cit., p.53.
[384] Thomas Bernard, op. cit., p.132 ; Caruchet William, op. cit., p.90.
[385] A.D. Hérault, lettre en date du 25 février 2002 : "*Ni le recensement, ni les déclarations de sociétés au tribunal de commerce ne mentionnent la présence de Jacob ou de sa compagne ni rue de la République, ni faubourg du Courreau où ils auraient établi un commerce*".
[386] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[387] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.85.
[388] *La Vigie de Cherbourg*, 9 novembre 1902.
[389] Sergent Alain, op. cit., p.53 ; Thomas Bernard, op. cit., p.132 ; Caruchet William, op. cit., p.90.
[390] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.190 : "*Pour plus d'exactitude, écris donc à Rose. Dis-lui que c'est la rue où j'avais acheté le coffre-fort. D'ailleurs, elle connaît le magasin de Narcisse ; elle pourra te renseigner*".

procurer une trousse d'outils très perfectionnés[391]. L'aspect technique du métier de cambrioleur peut ici être résolu sans éveiller les soupçons. De la même manière, à Paris, Certains Travailleurs de la Nuit comme Ferrand ou Jacob se fournissent chez le serrurier Siméon Charles. Alain Sergent rapporte dans sa biographie qu'il arrive à Jacob, esprit féru de science mécanique et technologique, de perfectionner certains outils voire même d'en inventer. Il utilise par exemple un parapluie pour agrandir le trou fait dans le plancher qui donne sur l'appartement du bijoutier Bourdin, rue Quincampoix, le 6 octobre 1901. Les gravats tombent dans l'ustensile ordinairement réservé à se protéger du mauvais temps. Aucun bruit suspect n'attire ainsi l'attention et les voleurs peuvent vider l'appartement du bijoutier. Le vol marque les esprit à son époque et, cinquante trois ans plus tard la scène du parapluie se retrouve dans le film de Jules Dassin "*Du rififi chez les hommes*" (1954). Alors qu'il vient de cambrioler la propriété de l'amiral Aubry de la Noë (15 décembre 1902), Alexandre Jacob passe par la rue de l'Alma où il a travaillé l'hôtel des Pontaumont quelques trois plus tôt. Il assiste "*de la terrasse d'un café proche*"[392] à la découverte par les forces de police du forfait passé. Outre la discrétion la plus absolue pendant le vol proprement dit, Alexandre Jacob a inventé un système pour refermer soigneusement les portes de manière à ce que le repérage de l'effraction soit le plus tardif possible[393]. L'absence de source nous pousse à nous interroger sur la véracité des faits relatés par Alain Sergent. La presse de l'époque indique la découverte du vol un jour après qu'il ait été commis. Néanmoins nous pouvons remarquer l'esprit inventif du voleur qui, dans l'attente de son procès à Orléans (24 juillet 1905), met au point un chalumeau en prison[394]. A Amiens, la police ne parvient pas à reconstituer certains outils trouvés sur Jacob et ses compagnons. Et, lors du procès des Travailleurs de la Nuit, la presse ne manque pas de s'extasier sur les tables des pièces à conviction :



> *« La table des pièces à conviction est des plus curieuses à observer ; elle contient tout l'attirail des cambrioleurs : les pinces monseigneur, placées par rang de taille, ne se comptent pas plus que les vilebrequins, les forets, les scies à métaux, les diamants de vitrier. A coté de lampes Edison, réunies entre elles par 5 m de fil, se trouvent une burette à huile, une boite à savon etc. etc. . La trousse de Jacob, appelée par lui sa "contrebasse", en cuir noir de 70cm de long sur 35 cm de haut, est une merveille du genre. Elle contient une série de six pinces monseigneur, six rallonges à pas de vis interchangeable, une batterie de quatre piles sèche, une bobine, trois lampes Edison, des rondelles en caoutchouc destinées à amortir les chocs, trois tournevis, trois passe-partout, un vilebrequin, un foret, une scie à métaux, un diamant de vitrier, une burette à huile, une boite à savon à deux compartiments, d'un coté poudre à savon, de l'autre savon mou ; enfin des lames de rechange. Une échelle de corde complète cette rare collection d'instruments très très perfectionnés ».*[395]

[391] *Le Petit Parisien*, 30 avril 1903 : "*(Les malfaiteurs) avaient également en leur possession un instrument perfectionné destiné à fracturer les coffres-forts. Cet article provient d'une des meilleures maison de New-York*".
[392] Sergent Alain, op. cit., p.56.
[393] Sergent Alain, op. cit., p.57.
[394] Voir Chapitre 3, I) C) *1)A Orléans*.
[395] *Gil Blas*, 9 mars 1905

Les Travailleurs de la Nuit sont enfin munis d'armes pour se protéger en cas de problème grave même si la consigne est d'éviter à tout prix les effusions de sang. Dans ses souvenirs, le bagnard René Belbenoit évoque Alexandre Jacob comme l'introducteur en France du browning[396]. Le fait n'est pas prouvable mais la concordance de temps entre la création de ce pistolet, première arme du genre au format "poche", et l'activité des Travailleurs de la Nuit nous amène à penser l'anecdote plus que vraisemblable. Ce pistolet semi-automatique est breveté par l'étasunien John Moses Browning en 1897. Il est fabriqué de manière industrielle en Belgique par la société armurière de Herstal, près de Liège. Les premiers pistolets sortent en 1899 ; cinq ans plus tard, 100000 ont déjà été produits. Il est certain que la grande majorité des armes est exportée par les filières commerciales traditionnelles. Il est en revanche plus que probable que des exemplaires de ce pistolet circulent au-delà des frontières belges par des voies illégales. Les Travailleurs de la Nuit disposent donc d'une arme moderne alors qu'à l'époque les diverses polices du monde ne connaissent encore, comme arme réglementaire, que le revolver à barillet traditionnel[397].



C'est donc bien à partir d'une logistique puissante et savamment étudiée qu'Alexandre Jacob et les Travailleurs de la Nuit cambriolent à un niveau quasiment industriel. Tel est le principe qu'Alexandre Jacob applique pour mettre en œuvre son action politique. Taylorisé, le vol devient une arme d'une redoutable efficacité.

2) Des tournées préparées depuis Paris

> *« Président – Vous étiez souvent en province !*
> *Jacob – C'est de la décentralisation ! ».*
> Procès d'Amiens, 5e audience, 13 mars 1905[398].

[396] Belbenoit René, *Les compagnons de la belle*, p.145.
[397] Ces informations nous ont été fournies par le musée d'armes de Liège, le 25 avril 2002.
[398] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".

Nous avons précédemment établi une période de huit mois environ pendant laquelle Jacob et ses compagnons pratiquent la reprise dans le Midi de la France à partir de Sète. Mais, d'avril à décembre 1900, nous pouvons envisager le siège de l'association sur Montpellier et plus précisément depuis le commerce de quincaillerie. Durant ce laps de temps, seul le vol Torquebiau, commis à Sète le 23 juillet, est clairement identifiable. Le choix de l'installation parisienne à la fin de l'année 1900 tend à révéler un nombre conséquent de cambriolages perpétrés de Nice à Perpignan. De là découle pour Bernard Thomas "*une popularité trop encombrante dans le milieu clos des compagnons méditerranéens*"[399]. Nous pouvons aisément rajouter dans le milieu tout court tant il est vrai que l'illégalisme suppose par définition des connexions avec les délinquants de droit commun. Il est tout aussi incontestable que ces deux milieux font l'objet d'une surveillance policière. En délocalisant son entreprise politico – criminelle, Alexandre Jacob minimise les risques de repérage dans une ville de plus de deux millions d'habitants. Mais le déménagement suppose aussi un changement de l'espace de travail et, sur Paris, nous pouvons repérer trois habitations successives.

> *« Jacob vint habiter Paris, 18 rue de la Clef, vers le commencement de 1901. Pendant une dizaine de mois, il visita les villes du Centre, du Nord, et de l'Ouest de la France. (…) A la suite d'un vol chez M. Bourdin, bijoutier rue Quincampoix, auquel il a pris part, Jacob quitte Paris, se rend à Bordeaux puis à Toulouse et revient à Paris où il s'installe 14 boulevard d'Ornano sous le nom d'Escande. Du boulevard d'Ornano, Jacob va habiter 82 rue de Leibniz avec sa mère et sa maîtresse »*[400].

Les différentes domiciliations montrent une activité soumise à de nombreux aléas. Nous ne pouvons avec certitude déterminer la durée du séjour bordelais puis toulousain consécutif à l'affaire de la rue Quincampoix. Mais, durant approximativement neuf mois, le nom de Jacob n'apparaît pas dans les cambriolages mis sur le compte des Travailleurs de la Nuit. Cela peut bien sûr signifier qu'il se soit par prudence expatrié. Mais il peut aussi s'agir d'une brouille avec les autres compagnons comme le suggèrent Alain Sergent[401] et Bernard Thomas[402]. A Bordeaux, Alexandre Jacob ouvre un commerce de vernis avec Honoré Bonnefoy, toujours sous le couvert d'une fausse identité[403]. Le commerce ne tient pas ou n'est qu'un paravent et l'anarchiste se déplace sur Toulouse où sa mère le rejoint et ouvre elle aussi un commerce. Marius Baudy accompagne-t-il Alexandre Jacob ? Nous ne pouvons apporter une réponse affirmative si ce n'est que c'est dans cette ville qu'il se fait arrêter sous le nom d'Oulié le 22 septembre 1902 à la suite d'un vol commis chez une dame Eychenne dix jours plus tôt. C'est à son domicile que la police retrouve les outils ayant servi au cambriolage et deux mouchoirs appartenant à la fille de la victime[404]. Mais à cette époque, Alexandre Jacob est de retour à Paris depuis deux mois environ.

Avant d'émigrer vers le Sud Ouest, Alexandre Jacob réside donc à l'hôtel de la rue de la Clef, dans le 5e arrondissement, en compagnie d'autres Travailleurs. C'est là que Jules Clarenson et Honoré Bonnefoy les rejoignent au début du mois de septembre 1901. C'est encore là que l'on retrouve Marius Baudy après sa libération de la centrale de Nîmes le 14 juillet 1901. C'est toujours là que Joseph Ferrand devient l'amant de Gabrielle Damiens, seule hôte

[399] Thomas Bernard, op. cit., p.134.
[400] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[401] Sergent Alain, op. cit., p.52.
[402] Thomas Bernard, op. cit., p.174.
[403] A.D.Gironde, aucune trace de commerce de vernis dans la métropole aquitaine ouvert entre 1901 et 1902 dans les différents registres consultés.
[404] A.O.M., H896/Baudy.

de l'établissement d'après Bernard Thomas[405] avant l'arrivée des Travailleurs de la Nuit. Le tenancier de l'hôtel, Louis Thériez, ne peut ignorer les activités de la bande. C'est ce que suggère Jean Grave dans des souvenirs marqués par une vision des plus négatives de l'illégalisme :

> *« Je connaissais un nommé T., ancien ouvrier ébéniste qui s'était établi patron d'un hôtel meublé dans le quartier Mouffetard. Ce fut chez lui que plusieurs membres de la bande vinrent prendre domicile. T. me racontait que, au lendemain de razzias fructueuses, ces contempteurs de bourgeois, ne sachant comment dépenser leur argent, jouaient le champagne au zanzibar. Puis ce fut une histoire dont j'ai oublié les détails. C'était au sujet de sa bonne qui avait été salement traitée. Maintenant, je dois dire que, plus tard, T. fut fortement soupçonné de s'être vendu à la police »*[406].

L'hôtel de la Clef est à deux pas de la rédaction des *Temps Nouveaux*. Jacob et ses compagnons ne peuvent l'ignorer, Jean Grave non plus d'ailleurs. Par cette vision partiale des Travailleurs de la Nuit, "*le pape de la rue Mouffetard*"[407] nie toute collusion, toutes accointances avec des personnes tenant le vol par un acte révolutionnaire. Mais tous n'habitent pas rue de la Clef à l'image, par exemple de Jacques Sautarel, François Brunus ou encore Emile Limonier. Lorsqu'il revient sur Paris, Alexandre Jacob ne fréquente plus cet hôtel. Il réside avec sa compagne au 14 boulevard d'Ornano. L'appartement meublé sied mieux à sa situation d'antiquaire. Marie Jacob vient retrouver son voleur de fils vers la mi-décembre 1902. Le ménage, composé aussi de Félix Bour et de sa concubine Léontine Tissandier, emménage dans un nouveau logement, rue Leibniz dans le 18e arrondissement. L'appartement, loué à un certain M. Schweck[408], est suffisamment vaste pour accueillir cinq personnes et peut éventuel-lement servir de lieu de rendez-vous. Il remplace en quelque sorte le quartier général, succes-sivement institué rue de la Clef puis boulevard d'Ornano. Les Travailleurs de la Nuit se réu-nissent aussi parfois chez les Ferré, concierges au 51 rue Labrousse puis au 26 rue de Lagny : "*On y discutait les vols qu'on devait commettre et on y partageait au retour le produit de ces vols*" indique un rapport de police après le démantèlement de la bande[409]. L'instruction consécutive à l'arrestation de Jacob montre également le rôle joué par quelques cafés parisiens. De temps à autre, Alexandre Jacob et Félix Bour rencontrent François Brunus et Georges Apport au café Deleplace, 34 rue Michel Lecomte. Dans cette rue; au numéro 15, se trouve la fonderie de Brunus[410]. Au procès d'Amiens, les époux Davaine, qui habitent l'immeuble tenus par les Ferré, rue Labrousse, déclarent avoir aperçu régulièrement dans le débit de boisson qu'ils possèdent rue de Vouillée Marie Jacob, Rose Roux, Alcide Ader, Félix Bour, Jacob et les Ferré. Et ce petit monde de consulter le *Bottin des départements* et l'*Indicateur des chemins de fer*[411]. Car, mises au point à Paris, les tournées de cambriolages se font essentiellement en province ; ce qu'Alexandre Jacob appelle de la décentralisation. Comme une marque de fabrique ou un système breveté, il a expliqué à Alain Sergent sa façon de procéder :

> *« La France avait été divisée en trois zones. Mais le principe du succès de la bande (…), la raison d'une si longue impunité résidaient dans la rapidité des déplacements. Chez Jacob se trouvait une carte de France parsemée de petits*

[405] Thomas Bernard, op. cit., p.134.
[406] Grave Jean, <u>*Quarante ans de propagande anarchiste*</u>, p.436.
[407] Surnommé ainsi par Charles Malato.
[408] Archives Amary, état des lieux de l'appartement situé rue Leibniz, mai 1903.
[409] A.N., BB^{24}1012, dossier 2818S05.
[410] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[411] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".

drapeaux dont chacun avait sa signification. Le chef méditait toute nouvelle opération en regardant cette carte puis l'organisait minutieusement en tenant compte de l'horaire des trains »[412].

Avant que Jules Bonnot et "*les bandits tragiques*" ne popularisent les braquages sanglants en voiture, Alexandre Jacob s'appuie sur un autre moyen de transport : le train. L'idéal est bien sûr d'être de retour à Paris avant que le cambriolage ne soit découvert. D'où l'importance d'une organisation scientifique du travail. L'état des lieux établi en 1903 au départ de Marie Jacob de l'appartement de la rue Leibniz, décrit un logement où les réparations à effectuer sont fort nombreuses. Le papier instituant la fin du bail indique en outre des murs constellés de trous. Alexandre Jacob note donc scrupuleusement tous les détails et paramètres intervenant dans la mise au point des tournées de cambriolages. Une fois le planning établi, les Travailleurs peuvent commencer à œuvrer pour "*le déplacement des capitaux*"[413]. Mais, sauf cas extrême et au moindre doute, il ne doit pas revenir sur l'opération décidée :

« La peur d'un danger à courir, d'un risque à affronter, cette peur-là, je ne l'ai jamais eue. Un plan arrêté, on l'exécute sans plus y réfléchir parce que la réflexion dissout le geste »[414].

B) Des vols en série

1) Déroulement des opérations

Au procès d'Amiens, le procureur général Régnault met en lumière dans son réquisitoire une pratique industrielle des vols commis par les Travailleurs de la Nuit :

« Tous les vols se ressemblent, tous ont été perpétrés avec les mêmes circonstances aggravantes d'escalade, d'effraction, la nuit, en réunion »[415].

L'innovation apportée par Alexandre Jacob réside bien dans la pratique raisonnée, structurée, presque scientifique du vol. Nous commettrions bien sûr un anachronisme en évoquant la taylorisation. Alain Sergent va jusqu'à parler de "*génie de l'organisation*"[416]. Les Travailleurs de la Nuit fonctionnent en brigade, c'est à dire en groupe. Le plus souvent, la brigade se compose de trois hommes et l'opération se déroule en trois temps. Un des Travailleur part d'abord seul dans la ville choisie. Eclaireur, il doit repérer de visu les demeures signalées dans les annuaires mondains et celles dignes d'être visitées. Lors d'une première promenade, il pose des scellés sur les maisons semblants inhabitées. Une seconde balade, généralement nocturne celle-ci, permet de vérifier les scellés demeurés intacts. Si le petit bout de papier de la même couleur que celle de la porte contre laquelle il a été coincé est retrouvé à même le sol ou a disparu, l'éclaireur comprend que la maison n'est pas vide et raye celle-ci de sa liste. En revanche, "*une fois sur quatre, l'homme retrouve le scellé à la place où il l'avait mis*"[417] et fait un examen attentif de ladite résidence lui semblant durablement vide de toute

[412] Sergent Alain, op. cit., p. 53.
[413] Archives Duc, lettres à Josette Passas, novembre 1953.
[414] Archives Duc, lettres à Josette Passas, 26 novembre 1953. Ce propos d'Alexandre Jacob, écrit au soir de sa vie, coinstitue bien sûr la réflexion de toute une vie mais il s'assimile ici particulièrement à la pratique du vol.
[415] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[416] Sergent Alain, op. cit., p.65.
[417] Sergent Alain, op. cit., p.54.

présence humaine. Il rejoint alors l'hôtel où il est descendu et rédige un message qu'il envoie à ses deux complices par télégramme.

> *« Ceux-ci avaient du reste un alphabet spécial pour s'écrire et tenir leur comptabilité. Dans cet alphabet, la lettre P est remplacée par le chiffre 1, la lettre O par le chiffre 2, la lettre R par le chiffre 3, la lettre T par le chiffre 4, etc., en remplaçant successivement toutes les lettres contenues dans le mot "portugaise" par les dix chiffres de notre système décimal »*[418].

Le billet, qu'il soit chiffré ou non, avertit les compagnon s'il y a lieu ou non de se déplacer. Dans ce cas, il est signé Henri. Il annonce que la voie est libre, qu'ils peuvent venir rejoindre l'éclaireur quand il se termine par le prénom Georges. Ainsi procède Félix Bour lors du cambriolage de Mme de Frézals, le 11 février 1903, à Compiègnes. Une seconde visite ne peut se faire trois jours après du fait de la découverte du vol. Un certain nombre de billets est découvert par la police lors de l'instruction en vue du procès d'Amiens. D'autres prénoms ou pseudonymes apparaissent : Radinot (vol Edou à Compiègnes, 31 août 1902), Guraud (vol Witasse à Amiens, 24 octobre 1902), ou encore Mercier (vol de l'église Saint Jacques à Abbeville, 23 décembre 1902)[419]. Dans ce dernier cas, le billet est écrit à l'avance par Angèle Ferré pour son mari, illettré, parti en repérage. Le message télégraphique indique aussi le matériel à emporter. Dans un deuxième temps, les associés de l'éclaireur sont accueillis dans la gare de la ville où a lieu l'opération. Le groupe prend un rapide repas et effectue une dernière mise au point avant de se mettre au travail :

> *« Ce n'est pas si difficile qu'on pourrait le croire. Certes, on se trouve parfois en face de fenêtre aux barreaux redoutables, de portes épaisses, de murs infranchissables. Mais, en cherchant bien, on trouve toujours la petite porte dérobée dont la serrure est prête à s'ouvrir ou le soupirail qui se descelle en une minute »*[420].

Une fois à l'intérieur de la propriété, les cambrioleurs n'ont plus qu'à se servir. Les meubles sont ouverts, les coffres-forts éventrés. Aucun espace, de la cave au grenier, n'est oublié. Un guetteur signale le moindre bruit, le moindre mouvement suspect. Dans ce cas, silence est fait. Reprenant la biographie d'Alain Sergent[421], Bernard Thomas[422] et William Caruchet[423] mentionnent le remplacement parfois du guetteur par un crapaud acheté dans une animalerie locale et placé dans la conduite d'eau débouchant sur la rue. Dans la nuit, le coassement régulier du batracien, subitement interrompu, indique immédiatement un passage impromptu, un danger imminent. Pour limiter les risques et donner l'apparence d'une demeure vide, Alexandre Jacob et ses compagnons réduisent au maximum les bruits potentiels. De temps à autres, le climat vient à leur secours. Dans la nuit du 2 au 3 septembre 1901 et "*profitant du violent orage qui se déchaînait sur Rennes*", les Travailleurs de la Nuit font main basse sur les biens de M.M. Louis et Buisson. Le bruit du tonnerre a couvert le bruit de l'effraction. Le butin est évalué à 2000 francs chez la première victime[424]. L'exécution d'une visite se doit d'être la plus rapide possible. En 1953, Alexandre Jacob écrit à Josette Passas :

---

[418] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[419] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[420] Cité dans Sergent Alain, op. cit., p.54.
[421] Sergent Alain, op. cit., p.55.
[422] Thomas Bernard, op. cit., p.139.
[423] Caruchet William, op. cit., p.92.
[424] *L'Ouest Eclair*, 5 septembre 1901.

« Si je connais le château d'Amboise ? J'en ai été le propriétaire pendant trois à quatre heures ! De Nantes à Orléans, je connais toute la région. J'y ai quelques anciens clients »[425].

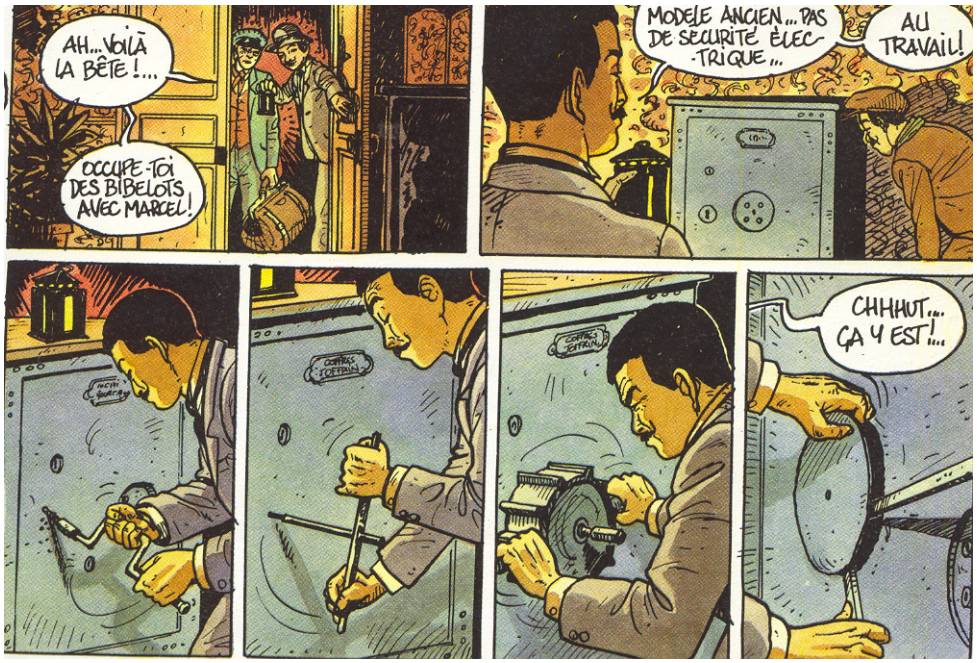

La besogne achevée, ni vu, ni connu, tout le monde repart dans un troisième temps par le premier train du matin. Lorsque le vol est découvert les Travailleurs sont dans une autre ville ou bien partagent le butin dans leur repaire parisien. Si "*les associés ont pour principe de ne s'attaquer qu'à des immeubles inhabités afin d'éviter dans la mesure du possible de verser le sang*"[426], il arrive parfois que le cambriolage manque de mal tourner. Dans la nuit du 26 au 27 septembre 1901, M. Perrotte, notaire à Saint Martin au Mont, est réveillé en sursaut par des bruits dans la cour de son habitation. Devant la découverte du cambriolage de son cabinet, il improvise une battue avec ses voisins. Deux coups de feu retentissent. Alexandre Jacob et Joseph Ferrand s'en sortent indemnes[427]. Le 13 janvier 1902, Baudy, Henry et Ferrand s'enfuient à toute vitesse à la suite de l'alerte lancée par Louis Marceron, gardien de la maison de Mme Richoux à La Roche sur Yon[428]. Dans la nuit du 12 au 13 mars 1902, M. Grandjean tire sur Ferrand et Vambelle qui viennent de s'introduire chez Mme Dollet à Dreux[429]. Le 24 avril 1902, Ferrand et Vambelle encore se retrouvent bloqués dans la résidence de M. Ferry à Abbeville. Il leur faut attendre la fin des ébats d'un couple assis sur un banc en face de la maison cambriolée[430]. Si bien huilée que soit la machine, les Travailleur de la Nuit ont à subir de sérieux revers soit par manque de chance, soit par inadvertance, soit par négligence. A la fin du mois de février 1901, Marius Royère accompagne Alexandre Jacob dans une tournée sur le Val de Loire. Le 28 de ce mois, les deux compères cambriolent les demeures de M. Levacher (rue de Chanzy) et de Mme Benoit (rue de Loigny) à Orléans. Le lendemain, le brigadier Chardon et l'agent Couillot se présentent au garni situé rue de la Lionne pour vérifier l'identité de deux individus suspects disant se nommer Férau et Bouiller et occupant une chambre depuis peu. Les deux hommes sont sommés d'accompagner les policiers au commissariat. Jacob et

[425] Archives Duc, lettres à Josette Passas, sans date.
[426] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[427] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[428] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[429] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[430] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".

Royère font mine de les suivre mais prennent la fuite une fois dans la rue, chacun dans une direction opposée. Sur le point d'être rattrapé par l'agent Couillot, Jacob se retourne et fait feu. Il parvient à échapper à ses poursuivants par les jardins des maisons attenantes et à rejoindre Paris[431]. Marius Royère connaît un sort moins heureux. Le compagnon de Jacob est arrêté et jugé l'année suivante. Il meurt à la prison de Fontevrault le 6 février 1905. L'agent Couillot, atteint à l'épaule, en est quitte pour une énorme frayeur[432]. Alexandre Jacob, quant à lui, bénéficie du principe de solidarité qui prévaut au sein des Travailleurs de la Nuit. Marius Royère meurt sans avoir donné le nom de Jacob à la police. Recueilli à Paris par Matha, le voleur anarchiste réussit par l'entremise de ce dernier à se faire embaucher comme figurant au Théâtre de la Porte Saint Martin, où il tient le rôle d'un sénateur romain dans l'adaptation du livre de Sienkiewicz "*Quo Vadis*"[433]. L'anecdote, toute aussi surprenante qu'elle puisse être, révèle si besoin est l'important réseau de relation qu'Alexandre Jacob entretient autour de sa personne. Il s'assure de cette manière un large éventail de manœuvre. Peu de temps après, il doit néanmoins affronter une seconde alerte dont les conclusions sont certes plus cocasse et plus vaudevillesque :

> *« Il quitta Paris pour aller en Allemagne avec un de ses hommes. L'anarchiste souffrait alors d'un furoncle mal placé. En passant par Epinal, alors qu'il était dans une chambre d'hôtel, l'abcès creva et souilla les draps. Le lendemain matin, tandis que les deux cambrioleurs prenaient leur petit – déjeuner, des gendarmes les accostèrent et demandèrent à vérifier leur identité. Jacob sortit de faux papiers au nom de Joseph Escande mais, pensant qu'il s'agissait de l'affaire d'Orléans, remit la main à sa poche pour saisir son arme et se tenir prêt à tirer. Les gendarmes rendirent les papiers et s'expliquèrent. L'hôtelier, en voyant les draps sanglants, avait flairé quelques sombres histoires et alerté la police. Jacob se défendit, s'expliqua et pour appuyer ses dires … montra ses fesses aux gendarmes. Ceux-ci s'esclaffèrent puis présentèrent des excuses (…) et tout le monde trinqua »*[434].

Nous n'avons pu vérifier aux archives départementales des Vosges l'authenticité de cet épisode truculent. Il s'agit somme toute que d'une simple et banale vérification d'identité. Il n'empêche qu'il met en valeur les risques du métier de cambrioleur. Le vol pratiqué par les Travailleurs de la Nuit devient alors une expérience étonnante de par sa durée. Mais tous ne l'ont pas suivi d'un bout à l'autre. Les compagnons connaissent en effet des fortunes diverses. L'infirmier Royère, tombe, nous l'avons vu, le 28 février 1901. Un intermède de cinq mois d'emprisonnement (de février à juin 1901) vient interrompre l'activité de Léon Pélissard. La

---

[431] La version de Bernard Thomas diffère de celle donnée par Alain Sergent (op. cit., p.60) qui tient ses informations de Jacob lui-même : "*En vue de Vendôme, Jacob saute du train et se cache dans un cimetière. La fièvre le brûle, il veut boire aux vases funéraires, l'eau est pourrie. Alors il essaie de se désaltérer en suçant des escargots qu'il ramasse à la base du mur, entre les tombes. A la nuit, il se risque à prendre le train, descend à Ouest Ceinture*". Narrée par Bernard Thomas (op. cit., p.149-150), la fuite d'Alexandre Jacob passe non plus par Vendôme mais par Arthenay. Là, l'anarchiste traverserait le village pour atteindre un cimetière éloigné d'un peu moins d'un kilomètre de la gare. Puis, au petit matin, il s'en retournerait sur la gare déguisé en vieillard grâce à deux cailloux logés dans ses joues de façon à les déformer et à un mouchoir mis en boule sur son dos pour faire une bosse. Muni d'une canne dont on ne sait où il a bien pu se la procurer, il réussit à rentrer sans encombre sur Paris, un jeune homme l'aidant même à prendre place dans le train !!! Il va de soi que le journaliste - romancier exagère une escapade déjà rocambolesque et dramatique. Nous pouvons aussi nous interroger sur le choix d'Arthenay. Peut-être, le journaliste – écrivain a-t-il confondu avec Jules Bonnot, sur lequel il a écrit deux livres (*La bande à Bonnot*, Tchou, 1968 ; *La Belle Epoque de la bande à Bonnot*, Fayard, 1989) ? Or Bonnot, poursuivi par des policiers, est bien passé par Arthenay. (Lettre de Jean- François Amary, 31 janvier 2004).

[432] *Le Républicain Orléanais*, 25 juillet 1905.

[433] Sergent Alain, op. cit., p.60. Voir à ce propos une des répliques d'Alexandre Jacob lors du procès d'Orléans (chapitre 3, III) Alexandre face à la Presse).

[434] Sergent Alain, op. cit., p.61-62.

cour d'assise de Lyon le condamne pour une infraction à l'interdiction de séjour[435]. Jules Clarenson et Honoré Bonnefoy ne participent qu'à l'audacieux cambriolage de la rue Quincampoix (6 octobre 1901). Si le second se tient calme et discret, prend les traits d'un honnête commerçant de vernis à Bordeaux, Clarenson, en revanche, commet l'imprudence de continuer à fréquenter les maisons de jeux et les casinos. Au mois de janvier 1902, il est arrêté à Monte Carlo alors qu'il tente de négocier un titre de 300 francs provenant justement du vol Bourdin. Relâché à la fin du mois de juillet de cette année[436], il retourne en prison de janvier à avril 1903, puis connaît à nouveau l'incarcération pour l'instruction du procès d'Amiens. "*Compagnon habituel de Jacob jusque vers la fin de 1902, époque où ils se sont brouillés*"[437], Joseph Ferrand entreprend au début du mois de janvier 1903 une tournée sur le Cher et la Nièvre en compagnie de François Vaillant. Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, ils cambriolent les appartements de M.M. de Boismarmin et de Beaurepaire, situés au 44 rue Moyenne à Bourges. Deux jours plus tard, la maison du capitaine Marty, sise au 22 rue Grasset à Nevers, fait les frais de leur visite. Le 8, Blanche Van Laerenq, que Ferrand a rencontrée à Nevers et ramenée à Paris, dénonce ce dernier à la police qui démarre d'actives investigations pour retrouver le voleur[438]. Le même jour, Gabrielle Damiens, se rend chez Sautarel. Elle est porteuse de la part de son amant d'un paquet dans lequel se trouve "*un cachet représentant un buste de femme et une croix en nacre provenant de chez M. Beaurepaire*"[439]. Le 22 janvier, la police parisienne appréhende Ferrand et Vaillant dans un garni de la rue Geoffroy Lasnier. La perquisition amène la saisie d'objets provenant de la maison du capitaine Marty. Ferrand tente de dissimuler son identité. Il affirme se nommer Dunin puis déclare être Félix Bour et finit par révéler son véritable patronyme. Le 4 août 1903, la cour d'assises de la Nièvre condamne Ferrand et Vaillant à 10 ans de travaux forcés et à la relégation. "*Le jury a rendu un verdict sans circonstances atténuantes*"[440]. Trois mois après l'arrestation de Joseph Ferrand, Alexandre Jacob, Félix Bour et Léon Pélissard tombent à leur tour. C'est la fin des Travailleurs de la Nuit. Nous revenons sur cet épisode dramatique un peu plus loin. Lors de l'instruction, Jacob n'avoue pas moins de 156 cambriolages mais au procès d'Amiens (du 8 au 22 mars 1905) seuls 75 sont retenus à l'encontre des Travailleurs de la Nuit. Un survol même rapide de ces forfaits, auxquels quelques autres trouvés çà et là en archives et dans la presse viennent s'ajouter, nous autorise à parler réellement d'une pratique « industrielle », et non pas « artisanale », du vol.

2) Voler en équipe

Date	Lieu	Victime	Voleurs
13 février 1901	Rouen	église Saint Sever	Jacob, Royère
28 février 1901	Orléans	M. Levacher	Jacob, Royère
28 février 1901	Orléans	Mme Benoit	Jacob, Royère
Avril 1901	Reims	M. Merlin	Jacob, ?
11 avril 1901	Le Mans	M. de Lorière	Jacob, ?
mai 1901	Amiens	M. Chivot	Jacob, ?
9 juin 1901	Le Mans	M. Hulot	Jacob, Pélissard
9 juillet 1901	Nanteuil les Meaux	M. Verdier	Jacob, ?
1er août 1901	Niort	Mme Clémot	Jacob, ?
1er septembre 1901	Laval	M. Meslay	Jacob, Ferrand
2 septembre 1901	Rennes	M. Louis	Jacob, Ferrand
2 septembre 1901	Rennes	M. Buissot	Jacob, Ferrand

[435] Voir I) *B) Des professionnels du crime*.
[436] A.N., BB 18 2261A dossier 2069 A 03. Un non-lieu est prononcé le 29 juillet 1902 pour cette affaire.
[437] A.D. Somme, 99M13/2 : suspects anarchistes (affaire Jacob).
[438] *Journal de la Nièvre*, 5 août 1903.
[439] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[440] *Journal de la Nièvre*, 6 août 1903.

2 septembre 1901	Rennes	M. Drouin	Jacob, Ferrand
7 septembre 1901	Beauvais	Mme Trubert	Jacob, Ferrand
septembre 1901	Liège	M. Delgeur	Jacob, ?
septembre 1901	Spa	reine des Belges	Jacob, ?
21 septembre 1901	Bourges	M. Vergues	Jacob, Ferrand
23 septembre 1901	Nevers	M. Garbau	Jacob, Ferrand
26 septembre 1901	Saint Martin au Mont	M. Perotte	Jacob, Ferrand
6 octobre 1901	Paris	M. Bourdin	Jacob, Clarenson, Bonnefoy
16 octobre 1901	Soissons	M. Balland	Ferrand, ?
30 octobre 1901	Corbeil	Mme Roché	Ferrand, ?
18 novembre 1901	Gassicourt	M. Schraeder	Ferrand, Gabrielle Damiens
24 novembre 1901	Amiens	M. Guénard	Jacob, Ferrand, Touzet
fin décembre 1901	Chartres	M. Rouard	Ferrand, Henry, Baudy
3 janvier 1902	Le Mans	M. Tonnet	Ferrand, Henry, Baudy
9 janvier 1902	Angers	M. de Coutades	Ferrand, Henry, Baudy
9 janvier 1902	Angers	M. Godard	Ferrand, Henry, Baudy
janvier 1902	Nantes	?	?
13 janvier 1902	La Roche sur Yon	Mme Richoux	Ferrand, Henry Baudy
9 mars 1902	Amiens	Mme Beaugrand	Ferrand, Vambelle
12 mars 1902	Dreux	Mme Dollet	Ferrand, Vambelle
3 avril 1902	Rouen	M. Duret	Ferrand, Vambelle, Baudy
4 mars 1902	Rouen	M. Deuve	Ferrand, Vambelle, Baudy
24 avril 1902	Abbeville	M. Ferry	Ferrand, Vambelle
17 mai 1902	Beauvais	Mme Théron	Ferrand, ?
11 juin 1902	Abbeville	M. Meurdesoif	Ferrand, Chalus
27 août 1902	Meaux	Mme Douay	Jacob, Ferrand
31 août 1902	Compiègnes	M. Edou	Jacob, Ferrand, Ferré
14 septembre 1902	Abbeville	M. de La Rivière	Jacob, Ferrand, Ferré
21 septembre 1902	Caen	M. Pougheot	Jacob, Ferrand, Ferré
26 septembre 1902	Cherbourg	M. de Laurens	Jacob, Ferrand, Ferré
27 septembre 1902	Cherbourg	M de Pontaumont	Jacob, Ferrand, Ferré
octobre 1902	Reims	M. de Saupicourt	Jacob, ?
25 octobre 1902	Amiens	M. de Witasse	Jacob, Ferrand, Ferré
25 octobre 1902	Amiens	M. Ledieu	Jacob, Ferrand, Ferré
novembre 1902	Meaux	Mme Leroy	Jacob, Ferrand, Ferré
9 novembre 1902	Compiègnes	église Saint Jacques	Jacob, Ferré
22 novembre 1902	Brumetz	église	Jacob, Ferré, Bour, Ader
22 novembre 1902	Brumetz	Mme de Melun	Jacob, Ferré, Bour, Ader
26 novembre 1902	Beauvais	église Saint Etienne	Jacob, Ferré, Bour, Ader
5 décembre 1902	Chalons sur Saône	église Saint Côme	Jacob, Ferré, Bour
9 décembre 1902	Rouen	M. Noché	Ferrand, Pélissard
15 décembre 1902	Cherbourg	M. Aubry de la Noë	Jacob, ?
15 décembre 1902	Cherbourg	M. Adam	Jacob, ?
19 décembre 1902	Rouen	église Saint Godard	Jacob, Ferré, Bour
23 décembre 1902	Abbeville	église Saint Jacques	Jacob, Ferré, Bour
décembre 1902	Evreux	M. Vigogne	Ferrand, ?
1er janvier 1903	Soissons	Mme Adam	Jacob, ?
1er janvier 1903	Soissons	M. Bahin	Jacob, ?
janvier 1903	Saint Quentin	Mme Noë	Ferrand, ?
5 janvier 1903	Bourges	M. Saulnier	Ferrand, Vaillant
5 janvier 1903	Bourges	M. de Boismarmin	Ferrand, Vaillant
5 janvier 1903	Bourges	M. de Beaurepaire	Ferrand, Vaillant
7 janvier 1903	Nevers	M. Marty	Ferrand, Vaillant
16 janvier 1903	Chauny	Mme Grand	Ferrand, Vaillant, Blondel
janvier 1903	Coulommiers	M. Ogier de Baulny	Ferrand, Vaillant, Blondel
janvier 1903	Coulommiers	M. Huvier	Ferrand, Vaillant, Blondel
22 janvier 1903	Cholet	M. Xardel	Jacob, Ferré, Bour
janvier 1903	Niort	Mme des Roches	Jacob, ferré, Bour
janvier 1903	Niort	M. de Neuchaise	Jacob, Ferré, Bour
23 janvier 1903	Poitiers	M. Boyer	Jacob, Ferré, Bour
janvier 1903	Angoulême	M. Ripoteaux	Jacob, Ferré, Bour
24 janvier 1903	Cambrai	Mme Boudoux	
février 1903	Alençon	M. du Hazé	Jacob, Ferré, Bour
février 1903	Beauvais	M. de Sébastiani	Jacob, Ferré, Bour

11 février 1903	Compiègne	Mme de Frézals	Jacob, Ferré, Bour
22 février 1903	Evreux	Mme de Postel	Jacob, Ferré, Bour
février 1903	Evreux	Mme Régnier	Jacob, Ferré, Bour
24 février 1903	Reims	M. Roger	Jacob, Ferré, Bour
28 février 1903	Vernon	Mme Lhuillier	Jacob, Bour, Pélissard
28 février 1903	Vernon	Mme Pougny	Jacob, Bour, Pélissard
27 mars 1903	Tours	cathédrale	Jacob, Bour, Pélissard
6 avril 1903	Vernon	Mme Gamichot	Ferré, Augain
19 avril 1903	Le Mans	cathédrale	Jacob, ?
21 avril 1903	Abbeville	Mme Tilloloy	Jacob, Bour, Pélissard

Les 85 cambriolages ci-dessus répertoriés n'incluent pas ceux commis dans le Midi avant la montée sur Paris. Si l'on tient compte de l'affaire du Mont de Piété, nous sommes donc en présence de 90 larcins commis par Alexandre Jacob et ses compagnons. Or le voleur anarchiste n'avoue pas moins de 156 actes de reprise individuelle après son arrestation près d'Abbeville le 22 avril 1903. Au procès d'Amiens, le président Wehekind souligne une moyenne d'un vol par semaine[441]. L'estimation du juge ne tient pas compte des vols inavoués, très certainement pour ne pas compromettre un ou plusieurs compagnons qui seraient passés entre les mailles du filet tendu par la police. Ne rentrent pas non plus en considération les vols forts probables commis par Jacob lorsqu'il se trouve à Bordeaux, puis à Toulouse, c'est à dire sur une période d'environ neuf mois. Alexandre Jacob confie en 1953 à Josette Passas un cambriolage commis au château d'Amboise. Jeanne Humbert, dans la biographie qui lui est consacrée se souvient d'avoir rencontré enfant le voleur et ses comparses lors d'une fête par eux organisée après une "*opération de récupération prolétarienne*" sur d'autres châteaux de Touraine et du val de Loire[442]. Bernard Thomas parle pour l'année 1902 et le début de 1903 d'une véritable frénésie de cambriolages. Alain Sergent évoque des tentatives de fric-frac avortées à Bayeux et sur le château de Compiègne[443]. Les deux vols auraient été commandités par un richissime collectionneur anglais. L'anecdote n'est pas contradictoire avec les principes politiques du voleur car il s'agit avant tout d'affaires pouvant rapporter de fortes sommes d'argent. Dans le premier cas, Alexandre Jacob s'attaque à la fameuse tapisserie attribuée à Berthe aux Grands Pieds et, dans le second, aux objets précieux et bijoux se trouvant dans la chambre de la reine Marie-Antoinette. Il enregistre un nouvel échec sur la cathédrale Notre Dame de Paris[444]. De fait, évaluer sur la seule foi des aveux de Jacob à 156 le nombre de vols commis par les Travailleurs de la Nuit revient à se placer bien en deçà de la réalité. Et, si l'on prend arbitrairement le plus petit multiplicateur possible, nous obtenons plus de 310 forfaits. La fréquence de ceux-ci s'établit désormais non plus à un par semaine mais à un tous les trois jours environ. Il ne s'agit là que d'une très hypothétique moyenne qui, sous couvert de vérification, confirme l'impression de pratique industrielle et de voleurs soumis à des cadences infernales. Pour tenir le rythme d'une activité physique effrénée, Alexandre Jacob s'astreint à une certaine hygiène de vie. Il ne boit pas mais ne refuse pas pour autant la prise de substances lui permettant de supporter fatigue et stress.

> *« Quand je m'occupais du déplacement de capitaux, j'étais le seul à tenir plus de 72 heures sans sommeil et en dépensant pas mal d'énergie musculaire et nerveuse. Il est vrai que, après 48 heures, je me piquais à la caféine pour mieux résister aux 24 heures suivantes »*[445].

[441] Voir chapitre 2, introduction.
[442] Guerrand Roger Henri et Ronsin Francis, *Jeanne Humbert ou la lutte pour le contrôle des naissances*, p.181.
[443] Sergent Alain, op.cit., p.64.
[444] Sergent Alain, op.cit., p.59 : "*Mais l'affaire échoua. Dès la première tentative pour entrer par la tour de droite, une sonnerie stridente retentit et les cambrioleurs durent lever le siège précipitamment*".
[445] Jacob Alexandre, lettres à Josette Passas, sans date mais très certainement avant novembre 1953.

L'entreprise de démolition, telle que Jacob la définit lui-même, connaît donc une productivité élevée. Elle fonctionne sur le travail en équipe, en brigade. Le tableau ci-dessus permet dans ce cas de retrouver l'évolution des effectifs de la bande. Ernest Saurel demeure à Sète tandis que ses camarades travaillent depuis Paris. Associé d'abord à Marius Royère jusqu'à la capture de ce dernier à Orléans, Jacob officie ensuite avec Léon Pélissard qu'il initie aux techniques des Travailleurs de la nuit lors du vol Hulot au Mans le 9 juin 1901. Des tournées sont également organisées avec Joseph Ferrand de septembre à octobre de cette année. Alexandre Jacob retrouve ses compagnons marseillais, Bonnefoy et Clarenson, dans le vol Bourdin de la rue Quincampoix du 6 octobre 1901 puis, pendant un peu plus de neuf mois, s'éloigne de Paris. Cela ne l'empêche pas d'accompagner Ferrand pour une expédition amiénoise chez le sieur Guénard le 24 novembre 1901. Ce dernier a repris le flambeau et poursuit le travail de reprise avec Touzet, Henry, Baudy et Vambelle. Il s'associe occasionnellement à François Chalus au mois de juin 1902 (vol Meurdesoif à Abbeville) et de nouveau à Alexandre Jacob, rentré au mois d'août de cette année dans la capitale. A ce noyau initial, vient rapidement se joindre Léon ferré jusqu'au début du mois de novembre. Tout groupement humain est soumis à des aléas et des conflits de personnes. Certains, à l'image de Bernard Thomas, suggèrent une brouille entre Jacob et Ferrand. Alexandre Jacob lui-même narre à jean Maitron dans ses souvenirs rassis d'un demi-siècle "*l'existence de divergences (…) à l'endroit d'un prélèvement du butin pour les œuvres de propagande*"[446]. Lors du procès d'Amiens, Ferrand déclare n'avoir reçu que 5000 francs pour sa participation au vol Guénard dans cette ville. Avec cet argent, il tente de devenir colporteur en compagnie de son amante Gabrielle Damiens. Mais il revient vite à sa première et délictueuse occupation. Ferrand s'est-il fâché avec Jacob ? La question reste en suspend. Mais, à la fin du mois de novembre 1902, Félix Bour remplace le premier compagnon. Lequel travaille désormais avec Vaillant et Blondel tandis que Jacob, Ferré et Bour effectuent des tournées en Picardie, en Vendée, dans le Poitou, dans les Charente, en Touraine, en Normandie, en Champagne et de nouveau en Picardie. Mais, à la fin du mois de mars 1902, Léon Ferré de s'installer dans le Maine et Loire pour y vivre "légalement". Léon Pélissard vient en remplacement. La brigade des Travailleurs de la Nuit n'est donc pas un groupe fixe et institutionnalisé. Elle se fait et se défait en fonction des affinités et des coups à monter. Mais, malgré les risques du métier, risques minimisés par tout un ensemble de mesures préventives, l'entreprise s'avère pérenne. Pendant trois ans, les Travailleurs de la Nuit ont mis la France en coupe réglée à partir d'un réseau de chemin de fer centré sur Paris. Cela ne signifie pas pour autant l'absence de cambriolage dans la capitale. Tel est le cas notamment du vol Bourdin de la rue Quincampoix et de la tentative de cambriolage de Notre Dame de Paris. Par jeu mais aussi par goût du risque, Alexandre Jacob pratique un vol à la tire où la part laissée au hasard paraît plus grande que pour les tournées provinciales :

> « *Histoire de mes yeux*
>
> *C'était en 1900 à Paris. Je travaillais alors en intermède avec un Napolitain acrobate chez Médrano. Travail très spécial. Quartiers riches, hôtels particuliers. Pendant l'heure du dîner, le soir, lui, avec aisance, comme un singe grimpait aux fenêtres entrouvertes au premier étage et, en 4 à 5 minutes, butinait dans les vide-poches, regardait mon signal et, leste, redescendait agrippé aux saillis du mur. La récolte était toujours copieuse, très payante. Non loin de Médrano, il y a, il y a sans doute encore, un petit hôtel de deux étages dont les fenêtres du rez-de-chaussée n'étaient pas grillagées. Je dis à l'Italien : « Laisse-moi faire celui-là ». D'accord. J'entre par la fenêtre, il est 7h, 7h30. J'allume la lampe électrique et, comme j'ouvre l'armoire à glace, le reflet d'icelle me projette une femme. Je suis fait comme un rat. Je m'avance vers elle en lui projetant le faisceau du rayon lumineux en la re-*

[446] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p. 217.

gardant fixement. Et comme je suis auprès d'elle, figée comme extatique, elle me tombe dans les bras, sans un cri d'alerte, à peine avec un souffle et me dit : « Chéri ». Dans ces moments là, on n'a pas le tricotin. Je ne pensai absolument pas à ça. Mais comme elle me serrait comme dans un étau, elle … me viola. Elle me demanda pourquoi j'étais là, je lui dis la vérité. « Fouille » me répond-elle. Je manque d'aplomb, ne prends rien. Je regarde le signal dans la rue. La voie libre, je m'échappe. Mon copain à qui je raconte l'alerte me traite d'idiot et, le lendemain, sans rien en dire, retourne au même hôtel, seul. Le surlendemain, je lis sur le journal Le Journal qu'une tentative de vol aurait été commise à l'hôtel de la comtesse Tamara d'Erlanger. Le voleur, poursuivi par les agents, n'avait pu être pris. C'est la comtesse elle-même qui avait donné l'alarme. L'Italien n'avait pas les yeux qu'il fallait »[447].



Château de la reine Marie Henriette à Spa

Littéralement, cambrioler signifie à peu de choses près s'introduire dans une chambre. Nous pouvons retrouver Alexandre Jacob et l'acrobate du cirque Médrano dans la biographie d'Alain Sergent[448]. Ici, le voleur anarchiste et l'Italien[449] s'introduisent chez le banquier étasunien Morgan à qui ils dérobent "*une rivière de brillants dont chaque pierre avait la forme d'un dé à jouer sur lequel était gravé une lettre, l'ensemble formant ainsi un prénom et un nom de femme*"[450]. Mais, dans leur grande majorité, les vols ont lieu en province et à l'étranger, les Travailleurs de la Nuit ne dédaignant pas de passer les frontières. Dans ce cas, l'absence de sources et la difficulté à retrouver une trace des larcins impriment fortement nos investigations. Comment, en effet, mettre la main sur des documents prouvant des effractions commises à Alger chez l'ambassadeur de Russie ou encore dans une bijouterie du Caire. Nous rencontrons les mêmes problèmes pour les pays limitrophes de la France même si Alexandre Jacob a avoué à Jean Maitron ses déplacements internationaux[451]. Le vol Delgeur est examiné au procès d'Amiens. Au mois de septembre 1901, Alexandre Jacob et ses compagnons se glissent dans la résidence du vice-président du tribunal de Liège. Il est fort probable que ce vol, pour lequel un dénommé Sauvay est arrêté et condamné à la place des Travailleurs, s'inscrive dans le cadre d'une tournée menée dans les Ardennes belges. Alain Sergent relate une visite rendue "*au château de la reine à Spa*"[452] La ville, peu éloignée de Liège, est connue depuis l'antiquité pour la qualité et les vertus curatives de ses eaux. L'écrivain romain Pline y fait d'ailleurs mention dans ses écrits. La venue de têtes couronnées (Pierre le Grand) et de célébrités (Victor Hugo) font la renommée d'une cité qui, à la Belle Epoque, est au faite de sa gloire. Lieu de plaisirs réputé pour la qualité de ses concerts et pour l'élégance de ses bars, Spa attire une société privilégiée et oisive qui se retrouve dans les hôtels, les salons de thés,

[447] Jacob Alexandre, lettres à Josette Passas, 29 juin 1954.
[448] Sergent Alain, op. cit., p. 63.
[449] Sergent précise en outre qu'il s'agit d'un Napolitain (op. cit. p.63).
[450] Sergent Alain, op. cit., p.63.
[451] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, "*Souvenirs rassis d'un demi-siècle*", p. 217 : "*Nous parcourûmes ainsi toute la France, la Belgique et une partie de l'Italie*".
[452] Sergent Alain, op. cit., p. 63.

les cafés et qui perd beaucoup d'argent au casino. La reine des Belges Marie-Henriette y habite de 1895 à sa mort, en 1902. Ce n'est donc pas sans raison que Jacob vient cambrioler son "château", riche demeure de style néo-classique dans laquelle il dérobe entre autres des toiles de Corot et de Sisley. Il convient de souligner ici une résidence servant aux réceptions non officielles de la femme de Léopold II, donc moins gardée qu'une structure officielle. Il n'en demeure pas moins que ce cambriolage figure parmi les nombreux et fructueux vols que l'on peut mettre à l'actif des Travailleurs de la Nuit. De là, peut se poser la question d'un butin forcément malaisé à évaluer.

> *« L'accusation dit qu'on restera certainement en dessous de la vérité en estimant le total de ces vols à plus d'un million de francs »*[453].

> *« Il a distribué des millions de subventions diverses »*.[454]

La surévaluation du chiffre d'affaire de l'entreprise illégale montée par Alexandre Jacob ne manque pas d'étonner ce dernier un peu moins de 50 ans après les faits.

> *« Le chiffre de 5 millions me paraît gonflé. Il est vrai qu'à la fonte les métaux n'avaient pour nous que leur valeur intrinsèque. De même les pierreries : perles, diamants, saphirs, etc. »*[455].

Comme le souligne Alexandre Jacob, le vol ne présente d'intérêt que par la revente des objets dérobés. Dès lors se pose la question cruciale du recel mais aussi celle de la redistribution aux œuvres de propagande anarchiste.

C) Ecouler et redistribuer

1) Receler

D'un point de vue strictement économique, l'organisation des Travailleurs de la Nuit présente une structure verticale. En amont du cambriolage, nous avons vu la mise en place de toute une logistique (identité, matériel, base d'appui) favorisant la haute productivité de l'entreprise. Mais voler est une activité à risques et le danger ne concerne pas uniquement l'acte proprement dit. Le monde des receleurs, dont beaucoup n'hésitent pas pour protéger leur vitrine à jouer les indicateurs, se situe bien évidemment en aval de celui des monte-en-l'air dont ils tirent profit.

> *« On peut dire du cambrioleur qu'il est, dans toute l'acception du mot, l'esclave de ce vampire qu'est le receleur. Quelle que puisse être la richesse du butin que le monte-en-l'air apporte au "fourgue", ce butin est toujours de la brocante, de la camelote difficile à laver … du moins si l'on en croit le receleur »*[456].

Le vol est indissociable du recel, lequel oriente en fonction de la demande la valeur du produit dérobé et détermine par conséquent le profit espéré, rêvé par le cambrioleur. Et, dans bien des cas, ce dernier ne peut faire valoir l'importance de la prise de risque. Que le voleur contrôle la phase de recel, il augmente alors de manière exponentielle sa marge bénéficiaire,

---

[453] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[454] Danan Alexis, article "*Jean Valjean*" dans *Voilà*, 18 mai 1935.
[455] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, "*Souvenirs rassis d'un demi-siècle*", p. 221.
[456] "*Les bas- fonds de Paris*", *Le Crapouillot*, septembre 1939.

marge tempérée également par la lourdeur "*des frais de déplacement, de costumes, d'outillage*"[457]. Dans l'organisation des Travailleurs de la Nuit, ceux-ci demeurent incompressibles. C'est pourquoi Alexandre Jacob entend bien supprimer "*l'intermédiaire du receleur*"[458] et, de fait, contrôler l'ensemble des opérations. Or, la grande diversité des objets dérobés conduit à autant d'actes de recel. Les objets d'utilisation courante trouvent toujours à s'employer. Chez Monsieur de Witasse, le 25 octobre 1902, Alexandre Jacob emporte une cafetière en métal anglais. Il se sert de la longue vue de l'amiral Aubry de la Noë (15 décembre 1902) lors de ses tournées[459]. Au procès d'Amiens, il déclare avoir fait cadeau de la flûte argentée prise chez Monsieur Chivot en mai 1901. Mouchoirs, chapeaux et habits se rangent logiquement dans la garde-robe des Travailleurs. Ils sont aussi donnés aux compagnes et à la famille. Rose Roux, Marie Jacob, mais aussi Gabrielle Damiens et Léontine Tissandier en profitent même si cette dernière nie catégoriquement à Amiens s'en être servi pour son usage personnel[460]. Léon Ferré expédie le foulard de Madame Ripoteau à Béziers chez son beau-père et, lors de l'instruction, de multiples objets sont retrouvés chez ses parents à Marseille[461]. Emile Limonier affirme à la police avoir acheté 90 francs à un client de son patron (François Brunus) une broche pour sa femme. La broche provient du vol Deuve commis à Rouen par Ferrand et Vambelle dans la nuit du 4 au 5 avril 1902. Montres et bibelots présentant une certaine valeur sont eux placés auprès de prêteurs sur gages ou dans les bureaux de mont de piété. Les fausses identités mettent en sommeil les éventuels soupçons. Sur indication de Ferrand, la police va rechercher au mont de piété du boulevard de Port Royal la pendule de bronze vert pesant 50 kilogrammes prise chez Mme Leroy au début du mois de novembre 1902[462].

Malgré ses dénégations au procès d'Amiens, les charges pesant sur Jacques Sautarel accablent le bijoutier anarchiste établi depuis le début de l'année 1903 à Saint Germain en Laye. Celui-ci se prévaut même du fait de n'avoir jamais subi de sanction judiciaire mais cela n'empêche pas la police de le suspecter très tôt d'accointances illégalistes :

> *« Si Sautarel n'a jamais été condamné, il avait déjà en 1892 été soupçonné par la Sûreté de Paris d'être le receleur de cambrioleurs et d'ouvriers bijoutiers orfèvres volant leur patron. Anarchiste militant, il a publié quelques brochures dans lesquelles il glorifie le cambriolage »*[463].

Le 9 janvier 1903, Gabrielle Damiens, amante de Joseph Ferrand, se rend chez Jacques Sautarel. Elle transporte un paquet dans lequel se trouvent divers bijoux dont une croix en nacre provenant du cambriolage commis chez Monsieur de Boismarmin à Bourges dans la nuit du 5 au 6 de ce mois. Nous avons précédemment abordé la visite faite par le bijoutier anarchiste à Ernest Saurel en 1902. Le fait semble indiquer une filière d'écoulement soit vers l'Espagne que les deux hommes connaissent bien, soit vers l'Italie. Sautarel a-t-il indiqué à Jacob, Bonnefoy et Clarenson le coup sensationnel de la rue Quincampoix ? Nul ne peut avec certitude l'affirmer. En revanche, quelques temps après le vol commis le 6 octobre 1901, la concierge de l'immeuble où Sautarel réside à cette époque entend la femme de ce dernier dire à son mari se rendre chez le fondeur de la rue Michel Lecomte. Ce fondeur n'est autre que François Brunus[464]. Son établissement, sis au 15 de cette rue, accueille fréquemment les

---

[457] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, "*Souvenirs rassis d'un demi-siècle*", p. 217.
[458] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, "*Souvenirs rassis d'un demi-siècle*", p. 216.
[459] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[460] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[461] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[462] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[463] A.N., BB^{18} 2261A dossier 2069 A 03.
[464] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".

Travailleurs de la Nuit lourdement chargés. Le 11 février 1903, Léon Ferré, Félix Bour et Alexandre Jacob éventre les deux coffres-forts de la villa de Mme de Frézals à Compiègne. L'argenterie volée ne pèse pas moins de 72 kg. Elle est déposée au retour de ce cambriolage à la consigne de la gare du Nord. Employé de Brunus, Apport accompagne Alexandre Jacob à la dite gare pour récupérer les paquets. Pour dépister les recherches, les colis sont transportés à l'aide de deux voitures : la première est prise à la gare du Nord, la seconde très certainement à mi-chemin. François Brunus rencontre également très souvent Alexandre Jacob et Léon Ferré au café Delaplace, peu éloigné de son atelier[465]. Il n'est en réalité qu'un prête-nom œuvrant pour le compte du voleur anarchiste qui évite ainsi les plus gros risques[466].

> *« Lorsque la fonderie B… recevait l'Argus où les objets volés étaient décrits minutieusement, ceux-ci venaient d'y être transformés en lingots »*[467].

Il ne reste plus alors à Brunus qu'à déposer le métal précieux en banque ou dans diverses maisons de commerce. Le 1er novembre 1903, le juge d'instruction Hatté soupçonne l'existence de fortes ventes d'or et d'argent faites par ce dernier au Comptoir Lyon Allemand et à la maison Pouzet[468]. Outre les bijoux et les métaux précieux, les Travailleurs de la Nuit mettent également dans leurs besaces des titres mais aussi des pierreries et des diamants. Dans ce cas de figure, le recel dépasse les frontières.

> *« Quant le vol était signalé aux policiers de la ville, et que l'on commençait les premières investigations pour en découvrir les auteurs, (…) les autres objets étaient déjà dispersés chez les receleurs ; les diamants, les pierres fines, les bijoux rares expédiés à Londres, La Haye ou Amsterdam »*[469].

Alain Sergent précise à ce propos que, dans cette dernière ville, Alexandre Jacob serait employé comme "*expert en matière de vols*" par la compagnie d'assurance *Lloyd's*. Il rajoute même que la filiale hollandaise de cette compagnie anglaise est parfaitement au courant des activités du voleur anarchiste. Le fait n'a pu être prouvé[470]. Néanmoins comme l'écrit Alain Sergent : "*Qui, mieux que lui, eut pu déceler une mise en scène*"[471] lors du remboursement litigieux de tel ou tel assuré ?

Les titres et valeurs mobilières portant simplement une mention d'ordre peuvent sans difficulté être amenés chez un agent de change. Il n'en est pas de même pour les titres nominaux, les actions et autres valeurs boursières. Comme pour Georges Randall (le héros du "*Voleur*" de Darien), Alexandre Jacob trouve à Londres l'espace de la revente. Il connaît en outre la capitale anglaise depuis ses pérégrinations maritimes et adolescentes. Il a fort probablement lu "*Les joyeusetés de l'exil*" de son ami Charles Malato. L'ouvrage décrit entre autres Charlotte Street, le quartier français, lieu de réunion mais aussi point de repère pour les Français réfugiés à Londres, et le club Autonomia dans le quartier de Windmil Street, lui aussi

---

[465] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[466] Thomas Bernard, op. cit., p.145.
[467] Sergent Alain, op. cit., p. 65.
[468] A.N., BB^18^ 2261A dossier 2069 A 03.
[469] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[470] Nous ne savons ni la teneur exacte ni la durée de cet emploi que Mme Yzerman, conservatrice à l'Institut International d'Histoire Sociale d'Amsterdam nous a affirmé néanmoins probable, car de pratique courante, lors d'une conversation en février 2002.
[471] Sergent Alain, op. cit., p. 65.

centre de rencontre des anarchistes exilés[472]. Rappelons en outre que c'est encore de Londres que fut imprimé en 1890 "*L'indicateur anarchiste*" conseillant aux compagnons demeurés en France l'emploi de la dynamite et de la pince-monseigneur pour renverser pour renverser l'ordre bourgeois. William Caruchet suggère aussi l'écoulement des bons du trésor, des actions de toute sorte et des emprunts russes dans le quartier de Soho[473]. Notons également la présence dans la capitale anglaise d'Alexandre Marocco que Charles Bernard, jugé à Nancy en 1900 pour le vol commis l'année précédente à Rosières aux Salines, désigne à la police française comme "*le chef du groupe des anarchistes français*". Il s'occuperait d'après les dires du voleur vosgien de la négociation des titres volés et aurait recueilli Emile Henri chez lui, au 42 Augustus Street[474]. Le recel des titres suppose donc en fin de compte de nombreux déplacements en France et hors de l'hexagone. Alexandre Jacob n'est pas le seul à opérer des reventes de titres. Rose Roux est à ce propos "*gravement compromise dans une négociation de titres volés à Paris, chez M. Bourdin rue Quincampoix*"[475]. Elle négocie en effet pour 11700 francs de titres chez l'agent de change Bernodin de Marseille. Le 21 décembre 1903, le commissaire Girault d'Abbeville signale au préfet de la Somme l'existence d'une autre filière découverte par le juge d'instruction Hatté et qui révèle, si besoin est, les ramifications internationale de la bande :

> « *Monsieur le juge, après de longues et difficiles recherches, avait réussi par découvrir un nouveau receleur et négociateur de titres volés par la bande Jacob. Cet individu, qui a habité Liège et Dublin notamment sous le nom de Rousseau, avait été découvert en dernier lieu à Marseille où, sous son véritable nom de Mongardin, il exerçait la profession de principal clerc d'une grande étude d'huissier de cette ville. Mongardin y vivait dans une situation de fortune assez importante, entouré de l'estime et de la considération de tous. Il devait même succéder sous peu à son patron. Certain de sa culpabilité, Monsieur le juge d'instruction envoya à son collègue de Marseille un mandat d'arrêt. (…) Malheureusement, (…) quand on se présentait à son domicile, il avait disparu. On présume qu'il a passé la frontière. Il parle fort bien l'anglais* »[476].

C'est à peu près tout ce que nous savons du dénommé Mongardin mais l'affaire suggère les nombreuses méthodes utilisées par les Travailleurs de la Nuit pour écouler leur butin[477]. Car voler ne suffit pas. Encore faut-il pouvoir disposer du fruit de sa reprise individuelle. Dès lors se pose la question de la redistribution et du but final de l'acte qu'Alexandre Jacob a dès le départ envisagé comme une œuvre de propagande politique. Reste ainsi à déterminer si ce principe est ou n'est pas unanimement ou partagé.

---

[472] Malato Charles, *Les joyeusetés de l'exil*, p.308 : « *La rue la plus célèbre et aussi la plus surveillée du quartier français, et surtout vers sa rencontre avec Godge Street, c'est Charlotte Street. A moins que vous n'ayez quelques gros crimes à cacher, elle vous servira probablement de point de repère (…). Mais si vous avez horreur des cancans et des indiscrétions, n'y mettez pas les pieds même pour vous faire raser* ».

[473] Caruchet William, op. cit., p. 91.

[474] A.D. Meurthe et Moselle, 2U1559 dossier Charles Bernard. Cet homme dénonce également à la police les anarchistes français exilés à Londres suivants : Castelli, Cova, Molmeret, Vincent, Vandenberck Jacques. Il y a lieu toutefois de prendre avec une extrême précaution les dires d'un homme qui, pour minimiser les charges pesant sur lui, peut très bien inventer une liste invérifiable pour la police hexagonale. Néanmoins l'existence de Marocco est bel et bien réelle. Le 6 août 1893, accompagné de Matha, Emile Henry rencontre le personnage connu des services de polices comme étant le "*receleur des anarchistes*" (A.P.P.P., BA1115). Sur le séjour anglais du "benjamin de l'anarchie auteur à Paris de l'attentat de la Rue des Bons Enfants, voir le mémoire de maîtrise de Walter Badier : *Emile Henry, un anarchiste de la propagande par le fait* (2001).

[475] A.N., BB[18] 2261A dossier 2069 A 03.

[476] A.D. Somme, 99M13/2 : suspects anarchistes (affaire Jacob).

[477] Roubaud Louis, article "*Une grâce*" dans *Le Quotidien*, 12 janvier 1928 : "*Une organisation impeccable leur permettait de vendre leur butin. Quelques-uns des quarante affiliés s'étaient établis sur les grands marchés européens où ils faisaient figure d'antiquaires*".

2) Redistribuer

Les coûts de production de l'entreprise illégaliste n'empêchent pas le butin dégagé d'être conséquent. Pourtant tous les vols ne rapportent pas une fortune. De l'église Saint Sever de Rouen, Jacob et Royère ne ramènent qu'environ 70 francs dans la nuit du 13 au 14 février 1901. Le 17 mai 1902, Joseph Ferrand repart les mains vides de chez Mme Théron à Beauvais. Le pactole est en revanche au rendez-vous chez le bijoutier Bourdin à Paris (6 octobre 1901), chez le sieur Guénard à Amiens (24 novembre 1901), dans la résidence des de la Rivière à Abbeville (14 septembre 1902) ou encore dans les cathédrales de Tours (27 mars 1903) et du Mans (19 avril 1903). Il paraît donc impossible et hasardeux de s'essayer à une estimation moyenne et financière des cambriolages. Mais il va de soi que, si la reprise individuelle ne dégageait pas de bénéfices, Alexandre Jacob n'eut pu s'attacher un nombre conséquent de complices faisant fi des risques de la profession. Or les Travailleurs de la Nuit œuvrent régulièrement pendant trois ans. Considérer la bande comme une simple association de malfaiteurs conduit finalement à envisager un simple et banal partage entre les différents affiliés. Chaque part serait ainsi établie pourquoi pas au simple prorata du rôle joué dans les fructueux larcins. Cette hypothèse n'est pas totalement fausse. Joseph Ferrand reçoit environ 5000 francs du vol Guénard et profite de cette somme pour s'établir un temps comme camelot. Mais l'expérience d'une vie légale tourne vite court. Le cas de ce "*cambrioleur à principes*"[478] qu'est Alexandre Jacob vient quelque peu démentir l'idée du vol motivé uniquement par le goût du lucre. S'il ne rejette pas forcément la jouissance personnelle et immédiate du capitale justement repris à l'exploiteur bourgeois, Alexandre Jacob expose de par sa vie quotidienne des actes criminels commis pour le bien d'une cause et au nom d'un idéal.

> *« L'instruction prouva que, durant toute cette période, l'anarchiste avait vécu pauvrement, mangeant quand il se trouvait à Paris dans un restaurant du boulevard Voltaire où son repas lui coûtait 1franc15 et son dîner 1franc50. Il se payait le spectacle une fois par semaine et son seul vice était la pipe, car il n'aimait pas le vin et ne buvait pas d'alcool. S'il avait voulu capitaliser, quelques mois de ses cambriolages auraient pu lui permettre d'avoir des rentes suffisantes pour vivre »*[479].

L'état des lieux de l'appartement de la rue Leibniz montre en outre qu'Alexandre Jacob vit avec sa mère, sa compagne, Félix Bour et Léontine Tissandier dans un logement qui, s'il ne respire pas l'extrême misère, n'en demeure pas moins modeste[480]. Tous les témoignages que nous avons pu recueillir, tous les documents que nous avons pu consulter vont ainsi dans le sens d'une existence entrant dans la norme. Certes Alexandre Jacob ne tient pas forcément à se faire remarquer et une vie mondaine ne sied guère à son tempérament. Car, principe initial de l'expérience des Travailleurs de la Nuit, Alexandre Jacob ne vole pas pour lui. En effet, et comme il l'a écrit lui-même à Jean Maitron en 1948, 10% du butin est réservé aux œuvres de propagande[481]. Sans numéraire, il n'y a guère de mouvements qui puissent générer une intense activité et diffuser largement ses idées. Or, Alexandre Jacob met en pratique le concept de restitution appliqué à l'anarchisme. Il nourrit par exemple la presse libertaire de subsides pris à l'ennemi. Le 31 mars 1912, le forçat 34777 écrit à sa mère (Marie Jacob) :

---

[478] Danan Alexis, article "*Jean Valjean*" dans *Voilà*, 18 mai 1935.
[479] Sergent Alain, op. cit., p. 63-64.
[480] Archives Amary.
[481] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, "*Souvenirs rassis d'un demi-siècle*", p. 217.

> *« Ton fils n'a jamais cambriolé les bureaux de rédaction de la Guerre Sociale ou autres feuilles similaires. Au contraire. Plus d'une fois, anonymement, leur a-t-il versé le produit partiel de ses opérations de reprise individuelle »*[482].

Le journal de Gustave Hervé a-t-il bénéficié du "trésor" des Travailleurs de la Nuit ? Alexandre Jacob donne ici à le penser, ce qui participe d'une absence de parti pris idéologique. Antimilitariste convaincu[483] à cette date, Hervé ne fait pourtant pas profession d'anarchisme. Mais, pour Alexandre Jacob, "*entrepreneur de démolition*", tout ceux qui s'attaquent au "vieux monde" méritent ses redistributions. Il va de soi que ses préférences vont aux feuilles niant le principe d'autorité et mettant en valeur le concept individualiste. Il est probable que même les *Temps Nouveaux* de Jean Grave, si prompt à vilipender l'acte illégaliste et à dénoncer les collusions entre le voleur et le bourgeois, reçoive un soutien financier, bien sûr anonyme au regard des prises de position du "*pape de la rue Mouffetard*". Nous ne possédons bien évidemment que trop peu de détails sur la contribution politique des Travailleurs de la Nuit. Et les bénéficiaires de telles contributions se gardent bien de dévoiler l'origine des fonds reçus. Seul le journal *Germinal* d'Amiens, fondé peu de temps avant l'ouverture du procès des Travailleurs, mentionne dans son premier numéro et dans la liste des généreux souscripteurs l'existence d'un plus généreux encore. Mais la rédaction de ce journal anarchiste n'indique que le prénom du donateur : Alexandre[484]. Nous savons par l'entremise d'Alain Sergent qu'Alexan-dre Jacob participe à l'achat du terrain, situé au 15 de la rue d'Orsel à Paris, où Louis Matha entend installer les locaux du *Libertaire*. Matha est l'ami de Jacob. Le gérant du journal créé par Louise Michel et Sébastien Faure a d'ailleurs été soupçonné une dizaine d'année plus tôt d'être lié aux propagandistes par le fait. Matha avait été l'ami d'Emile Henry et la justice l'avait inquiété notamment au moment de l'attentat du restaurant Foyot. Le 9 janvier 1904, le juge d'instruction Hatté écrit au préfet de police de Paris son sentiment et ses intuitions sur Denis Dourboy et Louis Matha qu'il soupçonne d'affiliation à la bande des Travailleurs de la Nuit[485]. Il ne faut pas oublier non plus que *Le Libertaire* est, contrairement aux *Temps Nou-veaux*, favorable aux thèses individualistes, au moins jusqu'en 1899. Les articles de Paraf-Javal et de Libertad ne manque pas de singulariser la plume de ces deux auteurs. Militant anarchiste, Alexandre Jacob a eu l'occasion de fréquenter un temps à Marseille l'équipe du *Libertaire*[486]. Il la retrouve bien évidemment dans la capitale quelques temps plus tard.

> *« Lorsque je n'étais pas en tournée, j'allais quelques fois aux réunions du samedi qui se tenaient en petit comité au Libertaire, 15 rue d'Orsel. Je rencontrai là la plupart des militants anarchistes de l'époque qui d'ailleurs, sauf deux, ignoraient, qui j'étais et ce que je faisais. Le claudiquant de [illisible], jeune alors, y venait parfois. J'allais aussi le soir, lorsque j'étais à Paris en compagnie de Broussouloux et de Matha, chez Mugniez, au coin de la rue Lepic et du boulevard de Rochechouart. L'entrée du café était réservée à l'équipe de l'Action Française : Pujo, Daudet, etc., cependant que la salle du fond recevait Clovis Hugues, Sébastien Faure, Aristide Briand – alors secrétaire général du parti socialiste – Liard Courtois »*[487].

L'anecdote ci-dessus narrée par Alexandre Jacob va à l'encontre de l'affirmation d'Alain Sergent selon laquelle les principaux "leaders" anarchistes connaissent le caractère

---

[482] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 296.
[483] Jusqu'à son spectaculaire revirement peu de temps avant le début de la Première Guerre Mondiale.
[484] Voir Chapitre 3, II), B),1) Germinal, un journal libertaire amiénois.
[485] A.P.P.P., BA1/109-114: rapports de police 1900-1905.
[486] Voir Chapitre 1, III), A), 3) Une pression policière et des circonstances militantes déterminantes.
[487] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, "*Souvenirs rassis d'un demi-siècle*", p. 217.

illégal de ses activités[488]. Et parmi eux, le biographe de Jacob cite entre autres Jean Grave, Sébastien Faure, Pierre Martin ou encore Pierre Pouget. L'achat d'un terrain à Paris suppose un investissement lourd. Louis Matha ne peut méconnaître la provenance des fonds qui lui sont alloués. Au début de l'année 1908, la police parisienne est avertie de la participation de Charles Malato à une tentative d'évasion du forçat Jacob par le biais d'un mariage blanc qui permettrait au matricule 34777 d'obtenir une concession en Guyane et donc de pouvoir s'échapper plus facilement[489]. Le fait est révélateur du soutien apporté à l'ancien voleur et de son intégration dans le milieu libertaire. De ce point de vue, les Travailleurs de la Nuit sont bien une entreprise politique et Malato, lui aussi, doit certainement savoir l'aspect illégal de l'action de son ami Jacob. Une partie de l'argent repris à l'exploiteur bourgeois sert également à aider les familles des amis en prison, au bagne, dans la misère. Après avoir conté la rencontre entre Jeanne Humbert, enfant, et les Travailleurs de la Nuit qui organisent une fête pour les compagnons tourangeaux, Roger-Henri Guerrand et Francis Ronsin décrivent le départ pour Paris des cambrioleurs :

> *« Avant de s'évanouir avec ses fidèles Travailleurs de la Nuit dans les brumes des bords de Loire, Alexandre prit garde de distribuer quelques louis dont ses hôtes, souvent au chômage à cause de leurs idées, le remercièrent fraternellement »*[490].

La solidarité est naturelle chez les anarchistes et Alexandre Jacob apporte sa pierre à l'édifice d'entraide libertaire. Tel est le but des Travailleurs de la Nuit, tout au moins au commencement de l'entreprise. Mais, en son sein, tous ne la conçoivent pas forcément comme une association caritative. Nous avons précédemment entrevu une possible brouille entre Ferrand et Jacob après le vol Guénard à Amiens. Considéré comme une reprise immédiate, quelques-uns des membres entendent bien jouir le plus rapidement possible des fruits de leur travail. La presse, au moment du procès d'Amiens en 1905, s'empare du fait pour mieux faire ressortir l'idée de crime crapuleux servant des individus peu recommandables, épris de luxe, de volupté et de vie facile. Dans cette optique, des sommes colossales sont englouties dans les hippodromes et les casinos "*à Monte Carlo, à Namur, à Spa*"[491]. Mais ce type de comportement ne peut que signaler le Travailleur à la police. Clarenson tombe à Monte Carlo en janvier 1902. Alexandre Jacob reconnaît en outre l'existence de divergences mais il ne condamne pas pour autant le comportement individualiste de ses compagnons se justifiant dans de vaines explications :

> *« Pour couper court à ces oiseuses discussions, nous décidâmes que chacun agirait à son gré »*[492].

L'important pour le voleur anarchiste demeure dans la pérennité des opérations. Car il entend bien œuvrer pour l'anarchie en s'attaquant à autant de cibles considérées par lui non pas comme des victimes mais bel et bien comme des voleurs légaux, spoliant le prolétaire de sa richesse. L'examen de quelques vols, particulièrement audacieux pour certains d'entre eux, met ainsi en valeur des proies sciemment et politiquement choisies.

---

[488] Sergent Alain, op. cit., p. 64.
[489] A.C.F. , 19940455/ article 6/ dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1899-1908.
[490] Guerrand Roger Henri et Ronsin Francis, *Jeanne Humbert ou la lutte pour le contrôle des naissances*, p.181.
[491] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*" : "*En un seule nuit – c'est un aveu rigoureusement authentique – l'un d'eux perdit 75000 francs aux petits chevaux dans un cercle de la Côte d'Azur*".
[492] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, "*Souvenirs rassis d'un demi-siècle*", p. 217.

III. Des volés de choix

Les proies d'Alexandre Jacob et des Travailleurs de la Nuit ont toutes en commun la possession d'une ou de plusieurs maisons, aisance matérielle et subjective appelant automatiquement le vol.

> *« Jacob – Moi, je n'ai besoin de personne pour me guider ; partout où je vois des maisons particulières, des villas, je me dis : voilà mes clients ! »*
> Procès d'Amiens, 2e audience, 9 mars 1905[493].

Comme une suite logique de la célèbre formule de Pierre Joseph Proudhon, les Travailleurs de la Nuit orientent leurs assauts sur la propriété. Le bourgeois est l'ennemi de classe par définition. Or, Jacob et les Travailleurs choisissent la confrontation direct, l'attaque du point vital, du nerf d'une guerre qu'ils souhaitent certainement sur une plus grande échelle : l'argent. La victime est donc ciblée. Mais, dans un combat aussi manichéen, tous n'ont pas les honneurs d'un pillage en bonne et due forme. Les Travailleurs de la Nuit ne cambriolent pas au hasard. En effet le Bottin mondain désigne à leur vindicte politique tous les nuisibles sociaux. De là à faire d'Alexandre Jacob une espèce atypique de justicier, à le ranger dans le groupe des redresseurs de tort, il n'y a qu'un pas et certains écrivains, journalistes ou romanciers n'hésitent pas à le franchir. En 1937, le numéro 20 du magazine des frères Kessel, *Confessions*, donne la parole dans un très long article au commandant Michel qui fut en son temps directeur du bagne des îles du Salut. Le papier est centré presque uniquement sur un nom : Alexandre Jacob, matricule 34777. Le geôlier ne peut dissimuler son admiration pour "*son vieil adversaire*" dont il dresse au fil des lignes le portrait à grands coups de stéréotypes. Par l'entremise d'anecdotes croustillantes, l'image du voleur anarchiste se double de celle du bandit au grand cœur déposant, par exemple, 10000 francs chez un châtelain que l'on découvre "*accablé de factures et de dettes*". Quelques années plus tard, Alexandre Jacob prend soin de rectifier, dans une lettre adressée à Jean Maitron, l'exagération du commandant Michel :

> *« La vérité est que nous n'avons rien pris parce que, à la lecture de quelques lettres, nous avons constaté que son cas ne relevait pas du camp ennemi »*[494].

De la même manière et dans la même lettre, il reconnaît s'être introduit au cours d'une tournée passant par Rochefort dans la propriété de l'enseigne de marine Julien Viaud, confirmant ainsi un épisode narré une première fois en 1935 par Alexis Danan dans l'hebdomadaire *Voilà*. Après avoir découvert que le sieur Viaud est plus connu sous le pseudonyme de Pierre Loti, Jacob ordonne la retraite. Nous n'avons pu retrouver de pièces relatant une tentative d'effraction chez l'auteur de "*Pêcheurs d'Islande*". Au mieux, pouvons-nous nous avancer à la situer dans le courant du mois de janvier 1903. A cette époque, Félix Bour, Léon Ferré et Jacob cambriolent sur Niort, Cholet, Poitiers et Angoulême. Nous doutons enfin de l'existence d'un billet écrit de la main de Jacob, s'excusant des dégâts commis et – chose surprenante – les remboursant. Par cette trouvaille littéraire, Bernard Thomas, William Caruchet et Eric Young[495] véhiculent bien sûr l'image du gentleman cambrioleur et confortent de fait le fallacieux et mythique rapprochement avec Arsène Lupin. Il convient de nuancer alors l'image de "*punisseur des riches*"[496] faisant "*main basse sur les ors insolents*"[497]. Mais retenons, comme

[493] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[494] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, lettre à Jean Maitron 5 mai 1949, p. 220.
[495] Young Eric, *Du cambriolage considéré comme un des beaux arts*, 2001.
[496] Commandant Michel, "*Mes bagnards*" dans *Confessions*, n°20, 15 avril 1937.
[497] Danan Alexis, article "*Jean Valjean*" dans *Voilà*, 18 mai 1935.

le fait Alain Sergent, que certaines professions jugées utiles sont exclues du corpus des victimes : les écrivains, les professeurs, les médecins[498]. Il s'agit donc bien de vols s'attaquant à l'ordre capitaliste et aux garants de cet ordre social. Voler un prêtre, un rentier, un industriel, ou encore un officier de l'armée française (ou autre) est certes plus rentable que de dépouiller le logement de n'importe quel prolétaire. Quelques exemples, pris çà et là dans les rapports de police et dans la presse, suffisent pour s'en convaincre.

A. Voler le bourgeois et le noble

1) L'industriel, le rentier, le notaire et les autres

a) 8/9 juillet 1901 : M. Verdier à Nanteuil

« Dans la nuit du 9 juillet 1901, un vol avec effraction et escalade était commis à l'usine de M. Verdier, fabricant de bonneterie aux Saints Pères, commune de Nanteuil les Meaux. Les voleurs avaient pénétré par une fenêtre donnant accès à la forge. Cette fenêtre n'avait pas de vitres. De là, les malfaiteurs avaient gagné les toits et pénétré dans l'usine en fracturant une fenêtre. Dans le bureau, se trouvait un coffre-fort. Après l'avoir couché sur des vêtements, ils le défoncèrent. Le coffre-fort renfermait une somme de 4555 francs et 5 actions The London and Paris Chemiserie. Jacob s'est reconnu l'un des auteurs de ce vol »[499].

b) 7/8 septembre 1901 : M. Drouin à Rennes

« Monsieur Drouin, habitant l'hôtel qui fait le coin du boulevard de Sévigné et de l'avenue de Grignan et beau-frère de M. Brager de la ville Moysan, est depuis plusieurs semaines en villégiature dans une campagne des environs de Loches. Dans la nuit de samedi à dimanche, MM^mes^ du Casquer, dont la maison fait face à l'hôtel Drouin, crurent voir au milieu de la nuit de la lumière dans une chambre de M. Drouin. Croyant se tromper, ces dames ne s'inquiétèrent pas et n'entendirent aucun bruit le reste de la nuit. Mais, le lendemain, en ouvrant les fenêtres, elles s'aperçurent qu'une des persiennes des fenêtres de M. Drouin avait été démontée. Comprenant ce qui avait du se passer, MM^mes^ du Casquer allèrent prévenir immédiatement M. le commissaire de police du 2e arrondissement qui se rendit aussitôt avenue de Grignan. En arrivant dans la cour, il vit, avec la persienne démontée, un carreau brisé et la fenêtre ouverte. Il demanda au jardinier les clefs qui lui avaient été remise par M. Drouin et entra dans les appartements. C'était un pêle-mêle indescriptible. Tous les meubles avaient été ouverts et fouillés, et les contenus éparpillés sur le parquet. Au premier étage, même pillage qu'au rez-de-chaussée, tout avait été mis à sac. Les chambres de bonnes, seules, avaient été respectées, les portes n'ayant même pas été ouvertes. Or, au cours de sa perquisition, M. le commissaire de police n'a trouvé dans l'hôtel ni argent, ni bijoux, ni objets d'art. M .Drouin les avait-il mis en sécurité ou le tout a-t-il été emporté par les cambrioleurs ? »[500].

c) 23/24 novembre 1901 : M. Guénard à Amiens

Le vol Guénard figure parmi les plus importants et les plus curieux que l'on peut mettre à l'actif des Travailleurs de la Nuit. Il est commis par Joseph Ferrand, Victor Touzet et Alexandre Jacob, revenu pour un temps de Toulouse où il s'est mis au vert après le vol de la rue Quincampoix que nous traitons dans les lignes qui suivent. Alain Sergent relate l'épisode et décrit une maison située au 129 rue Laurendeau à Amiens. Elle est inhabitée et "*il semblait*

[498] Sergent Alain, op. cit., p.57.
[499] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[500] *L'Ouest Eclair*, édition de Rennes, mardi 10 septembre 1901.

que nul être humain n'y avait pénétré depuis un siècle"[501]. En effet, son propriétaire n'y est pas venu depuis 1885[502]. Plutôt que de rebrousser chemin devant les couches de poussières, les toiles d'araignées et les meubles moisis, la brigade de Travailleurs entreprend un brin de ménage et tombe sur un trésor. Des pièces d'or sont disséminées un peu partout par petits paquets. Certaines d'entre elles portent l'effigie de Louis-Philippe et une celle de Louis XIV ! Une liasse de billets de banque émis sous Louis XVIII est emportée ainsi qu'une parure de brillants et deux montres en or. Un coffre-fort est éventré. Jacob et ses comparses s'emparent de son contenu : argent, bijoux, objets précieux dont "*une bonbonnière portant sur le couvercle une miniature*"[503]. Mais les voleurs n'ont pas tout pris.

> *« Dans une autre chambre, au premier étage, se trouvaient au milieu d'objets de toute sorte, un paquet de valeur de bourse représentant plus de 100 000 francs, des rouleaux de pièces d'or et des quantités de bijoux qui échappèrent aux voleurs »*[504].

Au procès d'Amiens, le sieur Guénard, rentier de son état, se montre incapable d'indiquer même approximativement le montant du préjudice subi. Ferrand l'évalue à 15000 francs et ce au regard des 5000 qu'il a touché pour ce cambriolage. Nous pouvons penser bien évidemment qu'il s'agit d'une sous-évaluation d'un butin tombé entre les mains des Travailleurs de la Nuit. Guénard, d'ailleurs, ne fournit pas non plus d'explications claires et convaincantes sur l'état d'abandon de sa maison. Les Travailleurs de la Nuit ne pensaient certainement pas à de telles richesses en voyant que les scellés posés étaient demeurés intacts. Mais le cas Guénard confirme surtout les a-prioris d'Alexandre Jacob sur les rentiers dont les revenus sont "*une dîme que le fainéant prélève sur le travailleur*"[505]. Il en est de même pour le cambriolage avorté commis un peu plus de deux mois avant le vol Guénard chez M. Perotte, notaire à Saint Martin au Mont. Entre les deux forfaits, Alexandre Jacob accomplit un de ses cambriolages les plus célèbres : le vol de la rue Quincampoix.

2) 6 octobre 1901 : M. Bourdin à Paris

Le dimanche 6 octobre 1901, M. Bourdin, bijoutier, rentre chez lui à 10 heures du soir après avoir passé la journée à la campagne. L'appartement est au 4e étage de l'immeuble situé au 76 de la rue Quincampoix à Paris. Il a du mal à pousser la porte de sa cuisine, ce qui éveille ses soupçons. Ceux-ci se confirment lorsqu'il constate le trou au plafond fait par le ou les voleurs. Le coffre-fort a été fracturé et complètement vidé. Six jours plus tard, la commission rogatoire lancé par Joseph Leydet, juge d'instruction, établit à 121486 francs le montant du butin emporté par les voleurs. Car il apparaît évident que le forfait a été commis par plusieurs personnes. Le rapport du magistrat précise en outre les conditions d'exécution de ce cambriolage, rentré depuis dans les annales et qui stupéfie immédiatement la police.

> « Le 28 septembre 1901, un individu disant s'appeler Guilloux, graveur sur métaux, disant venir de Lyon, âgé d'environ trente ans, assez grand, moustaches brunes, se présentait au concierge de l'immeuble, 76 rue Quincampoix, et entrait en pourparlers pour louer au cinquième étage un logement au-dessus du bijoutier Bourdin. Le 4 octobre, il prenait possession du local et y faisait venir des meubles provenant de chez un marchand demeurant 41, rue Richer, d'après ses dires. Le

[501] Sergent Alain, op. cit., p. 62.
[502] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[503] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[504] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[505] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".

samedi 5, Guilloux a été rejoint par un autre individu d'assez grande taille, brun, lequel s'installa dans son logement. Tous les deux y passèrent la nuit »[506].

Les conclusions de ce rapport rejoignent la confidence faite par Alexandre Jacob et rapportée dans la biographie d'Alain Sergent[507]. Le coup suppose des frais[508] et des complices. Honoré Bonnefoy sert de prête-nom ; il est Guilloux. Jules Clarenson vient également prêter main forte. Au procès d'Amiens, Bourdin affirme sans preuve les soupçons qu'il porte sur Jacques Sautarel. Il a employé ce dernier pendant un an et demi et, pendant ce temps, "*de nombreux vols furent commis chez lui*"[509]. Sautarel est-il l'indicateur du vol de la rue Quin-campoix ? Rien ne permet de l'affirmer même si le bijoutier anarchiste connaît parfaitement l'agencement de l'appartement de son collègue Bourdin. Quoi qu'il en soit, nous sommes bien en présence d'une victime ciblée et d'un vol minutieusement préparé. Le dimanche 6 octobre, au matin, le concierge de l'immeuble aperçoit dans l'appartement de son nouveau locataire l'ami de celui-ci, vêtu d'une blouse blanche et muni d'un sac à outils "*comme en ont tous les serruriers*"[510]. Alexandre Jacob prépare son matériel pendant qu'Honoré Bonnefoy file le bijoutier Bourdin jusqu'à la gare Saint Lazare pour s'assurer de son départ. Jules Clarenson vient ensuite les rejoindre. Alexandre Jacob perce délicatement un trou dans le plancher. Il l'agrandit sans bruit au moyen du célèbre et fameux parapluie :

« A midi, Jacob et ses deux complices s'étaient glissés par le trou et l'anarchiste avait ouvert le coffre. Mais l'un des compagnons voulut y toucher et brouilla les pênes. Jacob dut se remettre à la besogne pendant trois heures. Vers la fin, un orage éclata qui, étouffant tout bruit, dissipa l'inquiétude qui commençait à peser sur la petite équipe »[511].

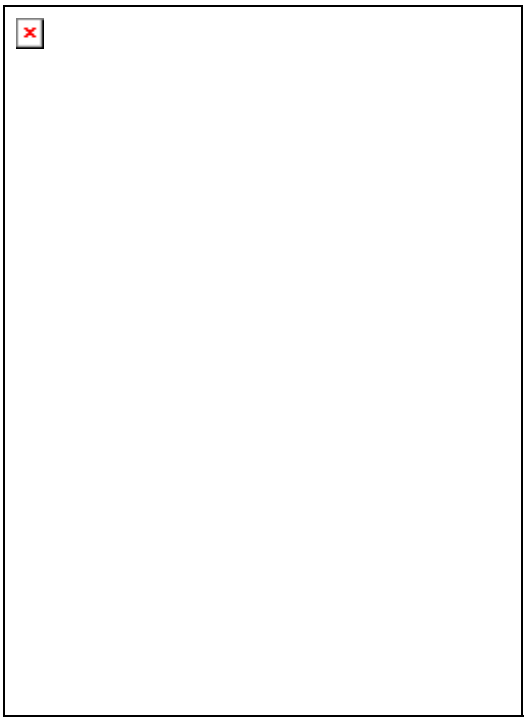

[506] A.N., BB[18] 2261A dossier 2069 A 03.
[507] Sergent Alain, op. cit., p.66.
[508] La caution de l'appartement est fixé à 277 francs. Nous ne savons pas le montant des meubles payés à M. Klein, tapissier rue Richer à Paris (A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*").
[509] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[510] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[511] Sergent Alain, op. cit., p.66.

En fin d'après-midi, Jacob, Bonnefoy et Clarenson quittent l'appartement du cinquième étage. A dix heures du soir, le bijoutier Bourdin rentre chez lui. Le butin est considérable, l'affaire retentissante. A Amiens, Bourdin déclare être ruiné. Pour Alexandre Jacob, justice est faite. Son combat continue sur d'autres victimes, celles qu'il compare "*à ces fleurs séduisantes dont la substance vénéneuse tue*"[512] : les nobles.

3) M. et Mme de …

« Si j'ai incendié la propriété de Mme de Postel, c'est qu'elle en avait une » déclare Alexandre Jacob devant les jurés d'Amiens le 13 mars 1905 lorsque le tribunal procède à l'examen du cambriolage commis chez cette personne à Evreux le 22 février 1903[513].

> *« Vers dix heures du matin, le commissaire de police d'Evreux était informé qu'un commencement d'incendie venait d'éclater chez Mme du Postel, demeurant place du Parvis de Notre Dame, qui était absente et dont la maison était inhabitée. (…) Lorsque le feu (…) fut éteint, le commissaire se rendit compte que le plus grand désordre régnait dans la maison. Tous les meubles avaient été ouverts et visités. Les portes et les serrures qui étaient fermées avaient été fracturées. Dans la chambre du 1er étage, des pesées avaient été faites sur la porte d'un placard. C'est dans ce placard que se trouvait le coffre-fort. (…) Mme de Postel donna par la suite la liste des objets qui lui avaient été soustraits et qui se composait surtout d'objets précieux et de souvenirs de famille »*[514].

Tous les vols d'Alexandre Jacob ne sont pas forcément suivis d'incendie. Ceux-ci sont même rares et ont semble-t-il lieu avant la montée sur Paris des Travailleurs de la Nuit. En revanche, sur les 85 vols que nous avons recensés, 14 concernent les propriétés de victimes d'ascendance aristocratique[515]. A ces 14 cambriolages ciblés viennent s'ajouter celui commis à Béziers dans la nuit du 16 au 17 mai 1899 dans la demeure de la comtesse de Cassagne[516] et bien sûr l'intrusion dans l'hôtel particulier de la comtesse Tamara d'Erlanger. M. Drouin, une des victimes bretonnes des Travailleurs de la Nuit est roturier mais il est marié à une dame Brager de la Ville Moysan. La noblesse, plus que la roture, symbolise l'opulence et le faste. La plupart du temps, les Travailleurs de la Nuit repartent des châteaux et hôtels particuliers avec un butin d'envergure. Le cambriolage chez Mme de Postel rapporte environ 3000 francs. Quelques jours auparavant ce ne sont pas moins de 72 kg d'argenterie que Jacob, Bour et Ferré prennent dans la villa de Mme de Frézals. Le 15 septembre 1902, Jacob, Ferré et Ferrand s'introduisent dans la maison de M. de la Rivière. Ce dernier estime le préjudice subi à environ 14 000 francs. Par définition, et à l'inverse de l'ignoble, le noble ne consacre pas son existence au travail. Pour Alexandre Jacob, l'abolition des privilèges consécutif à la nuit du 4 août n'a pas éliminé toutes ces fortunes bien mal acquises selon lui. Il n'y a dès lors aucune surprise à voir le gentilhomme au service militaire d'une république bourgeoise toute aussi haïe par le

---

[512] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[513] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[514] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[515] Le 11 avril 1901 chez M. de Lorière au Mans, en septembre 1901 chez la reine des Belges à Spa, le 26 septembre 1902 chez M. de Laurens à Cherbourg, le lendemain chez M. de Pontaumont dans la même ville, le 1er octobre chez M. Mauduit de Saupicourt à Reims, le 25 de ce mois chez M. de Witasse à Amiens, le 22 novembre chez la comtesse de Melun à Brumetz, le 15 décembre chez M. Aubry de la Noë contre-amiral à Cherbourg, le 5 janvier 1903 chez M. Christian de Boismarmin et chez le vicomte de Beaurepaire à Bourges, durant ce mois chez M. Ogier de Baulny à Coulommiers, en février chez M. du Hazé à Alençon, le 11 de ce mois chez Mme de Frézals à Compiègne et enfin chez de Postel en février.
[516] Voir Chapitre 1, III, C) le voleur.

cambrioleur. S'il s'attaque à l'argent de l'industriel, du rentier ou encore au capital de l'aristocrate, le Travailleur de la nuit ne dédaigne pas non plus faire main basse sur la solde des garants de l'ordre libéral : les gens d'armes et de justice.

B. Voler l'officier et le juge

1) "*Au juge de paix, nous déclarons la guerre – Attila*"

Ce message que laisse Alexandre Jacob est retrouvé sur une enveloppe dans le salon de M. Hulot juge de paix au Mans. Dans la même pièce, une bouteille de vin blanc a été vidée et remplie d'urine, des excréments déposés sur un des fauteuils. Léon Pélissard accompagne Alexandre Jacob pour ce cambriolage commis le 9 juin 1901. M. Camille Bolée prétend avoir vu les deux individus rôder sur l'avenue de Paris la veille du forfait. Vengeance scatophile et urophile pour le premier qui vient de sortir de prison, le billet laissé chez le juge Hulot caractérise bien en revanche le vol tel que le conçoit le second. Il a déjà utilisé le nom du chef des Huns pour signer son effraction chez la comtesse de Cassagne (17 mai 1899) et chez l'industriel Tournier (20 mai 1899). Comme une marque de fabrique non systématique, Alexandre Jacob entend marquer son passage par un message politique provocateur. Même s'il ne se fait guère d'illusion sur l'utopie d'une horde de révoltés pratiquant en masse la reprise individuelle, il inscrit néanmoins son acte hors du champ traditionnel du droit commun. La victime est un juge et Jacob lui fait savoir son dégoût de la fonction non sans humour, espérant fort probablement que le message soit repris dans la presse locale. Alexandre Jacob vise un gardien de l'ordre social. Il sait aussi le travail de l'homme de loi fort rémunérateur :

> *« Le vol en bijoux, argenterie et objets de toute nature, était des plus importants. (…) C'étaient presque tous des bijoux très vieux et d'une très grande valeur. On lui a pris une quantité considérable d'argenterie. Quelques jours plus tard, on retrouvait dans un égout 65 pièces d'argenterie que les voleurs avaient du abandonner. (…) M. Hulot estime le préjudice qui lui fut causé à 10 ou 12000 francs »*[517].

Parmi les objets emportés figure un mouchoir marqué des initiales du juge et que la police belge retrouve chez vice-président du tribunal de Liège au mois de septembre 1901. Une fois de plus Alexandre Jacob signe son cambriolage mais, pour le vol Delgeur, le dénommé Sauvay, bien connu des services de la justice wallonne a été arrêté à sa place. A Amiens, Jacob proteste vivement contre l'erreur judiciaire commise et revendique ses actes à l'encontre de ceux qui œuvrent dans les métiers du droit et de la justice.

> *« Malgré les progrès réalisés, dit-il, l'homme est toujours un loup pour l'homme. Il s'arroge le droit de juger les hommes. Mais il ne met sa justice qu'au service des riches contre les pauvres. Il y a un siècle, les pénalités étaient atroces et, cependant, il n'y avait pas moins de crimes que maintenant. Au contraire, donc, ce n'est pas en punissant qu'on empêche la perpétration des crimes. Le magistrat ne punit que pour défendre ses sinécures. Les magistrats ne peuvent subsister que dans une société corrompue. Jacob regrette de n'en avoir pas dévalisé davantage »*[518].

Léon Pélissard abonde dans le même sens lorsqu'il définit la justice comme un des multiples instruments d'une lutte des classes virant à l'avantage de la bourgeoisie. Il la compare alors à "*une balance qui penche plus ou moins pour un même fait selon que l'inculpé est*

[517] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[518] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".

déshérité ou fortuné"[519]. Le juge ne peut donc être que considéré comme un ennemi et sa sentence systématiquement orientée vers une criminalisation de plus en plus lourde de la pauvreté. C'est pourquoi l'inventaire des formes d'emprisonnement qu'établit Jules Clarenson dans sa chanson "*La cellule*" apparaît comme une conclusion logique et fatale du combat mené par les Travailleurs de la Nuit. Instrument d'une répression sociale, le juge punit l'acte individuel, même s'il s'agit dans le cas d'Alexandre Jacob et de ses compagnons d'une association de malfaiteurs. Quand la lutte prend des formes collectives, quand elle se teinte d'aspects révolutionnaires, la sentence judiciaire traditionnelle ne suffit plus. L'armée maintient elle aussi l'ordre capitaliste. Et elle assure donc par ce biais la domination de la classe bourgeoise. C'est pourquoi les Travailleurs de la nuit, Alexandre Jacob en tête, font du militaire, une cible au même titre que le juge.

2) 2/3 septembre 1901 : colonel Louis et capitaine Buissot

> *« Rennes, vols audacieux*
> *(…) Des malfaiteurs se sont introduits, boulevard de la Duchesse Anne, aux domiciles de MM. Louis, colonel en retraite et conseiller municipal, et Buissot, capitaine d'infanterie, tous deux voisins et absents en ce moment. Après avoir fracturé les portes des maisons et des meubles, avec d'autant plus de facilité que le bruit du tonnerre couvrait le bruit des effractions, les voleurs se sont emparé de tout l'argent et de tous le bijoux qu'ils ont pu découvrir. Les victimes des vols ont été prévenues par dépêche et M. Buissot, arrivé ce matin, évalue à 1800 et 2000 francs la valeur de ce qu'on lui a soustrait. Il paraît certain que les voleurs appartiennent à une bande de professionnels, parfaitement organisés et qui ne cherchaient que l'argent. Tous les meubles ont été fouillés et rien n'a été emporté que l'argent et les valeurs. Les gredins n'ignoraient pas que M. Le colonel Louis était en villégiature et que le capitaine Buissot était au camp de Coëtquidan avec son régiment, le 41e. Une information est ouverte »*[520].

Alexandre Jacob et Joseph Ferrand emportent également un revolver pris chez le colonel Louis et retrouvé deux mois plus tard dans l'appartement du bijoutier Bourdin. Le préjudice subi par le militaire en retraite s'élève à environ 1000 francs ; "*une bagatelle*" pour Alexandre Jacob qui, pour sa défense, s'interroge sur l'utilité et les vertus curatives de l'arme dérobée[521]. Les cas Louis et Buissot sont deux exemples parmi les victimes militaires des Travailleurs de la Nuit. Le 16 octobre 1901, Ferrand, accompagné d'un autre Travailleur, s'introduit chez le colonel Balland à Soissons et emporte une montre en or, deux tasses en métal argenté ainsi qu'un écrin contenant six petites cuillères en argent[522]. Un an plus tard environ, le 31 août 1902, le domicile du capitaine au 54e régiment d'infanterie, Alfred Edou, reçoit la visite de Jacob, Ferrand et Ferré à Compiègne. Mais les 100 actions de la compagnie Sedoline and Californ ne présentent aucune valeur après vérification. Alexandre Jacob les brûle une fois rentré sur Paris. Le 27 septembre 1902 au soir, l'amiral de Pontaumont avise le commissaire de police de Cherbourg de l'effraction commise à son domicile de la rue de l'Alma. Bijoux et argenterie ont disparu. Ville de marins, Cherbourg est un espace propice au travail d'Alexandre Jacob et de ses compagnons qui y sévissent une nouvelle fois le 15 décembre de cette année chez le contre-amiral Aubry de la Noë et chez le contrôleur général de la marine Adam. Outre sa longue-vue, le contre-amiral peut déplorer la perte de nombreux bijoux, d'aquarelles

[519] *Germinal*, 26 mars – 9 avril 1905.
[520] *L'Ouest Eclair*, édition de Rennes, jeudi 5 septembre 1901.
[521] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[522] Trois de ces six petites cuillères en argent sont retrouvées par la police en 1903 : "J'achetais tous les ans plus de 1200 cuillères semblables. Si j'avais su qu'elles étaient volées, je ne les aurais pas achetées". (A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*").

et de gravures. A la fin du mois de décembre, le commandant du 6e dragon Vigogne est absent de son domicile d'Evreux :

> *« Le vol est heureusement moins important que ce que l'on avait supposé d'abord. Cet officier supérieur n'a en effet constaté la disparition que d'une louche en argent, d'une miniature et d'un poignard arabe. Sur une table de la cuisine, placée au-dessous du soupirail qui a livré passage au voleur, on a relevé l'empreinte, assez nettement marquée dans la poussière, d'un petit pied paraissant appartenir à une femme ou à un enfant »*[523].

Joseph Ferrand est certainement accompagné de Gabrielle Damiens pour ce vol qui précède de peu celui commis par ses soins et ceux de François Vaillant chez le capitaine Marty, à Nevers, cambriolage pour lequel les deux comparses sont arrêtés à Paris le 22 janvier 1903. Le même jour, Jacob, Ferré et Bour mettent la demeure du lieutenant Xardel de Cholet au pillage[524]. S'il a choisi les militaires comme ennemis, c'est qu'Alexandre Jacob les considère comme intimement liés au concept de patrie, religion laïque à ses yeux. La même pensée est observable chez Léon Pélissard qui part de son expérience sous les drapeaux pour dénoncer une institution "*où l'on enseigne constamment le pillage et l'art sauvage d'exterminer son semblable*"[525]. Car, à travers l'armée et sous le prétexte d'apporter paix et civilisation, le capital étendrait son emprise sur l'ensemble de la planète. Dès lors, les Travailleurs de la Nuit s'érigent en pourfendeurs du principe de nation et de son corollaire militaire. Une dialectique similaire s'impose aussi pour justifier le grand nombre de cambriolages perpétrés dans les églises et les cathédrales.

C. Voler le prêtre

1) Novembre – décembre 1902 : une tournée des églises

De 1899 à 1901, Alexandre Jacob pille quelques édifices catholiques, ceux des Bouches du Rhône et du Var notamment. A Rouen , dans la nuit du 13 au 14 février 1901, il passe par un vasistas de la sacristie de l'église Saint Sever et, avec Royère, emporte 70 francs d'un maigre butin. Le 14 au matin, le sacristain, Jean Lemoine, découvre le vol. Les cambrioleurs ont laissé un message sur un bout de papier :

> *« Dieu des voleurs, recherche les voleurs de ceux qui en ont volé d'autres »*[526].

L'illégaliste anarchiste signe une fois de plus son forfait et, outre le jeu de mots sur le pseudonyme utilisé comme paraphe – Attila fléau de Dieu – il indique aussi une volonté politique de frapper un ennemi de classe s'enrichissant sur les peurs, les croyances et les superstitions. En somme, l'Eglise n'est pour Alexandre Jacob qu'une "*entreprise commerciale*" dont les succursales constituent autant "*d'appels incessants au gousset*"[527]. L'exemple de l'église Saint Sever de Rouen indique néanmoins que les Travailleurs de la Nuit rencontrent dans les bâtiments religieux des fortunes diverses. Les messages laissés par les cambrioleurs n'en prennent que plus de valeur. Le vol de l'église de Brumetz est organisé par Félix Bour pour son entrée dans la bande et s'inscrit dans une série de cambriolages entamée au début du

[523] *Le Courrier de l'Eure*, 3 janvier 1903.
[524] A.N., BB[18] 2261A dossier 2069 A 03.
[525] *Germinal*, 26 mars – 9 avril 1905.
[526] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[527] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".

mois de novembre avec l'église Saint Jacques de Compiègne. De cet édifice, Jacob et Ferré rapportent environ 80 francs et quelques ex-voto en argent. A Brumetz, la démarche est différente. Bour y a été enfant de chœur et connaît parfaitement l'édifice où il s'introduit dans la nuit du 22 au 23 novembre. De sa vengeance contre la religion, il tire un profit conséquent en dérobant divers objets du culte en argent : ciboire, coupe, porte missel, patère, etc. Les troncs ont bien sûr été dévalisés. Le 26 novembre au soir, la porte de l'église Saint Etienne de Beauvais résiste à l'équipe des Travailleurs de la Nuit, formée de Bour, Jacob et Ferré. Il leur faut arracher les pênes entourant la gâche sur un mètre et ainsi la faire sauter pour pénétrer dans le bâtiment. Une fois à l'intérieur le pillage des troncs se fait d'une manière systématique. Les trois voleurs prennent également un ciboire en argent vermeil dans le tabernacle. Le lendemain, le gardien de l'église retrouve un billet signé Attila dans la petite armoire sacrée :

« Dieu tout puissant, recherche ton calice »[528].

Les sommes prises le 5 décembre 1902 dans l'église Saint Côme de Chalons sur Saône sont qualifiées de dérisoires par M. Cornace, sacristain, qui découvre le forfait le lendemain matin. La veille, il avait vidé une partie des troncs. En revanche, Jacob, Ferré et Bour prennent deux petits vases en argent et des calottes. A Rouen, dans la nuit du 19 au 20 décembre, la même équipe découvre dans un des placards de la sacristie quelques tableaux à caractère érotique[529] qu'ils prennent avec d'autres objets de valeurs. La tournée des églises se termine la veille de Noël à Abbeville. Ferré a laissé sa place à Léon Pélissard ; le pactole est au rendez-vous dans l'église Saint Jacques :

> *« Un grand ostensoir, un petit ostensoir, deux calices en vermeil, un calice en argent ciselé, un petit calice gothique, un ciboire en vermeil, un ciboire portatif et divers autres objets »*[530].

Le cambriolage d'église fait partie de l'ordinaire des Travailleurs de la Nuit. Cela n'empêche pas tout de même certains édifices d'être les lieux de quelques coups d'éclat de la bande.

2) 27 mars 1903 : la cathédrale de Tours

Le 28 mars 1903, le commissaire central de Tours, M. Caubet, écrit son rapport journalier :

> *« La nuit dernière, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans la cathédrale du côté de la rue de la Pralette au moyen d'une échelle appuyée contre un vitrage qu'ils ont brisé et ont volé quatre grandes tapisseries d'Aubusson du XVIIIe aux armes de la ville de Tours et portant le chiffre S.M., de 3m sur 4m représentant "La Nativité", "Jésus au milieu des docteurs", "La fuite en Egypte" et "La présentation au temple". Ces tapisseries étaient encadrées et placées dans une chapelle. Une enquête est ouverte »*[531].

Le cambriolage de la cathédrale Saint Gatien constitue l'un des plus importants commis par les Travailleurs de la Nuit du fait même de la valeur des objets dérobés. S'il

[528] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[529] Très certainement des toiles du XVIIIe siècle. Lors du procès d'Amiens, Alexandre Jacob fait rire l'auditoire de la salle d'audiences en évoquant devant le curé des tableaux « *du genre Fragonnard* ».
[530] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[531] A.D. Indre et Loire.

n'apparaît pas dans les registres paroissiaux de 1903, le livre du chanoine Boussonot en revanche mentionne le fait. L'ouvrage donne une description très détaillée des quatre tapisseries mises en pièces par les voleurs qui – d'après les dires du religieux – ne purent trouver acquéreur[532]. En réalité, les tapisseries n'ont pas été détruites par Jacob, Pélissard et Bour. Ce dernier, venu en éclaireur, se trompe sur le message à envoyer à ses deux compagnons arrivant sans le matériel adéquat. Cela explique notamment le passage par le vitrail et non par la lourde porte sculptée de 15 cm d'épaisseur permettant l'accès à la sacristie. L'échelle est prise dans un chantier voisin de la cathédrale. A l'intérieur, Alain Sergent indique que, ne pouvant accéder au coffre-fort, Alexandre Jacob et ses deux comparses se rabattent sur les tapisseries transportées au moyen d'une petite charrette jusqu'à la gare. Les aveux de Bour à l'instruction confirment le découpage des quatre tentures :

> *« L'un de ses morceaux avaient été utilisé comme portière de la chambre à coucher de Jacob mais, au moment de la perquisition faite rue Leibniz, cette portière avait disparu »*[533].

Le voleur anarchiste confie à son premier biographe en 1950 avoir fait décolorer les tapisseries pour mieux les écouler[534]. Un peu moins de un mois après ce retentissant cambriolage, ses deux complices et lui sont arrêtés à Abbeville. Mais, deux jours avant, ils ont eu le temps de perpétrer un autre vol retentissant, tout aussi spectaculaire et tout aussi fructueux que celui de la cathédrale de Tours.

3) 20 avril 1903 : la cathédrale du Mans

> *« Le Mans 20 avril.*
>
> *Un vol très important, accompli avec une audace peu commune, a été commis ce matin, vers une heure dans la cathédrale du Mans. Des malfaiteurs ont pénétré dans l'édifice en brisant un vitrail. Ils sont entrés ensuite dans la sacristie et ont cambriolé le trésor renfermé dans différentes armoires blindées. Puis ils ont ouvert un coffre-fort et se sont emparés de 4500 francs en billets de banque et or et d'une somme de 60 francs en argent.*
>
> *Une armoire, fermée par une porte en chêne de 5 centimètres d'épaisseur et contenant un grand coffre métallique, a été fracturée. Là, les malfaiteurs ont pris de nombreux objets d'art : un calice Louis XIII, d'une grande richesse et d'un superbe travail, représentant les scènes de la Passion, évalué 8000 francs ; un autre calice de la même époque, évalué 5000 francs ; un troisième du même prix ; un calice en*

---

[532] Chanoine Boussonot, La Cathédrale de Tours, sans date, p.369 : "*Dans ces dernières années, la Gatienne put s'enorgueillir mais pendant un temps trop court de quatre tapisseries certainement sorties des ateliers tourangeaux du XVIIe siècle, quoi que se rapprochant beaucoup du genre Aubusson. Elles représentaient les quatre premières pages de l'Evangile : L'Adoration des bergers, Le retour d'Egypte, La Présentation, Jésus au milieu des docteurs. C'était sans doute le complément d'une série qui comprenait quatre scènes au moins de la Passion. Les personnages étaient de grandeur naturelle, assez mouvementés, costumés Louis XIV, sans nimbe, un peu trapus à la Rubens. Des paquets de verdure et de fleurs admirablement conservés formaient le cadre que coupaient à la partie supérieure les armoiries du donateur d'azur à trois tours crénelées d'argent, 2 et 1 cimier en chef, et à la partie inférieure, un cercle où s'enlaçait deux S et deux M, que les uns lisaient Sanctus Mauricius, et les autres, Sébastien Montheron, de la famille illustre de ces tapissiers de haute lisse, dont quatre générations se succédèrent à Tours aux XVIe et XVIIe siècles. Elles mesuraient trois mètres dix centimètres de hauteurs et deux mètre soixante de largeur. Elles dormaient enfouies dans une caisse, quand le cardinal Meignan les invita à paraître à une exposition d'art religieux qu'il avait organisée et dont elles furent une des attractions. Ce succès les perdit. L'archiprêtre s'en autorisa pour en garnir les panneaux de la chapelle Saint Martin où bientôt, en même temps que l'admiration des artistes, elles excitèrent la cupidité des cambrioleurs. En 1903, des voleurs pénétrèrent la nuit dans la cathédrale, s'en emparèrent, et ne pouvant trouver acquéreur, les mirent en pièces*".

[533] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".

[534] Sergent Alain, op. cit., p. 58 : "*Jacob se réjouit fort de voir Saint Joseph transformé en Vercingétorix!*".

or orné d'une croix en diamants d'une très grande valeur ; six calices en argent ; deux plateaux en or, etc. ! Les voleurs se sont attaqués – inutilement – à un grand coffre-fort renfermant une très forte somme mais ils n'ont pu le défoncer. Ils ont abandonné sur les lieux une scie à métaux et diverses fausses clefs.

Le produit du vol, qui dépasse 50000 francs, a été emporté dans une caisse qu'ils ont prise dans un des bas-côtés de la sacristie »[535].

IV. Un dénouement tragique



Le cambriolage de la cathédrale du Mans précède de peu le "*drame de Pont Rémy*"[536], épilogue sanglant en trois actes de l'aventure des Travailleurs de la Nuit. La brigade formée par Alexandre Jacob, Félix Bour et Léon Pélissard occupe le devant la scène. Enième histoire de gendarmes et de voleurs, ce fait divers donne lieu à un intense traitement médiatique alimentant la facile et rentable psychose sécuritaire de la fin du siècle. Le 23 avril, *Le Petit Parisien* consacre un des gros titres aux "*agents cambrioleurs*". Six jours plus tard, il revient sur l'événement dans un long article décrivant "*les cambrioleurs assassins*", désignés le lendemain sous le significatif vocable de "*bandits d'Abbeville*". Il est néanmoins vrai que tout concourt à une narration partisane et théâtrale de l'arrestation d'Alexandre Jacob. Abbeville et la campagne picarde offrent un décor où la grisaille des lieux accentue les aspects tragiques de l'histoire. Les sources abondent, médiatiques et institutionnelles (police, justice, etc.). Pourtant Alain Sergent n'utilise pour les besoins de sa biographie que les souvenirs du voleur anarchiste couchés sur papier alors que ce dernier attend en juillet 1905 son procès à Orléans. Ces souvenirs sont publiés dans le journal libertaire amiénois. Or "s'il n'est pas besoin de se reporter à la presse d'époque (…) pour décrire son dernier cambriolage, ses derniers moments de liberté son arrestation", la confrontation des sources présente le mérite de confirmer la version d'Alexandre Jacob. Car ce dernier associe à la description des faits un discours de propagande anarchiste légitimant le vol et justifiant le meurtre dans une certaine mesure. Aucun détail n'est laissé au hasard dans un scénario savamment construit.

[535] *Le Petit Parisien*, 22 avril 1903.
[536] L'expression est utilisée par la presse lors du procès d'Amiens (8-22 mars 1905).



Alexandre Jacob et Léon Pélissard sont accueillis par Félix Bour en début de soirée, ce 21 avril 1903. Après une rapide collation, les trois comparses entament une tournée de vérifications des scellés posés par Bour. Un seul indique la possibilité d'une effraction. Les trois voleurs pénètrent dans l'hôtel inhabité de la veuve Tilloloy, place Saint Pierre. Mais le bruit d'une vitre cassée réveille le couple Leleu habitant en face de la résidence cambriolée. Bour, qui fait le guet, donne le signal d'alerte en sifflotant la chanson du "*Père Duschène*". Il vient d'apercevoir le mari sortir de sa maison et prendre la direction du commissariat d'Abbeville. Jacob n'a pas le temps de sortir pour vérifier le chemin pris par le voisin qu'il voit la femme de ce dernier "*postée dans l'encadrement d'une fenêtre de l'immeuble d'en face*"[537]. Les trois voleurs décident de battre en retraite ; le cambriolage a échoué. Ils quittent précipitamment Abbeville comptant se rendre à pied jusqu'à la gare de Poix pour rattraper le train :

[537] Jacob Alexandre, *Souvenirs d'un révolté*, dans Ecrits, volume I, p.71.

« Après avoir dépassé la caserne de cavalerie où nous passâmes inaperçus du factionnaire, nous allâmes nous casser le nez devant la guérite de l'octroi. J'aurais voulu l'éviter mais il était trop tard. Le préposé nous avait vu. Je crois pouvoir dire sans me tromper que ce fut ce fonctionnaire municipal qui, quelques heures après notre passage, nous signala à la police »[538].



La gare de Pont Rémy

Le chemin pris n'est pas le bon. La pluie a momentanément cessé de tomber et cédé la place à un intense brouillard. Après avoir passé Epogne, Jacob, Bour et Pélissard finissent par arriver à Pont Rémy vers deux heures du matin. Les trois hommes tentent en vain de réveiller l'hôtelier du village pour récupérer un peu mais les portes les portes demeurent closes. Ils se dirigent vers la gare où le garde-voie, "*prenant les arrivants pour des employés de la Régie*"[539], leur donne l'hospitalité dans son abri. Une discussion s'ensuit avec l'employé des Chemins de Fer Nacavant. Jacob ne parvient pas à le convaincre de la justesse de son point de vue malgré tout l'arsenal dialectique de sa propagande anarchiste. L'homme reprend son travail d'inspection des signaux et laisse s'endormir les trois individus qu'il ne soupçonne pas être des cambrioleurs. A cinq heures du matin, Nacavant s'en va réveiller le cafetier du village. Les fuyards peuvent ainsi se restaurer tranquillement et reprendre des forces en attendant de pouvoir monter dans le premier train. Le premier acte du drame est clos. Pendant ce temps, à Abbeville, l'alerte a été donnée et, le 23 avril, le procureur général Régnault d'Amiens rend compte dans un rapport transmis au Garde des Sceaux du déroulement du deuxième acte :

« Le brigadier de police Auquier et l'agent Pruvost se rendirent par chemin de fer à Pont Rémy où ils arrivèrent à six heures du matin. A la gare, ils trouvèrent ces trois malfaiteurs se disposant à prendre le train pour Boulogne.

Les agents de police les firent entrer dans les bureaux du chef de gare pour les interroger. Dès le début de l'interrogatoire sur la tentative de vol commise à Abbeville, l'un des malfaiteurs prit la fuite, suivi par l'agent Pruvost. Dans la salle des

[538] Jacob Alexandre, *Souvenirs d'un révolté*, dans Ecrits, volume I, p.72.
[539] Jacob Alexandre, *Souvenirs d'un révolté*, dans Ecrits, volume I, p.76.

pas perdus, l'agent Pruvost reçut du fuyard deux coup de revolver dans l'abdomen puis deux coups de poignard entre les épaules. La mort fut presque instantanée.

Les deux autres malfaiteurs, armés d'un revolver et d'un poignard, furent saisis par le brigadier Auquier et un employé de gare.

Dans la lutte, Auquier reçut un coup de revolver dans l'abdomen, qui produisit une blessure, puis deux coups de poignard, l'un dans la région du cœur et l'autre au bras gauche. Aucune de ces blessures ne mit la victime en danger.

Les deux derniers malfaiteurs prirent immédiatement la fuite, abandonnant une sacoche contenant une trousse de 75 fausses clefs, 60 cartouches de revolver et divers autres objets à l'usage des cambrioleurs.

Aussitôt prévenues, les brigades de gendarmerie d'Abbeville et de Pont Rémy, ainsi que le parquet, se sont rendus sur les lieux.

Les signalements de ces trois criminels ont été envoyés dans toutes les directions »[540].

A quelques détails près, "*Les souvenirs d'un révolté*" ne divergent pas de la version donnée par le magistrat. Nous y retrouvons Nacavant venant prêter main forte aux deux policiers mais celui-ci se sauve à la vue des armes à feu. Félix Bour est l'auteur des deux coups de feu mortels portés sur l'agent Pruvost. Il tire pour dégager Pélissard d'une mauvaise posture dans la bagarre. Celui-ci en profite pour prendre la poudre d'escampette. La suite de la rixe met en scène Bour et Jacob, qui une fois dégagé du policier Auquier, plante par deux fois son couteau sur l'agent Pruvost contre lequel il vient de buter et qu'il croit toujours en vie. Bour parvient à s'enfuir le premier, Jacob le suit de peu mais les deux hommes prennent deux directions différentes. Le "drame de Pont Rémy" est l'exception faite à la règle de ne jamais attenter à la vie humaine. Les précautions dont s'entourent les Travailleurs de la Nuit montrent si besoin est que les cambriolages sont conçus comme autant d'attaques symboliques et réelles sur le capital et non sur les individus. Le meurtre est proscrit mais Alexandre Jacob considère que l'on peut tuer par légitime défense. Il revendique ainsi avec force la notion de liberté. A Orléans, en 1901, il avait fait feu sur l'agent Couillot venu l'interpeller. A Pont Rémy, il ne fait que se défendre. 47 ans plus tard, il reproche toujours à Pélissard sa passivité dans la rixe et expose à Jean Maitron son point de vue sur cet épisode sanglant :

« Pélissard, bien qu'armé n'a pas tiré. Ce n'est pas selon moi à sa louange. (…) Je n'ai pas honte de ce que j'ai fait. J'aurais plutôt honte d'avoir honte. (…) Dans notre association, nous interdisions l'homicide. Je pourrais vous citer de nombreux cas où, les scellés ayant été mal posés, ayant trouvé le local occupé, nous fîmes retraite. A quoi bon retirer la vie à un être alors que les possibilités de réussite abondent par d'autres moyens ? Dans le cas de l'agent Pruvost, c'est autre chose. C'est lui qui veut attenter à ma liberté pour défendre la propriété de ses maîtres. Je ne suis pas allé le chercher, c'est lui qui est venu à moi. Défense sociale sans plus »[541].

Léon Pélissard est arrêté à Picquigny tandis que Félix Bour réussit à passer entre les mailles du filet tendu par la police. L'échappée d'Alexandre Jacob constitue le troisième et dernier acte de la chute du voleur anarchiste. Elle se termine à Airaisne. En sortant de la gare de Pont Rémy, le fugitif suit la voie ferrée sur une certaine distance, puis, coupe à travers champs. Il croise sur son chemin plusieurs ouvriers se rendant au travail et Edmond Mas dont le témoignage permet à la police de retrouver sa trace. S'accordant une courte pause, Alexandre Jacob s'aperçoit avec sa longue-vue qu'à la hauteur du village d'Erondelle une battue est

[540] A.N., BB[18] 2261A dossier 2069 A 03.
[541] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, lettre à Jean Maitron, 13 avril 1950, p. 223.

organisée. Il évite le village et se dirige sans le savoir sur celui de Limeux, où un vieux paysan le croyant contrebandier lui indique la direction à suivre pour semer ses poursuivants. Quelques kilomètres plus loin, il tente d'allumer en vain un incendie pour faire diversion. L'humidité des lieux fait avorter le projet. Il continue sa route et réussit à acheter une casquette pour mieux se fondre dans le paysage. Il gagne Wiry au Mont, passe par Allery et croise sans encombre deux gendarmes à cheval à l'entrée de Dreuil. Les militaires ne sont visiblement pas encore au courant du drame qui vient de se produire. Ils ne peuvent donc soupçonner l'individu que les salue à leur passage. La fatigue et la soif poussent ce dernier à faire halte à l'auberge de Dreuil. Jacob se fait passer pour l'antiquaire qu'il a été pendant trois ans. La nouvelle du meurtre de l'agent Pruvost parvient jusqu'au débit de boisson mais le voleur arrive à endormir les clients méfiants et suspicieux en expertisant une fausse améthyste. Pressé par le temps, Alexandre Jacob reprend son chemin mais, à l'approche d'Airaisne, une voiture s'arrête devant lui. Quatre homme en descendent : le procureur de la République, deux gendarmes et Edmond Mas que Jacob avait croisé en fuyant la gare de Pont Rémy :

> *« Airaisne ! Pour le plus grand nombre de bipèdes parleurs, ce mot ne signifie pas grand chose. (…) Mais pour moi, ce mot est une catastrophe. C'est mon Waterloo. Mes cent jours n'ont duré que cinq heures ! Comme tout dégénère !*"[542].

Les gendarmes ne prennent pas le temps de fouiller l'individu qui leur déclare prospecter dans les environs pour son commerce d'antiquité parisien. L'homme est embarqué dans le véhicule et emmené à la gare de Pont Rémy pour vérifier s'il est bien l'un des trois bandits. Sur le trajet, Alexandre Jacob tente de se saisir de son revolver demeuré dans la poche de son pardessus mais un cahot de l'automobile fait tomber l'arme sur la route. Les gendarmes ne sont aperçus de rien. A la gare de Pont Rémy, Alexandre Jacob est formellement reconnu par Nacavant tandis que la foule, au dehors du bâtiment, crie sa colère et sa haine de l'assassin. Pélissard, arrêté, vient rejoindre le prisonnier peu de temps après. Les deux hommes sont transférés à Abbeville. A la descente du train, nombre de curieux se massent à nouveau pour voir les deux meurtriers. Insultes et menaces fusent :

> *« Deux de ces malfaiteurs ont été arrêtés par la gendarmerie. Un près d'Airaisne et l'autre près de Picquigny, quant au troisième, il n'a pu être encore rejoint.*
>
> *Ces criminels ont été conduits sous bonne escorte à la maison d'arrêt mais, pour la traversée d'Abbeville, un peloton de chasseurs à cheval a dû être requis pour prêter main forte à la gendarmerie ; une foule hostile voulait faire un mauvais parti à ces prisonniers.*
>
> *L'agent Pruvost, décédé, a été reconduit à son domicile et le brigadier Auquier est soigné à Pont Rémy »*[543].

En arrivant à la prison, narre Alain Sergent, Jacob se fait mordre au poignet par la femme du gardien-chef qui s'était jetée sur lui. Invérifiable, l'anecdote est révélatrice de l'émoi causé dans la région. Alexandre Jacob est arrêté. Les travailleurs de la Nuit tombent les uns après autres. L'instruction en vue de leur procès peut commencer.

---

[542] Jacob Alexandre, *Souvenirs d'un révolté*, dans Ecrits, volume I, p.99.
[543] A.N., BB[18] 2261A dossier 2069 A 03.

CHAPITRE 3 : LES PROCES



A AMIENS

— Alors, Jacob, vous êtes le roi des cambrioleurs?
— Il n'y a pas de rois chez nous. Je suis démocrate; les seuls titres que j'envie ce sont les titres... de rente des bourgeois.

Dans les «*Souvenirs d'un révolté* », Alexandre Jacob sait que le temps de la reprise a pris fin dès lors qu'il est interné à la prison d'Abbeville : « *Tous mes projets de lutte, mes prochaines expéditions s'évanouissaient en fumée : c'est donc fini ? Tu ne verras plus rien de cela ?* »[544]. Mais, de l'anonymat du voleur, Alexandre Jacob passe à la célébrité judiciaire. Les temps des procès fait de lui une vedette des cours d'assises et confirme son militantisme libertaire. Ces deux années de procédures, d'enquêtes, d'emprisonnement n'en constituent pas moins une période prégnante de sa vie, une charnière fondamentale entre sa pratique de l'illégalisme et son existence à venir de forçat. L'impact de l'affaire de la «bande d'Abbeville » ouvre alors pour nous plusieurs perspectives qu'il convient malgré l'absence du dossier d'instruction du procès d'Amiens de souligner. Alexandre Jacob doit ainsi faire face à ses compagnons d'anarchisme, affronter la pression médiatique mais en premier lieu se confronter à une justice qu'il a narguée pendant plus de trois ans.

I. Alexandre face à ses juges

A. Plus d'une année d'instruction et plus de deux de détention

1) Des recherches longues et difficiles

L'arrestation d'Alexandre Jacob et de Léon Pélissard, le 23 avril 1903, marque le début de l'instruction menée contre la «bande sinistre ». Pour Alain Sergent, elle dure près de deux ans et repose essentiellement sur les aveux de Félix Bour[545]. Bernard Thomas estime aussi que « *M.Hatté mit près de deux ans à sortir du labyrinthe où il tâtonnait* »[546] et annonce la clôture de l'enquête dans les dernières semaines de l'année 1904. William Caruchet, quant à lui, ne donne pas de date précise mais, à l'instar de Bernard Thomas, insiste sur les lenteurs et les difficultés des recherches entreprises par le juge d'instruction d'Abbeville, « *vite débordé par l'ampleur de l'affaire et ses inextricables prolongements* »[547]. Pour ces deux derniers auteurs, toute l'instruction est bâtie sur les aveux de trois « mouchards » : Léontine Tissandier, amante de Félix Bour ; Gabrielle Damiens, concubine de Joseph Ferrand ; et Collavaert qui recueillit les confidences ce dernier alors qu'ils partageaient la même cellule à Laon. L'absence du dossier d'instruction du procès d'Amiens aurait pu être un frein à nos recherches. Celui-ci contiendrait en effet quelques 25000 pièces soit autant d'enquête, de rapports, de commissions rogatoires ; c'est à dire de documents retraçant l'histoire des Travailleurs de la Nuit mais aussi mettant en lumière l'action de la justice une fois Alexandre Jacob tombé. La lecture de la presse et de certains dossiers d'archives autorise toutefois la reconstitution d'une enquête judiciaire sensiblement différente de celle narrée par le journaliste au *Canard Enchaîné* et par l'avocat niçois et dont la durée peut être ramenée à environ un an.

Le commissaire Girault, en poste à Abbeville, rend régulièrement compte au préfet de la Somme et au directeur de la Sûreté générale de l'avancement de l'instruction judiciaire menée au sujet « *des cambrioleurs Jacob et autres* ». Le 4 juin 1903, il estime qu'elle « *donne lieu à des découvertes intéressantes au point de vue de la sûreté générale* »[548]. Quatorze jours

[544] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.101.
[545] Sergent Alain, op.cit., p.84.
[546] Thomas Bernard, op.cit., p.236.
[547] Caruchet William, op.cit., p.138.
[548] A.D.Somme 99M13/2.

plus tard, « *l'instruction suit son cours normal* »[549]. Mais, face à l'ampleur de l'organisation mise à jour, le commissaire ne prévoit la fin des recherches entreprises par le juge Hatté que vers la fin de l'été 1904[550]. Cette prévision semble juste.. Le 20 juin 1904, il adresse en effet au directeur de la Sûreté Générale à Paris un court rapport sur Joseph Ferrand et Honoré Bonnefoy. Il annonce que « *l'instruction laborieuse vient d'être close* »[551]. Celle-ci s'est donc poursuivie pendant un an et quelques deux mois. Après le mois de juin 1904, l'organisation du procès d'Amiens se met en place ce qui n'est pas une mince affaire au regard de l'ampleur des crimes à juger et du nombre des accusés. Mais deux problèmes s'offrent à nous à partir du qualificatif *laborieux*, terme récurrent dans toutes les pièces que nous avons pu analyser. Le choix du juge Hatté pour instruire une affaire qui dépasse le cadre de sa juridiction d'Abbeville n'apparaît pas tout d'abord aussi évident que cela. Ce dernier est compétent pour instruire le vol Tilloloy et le « *drame de Pont Rémy* » mais, dès lors que Félix Bour arrêté le 27 avril avoue une série de cambriolages commis dans toute la France, la question du juge à nommer se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il a fallu aussi établir l'identité des détenus. Le 6 mai, le procureur général Régnault pose le problème au garde des Sceaux[552]. Le procureur d'Amiens émet alors l'idée d'une instruction qui pourrait se faire depuis Paris, les divers parquets de province se dessaisissant au profit de celui de la Seine. « *L'expédient, outre de nombreux avantages, présenterait celui d'éviter les nombreux transferts successifs de malfaiteurs dangereux qui faciliteraient ainsi leurs projets d'évasion* »[553]. L'idée de Paris est surtout motivée par la domiciliation des accusés dans la capitale. Mais, dix jours plus tard, le procureur Régnault, après avoir annoncé des instructions ouvertes à Aix, Niort, Angoulême, Evreux, Compiègne, Tours, Beauvais, Toulouse, Paris, Rouen, Perpignan et Orléans, revient sur l'idée d'une centralisation des recherches judiciaires désormais basée sur Abbeville, lieu d'arrestation et de détention des principaux accusés :

> *« Il apparaît qu'on pourrait peut-être, en dehors des meurtres et vols qualifiés commis à Abbeville, relever le crime d'association de malfaiteurs (article 265 et suivant du code pénal) qui permettrait d'englober dans une seule et même poursuite tous les affiliés de la bande Jacob, et permettrait au parquait d'Abbeville d'instruire non seulement pour le crime d'association de malfaiteurs mais par extension pour tous les crimes isolés commis par tous les membres de la bande »*[554].

La Chancellerie se range à ces arguments[555]. C'est donc à partir d'Abbeville que le juge Hatté est chargé de faire la lumière une affaire qui, dès le départ, se révèle être des plus compliquées. Deuxième problème à résoudre, l'instruction est en effet sujette à de multiples difficultés et soumise à de nombreux rebondissements. Dès le départ, Hatté est confronté à une double interrogation : qui a tué l'agent Pruvost ? Et surtout quelle est l'identité des cambrioleurs assassins ? Alexandre Jacob et Léon Pélissard, lors des premiers interrogatoires, refusent de faire connaître leur état civil. Le premier finit par affirmer se nommer Escande

---

[549] A.D.Somme 99M13/2.
[550] A.D.Somme, 99M13/2, rapport du commissaire Girault, 17 décembre 1903.
[551] A.C.F., 19940845, article 94, dossier 7939 : Joseph Ferrand.
[552] C.H.A.N., BB[18]2261A, dossier 2069A03, « *Dans ces conditions, il n'apparaît pas douteux que mon substitut soit incompétent pour se saisir des diverses procédures instruites à Beauvais et ailleurs, les crimes n'ayant été portés à sa connaissance que postérieurement à l'arrestation des inculpés. La jurisprudence est formelle à cet égard* ».
[553] Ibid.
[554] Ibid, rapport procureur général Régnault 16 mai 1903.
[555] A.D.Somme,99M13/2, rapport du commissaire Girault, 4 juin 1903 : « *La Chancellerie a donné des ordres pour que cette affaire exceptionnelle, qui paraît être appelée à avoir un grand retentissement, soit instruite par un juge unique à Abbeville, tant pour éviter des frais de procédure, des lenteurs inutiles, que pour empêcher des évasions toujours possibles en cas de transfèrement* ».

Joseph[556], antiquaire né à Cette ; et le second Edme, agent de commerce. Avant d'être arrêté, Léon Pélissard a justement déchiré des cartes de commerce portant le nom d'Escande et une adresse : 14 boulevard d'Ornano à Paris. Ce nom et cette adresse figurent également sur une dépêche retrouvée au bureau des postes d'Abbeville. Le parallèle étant rapidement fait, Hatté envoie une commission rogatoire qui charge le chef de la sûreté Hamard de perquisitionner à Paris. Au 14 boulevard d'Ornano, il apprend que le dénommé Escande a déménagé depuis un mois et loge désormais au 82 de la rue Leibniz. A cette adresse, sont retrouvés le 25 avril divers outils de cambrioleurs et pléthore d'objets et d'habits. Mais surtout les limiers de la sûreté parisienne peuvent constater sur place la présence de deux femmes qu'ils embarquent aussitôt : Marie Berthou et Henriette Beziat, soit Marie Jacob et Rose Roux. Pensant qu'il s'agit du repaire des voleurs surpris à Abbeville, une souricière est tendue et, dans la nuit 27 au 28 avril, Félix Bour, qui a d'abord réussi à échapper à la police picarde, ne peut que se rendre. Le 28 avril, il y a donc cinq personnes arrêtées dont les trois auteurs présumés du vol Tilloloy et, parmi eux, l'assassin de l'agent Pruvost. Avant d'être transférés à Abbeville, Félix Bour, comme les deux femmes d'ailleurs, est soumis à un interrogatoire. Il craque et donne l'identité de ses complices mais aussi d'autres noms : Ferré, Apport, Brunus et Ader. Il révèle aussi avoir participé à de nombreux cambriolages commis dans toute la France en compagnie de Jacob. L'instruction du juge Hatté peut réellement commencer mais, ramené à Abbeville, Félix Bour entre en contact avec Alexandre Jacob par le biais de billets clandestinement transmis et revient sur ses déclarations. Dans un rapport adressé au procureur général d'Amiens, le juge Hatté rend compte de ses premières investigations :

> *« Tout d'abord, j'ai du recherché lequel de ces trois individus avait tué l'agent Pruvost et lequel avait blessé le brigadier Auquier, ce qui a été particulièrement difficile à cause de la similitude de calibre des revolvers, de l'insuffisance et des contradictions des témoignages et, plus encore, des affirmations catégoriques et reconnues depuis inexactes du principal témoin[557] et ce à qui je ne suis d'ailleurs parvenu que grâce à une observation personnelle faite sur les armes »*[558].

En réalité, le juge d'instruction a ordonné un examen balistique des deux revolvers. Sur les balles extraites du corps du défunt policier huit rayures se remarquent nettement ; l'arme de Jacob n'en produit que cinq. Les affirmations d'Alexandre Jacob, s'accusant du crime, ne tiennent plus. Félix Bour est donc l'assassin. Le juge Hatté peut alors entamer la deuxième partie de son enquête, savoir la vérification des identités des cinq personnes arrêtées et surtout la connaissance d'hypothétiques antécédents. Mais, auparavant, il a pris soin de bien recueillir tous les témoignages autorisant la reconstitution du vol Tilloloy et du drame de Pont Rémy. Ont ainsi déposé : Leleu, voisin des Tilloloy ; le brigadier Auquier remis de ses blessures et beaucoup d'autres. Les déclarations de Félix Bour faites devant Hamard sont alors un point de départ pour le juge Hatté :

> *« Je me suis donc fait communiquer et j'ai du examiner environ deux cent dossiers d'instruction, pour vols qualifiés ou assassinats commis dans toute la*

---

[556] Avant de donner cette identité, Alexandre Jacob s'est refusé à donner quelque nom que ce soit. Avec une certaine ironie il répond à l'agent de police venu l'interroger à la gare de Pont Rémy :
« *Le crayon d'une main, une feuille de papier de l'autre.*
- *Vos nom, prénoms, âge et profession ? me demande-t-il avec des yeux de chèvre à l'agonie.*
- *Je n'ai ni feu, ni lieu, ni âge, ni profession. Je suis vagabond, né à Partout, chef lieu Nulle Part, département de la terre* »

(« *Souvenirs d'un révolté* », dans *Ecrits*, volume I, p.105).

[557] Le chef de gare de Pont Rémy Nacavant.

[558] C.H.A.N., BB[18]2261A, dossier 2069A03.

France depuis plusieurs années par des individus restés inconnus, afin de recherche si Jacob et ses co-inculpés n'en seraient pas les auteurs. Cette recherche a nécessité un échange de correspondances considérable, l'envoi de demandes de renseignements de toute nature, de commission rogatoire, de pièces à conviction nombreuses. Finalement et à l'heure actuelle, Jacob a reconnu avoir commis environ cent vingt cambriolages, dont beaucoup sont très importants, dont quelques-uns uns ont été suivis d'incendie mais pour lesquels il s'est toujours refusé à me révéler ses complices. Tous ces faits ont donné lieu naturellement à autant d'instructions distinctes dans lesquelles je me suis attaché à vérifier les allégations de Jacob et à déterminer si possible les complices à un titre quelconque. J'en ai retrouvé plusieurs »[559].

Les résultats de « *l'information judiciaire si habilement conduite par M.Hatté* »[560] ne sont pas en effet immédiats ; le juge d'instruction progresse lentement ; les pièces à convictions finissent par s'accumuler « *en un sorte de musée* »[561] ; plus d'un millier de scellés sont posés. Les recherches anthropométriques, efficaces depuis le procédé de fichage mis au point par Alphonse Bertillon, confirment les intuitions du juge et font progresser l'enquête néanmoins soumise à de nombreux rebondissements. Trois séries de dépositions l'accélèrent et multiplient le nombre des inculpations. A Paris, la police arrête et fait parler Léontine Tissandier à la suite des aveux de son amant : Félix Bour. Les dires de la jeune femme confirment ce qu'a pourtant nié ce dernier une fois en contact avec Alexandre Jacob. Les soupçons se portent dès lors sur les fondeurs Apport et Brunus, sur Alcide Ader, sur Jules Clarenson et sur les époux Ferré. Mais elles mettent surtout le chef de la sûreté Hamard sur la piste de Joseph Ferrand qui vient d'être condamné à Nevers (le 4 août) pour le vol commis dans cette ville au mois de janvier. Transféré à Laon pour y subir un nouveau procès, celui-ci se confie à un de ses co-détenus Collavaert. Ferrand sait la libération proche de Collavaert et lui aurait confié des billets à l'intention de compagnons demeurés à Paris afin de préparer une hasardeuse évasion. Une fois libéré, Collavaert s'empresse de tout répéter à la police. Les informations ainsi obtenues désignent entre autres Alexandre Jacob, Vaillant, Blondel et Jacques Sautarel. Elles sont toutefois moins capitales que celles faites par la concubine de Ferrand que le juge Hatté laisse en détention à Paris pour l'isoler des autres inculpés détenus à Abbeville. On comprend dès lors que le commissaire d'Abbeville Girault puisse rendre compte à son supérieur hiérarchique le 13 novembre d'une « *instruction qui prend de plus en plus d'importance* ». A ce titre, le dossier de presse du procès d'Amiens, réalisé pour le compte du préfet de police de Paris, peut noter que :

« Gabrielle Damiens fut un des pivots de l'instruction. Elle a fait les déclarations les plus graves et a porté la plupart des accusations retenues par l'instruction. Gabrielle Damiens, dans sa première déposition, donne des renseignements sur les habitants de la rue de la Clef, sur le vol de la rue Quincampoix, sur le vol Guénard à Amiens, sur un voyage qu'elle fit à Marseille en compagnie de Ferrand. Elle dénonce Vaillant, Jacob, Lazarine Roux, Sautarel, Bonnefoy, Ferré, Bour et d'autres comme étant en relation. Gabrielle Damiens relate plusieurs circonstances dans lesquelles elle se trouva avec les uns et avec les autres. Dans une deuxième déposition, Gabrielle Damiens parle des outils que Charles aurait arrangés pour son amant. Elle signale que Ferrand connaissait Deschamps. Elle parle de divers cambriolages. (…) De nombreuses dépositions de Gabrielle Damiens [contiennent] des détails sur les agissements de la bande. (…)

[559] C.H.A.N., BB[18]2261A dossier 2069A03.
[560] A.D.Somme, 99M13/2, rapport du commissaire Girault.
[561] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse « Les *bandits sinistres* », les objets ont été essentiellement saisis au 82 de la rue Leibniz et chez les parents d'Angèle Ferré (Bononi) à Marseille, mais aussi dans divers monts de piété ou encore, en ce qui concerne le « matériel professionnel »des cambrioleurs sur les accusés eux-mêmes au moment de leur arrestation. Ainsi « la contrebasse » (la mallette) de Félix Bour prise sur Léon Ferré à Angers.

Ferrand déclare que tout ce qu'a dit sa maîtresse est exacte et avouer de nombreux cambriolages ».[562]

Dès le mois d'octobre 1903, le juge Hatté tient la trame de l'organisation criminelle. C'est ce qui lui permet d'écrire au procureur général d'Amiens, Régnault, le 1er novembre :

> *« Actuellement il est encore impossible d'apprécier la durée totale de l'affaire ; l'instruction est évidemment très avancée ; on peut même la considérer comme à peu près terminée en ce qui concerne les individus arrêtés à l'exception bien entendu des receleurs. Mais sa clôture est subordonnée principalement aux enquêtes très importantes en voie d'exécution menées par M. le chef de la Sûreté à Paris et qui peuvent toujours, dans une affaire de cette nature, donner lieu à des découvertes nouvelles ».*[563]

Parallèlement à la recherche des principaux complices d'Alexandre Jacob, le juge Hatté oriente ses investigations dans deux directions. La piste des receleurs, comme il l'indique, semble une priorité. Elle aboutit à de forts soupçons sur François Brunus et son employé Georges Apport qui, « *lorsqu'ils se sont sentis soupçonnés, ont brûlé leur principal livre qu'ils ont remplacé par un autre très incomplet et dont plusieurs mentions sont suspectes* »[564]. Sautarel, inquiété dans le vol de la rue Quincampoix, est aussi accusé comme receleur par Gabrielle Damiens. La filière du recel, mais aussi de nombreux cambriolages, mettent ensuite en relief les ramifications internationales de la bande Jacob. Des commissions rogatoires sont ainsi lancées aux autorités judiciaires de Dublin, Berlin, Liège et Milan le 13 septembre 1903, à celles du Portugal le 4 décembre, de Liverpool le 28 décembre ou encore aux autorités russes de Varsovie le 5 février 1904 afin de retrouver un dénommé Tolfischer, agent de change qui habiterait dans cette ville au 148 de la rue Marshalkowska[565]. La plupart des recherches extranationales n'aboutissent vraisemblablement pas, elles permettent toutefois de mettre à jour une organisation bien rodée dans laquelle de nombreuses personnes sont affiliées. Le nombre des inculpations va ainsi croissant.

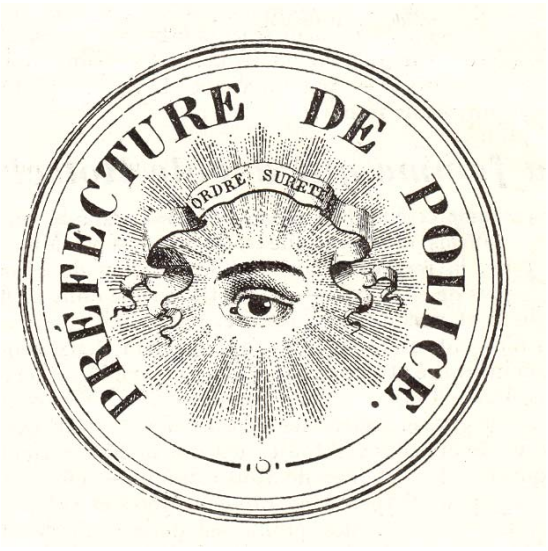

Aux cinq inculpés à la suite de l'opération menée rue Leibniz à Paris le 28 avril 1903, viennent s'ajouter les époux Ferré et Alcide Ader que les propos de Léontine Tissandier et les aveux de Félix Bour avaient désignés à la vindicte judiciaire. Les trois sont en fuite ; Angèle

[562] A.P.P.P.
[563] C.H.A.N. BB[18]2261A, dossier 2069A03.
[564] Ibid, rapport du juge Hatté, 1er novembre 1904.
[565] Ibid, commissions rogatoires.

Ferré est arrêtée le 5 octobre ; son mari et Ader sont signalés à la prison d'Abbeville le 13 novembre[566]. Ce même jour, le commissaire Girault relève que « *arrestations se multiplient et, actuellement, 14 inculpés dont trois femmes sont appelés à rendre des comptes à la justice* ». Parmi eux, se trouvent, outre ceux cités précédemment, les fondeurs Apport et Brunus, arrêtés dans le courant d'octobre, mais Ferrand et Vaillant détenus alors à Laon[567]. Jules Clarenson est détenu à Paris, Federmann à Berlin, et Honoré Bonnefoy déclaré en fuite. Celui-ci est intercepté à Djibouti au début de l'année 1904. Il attendait un départ vers l'Asie, c'est la maison d'arrêt d'Abbeville qui l'accueille le 5 mai de cette année. Quelques mois auparavant, le 21 décembre 1903, le commissaire Girault signale que le nombre des inculpés grossit toujours, soit 17 personnes. Son collègue de Saint Germain en Laye annonce le 2 février 1904 l'arrestation de Jacques Sautarel[568]. L'instruction est close au mois de juin 1904 : sur l'ensemble des documents que nous avons compulsés, 33 noms apparaissent comme faisant partie ou étant proches de la bande d'Abbeville. Parmi ceux-ci, quatre sont en fuite (Henry, Deschamps, Vambelle, Mongardin), trois sont décédés (Gabrielle Damiens, Mugniez, Royères) et, pour trois d'entre eux les charges retenues ont été déclarés insuffisantes (Dourboy, Touzel et Federmann[569]). Le 8 mars 1905 s'ouvre le procès d'Amiens. Ce sont donc 23 accusés qui ont à répondre de 95 chefs d'accusation : Alexandre Jacob, Félix Bour, Léon Pélissard, Rose Roux, Marie Jacob, Marius Baudy, Jules Clarenson, Honoré Bonnefoy, Léon et Angèle Ferré, Alcide Ader, François Brunus, Georges Apport, Emile Limonier, Joseph Ferrand, Jacques Sautarel, Siméon Charles, Henri Westermann, François Vaillant, Louis Chalus, Emile Augain, Noël Blondel et Léontine Tissandier. Le juge Hatté sait qu'il n'a pu réunir tous ceux qui, à un degré plus ou moins élevé, furent impliqués dans les forfaits de la bande d'Abbeville. Mais, dès le 4 juin 1903, le commissaire Girault écrivait au préfet de la Somme :

> *« Enfin, tous les individus incriminés à différents titres seraient en outre inculpés comme faisant partie d'une association de malfaiteurs, crime prévu et puni par les articles 265 et suivants du code pénal »*[570].

L'accusation, ainsi présentée, permet alors de poursuivre des personnes suspectées dès le départ de militantisme libertaire.

2) Des anarchistes en prison préventive

a) « On est en pleine anarchie »[571]

Le 1er novembre 1903, le juge Hatté conclut le rapport qui résume les débuts de son instruction en dressant un rapide portrait des personnages jusqu'ici inculpés et en établissant les liens existant entre eux. Un point commun semble se dégager et alourdir les charges retenues à leur encontre :

> *« Tous les individus faisant partie de cette bande sont des malfaiteurs des plus dangereux, puissamment outillés et armés quand ils partent pour leurs expéditions, se soutenant ensuite énergiquement et par tous les moyens lorsqu'il*

[566] Léon Ferré a été arrêté à Angers en compagnie de Noël Blondel.
[567] Ferrand et Vaillant sont transférés à Abbeville.
[568] A.C.F., Dossier Sautarel, Sautarel habite dans cette ville depuis le 26 décembre 1903.
[569] Celui-ci restere en prison à Berlin.
[570] A.D.Somme, 99M13/2.
[571] A.D.Somme, 99M13/2, rapport du commissaire Girault, 13 novembre 1903.

s'agit de déjouer les recherches de la justice. Ce sont pour la plupart des hommes aussi intelligents que résolus. Tous sont anarchistes »[572].

Le mot final n'est pas lancé innocemment. Il fait bien entendu appel à une vision subjective associant l'idée libertaire au délit de droit commun et où le second terme occulte le premier. L'anarchiste fait encore peur ; le rapport du juge Hatté met donc en valeur une affaire désormais liée par cette expression à la chasse aux libertaires, ouverte depuis un peu plus de dix ans avec les « lois scélérates » de 1894. Mais, à aucun moment, il n'est question d'apprécier les convictions politiques des accusés. Bien au contraire, l'illégalisme anarchiste, le discours politique des détenus ne constituent aux yeux de la justice que des prétextes pour jouir plus facilement des fruits de leurs méfaits :

« Suivant le mot de M.Hatté (…), qui mène cette affaire exceptionnelle avec intelligence : on est en pleine anarchie, dire par cela que les découvertes faites par lui démontrent l'existence d'une véritable association de malfaiteurs qui, sous le couvert d'idées libertaires et humanitaires, se livrent à de nombreux attentats contre les personnes et la propriété »[573].

Il convient toutefois de nuancer les propos du juge Hatté et du commissaire Girault. Tous ne sont pas libertaires même si une grande majorité d'entre eux professent l'anti-autoritarisme. L'accusation d'anarchisme paraît sujette à caution au moins pour Limonier, Apport, Westermann, Blondel et Clarenson. Ce dernier reconnaît avoir été anarchiste mais « *se défend de l'être maintenant* »[574]. Cela ne l'empêche pourtant pas de voir l'une de ses chansons, « *La cellule* », publiée dans le bimensuel individualiste d'Amiens Germinal[575]. Il est reproché à Westermann d'avoir suivi des réunions publiques. L'avocat de Limonier s'appuie, lors du procès d'Amiens, sur des renseignements de police plus favorables à son client qu'aux accusateurs. Blondel nie et Apport fait valoir son appartenance passé « *à La Varenne Saint Hilaire à un comité républicain libéral menant campagne pour la liberté de conscience et la liberté d'association* »[576]. Il n'y a en revanche aucun doute possible pour Alexandre Jacob et consort si bien que, très vite, la bande d'Abbeville apparaît dans les rapports policiers sous le vocable de « cambrioleurs anarchistes ». Alexandre Jacob ne se prive d'ailleurs d'aucun commentaire, d'aucune remarque, d'aucune réplique pouvant établir ses opinions libertaires[577]. On comprend alors aisément que l'affaire d'Abbeville puisse intéresser au plus haut point la Sûreté Générale et en particulier son quatrième bureau chargé de la surveillance et de la répression des menées anarchistes. « *M. le préfet de police de Paris*[578] *se fait rendre compte tous les jours du résultat de l'intervention des agents de son service* »[579] écrit le commissaire Girault au préfet de la Somme le 13 novembre 1903. Tout ce qui peut ainsi avoir un rapport, même lointain, avec l'anarchie retient l'attention du juge Hatté qui a ordonné des mesures spéciales « *pour la surveillance intérieure et extérieure de la prison. La police fait des rondes aux abords, pendant la nuit* »[580]. La phobie de l'anarchisme

---

[572] C.H.A.N., BB[18]2261A dossier 2069A03.
[573] A.D.Somme, 99M13/2, rapport du commissaire Girault, 13 novembre 1903.
[574] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse « *Les bandits sinistres* ».
[575] Voir II) *A) « Pourquoi j'ai cambriolé »*.
[576] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse « *Les bandits sinistres* ».
[577] Et ce dès son arrestation ! Transporté à la gare de Pont Rémy, une conversation s'engage avec un de ses gardiens : « - *Vous devez être anarchiste ? me fit l'un des gendarmes à qui ces paroles firent dresser l'oreille.*
- *Je suis un révolté, je ne m'embarrasse pas d'autres étiquettes »* (Jacob Alexandre, dans « *Souvenirs d'un révolté* », *Ecrits*, volume I, p.108).
[578] Louis Lépine.
[579] A.D.Somme, 99M13/2.
[580] Ibid.

pousse la justice et la police à relever toutes les informations, même les plus farfelues et les plus délirantes. Les moindres paroles à connotation libertaire, les moindres propos autorisant un lien avec des militants connus donnent lieu à un rapport circonstancié. L'idée d'une société secrète, telles celles des Carbonari du début du XIXe siècle, est même suggérée à la suite d'une conversation tenue par Rose Roux le 5 juillet à la prison d'Abbeville. Des réunions anarchistes se feraient au théâtre Grand Guignol, 20 bis rue Chaptal à Paris. Dans cette salle, les militants « réputés et connus ou pour lesquels on se porte garant » assisteraient à des représentations clandestines et nocturnes, après la fermeture officielle de l'établissement. Une carte spéciale permettrait d'entrer aux heures convenues. Des réunions marquées du sceau du secret ont bien eu lieu, la pratique est courante mais, dans le cas de l'affaire Jacob, les précisions données par le commissaire Girault font plus penser à une analyse paranoïaque qu'à une réelle réunion de préparation de cambriolages. Dans le même ordre d'esprit, Alexandre Jacob est qualifié par ce même commissaire de « *meneur* » le 2 juillet 1903. Au demeurant, cela ne fait aucun doute. Mais le groupe, ici désigné, dépasse le cadre hexagonal pour devenir une organisation criminelle à vocation mondiale. Sans crainte de l'anachronisme, l'amalgame est rapidement établi avec Pini, Schouppe, Parmeggiani et surtout Ravachol. Or, lorsque éclatent les premières bombes de ce dernier en 1892, Alexandre Jacob n'a que treize ans et forge son expérience à la dure vie des matelots. Bien sûr, le commissaire Girault peut insinuer que le « chef » des Travailleurs de la Nuit n'est qu'un continuateur des propagandistes par le fait et des adeptes de la reprise. Il est à cet égard étonnant que le nom de Clément Duval n'apparaisse pas sous la plume de ce zélé fonctionnaire de police. L'anecdote est néanmoins révélatrice de la peur, virant à la névrose obsessionnelle parfois, engendrée par les anarchistes depuis la période des attentats. Le 5 juillet, les Travailleurs de la Nuit deviennent une organisation quasi maffieuse et jouissant d'une incroyable impunité grâce aux liens tissés dans tous les milieux sociaux, et en particulier dans celui des forces de l'ordre : « *Les compagnons ont de nombreuses ramifications dans la police parisienne et dans les polices des grands centres de province* »[581]. La collusion entre l'idée libertaire et le crime ne pose pas de problème d'interprétation puisque, un mois plus tôt, il est écrit que Jacob « *professe à l'instar de Ravachol les mêmes théories libertaires pour justifier ses nombreux méfaits* ». L'affaire Jacob fait grand bruit. « *Le péril anarchiste* »[582]semble renaître et, de fait, la police redouble de vigilance au point de rendre inquiets les compagnons. L'instruction paraît même, mais le commissaire Girault ne donne aucun nom, « *dévoiler certains agissements des milieux intellectuels de l'anarchie* »[583]. A ce propos Jean Grave nie dans ses mémoires avoir connu et fréquenté les Travailleurs de la Nuit. Il convient de souligner que cette négation qui disculpe « *le pape de la rue Mouffetard* » de tout contact avec l'illégalisme anarchiste est en totale contradiction avec un passage de la biographie d'Alexandre Jacob par Alain Sergent.

> *Jean Grave : « Mais si je n'ai jamais connu personne de la bande, je connaissais un nomme T. [Thériez ?], ancien ouvrier ébéniste qui s'était établi patron d'un hôtel dans le quartier Mouffetard. Ce fut chez lui que plusieurs comparses de la bande vinrent prendre domicile ».*[584]
>
> *Alain Sergent : « Il fréquenta alors les principaux leaders anarchistes qui connaissaient tous le caractère de ses activités : Jean Graves, Sébastien Faure, Matha, Pierre Martin, Pouget pour ne citer que ceux dont le nom est encore connu dans les milieux révolutionnaires ».*[585]

[581] A.D.Somme, 99M13/2, rapports du commissaire Girault.
[582] Dubois Félix, *Le péril anarchiste*, 1894.
[583] A.D.Somme, 99M13/2.
[584] Grave Jean, *Quarante ans de propagande anarchiste*, p.435.
[585] Sergent Alain, op. cit., p.64.

Pour la police, les rapports avec leaders anarchistes ne font aucun doute. Plus intéressant, mais tout aussi sujet à caution semble être l'information liant Alexandre Jacob aux figures de l'individualisme et de l'illégalisme et remettant à jour l'affaire Bernard Charles[586]. De la Guyane où il purge une peine de quinze ans de travaux forcés, Bernard écrit une lettre au ministre des Colonies dans laquelle il raconte, "à tort ou à raison, qu'il a été initié dans le métier de cambrioleur par Jacob avec qui il a fait un grand nombre de méfaits". Multirécidiviste, ce Vosgien[587] subit le bagne après avoir été condamné par le tribunal de Nancy le 28 mars 1900[588] pour un vol commis aux Rosières aux Salines, près de Nancy, en compagnie de son beau-père Placide Schouppe au mois de novembre 1899. Le cambriolage est estimé à plus de 20000 francs. Le dossier d'instruction de l'affaire Bernard comporte environ 1200 pièces et, parmi celles-ci, figure une liste, donnée par Bernard à la police, d'une quarantaine d'individus mentionnés comme anarchistes connus par lui. Dans cette liste, apparaissent les noms de Malato[589], mais aussi de Siméon Charles (interné à Abbeville en 1904 et désigné en 1900 par Bernard comme fabricant principal à Paris du matériel pour cambrioleurs) et de Jules Lemaire (gérant de journal libertaire amiénois *Germinal* à partir de novembre 1904). Bernard affirme également avoir assisté dans le local du journal *Le Peuple* à de nombreuses conférences au cours desquelles les orateurs de l'anarchie Sébastien Faure, Constant Martin[590], Matha[591], Compain et Libertad[592] prirent souvent la parole. Quel crédit pouvons-nous accorder à la dénonciation de Bernard, le sachant rompu à de telles pratiques ? Grâce à la délation, les bagnards obtiennent en effet de nombreux avantages : adoucissement de peine, ration supplémentaire, suppression de corvée, etc. Il est troublant de voir apparaître dans le dossier d'instruction de Bernard les noms de personnalités proches d'Alexandre Jacob. Le lien qui unit Bernard à Schouppe est indéniable mais à aucun moment le nom d'Alexandre Jacob n'est cité dans le dossier d'instruction du juge nancéien. De plus, la concordance des temps pose problème. En effet, Bernard est condamné à quinze mois de prison par le tribunal de Nancy le 16 décembre 1897 pour abus de confiance et commet le vol à Rosières aux Salines au mois de novembre 1899 (avant d'être jugé une nouvelle fois au mois de mars 1900). Dans ce laps de temps, Alexandre Jacob fait ses premiers pas dans l'illégalisme anarchiste à Marseille (1897 : arrestation pour fabrication d'explosif ; 31 mars 1899 : vol du mont de piété ; avril 1900 : évasion de l'asile de Montperrin à Aix en Provence). Il apparaît donc difficile d'imaginer une rencontre entre les deux voleurs. Néanmoins les informations données par Bernard mettent en relief un réseau dans lequel Alexandre Jacob a très bien pu évoluer[593]. Le juge d'instruction Hatté retient en tout cas la dénonciation de cet homme[594], dénonciation constituant un dossier

[586] A.D. Meurthe et Moselle, 2U1557 dossier Bernard.
[587] Bernard est né à Rambervillers, Vosges, le 21 mai 1874.
[588] Comparaissent avec Bernard : Marie Auguste Prévalet, 23 ans, typographe ; Schouppe Julienne, 18 ans, fille de Placide Schouppe et amante de Bernard ; Tempéré Jeanne, 25 ans, modiste ; Mayer Alfred, 25 ans, sans profession ; Desmons Bernard dit Del Ribo, colporteur ; et Placide Schouppe.
[589] Dans le même dossier d'instruction, figure une courte correspondance entre Schouppe et Malato, saisie sur le premier au moment de son arrestation en Suisse.
[590] Plus connu sous le nom du Père Lapurge.
[591] Ami d'Emile Henry et gérant du *Libertaire* à l'époque du procès d'Amiens.
[592] Libertad est entendu dans l'affaire Bernard par la police parisienne pour avoir hébergé quelques temps Del Ribo, complice du voleur vosgien.
[593] Dans la liste donnée par Bernard apparaissent huit anarchistes français résidant à Londres dont en particulier Marocco (connu pour être dans la capitale anglaise le receleur des titres volés par les cambrioleurs français).
[594] En revanche, la piste Saurel (A.D. Hérault, 4M1318) ne semble pas avoir suscité d'intérêt si tant est, bien sûr, qu'Hatté ait eu vent de la lettre de dénonciation d'un nommé Salvatore, adressée au chef de la Sûreté parisienne Hamard depuis Cette au mois de juillet 1904. Sans nommer qui que ce soit, Salvatore (tanneur dans une entreprise cettoise, suggère "une affaire superbe d'un type compliqué dans l'affaire Jacob". Après renseignements, le commissaire spécial de Cette conseille à la préfecture de l'Hérault de ne pas considérer les dires d'un "vantard

de 70 pages et alimentant l'hypothèse qui fait d'Alexandre Jacob un chef anarchiste influent, un "leader" des plus dangereux. Les propos du commissaire Girault vont également dans le sens d'un organisateur hors pair, sachant diriger et mener ses hommes. C'est pourquoi la surveillance des prisonniers est exercée avec la plus extrême vigilance. Cela n'empêche d'ailleurs pas Alexandre Jacob d'organiser et de préparer sa défense en tissant des liens à l'intérieur même de la prison.

b) Dans les geôles picardes en attendant le procès d'Amiens

En effet, la captivité des Travailleurs de la Nuit n'entame en rien la détermination d'Alexandre Jacob qui, au fur et à mesure que les inculpés arrivent à la prison d'Abbeville, entre en contact avec eux. Si Alain sergent ne dit rien de cette période de deux ans environ, Bernard Thomas et William Caruchet en revanche donnent de nombreuses précisions. Mais il convient là aussi de manier avec précaution les informations très romancées (et données sans citation de source par ces deux auteurs). Force est néanmoins de constater que certaines de ces informations peuvent être avérées par nos recherches en archives. Ainsi, malgré "*le silence des murailles d'une prison*"[595], Alexandre Jacob communique-t-il avec ses co-inculpés. Ces derniers arrivent progressivement à la prison d'Abbeville. Certains comme Deschamps, Henry, Mongardin et Vambelle ont eu le temps de fuir. Au départ, le 23 avril 1903, ils ne sont que deux : Alexandre Jacob et Léon Pélissard. Puis, au 28 de ce mois, viennent s'ajouter Félix Bour, Marie Jacob et Rose Roux. Le 13 novembre, sur les 14 inculpés signalés dans les rapports du commissaire Girault, 9 sont internés à Abbeville. Léon Ferré, Joseph Ferrand et Jules Clarenson les rejoignent à la fin de cette année. C'est au tour de Jacques Sautarel et d'Honoré Bonnefoy, au cours du premier trimestre de l'année suivante, de prendre le chemin des geôles picardes. A la fin de l'instruction, au mois de juin 1904, 25 Travailleurs de la Nuit ou reconnus comme tels se retrouvent derrière les barreaux. Seules Léontine Tissandier et Gabrielle Damiens restent à Paris par mesure de précaution. Il ne faut pas en effet qu'elles soient mêlées à celles et ceux qu'elles accusent.

Dès le début de son internement, Alexandre Jacob s'attache non pas à se défendre mais à disculper ceux de ses compagnons sur qui pèsent les charges les moins lourdes. Mais, dans un premier temps, il nie tout en bloc refusant de révéler, comme nous l'avons vu, son identité. Les aveux de Félix Bour l'amènent donc à changer de stratégie car il sait la machine judiciaire lancée : "*Puis Jacob entra dans la voie des aveux et y même un certain cynisme*"[596]. Ce dernier s'accuse alors de tous les crimes "*même de ceux qu'il n'avait pas commis*"[597] pour alléger l'accusation pesant sur ses compagnons. L'instruction se ralentit d'autant, obligeant le juge Hatté à "*vérifier les allégations de Jacob et à déterminer ses complices à un titre quelconque*". Or, s'il "*a reconnu avoir commis environ 120 cambriolages dont certains suivis d'incendie*", en revanche "*il s'est toujours refusé catégoriquement à me révéler ses complices*", écrit le juge d'instruction au procureur général d'Amiens[598]. Les interrogatoires défilent amenant leur lot de révélations, forçant la justice à reconnaître parfois ses erreurs. Le 3 octobre 1903, Alexandre Jacob donne les détails d'un vol commis chez le lieutenant Xardel, rue des Bons Enfants à Cholet, au début de cette année. Mais, pour ce cambriolage, Marcel

---

qui voit des malfaiteurs et des espions partout" (27 juillet 1904). Pourtant l'individu signalé par Salvatore correspond à Ernest Saurel. Rappelons que c'est chez cet ancien ami de Santo Geronimo Casério qu'Alexandre Jacob forme sa première "cellule" de Travailleurs de la Nuit. C'est aussi chez lui que Jacques Sautarel fait une halte en 1902, porteur d'un petit sac de bijoutier (A.C.F. Dossier Sautarel).

[595] Caruchet William, op. cit., p.145.

[596] Thomas Bernard, op. cit., p.230.

[597] Thomas Bernard, op. cit., p.230.

[598] C.H.A.N., BB[18]2261A, dossier 2069A03.

Couteau et Gustave Picard ont déjà été condamnés par le tribunal de Cholet le 14 mars 1903. Le premier a 14 ans et le second un de plus. "*Il y a donc lieu à révision de leur procès*", écrit le juge Hatté le 23 octobre[599]. De la même manière, Alexandre Jacob reconnaît être l'auteur du vol commis chez le vice-président du tribunal de Liège en Belgique en septembre 1901 et pour lequel un nommé Sauvay a été condamné malgré ses protestations. Un mouchoir retrouvé chez Delgeur (le vice-président) et provenant d'un autre cambriolage d'Alexandre Jacob permet de vérifier les dires de l'anarchiste[600]. Mais le juge Hatté a bien du mal à démêler le vrai du faux dans les affirmations de ce dernier. Nous avons vu que Jacob s'accusait d'être l'assassin de l'agent Pruvost pour couvrir Félix Bour ; "*à Toulouse, il déclare avoir tenté de faire sauter le commissariat central au moment où le personnel de la police municipale était au rapport*"[601]. Jacob prétend aussi fait partie de l'expédition chez le sieur Guénard à Amiens mais ses aveux sont contredits par les déclarations de Gabrielle Damiens qui désigne Ferrand comme l'auteur de ce forfait. Il affirme également avoir commis le vol Rouard à Chartres (23 décembre 1901) alors que Gabrielle Damiens, toujours elle, prétend que Ferrand était accompagné de Baudy et d'Henry. L'attitude des complices présumés d'Alexandre Jacob se calque sur celle de leur "meneur". Ils avouent ce qu'ils ne peuvent nier, le vrai comme le faux, pour "*tenter de sauver les moins compromis*"[602]. La participation de Léon Ferré aux cambriolages est remplacée dans les interrogatoires par celle d'un nommé Mercier sur lequel la police n'arrive pas à mettre la main et dont le nom apparaît dans certains télégramme retrouvés dans les divers bureaux de poste. Félix Bour et Joseph Ferrand avouent également de nombreux vols, quitte à démentir ce qu'ils avaient affirmé avant d'être transférés à la maison d'arrêt d'Abbeville. Beaucoup dénoncent aussi les pressions qu'ils ont subies pour avouer. Lors du procès d'Amiens, Félix Bour demande à faire une déclaration instructive à l'occasion de l'examen du cambriolage de l'église de Brumetz :

> *" Il lit un papier dans lequel il dit que tout ce qu'il a raconté à la Sûreté et à l'instruction est mensonger. Il ne l'a fait que parce qu'on lui avait promis de le relâcher s'il faisait arrêter beaucoup de monde. Quand il arriva à Abbeville, on lui fit les mêmes promesses. Le gardien chef le faisait monter dans sa loge et lui faisait boire de l'alcool. Tout ce qu'il a dit alors n'est que mensonge. Voyant qu'il revenait sur ses premières déclarations, le gardien lui a dit qu'il verrait le brigadier Auquier auquel il demanderait de le charger. Ainsi Bour a-t-il écrit au ministre de la Justice pour se plaindre de ces faits. Bour ajoute ensuite qu'il n'a dénoncé Ferré que par vengeance parce que sa femme avait repoussé les propositions qu'il lui avait faites. Il dit aussi qu'il ne connaît pas Ader"*[603].

De la même manière Marie Jacob et Rose Roux se plaignent lors du procès d'Amiens de leurs geôliers qu'elles "*accusent de leur avoir donné des friandises pour les faire parler*"[604]. Le fait n'est pas anecdotique et révèle une double manœuvre. Pour l'instruction d'abord, la surveillance des prisonniers peut aboutir par quelque moyen que ce soit à des révélations. Pour les prisonniers ensuite, il s'agit de démontrer que les aveux obtenus ne l'ont été qu'à la suite d'une pression, d'un chantage, d'une corruption en somme mais aussi de dénoncer les conditions de détention qui leur sont faites. Marie Jacob, par exemple, est mise au secret dès son arrestation. Pendant cinq mois, elle subit l'isolement, les pressions du juge

---

[599] C.H.A.N., BB[18]2261A, dossier 2069A03 : ayant commis d'autres vols, il n'y a pas de changement de peine pour les deux adolescents ; ces derniers restent en maison de correction jusqu'à l'écoulement de leur vingtième année.
[600] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*Les bandits sinistres*".
[601] A.D. Somme, rapport du commissaire Girault, 4 juin 1903
[602] Thomas Bernard, op. cit., p.230.
[603] A.P.P.P., dossier de presse "*Les bandits sinistres*".
[604] *La Gironde*, 16 mars 1905.

Hatté et du gardien-chef Ruffian pour la faire avouer et pour qu'elle dénonce son cambrioleur de fils[605] qui, depuis, garde une rancœur exacerbée à l'encontre du magistrat instructeur[606]. Les inculpations de Ferré, d'Ader, d'Apport, de Brunus mais aussi de Bonnefoy, de Jacques Sautarel et des femmes emprisonnées deviennent dès lors critiquables. Quand il n'y a pas eu pression, un autre prétexte peut être invoqué. Bour dénoncerait par vengeance et Ferrand affirme, lui, avoir menti "*par crainte d'être trahis par une femme*"[607]. Une telle attitude de la part de nombre des accusés ne peut être issue que d'une concertation préalable. Or, comme le souligne William Caruchet, "*le parquet avait commis l'erreur d'enfermer dans la même prison tous les inculpés*"[608]. Ainsi, même étroitement surveillés, les compagnons de Jacob peuvent recevoir ses instructions et communiquer entre eux. Les détenus utilisent le morse en frappant plus ou moins longuement sur les murs de leur cellule et non pas sur les tuyauteries comme l'indiquent Bernard Thomas[609] et William Caruchet[610]. Cette technique n'autorise toutefois que des textes courts et quiconque la manie peut la déchiffrer. Les textes tapés doivent être certainement codés. Des billets ont également été saisis mais nous ne savons ni quand ni comment ils furent écrits et échangés. Les deux que nous avons pus retrouver démontrent une fois de plus le rôle central d'Alexandre Jacob. "*Ainsi, du fond d'un cellule où il crachait le sang, à demi mort, Alexandre continuait-il à diriger son équipe de révolté comme il l'avait fait aux beaux jours de la liberté*"[611]. A Bour qu'il informe de sa santé[612] et qu'il assure de son amitié, Alexandre Jacob promet de l'aider pour le procès à venir :

> *"Je te ferai un embryon de défense. Je ne suis pas de ton avis sur le rôle de l'avocat. Tu parleras suivant ta conviction et lui selon la sienne. Il faudra que tu sois calme et t'expliques au sujet des points sur lesquels tu as menti*"[613]

---

[605] Jacob Alexandre, Ecrits, volume I, p.149, lettre d'Alexandre Jacob à sa mère 3 juillet 1905 : « *On arrache une pauvre femme de son lit où elle est clouée par la maladie, on l'arrête, on lui saisit ses quatre guenilles et ses quelques économies, fruit de vingt ans de labeur ; puis on la jette en prison. Là pendant cinq mois, on la tient recluse entre quatre murs, la laissant à la merci d'une vieille guenon enjuponnée, aux dents suspectes, puant d'hystérie, qui met à contribution toutes ses ruses de dévote hypocrite et cruelle pour la faire souffrir, non sans être assistée de son mâle. De temps à autre, on l'interroge. Elle ne veut pas répondre. c'est son droit, du reste. Mais cela ne plaît pas au juge : "*Ah ! Ces lois maladroites qui ont supprimé la torture ! Quel dommage ! Ce serait le ces cependant de les appliquer*". Et le bon juge ne pouvant lui faire arracher les ongles, lui couper un poignet ou une oreille, se contente de la laisser à l'isolement. "*Votre fils est un bandit, lui dit-on de temps en temps. – C'est possible ; mais je l'aime. – Alors, vous aimez les coquins ? – Non puisque je vous hais*". Ho ! L'insolente ! La cynique ! qui ose aimer son fils et haïr ses bourreaux ! Allez, vite, vite, au cachot. Un beau jour, on se ressouvient d'elle ; on daigne la juger* ».

[606] Jacob Alexandre, Ecrits, volume I, p.144, juin 1905 : « *Dans des termes mesurés, crache-lui ton mépris à la face à ce produit incestueux, à ce grand mât surmonté d'une têt piriforme ornée de deux yeux de caméléon, un regard de nonne en rupture de cornette. N'as-tu jamais remarqué les trois bosses qu'il a sur la tête ? Cela explique le système de Gall : ce sont les bosses de la bassesse, de la cruauté et de l'hypocrisie. C'est vraiment dommage que Lombroso habite à Turin. Mais j'ai envie de lui écrire. Le sujet mériterait qu'il fit le voyage. Quant à Hatté, quoi qu'il ait des yeux gros comme des olives de Calamata, ce n'est plus le même homme. En histoire naturelle, on placerait le premier entre l'oursin et l'alopède : tout est bête, stupide, crétin. Tandis que la ruse, la fourberie et l'intelligence de l'autre le classent entre le loup et le renard* ».

[607] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "Les bandits sinistres".

[608] Caruchet William, op.cit., p.146.

[609] Thomas Bernard, op.cit., p.229.

[610] Caruchet William, op.cit., p.146.

[611] Thomas Bernard, op.cit., p.232.

[612] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "Les bandits sinistres", lors du réquisitoire du procureur général Régnault qui lit le billet saisi: "*Je crache le sang. Tôt ou tard, il faudra que je paie mon tribut à la mort. Mais je ne m'effraie point. Si je souffre trop, je saurai mettre un terme à mes souffrances*".

[613] Ibid.

D'autres billets interceptés révèlent qu'Alexandre Jacob communique avec l'extérieur. William Caruchet suggère qu'ils sortent de la maison d'arrêt et circulent par l'entremise du couvre-chef de son avocat ! Sans aller jusqu'à des explications aussi rocambolesques, nous pouvons tout de même envisager des moyens détournés pour presser les camarades de l'extérieur d'agir. Le 28 août 1904, l'administration pénitentiaire intercepte sur un codétenu prochainement libérable un papier émanant de l'anarchiste cambrioleur :

> *« Camarades, rue d'Orsel à Paris, Dans l'intérêt général, il serait très utile, indispensable même que les nommées Gabrielle Damiens dite Ninette et Léontine Tissandier dite Alice Vincent ne comparaissent pas au débat. Cette dernière, il y a un an, a été placée 22 rue Vaucouleur (11e),; toutes deux sont inculpées libres. Le porteur peut présenter une personne "Léa Louise" qui prêtera son gracieux concours afin de faciliter les événements. Nous ne passons qu'en janvier. Le dossier est encore à Abbeville. Bien à tous et à la Cause.*
>
> *Georges »*[614]

Un rapport circonstancié est immédiatement transmis au juge Hatté qui l'envoie au procureur général d'Amiens, lui-même le faisant parvenir au garde des Sceaux. Ce rapport fait part d'un projet d'évasion mais surtout du plan échafaudé par Jacob pour faire taire les deux délatrices. Le destinataire de la missive est-il Matha, gérant du *Libertaire* dont les locaux sont installés au 15 de la rue d'Orsel à Paris ? Nous ne pouvons avancer une réponse complètement affirmative en l'absence de documents supplémentaires. S'agit-il en outre d'un appel au meurtre ? Là aussi, force est de constater que le papier, signé de la main de Jacob qui utilise le pseudonyme de Georges, survient une fois le dossier d'instruction clos, c'est à dire une fois que le cambrioleur a eu vent de l'amante de Félix Bour mais surtout de celle de Joseph Ferrand. Mais l'affaire dépasse le cadre de la stricte vengeance. En effet, l'absence des deux "mouchardes" au procès permettrait d'installer une suspicion sur la véracité de leurs déclarations; les deux jeunes femmes n'étant plus là pour justifier leurs propos écrits. L'impact sur le jury peut être en conséquence et la peine à prononcer éventuellement adoucie pour ceux et celles qu'elles accusent. Alexandre Jacob semble alors indiquer qu'il faut agir très vite. Et cette action ne peut être mise en œuvre que tant que le dossier d'instruction est encore entre les mains du juge Hatté, c'est à dire avant qu'il ne soit transmis au procureur général d'Amiens et avant qu'il ne passe devant la chambre des mises en accusations pour préparation et convocation du procès. Le billet prouve enfin que la justice a néanmoins pris certaines précautions puisque les deux femmes ne se trouvent pas à la maison d'arrêt d'Abbeville mais à Paris où le Sûreté Générale peut les protéger mais surtout déjouer d'éventuels agissements de complices de Jacob autour d'elles. La manœuvre policière se solde en tout cas par un échec. Léontine Tissandier est bien présente à Amiens pour témoigner mais Gabrielle Damiens décède juste après la clôture du dossier d'instruction. Les conditions de cette mort demeurent à ce jour inconnues et mystérieuses. Bernard Thomas évoque un empoisonnement que le parquet aurait traduit par un suicide "*pour éviter les polémiques*"[615] mais le meurtre aurait été commis en cellule alors que le billet de Jacob précise que Léontine Tissandier comme Gabrielle Damiens sont libres de leurs mouvements. En l'absence de documents probants, toutes interprétations semblent donc possibles. Toujours est-il que cette mort énigmatique, dont nous ne pouvons non plus indiquer une date précise, met en relief l'activité du détenu Alexandre Jacob, capable de s'adapter à maintes conditions pour mener à bien ses volontés.

Mais le combat de l'anarchiste a changé d'orientation. Désormais, il affronte la justice. Il ne cherche pas à se défendre mais entend bien faire de son procès un grand moment de

[614] A.N., BB^{18}2261A dossier 2069A03.
[615] Thomas Bernard, op. cit., p.230.

propagande libertaire. C'est pourquoi il s'affaire à l'écriture de déclarations qu'il conçoit comme autant de brûlots individualistes et illégalistes[616]. Cette occupation permet en outre de rompre la monotonie de l'enfermement carcéral[617]. Soulignons une fois encore une partie du temps consacré à bloquer, à ralentir l'instruction en cours. Une fois celle-ci close, il ne reste plus qu'à attendre l'acte final de l'aventure des Travailleurs de la Nuit : les procès d'Amiens et d'Orléans[618]. Les inculpés, en tout cas ceux sur qui pèsent les plus lourdes charges, n'ont rien à espérer de ce qu'ils considèrent comme une mise en scène qui doit les amener au mieux en Guyane. La lettre que Léon Pélissard écrit le 15 novembre à son frère Joanny, établi à Los Angeles, va dans ce sens. Interceptée par l'administration pénitentiaire, elle retient l'attention du juge d'instruction du fait des pseudos aveux qu'elle contiendrait. Elle est également révélatrice de l'état d'esprit qui anime les détenus, résistant psychologiquement à leur incarcération :

"Abbeville, le 15 novembre 1904

Mon cher frère,

(…) Mais puisque te voilà en Amérique, il ne faut pas t'en monter le cou car, moi aussi, je vais y aller, seulement avec cet avantage que ce sera le gouvernement qui me fera la gracieuseté de m'y envoyer gratis. Le gouvernement est épatant pour me faire bisquer ; il va m'envoyer où je crève d'envie d'aller. Je vais trouver là-bas un tas de collègues qui y sont partis depuis un intervalle de vingt ans. (…) Cela va être une véritable fête de famille que mon arrivée au milieu d'eux.

Je ne sais pas quand nous passerons ; il faut espérer que ce sera dans ce siècle ainsi, quand cette heureuse époque viendra, on ne s'ennuiera pas aux assises et je te recommande de te faire conserver les journaux de Paris et de te les faire envoyer ; il y en aura pour une dizaine de jours. Tu penses ! Nous avons 100 cambriolages de châteaux, églises, cathédrales, magasins, bijouteries, incendies volontaires, une demi-douzaine de meurtres ainsi que soixante dix autres cambriolages écartés, 20 complices et une demi-douzaine en fuite. Toutes ces représentations, agrémentées de coups de théâtre sensationnels et une grande mise au jour de tous les abus administratifs et judiciaires qu'on nous a fait endurer ici, le tout fortement secondés par des avocats parisiens de l'opposition. Tu vois que notre procès ne sera pas vulgaire ; l'édifice picard va en être ébranlé jusque dans ses fondements. Je (…) te recommande de ne jamais te faire plus de mauvais sang que moi car, malgré les dix neuf mois de cachot que je compte actuellement et au secret le plus absolus, je suis tout ce qu'il y a de philosophe et c'est ce qui fait enrager la Picardie. (…) Car, ici, on était tellement habitué de voir les Picards pleurer comme des veaux dès qu'ils étaient enfermés depuis cinq minutes que l'on est stupéfait de nous voir si jovial au bout de dix neuf mois de régime inquisitionnaire. (…)"[619]

Ainsi, au bout de vingt trois mois (les dix neuf que Pélissard déclare plus ceux à venir avant l'ouverture des assises), les membres des Travailleurs de la Nuit semblent fin prêts à l'affrontement avec la justice. Les conditions de détention ont certes entamé la santé de quelques-uns (Alexandre Jacob "*crache le sang*") mais pas, pour la plupart d'entre eux leur détermination. Alexandre Jacob peut alors se targuer d'avoir su stimuler l'énergie militante de ses troupes. Les avocats de la défense se préparent à assumer leur rôle et l'appareil judiciaire à réclamer les peines les plus lourdes après l'examen de l'énorme dossier d'instruction des "bandits d'Abbeville".

---

[616] Voir *II) Alexandre face aux anarchistes*

[617] L'abondante correspondance avec sa mère ne commence qu'à partir de son transfert à Orléans après le procès d'Amiens. De même, la rédaction des "*Souvenirs d'un révolté*".

[618] Celui de Laon n'intervient qu'après cassation des condamnations prononcées à Amiens.

[619] A.N., BB[18]2261A dossier 2069A03

3) Un dossier d'instruction chargé

> "*Vois pour Amiens. Le juge d'instruction rendit son ordonnance en juin et ce ne fut qu'en novembre, c'est à dire cinq mois plus tard, que le procureur général déposa son rapport devant la chambre des mises en accusation. Et quel rapport ! Sainte Propriété ! Rompant avec la vieille école, l'avocat des riches Régnault, homme d'un grand mérite, je dois le reconnaître, nous a offert un acte d'accusation rédigé en un style, je ne dirai pas lisible mais agréable, charmant, attrayant ; l'archaïsme en moins, c'est presque du Brunetière. D'ordinaire, cette sorte de littérature est tellement insipide qu'elle est énervante à lire : c'est froid comme une dalle de morgue ; ça manque de liaison ; c'est tranchant, saccadé comme des montagnes russes de la foire aux pains d'épice ; et puis c'est plat, ça manque de relief, tout à fait plat : plat comme une poitrine d'Anglaise. M. Régnault au contraire nous a offert, dis-je, un véritable chef d'œuvre de littérature. Chef d'œuvre de perfidie dont le canevas a été fourni par les calomnies et les médisances de la gent policière, mais chef d'œuvre. Pour dire le mot : chef d'œuvre d'art nouveau*"[620].

Dans cette lettre écrite à sa mère depuis la prison d'Orléans, Alexandre Jacob souligne et fait l'éloge, certes littéraire, du travail du procureur général. Il pousse même ses réflexions jusqu'à faire de l'homme de loi un littérateur de premier ordre. Celui-ci a en effet réalisé une longue synthèse de l'aventure criminelle des Travailleurs de la Nuit. L'acte d'accusation forme un tout compact de 161 pages qui commence par la relation du drame de Pont Rémy puis narre le démantèlement de la bande à la suite des arrestations du chef de la sûreté Hamard. Il s'attarde sur la recherche de l'identité des cinq arrêtés et sur celle du meurtrier de l'agent Pruvost. A partir de là, il explique grâce aux aveux de Félix Bour, de Joseph Ferrand mais surtout grâce aux dénonciations de Léontine Tissandier, de Gabrielle Damiens et de Collavaert, le fonctionnement de la bande, leur langage secret et codé, leurs méthodes de cambriolage. Après avoir énoncé les antécédents et les principaux crimes commis par les membres des Travailleurs de la Nuit à juger, "*l'acte d'accusation énumère longuement les vols qualifiés retenus à la charge des uns ou des autres de la bande*"[621] en s'attachant ensuite à démontrer la culpabilité des receleurs Apport, Brunus, Limonier et Sautarel. La presse ne manque pas alors de préciser le grand nombre de chefs d'accusation :

> *"Il y a 95 chefs d'accusation pour tous les cambriolages. Comme tous sont relevés avec les circonstances aggravantes d'escalade, d'effraction la nuit et en réunion, il faut compter que 600 à 700 questions seront posées au jury Vient ensuite l'arrêt de renvoi de la chambre des mises en accusation qui donne la nomenclature des faits criminels pour lesquels la Cour a estimé qu'il n'y avait pas de charges suffisantes à l'encontre de Jacob, Ferrand, Ferré, Augain, Bour et Fédermann. Ainsi, Alexandre Jacob n'est-il pas poursuivi pour des vols qualifiés commis à Béziers, Montpellier, Angers, La Rochelle, Le Havre, Lille, Amiens, Beauvais, Chartres, Le Mans, Calais, Arras, Cholet ; pour deux incendies volontaires commis à Reims et à Montpellier. On sait que Jacob n'a pas avoué moins de 106 cambriolages dont quelques-uns uns accompagnés d'incendie volontaire et de tentatives de meurtre. L'instruction ne les a pas retenus".*[622]

Il n'empêche qu'avec 95 chefs d'accusation l'affaire dite des bandits d'Abbeville est appelée à un énorme retentissement comme l'affirmait précédemment un rapport du commissaire Girault. L'anarchisme des accusés, la personnalité d'Alexandre Jacob, tout concourt à faire rentrer le procès d'Amiens dans les annales de la justice.

---

[620] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.151.
[621] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*Les bandits sinistres*".
[622] Ibid.

B. Amiens : du 8 au 22 mars 1905

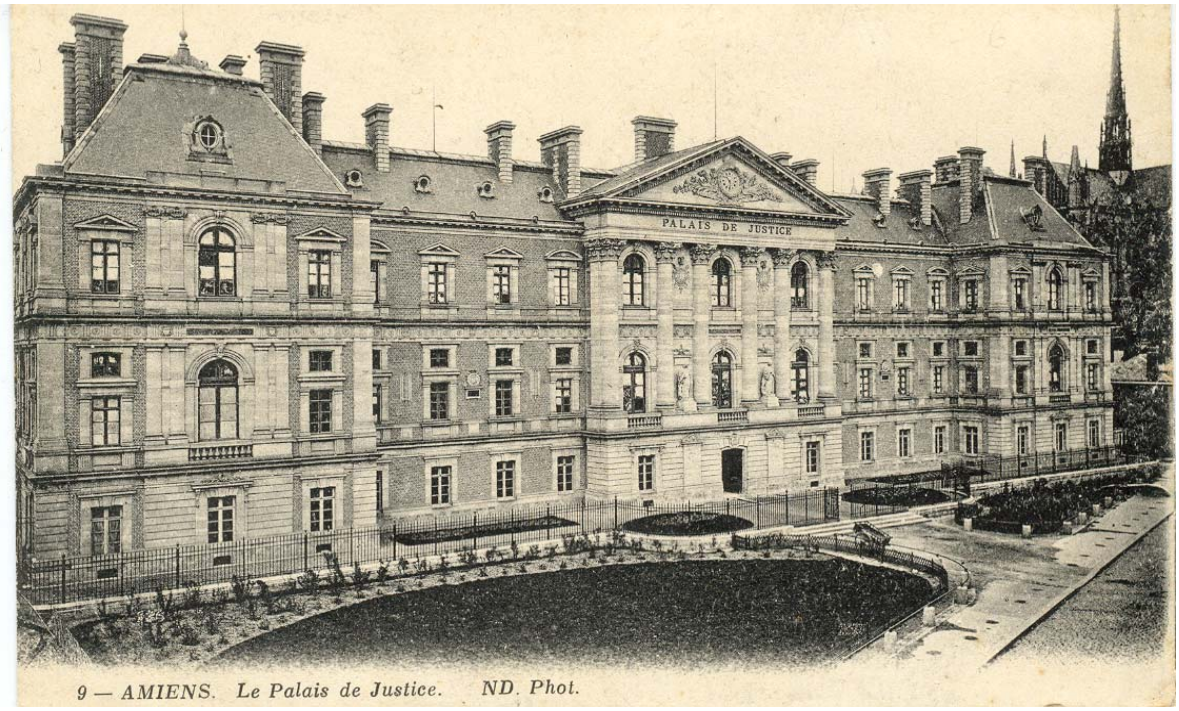

1) Un procès sous haute surveillance

A procès exceptionnel et fortement médiatisé répondent des mesures de sécurité en conséquence. L'avocat d'Emile Limonier regrette à ce propos, le 21 mars lors de la plaidoirie de défense de son client, "*l'impression mauvaise que créa par avance ce déploiement inattendu de forces militaires*"[623] qu'il compare aux opérations menées au même moment en Mandchourie en faisant allusion à la guerre russo-japonaise. La presse locale et nationale se complait à cet égard à donner l'impression d'une ville en état de siège[624]. Il est vrai que la préfecture de la Somme n'a pas lésiné sur les moyens pour assurer la sécurité et le bon déroulement du procès en affectant à Amiens un millier de soldats environ[625]. Même imprécise, cette évaluation chiffrée de la sécurité prouve l'importance que les autorités daignent accorder à ce qu'elle considèrent pourtant comme de vulgaires voleurs se parant de l'idéal libertaire. Plus concrètement, elle est révélatrice des difficultés techniques de l'opération. Celle-ci doit s'étaler sur deux semaines, ce qui alourdit du fait de sa répétition les opérations mises en place. Il faut en effet surveiller la prison Bicêtre et le palais de justice tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les deux établissements étant distants d'environ un kilomètre, le transport des accusés (qui ont été transférés à Amiens après la clôture du dossier d'instruction) suit un parcours précis et préparé longtemps à l'avance. Les sorties de prison se font à onze heures environ. Les accusés sont répartis dans trois voitures cellulaires dont une vient spécialement de Paris et une autre est issue de la transformation d'un omnibus amiénois que l'on a renforcé par des plaques métalliques et dont on a dépoli les glaces avec de la peinture blanche. Quarante chasseurs à

[623] Ibid.
[624] Voir Chapitre 3 / III : Alexandre face à la presse.
[625] Issus pour la plupart d'entre eux du 72e bataillon de ligne et du 8e bataillon de chasseurs à pieds.

cheval, accompagnés de dix gendarmes à cheval également, escortent les trois voitures[626]. Le convoi passe par les Boulevards intérieurs de la ville pour arriver une dizaine de minutes plus tard au niveau des rues Victor Hugo et Porte Paris et s'arrêter devant le palais de justice. Tout au long du trajet effectué au galop ; soldats, gendarmes et policiers municipaux encadrent l'éventuelle foule des badauds. Une compagnie militaire stationne devant Bicêtre et trois assurent la sécurité du palais de justice en barrant notamment les rues avoisinantes. Il est d'ailleurs interdit de stationner dans celles-ci. Une double haie de soldats garnit le couloir central du bâtiment. Ne rentre pas qui veut au spectacle judiciaire. Des cartes signées par le procureur général autorisent les allées et venues dans l'édifice mais surtout permettent d'accéder à la salle d'audience. Celle-ci, du fait du grand nombre d'accusés, a du être aménagé en conséquence :

> *"La salle des assises est complètement isolée du resté du monument par une série de barrages dans les couloirs. Presque toutes les portes sont cadenassées. Deux issue seules seront laissées libres"*[627].

Ces mesures restrictives doivent en principe limiter les ardeurs militantes des compagnons anarchistes qui auraient échafaudé un plan d'action ou une quelconque action d'éclat. Il faut donc pouvoir entrer dans le palais de justice avant de tenter quoi que ce soit. Le 14 mars, le système des cartes est renforcé : "*à la porte du palais, on prend les cartes des personnes qui rentrent et on ne les rend qu'à la sortie pour éviter qu'une carte puisse servir à plusieurs personnes*"[628]. Deux jours plus tard, "*la consigne est de plus en plus sévère aux portes d'entrée du palais de justice. Les personnes munies de cartes, elles-mêmes, entrent avec les plus grandes difficultés*"[629]. Ces mesures lourdes révèlent alors les tensions résultant du procès lui-même : une petite ville de province devenant le centre d'une affaire dont l'ampleur dépasse le cadre hexagonal. "*Tous les grands organes de presse sont représentés et dix journaux étrangers ont envoyé leurs reporters*"[630]. Il s'agit donc de faire bonne figure face à un événement médiatique qui pourrait de ce fait rappeler la frénésie suscitée par les procès anarchistes du début des années 1890. Nous ne sommes pas, en effet, en présence d'un simple fait divers ; le procès peut à tout moment devenir une tribune pour les accusés qui entendent bien propager leur anarchisme et provoquer une agitation militante. Ces quinze jours de débats ne manquent donc pas d'attirer l'attention et l'intérêt de la sûreté générale. "*L'œil de la police*"[631] reste grand ouvert. Le brigadier Doyen et les inspecteurs Lemaire, Josselin, Lardin et Labarrière de la 3e brigade de la direction générale des recherches débarquent à Amiens le 7 mars à 10 heures et 20 minutes. Immédiatement reçu par le préfet de la Somme puis par le procureur général et par les commissaires central et spécial d'Amiens, ils mettent au point la surveillance du procès. La reconnaissance des points jugés névralgiques dans la ville est organisée en fin d'après-midi. Un inspecteur doit se tenir dans la salle d'audience, un autre aux abords du palais de justice, deux se retrouvent au milieu de la foule. Tous ont revêtu des habits civils. Deux policiers doivent également se poster à la gare du Nord pour contrôler les descentes de train en provenance de la capitale[632]. Il convient alors de distinguer deux groupes dont ont à s'occuper les policiers parisiens. Le premier est aisément repérable :

---

[626] Pour Alain Sergent, à la page 85 de sa biographie, "*un général en petite tenue"* parade devant le convoi. Le 8 mars, il est en réalité dirigé par un lieutenant pour les chasseurs et par l'adjudant Dufossé pour les gendarmes !
[627] *Le Radical*, 10 mars 1905.
[628] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*Les bandits sinistres*".
[629] Ibid.
[630] Sergent Alain, op. cit., p.85
[631] Titre du premier chapitre du volume I des *Ecrits* d'Alexandre Jacob, p.27.
[632] Il y a deux gares à Amiens mais seule celle du Nord voit arriver les trains de Paris.

"*En prévision du procès, les anarchistes d'Amiens ont pour ainsi dire élu domicile au n°26 de la rue Saint Roch où se trouvent les bureaux du journal anarchiste Germinal. Comme l'immeuble situé à cette adresse est à proximité de la prison, il sera surveillé spécialement.*"[633].

Il s'agit surtout d'installer dès le départ une pression sur les compagnons libertaires, de là le peu de discrétion déployée : "*Monsieur le Préfet tient beaucoup à ce que ces individus sachent que nous avons pour mission de les surveiller*"[634]. Si l'armée contient la foule et assure la sécurité dans la ville, les limiers parisiens doivent s'immiscer dans ce 2e groupe, en relever le nombre et noter particulièrement tous les incidents et faits significatifs que pourrait entre autre provoquer le 1er groupe. Toutes manifestations de soutien ou d'hostilité envers Alexandre Jacob et ses co-inculpés font l'objet d'un rapport circonstancié[635]. Celui du 13 mars par exemple fait état de l'arrestation de l'anarchiste Jules Lemaire et du cocher Polycarpe Dufresne à la suite d'un cri lancé dans la foule au passage des accusés et d'une bagarre qui s'en suivit avec l'inspecteur Josselin. La foule et le public constituent un révélateur de l'importance de l'affaire Jacob. Les autorités policières s'attachent, pour minimiser la portée médiatique de l'événement, à relever à la baisse le chiffre des badauds et des curieux venus voir "la bande sinistre". Le procédé est classique ; le comptage diffère bien évidemment de celui effectué par les journalistes. Le 8 mars, le procès d'Amiens s'ouvre aux environ de 11 heures. Pour le brigadier Doyen : "*une centaine de curieux se trouvait près de la prison au moment du départ*" des accusés. "*Il y en avait un peu plus à leur retour. L'audience ayant été levée à la sortie des ateliers, un grand nombre de personnes se trouvait aux abords du palais au moment où sont partis les accusés*". Sans parler de situation insurrectionnelle à l'instar de l'ouvrage de Bernard Thomas, force est de constater à la lecture de la presse qu'environ 6000 personnes sont venues voir les accusés ce jour-là[636]. Et encore cette estimation ne tient pas compte du parcours effectué par les voitures cellulaires ; il faut donc très vraisemblablement la réévaluer à la hausse. Malgré la baisse d'affluence due essentiellement au climat picard, entre autres les 11 et 14 mars, l'impression générale demeure celle du nombre. Le brigadier Doyen constate le 15 mars que "*beaucoup de curieux stationnent autour du palais de justice*". Il avise ses supérieurs des mêmes observations dans ses rapports en date du 17, 18 et 20 mars. La presse donne à penser que la foule est sensiblement plus nombreuse que veut bien le dire le brigadier Doyen et constate le 13 mars qu'une "*entracte d'une journée n'a pas suffi à émousser la curiosité des Amiénois*". Les boulevards et la place Saint Denis sont alors "*à des heures régulières par un nombre considérable de curieux avides de voir … rien du tout que des voitures closes et obscures défiler au grand trot*". Le 15 mars, les prisonniers regagnent Bicêtre "*au milieu d'une foule toujours compacte*". La rue Victor Hugo est "*noir de monde*" le 17 mars ; le nombre de personnes devient "*énorme*" le 22 mars à 11h1/4 pour la dernière sortie du palais de justice des accusés. Si le brigadier Doyen l'évalue ce jour à environ 2000, nous pouvons aisément l'imaginer plus conséquent sans pour autant fournir un multiplicateur précis. Quoi qu'il en soit, les deux sources (police et presse) s'accordent sur la curiosité pour interpréter l'affluence constatée et s'attachent à décrire une masse hostile que tentent néanmoins de retourner les militants libertaires d'Amiens. Les cris de *Vive l'Anarchie !* Restent le plus souvent sans écho ou bien, provoquent nombre de *A mort !* Il n'empêche que la foule étant un terrain propice à l'agitation, le procès est dès le départ mis sous haute surveillance.

[633] A.P.P.P., A.P.P.P., BA1504, rapport brigadier Doyen, 8 mars 1904.
[634] ibid, le même jour le brigadier Doyen note : "*Ils ont remarqué notre présence mais se sont contentés de nous regarder et de nous désigner à leurs amis*".
[635] Même les événements qui n'ont pas de rapport avec le procès : le 11 mars est ainsi organisé une conférence de Gustave Hervé sur l'idée de patrie, l'orateur du Pioupiou de l'Yonne ne fait aucune allusion à Alexandre Jacob.
[636] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*Les bandits sinistres", "25000 à 3000 personnes sont massées place Saint Denis. A Bicêtre, la foule est aussi nombreuse*".

Quelle que soit la raison de l'affluence (curiosité, sympathie ou antipathie politique envers les accusés), le nombre de badauds prouve à fortiori le caractère exceptionnel du procès des bandits d'Abbeville. Mais c'est avant tout dans la salle d'audience du palais de justice d'Amiens que se joue un "*drame judiciaire*" dont le succès tient en particulier à ses nombreux coups de théâtres mais surtout à la personnalité du principal accusé : Alexandre Jacob.



2) Quinze jours de débats

Le 8 mars 1905 s'ouvre la 1e audience du procès des Travailleurs de la Nuit dans une salle dont nous avons précédemment évoqué le réaménagement. Deux rangées de bancs accueillent les accusés et les pièces à conviction figurent sur trois tables placées au milieu de la salle d'audience :

> "*La table des pièces à conviction est des plus curieuses à observer ; elle contient tout l'attirail des cambrioleurs : les pinces monseigneur, placées par rang de taille, ne se comptent pas plus que les vilebrequins, les forets, les scies à métaux, les diamants de vitrier. A coté de lampes Edison, réunies entre elles par 5 m de fil, se trouvent une burette à huile, une boite à savon etc. etc. . La trousse de Jacob, appelée par lui sa "contrebasse", en cuir noir de 70cm de long sur 35 cm de haut, est une merveille du genre. Elle contient une série de six pinces monseigneur, six rallonges à pas de vis interchangeable, une batterie de quatre piles sèches, une bobine, trois lampes Edison, des rondelles en caoutchouc destinées à amortir les chocs, trois tournevis, trois passe-partout, un vilebrequin, un foret, une scie à métaux, un diamant de vitrier, une burette à huile, une boite à savon à deux compartiments, d'un coté poudre à savon, de l'autre savon mou ; enfin des lames de rechange. Une échelle de corde complète cette rare collection d'instruments très très perfectionnés*".[637]

Sont également exposés de nombreux objets, bijoux, vêtements saisis au cours de l'instruction et provenant des divers cambriolages des Travailleurs de la Nuit. Les dossiers des cambrioleurs s'empilent sur plus de un mètre de haut derrière le siège du ministère public qu'occupe le procureur général Régnault, assisté de son substitut Pennelier. Le conseiller Wehekind préside les audiences, épaulé par les juges Job, Thorel et Vassel. "*Monsieur Macque, greffier en chef de la cour, est à son siège*". 18 avocats se tiennent devant les bancs des accusés. Mes Justal, Hesse, Fabiani, Lafont, Bergounioux, Grad, Lévy-Oulmann, Lagasse,

[637] *Gil Blas*, 9 mars 1905.

Silvy et Philippe viennent du barreau de Paris. Le premier s'occupe d'Alexandre et Marie Jacob et le second d'Emile Limonier. Fabiani défend Léon Ferré, Ernest Lafont Alcide Ader. Clarenson et Brunus sont défendus par Bergounioux, Baudy et Blondel par Grad, Sautarel par Lagasse, Augain par Lévy-Oulmann et Angèle Ferré par Silvy. Le barreau d'Amiens a fourni les huit autres avocats : Bompart, Pecquet, Catoire, Roux, Desavoye, Caumartin, Jumel et Dubos. ceux-ci doivent soutenir et plaider respectivement pour Léontine Tissandier, Léon Pélissard, Félix Bour, Honoré Bonnefoy, Apport, Ferrand et Vaillant, Westermann et Chalus, et enfin Charles. La présence d'avocats parisiens relève encore plus l'aspect sensationnel du procès mais soulève de multiples interrogations. Visiblement rompus à l'exercice du procès exceptionnel, les rapports entre ces stars du barreau et leurs collègues picards et le président Wehekind n'apparaissent pas dès le départ des plus cordiaux[638]. Me André Lagasse, par exemple, a bâti toute sa notoriété sur les procès d'anarchistes. En avril et juin 1892, il plaide pour Ravachol, puis le 2 février 1894 pour Léon Jules Léauthier qui avait tenté d'assassiner à Paris le ministre de Serbie Georgewitch. Il est enfin présent au procès des Trente qui clôt l'ère de la propagande par le fait du 6 au 14 août 1894. La prestation de cet avocat à Amiens, "*sous préfecture nettement septentrionale*" pour le journal *Gil Blas* du 17 mars, a d'avance de quoi susciter envie, gêne et jalousie mais aussi rancœur et agressivité. La presse locale et nationale ne se prive pas alors de poser la question des honoraires de "*personnages dont le métier consiste à ouvrir la bouche et à mettre une robe, après quoi ils vous disent 'c'est cinquante francs !'*"[639]. Un parfum de scandale se diffuse en effet ; la rumeur accuse les avocats parisiens d'avoir prélevé leurs émoluments sur la cagnotte du vol. Le journal *L'Intransigeant* insinue même une distribution faite sur ordre du chef du cabinet du ministre de la justice "*qui n'a songé en la circonstance qu'à avantager trois de ses amis personnels au détriment des sept ou huit autres qui plaident dans ce procès*"[640]. Aucune de nos recherches n'est venue confirmer ce bruit qui ne vise très vraisemblablement qu'à noircir l'image des avocats défendant les Travailleurs de la Nuit. Seul le brassage des avocats parisiens et amiénois, dont certains ont du être commis d'office, est avéré dans un procès qui doit occuper les esprits pendant deux semaines. Si le déroulement de celui-ci reste somme toute classique, c'est bien en revanche sa durée (13 audiences du mercredi 8 mars au mercredi 22 mars) et le nombre de crimes à juger (95 chefs d'accusation pour 75 cambriolages retenus) qui provoquent en premier lieu l'étonnement.

Après l'appel des jurés et l'interrogatoire d'identité des 23 accusés, la première audience est consacrée à la lecture des 160 pages de l'acte d'accusation. Celle-ci doit être poursuivie au début de la 2e audience. L'examen des cambriolages occupe quatre audiences, du jeudi 9 au lundi 13 mars ; 130 témoins environ doivent comparaître. Le vol Tilloloy et le "*drame de Pont Rémy*" sont à l'ordre du jour de la 6e audience ; les 7e et 8e audiences voient les réquisitoires du procureur général Régnault et de son substitut Pennelier. Les plaidoiries de la défense s'étalent de la 8e à la 12e audience. A la fin de celle-ci, la lecture des 676 questions, auxquelles le jury doit apporter autant de réponses, occupe le procès pendant plus d'une heure et quart. La 13e et dernière audience, le mercredi 22 mars, commence exceptionnellement à dix heures ; une demi-heure plus tard les jurés rentrent dans la salle des délibérations. Il leur faut plus de dix heures pour statuer sur le sort des 23 accusés. Ils ne

---

[638] "*Il y a déjà quelques jours qu'ils se plaignent d'avoir rencontré auprès de leurs collègues d'Amiens et des magistrats de la cour une véritable hostilité*", *L'Humanité*, 15 mars 1905.
"*Une certaine hostilité règne même entre les membres des deux barreaux qui ne se saluent pas dans les couloirs*", A.P.P.P., rapport du brigadier Doyen, 15 mars 1905.

[639] *Gil Blas*, 17 mars 1905.

[640] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "*Les bandits sinistres*" : *L'Intransigeant* indique, mais sans donner de nom, qu'un avocat qui a reçu 3000 francs, un deuxième 1000 et le dernier 700.

réapparaissent en salle d'audience qu'à 21 heures 10. Lecture est alors faite de leurs réponses. La cour d'assises d'Amiens rend son arrêt à 22 heures 50. La séance est levée à 23 heures 15. Le procès d'Amiens est terminé.

Au-delà de ce déroulement, la singularité du procès tient dans les nombreux événements, les multiples frictions qui viennent l'émailler. La tension semble monter constamment et Alexandre Jacob, pour une grande part, doit en assumer la responsabilité. Mais, "*dès le début, éclate un coup de théâtre. Terrorisés à la pensée de représailles anarchistes, bon nombre de jurés sont absents. Le président, indigné, envoie chercher chacun d'eux par des gendarmes accompagné d'un médecin pour vérifier si les prétextes invoqués sont valables*"[641]. L'incident est largement commenté dans tous les grands organes de presse[642] : "*une véritable épidémie s'est abattue*"[643] sur les jurés. "*C'est à qui invoquera une cause d'exemption, chacun cherchant à se substituer à l'obligation de siéger dans une affaire qui occupera une quinzaine de séances*"[644]. A l'instar d'Alain Sergent, nous pouvons retenir la peur pour expliquer l'incident de la constitution du jury. Sur les 30 jurés, 17 ont fourni des certificats et, parmi eux, 5 ne sont pas excusés. La première audience qui a débuté à 12 heures est renvoyée à 14 heures pour laisser le temps à la gendarmerie les 12 nouveaux membres du jury. Par la suite, ce groupe (composés de siégeants tirés au sort et de suppléants) reçoit par deux fois des lettres de menaces : la première, signée d'un "*comité terroriste international*"[645], est révélée au début de la cinquième audience (lundi 13 mars) et la seconde, se réclamant des "*amis de Jacob*"[646], est envoyée avant la septième audience (mercredi 15 mars) aux membres du jury siégeant mais aussi aux autres jurés non appelés à siéger . La crainte du premier jour est ainsi avérée. L'incident permet en outre à Alexandre Jacob d'entrer en scène apparaissant comme un criminel si

---

641 Sergent Alain, op. cit., p.85.
642 Voir *III) Alexandre face à la presse*.
643 *L'Echo de Paris*, 9 mars 1905.
644 *La Libre Parole*, 9 mars 1905.
645 A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "La bande sinistre" : "*Bourgeois ! Vous êtes appelés à juger plusieurs de nos camarades. de par quels droits et quelle logique vous faites-vous juges d'actes dont vous ignorez totalement le fond et la grandeur ? Vous ne pourriez le dire vous-même ! Sottement, vous avez été institués juges. Or sachez que la loi et ceux qui la font sont bannis de notre logique. En la circonstance, vous êtes la meilleure expression de ces lois ; c'est pourquoi nous avons pour vous un peu de clémence. Car, si 26 des nôtres sont entre vos mains, nous sommes assez nombreux dehors. Par l'attitude décidée de nos camarades inculpés, vous avez du pouvoir constater que la peur n'a pénétré dans leur rang à aucun moment. Il en est de même pour nous ; avec en plus les moyens d'agir, puisque nous sommes libres. Nous aurions pu dans les débats faire un grand coup car la mort ne nous effraie pas. Peut-être aurions nous été au nombre des victimes ; mais vous tous auriez laissé la vie. Notre comité a préféré attendre votre verdict ; mais sachez bien bourgeois juges, que ce n'est ni un recul ni une défaillance en face de l'acte à accomplir : ce n'est qu'une attente. Donc, bourgeois, méditez ceci qui la décision du comité. Si ton verdict frappe cruellement nos camarades, c'est ta condamnation à mort, car ta décision aura provoqué la nôtre. Ne crois pas à une vaine menace, choisis entre : la vie tranquille ou la mort. Paris, le 11 mars 1905. Comité terroriste international*".
646 A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "La bande sinistre" : "*AVERTISSEMENT. En compagnie de juges professionnels, vous êtes appelés à juger Jacob et ses camarades. Réfléchissez la situation qui vous est faite. Allez-vous vous laisser influencer par des paroles vengeresses des juges procureurs, guettant à la suite de leur réquisitoire un avancement certain ? N'allez pas croire que si vous rendez un verdict sévère vous allez pouvoir retourner à vos plaisirs dans votre famille. Ne croyez pas surtout que votre justice a entre ses griffes tous les membres de cette phalange de révoltés qui ont juré d'anéantir la propriété. Sachez que nous sommes là, épiant vos mouvements, sondant vos intentions et que si vous osez frapper nous vous briserons. La lutte n'est pas égale ; vous avez la loi et la force ; nous avons la ruse. Nous fermerons nos cœurs à la pitié ; nous vous frapperons en personne, dans vos femmes et vos enfants. Tous les moyens nous serons bons : explosifs ou revolvers et ne croyez pas à de vaines menaces. Souvenez-vous du président d'assises Benoist et du procureur Bulot, de Véry qui a livré Ravachol, du grand duc serge et d'autres fonctionnaires qui ne croyaient pas à la vengeance des révoltes. Osez frapper sans pitié nos amis et sans pitié nous frapperons. Comptez sur nos représailles et que cette vision fatale de votre sort soit fréquente à votre esprit au moment du jugement. Vous êtes avertis, gardez-vous des amis de Jacob*".

puissant qu'il peut s'autoriser des mises en gardes, des intimidations sur les jurés qui ont à le condamner.

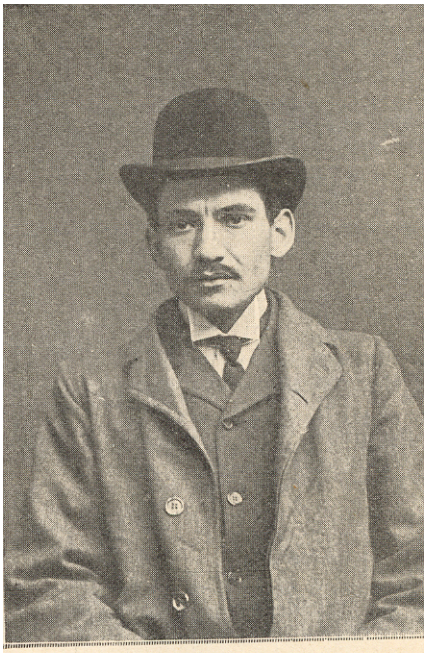

Jacob, chef de la bande.

Mais le cambrioleur joue sur un autre registre : "*second coup de théâtre, l'attitude du principal accusé ….. C'est avec les yeux d'un Daumier et d'un Courteline qu'il regarde un juge, un tribunal, un jury*"[647]. Alexandre Jacob multiplie les railleries, les moqueries, les impertinences. Les répliques fusent à tout moment à l'encontre des magistrats et des témoins venus à la barre. Au président qui lui demande de se lever et de se découvrir, il lui répond que lui est assis et couvert. Alexandre Jacob apostrophe un curé qui prête serment en demandant à la cantonade s'il peut mentir. Il déclare aussi avoir volé le mouchoir de telle dame noble ou rentière pour pouvoir pleurer sur sa misère. "*Dès les premiers jours, l'accusé Jacob a manifesté une insolence que M. le Président des assises, au nom de la liberté de la défense, a bien voulu ne pas réprimer*"[648]. Mais Alexandre Jacob a mis les rieurs de son coté. Les gens, venus assister aux débats dans la salle d'audience, attendent avec impatience les réparties du voleur : "*Ces premières escarmouches ont mis en goût le public*"[649]. Le ton d'Alexandre Jacob peut néanmoins se faire plus vindicatif quand il signale les erreurs judiciaires commises à Liège et à Cholet. Il distribue les bons mots, n'hésite pas à provoquer les incidents sans tenir comptes des conséquences sur un verdict dont, d'ailleurs, il n'a cure. Ainsi s'en prend-il violemment au président Wehekind, qui reproche à Rose Roux d'être de quinze ans plus âgée que lui, en faisant allusion aux mœurs pédophiles de certains magistrats. Avec ses camarades inculpés, il réagit très vivement lorsque les noms de Collavaert et de Gabrielle Damiens sont prononcés. Léontine Tissandier hésite même à déposer devant les jurés et ses réponses sont des plus confuses quand elle ne déclare pas se souvenir de rien. Félix Bour proteste avec véhémence lorsqu'elle affirme s'être prostituée quinze jours à sa demande. L'attitude d'Alexandre Jacob n'est pas irréfléchie, bien au contraire. Elle présente deux avantages. Elle permet d'abord, en focalisant sur lui l'attention, de minimiser les charges qui pèsent sur les autres accusés, quitte à faire passer ceux-ci au second plan. C'est pourquoi il ne cesse de

[647] Sergent Alain, op. cit, p.85.
[648] C.H.A.N., BB[18]2261A dossier 2069A03, rapport du procureur général Régnault : "*J'ai été l'objet de la part de ce bandit des plus graves insultes*", 14 mars 1905.
[649] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "Les bandits sinistres".

s'accuser des crimes jugés et de provoquer témoins et magistrats. Elle réussit ensuite à transformer le procès en tribune. Et Alexandre Jacob entend bien faire de celui-ci un grand moment de propagande dès lors qu'il est écouté et que ses propos sont relayés dans les médias. Ces derniers se sont en effet vite emparés du personnage Jacob, devenu l'acteur principal et hors norme d'un procès à sensation. Vedette des cours d'assises, Alexandre Jacob peut alors lire à plusieurs reprises des professions de foi, "*genre qu'affectionnaient les anarchistes lors des grands procès criminels qui défrayaient la chronique depuis une vingtaine d'années*"[650]. Le discours politique entre dans le palais de justice, Alexandre Jacob se faisant théoricien du vol, penseur illégaliste. Le contenu et l'impact des déclarations de Jacob sont analysés dans les deuxième et troisième partie de ce chapitre. Mais il convient ici de noter qu'elles font partie d'une stratégie d'ensemble. Le président Wehekind tente bien sûr à maintes reprises, mais en vain, d'empêcher le cambrioleur de se mettre en scène. Celui-ci profite de la moindre faille dans le discours de l'adversaire pour s'engouffrer dans la voie de la réplique cynique et assassine ou dans celle de la rhétorique du voleur anarchiste. Mais cette attitude possède son revers en faisant monter irrésistiblement une tension qui éclate au début de la sixième audience, le mardi 14 mars. Pourtant, Alexandre Jacob n'en est pas l'initiateur. "*C'est le grand jour du procès. (…) Jusqu'ici il ne fut parlé que des crimes contre les propriétés. (…) Aujourd'hui, il sera question de meurtre, de sang versé*"[651]. L'audience, ouverte à 12 heures un quart, dit être consacrée au vol Tilloloy et à la mort de l'agent Pruvost qui ont précédé l'arrestation de Jacob et Pélissard. Trente témoins ont été cités à comparaître (23 par l'accusation et 7 par la défense) dont en particulier le chef de la sûreté Hamard et surtout le brigadier Auquier qui doit relater la rixe mortelle dans la gare de Pont Rémy. L'incident commence avec l'interrogatoire du premier témoin, Devaine, qui fut locataire au 51 rue Labrousse à Paris et dont les époux Ferré étaient les concierges. "D*epuis deux jours, le président marque une certaine impatience*"[652] peu étonnante à la suite des attaques verbales d'Alexandre Jacob. Le ton devient même agressif lorsqu'il ordonne à Rose Roux de se lever pour que le témoin puisse l'examiner[653] et provoque les interventions indignées de Mes Fabiani et Lagasse. Ce dernier proteste du manque de respect du président Wehekind à l'égard des avocats parisiens et de leur client[654]. Le président loue l'amabilité de Fabiani[655] mais sa réponse à Lagasse fuse, cinglante : "*J'ai pour les gens l'estime qu'ils méritent !*"[656]. L'incident est enclenché et les réactions se déchaînent. L'avocat, outré, entraîne avec lui ses collègues du barreau de Paris et annonce leur retrait du procès. Sur l'initiative d'Alexandre Jacob, un brouhaha s'installe et s'amplifie ; les 23 accusés sont debout, criant, hurlant, vociférant à l'encontre du public et surtout du magistrat. Le président Wehekind ne semble plus contrôler la situation ; Alexandre Jacob et ses coaccusés chantent *L'Internationale* et scandent leur colère. "*Le tumulte est à son comble*"[657] si bien qu'à la demande du procureur général le président prononce l'expulsion de huit des accusés et suspend l'audience. Une voiture cellulaire ramène Alexandre Jacob, Léon Ferré, Jacques Sautarel, Marius Baudy, Jules

[650] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.51.
[651] AP.P.P., EA/89, dossier "La bande sinistre".
[652] *Le Petit Parisien*, 15 mars 1905.
[653] "*M. le Président – Levez-vous !*
Rose Roux – Je vous demande au contraire de m'asseoir. Je suis malade.
M. le président – vous êtes toujours malade quand il ne faut pas !"
Le Petit Parisien, 15 mars 1905.
[654] "*M. le Président – depuis huit jours que je préside les débats, je n'ai pas eu à me louer de vous !*
Me Lagasse – depuis 18 ans que je suis avocat, jamais on ne m'a fait pareille réflexion ! Je ne le souffrirai pas !"
A.P.P.P., dossier de presse "La bande sinistre".
[655] "*Vous êtes aimable ; je vous donnerai la parole toutes les fois que vous me la demanderai*", *Le Petit Parisien*, 15 mars 1905.
[656] A.P.P.P., BA1504, rapport brigadier Doyen, 14 mars 1905.
[657] A.P.P.P., dossier de presse "Les bandits sinistres".

Clarenson, François Vaillant, Léon Pélissard et Félix Bour à la prison de Bicêtre. Après avoir envoyé une protestation au ministre de la justice, les avocats parisiens tentent en vain de rencontrer le président Wehekind et finissent par reprendre leur place sur les bancs de la défense[658]. Il ne fait aucun doute que l'incident marque un tournant du procès. Pour William Caruchet, "*c'est sans doute ce que souhaitait le président, irrité et dépassé par un accusé par trop encombrant*"[659]. Pour Bernard Thomas, "*Le président l'a pris à son propre piège. Le tumulte qu'il a créé se retourne contre lui*"[660]. Retenons plutôt à l'instar d'Alain Sergent que "*le reste de la pièce se joua donc sans le principal personnage*"[661]. Elle ne semble pas pour autant perdre de l'intérêt comme celui-ci semble par cette phrase l'indiquer. L'ensemble du procès constitue une mine de renseignements autorisant la reconstitution de l'activité des Travailleurs de la Nuit.

Le défilé des témoins continue. A la reprise de l'audience, les jurés entendent les dépositions de Hamard et de ses subalternes Robert, Exertier et Rohr qui ont procédé à Paris à l'arrestation de Félix Bour. L'intervention du brigadier Auquier, pour relater la rixe où son collègue Pruvost trouva la mort, cause une vive émotion. Il termine sa déposition en pleurant. L'examen des crimes à juger se termine. Le procès entre dans une dernière phase : celle des réquisitoires et des plaidoiries. Sans surprise, le procureur Régnault et son substitut (qu'Alexandre Jacob se plaît à désigner dans ses écrits et ses déclarations sous le vocable d'avocat "*des riches*", "*de la République*" ou "*de la propriété*") en appellent à "*une condamnation sans pitié de cette bande de repris de justice, de souteneurs et d'anarchistes qui ont répondu l'effroi et la terreur au quatre coins de la France et jusqu'à l'étranger*"[662]. Le 16 mars, après le discours accusateur du substitut Pennelier, la rumeur court lors de la suspension d'audience que Antoine Deschamps, un des inculpés en fuite, vient de se constituer prisonnier. Le brigadier Doyen confirme le bruit qui court dans son rapport en date du même jour :

> "*Le nommé Deschamps, l'un des accusés en fuite, s'est constitué prisonnier aujourd'hui à trois heures de l'après-midi. Arrivé en voiture au palais de justice, il s'est présenté au commissaire central, qui l'a fait conduire devant le procureur général ; celui-ci l'a fait écrouer à la prison de Bicêtre. Deschamps a dit au procureur général qu'il venait d'Amérique d'où il s'était enfui en apprenant l'arrestation de Jacob et de ses complices*"[663].

Trois inculpés sont toujours en fuite : Henry, Vambelle et Mongardin. L'arrestation de Deschamps ne change rien au cours du procès d'Amiens. Son cas est traité aux assises suivantes mais la justice ne parviendra pas à prouver l'accusation de recel. Du 16 au 21 mars,

---

[658] "*Tout en étant bien convaincu du grand talent de nos confrères d'Amiens, nous n'avons pas cru qu'ils auraient pu plaider au pied levé sans avoir étudié longuement un dossier très volumineux*", A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "Les bandits sinistres".

[659] Caruchet William, op.cit., p.159.

[660] Thomas Bernard, op. cit., p.244.

[661] Sergent Alain, op.cit., p.98.

[662] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "La bande sinistre".

[663] A.P.P.P., BA1504, le dossier de presse "Les bandits sinistres" (A.P.P.P., EA/89) donne également quelques précisions : "*Vers trois heures de l'après-midi, un individu porteur d'une valise se présentait à la grille du palais de justice, rue Victor Hugo et demandait aux agents de service s'il pouvait être mis immédiatement en présence du commissaire central de police. On avertit ce magistrat qui fit avancer l'inconnu. Le voyageur, après quelques phrases ambiguës, déclara tout à coup qu'il était Antoine Deschamps, né le 2 décembre 1855 à Saint Marcel (Savoie), marchands de meubles et antiquités à Paris, inculpé dans l'affaire Jacob. Deschamps ajoutait qu'il venait se constituer prisonnier. M. le commissaire central conduisit "le revenant" au parquet général où se trouvaient M. Lefaverais avocat général et M. Mancel substitut du procureur qui reçurent les mêmes déclarations de Deschamps. Quelques instants plus tard, Deschamps était écroué à la prison de Bicêtre*".

les plaidoiries de la défense atténuent largement et logiquement les propos du ministère public. Sans chercher à nier les vols de son client, Me Justal dresse le portrait d'un homme se prenant pour un justicier vivant passionnément ses convictions libertaires que lui, l'avocat, ne partage certes pas. Tout en affirmant le droit de la justice à châtier les coupables, il rappelle que seul Edouard Vaillant[664] fut condamné à la peine capitale sans avoir tué et sollicite la clémence du jury. "*La très belle plaidoirie de Me Justal a produit une profonde impression et a paru non moins profondément impressionner le jury*". Les circonstances atténuantes sont également demandées pour Félix Bour dont on doit prendre en considération son enfance malheureuse pour son avocat ; pour Léon Pélissard qui pâtirait d'une réputation surfaite ; pour Léon Ferré anarchiste accusé de vol sans témoin ; les mêmes raisons sont invoquées pour Marius Baudy ; et enfin pour Ferrand dont l'avocat regrette qu'on ne l'ait trop souvent présenté que comme le lieutenant d'Alexandre Jacob. Tous les autres avocats demandent l'acquittement de leur client soit sur la base d'une excellente réputation (Emile Limonier), soit sur celle des dénégations mensongères de Gabrielle Damiens, Léontine Tissandier et Collavaert. Certains avancent l'hypothèse d'un procès politique (notamment pour Alcide Ader et Jacques Sautarel) ; d'autres les rapports existant avec le principal accusé (Georges Apport, Marie Jacob et Rose Roux) pour demander ledit acquittement de leur client. Nombreux sont les hommes de robe à mettre en doute l'idée d'association de malfaiteur qui prévaut dans le procès d'Amiens. Les plaidoiries de la défense s'achèvent avec celle d'André Hesse pour Emile Limonier le mardi 21 mars. Seuls Honoré Bonnefoy et Joseph Ferrand prennent ensuite la parole, le premier pour clamer son innocence et le second pour disculper Baudy, Limonier et Sautarel. La 12e et avant-dernière audience se termine par la lecture, pendant une heure un quart, des 676 questions auxquelles le jury doit apporter une réponse. Le lendemain, Honoré Bonnefoy et Augain demande à s'adresser au jury avant que celui-ci ne délibère. Pendant la nuit, Bonnefoy s'est livré à un examen complet de l'acte d'accusation dont il entend bien une dernière fois faire une critique serrée pour tous les points le concernant. Augain apporte lui une légère explication tendant à prouver son innocence. Les jurés entrent dans la salle des délibérations à 10 heures et 30 minutes. La question de leur indulgence reste alors à soulever.

3) Un jury indulgent ?

Pendant dix heures et quarante minutes, les douze membres du jury, dont nous avons vu une constitution des plus aléatoires, s'attellent à répondre aux 676 questions posées par le procès. Le grand nombre de questions justifie bien sûr la durée des délibérations et fait suggérer à l'anarchiste individualiste Libertad, dans un court article de son journal *L'anarchie* en date du 20 avril 1905, le remplacement des jurés par des "*distributeurs automatiques de oui et de non*" :

> *"Les réponses ne seraient pas plus extravagantes. (…) et de plus les automatiques ne foireraient pas dans leur culotte comme certains de ces messieurs lors du procès Jacob. Ca ferait plus propre et plus régulier car, lorsqu'on confie la tête de son prochain au hasard, on ne saurait jamais trop bien faire".*

Dans le style lapidaire qui lui est si singulier, le libertaire individualiste insinue un verdict largement sous influence. A vrai dire, il apparaît bien délicat d'infirmer un verdict orienté par la peur ou par la composition sociale même du jury dont le numéro 10 du journal anarchiste amiénois s'amuse à faire une typologie :

[664] Le 9 décembre 1893, Auguste Vaillant avait lancé un engin explosif en pleine séance de la chambre des députés . Il n'y eut que quelques blessés légers et, malgré la frayeur provoquée, le président de séance Dupuy prononça la célèbre phrase : "*Messieurs, la séance continue*". Vaillant affirmait ne pas avoir voulu tuer, la cour d'assises de la Seine le condamna néanmoins à la peine capitale. Il fut exécuté le 5 février 1894.

"*Honnêtes gens*

- 13 commerçants et négociants : Proudhon a montré péremptoirement que le commerce était le vol organisé.

- 2 employés principaux qui ne gagnent que 20 ou 30000 francs par an. A quoi faire ?

- 1 officier en retraite : l'officier ne fait toute sa vie qu'enseigner la manière d'assassiner le plus d'hommes possible.

- 1 ancien magistrat

- 13 propriétaires et rentiers : "La propriété c'est le vol" Proudhon ; conclusion : les propriétaires sont des voleurs.

- 2 notaires : profession fournissant le plus de clients aux cours d'assises.

- 1 médecin : profession qui s'intéresse à la bourse du malade avant de s'occuper de maladie.

Devinette : Quel est celui de nos lecteurs qui pourra établir la différence entre les jugeurs et les jugés ?"[665]

La liste des jurés disponibles correspond à la description faite par les libertaires amiénois qui réfutent par conséquent un quelconque verdict de justice. Toujours est-il que les douze jurés picards retenus ont eu à subir deux semaines de débats parfois houleux. Certes, ils ont reçu des lettres de menaces mais nous avons vu combien les mesures de sécurité avaient de quoi impressionner. Ils peuvent ainsi délibérer en toute confiance et en toute sérénité. De leurs réponses dépend le sort des accusés. Le verdict est ainsi affirmatif pour un grand nombre de questions mais la cour prononce tout de même l'acquittement d'Alcide Ader, de Georges Apport, d'Emile Augain, de François Westermann, d'Emile Limonier, de Louis Chalus et de Léontine Tissandier au regard des réponses négatives. Diverses condamnations frappent les accusés restants :

- Alexandre Jacob : travaux forcés à perpétuité,
- Félix Bour : travaux forcés à perpétuité,
- Joseph Ferrand : 20 ans de travaux forcés,
- Léon Pélissard : 8 ans de travaux forcés,
- Honoré Bonnefoy : 8 ans de travaux forcés,
- Jules Clarenson : 5 ans de travaux forcés,
- Jacques Sautarel : 5 ans de travaux forcés,
- Léon Ferré : 10 ans de réclusion,
- Marius Baudy : 10 ans de réclusion,
- François Vaillant : 10 ans de réclusion,
- Siméon Charles : 5 ans de réclusion,
- François Brunus : 5 ans de réclusion,
- Noël Blondel : 5 ans de réclusion,
- Lazarine Roux : 5 ans de réclusion,
- Marie Jacob : 5 ans de prison,
- Angèle ferré : 5 ans de prison.

Les peines de relégation visent en outre Ferrand, Vaillant et Baudy. Aucune condamnation à mort n'a été prononcée. Faut-il pour autant conclure à la clémence d'un verdict qui, de prime abord ne suit pas les recommandations du ministère public ? Sachant l'espérance de vie des forçats à environ cinq ans au moment de l'arrivée au bagne, l'existence d'Alexandre Jacob et de ceux qui se voient condamnés aux travaux forcés (ou frappés de la relégation) paraît des plus compromises. Le jury et le tribunal ne peuvent en outre ignorer le principe du doublage

[665] *Germinal*, n°10, du 12 au 18 mars 1905.

qui veut qu'un condamné effectue en Guyane un temps similaire à celui de sa peine avant de pouvoir rentrer en métropole. Lorsque la peine est supérieure à sept ans, la résidence dans "l'enfer" amazonien devient perpétuelle. Les circonstances atténuantes ont certes été reconnues pour beaucoup des inculpés mais les peines de prison et de réclusion demeurent relativement élevées si l'on ne tient pas compte des sursis demandés par les avocats et au regard des charges retenues à partir de témoignages dont le procès (et surtout la défense) a révélé les multiples contradictions. Alain Sergent ne fait que constater le verdict en rappelant la condamnation de 16 des Travailleurs de la Nuit[666]. Bernard Thomas, quant à lui, note que "*les peines étaient lourdes*"[667] avant de les énumérer. William Caruchet, avocat de son état, analyse plus longuement et d'une manière critique le verdict d'Amiens "*qui ne déçoit pas les partisans d'une répression impitoyable*" mais qui "*du point de vue de la justice, est difficile à défendre*"[668]. L'absence de preuve et l'expédient de la complicité justifieraient pour le biographe un arrêt marqué "*par des réactions passionnelles et d'abord par la peur*"[669]. Nous pouvons en effet admettre une telle hypothèse mais en la nuançant. Plus que la psychose d'un complot anarchiste, le sentiment d'insécurité joue bel et bien en la défaveur des Travailleurs de la Nuit. Surveiller et punir, pour paraphraser le sociologue Michel Foucault, sont les réponses à une délinquance que la société de la Belle Epoque s'accorde à voir grandissante. Mais Alexandre Jacob savait très bien le sort qui lui était réservé. "*Le bagne ou l'échafaud*" a-t-il à la face d'un groupe, plus puissant qu'un seul individu, révolté anarchiste qui plus est. L'appareil répressif, dans le cas présent, n'a pas fait de détail, quitte à soulever l'indignation de quelques journalistes parisiens à l'égard notamment de la condamnation au bagne de Jacques Sautarel. Une campagne de presse se développe en effet en faveur du bijoutier libertaire que Jean Durucksam dans *L'Action*[670] et Léon Millot pour *L'Aurore*[671] affirme châtié pour ses écrits vindicatifs. La Ligue des Droits de l'Homme d'Amiens proteste quelques jours après le verdict et dénonce le procès d'opinion fait à Jacques Sautarel[672]. A l'initiative très certainement des avocats parisiens, dix des condamnés d'Amiens dont Jacques Sautarel et Marie Jacob se sont pourvus en cassation. Joseph Ferrand a renoncé à l'opération : "*ce n'est pas malheureux* – écrit Jacob à sa mère le 3 août – *qu'il ait fini par comprendre qu'il avait fait une boulette. Il était à peu près certain qu'il ait eu les travaux forcés à perpétuité*"[673]. L'absence de preuves a dû être invoqué pour réclamer la cassation de l'arrêt d'Amiens mais très certainement aussi l'incident violent de la sixième audience. En effet, Mes Lagasse et Hesse ont déposé au nom de leur client des conclusions en nullité de procédure à la suite de leur altercation verbale avec le président Wehekind. Ce dernier a de plus procédé à l'élection du jury d'une manière contraire à l'organisation prévue par la loi. La chambre criminelle de la cour de cassation est saisie. Le 9 juin, elle casse l'arrêt de la cour d'assises de la Somme pour vices de forme et ce au grand étonnement d'Alexandre Jacob[674]. C'est alors à Laon que doit se

---

[666] Sergent Alain, op.cit., p.100.
[667] Thomas Bernard, ouvrage cité, p.247
[668] Caruchet William, ouvrage cité, p.162
[669] Ibid.
[670] *L'Action*, 27 mai 1905, article "*Les grenouilles judiciaires*".
[671] *L'Aurore*, 27 avril 1905.
[672] C.H.A.N., BB[18]2261A, dossier 2069A03.
[673] Jacob Alexandre, "Ecrits", volume I, p.166.
[674] Jacob Alexandre, "Ecrits", volume I, p.143 : "*Tiens ! Le procès est cassé ? Oh ! Le pauvre procès ! et puis, au fond, tant pis pour lui après tout ; j'aime mieux que ce soit lui que moi. Ceci soit dit au propre et au figuré. Je suis encore entier, bien entier, et c'est le principal, pas vrai ? La défense avait déniché trois vices de forme; mais, à te dire vrai, je n'aurais pas donné une vieille chique ni le plus petit mégot en faveur des deux premières : l'autre concernait la constitution du jury. J'ai idée que ç'a été là l'endroit sensible car, malgré la subtilité, les sophismes pourrais-je dire, dont la cour a orné ses considérants, le vice était flagrant et des plus indubitables. La cour a tourné autour de l'article 394 du code d'instruction criminelle, comme une mouche tourne autour d'un pot de lait avant de s'y noyer. Cela n'a jamais fait l'ombre d'un doute pour personne. Mais n'empêche que je*

tenir le dernier des procès impliquant les Travailleurs de la Nuit. Dix d'entre eux ont à comparaître à nouveaux : Marie Jacob, Jacques Sautarel, Rose Roux, Léon et Angèle Ferré, Honoré Bonnefoy, Jules Clarenson, François Brunus, François Vaillant et Marius Baudy. Parallèlement, Alexandre Jacob attend son transfert pour Orléans où les assises du Loiret ont à se prononcer sur deux cambriolages et sur la tentative de meurtre commise sur l'agent de police Couillot. S'il n'a rien à espérer de ce second procès, il se montre relativement inquiet et ne manque pas de prodiguer ses conseils par voies épistolaires à sa mère pour celui de Laon. Avant de partir pour Orléans, le cambrioleur tente une dernière fois de disculper celle-ci mais aussi Honoré Bonnefoy, Jacques Sautarel et François Brunus dans une lettre adressée au ministre de la justice à propos du vol de la rue Quincampoix à Paris :

> "*Monsieur le ministre,*
> *Avant de partir pour Orléans où je dois comparaître aux prochaines assises, je ne veux pas laisser peser sur ma conscience l'indignation de voir plusieurs innocents condamnés à la vie du bagne et de la prison. J'affirme hautement et sincèrement n'avoir jamais eu de relation avec le nommé Jacques Sautarel que le jury de la Somme a reconnu doublement coupable comme indicateur et receleur du vol Bourdin. (…) J'affirme de même que le nommé Honoré Bonnefoy n'a jamais été mon complice soit dans la préparation, soit dans l'exécution de ce vol. (…) J'affirme également n'avoir rien vendu au nommé Brunus (…) condamné pour recel. C'est à dessein que je termine cette protestation sans parler d'autres personnes, notamment de ma pauvre mère ; la force l'a déclarée coupable en la condamnant à cinq ans de prison.*
> *Amiens, le 3 avril*"[675].

Le procès d'Orléans s'ouvre le 24 juillet et se déroule en une seule journée. Celui de Laon commence le 24 septembre et est conclu neuf jours plus tard. Ces deux procès ne revêtent pas l'importance de la session extraordinaire des assises de la Somme aux yeux de la presse ni même à ceux des trois biographes d'Alexandre Jacob. Pourtant ils n'en constituent pas moins un acte final ; la justice clôt définitivement l'aventure des Travailleurs de la Nuit, le devenir de ceux-ci y est donc déterminant.



doutais d'un tel résultat. En justice, comme en politique, il y a le côté abstrait et le côté concret, si je puis me servir de ces termes. De sorte qu'il arrive quelques fois que l'on condamne ou acquitte les parties, infirme ou confirme les jugements, casse ou rejette les pourvois sans se soucier du bien ou mal fondé des pourvois. C'est ce que l'on appelle "juger dans l'intérêt général !". Aussi ai-je toujours cru que votre procès serait traité abstractivement en raison des frais énormes que vont nécessiter sa réédition. Je me suis trompé mais, crois-moi, en agissant ainsi la cour de cassation a obéi en ce qu'en langage administratif on appelle "le système hydraulique". Le piston, tout est là ! hors le piston, il n'y a pas de salut. Qui n'a pas son piston ? Bientôt, il en faudra pour aller au bagne".

[675] C.H.A.N., BB[18]2261A, dossier 2069A03.

DEROULEMENT DU PROCES D'AMIENS 8-22 MARS 1905

1e audience	mercredi 8 mars	- appel des jurés - appel et interrogatoire d'identité des accusés - lecture de l'acte d'accusation
2e audience	jeudi 9 mars	- fin de la lecture de l'acte d'accusation - examen de 20 vols : Poilhes (Couderc), Béziers (Cassagne), Narbonne (Tournier), Cette (Torquebiau), Rouen (église Saint Sever), Reims (Merlin), Le Mans (Lorière), Le Mans (Hulot), Amiens (Chivot), Nanteuil (Verdier), Niort (Clémot), Laval (Meslay), Rennes (Louis), Rennes (Buissot), Beauvais (Trubert), Liège (Delgeur), Bourges (Vergues), Nevers (Garbau), Paris (Bourdin), Saint Martin au Mont (Perotte)
3e audience	vendredi 10 mars	- examen de 16 vols : Soissons (Balland), Corbeil (Rocher), Gassicourt (Schraeder), Amiens (Guénard), Chartres (Pomard), Le Mans (Tonet), Angers (Coutades), La roche sur Yon (Richoux), Amiens (Beaugrand), Dreux (Dollet), Dreux (Godard), Rouen (Deuve), Rouen (Durel), Abbeville (Ferry), Beauvais (Aubin), Abbeville (Meurdesoif)
4e audience	samedi 11 mars	- examen de 31 vols : Meaux (Douay), Compiègnes (Edoux), Abbeville (Rivière), Caen (Pougeot), Cherbourg (Pontaumont), Reims (Mauduit), Amiens (Witasse), Meaux (Leroy), Compiègnes (église Saint Jacques), Brumetz (église), Brumetz (Melun), Beauvais (église Saint Etienne), Châlons sur Saône (église Saint Côme), Cherbourg (de La Noë), Cherbourg (Adam), Rouen (église Saint Godard), Abbeville (église Saint Jacques), Rouen (Noché), Evreux (Vigogne), Soissons (Adam), Soissons (Bahin), Saint Quentin (Noë), Bourges (Boismamin), Bourges (Beaurepaire), Chauny (Grand), Coulommiers (Baulny), Niort (Roches), Niort (Neuchaise), Angoulême (Ripoteau), Poitiers (Boyer), Cambrais (Boudoux)
5e audience	lundi 13 mars	- 1e lettre de menace adressée aux jurés et signée du Comité Terroriste International - examen de 8 vols : Compiègnes (Frezals), Alençon (Du Hazé), Beauvais (Sébastiani), Evreux (Postel), Reims (Roger), Vernon (Lhuillier), Tours (cathédrale), Vernon (Gamichot)
6e audience	mardi 14 mars	- incident violent entre le président Wehekind et Me Lagasse - expulsion de Jacob, Baudy, Pélissard, Ferré, Sautarel, Vaillant, Bour et Clarenson - audition du chef de la sûreté Hamard et des agents parisiens - examen du vol Tilloloy à Abbeville - analyse du drame de Pont Rémy et déposition du brigadier Auquier
7e audience	mercredi 15 mars	- 2e lettre de menaces adressée aux jurés et signée des "amis de Jacob" - fin de l'analyse du drame de Pont Rémy - déposition de Bourdin à propos du vol de la rue Quincampoix - réquisitoire du procureur général Régnault - réquisitoire du substitut Pennelier
8e audience	jeudi 16 mars	- fin du réquisitoire du substitut Pennelier - défense de Jacob (Justal) - défense de Bour (Cattoire) - défense de Pélissard (Becquet)
9e audience	vendredi 17 mars	- défense de Bonnefoy (Roux) - défense de Sautarel (Lagasse) - défense de Rose Roux (Philippe) - défense de Léon Ferré
10e audience	samedi 18 mars	- défense d'Angèle Ferré - défense d'Ader - défense de Brunus et de Clarenson - défense de Léontine Tissandier - défense de Baudy et de Blondel
11e audience	lundi 20 mars	- défense de Ferrand et de Vaillant Caumartin) - défense de Westermann et de Chalus (Jumel) - défense d'Augain (Lévy) - défense d'Apport (Desavoye) - défense de Charles (Dubos) - défense de Marie Jacob (Justal)
12e audience	mardi 21 mars	- défense de Limonier (Hesse) - parole donnée aux accusés : Bonnefoy et Ferrand - lecture des 676 questions aux jury
13e audience	mercredi 22 mars	- parole donnée aux accusés : Bonnefoy et Augain - délibération du jury - verdict

C. Orléans et Laon : acte final

1) A Orléans : Jacob seul

a) "Au pays des frelons"[676]

Le transfert d'Alexandre Jacob de la maison d'arrêt d'Amiens à celle d'Orléans se fait vers le 6 ou le 7 avril 1905[677]. Le voyage, via Paris, s'effectue en train ; trois gendarmes escortent un condamné qui, à chaque halte picarde, peut constater la popularité, voire même la sympathie dont certains curieux lui font part :

> "*Quoi que n'ayant pas pris un train de plaisir – écrit-il à sa mère le 8 avril – mon voyage n'a pas manqué d'agréments. Comme tu dois le penser, j'étais l'objet de la curiosité publique. D'Amiens à Liancourt, à chaque halte, à chaque station, la foule des voyageurs se massait autour du wagon, curieuse et je dois ajouter sympathique. Quelques ouvriers m'ont même offert leur modeste déjeuner. Ces marques de sympathie ont leur éloquence. Le peuple est bon quoi qu'on dise ; l'instruction le rend meilleur. Ce n'était pas la foule en délire, stimulée par les vapeurs d'alcool qui, à Abbeville, hurlait des cris stupides et féroces mais la foule éclairée, mieux instruite à notre égard par les débats de la cour d'assises. Signes réconfortants*"[678].

Ces constatations ont de quoi rassurer le cambrioleur. La publicité faite autour du procès d'Amiens porte ses fruits et Alexandre Jacob peut se targuer de par son attitude vindicative et singulière d'y avoir largement contribué. Le militant anarchiste qu'il est, exprime ainsi sa satisfaction de voir son œuvre de propagande aboutir même s'il n'est pas dupe d'un vedettariat qu'il ne sait que trop éphémère. A Paris, le changement de gare oblige la petite troupe à prendre un fiacre mais permet à Alexandre Jacob de revoir, après trois ans de détention, la capitale qu'il note encombrée de travaux de toutes sortes. L'expédition jusqu'à Orléans se poursuit sans encombre. Alexandre Jacob n'a plus qu'à attendre au "*pays des frelons*" sa comparution aux assises du Loiret puis un nouveau transfert vers Saint Martin de Ré. Cette période marque le début d'une longue, très longue correspondance avec sa mère[679], restée à la prison de Bicêtre dans l'expectative de la cassation du procès d'Amiens. Jusqu'au 20 août, il habite la prison d'Orléans et, régulièrement, l'échange épistolaire nous autorise à entrevoir des conditions de détention visiblement mieux supportée que celles subie à Abbeville. L'homme sait que son second procès ne changera rien à son futur statut de bagnard et tient à rassurer sa mère. Sans pour autant être fataliste, la description de l'endroit où il est enfermé, le 9 avril, n'en dénote pas moins une certaine philosophie de l'abstraction des contraintes, un réalisme teinté de l'ironie qu'il sait si bien manier, bref d'un esprit positif et constructif :

> "*Ici les conditions d'hygiène sont passables ; les locaux assez bien aérés. Je sors à la promenade une heure par jour. C'est peu et c'est beaucoup : peu parce que l'homme n'est pas fait pour être enfermé, beaucoup lorsqu'on pense aux nombre de détenus que renferme la maison. Le préau où je me promène ressemble à s'y méprendre à l'une des fosses à fauves du Jardin des Plantes. C'est amusant. Et puis, je*

---

[676] Titre d'une lettre d'Alexandre Jacob écrite à sa mère depuis la maison d'arrêt d'Orléans le 11 août 1905

[677] Et non le 30 mars comme l'affirment Bernard Thomas (op.cit., p.250) et William Caruchet (op.cit., p.164). La lettre qu'il écrit au ministre de la justice pour disculper Bonnefoy, Sautarel, et Brunus est datée du 3 avril. Elle est expédiée depuis Amiens. Le 4 avril le procureur général Régnault annonce à ce même ministre le départ d'Alexandre Jacob : "*Quant à Jacob, condamné aux travaux forcés, il sera transféré dans deux ou trois jours à Orléans*" (BB[18]2261A, dossier 2069A03).

[678] Jacob Alexandre, "*Ecrits*", volume I, p.133.

[679] Elle ne s'arrêtera qu'à la libération d'Alexandre Jacob en 1927

vois de bien belles choses : des pierres, de la terres, des légumes et enfin quelques arbres fruitiers qui me font pitié, tant ils sont étiques. J'éprouve le même sentiment en faveur de quatre ou cinq petites plantes. (…) Quelques années de travaux forcés feraient bien leur affaire ; elles jouiraient d'une température plus clémente. Mais … ne va pas au bagne qui veut.

En somme, régime pour régime, le cellulaire ne me déplaît pas. (…) Je pense à toutes sortes de cataclysme que risquent d'encourir les heureux mortels vivant en liberté et, moi captif, je me trouve heureux. Je mange, bois, dors, respire, pense, agis : que veux-tu de plus ? Voilà qui fait mieux comprendre la vocation du capucin. Tu dois penser que je raisonne comme le renard. Que veux-tu ? Lorsqu'on ne peut pas faire autrement, c'est encore ce qu'il y a de mieux à faire. Mieux vaut rire que pleurer"[680].

Même s'il admet l'ennui consécutif à l'enfermement carcéral, le 30 juillet, il relativise immédiatement cette "*façon de penser*"[681], chaque jour lui apportant une réflexion, une pensée qu'il s'empresse de coucher sur du papier. L'activité scripturale occupe une grande partie de son temps. Outre les lettres à sa mère, Alexandre Jacob a entrepris la rédaction de ses mémoires d'illégaliste dès son arrivée à Orléans : "*il y a plus d'un mois que j'ai commencé d'écrire quelque chose et depuis j'en suis toujours au premier chapitre*"[682]. Il s'agit en réalité du dernier chapitre des "*Souvenirs d'un révolté*" relatant son arrestation à Airaisne et donnant sa version de la mort de l'agent Pruvost à la gare de Pont Rémy : "*Les derniers actes*". Le 3 juillet, les travaux semblent avancer grandement : "*Depuis que j'ai reçu le papier, je n'ai pas cessé d'écrire, ce jour j'en suis à mon 112e recto : j'en ai à peu près le double pour finir*"[683]. Le manuscrit, de petite taille (100mm sur 155), ne comporte finalement que 174 pages brochées, le tout couvert d'un papier feutre couleur lit de vin, dédié à Marie Jacob et portant en exergue le célèbre aphorisme de Proudhon : "*La propriété, c'est le vol*". La narration de la nuit du 22 au 23 avril 1903 fourmille de renseignements dont nous nous sommes servis dans le chapitre précédent. Elle est entrecoupée de considérations libertaires sur l'ordre, l'autorité, la lutte des classes envisagée sous le prisme du vol … autant de thèmes justifiant l'activité illégale de l'anarchiste Jacob. Celui-ci donne donc son point de vue et sait se mettre en scène dans un ouvrage rythmé et conçu comme un roman d'aventure. Le scénario s'appuie alors sur l'extrême réalisme des descriptions. Une fois l'ouvrage terminé, Alexandre Jacob l'a très certainement envoyé à Me Justal, son avocat à Amiens. Le 5 novembre[684], il recommande d'ailleurs à sa mère de lui réclamer le texte[685]. Dans un courrier en date du 3 décembre, il la félicite d'avoir confié ses "*souvenirs*" aux compagnons du journal *Germinal* à Amiens et donne les raisons qui l'ont poussé à les coucher sur papier :

"*Ce n'était point l'intérêt qui m'a déterminé à les écrire. Je n'ai agi que par pure complaisance pour Germinal en bon souvenir de son attitude lors de notre procès. Lorsqu'il me sied de traiter la question capitale du capital, ce n'est pas de cette plume que je me sers, mais d'une autre ; tu sais bien ? Celle qui est émoussée pour l'instant*".[686]

A travers cet ouvrage, Alexandre Jacob entend donc bien apporter depuis sa cellule orléanaise sa pierre à l'édifice de propagande anarchiste en appuyant l'effort des compagnons en liberté. Cette aide permet au journal amiénois d'augmenter ses tirages. Mais, le prisonnier

[680] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.135.
[681] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.161.
[682] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.140.
[683] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, P.150.
[684] A cette date, Alexandre Jacob se trouve à Saint Martin de Ré.
[685] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.189.
[686] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.193.

Jacob n'écrit pas que ses souvenirs. Il semble qu'il s'adonne à des expériences physiques en affirmant à sa mère avoir mis au point une sorte de chalumeau "*d'une puissance calorique de 200 degrés*" issu de la combinaison "*d'un courant d'air avec un courant de gaz produit par la volatilisation de l'éther dont le brûleur est garni*". Il paraît tout de même douteux que l'administration pénitentiaire lui ait accordé le loisir de la manipulation concrète et il y a tout lieu de penser que l'invention n'est que théorique. Elle n'en démontre pas moins que l'homme ne souffre pas de sa détention. Deux jours après son procès, le 26 juillet, il va même jusqu'à ironiser sur son enfermement :

> "*J'ai passé trois mois bien tranquille dans cette prison. Tout le personnel a été des plus convenables autant que le permettaient les règles de la prison. Les bourgeois vont à Vichy, à Spa, à Plombières, à Baden Baden, moi je villégiature dans les capucinières de la République. Question de goût et de moyens !*"[687].

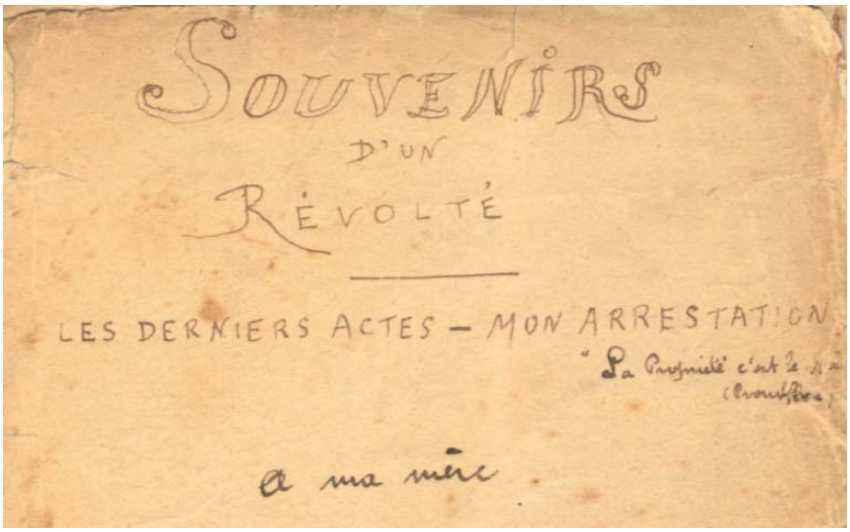

Alexandre Jacob ne souffre pas de sa détention. Il ne parait pas non plus être affecté par l'annonce de la mort de son père le 3 juillet. Il s'enquiert le plus souvent possible en revanche de la santé de sa mère, demande des nouvelles de sa compagne. Il multiplie les conseils en vue du procès de Laon une fois la cassation prononcée, quitte à froisser la susceptibilité de Me Justal en proposant à sa mère de faire citer à comparaître le juge d'instruction Hatté et le gardien chef de la prison d'Abbeville Ruffian afin que ces derniers viennent expliquer à la barre pourquoi Marie Jacob fut tenue recluse en cellule pendant cinq mois, après son arrestation, à Abbeville, c'est à dire – d'après Jacob – hors du délais légal de 21 jours[688]. Le conseil est réitéré avec insistance le 15 juillet, le 29 de ce mois ainsi que dans la dernière lettre adressée d'Orléans le 11 août. Si Alexandre Jacob se montre déterminé pour le procès que va subir sa mère, telle n'est pas sa première réaction en ce qui concerne le sien à Orléans. Malgré les nombreuses visites qu'il reçoit de son nouvel avocat, Me Séjourné[689], ou encore du juge d'instruction, il ne semble pas vouloir assister à un débat qu'il a déjà tenu dans la capitale picarde. La venue de son avocat à la prison, le 22 juillet, oriente tout autrement sa décision :

---

[687] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.158.
[688] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.144, juin 1905 : « *Ne te laisse pas endormir par les conseils soporifiques de Me Justal. Qu'il dise ce qu'il lui plaira dans sa plaidoirie ; cela c'est son affaire. Mai toi, n'oublie pas de dire toutes les turpitudes que l'on a commises à ton égard. Il faut que le public le sache !* ».
[689] Justal, très certainement pris dans d'autres affaires, ne peut assurer la défense d'Alexandre Jacob. Séjourné est un avocat orléanais.

"*A l'instant, je viens de recevoir la visite de mon dévoué et sympathique défenseur, Me Séjourné, qui m'a appris que Royère Marius condamné à cinq ans de prison en 1901 était cité comme témoin dans mon affaire. Je change donc d'idée et me résous à me rendre à la cour d'assises ne serait-ce que pour protester contre cette erreur judiciaire. Cependant, voilà qui est embêtant. Je vais ressembler à une mûre qui n'est pas mûre. Que vais-je leur dire ? Je n'en sais trop rien. Depuis trois mois que je me frictionne l'ambouligou, j'aurai bien pu leur préparer quelque chose. Bah ! Je vais demander du café en cantine et, à l'aide de cette force excitatrice, à moi la fine fleur de Provence !*"[690].

Mais Marius Royères est mort à la prison de Fontevraud le 6 février 1905. La nouvelle, qu'Alexandre Jacob apprend en début de procès, ne le fait pas revenir sur sa décision. Le but de sa présence seulement a changé :

"*Si je suis allé dernièrement à la cour d'assises, ce n'était que dans l'intention de protester contre la condamnation de Royères ; lorsque j'ai appris sa mort, je n'ai eu plus qu'une seule envie : me payer la tête de ceux qui voulaient s'offrir la mienne. (…) Ce n'était pas pour aller discuter avec la crème de la médiocrité bourgeoise composant le jury. On s'ennuie en cellule et ces petites comédies servent de distraction*"[691].

Le lundi 24 juillet, Alexandre Jacob entre en scène pour le procès d'Orléans. Il comparaît seul.

b) Une répétition du procès d'Amiens ?

La question ainsi posée sous-tend une moindre importance du procès d'Orléans, au mieux un complément de celui d'Amiens. Bernard Thomas, dans la deuxième version de sa biographie, se contente de le relater en dix lignes[692]. William Caruchet paraît lui plus prolixe mais ne fait que reprendre quelques extraits de la narration qu'Alexandre Jacob fait à sa mère au lendemain d'une affaire "*expédiée en un jour*[693]". Alain Sergent retranscrit l'intégralité de cette lettre pour relater l'événement et y ajoute une tentative d'évasion dont l'ancien forçat, devenu marchand forain, lui fit part lors de ses confidences en 1950. Les archives judiciaires ne conservent plus aucune trace judiciaire du procès d'Orléans (parce que détruite lors des bombardements de la seconde guerre mondiale) mais la presse régionale (*Le Républicain Orléanais*, *Le Journal du Loiret*) a néanmoins couvert le procès. La confrontation avec la lettre d'Alexandre Jacob permet d'affirmer la véracité des propos du cambrioleur anarchiste.

A la différence du procès d'Amiens, celui d'Orléans ne dure que le temps d'une audience (de 12h. à 19h.) et le nombre des témoins s'est considérablement réduit. On n'y juge pas les mêmes crimes ; à Orléans, l'accusé doit répondre des vols qualifiés de la rue de Chanzy et de la rue de Loigny ainsi que de la tentative d'assassinat commise sur l'agent de police Couillot. Seuls huit témoins sont entendus dont les propriétaires des maisons visitées par l'anarchiste et les deux agents qui procédèrent à l'interpellation mouvementée d'Alexandre Jacob et de Marius Royères. A Amiens, ils étaient plus de 150. Si la presse nationale semble avoir délaissé le procès d'Orléans ; pour celle du Loiret, en revanche, il y a là matière dans

[690] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.153.
[691] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.166.
[692] Thomas Bernard, op.cit., p.254-255.
[693] Caruchet William, op.cit., p.115.

une affaire où elle attend les facéties et les impertinences du "*célèbre bandit*"[694]. La popularité du "*fameux Jacob*"[695] a précédé l'homme et, comme à Amiens, l'affluence est au rendez-vous dans la salle d'audience. Mais, contrairement au procès d'Amiens, la composition du public venu assister "*à l'audience, à la pièce, drame et comédie sociale tout à la fois*"[696], diffère sensiblement :

> "*Le public se divise en deux genres bien distinct ; les maîtres et les serviteurs. Parmi les premiers : M. Rabier, député nuance lilas ; Mme la préfète (…) ainsi que plusieurs autres notabilités locales ; des magistrats entre autres facilement reconnaissables à leur physionomie intelligente et rusée de diplomate et d'évêque. Parmi les autres, des domestiques, beaucoup de domestiques, rien que des domestiques. A Amiens, il y avait des charrons, des serruriers, des boulangers, des maçons ; à Orléans il n'y a que des concierges, des valets de chambres, des sacristains et des nourrices en retraites. Effet de milieux*"[697].

Si les mesures de sécurité ont été revues à la baisse, il n'empêche que la vedette est solidement gardée. "*Tel un astre supérieur – ironise Jacob lorsqu'il écrit à sa mère – j'avais six satellites qui suivaient mes évolutions*"[698]. La présence de six gendarmes, dont l'esprit libertaire de l'accusé se plaît à se gausser et à mépriser la fonction[699], n'empêche pas ce dernier de penser à l'évasion. L'anecdote apparaît, nous l'avons vu dans la biographie d'Alain Sergent ; elle est confirmée par une lettre adressée à lui par Jacob en 1950[700]. Mais la presse présente au procès n'y fait aucune allusion. Alexandre Jacob aurait profité d'une suspension d'audience pour aller aux toilettes ; de là, il aperçoit une issue dissimulée derrière un panneau de bois et par laquelle il tente de s'engouffrer. . Une fois le corps de l'accusé engagé, Alexandre Jacob bascule et retombe dans la salle d'audience, presqu'à sa place. "*Les gendarmes se précipitent, l'enchaînent cette fois plus solidement*"[701]. Le doute reste permis quant à la véracité de cet événement mais nous pouvons aisément comprendre que une fois celui-ci produit – s'il a réellement eu lieu – le silence ait été imposé pour éviter un scandale de plus dans l'affaire Jacob. Le personnage tient d'ailleurs les promesses de sa réputation. Et les journalistes ne manquent pas de retranscrire les répliques assassines et les réparties cinglantes du voleur. L'attitude est, comme à Amiens, volontaire et remplit Jacob de joie :

> "*Je me suis fait "boulet de canon" comme dit l'autre. (…) J'ai employé la périphrase, la litote, l'euphémisme et le tout a été joué. (…) Je ne te dirai pas toutes les boutades, tous les coups de cravache que je leur ai offerts. Ce serait trop long. Qu'il me suffise de te dire que je leur ai servi du Juvénal en bouillabaisse et de l'Aristophane en Aïoli*"[702].

---

[694] *Le Républicain Orléanais*, 25 juillet 1905.
[695] Idem.
[696] Jacob Alexandre, Ecrits, volume I, p.154.
[697] Jacob Alexandre, Ecrits, volume I, p.154, lettre du 25 juillet 1905.
[698] Ibid.
[699] Jacob Alexandre, Ecrits, volume I, p.156, lettre du 26 juillet 1905 : "*Oh ! Ces gendarmes ! Quelle mentalité, doux Jésus ! Orléans n'est pas situé sur les rivages de la mer ; cependant les mollusques n'y font pas défaut. En regardant la lune, les yeux la voient plate ; ce n'est que par le raisonnement qu'on la comprend ronde. En regardant certains hommes, on leur voit une tête ; il suffit de parler avec eux pour s'apercevoir qu'ils sont acéphales. Il y a environ un mois qu'une exécution capitale a eu lieu à Orléans. Ils en étaient tout heureux, braves gens !* ».
[700] Archives Amary.
[701] Sergent Alain, op.cit., p.109.
[702] Jacob Alexandre, Ecrits, volume I, p.155.

Comme à Amiens, Alexandre Jacob refuse de se lever lorsque le président Escoffier le lui demande et en profite pour "*faire un cours de politesse*"[703]. Comme à Amiens, l'audition des témoins donne lieu aux interventions impertinentes de l'accusé. Comme à Amiens, l'anarchisme de ses actes n'est pas pris en considération. Il s'agit toujours d'un prétexte derrière lequel le voleur se réfugierait. Pour l'avocat général Drioux, qui cite Clément Duval en exemple, les théories de Jacob ne constituent qu'un "*plagiat de celles d'anarchistes bien connus*"[704]. Comme à Amiens, Alexandre Jacob réussit pourtant à placer une profession de foi libertaire dans laquelle il déclare assumer l'ensemble de ses actes. Mais à Amiens, Alexandre Jacob entendait défendre ses coaccusés ; à Orléans, il est seul et n'attend plus rien de l'événement. De là son attitude goguenarde et caustique. L'originalité du procès d'Orléans tient alors aussi à la défense de la mémoire de Marius Royères que fait Alexandre Jacob :

> "*D – Qu'avez-vous à dire à propos du témoin défaillant ?*
> *R – Oh ! Dans ces sortes d'affaires, je n'ai aucune compétence, adressez-vous à mon défenseur !*
> *M. le Président résume les faits reprochés à Jacob. (…) Il parle du rôle joué par Royères, ce qui amène Jacob à dire :*
> *- Royères est mort, cela ne vous intéresse pas une victime de plus ou de moins. Mais Royères était innocent.*
> *Le Président – S'il était innocent, pourquoi l'avez-vous laisser condamné ?*
> *Jacob – Vous me prenez pour un naïf. C'était à vous de ne pas le condamner. Mais, les hommes, et les juges en particulier, ne veulent pas admettre qu'ils commettent des erreurs. Mais, je le répète, Royères a été victime de l'honneur de ses sentiments ; ce n'était pas un traîneur de sabre ; ce n'était pas une casserole ; ce n'était pas un mouchard et c'est pour cela qu'il ne m'a pas délatté*"[705].

L'audition de l'agent Couillot est également à retenir comme un moment fort et prégnant du procès. Le policier vient raconter à la barre l'attentat dont il a été victime et "*le président le félicite du courage dont il a fait preuve*". La réponse d'Alexandre Jacob ne se fait pas attendre :

> "*- Mais, monsieur, un héros qui recule, ce n'est plus que la moitié d'un héros, lui fis-je observer.*
> *Cette boutade ne fut pas du goût de la cour. Le président me répliqua vertement. Aussi, pour ne pas m'attirer leur courroux, ajoutai-je mes félicitations aux leurs en disant :*
> *- D'accord Messieurs, il a bien mérité du capital et de la propriété*"[706].

La répartie d'Alexandre Jacob n'a pas de conséquence sur le déroulement du procès alors qu'à Amiens une telle remarque, un tel outrage n'aurait pas manqué de le faire expulser.

---

[703] *Le Journal du Loiret*, 26 juillet 1905.
[704] *Le Républicain Orléanais*, 25 juillet 1905, Jacob Alexandre, "Ecrits", volume I, p.155 : "*Lorsque vous venez me voir à la prison, je me découvre parce que vous vous découvrez ; mais je me découvrirai encore si vous ne vous découvriez pas. car je suis poli pour moi avant de l'être pour les autres. Mais, ici ce n'est plus le même cas. C'est une question de dignité. Vous juges, vous magistrats, en me disant : "Accusé, levez-vous", "Accusé, découvrez-vous", tout en demeurant assis et couverts vous-même, vous prétendez être supérieur à moi : chose que je conteste. Vous avez beau vous draper dans une robe rouge, vous n'êtes ni plus ni moins qu'un homme en tout point semblable à moi. D'autre part, comme Darwin, je crois descendre du singe et non du chien. Or on n'a jamais vu un singe lécher la main qui le frappe ou qui va le frapper. Voilà, monsieur, les raisons pour lesquelles je demeure assis et couvert*".
[705] *Le Républicain Orléanais*, 25 juillet 1905. A quelques notes près, Alexandre Jacob reproduit le même dialogue dans la lettre qu'il adresse à sa mère le 26 juillet.
[706] Jacob Alexandre, Ecrits, volume I, p.156. Seule la deuxième répartie d'Alexandre Jacob est reproduite dans la presse locale.

Il est vrai que la durée plus réduite du procès joue sur la tension, moins agressive à Orléans. L'avocat général, dans son réquisitoire, demande au jury de se montrer sans pitié et rappelle que, pour un fait du même calibre, Clément Duval avait été condamné à mort par la cour d'assises de la Seine. Sur les 18 questions qui lui ont été posées (à Amiens : 676), le jury répond affirmativement aux 17 premières et négativement à la dernière. Alexandre Jacob n'a pas tiré sur l'agent Couillot avec l'intention de donner la mort. Une réponse affirmative l'aurait envoyé à l'échafaud. Nous ne pouvons tout de même pas affirmer que les jurés ont retenu le principe de défense légitime dont se prévaut Alexandre Jacob pour expliquer son acte[707]. Quoi qu'il en soit, après une courte délibération, la cour rend son arrêt et condamne Alexandre Jacob à vingt ans de travaux forcés? Cette peine se confond avec celle prononcée à Amiens. Et, s'il n'en a cure, cela pousse tout de même le cambrioleur anarchiste à établir une comparaison entre les deux procès qu'il vient de subir :

> "*Du verdict du procès d'Amiens et de celui d'Orléans, on peut tirer cette conclusion : l'incompatibilité de l'égalité et de la loi. A Amiens, où j'étais poursuivi sous la même inculpation, pour un acte commis dans des circonstances analogues, identique, pareil en tous points, le jury répond : intention de donner la mort ; ici, à Orléans, il répond non. Ils me font rire. Ils veulent l'égalité dans la loi alors qu'elle n'existe pas dans la nature. Sur le même arbre, il n'y a pas une feuille qui soit pareille à une autre. Il en est de même pour les hommes. Dans une société où les intérêts sont séparées, les uns voient blanc ce que les autres voient noirs. Je le leur ai écrit dans une lettre : "Il n'y a pas un article de loi, de règlement qui n'aboutisse à l'absurde". La preuve, c'est que pour un même délit un homme sera tué à Amiens alors qu'à Orléans il s'en tirera avec quelques années de prison. Voilà la justice ! Là, je ne parle que de la façon morale de voir les choses ; mais, comme en mécanique, la justice obéit aussi à une force. En mécaniques, il y a les forces chimiques, physiques, musculaires ; la force centrifuge, la force centripète, la force d'inertie ; en justice, il n'y a qu'une seule force, la force de l'argent. Comme dit l'autre :"selon que vous serez puissants ou misérables".*"[708]

Désormais, après le 24 juillet, et comme le fait remarquer Alain Sergent, Alexandre Jacob n'a plus qu'à attendre son départ pour le bagne[709]. C'est pourquoi, il tient à rassurer, par deux fois et bien avant le 24 juillet, sa mère sur ce qu'il l'attend en Guyane :

> *"Quant au bagne, que t'imagines-tu que ce soit ? Va, c'est un lieu tout comme un autre. N'as-tu jamais vu un atelier, une usine, un chantier où des hommes travaillent, d'une part, et d'autres les regardent travailler, de l'autre, les premiers engraissant les seconds. (…) eh bien le bagne, c'est kif-kif. (…) Qu'y a t il encore ? Les fièvres, la dysenterie ? Peuh ! Y a t il une seule partie, un seul coin du globe qui ne soit pas infecté d'un virus, d'un bacille morbifique ? Aucun ? "*[710] *9 mai*
>
> *"J'ai hâte d'être rendu pour renifler toutes ces senteurs tropicales ; pour manger des cocos, des mangues, des bananes … et du lard fumé ; pour voir le bagne enfin avec ses grandeurs, ses passions, ses bassesses, ses lâchetés, ses révoltes. J'y reverrai des connaissances, y trouverai des amis. (…) c'est encore heureux de trouver des amitiés au bagne. Combien d'hommes ne peuvent en trouver nulle part ?"*[711] *Fin mai.*

---

[707] *Le Républicain Orléanais*, 25 juillet 1905 : "*Les agents voulaient m'arrêtaient et je n'ai pas voulu qu'ils attentent à ma liberté*".
[708] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.157, lettre du 26 juillet 1905.
[709] Sergent Alain, op.cit, p.108.
[710] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.138.
[711] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.140.

Après le procès d'Orléans, Alexandre Jacob pense partir le plus vite possible et estime son transfert vers "*l'établissement zoologique de Saint Martin de Ré*"[712] pour le début du mois d'août. Il quitte le Loiret très vraisemblablement vers le 18 ou le 19 de ce mois. Alexandre l'anarchiste est devenu Jacob le forçat, immatriculé 34777. Mais, à Laon, il reste dix Travailleurs de la Nuit, ou présumés tels, à rejuger.

2) A Laon : Marie, Rose, Jacques et sept autres

C'est donc du bagne, mais aussi au préalable du "*pays des frelons*", qu'Alexandre Jacob peut suivre, par le biais des lettres échangées avec sa mère, la préparation et le déroulement du procès de Laon. Les 10 accusés sont transférés le 8 juillet dans cette ville. Le voyage, dont Jacob s'inquiète de savoir le 15 de ce mois s'il s'est bien passé[713], se fait en wagon cellulaire. Comme à Amiens les mesures de sécurité ont été renforcées[714]. Les accusés, détenus à la maison d'arrêt de Laon, sont répartis en deux groupes de trois personnes et un de quatre et placés dans trois quartiers différents de l'établissement pénitentiaire. Une porte est percée pour relier directement le chemin de ronde de la prison à la gendarmerie qui lui est attenante. Une poste militaire de 16 hommes vient renforcer des sentinelles relevées toutes les deux heures. Un factionnaire se tient nuit et jour devant la porter d'entrée et des rondes sont effectuées à l'improviste.

Mais "*le nouveau procès ne s'annonce pas comme devant être aussi mouvementé que le premier*" écrit *La Gazette des Tribunaux* du 29 septembre, rejoignant en ce sens les propos d'Alexandre Jacob interné à saint Martin de Ré :

> "*Certes à Amiens, la représentation avait l'attrait du nouveau, de l'imprévu ; mais à Laon, ce ne sera ni plus ni moins que du réchauffé. J'ai souvent entendu dire bon nombre de gourmet qu'il n'y avait rien de meilleur à une civette de lapin réchauffé mais je ne crois pas que cette manière de voir s'étende à un procès de cour d'assises*"[715].

En effet, l'importance du procès de Laon s'avère proportionnellement moindre que celle du procès d'Amiens. Seuls dix accusés comparaissent et, comme le fait remarquer Alexandre Jacob, pour des faits déjà jugés. Il occupe huit audiences, du mardi 24 septembre au mercredi 1er octobre. La lecture de l'acte d'accusation, si imposant qu'il puisse être, ne dure plus que deux heures. Le procureur général Régnault occupe à nouveau le siège du ministère public ; il est toujours assisté de son substitut Pennelier. Seuls deux incidents émaillent le procès. Lazarine Roux, après la déposition de sa sœur Jeanne lors de la cinquième audience,

---

[712] Alexandre Jacob utilise cette métaphore pour désigner le pénitencier de saint Martin de Ré dans lequel les bagnards attendent leur départ pour la Guyane.

[713] *Ecrits*, volume I, p.150 : "*Je m'en doutais que ces […] vous faisaient voyager comme des harengs en boîte. si tu avais escroqué des millions et que ton père eût été ministre de la justice, on t'aurait transféré en sleeping-car ; mais comme tu n'as jamais été qu'une dupe et que ton père était de ton genre, on t'a "emboîtée" dans un wagon cellulaire. O Egalité des égalités ! Voilà bien de tes coups ! Je te crois sans peine que tu aies été malade de voyager ainsi. Mais relativement aux condamnés, cela n'est rien ; vous étiez en wagon-lit comparativement à leur situation. imagine toit ce que doivent souffrir ceux qui voyagent là-dedans pendant un long trajet, la jambe enchaînée avec l'entrave que tu dois avoir couchée à tes pieds. L'été, c'est une fournaise ; on manque d'air, on étouffe ; l'hiver, c'est une chambre frigorifique : on y grelotte de froid. A propos, les gardiens de la voiture ont-ils été convenables ? Tu m'étonnerais fort en me répondant affirmativement, car en général ce sont de fameuses brutes. Mais comme vous étiez pour repasser en jugement, ils n'auront pas osé se montré sous leur véritable jour de crainte que vous vous plaignissiez en public*".

[714] C.H.A.N., BB[18]2261A dossier 2069A03.

[715] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.178, lettre septembre 1905.

proteste violemment contre sa condamnation à cinq ans de réclusion. "*Le président a beaucoup de peine à la faire taire et à ramener de l'ordre dans l'auditoire*". Celui-ci a déjà été secoué la veille par les cris de la mère d'un certain Bernard, ancien associé d'Honoré Bonnefoy trouvé mort dans le même compartiment de train que ce dernier, et dans des circonstances mystérieuses[716]. Vociférant "*Assassin ! Assassin !"* après que l'avocat de Bonnefoy ait déposé des conclusions visant à faire comparaître Ferrand et Jacob. Elle est immédiatement emmenée hors de la salle d'audience. L'interrogatoire des accusés et l'audition des témoins se poursuivent "*sans grand intérêt*"[717]. Une question reste cependant à soulever. Il convient de remarquer que, parmi les avocats parisiens présents à Amiens, nous pouvons retrouver à Laon seulement Mes Justal, Fabiani, Lagasse, Hesse et Silvy. André Hesse a repris la défense de Brunus. Les autres avocats ont donc été commis par la cour d'assises de Laon. Me Philippe n'assiste donc plus sa cliente d'Amiens : Rose Roux. La date du procès de Laon est très certainement la cause de cette absence, qui faillit aussi être celle de l'avocat de Marie Jacob. Celle-ci s'en est inquiétée auprès de son fils qui la rassure le 10 septembre[718]. Pourtant la crainte est relancée le 13 de ce mois lorsque Me Philippe indique par lettre[719] que lui et son collègue Justal seraient absents le 25 septembre et conseille fortement à Rose Roux de se pourvoir contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation qui l'a renvoyée devant la cour d'assises de Laon afin de retarder le procès. Dans ce même courrier, Philippe signale que Justal s'occuperait des deux femmes (Roux et Jacob) ce que semble regretter Alexandre Jacob les 19 et 24 septembre :

> "*Pour la question de vos défenseurs, je n'en dirai pas grand chose. Tout ce que je crois pouvoir vous conseiller utilement, c'est d'avoir chacune votre défenseur s'il est encore temps de tenter une pareille démarche. Bien entendu, Me Justal s'occuperait de tes intérêts et Rose confierait les siens à un avocat. (…) C'est moi qui me suis entendu avec Me Justal*"[720].

La cour d'assises de Laon rend son arrêt le 1er octobre : Marie Jacob, François Brunus et Jacques Sautarel sont acquittés. Même s'ils bénéficient des circonstances atténuantes, les autres accusés sont tous reconnus coupables des crimes qui leurs sont reprochés. Néanmoins ils voient leurs peines sensiblement allégées par rapport à celles prononcées à Amiens. Les 10 ans de réclusion de Marius Baudy sont ramenés à 7, de même ceux de Léon Ferré rabaissés à 8 et les 5 ans de prison de sa femme à 3. La peine de 8 ans de travaux forcés d'Honoré Bonnefoy est transformée en 7 ans de réclusion. Jules Clarenson, qui à Amiens avait été condamné à 5 ans de travaux forcés, ne doit plus subir que 5 ans de réclusion, tout comme François Vaillant. Mais les deux hommes, comme Marius Baudy, sont en plus frappés de la relégation. Rose Roux, enfin, doit effectuer désormais 5 ans de prison au lieu des 5 années de réclusion décidées par la cour d'assises d'Amiens. Le 1er octobre, la justice s'est définitivement prononcée sur l'entreprise estimée criminelle (association de malfaiteurs) d'Alexandre Jacob. Pour ce dernier, l'acquittement de Marie, sa mère, est une délivrance et le sort réservé aux autres accusés semble confirmer son objectif premier : essayer de minimiser au maximum les

---

[716] Voir chapitre précédent.
[717] *Gazette des Tribunaux*, 29 septembre 1905.
[718] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.180 : "*Pourquoi veux-tu écrire à Me Justal ? Que lui diras-tu ? Que la date du procès est fixée au 25 septembre ? Crois-tu qu'il l'ignore ? Va, garde donc les 15 centimes du timbre pour acheter un hareng saur. Sois sans inquiétude, le moment venu, il sera à Laon. Présentement, il est à Luchon, aux eaux thermales, en train de faire sa cure électorale en buvant de petites tasses d'eau chaude. Quel veinard !*".
[719] Archives Amary.
[720] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.181.

peines qui frapperaient ses co-inculpés. Seul le cas de Rose Roux vient tempérer et ternir l'optimisme et la joie dont il fait preuve le 4 octobre :

> "*J'ai reçu la nouvelle de ton acquittement lundi matin à la première heure, alors que j'étais encore au lit. J'en ai ressenti un bien vif plaisir et mon plaisir s'est accru de savoir Jacques acquitté, ainsi que M. Brunus. Il est fort regrettable que cette tardive mesure n'ait pas été appliquée aux autres camarades. Enfin, il leur reste l'espoir d'un nouveau procès si, comme tu me le dis, il existe encore un vice de forme. C'est donc pire qu'une épidémie : ils y sont donc à l'état endémique, les vices de forme dans ce procès ! Alors ce sera le procès perpétuel. A propos, tu as oublié de me dire bien des choses. Entre autres, si l'on a retenu l'association de malfaiteurs. Dans la négative, ce serait un excellent résultat car il n'y aurait pas de relégués. (…) J'oubliai de te parler de Rose. Elle n'a pas de veine. Elle a reçu toutes les éclaboussures. Ecris-lui, envoie-lui quelques argents et dis-lui que je regrette fort de ne pouvoir lui écrire afin de la consoler. Et puis, au pis aller, présentement, elle se trouve à demi peine de sorte qu'elle se trouve aussi dans les conditions voulue pour bénéficier de la libération conditionnelle. Lorsque sa condition sera définitive, je te dirai les démarches qu'il faut faire*"[721].

Ainsi posée, la lettre du forçat Jacob, en attente de son départ pour la Guyane, soulève la question du devenir des membres (ou supposés comme tels) de l'organisation qu'il avait mise au point. A la différence du procès d'Amiens, celui de Laon n'est pas cassé comme Jacob l'espère dans sa lettre du 4 octobre. Sur les 23 accusés d'Amiens, 10 sont libres[722] au 1er octobre et, parmi les 13 condamnés, 7 subissent ou vont subir le bagne[723], qu'ils soient transportés ou relégués. La mort les y attend pour une grande majorité d'entre eux. Nous traitons ce thème dans la seconde partie de notre étude. 6, enfin, purgent leur peine en prison. Tous voient leur demande de recours en grâce rejetée[724]. Dans son roman à caractère biographique, Bernard Thomas affirme avoir tenté de retrouver les destinées des compagnons d'Alexandre Jacob "*dans la mesure où il a été possible de les reconstituer*"[725]. Les informations qu'il fournit à ses lecteurs sont à manier avec précautions du fait notamment de l'absence de citation de sources. Retenons que la plupart de ceux qui subissent une peine de prison ou de réclusion refont leur vie à leur sortie : les Ferré se seraient installés à Narbonne et Blondel à Lyon pour y vivre de son métier d'imprimeur. Brunus redeviendrait fondeur. Mais nous avons pu avec certitude retracer le devenir de plusieurs autres. François Westermann, acquitté à Amiens, vit dans des conditions d'existence misérables. Il tente d'obtenir en mars 1906 l'autorisation d'ouvrir un débit de vins avec sa femme en suppliant le ministre de la Justice de la lui accorder[726]. Augain a très certainement repris son activité de serrurier à Paris et réside au n°22 de la rue Victor Hugo à Suresnes. Peu après sa libération, en mai 1905[727], il envoie un mandat de cinq francs à Marie Jacob. Alexandre Jacob conserve des relations avec Jacques Sautarel, le bijoutier et écrivain libertaire ; il est cité dans quelques lettres qu'Alexandre Jacob envoie à sa mère depuis le bagne et participe activement à la campagne de libération de l'anarchiste cambrioleur en 1925. Sa bijouterie paraît lui fournir une certaine aisance

---

[721] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.183.
[722] Alcide Ader, Georges Apport, Emile Augain, François Westermann, Emile Limonier, François Chalus, Léontine Tissandier, François Brunus, Jacques Sautarel et Marie Jacob.
[723] Alexandre Jacob, Félix Bour, Léon Pélissard, Joseph Ferrand, François Vaillant, Marius Baudy et Jules Clarenson.
[724] C.H.A.N., BB[24]1012 dossier 2818S05.
[725] Thomas Bernard, op.cit., p.251.
[726] C.H.A.N., BB[18]2261A dossier 2069A03 : "J*e ne puis pourtant pas traîner de maison en maison pour demander mon pain ou alors je n'ai qu'un parti à prendre : celui d'en terminer avec la vie*".
[727] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.139.

financière[728]. Honoré Bonnefoy subit, semble-t-il, sa peine de 7 ans de réclusion. Après, pour Bernard Thomas, "*toute trace de lui a été perdue*". Du fait de son interdiction de séjour, on imaginerait facilement l'ancien commerçant aux colonies, voire même relégué en Guyane. Il n'en est rien. Nous avons pu le retrouver établi à Lyon en 1930 où il meurt d'un cancer[729]. "*Rose Roux eut moins de chance. Ses cinq ans de réclusion furent confirmés. Quand elle sortira de prison, en 1908, ce sera une femme prématurément vieillie. Alexandre lui écrira de temps à autres et puis …*"[730]. Nous avons vu précédemment que la peine de Rose Roux a légèrement changé : les 5 ans de réclusion ont été transformés en 5 années de prison. Les conditions de détention ont donc été sensiblement allégées et, si l'on tient compte des 30 mois de prison préventive depuis son arrestation (25 avril 1903), il lui reste donc 30 mois de prison à effectuer. Ce décompte ne prenant pas en compte la libération conditionnelle évoquée par Alexandre Jacob ni même un éventuel sursis, Rose Roux devient libérable vers avril-mai 1908. Le calcul du journaliste au *Canard Enchaîné* ainsi avéré, induit pourtant son lecteur en erreur. Un peu plus loin dans son roman biographique, il fait mourir Rose Roux en 1923, soit 5 ans avant la libération d'Alexandre Jacob[731]. Tout d'abord, le forçat Jacob n'a le droit d'écrire qu'à une seule personne et, désormais, toute communication avec l'extérieur de son univers carcéral passe soit par l'administration pénitentiaire, soit par sa mère. Alexandre Jacob n'a donc pu laisser tomber une correspondance qui n'a jamais existé. Les époux Develay, résidant à Montreuil puis à Vincennes à partir de septembre 1905, se sont occupés des affaires de Marie Jacob avant et après sa libération. Régulièrement, ils lui envoient des mandats l'avertis-sant de telles ou telles transactions et donnent de temps à autre de leurs nouvelles. Le mandat de 10 francs envoyé le 19 janvier 1907 à Marie Jacob est à ce propos des plus instructifs :

> "*Chère amie je vou envoie 10F ses tou que pui pour le momen mai je vou enverrai regulierement tou les 15 jour nou avon appri avec peine la mort de Rose cela nous a bien ennuiez bien des choses à votre fils*"[732].

Alexandre Jacob n'a donc pu laisser tomber une très hypothétique correspondance après la libération de sa concubine si celle-ci est morte en prison. Le décès est d'ailleurs confirmé par une autre source : Marie Jacob. Si le forçat 34777 ne peut écrire qu'à une seule personne, il n'est pas interdit en revanche à sa mère, libre, de la faire à qui elle veut. Le 4 avril et le 5 mai 1907, le bagnard matriculé 34198 (c'est à dire Félix Bour) reçoit deux missives signées "*ta mère*" pour l'une et "*ta grand-mère Berthou*" pour la seconde. Berthou est le nom de jeune fille de Marie Jacob.

> *<u>4 avril :</u> "Cher Félix, (…) la mort de la pauvre Rose m'avait brisée. (…) Je te recommande la discrétion la plus absolue à propos de la mort de Rose car il serait trop malheureux"*
>
> *<u>5 mai :</u> "Je te recommande de nouveau de ne pas parler de la mort de Rose car il l'apprendra toujours trop tôt. Je lui fais savoir petit à petit car je sais qu'il en sera fort chagrin"*[733].

---

[728] Nous pouvons suivre la trace de Sautarel au moins jusque vers 1930 au travers de la correspondance d'Alexandre Jacob avec sa mère mais aussi dans le dossier qui lui est consacré aux Archives Contemporaines de Fontainebleau.
[729] Archives Amary.
[730] Thomas Bernard, op.cit., p.252.
[731] Qui en outre n'est pas libéré en 1928 mais en 1927.
[732] Archives Amary : l'orthographe utilisée par les Develay a été ici totalement respectée.
[733] A.O.M., dossier H4086/34198.

Libéré le 1er octobre 1905, Marie Jacob se retrouve sans ressource et tente de récupérer les biens saisis lors de son arrestation. Elle peut bénéficier de l'aide d'au moins deux des libérés (Augain et Sautarel) et des compagnons libertaires. Le 19 octobre, le journal *L'anarchie* d'Albert Libertad lance une souscription pour lui venir en aide[734]. Son fils lui conseille le 3 décembre d'aller se rendre au siège du *Libertaire* mais aussi de récupérer les droits d'auteurs qui lui reviennent auprès de quelques journaux (entre autres *Le Journal* et *Le Courrier belge*) qu'un certain Astruc, établi à Suresnes, était chargé d'encaisser par le biais très vraisemblablement de Me Justal[735]. Peu à peu, la situation de Marie Jacob s'améliore. Elle demeure dans un petit meublé du XIe arrondissement de Paris, passage Etienne Delaunay, et trouve à s'employer dans un atelier de triage de plumes. Mais, elle cherche, sur l'initiative de Jeanne la sœur de Rose Roux, à travailler dans les théâtres de la capitale. Bien qu'il le lui déconseille, Alexandre Jacob regrette de ne rien pouvoir entreprendre par le biais de ses amitiés passées :

> "*En un mot : un vrai métier de larbin. Pouah ! Et puis, comme je te dis, (…) on ne décoche pas ces places là comme on trouve des bouts de cigarettes sur les boulevards. Du temps où je tenais le haut du pavé social, certes, la chose eut pu se faire car je ne manquais pas de relation dans le monde des théâtres ; mais présentement c'est le revers de la médaille ; tu oublies qu'Escande est devenu Jacob et qu'à son tour Jacob est devenu forçat. La sociologie a ceci de commun avec la physique, que comme dans cette science on peut y parler de pôles. La richesse engendre le pôle attractif et la misère le pôle répulsif. Or le forçat c'est la dernière limite de la misère. Ainsi n'a-t-on plus de relations, plus d'amis*"[736].

Quoi qu'il en dise, les réseaux de l'anarchiste – bien que désormais très rétrécis et limités aux rares individualistes – ne disparaissent pas pour autant. Sa mère ne manque pas d'aller solliciter certains d'entre eux pour tenter de sortir son fils de l'enfer guyanais où il est arrivé au mois de janvier 1906. L'année qui vient de s'écouler, 1905, est ainsi charnière dans l'existence du cambrioleur devenu bagnard. Le microcosme de l'anarchie a de plus été forcé de réagir face à un événement largement traité dans la presse.

II. Alexandre face aux anarchistes

A. *"Pourquoi j'ai cambriolé"*

> *Messieurs,*
>
> *Vous savez maintenant qui je suis : un révolté vivant du produit des cambriolages. De plus, j'ai incendié plusieurs hôtels et défendu ma liberté contre l'agression des agents du pouvoir. J'ai mis à nu toute mon existence de lutte, je la soumets comme un problème à vos intelligences. Ne reconnaissant à personne le droit de me juger, je n'implore ni pardon ni indulgence. Je ne sollicite pas ceux que je méprise et que je hais. Vous êtes les plus forts ! Disposez de moi comme vous l'entendez ; envoyez-moi au bagne, à l'échafaud, peu m'importe ! Mais avant de nous séparer laissez-moi vous dire un dernier mot.*
>
> *Puisque vous me reprochez surtout d'être un voleur, il est utile de définir ce qu'est le vol.*

[734] "*La mère de notre camarade Jacob, condamné pour vol à main armée sans costume de soldat et sans patente, sortant de faire dix huit mois de prison préventive, est dans un complet dénuement, ce qui se comprend. il est ouvert une souscription*".
[735] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.185.
[736] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.194, lettre du 3 décembre 1905

A mon avis, le vol est un besoin de prendre que ressent tout homme pour satisfaire ses appétits. Or ce besoin se manifeste en toute chose depuis les astres qui naissent et qui meurent pareils à des êtres jusqu'à l'insecte qui évolue dans l'espace, si petit, si infime que nos yeux ont de la peine à le distinguer. La vie n'est que vols et massacres. Les plantes, les bêtes s'entre-dévorent pour subsister. L'un ne naît que pour servir de pâture à l'autre ; malgré le degrés de civilisation, de perfectibilité pour mieux dire, où il est arrivé, l'homme ne faillit pas à cette loi ; il ne peut s'y sous traire sous peine de mort. Il tue et les plantes et les bêtes pour s'en nourrir. Roi des animaux, il est insatiable. Outre les objets alimentaires qui lui assurent la vie, l'homme se nourrit aussi d'air, d'eau et de lumière.

Or, a-t-on jamais vu deux hommes se quereller, s'égorger pour la partage de ces aliments ? Pas que je sache. Cependant, ce sont les plus précieux, sans lesquels un homme ne peut vivre. On peut demeurer plusieurs jours sans absorber de substances pour lesquelles nous nous faisons esclaves. Peut-on en faire autant de l'air ? Pas même un quart d'heure ! L'eau compte pour trois quarts du poids de notre organisme et est indispensable pour entretenir l'élasticité de nos tissus ; sans la chaleur, sans le soleil, la vie serait tout à fait impossible.

Or tout homme prend, vole ces aliments. Lui en fait-on un crime, un délit ? Non, certes ! Pourquoi réserve-t-on le reste ? Parce que ce reste exige une dépense d'effort, une somme de travail. Mais le travail est le propre d'une société, c'est à dire l'association de tous les individus pour conquérir, avec peu d'efforts, beaucoup de bien être. Est-ce bien là l'image de ce qui existe ? Vos institutions sont-elles basées sur un tel mode d'organisation ? La vérité démontre le contraire. Plus un homme travaille, moins il gagne ; moins il produit, plus il bénéficie. Le mérite n'est donc pas considéré. Les audacieux seuls s'emparent du pouvoir et s'empressent de légaliser leurs rapines. Du haut en bas de l'échelle sociale, tout n'est que friponnerie d'une part et idiotie de l'autre. Comment voulez-vous que, pénétré de ces vérités, j'aie respecté un tel état de choses ?

Un marchand d'alcool, un patron de bordel s'enrichit alors qu'un homme de génie va crever de misère sur un grabat d'hôpital. Le boulanger qui pétrit le pain en manque ; le cordonnier qui confectionne des milliers de chaussures montre ses orteils ; le tisserand qui fabrique des stocks de vêtements n'en a pas pour se couvrir; le maçon qui construit des châteaux et des palais manque d'air dans un infect taudis. Ceux qui produisent tout n'ont rien et ceux qui ne produisent rien ont tout. Un tel état des choses ne peut que produire l'antagonisme entre les classes laborieuses et les classes possédantes c'est à dire fainéantes. La lutte surgit et la haine porte ses coups.

Vous appelez un homme "voleur" et "bandit", vous appliquez contre lui les rigueurs de la loi sans vous demander s'il pouvait être autre chose. A-t-on jamais vu un rentier se faire cambrioleur ? J'avoue ne pas en connaître. Moi qui ne suis ni rentier ni propriétaire, qui ne suis qu'un homme ne possédant que ses bras et son cerveau pour assurer sa conservation, il m'a fallu tenir une autre conduite. La société ne m'accordait que trois moyens d'existence : le travail, la mendicité, le vol. Le travail, loin de me répugner, me plaît. L'homme ne peut même pas se passer de travailler ; ses muscles, son cerveau possèdent une somme d'énergie à dépenser. Ce qui m'a répugné, c'est de suer sang et eau pour l'aumône d'un salaire, c'est de créer des richesses dont j'aurais été frustré. En un mot, il m'a répugné de me livrer à la prostitution du travail. La mendicité, c'est l'avilissement, la négation de toute dignité. Tout homme a droit au banquet de la vie.

Le droit de vivre ne se mendie pas, il se prend.

Le vol, c'est la restitution, la reprise de possession. Plutôt que d'être cloîtré dans une usine, comme dans un bagne, plutôt que de mendier ce à quoi j'avais droit, j'ai préféré m'insurger et combattre pieds à pieds mes ennemis en faisant la guerre aux riches, en attaquant leurs biens. Certes, je conçois que vous auriez préféré que je me soumisse à vos lois ; qu'ouvrier docile avachi j'eusse créé des richesses en échange d'un salaire dérisoire et, lorsque le corps usé et le cerveau abêti, je m'en fusse crever au coin d'une rue. Alors vous ne m'appelleriez pas "bandit cynique" mais "honnête ouvrier". Usant de la flatterie, vous m'auriez accordé la médaille du travail. Les prêtres promettent un paradis à leurs dupes ; vous, vous êtes abstraits, vous leurs offrez un chiffon de papier.

Je vous remercie beaucoup de tant de bonté, de tant de gratitude Messieurs. Je préfère être un cynique conscient de mes droits qu'un automate, qu'une cariatide.

Dès que j'eus possession de ma conscience, je me livrai au vol sans aucun scrupule. Je ne coupe pas dans votre prétendue morale, qui prône le respect de la propriété comme une vertu, alors qu'en réalité il n'y a de pires voleurs que les propriétaires.

Estimez-vous heureux, Messieurs, que ce préjugé ait pris racine dans le peuple car c'est là votre meilleur gendarme. Connaissant l'impuissance de la loi, de la force pour mieux dire, vous en avez fait le plus solide de vos protecteurs. Mais prenez garde, tout n'a qu'un temps. Tout ce qui est construit, édifié par la ruse et par la force, la ruse et la force peuvent le démolir.

Le peuple évolue tous les jours. Voyez-vous qu'instruits de ces vérités, conscients de leurs droits, tous les meurt-de-faim, tous les gueux, en un mot toutes vos victimes, s'armant d'une pince monseigneur aillent livrer l'assaut à vos demeures pour reprendre leurs richesses, qu'ils ont créées et que vous avez volées ? Croyez-vous qu'ils en seraient plus malheureux ? J'ai l'idée du contraire. S'ils y réfléchissaient bien, ils préféreraient courir tous les risques plutôt que de vous engraisser en gémissant dans la misère. La prison … Le bagne … L'échafaud ! dira-t-on. Mais que sont ces perspectives en comparaison d'une vie d'abruti, faite de toutes les souffrances ? Le mineur qui dispute son pain aux entrailles de la terre, ne voyant jamais luire le soleil, peut périr d'un instant à l'autre, victime d'une explosion ; le couvreur qui pérégrine sur les toitures peut faire une chute et se réduire en miettes ; le marin connaît tous les jours son départ mais il ignore s'il reviendra au port. Bon nombre d'autres ouvriers contractent des maladies fatales dans l'exercice de leur métier, s'épuisent, s'empoisonnent, se tuent à créer pour vous ; il n'est pas jusqu'aux gendarmes, aux policiers, vos valets qui, pour un os que vous leur donnez à manger, trouvent parfois la mort dans la lutte qu'ils entreprennent contre vos ennemis.

Entêtés dans vos égoïsmes étroits, vous demeurez sceptique à l'égard de cette vision, n'est-ce pas ? Le peuple a peur, semblez-vous dire. Nous le gouvernons par la crainte de la répression ; s'il crie, nous le jetterons en prison ; s'il bronche, nous le déporterons au bagne ; s'il agit, nous le guillotinerons ! Mauvais calcul, messieurs, croyez-m'en ! Les peines que vous infligerez ne sont pas un remède contre les actes de révolte. La répression, bien loin d'être un remède, voire même un palliatif, n'est qu'une aggravation du mal.

Les mesures coercitives ne peuvent que semer la haine et la vengeance. C'est un cycle fatal. Du reste, depuis que vous tranchez des têtes, depuis que vous peuplez les prisons et les bagnes, avez-vous empêcher la haine de se manifester ? Dites ! Répondez ! Les faits démontrent votre impuissance. Pour ma part, je savais pertinemment que ma conduite ne pouvait avoir d'autre issue que la bagne ou l'échafaud. Vous devez voir que ce n'est pas ce qui m'a empêché d'agir. Si je me suis livré au vol, ça n'a pas été une question de gains, de livres mais une question de principe, de droit. J'ai préféré conserver ma liberté, mon indépendance, ma dignité d'homme que de me faire l'artisan de la fortune d'un maître. En termes plus crus, sans euphémisme, j'ai préféré être voleur que volé.

Certes, moi aussi je réprouve le fait par lequel un homme s'empare violemment du fruit et du labeur d'autrui. Mais c'est précisément pour cela que je fais la guerre aux riches, voleurs du bien des pauvres. Moi aussi, je voudrais vivre dans une société où le vol serait banni. Je n'approuve et n'ai usé du vol que comme moyen de révolte propre à combattre le plus inique de tous les vols : la propriété individuelle.

Pour détruire un effet, il faut au préalable en détruire la cause. S'il y a vol, ce n'est que parce qu'il y abondance d'une part et disette de l'autre, que parce que tout n'appartient qu'à quelques-uns. La lutte ne disparaîtra que lorsque les hommes mettront en commun leurs joies et leurs peines, leurs travaux et leurs richesses ; que lorsque tout appartiendra à tous.

Anarchiste révolutionnaire, j'ai fait ma Révolution, vienne l'Anarchie.

Alexandre Jacob"

1) Au moins neuf déclarations devant public

Alain Sergent place cette profession de foi anarchiste lors de la troisième séance du procès d'Amiens. La presse nationale ni même les divers rapports de police que nous avons pus consulter ne l'évoquent cependant. En revanche, elle fut intégralement publiée dans le numéro 11 du journal libertaire amiénois *Germinal*. Cette édition, en date du 19 au 25 mars, est d'ailleurs entièrement consacré au procès des Travailleurs de la Nuit ; soit quatre pages d'analyses, de prises de position, de déclarations et de chansons libertaires. Le texte d'Alexandre Jacob est placé à la Une et s'étale sur quatre colonnes en occupant l'ensemble de la première page. Il est précédé d'un chapeau accrocheur écrit en gros et en gras: "*Jacob devant nos ennemis*". Mais il n'est pas spécifié quand celui-ci fut lu dans la salle de la Cour d'Assises de la capitale picarde. Aucune des publications à venir de ce texte, ni même aucune des trois biographies d'Alexandre Jacob n'apportent de précision à ce sujet. Olivier Cueto, en rédigeant les notes explicatives du volume I des "*Ecrits*" pour les éditions *L'Insomniaque*, pose seul la question de la lecture du "*Pourquoi j'ai cambriolé*" devant les jurés amiénois. Ce qui paraît sûr, c'est que le cambrioleur n'a pu le faire après la cinquième audience puisqu'il est expulsé de la salle de la Cour d'Assises le 14 mars au tout début de la sixième audience. Il est donc très vraisemblable d'avancer le 10 mars comme date. Rappelons-le, les deux premières audiences furent consacrées à l'appel des accusés et des jurés et, surtout, à la lecture d'un long acte d'accusation de quelques 160 pages ! De là, la première phrase d'Alexandre Jacob : "*Messieurs, vous savez maintenant qui je suis*". Toutefois, si l'on s'en tient à cette datation, il convient de remarquer que ce dernier a déjà placé deux déclarations lors de la deuxième audience qui vit également l'examen de quelques cambriolages. Ces deux textes – comme nous allons le voir – peuvent être considérés comme complémentaires du "*Pourquoi j'ai cambriolé*". Il eut donc été plus judicieux pour le cambrioleur de les déclamer après le discours principal. Cette hypothèse paraît tout aussi vraisemblable, mais aussi plus logique : Jacob théorisant d'abord sa pratique du vol puis, dans un deuxième temps, énonçant les raisons du choix de victimes qu'il dit être ses ennemis. Ainsi Alexandre Jacob, en se confiant à Alain Sergent cinquante ans environ après le procès d'Amiens, a très bien pu se tromper d'un jour, ce qui n'entame en rien son extraordinaire mémoire. Peut-être même, n'a-t-il jamais déclamé "*Pourquoi j'ai cambriolé ?*" devant public. Le 18 mars, le numéro spécial de *Germinal* est vendu à la criée dans les rues d'Amiens, ce qui attire l'attention du brigadier Doyen : "*Plusieurs camelots vendaient le numéro spécial du journal anarchiste Germinal contenant une nouvelle déclaration de Jacob qui doit être lue aux jurés avant leur entrée en salle des délibérations*"[737]. Le rapport du policier induit un discours prononcé après les plaidoiries de la défense c'est-à-dire le mardi 21 ou le mercredi 22 mars. Or Alexandre Jacob étant à la prison de Bicêtre, ce serait à son avocat, Me Justal, que reviendrait la tâche de le lire. Tel ne fut pas le cas. La publication du texte deviendrait ainsi un palliatif comblant l'absence du cambrioleur expulsé de la salle d'audience quatre jours avant la sortie du numéro spécial de *Germinal*. La question de la lecture du "*Pourquoi j'ai cambriolé ?*" reste néanmoins ouverte.

D'une manière plus sûre, nous sommes ici en présence d'un texte travaillé où chaque mot est recherché, pesé, où l'exemple doit faire mouche et prouver l'affirmation libertaire lancée à la face d'une institution par définition hostile. Alexandre Jacob a alors très certainement rédigé sa déclaration à la maison d'arrêt d'Amiens, dans les semaines qui précédèrent le procès. Il est ainsi passé de la propagande par le fait à la propagande par la parole. Et Jacob ne fut pas le seul à déclamer devant public ses conviction anarchistes : Bour, Baudy mais surtout

[737] A.P.P.P., BA1504, rapport brigadier Doyen, 18 mars 1905.

Pélissard et Sautarel vont aussi se présenter à la barre, quelques papiers griffonnés à la main et dire hautement la justesse de leurs actes reprochés et de leurs pensées. Car les prévenus tiennent là en effet un bon moyen de diffuser leurs idées et de défendre leur activité révolutionnaire. Les procès des Travailleurs de la Nuit ne sont pas un but en soi, au moins pour ceux sur qui pèsent les plus lourdes charges[738]. Pour ces derniers la peine à prononcer ne fait plus aucun doute. Alexandre Jacob le sait et n'en a cure car pour lui le combat est ailleurs. Tel est le sens du premier paragraphe de la déclaration.



Deuxième année. — N° 11. 5 CENTIMES le N° Du 19 au 25 Mars 1905.

GERMINAL

Journal du Peuple

PARAISSANT TOUS LES QUINZE JOURS

ABONNEMENTS: RÉDACTION et ADMINISTRATION 26, — Rue Saint-Roch, — 26 AMIENS ANNONCES A FORFAIT

JACOB DEVANT NOS ENNEMIS!

DÉCLARATION de JACOB

Pourquoi j'ai cambriolé

S'il évoque la peine capitale ou les travaux forcés, ce n'est que pour mieux assumer et légitimer ses actes dans son discours. En théoricien du vol, il affirme ensuite le caractère naturel de ce forfait. Toute société ne peut donc qu'être fondée sur la "rapine" et celle qui a le capitalisme et le libéralisme pour principes, usurpe la force de travail de la masse des prolétaires. Et Jacob de redéfinir par l'exemple la lutte des classes : le boulanger, le cordonnier, le tisserand et le maçon au cinquième paragraphe, le mineur, le couvreur, le marin et même gendarmes et policiers sont mis en exergue face "*aux riches voleurs du bien des pauvres*". Rappelons à ce sujet la proximité d'analyse entre socialistes dits autoritaires (les marxistes) et socialistes antiautoritaires (les anarchistes). Seulement, la construction d'un monde communiste diffère selon que l'on est adepte de l'un ou de l'autre socialisme. Pour Alexandre Jacob, le constat manichéen d'un rapport où la propriété engendre la paupérisation ne laisse aucun doute quant à la conduite à tenir. La conclusion de son texte en appelle à un mouvement collectif : la Révolution. Mais celle-ci passe d'abord par une prise de conscience de la masse (dixième paragraphe) et, dans cette perspective, l'anarchiste tient lieu d'initiateur. Le vol est alors conçu comme une arme, un instrument de guerre sociale, un outil autorisant la reprise des richesses accaparées par la bourgeoisie. Alexandre Jacob prophétise donc une société idéale et pérenne fondée sur les principes de liberté et d'égalité. Il l'espère, la souhaite mais estime qu'il ne sert à rien d'attendre "*le Grand Soir*". "*Le droit de vivre ne se mendie pas ; il se prend*", affirme-t-il au milieu de sa déclaration. Cette phrase résume en somme, et son analyse

[738] C'est-à-dire pour Jacob, Pélissard, Bour et Ferrand principalement.

de la société, et la conduite à tenir pour la changer radicalement. Acte éminemment individualiste et donc aussi à double emploi. Premièrement, il autorise immédiatement le droit au bien-être, à la jouissance des fruits d'un travail dont le travailleur ne profite pas. Il se rattache ensuite à la propagande par le fait telle qu'elle fut définie par le congrès anarchiste international de Londres en 1881, du 14 au 20 juillet. En affirmant la nécessité de porter la lutte "*sur le terrain de l'illégalité, qui est la seule voie menant à la révolution*", les 31 congressistes reconnaissaient officiellement la propagande par le fait moyen d'action :

> *"Il est de stricte nécessité de faire tous les efforts possibles pour propager par des actes l'idée révolutionnaire et l'esprit de la révolte dans cette grande fraction de la masse populaire qui ne prend pas encore une part active au mouvement et se fait des illusions sur la moralité et l'efficacité des moyens légaux".*[739]

Les résolutions prises dans la capitale anglaise inaugurent l'ère des attentats qui ensanglantèrent l'Europe et frappèrent la France en particulier de 1892 à 1894. Onze ans plus tard, Jacob ne dit pas autre chose en terminant sa déclaration : "*Anarchiste révolutionnaire, j'ai fait ma Révolution, vienne l'Anarchie*". Mais l'acte de révolte prôné par Jacob se justifie avant tout face à la passivité d'un peuple qu'il entend bien réveiller. Ses menées délictueuses présentent bien sûr des aspects pédagogiques même s'il doute des capacités d'une masse, anesthésiée par le pseudo confort de l'ordre bourgeois, à ébranler les fondements de celui-ci. Dans les "*Souvenirs d'un révolté*", écrits eux aussi en prison, Alexandre Jacob revient sur cette passivité, sur ce fatalisme populaire. Il narre sa discussion avec Nacavant, le chef de gare de Pont Rémy, qu'il tente de convaincre de la justesse de ses convictions libertaires. Devant l'étonnement et la tête dubitative de l'employé des chemins de fer, le fugitif anarchiste conclut :

> *"C'est alors que j'ai compris la puissance morale de ce préjugé : se croire vertueux et intègre parce qu'on est esclave ! C'est alors que je compris aussi la force de ce frein contre la révolte : l'espoir d'une retraite. Allons, bourgeois ! Vous avez encore de beaux jours à régner sur le peuple !"*[740]

Alexandre Jacob entend donc bien profiter de la formidable couverture médiatique dont il est l'objet pour parachever son œuvre de propagande libertaire tout au long des deux procès d'Amiens et d'Orléans. D'abord il revendique et légitime ses actes, ensuite il tente de porter son message auprès du peuple par le biais de cette tribune qui lui est offerte. Toutes ses paroles le positionnent dans l'individualisme anarchiste. Ces propos sont révélateurs des divisions existant au sein du mouvement libertaire. Cristallisées d'abord autour de la question de la propagande par le fait, de fortes dissensions existent en effet entre les tenants d'une approche "sociétaire", d'une part, fondées sur l'action collective de masse et se plaçant sur le terrain des luttes économiques et sociales et, d'autre part, les partisans d'une conception individualiste qui se refusent à la moindre limitation de la liberté individuelle. Nous reviendrons sur ce sujet plus longuement en analysant la portée et l'impact des Travailleurs de la Nuit dans le microcosme anarchiste. Mais il convenait à priori de souligner cette division afin de replacer l'illégalisme de Jacob, affirmé hautement en tant que théorie politique. Et tout au long de ses procès, ce dernier n'aura de cesse de placer ça et là des discours contre l'ordre établi.

Nous pouvons alors recenser au moins neuf déclarations dans la presse (procès d'Orléans compris). A Amiens, Jacob les place systématiquement et logiquement à l'occasion de l'examen de l'un de ses cambriolages. Deux sont prononcés lors des deuxième et quatrième audiences, trois pendant la cinquième. Il reste bien sûr le texte "pourquoi j'ai cambriolé" dont

---

[739] [cité dans] Maitron Jean, *Ravachol et les anarchistes*, p.12.
[740] Jacob Alexandre, *Travailleurs de la Nuit*, 1999.

la date – nous l'avons vu – pose problème. Jacob prononce un discours à Orléans le 24 juillet. Parmi les huit harangues d'Amiens, une des trois de la cinquième audience ne présente d'autre intérêt que celui de tenter de disculper les fondeurs Apport et Brunus. La pratique est classique et révélatrice de la solidarité existant entre Jacob et ses affiliés. Le cambrioleur sait la peine qui va être la sienne lourde et choisit de charger son cas pour éviter une sanction similaire à l'encontre de ses complices : "*Ce n'est pas pour satisfaire votre curiosité de jugeur que je fais cette déclaration. C'est pour que des victimes innocentes ne soient pas condamnées. Messieurs les jurés apprécieront*". Le 12 mars, ces derniers décident l'acquittement de Georges Apport et condamnent François Brunus à cinq ans de réclusion. Le jugement est cassé en appel le 1er octobre et Brunus peut sortir libre de la prison de Laon. Sans pour autant exagérer la portée de la déclaration de Jacob, force est de constater que celle-ci n'a pas été sans conséquence. Jacob sait qu'il est écouté, qu'il a réussi à capter l'attention de l'auditoire par les réparties cyniques qu'il débite à l'encontre du président du tribunal, du procureur général et surtout de ses ennemis : les victimes qu'il a cambriolées. Ces bons mots font d'Alexandre Jacob une vedette des Cours d'Assises. De la prison d'Orléans, celui-ci écrit à sa mère le 26 juillet à propos de son second procès :

> *"Ah ! … J'oubliais de te dire qu'il m'avait appelé cabotin. Cabotin ! (…) Parce que j'ai été l'objet de la remarque de Monsieur le représentant de la Bourgeoisie, il est de toute évidence que j'appartiens aux cabotins supérieurs. J'en suis donc très heureux, flatté, charmé : tout le monde ne peut pas en dire autant."*[741]

Les paroles de Jacob sont attendues. La presse ne s'y est pas trompée en faisant de lui une attraction. Nous traitons ce thème dans la partie suivante. Mais il convenait de remarquer au préalable que, placé au centre des débats, Alexandre Jacob peut déclamer comme il lui sied. Et il ne s'en prive guère malgré les tentatives du président Wehekind pour freiner ses ardeurs rhétoriques. Ce dernier sait que donner la parole au chef des Travailleurs de la Nuit revient à lui offrir une tribune. Mais il ne peut que retarder le discours qu'Alexandre Jacob entend prononcer. Ainsi en est-il lors de la deuxième audience à propos du vol commis le 14 février 1901 à l'église Saint Sever de Rouen :

> *"Jacob voudrait placer ici une déclaration sur les prêtres et les églises mais le président lui fait remarquer qu'il en a cambriolé d'autres et que sa déclaration pourra aussi bien venir à un autre moment"*

Le texte "*Pourquoi j'ai cambriolé*" doit être considéré comme central. Les sept autres déclarations dites à Amiens ne font en sorte que l'accompagner, qu'alimenter sa théorie du vol. Alexandre Jacob désigne et vilipende alors ses ennemis. Lors de la deuxième audience, il s'attaque aux juges et aux rentiers. Deux jours plus tard, ce sont les prêtres et le militaires qui font les frais de la vindicte oratoire du cambrioleur. Le lendemain, la noblesse sert de pivot à l'argumentaire illégaliste d'Alexandre Jacob. Le même jour, il palabre sur la justice à propos de l'incendie qu'il a allumé chez Mme de Postel à Evreux. En fin de compte, Jacob récuse dans toutes ses déclarations le qualificatif de voleur que l'on veut bien lui appliquer et inverse la situation. D'accusé, il devient victime et surtout accusateur. Les voleurs sont ceux qui le désignent comme un danger pour l'ordre social. Le 11 mars, 4e audience, il se plaît à affirmer :

> *"Et voilà les charlatans qui osent m'appeler voleur et qui m'accusent !"*

Définissant la rente comme un impôt le 9 mars, Alexandre Jacob dénonce l'inactivité du rentier et les profits engendrés par les placements qu'il a pu faire de son argent. Pour lui,

[741] Jacob Alexandre, *Ecrits*, Volume I, p.157.

"*ce n'est que le travail qui produit*" et est donc générateur de richesses. Par déduction, la bourgeoisie spolie les fruits du travail du prolétaire et le vol n'est donc qu'une reprise légitime. La même journée, il constate une justice au service de cette bourgeoisie. S'exerçant le plus durement possible à l'encontre des plus basses couches sociales, cette justice n'a pourtant pas pour corollaire une baisse de la criminalité. Bien au contraire. Plus la justice sanctionne, plus la délinquance augmente. Dans la société anarchiste, l'homme est seul responsable et seul juge de ses actes. Il ne peut y avoir délégation de pouvoir et le juge doit être considéré comme un adversaire à éliminer : "*Jacob termine son discours en regrettant de n'en avoir pas dévalisé davantage*". Il se fait ironique le 13 mars en revenant sur une institution qui, selon lui, n'a de justice que le nom et qui brime les actes de révolte que sont les vols et l'incendie qu'il a commis :

> *"Est-ce que les jurés maudissent la mémoire de ceux qui incendièrent le Palatinat ? Tous les jours, des armées incendient non pas une maison mais des villes entières. On applaudit à ces forfaits. Et l'on blâme Jacob parce qu'il est anarchiste, parce qu'il n'est le valet à gages des jurés et que ceux-ci s'aplatissent devant les galonnés. Il serait sans pitié pour eux ; ils peuvent l'être pour lui. La violence est de tous les temps. Elle ne disparaîtra que quand sera venu le règne de la justice".*

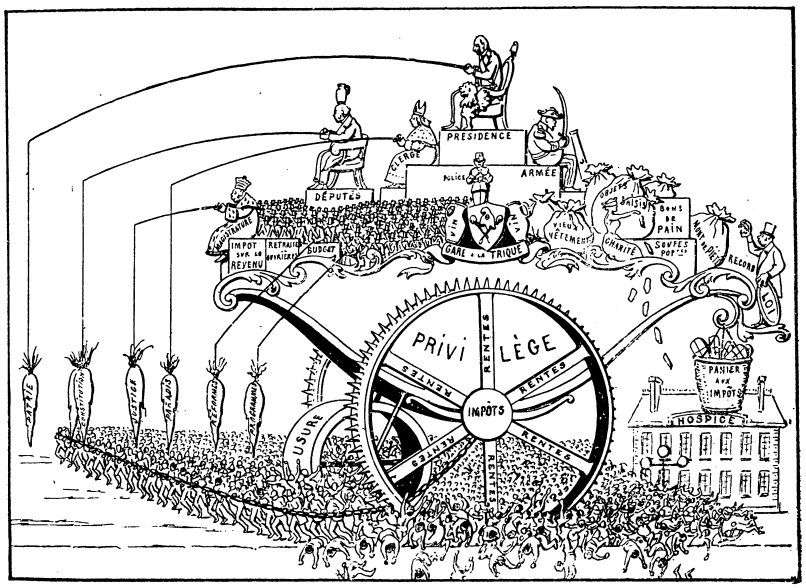

LE CHAR DE L'ÉTAT (*Almanach du Père Peinard*)

Alexandre Jacob revendique ses vols comme une attaque aux tenants, aux acteurs, aux garants de l'ordre bourgeois : juges et jurés mais aussi militaires et curés. Le 11 mars, il s'affiche anticlérical et athée : "*La religion est morte, la science l'a tuée. Je ne piétinerai pas un cadavre*". Reprochant à l'Eglise des richesses acquises sur des croyances politiquement stériles, ses vols peuvent être une fois de plus considérés comme une reprise des biens spoliés, volés, pris aux travailleurs : "*Les églises ne sont que des entreprises commerciales ; ce sont des appels incessants au gousset*". Le cynisme de Jacob l'amène à conclure son allocution par un "*Ainsi soit-il*" magistral et évocateur, après avoir donné sa bénédiction à l'abbé Baclet de l'église de Brumetz venu témoigner à la barre. La position d'Alexandre Jacob vis à vis de la religion et des prêtres est somme toute classique. Le christianisme – comme n'importe quelle autre religion – ne constitue qu'un paravent, un garde-fou empêchant le croyant de briser les chaînes de l'oppression libérale et donc d'exister en tant qu'être pensant. De la même manière,

il s'attaque le même jour aux militaires. L'occasion de discourir lui est donnée quand le tribunal en arrive à l'examen du vol commis à Cherbourg dans la villa du contre-amiral Aubry de la Noë :

> *"De tous les fléaux qui dominent les hommes, la guerre est le plus funeste. Au lieu de la combattre, des hommes, pour satisfaire leurs ambitions, ont remplacé le dogme de Dieu par celui de la patrie. On ne guerroie plus contre les infidèles, on civilise les insurgés. Les hommes ne doivent pas s'entre-tuer. Si j'ai choisi les militaires comme ennemis, c'est que je les considèrent comme assassins".*

Juges, militaires et curés sont au service du capital et tout ce monde, uni pour le bien d'un intérêt commun, lié par esprit de caste, se côtoie, se fréquente, s'allie. Jacob en s'attaquant à la noblesse dans un monologue prononcé le 13 mars, constate la pratique d'endogamie sociale des bourgeois et remarque qu'elle n'est que la continuation des politiques nobiliaires et familiales qui prévalaient sous l'ancien régime. La noblesse n'a pas disparu pour autant ; elle cherche à maintenir non pas ses privilèges perdus pendant la Grande Révolution mais bien sûr sa richesse qui, comme la bourgeoisie issue de la Révolution Industrielle, ne fut acquise que par l'exploitation, c'est à dire un vol légal. De là, les alliances bourgeoisie – noblesse mais, dans le présent comme dans le passé, la noblesse demeure à jamais liée à l'idée de domination haïe par Alexandre Jacob :

> *"Cette caste n'a pas dérogé à ses chères traditions. Les uns ne vivent que grâce aux revenus de biens jamais gagnés ; d'autres, poussés sans doute par des influences ataviques, ne pouvant plus piller et tuer pour leur propre compte, commandent à l'armée de cette même république que leurs grands-pères de Coblenz voulurent étouffer ; certains enfin, plus avides de gains que de gloire, restaurent leur fortune en mariant leur progéniture aux marchands de porcs d'Amérique. En résumé, la noblesse ressemble à ces fleurs séduisantes dont la substance vénéneuse tue : elle est un obstacle, un danger social ennemi de toute innovation humanitaire. Parasites décorés d'oripeaux, les nobles ne vivent qu'au détriment des classes laborieuses."*

En fin de compte quel que soit le groupe social dénoncé, Alexandre Jacob justifie et légitime ses cambriolages. Ceux-ci, après avoir été théorisés en tant que reprise des biens spoliés, ne peuvent être considérés que dans le cadre d'une analyse conflictuelle de la société : la lutte des classes. Le rapport dominant – dominé s'exprime par conséquent en un mot : vol. Mais celui-ci est légal au regard d'une société qui en a fait un de ses fondements si ce n'est l'unique fondement. Dans ce cadre dialectique, les vols d'Alexandre Jacob ne peuvent donc être que politiques et révolutionnaires :

> *"Aussi me suis-je fait l'instrument de révolte en les dépouillant du fruit de leur rapine avec le regret amer de n'avoir pu faire mieux".*

Le verdict du procès d'Amiens correspond aux attentes d'Alexandre Jacob : "*Le bagne ou l'échafaud*". Mais, pendant quinze jours, il a pu professer son individualisme anarchiste et justifier son illégalisme. Il n'en a pas fini pour autant avec la justice. A Orléans, comme nous l'avons vu précédemment, il doit répondre des chefs d'accusation de vols et de tentative de meurtre. Le procès est à priori moins sensationnel que celui d'Amiens mais la présence seule d'Alexandre Jacob justifie que la presse, au moins régionale, s'y attarde longuement. Le cambrioleur peut une dernière fois saisir l'occasion d'affirmer devant public ses convictions. Nous n'avons malheureusement pas pu retrouver la déclaration qu'il fit. Ni le *Républicain Orléanais* ni le *Journal du Loiret* ne l'ont reproduite mais ces deux journaux en ont, en

revanche, largement fait écho. Nous pouvons constater les mêmes thèmes que ceux développés à Amiens et imaginer le discours de l'anarchiste à travers la trame suggérée par le *Républicain Orléanais* du 25 juillet :

> *"La parole est donnée à Jacob qui développe la théorie sur "l'asinisme", un mot qui, dit-il, n'est pas français mais est bien conforme à l'esprit français et, à l'aide de comparaisons grandiloquentes, essaie de démontrer que lui, qu'on traite de voleur, de bandit, de malfaiteur, vaut mieux que ses accusateurs, qu'il y a moins d'infamie dans ses actes – si tant est qu'il y ait infamie – que dans ceux de certaines honnêtes gens, de financiers particulièrement.*
>
> *Jacob, quittant les généralités pour faire des personnalités, M. le Président l'arrête ; il voit de la diffamation où il s'aventure et l'accusé achève la première partie de sa défense en reprochant à la loi, à laquelle on donne souvent le nom pompeux de justice, de défendre certaines formes de vol et d'en tolérer d'autres.*
>
> *Jacob s'explique ensuite sur le crime d'homicide qu'on lui reproche. Comme il fait allusion aux "tueries" de l'armée française à la guerre de Chine, M. le Président le menace une seconde fois de lui retirer la parole en disant "Je ne vous laisserai rien dire d'offensant pour les institutions auxquelles la France doit son renom et son rang dans le monde".*
>
> *Alors Jacob se contente de dire que quand il braque son revolver sur un agent, il se défend, il n'assassine pas. Cet agent, il le compare à un "tigre" qu'il a tenu en respect. Il a tiré dessus parce qu'il voulait lui enlever sa liberté. Et il conclut :*
>
> *- En écoutant mes explications, vous vous dites, Messieurs les jurés, "Cet homme est une canaille". Non seulement nous ne pensons pas de la même façon ; vous êtes en haut de l'échelle sociale, moi je suis en bas. Vous êtes des propriétaires, je suis un exproprié. La guerre sociale ne cessera que lorsque nous serons tous des propriétaires. Moi, je n'ai pas eu la patience d'attendre et j'ai fait ma révolution. Faites de moi ce que vous voudrez mais je ne vous reconnais pas le droit de me juger".*

Les combats d'Alexandre Jacob étaient voués tôt ou tard à l'échec. Ce dernier le savait mais, en tant qu'individualiste, ne pouvait se permettre ce soulèvement collectif des masses qu'est la Révolution. Ses professions de foi révèlent alors ses talents oratoires. De l'illégalisme, il est passé à la propagande par la parole, domaine dans lequel il excelle visiblement. En janvier 1938, le numéro spécial du mensuel *Le Crapouillot* consacré à l'anarchie qualifie le texte de Jacob "*Pourquoi j'ai cambriolé*" de "*Chef d'œuvre genre*". Car, en effet, la profession de foi anarchiste n'est pas une nouvelle méthode, elle devient instrument de propagande à partir du moment où les libertaires sont confrontés à l'appareil judiciaire. La déclaration en justice n'est d'ailleurs pas une spécificité anarchiste. Elle s'affirme comme telle quand ceux-ci sortent du terrain de la légalité, c'est à dire quand ils passent à la propagande par le fait et après à l'illégalisme. Tous ne choisirent pas cette voie. Mais, bien avant Alexandre Jacob, nombreux furent les anarchistes, les "en-dehors" profitant de leur procès pour diffuser leur anarchisme.

2) De l'individualisme et de l'illégalisme dans les professions de foi anarchistes

a) un problème d'interprétation historiographique

Malgré une bibliographie abondante, la propagande par le fait et plus encore l'illégalisme anarchiste soulèvent, comme a pu l'écrire Gaétano Manfrédonia, "*un délicat problème d'interprétation*"[742]. D'une manière générale, l'historiographie considère les attentats des années 1892-1894 et le brigandage illégaliste comme une parenthèse dans l'histoire du

[742] Manfrédonia Gaétano, "*Casério et le mouvement anarchiste européen*", dans *L'assassinat du président Sadi Carnot et le procès de Santo Géronimo Casério*, Actes du colloque organisé à Lyon le 21 juin 1994, p.15.

mouvement libertaire et, pour les premiers, comme une erreur de jeunesse ouvrant la voie à l'anarcho-syndicalisme. Dans son mémoire de maîtrise consacré à Emile Henry, Walter Badier[743] montre en introduction que les actions d'aspiration individualiste sont la plupart du temps considérées par les anarchistes eux-mêmes, puis par les historiens comme des écarts par rapport à l'idéologie dominante. Cette vision est réductrice[744]. Ainsi considérée en tant que déviation – au mieux ou – d'une manière plus générale – en tant que réaction épidermique à l'inertie des penseurs anarchistes, la propagande par le fait puis la reprise individuelle ne peuvent apparaître que négativement, sans aucun fondement théorique et sans aucune incidence idéologique. Il convient alors de souligner l'emploi de tout un vocabulaire médical et psychologique, noircissant à l'envie ces deux "épisodes" du mouvement libertaire. Si l'anarchisme était une personne, un être vivant, l'attentat et le vol en constitueraient les métastases à expurger radicalement. Daniel Guérin parle d'une "*déviation épisodique et stérilisante*"[745] et évoque la contamination du mouvement par "*un virus chimérique et aventuriste*"[746]. Jean Maitron, quant à lui, reprend l'idée d'actes "*dont la stérilité était évidente*"[747] et les qualifie en paraphrasant Lénine de "*maladie infantile de l'anarchisme*[748]". Pour Henri Arvon, "*c'est un accès de folie*"[749] qui frappe l'Europe et le monde. Le problème d'une telle vision est de concevoir l'anarchisme comme un tout globalisant alors que, par définition, quiconque récuse le principe d'autorité peut se revendiquer de ce mouvement politique. Pour Gaétano Manfrédonia, "*si les analyse de Maitron restent fondamentalement valables, elles gagnent à être replacées dans un cadre plus large : celui des débats idéologiques qui traversent le mouvement libertaire européen au tournant des années 1890*"[750]. Sans quoi l'historien en est réduit à évoquer "*la sombre période des attentats*"[751] comme le fait Claude Faber dans un récent ouvrage de vulgarisation ou encore de narrer dans le détail la sanglante aventure des "bandits tragiques". En d'autres termes, cela revient à classer les individualistes, de Ravachol à Bonnot, certes dans la galaxie des ennemis de l'ordre mais surtout parmi les marginaux, les exaltés, les "hors-normes", les en-dehors ce qui bien sûr leur enlève toute considération idéologique et politique. Si les deux personnages cités précédemment sont unanimement reconnus comme figure mythique, il n'en va pas de même pour tous ceux qui ont utilisé la marmite ou usé de la pince-monseigneur. Ceux-là auraient tendance à être occultés, gommés de l'histoire du mouvement libertaire. Dans tous les cas, sorti du cadre légal de l'action politique, l'anarchiste n'existe plus en tant que tel et les historiens ont du mal à saisir soin appartenant au mouvement antiautoritaire. Cela est vrai pour les adeptes de la propagande par le fait, cela l'est encore plus pour les illégalistes. Henri Arvon estime à propos de Jules Bonnot et de ses compagnons que "*l'anarchisme qu'ils affichaient n'était plus qu'un pavillon qui couvrait mal une activité criminelle dépourvue de toute préoccupation idéologique*"[752]. Jean Maitron, dans son étude sur le mouvement anarchiste en France, consacre tout un chapitre à

---

[743] Badier Walter, Emile Henry, un anarchiste de la propagande par le fait, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean Garigues, Université d'Orléans-La-Source, 2000-2001.

[744] En conclusion de son mémoire, Walter Badier affirme le contraire; l'individualisme peut effectivement être considéré comme une idéologie libertaire : "*Une filiation idéologique existe bel et bien entre le "Saint Just de l'anarchiste" et les individualistes de la période suivante. (…) L'engagement terroriste d'Henry s'inscrit donc véritablement dans l'histoire du mouvement individualiste, dans l'affirmation de cette anarchie dans l'anarchie comme une doctrine à part entière*", p. 148.

[745] Daniel Guérin, *L'anarchisme*, p.7.

[746] Ibid., p.86

[747] Jean Maitron, op.cit., p.256.

[748] Ibid., p.259.

[749] Arvon Henri, L'anarchisme, p.115.

[750] Manfredonia Gaetano, actes du colloque organisé à Lyon sur Casério le 21 juin 1994, p.15.

[751] Faber Claude, *L'anarchie*, p.22.

[752] Op.cit, p.115.

l'illégalisme et quelques pages à Alexandre Jacob[753]. Mais il utilise l'analyse à fortiori de l'ancien cambrioleur. Contacté en 1948, celui-ci écrivit à l'historien une dizaine de pages intitulées "*Souvenirs rassis d'un demi siècle*". De cette prose riche en renseignements, Maitron ne retient et ne reproduit que le passage où Jacob dresse un bilan de ses années illégalistes :

> *"Je ne crois pas que l'illégalisme puisse affranchir l'individu dans la société présente. Si, par ce moyen, il réussit à s'affranchir de quelques servitudes, l'inégalité de la lutte lui en suscite d'autres encore plus lourdes avec au bout la perte de la liberté, de la mince liberté dont il jouissait et parfois de la vie. Au fond, l'illégalisme considéré comme acte de révolté est plutôt affaire de tempérament que de doctrine. C'est pourquoi il ne peut être d'aucun effet éducatif sur l'ensemble des masses laborieuses. J'entends d'un bon effet éducatif".*[754]

En 1948, Alexandre Jacob a 69 ans. Il a perdu sa mère huit ans plus tôt et son épouse se meurt d'un cancer. Il totalise une vingtaine d'années de bagne, de prison, de souffrances que le commun des mortels aurait du mal à imaginer. Nous pouvons aisément concevoir que le "*cambrioleur à la retraite*"[755] jette un regard critique sur ses années de jeunesse. Il faut aussi envisager l'évolution psychologique normale d'un homme au soir d'une vie lourdement chargée. Il envisage d'ailleurs le suicide dès cette époque. Mais en aucune manière ses lettres à Jean Maitron n'apparaissent comme une condamnation sans appel de l'illégalisme. De plus, il y a une ambiguïté sur la première phrase de ce passage choisi : de quelle "*société présente*" s'agit-il ? Le vieux Marius[756] envisage-t-il la Belle Epoque ? Ou bien apostrophe-t-il Maitron sur la France de l'immédiat après guerre et de la reconstruction ? Quoi qu'il en soit, et comme en 1905, il conçoit le combat illégaliste comme un acte individuel, comme "*une affaire de tempérament*" où le courage – même irraisonné – conduit à l'action. En 1948, comme en 1905, Alexandre Jacob assume toujours ses vols et doute encore plus de la propension de "*la masse laborieuse*" à se soulever contre l'arbitraire capitaliste et libéral. Il reconnaît certes que ses cambriolages n'ont pas eu l'effet escompté auprès du peuple. Mais l'envisageait-il réellement en 1905 ? Rappelons alors que la reprise individuelle autorise la jouissance immédiate des biens spoliés par la bourgeoisie et répond au célèbre aphorisme de Pierre-Joseph Proudhon "*La propriété c'est le vol*". Jean Maitron, lui, en conclut à la non-viabilité du vol assimilé à "*un acte de révolte*" à travers l'exemple du cas Jacob apprécié comme "*cas témoin*"[757]. Il s'agit bien d'une prise de position de l'historien de l'anarchisme français amenant à une condamnation, certes nuancée et feutrée, de l'illégalisme. Dans sa thèse sur l'individualisme anarchiste en France, Gaétano Manfrédonia montre que pour envisager cet illégalisme il convient de ne pas faire d'amalgames faciles entre délit d'opinion et délit de droit commun, le second occultant le premier[758]. Il envisage cet anarchisme dans l'optique des fortes dissensions qui secouèrent les libertaires avant et après la propagande par le fait. Dans le même ordre d'esprit,

---

[753] Ouvrage cité, soit III/ Le mouvement anarchiste de 1894 à 1914, *chapitre 5 L'illégalisme* p.409-439 et pour Alexandre Jacob p.415-420

[754] Ibid., p.420

[755] Signature post-mortem d'un article d'Alexandre Jacob paru dans *L'Unique*, journal d'Emile Armand, en décembre 1954 ; il s'agit en fait d'une lettre publique adressée au procureur général de Marseille faisant suite à une demande d'extrait de casier judiciaire qu'il fit en 1953.

[756] Dès lors qu'il s'installe comme marchand itinérant dans les années 1930, Alexandre Jacob opte pour son deuxième prénom par soucis de finance. En effet, Marius revient moins cher qu'Alexandre à faire inscrire sur le devant de son barnum. Les habitant de Reuilly, dans l'Indre, où il s'installe, le connaissent et l'apprécient sous ce vocable.

[757] Op.cit., p.415.

[758] Jean Maitron procède de la même manière pour analyser la bande à Bonnot en reconnaissant que : "*au point de vue moral, on ne peut dire que certains principes dont ils ont fait leurs règles de vie soit à proprement parler mauvais*" (op.cit., p.438).

les notes introductives du volume I des "*Ecrits*"d'Alexandre Jacob soulignent à propos du procès d'Amiens la diversité, le foisonnement des tendances dans la maison Anarchie :

> *"Car déjà la fracture était consommée entre les sectateurs de la reprise et le reste du mouvement libertaire alors absorbé par des activités plus directement politiques, sociales et culturelles. Ainsi, du congrès d'unification des Bourses du Travail (Limoges, 1895) à celui qui se tint un an et demi après le procès et dans cette même ville d'Amiens, les militants et les penseurs les plus influents se tournèrent vers les organisations syndicales. (…) D'autres, qui pourtant estimaient les combats ouvriéristes trop triviaux et qui leurs préféraient des tâches d'éducation et d'élévation culturelles des masses, ne se souciaient pas pour autant de quelques maraudeurs embastillés qui avaient eu l'outrecuidance de se prétendre anarchiste".*

Ainsi, de Jean Grave à Victor Griffuelhes, des naturiens[759] aux néo-malthusiens, l'illégalisme se détache nettement des autres familles libertaires. De conception individualiste, il puise ses racines dans les résolutions du congrès anarchiste international de Londres en 1881 et les rapports avec les propagandistes par le fait, comme l'a montré Walter Badier, paraissent peu contestables. En d'autres termes, nous sommes en présence d'une anarchie dans l'anarchie, d'un "parti" illégaliste. Il est nécessaire de remarquer toutefois à l'instar de Gaétano Manfrédonia que, pour certains membres de cette famille de voleurs et en l'absence de militants connus et reconnus, "*il est difficile de se prononcer sur leur attachement réel à la cause anarchiste*"[760]. Jean Maitron, lui-même, reconnaît à demi mots le développement de cette tendance : « *assimilée à un acte révolutionnaire, le vol allait jouir d'un certain prestige dans quelques cercles* »[761]. Le choix en faveur de l'action syndicale n'a jamais fait l'unanimité et, « *à la veille du premier conflit mondial, l'anarchisme français apparaît plus que jamais divisé* »[762]. Si Manfrédonia admet pour le banditisme anarchiste « *la même ambiguïté au fond que tout banditisme social* »[763], il admet qu'il peut aussi s'agir d'un acte politique. Néanmoins consent-il à une évolution du mouvement illégaliste qui « *même s'il ne renoncera pas tout à fait à ses velléités révolutionnaires, sera davantage envisagé comme un moyen plus ou moins efficace pour s'affranchir des contraintes sociales* »[764]. En 1905, Alexandre Jacob tient ce même genre d'analyse en affirmant devant ses juges avoir préféré « *être voleur que volé* »

b) la dialectique du voleur

Il y a donc lieu de sortir de la Cour d'Assises au sens figuré du terme pour admettre l'aspect théorique, politique et militant d'un Alexandre Jacob, d'un Clément Duval, d'un Vittorio Pini, d'un Georges Etiévant ou d'un Emile Henry. L'acte illégaliste par définition s'oppose à la loi et, tôt ou tard, est appelé à une confrontation violente avec les représentants de celle-ci : gendarmes et policiers d'abord, juges et magistrats ensuite, personnel pénitentiaire pour terminer s'il n'y a pas eu condamnation à mort. C'est alors au palais de justice que l'anarchiste peut s'exprimer. Il ne pouvait logiquement le faire avant ; c'est à dire pendant le temps de l'action. Et ses déclarations ont d'autant plus d'impact que son procès apparaît sensationnel et sujet à débats. Alexandre Jacob rentre dans ce cas de figure mais il ne fut pas le premier. Même brève, une analyse des discours autorise le qualificatif de politique accolé à

---

[759] Liés au milieux libres, les naturiens prônent une conception quelque peu utopistes de la société à la fin du XIXe siècle. Ils sont à l'origine de la formation de quelques-unes des communautés anarchistes dont la plus connue demeure celle crée par Fortuné Henry, le frère d'Emile.
[760] Manfrédonia Gaétano, *L'individualisme anarchiste en France*, p.108
[761] Maitron Jean, op.cit., p.415
[762] Manfrédonia Gaétano, *L'anarchisme en Europe*, p.67.
[763] Manfrédonia Gaétano, op.cit., p.109.
[764] Manfrédonia Gaétano, op.cit., p.109.

tous ceux qui, illégalement ou violemment, se sont attachés au renversement de l'ordre bourgeois. Dans cette optique, nombre de points de convergence peuvent être soulignés avec Alexandre Jacob. Prenons par exemple les déclarations faites devant leurs juges par les anarchistes cités plus haut. Tous pratiquèrent le vol et tous le firent au nom de l'anarchisme. Le 11 janvier 1887, s'ouvre devant les assises de la Seine le premier procès de la « reprise individuelle ». Clément Duval y est jugé pour avoir, le 5 octobre de l'année précédente, cambriolé et incendié l'hôtel de Mme Herbelin, sis rue Montceau à Paris. Le vol est estimé entre 12 et 15000 francs. Onze jours plus tard, le membre du groupe « La panthère des Batignolles » est arrêté chez un de ses receleurs, après avoir lardé de huit coups de couteau le brigadier Rossignol venu l'interpeller. La peine de mort prononcée contre lui le 12 janvier 1887 est commuée par le président Grévy en travaux forcés à perpétuité. Après 17 tentatives d'évasion, Clément Duval réussit à fuir la Guyane et à trouver refuge chez les anarchistes italiens de New York. Il meurt dans cette ville le 29 mars 1935. L'affaire Duval fit grand bruit ; elle constitue la première occasion concrète d'une prise de position globale et affirmée des libertaires vis à vis du vol. Les propos de Marianne Enckell, qui accompagnent en 1991 la publication des mémoires de Clément Duval, montrent combien le voleur, puis le bagnard et enfin le fugitif n'abandonna jamais ses convictions et son comportement fut toujours en accord avec celles-ci. Il n'en est pas de même de Vittorio Pini dont Duval fait la connaissance au bagne. Anarchiste d'origine italienne, Pini est de ceux qui, à Paris, professe le vol comme reprise individuelle. Pour Jean Maitron, ses convictions exposées lors de son procès ne sont pas douteuses. Le groupe « Les Intransigeants » qu'il fonde vers 1887 affiche un mépris certain envers les intellectuels du mouvement anarchiste. Le 4 novembre 1889, il comparaît avec les frères Schouppe devant la cour d'assises de la Seine. Quelques mois auparavant une perquisition faite à son domicile permet la découverte du produit de plusieurs cambriolages commis dans l'hexagone, soit environ 400000 francs. Pini, soupçonné aussi de tentative de meurtre dans son pays d'origine, est condamné à vingt ans de travaux forcés. Il meurt aux îles du Salut en juin 1903, après avoir gagné l'estime de ses surveillants. Son attitude en 1889 pousse les théoriciens libertaires, comme pour l'affaire Duval, à se positionner vis à vis du droit à la restitution. Anarchiste également, Georges Etiévant finit sa vie comme Pini au bagne après avoir subi trois condamnations : une première fois le 27 juillet 1892 devant les assises de la Seine et Oise à cinq ans de prison pour sa participation au vol des explosifs qui alimentèrent les attentats de Ravachol ; une seconde fois par contumace à trois ans de prison en décembre 1897 pour des articles publiés dans *Le Libertaire* après sa sortie de prison ; une dernière à mort le 5 juin 1898 pour avoir fait feu le 16 janvier de cette année sur des policiers en faction rue Berzeliers dans le XVIIIe arrondissement de Paris. Comme pour Duval, la peine est commuée en travaux forcés à perpétuité. Dynamiteur, voleur et assassin tel est Emile Henry. Il se distingue des trois précédents par son milieu social et intellectuel. Fils de communard, il est promis à un avenir brillant et manque volontairement de rentrer à l'école polytechnique. Influencé entre autre par l'anarchisme de son frère Fortuné, il devient vite un militant actif de la propagande par le fait. Sa responsabilité dans l'attentat de la rue des Bons Enfants le 8 novembre 1892 n'est pas totalement prouvée bien qu'Henry déclare en être l'auteur lors de l'instruction qui suit son arrestation le 12 février 1894. En revanche, c'est bien Emile Henry – auteur de l'attentat à la bombe au café Terminus – que l'on arrête non sans mal ce jour-là. Condamné à mort le 27 avril, il est exécuté le 21 mai suivant. Henry, comme Etiévant, Pini et Duval, prononce devant ses juges une déclaration de principe qui lui vaut le surnom de « *Saint Just de l'anarchie* ». Tous ces quatre militants ont suscité de larges débats dans la sphère anarchiste et leurs propos présentent de nombreuses similitudes avec ceux tenus par Alexandre Jacob à Amiens et à Orléans. Dans son anthologie, Les anarchistes , Alain Sergent évoque la période qui suit les attentats :

« En France, la crise est passée. (…) C'est aussi le moment des confrontations, des inventaires ; déjà l'histoire s'empare de l'anarchie. Les opinions les plus contradictoires sont émises »[765]

A ce titre, le médecin turinois Césaré Lombroso compare l'anarchiste à un être foncièrement anormal. Il ne fait en sorte que reprendre l'idée du criminel-né qui a fait sa popularité. Avec l'ouvrage « *Psychologie de l'anarchiste socialiste* », Auguste Hamon prétend en 1895 dresser un portrait type du libertaire ; ses conclusions font suite à une enquête plus ou moins prosopographique à laquelle il s'est livré auprès des tenants de l'anti-autoritarisme. L'anarchiste devient ainsi :

« un homme affecté de l'esprit de révolte sous une ou plusieurs de ses formes (esprit d'opposition, d'examen, de critique, d'innovation), doué d'un grand amour de la liberté, égotiste ou individualiste, possédé d'une grande curiosité, d'un vif désir de connaître. A une telle mentalité s'ajoutent un ardent amour d'autrui, un profond sentiment de justice, le sens de la logique, de puissantes tendances combatives … C'est en résumé un individu révolté, libertaire, individualiste, altruiste, logicien, assoiffé de justice, curieux, propagandiste ».[766]

L'ouvrage d'Hamon, du fait de sa contemporanéité et des controverses qu'il a provoquées, présente un intérêt certain. Duval, Pini, Etiévant et Henry et, à posteriori, Jacob correspondent au portrait ci-dessus dressé. Retenons aussi à l'instar de Jean Maitron que leurs principes de vie peuvent être également soumis à une analyse comparative. C'est ce qui, entre autres, permet de distinguer l'illégaliste du « simple voleur ». S'ils ont choisi d'être des « endehors », le monde de la marginalité n'a pas pour autant marqué sur eux son empreinte. Aucun des cinq personnages que nous mettons en parallèle (Alexandre Jacob compris) n'éprouve par exemple un penchant avéré, maladif et destructeur pour l'alcool. Buveurs d'eau, ils estiment qu'un esprit sain ne peut se développer dans un corps qui ne le serait pas. A ce propos, le mémoire de Walter Badier révèle que les gardiens d'Emile Henry furent surpris du besoin d'hygiène de leur prisonnier, besoin typique des milieux bourgeois et virant à la névrose obsessionnelle chez l'accusé. Le corps est mis en valeur mais aussi l'esprit. L'illégaliste, anarchiste convaincu, professe un véritable culte de la science et se singularise par sa grande culture. Hormis Emile Henry, tous sont autodidactes et ce sont ces lectures qui les ont sinon poussés, tout au moins confirmés dans leur anarchisme. Se fondant enfin sur le principe d'égalité, il considère le plus souvent la femme au même niveau que l'homme et savent leur état d'infériorité sociale. Dans sa déclaration, Clément Duval affirme que « *l'exploitation de l'homme par l'homme n'est rien comparativement à celle de la femme* ». S'il n'est pas certain d'avancer le terme de féminisme, l'image du sexe dit « faible » est, dans ce discours ardemment défendu par la « panthère des Batignolles ». Enfin et pour terminer ce court et incomplet exposé de l'illégaliste, tous ont fait preuve de solidarité et de courage. C'est d'ailleurs ainsi qu'ils commencent leur déclaration en affirmant se moquer éperdument du verdict qui va les frapper :

Duval : *« Je ne prétends pas me défendre. A quoi, du reste, cela me servirait-il devant des gens aussi bien armés que vous l'êtes, ayant soldats, canons, police, enfin toute une armée de mercenaires qui se font vos suppôts. Soyons logiques, profitez-en et, s'il vous faut encore une tête d'anarchiste, prenez-la ».*

Henry : *« Je ne cherche aucun moyen d'échapper aux représailles de la société que j'ai attaquée parce que je ne reconnais qu'un seul tribunal. Le verdict de n'importe quel autre tribunal m'est indifférent ».*

[765] Sergent Alain, *Les anarchistes*, p.77.
[766] Sergent Alain, *Les anarchistes*, p.79.

Comme Alexandre Jacob, ces hommes ont tous assumé leurs actes. Certains comme Henry chargent leur cas pour éviter la condamnation d'autres compagnons. Ils ne cherchent en aucune manière à se disculper.

> *Henry :* « *Ce n'est pas une défense que je veux vous présenter* ».
>
> *Pini :* « *C'est avec l'entière conscience d'accomplir un devoir que nous attaquons la propriété. (…) Je ne rougis pas de vos accusations et j'éprouve un doux plaisir à être appelé voleur par vous* ».

Dès lors, il y a de la part des accusés une volonté évidente de théoriser le vol et de le replacer dans le cadre plus général de la lutte des classes.

> *Duval :* « *Tout est accaparé par une poignée d'oisifs qui crèvent d'indigestion tandis que les travailleurs sont continuellement à la recherche d'une bouchée de pain* ».
>
> *Henry :* « *Partout où j'allais, j'étais témoin des mêmes douleurs, des mêmes jouissances chez les autres* ».

Dans son texte « *Pourquoi j'ai cambriolé* », Alexandre Jacob tire les mêmes conclusions et, comme ses coreligionnaires anarchistes, désigne ouvertement ses ennemis. Il s'agit bien d'une lutte sans merci entre dominants et dominés. A ce propos, le combat d'Emile Henry semble le plus global :

> « *Devons-nous nous attaquer seulement aux députés qui font les lois contre nous, aux magistrats qui appliquent ces lois, aux policiers qui nous arrêtent ? Je ne pense pas. (…) Les bons bourgeois (…) doivent avoir leur part de représailles. Et non seulement eux, mais encore tous ceux qui sont satisfaits de l'ordre actuel* ».

Le combat illégaliste, une fois l'adversaire désigné, autorise la reprise, la jouissance immédiate des fruits du travail. Nous avons vu précédemment Alexandre Jacob déclamer que « *Le droit de vivre ne se mendie pas, il se prend* ». Dans cette perspective, il place nettement son discours dans l'individualisme anarchiste. D'autres avant lui ont énoncé ce principe qui lie le vol au droit à l'existence et qui fait du larcin, de la rapine, de l'escamotage des droits naturels et inaliénables.

> *Duval :* « *Ce n'est pas un vol que j'ai commis mais une juste restitution faite au nom de l'humanité* ».
>
> *Etiévant :* « *Par le fait de notre naissance, nous devenons copropriétaire de l'univers entier et nous avons le droit à tout ce qui est, à tout ce qui a été et à tout ce qui sera* ».

Les appels à l'action collective pour terminer tous ces discours ne doivent pas masquer une attitude individualiste. S'ils en appellent tous à la destruction du vieux monde bourgeois, ils pensent aussi que leurs actes ont valeur d'exemple. Car il ne sert à rien d'attendre que la masse se soulève. Nous sommes donc bien en présence d'actes politiques qui connurent pour les exemples ci-dessus évoqués un certain retentissement. La déclaration de Clément Duval est tirée à plus de 50000 exemplaire et intégralement diffusée dans les milieux socialistes. Celle de Vittorio Pini est distribuée par les compagnons anarchistes avant la représentation de « *La grève* », drame social de Louise Michel joué au théâtre de la Villette devant 700 à 800 personnes le 20 décembre 1890. Les milieux révolutionnaires connaissent et apprécient celle

d'Etiévant publiée sous forme de brochure. Cet acte de soutien aux propagandistes par le fait, aux partisans de la reprise connaît néanmoins un réel frein avec les lois dites « scélérates » de l'été 1894. Rappelons que *Germinal* est un des seuls organes de presse libertaires à avoir publié intégralement et immédiatement le texte d'Alexandre Jacob. Ce discours est repris un mois plus tard environ le 15 avril 1905 dans le bimensuel anarcho-individualiste *Le Balais Social*. On retrouve une réédition entre 1911 et 1913 du « *Pourquoi j'ai cambriolé* » et de la déclaration d'Henry devant la cour d'assises de la Seine par les éditions L'Idée Libre. Cette tradition de la publication des déclarations perdure donc jusqu'à la première guerre mondiale. Mais il convient de noter que le succès littéraire et militant d'Alexandre Jacob est nettement moindre que celui de ses prédécesseurs. La scission entre individualistes et sociétaires étant consommée depuis deux lustres au moins, l'appareil judiciaire et répressif aidant, il apparaît clairement que « *ce chef d'œuvre du genre* » n'a pourtant pas la notoriété qui aurait du lui revenir. Il n'empêche que nous sommes bien en présence d'une synthèse rhétorique et dialectique du discours illégaliste. Les discours des compagnons d'Alexandre Jacob apparaissent quant à eux et dans ces conditions bien secondaires. Pourtant, ils n'en sont pas moins dignes d'intérêt.

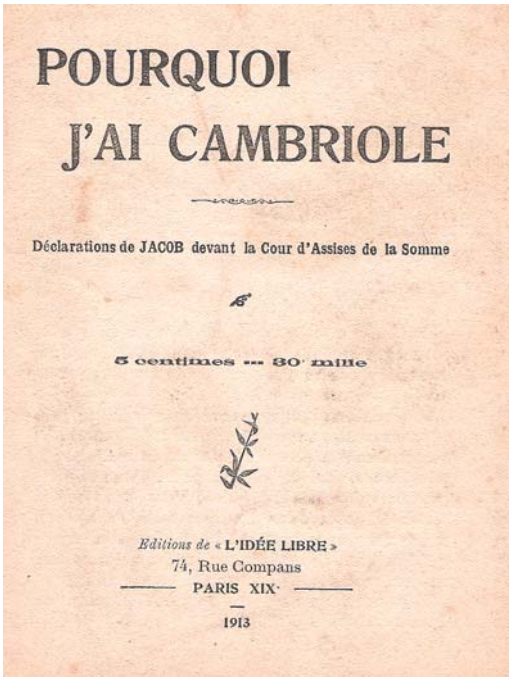
POURQUOI
J'AI CAMBRIOLE

Déclarations de JACOB devant la Cour d'Assises de la Somme

5 centimes — 80e mille

Éditions de « L'IDÉE LIBRE »
74, Rue Compans
PARIS XIXe
1913

3) D'autres déclarations mais aussi quelques chansons

Hormis *Germinal* qui les publie, il n'existe aucune mention des déclarations de Jacques Sautarel, de Marius Baudy et de Léon Pélissard ; ni dans la presse ni dans les rapports de police. Ainsi, à l'image du "*Pourquoi j'ai cambriolé*" d'Alexandre Jacob, le doute est permis quant à la véracité de leur déclamation devant les jurés d'Amiens. Les textes sont publiés dans le n°12[767] du journal anarchiste de cette ville, soit à partir du 26 mars. Dans ce numéro sont adjoints deux chansons de Léon Pélissard : "*La Diane du prolétaire*" et "*Conseils à un pègre*" viennent compléter et illustrer le papier du condamné. Le procès est en effet clos depuis quatre jours à cette date ; il s'est déroulé sans ces trois hommes depuis l'incident du mardi 14 mars qui avait vu leur expulsion. C'est donc de la prison de Bicêtre qu'ils ont tout loisir de préparer leur argumentaire, justifiant la pratique du vol et glorifiant l'anarchie. Bien

[767] *Germinal*, n°12, 26 mars – 9 avril 1905.

que de styles différents, l'annonce d'un monde meilleur conclut d'ailleurs les trois textes marqués par un messianisme révolutionnaire éclatant :

> *Baudy : "Mais l'harmonie ne peut naître et subsister que par la libre entente. Ce ne sera que lorsque les hommes, conscients de leurs droits et de leurs devoirs, mettront en commun toutes leurs richesses que la lutte ne prendra fin et, ce que la force n'a pu faire, l'amour de soi et de ses semblables l'accomplira".*
>
> *Pélissard : "Qu'est-ce que l'anarchie ? L'idéal sublime de ceux qui gémissent et la poésie des esprits féconds".*
>
> *Sautarel : "Espérons qu'un jour prochain le séjour terrestre ressemblera à une Olympe d'où seront bannis les égorgements et les vilenies, où le calme, l'abondance, la concorde et le bon sens régneront dans une atmosphère embaumée, pendant que des chants doux et flutés teinteront aux oreilles des élus, penchés sur la rose ou l'anémone, enthousiastes d'être et d'aimer".*

Le style ampoulé, grandiloquent et emphatique du littérateur anarchiste contraste fortement avec celui plus populaire et direct de Léon Pélissard. Le texte du bijoutier, intitulé "*L'homme*", utilise un vocabulaire recherché et alterne phrases longues et courtes dans une métaphore dressant l'évolution de l'homme depuis son apparition sur la terre. Reprenant à son compte le "*struggle for life*" de Darwin, Jacques Sautarel offre une vision déiste et écologiste des comportements. La nature, ici qualifiée de "*Grand Tout*", organise les sociétés animales et les civilisations humaines. Mais le caractère inéluctable de cette situation, qui voit la raison du plus fort s'imposer, ne peut être que transgressé pour un être qui serait "*doué d'ubiquité, instruit de tout*" et dont le but serait l'amélioration de ses conditions d'existence. Au final, "*un vent de justice que le socialisme né d'hier universalise*". L'idée de nature est toute aussi prégnante dans les propos de Baudy et de Pélissard. Pour le premier, elle justifie le droit à une vie décente : "*Enfant de la nature, comme tous les humains, j'ai droit au banquet de la vie*". Pour le second, elle est la seule à pouvoir engendrer un ordre juste et harmonieux : "*Je suis un enfant de la nature, enthousiaste de ses lois que je considère comme les seules équitables*". La prose de Baudy, comme celle de Pélissard, n'a pas la prétention littéraire de celle de Sautarel ; plus démonstrative et plus politique, elle se rapproche en revanche de celle d'Alexandre Jacob. En effet, après un constat social mettant en valeur l'asservissement de la classe prolétarienne par la classe bourgeoise, Baudy fustige à travers son exemple personnel les pressions policières visant à mater celui qui professe des idées trop avancées socialement. Pélissard, quant à lui, expose une succession d'aphorismes, présentés sous forme de questions. Plus populaire, son écriture se veut simple et concise. Ses deux chansons sont à ce titre dans la droite ligne de celles signées par des auteurs plus connus comme Gaston Couté, Paul Paillette ou encore Constant Martin. Elles participent de la tradition, des goguettes où l'ouvrier venait boire et danser sur des airs entraînants et politiquement incorrects. Dans le discours de Pélissard, la loi devient "*un crime de lèse-nature*" ; le salaire "*une survivance du servage*" ; l'armée "*l'école du crime et du banditisme*" ; la bourgeoisie "*une association de malfaiteurs*" et les curés "*des filous à l'américaine, promettant contre finance un paradis de fiction*". Dans ces conditions, il est aisé pour les trois auteurs de comprendre la normalité du vol. Comme chez Alexandre Jacob l'acte délictueux répond à la nécessité d'assurer son existence dans le cadre de la lutte des classes : "*Chaque espèce use ses propres moyens de défense*", écrit le bijoutier anarchiste qui considère aussi que "*La ruse et la force sont seules capables d'assurer la vie*". Baudy a recours au vol, "*l'instinct de conservation aidant et pour subvenir aux besoins du ventre*". Dès lors, pour Pélissard, "*le vol commis par un prolétaire*" devient "*une reprise légitime de possession au mépris des anathèmes intéressés du bourgeois*". Mais l'acte

est aussi et surtout politique ; après avoir initié le "*prolo*" au vol dans sa chanson "*Conseils à un pègre*", il lui désigne clairement la victime du forfait, c'est-à-dire l'ennemi de classe :

"Pour la guerre aux châteaux tu ne seras pas chiche
Respecte le prolo, dévalise le riche
Comme un vrai chevalier du levier monseigneur
Dépouille le bourgeois ce cynique voleur"

Outre le processus d'inversion qui fait du bourgeois un criminel légal et du prolétaire une victime sociale ; Léon Pélissard, comme ses comparses, espère, en appelle à un mouvement collectif violent abolissant à jamais l'ordre libéral répressif. Tel est le sens de sa chanson, "*La diane du Prolétaire*" :

"Que ta puissante main, prête pour la bataille
Porte partout la mort aux rangs des oppresseurs !
Frappe ! Frappe ! Toujours d'estoc et de taille
Jusqu'à l'extinction de tous tes affameurs.
De tous ces vils bourgeois égorgés dans les villes
Offre en l'hécatombe aux vivaces corbeaux
Que toutes les prisons, infernales bastilles
S'écroulent pour toujours sur leur corps en lambeaux"

Léon Pélissard a également écrit une chanson sur la Commune de Paris qu'il destine à *Germinal*. L'homme l'écrit le 18 mars et confie le texte à son avocat chargé de le transmettre au journal. Mais l'homme de robe ne remplit pas sa mission et garde la chanson pour lui au grand dam de Pélissard[768]. La presse a en revanche publié une de ses compositions : "*La Bistouille*"[769], chantée sur l'air de "*Viens Poupoule*", se moque de l'alcoolisme abrutisseur des Picards. Pélissard verse dans la chanson réaliste, genre très à la mode à l'époque et dans lequel il s'avère assez doué. La chanson de Jules Clarenson, publiée dans le n°14 de *Germinal*[770], sonne à la fois comme une introduction et comme une conclusion. "*La cellule*"[771] constitue un

---

[768] A.D. Charente Maritime, dossier 1Y306, lettre de Léon Pélissard à Jeanne Colson (sa sœur) le 11 juin 1905. La lettre est expédiée depuis le dépôt pénitentiaire de Saint Martin de Ré : "*Dis leur aussi qu'ils réclament à mon avocat la chanson que je lui avais remise pour eux le 18 mars de cette année, date mémorable puisque c'était l'anniversaire de la Commune, et c'était à cette occasion que je l'avais composée. Mais voilà, cet avocat a un ami grand amateur de musique, ce qui me fait fort douter qu'il s'est approprié mes diverses compositions qui n'étaient pas à dédaigner et cela de l'avis de plusieurs personnes compétentes et de lui-même*".

[769] A.P.P.P., EA/89, dossier de presse "Les bandits sinistres".

[770] *Germinal*, n°14, 23 avril – 7 mai 1905.

[771] "***La Cellule***
De quel cerveau féroce, affolé par la rage,
De quel esprit sadique, affreux, dénaturé
Naquit l'intention terrible de la cage
Où l'homme enferme l'homme et le tient emmuré ?
Ce n'était pas assez des prisons ordinaires,
Des postes, des dépôts, bagnes, réclusions,
Et l'on édifia les maisons cellulaires
Pour compléter l'œuvre d'abomination !
Cellule ! Isolement ! C'est à dire la tombe,
Un long voile de deuil vous couvre tout entier
Lorsqu'on franchit le seuil de la cellule infâme !
Là vous n'existez plus ; de l'homme il n'est plus rien.
Vous êtes mort-vivant ; vous êtes corps sans âme.
Aucune impression, aucun bruit, aucun lien
Ne vous joint aux humains. Si ! reste la pensée,
Le cuisant souvenir qui du matin au soir
Trouble votre cervelle, ô torture insensée,

réquisitoire implacable contre les prisons, assimilées à autant de tombeaux. L'homme, qui prétend à son procès ne plus professer d'idées anarchiste, en aborde pourtant un des thèmes récurrents. Comme ses camarades, il a connu l'enfermement et, comme beaucoup d'entre eux, le procès d'Amiens puis celui de Laon l'envoie de nouveau croupir entre quatre murs. Les textes de Clarenson, de Pélissard de Baudy et de Sautarel sont les seuls que nous ayons retrouvés. Il n'est pas impossible que d'autres Travailleurs de la Nuit aient usé une plume et couché ses pensées sur du papier. Car l'écriture figure parmi les moyens privilégiés de l'anarchiste pour clamer ses idées et, ici, soutenir une entreprise qu'Alexandre Jacob a rêvée comme autant de coups de boutoir lancés contre le monde et l'ordre bourgeois.

B. Soutenir Alexandre Jacob

1) *Germinal* : un journal libertaire amiénois

Alors que le juge Hatté instruit l'affaire des "bandits d'Abbeville", se crée à Amiens à la fin de l'année 1904 un "*journal du peuple paraissant tous les quinze jours*". Cette feuille anarchiste est-elle aussi intimement liée aux travailleurs de la Nuit que Bernard Thomas ne l'affirme au point d'en faire la création d'Alexandre Jacob[772] ? Le volume I des "*Ecrits*" fait une courte allusion à l'hypothétique financement par Alexandre Jacob du journal amiénois qui, lors de son procès, est entièrement et totalement acquis au principe de la défense du voleur. Il est ainsi intéressant de remarquer que, lorsque le numéro 1 paraît le 19 novembre 1904, une liste de 26 souscripteurs est inscrite en dernière page, accompagnée du montant de chaque versement[773]. Le total des sommes recueillies s'élève à 229 francs et 40 centimes. Les

---

Peuple votre sommeil d'effrayants songes noirs
La mémoire qui s'efface et la raison qui sombre
Vous suggère parfois des idées de mourir.
Mais votre volonté s'en va ; s'éteint dans l'ombre ;
Et l'on n'a même plus la force d'en finir.
Le vieux Dante avait cru dans son enfer terrible
Mettre avec les anciens, les supplices nouveaux.
Il avait oublié, de tous le plus horrible :
L'atroce isolement, les cellules tombeaux".

[772] Thomas Bernard, op.cit., p.22 : "*La création du bimensuel à quatre mois du procès et dans la ville même où ce dernier doit avoir lieu ne serait pas une coïncidence. Elle répondrait à un double but : profiter de l'audience que ne manquera pas de donner l'affaire Jacob à la Cause pour renforcer agitation et propagande dans la région ; tenter par tous les moyens de sauver le camarade en péril. Un journal fondé tout exprès pour défendre un voleur ? Oui. Et même, dit-on, le journal d'un voleur : car Jacob aurait réussi à faire parvenir de l'argent à ses amis du fond de sa prison : ses dernières économies. Jules Lemaire, Pacaud et Ouin, les animateurs de la gazette parlent ouvertement des collectes qu'ils ont effectuées ; plus discrètement, ils évoquent un certain "Alexandre" sans qui rien n'aurait été possible. Comprenne qui veut*".

[773] *Germinal*, n°1, 19 novembre – 3 décembre 1904 :
Alexandre …… 210F70
Produit d'une souscription antérieur pour la formation d'un journal
Ségard……0F50
Lucas…….0F50
Lemaire…….1
Fulin……..0F50
Leroy…….1
Lucas…….0F50
Bataille……..1
Givors……1
Pecqueux……...0F25

généreux donateurs semblent tous être d'origine picarde. Parmi eux, nous pouvons relever les noms des principaux animateurs du journal : Jules Ouin, Maurice Lucas, Bastien, les frères Tarlier, Jules Lemaire, etc. Mais un prénom se détache nettement de la liste : Alexandre. Si tous n'ont jamais versé plus de un franc cinquante, ce dernier donne au journal avant sa première parution une somme de 210 francs et 70 centimes, soit 91,8% des sommes recueillies. Il ne nous est pas permis d'affirmer franchement et sans preuve assurée qu'il s'agit là d'Alexandre Jacob. Il n'empêche que la concordance de temps et de prénom a de quoi interpeller notre curiosité sur la question de la redistribution des produits du vol de l'anarchiste. Notons également que le nom de Jules Lemaire, gérant du journal, est également couché sur la liste des anarchistes donnée par le cambrioleur Bernard en 1900 à la police qui l'a arrêté[774]. Trois ans plus tard Alexandre Jacob fait les frais des allégations du voleur devenu bagnard et qui, dans le cas de Jules Lemaire, affirmait qu'en "*le tenant en observation, on connaîtra tous les anarchistes d'Amiens*"[775]. Le doute est donc permis quant à la part prise par Alexandre Jacob dans la création de *Germinal*. Mais il doit être nuancé et nous pouvons sans peine avancer une création pour l'occasion issue d'un besoin avéré de propagande. Nous sommes alors en présence d'un des rares journaux libertaires de province, non spécifiquement liés à une quelconque organisation et disposant d'une audience réelle et durable. Forte de 356 numéros, la première série de ce titre dure jusqu'en novembre 1913[776]. Cette longévité, que l'on peut aisément confronter avec celle du *Libertaire* de Faure ou des *Temps Nouveaux* de Grave, résulte vraisemblablement du faible prix de vente (5 centimes) mais aussi de l'utilisation originale pour une feuille anarchiste de la publicité. Celle-ci s'étale en quatrième page d'un journal de grand format qui, par ce moyen, dispose de fonds lui assurant une certaine pérennité. Le local, installé d'abord au numéro 69 de la rue Saint Germain, se déplace très vite au domicile de son gérant Jules Lemaire, cordonnier de son état, 26 rue Saint Roch, ce qui ne manque pas d'accroître la surveillance de la police lors du procès des Travailleurs de la Nuit : "*L'immeuble situé à cette adresse est à proximité de la prison*" de Bicêtre où Jacob et ses camarades sont

---

Régnier……..0F50
Gaussin……..1
Ouin……...1F50
Alcide……1
Pepin…….0F50
Execedent……..1F40
Benezont……0F30
Tarlier……1
Goulencourt……...0F50
Gaston……0F50
Bastien……...0F25
Maillard…….1
Ouin……...1
Maille……0F50
Degauve…….1
Hubert……0F50.

[774] Tout comme ceux de Siméon Charles, le serrurier inculpé à Amiens, et de Marocco anarchiste français réfugié à Londres "*qui s'occupe des titres volés, a recueilli chez lui Emile Henry, 42 Augustus Street*". A.D.Meurthe et Moselle, 2U1557 et 2U1558 : affaire Charles Bernard 1900 (dossier d'instruction)

[775] Voir I) *A) Plus d'une année d'instruction et plus de deux de détention*.

[776] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.64 : "*Son gérant, Georges Bastien, fit reparaître le titre en août 1919. Très rapidement, à partir du 9 octobre de cette même année, le journal abandonna son ancien sous-titre d'avant guerre de* Journal du Peuple *pour choisir celui d'*Organe du Communisme Libertaire. *A cette époque, en effet, à l'instar de beaucoup de militant ouvriers anarchistes, Bastien influencé par la révolution russe, cherchait à mettre en place des structures plus politiques que celles héritées des organisations d'avant-guerre. Ainsi l'association des* Amis de Germinal *se transforma-t-elle après un congrès tenu à Amiens en septembre 1920 en* Fédération Communiste Libertaire. *Son journal continua de paraître régulièrement jusqu'en 1933. Il disparut après une dernière et éphémère tentative de publication qui donna le jour à sept numéros en 1938*".

enfermés. De là, tous les quinze jours, est conçue la voix des libertaires picards, mêlant articles de fond et d'information, émaillés de déclarations, d'analyses, d'annonces et d'informations à destination des compagnons de la Somme. Les textes sont généralement signés par les collaborateurs habituels (Lemaire, Pacaud, Ouin, Lucas …) et, de temps à autre, écrits sous le couvert de l'anonymat pour protéger leurs auteurs d'éventuelles poursuites judiciaires. Le journal est vendu sur abonnement et à la criée dans les rues d'Amiens. Dès le premier numéro, le lecteur peut constater, dans l'éditorial, un ton vindicatif :

> "*Camarades,*
> *Franchement libertaire, Germinal ne s'égarera pas dans les chemins boueux de la politique, si ce n'est pour y démasquer les fumistes et les flatteurs qui y pullulent. Sorti du peuple et fait pour le peuple, Germinal cherchera réellement à devenir le journal du peuple amiénois. Si nous sommes compris, si tous ceux qui se disent l'avant-garde ne nous ménage pas leur concours moral et financier, nous rendrons Germinal prochainement hebdomadaire. Le sort du journal dépend de tous ceux qui ont à cœur la propagation intégrale des idées de révolte et de liberté. Sapant la propriété dans ses fondements, ennemis irréductible de l'autorité sous toutes ses formes, nous ne ménagerons pas nos coups aux institutions créées pour soutenir ces deux préjugés. Les innombrables victimes des curés, des traîneurs de sabres, des jugeurs, des policiers, des patrons pourront faire entendre ici leurs cris de révolte sans crainte d'être dévoilés. Nous avons assez d'énergie révolutionnaire pour endosser toutes les responsabilités devant les lois que nous méprisons souverainement. Que chacun fasse son devoir et Germinal vivra pour faire mourir de rage les repus et les satisfaits en préparant la révolution sociale d'où germera la liberté*"[777].

Conçu comme un journal de combat, *Germinal* entend donc bien faire une intense propagande anarchiste et renvoie bien l'image d'un groupe libertaire actif. "*Le ton de leur prose* – remarque Bernard Thomas – *donne lieu de craindre le pire*". Ainsi, le numéro 7 du journal, après avoir constaté l'échec des troubles révolutionnaires russes, incite-t-il ses lecteurs à l'emploi d'une violence toute individualiste, illégaliste pour préparer le Grand Soir : "*Si tu veux être libre, achète un fusil. Si tu n'as pas d'argent, vole-le*". Le procès d'Alexandre Jacob et de la "bande sinistre" lui donne l'occasion de développer encore plus sa phraséologie et sa dialectique libertaire. Il est surtout un moment privilégié pour "*assurer le désordre aussi bien dans les colonnes du journal que dans les rues et autour du palais*"[778] de justice d'Amiens en apportant un soutien militant, énergique et, semble-t-il, aux compagnons accusés d'un crime que la société estime irrémissible : l'atteinte à la propriété.

2) <u>Propagande par l'écrit</u>

Dès le départ, *Germinal* entend apporter un soutien sans faille "*à Jacob et ses camarades*". Le titre de cet article paru dans le numéro 1 de la deuxième année du journal[779] sonne comme un début de campagne engagée par les libertaires d'Amiens. Les Travailleurs de la Nuit y sont présentés comme "*des victimes sociales*" mais servent aussi de prétexte à dresser une attaque en règle contre l'ordre libéral et ses garants : "*juges, fonctionnaires, prêtres, soldats, gendarmes, policiers, hommes de loi, hommes d'affaires, tous se coalisent pour affamer le peuple*". C'est donc parce qu'ils se sont révoltés contre une "*société criminelle*" qu'ils en subissent toutes les rigueurs et, comme tels, la rédaction du journal, qui signe l'article, leur apporte toute sa sympathie. Il n'y a au demeurant rien de vraiment original

[777] *Germinal*, n°1, 19 novembre – 3 décembre 1904.
[778] Jacob Alexandre, <u>*Ecrits*</u>, volume I, p.24.
[779] Soit chronologiquement le numéro 4, du 3 au 16 janvier 1905.

dans la rhétorique employée. Mais la virulence de la prose et la fréquence des articles en faveur d'Alexandre Jacob tendent à prouver l'ardeur prosélyte mise en œuvre pour défendre les accusés d'Amiens. Au fur et à mesure que s'approche l'ouverture des assises, les articles se multiplient. Le n°10, du 12 au 18 mars 1905, peut annoncer à la une qu'à "*l'occasion du procès Jacob, Germinal paraîtra exceptionnellement samedi prochain*", soit une parution temporairement hebdomadaire pour l'événement. Et le n°11 du journal, du 18 au 25 mars 1905, lui est entièrement consacré avec, à la une, l'intégralité de la déclaration "*Pourquoi j'ai cambriolé ?*" et sept longs textes en pages 2 et 3[780]. Les déclarations de Baudy, Sautarel et Pélissard sont publiées dans le n°12 ; elles jouxtent deux chansons de ce dernier : "*La diane du prolétaire*" et "*Conseils à un pègre*", et quatre articles de fond commentant et rendant compte du déroulement du procès. Le numéro suivant (n°13, du 9 au 22 avril 1905) consacre trois article à l'affaire Jacob close depuis quinze jours. La couverture demeure encore forte quinze jours après avec l'article d'Armand Beaure sur l'anarchisme de Jacob, une de ses déclarations sur la religion et une chanson de Jules Clarenson : "*La cellule*". A partir de cette date, les allusions à Alexandre Jacob et aux Travailleurs de la Nuit se font plus rares. Le procès d'Orléans (24 juillet) est traité dans le n°21 (du 30 juillet au 12 août), un article parle de celui de Laon puis, au mois de décembre, débute la publication des "*Souvenirs d'un révolté*" dont la mère d'Alexandre Jacob a confié le manuscrit au journal amiénois après l'avoir récupéré chez son avocat au lendemain de sa libération (1er octobre). Publiés sous forme de feuilleton, les "*souvenirs*" s'étalent du n°33 au n°58, soit du 30 décembre 1905 au 20 juillet 1906. Après tout le bruit fait autour du procès d'Amiens, *Germinal* entend bien profiter du cadeau fait par le voleur pour augmenter ses tirages. Le roman feuilleton est un moyen classique et traditionnel qui a fait la richesse des journaux, cherchant à attirer et retenir leurs lecteurs. Les libertaires amiénois l'utilisent à cette fin[781] mais aussi dans le but de faire prolonger le souvenir d'Alexandre Jacob et de son message révolutionnaire qu'ils ont visiblement fait leur. Il y a donc de la part de *Germinal* la volonté de faire de Jacob une icône de l'anarchie au même titre que Vaillant, Henry ou Ravachol. L'annonce de la publication, faite dans le n°32 (du 17 au 30 décembre 1905), affirme une fois encore la force des convictions anarchistes d'Alexandre Jacob :

> "*On verra par ces mémoires, écrites en une forme attrayante, qu'il n'y avait pas chez Jacob qu'un cambrioleur ni même qu'un tempérament mais aussi un esprit d'analyse et de critique très développé ainsi qu'une sage philosophie*".

Mais le procédé de mythification, en vogue à la suite de la propagande par le fait (1892-1894), ne l'est plus guère en 1905 auprès d'une grande part des compagnons rentrés dans les syndicats et après le dernier extrait des "*Souvenirs*", Alexandre Jacob disparaît définitivement du journal[782]. En outre, lorsque paraît le premier épisode des "*Souvenirs*", Alexandre Jacob vient de débarquer aux îles du salut (6 janvier 1906). Il occupe néanmoins plus d'un an et demi de la vie de *Germinal* et permet finalement de le lancer. Le procès d'Amiens apparaît donc comme un grand moment de propagande, d'où l'intense traitement dont il fut l'objet.

---

[780] "*Etats d'âme*" de Maurice Lucas, "*Le plus voleur de deux*" d'Albert Libertad, "*Voleurs et volés*" de Souvarine, "*Explications nécessaires*" de Maurice Lucas, "*Au voleur !*" et "*Au peuple souverain*" de Jules Ouin, "*Le procès Jacob*".

[781] Précédemment, le n°17, du 4 au 17 juin, annonçait la vente de photographies d'Alexandre Jacob et de Léon Pélissard au prix de 50 centimes chacune (60 par la poste).

[782] Il faut attendre 1925 pour voir son nom réapparaître dans la presse ; c'est la campagne orchestrée par Louis Roubaud du *Quotidien* et Francis Million du *Peuple* en faveur de sa libération du bagne.

Des plumes parisiennes viennent prêter main forte à l'entreprise des compagnons picards. Libertad signe "*Le plus voleur des deux*" dans le n°11 ; le texte oppose "*deux bandes d'individus*" : "*L'une paraît avoir la victoire : elle ne se bat plus, elle juge. (…) Tenus solidement, les membres de la seconde bande sont attachés mais ils ne sont pas vaincus*". Et, à travers le procès d'Amiens, l'individualiste Libertad réinvente la lutte des classes : "*Des dix doigts des premiers (…) aucune œuvre utile n'est jamais sortie. Dans une autre société, Jacob et ses amis pourraient s'employer utilement*". Le vol devient alors normal, justifié qu'il est par la nécessité de subsister : "*Ils se sont mis à cambrioler la société pour vivre avec l'espoir, peut-être erroné, que cela porterait la perturbation dans son organisme*". Dans le même numéro, le ton de l'article de Souvarine "*Voleurs et volés*" se veut plus prophétique : "*Une aurore nouvelle enfin se lève*". "*La sinistre comédie*" qui se joue à Amiens ne serait alors que le prodrome d'un mouvement social dévastateur tel qu'il est entrain de se produire en Russie. Poussant son article vers des attitudes plus radicales, l'auteur tente l'intimidation en usant des mots bombe, revolver et vengeance. La question "*Serait-il vrai, comme on le dit, que Jacob a encore des amis en liberté ?*" prend ainsi des allures d'avertissement lancé à une justice de classe appelée à condamner les contradicteurs de la société capitaliste que sont Jacob et les Travailleurs de la Nuit. Mais dans le numéro suivant, Souvarine donne un texte moins violent ; le jugement a été prononcé et l'auteur se contente de voir dans l'affaire d'Amiens un symbole car "*mieux que toute notre propagande, [les magistrats] se sont montrés au grand jour tels qu'ils sont*". Les articles des compagnons amiénois vont également dans le sens d'une rude dualité où la justice sociale n'a pas vraiment le droit de cité. Ainsi se plaisent-ils à se gausser de la composition sociale du jury dans l'article "*Honnêtes gens*"[783] ou à constater "*une frousse intense qui se traduit par un déploiement de force aussi inutile que grotesque*"[784]. Jules Ouin s'en prend quant à lui à la foule venue assister au procès ; "*le peuple souverain*" devient ainsi l'artisan de la répression contre les anarchistes[785]. Maurice Lucas fait allusion au verdict à venir dans un article du même nom : "*Le procès Jacob*". Une fois de plus, il s'agit d'un verdict de classe excluant de fait l'idée de clémence :

> "*Dans ces conditions il est inutile d'insister d'avantage pour pouvoir affirmer d'une façon formelle qu'il est impossible, matériellement ou moralement, théoriquement ou pratiquement que le verdict de la cour d'assises d'Amiens soit un verdict de justice*"[786].

Cela n'empêche pourtant pas le journal de s'indigner du traitement réservé à certains des compagnons d'Alexandre Jacob pour lesquels ils crient à l'erreur judiciaire. "*Le cas Sautarel*" est longuement traité par Maurice Lucas dans les n°12 et 13 ; il y voit même "*un crime judiciaire*". Tout comme les déclarations d'Alexandre Jacob, les articles de *Germinal*

---

[783] *Germinal*, n°10, 12-18 mars 1905.
[784] *Germinal*, n°10, 12-18 mars 1905.
[785] *Germinal*, n°11, 18-25 mars 1905.
"*Au peuple souverain*
La foule veut voir Jacob chaque jour. Elle vient roder autour de l'antre des chats-fourrés dans l'espoir d'apercevoir ses victimes, car ils sont bien tes victimes, foule esclave, foule souveraine d'un jour, foule moutonnière acclameuse de sabres, de drapeaux, de politiciens. Contemple ton œuvre, peuple roi, peuple électeur, peuple travailleur. C'est bien toi qui, par ton avilissement, ton ignorance, ta lâcheté, ton poirisme, a forgé les fers qui meurtrissent nos fiers camarades expropriateurs de tes maîtres. C'est bien toi qui as bâti leur prison et les garde. tu es complices dans la fabrication des iniques lois scélérates, en vertu desquelles on les enverra mourir à petit feu sous le soleil brûlant de Guyane. (…) Ayant vécu en esclave, tu crèvera de même … A moins qu'un rayon de lumière éclairant la raison endormie, ne te fasse briser dans un jour de colère les idoles qui t'écrasent et que tu adores.
Jules Ouin".
[786] *Germinal*, n°12, 26 mars - 8 avril 1905.

inversent la situation pour sortir du débat de l'insécurité et de l'idée du délit de droit commun. L'article "*Où sont les criminels ?*"est signé Dumont ; une comparaison est établie entre les faits reprochés aux 23 accusés et les méfaits d'une colonisation militaire menée au nom d'une mission soi-disant civilisatrice. Pour Jules Ouin, "*Les assassins*" ne sont pas ceux que l'on croit. Après avoir évoqué le drame sanglant de la Commune de Paris, il en arrive à confronter une délinquance qui puise sa raison d'être dans le malaise social avec la violence d'un ordre libéral orchestré d'une main de fer par les forces de répression que sont la police, la gendarmerie et par extension l'armée : "*Les Apaches sont moins dangereux et nous préférons mille fois rencontrer Jacob et ses camarades que ces brutes galonnées*". Mais, dans cette optique, l'équipe de *Germinal* sent bien le danger rhétorique à tenir une telle position car celle-ci priverait du qualificatif de politique les actes criminels de Jacob. Le problème est doublement résolu : d'abord en montrant que la cour d'assises d'Amiens juge avant tout des anarchistes (c'est la logique d'une répression qui a débuté avec la propagande par le fait) ; ensuite en prouvant que l'acte de Jacob non seulement n'entache en rien l'idée mais, en plus, peut la véhiculer. A cet égard, l'article d'Armand Beaure va dans le même sens que celui de Victor Méric dans *Le Libertaire* du 23 avril. Le titre, paraphrasant la brochure d'Emile Henry sur Ravachol[787], tranche la question épineuse de l'appartenance au mouvement libertaire dès qu'un individu se réclamant de lui se retrouve dans une salle d'audience de cour d'assises pour un délit droit commun revendiqué par lui et de prime abord au nom de la Cause :

> "*Jacob anarchiste ? Parfaitement !*
> *Nous, anarchistes, qui à l'opposé des politiciens, recherchons moins le nombre que la qualité des individus, nous n'avons pas à cacher nos sentiments. tant pis si les doctrines que nous propageons et que nous croyons saines sont admises avec lenteur. C'est des individus qu'il faut à nos cotés, non des timorés ou des girouettes. C'est pour cela qu'aux institutions bébêtes ou perfides des biens pensants, nous disons : oui, on peut être anarchiste et cambrioleur. Jacob est de ceux là*"[788]

En réalité, le texte de Beaure vise moins à affirmer l'idéologie libertaire d'Alexandre Jacob, que *Germinal* a entendu de toute façon dès le départ, qu'à désapprouver avec force l'absence de voix de certains penseurs libertaires. En ce sens, l'attitude du journal amiénois, en se plaçant ouvertement à l'occasion du procès dans la famille individualiste, doit être considérée comme un révélateur du foisonnement des familles anarchistes. Mais la caution apportée à l'illégalisme d'Alexandre Jacob n'est pas seulement écrite. Si le voleur fait l'événement à l'intérieur de la salle d'audience, *Germinal*, de son côté, "*assure le désordre aussi bien dans les colonnes du journal que dans les rues et autour du palais*".

3) Propagande par la parole et par le geste

Le procès d'Amiens offre, à qui veut bien y prêter attention, un panel presque complet de la propagande anarchiste. Les animateurs de *Germinal* ne se privent pas en effet de crier leur conviction et de joindre le geste à la parole. les journal est conçu comme l'organe d'un combat libertaire que l'on entend bien mener pour défendre Alexandre Jacob et les Travailleurs de la Nuit, et ce bien avant l'ouverture du procès. Une belle occasion de montrer leur soutien est donnée le 11 février 1905 lors d'une conférence de Sébastien Faure à l'Alcazar d'Amiens[789]. Alors que "*l'orateur faisait sa belle causerie*"[790] en multipliant les diatribes

[787] Henry Fortuné, *Ravachol anarchiste ? Parfaitement !*, 1892.
[788] *Germinal*, n°14, 23 avril – 7 mai 1905.
[789] L'annonce de la conférence est faite dans le n°6 du journal, du 28 janvier au 6 février : "*Sébastien Faure viendra le samedi 11 février à l'Alcazar traiter "La paix ou la guerre"*. Nous pouvons voir que le thème du discours de Faure n'a que peu de rapport avec Alexandre Jacob. Cela importe peu à l'orateur qui, comme tous les autres

antimilitaristes et les envolées pacifistes, une manifestation se met en place et se dirige vers la prison de Bicêtre "*aux accents de L'Internationale*". Devant l'établissement, les soldats semblent "*ébahis*" par l'importance de la foule scandant le nom de Jacob. La confrontation est inévitable et "*les cris mille fois répétés de Vive Jacob !*" provoquent l'incident :

> « *En face de Bicêtre, il y a un petit caboulot tenu par un nommé Lephay, manœuvre aux chemins de fer. Tout à coup, la porte s'ouvrit et un gardien de prison, le sieur Straboni, venu de Rouen depuis un mois pour garder Jacob, se précipité la figure congestionnée, armé d'un revolver et menaçant la foule* ».

Nous ne savons pas exactement l'ampleur du défilé de soutien organisé pendant la conférence de Faure mais nous pouvons supposer un nombre conséquent de manifestants au regard du volume sonore engendré par les slogans criés. Toujours est-il que l'intervention du gardien de prison, qui n'est pas de service à ce moment précis[791], suscite "*en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire*" la réaction de la foule. Des coups sont administrés malgré l'intervention du propriétaire du bar et d'un nommé Giaccobi. *Germinal* étant la seule source connue, nous ne savons pas de quelle manière la police est intervenue. Les manifestants se dispersent ; certains d'entre eux se dirigent vers le local du journal anarchiste pour narrer l'incident. L'affaire n'en reste pas là. Dans les jours qui suivent, le commissaire Jénot d'Amiens convoque à son bureau les deux animateurs de Germinal, Pacaud et Ouin, qui refusent de s'y rendre en invitant le policier à se déplacer lui-même s'il veut les entendre :

> "*Monsieur Jénot :*
> *Vous êtes convoqués pour lundi à 10 heures du matin au bureau de Germinal, 26 rue Saint Roch.*
> *Les libertaires d'Amiens*"[792]

La provocation aboutit à une perquisition en règle dans les locaux du journal ; le commissaire est accompagné de neuf de ses hommes ; le quartier est étroitement surveillé. L'événement permet à *Germinal* de railler l'appareil policier mais surtout de faire monter la tension à l'approche du procès d'Alexandre Jacob, ce qui explique très certainement les mesures de sécurité prises pour l'occasion :

> "*Ainsi magistrature, police, armée s'effarent. Une frousse intense qui se traduit par un déploiement de force aussi inutile que grotesque. (…) La palais de justice est transformé littéralement en caserne. Partout des soldats, des gendarmes, des agents de police. des mouchards venus de Paris, facilement reconnaissables à leur mine louche et patibulaire, se répandent dans les groupes*"[793].

Les compagnons libertaires n'ont cure des mesures de surveillances exercées à leur encontre[794]. Le procès attire pendant quinze jours une foule nombreuse de curieux et, sur le trajet qui mène les accusés de la prison au palais de justice, les compagnons multiplient les cris d'allégeance à Jacob et à l'anarchie. A l'arrivée au tribunal, les Travailleurs de la Nuit sont salués par des chants révolutionnaires qu'ils reprennent systématiquement. Les policiers de Paris repèrent à l'occasion (le 10 mars) les frères Tarlier engageant une discussion dans la

---

libertaires, savent détourner leur parole pour aborder les points qu'ils ont envie de traiter, ce que ne manque pas de faire le fondateur du *Libertaire*.

[790] *Germinal*, n°8, du 17 – 25 février 1905.

[791] D'après *Germinal*, le gardien Straboni fête l'enterrement de vie de garçon d'un de ses collègues.

[792] *Germinal*, n°8, 17 – 25 février 1905.

[793] *Germinal*, n°10, 12 – 18 mars 1905.

[794] Voir I) B) *1) Un procès sous haute surveillance*.

foule[795] ou encore une dizaine de personnes vendant *Germinal* et criant le nom du journal au passage du fourgon cellulaire[796]. La même scène se produit une semaine plus tard lors de la parution du numéro spécial entièrement consacré au procès d'Amiens et contenant la déclaration "*Pourquoi j'ai cambriolé* ?"[797]. L'action des anarchistes recueille-t-elle un écho favorable ? *Germinal* signale dans son n°10 l'attitude amicale de la foule[798]. Mais cette vision contraste, en toute logique, fortement avec celle du brigadier Doyen qui suit pour le compte de la Préfecture de police de Paris le déroulement du procès d'Alexandre Jacob et des Travailleurs de la Nuit. Dans la version policière, les cris en faveur d'Alexandre Jacob et de la Cause restent bien sûr sans écho auprès d'une masse qui "*manifeste ouvertement son hostilité à l'égard des accusés*"[799]. La presse nationale abonde dans le même sens et explique le grand nombre de badauds par la seule curiosité. Les sentiments de sympathie à l'égard des anarchistes semblent pourtant réels si l'on tient compte de l'incident sur venu le 13 mars à la sortie des accusés vers 17 heures. Dès le matin, le brigadier Doyen signale au commissaire central d'Amiens les slogans lancés par les amis de Jacob ; ce dernier ordonne de procéder à l'arrestation desdits délinquants si les cris se renouvellent. Or, à 17 heures 15, "*au moment où les voitures cellulaires franchissaient la grille du palais de justice, on a entendu des cris de Vive Jacob ! Vive l'anarchie !*". Le gérant de *Germinal*, Jules Lemaire, est immédiatement arrêté par l'inspecteur parisien Josselin, mais il doit aussi éviter un coup de poing lancé par un dénommé Adonis Rousselle. Le cocher Polycarpe Dufresne est également interpellé pour avoir proféré des cris séditieux. Sans verser dans la vision d'une émeute révolutionnaire que narre Bernard Thomas dans sa biographie[800], l'incident du 13 mars révèle néanmoins une certaine tension perceptible dans la police chargée d'encadrer la foule. Tout débordement, toute manifestation favorable à Alexandre Jacob, tout acte de propagande donne lieu à des rapports circonstanciés. Lemaire et Dufresne écopent finalement d'un procès-verbal en bonne et due forme. Le 14 mars, la sécurité est nettement renforcée. Cela n'empêche pas Lemaire, libéré, ainsi que les anarchistes Ségard et Tarlier de réitérer leurs slogans en faveur de Jacob. Mais il convient de noter que, ce jour là, huit des accusés, dont Jacob, sont expulsés de la salle d'audience.

Mais les anarchistes d'Amiens ne se contentent pas d'être seulement présents dans la foule des curieux. D'autres actions sont entreprises ; certaines d'entre elles visent à déstabiliser l'ordre sécuritaire mis en place et à faire pression sur les jurés qui doivent se prononcer sur le sort des 23 accusés. S'il n'arrivent pas à pénétrer dans la salle d'audience[801], ils réussissent en

---

[795] A.P.P.P., BA1504, rapport du brigadier Doyen, 11 mars : "*Hier après-midi, je me trouvai au milieu d'un groupe de curieux lorsque j'ai entendu un jeune homme tenir des propos subversif ; c'est un anarchiste militant du nom de Tarlier, demeurant 14 quai de l'Ecluse ; cet individu a deux frères qui sont également surveillés comme anarchistes. Les frères Tarlier sont les vendeurs habituels du journal libertaire Germinal ; ils passent pour n'être dangereux que lorsqu'ils sont entraînés*".

[796] A.P.P.P., BA1504, rapport brigadier Doyen, 10 mars : "*c'est aujourd'hui qu'a été mis en vente à Amiens, le journal anarchiste Germinal ; une dizaine de crieurs de cette feuille se sont placés sur le parcours suivis par les voitures cellulaires, au passage desquelles ils ont crié "Germinal". Les détenus ont répondu par les cris de "Vive l'anarchie !"*"

[797] *Germinal*, n°11, 18 – 25 mars 1905.

[798] *Germinal*, n°10, 12 – 18 mars 1905.

[799] A.P.P.P., BA1504, rapport brigadier Doyen, 9 mars.

[800] Thomas Bernard, op.cit., p.241.

[801] A.P.P.P., BA1504, rapport du brigadier Doyen, le 10 mars la police repère pourtant un nommé Froideval qui, à la fin de l'audience salue Jacob mais "*anarchiste jadis surveillé et qui a obtenu sa radiation, [Froideval] sert maintenant d'indicateur et n'est nullement dangereux*". Le 13 mars, l'équipe de Germinal tente d'obtenir en vain des laissez-passer pour la salle d'audience auprès de Me Fabiani (avocat de Léon Ferré) à sa descente du train : "*Ce matin, par le train de 10h10, sont arrivés deux avocats de Paris, dont l'un est Me Fabiani ; ils étaient attendus par les anarchistes Ségard, Lemaire et Tarlier qui venaient leur demander des cartes pour pouvoir assister*

revanche à créer une ambiance dans la capitale picarde ; ressuscitant pendant quinze jours au moins la peur des anarchistes. Le 14 mars, le bruit court dans les rangs de la police de la venue de deux terroristes anarchistes bordelais ; "*l'un serait porteur d'une bombe en acier, en forme d'œuf chargée de dynamite et munie extérieurement de clous*"[802]. Informé de l'affaire, le préfet de la Somme appelle à redoubler de vigilance. Le commissaire central d'Amiens ne prend pas la rumeur au sérieux. L'affaire en reste là, donnant de fait raison au commissaire. Le 15 mars, les murs d'Amiens sont maculés de placards portant les répliques d'Alexandre Jacob :

> "*En ville, on remarque de nombreux papillons collés sur les murs ou les devantures des magasins et portants les inscriptions suivantes :*
> *"Les voleurs sont ceux qui possèdent ; je n'ai pris que chez les propriétaires.*
> *Signé : Jacob*
> *Vive Jacob !"*
> *On suppose que ces papillons proviennent de l'imprimerie du journal anarchiste Germinal*".[803]

La police fait disparaître les affiches mais le fait démontre, s'il en est besoin, l'activisme militant des compagnons d'Amiens dont le but est de faire un maximum de publicité à la cause défendue par Alexandre Jacob. Si nous ne pouvons leur attribuer avec certitude les lettres de menaces envoyées aux jurés, il va de soi que celles-ci vont dans le sens voulu par les animateurs de *Germinal*. La première est révélée à la presse le 13 mars et porte la signature du *Comité Terroriste International* ; la seconde intervient au lendemain de l'expulsion d'Alexandre Jacob. A la différence de la première missive, la seconde est adressée non seulement aux membres du jury siégeant mais aussi à tous les jurés suppléants. Les deux posent une alternative simple, frappée à la machine à écrire : le verdict doit être clément sans quoi la répartie pourrait bien être sanglante. L'avertissement, sans équivoque, incite à la précaution quant à son analyse mais, au regard d'une ville "en état de siège", il ne peut s'agir d'une simple bravade, d'une farce sans conséquence. Retenons malgré tout qu'aucune des menaces n'a été mise en application. Le seul fait significatif intervient huit mois après le procès d'Amiens et paraît bien en-deçà de la terrible vengeance prédite par les lettres anonymes :

> "*Cette nuit, des fumistes ont déposé sur le pas de la porte de M. Hatté, juge d'instruction à Abbeville, rue de la Tannerie n°3, un tesson de bouteille rempli de sable avec une mèche, le tout enveloppé dans un journal. Cette fumisterie n'a fait l'objet que de quelques commentaires dans le voisinage*"[804].

A cette époque, le procès de Laon est clos depuis deux mois ; Alexandre Jacob, lui, attend son départ à l'infirmerie du pénitencier de Saint Martin de Ré. Après le 15 mars 1905, le procès d'Amiens se déroule sans Alexandre Jacob et les sept autres Travailleurs de la Nuit. Si pour la presse nationale "le drame judiciaire" perd de son intérêt, il n'en va pas de même

---

aux audiences. Me Fabiani se serait chargé de leur en procurer mais il aurait échoué ; Tarlier a alors cherché à en obtenir en vain du commissariat central et du surveillant en chef du palais de justice".

[802] A.P.P.P., BA1504, rapport brigadier Doyen, 14 mars : "*L'individu qui porte cette bombe serait un nommé Grandin ou Degrandin, âgé de 31 à 35 ans, répondant au signalement suivant : visage ovale, yeux noirs, cheveux et barbes noirs, porte une longue impériale, vêtu d'un pantalon noir rayé de blanc et d'un pardessus gris clair, coiffé d'un chapeau melon noir. Signalement du deuxième individu dont on ignore le nom : cheveux et barbe châtain, yeux gris–bleu, vêtu d'un pantalon de velours jaune foncé, tirant sur le marron ; et d'un veston gris tacheté ; coiffé d'un chapeau mou fendu. Les inspecteurs détachés à Amiens ont reçu communication de ces deux signalements*".

[803] A.P.P.P., BA1504, rapport du brigadier Doyen, 15 mars.

[804] A.N., F7 12504-12518 : agissements anarchistes, lettre du commissaire d'Abbeville adressée au chef de la sûreté générale Hamard le 23 novembre 1905.

pour l'équipe de *Germinal* que la police surveille toujours aussi activement. Tarlier est ainsi aperçu le 16 mars à la gare du Nord ; le 17 il récupère au même endroit des exemplaires du numéro spécial du journal qui doit sortir le lendemain. Le même jour, Tarlier et Lemaire accompagnent la femme de Jacques Sautarel chez Me Pecquet, l'avocat de Léon Pélissard[805]. Le 20 mars, la compagne du bijoutier anarchiste passe tout l'après-midi au local de *Germinal*. Le 21, les frères Tarlier sont repérés dans la foule des curieux aux abords du palais de justice. Le 22 mars, le verdict du procès d'Amiens tombe. La police s'attend à quelques remous dans une foule venue nombreuse et s'active en conséquence :

> "*Un groupe composé de la plupart des anarchistes d'Amiens a été surveillé pendant toute la soirée d'une façon plus particulière. A la sortie de l'audience, le service d'ordre a refoulé les curieux dans les rues avoisinant la place Saint Denis ; le groupe d'anarchistes s'est maintenu compact et nous avons été prévenus à ce moment que ces individus projetaient de lancer des pétards dans l'escorte au moment du passage des prisonniers. Nous nous sommes alors mis en contact immédiat avec eux, Ce qui les a fait quelque peu protester mais les a empêchés de se livrer à des manifestations. Après le passage des prisonniers, le groupe a remonté la rue des Trois Cailloux ; un pétard absolument inoffensif a alors été jeté mais nous n'avons pu distinguer l'auteur de cette fumisterie car plus de deux mille personnes se trouvaient à cet endroit*"[806].

Les anarchistes se dirigent ensuite vers le local de *Germinal* en chantant *L'Internationale*. La police lève sa surveillance à une heure du matin. Le procès d'Amiens est terminé. La propagande par l'écrit reprend son droit chez les anarchistes picards. Pour eux, le bilan de ces quinze jours est relativement positif de part l'intense militantisme dont ils ont fait preuve. Néanmoins, cet activisme local, qui ne s'arrête pas avec le procès d'Amiens, doit être nuancé par la relative absence dans l'affaire Jacob des "ténors" nationaux de l'anarchie. Certes, Malato et Matha ont du intervenir pendant ces quinze jours mais aucune trace de leurs actions n'ont pu être repérées dans les archives consultées. Bien sûr, Albert Libertad a donné un article pour Germinal. Nous pouvons ainsi porter une appréciation en demi teinte sur la famille anarchiste. Tel est le sens de "*l'erreur de Jacob*" qui a fait fi des dissensions multiples affaiblissant la portée de son message.

C. "L'erreur de Jacob"[807]

Jusqu'à présent le vol n'avait été que le fait d'individus rarement associés et surtout rarement aussi organisés que les Travailleurs de la Nuit[808]. Certes, les procès de Clément Duval et de Vittorio Pini apparaissent sensationnels. Certes, Ortiz est jugé et condamné à l'occasion du procès des Trente pour association de malfaiteurs. Certes, l'Italien Parmeggiani, le Belge Schouppe et son gendre vosgien Bernard ont cambriolé en groupe. Mais ces compagnies de la rapine n'ont été qu'occasionnelles et l'attachement réel à la cause anarchiste paraît des plus aléatoires. Alexandre Jacob, en revanche, élève le vol à un niveau quasiment industriel, le tout au bénéfice de l'anarchie. Les Travailleurs de la Nuit ont écumé la France, et au-delà, pendant trois ans. Le vol devenait une pratique quotidienne ; Jacob n'avouait-il pas à la fin de sa vie, en se remémorant sa "*révolution*", qu'il allait cambrioler, partant de chez lui le

---

[805] Très certainement pour obtenir un laissez-passer pour la salle d'audience du tribunal.
[806] A.P.P.P., BA1504, rapport du brigadier Doyen, 23 mars.
[807] *Le libertaire*, n°25, 23 – 30 avril 1905.
[808] Manfrédonia Gaétano, L'individualisme anarchiste en France, p.107 : "*Les rapports de police font état de larcins, de petits vols à l'étalage, d'estampage comme étant chose courante mais il ne semble pas qu'en dehors de ces geste de "débrouillardise individuelle" il y ait eu un nombre important de militants qui soient passés de la théorie à la pratique sur une grande échelle*".

matin ou le soir, comme l'ouvrier va pointer à l'usine[809] ? Mais, dès le départ, la question de l'illégalisme suscite de larges débats dans les milieux libertaires. Nombreuses sont les réunions, les conférences, les entretiens répondant à la problématique du vol à l'occasion de l'affaire Duval en 1887 ou de l'arrestation de Pini en 1889. Si les deux hommes sont à cette époque "*les représentants des anarchistes pour qui le vol est un droit*"[810], cette pratique est pourtant loin de faire l'unanimité. Il s'agit alors d'affirmer ou d'infirmer l'adéquation de l'infraction – commise volontairement, sciemment ou non – avec les principes anarchistes. En 1882, un placard, intitulé "*Mort aux voleurs*", préconise l'expropriation de la bourgeoisie et la prise en main des richesses sociales et des moyens de production par les travailleurs[811]. La polémique est réellement lancée trois ans plus tard dans les colonnes du *Révolté* de Jean Grave. Deux articles, "*Voleurs*" et "*La morale*"[812], condamnent les pratiques illégales en faisant l'amalgame entre le voleur et le bourgeois ; les deux jouissant de la vie sans travailler parasitent, phagocytent la société. Mais Grave et son équipe nuancent leurs propos en établissant une double distinction entre, d'une part le voleur professionnel et l'occasionnel motivé par les besoins de l'existence (famine, pauvreté, etc.) et, d'autre part, le voleur qui agit dans un but politique et celui qui est animé par un intérêt uniquement individuel. Cette précision justifie alors le soutien à Clément Duval mais, par la suite, l'anathème frappe les voleurs, quelle que soit la profondeur de leurs convictions anarchistes. Les discussions ne sont pas closes pour autant. Le vol est même mis à l'ordre du jour de la conférence internationale de Paris en 1889. "*Les avis divergent tellement que l'on peut arriver à parler de schisme*", premier signe concret de l'affirmation de l'individualisme anarchisme pour Gaétano Manfrédonia[813]. S'il n'adhère pas totalement à la pratique du vol, *Le Libertaire* de Sébastien Faure n'en ouvre pas moins ses colonnes aux sectateurs de la reprise individuelle dans ses premières années, soit de 1896 à 1899. C'est d'ailleurs l'époque où le journal s'installe pour quelque temps à Marseille, la ville d'Alexandre Jacob. Mais, à l'instar d'Elysée et de Paul Reclus, la motivation doit justifier l'acte pour que celui-ci puisse être considéré comme politique et révolutionnaire. Face à cet argumentaire, Alexandre Jacob peut opposer le pragmatisme de son idéal politique et le réalisme de son combat conçu comme un état de guerre permanent fait à la société capitaliste, "*aux riches, voleurs du bien des pauvres*"[814]. Dans cette optique, il convient de rappeler que la reprise d'Alexandre Jacob est loin d'être occasionnelle, résultant d'une association voulue et librement consentie ; qu'elle résulte bien en somme d'un idéal politique. Une partie des biens dérobés doit servir au combat anarchiste, aider les camarades en difficulté. Alain Sergent suggère le financement des locaux du Libertaire, rue d'Orsel à Paris ; le journal étant géré à l'époque (1900 – 1903 par Louis Matha). D'une autre manière Jeanne Humbert se souvient lors de son enfance avoir assisté à une fête donnée par les Travailleurs de la Nuit pour les camarades de Touraine[815]. Alexandre Jacob rejoint par ses actes les conceptions stirnériennes développées dans "*L'unique et sa propriété*". Le livre de cet auteur allemand, paru en 1845, ne connaît une réelle popularité

[809] Entretien avec Josette Passas, août 2001.
[810] Maitron Jean, op.cit., p.189
[811] Manfrédonia Gaétano, op.cit., p.103
[812] *Le Révolté*, n°3, 10 – 23 mars 1885
[813] Manfrédonia Gaétano, op.cit., p.110
[814] Jacob Alexandre, déclaration "*Pourquoi j'ai cambriolé*".
[815] Guerrand Henry Roger et Ronsin Francis, *Jeanne Humbert ou la lutte pour le contrôle des naissances*, p.181 : "*Jeanne n'a qu'une dizaine d'années. (…) La rencontre avec cet aventurier légendaire figurera parmi les meilleurs souvenirs de Jeanne. Alexandre prépara lui-même une fête pour les compagnons tourangeaux avec argenterie, nappes et serviettes brodées, certainement le produit d'une récupération prolétarienne dans l'un de ces châteaux qui figuraient avec les presbytères parmi les objectifs de prédilections du précurseur de Lupin. Avant de s'évanouir avec ses fidèles Travailleurs de la Nuit, dans les brumes des bords de Loire, Alexandre prit garde de distribuer quelques Louis dont ses hôtes, souvent au chômage à cause de leurs idées, le remercièrent fraternellement*" (La biographie est écrite d'après les ouvrages et les souvenirs de la néo-malthusienne).

dans les milieux libertaire de l'hexagone qu'à la fin du XIXe siècle. Il sert de base théorique à la pratique illégaliste. En effet, l'égoïsme stirnérien fait primer l'individu sur une quelconque organisation que ce soit, fusse-t-elle même révolutionnaire. "L*e droit de vie et de mort que se sont réservés l'Eglise et l'Etat, je déclare que lui aussi est à moi*". Ce à quoi répond Alexandre Jacob : "*Le droit de vivre ne se mendie pas, il se prend*" dans sa déclaration "*Pourquoi j'ai cambriolé*". La révolution ne peut alors naître que de la conjonction des aspirations individuelles mais, dans l'immédiateté, tout est bon pour s'affranchir des contraintes sociales. Les actes d'Alexandre Jacob s'inscrivent donc dans ce double sens, révolutionnaire et individualiste. Ses procès sont alors l'occasion de théoriser le vol et, dans cette optique, même si ses propos ont eu des précurseurs et de détracteurs comme nous venons de la voir, Alexandre Jacob peut être considéré autant comme un penseur libertaire que comme un militant mettant en pratique ses convictions. Après la dynamite de Ravachol[816], il exprime une autre idée du courant individualiste en s'attaquant non pas aux personnes mais aux biens. Moins sanglant, l'illégalisme de Jacob – comme ses prédécesseur propagandistes par le fait – qu'il a nourri, alimenté et fait vivre par son action. Alexandre Jacob intervient donc dans un débat trahissant surtout l'extrême division de la maison anarchie, unie et cimentée néanmoins par le refus de l'autorité.

C'est dans ce contexte qu'intervient le procès d'Amiens mettant en valeur "*l'erreur de Jacob*", titre d'un article signé Victor Méric et paru dans *Le Libertaire*, n°25, du 23 au 30 avril 1905. Né le 10 mai 1876 à Marseille, le journaliste anarchiste et pacifiste collabore régulièrement à la feuille de Sébastien Faure et se singularise au début du XXe siècle par son antimilitarisme intransigeant. Il est en 1904 l'un des fondateurs avec Gustave Hervé, Miguel Almeyreda et Georges Yvetot de l'association antimilitariste avec laquelle il mène une active propagande en multipliant les conférences dans toute la France. Il n'est pas exclu qu'il ait fréquenté à cette époque les milieux illégalistes[817] comme le signale le *Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier Français* de Jean Maitron, preuve s'il en est de la popularité de cette tendance dans le mouvement libertaire. Toujours est-il que le journaliste Méric montre, par l'article qu'il donne au *Libertaire*, que le débat sur la question du vol n'est pas encore tranché. Pour ce faire, il imagine une entrevue avec Alexandre Jacob dans sa cellule après le procès d'Amiens. A travers le voleur emprisonné et condamné, il critique vertement la stérilité des discussions sur le bien ou le mal fondé du vol. Il prend fait et cause pour l'illégaliste. Nous croyons alors bon de donner ici l'intégralité de son texte :

> *"**L'erreur de Jacob***
>
> *Grâce à un subterfuge sur lequel je m'abstiendrai de fournir des éclaircissements, j'ai pu pénétrer dans le cachot de Jacob. La paille humide, ordinaire à ces lieux, faisait absolument défaut. Le condamné n'avait pas cette mine abattue que je m'attendais à lui trouver. Seulement, à en juger par le mouvement régulier de sa mâchoire qui s'ouvrait et se refermait en de formidables bâillements, Jacob paraissait s'embêter ferme.*
>
> *- Eh bien, fit-il*
>
> *- Eh bien, dis-je*
>
> *Là dessus, Jacob se lève et, comme tout prisonnier qui se respecte, se mit à marcher à grandes enjambées entre les quatre murs de sa cellule. Puis, se plaçant devant moi, les bras croisés sur sa poitrine :*
>
> *- Voyons ; que pense-t-on de mon action ? Qu'a-t-on dit et qu'a-t-on fait ? A-t-on créé autour de ce procès où je démolissais tour à tour chacun des soutiens de*

[816] Et avant les brownings de Bonnot, Callemin, Garnier si l'anachronisme est ici autorisé.
[817] "*A la même époque, il aurait été mêlé à des affaires de fausses monnaies*", D.B.M.O.F, version CD-ROM.

notre ordre social l'agitation nécessaire ? A-t-on fait jaillir publiquement les conclusions lumineuses que comportait un tel procès ? A-t-on fait suivre les comptes-rendus des commentaires utiles ? En un mot, a-t-on profité de l'occasion unique qui s'offrait à la propagande et à la diffusion de nos idées, de notre idée ?

je secoue péniblement ma tête qui oscilla sur mes épaule de droite à gauche, puis de gauche à droite, ce qui dans tous les temps et dans tous les lieux a signifié un acte de dénégation.

- Ainsi, reprit Jacob, on a rien fait de tout cela. Alors, qu'a-t-on fait ? Que fait-on ?

- On s'occupe, répondis-je, de savoir si tes actes sont en concordance avec les principes anarchistes.

Jacob bondit. Ses yeux noirs, empreints d'une si ineffable douceur quand ils se reposaient sur un ami, mais si farouchement chargé du fluide de haine quand ils se fixaient sur un adversaire, ses yeux me lancèrent un éclair.

- Comment ? , s'écria-t-il, Vous en êtes là ? Vous recherchez si mes actes sont en accord avec mes principes ? Les principes. Quels Principes ! Moi qui croyais naïvement que l'anarchisme était une conception politique et économique d'une société encore à venir et qu'il fallait commencer par flanquer celle-ci par terre ! Je me trompais donc ? Il paraît qu'il y a une tactique, une seule, la bonne celle-là ! Mais quelle est-elle ?

- Je n'en sais rien, avouais-je, confessant d'un air piteux mon ignorance.

- Tu n'en sais rien du tout mais d'autres doivent le savoir. Voyons, quelle est la méthode ? Explique-moi cela. Comment faut-il s'y prendre pour être réellement anarchiste?

- Ecoute, dis-je. A la vérité, personne n'en sait rien. Des méthodes, il en existe presque autant que d'individus. Des principes, il y en a certainement. Mais quels sont les bons et les mauvais ? Je n'en sais pas plus long là-dessus que les camarades. Tout ce que je puis te dire, c'est que des gens qui s'y connaissent affirment que tes actes n'ont rien avoir avec l'anarchie.

Jacob s'était remis à marcher furieusement dans l'étroit espace que la générosité gouvernementale lui a consenti. De nouveau, il s'arrêta et se campa devant moi :

- Ainsi, la leçon n'aura pas été comprise ? J'ai voulu donner un exemple ; j'ai voulu montrer à ces foules de travailleurs stupides qui font la richesse et la puissance de leurs maîtres par leur labeur et leur soumission, que la désertion de l'atelier était le seul acte de révolte lucide et logique. J'ai voulu montrer aux camarades que le seul moyen de lutte efficace étai celui qui consistait à attaquer l'endroit sensible : le coffre-fort. L'argent étant le maître incontesté, c'est à l'argent que je m'en suis pris. J'ai rêvé de la révolution par l'éventrement des coffres-forts et l'éparpillement de l'or autour de moi. J'ai substitué la pince monseigneur à la bombe désuète. J'ai voulu éclairer la conscience des parias, des malfaiteurs, de tous ceux qui sont les en-dehors, les hors la loi et qui, par tous les moyens, luttent pour l'existence, s'affirmant ainsi les seuls logiques. Et voici qu'au moment où je succombe, il se trouve des gens graves, très graves, trop graves pour condamner ma "méthode" au nom de principes qu'ils ne savent même pas formater. sans doute, il vaut mieux débiter les derniers philosophes à un troupeau de tardigrades attendant dévotement l'oracle. C'est d'un effet moins sûr, moins immédiat mais moins dangereux.

Jacob s'était interrompu un instant. Il reprit plus sourdement.

- Je vois très bien aujourd'hui que je m'étais trompé. Je n'aurais pas du agir sans quémander l'autorisation préalable des pontifes. Voilà mon erreur ! Mea Culpa ! La prochaine fois, je prierai ces messieurs de se réunir et de se prononcer. Et je n'agirai que lorsque la certitude que les principes dont ils sont les dépositaires ne courent pas le risque d'être outragés.

Je regardai Jacob avec inquiétude. Mais un formidable éclat de rire vint souligner ces paroles. D'un autre, il s'était replacé sur sa couchette et, dès lors, il se referma dans un mutisme dont rien ne pu le faire ressortir".

La presse anarchiste a en général signalé le procès d'Amiens. On ne peut pas dire en revanche qu'elle ait, *Germinal* mis à part, franchement soutenu Alexandre Jacob. Les libertaires ne sont pas tous, comme le montre l'article de Méric, de chauds partisans de la reprise

individuelle, oscillant pour la plupart d'entre eux entre anarcho-syndicalisme et éducation des masses. De là, la colère imaginaire d'Alexandre Jacob croyant avoir apporté sa pierre à l'édifice de propagande anarchiste.


JEAN GRAVE

Les Temps Nouveaux de Jean Grave (dont l'allusion dans le texte de Méric paraît évidente de par la répétition du qualificatif grave et dont nous avons vu précédemment comment il envisageait l'illégalisme) oublient de faire une quelconque allusion que ce soit au procès d'Amiens. A la place de cet événement, nous pouvons trouver dans les colonnes du journal du "*pape de la rue Mouffetard*" quelques critiques littéraires ou encore les nouvelles de quelques mouvements sociaux comme cette manifestation de plusieurs milliers d'ouvriers en mars 1905 dans la vallée vosgienne de la Haute Meurthe, entre Saint Léonard et Plainfaing, non loin de Saint Dié. Le défilé de prolétaires, bien que fortement encadré par environ 500 gendarmes, donne lieu à de légers affrontements ; trois, quatre coups de feu sont échangés. Est-ce pour cela que la manifestation lorraine est préférée à l'actualité picarde ? Nous pouvons en douter et mettre en avant les réticences de Grave à donner crédit à l'action d'Alexandre Jacob. Dans le même ordre d'esprit, l'actualité militante et nationale peut aussi faire passer le procès d'Amiens et, ce, avant même qu'il n'ait eu lieu. Alexandre Jacob ne peut alors que s'effacer devant la mémoire de "*la Vierge Rouge*" qui vient de s'éteindre à Marseille le 9 janvier alors qu'elle effectuait une tournée de conférence en compagnie d'Ernest Girault. "*Son corps est ramené à Paris et ses obsèques, de la gare de Lyon au cimetière de Levallois, sont suivies par une foule immense*"[818] le 22 janvier. *Le Libertaire* estime le cortège funéraire à plus de 100000 personnes[819] ; ce qui démontre que l'extrême popularité de la "pétroleuse" dépasse largement le cercle du mouvement libertaire. "*C'est un deuil pour l'humanité*"[820] écrit *Germinal*. Cette vénération, explique Gaétano Manfredonia dans son ouvrage sur la chanson anarchiste en France, commence dès son retour du bagne de Nouvelle Calédonie en 1880 : "*Louise était perçue (….) ni plus ni moins comme la révolution personnifiée ; symbole vivant de la sociale*"[821]. Elle est, avec Ravachol, un des rares personnages de l'anarchie à être "déifié"[822]. Alexandre Jacob ne connaît pas ce sort là. *L'anarchie* de Libertad n'est pas encore créée lorsque le voleur commence à défrayer la chronique judiciaire. Le numéro 1 de ce journal, que l'on peut considérer comme la voix des individualistes et dont le tirage jusqu'à la

[818] D.B.M.O.F., version CD-ROM.
[819] *Le Libertaire*, n°14, 5 – 12 février 1905.
[820] *Germinal*, n°2, 17 – 30 janvier 1905.
[821] Manfrédonia Gaétano, *La chanson anarchiste en France des origines à 1914*, p.228.
[822] Manfrédonia Gaétano, ibid., p.229 : "*Ce qu'il y a de commun dans les deux cas, c'est qu'ils transcendent leur condition historique et individuelle pour devenir l'expression et le porte-étendard de valeurs et d'idéaux communs partagés par l'ensemble des compagnons. Ils doivent être envisagés de ce fait comme deux figures aux attributs mythologiques qui se montreront en mesure d'alimenter toute une série de représentations dans lesquelles les générations futures du mouvement libertaire pourront longtemps se reconnaître*".

mort de son fondateur en 1908 n'excède jamais les 8000 exemplaires, paraît le 13 avril 1905. Le nom de Jacob est néanmoins repérable dans le rubrique "*Chiquenaudes et croquignoles*" du 20 avril. "*Dans cette rubrique et sous le pseudonyme de Candide, Albert Libertad donne des informations diverses dans un style des plus lapidaires*"[823]. Le béquillard, dans cette brève se gausse ouvertement des jurés ayant eu à se prononcer contre le cambrioleur[824]. Si Sébastien Faure fait quelques remarques sans prendre réellement position, il n'en va pas de même pour certains collaborateurs du *Libertaire*. Sur une période de sept mois, s'étalant de janvier à juillet et couvrant de fait les procès d'Amiens et d'Orléans, seuls cinq articles font allusion aux Travailleurs de la Nuit. Deux sont consacrés à Jacques Sautarel. Miguel Almeyreda prend la défense du bijoutier écrivain[825]. Mais le père du cinéaste Jean Vigo signe également dans le n°22 du journal de Sébastien Faure (du 1er au 8 avril) un texte donnant un portrait élogieux d'Alexandre Jacob : "*On demeure saisi devant un pareil homme*"[826]. L'article de Georges Pioch, intitulé "*Jacob*"[827], va dans le même sens que celui signé par Méric ; c'est à dire une certaine approbation des actes du cambrioleur considéré comme réellement anarchiste. Le journaliste libertaire qui s'occupe de la rubrique littéraire et artistique collabore également au *Gil Blas* et, à ce titre, doit certainement faire partie des fréquentations de Maurice Leblanc[828]. Passé le procès d'Amiens, *Le Libertaire* n'évoque plus Alexandre Jacob et, dans son numéro du 9 au 16 octobre, se contente d'un très bref compte-rendu du verdict de Laon annonçant

[823] Libertad Albert, *Le culte de la charogne*, p.291.
[824] Voir *I) Alexandre face à ses juges*.
[825] *Le Libertaire*, n°22 du 1 au 8 avril 1905 et n°23 du 9 au 16 avril 1905.
[826] Miguel Almeyreda dans *Le Libertaire*, n°22: "*Après deux mortelles années de claustration, seul, entre des murs de nuit, un être possédant à un degré toujours égal une telle énergie, une semblable lucidité, est une nature peu commune. On a tenté de montrer Jacob sous le double aspect d'un fanfaron illuminé et d'un escarpe égoïste et sanguinaire. Les fortes déclarations de Jacob, sa vie entière, son bon et calme sourire lorsque ses yeux ne se reposent sur autre chose qu'une manifestation de l'autorité, sont le démenti le plus formel opposé aux racontars intéressés d'une presse à la dévotion du pouvoir. (…) Les actes de Jacob sont la résultantes d'une conviction profonde, d'une observation rigoureuse. (…) Jacob a mis à contribution la fortune usurpée des oisifs. Il a porté une main légitime sur le produit de la spéculation, de la rapine et de la concussion légalisée. Il a dépouillé d'une part du larcin les habituels détrousseurs du peuple. c'est là, sinon une légitimation définitive pour nous qui rêvons d'un monde où toute hypocrisie serait bannie, du moins une explication de l'attitude d'un homme qui fut autre chose qu'un voleur ordinaire. Fort de sa conviction, il a fourni la justification de ses actes préférant être un bandit cynique qu'un ouvrier honnête, docile et avachi, produisant de la richesse en compensation d'un dérisoire salaire*".
[827] Georges Pioch dans *Le libertaire*, n°22 : "*Il ne craignait pas la justice des hommes ; celle-ci ne l'a point manqué. On ne recherche point si la peine qu'on lui infligea est proportionnée aux crimes (uniquement sociaux d'ailleurs) qu'on lui reproche. la discuter serait fortifier d'un peu de raisonnement cette aberration qu'un homme a le droit de juger oppressivement un autre homme. Mais si Jacob apparaît comme un beau spécimen de virilité, de raison libre et, relativement au meilleur monde que nous élaborons, une façon d'apôtre catégorique opérant dans l'immédiate réalité, on doit reconnaître qu'il a fauté socialement en ayant négligé d'illustrer l'histoire humaine d'un grand exemple économique. Les bourgeois intelligents (il en existe) l'attendaient de lui cet exemple. Ils furent déçus ; d'où leur colère. Voler, soit ; lesdits bourgeois confesseraient volontiers dans l'intimité qu'à moins de se résigner à crever de faim ou à cette sagesse qu'on appelle médiocrité de condition, on ne peut faire autre chose sur la terre que de voler à l'envi. Tuer quand on est surpris durant l'opération, passe encore ; les gens n'ont qu'à ne point s'occuper des affaires d'autrui ; et lorsque ces gens sont des gardiens de la paix acceptant d'être nourris au frais de tous pour n'assurer la sécurité que de quelques-uns, ne devrait-on pas convenir qu'il ne peut y avoir d'assassinat pour eux mais tout nécessairement des accidents du travail. (…) Mais Jacob et les siens ne plaçaient point leur argent. Ils s'éparpillaient à des misères s'avouant autour d'eux, aux propagandes qui ne tendent pas aux faciles vertus qu'engendre la richesse. Or, ici bas, l'argent seul est coupable qui ne se reproduit point. Mais les Jacob subordonnaient à une idéologie ferme et transcendante leur conquête de l'or sur les conquérants mêmes. Le vol est dans la norme ; le scandale ne commence qu'avec la pensée libertaire s'incorporant aux actes. Vous eussiez pu être, ô Jacob !, sans l'oppression d'une imagination lucide, Moïse, Napoléon ou Dufayel. Cette gloire ne vous a point séduit. Elle se venge de vos dédains et, nécessairement, à la façon des prostituées bourgeoises qui ne pardonne point de s'être offertes en vain. Et cette vengeance, vous ne l'avez pas volée, si je puis ainsi dire, sans mauvais jeu de mots, homme intact, complet, logique, ô mâle !*".
[828] Voir chapitre 5 III) *C) L'impossible rencontre lupinienne*.

l'acquittement de Jacques Sautarel. C'est donc bien *Germinal* qui, à un niveau local, est le seul à ouvrir largement ses colonnes aux compagnons soutenant Alexandre Jacob et ses amis. Depuis sa création, au mois de novembre 1904, jusqu'en octobre 1905, une cinquantaine d'articles et de textes plus ou moins longs, mais aussi de déclarations et de chansons, prennent la défense du cambrioleur et de son œuvre de propagande anarchiste. En fin de compte, l'absence d'unanimité au niveau national dans le soutien apporté aux Travailleurs de la Nuit, le manque volontaire d'intérêt pour certains, justifie un certain « oubli » dans lequel Alexandre Jacob tombe une fois le procès d'Amiens clos. L'emploi du terme « oubli » peut sembler maladroit au regard du contexte de répression entourant le mouvement anarchiste. Les lois scélérates, rappelons-le, impliquent des mesures de prudence de la part des littérateurs et journalistes libertaires. Le moindre propos estimé contraire à la loi peut amener des mesures de rétorsion de la part de la justice. La prudence prévaut donc sur le soutien ouvert et affirmé à Jacob. Cela ne signifie pas en outre que les actes illégalistes n'aient pas bénéficié d'un accord de principe, d'un agrément théorique et militant au minimum. Seulement cette approbation des faits doit être tue. L'anarchiste ne peut donc pas dire, déclamer, écrire qu'il estime normal que l'on vole, que les actes de Jacob sont justes, que les Travailleurs de la Nuit participent comme n'importe quel autre militant anarchiste à la destruction du vieux monde bourgeois et libéral. Mais le silence public n'empêche pas les soutiens. Le discours officiel masque alors les actes officieux et clandestins. Il faut également considérer l'idée que l'aide matérielle apportée par Jacob et ses complices à la Cause doit susciter un appui aussi léger soit-il. Cela est particulièrement vrai pour la période qui suit et nous verrons combien certains compagnons s'investissent dans les tentatives d'évasion du forçat Jacob. Seulement, la discrétion prévalant, il ne nous a pas été possible de repérer, outre les actes de *Germinal*, d'autres formes de solidarité dans les archives publiques. L'absence de source, policière qui plus est, ne signifie pas que le fait n'existe pas en soi, surtout s'il constitue une infraction caractérisée à la loi. Il n'en demeure pas moins que les partisans de l'individualisme, et encore moins ceux de l'illégalisme, malgré une relative popularité dans certains milieux sociaux, n'ont jamais constitué une majorité conséquente dans les milieux libertaires. "*Ainsi, du congrès d'unification des bourses du travail à Limoges en 1895 à celui qui se tient un an et demi après le procès dans cette même ville d'Amiens, les militants et les penseurs les plus influents se tournent vers les organisations syndicales*"[829].



[829] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 52, notes introductives.

Mais l'actualité militante et surtout l'affaire dite "de la rue de Rohan" viennent également effacer le souvenir des Travailleurs de la Nuit. A la fin du mois de mai, le jeune roi d'Espagne Alphonse XIII rend une visite officielle au président Loubet. Le déploiement des forces de sécurité paraît impressionnant. Pourtant, dans la nuit du 31 mai au 1er juin, un individu parvient à lancer deux bombes sur le passage du cortège qui sortait de l'Opéra et regagnait le ministère des Affaires Etrangères. Sur les deux projectiles, un seul éclate tuant seulement un cheval et en blessant sérieusement un autre. Aucun mort n'est à déplorer. La tête couronnée d'Espagne et le chef de l'état français s'en tirent avec une énorme frayeur. La bombe a fait plus de peur que de mal mais l'attentat sert de prétexte à l'arrestation presque immédiate de quatre anarchistes parmi lesquels Charles Malato ; à qui l'on reproche d'avoir reçu les 27 avril et 12 mai deux colis contenant des engins explosifs similaires à ceux ayant servis à l'attentat. Jean Grave est aussi inquiété car la police retrouve dans les bois de Clamart d'autres engins explosifs enveloppés dans des feuillets écrits de sa main. Le flou et l'ambiguïté entourent cette affaire si bien que l'on peut avancer une manipulation policière visant les milieux libertaires. En effet, les forces de l'ordre sont au courant du complot ourdi contre Alphonse XIII bien avant sa venue en France. C'est ce qui permet entre autres des arrestations aussi rapides. La police française surveille activement l'Espagnol Valina qu'elle intercepte le 25 mai, c'est à dire six jours avant l'attentat. Mais elle perd la trace des bombes envoyées d'Espagne, le jour même de leur explosion. Une fois de plus des anarchistes se retrouvent devant une cour d'assises. Des témoignages de moralité affluent pour soutenir Malato[830]. Malgré les imprécations du procureur général Bulot, le jury de la Seine acquitte le publiciste libertaire et ses quatre co-inculpés. Pour Jean Maitron, l'événement constitue une des dernières manifestations de la propagande par le fait en France. Retenons qu'elle se produit quelques temps après le procès d'Amiens. Sans pour autant faire un lien entre les deux affaires (Malato connaît Jacob), force est de constater que le tapage médiatique fait autour de l'attentat contribue à minimiser la portée, même relative, des procès d'Orléans et de Laon. Nous pouvons ainsi aisément admettre que les libertaires aient été accaparés par la défense d'un de leurs penseurs. Alexandre Jacob passe au second plan. S'il n'a pas réussi à créer autour de son personnage une action de propagande aussi forte et aussi unanime qu'il l'eut souhaitée, la presse en revanche s'est emparée d'une affaire qu'elle considère comme un fait divers plus extraordinaire qu'à l'accoutumée. Après avoir fait face à ses juges et à ses compagnons d'idées, Alexandre l'anarchiste subit un traitement médiatique, où le fait politique est forcément et fatalement gommé, sinon largement atténué et déformé.

III. Alexandre et la presse

A. Un procès à sensation

1) La presse à la fin du XIXe siècle

La presse fut généreuse quant à la couverture du procès d'Amiens mais nettement moins prolixe pour ceux d'Orléans et de Laon. Quoi qu'il en soit et comme l'écrit William Caruchet : « *La personnalité de Jacob, la légende qui entoure ses exploits, l'engouement du public pour les affaires criminelles, la psychose d'insécurité entretenue par les attentats anarchistes, la multiplicité des cambriolages, tout concourt à faire du procès d'Amiens un événement* »[831]. De fait, la presse nationale va consacrer aux procès certains de ses principaux titres. Et Alain Sergent de rajouter que «tous *les grands organes de la presse sont représentés*

[830] Dont ceux d'Henri Rochefort, Aristide Briand, etc.
[831] William Caruchet, op.cit., p.152..

et dix journaux étrangers ont envoyé leurs reporters »[832]. Dans une lettre écrite à son frère Joanny le 7 mai depuis le dépôt pénitentiaire de Saint Martin de Ré, Léon Pélissard revient sur l'affluence des journalistes à Amiens : « *Ils étaient même quelque chose comme trente journalistes au procès sans compter l'agence Havas et l'agence Fournier* »[833]. « *Ce fut un des plus formidables procès qu'ait enregistré l'histoire criminelle* » écrit Louis Roubaud dans les colonnes du *Quotidien* en 1925 lors de la campagne de presse en faveur de la libération de Jacob. Une question s'ouvre ainsi à nous, à savoir celle de l'aspect exceptionnel de «l'*affaire Jacob* » et de son intérêt au regard du traitement médiatique dont elle fut l'objet. Et, ce, d'autant plus que le premier semestre de l'année 1905 fut riche en événements tant nationaux qu'internationaux.

a) Un événement parmi d'autres

En effet, l'actualité aurait pu occulter le procès d'Amiens car, en 1905, les yeux du monde sont tournés vers la Russie impériale. La puissance de la Troisième Rome est dangereusement et doublement chancelante. Une nation de couleur – le Japon régénéré par l'industrialisation de l'ère Meiji – s'apprête à mettre fin à l'hypothétique supériorité d'une civilisation blanche. Le 8 février 1904, l'attaque de la flotte russe dans la rade de Port Arthur marque le début de la guerre russo-japonaise. La révolution, à l'intérieur de la Russie, gronde, menaçant la dynastie des Romanov. Et le sort de ce pays intéresse d'autant plus la France que celle-ci s'est engagée depuis les années 1890 dans une alliance défensive, prémisse de la Triple Entente avec l'Angleterre. La politique générale menée par le ministre des affaires étrangères Delcassé vise à l'isolement de l'ennemi héréditaire (au moins depuis 1870) : l'Allemagne. Mais la politique expansionniste des tsars en Asie (1858 : annexion de la région de l'Amour) se heurte en Mandchourie et en Corée aux intérêts japonais. Et les désastres s'accumulent : le 2 janvier 1905, Port Arthur capitule. Le 5 mars, le général Kouropatkine subit la cinglante défaite de Moukden. Les 27 et 28 mai, la flotte russe conduite par l'amiral Rojdestvenski est anéantie dans le détroit de Tsu-Shima. Le 5 septembre, la paix est signée avec le Japon. A l'intérieur de son pays, Nicolas II doit faire face à l'exacerbation des revendications sociales et politiques. Le 22 janvier, la fusillade du Palais d'Hiver tue un millier de manifestants. Les grèves se multiplient dans les villes ; l'agitation gagne les campagnes et toutes les parties de l'Empire (en Pologne notamment).Celui-ci semble vacillant ; le 17 février le grand duc Serge – oncle de Nicolas II – est assassiné. Le 3 mars le gouvernement Witte annonce son intention «d'*appeler les élus du peuple à participer à la confection des projets de lois* ».Le 29 juin, les marins du cuirassé Potemkine se mutinent. Le 19 août, l'hypothèse d'une Douma est lancée. A la lecture de la presse sur «la *crise russe* » et sur «la *guerre russo-japonaise* », rares sont ceux qui, en France, ne sont pas inquiets quant à l'avenir des placements effectués dans ce pays par le biais des fameux emprunts du même nom. Il n'est pas alors inutile de rappeler que ceux-ci furent lancés le 11 décembre 1888, rapportant à la Russie quelques 500 millions de francs. Ce large succès, non démenti par la suite, s'explique en France par une large campagne de publicité et par des taux d'intérêt attrayant (autour de 4%). L'argent ainsi récolté a permis entre autre le financement le financement de la construction du Transsibérien. Il est dès lors raisonnable de comprendre que les évènements de Russie apparaissent fréquemment dans la presse française et jouxtent le plus souvent les comptes-rendus des journalistes suivant les débats de la Cour d'Assises d'Amiens.

A l'étranger toujours, si les grèves des 80000 mineurs belges et celles dans les transports new-yorkais retiennent l'attention, la presse semble plus portée à rapporter la lettre

[832] Alain Sergent, op.cit., p. 82.
[833] A.D. Charente Maritime, dossier 1Y306.

du pape condamnant la démocratie chrétienne ou encore à évoquer le projet de voyage du roi d'Espagne à Paris[834].

L'actualité nationale semble tout aussi chargée, qu'elle soit sociale, économique, politique ou culturelle. Mais la question religieuse domine. Le ministère Rouvier, constitué le 24 janvier, remplace celui de Combes, tombé cinq jours plus tôt du fait du scandale des fiches sur l'opinion politique des officiers de l'armée française. L'affaire confirme en somme l'instabilité gouvernementale. Une autre affaire, plus grave en son temps, n'occupe plus que quelques lignes dans les journaux et il faut attendre l'année suivante pour voir le capitaine Dreyfus complètement réhabilité. Mais les Français ont de nouveau de quoi se diviser avec la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Là aussi, les articles sur le procès de Jacob côtoient ceux sur la Séparation. Et c'est donc alors au ministère Rouvier, dont le programme est approuvé par la Chambre le 3 février, de terminer le travail entrepris par Combes. La loi est votée par les députés le 3 juillet, puis définitivement adoptée au sénat le 6 décembre et publiée au *Journal Officiel* trois jours plus tard. A cette occasion, nombre de titres reprennent la phrase d'Aristide Briand, rapporteur de la loi faisant de la France un état laïc : "*L'Etat n'est pas antireligieux, il est areligieux*". Le radicalisme imprègne sa marque jusqu'au sommet de l'état, et, hormis *L'Humanité* créée un an plus tôt, peu nombreux sont les articles mentionnant la fusion des tendances socialistes dans la salle du Globe à Paris le 26 avril à l'instigation de Jean Jaurès. En revanche, la veille du verdict envoyant Jacob au bagne, du *Petit Journal* au *Radical*, du *Matin* au *Figaro*, de la *Petite Gironde* à la *Gazette du Midi*, tous les organes de presse se font les rapporteurs de la loi militaire proposée par le général André et ramenant le service national à deux ans.



Zenagui M. G. Buchet M. de Segonzac
La Mission Segonzac au Maroc (Phot. communiquée par M. Léon Bouet)

Si l'affaire Dreyfus a fini de secouer les opinions, c'est alors au Maroc que le nationalisme peut s'exprimer. Le 31 mars, Jacob attend son transfert pour Orléans. A Tanger, l'empereur d'Allemagne Guillaume II déclare qu'il soutient la souveraineté du sultanat du Maroc, remettant ainsi en cause l'influence française dans ce pays. Et ce n'est qu'un an plus tard que l'incident est clos à la conférence internationale d'Algésiras. Deux semaines auparavant, l'affaire Ségonzac montrait que ce pays peut être inhospitalier aux voyageurs. Il faut attendre 1932 approximativement pour pouvoir réellement parler de pacification. "*Un explorateur prisonnier*"; le titre a des relents de faits divers et a de quoi attirer le lecteur en des temps où

[834] Voir *II) Alexandre face aux anarchistes*.

l'exotisme est encore et toujours à la mode. Ségonzac voyageait dans le Sud marocain lorsqu'il fut capturé le 2 mars autour de la ville de Mogador[835] par une tribu berbère, les Seketanas.

> *L'Humanité, 23 mars "Notre consul a fait prévenir MM. Gentil et Roquevaire qui voyagent dans la région afin qu'ils ne s'aventurent pas dans les parages où M. de Ségonzac avait cru pouvoir voyager impunément. Notre consul dit qu'il y a lieu d'espérer que les influences officieuses qui ont été mises par lui en mouvement, et celles qui seraient encore possible de faire intervenir, réussiront sans tarder à faire obtenir la libération de notre compatriote".*

C'est donc parallèlement à une actualité chargée que se déroulent les procès d'Amiens, d'Orléans et de Laon.

b) Un événement largement évoqué

Les trois procès d'Amiens, d'Orléans et de Laon mettent un terme à la geste des Travailleurs de la Nuit et ouvrent pour Jacob une nouvelle période, celle du bagne. A Amiens, du 8 au 22 mars, la France découvre l'ampleur d'une organisation mise au point par une personnalité des plus originales. A Orléans, le 24 juillet, Jacob est jugé pour avoir fait feu sur l'agent de police Couillot qui, quatre ans auparavant, avait tenté de détruire une liberté si chèrement revendiquée. En 1897, Clément Duval avait rétorqué à la force qui, au nom de la loi, voulait l'arrêter : "*Au nom de la liberté, je vous supprime !*" C'est le même principe qui prévaut pour Alexandre Jacob. Royères, le complice et ami, celui sans qui l'évasion de l'asile d'Aix-en-Provence aurait été impossible, est mort en détention à la prison de Fontevraud au mois de décembre de l'année précédente. Jacob comparaît seul. A Laon, le 1er octobre, se déroule le procès en appel de quelques-uns des Travailleurs. Marie, la mère, est acquittée et Rose, la compagne, finit sa vie en prison deux ans plus tard. Jacob n'assiste pas à ce procès. Il est, à ce moment, interné au dépôt pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré et attend son départ pour la Guyane.

La préfecture de police de Paris a tout au long du procès d'Amiens recueilli divers articles de presse, le tout relatant l'ensemble des débats qui se déroulèrent au palais de justice de cette ville, soit quinze jours d'un procès à sensations au cours duquel Jacob tente d'exposer son idéologie libertaire. Un panel de la presse, tant régionale que nationale, permet alors d'offrir au lecteur une vision plus ou moins large de ce que l'on peut nommer "*l'affaire Jacob*". Car, très vite, celui-ci fut au centre des récits journalistiques. Volontairement, au regard des travaux de recherches entrepris, nous avons omis de nous attarder sur la presse étrangère malgré l'affirmation d'Alain Sergent ci-dessus mentionnée. Cette presse étrangère développe les mêmes thèmes que les journaux de l'hexagone mais semble plus préoccupée de la guerre russo-japonaise que d'un fait divers intéressant un public surtout national. Seule la presse des pays où Jacob a cambriolés, peut éventuellement apporter des détails intéressant notre étude. Encore faut-il préciser que le ou les vols doivent être connus et présenter un aspect original. La Belgique entre dans ce cas avec le vol commis chez M. Delgeur, le vice-président du tribunal de Liège. Mais ni l'Angleterre, où Jacob écoulait les titres volés, ni la Hollande, où diamants et autres pierres précieuses furent revendus, ni même l'Allemagne, où Jacob séjourna quelques jours après l'incident d'Orléans, n'ont produit d'articles suffisamment fournis pour donner des renseignements exploitables. Si l'aspect international de l'affaire Jacob est de temps à autre mis en valeur lors de l'instruction judiciaire menée par le juge Hatté, le peu de détails dont nous pouvons nous prévaloir à ce sujet ne sont connus qu'à

[835] Actuelle ville d'Essaouira.

fortiori. C'est à dire après que Jacob se soit confié à Alain Sergent en 1950. Aucun journaliste n'indique par exemple que le chef des Travailleurs de la Nuit fut en son temps employé par la Lloyd's d'Amsterdam comme expert en objets d'art volés. La présence de reporters étrangers à l'intérieur du palais de justice d'Amiens doit alors en fin de compte souligner l'aspect sensationnel du procès des "bandits d'Abbeville".

L'ensemble des journaux que nous avons pu consulter n'est pas largement et totalement exhaustif. Toutefois, nous avons tenté à travers nos lectures de couvrir l'hexagone dans sa diversité et ses aspects politiques et régionaux. Et cet ensemble ainsi constitué n'en donne pas moins trois possibilités au lecteur :

1) Retracer et compléter l'histoire de Jacob et des Travailleurs de la Nuit,
2) Etablir un compte-rendu des procès d'Amiens, d'Orléans et de Laon,
3) Offrir une vision subjective de l'affaire.

A ce titre, les trois procès ne sont repérables que dans la presse militante ou régionale (en particulier celle du Loiret, de l'Aisne et de la Somme). Encore convient-il de nuancer cette remarque. Seul le premier acte compte. Les procès d'Orléans et de Laon peuvent par conséquent être considérés comme des reprises de ce qui avait été dit dans la capitale picarde. Notons alors qu'entre les trois procès, et autour des trois procès, de nombreux événements (autres que ceux ci-dessus évoqués) contribuent sinon à faire oublier tout au moins à minimiser la portée de l'affaire Jacob. Le 30 mars, William Cody - dit Buffalo Bill - revient à Paris dans le cadre d'une tournée européenne. Jules Vernes est gravement malade et le commandant Charcot entame une expédition en Antarctique. Le 30 juillet, Louis Trousselier - le très populaire Trou-Trou - remporte le troisième Tour de France en gagnant cinq des onze étapes. Jacob est passé de mode et la presse trouve d'autres événements, d'autres faits divers à couvrir.



Louis Trousselier



La situation de cette presse est, pour la période qui nous occupe, des plus florissantes du fait même de son prix modeste qui attire des masses de lecteurs. Quatre journaux d'information dominent: *Le Petit Journal*, *Le Petit Parisien*, *Le Journal* et *Le Matin* tirent en 1914 à 4,5 millions d'exemplaires, soit environ 40% du tirage national. Le dossier de presse constitué pour le compte de la Préfecture de Police de Paris est issu très certainement d'un mélange des quatre feuilles citées ci-dessus, compilation présentant au préfet Lépine le déroulement du procès d'Amiens. Les journaux d'opinion ne sont pas pour autant moribonds. Ils se développent même en profitant de la baisse des coûts de production. Et chacun, pour ce qui est de "*l'affaire Jacob*" ou encore des "*bandits d'Abbeville*", de donner son avis orienté, d'affiner une analyse politisée. Si *L'Aurore* dresse un portrait de Jacob qui n'est pas totalement acquis au

principe d'une condamnation, l'équipe d'Edouard Drumont dans *La Libre Parole* suggère - elle - la collusion entre Alexandre Jacob et la "*Grande Juiverie*". La preuve, le criminel porte un nom sémite ! Et ce journal d'intituler ses articles : "*Les déclarations du Juif Jacob*" (10 et 12 mars) ou encore "*L'expulsion du Juif Jacob*" (15 mars). L'auteur de *La France Juive*, dans son éditorial du 20 mars intitulé "*Un homme incompris*", reproche au chef des Travailleurs de la Nuit des vols particulièrement choisis et ciblés :

> *"Au lieu de visiter Ferrières*[836] *ou l'hôtel de la rue saint Florentin où s'entassent par milliers les chefs d'œuvre de l'art, il s'est borné scrupuleusement à cambrioler les églises ou les vieux castels des nobles de province. (…) Il a compris que voler l'Eglise, voler la noblesse, voler la bourgeoisie, voler le peuple, voler les êtres de dévouement, de sacrifice et de travail n'étaient que des péchés véniels et que le seul crime irréparable, irrémissible, impardonnable serait d'essayer de reprendre aux Juifs une partie des milliards qu'ils ont razziés sur toute la France".*

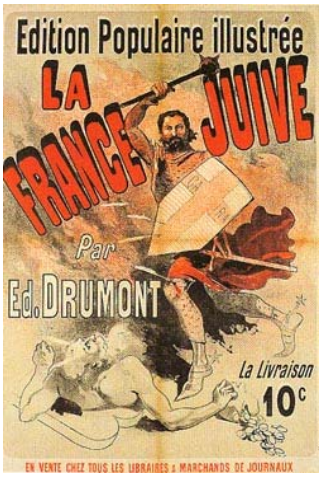

Nous retrouvons là un antisémitisme somme toute classique celui touchant le monde de la finance et exécrant la prétendue puissance et l'hypothétique influence du Juif. Cinq jours plus tôt, le mardi 15 mars, *La Libre Parole* relate l'altercation verbale entre le président Wehekind et les avocats parisiens de la défense. Les commentaires à propos de l'expulsion de quelques-uns des membres de la bande d'Abbeville - dont Jacob en particulier - se font nettement plus virulents. L'occasion est alors trop bonne pour déverser un fiel sur la communauté juive et sur l'aide potentielle dont Jacob aurait bénéficié :

> *"Pensez donc : Jacob est Juif, le Grand Rabbin le protège ; pour le sauver, tout Israël est en mouvement. C'est pour cela sans doute que le magistrat avait supporté jusque là et sans rien dire toutes les insolences, tous les sarcasmes, toutes les injures que le Juif Jacob avait bien voulu lui prodiguer. Hier tout de même, il trouva que ce scandale avait assez duré et, à une nouvelle insolence du Youpin, il répondit en le faisant simplement reconduire en prison".*

Plus modéré, parce que moins politique et plus littéraire, *Gil Blas* suit le procès d'Amiens - qualifié de "*procès des quarante voleurs*"[837] - avec attention. Dans un esprit conservateur, il note le mardi 14 mars que ce procès "*tourne à la farce, à la lourde farce*" et constate le lendemain à propos du grand nombre de témoins présentés par l'accusation que ceux-ci :

---

[836] Résidence du baron de Rothschild.

[837] L'allusion au conte des Milles et Une Nuits "*Ali Baba*" est évidente et permet un titre choc et accrocheur pour retenir l'attention du lecteur.

> *« continuent à défiler devant la barre. Ils exposent leurs doléances, reçoivent les ripostes plus ou moins spirituelles du brigand Jacob et se retirent au milieu du contentement de l'auditoire. 10, 20, 30 témoins paraissent ainsi et disparaissent. C'est amèrement comique ».*

Dans un même état d'esprit, Joseph Prudhomme regrette le jeudi 16 mars, à la une de *L'Echo de Paris*, un procès devenu spectacle où Jacob jouerait le premier rôle. Il s'agit alors d'une critique (à peine feutrée) des institutions censées protéger les honnêtes citoyens :

> *"On doit donc fournir à ces apôtres du mal, de la désorganisation sociale, de la rapine et du meurtre, une tribune. C'est la loi, c'est la justice".*

Le Radical abonde dans le même sens et *L'Humanité* ne traite le procès d'Amiens que comme un fait divers, au caractère certes exceptionnel. Il aurait alors pu être question dans les colonnes du journal de Jean Jaurès du problème théorique et politique à propos des vols commis par Jacob puisque que ce dernier se targue de s'être attaqué "*au plus inique des vols : la propriété*"[838]. Mais il est trop vrai que le quotidien socialiste évite de montrer une quelconque liaison que ce soit avec la mouvance anarchiste, qui plus est s'il s'agit d'illégalisme. Le mot anarchiste n'est d'ailleurs jamais appliqué à Jacob. Seul Jacques Sautarel est décrit comme tel et ce uniquement pour dénoncer dans un article de 16 lignes à peine le délit d'opinion dont il serait victime (24 mars).

Ainsi, de *L'Humanité* à *La Libre Parole*, le procès d'Amiens permet d'avancer l'idéologie soutenue. Mais reconnaître à Jacob une quelconque position politique ne paraît envisageable que dans la presse militante et libertaire. Et même là, il convient de nuancer un tel propos. Les crimes de Jacob et de ses amis ne seraient donc que de droit commun, un fait divers plus exceptionnel que les autres et propre à retenir l'attention de l'opinion publique. Mais peu à peu, Jacob sort des mémoires et ne trouve désormais place - et pour un court instant encore - que dans les colonnes de la presse régionale. Le 22 mars 1905 est clos le procès d'Amiens, le verdict est tombé : exit Jacob. Le reste (Orléans et Laon) ne doit être qu'une confirmation de ce qui a déjà été écrit. Il ne s'agit là que d'une pratique très courante en conformité avec la mentalité de l'époque, mentalité qui préfigure la consommation de masse que nous connaissons aujourd'hui. Dans l'annuaire de la presse de 1889, Edouard Lockroy écrivait déjà à ce propos :

> *"L'information, la nouvelle exacte ou inexacte prend une place de plus en plus considérable dans les colonnes de nos journaux et le style télégraphique tend de plus en plus aussi à remplacer celui des maîtres. (…) Le lecteur exige de la brièveté avant tout. Et surtout pas de doctrine*[839]*. Pas d'exposition de principe ! Jamais le public n'a été si affamé de scandales"*[840].

---

[838] Déclaration d'Alexandre Jacob "*Pourquoi j'ai cambriolé*", *Germinal*, n°11, 19-25 mars 1905.

[839] Tel est le cas pour les quatre grands quotidiens d'information, mais nous avons vu que les autres titres ne pouvaient que détourner au profit de leur idéologie la relation du procès d'Amiens. Cela au demeurant n'est guère contradictoire avec les propos de Lockroy car les journaux d'opinion visent un public généralement acquis aux principes politiques que ceux-ci véhiculent.

[840] Dans Boivin Emile, *Histoire du journalisme*, Paris, PUF, 1949, p.82

La publicité faite autour d'Alexandre Jacob ne serait de la sorte qu'un argument de vente pour augmenter le tirage des quotidiens. Pendant quinze jours, l'opinion fut tenue en haleine par une affaire peu ordinaire, un fait moins divers que les autres, une image de la supposée criminalité de la Belle Epoque.

2) **Faits divers et criminalité**

En effet, alors que les conflits sociaux se font de plus en plus durs en parallèle avec une paupérisation de plus en plus forte, alors que l'instruction se généralise du fait des lois Ferry sur l'école, la presse se complaît à dresser le portrait d'une France assaillie par les Apaches à Paris ou par des groupes de mendiants, de bohémiens, de malfrats organisés en province. La France a peur. L'historien Jean-Marc Berlière constate à ce propos :

> *"La psychose atteint son paroxysme en France avec la résurgence des bandes criminelles qui, à l'aube du XXe siècle mettaient les campagnes au pillage dans la plus médiévale des traditions"*[841]

Le XIXe siècle finissant vit sur un sentiment généralisé d'insécurité qui n'épargna pas les villes et ce d'autant plus que l'incurie, l'inorganisation et le manque de moyens - réels ou supposés - des forces de police accentuent lourdement ce constat. Il n'y a rien d'étonnant alors à ce que la presse s'empare du procès d'Amiens. Le crime faisant vendre, il faut donc mettre le sang à la une. Dans le portrait qu'il dresse de la France de 1900 à 1914, Michel Winock aboutit au même constat :

> *"Insistons cependant sur un autre phénomène qui a rendu le crime à la fois horrible et séduisant, celui d'une grande presse populaire toujours en quête de sensationnel. Le Petit Journal, Le Petit Parisien, l'Excelsior rivalisent dans leurs descriptions dramatiques et entraînent les autres journaux à dénoncer les insuffisances de la police et de la justice. (…) Le rôle de la presse à grand tirage est indiscutable dans la construction d'une opinion toujours encline à exagérer les dangers que les spécialistes estiment à la baisse"*[842]

Et l'année 1905, comme les précédentes d'ailleurs, offre pléthore de crimes, d'assassinats, de faits divers plus ou moins sordides, de meurtres plus ou moins sanglants, d'actes plus ou moins héroïques, d'aventures plus ou moins cocasses. Il faut sortir le lecteur de son ordinaire. Limitons-nous à la période du procès d'Amiens et à la lecture des seuls quotidiens nationaux car un inventaire régional des faits divers serait impossible à réaliser. Le 8 mars, les assassins de M^le^ Bardoux, rentière, sont arrêtés à Paris en possession d'une forte somme d'argent. Le hasard a semble-t-il permis à la police de résoudre ce que la presse appelle "*le crime de la Glacière*". Le 9 mars, Henri Michel fait sensation et trouble l'ordre public dans le bois de Boulogne en se promenant à cheval, déguisé en Napoléon et suivi par une foule de 2000 badauds. C'est mardi gras. Le même jour, Jules Villiers est agressé au vitriol par son ancienne compagne. Le 11 mars, Ernest Dietérich, 24 ans, assassin au couteau de Louise La Brêtre, est retrouvé dans un bar du douzième arrondissement de la capitale. Le 12 mars, nous pouvons relever deux crimes passionnels, un double assassinat, le scandale d'une messe noire à Cherbourg, ou encore à Paris l'aveu du faux cambriolage commis chez le baron Dorgeval, boulevard Malesherbes. Le baron avait tout mis en scène. Le 14 mars, le crime de Saint Maurice, à l'orée du bois de Vincennes, peut retenir notre attention. Les assassins de Victorine Guérinot, "*vieille femme*", ont tué pour un franc et soixante dix centimes ! Le 15

[841] Berlière Jean-Marc, Le monde des polices en France, Editions Complexes, 1996, p.57
[842] Michel Winock, *La France de la Belle Epoque*, p.188.

mars, M. Moutère, riche marchand de bestiaux de Seine et Oise, a été attaqué dans le fiacre qui le ramenait à son domicile. A Douai, le nommé Fladreps est soupçonné d'avoir fracassé le crâne de son enfant de quatre ans. Un jour plus tard, Mme Rose Ehrmann est agressée au couteau dans une rue de la capitale par deux individus ; ceux-ci se sont enfuis quand ils se sont aperçus qu'ils s'étaient trompés de victimes. L'article précise que "*les deux hommes disparurent dans la nuit*". Le 17 mars, rebondissement dans l'affaire de la Glacière : Jules Bodin, dit "*La Bourdine*", avoue qu'un individu dénommé Bébert de Montsouris (Albert Desfougères de son vrai nom) lui avait affirmé à plusieurs reprises qu'il avait "saigné" une vieille propriétaire et que ce crime lui avait rapporté six cents francs. Le 19 mars, à Coutances, l'assassin Basire, de Cherbourg, a été condamné à mort pour le meurtre crapuleux de son oncle.

Parallèlement au procès d'Amiens, la presse suit avec une attention toute particulière les débats du palais de justice de Turin en Italie à propos du procès des assassins du comte Bonmartini et de sa femme. Tous les ingrédients sont réunis pour susciter la curiosité du lecteur : un meurtre sanglant déguisé en vol et ayant mal tourné, plusieurs accusés, un grand nombre de pièces à conviction, des victimes appartenant à la noblesse italienne, un règlement de compte entre familles rivales, un défilé de témoins contradictoires, en fin de compte un scénario digne des romans populaires.

Mais, du 8 au 22 mars 1905, le procès d'Alexandre Jacob et de ses complices occupe bel et bien la première place.

> *Gil Blas, 8 mars : « La cour d'assises de la Somme commence aujourd'hui les débats d'une affaire qui comptera parmi les causes célèbres de l'année. Ce procès monstre occupera plusieurs audiences ».*
>
> *La Libre Parole, 8 mars : « L'affaire des bandits d'Abbeville n'est pas une affaire banale non seulement par le nombre des crimes commis mais aussi par le nombre des accusés, encore ne sont-ils pas tous entre les mains de la justice ».*
>
> *Le Petit Journal, 8 mars : « Depuis longtemps la justice française n'avait eu à s'occuper d'une bande aussi redoutable que la fameuse bande sinistre, véritable association de malfaiteurs des plus dangereux ».*
>
> *L'Aurore, 12 mars : « On joue en ce moment à Amiens une comédie dramatique qui paraît avoir un vrai succès »*

C'est donc bien d'un sentiment d'insécurité, savamment entretenu par la presse, dont il est question tout au long des quinze jours que dure le procès d'Amiens. Et *Le Petit Journal Illustré* du dimanche 26 mars de conclure :

> « *Il est question de la criminalité puisque, quoi qu'en disent certaines statistiques optimistes à l'excès, le bilan des vols et des meurtres ne fait que croître et enlaidir d'année en année. Les débats du procès de la bande d'Abbeville, dont nous entretenons plus loin nos lecteurs, ont montré suffisamment combien les associations de malfaiteurs étaient aujourd'hui audacieuses et puissantes. Et les meurtres qui ensanglantent chaque jour Paris et sa banlieue prouvent assez que la tribu des Apaches parisiens est infiniment plus sanguinaire et plus terrible que celle qui gîte là-bas au fin fond des prairies d'Amérique du Nord* »

En province, les journaux reprennent les mêmes principes sécuritaires et insistent sur la valeur d'exemple négatif de l'affaire jugée à Amiens. Le retentissement de celle-ci est tel

qu'il appellerait fatalement à une imitation des exploits de Jacob et de ses comparses. Ainsi se termine un article du *Petit Lorrain* en date du 19 mars 1905 :

> *« Les Apaches de Nancy n'ont jusqu'ici manifesté que dans la rue et se sont bornés à pousser des cris de : Vive l'anarchie ! A bas la Rousse ! lorsque le panier à salade emmenait du tribunal à la prison leurs copains condamnés pour avoir donné quelques coups de couteau à des bourgeois et des agents de police. Les hauts faits de la bande d'Abbeville vont leur donner du cœur au ventre et, avant peu, ils feront encore parler d'eux. Lorsque le mauvais exemple vient de haut (…) les repris de justice et les professionnels du crime estiment qu'ils auraient bien tort de se gêner ».*

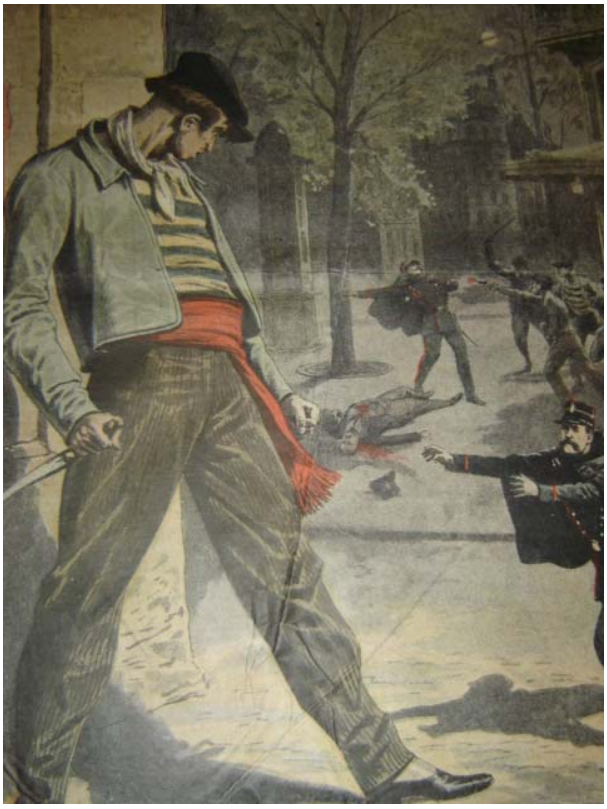

Les procès des Travailleurs de la Nuit ont donc stigmatisé tout un discours sur la criminalité appelant à plus d'ordre et de répression. Jacob et ses complices synthétisent toutes les peurs, toutes les angoisses, tous les fantasmes de leur temps. De là l'énorme couverture dont ils ont bénéficié de la part de la presse tant nationale que régionale. Le lecteur peut alors découvrir pendant quinze jours l'extraordinaire organisation mise au point par Jacob comme s'il lisait un feuilleton, genre très à la mode à l'époque. Mais il s'agit d'une réalité ici scénarisée par l'appareil journalistique et orchestrée par l'institution judiciaire. Chaque jour offre un point fort, une surprise, un rebondissement au moins jusqu'à l'expulsion de Jacob et de quelques-uns des accusés. Le dossier de presse conservé à la Préfecture de police de Paris contient une quarantaine de pages environ et est intitulé «la *bande sinistre et ses exploits* »[843]. Le sous-titre précise qu'il s'agit du «procès *des cambrioleurs et assassins* ». Un montage photographique présente la vingtaine d'accusés sous un jour qui ne leur est pas franchement favorable. Puis, après avoir exposé la longue liste de leur état civil, le journaliste Arthur Dupin donne en introduction l'organisation de cette association de malfaiteurs et l'ampleur de leurs méfaits. Suivent alors la relation des douze audiences au cours desquelles le défilé des

[843] A.P.P.P., EA/89 : dossier de presse "La bande sinistre et ses exploits".

témoins, la description des différents vols tiennent le lecteur en haleine. Tous les ingrédients du roman populaire et policier sont ici réunis : il y a du drame, de la tragédie, de l'aventure, du vaudeville parfois. Alexandre Jacob y tient le premier rôle bien sûr mais le tout doit aboutir à la mise en valeur d'une entreprise des plus criminelles. Car force doit rester à la loi. Le lecteur doit être ainsi finalement rassuré. A procès exceptionnel répondent des mesures de sécurité proportionnellement imposantes que *Le Radical*, en date du vendredi 10 mars, décrit avec force de précision comme suit :

> « *C'est ainsi que la salle d'assises est complètement isolée du reste du monument par une série de barrages dans les couloirs. Presque toutes les portes sont cadenassées. Deux issues seules sont laissées libres, l'une assurant les services de la Cour d'Assises et par laquelle ne pénétreront que les personnes munies d'une carte spéciale, l'autre destinée à assurer la publicité légale des débats. (…) Les mesures d'ordre sont assurées par des piquets d'infanterie, la gendarmerie renforcée d'hommes venus des brigades du département et des agents de police d'Amiens. La consigne est des plus sévères. Depuis plusieurs jours, les officiers supérieurs de la garnison, les chefs du parquet et le commissariat central ont tenu des conférences au palais en vue d'une action et d'une surveillance des plus énergiques. L'audience s'est ouverte à douze heures. La maison d'arrêt étant distante de la cour d'assise d'envi-ron deux kilomètres, les 26 accusés, solidement enchaînés, ont été déplacés dans trois voitures cellulaires dont deux avaient été envoyées de Paris par le service pénitentiaire. Des gendarmes à cheval, renforcés par des chasseurs, les escortaient* ».

Si l'ampleur des moyens mis en place doit rassurer le lecteur, la description de ceux-ci appelle à une double réflexion. Il s'agit d'abord d'un fait divers des plus extraordinaires. Les journalistes jouent ensuite bel et bien sur le registre de la peur, de l'angoisse et du malaise. A l'extérieur du palais, les incidents survenus dans la foule des curieux sont notés. Parmi les curieux, les journalistes relèvent la présence de sympathisants anarchistes ou, tout au moins, de personnes estimant Jacob et ses complices. Car l'entreprise Jacob a suscité un certain nombre de soutiens que l'on croyait révolus depuis les attentats anarchistes des années 1890. Les cris de : « *Vive Jacob ! »* ou en encore de « *Vive l'anarchie ! »* retiennent l'attention des reporters. Ils convient alors de minimiser l'importance de l'anarchisme dans les colonnes des quotidiens. Il s'agit, en lisant la presse, de faits ressortant uniquement du droit commun ; l'anarchisme ne sert par conséquent que de couverture aux forfaits commis. Jacob est l'ennemi, il est anarchiste. Certains font le rapprochement avec Ravachol et Vaillant mais uniquement dans le but de dénoncer la violence et l'horreur de l'acte : savoir l'atteinte portée à la propriété privée. En édulcorant cet acte, en lui ôtant tous les aspects purement idéologiques, le crime ne peut plus être que crapuleux. On noircit donc fatalement le portrait des accusés regroupés dans une formidable association de malfaiteurs : "*Le procès des quarante voleurs*" pour *Gil Blas*, "*Un syndicat de bandits*" pour *L'Echo de Paris*, "*une bande sinistre*" pour reprendre le titre du dossier de presse de la Préfecture de police de Paris. Le journaliste de *Gil Blas* remarque enfin le 8 mars :

> *"Et pourtant, il ne s'agit ici, si l'on veut réduire les chefs d'accusation à leur expression la plus simple que de cambriolages assez vulgaires"*

A l'intérieur du palais de justice, le thème de l'anarchie est tout aussi déformé. Il s'agissait pour les accusés d'une occasion trop belle pour exposer leur idéologie libertaire. Mais il est écrit que celle-ci ne doit que trop peu transparaître dans la presse. Cette dernière, dans un contexte où le thème de l'insécurité supplante la question sociale, préfère largement s'en tenir au portrait manichéen de la bande organisée pour le crime plutôt que de donner

l'image de bandits sociaux. Le thème de l'association criminelle est alors récurrent. Si *L'Eclair* du 8 mars reconnaît que :

> *"Ils ont tous plus ou moins des affinités avec les anarchistes qui considèrent le vol comme une simple reprise de leur part dans le fonds social",*

Allusion est en revanche faite dans le même article au vol organisé, érigé en profession, presque en métier d'art :

> *"La bande qui comparaît aujourd'hui dans la cour d'assises d'Amiens est une de ces associations de voleurs professionnels qui rappelle la fameuse bande Vautrin dont Balzac imagina les exploits".*

Le 24 mars, l'éditorial d'Emile Bergeret revient à nouveau sur le pseudo anarchisme des accusés et de Jacob en particulier. Le journaliste conclut ainsi son article :

> *"Pas de voleurs ni d'assassins, s'il vous plaît, dans une cause qui tend et vise au bonheur de l'humanité".*

La presse ne peut manquer de constater que la peur est présente, qu'elle influe sur les dispositions du tribunal, qu'elle montre la puissance non encore détruite des amis des Travailleurs de la Nuit. La constitution du jury chargé de juger les accusés est ainsi analysée par le reporter de *L'Echo de Paris* le jeudi 9 mars :

> *"Ensuite, il a fallu trouver des jurés. (…) Une véritable épidémie s'est abattue sur ceux-ci. Presque tous sont malades ou sollicitent la faveur d'une dispense".*

Même genre de propos dans *La libre Parole* :

> *"La constitution de la liste du jury est des plus laborieuses. C'est à qui des jurés invoquera une cause d'exemption, chacun cherchant à se soustraire à l'obligation de siéger".*

Plus évident encore est le sentiment d'effroi lorsque par deux fois les jurés reçoivent des lettres de menaces appelant à la clémence de leur verdict. L'exposition du matériel des cambrioleurs finit d'achever le portrait d'un groupe parfaitement organisé et l'évocation des cambriolages confirme alors ce qui a précédemment été écrit. A ce titre, *Le Petit Parisien* du 8 mars ne manque pas de noter, dès les premières lignes de son article consacré au procès d'Amiens, que :

> *"Le dossier de cette affaire sensationnelle ne comporte pas moins de 25000 pièces de procédure formant accumulées en tas une hauteur de papiers de plus de quatre mètres !".*

Dans ces conditions, les témoins ne jouent que les seconds rôles d'une pièce où les actes délictueux sont mis en valeur sans pour autant parler - répétons-le - d'illégalisme anarchiste, de reprise individuelle. Ainsi voit-on défiler à la barre nombre de victimes. Celles-ci sont qualifiées sous la plume de François Crucy dans *L'Aurore* de "*figurants*" (24 mars). La description des vols prime. Les plus fameux sont en particulier décrits avec force de détails, tels le vol Bourdin de la rue Quincampoix à Paris, le vol à la cathédrale de Tours ou encore le vol Tilloloy à Abbeville qui précède de peu "*le drame de Pont Rémy*"[844]. Pour cet ultime

[844] La formule est largement reprise dans la presse.

épisode de l'aventure des Travailleurs de la Nuit, aucun détail ne nous est épargné : le meurtre de l'agent Pruvost, la résistance "*héroïque*" de son collègue Auquier, la fuite de Jacob, Bour et Pélissard, l'arrestation du premier à Airaisne, de Pélissard à Picquigny et de Bour à Paris. Le lecteur doit trembler.

L'expulsion de Jacob et de dix de ses affiliés lors de la sixième audience marque-t-elle l'apogée du procès ? L'incident est qualifié de "*violent*" dans de nombreux articles et certains, à l'instar de *Gil Blas*, pensent que le procès a dérapé dans un sens trop favorable à Alexandre Jacob qui profite de toute évidence de la confusion engendrée par son attitude (15 mars). Tout l'appareil judiciaire pâtit de la situation. Le même journal s'en prend alors aux avocats de la défense à l'origine du heurt verbal avec le président Wehekind. Les avocats sont ainsi qualifiés de "*fumistes*" ou bien de "*personnages dont le métier consiste à ouvrir la bouche et à mettre une robe, après quoi ils vous disent 'C'est cinquante francs !*'". *Le Petit Lorrain* ironise lui à propos des jurés qui, outre les menaces dont ils furent l'objet, eurent à subir l'altercation avec les avocats et le tumulte provoqué par Jacob :

> *"Les braves jurés, qui ne sont pas tous des jurés braves, n'en ont pas moins siégé mais, en présence des incidents qui ont marqué l'audience d'hier, plus d'un a dû maudire le sort qui l'a désigné pour cette session".*

Peu à peu, le calme revient, la tension se fait moins forte. Le lecteur doit sentir que la justice reprend ses droits, que l'épilogue - même à mi-chemin du verdict - ne fait plus aucun doute. La peur a suffisamment duré et l'audition de M. Hamard, juste après l'audience mouvementée est le signe probant du retour à l'ordre. *Le Petit Parisien* note à ce propos le 15 mars :

> *"Un silence profond se fait à l'appel du nom de M.Hamard, chef de la Sûreté".*

Le 17 mars, le même journal peut alors remarquer qu'avec les plaidoiries de la défense qui viennent de commencer, l'intérêt pour le procès d'Amiens paraît retomber :

> *"Le public est plus clairsemé à la cour d'assises. Après les premiers actes mouvementés de ce drame judiciaire, il semble que l'avant dernier apporte un peu de repos à l'esprit".*

En effet, malgré les plaidoiries estimées brillantes de Mes Justal et Lagasse, le verdict est sans appel dans la presse. La longue liste des condamnations est précédée de celle des sept acquittements. Force est restée à la loi. Le lecteur peut être rassuré. Le dossier de presse de la préfecture de police de Paris se termine ainsi :

> *"M. le Président remercie MM. les jurés du concours dévoué qu'ils ont apporté à l'administration de la justice pendant les longs débats qui viennent de se terminer, puis il déclare la session extraordinaire close. La séance est levée à 11h1/4. Quelques minutes plus tard, les condamnés ont été reconduits à la prison. Une foule énorme assistait à leur départ. Place Saint Denis, quelques cris de : Vive Jacob !, aussitôt couverts par ceux de : A mort !".*

L'épisode judiciaire qui clôt l'aventure des Travailleurs de la Nuit n'est pas terminé pour autant. Seulement, tout a été dit et, désormais, seule la presse régionale peut y trouver quelques intérêts : *Le Républicain Orléanais* ou *Le Journal du Loiret* pour le procès d'Orléans, *Le Journal de l'Aisne* ou *Le Cricri de Laon* pour le procès dans cette ville. "*Jacob en cours d'assises : la condamnation*" titre à la Une *Le Républicain Orléanais* du 25 juillet. L'article s'étale sur deux pages et narre avec beaucoup de précisions l'ensemble des débats de

l'audience unique qui se termine par la condamnation de Jacob à vingt ans de travaux forcés. Constatons que Jacob comparait seul à Orléans et que le journaliste a conçu son article à l'image de ceux qui ont fait le compte-rendu du procès d'Amiens. Car, c'est bien de Jacob dont il est question. Ce dernier n'est pas présent à Laon. Le procès ne constitue qu'un épilogue. C'est ce que signale *La Gazette des Tribunaux*, le vendredi 29 septembre, seul titre à couverture nationale, mais à public ciblé, à relater cet événement qui, sans Jacob, perd de son intérêt :

> *"Mais le nouveau procès ne s'annonce pas comme devant être aussi mouvementé que le premier. Cela tient à ce que la bande de malfaiteurs, qui stupéfia si souvent le jury de la Somme par le cynisme de son attitude, est maintenant privée de son état major : son chef notamment, le fameux Jacob, qui engageait avec le président de si extraordinaires dialogues, est définitivement condamné. Le jury de l'Aisne n'a devant lui en somme que les comparses de la bande mais non les fortes têtes. Les accusés sont au nombre de dix".*

L'article de l'hebdomadaire satirique et régional *Le Cricri* est en pages intérieures et, en quelques lignes, donne le verdict du procès de Laon en insistant sur la faiblesse des condamnations prononcées : "*Ce qu'il advint des complices de Jacob*"[845]. Car, que ce soit à Amiens, Orléans ou même Laon, Jacob est bel et bien au centre de l'affaire dont tout le monde parle. Les complices ne sont alors traités que comme des seconds rôles au même titre que les victimes qui témoignaient à Amiens. Néanmoins, certains sont de temps à autre mis en valeur. Le cas est particulièrement frappant pour ce qui est de Pélissard et Bour à Amiens, le plus souvent qualifiés de "*lieutenants*" et "*acteurs*" du drame de Pont Rémy. Pélissard n'apparaît comme personnalité remarquable que dans la presse militante même si quelques-unes unes de ses chansons (comme "*La bistouille*" par exemple) furent publiées à l'occasion du procès d'Amiens. Nous pouvons également signaler le cas de Marie Jacob, Rose Roux et Léontine Tissandier. Mais, ici, il s'agit pour la presse de relever une présence féminine dans une organisation où les premiers rôles sont dévolus au sexe dit fort. Le crime étant surtout affaire d'hommes, cela n'en relève que plus l'intérêt que l'on peut porter aux Travailleurs de la Nuit. Vient enfin le cas de Sautarel, condamné à Amiens et acquitté à Laon pour absence de preuves suffisantes. Le bijoutier catalan est un intellectuel, militant anarchiste certes mais littérateur avant tout. Le dossier de presse de la Préfecture de police de Paris rapporte le 18

---

[845] *Le Cri-Cri de Laon*, 8 octobre 1905 :
*"**Les gens et les choses***
Ce qu'il advient des compagnons de Jacob
La cour d'assises de Laon a rendu son verdict dans l'affaire dite "des bandits d'Abbeville". Sautarel, Brumet, Berthou et la femme Jacob sont acquittés. Ferret, huit ans de réclusion ; Vaillant, six ans de réclusion ; Baudy, sept ans de réclusion ; Clarenson, cinq ans de réclusion ; tous quatre seront relégués leur peine purgée. Bonnefoy, sept ans de réclusion ; et Rose Roux cinq ans de la même peine seulement. La femme Ferré, trois ans de prison. toutes ces condamnations sont sensiblement plus douces que celles prononcées par la cour d'Amiens. Elles ne donnent pas satisfaction à notre confrère, M. Cortillot – il n'a pas encore retrouvé sa canne – et il écrit dans Le Journal de l'Aisne :"Nous ne voyons pas bien quelles considérations ont pu déterminer les jurés de Laon à donner des circonstances atténuantes à Bonnefoy, à Ferré et à Clarenson. On a pu ainsi faire descendre à quelques années de réclusion la peine de travaux forcés qui avait été prononcées contre eux à Amiens et qui comportait la relégation successive. Nous ne supposons pas un instant que le jury de l'Aisne se soit laissé prendre aux bluffs de Bonnefoy, ni aux serments d'innocence de Ferré ! Alors quoi ! Dans quatre ans, Bonnefoy libre courra les routes de France. Dieu nous garde et – malgré leur indulgence – garde aussi Messieurs les jurés de l'y rencontrer !".Le fait est que la peur du cambrioleur serait peut-être bien le commencement de la sagesse"
Deux erreurs sont à relever dans cet article :
1) Il n'y a que trois et non quatre personnes acquittées à Laon : Sautarel, Brunus (et non Brumet) et Marie Jacob (ici dédoublée en Berthou, son nom de jeune fille, et en Jacob, son nom marital)
2) Léon Ferré, bénéficiant des circonstances atténuantes, n'est pas frappé de la peine de relégation.

mars la plaidoirie de Me Lagasse assurant la défense de l'auteur de "*Quand égorgerons-nous enfin ?*" :

> *"Il semble cependant que Sautarel soit ici pour les livres qu'il a écrits. Me Lagasse n'a pas à donner son opinion personnelle sur ces ouvrages mais il fait connaître celle d'hommes éminents et ils donne lecture au jury de lettres écrites à son client par le président Magnaud, Henri Maret, Millerand, Alfred Naquet, Jules Pams, Laisant, Hugues Le Roux et Emile Combes".*

L'Humanité du 24 mars dans un très court article titre "*le cas Sautarel*" et évoque un début de campagne de presse en faveur de la libération du présumé complice de Jacob :

> *"On estime en général ici qu'il a été condamné pour ses opinions anarchistes et la presse modérée elle-même se fait l'écho de ces bruits. Le comité de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni d'urgence, a décidé de suivre l'affaire. On craint une erreur judiciaire".*

Jacques Sautarel sort libre du procès de Laon. Marie Jacob aussi. Désormais l'aventure de Travailleur de la Nuit est belle et bien terminée. Si la presse a couvert largement l'événement, il s'agissait d'abord de mettre en valeur un fait divers stimulant le sentiment d'insécurité. Mais en relatant les "*frasques*" d'Alexandre Jacob, cette presse faisait de cet accusé extraordinaire une nouvelle vedette des Cours d'Assises.

B. Un accusé peu ordinaire

1) Un homme sympathique

Si le commun des mortels éprouve de la peur face aux crimes crapuleux qui ensanglantent quotidiennement les pages de la presse, de l'effroi à la découverte des forfaits des Apaches de Paris et des grandes villes de France, il n'en va pas de même pour certains hors-la-loi. Il y a des brigands qui ne suscitent que la terreur et l'épouvante. Il y en a dont l'habileté est telle qu'à la crainte, qu'elle inspire, se mêle une certaine admiration. Et puis, il y a ceux que leur caractère, leurs procédés, leur fantaisie rendent sympathique. L'opinion considère alors le vol avec indulgence, et parfois même avec une certaine bienveillance surtout quand c'est l'état qui en est la victime. Il en est de la réalité comme de la fiction. Robin des Bois n'est-il pas un des grands succès de la littérature populaire du XIXe siècle ? Rien d'étonnant alors que celui qui compte à son actif plus de 150 cambriolages avérés finisse par attirer l'attention d'une opinion éprise de faits divers et férue de ces histoires où se croisent gendarmes et voleurs. Le 8 mars 1905, le procès d'Amiens est ouvert. Jusqu'à la sixième audience (c'est à dire jusqu'à son expulsion), Jacob crée l'événement dans un procès déjà sensationnel par le nombre et l'importance des crimes jugés. Il étonne par ses capacités à railler ses victimes et par la force caustique de ses réparties. Jacob, en outre, n'a volé que des gens fortunés. Les reporters ne peuvent alors dresser qu'un portrait ambigu où l'aspect négatif du crime est quelque peu édulcoré par les traits sympathiques du personnage. Tel est le propos d'Henri Varennes dans *Le Figaro* en date du 14 mars :

> *"Il y a bien longtemps qu'on avait vu aux assises un beau voleur, un voleur accompli, un voleur de métier ayant la fierté de son art et comme un orgueil professionnel. Voulait-on citer un type de brigand ? Il fallait remonter aux classiques du droit communs, à Mandrin, à Cartouche : c'était bien loin. Le XIXe siècle nous avait donné Vidocq mais celui-là avait mal tourné, il avait fini dans la police.*

Jacob (…) pourrait bien finir d'autre sorte. (…) Mais il est indispensable d'essayer de tracer la silhouette de cet accusé qui restera comme le type du bandit joyeux. (…) Tout de suite, on a vu que l'accusé était de ceux qui ne considèrent le verdict que comme un incident de leur détention, escompte l'évasion future et veulent s'amuser au dépens de la justice tout en faisant rire la galerie. En ce genre, être original, être supérieur est difficile. Après Ravachol, après Emile Henry, il est malaisé de se poser en personnage nouveau. Jacob cependant y est arrivé à force de verve et d'humour. Certes, il est plus mince que les premiers grands rôles de l'anarchie : il est plus amusant. Les autres étaient tragiques et l'on frissonnait quand ils exposaient, l'air sincère et farouche, leurs rêves libertaires ; celui-ci se dit anarchiste et, successivement, nous avons eu de lui des couplets nombreux sur la société. (…) Oh ! D'ailleurs, il n'y attache pas grande importance à ses couplets, il tient à les dire parce qu'ils sont à son programme, parce qu'il trouve commode de voiler de théories anarchistes sa pratique du cambriolage ; mais il sait bien que tout cela n'a pas d'importance et n'est pas bien sérieux. (…) Et Jacob tire de son dossier un petit papier (le douzième), il se met à lire ; il lit mal, il lit contraxte, *par un x, au lieu de contraste. (…) Cet anarchisme de café concert n'est pour Jacob qu'une façade, ce n'est pas la caractéristique de sa figure. Il n'est pas du tout le personnage qu'il voudrait être. Jacob est un blagueur, un "gavroche" de la Canebière. On n'est pas anarchiste quand on s'appelle Marius, qu'on a dans la voix, dans l'allure, dans le geste, la gaieté méridionale et un débordant besoin de rigolade. Jacob avoue tous les brigandages qu'il a commis. Il est voleur, c'est son métier et il prétend le connaître. (…) C'est par son geste, par sa mimique que cet effroyable bandit, chargé de vols sans nombre, accusé d'un incendie et d'un assassinat est surtout comique et je ne sais comment rendre cette mimique. (…)*

Mais où l'on retrouve vraiment en lui, non le cabot de cour d'assises, mais le voleur de nuit, c'est quand, oubliant la galerie et son rôle, il écoute un témoin à mi-voix. Alors, il tend au-dessus de la barre son cou et tout son buste ; il colle la main à son oreille et plate où tortille sa fine moustache blonde ; ses grands yeux à la pupille noire et luisante dans le globe bleuté, des yeux superbes, des yeux d'Arabes, brillent de tout leur éclat. Il sort ses mâchoires de loup, il plisse son front haut et bombé, il rapproche ses arcades sourcilières ou passe sa main dans ses cheveux désordonnés. Il a vraiment alors des attitudes de bête à l'affût. On retrouve dans l'énergie de son attitude, dans le feu de son regard, le chef de bande. On cesse de rire et l'on s'inquiète."

La dernière phrase de l'article d'Henri Varennes est sans appel. Jacob reste et demeure un criminel dangereux. Ce thème est largement traité un peu plus loin. Mais Jacob surprend avant tout par son aptitude à ridiculiser ses accusateurs et ses victimes. Les journalistes ne s'y sont pas trompés. Le public, attiré premièrement par l'aspect exceptionnel du procès, est venu nombreux au spectacle judiciaire présenté dans une salle jugée trop "*septentrionale*" pour le reporter de Gil Blas. Outre le parisianisme de cette remarque, il convient de signaler que l'affluence est nettement moindre à partir du moment où le chef des Travailleurs de la Nuit ne peut plus - parce qu'expulsé - exposer ses théories, contredire le président du tribunal ou encore se gausser des témoins. C'est donc bien Jacob que l'on vient voir. Peut-être est-ce pour cela que la couverture médiatique est faible et le public peu nombreux à Laon. En revanche, à Orléans, Alexandre Jacob joue les vedettes et l'on se presse aux portes du palais de justice. *Le Journal du Loiret* annonce que "*les bruit les plus contradictoires [ont été] répandus sur la non-comparution de Jacob*". La rumeur amplifiant l'importance de l'événement, *Le Républicain Orléanais* peut alors constater à la une que la salle d'audience est "*archicomble*". Le titre d'accroche est des plus alléchants, il couvre en largeur l'ensemble des six colonnes du quotidien : "*Jacob en cour d'assises : la condamnation*". La première page décrit l'audience de l'après-midi du lundi 24 juillet, c'est à dire l'audition des témoins, les plaidoiries de la défense et de l'accusation, les délibérations du jury et le verdict. Celui-ci étant annoncé en titre, le lecteur espère donc bien lire le déroulement d'une pièce où les répliques doivent fuser, où Jacob doit faire scandale par ses paroles impertinentes. Les pages intérieures du journal

consacrent trois colonnes à l'audience du matin. Jacob tient ses promesses, il est le clou du spectacle avant même d'avoir paru.

> *"Ce matin se sont ouvertes à Orléans les assises du Loiret pour le troisième trimestre de l'année 1905. On sait que c'est le fameux Jacob que le jury doit juger aujourd'hui pour les vols qualifiés des rues de Chanzy et de Loigny et pour la tentative d'assassinat commise sur l'agent Couillot. Le célèbre bandit viendra-t-il devant ses juges ? Hier soir, il y était décidé. Ce matin, il avait changé d'idée et, à son défenseur qui lui demandait s'il comparaîtrait, il répondit tout d'abord :*
>
> - *Je veux bien y aller mais en fiacre pas en voiture cellulaire !*
>
> *Puis, après quelques minutes de réflexion :*
>
> - *Hé bien, puisqu'ils veulent que j'y aille, j'irai même en voiture cellulaire mais je vais leur en donner pour leur rhume.*
>
> *Et, en effet, à 11h1/4, la voiture cellulaire s'arrêtait devant la petite porte du palais qui conduit à la cour d'assises et Jacob en descendit porteur d'un volumineux dossier".*

Depuis Amiens, la mise en scène semble bien réglée. Dans la capitale picarde comme dans la préfecture du Loiret, Alexandre Jacob tient à jouer son rôle de vedette : "*Gare à la fine fleur de Provence !*" écrit-il à sa mère depuis sa prison à la veille du procès d'Orléans. Le lendemain du procès, il commente ainsi le déroulement de celui-ci : "*Quelques instants après, le rideau se lève. La recette promet. La salle est comble*"[846]. Nous sommes au spectacle et Jacob le sait, c'est lui la vedette, le point central et névralgique de la représentation théâtrale. Il ne manque pas de répliquer à la moindre remarque de l'avocat général, à la moindre note du président du tribunal, à la moindre parole des témoins, victimes de ses cambriolages. Nous pouvons alors mieux saisir l'étonnement du public, des jurés et, en fin de compte, de toutes les personnes présentes en nous attardant sur les répliques parfois cinglantes et le plus souvent irrespectueuses mises ci-après en encadré. Celles-ci ont été relevées dans tous les journaux que nous avons pu consulter. Mais, après l'étonnement suscité par les réparties acerbes du cambrioleur, l'hilarité finit par être communicative. Lors de la cinquième audience du procès d'Amiens, *Le Petit Journal* relève même un bon mot du président Wehekind. Celui-ci rappelle une anecdote où un accusé signalait avoir "*eu l'honneur*" d'être condamné par lui trois ans plus tôt. Et le journaliste de remarquer que Jacob rit de bon cœur.

> *"Décidément, on pourrait se croire au Palais Royal et non au Palais de Justice. Le public et messieurs les jurés eux-mêmes, malgré la gravité de leur fonction, semblent s'amuser énormément".*

Alexandre Jacob a donc réussi à capter sur lui toutes les attentions. L'occasion de faire du style le met en valeur et lui permet sinon d'orienter les débats à sa convenance tout au moins de préparer les déclarations qu'il a à faire, c'est à dire de faire œuvre de propagandiste anarchiste. Le journaliste François Crucy de *L'Aurore* démontre ainsi à ses lecteurs une inversion de situation dans un article en date 13 mars intitulé "*Jacob ou le voleur volé*". Cinq jours plus tard, *L'Illustration* abonde dans le même sens et ne peut s'empêcher de relever la faculté de Jacob à capter l'attention.

[846] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.153-154.

L'Aurore : *"Ce n'est pas la société qui juge Jacob, (…) c'est le chef Jacob qui fait le procès de la société. En vérité, il conduit l'affaire. Il est tout le temps en scène.(…) Il préside, il juge"*

L'Illustration : *"Il raille, il bafoue ses victimes. (…) Il ironise, parfois pas sottement, cynique, jamais à court de répartie"*

Amiens, 1e audience, 8 mars :

° En traversant la double haie de soldats qui garnit le couloir du palais de justice, un des accusés que nous croyons être Jacob, s'écrie :

"Comment ? Vous ne portez pas les armes ! Vous ne rendez pas les honneurs à des célébrités comme nous !

° Le président s'adressant au principal accusé lui dit :

- Jacob, levez-vous !

L'accusé – Non Monsieur !

- Découvrez-vous alors !

Vous êtes bien couvert, vous, répondit Jacob qui garde son chapeau sur la tête

- Avez-vous des jurés à récuser ?

- Je les récuse tous puisqu'ils sont mes ennemis

Amiens, deuxième audience, 9 mars

° M. le Président arrive aux cambriolages dont Jacob est présentement accusé.

- On va s'occuper du vol Couderc. Vous le reconnaissez ?

- Mais, oui. Mais une question : Est-ce que tous les jurés savent lire ?

- Mais probablement, la loi l'exige.

- Vous n'en êtes pas sûr ?

- Ils n'ont pas à produire un certificat !

- Vous n'en êtes pas sûr, je constate !

° Jacob avoue qu'il est descendu chez Mme Barthes mais dit qu'elle ne peut le reconnaître :

- J'ai vieilli, fait-il sur un ton ironique

° [M. Lemoine Jean, sacristain] dit que les malfaiteurs n'emportèrent que 70 francs. Jacob intervient :

- C'était trop lourd à emporter. Tout était en monnaie de billon. J'en ai bien laissé trois fois plus.

° Le Président – Enfin ! Il s'est fait inscrire sous le nom de Royères. L'accusation le connaît sous le nom de Royères.

Jacob – Oh ! Les états civils ! J'en ai eu deux cents dont quelques-uns bien en règle.

° [A propos du vol chez le colonel Louis à Rennes]

Jacob –Monsieur le Président voudrait-il demander au témoin si son revolver était fait pour tuer ou guérir les hommes.

° Le Président – Le vol s'élevait à 1000 francs.

Jacob – Une bagatelle !

° M. le Président à M. de Perotte – Vous n'avez éprouvé aucun préjudice ?

M. de Perotte – Aucun, je suis rentré en possession de mon coffre-fort.

Jacob – Aucun mal ! Il n'y a eu que deux balles tirées !

M. de Perotte – Non.

Jacob – J'ai bien entendu deux coups de fusil ou de revolver !

M. de Perotte – J'avais mon revolver mais je me suis aperçu le lendemain que si j'avais voulu m'en servir, je ne l'aurais pas pu.

° Clarenson – J'ai été atteint dans ma jeunesse d'une terrible maladie mentale.

Président – Oui, c'est un système de défense de votre part.

Jacob – Moi, oui ! J'ai fait le fou par ruse car je suis un rusé tandis que lui est fou !

Clarenson – Je l'ai été, je pense être guéri.

Présidence – Oui, vous êtes fou par intermittence !

Jacob – J'en connais de semblables et qui sont fonctionnaires haut placés !

° Président – Vous avez été condamné à six ans de réclusion par défaut ?

Jacob – Comment voulez-vous que je le sache puisque je n'y étais pas !

° Cette dame reconnaît Jacob bien qu'il ait quelque peu changé et maigri beaucoup.

Jacob – Que voulez-vous ? On n'engraisse pas en prison !

° Président – Jacob, qu'avez-vous fait de cette flûte ? Vous l'avez sans doute fondue ?

Jacob – C'eut été dommage, j'ai plus de connaissance que cela de la valeur des objets. J'en ai fait don à un de mes amis.

° - De la sorte, ajoute [M. Hulot], ils ont volé ma richesse et tué ma pauvre femme morte de chagrin.

Jacob – On s'apitoie sur le sort de ce juge de paix capitaliste et on reste indifférent au sort des innocents qui se trouvent sur ces bancs !

° Jacob – Moi, je n'ai besoin de personne pour me guider ; partout où je vois des maisons particulières, des villas, je me dis : voilà mes clients !

Amiens, troisième audience, 10 mars

° Comme M. Wehekind rappelle que Jacob habita rue de la Clef avec plusieurs de ses complices et les maîtresses de ceux-ci :

- Ne dirait-on pas, fait l'accusé, que j'avais un sérail ?

° Président – On vous a laissé vous défendre hier. Vous n'êtes pas en cause aujourd'hui. Asseyez-vous !

Jacob – Je veux rester debout !

Et Jacob fait comme il dit.

° - Taisez-vous ! Fait M.Wehekind, je ne vous parle pas !

Jacob – Mais je vous parle, moi !

Président – Si vous continuez, je vous fait reconduire à Bicêtre.

Jacob – A Bicêtre ? Oh, je n'ai plus besoin de douche

Amiens, quatrième audience, 11 mars

° - On m'a pris, dit le témoin, des actions Sedoline …

- And Californ, complète Jacob.

- On m'a pris une théière en vermeil …

- Oh pardon, en cuivre doré. On vous l'a peut-être vendu pour du vermeil. Les marchands sont si voleurs !

Le Président à Jacob – Qu'avez-vous fait des actions ?

Jacob – Combien le témoin les avait-il achetées ?

Le témoin – 1200 francs.

Jacob – Eh bien ! Monsieur, vous vous êtes fait voler. Ces titres n'avaient aucune valeur. Je les ai brûlés.

° Jacob conteste le préjudice que M. de la Rivière dit lui avoir été causé.
- Une rivière en diamants ? Ce n'étaient que des roses ! Je l'ai revendue 200 francs.

° Jacob – Où étaient les plaignants quand je me suis introduit chez eux ?
- A la campagne.
- Ah ! Ils ont un château ! Ce ne sont pas des malheureux !

° Jacob conteste qu'on ait touché à un coffre-fort :
- Oh ! Si j'avais vu un coffre-fort !

° - Vos réflexions sont insolentes, dit M. le procureur général.
- Insolentes, réplique Jacob, c'est tout ce que vous trouvez pour excuser votre conduite !

° - Madame était à son château pendant que je suis entré chez elle. C'est toujours des malheureux, dit Jacob, que j'ai dévalisés !

° Jacob – L'argenterie était du ruolz et le tapis du canevas !
Le témoin – C'est ce que je dis.
Jacob – C'est pour cela que j'ai laissé l'argenterie.
Le témoin – Mais vous avez emporté la cafetière en métal anglais.
Jacob - Pour faire du café !

° Mme de Melun dépose. On a emporté de chez elle des mouchoirs.
- C'était pour pleurer sur la misère de cette pauvre femme, dit insolemment Jacob.

° Jacob demande [à M. Hédoin, sacristain] s'il se rappelle ce que contenait un petit placard dans la sacristie.
- Voyons, rappelez-vous, fait-il, … Je vais vous aider … Il y avait dans ce placard des gravures d'un genre particulier … Mettons le genre Fragonard. Pour employer une expression discrète. Rappelez-vous bien !

° Jacob – Le témoin voudrait-il dire le prix le prix d'un mouchoir pris chez lui ? Je vais le dire : 150 francs ! N'est-ce pas une insulte à la misère !

° Jacob – Les peaux prises chez Mme Ripoteau ont été achetées aux colonies. On sait comment les officiers font leurs achats aux colonies ! La guerre de Chine en est un exemple.

° Au moment où le curé se retire, Jacob l'apostrophe au passage :
- C'est au nom de la charité chrétienne que vous accusez, n'est-ce pas ?

° Président – Tiens ! Vous lisez maintenant ?
Jacob – Je parle ou je lis cela m'est égal !

° Un troisième volé affirme qu'on lui a pris 210 kilogrammes d'argent.
- Ca n'a donné que 16 kg à la fonte, corrige Jacob.

° Un ecclésiastique intervenant :
- Vous pensez donc qu'il peut mentir, demande d'abord Jacob au Président, que vous lui faîtes prêter un serment !

° Président – Le bijoutier a cependant estimé ce bijou beaucoup plus cher que vous ne le dites.
Jacob – Parbleu ! Les bijoutiers ne se tirent pas dans les jambes !

° Jacob – On nous présente à vous comme une véritable association de malfaiteurs. Il n'y en a qu'une qui puisse être ainsi désignée, c'est la police !

Amiens, cinquième audience, 13 mars

° Jacob - Monsieur le président, vous faites erreur. Pour envoyer des gens à l'échafaud ou au bagne, vous êtes compétent. Je n'en disconviens pas ; mais en matière de cambriolage, vous n'entendez rien. Vous ne m'apprendrez pas mon métier.

° Jacob – Monsieur le Président, vous avez oublié dans votre énumération le vol commis à Cholet. C'est nous qui l'avons commis et il y a deux innocents qui ont été condamnés pour ce fait. La voilà votre justice !

° Lazarine Roux, hors d'elle, lance des paroles que l'on comprend mal et qui amène le Président à lui dire : "Vous avez quinze ans de plus que Jacob". Jacob de nouveau bondit de sa place : "Et quand vous prenez des petites filles de quatorze ans, vous. On les connaît les mœurs des magistrats ! "

° Jacob – Si le témoin avait eu des couverts en fer blanc, je ne lui aurais pas pris d'argenterie !

° Président – Vous avez commis 150 vols en quatre ans. Cela ferait un vol par semaine. Vous n'aviez pas le temps d'aller souvent au café. Vous étiez souvent en province.
Jacob – C'est de la décentralisation !

° Comme le témoin se retire, Jacob s'écrie :
- Il est d'essence supérieure, ce bonhomme là !

° Jacob – Les objets pris chez l'ami du témoin proviennent d'un héritage. L'héritage, c'est le vol ; il n'y a donc pas eu vol de notre part !

Orléans, 24 juillet

° Président – votre profession ?
Jacob – Entrepreneur de démolition.
Président – Votre adresse ?
Jacob – Un peu partout sur la terre.

° Jacob – Royères est mort, cela ne vous intéresse pas, une vie de plus ou de moins, mais Royères était innocent.

° Jacob – Vous savez, il y a quatre ans de cela, c'est de l'histoire ancienne ; si on me demandait la première marque du biberon que j'ai tété, je serais bien en peine de le dire.

° Président – Après le vol chez M. Levacher, vous avez laissé trois verres de champagne.
Jacob – Pardon, quatre.
Président – Vous ne vous refusez rien.
Jacob – Oh ! Le bourgeois ne se refusait rien non plus ! Il avait même des bougies diaphanes !

° Président – Je ne sais si vous vous rendez compte de la gravité de la situation.
Jacob – Brave homme que vous êtes ! Vous saurez qu'il n'y a pas de gravité pour moi.

° Jacob – Les agents voulaient m'arrêter et je n'ai pas voulu qu'ils attentent à ma liberté.
Président – C'est un euphémisme.
Jacob – Non, c'est une thèse.

° *Jacob – Je dois dire que nous ne tuons pas pour le plaisir de tuer ; d'ailleurs s'il m'avait fallu tuer tous les agents auxquels j'ai eu affaire, pensez donc Monsieur le Président !*

° *- Il me restait une vingtaine de sous, ajoute Jacob, j'ai passé quinze jours avec cette somme, alors je me suis mis figurant dans les théâtres. Voilà comment sénateur hier, on peut être ici aujourd'hui. J'étais sénateur à douze sous par jour dans Quo Vadis ; ceux d'aujourd'hui vous coûtent plus cher !*

° *Le témoin – Je persiste cependant à croire qu'il a fallu au moins deux hommes pour fracturer mon coffre-fort.*
Jacob – Mais non, un simple soulèvement et ça y est. Rappelez-vous le levier d'Archimède !

° *M. le Président félicite l'agent Couillot du courage dont il a fait preuve.*
Jacob – Oh oui ! Il a bien mérité des capitalistes et de la propriété. Ce n'est pas de l'héroïsme, c'est de l'asinisme.

° *M. le Président fait connaître les antécédents de Jacob que celui-ci appelle des détails superflus.*

Les mots d'humour, visiblement dignes des meilleures plumes parisiennes, se font toujours au détriment des ennemis revendiqués de Jacob. Mais, si le journaliste peut à la limite accepter l'accroche sympathique du personnage, les tirades libertaires que ce dernier réussit à placer ça et là tout au long des deux procès d'Amiens et de Laon ne sont pas traitées de la même manière. Tel est le sens de la dernière phrase de l'article d'Henri Varennes du *Figaro*[847]. L'accusé étonne, l'accusé fait rire, l'accusé séduit mais l'accusé reste et demeure un danger pour le principe de sécurité véhiculé dans les colonnes d'une majorité de quotidiens. Le portrait d'Alexandre Jacob, chef des Travailleurs de la Nuit, doit alors mettre aussi et surtout en valeur un criminel redoutable.

2) Un dangereux criminel

Alexandre Jacob présente-t-il les caractéristiques du criminel classique ? La réponse à la question posée, et largement reprise dans la presse, ne laisse aucun doute à ce sujet. Car il y va du stéréotype. Et les stigmates de la délinquance doivent ainsi se retrouver aisément dans le portrait physique que le journaliste aime à décrire du désormais célèbre anarchiste cambrioleur. A cela rien d'exceptionnel. La criminologie, science naissante du XIXe siècle, offre une vision misérabiliste, naturaliste et surtout déterministe du malfaiteur. Celui-ci est fatalement affligé d'antécédents et fortement marqué par l'hérédité. *Le Petit Journal* souligne avec une délectation non dissimulée l'alcoolisme de Joseph, père d'Alexandre le voleur. De la même manière, la concubine de ce dernier n'est-elle pas une ancienne prostituée ? La science du crime s'attarde de fait plus sur la personne même du criminel que sur une analyse et une réflexion à propos du fonctionnement des institutions judiciaires et policières. En désignant Alexandre Jacob comme un microbe menaçant la santé du corps social, la presse ne fait que reproduire cette idée du criminel-né tout en renforçant la fascination que le lecteur peut alors éprouver. A la crainte, à l'horreur et à la réprobation morale doit se mêler un sentiment équivoque où la curiosité se teinte d'un voyeurisme malsain. Toute société est bâtie sur des limites et Jacob les a amplement et sciemment franchies. La majorité, elle, s'interdit de les dépasser.

[847] « *On cesse de rire et'on s'inquiète* ».



Cesare Lombroso

La vulgarisation des thèses lombrosiennes sur le criminel-né trouve ici un exemple des plus probants. Avatar du positivisme, la science du crime met en avant les concepts délirants du médecin turinois Césare Lombroso (1839-1909). Son livre, "*L'homme criminel*", paraît en 1876 et connaît un succès fulgurant. Lombroso y émet la certitude d'une prédisposition au crime que l'on peut fatalement identifier sur la personne même du délinquant. Il en a d'ailleurs examiné 5907 et étudié quelques 383 crânes. Parmi ses réflexions, les anarchistes ont fait l'objet d'une préoccupation toute particulière. Bien sûr, nous pouvons objecter qu'il ne s'agit que d'une reprise des théories phrénologiques de Gall (1738-1828) et que la physiognomonie ait toujours cour dans les universités. Mais ces principes sont largement repris, véhiculés et vulgarisés par une presse qui semble s'inquiéter d'une insécurité galopante que rien ne peut enrayer. De là, la généralisation des principes lombrosiens. Un trait de caractère se traduisant dans l'expression faciale, il existe par conséquent une tête de criminel que le procédé de fichage, mis au point par Alphonse Bertillon pour le compte de la Préfecture de police de Paris, tend à rationaliser. Or, si Jacob étonne, surprend et présente des aspects sympathiques, il convient de le replacer dans la norme du délit de faciès. La description physique du chef des Travailleurs de la Nuit doit ainsi renforcer le portrait du criminel atavique.



Alphonse Bertillon

Le Petit Parisien, 9 mars : *"La veuve Jacob a mauvaise physionomie et son fils ne lui cède en rien de ce côté avec sa face blême, ses joues creuses, son nez fort et écrasé, sa barbe mal plantée, ses lèvres pâles et débordantes et ses oreilles en auvent".*

Le Petit Parisien, 10 mars : *"Nous avons aujourd'hui à examiner minutieusement le chef de cette redoutable association. Il a une tête étrange, diabolique au milieu de laquelle percent deux points lumineux, deux yeux d'une vivacité extraordinaire. Jacob est laid, affreux et cependant l'intelligence donne à son visage une expression curieuse"*

L'Aurore, 10 mars : *"Jacob est un type vraiment étrange, de petite taille, souple et agile comme un marin. Son visage, aujourd'hui amaigri, reflète à la fois la haine et la douceur. Quand il s'adresse au président ou au procureur général, ses muscles se tendent et ses deux yeux, deux grands yeux noirs profondément enfoncés dans l'orbite, ont des éclairs farouches. Au contraire, quand il lance une plaisanterie aux témoins ou lorsqu'il s'adresse à son dévoué défenseur, Me Justal, il se fait empreint de bonté. C'est une figure énigmatique et troublante, inspirant tour à tour les sentiments les plus contradictoires."*

Le radical, 11 mars : *"le principal accusé a aujourd'hui 26 ans. De petite taille, l'allure souple, la physionomie mobile. Jacob est une figure certes curieuse. (…) Ses grands yeux noirs enfoncés sous l'arcade sourcilière éclairent et soulignent ces divers jeux de physionomie."*

L'Illustration, 18 mars : *"C'est un type peu banal, malfaisant, dangereux mais curieux"*



Léon Pélissard

Par effet de mimétisme, les "*lieutenants*" d'Alexandre Jacob présentent des traits physiques similaires. Pour *Le Petit Parisien*, Bonnefoy offre une physionomie "*inquiétante*" et "*quelque peu méphistophélique*" (10 mars) ; Sautarel s'exprime avec "*grande exubérance*" (10 mars) ; Ferrand "*constitue le type parfait du rôdeur de barrières*" (11 mars) ; Bour et Pélissard sont eux "*deux gaillards terribles*" (12 mars). La conclusion est alors logique et sans appel : "*Tous ces gens payent peu de mine*". Plus que ces complices, Jacob est donc la reproduction parfaite et concrète des principes lombrosiens. La description physique du voleur accentue et aggrave ensuite la longue énumération des délits jugés tant à Amiens qu'à Orléans et Laon. Car les crimes d'Alexandre Jacob ne peuvent par conséquent que relever du droit commun. Il semble hors de question de voir dans la presse un quelconque acte politique minimisant de fait les délits jugés et l'insécurité constamment dénoncée. Le thème de l'association criminelle est récurrent. *Le Petit Journal* note le 8 mars que l'acte d'accusation fait ressortir la solidarité existant entre tous les membres des Travailleurs de la Nuit. Ce thème est symptomatique d'une presse acquise à la défense des valeurs d'une société et d'une

république bourgeoise quasi-quadragénaire. Alexandre Jacob a attenté à la propriété ; il est l'ennemi ; il doit payer. Le portrait physique, les antécédents établissent la preuve de l'acte criminel. La justification par l'anarchie semble dans ce cas réfutable et même inconcevable. Le traitement des déclarations et tirades de Jacob est alors d'autant plus ambigu.

En effet, si les réparties avaient pour but de mettre le public et les rieurs de son coté, Alexandre Jacob entend bien faire des procès, et en particulier de celui d'Amiens, une tribune pour l'exposition de ses principes libertaires. Il n'est pas question ici de reprendre l'inventaire des déclarations de Jacob. Mais il convient de rappeler qu'à ce propos ce dernier n'est pas dupe du sort qui l'attend à l'issue du procès d'Amiens :

> *"Vous savez maintenant qui je suis : un révolté vivant du produit des cambriolages. (…) J'ai mis à nu toute mon existence de luttes ; je la soumets comme un problème à vos intelligences. Ne reconnaissant à personne le droit de me juger, je n'implore ni pardon ni indulgence. Je ne sollicite pas ceux que je hais et que je méprise. Vous êtes les plus forts. Envoyez-moi au bagne ou à l'échafaud, peu m'importe ! "*[848]

Quelle que soit la gravité des actes commis, Alexandre Jacob a donc bien l'intention de les revendiquer au nom de l'anarchisme. Le dossier de presse conservé aux archives de la préfecture de police de Paris mentionne sept déclarations de Jacob dont une (la première faite lors de la cinquième audience) ayant pour but de disculper les fondeurs Apport et Brunus. Les six autres constituent autant de professions de fois anarchistes à l'encontre du capital, de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie, des militaires. La forme du discours étonne le journaliste, peu enclin à imaginer un voleur cultivé et à faire de Jacob un intellectuel sachant manier le verbe. Car les mots sont recherchés, les effets de style travaillés. Mais si la forme peut à la limite être acceptée, le fond (c'est à dire le message politique) ne saurait être viable. Tous les reporters reprennent comme celui du *Petit Parisien* le 10 mars la thèse du prétexte :

> *"Jacob s'approche des jurés et leur fait une déclaration de principe que ceux-ci écoutent avec ahurissement. Il défend la légitimité de ses actes et dit que, dans sa conviction intime, il a bien agi. Evidemment, Jacob n'a pas d'excuses réelles à donner à ses vols, c'est pourquoi il va nous exposer ses théories libertaires".*

Il ne saurait donc être question dans la presse de se faire le rapporteur d'un énième procès de l'anarchie. Si le *Petit Parisien* évoque le 9 mars le temps des attentats perpétrés dans les années 1890 sous la coupe du drapeau noir, c'est pour mieux mettre en valeur le délit de droit commun. Les bandits d'Abbeville constituent certes une formidable association de malfaiteurs à but lucratif mais il serait vain et surtout dangereux pour l'ordre social d'y voir autre chose.

> *"On se croirait presque revenu à l'époque où Ravachol et ses complices menaient la terreur. Les accusés d'aujourd'hui ne sont pourtant comparativement aux précédents que des anarchistes de pacotille, que de vulgaires cambrioleurs".*

Il est ainsi loin le temps où la rubrique "*La marmite*", par référence aux bombes à renversement telle celle d'Emile Henry qui explosa en 1894 dans le commissariat parisien de la rue des Bons Enfants, envahissait les colonnes des journaux pour annoncer un nouvel attentat anarchiste. A la différence de la propagande par le fait d'un Vaillant, d'un Pauwels ou d'un Casério, l'illégalisme anarchiste d'un Jacob n'a donc pas droit de cité. Tel est ainsi le sens de l'article d'Henri Varennes (cité précédemment), le journaliste ne voulant retenir que l'aspect

[848] Alexandre Jacob, "*Pourquoi j'ai cambriolé*", Germinal, n°11, 19-25 mars 1905

gouailleur du personnage jugé. "*On n'est pas anarchiste quand on s'appelle Marius*". Et les théories développées sont également qualifiées d'anarchisme "*de café concert*". Les actes de Jacob ne peuvent être politiques. Et quand bien même Alexandre Jacob arriverait à convaincre l'assistance de la véracité de ses profondes convictions, sa rhétorique dessert plus l'idéal libertaire qu'elle ne le sert. L'éditorial d'Emile Bergerat, intitulé "*D'Antisthème à Marius Jacob*", paru dans *L'Eclair* en date du 24 mars va dans ce sens. Le journaliste consent à faire de Jacob un propagandiste libertaire. La comparaison avec la philosophie antique n'est alors qu'un simple effet de style puisqu'il s'agit de démontrer au lecteur et la faiblesse du discours tenu par l'accusé et l'effet contraire au but recherché par le chef des Travailleurs de la Nuit. Certes, Jacob a réussi à faire rire son public mais il n'est pas pour autant convaincant quand il s'agit de prosélytisme politique :

> *"On l'étonnerait peut-être beaucoup ce Jacob si on lui disait que, par sa philosophie, il se rattache à Antisthème, penseur qui pensait (car on ne l'est qu'à ce prix !) 424 ans avant l'ère chrétienne et qui était Grec. Eh bien ! Il s'y rattache tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.*
>
> *Le vieux marcheur hellénique, toujours par monts et par vaux, la besace au dos et le bâton à la main, fonda la doctrine du cynisme et l'enseigna à Diogène.*
>
> *La théorie est là toujours précédée de la pratique, le précepte de l'exemple. Quand Marius Jacob invective les lois et les mœurs, lorsqu'il crache dans le potage social tous les postillons de lieux communs qui giclent de la bonne salive anarchique, il leur a déjà fait, outre les libations, tous les sacrifices requis, il a devant lui des holocaustes de macchabées qu'il étale, des tas d'escarcelles nivelées et l'acte a d'avance doublé le rêve. Le point faible de cette méthode, si logique d'ailleurs soit-elle, est de couper le sifflet aux mieux disposés à raisonner de la philosophie qu'elle met en œuvre. L'Anarchie y perd de la clientèle, parmi les intellectuels surtout, quantité aux premiers abords négligeable mais sans lesquels on ne fait pas de révolution. (…) Tu as le faible Marius mais tu n'auras pas l'élite.*
>
> *Ces leçons d'anatomie sociale par mode de dissection sur cadavre d'individus fait beaucoup de tort à l'anarchie dans les classes dirigeantes. (…) Les économistes eux-mêmes, et Dieu sait s'ils sont bienveillants, regimbent à une telle solution du problème et, quant aux poètes, ils renversent leurs lyres et lâchent le mouvement, ce qui n'est jamais bon signe. Pas de voleur ni d'assassin, s'il vous plaît, dans une cause qui tend et vise au bonheur de l'humanité."*

Cet article est le texte que nous avons pu retrouver et qui reconnaît le plus à Alexandre Jacob la qualité de propagandiste et de militant politique. Hormis la presse anarchiste, et la deuxième partie de ce chapitre nous a montré qu'elle n'était pas dans son entier acquise à la défense du cambrioleur, nous n'avons recueilli que des textes niant à Jacob la faculté d'une expression politique. En effet, en édulcorant les propos de l'accusé, en épurant les aspects purement idéologiques de ses actes, on noircit fatalement son portrait. L'homme, malgré toute sa bonhomie et sa faconde, reste et demeure un criminel des plus dangereux, à la tête d'une organisation puissante et malfaisante. La preuve en est, et le fait est largement repris par la presse, que les jurés ont reçu par deux fois une lettre de menace signée d'un *Comité Terroriste International* revendiquant sa solidarité avec le chef des Travailleurs de la Nuit et ordonnant la clémence du verdict sous peine de représailles sanglantes. Jacob a fait peur, sa peine doit donc être en conséquence, c'est à dire proportionnelle à la nuisance subie. Les bonnes consciences peuvent alors être automatiquement et fatalement rassurées puisque justice est rendue tant à Amiens qu'à Orléans et Laon. Et si *Gil Blas* regrette le 23 mars un verdict "*plutôt bienveillant*", il n'empêche que force est restée à la loi. Alexandre Jacob est condamné aux travaux forcés à perpétuité à Amiens ; la cour d'assises d'Orléans l'afflige de vingt ans de la même peine. Si sa tête ne rencontre pas la lame de la "*mécanique à Deibler*", c'est en revanche la "*guillotine sèche*" qui l'attend. Le temps du bagne peut commencer. Alexandre le voleur céde sa place à Jacob le forçat.

Chapitre 4 :
LE BAGNE DE JACOB



I. De Ré à la Royale

La peine de vingt ans de travaux forcés, prononcées par la cour d'assises du Loiret le 24 juillet 1905 à l'encontre d'Alexandre Jacob, se confond avec la perpétuité obtenue à Amiens quatre mois plus tôt. Le 24 juillet au soir, le condamné Jacob est désormais un forçat en partance. Trois étapes vont se succéder sur le chemin du bagne : l'incarcération après le procès, le transfert au dépôt pénitentiaire de Saint Martin de Ré et, enfin, le transport jusqu'à la Guyane.

A. Le chemin du bagne

1) Aux portes du bagne

La captivité orléanaise d'Alexandre Jacob ne constitue qu'une période transitoire, un laps de temps plus ou moins court précédant l'exclusion sociale et géographique du condamné. Elle clôt de fait son existence métropolitaine. L'attente devient l'activité principale du forçat à venir. La justice a tranché et décidé du devenir de l'individu, de son envoi en Guyane, terre inconnue, et donc lieu de tous les phantasmes pour qui s'accroche au principe vital de liberté. Pourtant, avec le temps, les perspectives d'un avenir plus radieux s'amenuisent. Le détenu doit envisager son nouveau statut avec pragmatisme. « *Escande est devenu Jacob et, à son tour, Jacob est devenu forçat* » écrit le voleur anarchiste à sa mère le 3 décembre 1905[849]. A Orléans, l'attente du transfert, vers « *l'établissement zoologique de Saint Martin de Ré* » (6 août) figure donc parmi les préoccupations premières dans la correspondance entre Alexandre, le fils, et Marie, la mère :

> 1er août : « *Je suis toujours à Orléans mais ne tarderai point à en partir ; demain peut-être, on ne peut savoir au juste* »[850].
>
> 3 août : « *Je ne suis pas encore parti. J'attends toujours* ».[851]
>
> 4 août : « *Décidément, cette voiture nous le fait à l'oseille. Passera-t-elle aujourd'hui, la nuit prochaine ou bien demain ? Je suis là pour voir ; voyons…* »[852].
>
> 5 août matin : « *Je suis toujours là à sécher sur la corde* »[853].
>
> 5 août soir : « *Oh ! Aïe ! Aïe ! Je sèche encore, je sèche toujours, je sèche quand même ! Il se pourrait que je ne partisse pas avant le mois prochain, paraît-il. Mais ce n'est là qu'une conjecture. Il est plus probable à mon avis que la voiture passera sous peu. Je la flaire. Meuh !* »[854].
>
> 6 août : « *Il n'est pas fameux mon flair. (…) Je t'écrirai encore d'Orléans dans le cas où je passerais encore une semaine dans ma ruche* »[855].

Le 20 août 1905, Alexandre Jacob franchit la porte du dépôt pénitentiaire de Saint Martin de Ré[856]. La veille, il est à la maison d'arrêt de La Rochelle. Nous ne connaissons pas la date de sortie de la prison d'Orléans mais nous pouvons estimer un trajet d'environ deux jours du Loiret à la Charente Maritime. Au regard du retentissement du procès d'Amiens, des

---

[849] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 194.
[850] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 162.
[851] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 167.
[852] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 167.
[853] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 167.
[854] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 168.
[855] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 169.
[856] A.D. Charente Maritime, 1Y207. Sept jours plus tard, Alexandre Jacob écrit à sa mère : « *Tout arrive, même le passage de la voiture. Je suis enfin parti d'Orléans et cela au moment où je m'y attendais le moins* » (Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 175).

mesures exceptionnelles de précautions doivent probablement être prises. Le temps de voyage entre les deux prisons s'en trouve ainsi d'autant plus réduit. Alexandre Jacob quitte sa « *ruche* » et le « *pays des frelons* » le 16 ou le 17 août 1905. Le trajet s'effectue par wagons cellulaires. Si nous ne savons pas non plus les conditions d'exécution de celui-ci, les témoignages d'anciens bagnards, les reportages de journalistes ou encore les souvenirs du capitaine Pyguillem nous permettent néanmoins de le deviner.

Jusqu'en 1933 ; le transport des condamnés aux travaux forcés se fait par train. « *Le voyage dure deux, trois ou quatre jours selon le hasard des correspondances* »[857]. Plus, si le train prend en charge les détenus des nombreuses centrales pénitentiaires. En 1904, Antoine Mesclon, condamné à 6 ans de travaux forcés par la cour d'assises de la Drôme, part de Valence. Son parcours l'amène à Lyon ; il passe par Riom et Limoges. Il arrive à La Rochelle au bout de 15 jours [858]! Le train transportant le condamné René Belbenoit juste après la Première Guerre mondiale paraît encore plus zigzaguant. Il part de Besançon et passe par Arbois, Lons le Saunier, Dijon. Il attend deux jours sur une voie de garage à Chalons sur Saône, puis reprend son chemin sur Tours et La Rochelle[859]. La durée du trajet peut atteindre trois semaines si l'on part de « *Lille, de Nancy ou de Marseille* » selon Alexis Danan[860]. La longueur justifie pour le journaliste l'accablement du forçat, visible sur son visage à la descente de train en gare de La Rochelle. L'inconfort éprouve le physique du détenu, « *effet aussi odieux que cruel, aussi stupide qu'inutile* » pour Antoine Mesclon[861]. René Belbenoit décrit avec une certaine précision ces wagons que l'on attache indifféremment à des trains de voyageurs, de marchandises ou de bestiaux :

> *« Les condamnés sont acheminés vers [La Rochelle] dans des wagons cellulaires composés d'étroites cellules de 90 cm sur 1m20. Chaque cellule, munie d'un petit banc et d'un panneau à glissière par où l'on passe la nourriture sans être obligé d'ouvrir la porte verrouillé, est occupé d'un prisonnier dont les pieds sont solidement enchaînés. Dans chacun des wagons, trois gardiens armés se tiennent en permanence »*[862].

Prémice de ce qu'est l'internement à Saint Martin de Ré, il convient de rajouter que les prisonniers sont astreints au silence le plus absolu. Il leur est formellement interdit de fumer. Malgré tout, cela n'empêche pas Eugène Dieudonné de remarquer l'honnêteté des gardiens assurant le transport et « *recrutés parmi le personnel le plus intelligent des prisons* »[863]. Alexandre Jacob a-t-il bénéficié d'une certaine tolérance de la part des « *gardes-chiourme* » durant le voyage jusqu'à La Rochelle ? Il nous est permis d'en douter au regard de la note manuscrite apposée par le président Wéhékind du tribunal d'Amiens sur le dossier de l'anarchiste : « *Bandit exceptionnellement dangereux, à surveiller de très, très près* »[864]. Alexandre Jacob arrive à la prison de La Rochelle le 18 ou le 19 août 1905. En plein centre-ville, rue du Palais, cette petite maison d'arrêt que Francis Carco, de l'Académie Goncourt, compare en 1942 à « *une prison de jeu de l'oie* »[865], accueille les prisonniers pour une nuit, un jour, rarement plus. Elle sert de lieu de transit vers Saint Martin de Ré et, même entassés dans

[857] Dieudonné Eugène, *La vie des forçats*, p. 32.
[858] Mesclon Antoine, *Comment j'ai subi quinze ans de bagne*, p. 29.
[859] Belbenoit René, *Les compagnons de la Belle*, p. 6.
[860] Danan Alexis, *Cayenne*, p. 9.
[861] Mesclon Antoine, op. cit., p. 30.
[862] Belbenoit René, op. cit., p.1.
[863] Dieudonné Eugène, op. cit., p.32.
[864] A.N., BB[18] 2261A, dossier 2069A03.
[865] Carco Francis, *La route du bagne*, p.98.

les cellules, les forçats ne peuvent qu'apprécier l'espace mis à leur disposition. « *C'était bon d'avoir la place de se remuer et surtout de pouvoir s'étendre de tout son long* » écrit l'ancien bagnard Belbenoit[866]. Le même écho est perceptible chez Eugène Dieudonné exprimant son admiration devant « *cette ancienne bâtisse des temps huguenots avec des murs épais comme des remparts* »[867]. Alexandre Jacob profite de son court passage à La Rochelle pour expédier le reste de ses effets personnels aux époux Dévelay[868], amis de la famille établis à Montreuil et chargés de leur vente[869]. Les fonds récupérés permettent ainsi de subvenir aux besoins de Jacob et de sa mère incarcérée elle aussi. Le lendemain de son arrivée, au petit matin, le voleur anarchiste et ses co-détenus sont dirigés sous bonne escorte jusqu'aux quais de la ville pour y être embarqués sur les bateaux le menant à Saint Martin de Ré :

> « *De La Rochelle à Saint Martin de Ré, le service est assuré par un petit vapeur. Les départs sont au nombre de deux, un le matin, un le soir. A n'en point douter, les heures de ces départs doivent concorder avec les heures de la mer étale* »[870].



Le Coligny

La marée rythme en effet le transport sur Saint Martin de Ré dont le port est à sec aux basses eaux. Le spectacle de l'embarquement sur l'*Express*, le *Coligny*, l'*Avenir* (sic !) ou encore le *Pierre Labordière* attire une foule nombreuse de curieux, de membres de la famille d'un des condamnés, d'amis de celui-ci, de journalistes venus tirer le portrait d'une vedette des cours d'assises. La traversée du Pertuis Breton, séparant le continent de l'île de Ré, s'effectue en 1h30 environ. Le petit bateau fait escale à La Flotte pour y débarquer des îliens ou autres voyageurs, avant d'atteindre le village de Saint Martin. La première impression du bagne qui s'offre aux condamnés est loin d'être dantesque :

---

[866] Belbenoit René, op. cit., p.7.
[867] Dieudonné Eugène, op. cit., p.35.
[868] Archives Amary : série de six lettres et de quatre mandats s'échelonnant entre le 9 juillet 1903 et le 7 février 1907.
[869] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 178, lettre en date de septembre 1905.
[870] Archives Amary, lettre inédite en date du 29 octobre 1905.

« *Le petit port est entouré de maisons basses. Des voiliers, des bateaux pilotes, un ou deux remorqueurs prêtent au bas un caractère paisible et cependant assez sournois pour faire douter de la quiétude* »[871].



Carco suggère des apparences trompeuses. Les soldats en garnison à la citadelle accompagnent les gendarmes locaux pour escorter les condamnés jusqu'à la prison, dépôt d'étape depuis 1873. Auparavant, la ville de Toulon servait de point de départ pour la Guyane et la Nouvelle Calédonie. A partir de cette date, Saint Martin de Ré concentre chaque année environ 700 détenus dans l'attente du grand départ pour les bagnes coloniaux. Si la bâtisse, construite en 1681 sur les plans de Vauban pour s'opposer à l'éventualité d'une incursion anglaise, accueille sept ans plus tard ses premiers prisonniers, son rôle pendant 100 ans demeure essentiellement militaire. La fonction carcérale de la citadelle n'apparaît clairement qu'à la fin du XVIIIe siècle. Mirabeau y est incarcéré en octobre 1768 et un millier de prêtres réfractaires viennent s'y entasser pendant la Révolution. La capacité d'accueil est à l'époque de 500 personnes. Les survivants, peu nombreux, en sortent libres en 1801. Soixante-dix ans plus tard, 400 communards (dont Henri de Rochefort) les remplacent et, de 1873 à 1936, 32500 forçats et 16800 relégués (soit 49300 détenus) transitent par la citadelle[872]. Le 20 août 1905, Alexandre Jacob fait son entrée au dépôt pénitentiaire de Saint Martin de Ré. Il porte le numéro d'écrou 4043. L'entrée marque un passage important. Le détenu devient un matricule. Alexandre Jacob est désormais le transporté M°34777. Le détenu devient un bagnard. En 1948, l'officier de l'Armée du Salut, Charles Péan, décrit avec précision une de ses premières visites, durant l'entre-deux-guerres, de la citadelle qui, à cette époque, est sous surveillance de tirailleurs sénégalais[873] :

[871] Carco Francis, op. cit., p.141.
[872] Les chiffres sont donnés par le capitaine Pyguillem qui écrit en 1935 une courte histoire du bagne pour une revue de gendarmerie (réédité en 1986 par l'Office du tourisme de Saint Martin de Ré). Le militaire se borne en fait à décrire le pénitencier de Saint Martin de Ré.
[873] Le 12 janvier 1928, le 14e régiment de tirailleurs sénégalais vient prendre la relève du 57e régiment d'infanterie.

« *On y accède par un pont-levis sous un porche monumental, aux effigies du Roi Soleil et, pour ce faire, il faut montrer patte blanche à une sentinelle noire ! Passé le corps de garde, on se trouve dans une vaste cour entourée de bureaux, magasins, entrepôts, etc. de l'administration pénitentiaire. Plus loin, une seconde cour, entourée de bâtiments importants, séparée de la première par de hauts murs et un chemin de ronde. C'est le bagne. On y entre par deux portes et une grille* »[874].

2) « L'établissement zoologique »

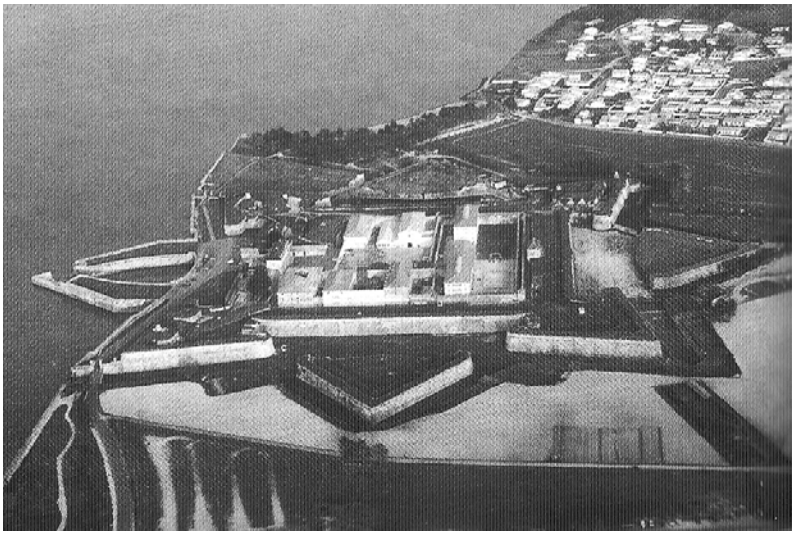

Le bagne commence bel et bien au dépôt pénitentiaire de Saint Martin de Ré[875]. A ce titre, en le qualifiant « *d'établissement zoologique* » Alexandre Jacob souligne le 6 août 1905[876] l'extrême hétérogénéité du microcosme carcéral rétais. Cette prison préfigure la vie du condamné en Guyane. Là, 6 à 700 individus vivent dans l'attente du départ vers les tropiques, promiscuité sur laquelle l'anarchiste revient le 24 septembre :

« *Le bagne est l'arrière de la vie. Il s'y trouve les individus les plus disparates : il y du beau, il y a du bon, mais il y a aussi du laid, du sale et du mauvais. Ces derniers sentiments dominent. Aussi, tu peux me croire combien je serai heureux de finir mon séjour au dépôt en cellule, isolé du reste de la population* »[877].

A peine entré dans la citadelle, le détenu subit une fouille sévère, puis passe devant une commission médicale et administrative chargée de statuer sur son affectation à venir en Guyane. Une grande majorité est déclarée « *apte à tous travaux* », c'est à dire les plus éprouvants : abattage du bois, terrassement, construction, bâtiments, gros œuvre, etc. L'exploitation de l'espace guyanais motive initialement l'envoi des condamnés aux travaux forcés. Un certain nombre pourtant parvient à se faire employer dans des activités moins pénibles et plus spécialisées. Ils bénéficient de leur savoir professionnel passé. Les tâches de secrétaire, d'artisan, de cuisinier ou encore d'infirmier leur sont généralement attribuées quand un passe-droit, une corruption quelconque ne vient pas les donner à de mieux nantis, à de plus fortunés qu'eux. Car le bagne est lieu de toutes les compromissions et du règne de la loi du plus fort. De fait, tous les moyens (menace, chantage, concussion, corruption, prostitution, force)

[874] Péan Charles, *Conquête en terre de bagne*, p.365.
[875] Belbenoit René, op. cit., p.13 : « *Je compris que j'étais devenu un forçat et qu'une nouvelle vie avait commencé* », Mesclon Antoine, op. cit., p.31 : « *En entrant à Saint Martin de Ré, le combat commença* ».
[876] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.169.
[877] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.181.

paraissent admissibles pour qui veut adoucir son sort. Saint Martin de Ré n'échappe pas à la règle :

> « *Heureuse corruption me répétait souvent mon vieil ami Barrabas qui permet aux prisonniers de traiter de pair avec certains gardiens et qui atténue ipso facto la sévérité redoutable des vieux règlements* »[878].

Le vieil ami de Dieudonné n'est autre qu'Alexandre Jacob. Les deux anarchistes, avant de se rencontrer aux îles du Salut, passent par la prison rétaise où, comme le souligne le capitaine Pyguillem en 1935, « *le régime est quasiment le même que celui des maisons centrales* »[879]. Les forçats y sont séparés des relégués (multirécidivistes condamnés à l'exil guyanais en vertu de la loi du 27 mai 1885). Les surveillants y appliquent les règlements avec certainement plus de sévérité, rendant impossible n'importe quelle tentative d'évasion. « *On ne s'évade pas de Saint Martin de Ré* » écrit Eugène Dieudonné[880]. En réalité, l'espoir de la Belle est ailleurs, en terre inconnue, en Guyane. Ne reste alors plus au forçat qu'à « *se soumettre à la discipline de fer* »[881], au travail assommant et répétitif dans les ateliers, au trente minutes de promenade quotidienne faites dans la cour en rond et au pas cadencé. Il faut supporter aussi le silence absolu.

> « *Non, je n'ai pas été puni. Tu n'as pas reçu ma lettre parce qu'elle n'a été expédiée que deux jours plus tard qu'à l'ordinaire. Toutefois la crainte ne manquait pas de fondement. Il en faut si peu pour cela. Il suffit d'échanger quelques paroles avec un co-détenu pour être l'objet de mesures disciplinaires. Le silence est obligatoire. A ce propos, j'ai fait une remarque : dans la vie libre l'homme qui ne desserrerait point les dents serait mis à l'index par ses semblables ; on le traiterait de sournois, de sauvage, voire de détraqué. Ici, au bagne, un tel homme serait considéré comme un modèle des modèles, comme le parangon des forçats. Ce qui prouve une fois de plus qu'il n'y a pas de lois mais seulement des circonstances* »[882].

Mieux vaut en effet ne pas se faire remarquer à Saint Martin de Ré, se faire le plus discret ne serait-ce que pour éviter la vindicte des surveillants. Antoine Mesclon évoque « *les descentes en fanfare* » pour le forçat récalcitrant, c'est à dire l'envoi en cellule. Mais le trajet est effectué à coups de poing et de pied, dans le ventre ou ailleurs[883]. Alexandre Jacob ne connaît, dès le départ, ni les persécutions, ni la cohabitation dans les dortoirs ou dans les ateliers. Entré à Saint Martin de Ré le 20 août 1905, il est placé à l'infirmerie le lendemain pour n'en ressortir que le 20 décembre, soit la veille de son départ. Il subit au total 122 jours d'hospitalisation pour y être officiellement soigné d'une bronchite[884]. Rassurant sa mère au mois de septembre, il ne peut s'empêcher d'ironiser sur sa situation et sur son état de santé même s'il redoute les effets et les rigueurs de l'hiver à venir :

> « *Pour tout te dire à la vérité je suis dans une espèce de sanatorium ; c'est presque une villégiature. Avant c'était Spa, Baden-Baden pendant l'été et la Côte d'Azur pendant l'hiver ; maintenant c'est Saint Martin de Ré ; un peu plus tard*

[878] Dieudonné Eugène, op. cit., p.44
[879] Capitane Pyguillem, *La route du bagne*, p.6.
[880] Dieudonné, op. cit., p.40.
[881] Dieudonné, op. cit., p.40.
[882] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, lettre du 24 septembre 1905, p.181.
[883] Mesclon Antoine, op. cit., p. 35.
[884] A.D. Charente Maritime, 1Y207.

j'irai à la Guyane. La faculté m'a toujours recommandé les pays chauds pour ma bronchite »[885].

Alain Sergent justifie autrement l'internement de Jacob à l'infirmerie, dans une cellule qui comme par hasard se trouve être la même qui aurait donné asile à Mirabeau et Rochefort. Il va de soi que l'allusion aux deux célèbres révolutionnaires est faite pour retenir l'attention du lecteur et semble, en fin de compte, peu importante pour l'approche du séjour rétais d'Alexandre Jacob. Fiché comme « *bandit exceptionnellement dangereux* », ce dernier serait donc mis à l'isolement sur ordre direct du ministère de l'Intérieur[886]. Pour Sergent, il convient d'éviter tout contact entre le forçat 34777 et ses co-détenus. Le fait nous paraît probable. Anarchiste, Alexandre Jacob est l'objet d'une attention d'autant plus particulière que son procès a été couvert par l'ensemble de la presse de l'époque. Nous avons vu en outre combien Alexandre Jacob s'est montré à ce moment capable de construire autour de sa personne un capital de sympathie. Il peut donc être apte à reproduire à Saint Martin de Ré le même schéma et d'organiser un réseau de résistance à l'Administration Pénitentiaire, voire même très hypothétiquement de s'évader. Il y a donc tout lieu de parer à l'éventualité d'un scandale à venir. Mais Alexandre Jacob sait l'acte irréalisable sur l'île charentaise. Comme ses co-détenus, il l'envisage une fois arrivé en Guyane. Les lettres qu'il envoie à sa mère mettent en lumière l'envie de prendre la poudre d'escampette. Ainsi, le 29 octobre 1905, demande-t-il l'activation des réseaux de soutien auprès des compagnons anarchistes mais aussi d'œuvrer avec un maximum de précaution :

« *Je dois ajouter que tu as bien fait de procéder ainsi car indépendamment de moi, tu aurais fait faute à Lulu et à Yvonne. J'espère bien que d'ici quelques années, dans deux ou trois ans, dès qu'il sera un peu plus âgé, Lulu fera en sorte de te venir en aide. Mais, d'ici là, il a besoin, grand besoin de toi (…) et même de la sollicitude des camarades. Mais pour l'instant je te recommande surtout de le laisser à la campagne, de ne point le mener respirer l'air vicié des villes. Avec un tel régime, tu verras qu'il se remettra sans peine de cette légère indisposition* »[887].

Lulu apparaît sous des écritures multiples dans la correspondance d'Alexandre Jacob ; il peut être Lucien, Lucie, Luce ou encore Lucienne. Lulu désigne Jacob lui-même. Nous ne savons pas en revanche qui se cache derrière Yvonne. Il se peut qu'il s'agisse de la fille de Jeanne Roux mais le prénom peut tout aussi bien faire allusion à Rose, la sœur de Jeanne et la compagne incarcérée d'Alexandre Jacob. Ce dernier entend donc bien dès le départ fausser compagnie à ses geôliers[888]. Mais il sait la probabilité réduite de l'entreprise. Il n'a donc de cesse d'envisager tous les moyens possibles pour la mener à bien. Condamné à perpétuité, il sait aussi jouer sur le temps. C'est pourquoi il espère profiter des possibilités qui lui confèrent l'isolement carcéral dont il est l'objet pour échafauder une multitudes de plans, de projets, d'initiatives, applicables une fois arrivé en Guyane. D'une manière indirecte, les rêves de liberté permettent au prisonnier Jacob de rompre l'ennui consécutif à l'inaction, « *à la stupide monotonie de la prison* »[889]. Si le 26 novembre il aime se comparer à un moine capucin pour « *éviter toute sorte de dispute* » et développer ses sens observatoires[890], le ton n'est pas le

[885] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.178.
[886] Sergent Alain, op. cit., p. 114.
[887] Archives Amary, lettre inédite du 29 octobre 1905.
[888] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.193, lettre du 3 décembre 1905 : « *Mon plus féroce désir est de passer inaperçu ; tu m'entends bien i-n-a-p-e-r-ç-u. Si je pouvais, je me volatiliserais* ».
[889] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, lettre du 4 octobre 1905, p.183.
[890] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.191.

même un mois plus tôt. Le 22 octobre, en effet, il décrit les méfaits psychologiques de l'enfermement :

> « *Il y a des instants où je n'ai pas ma tête à moi ; mes idées s'embrouillent, deviennent opaques pour me servir de cette expression. (…) Il faut croire que l'esprit s'oxyde, s'alourdit pour mieux dire, comme le corps. C'est l'emprisonnement qui est cause de cela. Et il faut dire que cela fait trente mois aujourd'hui que j'en subis les effets. La claustration a cela de commun avec l'absinthe que, comme ce poison, elle conduit à l'hébétude, au crétinisme. Au demeurant, enfermé entre quatre murs, sans parler, sans discuter, en laissant les facultés pensantes dans un perpétuel farniente, on finit par perdre la notion d'associer les idées et les mots. Certes, je n'en suis pas réduit à ce point. (..) En tout cas, sois rassuré que l'énergie morale ne me fera jamais défaut sans réagir contre cet effet de milieu* »[891].

Séparé du reste des prisonniers, Alexandre Jacob passe ainsi 122 jours à attendre celui du départ. Si Alain Sergent précise qu'il profite de la solitude pour méditer, il rapporte néanmoins, mais sans préciser de date, une anecdote significative des rapports tendus et violents entre bagnards. Aux heures des repas, un prévôt, c'est à dire un forçat désigné responsable par l'Administration, distribue la nourriture accompagnée par un gardien dans les quartiers cellulaires et à l'infirmerie. Face à Jacob, il verse la soupe dans une gamelle et y rajoute un crachat, tout en riant à gorge déployée. Mais Jacob ne réagit pas à une provocation, à « *une brimade qui ne lui était d'ailleurs pas destinée* »[892]. Le scénario se reproduit en effet dans la cellule voisine et donne lieu à une sévère correction ; le jeune bagnard « *venu des bataillons disciplinaires* »[893] ayant de colère jeté sa soupe à la face du prévôt. Alexandre Jacob ne réagit pas et l'incident ne se retrouve donc pas dans son dossier d'interné à Saint Martin de Ré[894]. Quoi qu'il en soit, outre l'écriture des lettres, peu de choses viennent égayer les 122 jours que le bagnard passe à l'infirmerie du pénitencier. L'envoi de livres est prohibé. Alors Jacob espère alors une visite de sa mère mais, comme les courriers, les rencontres sont extrêmement réglementées. Les visites ne sont autorisées que les jeudis et les dimanches. Un couloir sépare le détenu de sa famille, de ses amis venus discuter sous la surveillance des gardiens et voir une dernière fois le compagnon, le mari, le fils, le père, que l'on va mener outre-atlantique. En 1925, Marie Jacob déclare à Louis Roubaud, journaliste au *Quotidien*, avoir vu son fils le 11 novembre 1905. Nous ne savons pas la fréquence des visites de Marie Jacob. Peut-être celle du 11 novembre est-elle unique ?[895] La correspondance du bagnard indique que Marie Jacob voyage beaucoup à cette époque. Toujours est-il que son fils évoque le 29 octo-bre l'impossibilité d'un contact physique si elle décide de se mouvoir jusqu'à Saint Martin de Ré :

> « *Un mot encore à cet égard ; un dernier. Tu as l'espoir, que dis-je ?, la conviction de pouvoir m'embrasser. C'est du moins ce que j'ai pu comprendre dans ta lettre. Eh bien, permets-moi de te dire que tu commets là une profonde erreur. Au dépôt des forçats, comme dans presque toutes les prisons d'ailleurs, à moins d'une autorisation spéciale délivrée par le ministre ou le préfet, les détenus ne peuvent voir et parler à leurs parents qu'à travers une grille* »[896].

[891] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.186.
[892] Sergent Alain, op. cit., p.115.
[893] Sergent Alain, op. cit., p.115.
[894] A.D. Charente Maritime, 1Y207.
[895] Elle contredit en tout cas le propos d'Alain Sergent fixant le départ de Jacob pour la Guyane au début de ce mois (op. cit., p.115).
[896] Archives Amary, lettre inédite du 29 octobre 1905.

Au soir du 11 novembre 1905, Marie Jacob s'en retourne sur La Rochelle par le vapeur faisant la navette avec l'île de Ré. En 1946, Charles Péans indique que seuls 8% des condamnés ont la joie de rencontrer un parent avant le grand départ. Alexandre Jacob fait partie de ceux-là. La correspondance rétaise de ce dernier s'arrête le 3 décembre. Dix-neuf jours plus tard, il embarque sur *Le Loire* et quitte « *l'établissement zoologique de Saint Martin de Ré* ».

3) Un long voyage

Le forçat 34777 part de Saint Martin de Ré le 22 décembre 1905. Il débarque aux îles du salut le 13 janvier de l'année suivante. Hormis la biographie d'Alain Sergent, il ne nous a pas été permis d'approcher de sources nous autorisant à préciser cette traversée de 23 jours. Nous disposons néanmoins de divers récits et témoignages. L'arrivée, sur l'île de Ré, de surveillants chargés d'encadrer les bagnards, signale l'imminence d'un départ. Deux fois par an, généralement au début de l'hiver et de l'été, la métropole fournit à la Guyane un contingent de 500 à 600 condamnés. Ces hommes viennent maintenir l'effectif du bagne à 4500-5000 détenus. La forte mortalité dans ce monde carcéral, les nombreuses évasions provoquent en quelque sorte une sorte de système de vases communicants. Pour le journaliste Alexis Danan, « *Un convoi mange l'autre* »[897]. Pendant deux à trois semaines, l'Administration Pénitentiaire s'emploie à préparer le futur convoi, soumettant le forçat à un régime spécial. Ainsi, doit-il reprendre des forces (afin de pouvoir supporter l'éprouvant voyage à bord du Loire) durant cette période dite d'expectative. Le travail en atelier cesse et la nourriture s'améliore d'une manière conséquente. A la ration quotidienne faite de 130g de pain, de soupe et de 700g de légumes, viennent s'ajouter un quart de vin et une part de viande qui, ordinairement, n'est servie que les dimanches et les jours fériés. Le bagnard peut en outre consacrer une part de son pécule gagné dans les ateliers à l'achat de provisions. Il occupe ses journées en promenades et lectures collectives. Si Jacob, isolé à l'infirmerie, ne bénéficie pas de celles-ci, il doit subir comme les autres le régime alimentaire spécial. De la même manière, il passe les jours qui précèdent l'embarquement une seconde visite médicale effectuée selon les dires du capitaine Pyguillem avec le plus grand sérieux :

> « *La commission médicale, composée de deux médecins coloniaux et trois médecins civils, n'a pas manqué d'examiner un à un et avec tout le soin désirable les 800 condamnés à transférer afin d'assurer de s'assurer qu'il sont en mesure de bien supporter le long et pénible voyage qui les hante* »[898].

Le propos du militaire tranche, en 1936, avec celui offert deux ans plus tôt par Alexis Danan. Le journaliste affirme et dénonce une consultation de pure forme transformant les convois en « *cour des miracles flottante* » et où « *est déclaré transportable tout ce qui la veille de l'embarquement se tenait à peu près droit sur ses jambes* »[899]. Eugène Dieudonné évoque quant à lui « *une visite médicale courtelinesque* »[900]. S'il n'est pas rare, en effet, de voir embarqués nombre d'impotents, d'infirmes et de souffreteux, encore convient-il de replacer ces écrits dans le débat sur la suppression du bagne qui tient le public et l'opinion en haleine à la suite des articles d'Albert Londres en 1923. Dix-huit ans plus tôt, le thème est rarement abordé. Les départs ne se font pourtant pas dans l'indifférence. Ils attirent une foule de curieux même si interdiction est faite aux Martinais de sortir le jour de l'embarquement.

[897] Danan Alexis, op. cit., p.26.
[898] Capitaine Pyguillem, op. cit., p.24.
[899] Danan Alexis, op. cit., p.19.
[900] Dieudonné Eugène, op. cit., 47.

Tôt le matin, vers quatre heures, le forçat doit se lever et recevoir son paquetage. Le règlement de mai 1855 précise d'une manière stricte les effets du transporté avant son départ : « *3 pantalons dits de fatigue (pour les travaux), 2 chemises de laine, 3 de coton, 1 brosse à laver, 1 peigne, 1 sac de toile, 1 paire de souliers et 2 paires de sabots* »[901]. A moins d'une demande expresse formulée par la famille pour les récupérer, les objets personnels sont gardés par l'Administration Pénitentiaire qui peut les revendre à son profit par la suite. Cette règle explique au demeurant pourquoi Alexandre Jacob demande à sa mère de ne rien lui envoyer tant qu'il est à Saint Martin de Ré. A 6 heures, les bagnards se rassemblent dans la cour de la prison. Ils forment les rangs et sont groupés en colonne par quatre : les relégués précèdent les condamnés aux travaux forcés. La porte monumentale s'ouvre à huit heures. Les surveillants militaires accompagnés d'escadrons de gendarmerie et du bataillon présent dans la citadelle, baïonnette au fusil, encadre le convoi. La troupe se dirige vers le port. Le bateau *Le Loire* stationne en rade du Pertuis et attend l'arrivée d'une cargaison amenée par les vapeurs de l'île. Antoine Mesclon monte à bord des bateaux-prisons dans le convoi de l'été 1905. Son départ précède de six mois environ celui d'Alexandre Jacob :

> « *J'embarquai par un très beau temps, le 6 juin 1905, au bord de la Loire, bateau spécialement affecté pour le transport des forçats. Six immenses cages étaient aménagées, 3 à tribord, 3 à bâbord et portant respectivement le nom de bagne n°1, 2,3,etc.* »[902].



Jusqu'en 1891, le ministère des Colonies utilise des transports militaires pour convoyer ses condamnés. Mais le coût des opérations s'avère trop élevé à son goût. Depuis, la *Société Nantaise de Navigation* assure le cheminement des forçats sur ses navires. Le *Ville de Saint Nazaire*, vapeur de 75m de long, vient se substituer à l'Orne, lui-même succédant à l'*Amazone* et au *Cérès*. En 1902, le *Loire* remplace le *Calédonie*. C'est le premier navire à être conçu pour devenir un bateau-cages. Il réalise aussi des transports de troupes. D'une centaine de mètres de long et d'une capacité de 1438 tonneaux, le navire peut emporter environ 600 bagnards, répartis dans les six cages, situées dans les faux-ponts aménagés à cet effet. En 1932, Alexandre Jacob indique au député de Haute Loire, Ernest Laffont, que son convoi comprenait 682 forçats[903]. Or, ce nombre ne correspond pas à celui que l'on peut trouver dans les archives de la Marine Nationale. 505 passagers naviguent à bord du *Loire* pour son

[901] Cité dans Michel Pierre, *Bagnards, le terre de la grande punition*, p.51.
[902] Mesclon Antoine, op. cit., p. 37.
[903] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, lettre du 11 janvier 1932, p.207.

deuxième voyage de l'année 1905. Parmi eux, nous trouvons 8 personnes embarquées en 1e classe, 19 en 2nde et 46 en 3e. 431 forçats accompagnent donc Alexandre Jacob dans les cages-prison de ce bâtiment. Il est alors fort probable que ce nombre ne prenne pas en compte les bagnards pris à Alger lors de l'escale du navire[904].

Arme au poing, les surveillants circulent dans l'allée centrale du faux-pont, prêts à faire feu à la moindre tentative de rébellion. L'hypothèse d'un jet de vapeur brûlante s'échappant de la tuyauterie qui parcourt les cages calme en fait toute velléité de mutinerie. A vrai dire, faible est la probabilité d'une émeute de bagnards au regard des mesures de précautions prises. Une seule s'est produite sur l'Orne en 1888. Mais, comme le souligne Michel Pierre, « *la vision d'un grand navire contrôlé par les forçats stimule plus d'une imagination* »[905]. Dès lors, le mythe tranche avec l'apathie régnant dans les cages où les condamnés s'entassent après avoir quitté Saint Martin de Ré. Alain Sergent signale qu'Alexandre Jacob ne participe pas « *à l'animation générale* ». Il serait mis à l'écart avec trois autres condamnés considérés comme particulièrement dangereux[906]. Il n'aurait donc pas à subir les relations tendues qui se mettent en place dans les cages, les bagarres, les punitions, l'homosexualité, les jeux de clans et la loi des « *forts à bras* »[907]. Mais il subit comme les autres la chaleur et la puanteur régnantes, accrues par la concentration humaine et les effets du mal de mer[908]. Il n'y a alors rien d'étonnant si l'impression générale est celle de l'abattement lorsque retentit la sirène du départ. « *Les âmes semblent avoir disparu* » écrit la capitaine Pyguillem[909], donnant une vision fataliste de l'appareillage du *Loire*. René Belbenoit abonde dans le même sens :

> « *La sirène mugit au-dessus de nos têtes. Certains d'entre nous étaient désespérés. Nous arpentions nos cages en proie à une douleur que ne pouvait combattre la pensée de l'avenir. L'atmosphère lourde, imprégnée de senteurs humaines, était écœurante* »[910].

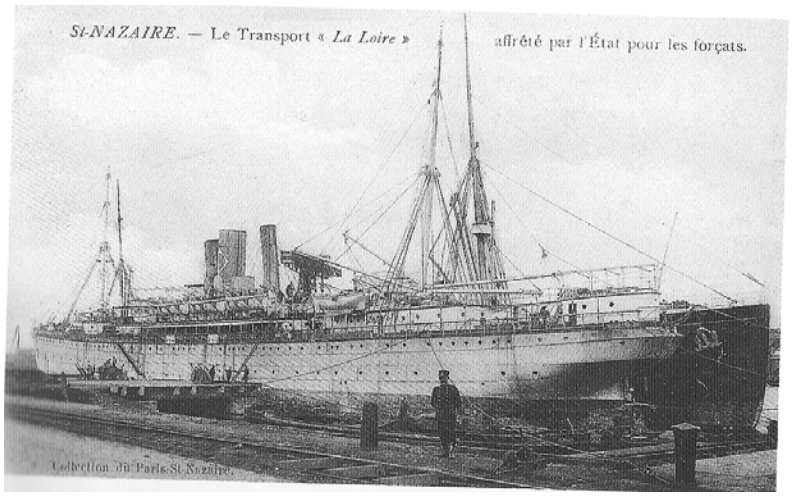

[904] Guéguan Floriane, *Etude de géographie maritime : évolution de la fonction armatoriale, le cas de la Société Nantaise de Navigation de 1882 à 1996*, p.285-286.
[905] Michel Pierre,op. cit., p.65.
[906] Sergent Alain, op. cit., p.116.
[907] Autrement dit les caïds.
[908] Supplément au Petit Journal Illustré, dimanche 16 décembre 1896 : «*Le spectacle est repoussant. Et, dans ces sombres réduit où la chaleur augmente de jour en jour, puisqu'on approche de plus en plus des tropiques, et devient bientôt intolérable, les condamnés n'ont pour respirer un peu d'air que les étroits sabords que l'on ouvre de temps à autre* ».
[909] Capitaine Pyguillem, op. cit., p.30.
[910] Belbenoit René, op. cit., p.23.

Le voyage dure une quinzaine de jours, un peu plus si le navire fait escale à Alger pour y prendre une cargaison de Maghrébins ou bien d'Européens provenant des bagnes militaires de Biribi ou de Tataouine. Sous les tropiques la chaleur devient insupportable. Les condamnés n'ont droit qu'à une heure de promenade quotidienne sur le pont. Groupés en rang, ils attendent immobiles et dans le silence que leur cage soit nettoyées à l'eau de mer. Ils rejoignent alors leur bagne où la monotonie reprend ses droits. Seuls les repas et, de temps à autres, un arrêt du navire pour jeter à la mer un bagnard décédé, viennent la rompre.

Le 13 janvier 1906, Alexandre Jacob, forçat m°34777, est débarqué aux îles du Salut. *Le Loire* n'accoste pas directement. Un chaland vient récupérer les forçats que leur dossier affecte aux îles. Jacob fait partie de ceux-là. Une vie nouvelle commence pour lui en Guyane. *Le Loire*, lui, se rend à saint Laurent du Maroni, sur le continent où son arrivée est attendue par une foule de curieux.

B. Les trois Roses

1) Reflet de la Guyane et de ses bagnes

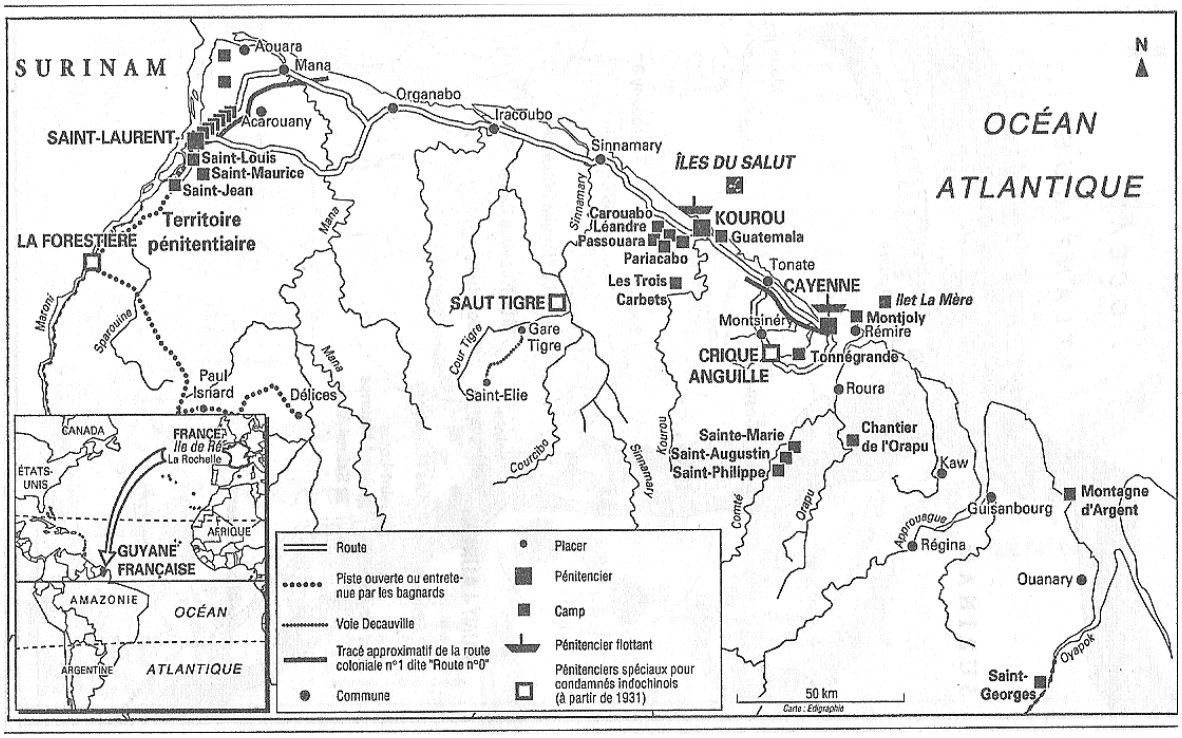

Nombre de personnes assimilent, encore aujourd'hui, la Guyane au bagne et, à l'image du livre de Michel Pierre, la désigne comme « *la terre de la grande punition* ». Force est pourtant de constater que cette terre, qui équivaut au sixième du territoire français, est loin, très loin, de constituer le joyau d'un Empire sur lequel le soleil ne se couche jamais. La Guyane est pourtant une des plus anciennes colonies françaises. Le guide officiel de l'exposition coloniale de Paris en 1931 regrette et dénonce une pseudo légende noire de ce bout de France, coincé outre-atlantique entre le Brésil et la Guyane anglaise, à des miles de la métropole sur la cote nord-est de l'Amérique du Sud : « *C'est autre chose que la terre des forçats et des excès politiques. C'est un sol riche, inviolé* »[911]. En somme, la

[911] *Guide de l'exposition coloniale de Paris*, 1931.

Guyane ne pourrait, ne devrait pas se limiter au seul bagne et à la question de sa suppression, question largement reprise dans les colonnes de la presse nationale depuis les articles d'Albert Londres en 1923. Mais, depuis l'expérience ratée de colonisation décidée par Choiseul au XVIIIe siècle, c'est aussi l'aveu de l'échec de toute une politique de mise en valeur d'un espace effectivement riche en potentialités économiques. Les possessions anglaises et hollandaises constituent d'ailleurs des exemples probants des possibilités offertes par ces terres équatoriales : bois, or, etc. Cinquante ans avant l'exposition, Julien Viaud, marin mais surtout écrivain, dressait un portrait idyllique de cet endroit :

> *« A bord du Vaudreuil, île du Salut, 3 juillet 1871.*
>
> *Bonne petite sœur,*
>
> *(…)*
>
> *J'ai près de moi une magnifique grappe de fleurs de liane que je voudrais bien pouvoir vous envoyer aussi, nous l'avons cueilli hier en pleine forêt vierge. C'est une expédition d'une nuit et un jour que nous avons faite dans une des parties les plus sauvages de la Guyane, et nous en rêverons longtemps de cette nature et de ces forêts. Ce qui est toujours si triste à penser, devant ces belles choses, c'est que jamais de la vie je ne pourrai vous les faire voir, et que même tous mes croquis et mes descriptions ne vous en donneraient aucune idée. Essaie d'imaginer ces grandes plages, désertes et silencieuses, bordées de forêts, et de bandes d'échassiers blancs, de flamants roses, d'ibis rouges, se promenant majestueusement sans défiance, au soleil levant. Certains recoins du marais de la Roche Courbon, ou tu n'as jamais voulu me suivre, donneraient un peu l'idée de ces forêts, où on patauge jusqu'au ventre, à la manière des boas, dans l'eau et dans la vase ; il faut se faufiler au milieu des lianes et des racines déchaussées, le tout enseveli dans une ombre épaisse ; la vraie verdure, celle des acajous et des bois de roses, est perchée à des hauteurs inaccessibles ; les palmiers sont couchés sous le poids des plantes parasites et des lianes, et en bas croît une végétation humide, étiolée, de grandes fleurs pâles étranges. Les perruches, les colibris, les grands papillons exotiques animent cette nature et les insectes vous dévorent. Réunis toutes ces choses et essaies de recomposer ces aspects.*
>
> *Adieu, sœur chérie, je te laisse pour m'habiller, étant invité à terre à un grand gueuleton qui m'ennuie au delà de toute idée.*
>
> *Nous vous embrassons tendrement tous les trois.*
>
> *Votre Julien »*[912]

Le choix d'un texte signé Pierre Loti n'est pas innocent. D'une manière anecdotique et anachronique, il présente le point de vue d'une des victimes sociales du chef des Travailleurs de la Nuit[913]. Plus sérieusement, il montre un espace vierge où Dame Nature exacerbe les sentiments romantiques. Mais l'auteur de « *Ramuntcho* » et des « *Pêcheurs d'Islande* »ne mentionne pas les requins, les félins, les reptiles, les serpents, les mouches et encore moins les sables mouvants, les fièvres et autres maladies tropicales. Ce texte est également symptomatique des descriptions des voyageurs du XIXe siècle. Car, à cette époque, le monde développé découvre de nouveaux espaces et en fait part aux populations restées sur le vieux continent. La géographie est à la mode. Pour ce qui est de la Guyane, la réalité est tout autre. Les écrits d' Albert Londres délient les plumes et les langues. Ils développent les aspects négatifs de la colonie. Ils montrent en tout cas que la Guyane n'est pas justement cette terre paradisiaque qui ne demande qu'à être mise en valeur. Il s'agit, dans une flagrante opposition, d'un lieu d'expiation, d'un mouroir, d'une prison à l'échelle d'une dizaine de départements français, préfigurant comme le souligne Alain Sergent ce que seront, mais à un niveau nettement plus industriel, les camps de concentration nationaux-socialistes et autres goulags staliniens[914].

[912] Loti Pierre, Correspondance inédite, 1865-1904, p. 117-118.
[913] Voir chapitre 2 *III) Des volés de choix.*
[914] Sergent Alain, op. cit., p.117.

Louis Rousseau est médecin ; il travaille au bagne au début des années 1920. Ce grand ami du forçat 34777 narre ses souvenirs dans un ouvrage publié bien après son retour en métropole[915]. La démonstration du docteur des forçats condamne irrémédiablement l'institution pénitentiaire sise en Guyane en fixant l'espérance de vie de ceux-là à environ 5 ans à leur arrivée. Alexandre Jacob passe près d'un tiers de son existence dans cet univers. Sur les 682 forçats embarqués avec lui dans le convoi de décembre 1905, il n'en reste que 128 six mois après[916]. Dans son livre « *Bagne* », l'avocate Mireille Maroger conclut en affirmant que « *de ce paradis les hommes ont fait un enfer* »[917]. Le 25 juillet 1928, Charles Péans, de l'Armée du Salut, débarque en Guyane pour y établir la politique de l'association caritative. A l'époque, les critiques contre le bagne se multiplient. Péans cherche à se construire une opinion personnelle et empirique de la colonie pénitentiaire :



« *J'ai lu tout ce qu'on peut lire, et sur le bagne, et sur la Guyane, et je vais pouvoir mesurer l'inévitable écart entre ce qui est écrit et ce qui est* »[918].

La Guyane n'est pas dans l'histoire le seul espace de déportation des prisonniers français. Le bagne, quant à lui, tire son nom des prisons de la Sublime Porte où, à l'époque moderne, par mesures médicales et d'hygiènes, les détenus doivent se soumettre à des bains obligatoires et quotidiens. En France, le bagne naît de l'ordonnance du 27 septembre 1748 ; les galères royales déclinent au fur et à mesure des progrès de la navigation. La chiourme se sédentarise alors et subit le travail servile dans les entrepôts maritimes et les arsenaux métropolitains. A l'idée classique et louis-quatorzienne de l'enfermement, les Lumières ainsi que les progrès de la science calquent des principes sociaux et positivistes. L'hypothèse de l'amendement, de la réhabilitation motive ainsi nombre de projets n'excluant pas forcément la volonté d'éloignement qui se développe à la fin de l'Ancien Régime. Ceux de Leblond et Lescallier en 1791, remettent la Guyane sur le devant de la scène. Lescallier prévoit l'installation d'une colonie pénitentiaire à l'image de la politique anglaise en Australie. Le médecin naturaliste Leblond propose, lui, l'émigration comme solution à la misère et à l'indigence des sans-travail de la capitale française. Mais, comme à Saint Martin de Ré, la possession française d'Amérique du Sud accueille d'abord des détenus politiques et des prêtres réfractaires ayant en 1796 échappé au bois de justice de la Révolution. Beaucoup dont Collot d'Herbois, du Comité de Salut public, viennent y mourir des maladies, de la famine, d'épuisement, des mauvais traitements, etc.

En métropole, la question pénale évolue et ne manque pas de refléter les préoccupations de la société de son temps. Les critiques se font de plus en plus aiguës vis à vis des bagnes portuaires. Pour la bourgeoisie, il convient d'éliminer les entraves au pouvoir de l'argent et au principe de propriété. De même que les troubles sociaux de la première moitié

[915] *Un médecin au bagne* paraît aux éditions Fleury en 1930.
[916] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.207, lettre du 11 janvier 1932 adressée au député Ernest Laffont.
[917] Maroger Mireille, *Bagne*, p.127.
[918] Péans Charles, op. cit., p.40.

du XIXe siècle l'émeuvent, la promiscuité des bagnes portuaires où viennent s'entasser voleurs, déclassés et vagabonds fait peur. Ils ne suffisent plus à contenir les ardeurs et réclamations d'une classe ouvrière jugée « *dangereuse* » et, de plus en plus hostile à une concurrence engendrée par le travail forcé. Le Second Empire vient reprendre à son compte les idées de réforme pénales jusqu'ici développées. Celles favorables à la transportation font leur chemin et, si les volontés humanitaires et positivistes d'amender le condamné par le travail persistent, le désir de l'éloigner d'une manière quasi-définitive apparaît désormais clairement. Les bagnes coloniaux sont créés par la loi impériale du 30 mai 1854. « *Cette loi* – selon le propos de Valérie Portet, auteur d'un mémoire sur les anarchistes en Guyane – *constitue la Charte du bagne pendant plus d'un siècle* »[919]. L'article 2 spécifie que « *les condamnés seront employés aux travaux les plus pénibles* »[920]. Et l'article 6 institue le doublage. Cette pratique impose un temps de résidence dans la colonie égal à celui de la condamnation si celle-ci est inférieure à huit ans. Au-delà, la résidence obligatoire devient perpétuelle. Les bagnes de Guyane, ouverts en réalité dès 1852, remplacent de fait et d'une manière progressive ceux portuaires de Rochefort, de Toulon ou encore de Brest. Mais ils ferment momentanément de 1869 à 1887 pour cause de trop forte mortalité. La colonie pénitentiaire de Nouvelle Calédonie, ouverte en 1867, fait alors office de principale prison hors métropole. C'est elle qui accueille les communards déportés. Mais elle ferme à son tour les portes de ses cellules en 1897. Odile Krakovitch, conservatrice aux Archives Nationales, nous en donne la raison : « *Les condamnés y étaient trop heureux et surtout (…) les habitants de cette nouvelle colonie désiraient remplacer la main d'œuvre pénitentiaire par des colons libres et volontaires* »[921]. En France, la Troisième République reprend à son compte la politique d'éloignement des condamnés. La question sociale, accrue d'une manière dramatique par l'écrasement de la Commune de Paris, renforce encore plus la crainte des « classes dangereuses ». Elle se traduit par un durcissement pénal que vient justifier également « *une véritable crise sécuritaire que la France traverse au tournant des XIXe et XXe siècles. La France a peur, peur du crime, peur des criminels de plus en plus nombreux* »[922]. Nous avons vu combien le procès des Travailleurs de la Nuit s'inscrit dans ce contexte. « *L'insécurité est à la mode* »[923]. Le nombre croissant de criminels d'habitude, de récidivistes provoquerait l'obsession. La loi du 27 mai 1885 crée la relégation. Elle illustre en toute logique cette phobie sociale « *qui frappe les pauvres très durement car ces multirécidivistes (…) sont surtout des vagabonds et des mendiants* ». Pour Odile Krakovitch, « *il ne s'agit alors plus du tout de développer les colonies, de proposer aux condamnés une dernière chance, une ultime occasion de se réinsérer* »[924]. L'exclusion définitive des marginaux prévaut. Elle joint aux condamnés aux travaux forcés une masse de relégués que leur grand nombre de petits délits envoie mourir loin de la métropole[925]. Elle relance surtout

[919] Portet Valérie, *Les anarchistes dans les bagnes de Guyane*, p.18.
[920] loi du 30 mai 1854.
[921] Krakovitch Odile, *Etablissements pénitentiaires coloniaux 1792-1952*, p.8.
[922] Berlière Jean-Marc, *Le crime de Soleilland*, p.15.
[923] Berlière Jean-Marc, op. cit., p.19.
[924] Krakovitch Odile, article « *La loi de relégation de 1885* » dans *Bagnes et bagnards*, p.5.
[925] Le supplément au Petit Journal Illustré du dimanche 16 décembre 1894 est à ce titre évocateur de la perception médiatique du bagne, solution pour éradiquer l'insécurité galopante en France: « *Le climat de la Guyane est très meurtrier ; Le soleil est si brûlant qu'il suffit à un condamné de retirer son béret et de rester tête nue, quelques secondes, pour tomber foudroyé. Le travail y est excessivement dur, parfois terrible. (…) Pendant que, les reins brisés, ils peinent en plein soleil, avec le sabre d'abatis ou la pioche, les moustiques et les maringouins tournent autour d'eux, les harcèlent de cuisantes piqûres à la face et aux mains ; les fourmis rouges grimpent à leurs jambes et les recouvrent de cloques douloureuses ; et parfois des serpents très petits (ce sont les plus terribles) s'enroulent autour de leur cheville et leur font une morsure mortelle. D'autres forçats sont occupés aux assainissements ; ils creusent des tranchées à la bêche, inondées d'eau et dégouttants de bourbe jusqu'aux genoux ; et les émanations putrides qui s'élèvent de la terre les brûlent de fièvre ; ils claquent des dents comme*

la Guyane qui rouvre les portes de ses bagnes en 1887. Les derniers forçats n'en partent qu'en 1953 et, de 1852 à cette date, ce sont environ 52000 transportés et quelques 10000 relégués qui subissent « *l'enfer vert* » de la colonie pénitentiaire.

Il n'y a pas en réalité un mais des bagnes. Ce terme désigne en effet la prison, le lieu d'enferment, le camp. Panoptique à ciel ouvert, espace carcéral où tout est contrôlé, observé, surveillé, la Guyane est dotée de multiples bagnes, chacun disposant d'une affectation propre et particulière. Saint Laurent du Maroni accueille la direction des services pénitentiaires mais aussi le Tribunal Maritime Spécial, crée en 1889 et chargé de juger les bagnards auteurs d'un crime. La ville regorge de bureaux, de magasins, d'ateliers, d'entrepôts. Des chantiers forestiers sont disséminés le long du fleuve Maroni. Celui de Charvein, par exemple, accueille les « *incorrigibles* », réputés plus durs que la moyenne des bagnards. Celui des Malgaches est réservé aux noirs et aux Annamites. Depuis 1895, l'îlot Saint Louis abrite les forçats lépreux. Le pénitencier de Cayenne ne compte qu'un millier de transportés tandis que Saint Jean du Maroni est aménagée depuis 1889 pour recevoir les relégués. Du bagne, Alexandre Jacob, forçat m°34777, ne voit pratiquement que les îles du Salut, « *les trois Rose* »[926], et, de temps à autre, Saint Laurent du Maroni du fait des multiples procès dont il est l'objet au cours de son existence de bagnards. Le 3 janvier 1906, il débarque aux îles du Salut.

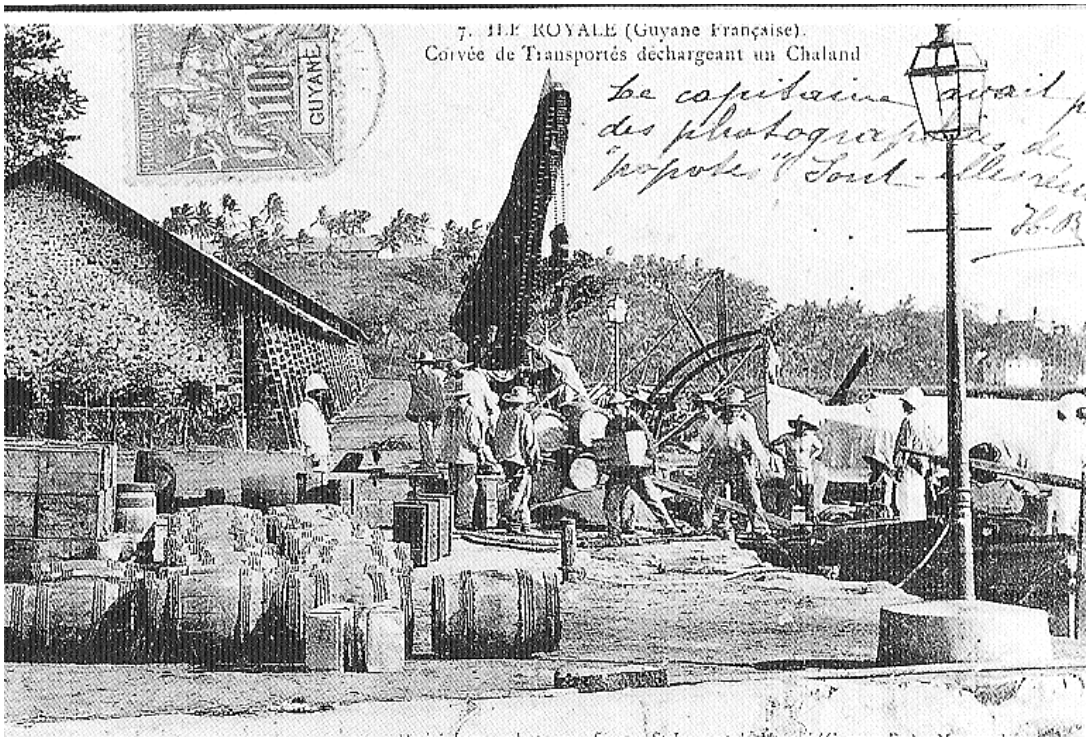

s'ils avaient froid et pourtant la sueur coule le long de leur front, mouille la chemise de grosse toile. On se doute de ce que peut être un tel travail forcé, avec un soleil de feu sur la tête ; dans ce pays où la marche seule est déjà un supplice difficile à supporter. Cette existence est atroce pour les êtres habitués aux rudes travaux et à la misère ; mais que doit-elle être pour les individus instruits, intelligents, civilisés qui ont goûté le bien-être d'un intérieur, les douceurs de l'aisance et que de mauvais penchants ou un oubli d'eux-mêmes ont conduit au crime et du crime au bagne ? ».

[926] A.O.M., H1481/Jacob, lettre interceptée par l'Administration Pénitentiaire et datée du 22 février 1910.

2) Des bagnards sur trois îlots rocheux

Anciennement nommées îles du Diable[927], les îles du Salut tirent leur nom de l'expédition ordonnée par Choiseul en 1762. C'est là que viennent trouver refuge les colons survivants avant de regagner l'Europe le plus vite possible. Sur les 11000 personnes envoyées en Guyane, plus de 7000 y moururent rapidement de famine et d'épidémie. Cet archipel de trois petites îles (soit une superficie d'environ 69 ha) possède en effet un climat plus propice à l'installation humaine. Battu par les vents du large, il ne connaît pas l'état endémique des maladies infectieuses de la Grande Terre. Cela n'empêche pas ces trois îles, plus salubres pourtant, d'être frappées à la fin de la première Guerre Mondiale par la pandémie de grippe espagnole comme le signale Alexandre Jacob le 24 décembre 1918 :

> « *La colonie n'y a pas échappé, au continent surtout. Ici, aux îles, beaucoup de malades mais peu de morts. Pour ma part, j'ai été un des rares condamnés qui n'aient pas été atteints* »[928].

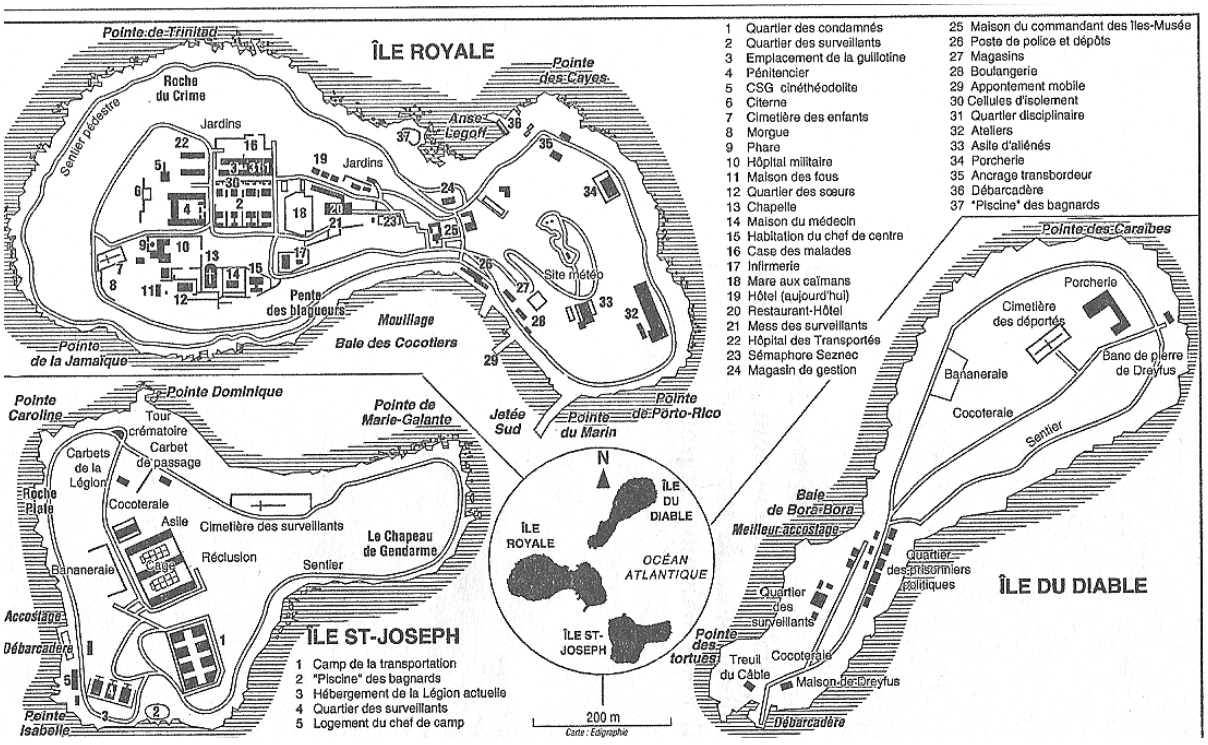

Situé à 15 km environ de l'embouchure du Kourou, l'archipel accueille une léproserie avant de voir affirmer sa vocation pénitentiaire à la fin du XIXe siècle. Valérie Portet, dans son mémoire sur les anarchistes au bagne qualifie les îles du Salut de « *prison de haute sécurité de la Guyane* »[929]. Là, s'y trouveraient les bagnards les plus durs (c'est à dire ceux dont on craint une évasion sensationnelle) mais aussi les détenus politiques et les réclusionnaires. Chacune des trois îles possède sa spécificité carcérale. La plus petite, l'île du diable, ne fait que 14 ha pour une longueur d'à peine 950m. La loi du 9 septembre 1895 fait d'elle un lieu de déportation. Elle demeure célèbre pour avoir hébergé de cette date à 1898 le capitaine Alfred

[927] Fournier Jean-Pierre, <u>Bonjour les bagnes de Guyane</u>, p.146 : « *Peut-être cette dénomination vient de l'effroi qu'en avaient les navigateurs. Toute fausse manœuvre à bord des voiliers les entraînaient sous le vent de Cayenne et les obligeaient à un très long détour par le nord avant de pouvoir y revenir* ».
[928] Jacob Alexandre, <u>Ecrits</u>, volume II, p.102-103.
[929] Portet Valérie, op. cit., p.29.

Dreyfus. Par la suite, y sont envoyés les détenus politiques, les traîtres à la patrie, les espions. Les déportés jouissent d'une liberté totale de mouvement sur cette île. Un câble la relie à l'île Royale pour l'approvisionnement en cas de mauvais temps. Avec ses 20 ha, Saint Joseph n'est guère plus grande que le Diable. L'île se spécialise depuis 1899 dans la réclusion des forçats condamnés par le Tribunal Maritime Spécial. Trois bâtiments rassemblent les 152 cellules de la réclusion dont le plafond est remplacé par une grille qui permet à la douzaine de surveillants parcourant un chemin de ronde de voir les détenus. Outre ces surveillants, le chef de l'île dispose aussi de forçats chargés de l'entretien, des repas et de divers travaux dans les ateliers. Entre le Diable et Saint Joseph, l'île Royale est la plus grande des trois îles de l'archipel. Un détachement militaire d'une cinquantaine d'hommes prend en charge sur 28 ha « *les bagnards les plus lourdement condamnés, ceux dont la célébrité nécessite une surveillance de chaque instant* »[930]. Séparée de Saint Joseph par la passe de la Désirade au Sud, et du Diable par celle des Grenadines au Nord, l'île Royale présente la forme d'un double plateau orienté est-ouest et dont le centre, resserré, accueille les bâtiments de l'administration et de la direction pénitentiaires des îles. A l'ouest, les bâtiments militaires mais aussi les cases où sont parqués les forçats, les infrastructures hospitalières et religieuses. Le plateau Est, plus petit, moins bâti, héberge des ateliers, un asile, une porcherie. Comme Saint Joseph, la Royale possède une piscine d'eau de mer, construite par les bagnards pour éviter tout contact direct avec les squales. Les trois îles sont dotées d'une citerne et d'un chemin de ronde autorisant l'accès aux débarcadères. A ce propos, nombreux sont les témoignages existant entre la beauté du lieu et son affectation :



<u>René Belbenoit :</u> *« Du large, on pourrait les prendre pour un paradis terrestre mais, en réalité, ce sont bien des îles d'enfer. »*[931].



<u>Antoine Mesclon :</u> *« Les îles du salut (…) m'apparurent vues du large comme de merveilleux paniers de verdure flottant sur la mer mais, en réalité, ce sont bien des îles d'enfer ».*[932]

<u>Paul Rousseng :</u> *« Il nous fut permis de contempler alors un spectacle inoubliable. (…) Cette première impression du bagne était loin d'être dantesque. »*[933]



<u>Eugène Dieudonné :</u> *« Vues de la mer, les îles du salut apparaissent comme des îles enchantées. (…) A peine le pied à terre, on ne voit plus les cocotiers, ni les manguiers, ni le bleu sans tâche du ciel si pur. On ne voit que le bagne »*[934].



<u>Péans Charles :</u> *« Je contemple émerveillé, ce charmant bouquet de verdure d'où quelques toits d'un rouge vif »*[935].

<u>Albert Londres :</u> *«A vue d'œil, c'est ravissant. (…) Décor pour femmes élégantes et leurs ombrelles ! Les îles sont la terreur des forçats »*[936].



930 Portet Valérie, op. cit., p.29.
931 Belbenoit René, op. cit., p.138.
932 Mesclon Antoine, op. cit., p.40.
933 Roussenq Paul, *L'enfer du bagne*, p.17.
934 Dieudonné Eugène, op. cit., p.93.
935 Péans Charles, op. cit., p.77.
936 Londres Albert, *Au bagne*, p.82.

Bien sûr, l'éclat des îles du Salut n'est ci-dessus mis en valeur que pour mieux argumenter contre l'institution pénitentiaire. Sur l'archipel réside environ un millier de forçats, ce qui en fait après Saint Laurent du Maroni un des bagnes les plus importants de la Guyane[937]. Même si l'air y est en apparence plus salubre, nous pouvons nous poser la question de conditions d'existence plus pénibles que dans les autres camps. Le séjour au camp forestier de Charvein, par exemple, ne doit en théorie pas dépasser les six mois pour éviter une trop forte mortalité[938]. Pour Jean-Claude Michelot, auteur en1981 d'un ouvrage sur les bagnards, « *l'île Royale est sans doute le bagne le plus agréable de toute la Guyane* »[939]. Il est vrai que ce journaliste évoque à son tour la beauté d'un lieu plongé « *dans le lit des alizés* »[940] et où résiderait « l'aristocratie »[941] des forçats par comparaison aux « *fagots* » de la Grande Terre. Ce jugement ne prend bien sûr pas en compte l'existence entre autres des réclusionnai-res de Saint Joseph. D'une manière plus concrète et comme le souligne Michel Pierre, « *l'île Royale est un microcosme, un symbole où l'on voit 500 bagnards travailler mollement à des tâches désespérantes* »[942]. En somme, il s'agit bien d'un ennui carcéral d'autant plus usant qu'il est géographiquement concentré. « *Aux îles, on ne travaille pas, on subit sa peine et on attend* » écrit René Belbenoit[943], rejoignant ainsi le propos d'Alexandre Jacob dans la lettre que ce dernier adresse à sa mère le 27 juin 1917. Dans cette missive, le bagnard anarchiste qualifie la vie sur les îles de monotone et d'indigente[944]. Certaines places (cuisiniers, infir-miers, employé de maison, etc.) permettent pourtant d'échapper aux besognes répétitives. Pour les obtenir, le forçat doit soit louvoyer, soit être doté d'un statut autorisant l'accès à ces emplois.

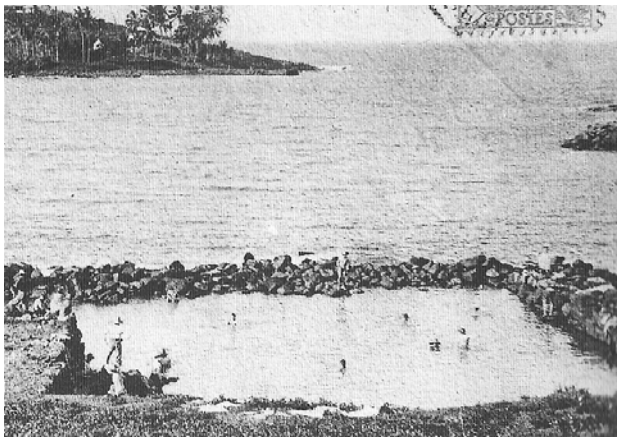

Piscine des bagnards sur l'île Royale

[937] Belbenoit René, op.cit., p.138 : « *En temps normal, le nombre de forçats vivant sur ces îles peut se répartir comme suit. A l'île du Diable : prisonniers politiques, 11. A Saint Joseph : forçats détenus dans les cachots, 300 ; porte-clefs, 80 ; forçats envoyés là par mesure disciplinaires, 70. A la Royale : forçats détenus dans les îles après une tentative d'évasion, 350 ; porte-clefs et forçats déportés pour d'autres crimes, 100* ». Cela fait en tout 861 bagnards auquel il convient de rajouter le personnel militaire et civil des îles.

[938] La durée de la peine à Charvein excède très souvent ce laps de temps en raison des multiples punitions infligées aux « Incos ».

[939] Michelot Jean-Claude, *La guillotine sèche*, p.65.

[940] Michelot Jean-Claude, *La guillotine sèche*, p.65.

[941] Nous utilisons sciemment ce terme pour bien montrer que nombre de forçats considèrent le sort des îliens comme nettement meilleurs que celui des fagots restés sur le continent. De là le point de vue de Jean-Claude Michelot que nous ne partageons pas sur l'utilisation du mot.

[942] Pierre Michel, op. cit., p.107.

[943] Belbenoit, René, op. cit., p.138.

[944] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p. 80.

Il existe de fait une multitude de types de bagnards. Il n'y a pas de relégués aux îles ; ceux-ci sont cantonnés à Saint Jean du Maroni, à moins d'être l'objet d'une dérogation autorisant une autre résidence. Bénéficiant d'un régime de liberté, ils doivent dans les deux cas faire preuve de leur présence au moins deux fois par an. Les déportés sont parqués sur l'île du Diable. Reste alors la masse des transportés, condamnés aux travaux forcés et classés admi-nistrativement en quatre catégories bien hiérarchisées. A son arrivée aux îles du Salut, Alexandre Jacob est un forçat de 3e classe et de 1e catégorie. Sont ainsi qualifiés tous les condamnés aux travaux forcés que la peine soit perpétuelle ou limitée dans le temps. La 2e catégorie désigne les transportés réclusionnaires. En 1906, la 3e catégorie n'existe officiellement plus. Elle était réservée depuis 1866 aux seules femmes dont l'envoi en Guyane est suspendu cette année-là[945]. Condamné à perpétuité, Alexandre Jacob ne doit pas connaître a priori la 4e catégorie : celle des libérés. Les libérés 4e 1e sont astreints au doublage de leur peine. Les 4e 2e ont fini leur doublage et peuvent donc rentrer à leurs frais en métropole. Les transportés de 1e catégorie se répartissent en outre en 3 classes déterminant la dureté de leur internement et des travaux à accomplir. Le décret du 18 juin 1880 organisait un régime disciplinaire en 5 classes. Celui du 4 septembre 1891 ramène ce nombre à 3. Le docteur Louis Rousseau présente en 1930 l'organisation du régime des classes, en précisant que cette simplification s'accompagne surtout d'un durcissement des conditions d'existence des condamnés :

> « *Les classes de condamnés sont réduites à trois et la situation du condamné de 3e classe est rendue plus dure que ne l'était auparavant celle des condamnés de la 5e. « Affectés aux travaux les plus particulièrement pénibles », ils sont désormais groupés et séparés de ceux des autres classes, couchent sur la planche et peuvent être mis la nuit à la boucle simple. Ils sont enfermés dans les cases tout le temps qu'ils ne passent pas aux travaux forcés et sont astreints au silence. L'avancement en classe est ralenti. Un condamné ne peut passer à la 2e classe qu'au bout de deux ans. Pour passer à la 1e classe, il faut avoir fait la moitié de sa peine, 10 ans pour un condamné à 20 ans, 10 aussi pour un condamné à perpétuité. Les condamnations entraînent le retour à la 3e classe. Les punitions disciplinaires peuvent aussi s'accompagner d'un renvoi à la classe inférieure. Seuls les condamnés de la 1e classe pourront obtenir une concession et travailler chez l'habitant sous le régime de l'assignation* »[946].

En toute logique, les condamnés de 3e classe forment le groupe le plus important parmi les bagnards. Alexandre Jacob est de ceux-là le 13 janvier 1906. Il accède à la 2e classe en mars 1916 et passe à la 1e le 1er avril 1920[947], mais son dossier lui interdit tout désinternement des îles. Le commandant qui accueille le nouveau bagnard peut y lire qu'il a hérité d'un « *bandit exceptionnellement dangereux, à surveiller de très près* »[948]. L'annotation n'est au demeurant pas surprenante pour un militant anarchiste, partisan en outre de la propagande par le fait et de la reprise individuelle. Pour Valérie Portet, « *le danger qu'inspirent ceux-ci se perpétue sur les lieux de la transportation* »[949]. Tous, sans exception, sont dirigés vers les îles du Salut. De la typologie administrative, bureaucratique et pénitentiaire, Alexandre Jacob cumule les statuts applicables aux forçats des îles. En tant qu'anarchiste, il est interné A par décision ministérielle et, dans le même temps, interné B par décision directoriale. Celle-ci intervient en mars 1908 et Alexandre Jacob indique à sa mère le 28 juin 1917 qu'elle « *oblige l'autorité locale à (le) tenir aux îles à perpétuité* »[950]. Tout désinternement, tout départ des

[945] Cet abandon marque entre autre l'échec de l'idée d'un peuplement à l'anglaise de la colonie française.
[946] Docteur Louis Rousseau, *Un médecin au bagne*, p.15.
[947] A.O.M., H1481/Jacob.
[948] A.O.M., H1481/Jacob.
[949] Portet Valérie, op. cit., p.87.
[950] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.80.

îles, devient donc impossible sauf sur avis favorable des hautes instances du pouvoir exécutif national : ministre des Colonies, président de la République. Malgré tout le m°34777 sait qu'une amélioration de son statut ne peut qu'élargir son éventail de manœuvres. Il n'est pas homme à baisser les bras, à laisser tomber un combat qui pour lui a changé de forme. Aux îles, sont envoyés les anarchistes, les vedettes des cours d'assises, les « *durs* » du bagne. Les Trois Rose[951] comme Jacob appelle les îles du Salut sont bel et bien un panoptique à ciel ouvert d'où on ne s'évade pas.

C. Une prison bien gardée

1) Une institution totale hiérarchisée

Le bagne confirme, s'il en est besoin, la définition que donne le sociologue étasunien Erwin Gofmann[952] à la fin des années 1960 d'une institution totale dans ses travaux sur « *la condition sociale des malades mentaux* ». Alexandre Jacob, interné aux îles du Salut, ne peut que constater un établissement spécialisé dans le gardiennage des hommes et dans le contrôle totalitaire de leur mode de vie. Dans ces conditions, le m°34777 doit subir le système pénitentiaire guyanais et ses caractéristiques : espace clos, rupture avec le monde extérieur, soumission à un règlement, hiérarchisation des rapports humains, annihilation des constructions individuelles et des intimités. L'organisation du bagne (et plus particulièrement celle des îles du Salut) détermine de fait l'attitude de l'anarchiste, conduite qu'il associe toujours à la perspective d'un combat social plus global. En 1948, il écrit d'ailleurs à Jean Maitron :

> « *J'ai cessé cette lutte du fait de mon arrestation mais je l'ai reprise au bagne sous une autre forme et par d'autres moyens* »[953].

S'il convient de ne pas oublier le caractère militant du bagnard, nous devons alors souligner le pragmatisme de ses actions. Pour lui, la négation du principe d'autorité l'amène à affronter l'A.P. (l'administration pénitentiaire). L'organisation du bagne révèle une architecture pyramidale à la base de laquelle évolue le microcosme des forçats et au sommet de laquelle le Directeur régente gardiens et gardés. Théoriquement, le Directeur de l'A.P. se trouve sous la coupe du gouverneur de la Guyane. En réalité, l'autorité de ce dernier s'arrête aux portes des pénitenciers même si le décret du 20 mars 1895 permet au chef du service judiciaire de la colonie d'organiser au moins une fois par an des tournées d'inspection et d'en référer par rapport au ministre des colonies. Nombreux sont ainsi les écrits de journalistes ou d'historiens mettant en relief l'inévitable et perpétuel conflit entre les deux autorités : politique (le gouverneur) et pénitentiaire (le Directeur). Nommé en conseil des ministres, le Directeur réside à Saint Laurent du Maroni. De là, il envoie ses ordres aux commandants des pénitenciers. Celui des îles du Salut gère bien sûr les camps de l'île Royale, de l'île Saint Joseph et de l'île du Diable. Il administre aussi ceux des Roches (près de Kourou), de Pariacabo, de Passoura, de Léandre et enfin de Guatemala. Chaque camp est tenu par un « chef de centre », généralement un militaire de 1e classe. Comme les bagnards, les surveillants se divisent en trois classes en fonction de leur avancement et de leurs états de service. La Guyane compte alors environ un demi millier de ces fonctionnaires (surveillants militaires et civils de l'A.P.) chargés d'organiser la vie de dix fois plus de condamnés. Mais, en tenant compte des maladies et des congés d'un an passés en métropole, ce nombre doit être ramené à moins

[951] A.O.M., H1481/Jacob, lettre interceptée en date du 22 février 1910.
[952] Erwin Goffman est né en 1922 Atlanta, il est mort en 1982 à Philadelphie. Il était professeur de sociologie et d'anthropologie à l'université de Berkeley (Californie) puis à celle de Pennsylvanie à Philadelphie.
[953] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, « *Souvenirs rassis d'un demi-siècle* », p.217.

de 400. La lutte qu'exprime plus haut Alexandre Jacob s'exerce à leur encontre. Il n'a en effet de cesse de dénoncer les abus et les excès de la « garde-chiourme », rejoignant en ce sens le comportement de ses compagnons anarchistes. L'autorité honnie s'incarne au quotidien par le surveillant militaire. Ils sont une cinquantaine aux îles du Salut et, comme ceux de la Grande Terre, ils viennent majoritairement de Bretagne et de Corse, viviers traditionnels de fonctionnaires. Si Paul Rousseng reconnaît qu' « *il y a eu tout de même parmi eux une quantité de braves gens* »[954], beaucoup d'écrits dénoncent les abus de pouvoir, le sadisme et la prévarication des agents de l'A.P.. Le docteur Louis Rousseau, évoque dans son livre « *l'ignominie des méfaits commis journellement* » par eux. Il estime par voie de conséquence la situation des forçats largement en-deça de celle des esclaves antiques car « *on ne maltraite pas de gaieté de cœur une marchandise utile* »[955]. Or, la population carcérale ne coûte rien à ses surveillants et de plus elle se renouvelle deux fois l'an. Rousseau envisage également le comportement des gardes-chiourme sous l'angle manichéen du rapport fort-faible et non, comme on pourrait le croire du fait d'une distinction en apparence logique entre le bien et le mal légal. Autrement dit, le surveillant, assermenté, profite des droits que lui confère sa fonction. Alain Sergent reprend alors à son compte la réplique apocryphe de Napoléon III à qui l'on demandait en 1854 par qui il ferait garder tous ces bandits : « *Par de plus bandits qu'eux !* »[956]. Pour Michel Pierre, « *il semble que l'ivraie l'ait emporté sur le bon grain* »[957]. Les écrits d'Alexandre Jacob évoquent de temps à autre le monde des surveillants. Force est de constater que le portrait par lui dressé est rarement à leur avantage. Bien souvent, le mimétisme de l'univers carcéral, espace clos et réduit, explique la férocité et la mentalité des « gaffes »[958] :

« *Les bergers font aussi partie du troupeau. Ils en ont l'âme et le geste* »[959].



[954] Rousseng Paul, op. cit., p.29.
[955] Docteur Louis Rousseau, op. cit,, p.278 : « *A dépouiller le condamné, à le punir, à l'emprisonner à l'abris des règlements inhumains impitoyablement appliqués, les fonctionnaires du bagne s'entraînent à la méchanceté* ».
[956] Sergent Alain, op.cit., p.124. De toutre évidence, le biographe de Jacob reprend ici l'information donnée par Liard-Courtois dans ses souvenirs (<u>Souvenirs du bagne</u>, p.321).
[957] Pierre Michel, op. cit., p.88.
[958] Ce mot d'argot désigne le surveillant.
[959] Jacob Alexandre, <u>*Ecrits*</u>, volume II, lettre du 20 octobre 1914, p.14.

Le transporté 34777 ne donne pas pour autant un blanc-seing aux surveillants dont les actes, dès son arrivée aux îles du Salut en 1906, exacerbent le sentiment d'opposition. Le 2 mars 1907, il s'insurge dans une longue missive adressée au ministre des Colonies, contre le comportement du gardien-chef Colombani à l'île Saint Joseph, qui interprèterait à sa guise les règlements applicables aux bagnards malades. Pour Jacob « *être malade au camp de l'île Saint Joseph depuis que ce camp est dirigé par le gardien-chef Colombani, équivaut pour ainsi dire à un arrêt de mort* »[960]. Six jours plus tard, le commandant Lhuerre adresse au directeur de l'Administration Pénitentiaire un rapport dédouanant Colombani et révélant un forçat « *qui se saisit de quelques incidents de peu de gravité ou de négligence (…) pour exagérer ou dénaturer les faits à sa fantaisie et faire des effets de style* »[961]. Jacob est puni pour cette lettre de réclamation comme il l'est pour celle qu'il adresse, conjointement avec Joseph Ferrand, à la fin de l'année 1909 au ministre des Colonies afin de narrer le meurtre du forçat Vinci par le gardien Bonal sur le bateau Maroni. Le 20 avril 1910, le gouverneur de la Guyane fait son rapport. Là, Jacob ne fait plus de l'esprit mais devient l'instigateur d'une tentative d'évasion concertée. Mais le gouverneur est forcé de reconnaître « *le manque de sang froid du surveillant Bonal* »[962]. Le 10 novembre 1910, Alexandre Jacob se plaint une nouvelle fois. Il argumente contre l'emploi de la camisole de force dans les cellules de la réclusion à Saint Joseph. Il cite pour ce faire les cas des forçats Metzinger et Berger, victimes selon lui de la vindicte des surveillants pour avoir juste siffloté et chanté. Il profite également de sa missive pour instruire à titre personnel le cas du surveillant Pinelli qui lui a refusé des soins médicaux alors qu'il venait d'ingérer une eau souillée par inadvertance avec du coton imbibée de teinture d'iode. Sa conclusion sur le surveillant Pinelli sonne comme une charge générale sur le sadisme quotidien des gardiens des îles :

> « *Le forçat est pour lui un gibier. Ca n'est pas seulement du zèle qu'il met dans son service ; chasser le forçat, le provoquer, c'est pour lui un culte, une religion. (…) Mais lorsqu'il a pu surprendre un condamné à se déloquer ou à fumer une cigarette, alors quel bonheur pour lui, sa figure rayonne de satisfaction* »[963].

Une fois encore, le rapport d'inspection établi quelques jours après la requête de Jacob démonte les accusations de ce dernier[964]. Sa plainte est à classer sans suite. Malgré tout, ses propos tendent à confirmer la vision plus que négative des surveillants militaires des bagnes de Guyane transmise par les témoignages d'anciens bagnards, reprise dans les nombreuses enquêtes de journalistes venus chercher du sensationnel en Amérique du Sud, et enfin confirmée par les nombreuses études historiques sur la transportation (Michel Devèze, Michel Pierre, Eric Fougère, etc.[965]). Cette vision, que nie Jean Simola dans un ouvrage de souvenirs sur son père surveillant en Guyane dans les années 1920[966], repose d'abord sur le constat des relations ambiguës existant entre « *gaffes* » et « *fagots* ». Ce sont avant tout des relations de

[960] A.O.M., H1481/Jacob.
[961] A.O.M., H1481/Jacob.
[962] A.O.M., H1481/Jacob.
[963] A.O.M., H1481Jacob.
[964] A.O.M., H1481/Jacob.
[965] Voir bibliographie.
[966] Simola Jean, <u>*Le bagne de mon père*</u>. L'ouvrage confine à l'hagiographie oedipienne. L'auteur considère comme diffamatoire la vision donnée par les reportages sur le bagne : « *Cette manière de voir discriminatoire était d'une triste cocasserie. Mais il arrivait que la critique, même quand elle était occasionnellement justifiée, prenait un ton sin général qu'elle mettait en cause le savoir-faire, la discipline et même l'honnêteté de tout le corps des surveillants militaires* » (p.41). Simola explique la dureté et le comportement parfois brutal des garde-chiourme par la difficulté du métier et, en particulier, par une clientèle hors norme à garder : « *Malgré tout, il y avait chez les costumes rayés tant de tarés et de fous le pourcentage de risque de dérapage restait encore relativement important* » (p.6).

soumission et de dépendance autorisant les premiers, assermentés, à profiter de leur position dominante et à vivre sur le dos des seconds. Car, outre les abus de pouvoir et les violences à caractère sadique, Alexandre Jacob n'est ni le premier ni le seul à dénoncer la corruption des fonctionnaires de l'A.P.[967]. Son compagnon au sein des Travailleurs de la Nuit, Léon Pélissard, écope, par exemple, de quinze jours de cellule pour s'être plaint en 1908 de la réception d'un colis pillé au trois quarts de son contenu « *grâce à l'inertie administrative* »[968]. Un an plus tard, il est condamné à trente jours de cachot pour « *appréciations calomnieuses à l'encontre du corps des surveillants* »[969]. Pélissard, se dit alors victime du surveillant alcoolique Barruet. Interné à la prison de Fresnes en 1927, Alexandre Jacob y écrit deux textes où les surveillants du bagne apparaissent avec les défauts cités précédemment. Dans « *Cervelle à la mode des îles du Salut* »[970], le forçat Barrabas est témoin d'une vengeance culinaire et anthropophage contre les surveillants militaires ingérant à leur insu de la cervelle humaine préparée par le chef cuisinier des îles. Ce dernier ne supporte plus les injures et les railleries faites aux cadavres de transportés que l'on jette à la mer. Lorsque l'arrivée d'un convoi de bœufs coïncide avec l'immersion d'un bagnard mort, ledit cuisinier s'arrange pour acquérir la cervelle du fagot et la substituer à celle des bovins. Nous revenons plus en détail sur cette anecdote un peu plus loin. Dans « *Le procureur de Sa république* »[971], le forçat Barrabas fait chanter les surveillants qui détournent à leur profit l'argent clandestin envoyé par les familles des bagnards : « *les moins malhonnêtes* » prennent une commission de 25% sur l'envoi illégal ! En 1949, le forçat Jacob, devenu marchand forain dans le Berry, rectifie dans une lettre adressée à Jean Maitron les propos estimés exagérés du commandant Michel, lorsque celui-ci publie en 1937 un article intitulé « *Mes Bagnards* » dans le magazine *Confessions*. Jacob profite de sa lettre pour dresser le portrait d'un homme, ayant eu en charge la direction des îles du Salut, qu'il considère comme probe, intègre :

> « *De surcroît, il était honnête. Cela s'entend pour dire qu'il ne faisait pas de camelote alors que la plupart de ses confrères s'octroyaient la part du lion* »[972].

Alexandre Jacob n'a de cesse tout au long de son existence de divulguer à ses proches et à ses camarades d'opinion la corruption et la férocité des personnels de l'A.P.. Peu de temps avant son suicide (28 août 1954), il donne un exemple supplémentaire de ces pratiques frauduleuses à sa dernière compagne. Comme une conclusion à son expérience de forçat, il publie dans le mensuel libertaire de Louis Lecoin, *Défense de l'Homme*, une « *lettre ouverte à Georges Arnaud* », auteur en 1953 d'un ouvrage sur les prisons françaises. Les deux extraits ci-dessous mettent ainsi en lumière les agissements d'un corps de métier particulier :

> A Josette Passas : « *Dans la famille des fonctionnaires, légion sont ceux qui se créent une situation brillante et aisée. En face de Saint Laurent du Maroni, il y a Albina (Guyane hollandaise). Toutes les briques, toutes les tôles ondulées, tout le ciment viennent de Saint Laurent, vendus par les agents de l'A.P.* »[973].

---

[967] L'Administration Pénitentiaire dans l'argot des bagnards, on dit également la Tentiaire.
[968] A.O.M., H4091/34441 : Cette plainte est en effet significative de l'exploitation frauduleuse des bagnards. Léon Pélissard, m°34441, établit une liste exhaustive du colis qui lui a été envoyé et du matériel qu'il a reçu. Six mouchoirs et vingt paquets d'aiguilles ont disparu. 90 feuilles de papier à lettre lui ont été retirées. Il n'en réceptionne que dix. Il ne reçoit également qu'un des neuf tricots envoyés et seulement 25 des 100 paquets de papier à cigarettes *Riz La Croix*.
[969] A.O.M., H4091/3441.
[970] Archives Amary.
[971] Archives Amary.
[972] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.221.
[973] Archives Passas, lettre à Josette en date du 6 janvier 1953.

A Georges Arnaud : « *Les pratiques pénitentiaires ressemblent plutôt à une vieille barbarie qu'à une civilisation. (…) Dans l'ensemble du régime, c'est toujours la vieille règle d'expiation et de châtiment qui subsiste. On frappe, on assomme, on tue. (…) J'estime que la vindicte exercée dans les établissements pénitentiaires constitue une des plus grandes abominations de l'époque et je crie : A bas les prisons, toutes les prisons !* »[974].

Le forçat Jacob débarque aux îles du Salut le 13 janvier 1906. A l'image de ses compagnons anarchistes, son dossier induit une surveillance accrue à son encontre. Quatre ans plus tard, le gouverneur de la Guyane confirme qu'Alexandre Jacob est « *un des plus mauvais sujets du bagne* »[975]. Il n'y a dans ces conditions aucune surprise de notre part à paraphraser Michel Foucault et à voir l'Administration Pénitentiaire surveiller, punir et isoler Jacob.

2) Surveiller et isoler Jacob

Dans tout système totalitaire, dans toute institution totale, l'individu n'existe plus en tant que tel. Au bagne, le forçat intègre une machinerie lourde. Il ne constitue qu'un rouage interchangeable « *minutieusement répertorié, fiché, enregistré dans ses moindre faits et gestes* »[976]. Ainsi, pouvons-nous aisément suivre la vie des quelques 50000 condamnés aux travaux forcés en Guyane à travers leur dossier, image d'une réelle gestion bureaucratique de ce régime pénitentiaire. « *Tout est prévu par les textes avec précision* »[977] : de la ration alimentaire du fagot jusqu'au nombre de lettres qu'il a le droit d'écrire, en passant par l'organisation de ses journées de labeur carcéral. Mais le quotidien entraîne fatalement des dysfonctionnements auxquels l'A.P. doit faire face et ce, afin d'éviter au mieux une critique généralisée du système, au pire sa fin légale. Nous avons vu combien la peur des anarchistes en France motive l'internement des tenants de la propagande par le fait et de l'illégalisme sur les « trois Rose ». A ce titre, Alexandre Jacob ne constitue qu'un exemple parmi d'autres, réprimés tant pour leurs actes que pour leurs opinions. Mais il subit aussi le poids de son vedettariat judiciaire depuis le procès d'Amiens. Par voie de conséquences, son arrivée sur l'île Saint Joseph constitue à priori un évènement que l'Administration Pénitentiaire résout par l'isolement :

« *Jacob est donc mis en cellule à l'île Royale afin de nous garantir contre une tentative de soulèvement organisée par lui. Et pendant la journée, lorsqu'il participe à une corvée, il est l'objet d'une surveillance toute spéciale* »[978].

Le commandant Michel exprime par le biais du forçat 34777 cette crainte du développement de l'anarchie au bagne. Mais il place Alexandre Jacob à l'île Royale alors que celui-ci se trouve sur Saint Joseph au moins jusqu'en 1912[979]. Néanmoins, le propos du chef des pénitenciers des îles du Salut suggère des mesures de gardes accrues sur un forçat dont on prévoit les agissements et dont on n'hésite pas à surestimer les capacités de nuisance. Le commandant Michel, en poste en Guyane jusqu'en 1916, tend à faire du problème Jacob un cas personnel virant à la névrose obsessionnelle, au phantasme sécuritaire. Il imagine même

[974] Arnaud Georges, « *Lettre ouverte* », dans *Défense de l'Homme*, n°66, avril 1954, p.10-14.
[975] A.O.M., H1481/Jacob, lettre du gouverneur de la Guyane, 2 avril 1910.
[976] Pierre Michel, op. cit., p.94.
[977] Pierre Michel, op. cit., p.93.
[978] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.
[979] A.O.M., H4091/34441 : Interné à l'île Royale Léon Pélissard passe en 1906 devant la commission disciplinaire pour avoir tenté le 31 octobre de cette année de faire parvenir à Jacob deux lettres par l'intermédiaire du condamné Bouquin, m°31267, boucher venu à Saint Joseph pour l'abattage des bœufs.

pour celui qu'il nomme son « *vieil adversaire* », au « *caractère froid et rusé* »[980], une multitude de complots et projets machiavéliques dont la véracité nous parait difficile à établir. Si l'envoi d'un revolver caché dans deux boites de sardines est bien réel, la tentative d'évasion n'a pas eu lieu en 1916[981] mais en octobre 1909[982]. Le 5 mai 1949 Alexandre Jacob évoque à Jean Maitron quelques-uns de ses souvenirs de bagnards. Il en profite pour qualifier de « *pure littérature* » ceux du chef de l'Administration Pénitentiaire quand l'un d'eux relate une tentative de meurtre sur sa personne à l'aide d'une baleine de parapluie aiguisée[983]. De la même manière, Jacob estime « *plutôt comique* »[984] son hypothétique volonté d'empoisonner les deux citernes de l'île Royale avec la complicité de Marius Metge, de la bande à Bonnot, alors que celles-ci sont d'une contenance totale d'environ 550000 litres. « *Pourquoi empoisonner – écrit l'ancien bagnard – de l'eau à l'usage exclusif des condamnés* » ?[985] Alexandre Jacob ne nie pas en revanche un projet avorté de vol d'armes entreposées en 1914 chez le chef de quai Valet. Il ne s'agit en aucun cas d'un « *complot de soulèvement de l'île royale* »[986] mais plus simplement d'une tentative d'évasion collective, certes plus audacieuse que la moyenne[987]. Le souvenir de la révolte des anarchistes à Saint Joseph en 1894 demeure vivace et la crainte de voir Jacob « *entraîner tout un pénitencier dans une révolte sanglante* »[988], ourdir quelques plans d'évasion, quelques crimes crapuleux, justifie les initiatives prises à son encontre. Sur l'île Saint Joseph, plus petite que la Royale, les marges de manœuvres du « *chef de bande* »[989]semblent de fait plus réduites. Quatre ans après son arrivée, Alexandre Jacob peut même constater le renforcement de ces mesures rendant quasiment impossible toute tentative de départ inopinée :

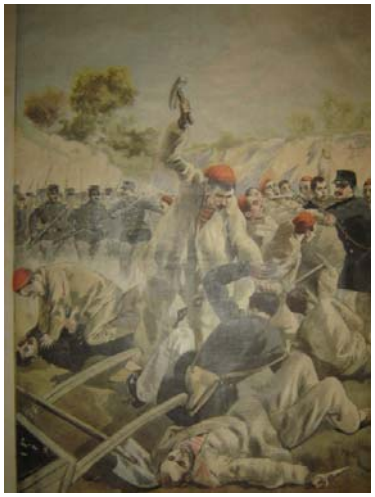

La révolte de l'île Saint Joseph 1894

> « *Depuis quatre ans, le bagne a changé. Autant c'était facile, possible quand je suis arrivé ; autant c'est difficile, pour ainsi dire impossible maintenant. Je parle des trois Roses bien sûr. On a élevé des murs de rondes, on a triplé la garde,*

[980] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.
[981] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.
[982] A.O.M., H1481/Jacob.
[983] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.221.
[984] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.220.
[985] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.221 : « *Y avait-il à la pharmacie des îles un toxique assez puissant et en quantité suffisante pour obtenir un résultat satisfaisant ? Assurément pas* ».
[986] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.
[987] Sergent Alain, op. cit., p.164.
[988] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.
[989] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.

on a mis des chiens partout. Bref, c'est une véritable forteresse. Il y a bien quelques coins encore où ce serait possible avec de l'énergie, de l'audace mais on ne me place pas là-bas. Donc, ce n'est pas la peine d'en causer »[990].

Marie Jacob ne peut recevoir cette lettre clandestine en date du 22 février 1910. Elle est en effet interceptée par les agents de l'A.P.. Il ne s'agit d'ailleurs ni de la première ni de la dernière que son fils envoie par les voies non officielles. Quoi qu'il en soit, celle-ci tend à prouver la surveillance accrue dont il est l'objet et à confirmer le propos du commandant Michel. Cette garde est néanmoins facilitée par l'insularité qui relativise le faible nombre de la garde-chiourme. Les forts courants rejettent n'importe quelle embarcation de fortune sur les rivages des îles. De nombreux squales rodent en outre dans le secteur. Ils suppléent le travail de garde des agents et font fonction de fossoyeurs locaux. Si Eugène Dieudonné relativise la dangerosité des requins, « *plus stupides que voraces* »[991], nombre de récits de forçats viennent infirmer ses dires. Jacques Andouard se souvient, par exemple, avoir pêché un requin de plus de quatre mètres de long dans le ventre duquel reposait une tête humaine à demie digérée[992]. L'effet de peur est bien sûr recherché auprès du lecteur. Mais les requins n'attaquent que rarement aux îles un corps animé de mouvements rapides et réguliers. L'immobilité, en revanche, génère l'agression de l'animal. C'est pourquoi sur des îles à la surface réduite, il n'y a pas de cimetière pour les bagnards. L'immersion des corps des forçats défunts provoque le plus souvent un réflexe pavlovien chez l'animal guettant l'embarcation mortuaire. Il n'empêche que les vivants ne s'aventurent guère hors des piscines fermées qu'ils ont eux-mêmes construites. Bien mal leur en prendrait. A terre, les surveillants peuvent profiter aussi, pour optimiser leur travail, des rapports ambigus existant entre bagnards, et en particulier du jeu des « *mouchards* » et des « *porte-clefs* ». Le 16 février 1954, Alexandre Jacob décrit le bagne et son organisation à sa dernière compagne :

« *Avec la hiérarchie, il y aura toujours des classes et, avec les classes, des conflits* »[993].

Dans ces souvenirs, le commandant Michel avoue avoir tenu les îles par la délation pratique sans laquelle « *la police du bagne serait impossible* »[994]. Le système repose sur une hiérarchisation des rémunérations, le plus souvent effectuées en nature. Un vol de nourriture peut valoir un paquet de tabac tandis qu'un complot rapporte largement plus à son délateur. Alexandre Jacob justifie d'ailleurs ainsi à Jean Maitron en 1949 sa tentative d'assassinat sur le commandant Michel :

« *La vérité est qu'un pauvre diable (…) me demanda conseil pour avoir quelques paquets de tabac. Je lui conseillais d'aller me dénoncer au commandant* »[995].

Le secret d'un projet d'évasion se brise très fréquemment. Le silence prévaut en revanche pour les crimes de sang, sanctionnés par la peine de capitale. L'indicateur sait le risque de répression qu'il encourt en signalant les auteurs réels ou supposés de meurtres. L'utilisation

[990] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.222, lettre du 22 février 1910.
[991] Dieudonné Eugène, op. cit., p.124 : « *Des faits nombreux ont démontré que sa réputation de mangeur d'hommes est surfaite* ».
[992] Andouard Jacques, *Roi de l'évasion*, p.145 : il évoque aussi le cas du canotier Boulay « *dont un coup de mâchoires d'un de ces squales le priva de son sexe et de quelques kilos de chair* ».
[993] Archives Duc, lettre du 16 février 1954.
[994] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.
[995] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.221.

de « mouchards », de « bourriques » relativise ainsi la notion de solidarité dans le monde des forçats, obligés par conséquent de multiplier les précautions.

> « *La délation, une délation basse, vile, malpropre, dissolvante de toute dignité, et souterraine jusqu'à s'immiscer dans le privé des agents est ici élevée à la hauteur d'un culte. Le bon forçat, c'est la parfait courtisan d'Ancien régime* »[996].

L'Administration Pénitentiaire n'hésite pas à jouer sur ces rapports et, pour pallier au manque de personnels, à utiliser des bagnards comme auxiliaires de surveillance. Particulièrement détestés[997], les porte-clefs assurent la charge de garder leurs co-détenus, en contrepartie de quoi ils reçoivent nombre de gratifications et ne participent pas aux corvées. Ils logent en outre dans une case à part afin d'éviter les représailles. Pour Paul Rousseng, « *cette plaie du bagne* », choisie majoritairement dans la population pénale arabe, car l'A.P. joue sur le sentiment raciste, « *faisait plus de mal que tous les gardes-chiourmes réunis* »[998]. Le portrait qu'en fait Eugène Dieudonné n'est guère plus flatteur. Le compagnon d'Alexandre Jacob aux îles du Salut à partir de 1913 évoque ainsi « *la lâcheté devant la souffrance* »[999] pour expliquer la collaboration de forçats avec l'Administration, pour narrer « leur *basse mentalité* » et « *leur absence de scrupule* »[1000], pour relater les exactions et la violence de leur comportement, pour dire le pouvoir et l'autorité que leur confère la subordination dont ils savent abuser. A l'origine, les portes-clefs ne font que fermer et ouvrir les portes des cases. D'où leur nom. Peu à peu, leurs fonctions, pourtant non légales, s'étoffent. Il effectuent des tours de ronde avec les surveillants, fouillent les cases et les bagnards. Certains peuvent être armés de sabre d'abatis pour prêter main forte en cas de problème. L'Administration sait efficace le travail des porte-clefs, même si certains comme le commandant Michel répugnent à se servir de ces « *tristes sires* »[1001]. Pour Alexandre Jacob, ils ne constituent qu'un obstacle de plus. Surveillé et isolé, l'homme interné aux îles du Salut ne baisse pas les bras pour autant. C'est pourquoi les punitions et les jugements viennent alourdir son dossier. Elles révèlent la vie au bagne mais sont symptomatiques aussi du comportement d'opposition typiquement libertaire.

3) <u>Punir et juger Jacob</u>

Les décrets du 4 octobre 1889 et du 4 septembre 1891 organisent la justice du bagne en instituant deux juridictions complémentaires. Le Tribunal Maritime Spécial (TMS), établi à Saint Laurent du Maroni depuis 1893[1002], statue sur les crimes et délits commis par les bagnards. Il prononce les peines les plus graves : la réclusion sur l'île Saint Joseph ou la peine de mort. Chaque pénitencier possède sa commission disciplinaire chargée, comme son nom

---

[996] Jacob Alexandre, <u>*Ecrits*</u>, volume II, p.30.

[997] Bien qu'insistant sur ce fait, le docteur Louis Rousseau n'en note pas moins une certaine évolution après la première guerre mondiale. L'image du mouchard et celle de l'auxiliaire sont dès lors à nuancer. « *En poursuivant ses traîtres, le milieu pénal fait échec à la politique de l'administration. (…) Jusque vers 1914, le mouchard, cet ennemi par excellence, était profondément mésestimé, tenu à l'index, à l'occasion bâtonné, parfois mais rarement exécuté. (…) Celui qui dénonce une évasion ou son ami n'est plus toujours inquiété. Accepter l'emploi de porte-clefs constituait jadis le dernier degré de l'infamie. Aujourd'hui, les forçats les plus sérieux pensent que c'est déchoir mais trouve à cette déchéance des circonstances atténuantes* » (Docteur Louis Rousseau, op. cit., p252).

[998] Rousseng Paul, op. cit., p.23.

[999] Dieudonné Eugène, op. cit., p.66.

[1000] Dieudonné Eugène, op. cit., p.65.

[1001] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.

[1002] Il siège à Cayenne de 1889 à cette date.

l'indique, de rendre une sentence pour toute infraction à la discipline. Les châtiments corporels ont en théorie disparu depuis le décret du 18 juin 1880. Trois punitions, données sur la foi des rapports des surveillants établis devant le commandant du pénitencier, assisté de deux fonctionnaires, sanctionnent le bagnard contrevenant : la prison de nuit, la cellule et le cachot. Dans le cas de la prison de nuit, le forçat condamné travaille le jour comme les autres. Il dort en prison le pied attaché à une manille[1003]. Cette peine ne peut excéder trente jours. Les condamnations à la cellule et au cachot peuvent atteindre deux mois. La peine de cellule ne permet pas au condamné de travailler à l'extérieur. Le labeur s'effectue en cellule et le forçat est soumis au pain sec un jour sur trois. Le régime alimentaire s'aggrave dans le cadre du cachot. Le pain sec devient quotidien et le condamné dort les deux pieds enchaînés. Le docteur Louis Rousseau nous offre une vision apocalyptique du cachot, affirmant l'absence de sortie pour le condamné. Elles se résument à de très courtes promenades, le temps d'un nettoyage succinct des cellules. Il estime en outre un dénouement fatal pour un homme soumis à un tel régime durant plusieurs mois consécutifs :

> « *Les cachots avaient les uns 13m², les autres 17. Ils étaient dépourvus d'ouvertures. Il y faisait complètement noir. La ventilation était assurée – manière de parler – par dix trous minuscules placés au bas de la porte et un tuyau d'aération qui partait du plafond. Le mobilier ? Un lit de camp et deux petits baquets identiques en bois ; l'un servant à l'eau de boisson, l'autre aux déjections. L'homme au cachot, plongé dans l'obscurité, les aurait à coup sûr confondus si son flair ne lui avait permis de les distinguer. (…) Quand un condamné était au cachot pour plusieurs mois, cas très fréquent qui impliquait le cumul de plusieurs punitions, il était mis huit jours au cachot clair à la fin du premier mois, puis retournait au cachot noir pendant trois jours et ainsi de suite. Le cachot clair était une cellule où pendant huit jours il bénéficiait d'un peu de clarté mais où, d'autre part, rien n'était changé à la peine* »[1004].

Pour Valérie Portet, les motifs de punition qui frappent les transportés anarchistes en particulier, et que l'on peut étendre à n'importe quel autre type de bagnard, révèlent le degré de résistance à l'A.P. en tant qu'institution totale[1005]. Sans pour autant vouloir abonder dans ce sens, nous pouvons constater que nombre de libertaires cumulent les passages devant la commission disciplinaire. Les motifs varient à l'infini au gré de l'interprétation des règlements par les surveillants. Le cas de Paul Rousseng, rapporté par Albert Londres[1006], devient alors symptomatique d'une guerre menée contre la société pénitentiaire. De 1908 à 1929, date de sa libération, il cumule 3779 jours de cachots. « *Record absolu !* »[1007] pour un dossier qui pèse plusieurs kilogrammes. Pour Alexandre Jacob, Rousseng fait figure d'exception[1008] même si, pour Eugène Dieudonné, il est le type même du prisonnier contestataire[1009]. Rousseng aligne les punitions. Il écope par exemple de trente jours de cachot pour avoir forcé le guichet de sa cellule, glissé sa tête et crié : « *Une autre punition, s'il vous plait !* ».

[1003] Anneau de fer mis à la cheville et coulissant autour d'une barre fixée au pied du lit ou « bat-flanc ».
[1004] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.141-142.
[1005] Portet Valérie, op. cit., p.102 : « *La normalisation, souvent abusive, est appliquée par le personnel (…) mais aussi à travers les appareils répressifs internes au bagne. Nous pouvons considérer qu'elle est rejetée par l'ensemble des transportés de notre échantillon. Les nombreux cas d'insoumissions et de punition le montrent* ».
[1006] Le reporter consacre le chapitre XI de son ouvrage à « Rousseng l'inco » (op. cit., p.89-95).
[1007] Londres Albert, op. cit., p.90.
[1008] Alexandre Jacob, *Ecrits*, volume II, p.206, lettre au député Ernest Laffont, 11 janvier 1932 : « *En 25 ans de bagne, je n'ai connu qu'un seul transporté qui se plaisait en cellule. C'était Rousseng, un pauvre fou, un hystérique* ».
[1009] Dieudonné Eugène, op. cit., p.164. La conclusion de Dieudonné sur Rousseng rejoint néanmoins celle de Jacob : « *Rousseng protestait toujours car, dégoûté des hommes et de lui-même, il ne se plaisait que dans la triste solitude des cachots* ».

Rousseng multiplie les provocations, du bavardage délibéré jusqu'au refus d'enfiler sa manille[1010]. Ancien compagnon d'Alexandre Jacob dans la bande des Travailleurs de la Nuit, Joseph Ferrand est, de 1907 à 1917, l'objet d'une vingtaine de condamnations auprès de la commission disciplinaire[1011]. Son cas dénote plus l'adaptation et le contournement des règlements qu'une réelle volonté d'opposition. Il fait huit jours de cellule en 1906 pour « *mauvaise volonté au travail* », 30 jours de cachot en 1915 pour « *vol à la pharmacie* » et 30 jours supplémentaires la même année pour « *détournement de vivres* ». Il est également puni en 1907 pour « *jeu prohibé* » (8 jours de prison de nuit), en 1908 pour « *possession d'un canif le à trois lames* » (8 jours de cachot), ou encore en 1910 pour « *bavardage* » (8 jours de cachot). Mais il subit aussi 90 jours de cachot pour deux tentatives d'évasion : la première en 1906 (60 jours) et la seconde en 1909 (30 jours). Les cas de Rousseng et de Ferrand révèlent combien celui du forçat 34777 peut paraître ordinaire, banal, commun si l'on considère la punition comme un processus de formatage du condamné. L'examen des punitions subies par Alexandre Jacob appelle néanmoins quelques commentaires de notre part. De juillet 1906 à avril 1919, l'anarchiste passe au moins quatorze fois devant la commission disciplinaire[1012] :

- Juillet 1906 : « *a profité du conseil d'un de ses co-détenus pour faire de l'esprit au détriment des employés et des agents de l'administration* », 8 jours de cellule.
- 5 novembre 1906, « *confection de flotteurs dans le but de s'évader* », 30 jours de cachots.
- 4 mars 1907 : « *infraction aux règlements* », 8 jours de cellule.
- Mai 1908 : « *infraction aux règlements* », 4 jours de prison de nuit.
- Septembre 1908 : « *tentative d'évasion* », 30 jours de cachot.
- Novembre 1908 : « *tentative d'évasion par bris de prison* », 15 jours de cachot.
- 1909 : « *a causé à haute voix la nuit au quartier spécial* », 15 jours de cellule.
- Octobre 1910 : « *correspondance illicite* », 8 jours de cachot.
- Novembre 1910 : « *bavardage* », 8 jours de cachot.
- Février 1911 : « *bruit et bavardages, excitation de ses co-détenus à mentir devant la commission disciplinaire* », 30 jours de cachot.
- Décembre 1912 : pas de punition mais passage devant la commission disciplinaire.
- Janvier 1914 : « *insinuation malveillante dans une correspondance avec sa mère* », 15 jours de cachot.
- Décembre 1916 : « *déclaration mensongère* », 30 jours de cellule.
- Avril 1919 : « *absence non autorisée* », 12 jours de cellule.

[1010] Albert Londres donne à ce propos une liste non exhaustive des punitions de Rousseng pour édifier son lecteur (op.cit., p.89-90) :
« *A excité ses camarades à l'hilarité par son bavardage continuel pendant la sieste – 30 jours de cachot.*
Lacération complète de ses effets d'habillement – 30 jours de cachot.
N'a pas cessé pendant la sieste d'appelerles autres punis pour les obliger à causer avec lui – 30 jours de cachot.
S'est catégoriquement refusé à se laisser mettre aux fers – 30 jours de cachot.
S'est catégoriquement refusé à se laisser déferrer – 30 jours de cachot.
A accusé un surveillant de lui avoir volé deux francs – 30 jours de cachot.
A grimpé au sommet des barreaux de sa cellule et déclaré qu'il n'en redescendrait que quand il lui plairait – 30 jours de cachot ».

L'A.P. finit par contrer les provocations du forçat en n'y répondant plus. Le commandant Massé, par exemple, ne réagit pas à la réception d'une lettre se concluant par cette belle volée d'injures : « *Ah ! Vous faites un beau troupeau de vaches ! Charognards ! Tas d'ordures ! Etres infects vomis par la nature en un moment de dégoût. Je préfère ma place à la votre. Rousseng* ». (Londres Albert, op. cit., p.91).

[1011] A.O.M., H4097/Ferrand.

[1012] A.O.M., H1481/Jacob.

La fréquence des punitions parait tout d'abord plus courte au début de la transportation d'Alexandre Jacob qu'à partir de 1914. Faut-il pour autant admettre l'interprétation négative de l'anarchiste russe Jacob Law pour qui son co-détenu « *faisait l'homme terrible en arrivant pour paraître* » ? Dans cet optique, Alexandre Jacob aurait fini par se plier à l'ordre carcéral, devenant même « *un domestique de la surveillance* »[1013]. Jacob Law, jeune nihiliste russe fraîchement immigré à Paris, est condamné à 15 ans de travaux forcés en Guyane pour avoir, le 1er mai 1907, vidé le barillet de son revolver sur les forces de l'ordre Place de la République[1014]. Il revient du bagne en 1925 et fait paraître un livre de souvenirs qui, s'il ne bouleverse pas le genre littéraire, n'en offre pas moins une vision particulièrement négative de ses coreligionnaires anarchistes aux îles du Salut. Seul, Clément Duval, qu'il n'a pourtant pas connu, trouve grâce à ses yeux[1015]. Nous ne savons pas les raisons de cette aigreur qui le pousse à affirmer n'avoir trouvé que « *des faibles semblables à ces anarchistes de la Guyane* » dont il se plait ironiquement à rappeler « *les hauts faits et la noble destinée* »[1016]. Nous pouvons analyser autrement l'éventail des punitions subies par Alexandre Jacob. Eviter les réprimandes et les punitions constitue alors une stratégie consciente. La sanction ralentit le passage de classe ; elle peut même donner lieu à une rétrogradation. Alexandre Jacob passe à la deuxième en mars 1916 après deux ans sans punition et à la première en avril 1920. Il a purgé plus de 10 ans de travaux forcés. Dans ce cas, l'éventail des manœuvres du forçat s'élargit. La majorité des punitions survient donc dans les cinq premières années de bagne, soit 10 passages devant la commission disciplinaire. Remarquons en outre que ces punitions sanctionnent dont on se méfie et dont on tente de limiter la capacité de nuisance par l'isolement et par une surveillance accrue. Retenons enfin que les motifs de punition confirment cette hypothèse. Point de vol et de jeu comme pour Joseph Ferrand. Le refus d'une normalisation prévaut chez transporté 34777. C'est d'ailleurs ce qu'il envisage le 2 mars 1907 en comparant le rapport de la « chiourme » et de ses gardes à l'organisation institutionnelle du bagne :

> « *Lorsqu'un transporté contrevient au règlement, on a tôt fait de lui infliger une punition mais, lorsqu'un surveillant chef ne les observe pas, il ne reste au transporté que la ressource de se plaindre ou de se taire ce qui, à franchement parler, est à peu près la même chose. Que dis-je ? Il vaut quelque fois mieux se taire que de réclamer car dire tout haut ce que la plupart pense tout bas a pour conséquence une punition disciplinaire bien que les faits que je viens de relater soient l'expression de la plus exacte des vérités. Ce sera à mon avis la seule solution donnée à ma lettre* »[1017].

Deux jours plus tard, la commission disciplinaire des îles du Salut inflige à Alexandre Jacob 8 jours de cellule[1018]. Punir Jacob revient donc à brimer ses velléités de communication : avec l'administration par le biais des plaintes qu'il dépose, avec ses camarades de détention par le bavardage, avec sa mère par la correspondance licite ou non, avec l'extérieur enfin par l'évasion. « L'absence non autorisée » masque le plus souvent l'essai raté d'un forçat pour fausser compagnie à ses geôliers. Mais l'A.P. considère l'évasion comme un crime. C'est pourquoi la compétence du Tribunal Maritime Spécial prévaut sur celle de la commission disciplinaire. Et, si celle des îles du Salut se prononce pour 12 jours de cellule à l'encontre d'Alexandre Jacob en avril 1919, cette décision survient un peu plus de 2

[1013] Law Jacob, op. cit., p.122.
[1014] A.C.F., dossier Jacob Law.
[1015] Clément Duval s'évade le 14 avril 1901 de Saint Laurent du Maroni alors que Law n'arrive en Guyane qu'au début de l'année 1908.
[1016] Law Jacob, op. cit., p.122.
[1017] A.O.M., H1481/Jacob.
[1018] A.O.M., H1481/Jacob.

semaines après l'acquittement du bagnard devant le TMS. Dans ce cas, il parait justifié d'avancer une mesure de rétorsion à son encontre de la part du commandant des îles. Il convient donc de distinguer les infractions aux règlements des crimes et délits. Alexandre Jacob est l'objet au cours de sa détention de sept passages devant le TMS[1019].

Alain Sergent a pu écrire que la traversée des îles du Salut à Saint Laurent du Maroni « *était une épreuve terrible pour les forçats quand Jacob faisait partie du convoi* »[1020]. Le procédé vise bien sûr à mettre ce forçat en avant en signalant un transporté moins ordinaire, un peu plus spécial que les autres. La correspondance entre Alexandre Jacob et sa mère ne manque pas d'aborder de temps à autre les aspects des convois chargés d'amener les bagnards devant leurs juges. Cela nous permet de relativiser les propos du biographe de Jacob et de l'appliquer à l'ensemble de la population pénale soumise aux fers et parquée à fond de cale par mesure de sécurité. Le déplacement dure une journée et le bagnard, comme le souligne Jacob le 2 février 1913, doit endurer des conditions de transport particulièrement pénibles :

> « *Je suis encore tout froissé, chiffonné, rompu comme un colis qui aurait fait trois fois le tour du monde par le peu de confort de la traversée. Roulé en escargot sur la plaque d'un trou d'homme de soute à charbon, j'avais le dos chauffé au rouge cerise et le ventre rafraîchi par les paquets de mer. C'était gai, charmant, agréable ! De l'allopathie au suprême degré quoi ! La mer était agitée, mes tripes et mon estomac ne l'étaient pas moins. Amen !* »[1021].

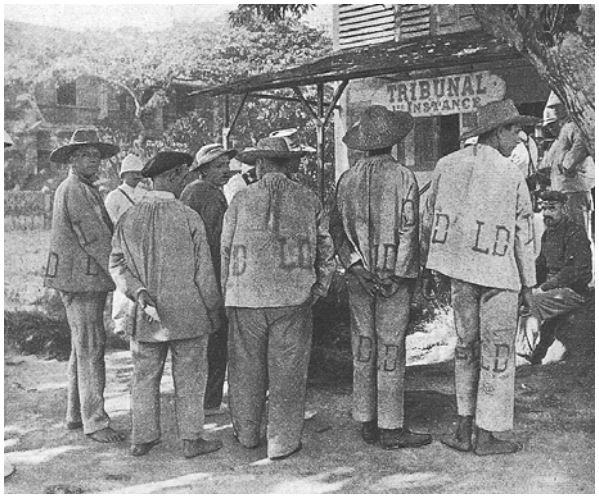

Le Tribunal Maritime Spécial judicaire siège trois à quatre fois par an. Il est présidé par un officier de marine assisté en théorie de deux juges civils. Le plus souvent, ce sont des fonctionnaires de l'A.P. qui assurent cette charge. Un surveillant occupe le poste du ministère public tandis que le prévenu dispose du choix de son défenseur. Rarement, il a les moyens de se louer les services d'un avocat civil. Un surveillant commis d'office est le plus souvent nommé. Il se borne en général à réclamer l'indulgence du tribunal. Les jugements du 5 octobre 1909 et du 13 avril 1910 statuent sur le meurtre du forçat Capeletti commis par Jacob et Ferrand en décembre 1908[1022]. Le second procès ramène à deux ans de réclusion la peine de cinq ans prononcée par le premier procès. Jacob risquait la peine capitale. Outre le meurtre,

[1019] A.O.M., H1481/Jacob, H4998, H5009, H5028, H5031.
[1020] Sergent Alain, op. cit., p.157.
[1021] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.325.
[1022] Voir II) A) 2) Frictions carcérales.

symptomatique des relations tendus entre forçats, Alexandre Jacob est également jugé pour dénonciation calomnieuse le 22 novembre 1911, pour complicité d'évasion le 27 janvier 1913 et pour deux tentatives d'évasion les 18 avril 1918 et 31 mars 1919. Ce dernier procès survient huit mois après que celui du 18 avril ait été cassé, annulant de fait la condamnation à deux ans de réclusion prononcée alors. Ainsi, sur 7 confrontations avec la justice, le TMS acquitte le forçat Jacob six fois. Si l'on tient compte de la détention préventive précédant les procès, le matricule 34777 retrouve « l'air libre » des îles du Salut après avoir purgé 44 mois de réclusion cellulaire le 17 juin 1912. Le docteur Louis Rousseau consacre tout un chapitre à la répression au bagne dans son livre. Plusieurs pages narrent la vie du réclusionnaire. Nous en retranscrivons ci-dessous un long et large extrait :

> « *Infiniment plus dure est la peine de la réclusion cellulaire. Criminelle, afflictive et infamante, elle double la peine correctionnelle de l'emprisonnement. Elle est infligée pour une durée de six mois à cinq ans et se fait à l'île Saint Joseph. (…) Cet isolement a nécessité la construction de bâtiments spéciaux. Qu'on se figure, situé sous un grand hall sombre, deux rangées de cellules séparées par un mur mitoyen. Le plafond de ces cellules est remplacé par des barreaux en sorte que, vue à vol d'oiseau, elles ont l'air de cages. Quelques-unes (…) sont transformées en cachots noirs. Une passerelle située au-dessus du mur mitoyen (…) permet aux agents de surveiller les réclusionnaires qu'ils voient (…) comme on voit un animal en fosse. (…) Les lits de camp mobiles sont tous relevés de 6 heures du matin jusqu'à six heures du soir. (…) Les portes en fer des cellules sont munies d'un guichet par où on passe au condamné sa ration. Ici, c'est la maison du silence et toute parole prononcée à haute voix est rigoureusement punie. Les appels se font par trois coups frappés sur la porte. (…) Le réclusionnaire a droit à une heure de promenade. (…) Cette sortie a lieu de 7 heures à 8 heures du matin, à une heure où le soleil est plus bas que les murs, si bien qu'au bout de quelques semaines de ce régime, les réclusionnaires présentent tous cette pâleur livide caractéristique. Le réclusionnaire doit travailler dix heures par jour. (…) En général, c'est le triage des brins de balais, des feuilles de cocotier. Il touche la ration alimentaire stricte sans aucune possibilité de l'améliorer. (…) Strictement appliquée, la peine de réclusion cellulaire, telle que je l'ai connue, était infaisable. Si des hospitalisations fréquentes et faites à temps n'intervenaient pas, peu d'hommes pouvaient accomplir leur peine de bout en bout car, même quand elle n'était pas de plusieurs années, elle atteignait ou dépassait les limites de la résistance humaine* »[1023].

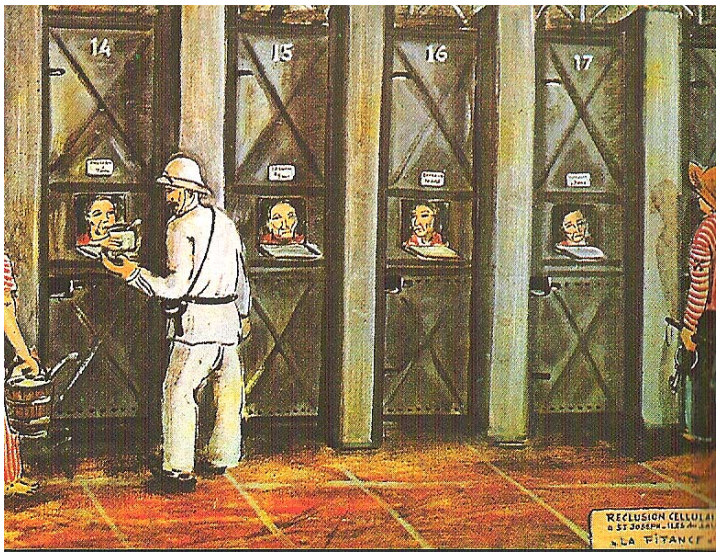

[1023] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.145-150.

En considérant l'ensemble des punitions et des peines subies, Alexandre Jacob cumule en 1925, date de son rapatriement en métropole, plus de onze ans de cellule, de cachot et de prison. Cela ne le brise pas pour autant même si l'homme est physiquement atteint comme il peut l'écrire à sa mère le 2 février 1911, non sans une certaine ironie :

> « *Ces dernier mois, j'avais pris du poids ; mais au pesage aujourd'hui, j'ai regagné deux kilos. Il est vrai que j'avais mes chaussettes …. Je pèse 39 kilos. J'en pesais 65 il y a un an* »[1024].

La mise en place de réseaux, l'organisation et l'entretien de relations d'amitié, d'affinité répondent de fait à la problématique évidente de la vie, ou plutôt de la survie au bagne. Le parcours du matricule 34777, par voie de conséquence, illustre bien la volonté non pas d'adaptation à l'institution totale et pénitentiaire qu'est le bagne mais bien la lutte, le combat, l'opposition. Dans cette optique, surveiller et punir mais aussi isoler et juger Jacob s'inscrivent en toute logique dans le rapport de l'Administration Pénitentiaire avec le bagnard anarchiste. Quels sont alors ceux qu'il entretint avec ses co-détenus et en particulier avec ses compagnons libertaires ? Autrement dit, comment un tenant de l'individualisme et de l'illégalisme se comporte-t-il « *dans le contexte extrême* »[1025] déterminé par la nature même des bagnes de Guyane ?

II. Jacob et Jean Fagot

A. Tranches de vie

1) Barrabas et les bagnards

a) L'inconnu Barrabas !

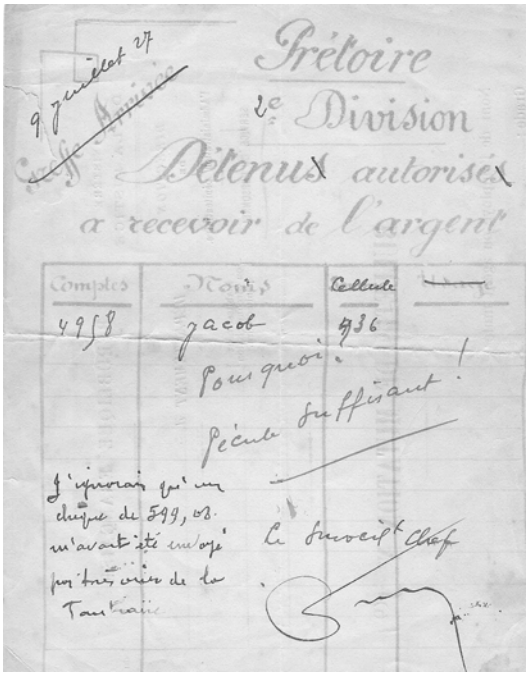

Le pécule de Barrabas ?

[1024] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.251.
[1025] Portet Valérie, op. cit., p.93.

Les lettres d'Alexandre à Marie Jacob disent combien le but du bagne est l'avilissement, le rabaissement, l'anéantissement de l'individu. Le 22 mars 1911 il narre à sa génitrice le martyr d'un de ses co-détenus :

> « *Dans ce lieu, c'est la misère et la souffrance qui règnent. (…) Bon nombre n'ont personne, isolés, perdus au fond de ce gouffre ; ils ne vivent que pour souffrir comme d'autres ne vivent que pour jouir. (…) Je le revois encore, décharné, squelettique, rongé de fièvre et de dysenterie, me racontant les méchancetés dont il fut victime de la part de ses voisins de cellule et d'hôpital. Il conclut devant tant de lâcheté et de cruauté : « Et dire que Jean-Jacques affirme que l'homme naît bon ! ». (…) Il jugeait sévèrement des inconscients que l'ignorance et le milieu excusent pourtant* »[1026].

« *Un médecin au bagne* », le livre du docteur Rousseau[1027], oriente le lecteur vers les mêmes conclusions. Rappelons qu'à l'origine cette institution pénitentiaire est issue d'une triple volonté : amender, coloniser, éloigner. L'abondante littérature sur la question montre également que seul le troisième objectif fut atteint. Néanmoins, il convient de relever que cette floraison de livres sur les bagnes de Guyane ne mentionne que très rarement le matricule 34777. Il en est ainsi des souvenirs de forçats mais également des études historiques. Ni Michel Devèze[1028], ni Michel Pierre[1029] n'évoquent Alexandre Jacob. Leur livre cite bien sûr Ullmo, Bougrat, Rousseng, Dreyfus, Seznec ou encore Dieudonné. Mais de Jacob, aucune allusion. Seule, la parution récente du « *Grand livre du bagne* » d'Eric Fougère[1030] contredit quelque peu notre propos. Mais cet ouvrage s'inspire largement de la biographie de Jacob par Alain Sergent[1031] et de la publication des « *Ecrits* » par L'Insomniaque[1032]. Alexandre Jacob passe 19 ans de sa vie aux îles du Salut et nous pouvons légitimement nous interroger sur cette absence de trace. Comment, en effet, un homme au caractère si trempé et qui marque l'histoire de l'anarchie de son empreinte illégaliste peut-il passer inaperçu une fois condamné aux travaux forcés ? La dichotomie devient même flagrante lorsque Alain Sergent évoque la visite de l'amiral Jaurès, frère du tribun socialiste, aux îles du Salut à qui l'on présente « *l'homme le plus dangereux du bagne* »[1033]. La discrétion de l'ex-bagnard mais surtout la difficulté d'accéder aux sources de la transportation ainsi que les aspects lacunaires, partiaux et donc critiques de celles-ci peuvent justifier cet état de fait. Dans « *La vie des forçats* », paru en 1930, Eugène Dieudonné met plusieurs fois en scène le transporté Barrabas[1034]. Il est décrit comme l'exemple de ceux qui, aux îles, surent rester probes sans plier devant le système pénitentiaire, sans adopter les tares d'un lieu vicié par l'enfermement carcéral. Jacob ne boit pas, ne joue pas, n'a pas de mœurs contre nature souligne l'interview du commandant Michel[1035]. Ce dernier reprend à son compte l'anecdote de Dieudonné où Barrabas est élu chef-cuisinier par ses co-détenus à la cantine des îles du Salut. Il bénéficie de sa « *réputation de droiture et d'honnêteté* ». Le commandant Michel en profite pour taxer d' « *homme* » ce forçat qui a l'estime de ses camarades. Nous avons retrouvé dans les archives personnelles

[1026] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.257.
[1027] Voir bibliographie.
[1028] Devèze Michel, *Cayenne*.
[1029] Pierre Michel, *Bagnards*.
[1030] Voir bibliographie.
[1031] Sergent Alain, *Un anarchiste de la Belle Epoque*.
[1032] Publiés en 1995 et réédités avec notre concours en 2004.
[1033] Sergent Alain, op. cit., p.177.
[1034] Dieudonné Eugène, op. cit. : Barrabas apparaît en tout et pour tout neuf fois dans les souvenirs de l'ancien bagnard anarchiste : p.44, p.70-71, p.141, p.145, p.161, p.179, p.190, p.248 et p.253.
[1035] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.

d'Alexandre Jacob[1036] trois textes écrits de sa main fort probablement entre 1925 et 1927. Les trois mettent en scène le forçat Barrabas. Dans « *Le procureur de SA république* », ce dernier finit par être transféré en métropole à la prison de Fresnes « *par un concours de circonstances trop long à énumérer* »[1037]. Là, il reçoit un petit pécule envoyé par l'Administration Pénitentiaire de la Guyane. Sur un bout de papier qu'il reçoit lui aussi de la Guyane, alors qu'il se trouve lui aussi à la prison de Fresnes entre 1926 et 1927, Alexandre Jacob note son étonnement vis-à-vis de la réception de la même somme d'environ 600 francs[1038]. En conclusion, Jacob c'est Barrabas. Le choix d'un pseudonyme à caractère biblique s'explique par la filiation. Lorsqu'il cambriolait, Jacob laissait quelques fois des billets pour marquer le vol de son empreinte anarchiste. Les billets étaient signés Attila. Au bagne, Barrabas, le mauvais larron a succédé au fléau de Dieu ! Le père de Jacob se prénomme Joseph, la mère Marie ! La symbolique utilisée dénote une fois de plus le caractère facétieux du personnage. Nous pouvons, en fin de compte, sortir Jacob de l'anonymat de l'histoire du bagne et, de fait, confirmer les craintes et les à priori de l'A.P. Nous avons vu précédemment combien celle-ci, se méfiant du matricule 34777 sur la foi de son vedettariat judiciaire et sur l'aspect politique de ses propos et de son comportement, estime dangereux la cohabitation avec les autres forçats. De là, les mesures d'isolement qui frappent Alexandre Jacob dès le départ. Pourtant ni la Tentiaire, ni Jacob lui-même, quand bien même il le désirerait, ne peuvent – à moins d'une mort inopinée – éviter l'intégration et donc le contact avec la société du bagne. Et, comme pour tout espace social, il serait fallacieux d'aborder le forçat Jacob sans voir les rapports entretenus au sein du groupe des transportés. Si la vie du condamné tient dans un dossier, celui de Jacob[1039] met en relief l'existence d'un individu doué d'une capacité certaine d'adaptation. C'est sans doute pour cela qu'Alain Sergent indique qu'à son arrivée, l'homme « *par circonspection, commence par faire le mort. Il se contente d'observer* »[1040]. Dès lors et par la force des choses, il peut feindre de se conformer au monde carcéral, de digérer les situations, sans pour autant se mettre au diapason d'un milieu où « *tout n'est que jactance, fanfaronnade et … sybaritisme de basse rue* »[1041]. Alexandre Jacob rejoint en ce sens son co-détenu Dieudonné qui décrit l'univers des forçats comme l'antonyme, le contraire, le négatif de la vie libre, vouant à la déchéance la plus complète ceux qui présentent le moindre signe de faiblesse :

> « *Le bagne, c'est l'envers de la vie. Les pas-de-chance, les gosses abandonnés, les mal doués par la nature, les victimes de leur psychologie morbide, les détraqués y côtoient les crapules finies* »[1042].

Si la question de la survie c'est-à-dire la résistance à cet environnement particulier, est posée un peu plus loin dans ce chapitre, nous pouvons dès maintenant envisager des rapports conditionnés entre Alexandre Jacob et ses camarades d'infortune et ce, justement, parce qu'il n'est pas un simple bagnard, un inconnu noyé dans la masse des forçats.

[1036] Archives Amary.
[1037] Il s'agit en fait de la campagne de libération qui aboutit en 1925 à la commutation de la peine des travaux forcés à perpétuité en 5 ans de réclusion à purger en France métropolitaine. Voir *III) C) 3) La campagne de libération :1925*.
[1038] Archives Amary.
[1039] A.O.M., H1481/Jacob.
[1040] Sergent Alain, op. cit., p.134.
[1041] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.11, lettre du 23 septembre 1914.
[1042] Dieudonné Eugène, op. cit., p.253-254.

b) Friction carcérales 1906-1908

L'Administration Pénitentiaire appréhende en 1906 l'arrivée d'un condamné tel que Jacob comme elle peut le faire pour n'importe quel forçat dont la renommée circule plus vite que les transporteurs de la *Société Nantaise de Navigation*. Il va de soi que le nouveau venu aux îles du Salut est aussi attendu au sein de l'élément pénal. Or, l'attitude circonspecte du bagnard finit par imposer son autorité sur ses congénères. Mais la concurrence est dure, âpre avec les « durs », les « forts-à-bras » ou encore les « caïds ». Les bagnards s'organisent selon des formes classiques, autour de relations de soumission et de dépendance. Les plus faibles recherchent la protection des plus forts. Anarchiste, Jacob professe l'égalité et l'anti-autoritarisme. Cette constante, associée au comportement du matricule 34777, ne manque pas de susciter des relations conflictuelles et ce dès son arrivée. Dans le cas de Jacob, les premiers tests déterminent aussi les rapports à venir avec les autres transportés. Et bien souvent ces désaccords, ces tiraillements, ces conflits d'intérêt se règlent d'une manière violente, à l'arme blanche ou au poison. Alexandre Jacob n'échappe pas à la règle. Une série d'affaires le met en scène, soit autant d'anecdotes révélatrices du microcosme des bagnards que l'on retrouve tant chez Alain Sergent que chez Eugène Dieudonné, Antoine Mesclon, le commandant Michel ou encore Alexis Danan. Bizarrement la correspondance avec Marie Jacob fait défaut pour cette période allant de 1906 à 1909. Mais nous pouvons y inclure le texte « anthropophage » qu'Alexandre Jacob écrit à la prison de Fresnes entre 1926 et 1927 et qu'il situe volontairement en 1913, soit 7 ans après les faits décrits. Jacob, par cet anachronisme, entend-il échapper à d'éventuelles poursuites judiciaires à un moment où sa libération se rapproche ? Toujours est-il qu'en assaisonnant la « *Cervelle à la mode des îles du Salut* », il fait acte de résistance au système carcéral et acte de solidarité envers ses co-détenus :

> « *Trois personnages : Barrabas, Brugues et Lemerle. Le premier, coutumier d'évasion, sous le prétexte d'aller satisfaire un besoin naturel … dans le jardin attenant à l'amphithéâtre afin de s'assurer si les volets de la morgue sont en bois de France.*
>
> *Des voix qu'il entend de l'intérieur lui font pointer l'oreille. C'est Brugues et Lemerle qui conversent. Le premier dit à l'autre : « C'est entendu, un paquet de tabac ». Lemerle réplique : « Ca va ». Il sort de l'amphithéâtre en emportant quelque chose de plié dans une feuille de bananier. Sur le seuil, il aperçoit Barrabas, se trouve visiblement gêné et lui lançant au passage, un bonjour amical, remonte à la cuisine de l'hôpital militaire où il est employé cuisinier au premier fourneau. Brugues, lui, en raison des ses aptitudes, était garçon d'amphithéâtre et collaborait aux autopsies. Barrabas, tout à son idée d'évasion, ne remarque rien d'anormal.*
>
> *Le lendemain matin, la réfection de la route ayant avancé d'une vingtaine de mètres, la corvée des punis préventionnaires des punis de cellule se trouve en bordure de la barrière de clôture de l'hôpital. Lemerle vient y trouver B. afin de lui expliquer sa conduite de la veille et de s'assurer de son silence. Barrabas qui, je l'ai dit, ne sait absolument rien, le laisse … . C'est ainsi qu'il apprend que depuis 1907, où Lemerle est employé cuisinier soit à la gamelle des surveillants, soit au premier fourneau de l'hôpital militaire, celui-ci échange les cervelles de bœufs pris en cuisine contre des cervelles de macchabées qu'il accommode en beignets ou à la villageoise chaque fois que la mort d'un forçat coïncide avec le jour de l'abattage d'un bœuf.*
>
> *Lemerle explique qu'il fait cela par esprit de représailles. L'idée lui vint en 1905 lors du mouillage du forçat … (le nom m'échappe. L'anarchiste qui en 1900 avait tiré une balle perdue sur le Shah de Perse).*
>
> *Au moment de l'immersion, cependant que les requins se disputaient le cadavre, un groupe de surveillants militaires, assemblés à la pente des Blagueurs de l'île Royale, manifestèrent bruyamment leur joie en battant des mains. Bien que Lemerle ne fût pas anarchiste, ce manque de respect envers un homme de sa classe*

l'indigna à un tel degré qu'il en conçut son projet d'anthropophagie farcie. Aussi, alors que lui et son môme faisaient la cervelle de bœuf en vinaigrette, surveillants militaires, procureurs généraux, directeurs et sous-directeurs, gouverneurs en mission aux îles n'y coupaient pas si, le jour de la visite, un macchabée gisait sur la dalle de l'amphithéâtre. Lorsque j'étais à la gamelle des surveillants, et pour Lemerle notamment en 1906 et 1907, alors que les travaux de la route coloniale n°1 causaient tant de décès, les malades étaient dirigés de K. sur l'hôpital des îles. Les macchabées ne manquaient pas. Fichet, qui était alors infirmier du camp, et, comme tel, garçon d'amphithéâtre, me vendait la cervelle contre un litre de pinard. C'était un ivrogne. Brugues, un avare qui vendait sa ration pour thésauriser.

Plusieurs femmes de surveillants hospitalisées à la maternité pour leurs couches ont aussi mangé de la cervelle de macchabées »[1043].

De prime abord, cette fable issue de la plume d'Alexandre Jacob soulève l'étonnement tant le fait narré passe pour extraordinaire au-delà de la truculence du récit. La concordance des temps, des lieux et des personnages nous pousse à relativiser cette vengeance anthropophage. En effet, Eugène Dieudonné ne mentionne pas le canular dans ses souvenirs. Ses mémoires stipulent en revanche l'élection du forçat Barrabas au poste de cuisinier[1044], élection reprise dans l'interview du commandant Michel[1045]. La version du bagnard anarchiste et celle du commandant des îles du Salut confirmeraient l'année donnée par Alexandre Jacob : 1913. Or, la biographie d'Alain Sergent donne à penser qu'il faut reculer cette date et qu'il faut situer l'évènement avant la première tentative d'évasion du forçat[1046]. C'est-à-dire vers la fin de 1906. Alexandre Jacob a très bien pu être nommé (ou élu) cuisinier plusieurs fois. Il occupe d'ailleurs ce poste quelques temps en juillet 1919. Le lieu ne pose pas de problème. Depuis 1913, le bagnard se trouve bel et bien à la Royale et non sur l'île Saint Joseph. Cela dit, il existe tout de même une cuisine sur cette dernière île, mais ni de morgue ni d'hôpital. Alain Sergent signale en outre un débat qu'Alexandre Jacob organisa aux Causeries Populaires (à Paris dans le XVIIIe arrondissement) en 1930, plus de deux ans après sa libération. Lors de la discussion, un ancien surveillant met en doute les propos de l'ancien bagnard. Jacob, avec force de détails, finit par convaincre « *son contradicteur atterré* »[1047]. Dans « *L'épée du scandale* »[1048], le reporter Alexis Danan relate le séjour en Guyane qui lui permit d'écrire « Cayenne », son livre sur la bagne paru en 1930. Le journaliste narre son plaisir d'avoir goûté dans cette ville aux mets du charcutier réputé et forçat libéré René Jean (ancien boucher et assassin à La Villette). Et Danan rajoute qu'il ne savait pas à cette époque « *l'histoire du joyeux anarchiste Alexandre Jacob régalant le gouverneur de la Guyane, à la table du commandant des îles, d'une cervelle humaine, dorée de beurre et pavoisée de persil* »[1049] ! Dans ce cas, ce n'est plus le forçat Lemerle qui mène les représailles culinaires. L'ancien matricule 34777 se plait à brouiller les pistes. A la différence des autres survivants du bagne, il ne fait pas preuve d'un ego surdimensionné, ne se vante jamais d'après les renseignements que nous avons pu recueillir auprès de ses camarades berrichons. En retenant l'hypothèse chronologique situant le texte de Jacob au début de sa détention, c'est-à-dire entre janvier et novembre 1906, nous pouvons ainsi aisément comprendre que son poste d' « embusqué » en cuisine suscite envies et jalousies. Car ce poste autorise de multiples et fructueux détournements. La frustration est d'autant plus grande que l'égalitarisme libertaire du transporté le pousse à répartir harmonieusement les rations de ses congénères. Dieudonné

[1043] Archive Amary.
[1044] Dieudonné Eugène, op. cit., p.71.
[1045] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.
[1046] Sergent Alain, op. cit., p.183.
[1047] Sergent Alain, op. cit., p.184.
[1048] Voir bibliographie.
[1049] Danan Alexis, *L'épée du scandale*, p.140.

se plait même à rajouter que « *Barrabas était un as de la poêle* »[1050], régalant les forçat les plus pauvres mais irritant la débrouille des plus compromis[1051]. Alexandre Jacob finit par être évincé de son poste à la suite d'un complot ourdi par ses détracteurs ayant réussi à subtiliser à son insu une boite de graisse. « *Barrabas était responsable. Il fut remplacé* »[1052]. Auparavant, l'algarade survenue avec le forçat Hespel, dit « le Chacal », et rapportée par Alain Sergent[1053], parait autrement plus lourde de conséquences s'il y avait eu effusion de sang ou mort violente. Issu des Bat'd'Af', Hespel est condamné vers 1903 à 20 ans de travaux forcés pour indiscipline et voie de fait. Violent, intrigant et comploteur, il finit par exercer le poste de bourreau avant d'être libéré en 1923 à l'expiration de sa peine. De sa carrière d'exécuteur des Hautes œuvres, le Chacal peut s'enorgueillir de la cinquantaine de têtes de bagnards qu'il a tranchées. Mais Hespel doit à son tour se frotter aux bois de justice pour le meurtre du porte-clefs Lanoë l'année de sa libération. Quelques jours avant sa mise à mort, il reçoit la visite d'Albert Londres qui, par la suite, dresse le portrait ambigu d'un « dur » du bagne, craint en son temps pour son poste et son tempérament, renommé pour sa faconde[1054]. En 1906, le futur « vampire du Maroni » se trouve aux îles du Salut et se voit refuser l'obtention d'une ration supplémentaire par le cuisinier Jacob. La vengeance d'Hespel ne se fait pas attendre :

> « *Le lendemain, l'aide [d'Hespel] revient et tend une gourde pour toucher les deux rations. Jacob s'aperçoit que le récipient contient déjà du liquide, regarde fixement l'homme qui se trouble : « espèce de saligaud, dit-il, je me doute de ce que tu as mis dedans ! ». Il a aussitôt pensé que c'était du poison afin de le convaincre de tentative de meurtre. L'aide bourreau perd pied. Le surveillant Venturini qui a tout entendu du dehors fait irruption (…). Alors Jacob jette le contenu de la gourde sur le sol* »[1055].

L'affaire en reste là mais n'en est pas moins révélatrice des tensions et des rapports violents, exacerbés par les conflits d'intérêt et accrus par la restriction spatiale. Le bagne est un microcosme et, aux îles du Salut comme dans les autres camps, cela n'exclut pas pour autant ni l'esprit de corps ni l'entraide. Les sentiments les plus opposés sont ainsi poussés à leur paroxysme. L'affaire Hespel, l'histoire de la cervelle humaine mettent ces phénomènes en relief. Elles décrivent Alexandre Jacob comme une des personnalités du bagne. L'homme est craint. Il utilise tous les moyens en sa disposition, il profite de la moindre faille dans le système de surveillance pour mettre en œuvre ses projets, pour affirmer dans la pratique son point de vue. Le 5 novembre 1906, la commission disciplinaire des îles du Salut l'afflige d'une peine de 30 jours de cachot pour la confection de flotteurs[1056]. Pour Alain Sergent[1057], il s'agit de la première tentative d'évasion de Jacob. Nous y revenons un peu plus loin. Après avoir purgé sa peine, l'A.P. le laisse par erreur en liberté sur l'île Saint Joseph pour profiter de sa convalescence, consécutive à une hospitalisation pour une bronchite contractée dans les cellules. La rencontre fortuite avec un autre forçat tourne rapidement à la rixe sanglante. Jacob reconnaît dans le bagnard le prévôt de Saint Martin de Ré qui avait craché dans sa gamelle alors qu'il était confiné à l'infirmerie de ce pénitencier. La bagarre tourne à l'avantage du matricule 34777 qui tue son adversaire en lui fracassant le crâne sur des

[1050] Dieudonné Eugène, op. cit., p.71.
[1051] Dieudonné Eugène, op. cit., p.71 : « *Plus de bif steak ni de café en supplément mais la ration comme tout le monde. Les cambusiers ne pouvaient plus rien voler. Les boulangers étaient contraints de livrer du pain cuit et au poids réglementaire* ».
[1052] Dieudonné Eugène, op. cit., p.71.
[1053] Sergent Alain, op. cit., p.137.
[1054] Londres Albert, op. cit., p 48-54, chapitre V : « *Hespel le Chacal* ».
[1055] Sergent Alain, op. cit., p.137.
[1056] A.O.M., H1481/Jacob.
[1057] Sergent Alain, op. cit., p.143-144.

rochers. Le corps est rapidement jeté aux requins et la disparition du bagnard n'éveille pas les soupçons, les surveillants constatant la fréquence des accidents de pêche. Cette anecdote met en exergue les capacités de réaction d'Alexandre Jacob.



Une rixe entre forçats (Normand Jean, "*Les mystères du bagne*")

Les conséquences judiciaires de l'assassinat du forçat Capeletti sont longuement détaillées dans la partie suivante. Le meurtre qui survient deux ans après celui du prévôt de Saint Martin de Ré ouvre pour Alexandre Jacob une nouvelle période : celle des cachots de l'île Saint Joseph. Le drame se produit d'ailleurs sur cette île. Il est relaté par Alain Sergent[1058], confirmé par les lettres d'Alexandre Jacob à sa mère[1059] et se retrouve dans les minutes du Tribunal Maritime Spécial[1060]. En 1924, Antoine Mesclon publie « *Comment j'ai subi quinze ans de bagne* »[1061]. Son arrivée en Guyane précède de six mois celle de Jacob. Il a assisté à la mort violente du forçat Capeletti, « *une des mentalités les plus basses* » du bagne et qui « *n'était littéralement qu'un organisme humain* »[1062]. L'homme se retrouve aux îles du Salut du fait d'une condamnation à 20 ans de travaux forcés pour une tentative de vol à mains armées commise à Valence. Très vite, il se signale par ses intrigues, son inversion sexuelle et surtout par l'emploi du poison. Comme beaucoup, Capeletti utilise le datura strabonium. « *Très répandu aux îles* »[1063], cette plante sauvage de la famille des solanacées n'y pousse pourtant pas. Les forçats se la procurent par l'intermédiaire d'une tierce personne, moyennant finance bien sûr. Extrêmement toxique, le liquide incolore extrait du végétal se mélange aisément et sans odeur apparente au contenu de la gamelle de la victime. Il provoque alors de violentes et de terribles douleurs abdominales amenant l'expulsion du plan dont on convoite

[1058] Sergent Alain, op. cit., p.149-150.
[1059] Archives Amary.
[1060] A.O.M., H4098.
[1061] Voir bibliographie.
[1062] Mesclon Antoine, op. cit., p.64.
[1063] Mesclon Antoine, op. cit., p.64.

le contenu. Dans ce tube, en général métallique et logé dans le rectum par voie anale, les bagnards dissimulent leurs économies ou bien des outils pour s'évader. La « *tragédie qui fit date à ce moment dans les annales des îles* »[1064] met en scène Capeletti, Jacob mais aussi Joseph Ferrand, compagnon de l'illégaliste :

> « *Un jour, à l'île Saint Joseph où il était enfermé, Capeletti qui était surveillé en raison d'une récente tentative d'empoisonnement contre J… et F…, qu'il savait posséder quelques centaines de francs, fut surpris par J… , au moment où les gamelles rangées autour du plat venaient d'être servies, à glisser ce qui ne pouvait être autre chose que du poison dans la gamelle. Sans crier gare, J… et F… se ruèrent sur lui, et sans arrêt, lui plongèrent plusieurs fois leur couteau dans le dos et dans la poitrine. Cependant que Capeletti éperdu fuyait au fond de la case. Là, déjà frappé à mort et s'étant effondré sur le bat-flanc, il cria dans un reste de force à ses meurtriers : « Assassins, assassins ». J… revint alors et le frappa jusqu'à ce qu'il eut fini de respirer, ce qui d'ailleurs ne tarda pas. Capeletti mourut complètement exsangue. Ce fut un soulagement, une satisfaction générale sur le camp. Cependant un chien à qui fut donné le contenu de la gamelle en creva. J… et F… demandèrent que l'analyse indispensable fût faite. Mais, comme au bagne il y a toujours quelqu'un d'intéressé à ce qu'un autre soit condamné, tant parmi l'élément pénal que parmi l'élément administratif, le contenu de la gamelle fut jeté et remplacé, l'analyse fut naturellement négative. Ce qui permit à l'administration de faire condamner J… qui était parmi ses bêtes noires et F… à cinq et trois ans de réclusion* »[1065].

Le 5 octobre 1909, le TMS inflige effectivement ces peines de cachot à Jacob et Ferrand[1066]. Mais elle est ramenée quelques six mois plus tard à deux ans pour Jacob. La mort de Capeletti est significative. Elle confirme la crainte et le respect qu'inspirent le bagnard anarchiste au sein d'une population où vedettes et anonymes du bagne se côtoient. La mort de Capeletti est surtout lourde de conséquences. Le 17 juin 1912, c'est un revenant qui sort des bâtiments de la réclusion.

2) <u>Vie du transporté</u>

> « *C'est Jean fagot qu'on me surnomme,*
> *J'suis un ancien.*
> *Oui, j' ai vu tomber plus d'un homme*
> *Qu'était malin.*
> *Maintenant que je sens que je calanche,*
> *J'veux vous conter*
> *Ce que j'ai vu depuis qu'sur la planche*
> *J'suis l'transporté.*
>
> *Il faut nous voir quand on turbine*
> *A s'faire crever,*
> *Le Corse armé d'sa carabine*
> *Pour nous braver.*
> *L'insulte aux lèvres, il nous bouscule.*
> *Fatalité !*
> *Coucher la tête sous la férule,*
> *V'là l'transporté.*
>
> *La faim qui nous poursuit sans cesse,*
> *O sort hideux !,*

[1064] Mesclon Antoine, op. cit., p.65.
[1065] Mesclon Antoine, op. cit., p.65-66.
[1066] A.O.M., H4098.

Fait naître plus d'une bassesse
Parmi les gueux.
Le ventre creux fait la bourrique,
Quel sale métier !
Il vendrait son père pour une chique,
Le transporté.

Même le plus fort fait des courbettes,
C'est effrayant.
Car pour dresser les fortes têtes,
Y a le repoussant !
Pour un seul mot, on nous terrasse
Sans hésiter.
C'est comme ça qu'on se débarrasse
Du transporté.

Faut pas songer à sa misère.
Ah ! Quel tableau !
Comme tout l'monde est célibataire,
On cherche la peau
D'un gars qui bientôt s'abandonne
A volupté.
C'est pour un mâle qu'il se passionne
Le transporté.

Plus d'un forçat, quand la nuit tombe,
Triste et rêveur,
Voudrait voir s'entrouvrir la tombe
De sa douleur.
Pourquoi ainsi souffrir sans cesse ?
Humanité !
Supprim'le donc ! Vaut mieux qu'il crève !
Le transporté »[1067].

a) <u>Travailler au bagne</u>

Nous ne connaissons pas l'auteur de cette chanson écrite vers1912. Certains l'attribuent au bagnard Miet. Elle est publiée en 1924 par les soins d'Antoine Mesclon. Elle est donc contemporaine du séjour d'Alexandre Jacob aux îles du Salut et, par conséquent, illustre, accompagne et complète notre propos. Certes, elle verse dans une vision fataliste et partisane de la vie du bagnard. Elle offre néanmoins plusieurs thématiques. Nous avons précédemment évoqué le monde des surveillants militaires qui, ici, deviennent des « chaouchs » d'origine corse, brutaux, haineux et profitant de leur situation. La chanson aborde aussi la faim, la fatigue, l'homosexualité, la soumission et la mort, sans oublier bien sûr ce à quoi a été condamné le bagnard : les travaux forcés. Eugène Dieudonné s'estime à ce propos privilégié du fait de sa qualification. En tant qu'ouvrier d'art, il est ébéniste, il échappe au labeur peu valorisant, improductif, exténuant et sans réel intérêt qu'accomplissent les forçats sur les îles :

> « *Quand il n'y a pas de chaland à charger ou à décharger, les hommes de la corvée générale rempierrent les routes de l'île pour la millième fois ou arrachent l'herbe autour des bâtisses des fonctionnaires. Travail insipide, inutile auquel les forçats cherchent à se soustraire par tous les moyens* »[1068].

[1067] Extrait du disque cd « *La Belle* », inclus dans <u>*Au pied du mur*</u>, L'Insomniaque, 2000.
[1068] Dieudonné Eugène, op. cit., p.95-96.

Soumis à un encellulement régulier pendant les premières années de sa détention, Alexandre Jacob reconnaît la monotonie de ces tâches. Pourtant, il indique régulièrement à sa mère le profit qu'il peut en tirer au regard d'une santé mise à mal par l'enfermement. Alors qu'il subit sa peine de réclusion, il signale être attaché le 28 janvier 1910 à la corvée de nettoyage des cellules. Il peut donc sortir de la sienne où, ordinairement, il doit trier les brins de balais à partir des feuilles de cocotiers pendant dix heures par jour environ. « *Cela nous permet de respirer un peu plus copieusement* » écrit-il alors[1069]. Une fois sa peine purgée, il est soumis à l'image de ses co-détenus à la corvée générale et déclare le 19 novembre1912 exploiter le peu de bienfaits qui lui procure ce travail : « *Je ne me porte pas plus mal mais un peu de mouvement et beaucoup d'air et de lumière me feront porter mieux encore* »[1070]. Un mois plus tard, il décrit à sa mère une saine fatigue : « *J'ai les nerfs un peu plus reposés, brisés pour mieux dire* »[1071]. Bien sûr, le ton se veut ironique et rassurant à la fois. Nous pouvons aussi comprendre le choix de l'action forcée face à l'inaction carcérale tel que Jacob l'exprime le 4 juillet 1913 : « *Le travail même pénible me profite mieux que le sans-rien-faire* »[1072]. Epuisante, harassante, cette occupation se singularise donc par sa régularité et sa répétitivité. Elle s'effectue en deux tranches de cinq et trois heures tout au long de la semaine. Le matin, le forçat travaille de 5h30 à 10h30. Une fois le repas pris et la sieste règlementaire consommée, il recommence à s'activer de 14h à 17h. Alexandre Jacob ne peut échapper à cet immuable emploi du temps. Comme les autres, il espère pouvoir s'embusquer, c'est-à-dire être affecté à une tâche moins dure ou plus avantageuse. Son passage à la deuxième classe en mas 1916 lui laisse d'ailleurs espérer cette heureuse orientation :

> « *Le changement de régime disciplinaire que je t'ai annoncé dans ma dernière n'est pas pour me déplaire, tu penses bien. De toutes les manières, je suis mieux. Par la suite, si j'obtenais un emploi me permettant de donner plus de temps à l'étude, je n'en serai que mieux encore* »[1073].

Le 8 mai 1916[1074], le bagnard annonce à sa mère que c'est chose faite mais nous ne savons pas la nature de l'emploi qui l'occupe. En revanche, plus de trois ans après, il semble plus que satisfait d'occuper une nouvelle fois le poste de cuisinier aux îles du Salut. Sans pour autant s'afficher comme un cordon bleu, il exprime le 29 août 1919 l'énorme avantage de s'affairer autour des marmites du bagne :

> « *Depuis deux mois, je suis cuisinier. Encore que l'emploi soit pénible, il est récréatif en ce sens qu'il ne détermine pas ce harassement moral inhérent aux besognes ingrates auxquelles j'avais été assujetti jusqu'à ce jour. Cependant ne vas pas croire que je fais de la cuisine transcendantale. Cela tient le milieu entre la gargote, genre bouillon espagnol, et le fourneau économique. Tu dois voir par là que la technique n'y est pas très compliquée. Il ne m'arrivera jamais de brûler les sauces* »[1075].

Le propos du transporté Jacob peut paraître contradictoire avec ce qu'il a, précédemment écrit. Il n'en est rien car il analyse et joue sur un changement de situation lui autorisant un éventail plus large de manœuvre, lui permettant une vie carcérale moins dure. Le 1er avril

[1069] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.220.
[1070] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.320.
[1071] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.322, lettre du 19 décembre 1912.
[1072] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.338.
[1073] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.57.
[1074] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.59.
[1075] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.118.

1920, Alexandre Jacob obtient sa nomination à la première classe des transportés. Le changement est alors radical au regard des 14 ans passés à la 3e classe d'abord (10 ans), à la 2nde ensuite (4 ans). Assigné, il devient « garçon de famille », c'est-à-dire employé au domicile des membres du personnel de l'Administration Pénitentiaire. Nous revenons plus loin et plus en détail sur cette période charnière de la vie du bagnard. Mais, jusqu'à ce moment, sa vie s'organise entre corvée et repos dans les cases. Or, c'est bien là dedans que s'organisent les relations entre les fagots.

b) La case de Jacob

Eugène Dieudonné consacre tout un chapitre à cet espace où s'organise une vie sociale particulière, où se font et se défont parfois violemment les liens, les rapports, les relations[1076]. Pour Alain Sergent, le soir « *c'est le moment où le forçat commence à vivre après les travaux exténuant de la journée* »[1077]. Lors des corvées, les bagnards sont effectivement soumis à une étroite surveillance. Les gaffes ne rentrent pas dans les cases. Après l'appel et une fouille plus ou moins sévère, selon que l'on est bien vu du porte-clefs qui l'effectue ou selon que l'on dispose de suffisamment d'argent pour pouvoir passer en fraude quelques nourritures ou de menus objets revendables, le bâtiment demeure clos jusqu'au réveil, le lendemain matin à 5 heures. L'extinction des feux se fait réglementairement vers 18 heures. En tenant compte de la pause de la mi-journée, Paul Rousseng a donc raison d'affirmer que le forçat passe les deux tiers de son temps dans les cases[1078]. Le docteur Louis Rousseau décrit avec une certaine aversion le logis insalubre du bagnard[1079]. Il ne comprend qu'un rez-de-chaussée, sans plafond et où viennent s'entasser 60 à 70 hommes dans un espace totalement insalubre de 25m de long sur 7 de large environ. Curieusement, les « *Ecrits* » de Jacob n'abordent que très rarement le thème de la vie dans les cases. Seule, la lettre de protestation qu'il adresse au ministre des Colonies le 2 mars 1907[1080] est directement, dans sa première partie du moins, centrée sur le sujet. Jacob dénonce l'état d'abandon de la case réservée aux malades dont la toiture en tôle ondulée « *semble avoir été le point de mire de tous les canons du monde* » et où le bat-flanc qu'il décore du nom flatteur de lit de camp « *n'est qu'un assemblage de planches pourries par l'humidité* ». Mais le forçat récalcitrant vitupère surtout contre l'absence totale d'hygiène dans ces espaces de logement :

> « *Indépendamment que ces cases n'ont pas été blanchies à la chaux depuis le 15 avril 1905, outre que les murs intérieurs sont constellés de poussière, servant de refuge à toutes sortes de virus, et décorés d'antiques crachats de phtisiques, de bronchiteux et autres expectorations dégoûtantes, c'est dans les cabinets d'aisance attenant à ces cases où règne en permanence [une odeur] presque délétère d'une émanation putride d'excréments résultant de 40, 50, quelque fois 70 hommes dont beaucoup sont atteints d'une sorte d'échauffement d'intestins. (…) Dans la journée, les hommes étant au travail, ce lieu présente un semblant de propreté à cause de quelques litres d'eau que le gardien de case use parcimonieusement pour les nettoyer. Mais la nuit, un costume de scaphandrier ne serait pas de trop pour y pénétrer sans danger* »[1081].

[1076] Dieudonné Eugène, op. cit., chapitre IX « *La case du forçat* », p.137-153.
[1077] Sergent Alain, op. cit., p.134.
[1078] Rousseng Paul, op. cit., p.41.
[1079] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p57-60.
[1080] A.O.M., H1481/Jacob.
[1081] A.O.M., H1481/Jacob.

Six jours plus tard, le commandant Lhuerre dénonce à son supérieur hiérarchique un forçat cherchant « *à dénaturer les faits à sa fantaisie pour faire des effets de style* »[1082]. Mais le propos du bagnard doit être rapproché de celui – 23 ans plus tard – de son ami et ancien médecin aux îles du Salut, Louis Rousseau. La case ne comporte qu'une seule porte et, à l'autre bout, se trouvent les toilettes ci-dessus décriées. Entre ces deux extrémités et contre les murs, les bat-flancs servent de lit aux bagnards de troisième classe. Un mince couloir (le coursier) sépare les bat-flancs. La case est éclairée par une lampe à pétrole. L'ustensile ne parvient généralement pas à rompre l'obscurité et « *les fenêtres garnies de barreaux ne laissent rien voir* »[1083]. De fait, le bagnard doit pouvoir disposer de sa propre source lumineuse s'il désire s'affairer à quelques occupations que ce soit. Car, comme l'écrit Paul Rousseng, « *La case, c'est une chambre à coucher, une salle à manger, un salon de jeux et même une cuisine* »[1084]. On trouve de tout dans les cases et les trafics vont d'autant plus bon train que les forçats y disposent d'une presque totale liberté de manœuvre. L'inventaire que donne Eugène Dieudonné après le meurtre du forçat Balestrat par Mirati est ainsi à plusieurs titres révélateur. C'est le plus souvent à l'intérieur de la case que se font les règlements de compte et que s'exprime la violence des bagnards. Mirati se venge de la tentative d'empoisonnement sur sa personne commise par Balestrat quatre ans plus tôt. Pour ce fait, Balestrat a été condamné à quatre ans de réclusion. Cette peine force Murati à ruminer et attendre le moment de la vengeance. L'homicide se produit au WC. L'empoisonneur est égorgé mais parvient par ses cris à donner l'alerte. Une vingtaine de surveillants font irruption dans la case et trouvent un corps gisant, exsangue. « *Personne ne sait rien et n'a rien vu* »[1085]. Même la fouille, ordinaire en ce genre d'occasion, ne connaît guère plus de succès. En revanche, elle produit un pactole assez conséquent d'objets ramassés : « *60 quinquets, 50 litres vides, 10 poignards, 40 couteaux, 2 kilos de café mou-lu, 3 boites de graisse de un kilo, des pantalons civils, des peignoirs de dames, 50 boites de vaseline, des jeux de cartes, un canard prêt à cuire, des fausses clefs, un plan d'état major et une voile latine retrouvée sur le toit* »[1086]. Nous n'avons pu déterminer la date de cet assassi-nat. Mais il parait évident qu'Alexandre Jacob n'a pu l'ignorer. Et ce pour plusieurs raisons. D'abord, il s'agit d'un fait survenu dans la case n°2, dite « Case Rouge ». Jacob y est enfermé. Le fait est relaté par Eugène Dieudonné, forçat matricule 41143, parti de Saint Martin de Ré pour les îles du Salut à la fin de l'année 1913. La réclusion de Jacob se clôt avant cette date. Ce dernier n'est en outre absent de l'île que deux fois après pour cause de jugement de-vant le TMS (avril 1918 et mars 1919). Retenons enfin qu'à sa sortie de réclusion, Alexandre Jacob ne peut être affecté que dans cette « case rouge » telle que René Belbenoit nous la décrit dans « *Les compagnons de la Belle* » :

> « *Le baraquement aux murs souillés de sang, est l'endroit le plus célèbre de tout le bagne car c'est là qu'on met en général les forçats les plus dangereux et les plus dépravés. Qu'un homme ait purgé sa peine de prison pour un crime commis au bagne, qu'il vienne de passer des mois ou des années dans un cachot de l'île Saint Joseph à la suite d'une rixe ou d'une tentative d'évasion, qu'il soit enfin déclassé après avoir été un inco, il est conduit à l'île Royale et enfermé dans la Case Rouge, le baraquement du second peloton des prisonniers. Là sont envoyés les criminels dont le procès a fait sensation en France. (…) C'est dans ce baraquement de sinistre réputation que les célébrités et les héros du bagne ont passé le plus clair de leur temps. Dreyfus y fut enfermé avant d'aller à l'île du Diable. Dieudonné y séjourna de nombreuses années en compagnie de son ami Jacob (…) Le fameux Manda y vécut (…) tandis que Paul Rousseng, le roi des cellules noires, y faisait de*

[1082] A.O.M., H1481/Jacob,rapport du commandant Lhuerre, 8 mars 1907.
[1083] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.57.
[1084] Rousseng Paul, op. cit., p.41.
[1085] Dieudonné Eugène, op. cit., p.151.
[1086] Dieudonné Eugène, op. cit., p.152-153.

courtes apparitions. Au cours des dernières années, de nouveaux noms vinrent s'ajouter aux rôle de la Case Rouge »[1087].

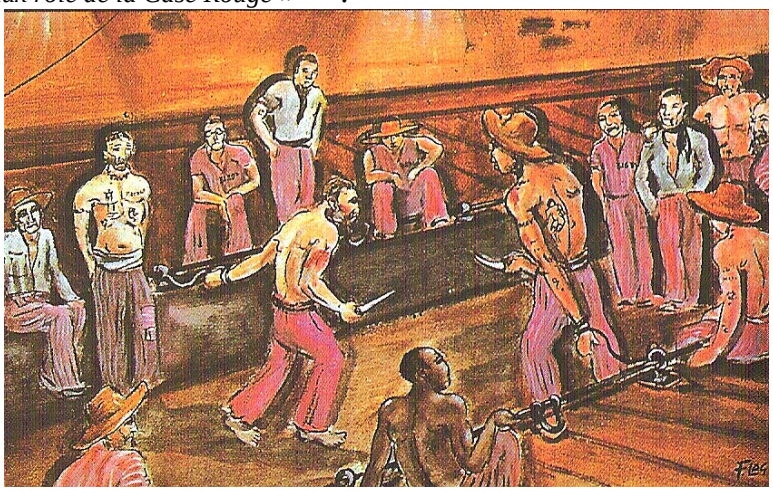

Dans les cases

La Case Rouge est donc bien la case de Jacob lorsque ce dernier se trouve sur l'île Royale. L'anarchiste y côtoie, comme le signale Belbenoit nombre de criminels et de bagnards célèbres. Outre ceux cités précédemment, Alain Sergent rappelle à la fin de la biographie de Jacob ceux de Soleilland (l'assassin en 1907 à Paris de la petite Marthe Erberling), des fagots Hautecouverture et Thésio « *qui par chauvinisme se livrèrent à un duel désespéré* »[1088] (le premier, français, affrontant au couteau le second italien), du parricide Ménardier et de l'infanticide Digonnat, etc. La fréquentation de Dieudonné, Metge ou encore Jacob Law s'inscrit en toute logique dans le regroupement aux îles du Salut de la communauté des bagnards anarchistes. Nous savons par le biais de Dieudonné que Jacob se lie aussi d'amitié dans cette case avec trois autres détenus dont l'ancien membre de la bande à Bonnot ne nous donne que les pseudonymes : Jamis, Tanet et Oldjohn. Dieudonné précise qu' « *eux trois et Barrabas étaient les trois hommes les plus respectés de la case* »[1089]. Nous pouvons à l'envie ajouter des noms à la liste des vedettes du bagne. Il est surtout intéressant de relever que la notion de respect s'associe à celle de crainte et s'applique tout aussi bien aux « durs » qu'aux anonymes de la case. Jacob est craint de par son vedettariat mais également du fait de sa capacité de réaction et des amitiés qu'il sait tisser autour de lui. Elles constituent autant de réseaux internes propres à élargir les manœuvres du bagnard. Mais il les sait ténus, fragiles et surtout liés à sa propre personnalité. Le 27 août 1913, il raconte à sa mère la mésaventure survenue à la suite d'une opération :

> « *L'autre jour, quand j'étais sous l'influence de la morphine, on m'a volé pas mal de bricoles. Quand l'arbre tombe, tout le monde monte sur les branches* »[1090].

La moindre faiblesse s'exploite au bagne et multiplie les risques. Pour autant, il ne faut pas conclure à l'absence de solidarité entre les fagots. La case de Jacob, c'est celle des victimes et des vaincus politiques de la guerre sociale qu'il menait du temps de ses cambriolages. « *Les haillons et la fine dentelle ne peuvent se trouver dans le même sac* » écrit-il le 3 juin 1913[1091]. La vie sociale et sexuelle s'organise donc de manière particulière dans cet

[1087] Belbenoit rené, op. cit., p.144-145.
[1088] Sergent Alain, op. cit., p.182.
[1089] Dieudonné Eugène, op. cit., p.145.
[1090] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 342.
[1091] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 336.

espace clos et confiné, dans ce monde d'hommes réprouvés. Or, nous l'avons dit, Jacob ne boit pas, ne joue pas et ne pratique pas l'homosexualité. Le fait est corroboré par Alain Sergent mais aussi par le commandant Michel. A cela rien d'étonnant. La ligne de conduite du forçat Jacob est la même que celle qu'il s'imposait dans la vie libre. De fait, il n'achète pas de bouteilles de tafia, ni ne perd son pécule à la marseillaise (sorte de baccara simplifié qui voit les fortunes changer de mains et qui donne lieu à de nombreux et sanglants affrontements). S'il répugne à l'inversion sexuelle, il ne la blâme pas. Il l'estime à juste titre légitime dans un milieu exclusivement masculin, aux passions exacerbées. C'est d'ailleurs ce qu'il proclame avec force dans une missive adressée au député de la Haute Loire, Ernest Laffont, le 11 janvier 1932 :

> « *Savez-vous ce que votre collègue, très honorable collègue, entend par ignominie ? (…) C'est tout simplement la pédérastie. Mais, coquin de sort, ils n'ont rien entre les cuisses vos collègues ? Ils sont châtrés ? Que voulez-vous que les forçats fassent de leurs gamètes ? C'est naturel cela. Naturel comme boire, manger et respirer. (…) Et en cellule, est-ce que le détenu ne se masturbe pas jusqu'à en perdre la raison ? J'en sais quelque chose. J'ai purgé neuf ans de cachot, les pieds aux fers, en tout treize ans de régime cellulaire. Je n'ai nulle honte de l'avouer, je me tapais le nœud au moins deux fois par jour* »[1092].

L'hétérosexualité ne devient possible que lorsque le bagnard peut « *approcher de très près des femmes d'agents et de fonctionnaires* »[1093]. C'est-à-dire quand il parvient à se faire placer comme garçon de famille après sa nomination à la 1ère classe. C'est le cas de Jacob à partir de 1920. C'est également le cas d'un bagnard, mort par intoxication alimentaire, dont les rapports avec la femme d'un surveillant engendrèrent un énorme scandale sur les îles à la suite de la découverte de leur correspondance. Alexandre Jacob raconte le fait à sa dernière compagne, Josette Passas, en 1954[1094]. L'onanisme, l'abstinence et l'homosexualité constituent les règles de la vie sexuelle au bagne et marquent les rapports des bagnards dans la case. Il faut aussi envisager l'homosexualité sous l'angle de relations violentes de dépendance. Le « dur » protège le « môme ». Ces liens exacerbent les tensions et, comme n'importe quel autre plaisir, se négocient. Pour le docteur Louis Rousseau, la communauté des prisonniers s'assimile à n'importe quel groupe humain et, « *comme dans toute société normale, on constate ici l'adultère, le maquerellage et la prostitution* »[1095]. C'est bien de ces pratiques qu'il s'agit dans « *La comique aventure du môme à Pépète* », une des trois petites nouvelles que Jacob écrit à la façon d'un vaudeville vers 1927 à Fresnes. Dans cette historiette, le commandant Masse cocufie son adjoint Blanchard. Le couple adultérin est surpris par Bébert, môme de Lhinares :

> « *Lhinares, dit Pépète, était le plus riche mercanti des îles. Riche de plusieurs milliers de francs et pouvant s'offrir un môme de choix. En fait, Bébert, son môme, était le plus beau du lieu. Pépète n'étant pas partageux en amour, mais mercanti avant tout, il ne lui déplaisait pas que, pour le profit, son môme le fît cocu.*

[1092] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.206.
[1093] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.206.
[1094] Archives Duc, lettre sans date : « *Plus fort que tout cela, mais comme courage strictement moral, fut le cas d'une femme de surveillant qui eu des relations avec son garçon de famille, un forçat. Cette femme lui avait écrit quelques lettres qu'il conservât dans son sac. Ayant quitté son emploi, il passa au service du (courtage). A l'arrivée d'un courrier, Les Antilles, l'économe du bord fit cadeau aux canotiers d'un grand plat de langoustines. Sur 16 canotiers, il y eut 14 décès par intoxication. C'est pourquoi on fouilla le sac du défunt et on y trouva ses lettres. Grand émoi chez la gent surveillante. Le commandant fit appeler la petite femme et, croyant la troubler, lui montra les lettres. Imperturbable, elle répondit avec tant de cynisme que le commandant en fut suffoqué. Elle fut expédiée en France avec ses deux enfants, sans courber le front, crânement* ».
[1095] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.209.

C'est ainsi que d'accord avec le gardien de l'hôtel du gouverneur, le boche Hermann Cros, à qui il donnait un pourboire pour sa complaisance, il tolérait que Bébert fit des passes à l'ombre de ce logement »[1096].

Dans la case, on s'accouple, on joue, on vend de la nourriture, on se tue aussi. Alexandre Jacob ne pratique pas ces distractions illicites mais tolérées. Il les juge aliénantes car ôtant toute velléité d'opposition. Il lit, discute, prépare ses évasions, soutient ses congénères comme il le fait avec le forçat Pincemint à l'occasion du procès de ce dernier. Eugène Dieudonné narre à ce propos que c'est Barrabas qui lui indique la ligne de défense à développer devant le TMS. Alexandre Jacob évolue donc dans un monde particulier où l'antagonisme solidarité – individualité engendre de façon extrême l'entraide et les compétitions d'intérêt. Par voie de conséquence, l'existence du matricule 34777 s'empreint des vocables de résistance et de survie. A l'arrivée au bagne, l'espérance de vie du fagot ne dépasse guère 5 ans. La mort est une constante à laquelle Alexandre Jacob ne peut guère se soustraire.

3) Etre malade et mourir au bagne

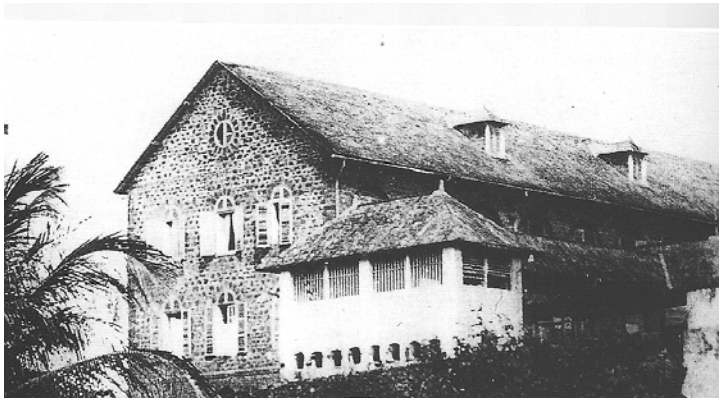

L'hôpital de l'île Royale

Durant la Troisième République, la Guyane peut compter sur une population pénale à peu près constante. Ce sont environ 5 à 600 bagnards qui arrivent tous les six mois dans la colonie française d'Amérique du Sud. De fait, comme l'écrit Michel Pierre, « *chaque apport de nouveaux condamné suffit tout juste à combler les vides* »[1097]. En somme, le bagne se nourrirait des criminels et des récidivistes que la métropole daignerait bien vouloir régulièrement lui envoyer. Un convoi mangerait donc le précédent. Quels sont ces vides, ces pertes, en considérant un millier de nouveaux arrivants annuels environ ? La centaine d'évasion et trois à quatre fois plus de libérés nous laissent donc entrevoir un nombre important de décès. Durant la transportation d'Alexandre Jacob, le taux de mortalité oscille autour de 10%. Sur les 682 forçats embarqués avec lui dans le convoi de décembre 1905, il n'en reste plus que 128 six mois après. Si des creux sont observables dans l'évolution du taux de mortalité (1911 : 5%), l'épidémie de grippe espagnole cause une véritable saignée en 1918 et, cinq ans plus tard, 12% des bagnards décèdent. La mort violente (meurtre, exécution capitale, suicide, accident) n'entre que de manière dérisoire dans ce décompte macabre. La maladie fait donc passer le forçat de vie à trépas. Elle trouve d'ailleurs en lui un client plus qu'approprié, ce qui permet au docteur Rousseau, dans la préface qu'il signe pour l'enquête de Mireille Maroger, de qualifier de charniers les bagnes de Guyane[1098]. Sa qualité de médecin lui permet d'ailleurs d'épiloguer dans son ouvrage sur les maladies qu'il a rencontrées :

[1096] Archives Amary.
[1097] Pierre Michel, op.cit., p.42.
[1098] Maroger Mireille, op. cit., p.18.

« *Allez à Cayenne, au Maroni, aux îles du Salut, visitez les pénitenciers, les hôpitaux ; allez surtout dans les villages et sur le territoire des communes ; partout vous trouverez des figures de cire, des sujets amaigris ou bouffis selon que la cachexie les momifie ou les rend hydropique. La plupart viennent mourir dans les hôpitaux des pénitenciers* »[1099].

Dressons un court et non exhaustif inventaire des maladies qui guettent le condamné. Les fièvres paludiques, l'infestation de l'intestin par l'ankylostome, la lèpre mais aussi la syphilis, le scorbut et la tuberculose causent des ravages en Guyane. Rousseau note que pour le seul paludisme 53600 hospitalisations ont été effectuées avant son arrivée de 1909 à 1919 et, sur ce laps de temps, on peut constater 1435 décès[1100]. Cette maladie aux fièvres fatales et intermittentes existe à l'état endémique dans les régions chaudes et marécageuses. La Guyane offre également un terrain propice au bacille de Hansen et à l'ankylostome qu'Alexandre Jacob pense avoir attrapé le 6 février 1913. Mais il ne s'agit en fait que d'une fausse alerte[1101]. Le climat plus sain des îles du Salut rend en revanche l'archipel nettement plus hospitalier mais les autres maladies y prospèrent tout autant que sur la Grande Terre. Elles sont donc, dans leur ensemble, liées au manque d'hygiène, à la claustration, aux déficiences médicales mais aussi et surtout aux carences alimentaires. « *L'Administration a toujours affamé les condamnés et abîmé leur santé par une nourriture insuffisante et malsaine* » écrit le docteur Rousseau[1102] qui se rappelle à ce propos la distribution d'un bœuf, mort du charbon, et que les forçats refusèrent à juste titre de consommer malgré le dépassement réglementaire du poids de leur ration[1103]. D'après les textes, celle-ci s'élève à 750 grammes de pain, 225g de viande fraîche ou 200g de viande de conserve, 100g de légumes secs qui, 3 jours sur 7, peuvent être remplacés par 60g de riz et 8g de saindoux. Nous obtenons alors un total de 2475 calories, issues d'une alimentation bien souvent d'une qualité douteuse. Les haricots, par exemple, sont le plus souvent charançonnés. Il y a donc pour le forçat la nécessité de se procurer de quelque manière que ce soit, de la nourriture supplémentaire pour combler les manques issus d'une ration alimentaire médicalement insuffisante. Dans le cas contraire, ils tombent rapidement malades et c'est notamment le cas pour les condamnés à la cellule, frappés en particulier par le scorbut. D'autre part, la fraude généralisée des agents de l'A.P. et les trafics des forçats nommés en cuisine réduisent considérablement les rations de pain, de café, de légumes et de viande. Cette dernière dépasse rarement en réalité les 90g par jour et par personne. Eugène Dieudonné se remémore à ce propos le fatalisme énervé de Barrabas face à la colère de ses compagnons de case :

« *A quoi bon grogner, fait Barrabas, quand vous êtes cuisinier, vous volez pareillement. Alors fermez-là !* »[1104].

Facteur aggravant pour le forçat, celui qui n'accomplit pas son travail est réglementairement mis au pain sec et à l'eau. Il n'y a dès lors rien de surprenant à voir le matricule 34777 se plaindre le 20 janvier 1920 au ministre des Colonies de la baisse des rations consécutives

[1099] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.118.
[1100] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.118.
[1101] Jacob Alexandre, Ecrits, volume I, p.326 : « *Peut-être suis-je atteint d'ankylostomiase. C'est une tribu de microbes qui agissent dans l'intestin grêle comme certains hommes dans le corps social. On les traite ces parasites avec du formol, je crois. Une vraie médecine d'éléphant. Ça vous démolit un homme comme le mistral renverse une cheminée* ».
[1102] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.56.
[1103] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.51.
[1104] Dieudonné Eugène, op. cit., p.142.

au premier conflit mondial, réduction illégale selon lui car non prévue par les lois et décrets sur la transportation.

> « *C'est ainsi que la ration de pain normalement comprise à 750g a été réduite jusqu'à 400g, que les 100g de légumes secs, haricots, etc., ont été désavantageusement remplacés par 60g de riz. A tel point que, à plusieurs reprises, la population souffrit de béribéri* »[1105].

La malnutrition et la sous-nutrition caractérisent le bagne. Non sans humour, Alexandre Jacob signale à sa mère le 21 mai 1918 que la fameuse maxime « *Il faut toujours se lever de table avec la faim* »[1106] n'est pas un vain mot. « *Sobriété et frugalité, dit-on, augmentent la longévité. Aussi, j'espère bien devenir centenaire* ». Quatre mois plus tard, il revient avec le même ton caustique sur son état de maigreur : « *Je n'engraisse pas. C'est le régime idéal contre l'urémie et l'obésité* »[1107]. Soumis aux travaux forcés, le bagnard offre d'autant plus son corps aux maladies que le manque d'hygiène et les carences médicales aggravent l'état de fatigue. Le milieu est mortifère. Les velléités de soins qu'affichent certains médecins se brisent fréquemment face à la mauvaise volonté de l'A.P. qui voit d'un très mauvais œil, et celui qui a prêté le serment d'Hippocrate, et le détenu malade, le plus souvent considéré comme un simulateur[1108]. Si preuve est faite de la comédie du bagnard faussement malade, celui-ci se voit irrémédiablement puni par la commission disciplinaire. Mais l'Administration Pénitentiaire ne peut guère déroger à un ordre d'hospitalisation, d'où les oppositions régulières, les nombreux conflits entre le corps médical et les surveillants. C'est ce que narre Louis Rousseau dans ses souvenirs[1109].

Durant sa détention, Alexandre Jacob n'échappe pas aux nombreuses maladies qui affectent les bagnards. La relation épistolaire qu'il entretient avec sa mère de 1906 à 1925 s'imprègne largement de la préoccupation constante de se tenir en forme. Mais il faut bien souvent décrypter le propos du forçat anarchiste, plus prompt à travestir et à minimiser la réalité pour rassurer sa génitrice qu'à indiquer l'exactitude de ses souffrances. L'utilisation de la métaphore comme celle du baobab changé en saule pleureur (12 février 1919)[1110] alterne avec des maximes populaires pour mieux faire l'annonce d'une guérison, d'une convalescence. « *Les bonnes graines, dit-on, ne moisissent pas* » écrit-il le 15 novembre 1916[1111]. « *Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort* » affirme-t-il le 29 mai 1919[1112]. Néanmoins, au fil des ans, pouvons-nous égrainer une longue litanie de souffrances et d'affections. Remarquons qu'un certain nombre d'entre-elles peuvent être qualifiées d'ordinaires et de saisonnières. « *Tous les ans, en avril et en septembre, il faut payer le tribut à ce malaise* » qu'est la grippe. Jacob peste contre elle et ses conséquences le 15 juin 1912 :

[1105] A.O.M., H1481/Jacob.
[1106] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.91.
[1107] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.99, lettre du 30 septembre 1918.
[1108] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.134-135 : « *Les médecins à qui il arrive fréquemment de ne pas reconnaître un condamné malade sont très appréciés de l'administration. (…) Dans mes deux années de pratiques pénales, j'ai peut-être vu deux condamnés à qui la mention non malade aurait pu être justement décernée* ».
[1109] Docteur Louis Rousseau, op.cit., p.131 : « *La plupart des fonctionnaires pensent que quand un médecin met un condamné à l'hôpital, il ne saurait s'agir d'un acte médical qui a pour fin le traitement d'un malade, mais bien d'un acte aintiadministratif qui soustrait à la corvée un mauvais condamné, pour le faire bénéficier et quelque fois d'un quart de vin et qui diminue l'autorité des représentants de l'ordre et de la loi, qui énerve la répression, c'est le mot consacré. Le mépris du malade est la règle de tous les pénitenciers* ».
[1110] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.107.
[1111] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.71.
[1112] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.115.

« *Ces jours passés, il a fait un temps abominable. Un vent, ma bonne, à déraciner les baobabs, une pluie à dessaler l'océan. Un temps, quoi, à réjouir tous les membres de la création, les pharmaciens et les marchands de mouchoirs. J'ai chopé un rhume primo cartello. Le nez me coulait comme la fontaine de Vaucluse. Avec la fièvre, la diarrhée, névralgie frontale, courbature, etc. : en un mot, la grippe ! Enfin, c'est passé. La saison des pluies, l'hiver ici, tire sur sa fin. Vivement la bonne saison !* »[1113].

Bénigne en apparence, ces maladies dégénèrent rapidement dans ce milieu particulièrement pathogène qu'est le bagne. La bronchite contractée à Saint Martin de Ré perdure aux îles du Salut. Elle s'aggrave même avec la première peine de cachot subie par Alexandre Jacob à partir du 5 novembre 1906. La crise de dysenterie qu'il subit au mois de décembre 1908 est d'ailleurs à l'origine du meurtre du forçat Capeletti. Ce dernier a cherché par l'empoisonnement à s'emparer du plan que l'organisme de Jacob ne pouvait retenir. La peine de réclusion et les effets du poison accroissent dangereusement l'affaiblissement du forçat 34777. Pendant 44 mois, les rectites font suite aux fièvres et aux pertes de sang, elles-mêmes succédant aux entérites et aux névralgies. Produit par la famine et la claustration, caractérisé par la chute des dents et par des hémorragies multiples, le scorbut est inhérent au régime réclusionnaire. Le 7 février 1911, Alexandre Jacob signale à sa mère l'avoir contracté. Une fois de plus, le ton se veut le moins alarmiste possible :

« *Le scorbut a fini par m'atteindre. Ce n'est pas grave puisque selon certaines opinions la gravité d'une affection ne consiste que dans son exception. A ce compte là, la tuberculose en Europe, le choléra dans l'Inde et la peste en Palestine n'ont rien de grave non plus. Ici, peu ou prou, tout condamné a le scorbut et je dois m'estimer chanceux d'avoir pu l'éviter jusqu'à ce jour. Au début, le mal est vite enrayé. Dans 15 jours de régime, il n'y paraîtra plus* »[1114].



[1113] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.302-303.
[1114] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.251-252.

Mais les rechutes succèdent irrémédiablement aux périodes de rémission. Jacob estime le 14 août de la même année « *cultiver une maladie* » depuis 33 mois qu'il subit la réclusion[1115]. Le bagnard perd dangereusement du poids. A tel point que seule l'intervention de Marie Jacob auprès du ministre des Colonies, le 13 février 1911, finit par lui faire accorder une caisse salvatrice de 28 boites de lait condensé[1116]. Elle lui envoie fréquemment, d'ailleurs à sa demande, des produits issus de la parapharmacie de l'époque tel que le Globéol, les comprimés de Maya, les pastilles de Vichy Célestin ou encore les comprimés de Jubal. Cela pallie dans une moindre mesure aux carences médicales de la réclusion. A aucun moment, Alexandre Jacob n'est envoyé à l'hôpital de l'île Royale. Il doit se contenter des visites médicales et des rares envois à l'infirmerie de la réclusion. Celle-ci n'est qu'une cellule semblable aux autres, à laquelle on a ajouté un peu de paille sur le bat-flanc. Le 12 mars 1911, Alexandre Jacob gagne trois kilos[1117]. Mais il n'en pèse que 42 ! Nous comprenons dès lors « *la faim de loup* » qui est la sienne. Pour lutter contre celle-ci, il ne trouve d'autres solutions que d'ingurgiter les boulettes de mie de pain que les détenus précédents avaient utilisées pour boucher les trous dans les murs de leur cellule afin de bloquer le passage des punaises[1118]. A la fin de sa réclusion, Jacob semble sur la voie de la guérison malgré une intoxication à l'eau et des crises hémorroïdaires récurrentes. Le 21 novembre 1911, il déclare même : « *C'est la première fois que je ne suis pas malade ici !* »[1119]. Alexandre Jacob sort des cachots de l'île Saint Joseph le 17 juin 1912. Il lui faut plus d'un an pour surmonter son état de faiblesse physique. Il est d'ailleurs plusieurs fois hospitalisé en 1913 : 10 jours environ en février pour de fortes diarrhées, 2 semaines en avril à la suite de violentes fièvres, et enfin de mi-juin à mi-décembre en raison d'une ostéite tuberculeuse au sternum, réminiscence du coup de poignard reçu 10 ans plus tôt à Pont Rémy peu de temps avant son arrestation. Très vite, l'anarchiste est sujet à des complications post-opératoires. La morphine et les produits narcotiques, censées soigner les névralgies, provoquent d'inquiétants troubles mentaux : névrose et hystérie entre autres. Mais surtout, la lente cicatrisation de la plaie occasionne de telles douleurs qu'il pense le 19 décembre mettre fin à ses jours, si la souffrance devient insupportable :

> « *Pour ma part, sois certaine, que je ne repasserai plus par les douleurs que je viens de subir. Si, jamais, je m'infecte, malgré toutes les précautions que je prends, je saurai y mettre un terme radical à ma manière* »[1120].

La plaie finit par se refermer. L'homme semble de plus en plus las. Il connaît depuis 1913 une période d'harassement et de faiblesse mentale, conséquence directe de l'état neurasthénique subi pendant la réclusion. « *Je suis complètement schopenhaurisé* » déclare-t-il le 11 mars de cette année[1121]. Un an et demi plus tard, le 19 novembre 1914, il estime se sentir « *fondre goutte à goutte* »[1122]. L'opposition à l'Administration Pénitentiaire et surtout l'étude

[1115] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.267.
[1116] A.O.M., H1481/Jacob.
[1117] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.253.
[1118] Sergent Alain, op. cit., p.160. Cette anecdote, pour le moins surprenante mais néanmoins probable, se retrouve aussi dans la correspondance qu'Alexandre Jacob entretient à la fin de sa vie avec Josette Passas. La lettre n'est pas datée et la version de Jacob diffère quelque peu de celle de son biographe : « *La réussite ou l'échec de telle ou telle maladie ne dépend que de la qualité de nos organes. Tu as beau prendre telle ou telle précaution, si le milieu biologique est favorable à l'éclosion de ceci ou de cela, tu ne l'éviteras pas. Exemple. J'ai absorbé intentionnellement des croûtes de pain souillées par des rats lépreux. Et je n'ai pas pu m'inoculer la lèpre* ».
[1119] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.278.
[1120] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.350.
[1121] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.328.
[1122] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.14.

de droit, qu'il entreprend d'une manière autodidacte à partir de 1915, lui font remonter la pente de la dépression. Cette santé mentale retrouvée autorise à nouveau l'endurance des souffrances physiques à venir. Répétons-le, les années de réclusion le marquent et fragilisent son organisme. Ses cheveux ont prématurément blanchi (17 octobre 1915[1123]) et une arthrite se déclare à partir de 1916, rendant son écriture de plus en plus illisible (8 mai[1124]) et donnant à ses doigts « *la physionomie d'un dromadaire* » (29 août 1922[1125]). Mais ce qu'il prend au départ pour une affection nerveuse persiste (1er juin1917[1126]), l'empêchant à certains moments de travailler ou encore de laver son linge (24 septembre 1922[1127]). Dans ces conditions et même s'il affirme le 28 juin 1917 que son « *œil n'a rien de celui d'un poisson à la glace* »[1128], nous pouvons facilement comprendre l'angoisse qui l'étreint à l'évocation de l'opération du 12 septembre 1919[1129]. Il s'agit de soigner la résurgence des crises hémorroïdaires. Alexandre Jacob sait également que ses trois passages devant le TMS, après la fin de sa réclusion, donnent lieu à un internement plus ou moins long dans les prisons de Saint Laurent du Maroni. Le dernier jugement a lieu le 31 mars 1919. La description qu'il fait de sa détention sonne enfin comme une conclusion où pointe l'ironie caractéristique de l'anarchiste, alors qu'une épidémie de béribéri frappe toute la Guyane :

> « *L'état sanitaire de l'élément pénal n'est pas plus satisfaisant ici qu'aux îles. Le béribéri y donne ferme. Je présume en être atteint mais légèrement. J'ai des douleurs dans les articulations et ai la figure enflée. A proprement parler, il n'y a pas de médication spécifique. Seul le régime alimentaire, si on le changeait, donnerait de bons résultats. Or, dans l'état actuel des choses, la vie est si chère qu'il n'y a que peu d'espoir que l'on puisse prendre cette décision. Ce n'est pas gai. En somme, à part le flux sanguin qui ne me quitte guère, un tas de douleurs par ici, quelques bobos par là, le tout couronné de béribéri, je me porte assez bien. Que veux-tu de plus ?* »[1130].

Le bagnard doit expier si l'on retient le but initial des camps de travaux forcés. En ce sens, le cas du matricule 34777 ne présente guère d'originalité. « *Les maux qui m'atteignent n'épargnent pas les autres puisqu'ils sont inhérents au régime* » écrit-il le 22 mars 1911[1131]. Comme ses co-détenus, Jacob subit les carences alimentaires et hygiéniques, la fatigue. Il doit affronter la maladie et la mort. Le commandant Michel souligne d'ailleurs en conclusion de son interview l'extraordinaire volonté de vivre qui anime le forçat en général[1132]. Il s'agit donc bien d'une survie. Alexandre Jacob passe 19 ans de son existence aux îles du Salut. Sa force de caractère est la source de sa résistance. Nous pouvons légitimement nous demander si l'accueil au sein de la communauté anarchiste du bagne (même restreinte et limitée numériquement) ne constitue pas un paramètre facilitant l'endurance physique et morale dans un tel milieu carcéral.

[1123] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.38.
[1124] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.59.
[1125] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.164.
[1126] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.80.
[1127] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.165.
[1128] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.81.
[1129] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.119.
[1130] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.111-112.
[1131] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.256.
[1132] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.

B. Jacob et les anarchistes

1) Une communauté à part ?

La liste que Jacob Law égraine à la fin de son vindicatif ouvrage[1133] condamne sans appel l'attitude de soumission des libertaires, se conformant d'après lui aux règlements et adoptant les tares du milieu. Nous avons précédemment écrit son jugement vis-à-vis d'Alexandre Jacob[1134]. Son regard sur Félix Bour, dénonciateur[1135], sur Marius Metge, porte-clefs[1136], ou encore sur Deboë, embusqué[1137], n'est guère plus flatteur : « *Voilà la forte volonté de quelques soi-disant anarchistes au bagne* »[1138]. Si Law évoque aussi l'absence d'opiniâtreté et d'attachement aux principes pour tancer vertement ses compagnons, le mémoire de Valérie Portet[1139] sur les anarchistes détenus en Guyane démontre bien au contraire que cette communauté se distingue des autres dans bien des domaines. Mais le terme de communauté se constate d'abord difficilement par l'aspect quantitatif du corpus envisagé dans un espace au demeurant fortement dépolitisé :

> « *La population pénale ne fait pas de politique. Elle se désintéresse complètement de la Ligue du Roy. Si l'on excepte les anarchistes, représentés au bagne par une très infime minorité, on ne compte que des individus complètement démunis d'instruction civique et qui n'ont aucune opinion politique* »[1140].

Louis Rousseau s'exprime ici en 1930. L'étude de Valérie Portet s'arrête en 1914 et porte sur une période de 27 ans. Les deux semblent s'accorder sur un corpus relativement restreint d'hommes, le plus souvent condamnés pour vol, tentative d'homicide ou encore fabrication de fausse monnaie. Tous arrivent au bagne à la suite des mesures de répression des menées anarchistes, s'illustrant notamment dans les fameuses lois scélérates. Elles mêmes font suite aux attentats de la propagande par le fait. A l'aube du premier conflit mondial et après 1918, l'insoumission et l'indiscipline militaire apportent au bagne de nouvelles recrues libertaires. Paul Rousseng doit subir une peine de vingt ans de travaux forcés, prononcée par le conseil de guerre de Tunis le 5 mai 1908 pour « *incendie volontaire d'un bâtiment à l'usage de l'armée* »[1141]. Louis Paul Vial échoue aux îles du Salut pour faits de désertion après 1918[1142].

[1133] Law Jacob, op. cit., p.122-124, mais aussi p.99 : « *Etre anarchiste, ce n'est pas seulement en parole. C'est avoir l'esprit de sacrifice, connaître le charme de l'anarchie et en défendre la beauté, même dans la plus profonde misère comme aux travaux forcés* ».
[1134] Law Jacob, op. cit., p.122.
[1135] Law Jacob, op. cit., p.122.
[1136] Law Jacob, op. cit., p.124.
[1137] Law Jacob, op. cit., p.123.
[1138] Law Jacob, op. cit., p.124.
[1139] Voir bibliographie.
[1140] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.275.
[1141] A.C.F., cote 19940455, article 6, dossier 512 Rousseng. L'exposé des faits qui aboutissent à la condamnation de Rousseng est à ce titre révélateur, et de l'antimilitarisme anarchiste, et de la dureté des tribunaux militaires à l'égard des libertaires incorporés dans les bat'd'Af ' : « *Le 20 février 1908, à Gabes, Rousseng refusa de se mettre en tenue pour partir avec un convoi. Il avait détruit une partie de ses effets de campement qui lui avaient été remis. Le 23 du même mois, il outragea un sergent de garde en l'appelant « espèce de c.. ». Le 13 mars 1908, il tenta de mettre le feu à sa cellule et pour ce fait brûla une partie de ses effets. Le 15 mars, il recommença brûlant encore ses effets. Le 19 mars, il arracha la médaille militaire d'un sous-officier de ronde, cracha dessus, la piétina en disant : « Vous n'êtes pas honteux de porter ça ; c'est l'insigne de l'ignominie ! ». Le 20 mars, il tenta de nouveau d'incendier sa cellule* ».
[1142] A.C.F., cote 1994048, article 117, dossier 11747 Vial.

En moyenne, le condamné est jeune à son arrivée. Alexandre Jacob a 26 ans et demi lorsqu'il pose le pied sur l'île Saint Joseph. Clément Duval fait figure d'exception. C'est un homme mûr de 37 ans qui arrive en Guyane le 27 mars 1887. Beaucoup se déclarent artisans ou ouvriers, et signalent leur célibat.

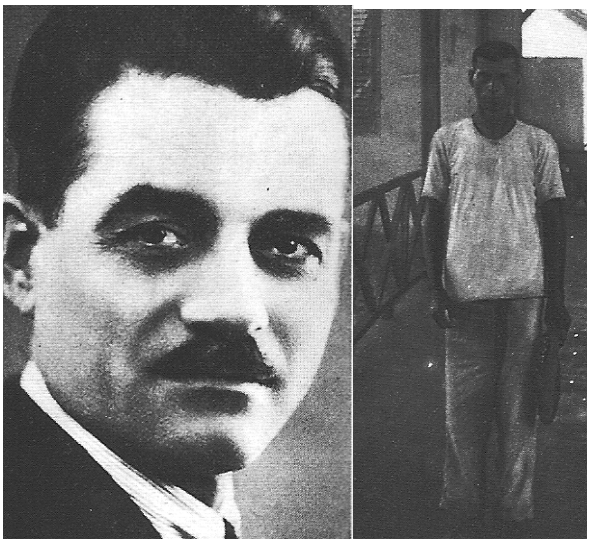

Eugène Dieudonné et Paul Rousseng

L'anarchisme justifie alors des peines extrêmement lourdes. 72% des 33 bagnards libertaires repérés par Valérie Portet ont 8 ans ou plus de travaux forcés à accomplir. En vertu de l'article 6 de la loi du 30 mai 1854 qui institue le doublage, leur résidence guyanaise devient donc perpétuelle. Mais les peines ne sont que rarement menées à terme. 60% des anarchistes au bagne entre 1887 et 1914 y meurent. Il apparaît en outre que la grande majorité des transportés ne survit pas à plus de huit ans de ce régime carcéral. Cette espérance de vie, supérieure de trois ans à la moyenne, s'explique notamment par l'affectation du groupe libertaire aux îles du Salut. Le climat plus sain favorise certes une longévité supérieure mais en fin de compte toute relative. Déjà classés à leur arrivée comme « *détenu à surveiller* » ou comme « *militant anarchiste dangereux* », le tout couronné par la mention « *non susceptible d'amendement* », le bagnard libertaire est d'autant plus mal vu par l'Administration Pénitentiaire qu'il sait le plus souvent lire et écrire. Son niveau d'instruction, difficile néanmoins à apprécier avec exactitude, le singularise de la masse inculte des transportés. Cette maîtrise, même relative, de l'écrit confère un atout non négligeable dans la lutte que l'anarchiste mène contre l'oppression et l'autorité pénitentiaire. Elle autorise non seulement la communication avec l'extérieur mais aussi avec l'autorité elle-même. Et les militants anarchistes détenus ne se privent pas de dénoncer les pratiques irrégulières, les malversations, les vilénies :

> « *Tout réclamant qui dans une forme sobre ou correcte gène l'administration par la justesse de ses plaintes est traité d'intellectuel. Ce mot ne sert pas à désigner des condamnés intelligents, riches de lettres et d'esprit distingué. Dans la pensée d'un garde-chiourme, (…) l'intellectuel est celui qui discute bien, raisonne juste, se plaint quand il a un motif de se plaindre. C'est un homme chez qui l'énergie morale domine les appétits et qui s'accommode mal des mœurs et usages du milieu* »[1143].

Considérés comme des droits communs, l'anarchiste n'est pas pourtant traité comme tel. L'internement aux îles du Salut renforce la cohésion du groupe. Les discriminations dont

[1143] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.265.

il est l'objet accroissent sa volonté de résistance. Néanmoins, cette attitude d'opposition est souvent mal vue par les autres détenus car elle irrite les susceptibilités du surveillant, provoque sa colère et sa haine. L'anarchiste rejette par définition le principe d'autorité et, au bagne, refuse le processus de normalisation qui l'amenderait aux yeux de l'A.P. .A ce titre, le grand nombre de punitions subies pour refus de travail, bavardages et autres infractions aux règlements, révèle le désir affirmé de ne pas s'intégrer au système bagne. L'anarchiste voue celui-ci aux gémonies et le considère comme une des expressions du joug capitaliste et libéral. Le discours libertaire ne varie pas. L'anarchiste envisage sa situation comme la conséquence politique du combat engagé. Le 23 septembre 1914, Alexandre Jacob montre à sa mère l'impossibilité d'un envoi de forçats au front pour aller servir la patrie en danger et, éventuellement, y mourir pour elle :

« *Prisonnier de guerre sociale, je suis au bagne et j'y reste* »[1144].

Jacob ne fait pourtant pas preuve ici de fatalisme. Son réalisme politique le pousse à considérer le criminel – et donc l'anarchiste – comme un ennemi de la société. Le terme de « *Vae Victis* » (Malheur aux vaincus) revient fréquemment dans la philosophie du bagnard et se retrouve aussi sous la plume du docteur Louis Rousseau. Nous pouvons légitimement nous demander si, à travers les propos du « *médecin au bagne* », ce n'est pas Jacob lui-même qui s'exprime. Les deux hommes sont amis. La continuation de la lutte sous d'autres formes que celle engagée illégalement dans la vie libre parait dans ces conditions logique et conforme aux positions politiques affirmées.

Même spontanée, la révolte des 21/22 octobre 1894 doit être considérée comme un indicateur d'une résistance qui peut aller jusqu'à la mort. Liard-Courtois arrive aux îles du Salut après ces évènements sanglants qui voient le décès de 4 surveillants et de 12 forçats, parmi lesquels 10 anarchistes. Clément Duval, lui, se trouve sur l'île Royale lorsque, sur l'île Saint Joseph, l'émeute éclate. Les deux hommes relatent les évènements sans précédent dans leurs souvenirs et indiquent qu'ils donnent lieu à une répression des plus sévères, à « *un massacre organisé* ». Plus pragmatique, Alexandre Jacob sait le faible poids numérique des anarchistes internés et n'envisage pas une confrontation directe. La marge des manœuvres est réduite. L'attitude d'opposition au système carcéral s'illustre alors par d'autres moyens et, en premier lieu, par les nombreuses plaintes que les bagnards adressent aux hautes sphères de l'Administration Pénitentiaire. Le caractère anarchiste pointe très régulièrement dans ces missives revendicatrices, au ton le plus souvent marqué par une étonnante déférence vis-à-vis de l'autorité à qui l'on s'adresse. Mais le style respectueux ne reflète pas l'idée que se fait l'anarchiste de l'A.P. Il indique tout au plus un moyen d'optimiser les chances d'aboutissement de la requête[1145]. Le 1er janvier 1916, Alexandre Jacob ironise même sur la notion de politesse considérée comme « *la vaseline de la vie sociale* »[1146]. Compagnon de Jacob, Léon Pélissard narre au commandant des îles du Salut la nourriture avariée qui lui est servie au cours de l'année 1908 :

> « *Tout le monde a pu voir ce matin la viande de l'hôpital jetée à la mer en raison du danger qu'elle offrait comme aliment malsain. Cependant, celle distribuée à la transportation a tout de même été distribuée, si bien que la plupart de nous autres ne l'avons pas mangée. (…) Malgré la faim qui tenaille mes entrailles, je n'ai pu me résoudre à mettre la dent sur la carne nauséabonde. (…) Je suis au pain sec, dis-je, et quel pain ! Voilà-t-il pas qu'il se met à sentir mauvais lui aussi ! Serait-il*

[1144] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.11.
[1145] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.265.
[1146] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.44.

> *écrit que toutes les mauvaises odeurs se réuniront aux îles du Salut ? C'est un congrès alors ? (…) Tout cela est bien triste et ne fait guère honneur à l'humanité, à la morale surtout qu'on nous jette constamment à la tête, elle est fraîche la morale bourgeoise ! (…) Ne vous révolterez-vous pas un peu Monsieur le Commandant contre cette administration qui vous oblige, malgré vous, à opprimer des malheureux ? (…) Si toutefois vous me rencontrez, accroupi dans un coin, le ventre plié en deux, vous saurez quelle est ma maladie. Le transporté affamé 34441* »[1147].

Cette plainte vaut à son auteur 15 jours de cellule. Elle n'en demeure pas moins représentative des velléités d'opposition des bagnards anarchistes. Toutefois ces requêtes, ces plaintes, ces dénonciations des abus et autres injustices aboutissent rarement. Même si, comme le suggère Louis Rousseau, nous pouvons y voir une institutionnalisation bureaucratique de la révolte, la pratique de l'écrit singularise l'anarchiste qui sait fort bien le devenir de ses objections, de ses doléances et de ses revendications. « *La réponse viendra deux, trois, quatre, six mois, voire une année plus tard avec la mention 'réclamation non fondée' ou 'dénonciation calomnieuse'* »[1148]. Alexandre Jacob n'ignore pas les conséquences des démarches écrites qu'il entreprend auprès des différents services de l'A.P. . Bien souvent d'ailleurs, il les entreprend pour rassurer sa mère sur sa situation. Mais, au total, les textes du bagnard anarchiste révèlent un quotidien où se développent des réseaux de solidarité et d'entraide, non seulement entre compagnons libertaires, mais aussi et surtout entre compagnons d'infortune, c'est-à-dire entre bagnards. Nous avons vu Alexandre Jacob se faire punir volontairement à la suite d'une délation pour pouvoir permettre au délateur de recevoir un ou deux paquets de tabac[1149]. Jusqu'en 1913 au moins, il demande fréquemment à sa mère d'envoyer du linge à Joseph Ferrand, un des rares Travailleurs de la Nuit condamnés en 1905 avec qui il ait gardé le contact. Clément Duval évoque la notion de partage lorsque lui et ses compagnons, enfermés dans la « *case aux anarchistes* » après la révolte de 1894, mettent en scène un repas préparé au fond de la dite case, dans un grand plat en fer blanc et portant l'inscription provocatrice « *plat anarchiste* »[1150]. Alexandre Jacob agit de même, bien des années après avec les envois alimentaires de sa mère. Le 22 mars 1911, il purge sa peine de réclusion à l'île Saint Joseph :

> « *Pour te dire vrai, le chocolat, je n'y tiens pas plus que cela. J'en donnai la plus grande partie à des camarades malades. Dans ce lieu, c'est la misère et la souffrance qui règnent. (…) Alors, tu comprends, ce peu de chocolat, ce n'est pas ça qui peut les guérir mais ça leur faisait plaisir. C'était un pâle rayon de soleil dans leur sombre existence. Et j'étais encore le mieux partagé par la satisfaction que j'en éprouvais* »[1151].

Il arrive également au transporté 34777 de distribuer les livres qu'il reçoit. C'est le cas notamment de « *L'unique et sa propriété* » de Stirner qu'il fait lire à ses camarades et qu'il prête à ses dépens au forçat Firbos en 1915[1152]. Au-delà du partage, transparaît le principe d'égalité même si l'individualiste anarchiste estime le 29 octobre 1913 l'égoïsme comme « *le pivot sur lequel le monde a roulé, roule et roulera toujours* »[1153]. Mais, comme pour ses compagnons anarchistes, l'entraide et la solidarité que pratique Alexandre Jacob permettent d'adoucir le sort du bagnard, de survivre à la dureté du quotidien.

[1147] A.O.M., H4091/34441.
[1148] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.162.
[1149] Voir I) C) *2) Surveiller et isoler Jacob*.
[1150] Enckell Marianne, op. cit., p.207.
[1151] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.256.
[1152] Voir *III) B) 3) S'évader et se défendre*.
[1153] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.348.

Les anarchistes se distinguent du reste des forçats par leur comportement. Pour Louis Rousseau, « *la débrouille* » est une petite camelote[1154]. Les deux termes recouvrent les activités rémunératrices illicites – c'est-à-dire contraires aux règlements – et les trafics en tout genre permettant aux bagnards de se procurer alimentation, argent et matériel. L'A.P. ferme le plus souvent les yeux sur ces pratiques. Ses agents servent d'intermédiaires dans les ventes et perçoivent en contrepartie de substantiels revenus. Eugène Dieudonné, par exemple, profite de son état d'artisan menuisier pour fabriquer de menus objets qui s'écoulent facilement auprès des surveillants. Ces derniers ramènent des souvenirs du bagne lorsqu'ils rentrent en métropole pour leurs congés annuels. Dans les camps forestiers de la Grande Terre, certains bagnards usent de leur temps libre pour aller à la chasse aux papillons. Le morpho est plus particulièrement recherché pour sa couleur bleutée. Ses ailes rentrent en effet dans la fabrication des dollars étasuniens. Le forçat qui ne pratique aucune camelote doit alors se contenter des rations règlementaires et nous avons précédemment vu comment celles-ci sont réduites au-delà du minimum vital. Le poste de cuisinier suscite jalousie, convoitise et manigance de toutes sortes. Il en va de même pour les emplois de jardinier et d'infirmier. Le bagnard peut de la sorte détourner et revendre à sa guise les produits dont il a en charge. Le poste qu'occupe Barrabas aux cuisines des îles ne pouvait ainsi qu'être de durée limitée. Alexandre Jacob fait d'ailleurs remarquer au commandant Michel les risques qu'il encourt à superviser le travail en cuisine : « *Commandant, voulez-vous me faire assassiner ? Tous ces gens qui ont arrangé leur débrouille en trafiquant avec les vivres, ils vont essayer de me tuer. Je tiens à vivre* »[1155]. L'anecdote révèle aussi combien les anarchistes refusent de se livrer à une débrouille qui consisterait à démunir d'autres forçats. Ils n'entendent pas ainsi œuvrer à un système fondé sur l'exploitation et la spoliation du condamné aux travaux forcés. En ce sens, rares sont ceux parmi les libertaires qui pratiquent le vol de leurs co-détenus ou qui s'abaissent à se porter candidat pour le poste d'auxiliaire de surveillance. Marius Metge finit par postuler pour ce type d'emploi[1156]. L'exception confirme la règle. Elle se justifie au bout de nombreuses années de détention. Dans le même ordre d'esprit, l'illégaliste Vittorio Pini, compagnon de Duval sur l'île Royale, meurt en 1903 avec la sinistre réputation de « bourrique ». La camelote d'Alexandre Jacob ne s'apparente pas à ces pratiques décriées par les libertaires détenus. Bien au contraire, elle est en complète et parfaite communion avec le principe d'opposition à l'A.P. . La nouvelle « *Le procureur de SA république* » montre en outre combien cet individualiste anarchiste raisonne en termes de justice et d'injustice pour justifier le fructueux chantage auquel il se livre à l'encontre des gardes-chiourmes aux îles du Salut :

> « *1906-1925. Barrabas. Un type. Pas mercanti, pas de débrouille habituelle en milieu pénal et toujours de l'argent en plan. Voici comment. Assez souvent des condamnés détenus aux îles ont recours à des agents pour recevoir de l'argent de leurs amis ou de leur famille, et, moyennant une commission de 25%. Quelques-uns, corrects, s'acquittent honnêtement de leur mission. D'autres, fripons, gardent tout en prétextant n'avoir rien reçu. En ce dernier cas, le forçat lésé va trouver Barrabas et lui demander conseil. Celui-ci lui dit « Fais le mort. N'ébruite*

[1154] Un chapitre entier (le troisième) du *Médecin au bagne* est consacré à cette pratique (p.75-116).

[1155] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937. La version du commandant Michel diffère de celle donnée par Dieudonné pour qui Barrabas finit par accepter le poste mais par en être évincé à la suite d'un complot.

[1156] Danan Alexis, op. cit., p74-75 : « *je ne sais s'il ne fut jamais un anarchiste brûlant ni quelle était la couleur de son anarchie. (…) Quoi qu'il en fut de sa doctrine, Metge ne se révéla point au bagne un anarchiste sans fissure. Il composa, sollicita, se déjugea même et je n'en dirai rien si je n'avais vu de mes yeux ses assurances au commandant. (…) Il devait aller plus loin en 1919 dans le reniement, il pose sa candidature à l'emploi de porte-clefs. J'ai vu sa lettre* ».

pas la chose. Suis mes conseils. Va retrouver le surveillant et dis-lui que, puisque la personne à qui tu t'es adressé n'a rien envoyé, tu vas lui remettre une lettre pour une autre personne qui, elle, sûrement, enverra les fonds demandés ». L'agent, voyant qu'il a affaire à une victime accommodante se réjouit de l'aubaine et se propose de l'escroquer une deuxième fois. Cependant Barrabas a pris ses mesures. Par une [voie] illicite – on appelle cela une porte – il fait partir une autre lettre, écrite par le forçat lésé, dans laquelle il est recommandé de ne rien envoyer mais tout simplement un morceau de journal clos dans une enveloppe à l'adresse de l'agent. Cela suffit. Une huitaine de jours avant l'arrivée du courrier qui doit rapporter la réponse, c'est-à-dire la somme demandée, Barrabas s'arrange pour rencontrer l'agent sur le plateau de l'île Royale lieu des mieux situés pour être vu par plusieurs yeux mais entendu d'aucune oreille et lui dit « il y a trois mois environ, vous avez escroqué 500 ou 1000 ou 2000 francs à untel. Si dans quatre jours vous ne m'avez pas restitué la somme soustraite, avec, en plus 300 francs pour mes frais de justice, je vous dénonce au procureur général. Or, vous n'ignorez pas que le courrier qui a quitté hier la Martinique contient une lettre à votre adresse avec de l'argent dedans destiné à untel. Vous savez ce qui vous attend ». La preuve marche à une vitesse de 10 nœuds à l'heure. Décidez ». Et Barrabas s'esquive, laissant l'agent en pleine émotion. Dans le courant de la journée, l'agent, qui n'a pas manqué de s'en ouvrir à sa femme, s'il est marié, ou à un collègue, s'il est célibataire, essaie mille moyens pour amadouer Barrabas. Il lui offre un acompte, lui expose qu'il est fort gêné et ceci et cela. Mais Barrabas ne fait pas de sentiment. Fort de son moyen, il exige le paiement intégral et les frais de sa justice. Quelques fois, quand l'agent est marié, le couple s'entend pour liquider l'affaire d'une façon élégante. C'est ainsi que la femme l'envoie chercher, par son garçon de famille, sous un prétexte quelconque, afin qu'il se rende à son domicile. Mais Barrabas qui connaît l'histoire de Sanson et Dalila ne marche pas. Il traite son affaire en plein air, sur le plateau et non à domicile où une balle de revolver lui est destinée. Alors, de guerre lasse, l'agent, voyant sa cause perdue, étant certain de la radiation, s'exécute. S'il n'a pas la somme demandée, des collègues, par esprit de corps, la lui complètent. Alors Barrabas remet intégralement au forçat lésé la somme qui lui avait été escroquée et garde pour lui ses frais de justice, de sa justice. Là ne se bornait pas ses moyens. Sa judicature s'étendait à toutes les infractions commises par les agents et les fonctionnaires. Or, comme, l'A.P. n'est, en somme, qu'un vaste association de malfaiteurs, son labeur eut été épuisant ; toutefois, comme il ne poursuivait que les agents les plus barbares, fermant l'œil sur la camelote de ceux qui s'interdisaient toute cruauté envers les condamnés ses jugements ne furent pas considérables »[1157].

Par la truculence du style, Alexandre Jacob arrange certainement son récit. Néanmoins, il fournit des noms, indique des dates qui autorisent l'authentification des faits narrés. Car le récit, aussi long soit-il, se poursuit sur une intimidation menée en 1917 et qui nous a permis de faire le lien entre Jacob et son personnage Barrabas. En décembre 1916, Alexandre Jacob écope de 30 jours de cellule pour s'être plaint de l'état sanitaire de la citerne du camp de l'île Royale. Il réussit par le biais du forçat Chaons, employé dans les bureaux de l'île, à intercepter une lettre mettant en cause trois fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire qui ont maquillé la comptabilité du matériel afin de faire punir le forçat dénonciateur. Alexandre Jacob s'empare de ce qu'il nomme l'affaire Maza-Cemper-Pieret[1158] pour soutirer à ces trois agents la somme de 600 francs. Le bagnard rend la lettre délictueuse dans un coffret en bois fabriqué par Eugène Dieudonné. Mais Jacob, indisposé, confie un peu plus tard son plan au même Dieudonné. Il contient la somme de 690 francs. Celle-ci est confisquée à la suite d'une fouille et versée au pécule de Jacob qui la retrouve, à son grand étonnement, quelques dix ans plus tard à la prison de Fresnes, allégée d'une centaine de francs pour frais

[1157] Archives Amary. Le titre comprend bien le mot « *SA* » écrit en majuscule pour faire ressortir l'individualisme de Jacob.
[1158] Archives Amary, Jacob Alexandre « *Le procureur de SA république* ».

de dossier[1159]. Au total, la débrouille de Barrabas – Jacob nous permet de mieux saisir la longévité de ce dernier aux îles du salut. Sans argent, le forçat est appelé à disparaître très rapidement. Or, le matricule 34777 semble ne pas en manquer. Cette aisance lui permet en outre d'organiser sa survie au bagne et de marquer sa différence par rapport à ce que le sociologue Erwinn Goffman a définit comme des adaptations secondaires à l'institution totale.

A l'image de ses compagnons anarchistes détenus, la vie quotidienne du bagnard Jacob se distingue de celle des autres fagots. L'alcool et le jeu le répugnent. Il leur préfère l'étude et la lecture. Il ne condamne pas, nous l'avons vu, l'homosexualité et la prostitution comme peuvent le faire Liard-Courtois[1160], Clément Duval[1161] ou encore Eugène Dieudonné[1162]. Ne pratiquant pas ce que les autres libertaires considèrent comme une déviation, Alexandre Jacob estime comme Paul Rousseng que « *les mœurs homosexuelles ne sont l'apanage ni d'une époque ni d'une catégorie sociale* »[1163]. Et si ce dernier y voit « *une des plaies du bagne* », c'est car « *elle entraîne des jalousies, des disputes et aussi des meurtres* »[1164].

Le comportement d'Alexandre Jacob rejoint en revanche celui de ses codétenus anarchistes lorsqu'il s'agit d'évasion. La Belle constitue pour nous un ultime élément de comparaison et s'inscrit en effet comme une constante dans la pensée des libertaires emprisonnés. Ils la savent impossible à partir des îles du Salut où ils sont regroupés. C'est pourquoi beaucoup d'entre eux cherchent à obtenir leur déclassement de la catégorie A des détenus. La fin de ce statut autorise le désinternement et permet ainsi, après l'accession à la première classe, d'espérer de décrocher une concession urbaine ou rurale sur la Grande Terre. De là, l'évasion, avec ou sans réseaux de soutien, devient envisageable. C'est ce qu'entreprend avec succès Clément Duval le 14 avril 1901 après avoir obtenu dix mois plus tôt une concession sur Saint Laurent du Maroni. Le cas Duval fait toutefois figure d'exception et la plupart des demandes de désinternement des îles du Salut sont vouées à l'échec[1165]. Le 12 juillet 1914, le ministre des Colonies envoie au gouverneur de la Guyane le rejet des demandes de changement de catégorie des matricules 34777, 40895 et 41114[1166]. Les anarchistes Jacob, Metge et Dieudonné ne se faisaient d'ailleurs guère d'illusion. Cela n'empêche pas ce dernier de réitérer sa requête l'année suivante et d'obtenir la même réponse :

> « *Les criminels notoires signalés par les parquets comme particulièrement dangereux et dont l'évasion ne manquerait pas d'émouvoir l'opinion publique, sont internés aux îles du Salut en vertu d'une décision du ministre et ne peuvent être envoyés sur un pénitencier de la Grande Terre où les possibilités d'évasion sont*

[1159] Archives Amary.
[1160] Liard-Courtois Auguste, <u>*Souvenirs du bagne*</u>, p.289 : Liard-Courtois parle d' « *abjecte passion* » ou encore de « *vice immonde* ».
[1161] Enckell Marianne, op. cit., p.195. L'homophobie de Clément Duval s'exprime en ces termes : « *Néanmoins, contre ces individus dégoûtants, la force en impose* ».
[1162] Dieudonné fait preuve d'une misogynie certaine en condamnant la prostitution de certains fagots : « *Ah ! Misère ! Que ne fais-tu pas faire aux hommes !* » (op. cit., p.146)
[1163] Rousseng Paul, op. cit., p.51.
[1164] Rousseng Paul, op. cit., p.52.
[1165] A.C.F., cote 1994, article 397, dossier 33856 Duval. La mise en concession de Clément Duval fait l'objet d'un intense échange épistolaire entre les différents ministères. Le 16 janvier 1900, le ministre des colonies fait part de ses inquiétudes quant à l'hypothèse d'une réponse positive à la requête du bagnard anarchiste : « *J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître votre opinion sur l'opportunité de la mise en concession du susnommé qui, par le fait de cette faveur, échapperait à la surveillance étroite à laquelle sont soumis les transportés de sa catégorie* ».
[1166] A.O.M., H1475/Dieudonné.

nombreuses sans son autorisation expresse. Ils sont désignés sous le nom d'internés A. Dieudonné est rangé dans cette catégorie »[1167].

Malgré tous les efforts déployés pour faire croire à un très hypothétique amendement, Marius Metge finit sa vie au bagne. L'évasion, la Belle, figure parmi les préoccupations premières du bagnard anarchiste. Cette chimère révèle sa résistance au système carcéral. Le 6 décembre 1926, Eugène Dieudonné réussit l'exploit d'accomplir la sienne à partir des îles du Salut[1168]. Albert Londres écrit un an plus tard « *l'homme qui s'évada* ». A la même époque, Alexandre Jacob finit de purger sa peine en métropole. Il est l'un des premiers anarchistes à bénéficier d'une mesure de grâce présidentielle (8 juillet 1925) commuant sa peine à cinq ans de réclusion à accomplir en France. Il avait pourtant tenté la belle 17 fois. Aucun de ses compagnons condamnés aux travaux forcés avec lui à Amiens, puis à Laon, ne parvient à quitter la Guyane. La sentence prononcée par les cours d'assises de province voue irrémédiablement les Travailleurs de la Nuit à la mort.

2) Les Travailleurs de la Nuit au bagne

Le 22 mars 1905, la cour d'assises d'Amiens envoie en Guyane neuf des 23 accusés (soit 39.1% des Travailleurs de la Nuit inculpés). Alexandre Jacob et Félix Bour sont condamnés à perpétuité, Joseph Ferrand et Léon Pélissard respectivement à 20 et 8 ans. La relégation s'ajoute au sort de Ferrand. Léon Pélissard est libérable en 1911 mais sa résidence dans la colonie française d'Amérique du Sud doit être définitive. Marius Baudy et François Vaillant écopent de 10 ans de réclusion et de la relégation. Les deux font appel de leur condamnation, suivant l'exemple d'Honoré Bonnefoy (8 ans de travaux forcés), de Jules Clarenson (5 ans de travaux forcés) et de Jacques Sautarel (5 ans de travaux forcés). La cour d'assises de Laon acquitte le bijoutier anarchiste et ramène à 7 ans de réclusion la peine d'Honoré Bonnefoy le 1er octobre 1905. Ces deux Travailleurs échappent au bagne. Il n'en va pas de même pour les trois autres appelants, même si la justice de l'Aisne adoucit quelque peu leur sort. Les 10 ans de réclusion de Baudy et de Vaillant se réduisent respectivement à 7 et 5 ans. Les deux hommes sont frappés de la relégation. Mais Vaillant cumule cette peine avec celle prononcée contre lui par la cour d'assises de la Nièvre le 4 août 1903[1169]. Jules Clarenson n'a plus de travaux forcés à effectuer. Mais lui aussi doit être relégué après avoir purgé 5 ans de réclusion en métropole. Ce sont donc au total 7 des 23 accusés d'Amiens qui doivent à priori finir leur vie de l'autre coté de l'Atlantique. Ce n'est pourtant pas cela que Léon Pélissard envisage le 15 novembre 1904 lorsque, détenu à la prison d'Abbeville dans l'attente de son procès, il écrit à son frère Joanny installé à Los Angeles :

« *Mais, puisque te voilà en Amérique, il ne te faut pas trop t'en monter le cou car, moi aussi, je vais y aller seulement avec cet avantage que ce sera le gouvernement qui me fera la gracieuseté de m'y envoyer gratis. Le gouvernement est épatant pour me faire bisquer, il va m'envoyer dans un pays où je crève d'envie d'y aller. Je vais trouver là-bas un tas de collègue qui y sont partis depuis un intervalle de vingt ans. Tu parles ! Il doit y en avoir qui sont colons marécageux jusqu'à la pointe des cheveux. Cela va être une véritable fête de famille que mon arrivée au milieu d'eux* »[1170].

[1167] A.O.M., H1475/Dieudonné.
[1168] A.O.M., H1475/Dieudonné.
[1169] Le démantèlement des Travailleurs de la Nuit, à la suite de l'arrestation d'Alexandre Jacob le 22 avril 1903, retarde l'envoi de Ferrand et de Vaillant à la Guyane. Les deux hommes ont été arrêtés à Nevers, le 6 février 1903.
[1170] A.N., BB 18 2261A dossier 2069 A 03.

Cette vision optimiste tranche avec la réalité du bagne. Pélissard feint de l'ignorer. Il surestime en outre une communauté numériquement plus que réduite et dont il attend un accueil des plus honorables au regard de la lutte politique qu'il a menée avec les Travailleur de la Nuit. Le « *tas de collègue* » doit bien sûr être ramené à de plus justes proportions. La question du devenir des membres de « *la bande Jacob* » nous permet alors d'entrevoir 6 parcours de bagnards.

	Arrivée au bagne	Matricule	Libération	Décès	Temps passé au bagne
FELIX BOUR	1905	34198		1914	9 ans
JOSEPH FERRAND	1905	34724	1924		19 ans
LEON PELISSARD	1905	34441	1911	1912	6 ans
JULES CLARENSON	1908	9609		1927	19 ans
MARIUS BAUDY	1910	10190		1912	2 ans
FRANCOIS VAILLANT	1908 ?	35522	1913	1928	5 ans

Les compagnons d'Alexandre Jacob connaissent des vicissitudes diverses en Guyane. La moitié seulement purge sa peine d'une manière presque complète mais presque tous y meurent. Seul Léon Pélissard réussit vraisemblablement à quitter la colonie à l'expiration de sa peine. Il est alors intéressant de noter qu'aucun des six Travailleurs, hormis Jules Clarenson peut-être, ne bénéficie d'un réseau de soutien à la hauteur de celui qu'Alexandre Jacob et sa mère Marie ont su développer autour de leur personne. Cette carence limite ainsi toute chance sérieuse de quitter le bagne et ses environs par des moyens légaux ou illégaux. La mère de Marius Baudy, par exemple, tente en vain d'obtenir une grâce présidentielle pour son rejeton le 3 mars 1906[1171]. Cette requête ne s'accompagne d'aucune campagne de presse ni de lettres de soutien. La relégation est maintenue. Le matricule 10190 fait partie du convoi du 23 décembre 1909. Malgré les « *plus mauvais renseignements fournis sur son compte* » dans sa commune d'origine, le docteur Mouttier note dans le dossier du relégué son « *bon tempérament* » et le déclare « *apte à tous travaux dans toutes conditions d'habitat* »[1172]. Autrement dit, il est fort probable d'envisager « *l'exploitation de la forêt, de carrières, de mines* »[1173] comme une des causes du décès de Marius Baudy. Bien souvent, en effet, la bureaucratie pénitentiaire justifie le fort taux de mortalité par l'épuisement physiologique des bagnards de type européen, qui seraient peu ou mal adaptés au climat malsain de la Guyane. Marius Baudy meurt le 2 janvier 1912 à Saint Jean du Maroni[1174], la ville de cantonnement des relégués sans avoir pu, semble-t-il, tenter une quelconque évasion. Relégué également, mais après avoir accompli sur la Grande Terre sa peine de travaux forcés, François Vaillant essaie bien de fausser compagnie à ses geôliers. Le 5 juin 1907, il se rend lui-même à ses

[1171] A.O.M., H896/Baudy.
[1172] A.O.M., H896/Baudy. La note de la commission de classement de Marius Baudy précise en outre que le relégué 10190 « *pourrait être utilement occupé dans un atelier de menuiserie* » et que, bien que sachant lire et écrire, « *n'est pas apte à des travaux de comptabilité et de rédaction* ».
[1173] A.O.M., H896/Baudy.
[1174] A.O.M., H3678/Baudy.

poursuivants[1175]. Le 9 février 1913, le transporté 35422 devient le relégué 11515[1176]. Aucune peine ne vient s'ajouter à celle initialement subie mais le numéro de matricule signale un départ tardif vers la Guyane. Nous ignorons le devenir du relégué Vaillant qui, lui aussi, finit par s'éteindre à Saint Jean du Maroni le 26 mai 1928[1177].

Les morts de Félix Bour et Jules Clarenson semblent autrement plus violentes malgré le flou qui les entoure. L'assassin de l'agent Pruvost à Abbeville le 22 avril 1903 arrive aux îles du Salut par le convoi de juin 1905. Si une courte relation épistolaire se met en place avec Marie Jacob en 1907[1178], personne, hormis une très mystérieuse Mademoiselle Brin de Limoges, ne semble s'intéresser au sort du transporté Bour, surnommé Herselin. Par trois fois, en 1908, 1909 et 1910, cette femme, qui pourrait bien être la mère d'Alexandre Jacob, demande des nouvelles de Bour et l'amélioration de ses conditions de détention[1179]. Nous ne pouvons pas non plus déterminer dans quelle mesure Alexandre Jacob s'implique dans cette histoire. La question peut légitimement être posée sachant les forts liens d'amitié unissant les deux hommes, l'illégaliste ayant initié Félix Bour à l'anarchie et au vol. Quoi qu'il en soit, le directeur des îles du Salut ne semble pas dupe d'une manœuvre qu'il qualifie même de « *farce* » à la réception de la première lettre en 1908[1180]. Il est vrai au demeurant que l'homme condamné aux travaux forcés à perpétuité se classe dès son arrivée à Saint Joseph parmi les forçats récalcitrants auxquels il convient d'appliquer une surveillance active. Non seulement le transporté Bour suit l'exemple revendicatif de son ami Jacob, comme avec cette lettre qu'il adresse au ministre des Colonies le 20 avril 1906[1181], mais, en plus, en 1908, il totalise deux tentatives d'évasion. Pour la première, le Tribunal Maritime Spécial le condamne le 19 juin 1906 à deux ans de double chaîne et l'envoie au camp des incos à Charvein[1182]. Là, le 24 mai 1907, il tente de s'échapper une seconde fois. Le surveillant Simon Cristofari fait immédiatement son rapport :

> « *Nous avons vu le transporté incorrigible matricule 34198 Bour Félix prendre la fuite et disparaître dans le chemin de halage. Après les sommations d'usage, nous avons fait feu sur lui d'un coup de carabine à environ cinquante mètres* »[1183].

Félix Bour est rattrapé très rapidement. Les « incos »[1184] travaillent nus au halage du bois. Cette mesure est censée limiter les envies de déguerpir. Pour ce crime, Bour écope de deux ans de réclusion, peine prononcée par le TMS le 9 octobre 1907[1185]. Nous pouvons alors comprendre l'étonnement dubitatif du directeur des îles du Salut à la réception de la lettre de Mlle Brin même si le matricule 34198 semble s'être assagi. Il passe même à la 1ère classe le 1er août 1910[1186] et est désinterné en janvier 1911[1187] après 7 années de présence aux îles du Salut, si l'on excepte le court temps passé à Charvein. Son comportement est-il à l'origine de cette mesure de faveur et de classement ? Toujours est-il que Bour est dirigé sur

[1175] A.O.M., H4111A/Vaillant.
[1176] A.O.M., H4111A/Vaillant.
[1177] A.O.M., H4111A/Vaillant.
[1178] A.O.M., H4086/34198. C'est à l'occasion de cette correspondance que nous apprenons le décès de Rose Roux, la compagne d'Alexandre Jacob, en 1907.
[1179] A.O.M., H4086/34198.
[1180] A.O.M., H4086/34198.
[1181] A.O.M., H4086/34198.
[1182] A.O.M., H4086/34198.
[1183] A.O.M., H4086/34198.
[1184] Charvein est le camp des Incos, c'est-à-dire des incorrigibles, des fortes têtes.
[1185] A.O.M., H4086/34198.
[1186] A.O.M., H4086/34198.
[1187] A.O.M., H4086/34198.

Cayenne. Il tente de fuir le 17 avril 1913[1188]. Le rapport du surveillant Pierre Colonna, établi ce jour-là, suggère à ce propos un acte réfléchi même si la voie forestière se solde par un nouvel échec. Félix Bour emporte avec lui un sabre d'abatis et une moustiquaire[1189]. L'attitude de Félix Bour contredit donc totalement la vision qu'en donne Jacob Law pour qui « *il a toujours servi l'administration* » et « *fait le domestique de la surveillance* »[1190]. Le 8 décembre 1913, le TMS le condamne pour la troisième fois[1191] et Félix Bour retourne donc à l'île Saint Joseph. Il y meurt le 7 septembre 1914[1192]. Le corps du défunt présente une perforation de l'œsophage et un abcès sur la cavité thoracique. Faut-il en conclure à une tentative de suicide comme le fait Jacob Law[1193] ? Rien ne nous permet d'étayer cette hypothèse. Bien au contraire, il nous sem-ble même possible d'envisager un règlement de compte sanglant. Trois mois avant sa mort, le TMS le déclare non coupable de la tentative d'homicide commise sur le forçat Mettanari (matricule 31161)[1194]. La mort de Félix Bour ne correspond en réalité ni à un suicide ni à un meurtre. Elle est issue d'une bouffée délirante. Le matricule 34198 est devenu fou. Le 20 octobre 1914, Alexandre Jacob décrit à sa mère les conditions du décès de son compagnon d'infortune. La lettre rejoint les conclusions du rapport écrit par le directeur des îles du Salut :

> « *Félix est mort le 7 septembre dernier, atteint d'aliénation mentale et d'un ab-cès à l'œsophage déterminé par l'absorption d'une épine que dans son délire il avait absorbée* »[1195].

Jules Clarenson porte le matricule 9609[1196]. Il est, avec Alexandre Jacob, le seul parmi les Travailleurs de la nuit condamnés aux travaux forcés à revoir la métropole. Mais son séjour en France ne dure qu'un temps. Peut-être est-ce lui qui se cache derrière le pseudonyme du « *Baron* » qui apparaît dans la lettre d'Alexandre Jacob en date du 27 août 1924 :

> « *C'est avec plaisir que j'ai appris que le baron n'était pas mort comme je le supposais. Après avoir habité Marseille pendant treize ans, où il s'était marié d'ail-leurs, les évènements de la guerre l'ont obligé à retourner dans la famille d'Octave. Il doit en être contrarié* »[1197].

La lettre de Jacob est codée ; Octave personnifie la police. Après sa peine de réclusion, Jules Clarenson est embarqué le 17 juillet 1908 pour la Guyane[1198]. Le 3 novembre 1910, il passe à la relégation individuelle[1199]. Autrement dit, il dispose d'une certaine liberté de mouvement sur ce territoire même s'il doit régulièrement faire acte de présence. Or, comme par le passé, Jules Clarenson sait simuler et adapter son comportement. Il est donc fort probable qu'il passe plus de sept années à préparer sa Belle, à échafauder ses plans de retour en France. Il s'évade en 1918 et la police française retrouve sa trace à Nice le 12 janvier

[1188] A.O.M., H4086/34198.
[1189] A.O.M., H4086/34198.
[1190] Law Jacob, op. cit., p.122.
[1191] A.O.M., H4086/34198.
[1192] A.O.M., H4086/34198.
[1193] Law Jacob, op. cit., p.122.
[1194] A.O.M., H4086/34198.
[1195] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.14.
[1196] A.O.M., H2362/Clarenson.
[1197] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.186.
[1198] A.O.M., H2362/Clarenson.
[1199] A.O.M., H2362/Clarenson.

1919[1200]. Pour ce fait, il repasse à la relégation collective le 1er décembre 1921[1201] et s'échappe une seconde fois un peu moins de 6 ans après sa première arrestation. Réintégré le 17 juillet 1927, le matricule 9609 décède le même jour[1202]. Son dossier ne précise pas les conditions de sa mort. Bernard Thomas, dans la biographie qu'il consacre à Alexandre Jacob affirme que l'on perd sa trace à partir de 1912[1203] ! Un passage à tabac, la vindicte des surveillants militaires ramenant le fugitif peuvent expliquer la mort plus que suspecte de Clarenson.

Nous ne savons pas avec certitude quand Joseph Ferrand et Léon Pélissard sont morts. Ils accomplissent en revanche l'intégralité de leur peine de travaux forcés. Leur libération, en 1911 pour Pélissard[1204], en 1924 pour Ferrand[1205], semblerait par indiquer qu'ils finissent par se plier à la vie guyanaise. Pour autant, rien ne laisse présumer un quelconque amendement à l'arrivée des forçats 34441 et 34724 aux îles du Salut. Bien au contraire, les deux hommes calquent leur comportement sur celui type des anarchistes détenus aux îles. Le dossier nominatif de Léon Pélissard, interné au dépôt pénitentiaire de Saint Martin de Ré, signale en rouge que le numéro d'écrou 3836 refuse d'assister aux offices religieux de la prison[1206]. Foncièrement athée, le détenu embarque pour l'île Royale le 30 juin 1905[1207]. Pélissard voyage très certainement avec Antoine Mesclon. Joseph Ferrand fait lui partie du même convoi que celui d'Alexandre Jacob[1208]. Il le retrouve d'ailleurs sur l'île Saint Joseph le 13 janvier 1906. Pélissard débarque le 21 juillet 1905[1209] et, comme le fait remarquer le gouverneur de la Guyane, six mois avant sa libération (le 22 avril 1911), le matricule 34441 tient d'abord « *une conduite peu satisfaisante* »[1210]. Pélissard cumule en effet les punitions pour insoumission, pour lettres arrogantes au gouverneur, pour lettres destinées à passer en fraude. Le 31 octobre 1906, par exemple, il tente de faire parvenir à Alexandre Jacob une missive l'informant des brimades commises par les surveillants au quartier spécial à l'encontre de détenus mis au cachot. La lettre appelle Jacob à une réaction de sa part. mais elle est interceptée sur le forçat Bouquin qui fait la liaison sur entre les deux îles[1211]. Le 25 juillet 1907, l'A.P. intercepte une autre lettre de Pélissard[1212]. Celle-ci est destinée à Jean Grave. Elle annonce au rédacteur des *Temps Nouveaux*, pourtant grand pourfendeur d'illégalistes, la mort au bagne du compagnon Théodule Meunier. Ce dernier avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour les actes de propagande par le fait commis au restaurant Viry à Paris (25 avril 1892) et à la caserne Lobau (15 mars 1892). Le faire-part de décès du vengeur de Ravachol[1213] révèle bien le militantisme de Pélissard. Mais le matricule 34441 n'hésite pas non plus à réclamer, à revendiquer, à se plaindre … et à subir les punitions

[1200] A.O.M., H2362/Clarenson.
[1201] A.O.M., H2362/Clarenson.
[1202] A.O.M., H2362/Clarenson.
[1203] Thomas Bernard, op. cit., p.252. « *Jules Clarenson est condamné à trois ans par défaut par le tribunal de Monaco et disparaît vers d'autres aventures* ».
[1204] A.O.M., H4091/34441.
[1205] A.O.M., H4097/Ferrand.
[1206] A.D. Charente Maritime, 1Y306.
[1207] A.D. Charente Maritime, 1Y306.
[1208] A.O.M., H4097/Ferrand.
[1209] A.O.M., H4091/34441.
[1210] A.O.M., H4091/34441.
[1211] A.O.M., H4091/34441.
[1212] A.O.M., H4091/34441.
[1213] La veille du procès de Ravachol, le restaurant Viry où le dynamiteur a été arrêté est l'objet d'un attentat. D'où le terme de VIRYFICATION employé par les propagandistes par le fait pour qualifier leurs actes par la suite. Théodule Meunier se réfugie en Belgique, puis à Londres où il est arrêté et extradé deux ans après. La cour d'assises de la seine le condamne en juillet 1894 aux travaux forcés à perpétuité. Un an avant sa mort , à Cayenne, il écrivait à Jean Grave ne rien regretter de ses actes passés (Jean grave, op. cit., p.373).

qui s'ensuivent. Nous avons à ce propos évoqué les 15 jours de cellule encourue pour avoir dénoncé la nourriture avariée aux îles du Salut en 1908. C'est également le cas le 12 juillet 1909 avec 30 jours de cachot pour « *appréciation calomnieuse à l'encontre du corps des surveillants* »[1214]. Cette punition a très certainement du être levée car Pélissard est avancé à la deuxième classe 10 jours plus tard[1215]. A cette date, Pélissard n'a plus que deux ans à tenir. Cette alternative explique un changement radical d'attitude qui laisse sceptique le gouverneur de la Guyane le 13 septembre 1910 :

> « *Il a été avancé à la première classe le 1er juillet dernier. Son amendement est encore toutefois trop incertain pour qu'il soit l'objet d'une proposition de remise gracieuse par l'administration locale* »[1216].

Léon Pélissard se voit ainsi refuser sa demande d'admission à la relégation individuelle une fois sa libération prononcée en 1911. Il y a donc tout lieu de croire que le comportement pour le moins docile du forçat 34441 se justifie par cette perspective. Mais contrairement à ses compagnons anarchistes, il ne tente jamais durant ses 72 mois de détention de s'évader. Peut-être attend-il sa libération pour fuir la Guyane comme le laisse supposer l'annonce du décès de « *Léon* » que fait Alexandre Jacob à sa mère le 31 janvier 1913 :

> « *T'ai-je dit déjà que Léon est mort à Panama quelques jours après y être arrivé ? Libéré son changement de résidence fut chose facile !* »[1217].

Le parcours de Joseph Ferrand semble tout aussi chaotique. La commission de classement aux travaux forcés signale au sujet de Ferrand un individu « *à interner* » et sur lequel doit peser « *la surveillance la plus attentive* »[1218]. Elle suit en ce sens les recommandations du président de la cour d'assises de la Nièvre, établies dès le 4 août 1903, et pour qui « *Ferrand est fort intelligent ; à un moment il a simulé la folie et, s'il n'est l'objet d'une surveillance spéciale, arrivera à s'évader. (…) Ferrand est aussi souple qu'il est violent et il y aura lieu de ne pas le perdre de vue un seul instant* »[1219]. Considéré à Amiens comme l'un des principaux membres de la bande des « *cambrioleurs d'Abbeville* », le matricule 34724 multiplie, comme Pélissard, les punitions au début de sa détention. Paradoxalement, il la passe en compagnie d'Alexandre Jacob. L'amitié et les liens unissant les deux forçats renforcent leur résistance à l'A.P.. Joseph Ferrand fait d'ailleurs preuve de solidarité, le 25 décembre 1908, en devenant le complice de Jacob dans le meurtre du forçat Capeletti[1220]. Pour ce fait, Ferrand est jugé une première fois par le TMS qui le condamne à 3 ans de réclusion le 5 octobre 1909[1221]. Cette peine est ramenée à un an le 13 avril 1910. Mais, sur le vapeur *Le Maroni*, qui ramène les deux forçats aux îles du Salut le 11 octobre 1909, se produit l'affaire du meurtre du bagnard Vinci par le surveillant Bonal. Lors de cette tragédie, Ferrand tente une seconde fois de s'évader. Un premier essai s'était soldé en 1906 par 60 jours de cachot. D'une manière quelque peu théâtrale, Alain Sergent relate l'évènement qui amène Ferrand et Jacob à se confronter une nouvelle fois avec les Tribunal Maritime Spécial :

[1214] A.O.M., H4091/34441.
[1215] A.O.M., H4091/34441.
[1216] A.O.M., H4091/34441.
[1217] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.324.
[1218] A.O.M., H4097/Ferrand.
[1219] A.O.M., H4097/Ferrand.
[1220] Voir *II) A) 1) b) Frictions carcérales*.
[1221] A.O.M., H4097/Ferrand.

« *Un des surveillants du convoi, créole alcoolique et sanguinaire, exécuta froidement un bagnard. Celui-ci, un Italien nommé Vança, mangeait un morceau de pain, lorsque le surveillant lui donna l'ordre de s'allonger. Sans la moindre violence de langage, Vança lui montra les vomissures qui couvraient le pont, et resta debout. Rendu enragé par cette résistance, la brute sortit son revolver et tua l'Italien d'une balle dans la carotide. Plus tard, en arrivant à La Crique Vache, Ferrand, le même qui avait été jugé en même temps que Jacob pour l'affaire Capeletti, réussit à dégager son pied des fers et plongea. Deux surveillants, dont le Créole, sautèrent dans un canot et le rejoignirent. Alors le spécialiste de l'assassinat tira trois balles à bout portant sur le fugitif. Il le rata, le hissa dans l'embarcation et l'ajusta de nouveau* »[1222].

Nous pouvons comparer cette version des faits avec celle qu'Antoine Mesclon donne dans son ouvrage[1223]. A quelques détails près, elles se rejoignent toutes les deux. Notons aussi que le docteur Louis Rousseau évoque lui aussi l'évènement mais il inverse les situations : Bonal assassinant Vinci après la tentative d'évasion de Ferrand[1224]. En ce sens, le médecin des bagnards rejoint la version officielle des faits telle qu'elle nous est relatée par la lettre du gouverneur de la Guyane, le 20 avril 1910[1225]. Ce rapport adressé au ministre des Colonies fait suite à la lettre de protestation que font Jacob et Ferrand à leur retour aux îles du Salut. Le gouverneur minimise bien sûr la responsabilité du surveillant Bonal qui aurait agi « *avec trop de précipitation* ». Ce manque de sang froid de l'agent de l'A.P. s'expliquerait dès lors par la tentative d'évasion de Ferrand. Des coups de feu ont bien été tirés par ses poursuivants mais le fugitif n'aurait pas été visé : « *Ils n'auraient pas manqué de l'atteindre s'ils l'avaient voulu* »[1226]. Si l'on prend en considération le propos de ce fonctionnaire zélé, le coup de Ferrand induit la mort du forçat Vinci en provoquant un risque de mutinerie sur Le Maroni. Mais le haut fonctionnaire n'hésite pas non plus à rajouter que Ferrand est porteur d'un pécule conséquent ; ce qui tendrait à prouver qu'il a préparé son acte. L'argent retrouvé, précise le gouverneur, « *a été confisqué mais de la façon la plus régulière et sans qu'à aucun moment il n'y ait eu tentative de vol de la part des hommes d'équipage ou des surveillants militaires* »[1227]. C'est pourquoi le rapport se termine par une protestation outragée contre la lettre de Jacob et Ferrand, « *deux des plus mauvais sujets du bagne* », et par une demande de poursuites judiciaires à leur encontre[1228]. Le témoignage du capitaine Olive[1229] qui commandait le vapeur au moment des faits permet, le 22 novembre 1911, de disculper Jacob et Ferrand de l'accusation de dénonciation calomnieuse. Cela n'empêche pas Ferrand d'écoper

[1222] Sergent Alain, op. cit., p.158.
[1223] Mesclon Antoine, op. cit., p.307.
[1224] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p198-199. Rousseau utilise cet évènement dans le chapitre qu'il consacre aux évasions pour illustrer les cas d'exécution sommaire commise par les surveillants militaires, et aboutissant presque systématiquement à l'acquittement du « gaffe » par le conseil de guerre. Ce dernier est même quelques fois félicité. Rousseau s'en indigne et prend soin dans sa narration des faits de maquiller la date du drame (« *le 6 oct.…* ») et de changer le nom des protagonistes. Ferrand devient DUVAL, Vinci devient VINCENT. Les deux surveillants sont changés en FABRE et DURAND. Alexandre Jacob n'apparaît que sous la forme d'un des deux plaignants. La manœuvre est réalisée afin d'éviter les poursuites pour diffamation et divulgation du secret judiciaire. Elle couvre le témoignage de Jacob. Rousseau prend bien soin de multiplier les détails prouvant ses affirmations. Il a du aussi consulter le rapport établi par son collègue qui, au moment des faits, constate le décès de Vinci. Ce dernier, « *18 heures après l'attentat (…) mourrait d'une dyspnée interne, le thorax envahi par une emphysème sous-cutanée considérable. La balle avait pénétrée par le cou, effleuré le cul de sac pleural, fracturé une côte et l'omoplate et s'était perdue dans les masses musculaires d e l'épaule* ».
[1225] A.O.M., H1481/Jacob.
[1226] A.O.M., H1481/Jacob.
[1227] A.O.M., H1481/Jacob.
[1228] A.O.M., H1841/Jacob.
[1229] Sergent Alain, op. cit., p.159. Dans le livre du Docteur Rousseau, le capitaine Olive devient le capitaine Stephan.

auparavant (à la fin de l'année 1909) d'une punition de 30 jours de cachot pour sa tentative d'évasion[1230] que Jacob raconte à son tour, mais d'une manière nettement plus ironique, le 6 mars 1910. A cette date, le matricule 34777 attend d'être jugé une seconde fois à Saint Laurent du Maroni pour l'affaire du meurtre de Capeletti :

> « *Aujourd'hui, Joseph a reçu un volumineux colis contenant deux gilets de flanelle, deux maillots en coton, des chaussettes, une ceinture en flanelle, du papier à lettres, des plumes, etc., le tout d'une valeur de 30.70 francs. Voilà qui doit t'étonner, hein ? Attends ! Suis-moi bien, tu vas comprendre. Il est arrivé au bagne ayant pour toute fortune à son pécule la modeste somme de 14 sous. Le Juif errant n'en eut bien que les deux tiers en moins ! Mais il y a quelques mois, alors que nous retournions de Saint Laurent, il faisait si chaud qu'il piqua un plongeon dans le fleuve. On nous permet bien de nous baigner une fois la semaine, mais il faut y être autorisé. Sa baignade n'étant pas de règle, il fut repêché. On le fouilla et ses poches accouchèrent de deux pièces de 20 francs, fruit de son labeur de graveur sur cocos. Le quart de cette somme ayant été employée à payer la prime de son arrestation, il lui restait donc 30 francs qui, ajoutés aux 70 centimes précités, forment le total du prix de son colis. Comme tu dois le penser, nous avons partagé ces objets* »[1231].

Le propos d'Alexandre Jacob n'est pas seulement anecdotique, même construit sur le ton de la dérision. Il signale en outre la débrouille de Ferrand et révèle les liens entre les deux bagnards. Cette amitié, qui se traduit notamment par une entraide mutuelle, et par l'envoi de la part de Marie Jacob de colis divers pour Joseph Ferrand, ne tarde pas à connaître des fluctuations et des crises plus ou moins aigues. Joseph Ferrand termine sa réclusion le 17 juin 1911 et Alexandre Jacob fait remarquer à sa mère, un peu moins d'un mois après, le changement d'attitude de son compagnon : « *De nature profondément égoïste, la misère, loin de le rendre meilleur, l'a affreusement perverti* »[1232]. La brouille entre les deux hommes provient en fait de la lettre de protestation écrite à l'occasion de l'affaire Vinci. Ferrand regrette sa missive et Jacob le manque de pugnacité de son ami : « *Des plus forts que lui ont eu de ces découragements-là* » écrit-il le 11 décembre 1911[1233]. Il ne semble pourtant pas tenir rigueur à Ferrand de son recul, le qualifiant même de « *frère* » le 30 janvier 1912[1234]. Lorsque Jacob sort des cachots de Saint Joseph à son tour, le 17 juin 1912[1235], il ne peut que se réjouir de la reprise des relations avec son ami. Les deux hommes se retrouvent d'ailleurs dans la même case[1236]. Mais l'entente n'est plus la même. Le 11 mars 1913, Jacob, qui traverse une période de dépression, indique à sa mère le « *caractère impossible* » et « *l'humeur acrimonieuse* » de Ferrand[1237]. Il avoue le 1er juin de cette année se disputer tous les soirs avec lui : « *cela est devenu une habitude, presque un besoin* »[1238]. Le « divorce » est consommé deux mois plus tard. Jacob reproche désormais à Ferrand de ne pas répondre aux colis que lui envoie sa mère, attitude qu'il explique par l'alcoolisme de ce dernier[1239]. Ferrand profite certainement de son poste de cuisinier pour s'enivrer à bon compte. Il semble avoir perdu, si l'on prête l'oreille aux dires de Jacob, ses volontés d'opposition et adopter une certaine forme d'amendement. L'éthylisme du bagnard Ferrand choque son ancien ami qui

---

1230 A.O.M., H4097/Ferrand.
1231 Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.228.
1232 Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.265, lettre du 10 juillet 1911.
1233 Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.281.
1234 Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.287.
1235 A.O.M., H4097/Ferrand.
1236 Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.325, lettre du 2 février 1913.
1237 Jacob Alexandre, *Ecrits*», volume I, p.328.
1238 Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.335.
1239 Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.342, lettre du 27 août 1913.

préfère rompre les relations avec lui[1240]. Les punitions de Ferrand démontrent que ce dernier adopte les mœurs des bagnards auxquels répugnent les anarchistes. En 1915, alors qu'il est employé à l'hôpital militaire de l'île Royale comme cuisinier pâtissier, il doit subir 30 jours de cachot pour vol à la pharmacie et détournement de vivres[1241]. Mais les punitions deviennent de moins en moins nombreuses et Ferrand finit par passer à la 2nde classe le 1er avril 1919[1242]. Cette année là, Jacob et Ferrand renouent le dialogue ; cela faisait 6 ans que les deux hommes ne s'étaient adressés la parole. Ferrand est toujours employé comme cuisinier et, de janvier 1921 à janvier 1922, il sert les surveillants militaires[1243], signe que l'A.P. le considère sur cette voie de l'amendement tant décriée par les libertaires. Nous ne savons pas si la demande de désinternement qu'il formule le 28 mai 1923 trouve un écho favorable[1244]. Ferrand espère certainement à cette occasion pouvoir être assigné sur le continent. Toujours est-il que huit mois plus tard, le matricule 34724 passe à la relégation[1245]. Nous perdons dès lors la trace de l'ancien travailleur de la Nuit mais pouvons imaginer que son état de cuisinier lui permet de se fixer sur Saint Jean du Maroni ou sur Cayenne, si l'on admet l'hypothèse d'une dérogation à l'obligation de résidence des relégués.

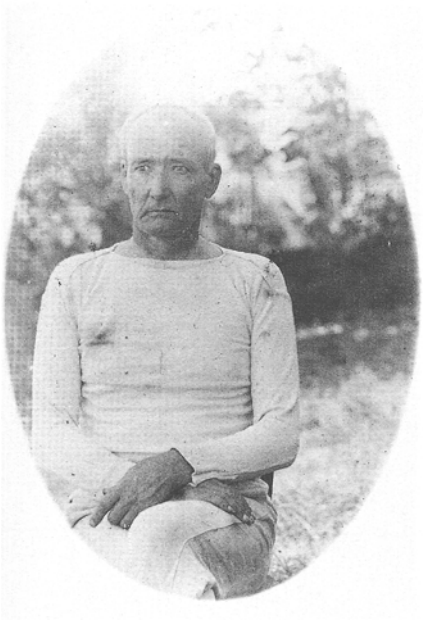

Arthur Roques 1904

C'est à Cayenne que vient mourir Arthur Roques. Celui-ci ne participe pas à la bande des Travailleurs de la Nuit. Il ne se déclare pas non plus anarchiste. Il est pourtant lié à l'histoire d'Alexandre Jacob, du fait notamment par son implication dans l'affaire du Mont de Piété de Marseille le 31 mars 1899. Rappelons que, après ce coup audacieux qui, selon les dires d'Alexis Danan, « *fit rire la France entière* »[1246], Roques et Jacob commettent ensemble quelques cambriolages dans le Midi. Là, leurs routes se séparent. Jacob organise sa bande à partir de Paris tandis que Roques écoule de la fausse monnaie depuis Vichy, avant d'œuvrer dans le Sud-Ouest. C'est à La Rochelle qu'il se fait prendre en compagnie de sa concubine

[1240] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.348, lettre du 17 novembre 1913 : « *C'est une arsouille, te dis-je, un baille à vin. Il est ivre du matin au soir. Comme valeur, c'est plutôt indigent. (…) Qu'il aille au diable !* ».
[1241] A.O.M., H4097/Ferrand.
[1242] A.O.M., H4097/Ferrand.
[1243] A.O.M., H4097/Ferrand.
[1244] A.O.M., H4097/Ferrand.
[1245] A.O.M., H4097/Ferrand.
[1246] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans *Voilà*, 18 mai 1935.

Julia Vors (fille de sa femme Marie) le 16 novembre 1901[1247]. La cour d'assises de la Charente Maritime le condamne le 14 mai de l'année suivante aux travaux forcés à perpétuité[1248]. A cette occasion, nous pouvons rapprocher le comportement d'Alexandre Jacob à Amiens de celui de son aîné à Saintes. Sans pour autant faire acte d'anarchisme, le discours de Roques devant les jurés s'imprègne de considérations sociales. Mais surtout, « *Roques prend la parole non pour atténuer son crime mais pour attirer sur lui toute la sévérité de la justice* »[1249]. Alexandre Jacob fait de même trois ans plus tard lors du procès des « bandits d'Abbeville ». Julia Vors est acquittée et une mesure gracieuse ramène, le 7 octobre 1902, la peine de travaux forcés à 10 ans, assortie de la relégation, pour Roques[1250]. Le bagne demeure donc sa seule perspective d'avenir. Le transporté 32835 débarque aux îles du Salut à l'été 1903[1251]. Indirectement, les destins de Roques et de Jacob continuent de se croiser. A cette époque, l'illégaliste anarchiste est détenu à la prison d'Abbeville, depuis le drame de Pont Rémy (22 avril 1903). L'instruction menée par le juge Hatté révèle l'ampleur de l'organisation criminelle mise au point par Jacob. De nombreuses lettres de dénonciation font avancer l'enquête du magistrat picard. L'une d'elles, signée Charles Bernard, provient de la Guyane. Ce forçat purge une peine de 15 ans de travaux forcés prononcée à Nancy au début de l'année 1900 pour un vol audacieux commis à Rosières aux Salines en compagnie de son beau-père Placide Schouppe[1252]. A l'île Saint joseph, Arthur Roques se lie d'amitié avec ce même Placide Schouppe, anarchiste d'origine belge et multirécidiviste du vol[1253]. Le lien Bernard-Schouppe-Roques explique de fait la lettre de dénonciation que le premier envoie à la justice française dans le cadre de l'affaire Jacob. Remarquons enfin que Placide Schouppe, avant de s'évader une première fois de Guyane en 1891, s'intègre avec son frère dans la bande d'illégalistes que les anarchistes italiens Pini et Parmeggiani organisent à Paris en 1887[1254]. L'amitié qui unit Schouppe à Roques permet donc à Bernard d'espérer adoucir son sort de fagot en donnant sur Jacob des informations, dont nous avons vu dans un précédent chapitre qu'elles étaient en partie erronées, fausses et diffamatoires parce que essentiellement anachroniques[1255]. Le 16 septembre 1903, Placide Schouppe obtient son désinternement des îles du Salut et, c'est à Saint Laurent du Maroni qu'il retrouve Arthur Roques, désinterné à son tour le 3 janvier 1905[1256]. Les deux hommes échafaudent des plans d'évasion. Accompagné d'un nommé Eddy Guérin, Schouppe réussit sa deuxième Belle le 20 avril de cette année. De la Guyane hollandaise où il s'est réfugié, il prépare celle de son ami par l'intermédiaire du forçat Jean Osimond, bagnard libéré depuis mars 1905. Mais Osimond détourne l'argent que la famille de Roques lui envoie de France. L'évasion de ce dernier se solde par un échec le 1er septembre 1905. le 20 novembre 1906, Roques s'en retourne aux îles du Salut[1257].

[1247] A.O.M., H1404/Roques.
[1248] A.O.M., H1404/Roques.
[1249] *La Charente Inférieure*, 19 mai 1901
[1250] A.O.M., H1404/Roques.
[1251] A.O.M., H1404/Roques.
[1252] A.D. Meurthe et Moselle, ZU1557, dossier Bernard.
[1253] Barousse Claude, op. cit., p.44.
[1254] Jean Graves, dans ses souvenirs (op. cit., p429) donne un portrait peu flatteur des frères Schouppe même s'il apparaît certain que devant les jurés qui les condamnèrent, ils ne firent guère preuve d'ardeur militante, contrairement à Pini : « *Ce ne fut que plus tard que j'appris, qu'associés avec les frères Schouppe, Pini et Parmeggiani formaient une bande de cambrioleurs dont les opérations se chiffraient par centaines de mille de francs. Ces Schouppe, parait-il, se targuaient d'être anarchistes mais, en réalité, ils n'étaient que des jouisseurs et de vulgaires voleurs. De leurs fructueux vols, je n'ai jamais entendu dire que la moindre partie soit allée à une œuvre de propagande* ».
[1255] Voir Chapitre *3 I) A) 2) Des anarchistes en prison préventives*.
[1256] A.O.M., H1404/Roques.
[1257] A.O.M., H1404/Roques.

Nous ne pouvons affirmer si Alexandre Jacob a côtoyé son ancien compagnon de cambriolages au bagne. Il débarque sur l'île Saint Joseph le 13 janvier 1906. Il s'y trouve quand Roques y est de nouveau interné. Deux périodes nous permettent d'envisager un lien même lâche et peu développé entre les deux hommes. Le 25 avril 1908, Arthur Roques obtient son classement parmi les impotents[1258]. Né en 1852, Roques, du haut de ses 54 ans, fait figure de vieillard mais il doit attendre le 20 mai 1912 avant d'être transféré au camps des Hattes[1259]. Sur le continent, ce camp est spécialement réservé pour cette catégorie de forçat. Durant la période qui va de novembre 1906 à mai 1912, Jacob et Roques ont donc très bien pu se voir. Mais il faut alors tenir compte de la réclusion que purge le matricule 34777 depuis le 30 janvier 1909 (affaire Capeletti). Remarquons aussi qu'à aucun moment la correspondance de Jacob ne mentionne Arthur Roques. Celle-ci est en outre manquante jusqu'en 1910. Il apparaît probable qu'un des multiples personnages inventés par l'illégaliste dans sa correspondance codée puisse se rapporter à Roques. Le vieux bagnard profite de son transfert pour tenter une seconde évasion le 4 novembre 1912[1260]. Rattrapé, il est condamné à deux ans de réclusion et fréquente les cachots de Saint Joseph du 31 mai 1913 au 31 juillet 1915[1261]. A ce moment, Jacob se trouve sur l'île Royale. C'est là que le rejoint Roques jusqu'au 9 avril 1917, date de sa libération[1262]. Pour cette seconde période, le rapprochement Roques-Jacob paraît autrement plus envisageable même si les correspondances respectives des deux forçats ne donnent rien de plus que pour le première période. Mais les deux hommes adoptent pourtant dans leurs relations épistolaires la même attitude vis-à-vis du premier conflit mondial. Le fait est d'autant plus troublant que la lettre courroucée qu'envoie Arthur Roques au journaliste Jacques Dhur, qui avait assimilé dans un de ses papiers les bagnards à des « *embusqués* »[1263], suit de peu celle d'Alexandre Jacob, destinée au ministre des colonies et demandant l'envoi des forçats au front. Jacob écrit le 11 septembre 1915. Roques écrit le 1er octobre de cette année. Les deux bagnards prennent prétexte du conflit pour dénoncer l'univers carcéral guyanais :

> Roques : « *Le sort des forçats est si enviable que je voudrais, non par vengeance mais pour voir un plus grand nombre d'heureux qu'on fit la chasse aux politiciens, aux magistrats, aux moralistes, aux philosophes, etc., qu'on les déclarât hors-la-loi, infâmes et, qu'après avoir confisqué leurs personnes et leurs biens, on les envoyât à la Guyane, qu'il vous a plu de décrire comme une vallée de Tempé doublée d'une abbaye de Thélème. Peut-être qu'une fois là, vous changeriez les cordes de votre lyre* »[1264].

> Jacob : « *D'autre part, le régime disciplinaire n'a pas en vue l'amélioration morale, le redressement du criminel mais tout au contraire son abrutissement. On parle d'amendement moral sans parler de l'amendement physique, comme si la qualité du premier n'était pas le résultat de la qualité du second. (…) Le régime cellulaire, enfant, fruit nocif d'une philanthropie ignorante, est un laminoir à pression duquel les meilleures physiologies se brisent au lieu de s'assouplir, de se discipliner. Soutiendrait-on qu'on rééduque la physiologie d'un homme en le déséquilibrant* »[1265].

[1258] A.O.M., H1404/Roques.
[1259] A.O.M., H1404/Roques.
[1260] A.O.M., H1404/Roques.
[1261] A.O.M., H1404/Roques.
[1262] A.O.M., H1404/Roques.
[1263] L'article intitulé « *Les embusqués des prisons et des bagnes* » parait dans *Le Journal* du 23 avril 1915.
[1264] Cité dans Mesclon Antoine, op. cit., p.177-185.
[1265] A.O.M., H1481/Jacob.

Tous deux autodidactes, Jacob et Roques développent un argumentaire à peu de choses près similaire. Si le ton dont use Jacob parait plus respectueux, il s'explique aisément par le destinataire de la missive, savoir un homme d'état qui peut bien, si l'envie lui prend, ordonner des mesures de rétorsion à l'encontre du forçat rétif à toute hiérarchie. Cela n'empêche pas le matricule 34777 de réagir lui aussi à l'article de Dhur comme il le fait remarquer à sa mère le 22 août 1915[1266]. La lettre de Roques révèle enfin que l'homme verse comme son cadet dans la pratique épistolaire de la dénonciation et de la revendication. Comme pour Alexandre Jacob, les courriers qu'il reçoit de sa famille constituent un soutien vital, un moyen de supporter, d'endurer la vie du bagne. Nous ne pouvons avec certitude affirmer que les deux anciens complices aient noué des relations aux îles du Salut, un espace à la surface pourtant plus que réduite. Roques est libéré 9 avril 1917[1267]. Il finit par échouer à Cayenne, vivant chichement comme tous les libérés. Il meurt le 28 septembre 1928 des suites d'une fracture de la rotule[1268]. A cette date, Alexandre Jacob connaît les joies et les plaisirs d'une vie libre en métropole depuis le 31 décembre 1927. Cette liberté nouvellement retrouvée met fin à quelques dix-neuf années de détention durant lesquelles Jacob a multiplié les énergies pour survivre, résister et sortir du bagne.

III. Survivre et résister au bagne

A. Lire et écrire

1) Une relation épistolaire oedipienne

Sans appui, sans soutien, sans un lien aussi minime soit-il avec l'extérieur, le prisonnier, l'enfermé, le bagnard ne peut espérer adoucir son sort à l'intérieur de son espace carcéral. Dans celui-ci, nous avons vu que la vie était réglée, organisée, régie par un rapport de force hiérarchique se traduisant d'un côté par la soumission pour le forçat aux règlements et aux volontés des « gaffes » et, de l'autre, par une confrontation physique parfois violente et meurtrière entre « fagots ». La survie du transporté dans l'institution totale dépend de sa capacité d'adaptation et de réaction. Les conditions de détention réduisent largement les marges de manœuvre et conditionnent un milieu particulièrement mortifère. L'espérance de vie du forçat à son arrivée ne dépasse pas un lustre. Le matricule 34777 survit à plus de 19 ans de bagne. Le dimanche 8 mars 1925, le journaliste Louis Roubaud, dans les colonnes du *Quotidien*, emboîte le pas de son éminent confrère Albert Londres dans le combat que ce dernier initie contre le bagne. Roubaud part d'un cas particulier qu'il conçoit comme édifiant. Pour lui, « *le cas du forçat Jacob pose une poignante énigme* » :

> « *Mais le chef des Travailleurs de la Nuit avait commis, sans être assassin, assez de crimes pour mériter cent fois le bagne. Vous direz qu'il y est bien ! (…) Oui. Mais j'ai sur la table tout un paquet de lettres, toutes adressées à « ma chère maman » et offrant « de tendres caresses à ma bien bonne ». Tous les mois, depuis vingt ans, Mme Jacob reçoit une lettre de son fils. Et tous les mois, depuis vingt ans, elle lui en écrit une. (…) Je n'ai pas trouvé dans toutes ces pages, détachées au hasard d'un dossier de 240 lettres, dans une correspondance de vingt années, une seule pensée vulgaire ou égoïste, pas un mot de haine. Ces feuillets sont lourds de sentiments humains, d'amour filial, de générosité ….* »[1269].

[1266] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.28.
[1267] A.O.M., H1404/Roques.
[1268] A.O.M., H1404/Roques.
[1269] *Le Quotidien*, dimanche 8 mars 1925.

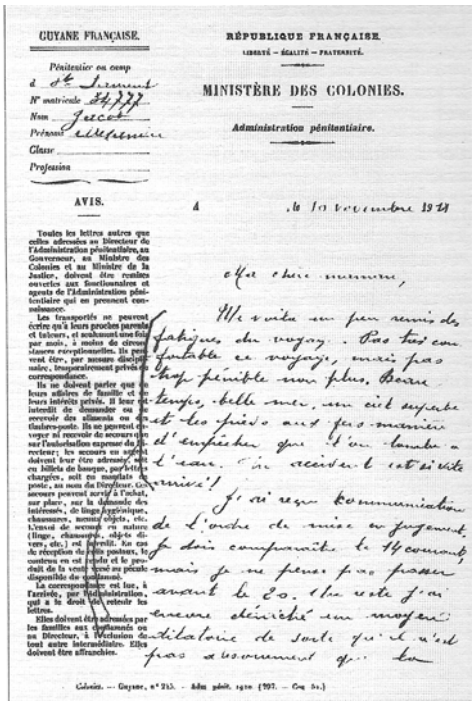

GUYANE FRANÇAISE.

Pénitentier ou camp
à St Laurent
N° matricule 34777
Nom Jacob
Prénom Alexandre
Classe
Profession

AVIS.

Toutes les lettres autres que celles adressées au Directeur de l'Administration pénitentiaire, au Gouverneur, au Ministre des Colonies et au Ministre de la Justice, doivent être remises ouvertes aux fonctionnaires et agents de l'Administration pénitentiaire qui en prennent connaissance.

Les transportés ne peuvent écrire qu'à leurs proches parents et tuteurs, et seulement une fois par mois, à moins de circonstances exceptionnelles. Ils peuvent être, par mesure disciplinaire, temporairement privés de correspondance.

Ils ne doivent parler que de leurs affaires de famille et de leurs intérêts privés. Il leur est interdit de demander ou de recevoir des aliments ou des timbres-poste. Ils ne peuvent envoyer ni recevoir de secours que sur l'autorisation expresse du Directeur; les secours en argent doivent leur être adressés, soit en billets de banque, par lettres chargées, soit en mandats de poste, au nom du Directeur. Ces secours peuvent servir à l'achat, sur place, sur la demande des intéressés, de linge hygiénique, chaussures, menus objets, etc. L'envoi de secours en nature (linge, chaussures, objets divers, etc.) est interdit. En cas de réception de colis postaux, le contenu en est rendu et le produit de la vente versé au pécule disponible du condamné.

La correspondance est lue, à l'arrivée, par l'Administration, qui a le droit de retenir les lettres.

Elles doivent être adressées par les familles aux condamnés ou au Directeur, à l'exclusion de tout autre intermédiaire. Elles doivent être affranchies.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ.

MINISTÈRE DES COLONIES.

Administration pénitentiaire.

A le 10 novembre 1921

Ma chère maman,

Me voilà un peu remis des fatigues du voyage. Pas très confortable ce voyage, mais pas trop pénible non plus. Beau temps, belle mer, un ciel superbe et les pieds aux fers manière d'empêcher que l'on tombe à l'eau. Un accident est si vite arrivé!

J'ai reçu communication de l'ordre de mise en jugement. Je dois comparaître le 14 courant, mais je ne pense pas passer avant le 20. Une reste j'ai encore dénicher un moyen dilatoire de sorte qu'il n'est pas absolument que la

Colonies. — Guyane, n° 215. — Adm. pénit. 1920 (797. — Cop. 51.)

Les lettres qu'Alexandre Jacob adresse à sa mère sont également riches de renseignements sur la vie des forçats. Mais le bagnard Jacob destine aussi ses courriers à l'Administration Pénitentiaire et au ministre des Colonies. Nous pouvons alors déterminer une relation épistolaire faite de 182 lettres et s'étalant chronologiquement de 1910 à 1925[1270]. Or le journaliste Roubaud évoque 240 missives. Celles, envoyées de 1905 à 1909, restent à ce jour introuvables. Soit elles ont été égarées ou non rendues à Marie Jacob, lorsque celle-ci les confie pendant la campagne de libération que Roubaud du Quotidien et Million du Peuple lancent en février - mars 1925, soit elles pourrissent ou dorment encore dans un quelconque grenier. Les seuls éléments de correspondance sur lesquels nous pouvons nous reposer pour cette période manquante sont la lettre que l'interné Jacob au dépôt pénitentiaire de Saint Martin de Ré écrit le 29 octobre 1905[1271], et la plainte qu'il formule le 2 mars 1907 à l'encontre du surveillant - chef Colombani[1272]. Les lettres de Marie Jacob à son fils ainsi que le courrier clandestin que le bagnard expédie depuis les îles font aussi cruellement défaut. Nous disposons toutefois de celles qui furent interceptées par l'A.P. qui les inséra dans le dossier du forçat[1273]. Car la correspondance du bagne est épluchée par une bureaucratie pénitentiaire qui n'hésite pas à confisquer les missives, dès que celles-ci lui semblent suspectes. Les surveillants appliquent le règlement tel qu'il est indiqué sur les lettres pré-imprimées que le forçat utilise pour son courrier « officiel » :

> « *Les transportés ne peuvent écrire qu'à leurs proches parents et tuteurs, et seulement une fois par mois, à moins de circonstances exceptionnelles. Ils peuvent être par mesure disciplinaire temporairement privés de correspondance. Ils ne doivent parler que de leurs affaires de famille et de leurs intérêts privés. (…) La correspondance est lue, tant au départ qu'à l'arrivée, par l'administration qui a le droit de retenir les lettres* »[1274].

[1270] Voir Introduction.
[1271] Archives Amary.
[1272] A.O.M., H1481/Jacob.
[1273] A.O.M., H1481/Jacob.
[1274] Archives Amary.

Pour contourner cette censure, Alexandre Jacob utilise deux moyens. Depuis les îles du Salut il n'est pas aisé de faire parvenir une lettre clandestine. Il faut pour cela attendre qu'un forçat soit libéré et envoyé sur le continent d'où l'expédition de la missive frauduleuse s'avère nettement plus aisé. Le matricule 34777 utilise aussi le règlement précité pour mieux se jouer de lui. Une bonne partie de ses lettres est codée. Jacob parvient de la sorte à faire passer des consignes, des informations et des projets qu'il faut pouvoir tenir secret. Il use très souvent de ces codes pour décrire les problèmes de circulation du courrier illicite ou bien encore pour exhorter sa mère à la plus grande prudence vis-à-vis de telle ou telle personne. De cette manière, Marie Jacob peut savoir, par exemple, à la fin de l'année 1911, que son fils n'apprécie guère la présence autour d'elle de *Léonie*. Il associe cet individu (homme ou femme) au peu recommandable *Paulin*, dont la liaison avec la police en font un ennemi. Le 2 mars 1912, il conseille à sa mère de rompre les relations avec *Laurence*, personnage ambigu lié à *Jacques* qu'il ne semble pas non plus tenir en haute estime[1275]. Peut-être demande-t-il à sa mère de se méfier de deux boîtes à lettres en lesquelles il n'éprouve guère de confiance. Environ 70 personnages apparaissent dans la correspondance d'Alexandre Jacob. Nous établissons une liste détaillée un peu plus loin. Parmi les noms codés, beaucoup représentent soit Jacob lui-même (*Auguste, Julien, Lucien, Paul* ou encore *Quatre-Fils*) soit sa mère qui, de 1911 à 1913, apparaît sous la forme d'un contrepet : *Myra* ou *Myrrha*. Une multitude d'individus plus ou moins secondaires évoluent également. D'une manière épisodique, *Roger*, que l'on retrouve transformé à l'aide du verlan en *Géraud, Gerrod* ou *Gerro*, est mentionné six fois au cours de l'année 1915[1276]. Il s'agit fort probablement d'un intermédiaire ayant gardé pour lui du matériel envoyé par Marie Jacob pour les besoins d'une évasion. Pour brouiller les pistes, Alexandre Jacob décline aussi les noms du masculin au féminin. Ainsi *Julien* peut-il devenir *Julia* ou *Julie*. *Lucien* se change en *Lucie, Luce* ou *Lucienne* et Marie Jacob en *Marius*. Le bagnard Jacob emploie encore des noms approchants en supprimant ou rajoutant une lettre en transformant le nom en surnom. Selon les dires de Jacob à Alain Sergent, *Elisabeth* et ses dérivés personnifient l'Administration Pénitentiaire[1277]. Jacob la présente très souvent comme une amie de Julien pour mieux gêner les lectures indiscrètes. Comme pour *Lucien* et *Myra*, *Elisabeth* (alias *Elisa, Elsa, Lisa, Lise* ou encore *Betty*) fait partie des personnages récurrents, de la galerie de portraits inventée par Alexandre Jacob. Dans cet ordre d'esprit, *Octave* désigne la police, la Sûreté Parisienne. Il revient 27 fois entre 1910 et 1924. Alexandre Jacob se sert pareillement d'images, utilisant par exemple le monde des livres. Le 27 janvier 19113, il demande à sa mère si elle lui a envoyé les trois volumes du « *règne d'Elisabeth* »[1278] et affirme un mois auparavant « *n'avoir pas beaucoup la tête à lire des ouvrages techniques* » tels ceux de la *collection Betty*[1279]. Le 23 août 1912, il estime excellent pour son moral la lecture des « *Sept Vaudoyers* »[1280]. Vraisemblablement un ami de Jacob, *Vaudois* apparaît 13 fois entre 1912 et 1914 sous diverses formes (*Vaudoyer, Vauvais, Vauvay* ou encore *Vauvois*). Il semble aider Marie Jacob dans les démarches en faveur de son fils[1281] et pourrait désigner Gustave Hervé, le célèbre antimilitariste qui, en 1914, devient

[1275] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.291. Le recul ici exprimé vis-à-vis de Jacques s'estompe par la suite et fait place à des liens d'amitié relativement forts. Jacques est très certainement Jacques Sautarel. Ce dernier accompagne souvent Marie Jacob dans les démarches en faveur de son fils.
[1276] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.17-36, lettres du 14 janvier, du 25 février, du 19 avril, du 24 mai, du 28 juin et du 28 septembre 1915.
[1277] Sergent Alain, op. cit., p.153.
[1278] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.324.
[1279] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.323.
[1280] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.315.
[1281] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.343, lettre du 12 septembre 1913 : « *Du reste, M.Vaudoyer (…) par les conseils qu'il lui donnera et dont il a fort besoin lui permettra de réaliser de gros bénéfices* ».

ouvertement belliciste. Cela expliquerait la disparition de ce personnage à partir du commencement des hostilités qui enflamment l'Europe. Le plus souvent, le domaine de la famille sert de cadre à l'emploi des pseudonymes et des codes. Cette famille, celle de Marie Jacob bien sûr, doit se comprendre dans le sens le plus large possible. Les personnages deviennent tour à tour les frères et les sœurs du détenu mais également ses tantes, ses oncles, ses cousins, ses cousines, ses grands-parents. Les allusions à *l'Oncle* commencent le 12 mars 1923[1282] et s'arrêtent le 16 décembre de l'année suivante[1283], soit une vingtaine d'apparitions jusqu'à la libération de Jacob. Devenu un personnage important dans la vie du forçat, *l'Oncle* est le nom de code pour Louis Rousseau avec qui Jacob se lie d'amitié quand celui-ci exerce la médecine coloniale aux îles du Salut. Alexandre Jacob poursuit cette relation, mais d'une manière épistolaire et clandestine, avec le médecin rapatrié en métropole au début de l'année 1923. Il faut rajouter dans la galerie de portraits les amis de chaque membre de la famille imaginaire. Dès son internement à Saint Martin de Ré, Alexandre Jacob met donc au point un réseau fictif de relations devant passer au travers de la censure pénitentiaire. Que peut en effet dire l'A.P. lorsqu'elle lit les saluts réguliers adressés à chaque fin de lettre à *Tante* et à *Bonne Voisine*. Celle-ci apparaît dans la lettre du 17 janvier 1911[1284] et disparaît de la correspondance en septembre 1921[1285]. Derrière elle pourrait se cacher la femme de l'avocat parisien André Aron, vedette de cabaret avant-guerre chez qui Marie Jacob a trouvé à s'employer, et surtout chez qui elle peut trouver un actif et prépondérant soutien. Pour opacifier encore plus la lecture de ses lettres, Alexandre Jacob se plaît parfois à dédoubler son personnage dans une même situation. Le 30 octobre 1911, le forçat trouve étonnant que « *Myra n'ait rien reçu de Paul alors que ce dernier a dit à Lucie qu'il lui avait écrit* »[1286]. En fin de compte, l'abondance de passages codés annonce le plus souvent une préparation d'évasion, la réception ou l'envoi d'un courrier clandestin, la mise en œuvre d'une démarche officielle ou non auprès d'une personne estimée influente. La correspondance du bagnard révèle la richesse du réseau de soutien organisé depuis les îles du Salut par Jacob et, depuis Paris, par sa mère.

Code	Personne réelle	Nombre d'apparitions	Apparition – Disparition
ALBERT	Ami des Jacob	2	1911-1914
ALEXIS	Ami marseillais	4	1915-1917
ALICE	Amie de Marie Jacob	3	1922-1923
ALIX	Alric	3	1923-1925
ANDRE	Félix Bour ?	3	1910-1911
AUGUSTE	Alexandre Jacob	39	1911-1925
BAPTISTE	Projet d'évasion avec Dieudonné	2	1917-1917
BARON	Clarenson	2	1917-1924
BIBA	Inconnu	1	1914
BIBYL	Intermédiaire courrier	2	1911-1913
BLANC	Intermédiaire courrier	11	1919-1922
BONNE VOISINE	Madame Aron	Récurrent	1911-1925
BOULANG	Intermédiaire courrier	2	1922-1923
BRUN	Vieil ami de Jacob	8	1911-1919
BRUNWICH	Inconnu	1	1913
CABA	Ancien Travailleur de la Nuit ?	1	1911
CARMEN	Intermédiaire courrier	1	1921
CHARLES	Malato	5	1910-1918

[1282] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.168.
[1283] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.188.
[1284] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.250.
[1285] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.156, lettre du 29 septembre 1921.
[1286] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.277.

COLOMBAT	Projet d'évasion	7	1916-1917
Mme DAIGNANT	Intermédiaire courrier	1	1921
DAVID	Intermédiaire courrier	1	1911
DOROTHEE	Joseph Ferrand	1	1911
EDOUARD	Ami marseillais	1	1915
ELISABETH	Administration Pénitentiaire	55	1911-1925
EMILIE	Firbos	5	1917-1918
FELICIE	Courrier non arrivé	4	1911-1912
FRANCOIS	Bagnard évadé	1	1913
Mme GARROT	Destinataire courrier clandestin	1	1923
GEORGES	Deboë	1	1920
GIEVANT	Envoi de matériel	4	1916-1917
GRAND MAMAN	Ami des Jacob	1	1913
Mme HARRAUD	Ami des Jacob	2	1917
HENRIETTE	Ancien anarchiste	1	1922
HELENE	Journaliste au Libertaire	9	1913-1919
HIRTH	Ancien anarchiste ?	1	1914
HONORE	Bonnefoy	3	1911-1913
JACQUES	Sautarel	35	1910-1923
JEANNOT	Intermédiaire courrier	5	1920-1924
JULIEN	Alexandre Jacob	55	1911-1925
LAURE	Ami prisonnier	3	1911-1912
LAURENT	Ami au comportement ambigu	5	1911-1913
LEON	Pélissard	1	1913
LEONIE	Indicateur de police	2	1911-1913
LOUIS	Matha ?	5	1912-1916
LOUISE	Amie de Marie Jacob	13	1911-1921
LUCIEN	Alexandre Jacob	43	1910-1924
MADELEINE	Fernand Fau	3	1910-1910
MARIE et ANNE	Bagnard libéré	2	1917-1918
MARIUS	Marie Jacob	4	1915-1916
MICHEL	Almereyda ?	12	1913-1917
MICHELIN	Bagnard évadé et repris	1	1920
MILOU	Inconnu	2	1916-1917
MINKA	Projet d'évasion	1	1917
MYRA	Marie Jacob	17	1911-1913
OCTAVE	Police	27	1910-1924
ONCLE	Louis Rousseau	20	1923-1924
PALMA	Ami marseillais	1	1915
PAUL	Alexandre Jacob	11	1911-1912
PAULIN	Indicateur police	2	1911-1912
PIERRE	Indicateur police	1	1914
QUATRE FILS	Alexandre Jacob	4	1921-1923
Mme RAGNEAU	Amie de Marie Jacob	1	1920
RIETTE	Inconnu	1	1913
RIPIN	Avocat parisien	2	1913-1913
ROGER	Bagnard libéré	8	1915-1921
ROSE	Amie de Marie Jacob	15	1918-1921
SEBAT	Sébastien Faure	1	1910
SEVINE	Inconnu	1	1910
SITANE	Administration Pénitentiaire	1	1916
TANTE	Ami proche de Marie Jacob	Récurrente	1911-1918
THERESA	Marie Jacob	2	1915-1921
TITIN	Intermédiaire courrier	1	1917
TREVE	Bagnard délateur	1	1916
VALTHARD	Intermédiaire courrier	1	1912
VAUDOIS	Gustave Hervé ?	13	1912-1914


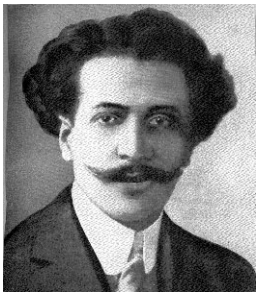

Hervé et Almeyreda / Vaudois et Michel ?

Le codage des lettres n'implique pas forcément une réussite de l'envoi. Le 22 février 1910, l'A.P. retient par exemple la lettre où Alexandre Jacob annonce organiser « *le mariage de Madelon* », c'est-à-dire l'envoi d'armes par sa mère pour les besoins d'une évasion[1287]. L'organisation de ces pratiques épistolaires particulières n'occupe enfin qu'une partie de la correspondance du bagnard. Celui-ci s'emploie aussi et surtout à entretenir le lien qui l'unit à sa génitrice. Or, il apparaît que les lettres qu'il reçoit de sa mère constituent autant de ferments de force morale. Ce rapport oedipien engendre la résistance au système pénitentiaire. Le moindre retard de courrier provoque l'émoi, l'affolement, l'inquiétude des deux côtés de l'Atlantique. La salvatrice lettre est attendue avec ferveur. Le courrier venant de France arrive en Guyane à peu près tous les 28 jours. Il est acheminé soit par des bateaux français, soit par des transports anglais et hollandais approvisionnant leurs colonies respectives. C'est pourquoi nous pouvons trouver de nombreuses mentions à ceux-ci mais également de multiples allusions au retard des navires français apportant la missive tant espérée. Alexandre Jacob prend d'ailleurs bien soin d'expliquer les dits retards ou la réception de tel ou tel colis. De cette façon, il rassure sa mère et vérifie qu'un envoi n'ait pas été détourné. Lors de la Première Guerre mondiale, le 23 février 1917, il justifie la lenteur de l'acheminement du courrier par les opérations militaires en cours (la guerre sous-marine à outrance) et demande à sa mère de se résigner à l'attente[1288]. Un mois plus tard, il réitère son conseil estimant avec ironie qu' « *on ne vaccine pas encore les bateaux contre ce risque* »[1289]. Sur les 182 lettres que nous avons étudiées, 176 sont destinées à Marie Jacob, soit 96.7% du total de notre corpus. Et, comme l'indique Louis Roubaud en 1925, à travers elle transparaît l'amour filial généré entre autres par l'absence du père dès la petite enfance mais aussi par sa déchéance alcoolique. Nous l'avons écrit dans le chapitre consacré à la jeunesse d'Alexandre Jacob[1290], cela ne signifie en rien une quelconque haine du géniteur même si Marie Jacob utilise régulièrement cet argument de la boisson et de la violence lorsqu'elle entreprend des démarches officielles en faveur de son fils. Elle le fait volontairement, et certes maladroitement, pour émouvoir ses interlocuteurs[1291]. Joseph Jacob meurt en 1905, pendant le procès d'Amiens, mais il disparaît de la vie de son fils dès l'aventure illégaliste des Travailleurs de la Nuit. Le fils unique est donc l'objet d'un report de sentiment et, réciproquement, Marie Jacob est l'objet de toutes les attentions du fils. Le rapport, même épistolaire, entre les deux êtres prend donc un caractère vital à partir du moment où le fils est séparé de la mère du fait de son envoi au bagne.

[1287] Voir *II) B) 2) Premiers échecs : au moins sept tentatives en quatre ans*.
[1288] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.73.
[1289] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.75, lettre du 9 mars 1917.
[1290] Voir *Chapitre 1 : Une jeunesse marseillaise*.
[1291] A.N., BB 24 1012 dossier 2818 S 05, lettre de Marie Jacob au Président de la République, 10 janvier 1910 : « *Je considère que mon fils est une victime. (…) Une victime de son père d'abord, mon mari, alcoolique violent et paresseux, qui ne s'occupa jamais de l'éducation de son fils, le martyrisa et l'obligea ainsi à nous quitter dès l'âge de onze ans* ». Marie Jacob fait ici allusion à la carrière maritime du jeune mousse Jacob, débutée une fois le certificat d'étude obtenu.

Les lettres qu'Alexandre envoie à Marie s'organisent autour d'une dizaine de thèmes où celui de la santé occupe une place de choix. Nous avons en effet écrit que les 176 lettres s'inscrivent comme des bulletins de santé chargés d'apaiser les craintes de la « *bien bonne* » sur la déficience physique de son rejeton. Inversement, le fils cherche à savoir comment sa « *chère maman* » se porte et lui prodigue, de 1910 à 1925, de nombreux conseils de soins, de médications à prendre, de traitements à suivre. Il se soucie à l'occasion des nombreuses opérations que la vieille femme doit subir et du surmenage consécutif à son travail :

> 31 janvier 1910 : « *Je le pressentais bien que tu étais malade. Cela se sentait à te lire. (…) C'est que c'est grave une congestion. Il te faut prendre des soins, suivre un régime, sinon tu pourrais rechuter. Tu n'as pas eu raison de me le cacher. En toute chose, j'estime qu'il vaut mieux savoir la vérité* »[1292].
>
> 19 avril 1915 : « *Comme tes nouvelles sont attristantes ! Bien que cette affection ne soit pas très grave, elle est cependant à ton âge incurable ! (…) A quoi bon maudire, gémir ! C'est aussi naïf que de prier. (…) Tu sais ma bien bonne, nous avons besoin d'être forts* »[1293].
>
> 29 mai 1919 : « *Aussi bien, hors le soucis de ma santé et de la tienne, le reste ne me tracasse guère* ».
>
> 29 septembre 1921 : « *Et toi, comment vas-tu ma bien bonne ? Coucicouça, pas trop bien, si je sais lire entre tes lignes. Je te l'ai dit mille fois, tu te surmènes trop. Tu sembles oublier que le repos n'est pas l'apanage exclusif des habitants du jardin des plantes. Les gens aussi y ont quelques droits. Que ne te l'offres-tu ?* »[1294].
>
> 17 décembre 1923 : « *Garde-toi des rhumes, grippes, bronchites et autres malédictions que le bon dieu prodigue à cette saison. Il vaut mieux avoir commerce avec le diable. Chez lui, au moins, il fait plus chaud* »[1295].

A travers ce thème de la santé, nous pouvons nous rendre compte du sentiment filial extrêmement fort qui anime Alexandre Jacob. Il est d'ailleurs perceptible sur l'ensemble des rubriques que l'on retrouve presque systématiquement dans ses courriers. Méthodique, le bagnard conçoit ainsi ses lettres comme autant de comptes-rendus mensuels bâtis autour des sujets suivants :

- Accusé de réception des lettres et colis
- Santé de Marie et d'Alexandre Jacob
- Vie de Marie Jacob
- Vie d'Alexandre Jacob aux îles du Salut
- Vie de la famille fictive pour annoncer une évasion, un courrier clandestin, etc.
- Affaires judiciaires impliquant Alexandre Jacob
- démarches de Marie Jacob auprès des institutions
- Actualité
- Souvenirs et nouvelles d'amis
- Lecture et étude

[1292] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.220.
[1293] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.22.
[1294] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.115.
[1295] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.177.

A partir de cette organisation stricte et rigoureuse de sa pensée, Alexandre Jacob s'autorise de temps à autres quelques digressions. L'anarchiste évoque peu les évènements de l'actualité. Seule la Première Guerre mondiale retient en fait son attention. De 1914 à 1918, et même au-delà, l'embrasement de l'Europe lui autorise d'amples réflexions philosophiques sur la nature humaine. Ce sont ces pensées qui frappent, des années plus tard, le journaliste Louis Roubaud. Le bagnard sait alors faire preuve de prudence pour éviter les foudres de la censure qui frappe les propos pacifistes ou défaitistes. Le 22 juin 1920, il demande à sa mère de dire à Jacques Sautarel de mesurer ses déclarations antimilitaristes dans les lettres que ce dernier lui envoie[1296]. L'attitude du bijoutier libertaire s'explique par la mort de son fils tombé au front en 1916. De son côté, le bagnard nuance ses déclarations. Le 20 octobre 1914, par exemple, il trouve que, du fait de son caporalisme, « *l'anéantissement de l'Allemagne est chose désirable* ». Mais ce n'est que pour mieux s'élever contre la justesse des idées nationalistes et l'erreur du sentiment patriotique. Et, pour convaincre sa mère de la fatuité de ce qu'elle a pu coucher sur papier, de son propos germanophobe, il oppose l'excellence des écrits de Schiller, de Goethe, de Nietzsche, de Stirner et même de Bismarck[1297]. Les civilisations, pour lui se valent, et par conséquent il ne peut adhérer à l'idée d'une union sacrée comme le font un bon nombre de libertaires par exemple. En février 1916, « *l'appel des 16* » est lancé. A cette occasion, un certain nombre d'anarchistes, estimant devoir passer outre leur pacifisme, s'engagent et soutiennent ce qu'ils considèrent comme une lutte contre l'impérialisme allemand. Parmi les 15 signataires d'un texte qui jette un peu plus de confusion dans le mouvement libertaire, nous retrouvons entre autres Paul Reclus, Kropotkine, Jean Grave et surtout Charles Malato. Il se peut que ce soit cet écrivain et militant libertaire qui, en son temps, fut un des grands amis d'Alexandre Jacob, que ce dernier prend violemment à partie le 18 mars 1918[1298]. Malato apparaît sous le nom de code *Charles* ; l'oncle de *Charles* se nomme *Julien*. Une fois encore, Jacob se joue de la censure en inversant l'ordre chronologique puisqu'il est le cadet de son ancien ami, devenu dans sa correspondance son neveu. L'utilisation des termes « *défection* », « *désertion* » et « *lâcheté* » est à double emploi : *Charles*, membre de la famille imaginaire, se trouve au Brésil et Marie a reçu une lettre de lui. A travers l'idée du « *combat pour un drapeau* », Alexandre Jacob laisse croire que cette personne à qui il promet une sévère correction de la part de Julien, aurait abandonné ses camarades sur le front. Or, « *le combat pour le drapeau* » n'indique pas la couleur de celui-ci et peut tout aussi bien s'assimiler à la lutte anarchiste qui, par définition, nie le principe de patrie. Autre hypothèse : le drapeau peut représenter Jacob lui-même, c'est-à-dire l'abandon par Malato de son ancien ami. Il se montre effectivement solidaire au début de la détention du forçat 34777. Des rapports de police font même état en 1908 de préparatifs d'évasion organisés par ses soins[1299]. Puis, passé cette date, Malato disparaît des documents que nous avons compulsés. La guerre, que Jacob prévoit encore longue le 8 mai 1916[1300], l'amène

[1296] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.143 : « *Dis à Jacques qu'à l'avenir, lorsqu'il m'écrira, il veuille bien s'abstenir de toutes considérations philosophiques sur la guerre, sinon ses lettres ne me seront pas remises. La mort de son pauvre enfant lui fait maudire un évènement inéluctable. Faut-il maudire le vent parce qu'il cause des naufrages ?* ».

[1297] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.13.

[1298] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.89.

[1299] Voir *III) B) 2) Premiers échecs : au moins sept tentatives en quatre ans*.

[1300] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.59 : « *Quant à la fin du conflit, je ne crois pas qu'on puisse sérieusement la prévoir. Il y a un siècle, l'Europe coalisée a mis exactement 22 ans pour mater l'hégémonie révolutionnaire et napoléonienne de 1793 à 1815. Ce précédent historique nous induit à nous poser cette question : sommes-nous assez jeunes pour voir la fin de la guerre ? (…) En se basant sur la puissance des engins de guerre, on évaluait la durée du conflit à plusieurs mois à peine, alors que, par des moyens appropriés aux méthodes nouvelles, la guerre dure depuis bientôt deux ans et rien de vraiment objectif n'autorise d'en prévoir une fin prochaine. Donc, dans les circonstances présentes, le mieux est de considérer le temps de guerre comme normal plutôt qu'accidentel et momentané* ».

surtout à des réflexions d'ordre philosophico-politiques sur le monde des bagnards. Comme Arthur Roques, il s'indigne du qualificatif outrageant d' « *embusqués* » qui leur est fait dans la presse. Dès le début des opérations militaires, « *le prisonnier de guerre sociale* » Jacob établit la comparaison bagnard – soldat :

> « *N'est-ce pas la plus belle chose, la plus sublime des sensations, que de mourir les armes à la main ? Toute question de subjectivisme et de métaphysique mise à part, ceux-là sont à envier et non à plaindre. Ce qui est triste, ce qui est pitoyable, suprêmement lamentable, c'est ce suicide de tous les instants, c'est cette mort graduelle, goutte à goutte, que l'on nomme vie tranquille, cette vie cénobitique des capucins, des limaces et des forçats* »[1301].

La guerre mondiale donne bien lieu en fin de compte à une intense méditation et ce au-delà des évènements, des annonces de batailles, de la conjoncture militaire. Certains aspects concrets du conflit le préoccupent pourtant quand la vie et le bien-être de sa mère sont en jeu. Le 23 septembre 1914, il avoue une appréhension dirigée plus sur les conséquences de la guerre que sur la guerre elle-même qu'il définit comme « *une fatalité de l'existence* »[1302]. Il craint la misère, la maladie, la famine pour les plus humbles. La première bataille de la Marne engendre l'inquiétude et, s'il se réjouit de l'échec de la menace allemande sur la capitale, ce n'est que parce que Marie Jacob s'y trouve. De la sorte, la deuxième bataille de la Marne met fin également en 1918 à une sérieuse crise d'angoisse[1303] qu'atténue à peine le voyage de Marie Jacob à Marseille. La fin des hostilités n'est pas non plus forcément vécue comme un soulagement du fait notamment de l'inflation et de la grippe espagnole. Alexandre Jacob donne à l'occasion une réflexion sur la paix en comparant, le 1er janvier 1919, l'Europe au lendemain du conflit qui vient de l'ensanglanter au continent redessiné par le congrès de Vienne en 1815 :

> « *Au fond, qu'en est-il résulté ? Il nous reste à savoir – en supposant que nous vivions assez pour cela – ce qu'il résultera de cette Société des Nations* »[1304].

Tout au long des ses années de bagne, Alexandre Jacob ponctue sa correspondance de remarques politiques et de considérations philosophiques sur la vie. Certes, le corpus étudié est incomplet, mais grâce à lui, nous pouvons suivre le parcours du bagnard et surtout, entrevoir les rapports humains extrêmement forts unissant fils et mère. Marie Jacob échafaude une multitude de projets pour adoucir le sort de son prisonnier de fils. En 1910, celui de s'établir en Guyane révèle bien cette relation oedipienne. Mais le fils aimé a tôt fait par l'ironie de lui montrer une entreprise aussi hasardeuse qu'inutile :

> « *Pour une bonne idée, ça c'est une bonne idée ; même en cherchant bien, je ne crois pas que l'on puisse en trouver de meilleures. Ainsi, tu veux venir me rejoindre ? A la bonne heure ! C'est un joli pays, sais-tu, que la Guyane française, si joli, si beau, si pittoresque, si délicieux surtout que je ne m'étonne plus, mais plus du tout de ta décision. S'il m'était permis d'exprimer toute ma pensée à cet égard, mon éloge serait plus laudatif encore mais, puisque les règlements ne me permettent pas cette licence, je me bornerai à te dire ma bien bonne que ton idée, ton idée fixe comme tu le dis, n'est pas des plus raisonnables. Si tu veux m'en croire, tu resteras tranquillement à Paris* »[1305].

[1301] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.15, lettre du 19 novembre 1914.
[1302] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.11.
[1303] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.89-93, lettres du 18 mars au 18 juin 1918.
[1304] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.106.
[1305] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.233, lettre du 26 mai 1910.

Alexandre Jacob sait que sa mère ne supporterait pas la vie guyanaise. Il sait surtout que sa présence dans la capitale est bien plus utile. Marie Jacob sert de lien. C'est elle qui active les réseaux de soutien ; c'est elle qui organise à l'occasion certaines tentatives d'évasion ; c'est encore elle qui multiplie les démarches en sa faveur, avec ou sans son consentement. Marie Jacob est donc une pièce maîtresse dans la vie et dans le jeu du bagnard. Sans elle, pas de résistance possible. La correspondance permet à Jacob de tenir ; les écrits du matricule 34777 indiquent à Marie Jacob ses besoins. A ce titre, il exprime un désir intense de lecture qui amplifie encore plus la résistance et la force de survie.

2) Lire et apprendre pour se défendre

Lorsqu'il écrit la genèse de son illégalisme à Jean Maitron, sous la forme des « *Souvenirs rassis d'un demi-siècle* » en 1948[1306], l'ancien forçat devenu marchand forain dans le Berry signale à l'historien de l'anarchisme français avoir cessé logiquement sa lutte contre la société avec son arrestation en 1903. Il écrit aussi et surtout l'avoir reprise au bagne « *sous une autre forme et par d'autres moyens* »[1307]. Il ne s'agit donc pas uniquement de résistance à l'univers carcéral mais bel et bien d'un combat mené contre le principe annihilant d'autorité incarné en Guyane par l'Administration Pénitentiaire. La correspondance d'Alexandre Jacob met en exergue la notion fondamentale du savoir. Nous pouvons suivre à cet effet l'insatiable faim de connaissance et d'étude qui brise dès le départ l'insupportable monotonie de la prison :

> « *J'aime beaucoup ces livres et revues que tu m'as envoyés, mais les revues surtout. Cela dissipe la tristesse du lieu, on revit de la vie ; pour un moment, l'illusion est agréable ; on se croirait ailleurs que là où on est en réalité* »[1308].

La réclusion, subie de 1909 à 1912, induit l'inaction et exacerbe particulièrement le besoin vital de lire. L'appétit de lecture du bagnard parait sans limite et ce dernier inscrit presque systématiquement dans les lettres envoyées à sa mère une commande d'ouvrages. Marie Jacob s'échine à accéder aux requêtes que son fils formule tout au long de sa détention. Elle rajoute souvent d'ailleurs aux colis, de nombreuses revues et feuilles littéraires, s'enquiert de savoir si le volume envoyé a plu ou non, demande des précisions sur tel ou tel livre désiré. L'éclectisme de son fils facilite les recherches auprès des librairies et des maisons d'édition, auprès des amis qu'elle sollicite.

> « *S'il me fallait citer tous les auteurs et les genres qui me conviennent, je crois bien que ce serait un peu long. Tu n'ignores pas que j'ai la manie des livres pour les lire, non pour les emprisonner* »[1309].

Les ouvrages d'histoire succèdent aux romans-feuilletons et précèdent les essais de vulgarisation scientifique. Jacob apprécie réellement tous les genres littéraires. Dans les cellules de Saint Joseph, il ne peut que lire. Cela lui permet de passer « *des heures délicieuses* » et, écrit-il le 18 octobre 1911, « *les jours s'écoulent rapides* »[1310]. Bien sûr, la moindre punition suppose la proscription d'un loisir solitaire pratiqué en fin de compte par une minorité de

[1306] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.214-220.
[1307] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.217.
[1308] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.227.
[1309] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.290, lettre du 22 février 1912.
[1310] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.274.

détenus. Jacob est de ceux-là. Il se distingue de la masse. Après sa peine de réclusion, les goûts du lecteur insatiable donnent l'impression de s'affiner. Il recherche en effet dans le livre une réponse à la crise de dépression qui l'étreint en 1913. Le 3 juin de cette année, par exemple, il accuse réception des ouvrages envoyés par sa mère et ne peut s'empêcher de les commenter :

> « *Quant aux revues, aux livres, c'est de la pure blague. (…) Je t'ai dit un livre fort, par exemple L'unique et sa propriété de Max Stirner. Quant à cette littérature de salon, c'est bon pour des marchands de chandelles, des douaniers en retraite et des jockeys en fin de selle. Je suis trop immoral pour goûter ces âneries* »[1311].

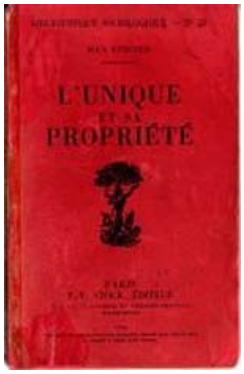



Quatre mois auparavant, il réclamait déjà des lectures plus « *sérieuses* » et le choix qu'il opère sur « *La volonté de puissance* » de Nietzsche est révélateur à plus d'un titre[1312]. L'homme cherche à développer sa résistance morale avec « *ce professeur d'énergie* »[1313], à se persuader qu'il n'y a pas de douleur mais une idée de la douleur. Jacob reprend donc à son compte les principes du philosophe allemand et pense comme lui, le 19 avril 1915, que « *ce qui ne tue pas rend fort* »[1314]. Le 28 juin de cette année, il qualifie même « l*e chantre de Zarathoustra* » de « *divin éducateur* »[1315]. Prisant les concepts nietzschéens, Alexandre Jacob retrouve peu à peu une vigueur d'esprit. Il développe même toute une philosophie de la résistance basée sur l'action et le refus de l'introspection, du repli sur soi :

> « *Quand on est fort occupé de soi-même, les paupières laissent plutôt l'œil sec. Lorsque de la vie on sait souffrir la vie, les pires catastrophes sont autant de toniques qui, en prenant position contre nous, nous rendent plus forts d'âme. Et cela seul importe. Laissons les pleurs et les jérémiades aux fervents des cosmétiques et de la poudre de riz. Nous, nous avons autre chose à penser et à faire* »[1316].

Les considérations, les appréciations philosophiques du bagnard se multiplient dans ses missives : sur la vérité (22 mai 1919)[1317], sur l'abstraction (7 février 1916)[1318], sur la vie

[1311] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.337.
[1312] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.326.
[1313] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.326.
[1314] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.23.
[1315] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.25.
[1316] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.89.
[1317] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.115 : « *La vie n'est pas idéaliste, elle. Elle n'est pas constituée par le verbe mais bien par des actes et des évènements qui, tous, dépouillés du coloris de nos illusions, de nos rêves, sont loin d'être aussi beaux que ceux que les moralistes nous le peignent. Il est vrai que les moralistes croient à la vérité, à leurs vérités, alors que l'unique, que la seule vérité qui se puisse soutenir c'est qu'il n'y a rien de*

(20 août 1918)[1319]. Pour autant, Alexandre Jacob n'abandonne pas le précepte stirnérien d'égoïsme, fondement de son individualisme, qu'il justifie ainsi le 29 octobre 1913 :

> « *La vie est dure, pénible. C'est avec des actes que l'on arrive à s'affranchir des lois de la nécessité et non avec des formules séduisantes mais creuses. Egoïstes ? Mais tous les êtres sont égoïstes. (…) Bien sûr, il y a la manière. Ainsi, être égoïste dans les petites choses, mesquinement, bassement, avec une dose de crapulerie, ce n'est pas beau ni digne. Mais son petit-fils ne me paraît pas se classer dans cette catégorie. A mon gré, il est encore trop individualiste. A vrai dire, ce n'est pas un défaut. Encore que toute foi soit fausse, qu'il n'y ait rien de vrai, il est de toute nécessité d'en avoir une. De tenir quelque chose pour vrai* »[1320].

La Première Guerre mondiale vient interrompre les lectures philosophiques allemandes du bagnard même si Stirner passe à travers les mailles de la censure. L'A.P. lui confisque « *ses* » Nietzsche pendant l'été 1915[1321]. C'est pourquoi, espérant poursuivre ses pensées et réflexions, Alexandre Jacob se replie derrière des auteurs classiques et modernes. Les 19 avril, 1er et 22 août, et 28 septembre 1915[1322], il dresse un inventaire des titres que Marie Jacob doit lui procurer[1323]. Parmi eux, les philosophes des Lumières se taillent la part du lion. La volonté de relire la « *Théologie morale* » d'Escobar doit toutefois retenir notre attention. Ce casuiste espagnol du XVIIe siècle, dont les ouvrages sont qualifiés par le bagnard de « *très pieux, très moral* »[1324], excusait dans ses écrits les tares et les faiblesses de la morale humaine. Il n'y a alors guère de chance qu'un surveillant militaire émette une quelconque objection sur une lecture qu'il doit au mieux entrevoir comme religieuse ! Sans pour autant imaginer l'ensemble du personnel de l'Administration Pénitentiaire comme inculte, il va de soi que la censure de Nietzsche s'explique par la nationalité de cet auteur. Voltaire, Montaigne, Fontenelle ont ainsi plus de chance d'arriver à destination, entre les mains de l'anarchiste. Pour autant, leur propos est tout aussi subversif, en ce sens qu'ils ont tous réfléchi sur les notions d'autorité, de pouvoir, de comportement, etc.. Par mesure de précaution et après la saisie de « *Daphnis et Chloé* » (15 février 1916)[1325], Alexandre Jacob recommande à sa mère de ne pas envoyer d'œuvres de Zola et de Balzac qui, selon lui, n'arriveraient pas à destination[1326]. Le 22 août 1916, les livres de Paul Louis Courrier lui sont retirés[1327]. Malgré tout, le bagnard parvient à se constituer « *une petite bibliothèque d'auteurs et d'oeuvres*

---

vrai. Quand on arrive à cette hauteur de pensée, comment veux-tu croire à quelque chose. C'est un peu mon cas ».

[1318] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.45-46 : « *C'est un misère de se tourmenter en vain. Que le destin voile le ciel d'un nuage sombre ou nous ménage la clarté d'un beau jour, faisons en sorte de nous trouver à la hauteur des circonstances. Avec une telle optique morale, le plaisir n'est jamais un dissolvant et la douleur est toujours un stimulant. (…) Comme le diable, je me suis fait ermite et, bien que ma Thébaïde soit semée de longues épines, j'y puis cependant goûter de grandes et saines joies intellectuelles* ».

[1319] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.96 : « *Le jeu de la vie, c'est comme celui de la roulette. Pour gagner, il faut miser et, en misant, on peut aussi bien perdre que gagner* ».

[1320] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.348.

[1321] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.26.

[1322] 19 avril : *Pensées et maximes* de La Rochefoucaud, *Traité de l'esprit* d'Helvétius, *Essais* de Montaigne, Œuvres de Chamfort, *Les surhumains* d'Emerson, *L'athéisme* de Le Dantec.
1er août : *L'Ethique* de Spinoza, *Le dictionnaire philosophique* de Voltaire.
28 septembre : *Correspondance avec le roi de Prusse* de Voltaire, *Dialogue des morts*, *Pluralité des mondes*, *Histoire des oracles* de Fontenelle.

[1323] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.22-36.

[1324] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.26, lettre du 1er août 1915.

[1325] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.49.

[1326] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.66, lettre du 22 août 1916.

[1327] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.66.

choisies » (17 octobre 1915)[1328]. Le goût d'Alexandre Jacob pour les belles lettres ne l'empêche pas non plus de se développer une culture autodidacte et universelle, de se tenir au fait des dernières sorties littéraires et scientifiques avec les revues qu'il reçoit. Le 22 août 1915, il demande à sa mère de lui procurer « *Le crime et la société* » du Dr Maxwell, sorti six ans auparavant[1329]. La diversification des lectures reprend après la guerre ; Marie Jacob l'abonne au *Mercure de France* :

> « *Aussi sa pensée sur l'actualité littéraire et artistique, philosophique, historique, scientifique, a reçu l'influence heureuse des écrivains de ce bel organe. Il pense littérature avec Jean de Gourmont, Rachilde, voit les arts avec Georg Kahn, le théâtre avec Henri Béraud, les journaux avec Bury, l'histoire avec Barthélémy, les questions militaires avec Jean Morel et les sciences avec J.Bohn* »[1330].

Les lectures d'Alexandre Jacob développent son sens critique, déjà fort affiné. Le bagnard aime faire part à sa mère de son avis sur tel auteur, de son jugement sur tel ouvrage. Jacob sait se faire critique :

> 18 octobre 1911 : « *Quant au roman, ma foi, bien que la facture soit très soignée, la charpente irréprochable, quoique de-ci, de-là on y rencontre de cinglantes remarques, quelques envolées philosophiques, c'est toujours du roman-feuilleton. Le nom de l'auteur faisait espérer un peu plus d'audace. Bah ! Quand on écrit pour gagner sa vie, on ne fait pas toujours ce qu'on veut* »[1331].
>
> 15 août 1912 : « *Quel plaidoyer en faveur de la Tradition, du principe d'Autorité, quel réquisitoire contre le féminisme qu'Un divorce de Paul Bourget ! Au fond, des préjugés habilement parés de sophismes. Cependant, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt car les théories y sont impartialement exposées* »[1332].
>
> 29 juillet 1914 : « *Très content du livre de Han Ryner. Je ne l'ai pas encore lu mais je connais l'auteur. Ça me suffit pour me réjouir à l'avance. Je ne t'en dirais pas autant des deux dernières feuilles littéraires. Ce Tolstoï me parait assommant ; ça pue le christianisme* »[1333].
>
> 1er janvier 1919 : « *J'ai lu avec intérêt la brochure du Verne anglais, un Verne plus savant, plus littéraire, et sociologue averti. L'idée maîtresse en est séduisante, s'adaptant assez bien à la pensée populaire du moment car le monde semble traverser une épidémie, ou si tu préfères une crise de néo christianisme* »[1334].

Mais Jacob ne se contente pas de développer une philosophie de la vie grâce à ses lectures. Il ne s'accommode pas des seuls plaisirs et savoirs procurés par les livres. Il s'essaie, nous venons de le constater, à la critique littéraire. Mais il entend surtout mettre à profit les ressour-ces qu'il peut tirer d'une connaissance scientifique, liée à une étude empirique, des faits. Le combat d'Alexandre Jacob s'exprime contre le système pénitentiaire. Dans cet état d'esprit, il commence à mettre en œuvre, à la fin de l'année 1915, un projet d'envergure. Jusqu'en 1918, la volonté d'écrire un ouvrage de criminologie l'amène à élaborer une large et exhaustive liste d'ouvrages de spécialistes sur la question[1335]. Des

[1328] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.37.
[1329] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.26
[1330] Normand Jean, *Les mystères du bagne*, cité dans Sergent Alain, op. cit., p.170.
[1331] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.274.
[1332] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.313.
[1333] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.355.
[1334] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.105.
[1335] Les demandes de livres sur le thème du crime se poursuivent au-delà du projet de livre :
11 décembre 1915 : Garraud, Feuilloley, Proal, Saleilles, Tardes, de Fleury, Enrico Ferri, Lombroso.

médecins neurologues aux agrégés de droit, il consulte, digère, compare, assimile toutes les écoles, des plus anciennes aux plus novatrices ; de Beccaria, père des législations contemporaines, à Durkheim qui inscrit le crime dans la société. Le bagnard n'oublie pas non plus les disciples de Lombroso qui défendent, eux, la thèse pathologique de l'hérédité. Il lit aussi l'ensemble des textes, lois et autres décrets sur la transportation, épluche d'une manière pointilleuse les codes de justice civile, militaire, criminelle et maritime. Il finit par accumuler un savoir encyclopédique l'amenant à élaborer sa propre conception du droit. Il critique férocement la justice de son temps bâtie selon lui autour des verbes « *pouvoir* » et « *devoir* »[1336]. Il dénonce par ce biais un axiome manichéen récurrent : le criminel doit expier et son amendement signifie à peine la possibilité d'une faveur. De cette constatation, le bagnard imagine une problématique originale : la réfutation de l'opposition fondatrice entre l'honnête et le criminel doit aboutir à une refonte complète du système judiciaire. Cette hypothèse devient chez lui un leitmotiv et c'est sans étonnement que nous pouvons retrouver cette idée dans la lettre qu'il écrit en 1932 au député Ernest Laffont. A l'époque le bagnard est devenu un homme libre qui poursuit son combat, sa lutte contre les prisons. Nous reproduisons ci-dessous un large extrait de ce courrier qui, selon nous, résume, et l'ampleur du travail accompli par Alexandre Jacob, et son analyse de la justice et du système pénitentiaire :

> « *Permettez-moi de vous répondre sans la moindre vanité que, autodidactement, j'ai fait du droit avec Garraud, G.Vidal, Cruche (pardon Cuche), Tarde, Lombroso, Garofalo, Enrico Ferri, Huguneey, Maxwell, Beccaria, Bentham, De Rosi, Von Litz, Prius, Van Hammel, que je jette pêle-mêle et d'autres auteurs que j'oublie. On trouve là dedans quelques idées plutôt archaïques que neuves, des aperçus philosophiques, des sentences, de la littérature et du charabia. Quand on songe que le criminologue le plus représentatif de l'école française, Gabriel Tarde, n'a pas pu s'évader de cette impasse : « faire souffrir sans faire mourir ou faire mourir sans faire souffrir ». Pensée sino-latine et médiévale. Quelle pitié ! Tous ces savants de cabinet ne connaissent rien du grand livre de la vie. Tous leurs systèmes sont construits en fonction de leurs idées personnelles, de leurs croyances et surtout de leurs intérêts de classe. A la base de toutes ces écoles, (…) il y a une erreur,*

---

12 décembre 1915 : catalogue Félix Alcan, œuvres choisies de Lamarck, Délits et peines de Beccaria, L'esprit des lois de Montesquieu.
8 février 1916 : deux volumes de La science française car l'étude sociologique y est fait par Emile Durckheim), L'âme du criminel de Fleury, Les maladies de la volonté de Rebot, La justice criminelle en France de Jourdan.
9 mars 1916 : Criminalité comparée de Tardes, Dressage à l'éducation de Mendouse, Dégénérescence et criminalité de Féré, lois et décrets relatifs à la transportation, Le crime et la peine de Proal, Le crime de Lombroso, La sociologie universelle de Ferri, La criminologie de Garofalo, Les lois de l'imitation de Tardes, L'idée de culpabilité, l'individualisation de la peine de Saleille, La morale sexuelle de Wilm, Demis fous et demis responsables de Grasset, Criminalité dans l'adolescence de Duprat, Aliénés et anormaux de Roubinovitch.
8 mai 1916 : Traité de science et de législation de Cuche, Cours de droit criminel de Vidal, Les criminels peints par eux-mêmes de Hesse.
28 mai 1917 : un dictionnaire Littré.
30 septembre 1918 : code d'instruction criminelle, code pénal, manuel des procédures devant les tribunaux maritimes.

[1336] Jacob Alexandre, Ecrits, volume II, p.69, lettre du 27 septembre 1916 : « *Il te faut savoir que deux verbes, dans le langage judiciaire et administratif, dominent toute la législation. Ce sont devoir et pouvoir. Ainsi, quand il s'agit de réprimer une infraction, le texte dit toujours invariablement : devra. S'agit-il, au contraire, de tempérer la rigueur de la répression (circonstances atténuantes, libération conditionnelle) ou bien d'accorder une faveur (obtention de la deuxième et première classe, de la concession de terrain, etc.), le texte dit alors toujours invariablement : pourra. Conclusion : devra implique un droit tandis que pourra signifie à peine la possibilité d'une faveur. Ainsi, par exemple, j'ai le droit de subir ma peine et quelque bonne que soit ma conduite, quelque correcte que soit ma moralité, la règle ne m'autorise d'aucun moyen pour obtenir l'une des quelconques récompenses. L'administration est la seule juge de la question* ».

disons le mot, un mensonge capital. Celui-ci : la délinquance est l'exception, l'honnêteté la règle. C'est le contraire qui est exact. Combien y a-t-il d'individus qui, à l'âge de 20 ans, n'ont pas enfreint les prescriptions du code pénal ? Peut-être un sur vingt mille. Et encore. Et cela est normal. Dans l'état actuel de nos sociétés, il ne saurait en être autrement. Ainsi bien pourquoi infliger des peines atrocement afflictives aux malheureux qui ont chuté dans les filets du code ? Le criminel est tout simplement un honnête homme qui n'a pas réussi. Inversez la proposition et vous aurez la définition de l'honnête homme. L'unanimité des auteurs soutient qu'il faut des peines sévères, dures, afflictives, afin que les honnêtes gens puissent vivre en paix. Balançoires, phrases sonores mais creuses. De fait, ceux qui vivent en paix, largement, grassement, copieusement, ce sont les plus nocifs des malfaiteurs. Un code dont on extirperait ce mensonge, qui est la pierre angulaire de toute répression barbare, un code qui ferait table rase des concepts de châtiment et d'expiation, un code qui viserait à prévenir plutôt qu'à réprimer, complété par une science pénitentiaire soucieuse avant tout d'amendement, voilà qui honorerait un pays civilisé. Ce ne sera certainement pas l'œuvre de la France ».[1337]

Alexandre Jacob espère fort probablement, une fois son travail terminé, trouver un écho favorable à sa démarche qu'il veut scientifique auprès des ministères de la Justice et des Colonies. Peut-être même, comme il l'avait écrit à sa mère le 27 septembre 1916, table-t-il sur des mesures de faveur[1338]. Le bagnard est, à cette époque, passé à la seconde classe. Il escompte peut-être un désinternement des îles. Toutefois, le projet n'aboutit pas. Le 18 mars 1918, Jacob ne s'estime plus « *dans une situation favorable pour continuer ce travail à peine ébauché d'ailleurs* »[1339]. S'il paraît renâcler devant l'ampleur de la tâche qui lui reste à accomplir, il faut aussi mettre en avant les crises arthritiques qui vont crescendo depuis 1916[1340] et le font souffrir. Elles rendent à ce propos son écriture détestable, illisible mais n'obèrent pas ses capacités de réflexion. L'abandon du livre sur le crime ne constitue pas pourtant un échec en soi. Bien au contraire. Le matricule 34777 entend bien dès le départ utiliser d'une manière concrète le savoir acquis. Dans « *Les mystères du bagne* », Jean Normand fait parler Eugène Dieudonné sur son compagnon de case :

« *Jacob étudie le droit pour mieux se défendre, pour s'en servir et c'est le droit, je veux dire l'esprit du droit, qui l'a saisi tout entier. Il est juste de dire qu'il a rendu infiniment de services à la population pénale par sa connaissance du droit. Nombreux sont ceux qui lui doivent de fortes diminutions de peine et, si beaucoup d'entre nous savent maintenant se défendre, c'est à lui qu'ils le doivent, moi le tout premier* »[1341].

A partir de 1916, les notions juridiques occupent une place grandissante dans la prose d'Alexandre Jacob qu'il destine tant à sa mère qu'au ministre des Colonies. Ses plaintes deviennent de fait plus recevables parce que s'appuyant sur des textes de lois. Ainsi en est-il de celle qu'il formule le 20 avril 1919[1342] à propos de la punition de 30 jours de cachot que lui a infligé la commission disciplinaire en violation, d'après le bagnard, des articles 867 du Code de justice militaire, 14 du décret du 4 septembre 1891, 640 du Code d'instruction criminelle et 12 de la loi du 5 octobre 1899. La lettre se poursuit sur un commentaire appliqué et justifié des différents articles de loi. Elle se conclut sur une demande de levée de ladite punition qui

[1337] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.205.
[1338] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.69 : « *Quand mon travail sera terminé et expédié au ministre qui, je l'espère, le lira avec intérêt, je t'en informerai afin que les personnes que tu sais veuillent bien intercéder en ma faveur* ».
[1339] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.90.
[1340] Voir *II) A) 3) Etre malade et mourir au bagne*.
[1341] Cité dans Sergent Alain, op. cit., p.289.
[1342] A.O.M., H1481/Jacob.

l'empêche de passer à la 1ère classe. L'année suivante[1343], Alexandre Jacob réitère le procédé pour demander l'application de la loi d'amnistie du 19 octobre 1919 à l'ensemble de la population pénale de la Guyane et pour s'indigner des restrictions alimentaires frappant le monde des bagnards, deux ans après l'arrêt des hostilités en Europe. Il met encore le 2 janvier 1922 le ministre des Colonies face aux contradictions d'un règlement qui interdit à un forçat d'écrire en dessous d'une périodicité mensuelle, l'obligeant de force à choisir son destinataire et à exclure les autres de sa relation épistolaire[1344]. Le savoir juridique d'Alexandre Jacob s'applique au-delà de la simple lettre revendicative. Affecté à la première classe en 1920, le commandant des îles du Salut fait même appel à son savoir juridique pour démêler des questions litigieuses. Nous revenons sur ce point un peu plus loin. Mais, ce savoir est dès le départ conçu comme un moyen de défense, comme l'outil d'une lutte engagée contre l'A.P.. Il lui permet d'affronter sereinement le Tribunal Maritime Spécial. En ce sens la connaissance du droit est, chez Alexandre Jacob, intimement liée à ses multiples projets d'évasion.

B. Les Belles d'Alexandre Jacob

1) L'illusion libératrice

Dès sa création, le bagne alimente les imaginations. De Chéri Bibi à Papillon, en passant par Jean Valjean, pour ne citer que les héros-bagnards les pus célèbres, aucun récit, aucun roman, aucun article n'échappe à la tentation d'inclure dans son propos la narration dramatique et édifiante d'une évasion. Cela n'a au demeurant rien de surprenant. Le bagne offre tous les ingrédient d'un style qui acquiert ses lettres de noblesse et fait le succès des grandes maisons d'édition et des grands quotidiens populaires au XIXe siècle : l'aventure. De là aussi, à partir de l'entre-deux-guerres, l'heureuse prospérité des souvenirs de bagnards qui ont réussi ou échoué leur Belle : Belbenoit, Dieudonné, Jacques Andouard, Mesclon, etc.. L'évasion fait partie de l'histoire des bagnes de Guyane. Ce n'est d'ailleurs pas sans une certaine ironie qu'Alexis Danan relève dans son livre « *Cayenne* » l'arrivée dans cette ville du forçat matricule 1 au début du mois de mai 1852 : « *Le 7 juin de l'année suivante, Louis Dauny s'évadait* »[1345].

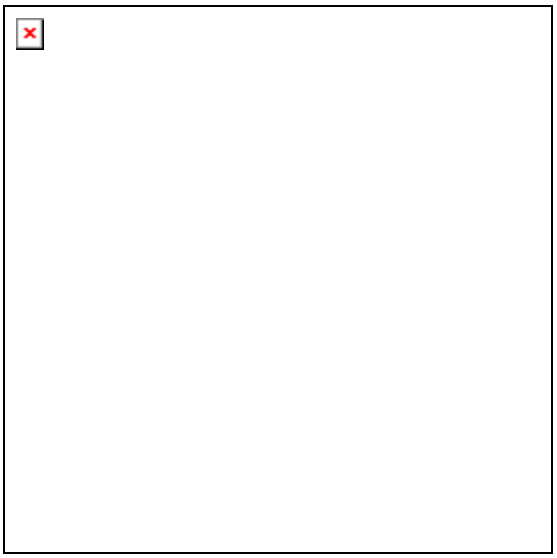

Evasion de forçats

[1343] A.O.M., H1481/Jacob, lettre du 21 janvier 1920.
[1344] A.O.M., H1481/Jacob.
[1345] Danan Alexis, op. cit., p.289.

L'histoire de la transportation admet environ 9000 évadés, soit 16% du nombre des forçats passés par la Guyane et une moyenne annuelle oscillant entre 600 et 800 individus. Quelques impressionnantes que puissent être ces évaluations, la définition même de l'évasion relativise en soi le phénomène. L'Administration Pénitentiaire considère officiellement comme évadé le bagnard qui ne réapparaît pas au bout de douze heures après la constatation de son absence. Nombreux sont ceux en effet qui reviennent au bout de un, deux ou trois jours, au bord de l'épuisement, ayant atteint les limites physiques de l'endurance, après avoir lutté contre les courants marins et les vents contraires, après s'être inexorablement perdu dans la jungle guyanaise. Car, comme l'estime Jean-Claude Michelot dans « *La guillotine sèche* », la mer et la forêt, les deux seules voies possibles de l'évasion, « *se chargent de défendre la société presque aussi sévèrement que les murs des prisons* »[1346]. La faillite de l'entreprise s'inscrit, au regard du cumul des difficultés, de manière quasiment systématique. Rares sont les bagnards qui ne connaissent pas le fiasco. Pour Eugène Dieudonné, 95% des évasions échouent[1347]. Pourtant, l'infime petit nombre de réussites suffisent à entretenir le mythe, à relever l'espoir du détenu prêt à braver une faune hostile et une végétation particulièrement inhospitalière. Les années 1906 et 1907, constituent dans cette optique, des années record. Michel Pierre estime à 878 et 858 les tentatives d'évasion et évalue à 250 et 120 le nombre des évadés définitifs[1348]. Il vaut mieux dans ce cas parler de non réintégration. Car le mystère entoure le devenir du fugitif qui n'a pas réapparu. Les compagnons détenus de l'évadé aiment à croire son entreprise couronnée de succès. La mort peut expliquer aussi cette non réintégration. Le fuyard expire de fatigue, passe de vie à trépas en se noyant ou en se blessant grièvement, agonise à la suite d'un coup de feu tiré par ses poursuivants. Qu'il soit mort ou vif, les Indiens Boni, les populations noires des tribus Boche, les chasseurs de prime et plus encore les surveillants militaires partent à la recherche du bagnard évadé. Sa capture, selon les dires du Docteur Rousseau, rapporte 10, 25 ou 50 francs selon qu'elle s'effectue à terre, en rivière ou en mer[1349]. Le médecin du bagne et Eugène Dieudonné consacrent tous deux un chapitre de leur ouvrage à l'évasion[1350]. S'ils insistent sur les obstacles qui mettent en échec le fuyard, ce n'est que pour mieux mettre en valeur « *les effort inouïs* »[1351] déployés par le forçat pour recouvrer la liberté, pour mieux stigmatiser « *de remarquables exemples d'énergie* »[1352]. Loin de condamner l'acte, les deux auteurs multiplient les exemples d'évasion, utopie libératrice confinant à l'obsession. Les motivations de l'évadé répondent à la souffrance endurée et mettent en relief une espèce « *d'instinct de conservation* »[1353] :

> « *Dès qu'il arrive au bagne, le condamné affamé, privé de tout confort élémentaire, exposé aux maladies tropicales et à une effrayante mortalité, n'a qu'une idée fixe entretenue par la faim : la fuite ! Quelques condamnés cependant prennent en patience la vie du pénitencier sans jamais tenter de s'évader. (…) Tous les autres tentent l'aventure* »[1354].

[1346] Michelot Jean-Claude, op. cit., p.144.
[1347] Dieudonné Eugène, op. cit., p.202.
[1348] Pierre Miche, op. cit., p.169.
[1349] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.182.
[1350] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.179-206, *chapitre 6 : Evasions*. Dieudonné Eugène, op. cit., p.181-203, *chapitre 9 : La Belle*.
[1351] Dieudonné Eugène, op. cit., p.181.
[1352] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.185.
[1353] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.186.
[1354] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.179.

Les condamnés aux travaux forcés à perpétuité, ceux dont le doublage implique une résidence perpétuelle figurent ainsi parmi les multirécidivistes de la fuite. Bien souvent l'évasion se produit au tout début de la détention. C'est pourquoi aussi la plupart d'entre elles tourne mal. L'ignorance du milieu pousse le bagnard à affronter des conditions extrêmes, à partir sans boussole, sans vivre, à longer « le banc des Français » lorsqu'il choisit la voie maritime et sur lequel il va s'échouer et mourir ensablé. La logistique de l'évadé, aussi préparée soit elle, n'obère pas les aspect aléatoires et les paramètres de l'échec l'emportent sur ceux de la réussite :

> « *L'évasion est une question de chance, de hasard, de connaissance des pays environnants et des choses de la mer, d'argent, de décision, de cran* »[1355].

L'évasion est surtout plus aisée pour les relégués individuels et pour les libérés astreints à résidence. Ceux-là bénéficient d'une surveillance réduite à la portion congrue. C'est le cas de Clément Duval fuyant la Guyane à partir de la concession qu'il obtient le 14 avril 1901. C'est également ceux de Léon Pélissard (libéré en 1911) et de Jules Clarenson (relégué individuel en 1918). Pour Alexandre Jacob, comme pour la plupart des anarchistes, l'évasion à partir des îles du Salut illustre à merveille l'horizon chimérique de la liberté, écrite par Albert Londres, chantée par Lucienne Boyer en 1929 et reprise avec brio en 1990 par le groupe de punk-rock Parabellum :

« La Loire a quitté La Palice.
Maintenant tout est bien fini.
On s'en va vers le Maroni
Où les requins font la police.
On est sans nom, on est plus rien.
La loi nous chasse de la ville.
On n'est plus qu'un bateau de chiens
Qu'on mène crever dans une île.

Mais alors apparaît la Belle,
La faim, la lèpre, le cachot,
Les coups de poing des pays chaud,
Rien ne sera trop beau pour elle !
Pour la liberté, les requins
Auront notre chair de coquins.
Et dans la forêt solennelle
Où la mort sonne à chaque pas,
Même lorsque tu ne viens pas,
C'est toi qu'on adore, la belle ! »[1356].

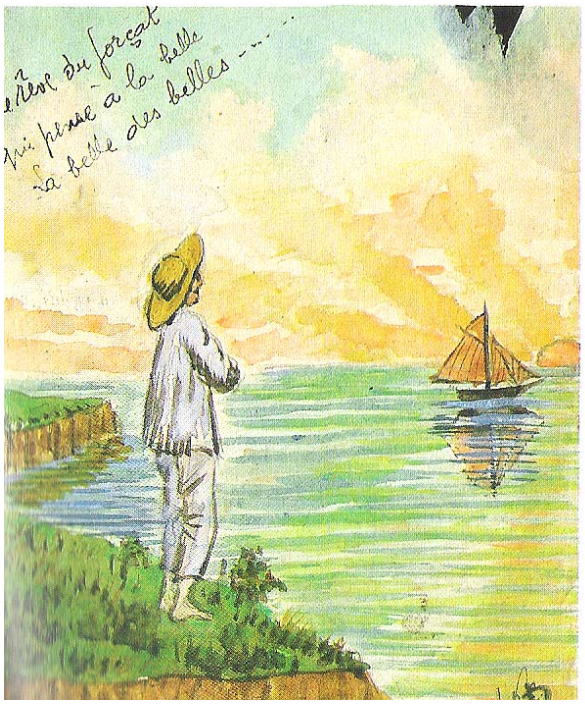

Si l'espoir de l'évasion entretient la survie du détenu, elle constitue aussi un des rouages de l'organisation du bagne. « *Les évasions font partie du système pénitentiaire* » écrit le Docteur Rousseau[1357]. Michel Devèze remarque à ce propos que, jusqu'en 1924, le nombre annuel des évadés non réintégrés représente à peu de chose près 20% des effectifs amenés de France tous les ans[1358]. L'évasion évite la surpopulation carcérale, participe à une sorte de jeu

[1355] Dieudonné Eugène, op. cit., p.203.
[1356] Londres Albert, chanson « *La Belle* », dans Parabellum, Eurobond Production, 1990.
[1357] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.186.
[1358] Devèze Michel, op. cit., p.248.

de vases communicants. Mais l'évasion et son échec presque généralisé permettent également à l'A.P. d'épuiser, de décourager, c'est-à-dire d'adoucir par l'exemple les autres détenus. Elle engendre enfin toute une économie parallèle dans laquelle les surveillants militaires ne sont pas les derniers à venir arrondir leur fin de mois. Une fois de plus, la plume du Docteur Rousseau vitupère, actes et preuves à l'appui, contre le personnel de l'institution pénitentiaire :

> « *Quand j'ai quitté la Guyane, aucun agent chargé de la police du fleuve Maroni ne se refusait à passer un condamné évadé sur le territoire hollandais moyennant 50 francs. L'année précédente le tarif n'était que de 25 francs* »[1359].

Le constat vaut aussi pour la population libre de la Guyane. Elle profite largement de la manne financière que constitue l'évasion. A Saint Laurent du Maroni, à Cayenne, à Kourou, nombre de tenanciers asiatiques utilisent leur gargote comme autant de magasins d'approvisionnement. Les prix, pour les candidats à l'évasion, sont en conséquence. Le pécule, que le bagnard fait fructifier par sa débrouille, et qu'il conserve précautionneusement dans son plan, fond comme neige au soleil quand il s'agit d'acquérir une pirogue ou encore de s'allouer les services d'un passeur. Dans tous les cas, l'évadé, demandeur, ne peut que s'en remettre au bon vouloir et à l'honnêteté supposé de l'offrant. Rousseau évoque longuement, à charge du système le cas de Victor Bichier[1360] qui, moyennant finance, transporte les bagnards évadés de Cayenne, où il vend officiellement son poisson frais, au Brésil. Un concours de cir-constances provoque l'arrestation du passeur en 1918. Bichier est condamné à 20 ans de travaux forcés pour assassinats, vols, et complicité d'évasion. L'homme tuait ses clients, les éventrait, volait leur plan, et s'en retournait tranquillement vendre le produit de sa pêche. Le 31 mai 1919, Bichier est interné aux îles du Salut. Bagnard modèle, le commandant du pénitencier le nomme porte-clefs trois ans plus tard. Au-delà de cet exemple édifiant, qu'il a très certainement recueilli auprès de son ami Jacob, Rousseau démonte les mécanismes de ce système engendré par l'évasion. Notons que le paradigme de la fuite déborde largement du cadre national. Les Guyanes anglaise et hollandaise accueillent en effet de nombreux fugitifs et trouvent à les employer dans les mines notamment. Quand le besoin de main d'œuvre se fait nettement moins sentir, l'évadé est renvoyé à ses pénates carcérales en vertu de conventions passées entre les gouverneurs des trois Guyanes, violant ouvertement les traités franco-anglais du 14 août 1877 et franco-hollandais du 24 décembre 1895. Par ces accords, la France doit motiver sa demande d'extradition. Or, en droit international, l'évasion pose un grand problème juridique. L'Administration Pénitentiaire ne peut officiellement pas reconnaître à un bagnard la légitime volonté de retrouver un espace, une vie libre. A moins, bien sûr, de vouloir engendrer sa propre déconsidération. C'est pourquoi l'évasion constitue en France un crime, puni de deux à cinq ans de réclusion (ou de travaux forcés pour les relégués individuels et les libérés astreints à résidence). Dans ces conditions, les Belles d'Alexandre Jacob sont intimement liées à sa connaissance du droit. Pour cinq de ses jugements, il doit répondre des accusations d'évasion, de tentative d'évasion et de complicité d'évasion. Il est systématiquement acquitté.

2) Premiers échecs : au moins sept tentatives en 4 ans

Alexandre Jacob entreprend d'après Alain Sergent 18 tentatives d'évasion en 19 ans de présence aux îles du Salut. Or la biographie de l'anarchiste n'en évoque que 11. En confrontant celle-ci au dossier du bagnard ainsi qu'à sa correspondance, nous pouvons ramener le

[1359] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.187.
[1360] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.187-193.

nombre de Belles à 15, soit 3 de moins que celui précédemment annoncé. Il faut donc pour admettre l'affirmation de Sergent accepter une définition aussi large que possible de l'évasion, en incluant les absences non autorisées, l'élaboration théorique du projet, les soupçons de l'A.P., mais aussi l'hypothèse d'une escapade dans les multiples et insondables codes de la correspondance du bagnard. Mais les lettres de 1906 à 1910 sont manquantes, hormis celles interceptées et retenues par l'Administration Pénitentiaire. Sur cette période, le bagnard tente un peu moins de la moitié de ses échappées. C'est certainement ce qui fait dire à Jacob Law qu'après ses multiples échecs, Alexandre Jacob « *a pris le parti de se plier* »[1361]. Ce jugement sévère et fallacieux de l'anarchiste russe envers son codétenu n'en indique pas moins que ce dernier effectue ses tentatives comme beaucoup de bagnards lors de ses premières années de détention. Quatre mois après son arrivée à Saint Laurent du Maroni, le docteur Bougrat, par exemple, profite de la liberté de mouvement que lui confère son emploi d'infirmier à l'hôpital de cette ville pour filer à l'anglaise. Ces vaines échappées ne sont pas envisageables aux îles du Salut. A la différence de ses compagnons, Alexandre Jacob commence d'abord par une phase d'observation durant laquelle il fait mine de se tenir tranquille selon les dires de Sergent :

> « *C'est vers la fin de l'année 1906 seulement, après avoir sondé longuement les hommes qui l'entouraient, que Jacob va tenter sa première évasion. (…) Jacob avait décidé trois autres forçats à l'accompagner. Ceux-ci qui travaillaient dans les îles, préparèrent des voiles. Un soir, les quatre hommes sortirent de la case Rouge, après avoir scié les barreaux, et filèrent à la Pierre Plate, grand rocher avançant dans l'eau d'où ils devaient partir après avoir construit un radeau de fortune avec des bananiers. Mais, sur la Pierre Plate, deux portes-clefs qui sommeillaient s'éveillèrent alors. Les fugitifs se consultèrent et, malgré la méfiance de Jacob, l'un d'eux assura qu'ils pouvaient laisser la vie sauve aux prisonniers qui les suppliaient à genoux. Libérés, les portes-clefs coururent prévenir les surveillants qui arrêtèrent les évadés après une chasse à l'homme de deux heures* »[1362].

Le 5 novembre 1906 la commission disciplinaire des îles de Salut condamne le forçat Jacob à sa première peine de cachot (30 jours)[1363]. Cette sanction confirme la narration drama-tique de Sergent. Elle la relativise aussi. Elle ne mentionne pas en effet de complices et ne reproche au bagnard que la confection de flotteurs qui peuvent bien sûr s'apparenter au « *radeau de fortune* ». Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu d'autres bagnards accompagnant Jacob. La même année, Joseph Ferrand écope lui aussi d'une peine de cachot (60 jours) pour le même type de tentative[1364]. Alain Sergent signale enfin une escapade sur l'île Royale à partir de la Case Rouge alors que Jacob se trouve en 1906 sur l'île Saint Joseph. Il est également étroitement surveillé, voire mis à l'isolement comme l'indique le commandant Michel[1365]. C'est à sa sortie de cachot que survient la rencontre sanglante avec le prévôt agressif de Saint Martin de Ré, Jacob se trouvant à ce moment sur l'île Royale pour y être soigné d'une forte bronchite[1366]. Le bagnard doit certainement mettre son échec à profit et relancer d'autres préparatifs de départ. Le dossier du matricule 34777 signale pour l'année 1907 deux nouveaux échecs, se soldant eux aussi par deux séjours dans les cachots[1367]. Nous ne savons pas dans le détail le déroulement de ces deux évasions. Nous pouvons entrevoir pourtant une

[1361] Jacob Law, op. cit., p.122.
[1362] Sergent Alain, op.cit., p.137.
[1363] A.O.M., H1841/Jacob.
[1364] A.O.M., H4097/Ferrand.
[1365] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.
[1366] Voir *II) A) 1) a) Frictions carcérales*.
[1367] A.O.M., H1841/Jacob.

progression laissant supposer que le bagnard se saisit de la moindre occasion, de la plus petite faille dans le système. Mais les trois belles de 1908 connaissent le même sort que les précédentes : 30 jours de cachot au mois de septembre et 15 jours de cellule au mois de novembre[1368]. A la différence de ces deux tentatives, celle du début de l'année 1908 est préparée de l'extérieur. Comme elles, elle n'aboutit pas. L'affaire Kazenelson, que ne mentionne pas Alain Sergent, met pourtant à jour l'activation d'un premier réseau de soutien[1369]. A Paris, les anarchistes n'oublient pas leur camarade emprisonné. Marie Jacob semble entretenir le souvenir des activités illégales de son fils et de ses largesses pour « la Cause ». En France, des amis du bagnard se mobilisent. Le 1er mars 1907, déjà, Louis Matha écrit au ministre des Colonies[1370]. Le gérant du *Libertaire* se plaint au nom de Marie Jacob que les produits envoyés à Jacob par cette dernière ne lui parviennent jamais. Rappelons que, par le passé, le voleur Jacob a financé l'achat, 15 rue d'Orsel à Paris, des locaux du journal anarchiste fondé par Sébastien Faure et Louise Michel. Le fait n'est pas simplement anecdotique. Il confirme, il justifie le soutien à l'emprisonné. Mais à Paris, la Sûreté veille et donne une première alerte à la fin de l'année 1907. L'affaire Kazenelson est lancée :

> « *Le 16 décembre 1907,*
> *Ministère de l'Intérieur,*
> *Direction de la Sûreté générale,*
> *4e bureau*
> *Dans une réunion organisée le 14 de ce mois, rue de la Glacière 107, il a été dit qu'Alexandre Jacob, condamné en 1905 par la Cour d'Assises d'Amiens, actuellement au bagne, serait admis sous peu à la deuxième classe et quatre mois après à la troisième, et qu'il faudrait trouver une femme qui voulut bien le rejoindre à la Nouvelle Calédonie pour qu'il puisse obtenir une concession ; une fois arrivé à ce résultat, il ne lui serait pas difficile de s'évader* »[1371].

Que la police croit Jacob emprisonné au bagne de Nouvelle Calédonie, alors que celui-ci a depuis bien longtemps fermé ses portes, peut prêter à sourire. De même, l'allusion au passage de catégories indique une méconnaissance du système carcéral. Le zélé fonctionnaire du 4e bureau de la Sûreté Générale, section affectée à la répression des menées anarchistes, indique l'exact contraire de l'ordre d'avancement des classes de bagnards. Quoi qu'il en soit, à Paris, on semble craindre le scandale d'une évasion de l'illégaliste. Les rapports qui suivent se font plus précis. Le 21 décembre de cette année une note stipule le nom de la femme en question[1372]. Une certaine Olga Kazenelson, ancienne maîtresse d'un dénommé Metek, se proposerait se partir pour la Guyane et d'y contracter un mariage blanc avec Alexandre Jacob. Elle aurait même rencontré la mère du bagnard par l'entremise de Charles Malato (rapport du 6 janvier 1908)[1373]. La police parisienne fait d'ailleurs de l'écrivain et militant anarchiste l'instigateur de cette conspiration qui, le 19 mars, prend même un caractère international :

> « *Malato procéderait de la façon suivante. Il a trouvé une jeune fille qui a consenti à épouser Jacob. Elle se rendra à Cayenne, épousera Jacob qui, après son mariage, sera, suivant l'usage, mis en concession, et pourra, dès lors, s'évader facilement. Cette jeune fille est une Juive russe, âgée de 20 ans et nommée Olga Katsnelson, mais dans le but d'éviter que la nationalité de cette jeune fille ne fit*

[1368] A.O.M., H1841/Jacob.
[1369] A.O.M., H1841/Jacob et A.C.F., cote 19940455, article 6, dossier 512.
[1370] A.O.M., H1841/Jacob.
[1371] A.C.F., cote 19940455, article 6, dossier 512.
[1372] A.C.F., cote 19940455, article 6, dossier 512.
[1373] A.O.M., H1481/Jacob.

soupçonner le rôle auquel elle s'est prêtée, Malato chercherait à lui procurer de faux papiers lui attribuant un état civil allemand »[1374].

Les craintes de la police parisienne ne vont pas au-delà de ce rapport. Pourtant, dès le mois de février 1908, le ministre des colonies ordonne au gouverneur de la Guyane de « *soumettre à un examen minutieux les lettres et colis* » adressés à Jacob[1375]. L'affaire est donc prise au sérieux et provoque, le 27 mars 1908, le classement du bagnard dans la catégorie B des internés aux îles du Salut. Le désinternement de Jacob ne peut donc plus être envisagé « *sans autorisation préalable du département* »[1376], c'est-à-dire sans un avis favorable du ministère des colonies. Le matricule 34777 demeure bloqué à vie sur les îles. L'affaire Kazenelson est un échec. Elle met pourtant en évidence des réseaux de soutien. Elle contredit en outre le propos d'Alain Sergent selon lequel le bagnard ne tenterait qu'une seule évasion en 1908[1377]. Le biographe de l'anarchiste omet de mentionner l'évasion par mariage blanc et celle pour laquelle la commission disciplinaire lui inflige 30 jours de cachot en septembre de cette année[1378]. Les 15 jours de cellule pourraient très bien en revanche correspondre au récit rocambolesque qu'il fait de la sixième Belle du forçat :

« *Le moyen en était toujours le même. Il s'agissait de sortir de la case pour construire rapidement un radeau en troncs de bananier et d'y monter une voile préparée à l'avance. Jacob avait toutefois pensé à la suite. Comme les évadés étaient le plus souvent arrêtés par les indigènes, il avait réussi à se procurer un costume de surveillant, un képi et avait confectionné un étui à revolver ainsi qu'une paire de moustache. Ainsi, en touchant terre avec ses complices, revêtu de l'uniforme et moustachu comme un surveillant corse, il paraîtrait ramener des forçats évadés et pourrait réquisitionner une pirogue. N'ayant pas pu se procurer de lime, cette fois, les bagnards décidés à partir creusèrent un trou dans la case. Avant de sortir le premier, Jacob prêta l'oreille. Il entendit alors très près de l'ouverture des bruits qui lui parurent suspects. Toujours sur ses gardes, Jacob poussa au dehors une espèce de mannequin qui reçut aussitôt une volée de coups de sabre d'abatis. Un mouchard avait vendu la mèche* »[1379].

Le dossier du bagnard 34777 signale une tentative d'évasion par « *bris de prison* »[1380]. Faut-il voir dans cette expression « *le trou dans le mur de la case* » que ferait Jacob dans la narration épique de Sergent ? Avec le temps, les Belles du forçat paraissent mieux préparées. Jacob tente de limiter les aspects aléatoires du mieux qu'il puisse faire. Nous retrouvons ici l'esprit d'à-propos, le sens de l'organisation et la prévoyance qui faisaient la force des Travailleurs de la Nuit. Mais, aussi bien ficelé que puisse être le projet, le forçat doit s'accommoder d'éléments exogènes imprévisibles. Les compagnons mis dans la confidence peuvent parler et, volontairement ou non, éveiller les soupçons des surveillants de l'île. De fait, Jacob entend minimiser les effets du paramètre hasard pour élargir ses marges de manœuvre. L'affaire du meurtre du forçat Capeletti au mois de décembre 1908 lui offre une occasion inespérée de mettre en œuvre ce qu'il espère être une ultime tentative d'évasion. Jacob doit passer devant le Tribunal Maritime Spécial et pense en connaître l'issue. Or, c'est bien parce qu'il imagine la peine capitale ou, au mieux, une funeste réclusion, que le bagnard échafaude

[1374] A.C.F., cote 19940455, article 6, dossier 512.
[1375] A.O.M., H1481/Jacob.
[1376] A.O.M., H1481/Jacob.
[1377] Sergent Alain, op. cit., p.144.
[1378] A.O.M., H1481/Jacob.
[1379] Sergent Alain, op. cit., p.144-145.
[1380] A.O.M., H1481/Jacob.

un plan aussi audacieux que désespéré. Il met à profit sa détention préventive à l'île Saint Joseph pour activer une fois de plus par le courrier clandestin ses réseaux de soutien métropolitains. L'idée de départ consiste à se faire envoyer des revolvers pour les utiliser après le procès. Jacob compte s'en servir pour s'emparer du vapeur Le Maroni le ramenant aux îles du Salut et filer vers le Brésil. C'est à Saint Laurent du Maroni que doivent arriver les armes cachées « *dans deux boîtes de langoustines vidées de leur contenu* »[1381], puis soigneusement ressoudées. A Paris, Marie Jacob ne peut seule prendre en charge toute la logistique. Comme l'indique Alain Sergent, des compagnons anarchistes seraient chargés de lui procurer balles et revolvers[1382]. A Saint Laurent du Maroni, le bagnard Fernand Fau, matricule 32107, s'occuppe de la réception du colis. Il apparaît dans la correspondance de Jacob sous le pseudonyme de Madeleine[1383], dérivé aussi en Madelon, dont Jacob organiserait le mariage. Malgré une synchronisation longuement étudiée, le projet avorte. Le poids des deux boîtes de conserve éveille la curiosité d'un surveillant qui en ordonne l'ouverture : « *Le pot aux roses découvert, l'émotion fut grande parmi les surveillants de la Tentiaire* »[1384]. L'enquête qui s'ensuit ne parvient pas à prouver le lien entre le bagnard Fau et le forçat Jacob. Le 27 mai 1910, le gouverneur de la Guyane fait son rapport au ministre des Colonies. Il donne ses conclusions à la suite des papiers saisis au cours d'une fouille dans les locaux disciplinaires de Saint Laurent du Maroni :

> « *Ces papiers n'ont pu être qu'imparfaitement traduits. A cette occasion, je me permettrais de rappeler, Monsieur le Ministre, que, pour les lettres numérotées 1672 et 1743 des 2 et 8 novembre 1909, vous signalant la saisie de deux revolvers adressés au transporté Fau, matricule 33107, dans l'élément pénal sous le pseudonyme de Madelon, il y a tout lieu de croire qu'il y a corrélation entre l'envoi de ces armes et la lettre du transporté Jacob destinée à sa mère, la femme Bouillot, domiciliée à Paris, 24 rue Voltaire. Jacob semble y faire allusion. D'autre part, les objets portant l'adresse du transporté Fau avaient été déposés au bureau de poste de la rue du Chemin Vert, dans le même arrondissement et à proximité de l'adresse sus indiquée* »[1385].

Aucune preuve compromettant Alexandre Jacob ne peut être apportée ni en Guyane ni dans la capitale où « *la sûreté parisienne enquête sur les faits et gestes de sa mère* »[1386]. La rue du Chemin Vert et la rue Voltaire se trouvent toutes deux dans le XIe arrondissement, distantes actuellement d'environ trois stations de métro. Mais Marie Jacob n'habite pas rue Voltaire ; elle loge au n°1 passage Etienne Delaunay. L'appartement fait le coin avec la rue Charonne qui, comme les deux autres, donne sur le boulevard Voltaire. Le nom donné à Marie Jacob suggère plus une boîte aux lettres que la mère du bagnard elle-même. Or, le 30 octobre 1925, Alexandre Jacob, interné à la prison de Saint Nazaire, reçoit une lettre de Georgette Bouillot l'appelant « *Cher cousin* »[1387]. Elle lui transmet les bons vœux de « *Tante Voltade* » ainsi que de sa « *cousine* ». Dans une autre lettre, écrite le 27 mars 1929 de la main de la même Georgette Bouillot, la dénomination change et Alexandre Jacob devient « *cher Monsieur* »[1388]. Cette missive porte en en-tête le sigle de l'*Union des Syndicats Ouvriers Fédérés de la région parisienne*. Si Georgette Bouillot semble plus une intime de Marie Jacob (est-elle « *la bonne voisine* », la « *tante* » des courriers de son fils ?), cette femme, liée au mouvement

[1381] Sergent Alain, op. cit., p.153.
[1382] Sergent Alain, op. cit., p.153.
[1383] Voir tableau des codes utilisés dans la correspondance d'Alexandre Jacob avec sa mère.
[1384] Sergent Alain, op. cit., p.153.
[1385] A.O.M., H1481/Jacob.
[1386] Sergent Alain, op. cit., p.153.
[1387] Archives Amary.
[1388] Archives Amary.

ouvrier français, prend aussi une part active dans la campagne de libération du forçat qui débute en 1925[1389]. Elle participe dès le départ au réseau de soutien comme nous pouvons ici le constater. Le rapport du gouverneur de la Guyane ne fait pas le rapprochement entre Marie Jacob et Georgette Bouillot. Il amalgame les deux personnes. Le codage des lettres brouille en effet les investigations et, en Guyane, le bagnard Fau s'insurge contre une très hypothétique machination, ourdie pour le perdre[1390]. Il écope d'après les dires de Jacob à Sergent d'un mois de cachot. C'est aussi sur ce thème que le bagnard sauve d'ailleurs sa tête devant le Tribunal Maritime Spécial, devant statuer sur le meurtre du forçat Capeletti. Car Alexandre Jacob joue sur deux tableaux. Parallèlement aux préparatifs d'évasion, le forçat 34777 entend bien organiser sa défense sur ce thème du complot et de la machination. Il ne peut bien sûr récuser le meurtre commis avec Joseph Ferrand et tente donc d'en minimiser la portée. C'est pourquoi il n'a de cesse de réclamer à sa mère l'envoi d'un code de justice maritime afin de traquer la moindre faille de procédure. L'idée d'une étude sur la criminalité et la justice est donc bien à double emploi. En acquérant une connaissance précise du droit, le bagnard peut développer tout un argumentaire pouvant se révéler fort utile. Lors de l'instruction, il fait ainsi remarquer à ses juges que le rapport du médecin, ayant analysé le contenu de la gamelle empoisonnée, n'a pas été précédé du serment obligatoire que doit faire le docteur dans le cadre d'une telle procédure. Alain Sergent cite le nom du docteur Benjamin[1391]. Ce dernier évoque dans son rapport un bouillon de bœuf alors que Jacob affirme qu'il s'agit d'un plat de lentille dans lequel Capeletti a versé son poison. Après vérification, la thèse de Jacob est confirmée. Celui-ci peut donc plaider la légitime défense tout en déposant plainte pour faux témoignage contre le docteur Benjamin et contre le chef de camp Raymond. L'argument de la tentative d'empoisonnement et celui de la substitution frauduleuse de la principale pièce à conviction évitent pour Jacob l'hypothèse de la peine capitale. Le compte-rendu de la session du TMS du 5 octobre 1909[1392] confirme l'idée du scandale avancé par Alain Sergent et pour qui « *on n'avait jamais vu chose pareille en Guyane* »[1393]. Mais Jacob n'en est pas moins condamné pour meurtre à une lourde peine et se pourvoit logiquement en cassation. Les 5 ans de réclusion sont annulés le 3 décembre 1909 et, le 13 avril 1910[1394], un nouveau procès ramène la peine à deux ans d'enfermement dans les cellules de Saint Joseph. Malgré les démarches judiciaires que Jacob entreprend pour une seconde cassation. Son recours est rejeté le 17 juin 1910[1395]. Pourtant entre les deux procès, le forçat qui, le 31 janvier 1910, demande à sa mère si « *Lucien* » sortira « *vainqueur* » de la lutte engagée contre « *de fortes puissances* »[1396], prépare activement son argumentaire à l'aide des textes et recueils de lois que celle-ci lui a envoyés. Il déclare même pouvoir se passer ce jour-là de son avocat Me Hersil. Le 24 mars, il annonce qu'il va « *soulever des questions de droit auxquelles le parquet est loin de s'attendre*[1397] » bien qu'il n'ait toujours pas reçu le code de justice maritime tant espéré. Le procès du 13 avril se solde par un demi-échec et le bagnard doit subir sa peine. Malgré tout, sa défense lui évite la guillotine. De la même manière, Alexandre Jacob organise sa confrontation avec le TMS qui le juge le 22 novembre 1911 pour dénonciation calomnieuse à la suite de la lettre de protestation que Ferrand et lui avaient adressée au ministre des Colonies pour lui signaler le meurtre de forçat Vinci par le surveillant Bonal (le 11 octobre 1909)[1398].

[1389] Voir *III) C) De la première classe à la libération*.
[1390] Sergent Alain, op. cit., p.153.
[1391] Sergent Alain, op. cit., p.153.
[1392] A.O.M., H4098.
[1393] Alain Sergent, op. cit., p.152.
[1394] A.O.M., H4098.
[1395] A.O.M., H1481/Jacob.
[1396] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.221.
[1397] A.O.M., H1481/Jacob.
[1398] Voir *II) B) 2) Les Travailleurs de la Nuit au bagne*.

Jacob et Ferrand sont disculpés de l'accusation de dénoncia-tion calomnieuse. Au total, il apparaît que les multiples évasions du bagnard Jacob sont indubitablement liées à ses passages devant le Tribunal Maritime Spécial. Elles montrent également l'ampleur des réseaux de soutien qu'il a su tisser autour de sa personne. Elles mettent aussi en avant l'ardente volonté de quitter le bagne. Lorsque le 17 juin 1912, Alexandre Jacob sort des locaux de la réclusion, le matricule 34777 se trouve dans les mêmes dispositions que précédemment.

3) S'évader et se défendre

Nous pourrions croire Alexandre Jacob moins entreprenant une fois sa peine de réclusion purgée. Il n'en est rien. Le bagnard se signale en effet par 8 tentatives d'évasion en 13 ans alors que de 1906 à 1909 il cherche par 7 fois à fuir. A y regarder de plus près, la périodicité des Belles se réduit même si l'on considère que 7 d'entre elles s'effectuent entre juin 1912 et avril 1918. Le dossier du forçat Jacob ne mentionne rien après cette date et Alain Sergent ne cite encore qu'une préparation minutieuse interrompue par la libération du bagnard en septembre 1925[1399]. Or, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'ait pas manifesté quelques velléités de quitter légalement ou non les îles du Salut. L'accession à la première classe, en 1920, lui donne plus de « liberté ». En fin de compte, comme par le passé, Alexandre Jacob se montre particulièrement actif. Il organise deux opérations lors du deuxième semestre 1912, c'est-à-dire juste après avoir été affecté sur l'île Royale. Comme par le passé également, l'homme prépare minutieusement ses évasions. Il doit aussi toujours faire face aux coups du sort, à la présence inopinée d'un surveillant ou encore à la malveillance d'un détenu. On ne trouve pas trace de son premier essai dans sa correspondance. Tout au plus, pouvons-nous la situer au mois de juin 1912 ou au début du mois de juillet. Il mentionne sa deuxième tentative dans sa lettre en date du 15 août 1912[1400] et l'évoque 13 jours avant dans une autre missive[1401]. Le dossier du matricule 34777 demeure muet à ce sujet[1402]. L'Administration Pénitentiaire ne peut donc rien prouver, quand bien même elle aurait des soupçons. Aucune sanction disciplinaire ne vient même à être prononcée. Pourtant, dès le départ, l'affaire s'engage mal et manque de très mal tourner. Il s'agit avec quatre co-détenus de retourner une guérite pour qu'elle serve d'embarcation. Nous ne devons pas nous étonner du matériel utilisé. Tous les moyens sont bons pour tout bagnard qui veut recouvrer sa liberté. A titre d'exemple, la tentative d'évasion de Guillaume Seznec en 1931 fait figure de symbole. Le Breton maquille une vespasienne en barque soigneusement calfeutrée. Il ne peut l'utiliser car il est dénoncé avant d'avoir pu la mettre à l'eau. Jacob procède semble-t-il de la même manière. Mais, dès les premiers pas hors de la case, les cinq fugitifs sont repérés par un surveillant. Alain Sergent donne le nom de l'agent Simon[1403] qui croit reconnaître Jacob mais se trouve fort contrit de trouver le supposé évadé et ses quatre compagnons endormis sur la planche de leur case :

> « *Il se trouva devant un homme qui s'éveillait en baillant et s'étirait, demandant ce que signifiait un tel vacarme. Personne ne fut dupe et la surveillance qui s'était un peu relâchée à cause de la faiblesse physique du forçat redevint particulièrement vigilante* »[1404].

[1399] Sergent Alain, op. cit., p.196.
[1400] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.313.
[1401] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.312, lettre du 2 août 1912.
[1402] A.O.M., H1481/Jacob.
[1403] Sergent Alain, op. cit., p.161.
[1404] Sergent Alain, op. cit., p.161.

Si l'on ne connaît cette évasion que par le récit qu'en fait Alain Sergent, la deuxième tentative donne lieu en revanche à l'ouverture d'un nouveau dossier judiciaire[1405]. Elle vaut à Jacob de goûter encore aux joies de la cellule. La correspondance du bagnard pendant la détention préventive, d'août 1912 à janvier 1913, ainsi que le dossier d'instruction pour une affaire où il n'intervient qu'à titre de complice nous permettent d'affiner le propos du biographe de l'anarchiste. Jacob projette un départ en bateau avec deux hommes disposant contrairement à lui d'une certaine liberté de mouvement : l'infirmier Radtke et l'auxiliaire Deleuze[1406]. Jacob, estimé spécialiste des questions maritimes du fait de son expérience de mousse, est quant à lui à nouveau étroitement surveillé. Il donne ses instructions par billets donnés lors de fortuites et brèves rencontres. L'état de santé du bagnard occasionne l'inquiétude de ses deux compagnons qui, le moment venu, décident de se passer de ses services. Les deux hommes, ignorants de la navigation, se font rattraper très rapidement dans la nuit du 7 au 8 août 1912[1407]. « *En apprenant la nouvelle, Jacob se désola* »[1408]. Et pour cause, le dommage est double pour le bagnard. Les conditions de la préparation permettaient d'envisager une réussite de l'opération. Et il n'est pas dit pour Jacob que l'occasion ne se représente. De plus, la fouille effectuée sur les deux évadés repris permet de découvrir les billets écrits par Jacob[1409]. Deleuze et Radtke ont commis l'imprudence de les garder. Pour Jacob, la perspective d'une lourde peine de réclusion se profile à nouveau. Le 15 août 1912, mis en prévention depuis 12 jours, il rassure sa mère. Mais il sait surtout que son courrier est scrupuleusement épluché :

> « *Ce n'est pas sérieux, malheureusement. Je dis malheureusement car je crains fort de ne pouvoir bénéficier d'un ordre d'informer et, partant, de ne pouvoir aller en villégiature à Saint Laurent du Maroni pour y être tout simplement acquitté. Il s'agit d'un billet dont on m'impute la rédaction et dont la découverte dans un local où couchait un condamné qui tenta de s'évader constituerait une manière de complicité. A moins que les chambres, pour les besoins de cette cause, ne modifient les articles 2 et 60 du code pénal, il n'y a pas lieu de s'émouvoir. Du reste, bien que l'écriture soit légèrement ressemblante, je ne suis pas l'auteur de cet écrit. Donc, laissons pisser le mouton …* »[1410].

En feignant l'étonnement, Alexandre Jacob commence à jouer comme il l'a fait pour l'affaire Capeletti sur le thème du complot contre sa personne. S'il admet les similitudes d'écriture entre la sienne et celle du billet compromettant, ce n'est que pour mieux suggérer sa fausse innocence à ses lecteurs de l'A.P.. Mais le bagnard complique son scénario et l'explique à sa mère le 17 novembre 1912. A l'instruction, Deleuze et Radtke déclarent que le matricule 34777 ne voulait plus participer à la tentative d'évasion. D'ailleurs, d'après leurs dires, Jacob le leur aurait écrit mais le billet a disparu[1411]. Pour prouver cette fausse

---

[1405] A.O.M., H1481/Jacob.
[1406] A.O.M., H5009, jugement du Tribunal Maritime Spécial, 27 janvier 1913.
[1407] A.O.M., H5009, jugement du Tribunal Maritime Spécial, 27 janvier 1913.
[1408] Sergent Alain, op. cit., p.162.
[1409] A.O.M., H5009, jugement du Tribunal Maritime Spécial, 27 janvier 1913.
[1410] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.313.
[1411] A.O.M., H5009, jugement du Tribunal Maritime Spécial, 27 janvier 1913. La version que donne Alexandre Jacob à sa mère (Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.313) est semblable à celle donnée par Radtke et Deleuze : « *Bref, à la suite de divergences, je me retire volontairement du projet. Ce point me demeure acquis, c'est admis. Mon ex-associé, à la suite de mon désistement, s'abouche avec un autre condamné, et dans la nuit du 7 au 8 août, ils tentent de fuir. (…) Surpris, ils furent arrêtés et mis en prévention. Comme de juste, les billets que ce détenu m'avait adressés, je les avais détruits, et pour cause ; mais moins prudent lui conserva ceux que je lui avais écrits, en sorte que, les ayant trouvés, ils motivèrent ma mise en prévention sous la double inculpation de complicité de vol et de tentative d'évasion. Tel est le fond de l'affaire* ».

disparition, Jacob s'arrange pour faire voler un certain nombre de pièces à conviction, moyennant finance très certainement. Parmi ces pièces, les magistrats chargés de l'affaire ne parviennent pas à mettre la main sur une boussole prise sur l'embarcation des deux évadés. L'objet disparu accrédite la version de Jacob. Le 27 janvier 1913, le Tribunal Maritime Spécial ne peut que reprendre les conclusions de la commission disciplinaire des îles du Salut du début du mois de décembre de l'année précédente[1412]. Pour autant, l'A.P. n'est pas dupe de la plainte que le bagnard dépose contre X et ne porte pas crédit à l'hypothèse d'un quelconque acharnement à le compromettre. Le 27 janvier 1913, Alexandre Jacob est pourtant acquitté[1413]. Il annonce immédiatement la nouvelle à sa mère :

> « *Après cinq heures d'audience, le tribunal s'est aperçu enfin de ma non culpabilité. J'ai été acquitté. Moins heureux, mes deux co-accusés ont été condamnés à deux ans de travaux forcés pour vol et évasion. Il est vrai qu'ils avaient commis les faits qu'on leur reprochait. Il faut même avouer qu'ils s'en sont tirés à bon compte, car, s'acharnant contre moi, le rapporteur leur a été très favorable. Amen !* »[1414].

Le dernier mot peut sonner comme une provocation. Jacob ironise et se gausse de la justice de ses geôliers. La lettre n'en indique pas moins qu'il a dû développer toute une stratégie de défense, venant contrecarrer les échecs subis. Cette option lui permet d'envisager d'autres projets et de pousser un peu plus loin l'audace. A la fin de l'année 1912, ou au tout début de 1913, avant de partir pour Saint Laurent du Maroni, Alexandre Jacob tente de mettre en place une prise d'armes. L'histoire, narrée à Alain Sergent par l'ancien bagnard, qui voit dans son échec « *l'un de ses plus grands chagrins* »[1415], se retrouve dans les propos du commandant Michel[1416]. Mais le chef du pénitencier des îles du Salut analyse l'anecdote rocambolesque comme une tentative de soulèvement des détenus. Jacob ne tente en fait qu'une troisième fois de s'évader. Comme pour celle avec Radtke et Deleuze, il ne peut aller et venir comme il l'entend. Jacob est personnellement surveillé de jour et enchaîné la nuit sur ordre du commandant Michel. Pour autant, son coup de force est conçu avec six autres bagnards chargés de venir le libérer. Le soir venu, les sept hommes doivent descendre sur le quai de l'île Royale et s'emparer des armes que le commandant Michel a fait placer dans la demeure du chef de quai Valet[1417]. Il s'agit alors de s'emparer du vapeur accostant vers minuit sur les îles en se faisant passer pour ledit chef de quai. Une fois le bateau pris de force, Alexandre Jacob et ses complices entendent filer sur le Brésil. Malheureusement pour le bagnard, la porte de sa cellule refuse de s'ouvrir malgré toutes ses connaissances techniques en la matière. L'opération tourne court et les compagnons de Jacob se voient contraints de regagner leur case. Deux d'entre eux sont pourtant surpris dehors et condamnés à des peines de cachot par la commission disciplinaire. Le commandant Michel fait allusion dans son interview à des mesures de représailles pour faire taire les éventuels délateurs. Le bruit de l'évasion raté, que l'officier prend pour une tentative de soulèvement, court parmi les forçats :

> « *Le complot éventé, je n'eus aucun moyen de trouver des preuves contre Jacob. (…) Personne n'osa parler contre lui. Un détenu témoignant au procès aurait été trouvé mort le lendemain sans que Jacob eut même à intervenir* »[1418].

[1412] A.O.M., H1481/Jacob.
[1413] A.O.M., H5009, jugement du Tribunal Maritime Spécial, 27 janvier 1913.
[1414] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.323-324.
[1415] Sergent Alain, op. cit., p.164.
[1416] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.
[1417] Sergent Alain, op. cit., p.164.
[1418] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.

Il n'y a pas de procès pour cette affaire. Jacob apparaît, nous l'avons vu, comme un détenu peu ordinaire, en lutte constante avec ses geôliers, et avec qui Michel aurait bien aimé conclure « *une paix respectueuse* »[1419]. Il va de soi que, par l'entremise de Jacob, le commandant Michel se met en valeur, n'hésitant pas à s'approprier tel ou tel fait, quitte à tomber dans l'anachronisme comme il le fait par exemple pour l'affaire des revolvers adressés à Fernand Fau. En situant cette affaire en 1916 et non en 1909, il la fait sienne et édifie son lecteur à son profit. L'absence de source nous pousse à relativiser ses souvenirs et, par voie de conséquence, les affaires impliquant Jacob à tort ou à raison. Nous avons vu aussi comment Jacob noie ses informations dans une correspondance codée qui est aujourd'hui extrêmement difficile à déchiffrer. Qui se cache en effet derrière cette « *fripouille de Roger* »[1420] ? Son nom est récurrent pour le premier semestre de l'année 1915. Tout au plus pouvons-nous envisager un intermédiaire ayant gardé pour lui du matériel envoyé par Marie Jacob pour les besoins d'une autre évasion. Si l'on en croit le courrier du bagnard, les pressions exercées à son encontre n'aboutissent pas mais permettent d'éviter une probable délation[1421]. De la même manière, « *l'espièglerie de Julie* » que le bagnard mentionne dans sa lettre du 27 septembre 1916 pourrait fort bien correspondre à un nouveau coup d'éclat[1422]. Jacob a-t-il tenté, comme l'affirme Alain Sergent sur les propres souvenirs du bagnard, de faire sauter à la fin de l'année 1915 le vapeur Maroni faisant la liaison avec la Grande Terre ?

> « *En 1915, dans le désarroi des changements de personnel dû aux hostilités, un forçat réussit à dérober quinze cartouches de dynamite avec leur détonateur. Ensuite, il ne sut quoi en faire et se confia à Jacob qui leur trouva aussitôt une destination. Depuis le début des hostilités, Le Maroni ne marchait plus au charbon mais au bois. Jacob se procura une mèche, évida quinze bûchettes du stock réservé au vapeur et plaça dans chacune d'elle une cartouche. (…) Au prochain voyage du Maroni, le gouverneur de la Guyane, le directeur du bagne, le procureur général se trouveraient sur le navire. Quand le Maroni reprit la mer, Jacob attendit la suite avec impatience. Elle fut décevante pour lui. Pendant quelques temps, il avait caché ses cartouches sous une roche et elles avaient été sans doute détériorées par l'eau de mer. Les cartouches produisirent simplement un retour de flammes dans la chaudière, comme un feu de Bengale, déclara le chef mécanicien qui ne sut jamais à quoi attribuer le phénomène. Les autorités pénitentiaires, le gouverneur même, l'avaient échappé belle* »[1423].

En mars 1916, le forçat Jacob passe à la deuxième classe[1424]. Cela signifie un comportement conforme aux règlements et un détenu relativement calme. Cela prouve surtout la circonspection de Jacob et ses efforts pour éviter tout repérage nuisible à ses inavouables entreprises. Cela permet enfin de gagner quelques libertés de mouvement. Il est probable que, à cette époque, notre homme loge dans la fameuse Case Rouge et se mette à fréquenter Eugène Dieudonné, de la bande à Bonnot. Les deux amis partagent la même foi pour l'anarchie et la même haine de la prison. Ensemble, ils décident de s'évader. Du 18 décembre 1916 au 20 septembre 1917, nous pouvons suivre dans la correspondance d'Alexandre Jacob les préparatifs et l'échec de la septième Belle. L'abondance de passages codés entre ces deux dates indiquerait bel et bien la préparation d'un nouveau coup dans lequel intervient un

[1419] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.
[1420] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.22, lettre du 19 avril 1915.
[1421] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.20, lettre du 5 février 1915 : « *C'est un fourbe qu'il ne faut pas ménager dans le cas où, averties trop tard, il vous aurait trompées* ».
[1422] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.68.
[1423] Sergent Alain, op. cit., p.167-168.
[1424] A.O.M., H1481/Jacob.

nouveau membre de la famille imaginaire du forçat : Emilienne[1425]. Emilienne, Milie ou encore Emilie n'est pas Eugène Dieudonné. Emilienne est un intermédiaire. La technique de Jacob est désormais bien rodée. Il demande encore une fois à sa mère de lui envoyer du matériel (costumes de caoutchouc, voile, revolvers, etc…) et de l'argent. Le forçat Firbos, placé en assignation sur le continent, se charge de la réception du colis[1426]. Firbos est Emilie. Mais l'attitude d'Emilie, qui selon Jacob résulterait d'une mauvaise interprétation du livre de Stirner qu'il lui avait prêté, rejoint celle de Roger-Gerro. Firbos garde pour lui et le colis, et l'argent : « *il se sentait gagné par la philosophie de l'égoïsme forcené* »[1427]. Dans le même temps, la crise de dysenterie d'Eugène Dieudonné entrave également l'opération[1428]. L'anarchiste ne peut suivre son compagnon. Les circonstances jouent une fois de plus en la défaveur de Jacob. Après cet échec, il recommande à sa mère de multiplier les précautions et de veiller à mieux choisir ses intermédiaires : « *Prends toujours garde qu'Emilie ou toute autre de ses nièces ne renouvellent pas leur procédé d'usage, leur petit manège* »[1429]. Le mauvais coup d'Emilie survient à un moment où Alexandre Jacob envisageait une évidente réussite de sa Belle. De là, fort probablement la déception du détenu. Est-ce pour cette raison qu'il tente peu de temps après un huitième évasion ? Comme les précédentes, elle échoue. Mais cette fois, le bagnard est pris sur le fait. Le 1er novembre 1917, Alexandre Jacob relate son évasion :

> « *Moi aussi, j'ai quelques nouvelles à t'apprendre, mais elles sont plutôt tristes, couleur grisaille comme les temps que nous vivons. J'ai tenté de m'évader, seul, par des moyens impropres que mon état de santé ne me permettait pas de supporter. J'ai échoué et me voilà en détention préventive. Au minimum, ce sera deux ans de réclusion. Sur le coup, estimant que ma physiologie ne serait pas assez saine pour surmonter cette épreuve, je me suis empoisonné. (…) Je n'ai réussi qu'à me délabrer l'organisme. Je suis très débilité. D'une faiblesse générale, j'ai en plus des troubles hallucinatoires. Excuse-moi de ce geste ma bien bonne* »[1430].

Alexandre Jacob arrange les faits à sa manière. Il entend par cette lettre, lue par les surveillants, minimiser les charges pesant contre lui et, en utilisant le mot « *seul* », protéger d'éventuels complices. A la fin du mois d'octobre 1917, Alexandre Jacob sort de sa case à la faveur de la nuit. Un co-détenu (Alain Sergent donne le nom du bagnard Rodriguez[1431]) couvre le bruit en jouant de la musique. Il se jette à la mer et se maintient à la surface à l'aide de cinq flotteurs fabriqués clandestinement. Les forts courants le ramènent rapidement sur les rochers de l'île Royale. Epuisé, le bagnard se constitue prisonnier et absorbe en cellule des capsules de chlorhydrate de morphine. Il se les est procuré très certainement à l'infirmerie de l'île. L'absorption du poison fait partie du plan envisagé par le bagnard. En provoquant un état de mort apparente, il espère que son corps soit jeté à la mer une deuxième fois. Le choc thermique, issu du contact avec l'eau, devrait le sortir immédiatement de la catalepsie dans laquelle il se plonge volontairement. Soupçonneux, le médecin qui constate le faux décès, fouille Jacob et trouve sur lui un reste de morphine. Jacob n'est pas conduit, comme il l'espérait, à la morgue de l'hôpital mais se réveille en cellule après avoir subi des lavements. De là, la faiblesse générale et les troubles hallucinatoires évoqués dans la lettre. L'évasion n'a pas duré plus de douze heures. C'est sur cette base que le bagnard construit son argumentaire de

[1425] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.78-87, lettres du 18 mai, du 30 juillet, du 3 septembre, du 20 septembre 1917 et du 24 janvier 1918.
[1426] Sergent Alain, op. cit., p.172.
[1427] Sergent Alain, op. cit., p.172.
[1428] Sergent Alain, op. cit., p.172.
[1429] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.87, lettre du 24 janvier 1918.
[1430] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.84.
[1431] Sergent Alain, op. cit., p.172.

défense. Il demande à sa mère le 18 mars 1918[1432] de ne pas s'inquiéter outre mesure quant à son passage devant le TMS[1433]. Il s'appuie sur la loi de 1862 qui stipule qu'il n'y a pas évasion en dessous de ce délai de 12 heures. A l'instruction, Alexandre Jacob déclare également avoir voulu s'évader avec un autre bagnard, Socodato, et y avoir renoncé après avoir réalisé que l'embarcation prévue ne supporterait pas le poids de cinq fuyards[1434]. Alors qu'originellement, ils devaient n'être que deux. En réalité Socodato est assassiné par ses trois complices qui lui volent son plan et se font arrêter la même nuit que Jacob. Ce dernier profite donc d'un évènement auquel il est étranger. Le 10 avril 1918, le Tribunal Maritime Spécial ne prend visiblement pas en compte cette histoire abracadabrantesque et condamne le forçat à deux ans de réclusion[1435]. Jacob se pourvoit immédiatement en cassation et obtient satisfaction le 1er août de cette année[1436]. Il réclame à sa mère les codes d'instruction criminelle et pénal ainsi que le manuel de procédure devant les tribunaux maritimes[1437]. Il recherche activement l'arrêt de la cour de cassation du 13 janvier 1913 dans lequel « *la note Roux y afférente a nettement affirmé la tendance subjective à laquelle se rattache la conception de la tentative en droit français* »[1438]. Une fois encore, Jacob use de sa connaissance du droit pour tenter de se tirer d'affaire. Le 31 mars 1919, le TMS rend son deuxième verdict[1439] :

> « *J'ai comparu ce matin. Rude tâche ! J'ai eu chaud. Après plus de deux heures de débat où j'ai usé, jusque dans les plus petits détails, de tous les droits que la loi m'autorise, le tribunal m'a acquitté. Amen !* »[1440].

De retour sur la Royale, le directeur du pénitencier des îles du Salut le fait passer devant la commission disciplinaire. Il y écope au début du mois d'avril d'une peine de 12 jours de cellule pour « *absence non autorisée* »[1441]. Le 20 de ce mois, le bagnard dépose un long argumentaire juridique contre cette sanction auprès des services du gouverneur de la Guyane[1442]. L'enjeu de ce nouveau combat est énorme. Car, avec le temps, et surtout avec l'acquittement qu'on vient de lui accorder, l'absence de punition autorise le passage à la première classe. C'est chose faite le 1er avril 1920[1443]. Mais Alexandre Jacob demeure interné A et B. Dès lors, il porte son engagement sur la possibilité d'une révocation de ces deux mesures qui le font résider à demeure sur l'île Royale. Assigné en concession sur la Grande Terre, le matricule 34777 pourrait facilement s'évader. Mais, en 1925, lorsque survient sa commutation de peine, il se trouve toujours aux îles du Salut. A la surprise du commandant Michel, le bagnard parait même assagi[1444]. Il n'en est pourtant rien :

[1432] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.89.
[1433] A.O.M., H5028, jugement du Tribunal Maritime Spécial du 10 avril 1918.
[1434] A.O.M., H5028, jugement du Tribunal Maritime Spécial du 10 avril 1918.
[1435] A.O.M., H5028, jugement du Tribunal Maritime Spécial du 10 avril 1918.
[1436] A.O.M., H1481/Jacob.
[1437] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.98, lettre du 30 septembre 1918.
[1438] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.99, lettre du 5 novembre 1918.
[1439] A.O.M., H5031, jugement du tribunal Maritime Spécial du 31 mars 1918.
[1440] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.111, lettre du 31 mars 1918.
[1441] A.O.M., H1481/Jacob.
[1442] A.O.M., H1481/Jacob.
[1443] A.O.M., H1481/Jacob.
[1444] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937 : « *J'en restai stupéfait. Quoi ! Jacob a fini par céder ? Oui, c'était vrai. Quand je retournai aux îles pour un intérim de six mois, il semlait avoir abandonné son esprit de révolte* ».

« *En même temps, Jacob prépare une nouvelle évasion. Ce sera sa dix-huitième tentative. Mais seul cette fois et en prenant son temps. Pièce à pièce, dans le jardin attenant au pavillon du docteur qui a succédé à Louis Rousseau, il amasse minutieusement tout ce qui lui sera utile dans une grotte dont il a dissimulé l'entrée. Car il croit moins que jamais à toutes les promesses que sa mère obtient* »[1445].

Ainsi, sur les 18 tentatives d'évasion, nous ne pouvons finalement en aborder que 15. Les trois autres se noient dans la correspondance codée du bagnard. Peut-être interviennent – elles entre 1918 et 1925 mais rien ne nous permet de l'affirmer. Le changement de statut implique aussi un changement de vie déterminant. La première classe du forçat Jacob mérite donc toute notre attention.

C. De la première classe à la libération

1) Une vie plus facile ?

Le décret du 4 septembre 1891 transforme le régime de la transportation. Il n'y a désormais que trois classes de forçat. Condamné aux travaux forcés à perpétuité, Alexandre Jacob cumule les punitions et une peine de réclusion au début de sa détention. C'est pourquoi il doit attendre environ 14 ans avant de pouvoir accéder à la première classe. De fait, il peut prétendre au régime de l'assignation. Celui-ci, prévu dès la loi de 1854 qui institue le bagne, prend une forme définitive avec les décrets du 15 septembre 1891 et du 13 décembre 1894. Ces textes autorisent les forçats de première classe à travailler comme domestiques chez des particuliers. On les nomme « garçons de famille ». L'employeur, qui peut tout aussi bien être un service municipal, une administration locale, ou encore une entreprise privée, a le forçat à charge. Il doit, durant une période d'un an renouvelable, nourrir son garçon de famille, éventuellement le rémunérer et surtout le loger. Le forçat quitte donc le camp et sa délétère promiscuité. Ce départ allège le poids de la surveillance. Tout comme pour l'assignation, seuls les transportés de première classe peuvent obtenir une concession. Les décrets du 18 janvier 1895 et du 9 octobre 1901 définissent les conditions d'attribution de ces parcelles de terrain pour forçat méritant. Moyennant une rente annuelle, le bagnard vit de sa parcelle, se soumet à un appel annuel ou biannuel.

La concrétisation de l'idée de colonisation pénitentiaire induite par la loi de 1854 se solde en Guyane par un flagrant échec. Moins de 1% des condamnés aux travaux forcés ont pu bénéficier du régime de la concession. Pourtant, cette alternative a le mérite d'exister et l'espoir d'un envoi en concession nourrit les projets d'évasion. C'est le cas pour Clément Duval en 1901. C'est l'espoir d'Alexandre Jacob désormais. L'affaire du mariage blanc orchestré depuis Paris par Charles Malato met en relief un projet de toute évidence chimérique[1446]. Le cumul des internements A et B fait du matricule 34777 un insulaire à vie. Aux yeux d'une bureaucratie procédurière, le passage à la première classe prouve pourtant l'amendement du bagnard. Or Alexandre Jacob sait les évasions possibles à partir de Saint Laurent du Maroni ou d'ailleurs. Ses efforts, ceux de sa mère, se portent donc sur le désinternement. Il n'y a donc guère d'étonnement lorsque le bagnard demande à sa mère, le 17 juin 1920, de passer par la voie des moyens légaux, « *car ceux-ci sont à notre avantage* »[1447].

[1445] Sergent Alain, op. cit., p.196.
[1446] Voir *III) B) 2) Premiers échecs*.
[1447] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.140.



Depuis sa libération, à la suite du verdict du procès de Laon, le 1er octobre 1905, Marie Jacob réside à Paris. Elle trouve à s'employer par l'entremise de Jeanne Roux, la sœur de Rose Roux (la compagne d'Alexandre Jacob morte en prison en 1907), dans les cabarets de la capitale. Par ce biais, elle devient autour de 1913 la couturière de Romanitza, artiste appartenant au Théâtre National de l'Opéra. Marguerite Manulescu, de son vrai nom, est née le 11 décembre 1886 à Bucarest[1448]. Elle se marie le 24 décembre 1917, dans le 6e arrondissement de Paris, avec Me André Simon Aron, inscrit au barreau de la capitale comme avocat à la cour d'Appel[1449]. Le couple apprécie Marie Jacob et connaît de longue date le cas de son fils. André Aron apparaît d'ailleurs dès le début de l'année 1917 dans la correspondance du bagnard qui ne peut que « *se réjouir de ses bons offices* »[1450]. Pour Alexandre Jacob, la relation avec les époux Aron ouvre la perspective d'un nouveau réseau de soutien. Sans pour autant le qualifier de socialiste, André Aron paraît être un homme de gauche. Un rapport de police en date du 5 novembre 1930 le qualifie d'ami intime d'Anatole de Monzie[1451]. Cette figure de la Troisième République offre l'exemple d'une carrière ministérielle bien remplie[1452]. Mais, à l'époque où Alexandre Jacob accède à la première classe, de Monzie n'est que sénateur - maire de Cahors. Il a repris sa carrière d'avocat et défend brillamment cette année-là, en 1920, l'ancien président du conseil Joseph Caillaux, accusé depuis 1919 d'intelligence avec l'ennemi. Par l'intermédiaire de ce représentant du Lot, qui oscille entre radicalisme et socialisme, André Aron navigue dans les sphères gouvernementales. En 1909, il accomplit une mission d'étude en Allemagne pour le compte du ministère de l'Instruction publique et, durant la guerre, effectue plusieurs voyages officiels en Angleterre[1453]. A l'image

[1448] A.C.F., cote19940432, article 233, dossier 21753 : Aron André 1930.
[1449] A.C.F., cote19940432, article 233, dossier 21753 : Aron André 1930.
[1450] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.75, lettre du 9 mars 1917.
[1451] A.C.F., cote19940432, article 233, dossier 21753 : Aron André 1930.
[1452] Dictionnaires des parlementaires français1889-1940.
[1453] A.C.F., cote19940432, article 233, dossier 21753 : Aron André 1930.

de son ami et homme de lettres, de Monzie, André Aron pousse à la reprise des relations commerciales avec la Russie soviétique où il se rend plusieurs fois dès 1920. On le dit lié avec l'économiste russe Navachi-ne[1454]. Pour Marie Jacob, l'amitié que lui donne le couple Aron, dont la conduite est qualifiée de « *douteuse et sujette à caution* » par la police parisienne[1455], laisse entrevoir d'heureuses perspectives quant aux démarches qu'elle entreprend pour son bagnard de fils. Elle bénéficie par l'entremise de ce couple bourgeois, « *qui passe pour se trouver dans une situation aisée* »[1456], d'un soutien actif et influent. Le 16 mars 1920, André Aron sollicite des nouvelles de l'avancement du forçat Jacob[1457]. Cinq jours plus tard, Marie Jacob, informée très certaine-ment de l'avancement en classe de son fils, demande au ministre de la Justice un adoucisse-ment de peine pour ce dernier :

> « *En même temps, Monsieur le Ministre, je fais appel à votre pitié pour que mon malheureux enfant qui subit sa peine depuis dix sept ans obtienne enfin une mesure de grâce ou tout au moins son envoi en concession* »[1458].

Alexandre Jacob est au bagne depuis 14 ans.Sa mère fait le décompte des années de détention à partir de l'arrestation de son fils à Pont Rémy le 23 avril 1903. André Aron appuie la requête de Marie Jacob. Le 21 juin 1920, il formule une demande de déclassement du matricule 34777 de la catégorie A[1459]. La réponse du ministère tombe le 16 novembre :

> « *Son amendement est donc insuffisant et son maintien aux îles paraît devoir encore s'imposer* »[1460].

L'Administration Pénitentiaire se méfie toujours d'Alexandre Jacob qui, jusqu'à cette date, hésite entre espoir et doute quant aux résultats de la démarche de sa mère. C'est pourquoi il développe un comportement conforme aux normes réglementaires. Jacob entend désormais se faire passer pour un modèle de détenu. Son statut le pousse à chercher une place de garçon de famille chez le député Jean Galmot. Le bagnard espère ainsi faire évoluer son désinternement dans un sens positif. Jean Galmot est élu en 1919 à l'Assemblée nationale. Il a bâti sa fortune sur le commerce du rhum pendant la Première Guerre mondiale mais s'oppose violemment aux milieux d'affaires de la métropole. Les espoirs du bagnard Jacob ne peuvent donc aboutir. Galmot se voit inculpé de malversations commerciales et, le 31 mars 1921, le Palais Bourbon vote la levée de son immunité parlementaire. Le député de la Guyane est arrêté le jour même. La perspective d'une sortie des îles du Salut s'envole une fois de plus pour Jacob : « *Il va de soi que toutes nos espérances fondées sur son intervention son mortes* » écrit le bagnard à sa mère le 18 mai 1921[1461]. Trois ans plus tard, le 12 juillet 1924,

---

[1454] A.C.F., cote19940432, article 233, dossier 21753 : Aron André 1930. Réfugié en France à la suite des grandes purges staliniennes, Navachine est assassiné par l'organisation terroriste d'extrême droite La cagoule en janvier 1937.
[1455] A.C.F., cote19940432, article 233, dossier 21753 : Aron André 1930.
[1456] A.C.F., cote19940432, article 233, dossier 21753 : Aron André 1930 : « *Pendant huit ans, il a demeuré 23 boulevard Montparnasse dans un appartement au loyer annuel de 2000 francs* ».
[1457] A.O.M., H1481/Jacob.
[1458] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1459] A.O.M., H1481/Jacob.
[1460] A.O.M., H1481/Jacob.
[1461] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.150.Après sa libération et malgré la perte de ses droits civiques, Jean Galmot cherche néanmoins à se faire réélire en 1924 en Guyane sur la base de sa popularité. Ce nouvel espoir pour Jacob est de très courte durée. C'est un échec électoral pour Galmot qui meurt empoisonné en 1928 à Cayenne à l'âge de 49 ans.

le ministre des Colonies envoie une nouvelle fois une fin de non recevoir aux demandes conjointes formulées par les bagnards Metge, Dieudonné et Jacob[1462]. Et une fois encore, l'excuse de la relativité de l'amendement joue en la défaveur d'une décision de désinternement. Pourtant, Alexandre Jacob offre de nombreux symptômes de rémission sociale et ses place-ments en assignation ont tous jusqu'à présent donné entière et complète satisfaction.

Dès le 1er mai 1920, il travaille comme garçon de famille chez le surveillant – chef Pasqualini[1463]. Jacob lave le linge ; Jacob fait la cuisine … mais Jacob reste fidèle à la ligne de conduite qu'il s'impose depuis le départ : résister. L'amélioration des conditions de vie de l'assigné (il ne dort plus en case par exemple) n'est pas incompatible avec la lutte contre l'Administration Pénitentiaire. Bien au contraire, le bagnard utilise son assignation pour mettre à profit et en pratique sa connaissance du droit. Alain Sergent raconte que le commandant Cruccioni envoie régulièrement chercher cette vedette du bagne lorsqu'un cas juridique épineux se présente à lui[1464]. A la suite de sa rencontre avec Louis Rousseau, le bagnard trouve à s'employer chez Alric, le gestionnaire du magasin des îles du Salut. Après le départ vers la métropole de ce dernier en 1923[1465], Alexandre Jacob œuvre pour le compte de l'adjoint du commandant Cruccioni. Boulard, comme Alric, souligne l'excellence de la conduite de son assigné. Alric déclare même le 23 février 1923 n'avoir pas eu à regretter les conseils de Pasqualini qui l'a eu à son service pendant 18 mois[1466]. Il n'a d'ailleurs qu'à se louer « *de la bonne volonté et du travail ainsi que de la probité de ce transporté* ». C'est chez Boulard, qu'Alain Sergent transforme en substitut du procureur pour les îles, qu'Alexandre Jacob peut réellement exploiter ses capacités en droit :

> « *Le fonctionnaire, qui se perd dans l'instruction de ces affaires presque toujours compliquées, s'assure l'aide de Jacob et lui demande de dépouiller les dossiers. L'anarchiste devient alors l'auxiliaire de la justice. Et l'on devine dans quel sens. Il fait ressortir tout ce qui est favorable aux accusés, leur indique l'attitude à prendre, la thèse à plaider, l'article du code pénal qui leur sera favorable, il suscite de faux témoignages* »[1467].

La version d'Eugène Dieudonné[1468] ne diffère guère de celle du biographe de Jacob devenu un bagnard incontournable au moment où le bagne devient de plus en plus l'objet de l'attention de la presse. Albert Londres n'évoque pourtant ni le matricule 34777 ni même Barrabas dans son reportage. Dès son retour de Guyane, il rencontre cependant Marie Jacob[1469] et lui apporte son soutien, affirmant s'être longuement entretenu avec son fils alors qu'il visitait les îles du Salut[1470]. Alain Sergent mentionne également Lefèvre et Roubaud comme interlocuteur du bagnard. Pour Jean Normand, « *Jacob est une des plus curieuses figures qui soient jamais passées au bagne* »[1471]. Alexis Danan n'a pas rencontré Jacob aux îles du Salut mais

---

[1462] A.O.M., H1475/Dieudonné.
[1463] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.139, lettre du 17 mai 1920 : « *En ce moment et depuis le premier de ce mois je suis placé en assignation* ».
[1464] Sergent Alain, op. cit., p.195.
[1465] A.O.M., H1481/Jacob. Alric résidé à cette époque à Bordeaux, 1 place Gabriel.
[1466] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1467] Sergent Alain, op. cit., p.196.
[1468] Dieudonné Eugène, op. cit., p190 : « *Devant le TMS, Pincemint, conseillé par Barrabas, se défendit adroitement. Ils n'avaient pas volé la chaloupe, ils avaient profité d'une faute grave du surveillant. (…) Les juges, amusés par cette défense inattendue, les condamnèrent seulement à quatre ans de travaux forcés. Ils en avaient chacun vingt à faire* ».
[1469] Archives Amary.
[1470] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1471] Normand Jean, *Les mystères du bagne*. p.41.

une première fois à Amboise en 1935[1472] et une dernière fois trois semaines avant son suicide, le 21 août 1954[1473]. L'article qu'il lui consacre à l'occasion dans Franc-Tireur titre éloquemment « *Le crépuscule du justicier* ». Comme les autres reporters, Danan fait le portrait presque apologétique d'un homme usant de tous les moyens pour résister « *au féroce ordre social qu'il avait défié dans sa patrie* »[1474]. L'auteur de « Cayenne » se plait à glisser dans l'article consacré à Jacob quelques histoires autant croustillantes qu'édifiantes sur le bagne. Il reprend par exemple celle de la cervelle humaine cuisinée « *à la mode des îles du Salut* ». Il évoque aussi cet épisode où la connaissance pratique de l'ancien cambrioleur vient paradoxalement en aide à l'Administration Pénitentiaire :

> « *Le bagne n'a pas de richesse à reconvertir et Jacob ne trouvera un jour à se rappeler ses talents de forceur de coffres-forts Qu'à la prière d'un sous-directeur des îles, qui avait par mégarde perdu la clef du sien. Jacob résolut le problème en quelques minutes à l'aide d'une baleine de corset et d'une feuille de papier à cigarette. Il y gagna dix paquets de cigarettes et l'admiration de Madame la sous-directrice qui avait l'enthousiasme démonstratif* »[1475].

Bien sûr, Alexis Danan force les aspects anecdotiques mais nous pouvons aisément imaginer le plaisir du bagnard à fracturer le meuble blindé. Mais cette historiette révèle aussi que l'on commence à reconnaître et utiliser le savoir et le savoir – faire du condamné. Surtout, on ne le considère plus forcément comme dangereux. La peur de l'anarchiste s'estompe ; le placement en assignation et les postes « à responsabilité », qu'il occupe tant chez Alric que chez Boulard, mettent en relief une méfiance qui s'adoucit. De là, l'étonnement du commandant Michel. De là, l'ire de Jacob Law envers son co-détenu[1476]. Pour Alexandre Jacob, l'assagissement ne constitue qu'une façade. La lutte se poursuit sous d'autres formes. La première classe décuple le cercle interne de ses relations en le faisant sortir de l'espace de la case. Et Jacob de mettre à profit cette nouvelle vie plus facile où la chaîne disparaît, où les coups de crosse s'estompent. Au député Ernest Laffont, il avoue en 1932 de la sorte avoir satisfait ses ardeurs hétérosexuelles[1477]. Les agents de l'Administration Pénitentiaire viennent en effet au bagne avec leur femme lorsqu'ils sont mariés. A Josette Passas, le 24 mai 1954, il évoque encore son travail d'assigné aux îles du Salut :

> « *J'aime bien les nègres. Je leur faisais toutes leurs réclamations : augmentation de salaire (que j'obtenais), prestige de l'avancement, etc.. Je parle là des noirs libres. Matelots, chefs mécaniciens, capitaines, etc. . Ils me comblaient de cadeaux parce que refusant tout numéraire* »[1478].

La débrouille d'Alexandre Jacob lui autorise une rente suffisante. Les services rendus ne demeurent pas gratuits pour autant. Ils ouvrent par exemple la voie à l'acheminement du

---

[1472] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans *Voilà* 18 mai 1935.
[1473] Danan Alexis, *Franc Tireur*, 21 août 1954.
[1474] Danan Alexis, *Franc Tireur*, 21 août 1954.
[1475] Danan Alexis, *Franc Tireur*, 21 août 1954.
[1476] Law Jacob, op. cit., p.100 : "*Nombreux sont ceux qui, considérés comme anarchistes à leur arrivée, devenaient des hommes assouplis, pliés en deux, employant tous les moyens pour arriver à faire les domestiques, à laver le linge de leurs bourreaux, par manque de volonté et de principe* ». P.103 : « *Et dire qu'on a trouvé, même parmi les hommes avancés, des transportés capables d'aider sans honte l'administration dans ce travail criminel* ».
[1477] Voir *II) A) 2) b) La case de Jacob*.
[1478] Archives Duc. Nous savons par la correspondance du bagnard à sa mère que parmi les multiples cadeaux dont Jacob fait allusion à sa dernière compagne en 1954 que figurait un petit singe dont il est obligé de se séparer en 1925.

courrier clandestin. Ainsi, Jacob peut-il, après avoir été placé chez le gestionnaire Alric, écrire comme il le souhaite au docteur Louis Rousseau, sans passer par la voie officielle.

2) Un médecin au bagne[1479]

Même s'il ne les porte pas, le Docteur Louis Rousseau peut s'enorgueillir de multiples décorations. Elles dévoilent une carrière bien remplie. L'homme, dont l'affectation en Guyane par décision ministérielle date du 27 mai 1920, doit officier à 41 ans comme médecin-major de l'armée française. Chevalier de la légion d'honneur depuis le 29 décembre 1917, Louis Rousseau est aussi porteur de la Croix de Guerre et de nombreuses médailles relatant son parcours au service de la médecine coloniale. Les médailles des Epidémies et des Vaccinations rappellent ses campagnes de lutte contre les pandémies africaines et celle de la Société de Géographie de l'A.O.F. sa participation à la mission forestière Cros, chargée d'explorer en 1907 les zones forestières de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. La médaille de l'ordre de l'Etoile Noire du Bénin est attribuée à tous les officiers des troupes coloniales et de la marine ayant pendant au moins dix ans servi en A.O.F. et A.E.F.. Rousseau reçoit également, le 14 juillet 1912, la médaille de l'Ordre Royal du Mérite du Cambodge pour avoir opéré de la cataracte le souverain de ce pays, Sisowath. La Guyane est la première affectation américaine du médecin.



Louis Rousseau devant sa vitrine de souvenirs 1947

Louis Rousseau est né à Brest le 27 décembre 1879. Fils et petit-fils de capitaine de frégate, cet enfant de la bourgeoisie bretonne hérite par sa mère d'une descendance prestigieuse. Il est l'arrière-arrière-petit-fils de Pierre Duret (1745-1825), chirurgien surnommé en son temps « l'Ambroise Paré de la Marine » et dont le médaillon orne encore aujourd'hui le mur

[1479] Une grande partie des informations que nous tenons sur le docteur Louis Rousseau proviennent d'Olivier Levasseur, conservateur en 2003 aux Archives Départementales de l'Ille et Vilaine, et surtout mari d'une des petites filles du médecin des bagnards. Olivier Levasseur est l'auteur en 1996 d'un article paru dans le tome 74 du Bulletin d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne : « *de la Coloniale au bagne de Cayenne : la carrière du médecin brestois Louis Rousseau* », 1996, p.273-319.

d'entrée de l'Ecole de Santé de la Marine à Brest. L'endogamie sociale qui caractérise le jeune Louis Rousseau trace de fait sa voie professionnelle. Mais ses études au lycée de Brest, où il subit l'influence de son très anticlérical professeur de philosophie Baptiste Jacob, déterminent un caractère profondément humaniste et peu enclin à supporter les abus d'autorité. En 1899, le jeune Rousseau entre néanmoins à l'école de Santé Navale de Bordeaux et suit les cours de la faculté de médecine de cette ville. Cette année-là, Alexandre Jacob entre dans la famille des illégalistes anarchistes en commettant le vol du Mont de Piété de Marseille le 31 mars. Le 24 janvier 1902, Rousseau accède au grade de docteur. Un an plus tard, il soigne ses malades à l'hôpital de Bassam puis à l'infirmerie du chemin de fer d'Abidjan. Il quitte définitivement la Côte d'Ivoire le 8 mai 1909 pour exercer pendant six mois la médecine sur l'île d'Ouessant. En 1909, Alexandre Jacob vit depuis trois ans son état de bagnard sur l'île Saint Joseph. Le mariage de Louis Rousseau avec Jeanne Marie Louise Debrin, le 19 février 1910, n'empêche pas de nouvelles affectations extra-métropolitaines. Après deux ans passés à Saigon (de 1911 à 1913), il se retrouve détaché auprès de l'Institut Pasteur de Paris. Il peut y développer sa connaissance des pathologies exotiques en suivant notamment les cours de bactériologie. Le 3 août 1914, Louis Rousseau est envoyé sur le front. Il intègre le premier corps d'armée coloniale et appartient au groupe des brancardiers chargés de la relève des blessés. Le 19 septembre 1916, il est nommé médecin à l'hôpital de Douala dans la colonie allemande du Cameroun occupé par les troupes françaises. C'est là que, le 25 décembre 1918, il est promu au grade de médecin major de première classe. Le 14 mai de l'année suivante, Louis Rousseau retourne en France. Il a exercé la médecine pendant dix ans en Afrique et deux en Indochine.



Louis Rousseau

L'homme qui débarque à Cayenne le 26 juillet 1920 possède une solide expérience professionnelle. Aguerri par son passage dans l'armée coloniale, il a prodigué ses soins tant aux civils qu'aux militaires, tant aux colons qu'aux indigènes. Il a enduré pendant la guerre les souffrances des « poilus » et constaté aux colonies les ravages causés par les épidémies. Rien, à priori, ne le prédestine à la dénonciation de l'univers carcéral. C'est ce qu'il indique dans l'avant-propos de son livre sur le bagne en 1930 :

« *Chargé pendant deux ans du service médical d'un pénitencier guyanais, j'ai eu sous les yeux le triste spectacle de la pratique pénitentiaire coloniale. Ayant pour tâche professionnelle de défendre la vie dans la modeste mesure où je le peux, je n'ai pu assister à cette œuvre de mort sans me demander à quelle louche besogne j'avais été convié et ce que j'étais venu faire dans cette galère. Je n'ai pu qu'obser-ver absolument impuissant* »[1480].

En tant que médecin, Louis Rousseau a le grade de commandant. Le 1er septembre 1920, il arrive aux îles du Salut. Si Jacob Law considère ses prédécesseurs comme des « *complices de l'administration et par conséquent comme des assassins* »[1481], Paul Rousseng estime au contraire que tous « *remplissent la mission qui leur est dévolue avec un dévouement admirable qui mérite les plus grands éloges* »[1482]. De là, pour l'enfermé de Saint Joseph, les fréquents conflits avec l'A.P. qui traque avec la plus grande sévérité les forçats simulateurs. Louis Rousseau ne déroge pas à la règle. Bien au contraire, il consacre les vingt mois qu'il passe à la Royale « *à appliquer ses méthodes personnelles* »[1483] face au délabrement des infrastructures sanitaires et surtout face à des surveillants peu enclins à voir leurs prisonniers sortir de cellule contre leur gré. Rousseau travaille dans un hôpital surpeuplé, sans eau courante et dont la plus grande partie des vitres sont cassées. Le matériel manque et la nourriture, insuffisante en quantité, est le plus souvent détournée. Le médecin doit redoubler d'activité quitte à bousculer l'ordre naturel du bagne. « *Il n'hésitait pas à exprimer ses pensées aux gardiens et même au commandant* » écrit René Belbenoit dans ses souvenirs[1484]. Ce bagnard rapporte qu'il arrive fréquemment au docteur de faire un tour dans la basse-cour des gardiens pour tirer avec son fusil une vingtaine de poulets et d'en faire préparer un repas pour ses patients. Jacob Law abonde dans le même sens. Il évoque quant à lui les surveillants priés de sortir lorsqu'un bagnard passe une visite médicale[1485]. Il va même plus loin en suggérant que beaucoup de bagnards lui doivent la réussite de leur Belle par l'amélioration de leur état physique[1486]. Il va de soi que les conditions de détention des bagnards exacerbent le sentiment humaniste du médecin. Rousseau laisse aux îles du Salut, selon les dires d'Eugène Dieudonné, « *le souvenir d'un apôtre doublé d'un savant* »[1487]. Le bagnard anarchiste cite pour preuve le cas d'un forçat arabe surpris à voler chez le médecin. Ce dernier, plutôt que de le dénoncer, lui donne la nourriture qu'il était venu dérober et lui demande de revenir tous les jours pour lui donner à manger. « *Je cite ce trait entre mille* » écrit Dieudonné[1488]. Médecin, Louis Rousseau dépasse de toute évidence ce simple rôle. La rencontre avec Alexandre Jacob débouche sur une amitié et une collaboration durable. Très vite, le médecin envisage l'idée d'un livre relatant les horreurs qu'il peut journellement constater. Alain Sergent inclut dans sa biographie de Jacob une lettre de Rousseau donnant son souvenir et son opinion sur le matricule 34777 :

« *J'habitais sur la place de l'île Royale un petit bungalow à deux pas duquel se trouvait une terrasse garnie de bancs d'où l'on jouissait d'une magnifique*

[1480] Docteur Louis Rousseau, op. cit., avant propos, p.XIII.
[1481] Law Jacob, op. cit., p.101.
[1482] Rousseng Paul, op. cit., p.64.
[1483] Belbenoit René, op. cit., p.141.
[1484] Belbenoit René, op. cit., p.142.
[1485] Law Jacob, op. cit., p.102.
[1486] Law Jacob, op.cit., p.101 : " *Grâce à lui, en effet, les hommes qui n'avaient plus d'espoir, étant depuis, dix, quinze ou vingt ans sur les îles du Salut, ont pu partir en évasion. Beaucoup n'oublieront pas le docteur Rousseau car, s'ils sont maintenant en liberté, c'est à lui qu'ils le doivent* ». Jacob Law exagère quant aux possibilités d'évasion à partir des îles du Salut.
[1487] Dieudonné Eugène, op. cit., p.217.
[1488] Dieudonné Eugène, op. cit., p.218.

vue sur l'île Royale et sa voisine l'île Saint Joseph de sinistre mémoire. J'allais souvent m'y asseoir. C'est là que je vis pour la première fois Jacob qui, chargé de l'entretien de ce quartier, pensait infatigablement à son sort et à celui de ses camarades. On en vint peu à peu à bavarder presque tous les jours rarement plus de cinq à dix minutes. Quand je lui parlais de mon projet de faire publier un étude sur le bagne, il se mit tout de suite à ma disposition et, comprenant que des entretiens brefs et furtifs ne suffiraient pas à un travail de longue haleine, il réussit à se faire placer comme assigné chez Monsieur Alric, dont la discrétion n'avait d'égale que celle de Madame Alric, sûre et bonne comme son mari. Là, je pus voir Jacob à mon aise et passer avec lui une demi-heure, un heure même, et cela deux à trois fois par semaine. Grâce à lui, je pus prendre connaissance de tous les textes de loi qui régirent la peine des travaux forcés depuis l'origine de la transportation. (…) Jacob fut pour moi la plus abondante source de renseignements et aussi la plus sûre. (…) Jacob vous a dit que, dès nos premiers entretiens, je lui avais parlé en frère. Venu d'un homme aussi sincère, cet éloge m'a touché car je crois le mériter. Rebelle à toutes les hiérarchies, j'ai pu, par la force des choses et passivement, être mis à tel rang, atteindre tel grade sans que ma manière de penser en ait été le moins du monde influencée et je suis toujours resté accroché à un vif sentiment de l'espèce humaine dont je mets tous les exemplaires à mon niveau. (…) Dans de telles dispositions, il était tout naturel que je sois le camarade de Jacob, au contact de qui je n'ai pu qu'affermir mes manières de voir, de sentir et de penser qui sont celles des anarchistes »[1489].

Le projet de livre du docteur Louis Rousseau rejoint celui, abandonné en 1916, du forçat Jacob. Mais au-delà d'une collaboration active et soutenue, l'amitié qui s'ensuit permet au bagnard anarchiste de trouver un soutien de poids. Le statut du docteur Rousseau, ses relations, autorisent l'espoir d'une issue heureuse dans les démarches entreprises par Marie Jacob. Le médecin quitte la Guyane le 11 mai 1922 et, à partir de 1923, l'Oncle devient un personnage de premier plan dans la correspondance du bagnard. A son départ, raconte René Belbenoit, les forçats lui offrent « *un gros bouquet de fleurs cueillies par eux* » en témoignage de leur profonde estime[1490]. Rousseau est d'après lui « *le seul homme dont les forçats parlent encore. Mais on le rappela en France* »[1491]. Si Alain Sergent met en avant les pressions de l'Administration Pénitentiaire pour le faire partir au plus vite, les motivations personnelles du médecin semblent néanmoins primer. En effet, il est âgé de 43 ans et, ayant atteint depuis 1918 le grade de médecin major de première classe, il peut faire valoir ses droits à la retraite. Retenons aussi le désir de retrouver une femme avec qui il a été séparé depuis près de 13 ans du fait de ses diverses affectations. Son travail au bagne l'a en outre profondément dégoûté du service des armées : « *C'est au bagne que j'ai vu combien il était dangereux de donner pleins pouvoirs à un homme assermenté* ». Ce sentiment, ajouté aux horreurs vécues de la Première Guerre mondiale, justifie à plus d'un titre sa volonté de retourner en métropole. Rousseau ne passe pas par la Martinique comme le suggère Alain Sergent[1492]. Il débarque en France le 4 janvier 1922 et s'installe à Rouen. Il dirige dans cette ville le laboratoire de l'Office Publique d'Hygiène Sociale de la Seine Inférieure au sein duquel il mène des campagnes de lutte contre la tuberculose. Louis Rousseau n'abandonne pas son ami, son « *frère* », Alexandre Jacob. Julien écrit régulièrement et clandestinement à l'Oncle[1493]. Marie Jacob fournit au docteur

[1489] Sergent Alain, op. cit., p.191-193.
[1490] Belbenoit René, op. cit., p.143.
[1491] Belbenoit René, op. cit., p.143.
[1492] Sergent Alain, op. cit., p.191.
[1493] Olivier Levasseur note qu'à son retour du bagne, Louis Rousseau ne parle presque jamais de son expérience. Malgré tout, en 1929, il se rend à Paris pour rencontrer Eugène Dieudonné et Paul Gruault, bagnard employé comme secrétaire du magazine Détective. Mais Olivier Levasseur ne mentionne pas Alexandre Jacob. L'historien, il est vrai, se base sur les archives personnelles de Rousseau qui, d'après lui, aurait détruit tous ses papiers concernant le bagne. Ceux d'Alexandre Jacob révèle contrairement à ce que pourrait penser la descen-

Rousseau et à la demande de son fils des ouvrages tel celui de Liard-Courtois en 1923. Le projet de livre avance mais l'ancien médecin du bagne doit y renoncer un certain temps devant l'ampleur des frais de publication[1494]. Ce n'est que partie remise et Louis Rousseau s'em-ploie dès lors à assister la mère du bagnard. Car, à partir de 1923, les promesses d'une possi-ble libération paraissent pouvoir enfin se concrétiser.

3) Sortir du bagne 1923-1925

La commutation de peine d'Alexandre Jacob, c'est-à-dire la fin du bagne pour lui, ne peut se comprendre à l'appui d'un paramètre unique. Nous ne pensons pas comme Alain Sergent que « *l'intervention des journalistes va être le facteur décisif en faisant connaître au public le cas de Jacob* »[1495]. Certes, la campagne de presse qui débute le 27 février 1925 dans les colonnes du *Peuple*, organe de la CGT, aboutit cinq mois plus tard à la commutation de peine du forçat Jacob. La grâce présidentielle du 8 juillet s'explique autrement tout en étant complémentaire de l'explication avancée par Sergent. Cette grâce intervient dans le contexte bien précis d'un critique généralisée du bagne.

D'août à octobre 1923, les lecteurs du *Petit Parisien* dévorent littéralement les papiers que le grand reporter Albert Londres envoie presque quotidiennement de Guyane. « *Le public s'indigne tout en se délectant* » de la description hallucinante de la colonie pénitentiaire et de la galerie de portraits que confectionne le journaliste[1496]. Il a 39 ans lorsqu'il débarque en Guyane et jouit d'une certaine renommée après ses reportages menées sur les fronts de la Première Guerre mondiale. Londres a travaillé pour plusieurs journaux : l'*Excelsior*, le *Quotidien*, le *Matin*, le *Petit Journal* … mais c'est à Elie Joseph Bois, rédacteur en chef du *Petit Parisien*, qu'il parvient à confier un sujet déjà traité sous les plumes de Jacques Dhur, de Géo London ou encore de Marius Larrique. Très influent dans les milieux politiques, Bois obtient pour son journaliste le soutien du gouverneur de la Guyane Canteau. La mission du visiteur s'en trouve ainsi facilitée. Londres peut inspecter à sa guise. Il rencontre un grand nombre de bagnards, fait parler les libérés, s'outre du comportement des agents de l'Administration Pénitentiaire, dénonce la corruption et la prévarication régnant en ces lieux. Ses démonstrations, appuyées tant par des faits précis que par des chiffres et des aspects plus anecdotiques, choquent et scandalisent en métropole. Eugène Dieudonné lui doit l'intéressement du public à son cas. Alexandre Jacob n'apparaît pas dans ses écrits. Barrabas non plus. Pourtant le bagnard et le journaliste se parlent aux îles du Salut[1497].

En France, le débat sur le bagne est lancé. Depuis des années pourtant, des rapports administratifs signalent régulièrement les conditions de vie des bagnards, la très forte mortalité, l'échec en fin de compte de la politique carcérale menée en Guyane dès 1854. Il y a bien un effet Albert Londres secouant l'opinion publique et l'inertie gouvernementale sur la question. « *En 1923* – écrit Danielle Donet Vincent – *démarre une campagne d'une ampleur exceptionnelle* »[1498]. Un an après, le reportage d'Albert Londres sort des presses sous forme de

---

dance de Louis Rousseau, que leur médecin de père était profondément lié à l'anarchiste dont ils nous ont affirmer ignorer l'existence.

[1494] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.188, lettre du 16 décembre 1924 : « *J'espère que l'oncle aura reçu des nouvelles de Julien. De son bord, les affaires ne semblent pas marcher sur des roulettes. Je crains que, tant qu'il ne pourra pas se libérer de l'emprise des entrepreneurs, il n'en trouvera aucun d'accommodant* ».

[1495] Sergent Alain, op. cit., p.197.

[1496] Donet-Vincent Danielle, article « *La fin des bagnes* » dans *L'Histoire*, n°104, juillet/août 1993, p.104-107.

[1497] A.N., BB^{24} 1012 dossier 2818 S 05.

[1498] Donet-Vincent Danielle, article « *La fin des bagnes* » dans *L'Histoire*, n°104, juillet/août 1993, p.104-107.

livre. « *Au bagne* » devient vite un best-seller. Marie Jacob rencontre le journaliste à Paris. Ses appels à l'aide et au soutien trouvent alors de plus en plus d'écho.

Toutes ses tentatives, jusqu'à présent, se sont soldées par des échecs. Alexandre Jacob s'embarque pour la Guyane le 22 décembre 1905. La commission de recours en grâce rejette cette année là les demandes formulées par tous les condamnés d'Amiens, puis de Laon[1499]. « *Le bon docteur Flaissières* »[1500] jouit d'une grande popularité dans le quartier de l'Endoume à Marseille où il s'est installé. Il est en 1906 l'un des premiers sénateurs socialistes de France, charge qu'il détient jusqu'en 1930. A ce titre Siméon Flaissières, intéresse doublement Marie Jacob en 1910 à un moment où son fils croupit dans les cachots de l'île Saint Joseph. L'homme de gauche a travaillé auprès des couches sociales pauvres de la métropole phocéenne, justement celles dont sont issus les Jacob. Son activité au palais du Luxembourg l'amène à approcher les nombreux gouvernements qui se succèdent cette année-là. Le 18 janvier, il transmet la requête que Marie Jacob a écrite huit jours plus tôt[1501]. La lettre de la mère du bagnard larmoie sur le sort de celui-ci. Elle le présente, nous l'avons vu, comme une double victime : de son père et de ses camarades anarchistes marseillais. Ce passif expliquerait pour Marie Jacob les démêlés judiciaires d'Alexandre, condamné aux travaux forcés alors qu' « *il n'avait commis aucun assassinat ni même tentative de meurtre* »[1502]. En conclusion de sa longue supplique adressée au Président de la République, Marie Jacob affirme « *vivre d'espoir* » et transmet sa « *gratitude anticipée* »[1503]. Un dossier de recours en grâce se constitue le 25 janvier[1504]. Le 8 février le procureur général Régnault, qui représentait le ministère public à Amiens 5 ans plus tôt, transmet son avis défavorable. Pour lui, « *Jacob est un criminel des plus dangereux chez qui tout bon sentiment est éteint depuis longtemps et qui sera toujours un péril certain pour la société dont il reste un ennemi déclaré* »[1505]. Le 21 février 1910, la commission de recours en grâce écarte la demande de Marie Jacob. La proposition de rejet est motivée par « *une conduite détestable* », par « *une moralité douteuse* » et enfin par « *une famille mal famée* »[1506]. Le dossier du bagnard n'est pas clos pour autant.

Le 10 mars 1913, une lettre émanant des services de la présidence de la République demande au directeur des affaires criminelles de ladite commission des renseignements ainsi que son avis sur l'hypothèse d'une mesure de clémence[1507]. Le 3 janvier 1915, la *Ligue Française des Droits de l'Homme* s'interroge sur la possibilité d'une remise de peine du matricule 34777 au regard de son internement passé à l'asile d'aliéné de Montperrin à Aix en Provence[1508]. Marie Jacob joue encore sur le passé de son fils. Il est bien sûr victime. Mais, ici, c'est la folie de son rejeton qu'elle met en avant. Le 6 avril 1916, sa lettre au ministre des Colonies est transmise par le biais du député Ignace intercédant en sa faveur[1509]. Marie Jacob ne demande pas une mesure de grâce. Elle sollicite juste la possibilité d'envoyer à son fils des crayons, du papier, des plumes et de l'encre. A cette époque, l'influence des futurs époux Aron, pour qui elle travaille comme couturière, commence à poindre. André Aron conseille la mère du bagnard dont le cercle de soutien dépasse désormais largement les milieux libertaires.

[1499] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1500] *Dictionnaire des parlementaires français 1889-1940*.
[1501] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1502] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1503] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1504] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1505] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1506] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1507] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1508] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05. Voir *Chapitre 1, III) C) 3) Evasion*.
[1509] A.O.M., H1481/Jacob.

Notons à ce propos que l'influence de l'anarchie se réduit à la portion congrue après la première guerre mondiale. Cela ne signifie pas que les compagnons d'Alexandre Jacob demeurent inactifs. Mais la révolution russe impose au monde le primat d'une lutte des classes menée par les marxistes-léninistes. André Aron et son ami de Monzie figurent d'ailleurs parmi les premiers à réclamer la reprise de relations diplomatiques et commerciales avec les soviétiques de Moscou[1510]. Le 31 mars 1920, la demande de désinternement du matricule



Anatole de Monzie

34777 est rejetée[1511]. Elle émane très certainement d'André Aron. L'accession de Jacob à la première classe favorise les démarches de sa mère en ce sens que les employeurs du garçon de famille peuvent témoigner de sa tenue, de son comportement, de sa moralité. Le 15 février 1923, Marie Jacob effectue une nouvelle procédure de recours en grâce[1512]. Elle est appuyée par le surveillant Pasqualini, demeurant à Ajaccio, par l'ancien gestionnaire Alric, rentré de Guyane et résidant à Bordeaux. Celui-ci déclare donner des renseignements sur le forçat à la demande de sa mère et le faire « *de grand cœur* ». Il n'a eu qu'à se louer « *de la bonne volonté et du travail de ce transporté ainsi que de sa probité* »[1513]. Se joignent à eux le sous-chef de bureau Boulard et le docteur Louis Rousseau qui, tous deux, abondent dans le même sens. L'opération est soutenue par les députés Cordelle et Lafarge. Jean Cordelle est ingénieur des Arts et Métiers. Il fut directeur des chantiers Schneider au Creusot. De 1919 à 1924, il représente la Saône et Loire à l'Assemblée Nationale. Elu sur une liste dite de concentration républicaine, Jean Cordelle appartient au groupe des républicains de gauche[1514]. C'est donc un proche d'Anatole de Monzie, lui-même camarade d'André Aron. Prosper Léon Lafarge est député de la Corrèze de 1919 à 1928. Il siège au palais Bourbon dans le groupe d'action républicaine et sociale. S'il fait aboutir le 21 juillet 1920 la loi réprimant l'avortement, ce fils de notaire, ayant fait carrière à la cour d'appel de Paris, ne se situe pas moins à gauche sur l'échiquier politique. Ses amitiés dans le monde des avocats sont nombreuses[1515]. Nous ne pouvons malheureusement avancer que des présomptions, même réelles, quant à celles qui le lieraient à Me André Aron. Ce dernier conseille Marie Jacob et le dossier constitué en 1923 semble pouvoir aboutir au regard de tels certificats de bon comportement et au vu de tels intercédants. Malgré tout la demande est rejetée le 12 mars 1923[1516]. Un mois et demi plus tard, Louis Rousseau tente à son tour de faire évoluer le statut de son ami bagnard[1517]. Pour ce

[1510] A.C.F., cote19940432, article 233, dossier 21753 : Aron André 1930.
[1511] A.O.M., H1481/Jacob.
[1512] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1513] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1514] *Dictionnaire des parlementaires français 1889-1940*.
[1515] *Dictionnaire des parlementaires français 1889-1940*.
[1516] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1517] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.

faire, il passe par le sénateur du Nord. Charles Debierre, né à Etalfay dans la Somme le 31 octobre 1853, et mort à Lille le 8 mars 1932, siège de 1911 à cette date au palais du Luxembourg. Il est radical socialiste. Libre penseur et franc-maçon, ce médecin, auteur en 1896 d'un atlas d'ostéologie qui devient vite un classique de l'édition médicale, est membre au sénat de plusieurs commissions : celle des affaires étrangères, des questions militaires et des régions libérées[1518]. Est-ce à ce titre que le docteur Louis Rousseau intervient auprès de ce dernier afin qu'il intercède en faveur de Marie Jacob ? Nous ne pouvons l'affirmer avec certitude. Toujours est-il que Charles Debierre transmet confidentiellement au garde des sceaux la lettre que son confrère Louis Rousseau lui a adressée :

> « *Rouen, le 1er mai 1923*
> *Dr Rousseau à M. le sénateur Debierre*
> *M. le sénateur,*
> *J'ai l'honneur de vous recommander Mme Marie Jacob, femme bien malheureuse qui vient demander votre appui.*
> *Le fils de Marie Jacob a été condamné aux travaux forcés à perpétuité il y a déjà fort longtemps. Je ne saurai vous dire pour quel crime mais en tout cas uniquement pour des attentats contre la propriété sans la moindre violence contre des personnes. Comme ce condamné va avoir fait vingt ans de peine ces jours-ci, sa mère demande qu'il bénéficie d'une réduction de peine.*
> *Voici maintenant pourquoi j'interviens en la faveur du condamné Jacob. Je viens de passer deux ans en Guyane et j'ai été médecin des pénitenciers des îles du Salut pendant vingt mois. Là, j'ai connu beaucoup de condamnés, je peux dire toute la population pénale et particulièrement Jacob qui était assigné chez le comptable gestionnaire chez qui je le fréquentais.*
> *Jacob doit n'avoir que 44 ans environ bien qu'il en porte davantage. C'est un condamné intelligent et très réfléchi et qui a perdu toute nocivité. Sobre et sans autre passion que celle de l'étude, il mérite incontestablement le bénéfice des faveurs prévues par les lois. Je vous le recommande chaudement et bien sincèrement, je vous l'assure.*
> *Mais Jacob est mal vu de l'administration pénitentiaire. Il est mal vu parce qu'il connaît admirablement les lois et les règlements et qu'il se fait souvent le détenteur et l'interprète de ses codétenus. L'administration lui reproche de présenter de temps en temps des lettres d'une irréprochable justesse de fond, écrites dans une forme impeccable. Elle en fait alors, et bien à tort, un mauvais esprit alors que c'est un garçon très posé, travailleur et qui a tout ce qu'il faut pour gagner sa vie après sa libération en Guyane que je lui souhaite de tout cœur et à laquelle, M. le sénateur, j'ose espérer que vous contribuerez.*
> *Je suis très heureux d'avoir une occasion de m'occuper d'un malheureux mais je dois vous prévenir que, dans l'intérêt même de ce malheureux, il est à souhaiter que mon nom ne dépasse pas les bureaux de l'Administration Centrale – je veux dire du ministère – et que l'Administration locale – celle de la Guyane – ignore mon intervention. J'ai eu de vifs démêlés au sujet de la nourriture des condamnés et de sévices envers les condamnés malades avec le directeur actuel et la seule lecture de mon nom suffirait, je le crains, à l'indisposer contre tout détenu qui m'intéresse.*
> *Recevez, M. le sénateur, l'assurance de mes respectueuses considérations.*
> *Dr Louis Rousseau*
> *(Médecin de l'armée coloniale en retraite)*
> *à l'office de l'hygiène sociale de la Seine Inférieure*
> *Préfecture Rouen* »[1519].

Louis Rousseau suggère qu'aux îles du Salut l'avis du commandant Cruccioni peut être défavorable à Jacob. La démarche de l'ancien médecin des bagnards n'aboutit pas non

[1518] *Dictionnaires des parlementaires français 1889-1940*.
[1519] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.

plus. Quelques temps plus tard, le journaliste Albert Londres part en reportage pour la Guyane. Le 11 mai 1924 la victoire électorale du Cartel des Gauches ouvre la voie du gouvernement à Anatole de Monzie. Deux mois après, le président de la République Alexandre Millerand démissionne. A sa place le Congrès élit le modéré Gaston Doumergue. Cette année là, André Aron acquiert un immeuble au 68 du quai des Orfèvres à Paris[1520]. Le gouvernement français rétablit des relations commerciales avec l'URSS à la suite de l'interpellation, au sénat, du Président du Conseil Poincaré par le député du Lot Anatole de Monzie[1521]. La fortune d'André Aron, ses relations, mais aussi la victoire du Cartel des Gauches autorisent un nouvel espoir pour Marie Jacob. C'est d'ailleurs ce que lui suggère le couple Aron en vacances à Venise à la fin de l'année 1924. Romanitza Aron confie à la mère du bagnard que son mari « *croit qu'avec un peu de patience on arrivera au résultat sans essayer des moyens compliqués, aussi long au moins et en plus dangereux et coûteux* »[1522]. Les époux Aron ont-ils financé les tentatives d'évasion d'Alexandre Jacob depuis que sa mère travaille pour leur compte ? Une fois encore, il ne s'agit que de fortes présomptions. André Aron est directeur de la *Société Maritime et Commerciale de France*, établie au 66 de la Chaussée d'Antin et dont le principal partenaire est l'Union soviétique[1523]. Le 12 décembre 1924, Marie Jacob s'adresse une nouvelle fois au ministre de la Justice[1524] et, le 17 janvier de l'année suivante, au président de la République. La campagne de libération d'Alexandre Jacob est lancée. Comme à son habitude Marie Jacob utilise un ton larmoyant et c'est toujours « *une pauvre vieille mère éplorée* » qui supplie le chef de l'état[1525]. Pourtant, la situation a changé.



Les époux Aron 1925

[1520] A.C.F., cote19940432, article 233, dossier 21753 : Aron André 1930.
[1521] *Dictionnaires des parlementaires français 1889-1940*.
[1522] Archives Amary.
[1523] A.C.F., cote19940432, article 233, dossier 21753 : Aron André 1930.
[1524] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.
[1525] A.N., BB[24] 1012 dossier 2818 S 05.

Les efforts d'André Aron vont dans ce sens. Le 15 janvier 1925, le député de la Seine appuie la demande de Marie Jacob et « *ose espérer (…) une suite favorable à cette requête* »[1526]. Nous n'aurons pas l'outrecuidance de présenter Pierre Laval. Mais il convient de rappeler que ce dernier est député sans étiquette de la seine avant d'occuper le ministère des travaux publics d'avril à octobre 1925. Il a quitté la S.F.I.O. en 1920[1527]. Il est permis de penser que Marie Jacob a pu rencontrer cet homme de gauche par l'intermédiaire des époux Aron. Ami de Painlevé, chef du gouvernement qui succède au ministère Herriot le 10 avril de cette année, Pierre Laval joue un rôle en appuyant à partir de ce mois la campagne de presse lancée par les journalistes Million et Roubaud dans *Le Peuple* et dans *Le Quotidien*, en février - mars. De la même manière, Anatole de Monzie devient un éphémère ministre des Finances du 3 au 17 avril. Il occupe tout aussi brièvement le poste de garde des Sceaux du 11 au 29 octobre, plus longuement à nouveau celui des Finances du 29 octobre 1925 au 23 juin 1926[1528]. Le comportement de l'assigné Jacob aux îles du Salut, la dénonciation médiatisée du bagne, les appuis d'André Aron et le climat politique métropolitain, tout concourt à faire sortir le matricule 34777 de sa geôle guyanaise.

Mais Alexandre Jacob reste profondément dubitatif quant aux possibilités de résultat de l'épuisant marathon lancée des années plus tôt par sa mère. « *Le prisonnier de guerre sociale* »[1529] rappelle d'ailleurs fréquemment à sa mère de ne pas anticiper sur les démarches officielles. S'il déclare le 2 février 1924 ne pas vouloir désespérer, ce n'est que par pure ironie. Le bagnard réclame en effet « *quelques litres, au besoin une barrique, d'élixir de vie* » afin de pouvoir supporter l'attente des résultats[1530]. Nous pouvons ainsi comprendre l'acharnement du bagnard à préparer ses évasions[1531]. Il se leurre pourtant en ne comptant que sur sa propre volonté et en sous-estimant celle de sa mère. C'est pourquoi le 28 juillet 1923, il utilise la métaphore du phoenix après l'échec de la campagne menée quelques mois plus tôt :

> « *A tant de sollicitations, nous fatiguons l'obligeance des gens et, à tant d'espoirs renouvelés, nous nous inhibons d'opium. De la cendre de tous ces non. Pourquoi vouloir obstinément qu'ils en renaissent de sempiternels peut-être ?* »[1532].

Mais Marie Jacob ne baisse pas les bras. Comme le lui écrit son fils, elle « *a la foi en gomme (…) ; à terre d'un bond, elle rebondit d'un autre, toujours vivace* »[1533]. André Aron seconde, soutient la vieille couturière, démarche de son côté. Alors que la victoire électorale du Cartel des Gauches en 1924 autorise le relais d'une campagne dans les milieux gouvernementaux, Marie Jacob parvient à toucher et à convaincre autour d'elle. Répétons-le, l'époque est à la critique généralisée du bagne. Et « *l'incroyable ténacité* »[1534] de la mère finit par émouvoir quelques journalistes. Pour Alain Sergent, si Francis Million accueille Marie Jacob dans les locaux du *Peuple*, nous devons y voir l'action de quelques camarades anarchistes[1535]. Pourtant, l'organe de la CGT, établi au 67 quai de Valmy, dans le Xe arrondissement de Paris, se veut l'écho du communisme révolutionnaire. Peut-être Jacques Sautarel parvient-il à capter l'attention du rédacteur en chef de cette feuille syndicaliste. Depuis février 1921, le bijoutier

[1526] A.N., BB^{24} 1012 dossier 2818 S 05.
[1527] *Dictionnaire des parlementaires français 1889-1940*.
[1528] *Dictionnaire des parlementaires français 1889-1940*.
[1529] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.11, lettre du 23 septembre 1914.
[1530] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.179.
[1531] Voir *III) B) Les Belles d'Alexandre Jacob*.
[1532] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.173.
[1533] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.171.
[1534] Sergent Alain, op. cit., p.197.
[1535] Sergent Alain, op. cit., p.197.

anarchiste, impliqué dans l'affaire de la rue Quincampoix (6 octobre 1901) et acquitté au procès de Laon (1 octobre 1905), est secrétaire de la 9e section de la fédération de la Seine du Parti Communiste[1536]. Sautarel fait certainement partie de ces anarchistes ne cachant pas leurs sympathies pour la révolution soviétique malgré la répression de l'insurrection des marins de Cronstadt et malgré l'écrasement de la rébellion makhnoviste en Ukraine. Ardent pacifiste depuis la mort de son fils Lucien, tué au front en 1916, Jacques Sautarel n'a jamais vraiment rompu les relations avec son ancien camarade des Travailleurs de la Nuit. Il écrit fréquemment au bagnard et aide Marie Jacob lorsque celle-ci prépare des colis pour son fils. « *Il paraît faire d'assez bonnes affaires* » dans son magasin à l'enseigne *Floréal* au 8 de la rue Fontaine[1537]. Alexandre Jacob se réjouit même de la montre que le bijoutier lui envoie au mois d'avril 1921[1538]. Jacques Sautarel s'associe à Marie Jacob pour faire sortir le matricule 34777 du bagne. Par son intermédiaire ou par celui de Georgette Bouillot, que l'on sait militante syndicaliste et amie de Marie Jacob[1539], Francis Million prend connaissance du cas du bagnard Jacob. Le journaliste recueille de nombreux témoignages en sa faveur et écrit une série d'articles du 27 février au 24 mars 1905 :

- 27 février : « *Le calvaire d'une mère* »
- 28 février : « *La requête de Marie Jacob pour obtenir la grâce de son fils* », « *résumé de la triste vie de mon malheureux fils* »
- 1er mars : « *Pour la libération de Jacob : le témoignage d'Albert Londres* »
- 2 mars : « *Pour la libération de Jacob : le témoignage du docteur Rousseau, ancien médecin des pénitenciers qui connut Jacob au bagne* »
- 4 mars : « *Pour la libération de Jacob : une lettre émouvante de Georgette Bouillot amie de Madame Jacob* »
- 6 mars : « *Une libération désirable : la vie de Jacob en Guyane* »
- 8 mars : « *Pour la libération de Jacob : de nouvelles attestations en faveur du transporté* »
- 9 mars : « *Pour la libération de Jacob : une lettre du directeur du Bonnet Catalan* »
- 12 mars : « *La grâce de Jacob* »
- 14 mars : « *Pour la libération de Jacob : quelques lettres de Jacob à sa mère* »
- 23 mars : « *Pour la libération de Jacob : quelques lettres de Jacob à sa mère* »
- 24 mars : « *Pour la libération de Jacob : quelques lettres de Jacob à sa mère* »[1540]

A la suite des articles de Francis Million, Louis Roubaud prend le relais le dimanche 8 mars à la une du *Quotidien*. La campagne de presse démarrée dans le milieu syndical touche désormais le grand public. Roubaud, comme Million, vise la sensibilité du lecteur. Les deux journalistes procèdent de la même manière. Il faut émouvoir car « *Le cas Jacob pose une poignante énigme* »[1541]. Alexandre Jacob est alors décrit comme coupable des crimes qu'il a commis. Il n'en constitue pas moins une victime sociale ayant entièrement expié son erreur. C'est pourquoi Roubaud et Million insistent en premier lieu sur les efforts acharnés de la mère du bagnard pour arriver à revoir son fils, sans pour autant être dupes d'une légitime mauvaise foi de sa part. « *J'ai reçu la visite d'une pauvre femme qui m'a raconté la plus navrante histoire* » écrit Million le 27 février[1542]. « *C'est une vieille en vêtement sombre, pauvre et*

[1536] A.C.F., cote 19940474, article 97, dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929.
[1537] A.C.F., cote 19940474, article 97, dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929.
[1538] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.149, lettre du 15 avril 1921.
[1539] Voir *III) B) 2) Premiers échecs : au moins sept tentatives en quatre ans*.
[1540] A.N., BB24 1012 dossier 2818 S 05.
[1541] Roubaud Louis, *Le Quotidien*, 8 mars 1925.
[1542] Million Francis, *Le Peuple*, 27 février 1925.

propre. Elle est devant moi émue comme devant un juge. Elle se garde bien de dire toute la vérité. Elle passe sur les fautes » écrit Roubaud le 10 mars[1543]. La dignité de Marie Jacob, ainsi décrite, ne peut que rejaillir sur son bagnard de fils dont le cas est ensuite abordé. Alexandre Jacob demeure un cambrioleur mais il se transfigure en homme d'honneur. A l'image d'Alain Sergent, retenons que les deux journalistes s'appuient sur cet « *exceptionnel document humain* » que constitue la correspondance du bagnard[1544]. Roubaud déclare même ne pas avoir trouvé dans le volumineux paquet de lettres que lui confie Marie Jacob « *une seule pensée vulgaire ou égoïste, pas un mot de haine* »[1545]. Pour Roubaud, Alexandre Jacob n'est plus un danger pour la société. Pour présenter l'homme enfermé aux îles du Salut, les deux journalistes appuient leur propos avec de nombreux témoignages, soit autant d'attestations d'une forte personnalité, autant de preuves d'un individu devenu intègre, probe, moral, foncièrement honnête. Le gestionnaire Alric, le docteur Rousseau racontent l'extraordinaire bagnard qu'ils ont connu. Georgette Bouillot écrit les espoirs et les déceptions de sa mère. Jacques Sautarel, alors directeur à Perpignan de la revue *Le Bonnet Catalan*[1546], verse dans le dithyrambe :

> « *Combien qui jouissent de la liberté et des honneurs qui ne valent pas un seul de ses orteils ? Personnellement, je l'ai jugé de près ; c'est le plus délicat et le meilleurs des hommes* »[1547].

Albert Londres vient prêter main forte à son confrère Million le 1er mars. Pour l'auteur d' « *Au bagne* » paru l'année précédente, « *Jacob a bien payé sa dette à la société* »[1548]. André Aron, le même jour, assure pouvoir employer le bagnard dans le cas où son retour en France se réaliserait[1549]. Francis Million réclame la libération de Jacob ; Roubaud requiert la grâce pour le forçat. Le 9 avril 1925, André Aron écrit au Garde des Sceaux pour louer « *l'énergie et le courage d'un caractère trempé par les épreuves les plus rudes* » et pour demander un avis favorable au dossier de recours en grâce que Marie Jacob vient de déposer[1550]. Il profite de sa lettre pour réitérer son offre d'emploi. Le 9 mai, Jacques Sautarel publie dans son journal « *socialiste d'éducation artistique et syndical* » orné en en-tête d'un marteau, d'une faucille et d'une plume, une « *lettre ouverte à M.Painlevé* »[1551]. Le sort du bagnard se joue désormais dans les locaux du ministère de la Justice. Le dossier de recours en grâce s'appuie sur des témoins de moralité connus (Pasqualini, Alric, Rousseau, Boulard)[1552] et met en cause le commandant Cruccioni qui « *a été envoyé en disgrâce à la suite de différents faits qui prouvent que ses appréciations sont plus ou moins contestables* »[1553]. Le dossier de Jacob remonte jusqu'à la présidence de la République. Il est précédé d'une pétition lancée par Jacques Sautarel et orchestrée par Romanitza Aron[1554]. Le 8 juillet 1925, Gaston Doumergue accueille favorablement la requête de Marie Jacob[1555]. La peine de travaux forcés à perpétuité est commuée en une peine de cinq années de réclusion à purger en métropole. Alexandre

[1543] Roubaud Louis, *Le Quotidien*, 10 mars 1925.
[1544] Sergent Alain, op. cit., p.198.
[1545] Roubaud Louis, *Le Quotidien*, 8 mars 1925.
[1546] A.C.F., cote 19940474, article 97, dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929.
[1547] *Le Peuple*, 9 mars 1925.
[1548] *Le Peuple*, 1er mars 1925.
[1549] *Le Peuple*, 1er mars 1925.
[1550] A.N., BB24 1012 dossier 2818 S 05.
[1551] A.N., BB24 1012 dossier 2818 S 05.
[1552] A.N., BB24 1012 dossier 2818 S 05.
[1553] A.N., BB24 1012 dossier 2818 S 05.
[1554] Sergent Alain, op. cit., p.199.
[1555] A.O.M., H1481/Jacob.

Jacob apprend la nouvelle sans enthousiasme. Elle signifie pour lui des années d'enfermement : « *Comment veux-tu* – écrit-il le 24 juillet – *que je supporte dans une région presque polaire cinq ans de réclusion ?* »[1556]. Le bagnard aurait aimé « *après avoir purgé 23 ans de peine* » une libération totale. Il n'en est pas moins satisfait de pouvoir quitter la Guyane et surtout de pouvoir enfin revoir sa chère et tendre mère. Le 24 août 1925, le forçat Jacob quitte les îles du Salut pour Saint Laurent du Maroni[1557]. Le 7 septembre, le gouverneur Chanel, qui lui aussi donna de bons renseignements sur le compte de l'anarchiste, écrit une note organisant le transfert de l'ex-transporté 34777. Elle est soussignée par le directeur de l'Administration Pénitentiaire Prével :

> « *Gouverneur de la Guyane*
> *Vu la dépêche du ministre des Colonies du 22 juillet 1925, n°442, portant modification de la décision présidentielle en date du 8 du même mois commuant à cinq ans la peine des travaux forcés à perpétuité prononcée contre le transporté Jacob Alexandre Marius, dit Georges, matricule 34777, sur la proposition du Directeur de l'Administration Pénitentiaire,*
> *DECIDE :*
> *Article 1 : l'ex-transporté Jacob sera embarqué sur réquisition de l'Administration Pénitentiaire sur le prochain paquebot « BISKRA » à destination de Saint Nazaire.*
> *Article 2 : cet individu sera escorté pendant la traversée par deux surveillants militaires, partant en congé, qui le conduiront au service colonial de ce port.*
> *Article 3 : les frais de transport seront inscrits au budget colonial chapitre 70 article 4.*
> *Article 4 : le Directeur de l'Administration est chargé de l'exécution de la présente qui sera communiqué et diffusé partout où besoin sera.*
> *Cayenne le 7 septembre 1925*
> *Par le gouverneur : CHANEL*
> *Le directeur de l'Administration Pénitentiaire : PREVEL* »[1558].

Le commandant Michel ne cache pas son étonnement lorsqu'il écrit ses « *confessions* » : « *Jamais aucun condamné n'avait été libéré sans que la proposition vint à l'initiative de l'Administration Pénitentiaire* »[1559]. Alexandre Jacob n'est pas libéré ; il change de résidence pénitentiaire. Le 18 octobre 1925, l'ancien bagnard est incarcéré à la prison de Saint Nazaire. Il porte le numéro d'écrou 666[1560]. Alexandre Jacob va pouvoir revoir sa mère et l'embrasser après plus de vingt ans de séparation forcée.

[1556] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.191.
[1557] A.O.M., H1481/Jacob.
[1558] A.O.M., H1481/Jacob.
[1559] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.
[1560] A.D. Loire Atlantique, 6Y23.

CHAPITRE 5 :
D'ALEXANDRE A MARIUS, DE MARIUS A LUPIN



I. Retour à une vie libre

« *Chère maman Jacob,*

Nous sommes heureux mon mari et moi de savoir enfin votre fils en France et surtout du grand bonheur que vous avez eu l'un et l'autre de pouvoir enfin vous revoir. Dites-lui que nous ne l'oublions pas. Saluez-le de notre part et qu'il espère des jours meilleurs. Je vous écrirai bientôt une lettre.

Affectueusement à vous

E.Alric »[1561].



En apparence anodine, la carte postale adressée à Marie Jacob le 29 octobre 1925 est pourtant riche d'enseignements. La femme de l'ancien gestionnaire des Iles du Salut, chez qui le forçat 34777 a servi comme garçon de famille, écrit de l'hospice protestant *La Retraite* de Besançon. Elle salue bien sûr l'arrivée de Jacob en métropole mais elle suggère aussi qu'il n'en a pas fini avec le temps des prisons. Elle confirme aussi la part prise par les Alric dans la campagne de libération du bagnard et leur intégration dans les réseaux de solidarité construits autour de ce dernier. Après les procès d'Amiens et d'Orléans, la commutation de peine à cinq ans de prison, survenue au mois de juillet 1905, tourne néanmoins une nouvelle page de l'existence d'Alexandre Jacob. Le 18 octobre 1925, l'anarchiste débarque à Saint Nazaire.

A) Deux ans de prison

1) Saint Nazaire, Rennes, Melun

Le numéro d'écrou 666[1562] doit supporter une nouvelle vie. La fin du bagne ne signifie pas pour autant le retour à la liberté pour l'anarchiste Jacob. De fait, les réseaux de soutien perdurent et semblent demeurer actifs comme le suggère la cousine des fameuses lettres codées, Georgette Bouillot, le 30 octobre 1925 :

« *Cher cousin,*

J'ai pris connaissance de la lettre que vous avez adressé à votre mère le 22 courant. Son contenu m'a incitée à vous envoyer ces quelques mots. Je comprends très bien que le contraste que vous subissez influe sur votre moral autant que sur votre santé et que, par cela même, vous soyez porté à la tristesse. Mais, est-ce

[1561] Archives Amary.
[1562] A.D. Loire Atlantique, 6Y23.

raisonnable, maintenant que vous avez la certitude que votre situation présente n'est qu'une étape vers la libération définitive ? Vous savez, pour en avoir subi les conséquences, combien les choses de ce genre sont lentes et hérissées de difficultés ; faîtes un suprême effort pour attendre patiemment. Nous aurions souhaité vous voir rapidement acheminé vers Melun ; mais vous connaissez suffisamment combien les règles administratives sont inflexibles et le mieux, dans ce cas, est d'avoir la patience suffisante pour attendre le passage de la voiture.

Vous dites que la détention que vous subissez est très dure à supporter après la demi liberté à laquelle vous jouissiez là-bas ; je me garderai bien de vous contredire, mais vous savez que ce n'est que pour un temps très court. Que sont quelques mois à côté des vingt années que vous venez de passer ?

Vous avez eu le courage de patienter ces vingt années ; sans aucun espoir puisque vous ne dissimuliez pas les difficultés que votre cas rencontrait. Les personnes qui s'intéressent à vous sont parvenues à les surmonter toutes, ceci grâce à un inlassable dévouement et à une ténacité à toute épreuve. Vous avez pu rentrer en France et revoir votre mère. Pour rendre plus proche votre libération, n'oubliez pas que vous êtes en observation. (…) Je puis vous affirmer que vos amis ne vous abandonneront pas et que, dans la limite des possibilités, ils vous aideront encore de leur mieux. (…)

Georgette Bouillot »[1563].

La maison d'arrêt de Saint Nazaire ne constitue qu'une étape dans la stratégie entreprise par ce que l'on peut nommer un comité de soutien au prisonnier Jacob. Cette étape dure 43 jours. Le 29 novembre 1925, Alexandre Jacob est transféré à Rennes[1564]. Pendant ce laps de temps relativement court, l'anarchiste doit apprendre à endurer sa nouvelle vie d'enfermé. Ce dernier espérait une libération pure et simple. Il doit donc faire contre mauvaise fortune bon cœur. C'est en tout cas ce que sous-tend la lettre de la cousine Bouillot en faisant allusion à une période d'observation dont il serait l'objet. Aucun document ne vient étayer l'hypothèse d'une nouvelle remise de peine mais il va de soi que le cas Jacob, s'intégrant dans le contexte de critique généralisée de l'institution pénitentiaire coloniale[1565], doit soulever de nombreuses réticences. De là, très certainement des mesures de prudence assortie à son internement métropolitain. Alexandre Jacob reste un prisonnier à part. le commandant Michel peut ainsi en 1937 poser la question : « *Comment fut-il gracié ?* ». L'ancien directeur des Iles du Salut évoque « *des circonstances qui étonnèrent toute l'administration pénale* » car « *jamais aucun condamné n'avait été libéré sans que la proposition vint à l'initiative de l'A.P.* »[1566]. Cette remarque justifie le propos de Georgette Bouillot sur les lenteurs administratives freinant les démarches entreprises tant par Me André Aron que par le docteur Louis Rousseau et bien sûr Marie Jacob. La correspondance entre cette dernière et son fils fait défaut pour cette période[1567]. Nous ne pouvons donc affirmer avec une certitude absolue que les deux êtres se sont rencontrés à Saint Nazaire[1568]. Pourtant les Alric, dans leur carte postale en date du 29 octobre, affirment bel et bien cela. Quoi qu'il en soit, la visite fort probablement de trop courte durée aux yeux du numéro d'écrou 666 doit engendrer l'amertume de ce dernier, peu enclin comme sa mère à surestimer les espoirs d'une libération à venir. Le scénario d'un

[1563] Archives Amary.
[1564] A.D. Loire Atlantique, 6Y23.
[1565] Voir Chapitre 4 III) C) 3) Sortir du bagne 1923-1925.
[1566] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.
[1567] Nous ne disposons plus à partir du retour sur Saint Nazaire de lettre d'Alexandre Jacob à sa mère. Nous avons pu en revanche accéder à quelques lettres de la mère à son fils.
[1568] Il est fort peu probable que Marie Jacob ne se soit pas déplacée même si certains ont pu écrire à l'image de William Caruchet que « *c'est à Melun que Marie revoit pour la première fois son enfant à travers les grillages du parloir* » (op.cit., p.303). Cette référence au parloir est très certainement tirée de la lettre que Marie Jacob envoie à son fils et dans laquelle elle indique avoir formulé une demande de parloir libre (Archives Amary, lettre de Marie Jacob, 1er janvier 1926).

transfert à Melun, c'est-à-dire dans une prison proche de Paris, ne semble pas aboutir et, donc, à confirmer la déception du prisonnier. Mais son séjour à Rennes est encore plus court que le temps passé à Saint Nazaire. La prison bretonne accueille en effet l'ancien bagnard du 29 novembre au 12 décembre 1925[1569]. La lettre qu'écrit Marie Jacob le 2 décembre[1570], soit trois jours après l'arrivée de son fils à la maison d'arrêt de Rennes, pose d'ailleurs la question de la durée de l'internement dans cette prison. Elle indique aussi et surtout la poursuite des démarches entreprises précédemment. Marie Jacob cite la « *cousine* », « *Mme Million* » et « *l'oncle* », c'est-à-dire que nous retrouvons le même comité de soutien toujours actif malgré un premier échec. Comme pour la grâce présidentielle qui rapatrie le bagnard en métropole, Marie Jacob bénéficie de l'appui de deux réseaux. Par le biais de Francis Million, le monde syndical poursuit sa pression pour le transfert du prisonnier en maison centrale. Marie Jacob signale que le directeur du *Peuple* doit être reçu le 9 décembre au ministère des Colonies[1571]. De son côté, André Aron, l'avocat du barreau de Paris reconverti dans le commerce avec la nouvelle Russie soviétique, œuvre dans le même sens en touchant le milieu politique par l'entremise d'Anatole de Monzie[1572]. Le 11 décembre, Marie Jacob annonce à son fils que Francis Million a obtenu l'ordre du transfert sur Melun qui doit intervenir le 22 ou le 23 au plus tard[1573]. Désormais l'élargissement de la grâce présidentielle devient envisageable. Tout dépend, si l'on en croit la lettre d'André Aron en date du 16 décembre, de l'attitude d'Alexandre Jacob lui-même :

> « *La Direction des Grâces ne rouvrira votre dossier qu'il s'y trouve un avis favorable du directeur de la maison centrale où vous serez en observation. Je puis vous assurer que le stage qu'on vous imposera ne sera pas long et qu'on examinera votre attitude sans aucune hostilité. En un mot, nous sommes convaincus qu'un délai de six mois suffira largement pour confirmer les bons renseignements que le Gouverneur de la colonie a donnés sur vous. Cela remettra au mois de juillet votre libération. Je me rends compte que vous devez regretter la façon dont vous viviez aux Iles ces dernières années, mais il y a un terme proche à toutes ces épreuves et je ne doute pas que vous supportiez la dernière avec le même courage* »[1574].

En somme nous retrouvons ici la double problématique envisagée à Saint Nazaire : l'espoir de l'aboutissement des démarches en butte au contrecoup psychologique du rapatriement en France. Nous ne pouvons hélas dire avec exactitude le comportement d'Alexandre Jacob dans sa geôle bretonne mais le principe d'une déprime semble bel et bien établi. Le 22 décembre 1925, une voiture cellulaire vient chercher l'ancien bagnard pour le transférer sur Melun. Il y porte le matricule 9036[1575]. Les visites de sa mère deviennent plus régulières et surtout plus nombreuses malgré la crue de l'Yonne qui, au début du mois de janvier, l'empêche d'accéder à la prison. Les huit lettres que Marie Jacob écrit pendant le séjour bourguignon de son fils véhiculent toujours les mêmes inquiétudes et les mêmes espoirs. La relation oedipienne ne se brise pas, loin s'en faut. Et si Marie Jacob déclare insister auprès du ministère de l'Intérieur le 1er janvier pour obtenir un parloir libre, ce n'est que pour mieux « *embrasser son enfant* », sa tendre et chère progéniture, chose qu'elle n'a pu faire depuis son transfert[1576]. Chose qu'elle ne peut faire non plus au mois de mars 1926 du fait d'une nouvelle

[1569] A.D. Ille et Vilaine, 5Y170 : registre de la maison d'arrêt de Rennes.
[1570] Archives Amary.
[1571] Archives Amary, lettre de Marie Jacob, 9 décembre 1925.
[1572] Voir Chapitre 4 III) C) *3) Sortir du bagne 1923-1925*.
[1573] Archives Amary, lettre de Marie Jacob, 11 décembre 1925.
[1574] Archives Amary, lettre d'André Aron, 16 décembre 1925.
[1575] A.N., BB 24 1012 dossier 2818 S 05.
[1576] Archives Amary, lettre de Marie Jacob, 1er janvier 1926.

hospitalisation, consécutive cette fois-ci à une luxation du poignet. Marie Jacob est tombée dans la rue mais renonce à prolonger son séjour à l'hôpital Lariboisière pour ne pas altérer le moral du prisonnier qui parait s'améliorer. Les conséquences physiques du changement de situation, que Georgette Bouillot évoquait alors qu'il était à Saint Nazaire, le font pourtant encore souffrir. Le changement climatique accroît par exemple les douleurs arthritiques et réactivent les inquiétudes de la mère pour la santé du fils. Mais l'humidité ambiante n'altère pourtant ni les capacités de résistance de l'un ni la détermination et la pugnacité de l'autre. D'un côté, Alexandre Jacob subit son internement. Nous ne savons pas les activités qui sont les siennes à Melun[1577]. Mais son comportement doit probablement aller dans le sens indiqué par André Aron et par Georgette Bouillot. Le calme relatif du prisonnier encourage et autorise la poursuite des démarches. Le point de départ d'une nouvelle campagne semble même donnée avec la visite, à la fin du mois de février, des époux Aron[1578]. Nous ignorons la teneur des propos échangés mais le grand nombre de documents retrouvés en archives[1579] indique que de nouvelles initiatives sont faites pour extraire définitivement Alexandre Jacob de sa cellule. Le 11 mars, Marie Jacob signale à son prisonnier de fils que le nouveau ministère de la Justice laisse augurer de forts espoirs[1580]. Pendant que Me Aron navigue dans les eaux gouvernementales, Francis Million donne un article au début du mois d'avril dans les colonnes du *Peuple*, semblable à ceux qu'il a pu écrire l'année précédente. Ces actions précèdent en toute logique la lettre que Marie Jacob adresse au Président de la République le 28 avril :

> « *Monsieur le Président de la République*
> *J'ai l'honneur d'intercéder auprès de vous pour obtenir la grâce définitive de mon fils, Alexandre Jacob, actuellement détenu à la maison centrale de Melun, numéro matricule 9036.*
> *Après vingt deux ans de détention dont vingt à la Guyane, vous avez bien voulu le 14 juillet dernier, commuer sa peine des travaux forcés à perpétuité en cinq ans de réclusion.*
> *A cette époque, Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, avait bien voulu nous laisser espérer que, dans un temps très court, une mesure de grâce entière pouvait intervenir si la conduite de mon fils donnait satisfaction. (…)*
> *Mon fils a racheté la faute qu'il a commise et j'ai moi-même durement subi la conséquence de cette faute.*
> *Je viens Monsieur le Président de la République implorer une dernière fois votre clémence pour que vous me rendiez mon fils et que vous me permettiez ainsi de terminer mes jours avec lui et d'avoir un peu de repos après un peu d'espérance.*
> *Mon fils est assuré d'avoir une situation dès sa libération, il pourra ainsi subvenir à mes besoins et me permettre de cesser un travail trop pénible pour une pauvre femme de 66 ans.*
> *C'est dans cet espoir Monsieur le Président de la République que je vous prie d'agréer l'expression de mon respect* »[1581].

Une fois encore, Marie Jacob joue sur la fibre pathétique et développe le thème de la rédemption en gommant tous les aspects qui pourraient nuire à sa requête. Au début du mois de mai, un dossier de recours en grâce est à nouveau ouvert[1582]. Il fait suite à la lettre de Marie Jacob. Mais cette dernière est aussi accompagnée d'une demande de libération totale émanant de la C.G.T.. Malgré des appuis toujours aussi soutenus, un avis de rejet est prononcé le 18 de

[1577] Bernard Thomas affirme néanmoins que Jacob travaille à l'imprimerie de la prison (op.cit., p.337). Le romancier commet une erreur de retranscription de la biographie de Sergent puisque dans ce livre, il est indiqué que Jacob travaille effectivement dans une imprimerie mais à Fresnes et non à Melun.
[1578] Archives Amary, lettre de Marie Jacob, 25 février 1926.
[1579] A.N., BB 24 1012 dossier 2818 S 05.
[1580] Archives Amary, lettre de Marie Jacob, 11 mars 1926.
[1581] A.N., BB 24 1012 dossier 2818 S 05.
[1582] A.N., BB 24 1012 dossier 2818 S 05.

ce mois[1583]. La pression ne faiblit pas pour autant si l'on prend en considération le décret présidentiel du 18 juin 1926 ramenant la peine d'Alexandre Jacob à deux ans d'emprisonnement[1584]. Cette seconde campagne de libération se solde donc par une demi réussite. Bien sûr, les portes de la centrale de Melun ne s'ouvrent pas pour Alexandre Jacob mais il devient libérable au 30 décembre 1927 et n'a désormais plus que 18 mois à purger. Le 25 juin, Francis Million, directeur du *Peuple*, « *Quotidien du syndicalisme, 67 quai de Valmy, Paris Xe* », écrit à M. Gibert, directeur des Affaires Criminelles et de la Commission de recours en grâce[1585]. L'objet de la missive n'est plus la libération de l'ancien bagnard mais une demande de transfert « *dans une maison de détention de Paris ou proche de Paris* » permettant ainsi de clore cette période d'observation du matricule 9036. Le 3 août 1926, Alexandre Jacob fait son entrée à la centrale de Fresnes. Il occupe la cellule 436[1586].

2) <u>Fresnes, cellule 436</u>

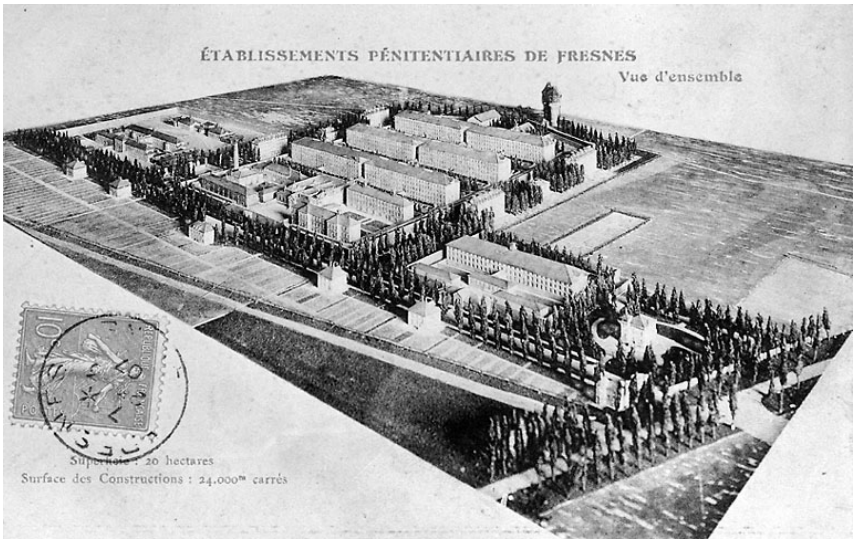

Le prisonnier Jacob demeure environ dix-sept mois à la prison centrale de Fresnes. Son registre d'écrou ne signale aucun événement d'importance[1587]. Pourtant, c'est sur cette période d'enfermement métropolitain que nous disposons d'un certain nombre de sources et d'informations, principalement à caractère privé il est vrai[1588]. S'il ne dit rien ou pas grand-chose sur les passages à Saint Nazaire, Rennes et Melun, Alain Sergent se montre en revanche nettement plus prolixe à partir du moment où Alexandre Jacob franchit les portes de la prison parisienne. Le biographe de l'anarchiste consacre alors trois pages de son ouvrage pour décrire un personnage n'ayant rien perdu de son à-propos et toujours aussi peu enclin à ployer sous le poids d'une autorité honnie[1589]. C'est à Fresnes que l'ancien bagnard doit terminer ses deux ans de réclusion. C'est donc à Fresnes qu'il peut à nouveau ordonner sa réflexion sachant fort bien que les nouvelles démarches entreprises par sa génitrice n'ont que très peu de chances d'aboutir. C'est donc aussi à Fresnes qu'il peut enfin envisager le retour à une vie libre. Nous ne savons pas en revanche qu'elles furent ses activités quotidiennes. Là encore les archives publiques font défaut. Il est néanmoins possible d'envisager un prisonnier à la santé

[1583] A.N., BB 24 1012 dossier 2818 S 05.
[1584] A.N., BB 24 1012 dossier 2818 S 05.
[1585] A.N., BB 24 1012 dossier 2818 S 05.
[1586] A.D. Val de Marne, 2Y5-360 : registres de la prison de Fresnes.
[1587] A.D. Val de Marne, 2Y5-360 : registres de la prison de Fresnes.
[1588] Archives Amary.
[1589] Sergent Alain, op. cit., p.200-203.

précaire et s'acclimatant fort mal au climat tempéré. Jacob souffre de bronchite et lors d'un passage à l'infirmerie de la centrale que l'on peut situer à l'été ou à l'automne 1927, il rencontre avec le militant communiste François Chassaigne[1590]. Ce dernier travaille dans la section des soins de l'établissement pénitentiaire et dispose à cette époque d'une certaine notoriété politique. Le jeune homme est en effet un habitué des séjours carcéraux du fait de ses activités militantes. Né à Issoudun en 1902, il opte pour le parti communiste à la suite du congrès de Tours et occupe très vite des fonctions dirigeantes. Rédacteur à *L'Humanité* et secrétaire des *Jeunesses communistes* aux côtés de Jacques Doriot, il intervient fréquemment sur les questions antimilitaristes (congrès de Lyon du 20 au 24 janvier 1924), anticolonialistes et antifascistes (congrès de Clichy du 17 au 23 janvier 1925). C'est avec ce dernier thème que ses ennuis judiciaires commencent. En mai 1925, il prend part à l'attaque d'une manifestation des *Jeunesses Patriotes* à Paris. Ses prises de position contre la guerre du Rif le 12 octobre de cette année lui valent une condamnation à dix mois de prison pour provocation à la désobéissance militaire. François Chassaigne est alors incorporé dans les bataillons disciplinaires puis, effectue un nouveau séjour en prison à partir du mois de juillet 1927[1591]. Nous pouvons aisément imaginer la rencontre et les discussions entre le jeune militant communiste et l'illégaliste anarchiste revenu de l'enfer du bagne. Alexandre Jacob a-t-il aussi rencontré Buenaventura Durruti, Ascaso et Rover à Fresnes ? Nous n'en savons rien. Toujours est-il que les trois anarchistes espagnols se trouvent dans la même prison que lui de juillet 1926 à juillet 1927. Un contact même fortuit avec les trois révolutionnaires arrêtés à Paris, alors qu'ils guettaient le passage du roi Alphonse XIII, devient de la sorte envisageable. L'enfermement des trois libertaires suscite à ce propos une grande campagne de presse anarchiste (Sébastien Faure et Louis Lecoin multiplient les meetings et les conférences) pour leur éviter une expulsion fatidique vers leur pays natal[1592]. Jacob ne peut échapper[1593] à ce battage médiatique et militant. De fait nous pouvons, comme avec Chassaigne, imaginer un rapport d'amitié, un lien de camaraderie même minime avec ces compagnons espagnols et ce d'au-tant plus que l'anarchiste français connaît bien leur pays pour s'y être réfugié après le vol au Mont de Piété de Marseille le 31 mars 1899.

A Fresnes, Alexandre Jacob pense justement pouvoir poursuivre son combat contre l'institution pénitentiaire coloniale par l'écriture d'un livre dont le forçat Barrabas serait le dénominateur commun des nouvelles qui le composeraient. Seuls trois de ces récits ont été écrits : « *Le procureur de SA République* », « *La cervelle à la mode des Iles du Salut* » et « *La comique histoire du môme à Pépète* »[1594]. Nous avons largement évoqué ces trois historiettes dans le chapitre précédent. Notons encore qu'Alexandre Jacob évite de se mettre personnellement en scène en utilisant le pseudonyme de Barrabas, que l'on retrouve tant dans le livre

[1590] Entretien avec Pierre Valentin Berthier, août 2002.

[1591] Le changement de tactique militante et électorale du parti communiste à partir de 1928 provoque l'exclusion de François Chassaigne l'année suivante. C'est alors au sein du Parti Ouvrier et Paysan (POP) qu'il poursuit sa carrière politique et devient député d'Issoudun en 1932 avant de soutenir activement quelques années plus tard et d'intégrer le gouvernement de Vichy (d'après biographie de François Chassaigne dans DBMOF).

[1592] Les trois anarchistes sont en effet passibles de mort par garrottage, c'est-à-dire par étouffement avec un garrot.

[1593] Auzias Claire, *Mémoires libertaires, Lyon 1919-1939*, p.183-184 : Les trois Espagnols sont libérés le 9 juillet 1927. « *C'est alors qu'ils se tournent vers Lyon, aux alentours de novembre 1927. Ils participent aux activités des groupes espagnols mais sont connus au-delà du cercle restreint des réfugiés. Pierre M. et Marius C. attestent notamment de leur présence. Ascaso demeure 59 rue Duguesclin, Durruti dans le 8e arrondissement. Ascaso a auprès de lui compagne et enfant. Le 6 avril 1928, ils sont à nouveau arrêtés. (…) Après quoi ils furent conduits vers la frontière belge, où ils n'eurent de cesse de retourner aussitôt à Paris* ». La campagne de presse reprend et parvient à leur faire faire obtenir une permission de séjour en France.

[1594] Archives Amary.

d'Eugène Dieudonné[1595] que dans l'article du commandant Michel[1596]. A la différence des autres bagnards ayant écrit leurs souvenirs, Alexandre Jacob n'entend pas profiter a posteriori de son expérience douloureuse aux Iles du Salut pour y gagner une certaine renommée et valoriser de fait un ego surdimensionné. L'emploi du « *je* » est rare dans les écrits de l'anarchiste. Il s'agit bien sûr aussi d'une stratégie consciente ayant pour but de porter des attaques efficaces contre le bagne et surtout d'éviter d'éventuelles poursuites judiciaires. Alexandre Jacob ne termine hélas pas son ouvrage dont la trame qu'il a pourtant mise au point laisse deviner une étude exhaustive de description des surveillants militaires, de la férocité de la répression au bagne, de l'A.P. et de la corruption généralisée, du monde des bagnards enfin. Les anecdotes, les événements narrés par l'ancien fagot doivent alors soutenir son analyse des textes judiciaires, des lois et décrets sur la transportation et son compte-rendu « objectif » de leur application en Guyane. Ainsi est conçu le livre qu'Alexandre Jacob n'écrit finalement pas :

« Le procureur de SA République
Cas Roussel et Baillard
Caisse de la Transportation
Inspection Tangoule
Cuisine macabre
Nouveau camp, disparition
Perron
Digonnat
Un enterrement de forçat
Marché tôle ondulée
Camelotte in profundis
Champ Maurice Garçon
Elimpination
Arrivée au camp
Doublage, textes et décret
Mortalité d'hier et de ce jour
Vague métropolitaine
Cas Plugnion et Poirier
Poltier Picard Bobillet
Girardot Lung Mane Loulou
Cuisine Costa
Boulangerie boucherie
Cambuse pharmacie
Guillaume de Pariacabo
Prison des libérés
Huit mois un an
Sinanary
Pilidori
Briand Millerand Hervé
Evolution
Fresnes Toulon
Saint Martin sévices
Un prévôt de Saint Martin
Un tortionnaire Pinelli
Une corvée générale
La visite du grand œil
Pinpin Pilary Plugniau
Les interviews cyniques
Mr Hygrecque président du trust des bordels

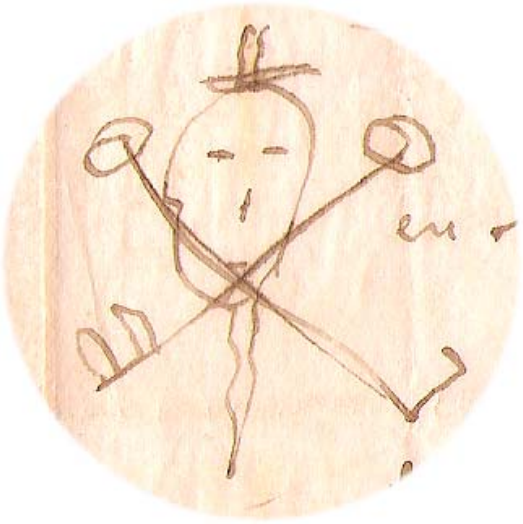

[1595] Dieudonné Eugène, *La vie des forçats*, 1930.
[1596] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.

Satyriasis
Les rats
Maison de confiance
Bon juge
La légende du p à t
Interview du secrétaire général du syndicat des juristes en retraite
Cas Barbier et Peyre
L'arrivée d'un convoi de France en 1906
Un convoi de préventionnaire »[1597].

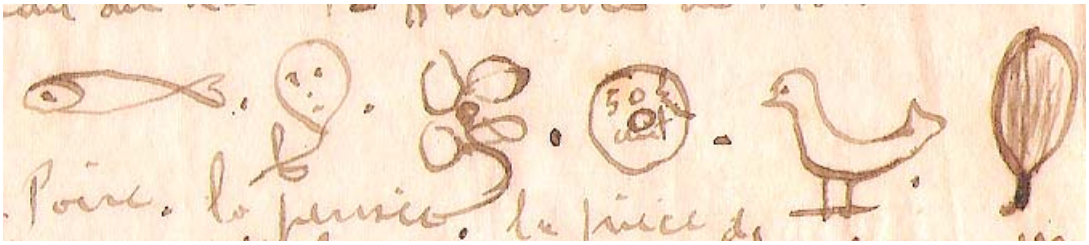

Cette liste de titres peut paraître d'autant plus confuse qu'elle s'accompagne d'une série de notes rendues relativement incompréhensibles par l'écriture d'un homme souffrant d'arthrite. Alexandre Jacob dresse par exemple une double liste des prix des produits que les prisonniers à Fresnes peuvent acquérir à « *la cantine alimentaire* » en supplément de leur ration réglementaire[1598]. L'évolution des tarifs doit certainement dénoncer l'exploitation du pécule des prisonniers. Jacob relève aussi des graffitis sur les murs de sa geôle à moins qu'il ne s'agisse d'un inventaire de personnes qu'il a pu connaître çà et là : « *Petit Jean du Latin, Nicroche de Montmartre, Paulo le Corse, Léon de Rouen, Pitou de Saint Nazaire, Petit Louis de Nantes, ….* »[1599]. Ces graffitis sont assortis de petits dessins (un poisson, un trèfle à quatre feuilles, un sou, une tête de mort croisée de deux clés et transpercée par le sommet d'une épée) qui ont servi d'illustration à la publication des <u>*Ecrits*</u> de l'anarchiste par la maison d'édition *L'Insomniaque* en 1995[1600]. La libération du prisonnier Jacob est sans doute venue interrompre la réalisation de ce volume sur le bagne. Mais nous pouvons justifier cette suspension par la participation de l'ancien bagnard au projet de livre du docteur Louis Rousseau. Ce dernier n'affirme-t-il pas à Alain Sergent que Jacob fut sa plus importante et plus sûre source de renseignements sur le bagne, ses vices et ses tares ? Et, à Fresnes, Alexandre Jacob dispose de tout le temps nécessaire pour rassembler ses notes, pour affiner sa mémoire et surtout pour analyser les réformes législatives de 1925. Celles-ci fournissent au médecin le point de départ de son étude. Le contact entre Rousseau et Jacob se fait par voie épistolaire mais aussi par l'intermédiaire de Marie Jacob. Notons alors que l'amitié entre les deux hommes perdure jusqu'au suicide de l'anarchiste en 1954. Alexandre Jacob donne aussi au médecin la seule illustration de son livre. Il s'agit d'un schéma stylisé représentant, tel un mouvement perpétuel, le mécanisme de la transportation envisagé comme une machine à broyer l'homme délinquant[1601]. Les deux hommes partagent le même point de vue. A Fresnes, Jacob n'en a pas fini non plus avec l'A.P. puisque c'est là qu'il reçoit un pécule de 599F08 envoyé de Guyane par le trésorier de la Tentiaire[1602]. Cette somme correspond, nous l'avons vu, à celle que Barrabas dans <u>*Le procureur de SA République*</u>, soustrait aux agents de l'A.P. à

[1597] Archives Amary.
[1598] Archives Amary.
[1599] Archives Amary.
[1600] Jacob Alexandre, <u>*Ecrits*</u>, volume I, 1995.
[1601] Voir B) <u>*1) « Un médecin au bagne » 1930*</u>.
[1602] Archives Amary.

la suite de l'affaire du soi-disant empoisonnement des citernes des Iles du Salut. Mais des frais de dossier et d'envoi ont été retirés du pécule. Le prisonnier Jacob s'échine à réclamer de l'argent détourné auprès des différents services pénitentiaires mais aussi auprès de ceux du ministère des Colonies. Il ne parvient pas à recouvrer la totalité d'une somme qu'il estime devoir recevoir en franc-or et non sur la valeur de cette monnaie en 1927. Au-delà d'un simple fait, l'anecdote révèle combien l'anarchiste a retrouvé une certaine vitalité en usant de multiples procédures pour arriver à ses fins[1603]. C'est aussi pour lui l'occasion de briser la monotonie de son enfermement. Alain Sergent révèle à ce propos un seul fait notable durant l'internement de Jacob :

> « *L'anarchiste travaillait alors à l'imprimerie de Fresnes. Il eut ainsi l'occasion de voir composer, par un Allemand condamné à cinq ans d'emprisonnement pour les affaires d'Essen et qui avait tracé la croix gammée sur son quart, le code de l'état-major ! On imprimait aussi dans cet atelier le code TZ, destiné par le ministre de l'Intérieur aux préfets et contenant les instructions secrètes pour réprimer en cas d'urgence les menées révolutionnaires. Il y eut une fuite dont le coupable était un nommé X. sur lequel s'orientèrent aussitôt les soupçons, ou qu'il fallait choisir comme bouc émissaire. Jacob se vit offrir la liberté immédiate s'il donnait quelques renseignements sur les agissements de X. Il n'est pas besoin d'insister sur le genre d'accueil qu'il fit à la proposition* »[1604].

Nous avons déjà mesuré l'importance du fait délatoire dans la pérennité de l'institution pénitentiaire. Il va de soi que le biographe de Jacob utilise cette anecdote pour affirmer une fois encore la probité de son personnage. L'allusion au nazisme permet en outre de retenir l'attention d'un lecteur qui, en 1950, c'est à dire à une époque où les stigmates de la Seconde Guerre mondiale sont encore prégnantes et douloureuses, doit être édifié par l'histoire de Jacob. Pour Sergent, la libération serait conditionnée par cette proposition de délation qu'il refuse. Les documents que nous avons pu retrouver en archives ne permettent pas de porter crédit à cette affirmation de l'auteur d' « *Un anarchiste de la Belle Epoque* ». Bien au contraire, nous ne pouvons pas confirmer le fait même s'il a été narré par Jacob à son biographe. Seul est avérée la poursuite des démarches entreprises pour sortir l'anarchiste de Fresnes le plus vite possible[1605]. Marie Jacob espère une nouvelle mesure de grâce à l'approche du 14 juillet 1927. Une fois de plus, l'influence des époux Aron est perceptible dans cette action. Elle débute, semble-t-il, par la demande du député de la Guyane Eugène Lautier[1606] effectuée le 18 mai[1607]. Elle précéde de deux mois environ les lettres que la mère de l'ancien bagnard adresse d'abord au directeur de la commission des recours en grâce (le 1er juillet[1608]) et ensuite directement au Garde de Sceaux (13 juillet[1609]). Son style ne varie pas ; elle cherche toujours à apitoyer le destinataire de ses missives en jouant sur son âge et son état de santé : « *J'ai 67 ans et serais heureuse de voir mon fils au plus tôt ; malade et épuisée par l'âge et les travaux durs que j'ai dû accomplir pour gagner ma vie, pour subvenir aux besoins de mon enfant* ». Une dernière fois, elle transfigure la réalité et la conduite d'un ancien bagnard qui,

[1603] Sergent Alain, op. cit., p.202.
[1604] Sergent Alain, op. cit., p.201.
[1605] A.N., BB 24 1012 dossier 2818 S 05.
[1606] Eugène Lautier remporte en 1924 les élections législatives dans la circonscription guyanaise face à Jean Galmot. Est-il possible qu'Albert Londres ait intercédé en faveur de Marie Jacob auprès du député ? Rien ne permet de l'affirmer.
[1607] A.N., BB 24 1012 dossier 2818 S 05.
[1608] A.N., BB 24 1012 dossier 2818 S 05.
[1609] A.N., BB 24 1012 dossier 2818 S 05.

par dix-sept fois, a tenté de s'évader, en la qualifiant d' « *exemplaire* ». Elle réitère également les promesses d'emploi qui ont été faites à l'occasion de la campagne de libération du bagne deux ans plus tôt. Ni les atermoiements d'une mère aimante, ni l'intercession du député Lautier qui, après renseignements, déclare au ministre de la Justice « *ne pas insister* », ne viennent raccourcir la peine de réclusion d'Alexandre Jacob. Le 30 décembre 1927, ce dernier se dirige enfin vers la porte de sortie de la maison centrale[1610]. Le temps des prisons est clos.

> *« Une grâce …*
> *ALEXANDRE JACOB*
> *APRES VINGT ANS*
> *REVIENT DU BAGNE*
> *Il fut le chef d'une bande de cambrioleurs de châteaux et d'églises : « les Travailleurs de la Nuit », dont les exploits mirent pendant dix ans la police sur les dents.*
> *Il y a quelques jours les portes de la maison de détention de Fresnes se sont ouvertes. Une à une …*
> *La porte de la cellule, la porte du couloir, celles du préau, du greffe, de la cour, du parc et enfin le portail de la rue.*
> *Quand la « la lourde » se fut refermée, un homme a hésité comme ébloui.*
> *Il n'a pas su tout de suite « être libre ».*
> *Après vingt ans de bagne et deux ans de cachot, on a le droit de se trouver un peu engoncé pour demander le tramway de Paris à un agent. »*
> **Louis Roubaud** dans *Le Quotidien*, jeudi 12 janvier 1928

> *« Alexandre Jacob fut libéré le 30 décembre 1928, après vingt-cinq ans et trois mois de prison et de bagne. Sa mère l'attendait à la sortie de Fresnes. Mais la vieille ne pleura pas, et ils s'embrassèrent sans émotion apparente, comme s'ils s'étaient quittés la veille. Ils avaient tous deux la même nature secrète qui exige qu'on n'étale jamais ses sentiments. »*
> **Alain Sergent**, *Un anarchiste de la Belle Epoque*, 1950, p.203

Visiblement Alain Sergent s'est trompé d'une année quant à la libération d'Alexandre Jacob. L'article de Louis Roubaud nous permet de rectifier cette erreur et rajoute 365 jours de liberté à l'ancien forçat. Il est notable que ce décalage fut repris par tous ceux qui ont commis une biographie, un roman, un article sur l'illégaliste. Force est alors de constater en feuilletant ces écrits que le destin de l'ex-bagnard, que la vie du « *cambrioleur à la retraite* » comme il se plait lui-même à se qualifier, s'arrête là où commence sa nouvelle liberté, où débute son dernier quart de siècle. En 1970 Bernard Thomas consacre dans son *Jacob* 19 pages à cette période, sur 373, soit environ 5,1% d'une œuvre au demeurant fort romancée[1611]. Les quelques lignes produites par le journaliste au *Canard Enchaîné* sonnent alors comme un épilogue, une conclusion après une multitude d'aventures extraordinaires[1612]. Cette impression se renforce aussi avec l'annonce de la mort de Rose Roux, la compagne d'Alexandre Jacob pendant la période des cambriolages, cinq ans avant la libération de ce dernier. Rose Roux est morte en 1907 ![1613] En 1993, William Caruchet écrit lui aussi 19 pages mais sur 341, soit 5,5% du total de son livre[1614]. La deuxième version du « *vrai roman* » de Bernard Thomas paraît en 1998. Le format du livre est, il est vrai, légèrement plus grand que la première mouture. Sur 345 pages, seules 20, soit 5,4%, décrivent

[1610] A.D. Val de Marne, 2Y5-360 : registres de la prison de Fresnes.
[1611] Thomas Bernard, *Jacob*, 1970, p.351-370.
[1612] Thomas Bernard, *Jacob*, 1970, p.351 : « *Il reste à présent un autre quart de siècle à vivre à Jacob : la fin d'un conte de fées, quand le héros est heureux, qu'il se marie et qu'il n'y a plus d'histoires à raconter* ».
[1613] Archives Amary, A.O.M., H 1347/Bour. La version de Bernard Thomas (op. cit., p337) donne bien évidemment dans un facile pathos.
[1614] Caruchet William, op. cit., p.305-324.

Jacob après sa libération[1615]. Dans un même ordre d'esprit, seuls les quatre dernières pages d'*Un anarchiste de la Belle Epoque* évoquent Jacob à partir de 1928. Mais Alain Sergent a écrit son ouvrage du vivant d'Alexandre Jacob et le livre ne mentionne pas la fin d'une vie toute empreinte d'anarchie. Car s'il devient un être socialement intégré, sans problème apparent, l'homme n'a rien perdu de sa verve et de son esprit critique. L'expérience douloureuse du bagne n'a en rien entamé sa vision politique des faits et des gens. Pour Alexandre Jacob, le combat continue. Il est désormais orienté contre l'institution pénitentiaire.

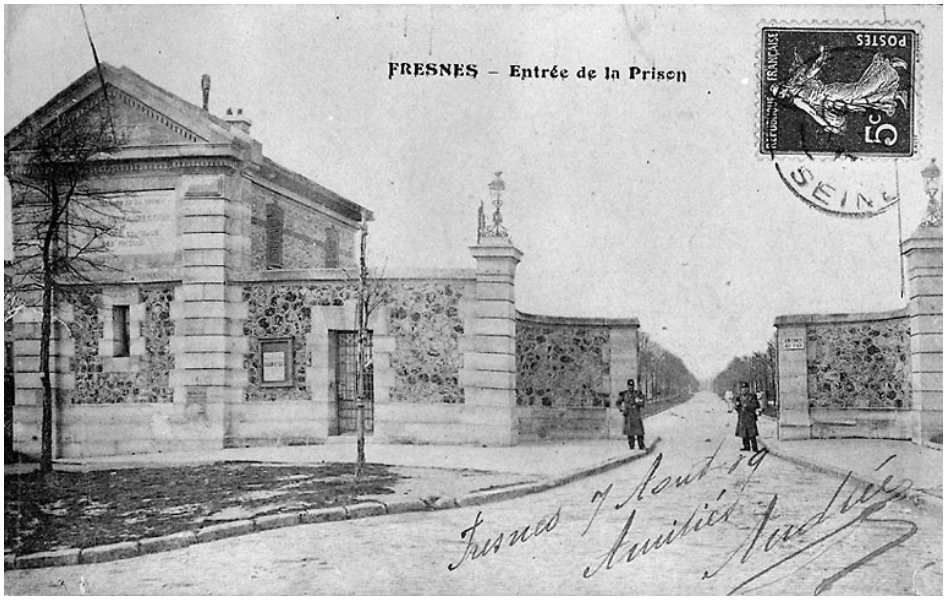

B) Lutter contre les prisons

1) « *Un médecin au bagne* » 1930

La vie libre d'Alexandre Jacob s'accompagne pour nous d'un réel problème de sources nettement plus prégnant que pour les périodes précédentes. Ce manque s'explique. Tout se passe comme si l'homme revenu du bagne à 49 ans était bien décidé à mener une vie des plus tranquilles. « *Anarchiste révolutionnaire, j'ai fait ma révolution, vienne l'Anarchie* »[1616] déclarait-il à l'époque du procès d'Amiens en mars 1905. Vingt-cinq ans plus tard, Alexandre Jacob serait-il devenu un quidam parmi tant d'autres, socialement intégré, perdu dans la foule parisienne, anonyme ? Une réponse positive apporterait quelques éclaircissements aux manques de notre corpus de recherche. En 1935, Alexandre Jacob déclare néanmoins à Alexis Danan que, depuis son séjour aux Iles, il a pris l'habitude de dormir les pieds joints[1617]. « *Je puis affirmer que celui-là n'a pas fini dans l'amertume du vaincu* » affirme encore le reporter en 1961[1618]. Et, comme Jacob l'écrit à Jean Maitron en 1948, il a renoncé à ses prétentions illégalistes[1619]. Cela se comprend aisément au regard des années de bagne subies. Cela ne signifie pas qu'il ait renoncé à l'idéal anarchiste. Les combats du quinquagénaire Jacob ont évolué. Qu'elle soit métropolitaine ou coloniale, il s'agit désormais pour lui de dénoncer l'horreur

[1615] Thomas Bernard, op. cit., p.341-361.
[1616] *Germinal*, n°11, 18-25 mars 1905.
[1617] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* », dans *Voilà*, 18 mai 1935.
[1618] Danan Alexis, *L'épée du scandale*, p.177.
[1619] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.217. Il s'agit en fait de la conclusion des « *Souvenirs rassis d'un demi siècle* » que Jacob écrit à l'historien de l'anarchisme français. Nous analysons ces « *Souvenirs* »un peu plus loin.

carcérale. Dans cette perspective, la participation active d'Alexandre Jacob à l'ouvrage du docteur Louis Rousseau ne fait aucun doute.



Elle débute, nous l'avons vu, dès la rencontre entre les deux hommes en Guyane[1620]. En France, elle doit se mesurer en deux temps. De 1925 à 1927, Alexandre Jacob a tout loisir en prison de rassembler souvenirs et anecdotes pour « *l'oncle* »[1621] d'une part, et de commenter les réformes pénitentiaires de 1925 de l'autre. Les échanges se pratiquent par voie épistolaire mais il nous parait possible d'envisager également un contact direct même si aucune source ne vient étayer cette hypothèse. La très forte amitié qui lie les deux êtres et la proximité de la Normandie justifient notre propos[1622]. Lorsque l'ancien bagnard recouvre la liberté, la collaboration ne peut que s'amplifier et c'est à Paris que toute la logistique de l'entreprise se met en place. En effet, Alexandre Jacob prend en charge la recherche d'une maison d'édition pour le livre du docteur Rousseau. C'est donc par le biais de l'ancien bagnard que l'ancien médecin des Iles du Salut résout le problème des coûts de publication qui, en 1925, avait dans un premier temps fait avorter le projet[1623]. Rousseau signale d'ailleurs ce problème en avant propos de son ouvrage[1624]. Alexandre Jacob fait alors jouer ses réseaux de relation tant parmi les anciens bagnards que dans les milieux militants. Si Olivier Levasseur a pu écrire en 1996 qu'il ne parvient pas à trouver les liens qui unissent Rousseau au milieu libertaire, l'auteur de la seule étude consacrée au médecin se base sur la présence dans la bibliothèque de Rousseau d'un ouvrage dédicacé par Alain Sergent pour émettre l'hypothèse d'un possible contact avec les anarchistes[1625]. Jamais Alexandre Jacob n'est cité dans l'étude d'Olivier Levasseur mais la mention faite à son biographe rend effectif le lien Jacob-Rousseau et, de fait, les contacts entre Rousseau et le petit monde des libertaires. Malgré la popularité d'un thème porteur comme le bagne, Louis Rousseau a du mal à faire publier son étude. Il n'est ni Albert Londres ni un auteur à succès recherché. Par l'intermédiaire d'Alexandre Jacob, *Un médecin au bagne* peut

[1620] Voir chapitre 4 III) C) *2) Un médecin au bagne*.
[1621] Nom de code du docteur Louis Rousseau dans les lettres de Jacob à sa mère quand l'anarchiste était au bagne.
[1622] Rousseau travaille pour le laboratoire de l'Office Publique d'Hygiène Sociale de la Seine Inférieure.
[1623] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.182.
[1624] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.XIII.
[1625] Levasseur Olivier, op. cit., p.296. Cette dédicace s'explique par la demande de renseignements du biographe de Jacob auprès de Rousseau en 1950.

sortir des presses des éditions *Fleury* en 1930, soit trois ans après la libération de l'anarchiste. Cette année-là, Jacques Sautarel, le bijoutier anarchiste complice dans le cambriolage de la rue Quincampoix en 1901 et actif soutien à Marie Jacob dans la campagne de libération de son fils en 1925, n'oublie pas son ami. Il signale l'adresse d'un imprimeur sur les hauteurs de Belleville pouvant répondre aux besoins de l'ancien bagnard[1626]. Mais les éditions *Fleury* sont situées dans le 3e arrondissement de la capitale (45 rue de Turenne) et le livre de Rousseau est imprimé par la maison toulousaine *Léon et Fils* (2 rue Romiguières à Toulouse). Nous ne connaissons pas le tirage du livre mais il est possible de le qualifier de limité au regard de l'extrait du catalogue figurant en 4e de couverture. Le livre de Pierre Chardon sur *Paul Valéry et la médecine* est par exemple publié à 250 exemplaires. C'est aussi pourquoi nous avons éprouvé les plus grandes difficultés à nous procurer le livre de Rousseau[1627]. Les relations de Jacob avec les anciens bagnards peuvent également nous éclairer sur la genèse de la publication de l'ouvrage. Si Rousseau se rend à Paris pour rendre visite à son ami, il ne manque pas non plus d'aller saluer Eugène Dieudonné ou encore Paul Gruault, rentré du bagne en 1929 et immédiatement embauché comme comptable au journal *Détective*[1628]. Or c'est bien cette feuille qui, en 1928 organise un concours pour établir une liste de forçats méritant de sortir d'un espace décrit dans ses colonnes comme un enfer. Les portraits dressés, plus édifiants les uns que les autres, donnent lieu à un vote des lecteurs. Les deux premières places permettent à Paul Vial et à Paul Gruault de rentrer en France[1629]. Les deux hommes étaient des compagnons de case d'Alexandre Jacob. Paul Rousseng arrive en troisième position.

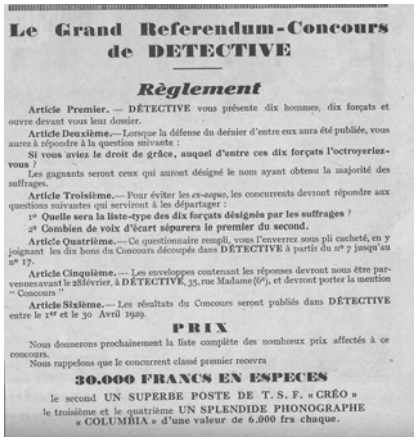

Le Grand Referendum-Concours de DETECTIVE

Règlement

Article Premier. — DÉTECTIVE vous présente dix hommes, dix forçats et ouvre devant vous leur dossier.

Article Deuxième.—Lorsque la défense du dernier d'entre eux aura été publiée, vous aurez à répondre à la question suivante :

Si vous aviez le droit de grâce, auquel d'entre ces dix forçats l'octroyeriez-vous ?

Les gagnants seront ceux qui auront désigné le nom ayant obtenu la majorité des suffrages.

Article Troisième.— Pour éviter les *ex-aequo*, les concurrents devront répondre aux questions suivantes qui serviront à les départager :

1° **Quelle sera la liste-type des dix forçats désignés par les suffrages ?**

2° **Combien de voix d'écart séparera le premier du second.**

Article Quatrième.— Ce questionnaire rempli, vous l'enverrez sous pli cacheté, en y joignant les dix bons du Concours découpés dans DÉTECTIVE à partir du n° 7 jusqu'au n° 17.

Article Cinquième. — Les enveloppes contenant les réponses devront nous être parvenues avant le 28 février, à DÉTECTIVE, 35, rue Madame (6e), et devront porter la mention " Concours ".

Article Sixième.— Les résultats du Concours seront publiés dans DÉTECTIVE entre le 1er et le 30 Avril 1929.

PRIX

Nous donnerons prochainement la liste complète des nombreux prix affectés à ce concours.

Nous rappelons que le concurrent classé premier recevra

30.000 FRANCS EN ESPECES

le second UN SUPERBE POSTE DE T. S. F. « CRÉO »

le troisième et le quatrième UN SPLENDIDE PHONOGRAPHE « COLUMBIA » d'une valeur de 6.000 frs chaque.

La correspondance de Jacob avec l'anarchiste militant Eugène Humbert révèle combien le premier s'investit dans le projet de son ami Rousseau. Le 26 juin 1931, il demande au néo-malthusien[1630] de lui procurer *Les souvenirs du bagne* de Liard-Courtois qu'il avait déjà confiés à Rousseau mais que ce dernier a égaré[1631]. Or le médecin a besoin de cet ouvrage pour pouvoir répondre à un contradicteur de son livre au sujet de la révolte de l'île Saint Joseph en 1894. Le 14 septembre de l'année suivante, il évoque la situation financière délicate des éditions *Fleury* et la liquidation de stocks d'invendus dont on ne peut affirmer qu'il s'agisse du livre du docteur Rousseau[1632]. *Un médecin au bagne* est en effet paru depuis

[1626] Archives Amary.

[1627] Au cours de ces six années de recherche, il s'est avéré impossible de se le procurer tant sur les différents sites Internet de vente de livres d'occasion que parmi les nombreux bouquinistes contactés.

[1628] Levasseur Olivier, op. cit., p.296.

[1629] Archives personnelles.

[1630] Sur les néo-malthusiens, voir C) *2) Un anarchiste à Paris*.

[1631] I.I.H.S.A, fonds Eugène et Jeanne Humbert.

[1632] I.I.H.S.A, fonds Eugène et Jeanne Humbert.

deux ans et la lettre à Eugène Humbert tendrait à prouver qu'il n'est tout de même pas un succès de librairie. Pourtant le livre qui, selon les dires de Rousseau à Sergent, est autant l'œuvre d'Alexandre Jacob que la sienne, demeure une référence pour qui étudie le bagne. Il suffit pour s'en convaincre de compulser la bibliographie des nombreuses histoires de la colonie pénitentiaire de Guyane. Mais, plus qu'une simple source et au-delà du témoignage de son séjour, Louis Rousseau conçoit « *un réquisitoire virulent contre la transportation* »[1633]. Le livre est d'ailleurs préfacé par Adrien Juvanon[1634], gouverneur de la Guyane en 1927 et surtout ardent partisan de la suppression du bagne. « *Cet ouvrage, dur et sans concession, tire toute sa force de la qualité de l'argumentation* »[1635]. Il est vrai que l'ancien médecin des forçats bénéficie, en plus de sa qualité d'observateur privilégié, de l'apport des connaissances d'Alexandre Jacob qui en 1916, nous l'avons vu[1636], avait élaboré un projet de livre de criminologie et développé un savoir encyclopédique sur les questions pénales. Les anecdotes recueillies soutiennent un discours semblable en tout point à celui d'Alexandre Jacob. Le bagne demeure ainsi une machine à broyer les victimes d'une société qui répugne à prévenir le crime et le délit, et qui a opté pour l'élimination du délinquant. La liste des termes qui reviennent à la fois sous les plumes de l'ancien bagnard et du médecin serait trop longue à établir. Trop fastidieuse aussi. L'expression *Vae Victis*, par exemple, est une preuve parmi tant d'autres de la similitude de pensée entre les deux personnes. *Un médecin au bagne* traduit bel et bien cette communion d'esprit. Il s'agit alors d'un livre de combat de 357 pages, se décomposant en onze chapitres[1637].

Louis Rousseau s'attache dans un premier temps (les chapitres I à VII) à dresser un tableau d'ensemble des bagnes de Guyane. C'est pourquoi le chapitre I se consacre à l'histoire de la transportation et à l'étude des différents textes de lois qui régissent le bagne. Dans ce contexte d'écriture, l'apport d'Alexandre Jacob parait primordial. Dix-sept pages sont consacrées aux décrets du 18 septembre 1925 qui clôturent ce chapitre. Ces décrets induisent quelques adoucissements[1638]. « *Mais, comme ses devanciers, ils n'apportent aucun changement de*

[1633] Levasseur Olivier, op. cit., p.298.

[1634] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.XII : « *Les fortes pages du Dr Rousseau contribueront certainement au résultat que désirent ardemment ceux qui, tout en voulant la punition des criminels, sont persuadés que le maintien d'un cloaque ne peut atteindre ces buts moraux* ».

[1635] Levasseur Olivier, op. cit., p.298.

[1636] Voir Chapitre 4 III) A) *2) Lire et apprendre pour se défendre*.

[1637] Docteur Louis Rousseau, op. cit. :
Chapitre I « *La peine des travaux forcés, histoire de sa législation* »,
Chapitre II « *Régime des condamnés* »,
Chapitre III « *La camelote – Travail pénal – Relèvement moral* »,
Chapitre IV « *Le maladies et les malades* »,
Chapitre V « *La répression* »,
Chapitre VI « *Evasions* »,
Chapitre VII « *Mœurs des condamnés* »,
Chapitre VIII « *La conscience des condamnés* »,
Chapitre IX « *L'esprit pénitentiaire* »,
Chapitre X « *Vue d'ensemble sur la pratique pénitentiaire* »,
Chapitre XI « *La vieille Ecole et la Nouvelle rénovation pénitentiaire* ».

[1638] Louis Rousseau note quelques suppressions comme celle de la règle du silence absolu pendant les heures de repos, celle de la mise aux fers (ou boucle) ou celle de la punition du cachot. Le médecin relève aussi la mise à disposition d'un hamac pour toutes les classes de forçats ainsi que la réintroduction du travail salarié. Mais l'emploi de ce pécule est déterminé par décret du gouverneur de la Guyane. Les forçats libérés et astreints à résidence ne doivent plus désormais répondre qu'à un seul appel annuel. Ils ne sont plus en outre cantonnables à Saint Jean du Maroni. En prenant par exemple l'aggravation effective de la peine de réclusion prononcée par le TMS (Tribunal Maritime Spécial), le médecin s'interroge en fin de compte sur l'efficacité réelle de ces décrets : « *Mais s'agit-il de conquêtes bien définitives ? Nous verrons combien il est difficile d'extirper de la pratique pénitentiaire les vieilles habitudes de répression* » (op. cit., p.33).

principe à l'économie fondamentale du système dont le seul but est, en fin de compte, la perpétualisation de toutes les peines à temps »[1639]. Les chapitres II à VII, par voie de conséquence, montrent l'application concrète de ces lois et décrets sur le bagne. Et Rousseau de dénoncer preuve à l'appui, la vie quotidienne du bagne dans tous ces aspects : alimentation, habillement, logement, travail et camelote, maladie, répression, TMS, gardiens et A.P., mœurs des condamnés (jeux, tatouages et surtout homosexualité). L'évasion (chapitre VI) devient de fait un exutoire, une nécessité vitale, une volonté de survie mais fait aussi partie intégrante de tout un système. Les chapitre VIII et IX composent la deuxième partie du livre de Rousseau en exposant d'une manière complémentaire le point de vue tant du bagnard (chapitre VIII : « *La conscience des condamnés* ») que de l'administration (chapitre IX « *L'esprit pénitentiaire* »). Rousseau dénonce avec ces deux chapitres un paradigme « *féodal où sous prétexte de justice, de travaux forcés, d'amendement des criminels, six milliers d'ilotes renouvelables et qui, par conséquent, n'ont pas à être ménagés, entretiennent près d'un millier de paresseux* »[1640]. Une fois encore, le propos du médecin rejoint celui de son collaborateur privilégié, anarchiste et ancien bagnard lui-même. Jacob a toujours évoqué ses congénères d'infortune en tant que « *parfaits courtisans d'ancien régime* » [1641]et se voit, lui comme « *un prisonnier de guerre sociale* »[1642]. Les rapports de soumission ainsi présentés précèdent en toute logique la dernière partie du livre de Rousseau consacrée à « *Une vue d'ensemble sur la pratique pénitentiaire française* » (chapitre X) confrontée aux expériences belges, italiennes ou encore soviétiques (chapitre XI « *Rénovation pénitentiaire* »). Comme Alexandre Jacob, le médecin récuse le principe d'exemplarité de la peine et l'illusion de l'amendement. La conclusion de son ouvrage diverge toutefois de la pensée du libertaire qui voit dans la suppression des prisons la fin de l'épineuse question carcérale. Rousseau, lui, se veut réformiste même si son propos dépasse largement le discours ambiant sur les politiques d'enfermement :

> « *La suppression du bagne guyanais ne peut donc être que la première tranche d'un vaste programme de rénovation pénitentiaire dans lequel la prophylaxie du crime sera envisagée et le sauvetage des enfants en danger moral basé sur leur instruction et non plus sur leur exploitation* »[1643].

Sans Alexandre Jacob, le livre de Rousseau n'aurait pas cette force de persuasion. Outre les connaissances juridiques, l'ancien bagnard apporte, répétons-le, une multitude de renseignements, d'informations, d'anecdotes que l'ancien médecin des forçats n'aurait pu en deux ans passés en Guyane recueillir. L'évasion de Joseph Ferrand et le meurtre du fagot Vinci par le surveillant Bonal sur le vapeur Maroni[1644] est, à ce titre, un exemple probant de cette collaboration de Jacob à l'écriture dénonciatrice de Louis Rousseau qui, au début de l'année 1910, c'est-à-dire au moment des faits, s'apprête à aller exercer la médecine coloniale en Indochine. Le 22 juin 1930, le médecin annonce à son vieil ami la réception des épreuves de son livre et le remercie du « *tuyau Destroyat* » dont « *l'acquittement est dans la logique du système* » et qu'il tâchera de mentionner[1645]. Il s'agit fort probablement d'une exaction de surveillant non sanctionnée par la justice du bagne. La lettre de Rousseau révèle surtout les liens qui unissent les deux hommes dans leur combat contre l'institution pénitentiaire coloniale. Mais Alexandre Jacob ne conclut pas cette lutte avec la publication du livre de son

[1639] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.43.
[1640] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.295.
[1641] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.30.
[1642] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.11.
[1643] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.356.
[1644] Docteur Louis Rousseau, op. cit., p.198-199.
[1645] Archives Amary.

ami. Bien au contraire, l'ouvrage qui connaît quelques échos à sa sortie malgré un faible tirage[1646], met en relief un homme qui n'a de cesse d'orienter sa réflexion et son discours sur le thème carcéral. Alexandre Jacob se pose dès sa libération en témoin. Et le témoin Jacob n'utilise pas son expérience pour sa gloire et son seul profit. Il entend bien dire et écrire contre une institution totale qui annihile une liberté considérée ici comme un des principes fondamentaux de la pensée anarchiste et individualiste.

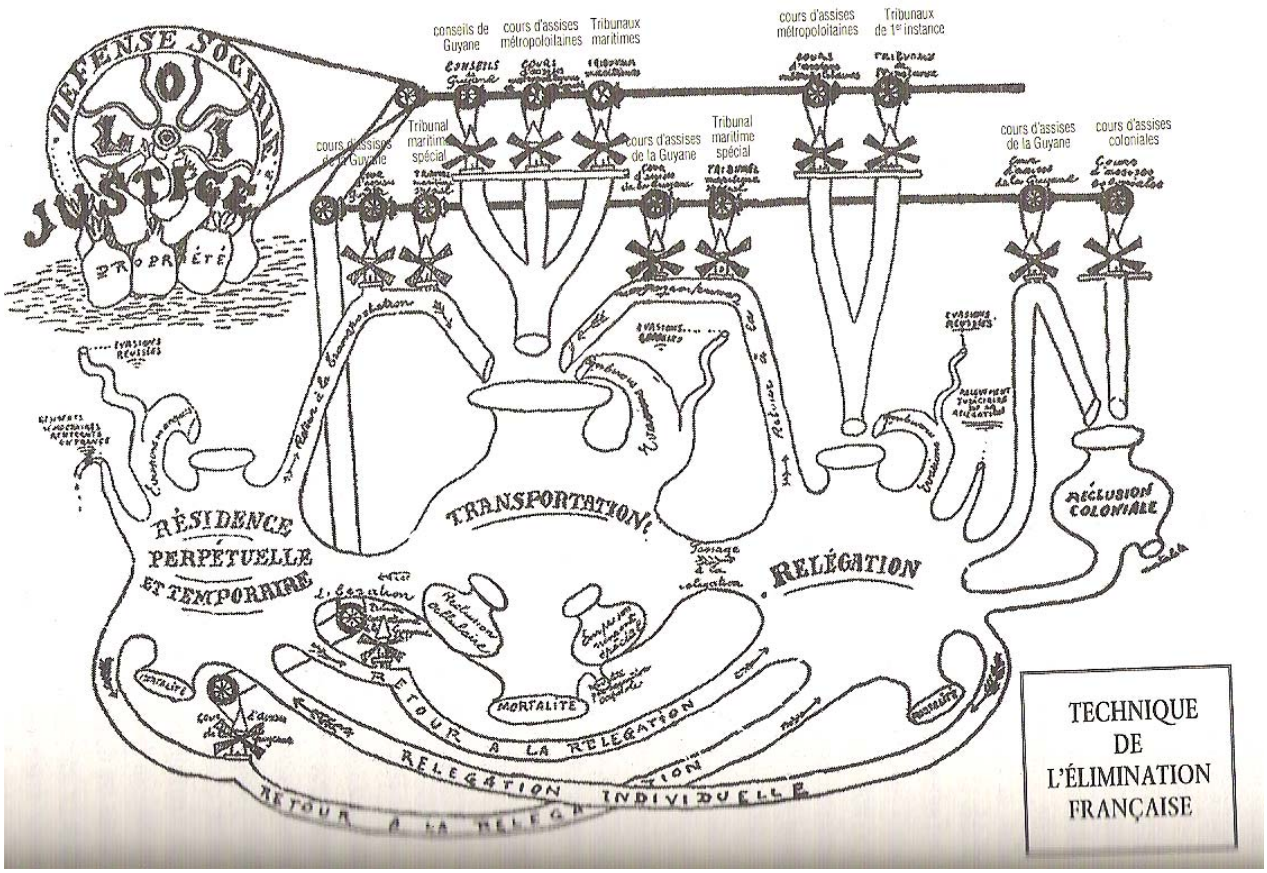

2) <u>Dire et écrire le monde carcéral</u>

Si l'on veut bien prêter quelque attention aux propos du commandant Michel, tout en faisant fi des approximations et des exagérations qu'il développe dans l'article donné au magazine *Confessions* en 1937[1647], la libération d'Alexandre Jacob suscite dans le contexte généralisé de critique du bagne un certain émoi au sein du petit monde de l'Administration Pénitentiaire. Signalons aussi à l'image de l'introduction des <u>*Ecrits*</u> de l'anarchiste que les circonstances où son nom est mentionné d'une manière conséquente dans la presse nationale sont l'arrestation à Abbeville en 1903, les procès de 1905 et la campagne de libération de

[1646] Levasseur Olivier, op. cit., 310-311 : « *La parution de ce « Médecin au bagne » lui valut ainsi sans doute que ses relations avec Paul Gruault d'apparaître en couverture de Détective aux alentours de 1930. (…) Texte important encore car ce témoignage va être validé à de nombreuses reprises et servir de référence. Il est possible de mesurer la popularité de ce livre en remarquant qu'il est maintes fois source de citation pour divers auteurs tels Jacques Andouard, Eugène Dieudonné ou encore Mireille Maroger. (…) A la parution de son propre ouvrage « Bagne », paru en 1937, (…) Louis Rousseau écrira une lettre – préface – qui expose de manière fort concise son point de vue sur le bagne* ».

[1647] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.

1925[1648]. L'article de Louis Roubaud dans *Le Quotidien* en date du 12 janvier 1928 relatant sa sortie de prison clôt cette médiatisation conjoncturelle. Alexandre Jacob ne tombe pas néanmoins dans l'anonymat. Bien au contraire, il devient même un interlocuteur privilégié pour qui projette un papier sur le bagne, pour qui échafaude le plan d'un ouvrage, d'une étude sur les camps de détention guyanais. C'est notamment le cas de Jean Goldsky qui, par le biais de son secrétaire Philippe Este, sollicite un rendez-vous au mois d'avril 1929[1649]. Cet ancien anarchiste, rallié au parti radical, a collaboré avant-guerre au journal de Sébastien Faure et a travaillé avec Gustave Hervé. Dès 1915, ses prises de positions bellicistes font place à un certain scepticisme. Il donne même quelques articles teintés de pacifisme dans le journal de Miguel Almereyda *Le Bonnet Rouge*. Lié à un dénommé Duval qui fait de fréquents voyage en Suisse, Goldsky est arrêté en 1917, puis condamné l'année suivante à 8 ans de travaux forcés pour « intelligence avec l'ennemi ». Tandis que son compagnon est fusillé, il voit sa peine ramenée à de la réclusion grâce au soutien de la *Ligue des Droits de l'Homme*. Libéré par anticipation en 1924, Jean Goldsky fonde deux ans plus tard l'hebdomadaire *Paris-Phare*[1650]. C'est par l'intermédiaire de cette feuille que l'ancien libertaire interpelle l'anarchiste revenu du bagne. Nous ne savons pas si Alexandre Jacob s'est effectivement rendu chez Jean Goldszky, 119 boulevard Serrurier dans le XIXe arrondissement parisien[1651]. L'anecdote révèle combien il peut se mettre à la disposition de ceux et celles pour qui le bagne constitue une question brûlante de l'actualité.

Mais l'ancien bagnard n'entend pas, fidèle à ses principes, profiter d'une notoriété aussi minime soit-elle. C'est ainsi que, toujours en 1929, les éditions *Gallimard*, par l'entremise du magazine *Détective*, lui proposent l'écriture de ses souvenirs. Ceux-ci peuvent susciter l'intérêt d'un public à la recherche d'histoires édifiantes et donc constituer à priori un succès de librairie. Alexandre Jacob refuse. « *Outre que je n'en ai pas le talent, j'estime cela vain* » écrit-il bien des années plus tard à Jean Maitron[1652]. Pour autant, l'homme consent à faire part de sa douloureuse expérience dans la mesure où cette dernière peut appuyer tout un discours de propagande. A ce titre, les trois premières années du libéré Jacob paraissent riches d'occasions pour lui d'engager son vécu de bagnard dans la lutte qu'il mène contre les prisons. La correspondance d'Alexandre Jacob révèle l'existence de contacts avec de nombreux journalistes et hommes de lettres. Nous avons précédemment évoqué le lien avec Jacques Sautarel, le compagnon des Travailleurs de la Nuit, à l'occasion de la parution du livre du docteur Rousseau[1653]. Alexandre Jacob use de ses connaissances pour rechercher une informa-tion, une adresse, un renseignement. Ainsi, pour les besoins de son ami médecin, sollicite-t-il Louis Roubaud afin d'obtenir le rapport d'un certain conseiller Richard révélant « *le cas d'un gosse de dix ans condamné à onze ans de prison pour avoir volé … une orange !* »[1654]. Le fait est mentionné dans le dernier chapitre du « *Médecin au bagne* » et Alexandre Jacob entrevoit ce fameux rapport comme « *une charge des plus accablantes pour les pratiques judiciaires et pénitentiaires françaises* »[1655]. C'est pourquoi, selon l'anarchiste, Louis Roubaud ne parvient pas, malgré ses relations parlementaires et ministérielles, à mettre la main sur cet écrit dénonciateur. Si le journaliste au *Quotidien* affuble l'ancien forçat d'un « *Cher Monsieur Jacob* »[1656], il n'en est pas de même avec l'auteur des « *Mystères du*

[1648] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.12.
[1649] Archives Amary.
[1650] D.B.M.O.F.
[1651] Archives Amary, lettre de Jean Goldsky, avril 1929.
[1652] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.222, lettre à Jean Maitron, 2 juin 1949.
[1653] Archives Amary, voir I) B) *1) « Un médecin au bagne » 1930*.
[1654] Archives Amary, lettre de Louis Roubaud en date du 6 mars 1929 annotée par Alexandre Jacob.
[1655] Archives Amary, lettre de Louis Roubaud en date du 6 mars 1929 annotée par Alexandre Jacob.
[1656] Archives Amary, lettre de Louis Roubaud en date du 6 mars 1929 annotée par Alexandre Jacob.

bagne » qui use, lui, d'un « *Mon cher Jacob* » pour débuter sa missive[1657]. Présentée de la sorte, la formule met en avant des liens qui dépassent le simple rapport de connaissance. L'écrivain adresse même ce 15 mars 1928 « *son bon souvenir* » et ses vœux de « *meilleure santé* » à la « *vieille maman* » de l'anarchiste[1658]. Alain Sergent nous donne l'explication de cette amitié en nous révélant que Jean Normand fut « *un ancien surveillant, capacitaire en droit, qui vint surtout au bagne par curiosité et laissa des souvenirs* »[1659]. Ceux-ci, bien sûr, ne font pas l'apologie du système pénitentiaire colonial. La lettre que l'ancien gaffe écrit à Jacob le 24 novembre 1929 confirme cette opinion peu favorable aux camps de travaux forcés guyanais : « *Les convois fonction-nent toujours puisque l'A.P. est le boucher du pays* »[1660]. Comme avec Roubaud, les échanges de livres montrent le travail de l'anarchiste sur les questions carcérales. Jean Normand, de son vrai nom René Lemalle, met d'ailleurs sa « *bibliothèque pénale* » à la disposition de Jacob qui, en contrepartie, doit lui prêter « *le bouquin de Law* »[1661]. Les connaissances juridiques et pratiques de Normand permettent de fait à l'ancien bagnard de disposer d'un certain nombre de renseignements sans lesquels il ne pourrait appuyer son discours vindicatif. Inversement, Alexandre Jacob ne rechigne pas à faire part de son expérience.

Nous ignorons si l'anarchiste a répondu par l'affirmative à l'invitation que lui lance la *Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen* à se rendre aux conférences organisées par cette association, le 3 avril 1928, au café du Tambour, 10 rue de la Bastille à Paris. Le sujet doit au moins éveiller sa curiosité : « *La liberté individuelle et l'organisation juridique en France* » [1662]. Il ne fait en revanche guère de doute qu'Alexandre Jacob veuille, à l'image de Paul Vial à Lyon, mettre sur pied une réunion publique sur le thème du bagne. Aux Iles du Salut, Paul Vial se lie d'amitié avec Jacob et participe à une des tentatives d'évasion de Dieudonné. Il a été condamné le 21 mars 1919 à dix ans de travaux forcés pour désertion et fabrication de fausse permission et de fausses feuilles de route. Les milieux anarchistes lyonnais mènent une active campagne en sa faveur à partir de 1928 mais en octobre de cette année « *la compagne de Vial se voit refuser le recours en grâce qu'elle a posé. (…) Un meeting est organisé à Paris sous la présidence de Dieudonné, qui fut son compagnon de bagne. Vial est finalement libéré* »[1663]. Paul Vial gagne aussi le concours du forçat méritant lancé par le magazine *Détective*[1664]. Toujours est-il qu'il rentre en France en 1929. Il répond le 23 octobre de cette année au courrier de Jacob lui demandant des nouvelles. La lettre ci-dessous nous parait extrêmement riche d'enseignement sur la réinsertion des bagnards libérés et de retour en métropole mais aussi sur les activités militantes des deux hommes :

> « *Très cher ami,*
>
> *Je ne t'ai pas oublié. Ne crois pas, parce que je ne t'ai pas écrit plutôt, qu'il y a de la négligence de ma part. le foyer, la famille, les commissions, etc. me prennent tout mon temps également que je ne réponds pas à la volumineuse correspondance que je reçois journellement de toute part. Maintenant nous avons été*

[1657] Archives Amary, lettre de Jean Normand, 15 mars 1928.
[1658] Archives Amary, lettre de Jean Normand, 15 mars 1928.
[1659] Sergent Alain, op. cit., p.148.
[1660] Archives Amary.
[1661] Archives Amary, lettre de Jean Normand, 24 novembre 1929. Cette allusion au livre de Jacob Law, *18 ans de bagne*, prouve que Jacob est parfaitement au courant des critiques sévères faites sur son compte par l'anarchiste russe.
[1662] Archives Amary.
[1663] Auzias Claire, *Mémoires libertaires, Lyon 1919-1939*, p.187.
[1664] Archives personnelles.

trouver Monsieur Herriot. Téléphonant à la préfecture, il me fit obtenir de rester à Lyon. Nul doute qu'il va tenter d'obtenir près du Ministre de l'Intérieur la levée de l'interdiction. (…) Donc, tu le vois, je suis dans une situation qui ne me permet pas de sortir de Lyon quant à présent. Je ne crois donc pas pouvoir accepter l'offre d'emploi que tu me proposes en ce moment puisque je suis encore lié. Mais, de toute manière, sois donc assez aimable de me donner quand même le renseignement à toute fin utile, car cette situation ne subsistera pas. (…) Parallèlement aux démarches que vous tentez pour faire enlever l'interdiction, le Quotidien, comme tu as pu le voir, frappe de son côté. A ce propos, je viens d'envoyer une longue lettre à Huguette Godin pour la remercier, puis la prier d'insérer quelques articles concernant l'article 6 paragraphes 1 et 2 ; ceci ne tient pas à conséquence pour moi. Car, le bagne étant à l'ordre du jour, il est le moment d'intéresser plus que jamais l'opinion publique sur la pénible condition de ces malheureux. J'ai l'intention, une fois libre de toute entrave, de donner une réunion à la Bourse du Travail de Lyon pour commencer, et d'y convoquer plusieurs députés qui, je sais, ne se refuseront pas d'y participer, puis de créer un mouvement généreux dans l'opinion publique, bien entendu me plaçant sur le terrain humanitaire, me mettant au-dessus de toutes querelles politiques, faisant appel à tous les partis sans distinction d'idées ou d'opinions car je constate que la division qui règne actuellement dans la classe ouvrière n'aura dans une manifestation aucun résultat attendu si l'on s'adresse seulement à une minorité d'avant gauche. Dis-moi ta pensée à ce sujet. A présent, avez-vous trouvé un éditeur pour le livre en question ? »[1665].

Il s'agit bien sûr du livre du docteur Rousseau auquel Paul Vial fait allusion pour terminer sa missive. Comme son ami Jacob, il utilise son expérience pour mener le combat contre le bagne. Il sait en outre faire preuve d'un certain œcuménisme politique et laisser de coté les querelles de chapelles en faisant allusion aux divisions syndicales[1666] et aux « *minorités d'avant gauche* »[1667]. Pour autant, c'est par le biais des Bourses du Travail que la réunion invoquée peut s'organiser. La lettre de Vial est annotée par Jacob qui signale qu'à la libération du premier, les deux hommes ont « *fait un banquet chez le vieux syndicaliste Le Pen* »[1668]. Julien Le Pen est en réalité de la même génération que Jacob[1669]. Il représente au sein de la *Fédération Confédérée du Bâtiment* de la CGT la minorité anarchiste face à la majorité communiste. Mais Vial et Jacob entendent dépasser l'assise ouvrière pour toucher le plus grand nombre de personnes à leur problème. L'organisation de ces réunions demeure bien sûr teintée d'anarchisme. Pour Alexandre Jacob, au moins, nous pouvons suivre celle qu'il envisage à travers les correspondances qu'il entretient, soit avec Eugène Humbert[1670], soit avec Fernand Kolney[1671], soit encore avec Léo Poldes[1672]. Nous traitons un peu plus loin l'idée de la continuation d'une certaine activité militante libertaire pour l'ancien bagnard[1673].

[1665] Archives Amary, lettre de Paul Vial, 23 octobre 1929.
[1666] A cette époque, le mouvement ouvrier subit les conséquences de la scission survenue au congrès de Tours en 1920 entre communistes et socialistes. La puissante centrale syndicale connaît elle aussi des concurrents comme la CGT-U et surtout la CGT-SR de l'anarchiste Besnard. Voir à ce sujet l'ouvrage de Claire Auzias *Mémoires libertaires* sur la vie des militants syndicaux lyonnais (p.55-220).
[1667] IL va de soi que Paul Vial fait ici allusion aux nombreuses dissensions du mouvement anarchiste laminé par la Révolution soviétique de 1917.
[1668] Archives Amary.
[1669] Il est né à Melrand dans le Morbihan le 21 juin 1878 (D.B.M.O.F.).
[1670] I.I.H.S.A, fonds Eugène et Jeanne Humbert.
[1671] Archives Amary.
[1672] Archives Amary.
[1673] Il est déjà intéressant de noter, pour Fernand Kolney au moins, la prégnance du mouvement néo-malthusien. Le beau-frère de Laurent Tailhade collabore au groupe mené par Eugène Humbert et réé par Paul Robin. Le titre de quelques-unes de ses oeuvres suffise pour saisir son implication dans ce courant d'idée qui prône entre autres la limitation des naissances et l'amour libre : 1909 *Le crime d'engendrer* », 1910 *La grève des ventres*, 1924 *La société mourante et le néo-malthusianisme*.

Mais c'est grâce à l'intervention de ces compagnons, ou bien encore à l'appui de Marc Stéphane, chez qui il se rend le 21 octobre 1928 pour dîner[1674], qu'Alexandre Jacob peut espérer organiser le 21 mai de l'année suivante une conférence salle Wagram à Paris. Le dimanche 24 mars, il décrit à Eugène Humbert l'idée de départ de ce débat contradictoire :

> « *Samedi écoulé, j'ai vu Poldes. Nous avons convenu de préparer un débat sur le mécanisme éliminatoire de la Transportation avec comme adversaire, qui est l'apôtre de ce régime, Maurice Garçon. Si je le puis je ferai convoquer Cuche, ce professeur de droit à la faculté de Grenoble dont un de ses confrères qui le heurta au congrès de [Budapest] lui dit : « Mille excuses cher Maître, j'ai craint de vous avoir brisé ». Une cruche, et méchant, et discourtois, et barbare. Grand manitou officiel du positivisme pénal. Très impulsif. Avec un mot un peu rusé, je suis sûr de le mettre en poche* »[1675].

La recherche de la polémique vise de toute évidence à attirer le plus grand nombre de personnes sur un sujet brûlant d'actualité. Mais l'anarchiste espère dépasser le strict cadre médiatique pour faire valoir une pensée que l'on entrevoit avec le terme « *éliminatoire* » qui, accolé à celui de « *mécanisme* », caractérise selon Jacob la pratique pénitentiaire française. La présence supposée d'un universitaire (Cuche) et d'un avocat renommé du barreau de Paris (Maurice Garçon[1676]), conçue comme l'antithèse du propos de l'ancien bagnard, doit justement mettre en relief la véracité de celui-ci. Si les deux invités sont censés faire autorité sur les questions pénales[1677], Alexandre Jacob peut leur opposer sa connaissance du droit et, surtout, son expérience personnelle. Le vécu de l'ancien fagot Jacob doit ainsi battre en brèche les principes de régénération et d'amendement, c'est-à-dire l'utilité sociale de la peine des travaux forcés. Les exemples que l'anarchiste peut fournir révèlent de fait le caractère inefficace des réformes de l'institution pénitentiaire, tant que celles-ci ne prennent pas en compte le devenir de l'individu condamné. En somme pour Alexandre Jacob, comme pour Jacob Law, « *le bagne ne se réforme pas, il se supprime* »[1678]. L'anarchisme ne se prive pas non plus de mentionner l'inhumanité des pratiques pénitentiaires face à ses détracteurs occasionnels. Alain Sergent note à ce propos que Jacob relate pour persuader son auditoire les scène d'anthropophagie dont il a été le témoin et l'acteur aux îles du Salut : celle de la cervelle humaine récupérée sur le corps des bagnards décédés que l'on immerge pour les donner en pâture aux requins, mais aussi celle du docteur Fauchois qui, pour récupérer l'ossature d'un bagnard malgache de deux mètres le fit bouillir. Le cuisinier des Iles du salut avait, selon les dires de Jacob à Sergent, récupéré la graisse pour ses ragoûts[1679]. Le biographe de l'anarchiste ne manque pas de signaler que parmi le public, il se trouve des personnes dubitatives devant l'effroi engendré par de tels récits, en particulier des agents et des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire venus écouter avec circonspection l'ancien bagnard. Force est pour eux de constater que le débatteur dit vrai :

[1674] Archives Amary. Ecrivain et journaliste, Marc Stéphane a collaboré aux *Temps Nouveaux* de Jean Grave ; cette feuille parait de 1895 à 1914.
[1675] I.I.H.S.A., fonds Eugène et Jeanne Humbert.
[1676] Né à Lille le 25 novembre 1889, Maurice Garçon est le fils d'un juriste renommé. Lui-même connaît la notoriété en assurant des plaidoiries dans de nombreux procès à sensation. Il est aussi reconnu tant pour ses ouvrages de droits que pour ses études sur les questions de sorcellerie.
[1677] Avec le débat sur le bagne, engendré par l'effet Albert Londres, Maurice Garçon prend ouvertement position contre la suppression de cette institution pénitentiaire tandis que la thèse de Paul Cuche insiste surtout sur les possibilités d'amendement qu'offrirait la prison.
[1678] Law Jacob, op. cit., p.31.
[1679] Sergent Alain, op. cit., p.183.

« *Et comme un ancien surveillant mettra son récit en doute, l'anarchiste citera des détails et des circonstances qui convaincront son contradicteur atterré* »[1680].

Alain Sergent évoque le fait pour une conférence donnée aux *Causeries Populaires* en 1930. Il est envisageable de penser que l'écrivain se trompe de date et de lieu dans la mesure où il a déjà reculé la libération de Jacob d'un an. Véritable institution fondée par l'anarchiste Libertad au début du XXe siècle, les *Causeries Populaires*, dans le XVIIIe arrondissement de la capitale, ont très bien pu accueillir leur camarade revenu du bagne. Quoi qu'il en soit, la correspondance de ce dernier n'en fait pas état. Elle met d'abord en avant un homme actif qui n'a rien perdu de sa faconde épistolaire. En ce sens, les quelques lettres échangées avec le député des Hautes Alpes Ernest Laffont, au début de l'année 1932[1681], exposent une fois enco-re le discours pénal et les théories judiciaires de l'anarchiste. Comme il le rappelle dans la mis-sive du 11 janvier, Louis Ernest Laffont avait été au procès d'Amiens en 1905 l'avocat d'un des Travailleurs de la Nuit (Alcide Ader) et était depuis resté attaché à une culture humaniste. Le député Laffont adhère à la SFIC après le congrès de Tours en 1920 mais abandonne le parti communiste trois ans plus tard. Durant sa carrière parlementaire, l'homme se présente comme un ardent défenseur des classes laborieuses et défavorisées en intervenant sur des questions comme la défense des consommateurs, le développement des coopératives ouvrières et paysannes ou encore la gratuité de l'enseignement[1682]. Le 16 décembre 1931, *Le Petit Parisien* publie un article rendant compte de la proposition de loi du député Maurice Sibille qui réforme l'exécution de la peine des travaux forcés[1683]. Il s'agit, d'après cette feuille, d'une révision des textes préparés par la commission parlementaire réunie en 1924 à la suite des articles d'Albert Londres. Alexandre Jacob s'insurge du débat qui, à l'Assemblée Nationale, utilise mal à propos les écrits du docteur Rousseau. De là le discours que Jacob développe au député Laffont, interpellé avec ironie avec un « *Cher camarade* »[1684] en réponse au « *Cher citoyen* »[1685] donné par ce dernier qui se demande à quel titre Alexandre Jacob s'occupe de ces questions. L'anarchiste débute sa longue lettre en revendiquant le « *droit de compétence* »[1686] et en rappelant qu'il n'a pas accès à la citoyenneté depuis 1905. Pour Alexandre Jacob, cette réforme « *sent le huguenot de l'Armée du Salut à plein nez* »[1687]. Il convient de dénoncer, selon lui, l'hypocrisie de mesures qui, sous couvert d'efficacité et de charité, ne constitueraient qu'une aggravation de l'existence des forçats. La proposition de loi donne en effet aux Cours d'assises le pouvoir de transporter ou non un condamné non reléguable en fonction de l'estimation de sa dangerosité sociale. Pour Alexandre Jacob, la réforme Sibille ouvre la porte de l'arbitraire pour les verdicts rendus. Dans le deuxième cas,

[1680] Sergent Alain, op. cit., p.184.
[1681] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.197-208.
[1682] *Dictionnaire des Parlementaires français 1880-1940*.
[1683] Maurice Sibille est né à Nantes le 21 juillet 1847. Cet avocat de profession détient un mandat de député de la Loire inférieure de 1889 à sa mort en 1932. il siège parmi les républicains de gauche et, comme son collègue Laffont, se montre préoccupé de questions sociales. Il est, par exemple, le rapporteur de la loi de 1892 sur le travail des femmes et des enfants dans les usines ; il intervient de nombreuses fois dans le débat sur le repos hebdomadaire. A la fin de sa carrière, le problème des relations extérieures et des colonies semblent l'absorber. La réforme du bagne ainsi proposée peut soulager la Guyane en ce sens qu'elle limite l'envoi des condamnés. La proposition de loi Sibille n'en constitue pas moins une des étapes de la suppression de cette institution. (*Dictionnaire des Parlementaires français 1880-1940*).
[1684] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.204, lettre du 11 janvier 1932.
[1685] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.202.
[1686] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.204.
[1687] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.203, lettre du 5 janvier 1932.

celui où l'on n'envoie pas le condamné au bagne, la peine se change en réclusion métropolitaine. Si la relégation ne disparaît pas, la peine du doublage et celle de la résidence perpétuelle sont en revanche supprimées. Il s'agit de résoudre le problème des libérés, dénoncé avec véhémence par Albert Londres ; leur existence misérable en Guyane ne faisant qu'accroître celui de la transportation. Le maintien de la relégation conçue comme une épée de Damoclès pesant sur le condamné non amendé, doit dès lors s'envisager pour Alexandre Jacob comme une aggravation du système qu'il critique vertement avec ironie mais aussi avec amertume le 5 janvier 1932 :

> « *Le doublage tel qu'il est pratiqué permet au libéré d'être libre – libre surtout de crever de faim, c'est entendu – mais libre enfin de pouvoir s'évader et d'aller chercher pâture ailleurs. Tandis que relégué, il sera détenu. Ne trouvez-vous pas qu'il y a là un remède tout indiqué pour remédier à la crise du chômage ? Si on reléguait tous les chômeurs ? Quant à la bienveillance de la réclusion aggravée, (…) on peut se demander si le rapporteur du projet ne se fout pas du public* »[1688].

L'ancien bagnard s'insurge face à de soi-disantes préoccupations sociales de la part du législateur luttant contre une « ignominie » ramenée à la seule homosexualité du fagot[1689]. Il reproche aussi et surtout au député Laffont d'avoir voté un texte qui favorise en tout point la répression là où la prévention eut été selon lui amplement souhaitable. L'exemple belge constituerait selon lui un contre-exemple significatif de la pratique pénale française en insistant sur la réinsertion et les soins apportés aux détenus. Or, souligne Jacob, de cela, il n'est point question dans le projet Sibille. Bien au contraire, le texte ne fait aucune mention du devenir des libérés qui doivent se payer le retour en France métropolitaine. Or, ceux-ci ne disposent d'aucune ressource et tombent de fait sous le coup d'une loi sur le vagabondage strictement appliquée dans la colonie française. La pensée d'Alexandre Jacob s'inscrit dans un cadre éminemment politique puisque, pour l'anarchiste, la prison est une réponse capitaliste au principe de la lutte des classes. Elle se justifie selon lui par une définition erronée du criminel conçu comme un élément minoritaire de la société. Or, Alexandre Jacob met en avant tout le contraire pour démontrer l'inutilité et la nocivité du monde carcéral : l'honnête homme devient pour lui un criminel qui a réussi à passer entre les mailles du filet policier et judiciaire. Le criminel constitue de fait une majorité sociale. A l'appui de sa douloureuse expérience, il n'a de cesse de pointer le problème de ses anciens camarades d'infortune qu'il continue de soutenir et avec qui il entretient aussi des relations épistolaires.

3) <u>Soutenir les camarades enfermés</u>

> « *Cher cousin,*
>
> *C'est de Rio de Janeiro au Brésil que je t'écris Voilà quatre mois que je suis dans cette ville, étant resté trois mois à Belem Para. Le voyage n'est pas tout rose surtout dans ces pays dont je ne connais pas langue. Je commence à baragouiner un peu, bien peu.*
>
> *Pour le moment, ça va assez bien.*
>
> *J'ai écrit de Belem à Madame Elisa. Ce fut malheureux pour Lucien car, si elle m'avait répondu, il y aurait eu une entreprise des plus sérieuses, certaine du succès pour Lulu. Je ne sais où il est en ce moment. Quand tu recevras cette lettre, je serai parti de Rio, je pense aller faire un voyage en Afrique avant de rentrer en France. Il y a huit mois que j'ai quitté la France, c'est long, chacun son pays.*

[1688] Jacob Alexandre, <u>*Ecrits*</u>, volume II, p.202.
[1689] Voir chapitre 4 II) A) 2) <u>*b) La case de Jacob*</u>.

Et toi ? Comment ça va ? Maman a-t-elle obtenu quelque chose pour améliorer ton triste sort ? Je le souhaite de grand cœur. Lorsque je pourrai la voir, je ferai mon possible pour l'aider dans ses démarches.

Que veux-tu que je te dise, les paroles ne servent à rien.

Lorsque je serai rendu à destination, je te ferai savoir mon adresse pour que tu me donnes de tes nouvelles.

A propos, Albert n'est pas mort, il travaillait à cinq cents mètres de moi, il y a neuf mois. Il a beaucoup vieilli, il devait partir avec moi, il n'avait pas assez d'argent pour aller si loin.

Dans l'espérance de te voir un jour, reçois toutes mes amitiés.

Henri Perrache »[1690].

Interceptée par l'Administration Pénitentiaire, Alexandre Jacob ne reçoit pas cette lettre qui figure depuis dans son dossier de bagnard. Qui est cet Henri Perrache dont une seconde missive, elle aussi détournée par les surveillants militaires à la fin du mois d'octobre 1925, nous apprend qu'il peut aussi bien se nommer Henri Perrin[1691]. Notons le Brésil comme une des destinations des bagnards évadés par voie maritime[1692]. C'est la seule trace que nous ayons pu recueillir de ce personnage bien mystérieux qui, très certainement, projette un retour clandestin en France. Toujours est-il qu'il emploie le même vocabulaire codé qu'Alexandre Jacob lorsque ce dernier écrivait à sa mère depuis les Iles du Salut[1693]. *Elisa* désigne l'Administration Pénitentiaire et Jacob lui-même apparaît sous le pseudonyme de *Lucien*. Or l'emploi de ce prénom laisse à penser qu'il pourrait s'agir d'une tentative d'évasion du matricule 34777 avant sa libération. Rien n'est moins sûr même si Perrin – Perrache évoque parallèlement les démarches de « *Maman* » pour faire sortir légalement le « *cousin* » détenu aux Iles. De la même manière, Perrache, qui résiderait chez « *Madame Gaby d'Iris, rua Carlos Sampaio, 19 Sobrado* » à Rio donne des nouvelles d'Albert[1694]. L'hypothèse d'un code pour désigner le célèbre reporter au *Petit Parisien* n'est pas vérifiable. Pourtant ce dernier s'engage en 1925 dans la campagne de presse qui fait sortir Jacob du bagne. De toute évidence Albert comme Henri Perrache désignent des forçats ayant réussi leur Belle. Or, en octobre 1925, Henri Perrache ne peut savoir que son ami se trouve à la prison de Saint Nazaire. Il n'en demeure pas moins que la voie épistolaire constitue bel et bien un instrument de solidarité et de soutien entretenu entre bagnards et libérés. C'est ce que fait Henri Perrache en 1925. C'est ce que pratique Alexandre Jacob à sa sortie de prison. Les trois lettres qu'il reçoit en 1929 du bagnard Giraud[1695] montrent la permanence de contacts avec les détenus aux Iles du Salut. Celle du 16 mai semble indiquer que le fagot expédie son courrier pour l'anarchiste par voie clandestine[1696]. Rappelons à ce propos que les détenus n'ont le droit d'écrire qu'une seule fois par mois et à une seule personne issue de la famille proche. Si ce bagnard, dont nous ne savons pas ce que ses lettres laissent entrevoir, dispose d'une prose nettement moins riche que celle de son ami. Il n'en développe pas moins un discours en tout point semblable lorsqu'il s'agit de disserter sur le rapport à la loi. Le 12 juillet 1929, il demande à Alexandre Jacob si la conférence que ce dernier devait faire a comblé ses espérances :

[1690] A.O.M., H4098/34777. La lettre n'est pas datée mais nous pouvons la situer vers la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre 1925.

[1691] A.O.M., H4098/34777. Lettre en date du 29 octobre 1925.

[1692] Voir chapitre 4 III) B) *1) L'illusion libératrice*.

[1693] Voir chapitre 4 III) A) *1) Une relation épistolaire oedipienne*.

[1694] A.O.M., H4098/34777. Première lettre reçue d'Henri Perrache.

[1695] Archives Amary.

[1696] Archives Amary, lettre de Giraud, 16 mai 1929 : « *Toujours même adresse et aussi pour les livres. C'est bien ainsi que tu as fait n'est-ce pas ? La personne est très sûre* ».

« *Je suis curieux de l'accueil qu'on t'aura fait salle Wagram. Ceux qui ont la chance de n'aller jamais en prison n'admettent pas qu'ils enfreignent les lois autant ou plus souvent que ceux qu'ils appellent les criminels. Nous savons, nous !, à quoi nous en tenir sur les "honnêtes" gens. Et eux aussi, va !, savent à quoi s'en tenir. La preuve en est aux précautions qu'ils prennent en eux pour se garantir. La virginité de leur casier judiciaire ne leur en impose guère* »[1697].

Comme Jacob, Giraud a dû aussi être condamné à une lourde peine de travaux forcés mais, en 1929, il se trouve en situation de libérable. Or, il ne peut bénéficier du statut de 4e 2e qu'il espère pour un ami commun : le bagnard Pélissier[1698]. Giraud est donc astreint à la résidence perpétuelle en vertu de la loi sur le doublage de la peine. Après vingt ans passés en Guyane et plus particulièrement aux Iles du Salut, il pense au moins obtenir la permission de séjourner à Cayenne. De là, il envisage une évasion plus facile à réaliser. « *Pour rien au monde je ne resterai dans ce pays* » affirme-t-il dans sa lettre en date du 16 mai[1699]. Le souhait est réitéré le 16 octobre[1700]. Pour parvenir à ses fins, il escompte l'appui du forçat Guillerme établi, lui, dans cette capitale guyanaise qu'il espère rejoindre à son tour, et avec qui Jacob est aussi en contact. Par le biais de Giraud, l'anarchiste continue vraisemblablement à recueillir des informations sur la colonie pénitentiaire. Ainsi peut-il apprendre le 16 mai l'agression d'un surveillant sur un libéré et sa condamnation à trois ans de prison avec sursis. La victime, « *blessé grièvement à coup de revolver (…), n'a même pas été appelé(-e) devant le tribunal* » s'indigne le camarade de l'anarchiste qui, le 12 juillet, fait l'annonce d'une inspection à venir aux Iles du Salut[1701]. Le rapport qui devrait en résulter pourrait, selon ses dires, déboucherr à « *une nouvelle proposition de suppression de la transportation en Guyane* ». Le bagnard ne peut en revanche donner aucun renseignement probant sur un dénommé Théze dont il affirme le 6 octobre ne pas connaître l'existence. Il suppute pourtant la continuation en France des activités de « *bourrique* », c'est-à-dire de délateur, qu'il menait quand il était au bagne. Le 6 octobre toujours, Giraud avise son compagnon de la promotion du surveillant chef Pasqualini et de la comparution prochaine d'un ancien gestionnaire devant une commission d'enquête. Les malversations au bagne se perpétuent et cette affaire peut permettre à Jacob de développer tout un discours véhément sur les pratiques pénitentiaires appelées camelote. Il y a alors fort à parier que le surveillant Ferranti, devenu commandant aux Iles et que Jacob a connu, ne puisse enrayer ces prévarications[1702]. Les lettres de Giraud dépassent le cadre strictement informatif. Elles nous autorisent à envisager le soutien actif d'Alexandre Jacob à ses anciens co-détenus. A ce titre, il reproduit ce que sa mère a fait pour lui, notamment avec l'envoi des livres et des revues. Giraud se déclare content de pouvoir le 12 juillet faire la lecture de l'ouvrage de Fernand Kolney sur *L'honnête Poincaré* et encore plus de celui du docteur Rousseau que Jacob lui promet dans les deux ou trois mois à venir[1703]. Il demande aussi à l'anarchiste de procurer des ouvrages sur la criminalité, dont en

[1697] Archives Amary.
[1698] Archives Amary, lettre du 16 mai 1929.
[1699] Archives Amary.
[1700] Archives Amary. Lettre du 16 octobre 1929 : « *De toute façon, je serai libre dans huit mois et demi. Mon souci le plus immédiat est de savoir si j'obtiendrais l'autorisation de séjourner à Cayenne. Guillerme est assez bien placé pour m'y aider* ».
[1701] Archives Amary. Lettre du 12 juillet 1929 : « *Les inspecteurs sont attendus pour le 24 aux îles* ».
[1702] Archives Amary. Lettre du 16 octobre 1929 : « *L'ex-gestionnaire [Bacrazgi ou Bexerazgi] comparaîtrait, paraît-il, prochainement devant une commission d'enquête. Résultat dernière inspection. Jean Romain n'est plus commandant aux îles. C'est Ferranti, que tu as connu, qui le remplace. Pasqualini, (…) est chef de centre. Femme, fille et fils sont avec lui* ».
[1703] Archives Amary.

particulier l'étude de Beccaria[1704], au forçat Guillerme dans le cas où ce forçat ne parviendrait pas à les avoir par lui-même. Là ne se limite pas l'action de Jacob qui, à l'image de sa mère, entame toute une série de démarches auprès des institutions et des associations travaillant sur les questions carcérales. Peut-être a-t-il participé à la campagne de libération de Paul Gruault qui, à son retour en France, se retrouve employé comme comptable dans le magazine *Détective*. « *J'en suis bien aise* », déclare Giraud le 6 octobre, « *car il mérite que l'on s'intéresse à lui* ». Alexandre Jacob s'occupe également de son ami Giraud mais nous ignorons ce que ce dernier a pu devenir à sa libération en 1930. Nous n'en savons guère plus de l'intérêt qu'il porte au forçat Guillerme au sujet duquel il a écrit à l'*Armée du Salut* le 12 avril 1929[1705]. Le commissaire général Albin Peyron répond par la négative à la demande d'intercession formulée par Jacob en faveur de son ancien compagnon de cellule. Quelques années plus tard, l'*Armée du Salut* est pourtant chargée du rapatriement des condamnés en France. Charles Péans narre cet épisode marquant de la lente agonie de l'institution pénitentiaire coloniale dans son livre de souvenirs *Conquête en terre de bagne*. Cinq ans après la démarche avortée de Jacob, Guillerme réapparaît dans la correspondance de l'anarchiste[1706]. Il doit prochainement accéder à la situation de 4e 2e et pense pouvoir rentrer en France avec le concours gracieux du magazine *Détective*. En échange de quoi, le bagnard fournirait certainement un article croustillant sur le bagne. Mais Guillerme s'adresse surtout à Jacob car il croit pouvoir trouver auprès de lui la possibilité d'une réinsertion en lui demandant de s'associer à son commerce ambulant[1707]. Il requiert également son avis sur l'idée d'une bibliothèque foraine payante. Le projet très détaillé dans cette lettre doit selon ses dires rapidement le sortir du besoin dans lequel il se trouverait fatalement à son retour. Celui-ci s'effectuant en hiver, Guillerme prie Alexandre Jacob de lui fournir des vêtements chauds car il n'a « *ni famille, ni relation, ni argent, ni métier* ». Cette longue lettre est en fin de compte significative de la difficulté d'un condamné en fin de peine à retrouver une vie sociale. Nous ignorons la réponse d'Alexandre Jacob. Il a déjà par le passé fait preuve de solidarité en offrant par exemple en 1929 une place à Paul Vial dans l'atelier qu'il dirige à sa libération. Nous avons précédemment vu que Paul Vial ne peut que refuser du fait d'un contexte juridique le fixant sur Lyon[1708]. L'année suivante Vial trouve à s'embaucher dans une coopérative de consommation (*l'Avenir Régional*). L'exemple de Vial, celui de Gruault et plus encore celui d'A1exandre Jacob confirment la conclusion de l'ouvrage d'Eugène Dieudonné. Ces cas largement minoritaires de réinsertion réussie démontrent par l'exemple que le bagne n'amende ni ne régénère le condamné :

> « *Ce sont des faits. Ils semblent prouver que la majeure partie des libérés pourrait rentrer en France sans dommage pour personne. Encombre-t-on les hôpitaux des anciens malades guéris ? (…) Le bagne, c'est l'envers de la vie. (…) Qu'on s'étonne plutôt que de telles institutions subsistent encore à notre époque. Qu'on s'étonne aussi avec Albert Londres, Louis Roubaud, Georges Lefebvre, le gouverneur Chanel et le commandant Michel que des hommes ayant passé vingt ans et plus dans ce pandémonium puissent reprendre leur place dans la vie comme si rien ne s'était passé auparavant* »[1709].

Alexandre Jacob est de ceux-là.

[1704] Giraud fait très certainement allusion au livre de Cesare Beccaria *Traité des délits et des peines* (1764).
[1705] Archives Amary.
[1706] Archives Amary, lettre en date du 24 juillet 1934. La lettre est postée à Cayenne.
[1707] Alexandre Jacob exerce à cette époque la profession de marchand forain.
[1708] Archives Amary, lettre de Paul Vial, 11 novembre 1929.
[1709] Dieudonné Eugène, op. cit., p.254.

C) Vivre et travailler à Paris

1) De l'atelier au barnum

Alain Sergent ne consacre qu'une seule phrase dans sa biographie d'Alexandre Jacob à la description du travail parisien de ce dernier[1710]. William Caruchet ne dit rien à ce propos et Bernard Thomas, quant à lui, se contente de reprendre l'article écrit par Alexis Danan sur l'ancien bagnard devenu marchand forain dans l'Yonne[1711]. Eugène Dieudonné semble nettement plus prolixe pour décrire la réinsertion de son ami :

> « *Après vingt-six ans de bagne, Barrabas est à Paris. J'ai vu son patron qu'Albert Londres connut à Salonique pendant la guerre : 'Barrabas est un homme étonnant, m'a-t-il dit. Je l'ai pris comme chef d'atelier. Il a supprimé la moitié de mes frais généraux. C'est un chercheur, un inventeur. Il dirige un atelier de trente femmes avec un tact rare. Mes anciens chefs n'en pouvaient rien faire. Avec lui, elles travaillent en chantant et gagnent davantage. S'il partait, je perdrais un précieux collaborateur'* »[1712].

L'homme qui s'évada[1713] nous donne un témoignage qui, en 1930, s'appuie sur les dires de l'employeur d'Alexandre Jacob. Pierre Aron[1714], l'ami d'Albert Londres, dirige la maison *Marivaux* qui fabrique divers articles de décoration intérieure. Il contacte le bagnard par le biais de Paul Kaplan. Aron fait savoir à l'anarchiste qu'il ne tient pas compte de son passé dont par ailleurs il est parfaitement au courant : « *Je ne vous cacherai pas qu'en employeur ayant besoin d'un employé de façon absolue, toutes les considérations sentimentales disparaissent devant ce fait positif* »[1715]. Le poste de Jacob nous parait fondamental pour deux raisons. Il est à priori un des déterminants de sa sortie de prison et influe dans un second temps sur son avenir professionnel. La lettre d'embauche de Jacob en date du 11 mars 1928 est annotée de sa main. Elle confirme le propos donné à Dieudonné par Kaplan : « *Par la suite, j'ai dirigé l'atelier* » écrit Jacob[1716]. Il y a donc dû avoir une période d'essai. Ce travail permet à l'anarchiste de subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa mère comme l'affirme, le 4 janvier 1930, Honoré Bonnefoy, l'ami et complice du coup de la rue Quincampoix en 1901[1717]. Il ne doit pas en revanche fournir un pécule susceptible d'autoriser une nouvelle orientation professionnelle. Nous ne voyons pas comment, en effet, le salaire du chef d'atelier Jacob, même supérieur à celui de ses ouvrières, peut lui procurer l'aisance suffisante à l'achat d'un lot de bonneterie et surtout d'une camionnette pour parcourir les foires de Paris et de sa banlieue. De plus, si l'on considère qu'Alexandre Jacob quitte cet emploi à la fin de l'année 1930 comme le signale son inscription au registre du commerce (17 janvier 1931[1718]), il devient effectif que le pécule amassé l'est par d'autres moyens que celui d'un salaire mensuel. Alexandre Jacob dispose toutefois d'une somme gagnée en toute légalité. Alexis Danan confirme d'ailleurs les qualités de créateur avancées par Dieudonné. « *Il étudie les procédés de fabrication de l'usine, les amende, prend des brevets, accroît dans la proportion du simple au*

[1710] Sergent Alain, op. cit., p.203 : « *Après avoir travaillé dans une fabrique et économisé un peu d'argent, il se mit à faire les marchés* ».
[1711] Thomas Bernard, op. cit., p.341.
[1712] Dieudonné Eugène, op. cit., p.248.
[1713] Titre de l'ouvrage écrit par Albert Londres et consacré à Dieudonné.
[1714] Pierre Aron n'a vraisemblablement rien avoir avec André Aron, l'avocat ayant mené la campagne de libération en 1925.
[1715] Archives Amary, lettre de Pierre Aron, 11 mars 1928.
[1716] Archives Amary, lettre de Pierre Aron, 11 mars 1928.
[1717] Archives Amary, lettre d'Honoré Bonnefoy, 4 janvier 1930.
[1718] Archives Amary.

double le chiffre d'affaire de la maison »[1719]. De là, l'extrême satisfaction donnée par Jacob à son employeur. Dès le départ, son sens de l'organisation doit s'accompagner de capacités relationnelles évitant à l'entreprise conflits et tensions sociales. Le tableau ainsi présenté parait idyllique mais l'homme, que le labeur n'effraie pas, décrit certainement avec plus de réalisme le travail effectué lorsqu'il explique, le 15 février 1929, à son compagnon Eugène Humbert, un emploi du temps relativement simple et chargé :

> « *Je suis trop pris par mon travail. Outre mes œufs de Pâques, j'ai mis en chantier deux sortes de bibelots (vide-poches, boite à bonbons) qui, par leur originalité, me semblent destinés à un succès. L'un a la physionomie de Klotz et porte en légende « Tchèque sans provision » ; l'autre, dans le même esprit, mais avec la physionomie de Madame Hanau, porte en légende « la cachette du franc ». Je pense pouvoir commencer à faire des démarches dans une huitaine. Je serais bien allé te serrer la main mais je quitte l'atelier entre sept et huit heures. Je dîne et je me couche. Je ne suis pas simplement fatigué mais exténué* »[1720].



L'équipe d'atelier de Jacob ?

Alexandre Jacob travaille un peu moins de trois ans dans l'entreprise *Marivaux* qui écoule sa production auprès du magasin *Le Printemps* à Paris entre autres. C'est ce que nous apprend la lettre de l'ingénieur Michaut, adressée à l'anarchiste le 23 septembre 1928[1721]. Cette lettre fait à Jacob la proposition d'un contrat sur un brevet qu'il vient de déposer. L'apparent succès professionnel de l'ancien forçat doit de fait nous interpeller sur les raisons de son départ de l'entreprise qui l'emploie. May Picqueray narre dans ses souvenirs, écrits en 1979, que l'anarchiste « *s'étiole dans l'atelier où il travaille* »[1722]. La rédactrice au *Réfractaire* ne fait en réalité que reprendre les informations données neuf ans plus tôt par son ami Bernard Thomas dans sa biographie de Jacob[1723]. Pour Alexis Danan, l'ancien bagnard a aussi besoin d'espace et serait « *accablé par un atelier clos* »[1724]. L'ennui consécutif à la répétition des tâches peut-il justifier cette volonté de changement professionnel perceptible en particulier dans la correspondance que Jacob entretient avec Honoré Bonnefoy ? La lettre que ce dernier écrit le 4 janvier 1930 rejoint en ce sens le propos des auteurs précédemment cités. Bonnefoy conseille toutefois à Jacob la plus grande circonspection et semble signifier d'autres motivations pour l'anarchiste :

[1719] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans Voilà, 18 mai 1935.
[1720] I.I.H.S.A., fonds Eugène et Jeanne Humbert.
[1721] Archives Amary.
[1722] Picqueray May, *May la réfractaire*, p.203.
[1723] Thomas Bernard, op. cit., p.344 (p.353 pour la première version de la biographie parue en 1970).
[1724] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans Voilà, 18 mai 1935.

> « *Tu cherches une nouvelle orientation. Je comprends très bien que tu veuilles te créer un avenir moins mesquin, plus indépendant ; tu as encore l'âge et l'envergure nécessaire pour tenter l'aventure mais, d'autre part, je ne te conseillerai pas de lâcher ton emploi, qui somme toute te fait vivre, sans avoir au préalable planté de sérieux jalons pour éclairer ta route. Ce n'est guère le moment de se lancer dans l'inconnu. Les affaires vont mal* »[1725].

Nous pouvons de fait avancer l'idée d'un départ de l'atelier déterminé aussi par des considérations à caractère politique. A cinquante ans, l'anarchiste doit souffrir de l'apparente contradiction entre son poste de chef et la réfutation du principe d'autorité. La déclaration qu'il fait en 1905 pour justifier ses cambriolages demeure donc d'actualité pour lui. Tout en en affirmant la nécessité vitale du travail (« *L'homme ne peut même pas se passer de travailler ; ses muscles, son cerveau possèdent une somme d'énergie à dépenser* »), il s'inscrit à l'époque en faux contre « *la prostitution du travail* »[1726] liant d'une manière servile, par l'entremise du salaire, le prolétaire à son patron. En 1930, ce rapport de dépendance ne sied toujours pas à l'anarchiste, devenu certes un homme socialement intégré et ayant fait fi de ses prétentions illégalistes. Mais Jacob doit se refuser à exercer un quelconque rapport de force dans lequel il ne serait qu'un agent d'une classe honnie pour lui : la bourgeoisie. Alexandre Jacob cherche donc un nouvel emploi, un poste l'autorisant à vivre pleinement ses principes libertaires, sans une seule relation de soumission. La lettre de Pierre Besnard en date du 6 septembre 1930 met en lumière une recherche effectuée par l'entremise des réseaux anarchistes :

> « *J'ai rencontré mardi Sébastien Faure qui voulait savoir à quelles conditions je pourrai lui vendre un certain nombre d'exemplaires de mon livre qu'il placerait cet hiver au cours de ses conférences. Incidemment nous avons parlé de toi. Il m'a demandé ce que tu faisais actuellement. Je le lui ai dit et je lui ai demandé s'il ne serait pas possible de te trouver quelque chose dans la correction. Il m'a répondu qu'il s'occuperait de la chose avec plaisir. Il va écrire à Yvetot et voir différents copains : Loréal, Mualdès, Lecoin, Chauvot, etc … Il est donc possible que, sous peu, tu reçoives un mot de l'un d'eux te donnant rendez-vous pour voir ce qu'il conviendrait de faire pour obtenir quelque chose dans la partie* »[1727].

La possibilité d'un emploi suggéré par l'initiateur de la CGT-SR ne se concrétise pas. Le 17 janvier 1931, Alexandre Jacob devient marchand forain. Il porte le matricule 494323 sur le registre du commerce de la Seine[1728]. L'homme vend du tissu et des articles de bonneterie. Nous avons suggéré au début de notre étude sur le travail de l'ancien bagnard l'insuffisance de son salaire. Le problème de l'achat du fonds de commerce se résout alors par le gain issu d'un dépôt de brevet pour la création de mannequins vestimentaires. Une fois encore, la correspondance avec Honoré Bonnefoy révèle le fait[1729]. Dès le mois de juillet 1929, Alexandre Jacob pense à sa reconversion et demande à son ami de prospecter dans le sud-est. Un séjour de ce dernier sur la Côte d'Azur, au mois d'août de cette année, se solde par un échec[1730] mais Bonnefoy estime pourtant le projet de Jacob réalisable. Le cancer qui le ronge le pousse à abandonner le principe d'une association avec Jacob :

[1725] Archives Amary, lettre d'Honoré Bonnefoy, 4 janvier 1930.
[1726] *Germinal*, 18 mars 1905.
[1727] Archives Amary, lettre de Pierre Besnard, 6 septembre 1930.
[1728] Archives Amary.
[1729] Archives Amary, lettres d'Honoré Bonnefoy : 21 juillet 1929, 12 août 1929, 29 novembre 1929, 4 janvier 1930 ; lettre de Marcelle Bonnefoy : 6 mars 1930, 13 mars 1930, 3 avril 1930.
[1730] Archives Amary, lettre d'Honoré Bonnefoy, 12 août 1929.

« *Si je n'avais pas senti ma santé s'émietter, (…) crois bien que je me serais occupé d'une manière ou d'une autre des mannequins. J'ai, dès le début cru, et crois encore, cette affaire intéressante et susceptible d'expansion lucrative ; si étudiée et bien lancée. Non seulement je te conseillerai de ne pas lâcher mais, au contraire, de la pousser de plus en plus. Et, n'eut été mon état de santé, je t'aurais demandé pour Lyon et le sud-est le dépôt et la représentation exclusive de ta marque et je t'aurais fait de grosses affaires. Ici, la plupart des magasins en sont encore aux mannequins de cire, démodés et très chers* »[1731].

La vente du brevet de fabrication des mannequins inventés par Alexandre Jacob doit s'effectuer très certainement entre cette lettre du 4 janvier 1930 et celle de Pierre Besnard reçue neuf mois plus tard. Toujours est-il que Jacob ne devient pas entrepreneur et que l'argent récupéré le lance dans le monde de la vente itinérante. Le courrier qu'il reçoit du forçat Guillerme en 1934 signale que, trois ans plus tôt, il installe son barnum « *sur les marchés de la banlieue et de la province* »[1732]. Nous perdons la trace d'Alexandre Jacob sur Paris à cette époque pour le retrouver dans l'Yonne en 1935. Alexis Danan, qui lui consacre un article dans le magazine *Voilà,* décrit désormais des affaires florissantes[1733]. Est-ce pour cette raison que l'anarchiste a quitté la capitale ? Nous ne pouvons l'affirmer avec une certitude absolue. La période parisienne de l'anarchiste ne dure donc qu'un temps relativement court. Et c'est ailleurs que s'exprime sa vie libre. Dès lors, le contact avec les militants anarchistes mais aussi la vie de l'ancien bagnard dans la capitale peuvent justifier aussi cet exil volontaire en province.

2) <u>Un anarchiste à Paris</u>

Réaffirmons qu'il nous parait excessif d'entrevoir Alexandre Jacob sous l'angle d'un personnage complètement assagi à son retour de bagne, une sorte de « *père tranquille* » comme le décrit Bernard Thomas dans le dernier chapitre de la biographie qu'il lui consacre[1734]. A en croire les nombreux articles commis sur sa personne[1735], Alexandre Jacob aurait de guerre lasse passé la main et laissé aux compagnons le soin d'assurer la vie du mouvement. Les sources que nous avons consultées montrent l'exact contraire d'un banal marchand forain dont le barnum affiche l'enseigne Marius parce que le prénom Alexandre coûte plus cher à faire imprimer[1736]. Même si rien dans le comportement de cet homme socialement intégré ne trahit pasun passé relativement chargé, les souvenirs de Jeanne Humbert décrivent un être toujours actif et énergique[1737]. Alexandre Jacob a repris ses fréquentations libertaires. May Picqueray nous narre sa rencontre avec l'ancien bagnard :

« *Au début de 1929, je me trouvais au siège du Libertaire quand un homme trapu, sans âge, se présenta comme étant Marius Jacob, condamné au bagne à perpétuité en 1905 pour une centaine de cambriolages. Ses yeux noirs, expressifs, plongeaient dans les vôtres comme au fond du cœur ; son visage était buriné : traces de souffrances qu'il avait subies pendant ces vingt-trois ans d'enfer qu'il venait de « vivre ». Je connaissais l'histoire de cet artiste de la cambriole qui avait inspiré le personnage d'Arsène Lupin et tout ce que je savais sur lui me le rendait*

[1731] Archives Amary, lettre d'Honoré Bonnefoy, 4 janvier 1930.
[1732] Archives Amary.
[1733] Danan Alexis, article « <u>*Jean Valjean*</u> » dans Voilà, 18 mai 1935.
[1734] Thomas Bernard, op. cit., p.339 : cinquième partie « *Le père tranquille* ».
[1735] Voir III) B) <u>*1) Un héros de roman médiatisé*</u>.
[1736] Archives Duc, lettre d'Alexandre Jacob, 18 mars 1954 : « *Ici, on m'appelle Marius. Pourquoi je n'ai pas conservé Alexandre ? Par économie. Le constructeur du barnum me demandait vingt cinq francs par lettre. Alors j'ai choisi Marius plutôt qu'Alexandre. Tu vois comme c'est simple* ».
[1737] Dans le livre de R.H.Guerrand, <u>Le sexe apprivoisé</u>, 1990.

sympathique. Je le serrai dans mes bras et l'embrassai très fort. Nous lui fîmes fête. Il était comme un enfant ébahi par les changements survenus pendant sa longue absence : le métro, les tramways au lieu des voitures à chevaux. La plupart de ses camarades de jeunesse avaient disparu. La répression policière était passée par là. Avec deux ou trois copains, nous l'emmenâmes déjeuner et peu prolixe – on le comprend – il nous dit combien il était heureux d'en être sorti et de retrouver sa mère »[1738].

Il est curieux de relever la comparaison avec le gentleman cambrioleur de Maurice Leblanc. Les mémoires de May Picqueray sont préfacées par Bernard Thomas avec qui la « Réfractaire » collabore au *Canard Enchaîné*. Or cet auteur participe par ses écrits à la fal-lacieuse corrélation entre le personnage littéraire et l'anarchiste illégaliste[1739]. C'est pourquoi May Picqueray commet les mêmes erreurs que son ami journaliste en affirmant par exemple que Rose Roux, la compagne d'Alexandre Jacob quand celui-ci cambriole, meurt en 1923 alors qu'elle décède en prison en 1907[1740]. May Picqueray est en 1929 une militante reconnue. Huit ans auparavant, cette jeune femme envoie un colis piégé à l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique afin de protester contre la condamnation à mort de Sacco et Vanzetti. En 1922, elle provoque, au Kremlin, la colère de Trotski en entonnant « *Le triomphe de l'anarchie* » de son ami chansonnier Charles d'Avray. En 1929, ou en 1928 parce qu'elle peut très bien se tromper d'une année, May Picqueray fait partie de l'équipe du *Libertaire* qui accueille Alexandre Jacob. Contrairement à ce qu'elle écrit, l'ancien bagnard, qui a fait sienne la philosophie de Nietzsche[1741], n'est pas un être accablé par le poids de ce qu'il vient de subir. Alexandre Jacob n'a perdu ni sa verve, ni son esprit critique, ni sa vision pointue des faits et des gens. Là, interviennent les souvenirs de Jeanne Humbert :

« J'avais bien connu Jacob à son retour du bagne. Il venait nous rendre visite assez souvent à la veillée, rue de la Duée. Il y était même le soir du jour où on avait assassiné ma mère et, devant mon désarroi, il me dit alors : 'Allons Jeanne, soyez forte, ce n'est qu'un accident social.' »[1742]

Aline Rigaudin, mère de Jeanne Humbert, est morte le 29 avril 1929 dans des circonstances somme toute inhabituelles. Cette ancienne militante anarchiste, aux relations troubles, est retrouvée sans vie dans son appartement, étranglée, assise sur une chaise. La police conclut à un suicide. Alexandre Jacob apparaît aussi dans une brochure anarcho-syndicaliste allemande de 1994 : Die Lebensgeschichte eines anarchisten Diebes. Si « *L'histoire d'un voleur anarchiste* » s'inspire largement et ouvertement des œuvres de Bernard Thomas et de William Caruchet, les deux dernières pages de ce livret sont consacrées aux souvenirs de Léo Malet (extraits du livre « Léo Malet, Stoff für viele Leben[1743] », Hambourg, 1990). Le créateur de *Nestor Burma* se remémore quelques anecdotes dans lesquelles Jacob est le pivot de l'histoire :

« J'ai fait sa connaissance en 1929 à son retour du bagne, quand il a été amnistié. Je l'ai rencontré plusieurs fois à des réunions du groupe des "objecteurs de guerre". En novembre 1930, Louis Louvet, Simone Larcher et moi, nous nous décidâmes à rendre visite aux "camarades objecteurs" qui se réunissaient au 1er étage d'un petit

[1738] Picqueray May, op. cit., p.201-202.
[1739] La première version de la biographie de Jacob écrite par Bernard Thomas date de 1970. la troisième partie de cet ouvrage s'intitule : « *Les 150 crimes de l'autre Arsène Lupin* ».
[1740] Voir III) B) *2) Bernard Thomas versus William Caruchet*.
[1741] Voir chapitre 4 III) A) *2) Lire et apprendre pour se défendre*.
[1742] R.H.Guerrand, Le sexe apprivoisé, p.181
[1743] Léo Malet, l'étoffe de plusieurs vies

bistrot rue de Meaux. Nous y rencontrâmes deux, trois hommes, l'un d'eux était Jacob. Le bagne ne semblait pas l'avoir marqué, il était rondouillard comme un bon bourgeois et son humour noir était impressionnant. Salutations, discussion. À l'exception d'un petit gars, je connaissais tout le monde. À cette époque, un certain Gaucher (on ne connaissait pas encore son nom) avait agressé un joaillier de l'Avenue Mozart et, dans l'affolement, il l'avait tué. Il était maintenant recherché et Paris Soir avait publié ce jour-là un signalement. Jacob dit au petit gars:
"Dis-moi, c'est toi qui as descendu le joaillier de l'Avenue Mozart?"
"Non, pourquoi?"
"Dans la description, c'est marqué que le coupable puait de la bouche…"
Et de fait, on pouvait lire dans le journal : "J'ai croisé un jeune homme qui avait mauvaise haleine… ». Plus tard, Jacob était marchand ambulant près de la Porte d'Orléans »[1744].

Léon Mallet quitte à seize ans sa ville natale de Montpellier pour rejoindre la capitale à la suite d'une rencontre faite avec l'anarchiste André Colomer. Trois ans plus tard, en 1929, il anime avec sa compagne Paulette Doucet le cabaret du *Poète Pendu* dans le 5e arrondissement (rue des Grands Degrés)[1745]. Il vit chichement de menus travaux : Mallet est successivement ouvrier dans une fabrique de plâtre, laveur de vitres chez Félix Potin, téléphoniste, etc. Ses relatives accointances libertaires l'amènent à fréquenter le couple Louvet-Larchet qui animent les *Causeries Populaires* et qui ont repris le journal de Libertad. *L'anarchie* cesse d'ailleurs sa parution en 1929. Simone Larchet et Louis Louvet exercent la profession de correcteur. Anarcho-syndicalistes actifs, ils professent également une vive opinion pacifiste[1746]. Simone Larchet est à ce titre condamnée en 1925 à six mois de prison pour avoir diffusé une brochure antimilitariste « *Crosse en l'air* ». Les anarchistes se montrent en effet particulièrement dynamiques dans les mouvements d'opposition à la guerre. Il n'y a dès lors peu d'étonnement à voir Alexandre Jacob se rendre à des réunions contre la guerre en général, et contre l'armée en particulier, lui qui, en 1905, devant ses juges, comparait cette institution à une véritable association de malfaiteurs[1747]. Il n'en demeure pas moins que la vision de l'ancien bagnard donnée par Léo Mallet tranche particulièrement avec celle qui émane de May Picqueray. L'homme devenu « *rondouillard* » ne porte pas « *les traces des souffrances subies* ». Pour autant, il demeure anarchiste et milite malgré un emploi du temps chargé. Bernard Thomas affirme à ce propos, pour mieux mettre en valeur le personnage, dont il narre la vie dans son « *vrai roman* »[1748], qu'Alexandre Jacob « *ne se range pas* » comme peut le faire son ancien compagnon François Vaillant. Ce dernier vivrait « *en bon père de famille* » de son état de boucher[1749]. Condamné à la relégation, François Vaillant meurt en réalité à Saint Jean du Maroni le 26 mai 1928[1750] ! Nous l'avons également écrit, les velléités illégalistes de Jacob ont, comme beaucoup de ceux de la bande des Travailleurs de la Nuit jugés et condamnés à Amiens en 1905, disparu. Alexandre Jacob entretient toutefois encore un lien avec Jacques Sautarel[1751] mais, surtout, écrit souvent à son ami Honoré Bonnefoy[1752]. Celui-ci, établi à Lyon, tente par deux fois en 1930 de se suicider afin de ne plus endurer les souffrances d'un cancer qui le terrasse à presque 70 ans au mois de mars de cette année[1753].

[1744] Halfbrodt Michael, *Die Lebensgeschichte eines anarchisten Diebes*, p.36-37.
[1745] Nadia Dhoukar, *La vision de Paris dans 'Les nouveaux mystères de Paris' de Léo Malet*, 1999.
[1746] D.B.M.O.F.
[1747] A.P.P.P., dossier de presse "*Les bandits sinistres*" : « *Si j'ai choisi les militaires comme ennemis, c'est que je les considère comme des assassins* », procès d'Amiens, audience du 11 mars 1905.
[1748] Sous titre de la deuxième version de la biographie de Jacob par Bernard Thomas.
[1749] Thomas Bernard, op. cit., p. 341.
[1750] A.O.M., H411A/35422.
[1751] Archives Amary.
[1752] Archives Amary.
[1753] Archives Amary, lettre de Marcelle Bonnefoy, 3 avril 1930.



Paul Robin, Eugène et Jeanne Humbert

Les lettres qu'Alexandre Jacob écrit à sa dernière compagne, Josette Passas, en 1953-1954, confirment, si besoin était, la persistance avant-guerre de ses opinions libertaires et ses fréquentations néo-malthusiennes à son retour du bagne. Nous ne savons pas avec certitude s'il connaît Eugène Humbert avant 1905. La relation est avérée à partir de 1929. Les deux hommes s'apprécient et, le 31 janvier 1930, Humbert invite son « *cher camarade* » à passer prendre le café un soir chez lui au 27 rue de la Duée, dans le XXe arrondissement de la capitale[1754]. Eugène Humbert est de neuf ans l'aîné d'Alexandre Jacob. Il quitte sa Lorraine natale vers 1896 pour venir se fixer à Paris où, après avoir fréquenté l'équipe des *Temps Nouveaux* de Jean Grave, il préfère côtoyer celle du *Libertaire*. En écrivant sa biographie, sa femme Jeanne indique alors plusieurs noms : Sébastien Faure bien sûr, Pierre Martin ou encore Liard-Courtois, mais aussi et surtout Louis Matha et Jacques Sautarel[1755]. Ces deux noms nous permettent de supputer un très envisageable rapport avec le cambrioleur Jacob. Humbert se lie aussi d'amitié avec les chansonniers montmartrois Paul Paillette, Léon de Bercy, Gaston Couté. Il se rend fréquemment « *dans la petite boutique que tenait, boulevard Clichy, Jean-Baptiste Clément. Il s'attardait souvent à bavarder avec l'auteur du Temps des Cerises, déjà bien malade et qui devait s'éteindre en février 1903* »[1756]. La carrière néo-malthusienne d'Eugène Humbert ne démarre réellement qu'en 1902 même s'il est acquis très tôt aux principes développés par Paul Robin. A cette époque, Eugène Humbert abandonne son métier de cordonnier pour prendre en gérance la revue *Régénération*, fondée par Robin en 1896. Cette feuille connaît une parution régulière à partir de 1900. L'organe de la *Ligue de la Régénération Humaine* cesse de paraître en 1908, c'est-à-dire après l'abandon du mouvement par Robin, qui se retire aussi du monde anarchiste avant de se suicider le 1er septembre 1912[1757]. A cette date, Eugène Humbert est le principal animateur d'un mouvement qui connaît de nombreux adeptes dans les milieux libertaires (Sébastien Faure, Victor Méric, Fernand Kolney, Gabriel Giroud, etc.). Dans son *Essai sur le principe de population*, l'économiste anglais Thomas Malthus envisage en 1798 un peuplement méthodique pour arriver à un équilibre de la planète. Pour ce faire, il préconise le mariage tardif et la chasteté hors mariage. Les néo-malthusiens rejettent eux ce principe et entendent limiter les naissances par des moyens scientifiques. Pour Eugène Humbert et le journal *Génération consciente*, qu'il crée en 1908 à la suite de *Régénération*, cette prise de position en faveur de l'avortement entraîne de nombreuses poursuites judiciaires dans le contexte d'une France marquée par une forte dénatalité. Mais c'est la Première Guerre mondiale qui stoppe le projet d'ouverture en plein Paris d'une clinique néo-malthusienne. Le conflit met aussi fin au journal et à l'activisme d'Humbert qui, par antimilitarisme, se réfugie en Espagne. Rentré en France en 1921, il est arrêté et condamné à cinq ans de prison pour

[1754] Archives Amary.
[1755] Humbert Jeanne, *Eugène Humbert*, p.42.
[1756] Humbert Jeanne, *Eugène Humbert*, p.44.
[1757] D.B.M.O.F., article *Eugène Humbert*.

insoumission, peine à laquelle viennent s'ajouter deux années supplémentaires en vertu de la loi du 31 juillet 1920, qui prévoit de fortes sanctions contre l'utilisation et la propagande des moyens contraceptifs. Eugène Humbert passe trente deux mois en prison. Il est libéré le 13 janvier 1924. Comme Alexandre Jacob, l'homme n'a rien perdu de ses convictions. Il participe en 1927, en compagnie de l'écrivain Victor Margueritte, à la création de la *Ligue Mondiale pour la Réforme Sexuelle sur une Base Scientifique*, dont le siège se trouve à Copenhague. La section française prend le nom de *Ligue de la Régénération Humaine*[1758]. En fréquentant Eugène Humbert, Alexandre Jacob ne peut demeurer insensible à des principes qui définissent également une sexualité libérée de ses tabous et carcans moraux. Le 15 décembre 1953, l'ancien bagnard relate l'histoire de son premier mariage :

> « *Chez les Humbert, je rencontrai (Coignaud). Il me dit connaître une copine arrivée il y a peu d'Italie avec deux enfants, dont le mari a été tué à (Varèse) par les fascistes. Elle voudrait contracter un mariage blanc. « Connaissez-vous un copain » me dit-il. « Je me connais moi-même ». « Que voulez-vous que ça me fasse ». « Si ça peut lui rendre service ». Prise de contact. Le mariage eut lieu le lendemain mais sans service religieux ou civil* »[1759].

Nous ignorons le nom de la femme épousée mais l'événement, que l'on peut situer entre1929 et 1930, met en lumière l'activisme politique de Jacob. S'il n'est plus un militant de premier ordre, ses faits et gestes constituent autant d'actes empreints d'anarchie. De fait, la recherche de l'âme sœur ne figure pas dans les mobiles de notre homme. La femme d'Alexandre Jacob est dactylographe et il nous est apparu possible d'éclairer par ce biais le propos d'Alain Sergent faisant de l'anarchiste « *le premier lecteur d'un écrivain qui devait passionner l'opinion publique* »[1760]. Cette femme qu'épouse Jacob doit en effet taper à la machine le volumineux et illisible manuscrit du docteur Destouches. Alexandre Jacob fait ainsi la lecture « *à haute voix* »[1761] du *Voyage au bout de la Nuit* de Louis Ferdinand Céline. Le roman publié en 1932 obtient le prix Renaudot[1762]. Le mariage de Jacob ne semble pas tenir jusqu'à cette date[1763] ; il se sépare de sa compagne légale dès le mois de juin 1930. Ce divorce ne semble pourtant pas à l'origine de la volonté de quitter la capitale. Nous ne pouvons déceler à ce propos aucune affectation psychologique et morale consécutive à l'échec d'une union dont l'origine est politique. Les mobiles du départ de Jacob sont donc à rechercher ailleurs et, pourquoi pas, dans le rapport qu'il entretient avec un mouvement particulièrement affaibli (mais toujours pugnace) après la Première Guerre mondiale.

[1758] Ces informations sur Eugène Humbert sont tirées de la biographie écrite par sa femme Jeanne.
[1759] Archives Duc, lettre d'Alexandre Jacob, 15 décembre 1953.
[1760] Sergent Alain, op. cit., p.205.
[1761] Sergent Alain, op. cit., p.205.
[1762] Yves Pages dans *Les fictions du politiques* (p.400) écrit que « le reclus de Meudon » s'intéressa vivement à la vie d'Alexandre Jacob à la sortie de la biographie d'Alain Sergent, livre encensé par Jean Vita dans le numéro de novembre 1950 de *Défense de l'Homme*. Notons également que M. Pages cite le nom de Mlle Chenevier en ce qui concerne la dactylographe amante de l'anarchiste. Cette liaison s'effectuerait en 1932 et non en 1930. Elle contredit de fait l'hypothèse de l'Italienne antifasciste, réfugiée à Paris et ayant trouvé un emploi de correctrice par l'entremise des libertaires nombreux et influents dans cette profession. Il n'en demeure pas moins que la liaison avec Jacob reste avérée. Reprenons alors la conclusion d'Yves Pages : « *Mle Chenevier est morte depuis. On ne saura donc jamais si Céline était au courant de sa liaison avec l'ex-bagnard, dès 1932, ou s'il l'apprit seulement en 1950 en se plongeant dans cette biographie à rebondissement* ».
[1763] Archives Duc, lettre d'Alexandre Jacob, 15 décembre 1953.

3) Quitter Paris

L'aspect lacunaire des sources concernant Alexandre Jacob nous interdit de fixer de manière précise la date de son « exil » provincial. La lettre qu'il reçoit du forçat Guillerme est postée de Cayenne au mois de juillet 1934[1764]. Cette missive fait référence au commerce ambulant de l'anarchiste dans la banlieue parisienne. Mais Guillerme signale à son ancien compagnon qu'il ne lui a pas écrit depuis sa dernière lettre en date du 5 mai 1931. Nous ne croyons pas qu'Alexandre Jacob déserte Paris une fois inscrit au registre du commerce de la Seine. Son permis de conduire, obtenu en 1932, indique le passage Etienne Delaunay comme lieu de résidence[1765]. Il répond en outre le 14 septembre de cette année à son ami Eugène Humbert[1766]. Cette lettre porte également l'adresse parisienne d'Alexandre Jacob. Le 18 mai 1935, l'hebdomadaire *Voilà* consacre une double page « *à l'honorable maison de commerce* » de l'ancien forçat. L'article, que l'on doit à la plume du journaliste Alexis Danan, présente un homme régénéré dont « *la Touraine est sa contrée d'élection* ». Il est alors dur d'imaginer Jacob, résidant à Paris, tourner régulièrement sur « *Amboise, Montrichard et Blois* »[1767]. En 1935, l'anarchiste réside dans l'Yonne. Il est établi dans le petit hameau des Fréchots de la commune de Fleury la Vallée, près d'Auxerre[1768]. Il y a donc tout lieu de croire que le déménagement de l'anarchiste s'effectue entre 1934 et 1935. Bernard Thomas affirme qu'avant de partir pour la province, Alexandre Jacob tente un dernier cambriolage. A la suite d'une lecture faite dans la *Veillée des Chaumières*, il aurait repéré une propriété sur les bords de Loire. « *Cette petite rapine le rassure : il n'est pas encore un vieillard* » écrit le romancier pour signifier la force physique du bagnard devenu marchand forain. Aussi étrange et imprécis que puisse paraître ce vol[1769], il nous a été confirmé par Pierre Valentin Berthier en 2001[1770].

Quelle que soit la date de départ de Jacob, ses motivations apparaissent en fin de compte larges et multiples. Il n'en demeure pas moins ardu d'en apporter une preuve claire. Alain Sergent ne dit rien à ce sujet. Tout au plus, le biographe se contente-t-il d'évoquer en une phrase la nouvelle orientation professionnelle de Jacob. William Caruchet signale, lui, qu' « *il quitte Paris sans regret* »[1771]. May Picqueray reprend quant à elle les informations données par son collègue au *Canard Enchaîné*. Ce même Bernard Thomas recopie sans le signaler le propos d'Alexis Danan :

> Alexis Danan : « *L'atmosphère d'un atelier clos l'accable. Homme libre, il a besoin d'espace* »[1772].
>
> Bernard Thomas : « *A vrai dire, Paris l'oppresse. Marie non plus ne s'y sent pas à l'aise. Ils n'ont toujours été parisiens que d'adoption. (…) Pour lui, revenant à cinquante ans du bout de la nuit, il doit surtout se refaire une place au soleil. Dans la capitale, il s'étiole entre l'atelier, les réunions et la pièce exiguë qu'il par-*

[1764] Archives Amary.
[1765] Archives Berthier.
[1766] I.I.H.S.A., fonds Eugène et Jeanne Humbert.
[1767] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans Voilà, 18 mai 1935.
[1768] Recherche effectuée par Claude Nerrand, président du syndicat d'initiative de Reuilly dans l'Indre, pour les besoins de l'exposition « *Sur les pas de Marius Jacob* » présentée dans cette commune en juin 1993.
[1769] Thomas Bernard, op. cit., p.345 : « *Le heurtoir de la porte d'entrée serait en or. C'est de la provocation. Toutes affaires cessantes, il se rend dans la ville en question, vérifie la qualité du métal avec une pierre de touche et remplace l'objet par un autre de même apparence qu'il s'est fait faire sur mesure* ».
[1770] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001.
[1771] Caruchet William, op. cit., p.314.
[1772] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans Voilà, 18 mai 1935.

tage avec Marie, 1 passage Etienne Delaunay, dans le XIe. Se refaire une vie qu'il n'a jamais eue, est-ce possible après ce qu'il a subi ? »[1773].

Nous n'adhérons que partiellement à la vision d'un homme souffrant du besoin de paix et de tranquillité. Nous pouvons toutefois concevoir le mal-être d'Alexandre Jacob face aux changements survenus pendant son absence de la capitale. Mais une des caractéristiques de la personnalité d'Alexandre Jacob réside dans ses capacités d'adaptation aux contraintes et aux milieux. Quitter Paris parce qu'il ne retrouve plus l'atmosphère à laquelle il a goûté avant son arrestation, nous semble bien contradictoire vis-à-vis de son tempérament. De la sorte, nous repoussons l'idée pour lui d'une envie de retraite provinciale. Alexandre Jacob a 55 ans en 1934. Il pourrait paraître brisé. Or, nous avons vu qu'il n'en est rien. Il y a en revanche tout lieu de supposer une fois encore que l'homme, qui dispose d'une certaine vitalité, vit mal son statut de chef d'atelier. De là, le besoin d'espace avancé par Alexis Danan[1774] pour expliquer la création de la maison *Marius* faisant les marchés. C'est d'ailleurs ce qu'il écrit à Eugène Humbert le 14 septembre 1932 :

« *J'y mets le temps à te répondre. Motifs : courses d'affaires, travail, etc. et tout ça pour un résultat déficitaire. Si on allait au bagne, crois-tu qu'on serait plus mal ?* »[1775].

Alexandre Jacob n'arriverait donc pas dans un premier temps à rentrer dans ses fonds et cette hypothèse pourrait fort bien inciter l'anarchiste à chercher une clientèle ailleurs qu'à Paris. La version qui montrerait la déception d'Alexandre Jacob face à l'évolution de l'anarchisme ne correspond pas non plus totalement à la réalité. Jusqu'à la fin de sa vie l'homme demeure acquis aux principes libertaires. Il n'empêche que l'ancien bagnard ne peut que constater, malgré l'activisme des compagnons, la perte d'influence du mouvement anarchiste, et ce, dès son retour à la vie libre. Pierre Valentin Berthier dresse le constat d'une évolution sociale et politique qui joue en 1928 en défaveur de cette idée :

« *Quand Jacob revint du bagne, la société qu'il avait quittée vingt-cinq ans plus tôt était méconnaissable. La guerre l'avait changé plus que le bagne n'avait changé Jacob. L'histoire sociale, bouleversée par 1917 en Russie, s'écrivait autrement. L'illégalisme militant était anachronique et presqu'oublié. Jacob devait se réadapter dans une société quasiment inconnue* »[1776].

Dès 1914, chez les anarchistes, la désunion oppose les partisans de l'Union Sacrée à ceux optant pour une opposition systématique à la guerre. Le 2 avril 1916 parait le premier numéro de *CQFD*, journal de cette tendance fondé par Sébastien Faure et Mauricius. Jusqu'à sa fin en décembre 1917, la rubrique « *La boite aux ordures* » reproduit des articles de Jean Grave parus dans *La Bataille*. L'animateur des *Temps Nouveaux* signe le 28 février 1916 le manifeste dit «*des Seize* », appelant à la guerre contre l'Allemagne. La répression systématique des opposants à la guerre, notamment avec l'arrivée au pouvoir de Georges Clemenceau, fait de l'anarchisme un mouvement semi clandestin et nettement amoindri. Ce n'est qu'avec l'armistice qu'une réelle action concrète peut à nouveau reprendre. Pour autant, la reparution du *Libertaire* (26 janvier 1919) et des autres feuilles militantes, ainsi que la constitution le 15 novembre 1920 d'une Union Anarchiste, n'enrayent pas une perte sensible d'influence. Elle trouve son origine dans les dissensions issues de la Première Guerre

[1773] Thomas Bernard, op. cit., p.341-344.
[1774] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans Voilà, 18 mai 1935.
[1775] I.I.H.S.A., fonds Eugène et Jeanne Humbert.
[1776] Lettre de Pierre Valentin Berthier, 18 avril 2001.

mondiale mais aussi, et surtout, dans la révolution soviétique d'octobre 1917. Malgré les réserves des individualistes (tel Emile Armand), nombre d'anarchistes accueillent favorablement les événements russes parce qu'ils y voient une tentative d'organisation fédéraliste. Les soviets concrétisent un tant soit peu les principes formulés par Proudhon et Bakounine. Beaucoup rejoignent alors les rangs du communisme à l'influence grandissante dans le monde ouvrièr. Mais la sympathie exprimée fait peu à peu place, à partir de 1920, à des prises de position de plus en plus hostiles à la république des soviets. Le 28 janvier 1921, Sébastien Faure manifeste dans *Le Libertaire* « *une profonde tristesse et une cruelle déception* » à l'égard des évènements russes. La répressions des anarchistes dans ce pays, l'écrasement de la Commune de Kronstadt (22 février – 18 mars 1921) et de la Makhnovtchina en Ukraine (août 1921)[1777] ne font que confirmer les craintes et les a priori. Ces évènements entérinent en France l'antinomie entre anarchisme et communisme. La constitution de la *Section Française de l'Internationale Communiste*, à la suite du congrès de Tours en décembre 1920, concrétise la fascination exercée sur le mouvement socialiste français par la victoire de Lénine. Le parti communiste, qualifié régulièrement de « moscovite » par les libertaires, prend de plus en plus d'importance et les affrontements entre militants marxistes-léninistes et militants anarchistes se multiplient. Nous rejoignons alors l'idée de Bernard Thomas pour qui « *la cassure définitive se produit lors du meeting de la Grange aux Belles en janvier 1924, lorsque les bolcheviks français ont tiré sur les libertaires et tué deux d'entre eux* »[1778]. Notons aussi que s'il influence encore un peu les milieux artistiques et littéraires, là aussi l'anarchisme français voit sa force de persuasion baisser comme c'est le cas par exemple avec le mouvement surréaliste.

Le mouvement ouvrier, quant à lui, se débarrasse « *de ses derniers relents libertaires pour passer sous la coupe marxiste* »[1779]. La puissante CGT d'avant-guerre subit les conséquences de la scission socialiste du Congrès de Tours. La CGT-U[1780], communiste, devient majoritaire dans le monde syndical. Cette centrale, lors de son congrès à Saint Etienne le 25 juin 1922, met en minorité les anarcho-syndicalistes, regroupés entre autres autour de Pierre Besnard. L'homme, qu'Alexandre Jacob recommande chaudement à Eugène Humbert le 7 avril 1929 comme étant « *un bon et sincère copain* »[1781], est cette année là à la tête de la toute jeune organisation dissidente de la CGT-U. Mais, jusqu'à sa disparition à la veille de la seconde guerre mondiale, la CGT-SR[1782] ne compte guère plus de 5000 adhérents dans tout l'hexagone[1783]. De fait, et même si les anarchistes s'investissent dans de nombreux domaines (pacifisme, objection de conscience, néo-malthusianisme) leurs actions révèlent plus une réelle difficulté à exister face au mouvement communiste qu'une effective vitalité. C'est le constat que dresse Alexandre Jacob à son ami Eugène Humbert le 14 septembre 1932 :

> « *Hier soir, j'ai dîné à Pigalle avec André que j'avais connu il y a trente trois ans. J'ai vu Nadine et Germaine. J'ai su ainsi que de ton bord ça ne va pas comme sur des roulettes à billes. Où allons-nous ? J'ai idée que nous filons tout*

[1777] C'est d'ailleurs à Paris que Nestor Makhno vient mourir de tuberculose en 1934. Il se réfugie dans cette ville en 1925 après être passé par la Roumanie et la Pologne. Il n'abandonne pas le militantisme en collabore, par exemple, au *Libertaire*.
[1778] Thomas Bernard, op. cit., p.342.
[1779] Thomas Bernard, op. cit., p.342.
[1780] U pour Unitaire.
[1781] I.I.H.S.A., fonds Eugène et Jeanne Humbert.
[1782] SR pour Socialiste Révolutionnaire.
[1783] D.B.M.O.F., article Pierre Besnard.

droit, en vitesse, à la prochaine dernière. A moins d'un miracle … révolutionnaire. En attendant, suons pour le fisc, le proprio et les autres »[1784].

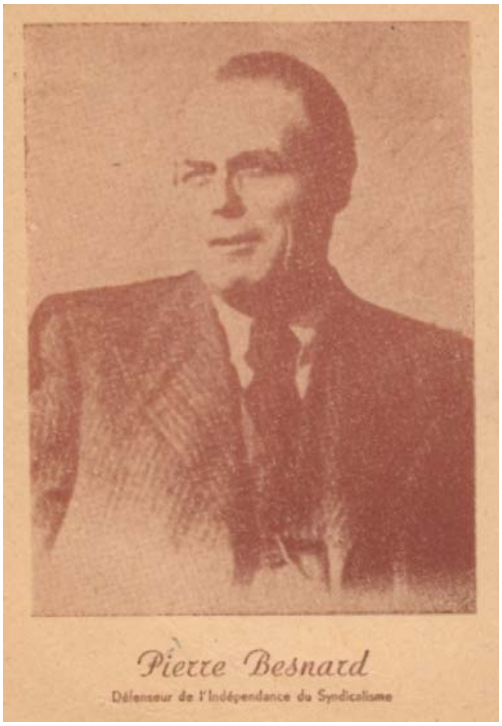

Ce constat n'entame pas la force des convictions de Jacob. Il peut être cependant mesuré. En effet, nous n'avons pas dit que les anarchistes ne représentaient plus une force dans le paysage politique et social français. Mais seulement cette force est déclinante. Comme l'a montré Claire Auzias pour son étude du nmouvement lyonnais durant l'Entre-Deux-Guerres[1785], l'activisme des militants ne fait aucun doute et, comme par le passé, nombreuses sont les réunions, les causeries, les meetings, les fêtes libertaires. Les anarchistes disposent ainsi de réseaux suffisamment puissants pour accueillir par exemple Makhno ou encore pour soutenir les espagnols Durruti, Ascaso et Rover à leur retour d'Amérique du Sud. Bien sûr le mouvement créé autour de Sacco et Vanzetti dépasse largement le cadre de l'anarchie dans les années 1920 mais cet évènement met en relief les capacités d'action et de soutien des libertaires. C'est encore le cas dans l'affaire Germaine Berton en 1923[1786], ou encore dans la campagne de libération en faveur de Paul Vial en 1928. Peut-être la meurtrière du militant royaliste, Marius Plateau, est-elle cette Germaine dont parle Jacob à Humbert en 1932. Il est peu probable en revanche qu'André désignât André Colomer, militant connu et passé au communisme en 1927. Le fléchissement de l'anarchie ne justifie pas seul le départ d'Alexandre Jacob de la capitale. Au mieux, vient-il s'ajouter aux motivations plurielles de celui-ci. Car, en 1935, Alexandre Jacob demeure un libertaire convaincu ; il est devenu Marius le forain.

[1784] I.I.H.S.A., fonds Eugène et Jeanne Humbert.
[1785] Auzias Claire, *Mémoires libertaires*.
[1786] Auzias Claire, op. cit., p.173-174 : « *Le 22 janvier 1923, Germaine Berton tuait le militant d'Action Française, Marius Plateau. Elle visait Léon Daudet. (…) Une campagne de défense réunit une large gauche autour de Germaine Berton. C'est alors que le Libertaire devient quotidien. (…) Le 18 décembre 1923, s'ouvrait le procès de Germaine Berton. Cette affaire souleva, pour reprendre les mots de Lecoin, « une âpre polémique » entre anarchistes et Action Française* ». Notons que parmi les soutiens à Germaine Berton, nous pouvons relever les noms de non anarchistes tels Marius Moutet, Paul Boncourt, Léon Blum, Fernand Buisson, Georges Pioch, etc. « *Germaine Berton est acquittée. (…) Le mouvement libertaire en bénéficia d'une certaine vitalité* ».

II. Marius le forain

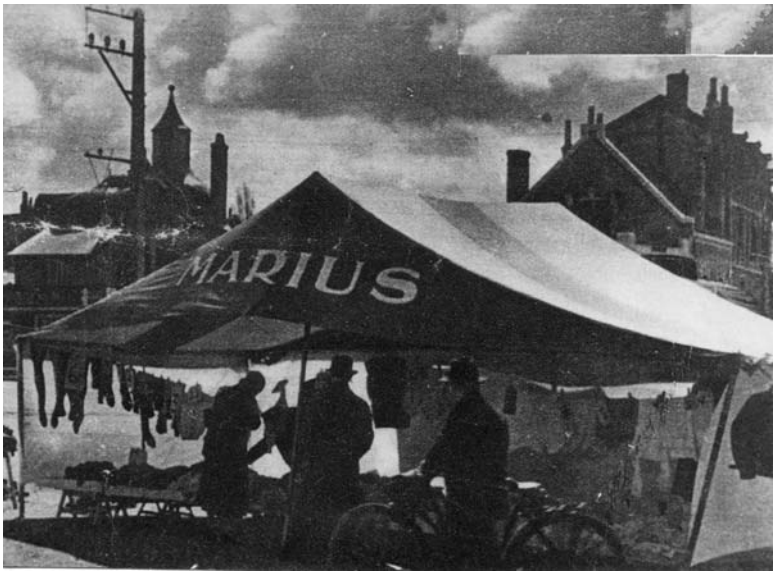

A) Un monde libre et itinérant

1) Marius et les forains

« *La maison Marius, lingerie, confection, bonneterie en tous genres, Alexandre Jacob propriétaire, est une honorable maison de commerce.*

Sa mère m'avait dit :

- Vous le trouverez samedi à Blois, dimanche à Amboise, lundi à Montrichard. Vous reconnaîtrez bien son barnum : il est bleu et rouge à l'enseigne Marius.

J'ai trouvé Jacob, boutiquier forain, à Amboise sur le Mail, au bord de la Loire. Haut, les traits épais, la face un peu mafflue et rase, l'œil aigu derrière des bésicles d'acier, des mèches blanches s'échappant d'un étroit béret étrangement posé sur sa tête, à la façon d'un bonnet de pâtissier, un foulard marron à pois autour du cou, vêtu d'un bleu de mécanicien et chaussé de sabots. Il hélait la pratique d'une voix chantante qui fleurait l'ail, la marée fraîche et le soleil.

- Donnez un petit coup d'œil à l'étalage, mesdames, en passang….

Une paysanne rougeaude s'approche, marchande une chemise de garçon, qu'elle juge un peu courte, pour obtenir un rabais.

- Trop courte, protesta Jacob. Té, si elle était plus large, vous croyez que je vous la laisserais pour cinq francs ? De la percale d'Alsace, dites.

Une autre trouve la chemise trop longue.

- Trop longue ? Vous y faites un pli et puis cocagne !

Il est si jovial, si bon enfant, si entraînant qu'à la fin les paysannes tourangelles lui répondent avec l'accent de la rue Paradis.

- Allez « la » voir, derrière, m'a-t-il dit tout de suite.

C'est la voiture qu'il voulait dire. Il écrit à sa mère : « Tout va bien, la voiture et la santé ». Elle est son orgueil et l'autre moitié de sa vie, la première étant sa mère de qui avec une pointe d'inquiétude il m'a demandé dès la présentation :

- Vous l'avez trouvée bien, pas vrai ?

Je lui fais des compliments sur sa voiture.

- 16 billets, me dit-il. Et ici 20 de camelote.

Il est fier de sa réussite, pour la liberté merveilleuse qu'elle assure d'aller et venir, plus que pour ce qu'il en tire de gain d'argent. Il n'a guère plus de besoins qu'à vingt-trois ans. Il boit de l'eau, fume deux ou trois pipes par jour, ne mange autant que possible que des fruits. La Touraine est sa contrée d'élection qui abonde en foires. Il y circule pour se prouver sa force, insensible désormais à l'appel des châteaux et des cathédrales. Plus rien ne le tente que la route malgré les gendarmes

que, d'aventure, on y voit. Mais les gendarmes vont à bicyclette et la poussière, à l'occasion, vient de lui »[1787].

Hormis cet article, signé par l'auteur de « *Cayenne* », nous ne disposons d'aucune source présentant d'une manière précise et globale la nouvelle activité professionnelle d'Alexandre Jacob. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de constater que Bernard Thomas reprend, comme nous, l'article de Danan quasiment in extenso[1788]. Pourtant les quelques documents que nous avons pu consulter permettent quelque peu d'affiner la vision truculente du Marseillais vendant sa camelote sur les marchés. Le principe de base du journaliste « *à la plume aigue et sensible* » est d'offrir en 1935 « *à la sympathie de ses lecteurs trois portraits de forçats régénérés* »[1789]. Nous ignorons le nom des deux autres anciens bagnards. Pour ce qui est d'Alexandre Jacob, le photographe de *Voilà* qui accompagne Alexis Danan se montre particulièrement efficace en tirant le portrait d'un homme mûr[1790], que l'on devine néanmoins marqué par les épreuves, la pipe à la bouche ou bien encore le sourire éclatant lorsqu'il est attablé « *devant une bonne bouteille d'Anjou* »[1791]. L'article est donc assorti d'une iconographie subjective. Un montage surplombe par exemple le texte de Danan. Deux têtes de Jacob, le front plissé pour l'une, encadrent l'image d'un groupe de forçats que l'on devine en partance pour la Guyane. On aperçoit d'ailleurs le *Lamartinière* au troisième plan. Une chaîne relie les deux portraits de Jacob et délimite le montage. L'article se termine par une autre photographie : celle du barnum de la *Maison Marius*, où s'affaire le marchand, bagnard « régénéré », et des clients ambroisiens. Pendant que le journaliste interroge Jacob, le photographe œuvre à prendre le meilleur cliché de l'homme interviewé. « *Il était aussi acrobate car je l'ai vu se coucher à terre, se lever à demi, se recoucher et rebondir comme un diable* » se souvient l'anarchiste en 1954[1792]. Nous savons par cette lettre écrite à Josette Passas que Danan et son sujet ont visité à l'occasion le château d'Amboise. C'est ce qui permet au premier d'affirmer que le second ne vit plus en marge de la société et a renoncé aux crimes qui le faisaient vivre avant qu'il n'aille au bagne. Et Alexis Danan de mettre en valeur le labeur d'un homme intègre devenu commerçant ambulant en 1931. Quatre ans plus tard, le lecteur de *Voilà* doit donc être surpris par la réussite sociale de l'ancien bagnard. Car les affaires marchent pour Jacob. C'est d'ailleurs ce bilan qu'il établit en 1949 pour Jean Maitron. Il confie à l'historien de l'anarchisme français que son travail lui permet en 1939 de disposer d'un patrimoine de 528000 francs[1793]. Cette fortune confirmerait pour nous l'hypothèse du départ parisien motivé par une entreprise commerciale déficitaire dans la capitale. En Touraine, le commerçant ambulant voit donc son capital prospérer. Il peut paraître paradoxal de considérer l'anarchiste faisant fortune. Il le reconnaît lui-même en 1951 après avoir arrêté son activité et vendu son stock.

« *Ce n'est pas beau l'âme d'un camelot ; Il est vrai que le commerce n'est pas affaire de sentiment mais de profit. Il y a tout de même la manière* »[1794].

[1787] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans Voilà, 18 mai 1935.
[1788] Thomas Bernard, op. cit., p.345-347.
[1789] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans Voilà, 18 mai 1935. Il s'agit de la présentation de l'article et de son auteur.
[1790] Voir p.
[1791] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans Voilà, 18 mai 1935. Commentaire de l'une des photographie de l'article.
[1792] Archives Duc, lettre d'Alexandre Jacob, 18 mars 1954.
[1793] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.222, lettre du 2 juin 1949.
[1794] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.276, lettre à Robert Passas, 5 décembre 1951.

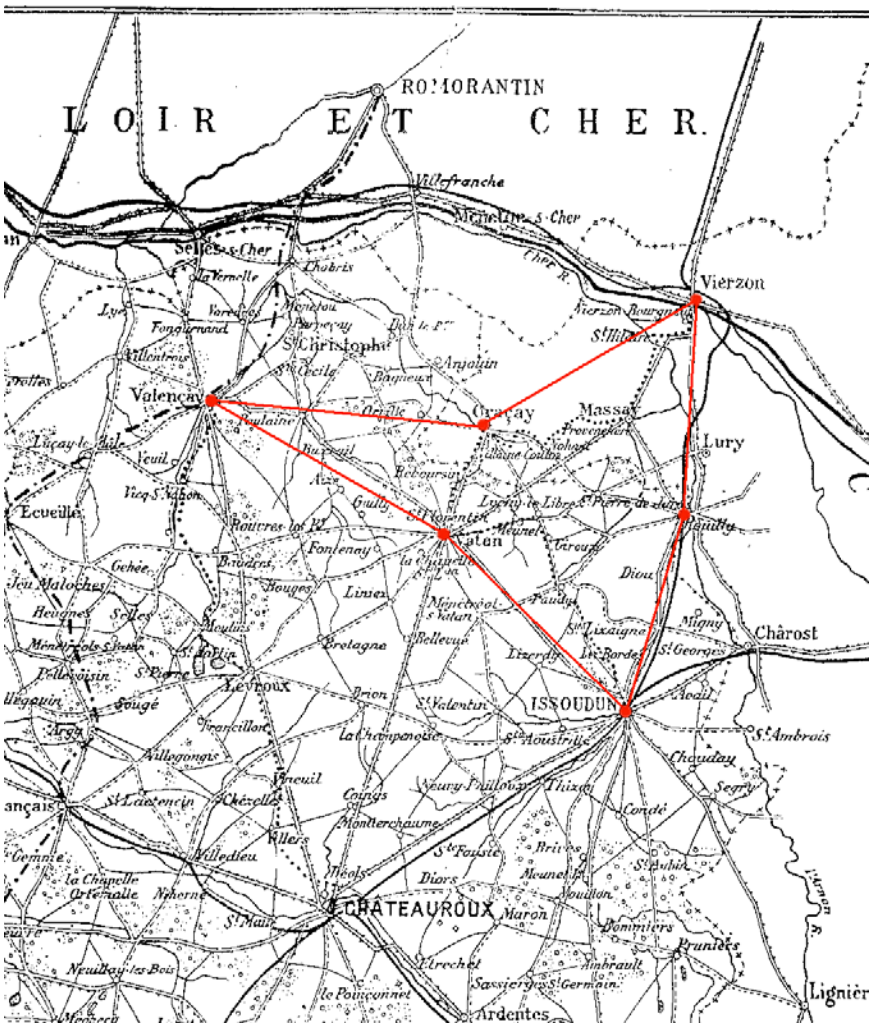

Le propos d'Alexandre Jacob n'est pourtant pas contradictoire avec ses principes affirmés. L'anarchiste s'estime trop âgé pour la pratique illégaliste[1795]. Il met un terme à son activité de forain en 1950[1796]. Pendant dix-neuf ans, de 1931 à cette date, il parcourt donc foires et marchés au gré de sa volonté. Il n'a de comptes à rendre à personne si ce n'est au fisc contre qui il cultive une antipathie particulièrement relevée. Par ce métier qui s'apparente à de l'artisanat, il dispose ainsi d'une liberté de mouvement et n'est pas comme à Paris attaché à l'espace clos et hiérarchisé de l'atelier. Alexis Danan indique que les tournées de Jacob passent par Montrichard, Blois et Amboise[1797]. Alain Sergent signale également Valençay et Orléans[1798]. Mais le professionnel du « voyage » (Jacob appelle ainsi ses tournées[1799]) réside à l'époque dans l'Yonne où l'attend sa mère. Jacob s'enquiert immédiatement de la santé de cette dernière quand le journaliste l'aborde. Cela prouve au demeurant la persistance des liens très forts entre la mère et le fils. Mais le fils parcourt seul le Val de Loire et la Touraine avant de revenir chez lui faire le « rembour »[1800] de sa camionnette dans laquelle il loge entre deux

[1795] Archives Amary, lettre d'Alexandre Jacob à Robert Passas, 2 janvier 1951 : « *A 72 ans, je ne puis avoir le même ressort ni les mêmes visions qu'à vingt ans, tout en restant l'adversaire irréductible de l'état* ».
[1796] Voir C) *2) L'ermite de Bois Saint Denis*.
[1797] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans Voilà, 18 mai 1935.
[1798] Sergent Alain, op. cit., p.203-204.
[1799] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.251, lettre à Pierre Valentin Berthier, 6 mai 1953.
[1800] Pour Madeleine Briselance, fille de Georges et nièce de Louis Briselance, tous deux amis forains de Jacob, le REMBOUR désigne le réapprovisionnement du stock du forain. En toute logique, ce terme provient de rembourrage, c'est-à-dire du chargement de la camionnette.

ventes. Nous savons par l'interview de Madeleine Briselance, qui l'a connue adolescente à l'époque, que l'anarchiste s'approvisionne probablement à Orléans, Lyon et Toulouse[1801]. Nous ne pouvons confirmer ses dires. Il est en revanche possible d'affirmer que le trajet initial autour de la Loire change à partir de 1939. C'est-à-dire à partir du moment où Alexandre Jacob change de résidence. A cette date, le forain s'installe à Reuilly dans l'Indre. La vieillesse et la maladie de sa mère l'obligent à restreindre son aire de voyage. Contrairement à la période précédente, nous pouvons déterminer un parcours plus précis[1802]. Le lundi, Jacob pose son barnum à Vatan, puis se trouve le lendemain à Valençay. Le mercredi, il vend ses chaussettes, tissus et chemises à Romorantin et se dirige ensuite soit sur Graçay, soit sur Vierzon. C'est d'ailleurs dans cette dernière ville qu'il se lie d'amitié avec le docteur Mérigot « *chirurgien en chef à Vierzon. C'est un anar viré coco* » écrit-il en 1954[1803].



Le marché du vendredi à Reuilly

Le marché du vendredi permet à Jacob d'installer son banc forain sur la place centrale du village, à quelques kilomètres de sa maison. Le samedi, Alexandre Jacob est à Issoudun. « *Détail* » qu'il ignore et que nous narre Pierre Valentin Berthier en 1995, Alexandre Jacob appâte le chaland « *à coté d'une pharmacie où finissait d'exercer un potard octogénaire de la vieille école, Octave Martinet, celui-là même qui, le 31 octobre 1870, avait combattu aux cotés de Blanqui dans l'assaut de l'hôtel de ville* »[1804]. A ce trajet régulier vient s'ajouter la fréquentation non moins régulière des foires de l'Indre, du Cher et du Loir et Cher que l'on peut retrouver dans n'importe quel almanach régional de ce temps. Le 12 juin 1954, Alexandre Jacob raconte à Josette Passas qu'un de ses anciens confrères s'est acheté une voiture « bazar » de 12 m de long. Les critiques avancées par l'anarchiste nous permettent alors d'entrevoir les difficultés du métier qu'il exerçait :

> « *Hier matin, au marché, un confrère m'a dit que Briselance aura très tôt sa voiture bazard. 12m de long sur 2m50 de large. A lui tout le plaisir. Pour manœuvrer cela sur une place encombrée de voitures, c'est un régal. Je crois qu'il a fait là une gaffe. Pas de barnum à monter, d'accord. Installation, déballage rapide, presque pas d'efforts, il est vrai. Mais avec la moindre panne mécanique, c'est un désastre, marché raté et frais de réparation. Il y a une foule de cas où la machine ne pourra jamais remplacer la main de l'homme. Il ne faut perdre de vue que dans artisan, il y a art* »[1805].

[1801] Interview de Madeleine Briselance, 19 février 2002.
[1802] Renseignements fournis par l'association Les Amis de Reuilly, 29 mai 2002. Ils sont crédités par l'Almanach de l'Indre, imprimerie Gaingal, Issoudun, 1948.
[1803] Archives Duc, lettre du 30 mai 1954.
[1804] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.241.
[1805] Archives Duc, lettre du 12 juin 1954.

Alexis Danan conclut son article en signifiant à son lecteur que son sujet a fait la paix avec la société. « *Alexandre Jacob n'a pas d'histoire non plus que d'histoires* »[1806] écrit alors le journaliste. Pourtant, et comme l'écrit Alain Sergent, l'homme est de temps à autre rattrapé par son passé[1807]. A l'occasion de l'une ou de l'autre de ses tournées à Orléans, il rencontre l'agent Couillot, sur qui il avait tiré en 1901 et qui depuis avait monté en grade. Sergent se plait à raconter que le policier en profite pour demander une remise à l'anonyme forain. « *Un autre jour* »[1808], à Valençay, Alexandre Jacob se sent observé. L'inspecteur Bony[1809] mène une filature à la suite d'un cambriolage commis à Paris et qui rappelle le casse opéré en 1901 dans la rue Quincampoix. Nous n'avons pu vérifier ces deux anecdotes. Mais la deuxième tendrait à prouver que le souvenir des *Travailleurs de la Nuit* reste tenace à la Sûreté parisienne. Mais « *l'honnête commerçant* »[1810], semble avoir trouvé une sorte de plénitude, faisant fi par exemple des éventuels vols se pratiquant sur son étalage. L'homme est reconnu, estimé dans la profession et, c'est en toute logique qu'une grande partie de ses amis exercent le même métier que lui. L'écrivain libertaire Pierre Valentin Berthier a connu Jacob à cette époque :

> « *Il était surtout adopté par les forains. Dans le milieu des forains, il y avait un grand nombre d'anarchistes, soit militants soit simplement adeptes ou sympathisants. Et tous les forains connaissaient Jacob et il était chez lui avec eux. C'était l'essentiel de ses fréquentations et de ses amitiés. C'est certain. J'étais peut-être à Issoudun une exception. A part moi, tous les autres qu'il fréquentait étaient des forains* »[1811].

Né le 18 septembre 1911, Pierre Valentin Berthier travaille dans l'atelier de mégisserie de son père jusqu'en 1936, date à laquelle il devient le correspondant local du *Journal du Département de l'Indre*, qui, à la Libération prend le nom de *Marseillaise du Berry*. Cette feuille, devenue communiste, emploie jusqu'en 1951, un homme qui, dans ses colonnes, ne fait pas étalage de ses convictions libertaires. Insoumis militaire en 1932, l'issoldunois Berthier milite avant guerre dans la *Ligue Internationale des Combattants de la Paix*, fondée par Victor Margueritte, Victor Méric et Sébastien Faure (dont il avoue volontiers les influences sur lui[1812]). C'est vers 1936 qu'il fait la connaissance d'Alexandre Jacob chez qui sa mère se fournit en tissu. Mais c'est « *par l'entremise de camarades forains* »[1813], Louis Briselance et Bernard Bouquereau, que peut naître une indéfectible amitié. Tous les samedis, Alexandre Jacob vient discuter et déjeuner chez le jeune couple Berthier, rue Porte Neuve à Issoudun. « *Heureux moment, n'eut été la tragédie universelle. On les retrouva la paix revenue* »[1814]. Nous ne savons pas grand-chose de Bernard Bouquereau. Il est en revanche

[1806] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans Voilà, 18 mai 1935.
[1807] Sergent Alain, op. cit., p.203-204.
[1808] Sergent Alain, op. cit., p.204.
[1809] Pierre Bony, né en 1895, intègre la police en 1918 et se retrouve très vite affecté à la Sûreté Générale. En 1923 il accompagne son supérieur hiérarchique, le commissaire Vidal, dans l'enquête aboutissant à l'affaire Seznec. On le retrouve également impliqué dans l'affaire Stavisky avant d'être chassé de la police en 1935 pour trafic d'influence et détournement de fonds. La rencontre avec Jacob peut donc se situer avant cette année et elle tend aussi à prouver que Jacob quitte bien Paris vers 1934. Par la suite, Bony devient un collaborateur zélé de la Gestapo pendant la guerre. Il meurt fusillé en 1944.
[1810] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans Voilà, 18 mai 1935.
[1811] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001.
[1812] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001. Pierre Valentin Berthier ne cache pas non plus son admiration pour Emile Armand et se déclare aujourd'hui individualiste.
[1813] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.239
[1814] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.239.

possible d'affirmer l'anarchisme de Louis Briselance dont s'inquiète la police parisienne en 1939[1815]. L'homme organise régulièrement des réunions à Châteauroux, il fait même venir Sébastien Faure pour une conférence à la vielle de la deuxième guerre mondiale[1816]. Il réside à Déols et finit par se sédentariser bien après la mort de Jacob. A Châteauroux, il tient alors le magasin *Polyplastic*[1817]. Nous savons par Pierre Valentin Berthier, que vives sont les discussions entres tous ces amis de Jacob mais que rarement celles-ci abordent son passé de bagnard et de voleur[1818]. Au fil des ans, le réseau de ses relations libres s'étoffe. Cela prouve que l'homme, qui ne fait pas cas de ses anciennes activités délictueuses, s'est parfaitement intégré dans sa nouvelle vie.

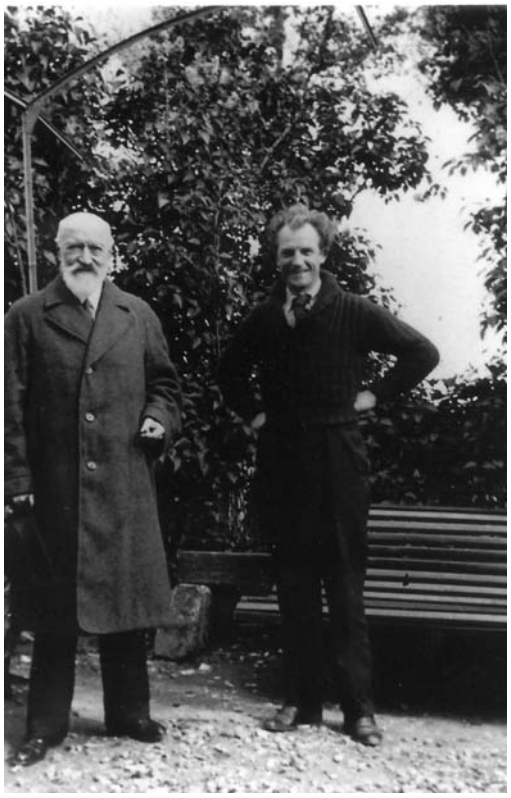

Sébastien Faure et Louis Briselance

2) <u>Se fixer dans le Berry</u>

Le flou chronologique entourant la migration provinciale d'Alexandre Jacob entraîne tout un questionnement sur son installation à Reuilly, petite commune de l'Indre. Une fois encore, le manque de sources, ou plutôt la non recherche de celles-ci, autorise quiconque disposant d'une imagination débordante d'avancer nombre d'élucubrations faciles et utiles pour dresser le portrait d'un homme usé, fuyant la grisaille et la foule, préférant les douceurs d'une vie d'ascète, recluse et rurale. Ainsi, tel auteur niçois met en scène une maison délabrée, « *bâtie à l'économie* », nantie de volets verts, et à l'intérieur de laquelle trônent « *de vieilles affiches polychromes défraîchies* »[1819] vantant des espaces nettement plus ensoleillés que ceux du Berry. Alexandre Jacob serait-il devenu l'ermite du hameau de Bois Saint Denis ? Si, à l'instar de tel autre romancier, il nous parait envisageable d'avancer que « *Paris*

[1815] A.C.F., cote 19940434, article 614, dossier 51387.
[1816] Interview de Madeleine Briselance, 19 février 2002.
[1817] Hénault Roland, op. cit., p.140.
[1818] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001.
[1819] Caruchet William, op. cit., p.314.

l'oppresse »[1820], il nous semble en revanche paradoxal de concevoir sans preuve, qui plus est, un « *moine bouddhiste* »[1821] qui aurait « *choisi de s'enterrer à deux pas d'Issoudun* » où « *l'absence d'événements ne trouble pas la contemplation* »[1822].

En compulsant la série d'articles parue dans *La Nouvelle République du Centre Ouest* en juin 1993[1823], série appelant le lecteur à venir visiter l'exposition consacrée à Marius Jacob et organisée par Claude Nerrand (président du syndicat d'initiative de Reuilly), en regardant au plus près les archives personnelles de l'ancien bagnard[1824], nous pouvons détailler quelque peu le devenir berrichon de ce dernier. Dans l'article d'Alexis Danan, Alexandre Jacob annonce qu'il va se mettre en ménage « *avec la femme d'un copain. Il est tellement obnubilé par ses idées qu'il la néglige* »[1825]. Claude Nerrand a pu ainsi écrire qu' « *Alexandre Jacob s'essaie à la vie de couple* »[1826]. La tribu qu'il forme avec sa mère, sa femme et les deux filles de celle-ci, se retrouve quand le forain n'est pas en tournée. Ils habitent au lieu dit Les Fréchots dans la commune de Fleury la Vallée, près d'Auxerre[1827]. Aucune trace, tant écrite qu'orale, n'a pu être repérée dans cette bourgade de l'Yonne et, en 2002, la mairie de Fleury nous faisait remarquer que seuls deux personnes vivaient encore aux Fréchots, lieu ne disposant toujours pas de l'électricité. Le couple que forme Jacob avec la femme Berthelot ne tient guère plus de deux ans. Sur les dires de Pierre Valentin Berthier[1828], qui nous a aussi confirmé l'échec de cette union, Bernard Thomas a pu broder que la compagne de Jacob dilapidait le pécule gagné sur les foires, que ses deux filles volaient et se prostituaient. « *Le malentendu s'est aggravé. Il a jeté le trio dehors un beau matin* »[1829]. Nous n'en savons guère plus et ne nous hasarderons pas à créditer une hypothèse qu'il convenait toutefois de signaler. Mais Alexandre Jacob ne se retrouve pas seul très longtemps. Le 22 janvier 1940, Pauline Louise Henriette Charron, née le 9 août 1883 à Yerres (Seine et Oise), épouse en seconde noce le vieux marchand forain[1830]. Le mariage a lieu à Reuilly. C'est là que résident les Jacob depuis 1939, fort probablement pour être plus proches des amis rencontrés sur les marchés et les foires. « *L'étude pour la mise en valeur de la commune* », établie en 1982 par M. Charles Maguin à l'attention des services municipaux[1831], permet à celui qui ne connaît pas le Berry de situer ce vieux bourg rural :

> « *La commune d'une superficie de 2580 ha s'étend sur 10 km d'est en ouest et 4 km du nord au sud, à une altitude moyenne de 110 m. Elle est située au bord de l'Arnon, affluent du Cher qui le sépare du département du même nom. A 200 km et à moins de deux heures de Paris par le chemin de fer (ligne de Limoges), elle est située à mi-chemin entre Vierzon, à 16 km au nord, et Issoudun, à 15 km au sud ; les deux villes les plus importantes de la région sont Bourges, préfecture du Cher, à 27 km à l'est, et Châteauroux, à 45 km au sud-ouest* »[1832].

[1820] Thomas Bernard, op. cit., p.341.
[1821] Thomas Bernard, op. cit., p.347.
[1822] Thomas Bernard, op. cit., p.348.
[1823] Nouvelle République du Centre Ouest, juin 1993.
[1824] Soit les archives Amary.
[1825] Danan Alexis, article « *Jean Valjean* » dans Voilà, 18 mai 1935.
[1826] Nerrand Claude, article « *La fin d'un aventurier* », dans La *Nouvelle République du Centre Ouest*, juin 1993.
[1827] Recherche effectuée par Claude Nerrand, pour les besoins de l'exposition « *Sur les pas de Marius Jacob* », Reuilly, juin 1993.
[1828] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001.
[1829] Thomas Bernard, op. cit., p.347.
[1830] Etat civil, Reuilly.
[1831] Le manuscrit n'a jamais été édité, il nous a été remis par Monsieur Maguin.
[1832] Maguin Charles, *L'étude pour la mise en valeur de la commune*, 1982.



Reuilly

Dune manière plus simple, pour Rolland Hénault, écrivain libertaire et berrichon, « *de même que tous les chemins mènent à Rome, toutes les routes mènent à Reuilly* »[1833]. Le village doit sa renommée à sa lingerie et surtout à son vin, « *un des premiers à recevoir l'appellation d'origine contrôlée, par décret du 9 septembre 1937* »[1834]. La maison des Jacob a été achetée comptant, signe d'une certaine aisance, chez Maître Barges, notaire du village[1835]. De facture on ne peut plus simple, elle comporte trois pièces et une grange qui sert d'entrepôt au forain. Le tout est assorti d'un peu de terrain. « *Le voilà propriétaire* » écrit Claude Nerrand en voulant ironiser très certainement sur l'aphorisme de Proudhon[1836]. Comme à Fleury la Vallée, la demeure du ménage Jacob se trouve à l'écart d'une commune qui, en 1946, ne compte que 2078 habitants. Cette situation autorise certains à qualifier Jacob d'ermite, de reclus à Reuilly. Distant d'environ un kilomètre du centre, le hameau de Bois Saint Denis, dispose d'une population composée pour l'essentielle de vignerons et d'ouvriers agricoles. Nous ne croyons pas qu'Alexandre Jacob ait cherché à s'isoler du reste de la population, des « *indigènes* »[1837] comme il se plait à les nommer. Nous ne croyons pas non plus qu'il ait choisi son domicile en fonction de motivations sociales et politiques. Il se retrouve pourtant dans un milieu bien particulier comme le suggère, non sans un certain humour, Roland Hénault :

> « *Au Bois saint Denis, Madame Bougnoux, institutrice à Reuilly, à la libération, m'a rapporté que les habitants étaient réputés rouges pour leur couleur politique et pour une autre raison. Dès l'apparition des premières compagnies d'assurances, ils avaient en effet flairé l'arnaque. Aussi avaient-ils très tôt pris l'habitude de se rembourser leurs cotisations. De la reprise individuelle selon la terminaison*

[1833] Hénault Roland, op. cit., p.110.
[1834] Hénault Roland, op. cit., p.44.
[1835] Almanach de l'Indre, imprimerie Gaignault, 1948.
[1836] Nerrand Claude, article « *La fin d'un aventurier* », dans La *Nouvelle République du Centre Ouest*, juin 1993 : « *Le jour de l'achat de sa maison chez Maître barges, Marius déplie lentement des billets de banque et paie comptant sa maison. Le voilà propriétaire !* ». Il convient de relever soit la méconnaissance du mouvement anarchiste de la part du président du syndicat d'initiative de Reuilly, soit un certain a priori vis-à-vis de Jacob. Ce constat permet ainsi de noter une très hypothétique antinomie entre les convictions politiques de Jacob et son achat.
[1837] Le terme d'indigène revient fréquemment chez Jacob, notamment dans le courrier qu'il adresse à Josette Passas.

des anarchistes. Des incendies naissaient donc spontanément, inexplicablement et tout spécialement chez ces peuples fiers qu'on baptisa vite les « metteux de feu ». Cette excellente mentalité nous montre des êtres épris de justice et d'égalité mais la morale du capitalisme n'autorise pas les excès de civisme et les incendies cessèrent. (…) On pourrait ajouter que si Marius Jacob, l'anarchiste célèbre, s'installe à Reuilly, définitivement au cimetière avec une concession « à perpet' » ce qui est cohérent pour un bagnard de Saint Laurent du Maroni, c'est au Bois Saint Denis qu'on l'a particulièrement bien accueilli »[1838].

De fait tout le monde connaît et apprécie Marius le forain. Il est alors significatif de retrouver ce prénom, et non pas celui d'Alexandre, dans tous les témoignages que nous avons pu recueillir au sujet de l'ancien bagnard. Alexandre Jacob ne cherche pourtant pas à cacher son passé comme a pu nous le confirmer Madame Thérèse Rousseau, fille de Romain Méry, artisan couvreur, venu rénover la maison de Jacob et à qui l'anarchiste révèle son passage aux îles du Salut[1839]. Beaucoup de Reuillois viennent aussi s'approvisionner directement « *Chez Marius* », et c'est bien plus l'image du commerçant qui ne pratique pas des prix excessivement élevés que celle de l'anarchiste illégaliste qu'ils peuvent se forger au moins jusqu'à la parution du livre d'Alain Sergent en 1950. Comme sur les marchés et les foires, le passé rattrape l'ancien voleur, refait surface au hasard d'une rencontre fortuite sans pour autant perturber l'ancien bagnard. Chez Madame Bontemps, épicière, rue Thiers à Reuilly, Maxime Baron, gendarme à la retraite, fait remarquer un jour au nouveau client dont il a remarqué les salutations prononcées par la tenancière du commerce, qu'autrefois sur le transporteur *Le Loire* il avait connu un forçat répondant au même nom que lui. Et Jacob de rétorquer qu'il y avait longtemps qu'il avait remarqué l'ancien gendarme dans le village[1840]. A Bois Saint Denis, Alexandre Jacob mène une vie tranquille. Son intégration dans le paysage local ne fait guère de doute. L'homme est estimé pour sa simplicité et son ouverture d'esprit. Le couple Jacob fréquente les Malbète, leurs voisins qui cultivent la vigne, et de temps à autre, rend visite aux Berthier d'Issoudun, quand ce ne sont pas eux qui font le détour par Bois Saint Denis. Ce train de vie, cet équilibre, trouvé ou retrouvé, se brise pourtant avec la Seconde Guerre mondiale.

B) Marius à l'épreuve des guerres

1) Espagne 1936

Le calme apparent de la vie d'Alexandre Jacob ne doit pas masquer le maintien des principes et des idéaux qui, en 1905, l'avaient envoyé purger une peine de travaux forcés à perpétuité en Guyane. L'image de l'homme reclus, écrasé par le poids des souffrances subies, ne tient pas non plus au regard de son activité professionnelle et de son intégration berrichonne. Elle se brise encore plus volontiers lorsqu'en 1936 le « vieux » Marius disparaît des marchés et des foires qu'il arpente en temps ordinaire. A cette date, Alexandre Jacob ne

[1838] Hénault Roland, op. cit., p.52-53. Si l'opposition politique à Reuilly est certainement moins tranchée que veut bien le laisser croire cet auteur, il n'en demeure pas moins qu'il existe effectivement un contraste social entre le bourg où résident les propriétaires terriens et le hameau où logent des ouvriers agricoles.

[1839] Lettre de Mme Thérèse Rousseau, 23 juillet 2001 : « Une amitié s'installe entre lui et mon père. (…)Au cours d'une visite, un jour, il dit à mon père : « Je vais vous faire une confidence, si je vous dis que je suis un ancien bagnard, que direz-vous ? ». Mon père le regarde étonné et lui répond que c'est une bonne blague. Et bien non, c'est la vérité et il sort d'un sac une liasse de papiers, des coupures de journaux concernant sa détention à Cayenne, ses procès, son retour en France. Il restera l'ami de mon père, décédé en 1950, et continuera ses visites à ma mère.

[1840] Nerrand Claude, article « *Le matricule 34777 pendant 19 ans* », dans La *Nouvelle République du Centre Ouest*, 19 juin 1993

réside pas à Reuilly mais à Fleury la Vallée. Alain Sergent ne dit rien dans sa biographie de la tentative de l'anarchiste pour fournir des armes à la Catalogne révolutionnaire. Pour Pierre Valentin Berthier, cet épisode devient même on ne peut moins vague et incertain du fait de la circonspection et de la retenue de Jacob :

> « *L'anarchisme était développé chez les forains mais lui-même ne pouvait se livrer à aucune activité qui aurait éveillé l'attention des autorités. Sauf quand il est parti en Espagne et dans le Midi. Mais il l'a fait là aussi avec une discrétion telle que nous n'en avons su quelque chose qu'après son retour* »[1841].

Il n'est pas question, bien sûr, de refaire ici, même brièvement, une histoire de la guerre civile espagnole qui, de 1936 à 1939, oppose le gouvernement du Front Populaire à l'insurrection militaire et nationaliste menée par le général Franco. Nous devons en revanche nous interroger sur la contribution d'Alexandre Jacob à un évènement tout à fait capital pour l'histoire de l'anarchie qui, en Espagne, revêt un caractère de masse. Cet événement doit, de fait, faire resurgir chez lui « *l'espoir d'une véritable révolution libertaire* »[1842]. Thomas Hugh, historien de cette période, estime à environ 1.5 million le nombre d'antiautoritaires dans ce pays[1843]. Ils sont, pour l'essentiel, regroupés autour de la puissante *Confederacion Nacional del Trabajo* (CNT). Les plus déterminés d'entre eux militent (environ 30000) au sein de la *Federacion Anarquista Iberia* (FAI) qui veille activement à l'intégrité des idées libertaires. CNT et FAI sont particulièrement bien implantées autour de Barcelone. Seules deux lettres, signées par Pierre Besnard, créditent le témoignage de Pierre Valentin Berthier engageant Alexandre Jacob aux côtés des compagnons ibères en lutte :

> « *Paris, le 26 janvier 1937*
> *RECOMMANDATION*
> *Le porteur de la présente lettre est le camarade Alexandre Jacob qui dirige la maison Y. Prost, fruits et légumes, dont le siège est à Paris, 1 rue Mondetour, avec succursale à Marseille, 19 quai de la Joliette. Je certifie que le camarade Alexandre Jacob est parfaitement connu de moi, que c'est un homme honnête et sûr, en qui on peut avoir toute confiance. Je le recommande d'une façon toute particulière aux camarades des Comités chargés de la vente des oranges et primeurs en Espagne ; je les prie de bien vouloir l'accueillir fraternellement et de lui faciliter le travail dans toute la mesure du possible* »[1844].

La lettre de Pierre Besnard, fondateur de la CGT-SR, porte le tampon de la *Délégation Permanente* de la CNT-AIT en France. Au moment de la guerre d'Espagne, l'ami d'Alexandre Jacob participe à la création des *Comités Anarcho-syndicalistes pour la Défense du Prolétariat Espagnol*. Il en devient même le secrétaire au mois d'octobre 1936. S'il est avéré que la police française s'alarme en 1936-1937 d'un trafic d'agrumes sur Marseille[1845], il convient aussi de remarquer à l'image des commentaires inclus dans la première édition des *Ecrits* de Jacob qu'il nous parait difficile de croire que le marchand de tissus se préoccupe simplement de l'écoulement commercial de ce type de production[1846]. La deuxième lettre de Pierre Besnard, en date du 4 février 1937, recommande d'ailleurs Madame Prost au camarade « *Juan Lopez ministre du commerce à Valence* » en vue de faciliter les échanges d'oranges

[1841] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001.
[1842] Thomas Bernard, op. cit., p.348.
[1843] Hugh Thomas, *Histoire de la guerre d'Espagne*, tome 1, p.67.
[1844] Archives Denizeau.
[1845] A.C.F., 19940500/article 313/ dossier 5279 : expédition de produits alimentaires vers l'Espagne 1936
[1846] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.211.

contre du fer blanc et des engins de transport[1847]. Le nom de Prost est celui de la maison de commerce que dirigerait Alexandre Jacob. Retenons également le fait que certains membres de la FAI ont pratiqué la reprise individuelle[1848] et fait de l'illégalisme une de leurs activités par le passé. Le laissez-passer du « *bon copain* » Besnard[1849] crédite le principe d'un trafic d'armes avancé par Pierre Valentin Berthier :

> « *Il est allé là bas très discrètement. Les camarades l'ont su mais il n'a pas été très longtemps absent. Il est allé, à ce moment là, moi je l'ai su après (c'est lui qui me l'a dit du reste), voir le marchand de canon Basile Zaharoff qui était en villégiature ou qui résidait (je ne sais pas) dans le Midi de la France. Il est mort d'ailleurs peu de temps après. Jacob devait essayer en accord avec les camarades espagnols de les fournir en armes à travers la Méditerranée. (…) Il ne m'a pas parlé de Zaharoff lui-même mais des camarades espagnols avec lesquels il n'avait pas réussi à s'entendre* »[1850].

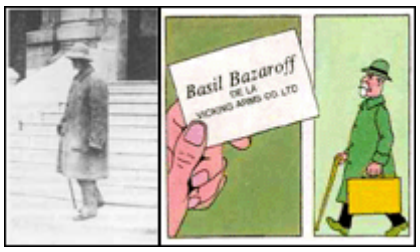

Zaharoff - Bazaroff

Le témoignage de Pierre Valentin Berthier a certes le mérite de confirmer l'implication active de son ami dans la guerre d'Espagne. Mais il soulève plusieurs interrogations si l'on confronte ses dires avec les deux lettres de Besnard. Le trafiquant d'armes, d'origine gréco-turque que croque le dessinateur belge Hergé en 1937 dans l'album des aventures de Tintin « *L'oreille cassée* »[1851], meurt à Monaco le 27 novembre 1936. Il a fait fortune pendant la Première Guerre mondiale en fournissant tant l'Allemagne que l'Angleterre. Anobli par le roi de ce pays, sir Basil Zaharoff se retire à Monaco et devient le propriétaire à la fin de sa vie du casino de Monte Carlo. Cette courte biographie d'un des hommes les plus riches du monde pendant l'entre-deux-guerres laisse supposer un voyage d'Alexandre Jacob dans le Midi à la fin de l'année 1936, si tant est bien sûr qu'il ait réellement rencontré le marchand de canons ou un de ses acolytes. Une telle entreprise ne peut se concevoir sans concertation ni être le fait de la volonté inopinée d'un seul homme. Cependant, Alexandre Jacob disparaît de manière impromptue du Berry. De plus, les deux lettres de Pierre Besnard datent du début de l'année 1937. Les deux anarchistes ne peuvent ignorer le décès de Zaharoff. Le principe du déplacement en Espagne se conçoit logiquement après l'hypothétique rencontre avec ce dernier. A moins, bien sûr, que le fondateur de la CGT-SR soit le seul organisateur de l'opération. Dans cette optique, Alexandre Jacob peut faire figure d'opérateur préparant la logistique du trafic d'armes. Celles-ci doivent partir de Marseille. Or la maison *Y Prost* possède une annexe dans cette ville. Elle servirait donc de couverture. Rappelons maintenant que le gouvernement Blum, dit de Front Populaire comme son homologue espagnol, déclare sa neutralité dès le début de la guerre civile de l'autre coté des Pyrénées. Cette prise de position ne facilite pas l'acheminement d'armes pour les républicains qui doivent donc

[1847] Archives Denizeau.
[1848] Notamment le groupe affilié à la FAI, Los Solidarios.
[1849] Terme utilisé par Jacob à propos de Besnard dans la lettre qu'il adresse à Eugène Humbert, le 7 avril 1929 (I.I.H.S.A., fonds Eugène et Jeanne Humbert).
[1850] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001.
[1851] Zaharoff devient Basil Bazaroff dans cet album des aventures de Tintin.

circuler sous le couvert de la clandestinité. Les oranges de Jacob cachent-elles vraiment des explosifs et autres munitions ? La question du financement de l'opération peut se résoudre comme le suggèrent conjointement Bernard Thomas et May Picqueray par l'expropriation des nombreuses églises sous le contrôle des militants de la FAI[1852]. Il n'en demeure pas moins que la mort de Zaharoff bouleverse les plans établis. Le voyage de Jacob en Espagne peut dès lors s'envisager comme une prise de contact, une concertation pour élaborer un nouveau projet. Cela est d'autant plus vrai que les anarchistes espagnols connaissent à l'époque un certain nombre de revers. Francisco Ascaso meurt dès juillet 1936 en montant à l'assaut d'une caserne à Barcelone. Au mois de novembre de cette année, c'est au tour de Buenaventura Durruti de tomber au cours de la bataille de Madrid. Entre temps, à la fin du mois d'octobre, des membres de la CNT acceptent d'entrer dans le gouvernement central de la république. Alors que les franquistes bénéficient de l'appui de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste, les républicains se divisent grossièrement en deux camps de plus en plus antagonistes. Les partisans d'une révolution sociale (CNT, FAI, POUM[1853], UGT[1854]) s'opposent aux communistes, alliés des républicains modérés qui prônent eux une pause institutionnelle pour mener la guerre. Ces dissensions aboutissent à des affrontements sanglants, comme à Barcelone du 3 au 8 mai 1937 où la tentative de prise de contrôle du central téléphonique par les communistes provoque cinq jours d'émeute et quelques 500 morts. La confusion des événements précipite donc l'échec de la tentative d'aide imaginée par Jacob et Besnard. Le voyage de l'ancien bagnard est semble-t-il de très courte durée. Nous ne savons pas qui il rencontre en Espagne. L'absence de sources n'autorise hélas que des spéculations incontrôlables. S'il est tout à fait possible d'établir un lien entre Alexandre Jacob et Buenaventura Durutti[1855], nous estimons par exemple erronée l'hypothèse émise par William Caruchet d'une lettre commune envoyée en novembre 1937 à Staline pour le vingtième anniversaire de la Révolution d'Octobre. Cette lettre nous parait d'autant plus imaginaire et farfelue que le libertaire espagnol est mort un an plus tôt ! Bien sûr il peut s'agir d'une faute de frappe ou d'une erreur d'impression de l'ouvrage de l'avocat niçois. Il n'empêche que, si nous savons si peu de choses sur cet épisode de la vie de Jacob, c'est peut-être justement que ce qu'il avait envisagé n'a pu se faire. De là le propos tenu par ce dernier à Pierre Valentin Berthier dès son retour en France : « *Je n'ai rien pu faire avec eux, ce sont des fadas ! Oh non ! Ils ne savent pas ce qu'ils veulent !* »[1856]. La déception d'Alexandre Jacob se retrouve dans le roman de Michel Ragon : *La mémoire des vaincus*. Frédérique Barthélémy, le héros imaginé en 1990 par cet écrivain libertaire, croise le vieux Marius errant comme une âme en peine dans Barcelone insurgé[1857]. Dépité de son expérience espagnole, ce même vieux marchand forain retourne dans son Berry pour y retrouver son âne et sa roulotte. Michel Ragon déforme volontairement la réalité. Alexandre Jacob reprend bien son activité de forain mais il ne le fait ni à partir de Reuilly, ni à partir d'Issoudun et encore moins avec une charrette tractée par un équidé. En 1937, Marius Jacob, à 58 ans, parcourt foires et marchés de la Touraine. Il réside à Fleury la Vallée. La Seconde Guerre mondiale correspond en revanche à son installation à

[1852] Thomas Bernard, op. cit., p.349. Picqueray May, op. cit., p.204.
[1853] Partido Obrero de Unificacion Marxista, d'obédience trotskyste.
[1854] Union Générale des Travailleurs, l'autre grande centrale syndicale espagnole avec la CNT.
[1855] Notamment par le fait que les deux hommes ont très bien pu se rencontrer à la prison de Fresnes en 1927.
[1856] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001.
[1857] Ragon Michel, *La mémoire des vaincus*, p.433 : « *Un soir, Fred rencontra dans les rues de Barcelone le vieux Marius Jacob, tout aussi désemparé que ce jour où il arriva au Libertaire après ses 25 ans de bagne. Accouru assister à la révolution anarchiste, il ne comprenait guère ce qui s'y passait. Effaré de découvrir que des anarchistes étaient devenus ministres, il s'en retourna très vite à Issoudun il tenait un commerce de camelot ambulant* ». Michel Ragon reprend les informations données par la biographie de Bernard Thomas mais également par son ami Berthier.

Reuilly. Or, si l'ancien bagnard doit vivre douloureusement l'échec des anarchistes espagnols, l'épreuve de la guerre est autrement plus lourde de conséquences pour sa vie.

2) France 1939-1946

Force est de constater qu'Alexandre Jacob se révèle peu prolixe sur un conflit dont il doit subir les effets comme tout un chacun. La seule mention faite des hostilités que nous ayons pu retrouver est une allusion à la débâcle. Le 16 juin 1954, il écrit à Josette Passas :

> « *Le 16 juin ! Il y a 14 ans, à cette heure, les routes de France étaient d'une rare animation. Souvenir fugitif de la guerre. La glorieuse armée française (la plus forte du monde !) peut se vanter de les avoir fait courir les Allemands … à ses trousses* »[1858].

Alexandre Jacob assiste en spectateur à cette débâcle et à l'exode, qui marque l'Indre du 5 au 20 juin 1940. Le marchand forain habite Reuilly depuis plus de six mois avec sa mère et sa femme Pauline. Le mariage a lieu, nous l'avons vu, le 22 janvier de cette année. A soixante ans, l'homme s'installe donc dans un nouveau cadre de vie. Le contexte est bien particulier. Le 30 juin 1940, les troupes allemandes se retirent au nord du Cher qui tient lieu de ligne de démarcation et, jusqu'au 11 novembre 1942, date de la seconde occupation de l'Indre, la famille Jacob du hameau de Bois Saint Denis vit en zone libre sous administration de Vichy. Si la diffusion de tracts sur Reuilly, Chabry ou encore Valençay révèle une sorte d'opposition diffuse à l'armistice du 22 juin, l'étude de M. Maurice Nicault sur la Résistance dans le département de l'Indre montre que cette zone, majoritairement rurale et malgré la grande variété des réactions n'accueille pas défavorablement le gouvernement de Vichy. « *Le mythe Pétain règne encore dans beaucoup de familles où quelques membres souvent ont combattu à Verdun* »[1859]. Bien sûr, l'entrevue de Montoire peut semer le trouble. Mais ce n'est réellement qu'à partir de novembre 42 justement que l'opinion publique commence à basculer dans son ensemble. Les premiers gestes de résistance sont le fait de quelques isolés ou alors se marquent par une attitude passive face à la propagande pétainiste[1860]. Dès les premiers jours, les élites politiques de l'Indre font allégeance à l'Etat Français. Le député d'Issoudun, François Chassaigne, vote par exemple les pleins pouvoirs au Maréchal et occupe un poste proche de son gouvernement[1861]. Il occupe aussi la mairie d'Issoudun vacante. Pierre Valentin Berthier narre ses souvenirs de correspondant du *Journal de l'Indre* dans *La cité dans le tunnel* paru récemment[1862]. Son propos met en avant l'absence de communication, les difficultés de la vie quotidienne à Issoudun et aux alentours, la passivité et l'attentisme de la population locale. L'ami d'Alexandre Jacob relate aussi les tergiversations et les manœuvres de François

[1858] Archives Duc.
[1859] Nicault Maurice, *Résistance et libération de l'Indre*, p.86.
[1860] Berthier Pierre Valentin, *La cité dans le tunnel*, p.103-104 : « *La principale opposition fut passive et populaire. (…) Cette opposition-là ne désarma pas. Patiente, « attentiste » comme on a dit, elle traversa les épreuves et les doutes d'un mauvais moment à passer. (…) Ce fut une opposition d'abstentionnistes, sans gloire mais non sans efficacité* ».
[1861] Il est en janvier 1944 commissaire général à la main d'œuvre et au travail. Il accède plus tard au poste de secrétaire d'état au ravitaillement.
[1862] Berthier Pierre Valentin, op.cit., Allan Sutton, 2003.

Chassaigne[1863] que l'ancien bagnard a connu à la prison de Fresnes treize ans plus tôt. Berthier avoue n'avoir pas vu souvent son ami pendant cette période. Mais, à Issoudun comme à Reuilly, la population vit au rythme de la France de Vichy. Notre propos n'est pas d'illustrer celle-ci avec l'expérience vécue d'Alexandre Jacob. Il s'agit surtout de saisir les incidences de la Seconde Guerre mondiale sur l'existence d'un homme nanti d'un passé fort riche et complexe. L'aspect limité des sources contraint à relativiser ce qui a pu être dit et écrit sur l'anarchiste. A Orléans, les archives du Loiret sont plus que réduites pour la période du fait des bombardements. A Reuilly, à l'approche des troupes allemandes, les dossiers de la gendarmerie locale brûlent dans la précipitation de la débâcle. Nous ne pouvons donc offrir qu'une vision partielle de la vie d'Alexandre Jacob et tentons de faire fi des élucubrations dressées çà et là. Nous ne croyons pas de fait qu'il ait pris une part active aux événements comme peut le suggérer par exemple William Caruchet :

> « *La guerre est imminente. Si, en 1914, les anarchistes avaient pu espérer, jusqu'à la mobilisation, que celle-ci serait le détonateur d'une révolution, en 1939 ils ont conscience de leur solitude et de leur impuissance. (…) Lecoin et Jacob accomplissent néanmoins un geste ultime. C'est le tract « Paix immédiate ». Il est distribué et affiché dès le lendemain de la déclaration de guerre* »[1864].

Il y a ici de toute évidence broderie autour d'un fait réel. L'action de Louis Lecoin peut paraître anecdotique d'un point de vue général. Elle n'en marque pas moins l'histoire d'un mouvement largement affaibli par le développement du communisme « moscovite » et par la guerre civile espagnole au début des hostilités. Malheureusement pour cet avocat niçois, l'histoire de ce tract, conté par l'auteur lui-même, est centrée sur Paris, même si des voyages dans toute la France s'avèrent nécessaires pour recueillir les signatures de personnalités. Celle de Victor Margueritte, par exemple, révèle à quel point l'initiative de Lecoin marque l'échec du mouvement pacifiste. L'auteur de *La Garçonne* se rétracte immédiatement et se désolidarise de l'anarchiste dès que des poursuites judiciaires sont engagées. De son côté, Alexandre Jacob continue de parcourir foires et marchés. Les souvenirs de Lecoin, qu'il a fort probablement approché durant l'entre-deux-guerres, ne font pas mention de l'ancien bagnard[1865]. Bien sûr, Jacob peut être un acteur anonyme et secondaire de ce fait mais les témoignages de Pierre Valentin Berthier, de Madeleine Briselance et de Josette Passas ne signalent pas non plus son intervention. En 1939, répétons-le, Jacob s'installe à Reuilly où le quotidien reprend ses droits avec l'armistice.

Nous ne croyons pas non plus, et ce pour plusieurs raisons, à l'engagement d'Alexandre Jacob dans la Résistance. Le Berry n'est pas le Vercors et il faut attendre 1944 pour y trouver des exemples significatifs d'actions d'opposition à l'occupation et au régime de Vichy. Certes, l'instauration du STO provoque quelques remous et nombreux sont ceux qui trouvent refuge chez des Berrichons pour éviter le voyage en Allemagne. Alexandre Jacob n'a jamais su par exemple que son ami Berthier accueillait clandestinement chez lui un de ces

---

[1863] Berthier Pierre Valentin, op. cit., p.84 : « *Au cours d'une réunion au cinéma Le Paris, il fit une rétractation générale de ses erreurs, un mea culpa définitif. Il déclara se placer sans réserve derrière le Maréchal Pétain. Ancien enfant de chœur de la paroisse, ancien trésorier des Jeunesses Communistes, ancien député du Parti d'Unité Prolétarienne, ancien socialiste SFIO, ce serait son ultime conversion* ». François Chassaigne est arrêté à Paris le 1er juillet 1944 et condamné, quatre ans plus tard, à dix ans de travaux forcés par la Haute Cour de justice (D.B.M.O.F.).

[1864] Caruchet William, op. cit., p.313.

[1865] Lecoin Louis, *Le cours d'une vie*, sur le tract « *Paix immédiate !* » p.169-187.

réfractaires[1866]. L'hypothèse de Bernard Thomas faisant de la maison de « l'ermite » de Bois Saint Denis un asile pour les résistants ne tient également pas[1867]. L'anarchiste, écrit Roland Hénault, « *compte tenu du fait que les évènements majeurs, c'étaient la guerre, les restrictions, la queue aux épiceries, ne constituait pas un point de repère important* »[1868]. Dans ces conditions, le marchand forain ne participe à aucune action. Il subit les faits comme la majorité de la population. Il est d'ailleurs significatif qu'Alain Sergent ne mentionne aucun détail sur un sujet qu'il connaît pourtant bien. En effet, l'ancien collaborateur au sein du MSR qu'il fut, n'eut pas manqué de mentionner dans sa biographie quelque fait que ce soit intéressant Jacob dans la période. Pour Bernard Thomas, l'inaction de Jacob se justifie par un mouvement de résistance « *partagé entre gaullistes et communistes : ni les uns, ni les autres ne le satisfont* »[1869]. Il est pourtant plus simple et plus probable aussi d'envisager « *le vieux forçat anarchiste* »[1870] dans un espace sans fait remarquable. Une question demeure pourtant en suspens : comment un personnage au passé si chargé et disposant d'un nom à consonance juive n'est inquiété ni par la Gestapo ni par la police de Vichy ? En 1987, un article de la *Nouvelle République du Centre Ouest* fait parler Maurice Pillet, fossoyeur à Reuilly[1871]. Le gardien du cimetière raconte à ce propos qu' « *un jour, les Allemands sont venus chez lui pour vérifier ses origines. Alors il a baissé culotte pour montrer sa fabrication* ». Monsieur Claude Nerrand, président du syndicat d'initiative de Reuilly, ne croit pas ce qu'il qualifie lui-même de fable[1872]. Il nous a d'ailleurs rappelé dans un entretien téléphonique que ce même Maurice Pillet est à l'origine du mythe d'une dame en noir venant fleurir régulièrement la tombe de l'anarchiste. Il est également possible d'analyser l'affabulation de Maurice Pillet sous l'angle de la biographie de Sergent. Le livre raconte en effet que, se rendant en Allemagne pour fuir Paris, le cambrioleur Jacob fait halte à Epinal. Dans un hôtel de cette ville, il manque de se faire arrêter s'il n'avait pas montré son postérieur, marqué par un furoncle éclaté, à des gendarmes vosgiens venus l'interpeller[1873]. Si l'on retient l'idée que le livre de Sergent fait connaître réellement Jacob à la population reuilloise, il va alors de soi que la célébrité – même relative – du bagnard engendre un certain nombre d'affabulations, un certain nombre de déformations n'ayant cure des anachronismes. Cela est particulièrement vrai pour une période, la Seconde Guerre mondiale, que les Reuillois, comme le marchand forain, ont traversée péniblement et patiemment. L'anonymat d'un personnage sans histoire supposée explique en fin de compte l'absence de problème grave. Rappelons que le nom de Jacob traduit d'abord son ascendance alsacienne. Il n'en demeure pas moins que la vie familiale de l'anarchiste explique aussi le repli sur soi et l'inaction entrevue. Le lien oedipien que le tout jeune marié entretient avec sa mère finit par se briser en 1941. Le 18 juin de cette année,

---

[1866] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001 : « *Oui, avec Jacob nous étions très amis. J'avais une absolue confiance et c'était réciproque. Confiance qui n'a pas été jusqu'à lui dire que nous cachions un réfractaire chez nous. Ce n'était pas par méfiance. Je sais très bien que, s'il l'avait su, il se serait fait hacher plutôt que de le dire. Nous ne l'avons dit à personne, même pas à nos parents. Il n'y en avait qu'un qui le savait, c'était le père du réfractaire mais il fallait bien qu'il le sache. C'est dire avec quelle discrétion nous avions agi. On ne l'a même pas dit à Jacob* ».

[1867] Thomas Bernard, op. cit., p.350 : « *Quelques maquisards traqués pourraient témoigner qu'ils n'ont dû de survivre qu'à un vieux forçat anarchiste dont la porte était toujours ouverte, à Reuilly dans l'Indre. L'hospitalité est une loi. On ne se pose pas de question. On héberge, on cache et on se tait* ». Hélas, le journaliste au *Canard Enchaîné* ne donne aucun nom et n'avance aucune date précise !

[1868] Lettre de Roland Hénault, 5 mai 2001.

[1869] Thomas Bernard, op. cit., p.350.

[1870] Thomas Bernard, op. cit., p.350.

[1871] Nous avons retrouvé cet article dans les archives de Robert Passas conservées par Jeannine et Jean-François Amary.

[1872] Conversation téléphonique en date du 18 août 2005.

[1873] Sergent Alain, op. cit., p.61-62.

Marie Jacob décède très certainement des suites de fractures aux jambes[1874]. La mort de cette vieille femme de 81 ans frappe d'autant plus fort Alexandre Jacob que sa femme Paulette subit les premiers symptômes d'un cancer qui finit par l'emporter à son tour après la guerre. « *Sur la tombe de sa mère, celle qui donna toute sa vie à Alexandre, il fit graver : 'Ce fut une mère sublime'* »[1875]. Cette information, donnée par Claude Nerrand, n'est aujourd'hui plus vérifiable au cimetière de Reuilly. La tombe de Marie Jacob, qui est aussi celle de son fils, a éclaté sous l'effet d'un gel hivernal en 1999.



La mort de sa mère, la maladie de sa femme fixent le marchand forain sur Reuilly et accroissent les difficultés financières de la maison *Marius*. C'est ce qu'Alexandre Jacob explique à Jean Maitron le 2 juin 1949 :

> « *Pendant la guerre, j'aurais pu, comme la plupart de mes confrères, réaliser une fortune et me trouver ainsi ce jour à l'abri du besoin. Je ne l'ai pas fait, non par motif d'éthique, mais juste que je ne pouvais le faire. Ma pauvre mère au lit, avec deux jambes cassées, ma compagne gravement malade, prélude de son infirmité présente. Circonstances qui m'interdirent tout déplacement. Or les affaires fructueuses ne se traitant pas par correspondance, mais en personne, j'ai du me contenter de commercer avec de minces répartitions, au compte-gouttes. En 1939, nous avions un patrimoine de 528000 francs. Présentement, je manque de liquidité pour me réapprovisionner* »[1876].

Alexandre Jacob ne se livre pas au marché noir. Il voit donc fondre sa fortune. Il convient de noter que cette version des faits infirme et contredit celle de Sergent pour qui « *l'ancien cambrioleur et bagnard est un des rarissimes Français qui, pouvant s'enrichir par leur situation, refusèrent de le faire par un souci de moralité* »[1877]. Le réapprovisionnement du stock devient difficile à réaliser et les ventes se font au rythme aléatoire des arrivées de produits. Les circonstances sont parfois favorables au forain qui avoue en 1954 disposer encore de quelques pièces de tissus, assimilé à du nylon et provenant d'un ballon sonde « *barboté aux Allemands* » onze ou douze ans plus tôt. De cette rapine occasionnelle, l'anarchiste tire une étoffe d'environ 5 m² qu'il s'empresse de vendre aux habitants de Reuilly[1878]. Significative aussi est cette anecdote que nous narre avec humour Roland Hénault dans son livre sur Reuilly :

[1874] Etat civil, Reuilly.
[1875] Nerrand Claude, « *Sur les pas de Marius Jacob* », présentation de l'exposition tenue du 5 au 25 juin 1993.
[1876] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.222.
[1877] Sergent Alain, op. cit., p.205.
[1878] Archives Duc, lettre d'Alexandre Jacob, 19 juin 1954.

« *Hélène Malbète (…) me rappelle plaisamment qu'au cours de l'hiver 1943, il avait touché un lot de magnifiques chaussettes mauves qui réchauffèrent les mollets des laboureurs de Reuilly malgré leur teinte insolite. La mode sur les côteaux reuillois fut donc aux couleurs voyantes. L'avant-garde involontaire de Saint Germain des Prés* »[1879].

Sans pour autant affirmer la banalité des difficultés auxquelles est confronté Alexandre Jacob durant la période de la guerre, sa vie révèle naturellement les problèmes du quotidien. Alain Sergent conclut sa biographie par deux faits survenus à la libération. Ces deux événements nous ont aussi été narrés par Pierre Valentin Berthier[1880]. Nous ne pouvons pourtant apporter aucune précision d'ordre chronologique. Jusqu'au débarquement de Normandie, le calme marque Reuilly et ses environs : aucun accrochage, aucun parachutage, aucune formation de maquis, aucune exécution ne s'y produisent. Tout s'accélère à partir du 6 juin 1944. Pierre Valentin Berthier rend compte dans « *La cité sous le tunnel* » de la capitulation dramatique, le 10 septembre 1944 de la colonne Elster à Issoudun. Roland Hénault s'est souvenu pour nous des bombardements et des accrochages avec la résistance autour de Châteauroux[1881]. A Reuilly, un train blindé allemand intervient le 24 août pour faire cesser le harcèlement de la Résistance. Le 2 septembre 1944 une fusillade entre un soldat allemand et des maquisards au lieu dit Malassis La Fontaine provoque des mesures de rétorsion de la part de l'armée allemande battant retraite. 59 ans plus tard, André Lagarde se remémore dans les colonnes de la *République du Centre Ouest* le drame qui provoqua la mort de son père et de cinq autres personnes fusillés par les Allemands. Les deux fermes du lieu dit sont incendiées et, peu de temps après, le jeune André Lagarde peut apercevoir Marius Jacob venir « *offrir vêtements et couvertures* »[1882]. Hormis ce témoignage mettant en scène l'anarchiste autour du thème de la solidarité communautaire, nous n'avons pu retrouver aucune action de Jacob abondant dans ce sens. Bien au contraire, le livre de Sergent montre qu'il subit avec fatalisme la conjoncture :

« *Quelques semaines avant la libération, le maquis perquisitionne dans la maison de Jacob. Les racontars d'un voisin lui avaient attribué des stocks d'effets considérables. Finalement, la petite troupe trouva trois pantalons de golf et se retira en s'excusant. Pendant que ses camarades fouillaient les greniers, un maquisard de dix-huit ans, mitraillette en mains, montait la garde devant la petite maison. Jacob était resté à côté de lui, en attendant que les autres se lassent de jouer les gangsters. Comme son chef avait été plutôt grossier auparavant avec la femme de Jacob, le garçon dut se sentir quelque peu honteux. Il se tourna tout à coup vers cet homme âgé, à l'aspect si calme et si paisible, qui avait tout à l'heure répondu avec tant de dignité à leur insolence.*

- Oh, vous, je sais bien ce que vous pensez … Vous nous prenez pour des bandits !

Jacob regarda le jeune homme, resta un moment méditatif (je le vois d'ici), puis, retirant sa pipe de sa bouche :

- Des bandits ? dit-il avec son léger accent provincial. Oh, non, vous vous trompez… Des bandits, j'en ai connus … Ca n'était pas fait comme ça ! »[1883].

[1879] Hénault Roland, op. cit., p.142.
[1880] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001.
[1881] Lettre de Roland Hénault, 5 mai 2001 : « *L'image la plus forte demeure celle d'un groupe de maquisards corréziens poursuivis par les Allemands en août 1944. il y avait au moins un blessé soutenu par ses camarades. On voyait le sang sur sa hanche à travers son treillis. (…) Les maquisards avaient posé leurs fusils sur le buffet de la cuisine. On entendait des crépitements à quelques kilomètres à l'ouest de notre ferme* ».
[1882] *Nouvelle République du Centre Ouest*, septembre 2003.
[1883] Sergent Alain, op. cit., p.206.

Alain Sergent se sert de toute évidence de cet épisode pour noircir le portrait d'une résistance n'hésitant pas à commettre nombre d'exactions. Par sa plume, Alexandre Jacob devient ainsi une victime. Il est vrai qu'Alain Sergent est condamné à la libération pour sa collaboration vichyste. Nous y reviendrons. Mais cela relativise l'évènement narré parce que la part du subjectif influe volontairement l'écriture de son auteur. De la même manière, Alain Sergent disculpe Jacob du soupçon de marché noir qui lui vaut un séjour d'un mois en prison. Sans préciser de date, le biographe annonce la visite impromptue d'un contrôleur du fisc qui trouve chez Jacob « *une facture de fournisseur dont le métrage de tissu débité était inférieur à celui du coupon* »[1884]. A Issoudun, Alexandre Jacob n'assiste pas à son procès. La plaidoirie de Me Boudrand, avoué, joue sur l'idée d'une première condamnation. Elle ne convainc pas en tout état de cause le président Clostres qui semble très au courant du passé de son accusé[1885]. Pierre Valentin Berthier assiste en tant que journaliste de la *Marseillaise du Berry* à ce procès[1886]. Le sourire du juge à l'écoute de la défense de Jacob demeure un souvenir bien ancré dans sa mémoire[1887]. En revanche, il a du mal à se remémorer la durée de la peine que son ami purge à la prison de Châteauroux. A sa sortie, Alexandre Jacob se rend directement chez Berthier et lui dit que l'enfermement subi lui avait été plus pénible que sa peine de bagne. Alexandre Jacob a 65 ans ; sa résistance physique est de fait amoindrie. Les épreuves de la guerre et de la libération n'en font pas néanmoins un homme las de la vie même si dès cette époque l'idée du suicide germe en lui. Son anarchisme le pousse à se considérer comme seul maître de son existence. Son réseau de relations apparaît désormais bien réduit même s'il demeure un libertaire convaincu. La parution de la biographie écrite par Alain Sergent provoque pourtant un renouveau de vitalité.

C) Marius, Paulette, Alain, Robert et Josette

1) Un livre pour Marius

a) Un bilan des « *Souvenirs rassis d'un demi siècle* » ?

Le 17 juin 1948, Alexandre Jacob répond à la demande de renseignements que lui a envoyé un instituteur de la région parisienne se consacrant à une thèse de doctorat au mouvement anarchiste français[1888]. La courte correspondance avec Jean Maitron débute par une certaine méfiance de la part du vieux marchand forain qui avance dans un premier temps le « *conformisme* » du travail universitaire[1889] et se refuse ensuite à divulguer le nom de ses camarades illégalistes. Une relation de confiance s'instaure pourtant. Elle est perceptible tout au long des sept lettres que Jacob envoie[1890]. Depuis 1940, Jean Maitron, quelque peu déçu par le communisme (du fait notamment du pacte germano-soviétique), voue ses loisirs à

[1884] Sergent Alain, op. cit., p.205.
[1885] Nous avons retrouvé le nom du président Clostres du tribunal d'Issoudun dans l'*Almanach de l'Indre* de l'année 1948 (imprimerie Gaignault à Issoudun). Notons aussi que Pierre Valentin Berthier mentionne aussi le juge Clostres sans le citer nommément dans *La cité dans le tunnel* comme ayant prêté serment à Vichy. Il est donc comme beaucoup de ses confrères maintenu en place à la libération.
[1886] Pierre Valentin Berthier donne son témoignage du procès dans le volume II des *Ecrits* d'Alexandre Jacob, p.241. La vision qu'il garde du défenseur de l'anarchiste est pour le moins truculente : « *J'assistai au procès comme journaliste. Jacob était défendu par Me Boudrand, avoué, brave homme, savant en droit et même en histoire religieuse (il pouvait réciter par cœur la liste des devises latines de tous les papes depuis Saint Pierre) mais tout à fait nul au prétoire* ».
[1887] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001.
[1888] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.213.
[1889] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.213, lettre du 17 juin 1948.
[1890] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.213-223 : lettres du 17 juin 1948, 4 juillet 1948, 27 juillet 1948, 4 septembre 1948, 5 mai 1949, 2 juin 1949, 13 avril 1950.

l'étude de l'histoire sociale[1891]. En 1948, il travaille sous la direction de Pierre Renouvin et c'est par l'intermédiaire de Pierre Valentin Berthier qu'il parvient à toucher Alexandre Jacob[1892]. C'est au bout de la quatrième missive que ce dernier finit par rédiger une autobiographie succincte mais mûrement réfléchie. Il existe en effet deux ébauches des « *Souvenirs rassis d'un demi siècle* » que Jean Maitron peut lire au mois de septembre 1948[1893]. Pour l'essentiel, Alexandre Jacob narre son enfance, son entrée dans l'anarchisme et sa pratique du vol. quelques noms sont cités. Le premier des brouillons ne concerne que la jeunesse marseillaise de Jacob. Quant au second, bien que plus fourni, il se rapproche sensiblement du texte final. Seules quelques phrases diffèrent. Jean Maitron, lui, soutient sa thèse en 1950 et *Le mouvement anarchiste en France* est vendu dans un premier temps par souscription deux ans plus tard[1894]. L'historien ne manque pas d'envoyer un exemplaire à son interlocuteur. Et, en janvier 1952, Alexandre Jacob peut analyser brièvement cet ouvrage :

> « *Moi aussi, j'ai reçu le bouquin de Maitron. Il me l'avait promis. Travail de bénédictin. Etude objective dont les commentaires marxistes sont parfois très discutables mais jamais emprunts de malveillance. Quelques légères omissions de faits qui, d'ailleurs, n'enlèvent rien à l'intérêt de l'ouvrage. En somme, un très bon livre de documentation sur le mouvement anarchiste* »[1895].

S'il relève la rigueur du travail de Jean Maitron, Alexandre Jacob ne pouvait de toute évidence que constater les a priori politiques de l'historien. « *Elevé dans une famille communiste* », ce dernier est en effet marqué « *dès sa prime enfance par cette orientation* » souligne le *Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier*, dont il est un des initiateurs. Après avoir été un moment proche des trotskystes français, Jean Maitron revient dans le giron du parti communiste au sein duquel il milite jusqu'à la guerre. Il va de soi que le passé de l'historien, comme le remarque Jacob, influe sur la vision d'un mouvement que les communistes se sont toujours employés à dénigrer. Certes, Maitron ne tombe pas dans les excès dialectiques du discours « *moscovite* »[1896]. Il n'en demeure pas moins que l'analyse de l'illégalisme anarchiste qu'il élabore offre un aperçu plus que critique de cette branche du mouvement libertaire, de cette « *anarchie dans l'anarchie* »[1897]. Et les « *Souvenirs rassis* » servent alors de base théorique pour dresser le constat d'échec de la pratique politique du vol. Or, seul le dernier paragraphe de la missive de Jacob est utilisé et, nous l'avons vu à l'occasion de l'étude des procès de 1905[1898], l'anarchiste Jacob y affirme ne pas croire que « *l'illégalisme puisse affranchir l'individu de la société présente* ». Dans la seconde ébauche du manuscrit envoyé à Maitron, Alexandre Jacob s'attarde sur le terme d'illégalisme, considéré d'un point de vue « *strictement individuel* ». Il l'oppose à celui de légalisme. De là, pour lui, l'hypocrite et fallacieuse définition de la criminalité. Alexandre Jacob maîtrise son sujet de par son expérience et par les études de droit qu'il a entamées autodidactement au bagne[1899]. Certes, Jean

---

[1891] D.B.M.O.F., article Jean Maitron.
[1892] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.213, lettre du 17 juin 1948 : « *Mon ami Berthier me communique votre lettre du 30 mai et m'excuse du retard que j'ai mis à vous répondre* ».
[1893] Les deux textes, publiés dans les *Ecrits* (volume II, p. 219-220), se trouvent dans les archives personnelles de Guy Denizeau à Lussault sur Loire.
[1894] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.277, lettre à Robert Passas, 5 décembre 1951 : « *Le livre de Maitron est dans le même cas. Hausse vertigineuse du papier ou insuffisance de souscripteurs* ». Par ce biais, Alexandre Jacob compare la parution du livre de Maitron avec le retard pris par celle du volume II de l'*Histoire de l'anarchie* d'Alain Sergent qui ne sortira jamais des presses.
[1895] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.277, lettre à Josette Passas.
[1896] Le terme est fréquemment utilisé par les anarchistes pour désigner ainsi les communistes.
[1897] Maitron Jean, op. cit., p.439. D'après l'auteur, l'expression est due à un des membres de la bande à Bonnot.
[1898] Voir chapitre 3 II) A) 2) *a) Un problème d'interprétation historiographique*.
[1899] Voir chapitre 4 III) A) *2) Lire et apprendre pour se défendre*.

Maitron n'a pas connaissance des brouillons de l'anarchiste mais il est curieux que l'historien ne retienne pas les propos de Jacob dans les lettres que celui-ci lui envoie les 5 mai et 2 juin 1949, ainsi que le 13 avril 1950[1900]. Dans la première, il reproche à l'historien sa distinction entre délinquant politique et délinquant de droit commun. Il s'agit selon lui de nuances négligeables mais qui masquent de fait la volonté de définir la criminalité[1901]. C'est d'ailleurs ce que fait Jacob dans la seconde lettre en inscrivant cette définition dans l'opposition sociale plus que marquée qui existe entre un condamné et celui qui dispose d'un casier judiciaire vierge : « *Le criminel n'étant au fond qu'un honnête homme qui n'a pas réussi, il suffit d'inverser le postulat pour avoir la définition de l'honnête homme* »[1902]. La notion de criminalité est de fait liée à celle de justice sociale. Elle touche selon Jacob celui qui refuse, volontairement ou non, l'aliénation issue du principe capitaliste de propriété. Il n'y a dès lors guère de surprise pour lui à dénoncer le monde carcéral, conçu comme un simple palliatif à ce problème social. Il est en revanche surprenant de ne pas retrouver dans l'étude de Jean Maitron le propos de la dernière lettre de Jacob. Dans celle-ci, l'homme âgé de 71 ans assure avec force ne rien regretter de ses actes passés :

> « *Je n'ai pas honte de ce que j'ai fait. J'aurais plutôt honte d'avoir honte. Est-ce que les hommes d'état, les parlementaires, les ouvriers qui oeuvrent pour la guerre ont eu honte de participer à l'assassinat de millions d'hommes ?* »[1903].

Nous pouvons objecter à la décharge de Jean Maitron que le passage sur l'illégalisme ne représente qu'à peine 3% de l'ensemble de l'ouvrage[1904]. Mais les écrits de Jacob, considéré comme « *un cas témoin* » par l'historien[1905], ne correspondent pas à la vision négative que ce dernier développe. L'utilisation de guillemets pour traiter une hypothétique « *théorie du vol* »[1906], répondant au droit à l'exploitation capitaliste, rend de fait caduque toutes les pratiques politiques illégalistes. Or, Alexandre Jacob s'il ne nie pas l'idée de révolte que soutient Jean Maitron, ne se pose absolument pas en victime de cette « théorie » qu'il a contribué à élaborer, à argumenter, à développer dans ses discours judiciaires, par ses écrits et par ses diatribes. Retenons enfin que la condamnation de l'illégalisme par Jean Maitron, condamnation qui se retrouve chez d'autres historiens[1907], se base aussi sur une analyse subjective du comportement des militants usant du vol : « *Au point de vue moral, on ne peut pas dire que certains principes dont ils ont fait leurs règles de vie soient à proprement parler mauvais* »[1908]. Jean Maitron évoque ici la bande à Bonnot et remarque que Carrouy, Garnier, Valet, Soudy ou encore Callemin affectionnent les « plaisirs nobles » tels que les exercices physiques, la lecture, le théâtre, etc. Ils font aussi preuve d'une extrême générosité et d'une solidarité sans faille envers leurs camarades. Mais si certains principes ne sont pas « *mauvais* », cela signifie également que les autres le sont. De fait, l'illégalisme, théorie politique, est niée en tant que telle. Elle ne constituerait alors qu'un prétexte facile pour légitimer le forfait. La correspondance avec Alexandre Jacob montre pourtant tout à fait le contraire même si ce dernier admet que le vol politique est affaire de tempérament. Le septuagénaire ne

---

[1900] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.220-223.
[1901] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.221, lettre du 5 mai 1949 : « *Mais objectivement cette nuance s'estompe. Un moteur à essence et un moteur gazogène, bien que mus par des moyens différents, font tous deux parcourir le même nombre de kilomètres aux véhicules qu'ils actionnent* ».
[1902] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.222.
[1903] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.223, lettre du 13 avril 1950.
[1904] Soit environ 30 pages des quelque 800 de l'édition de poche parue chez Gallimard.
[1905] Maitron Jean, op. cit., p.415.
[1906] Maitron Jean, op. cit., p.414.
[1907] Voir chapitre 3 II) A) 2) *a) Un problème d'interprétation historiographique*.
[1908] Maitron Jean, op. cit., p.438.

nie pas non plus les lourdes conséquences de la mise en pratique de son illégalisme. Mais ses *Souvenirs rassis d'un demi-siècle* ne le condamnent en rien. Pour Jean Maitron, il y a fort probablement réticence à faire du vol une pratique politique, c'est-à-dire militante, malgré toute la fascination que peuvent exercer, même sur des intellectuels marxistes, ces anarchistes qui ont franchi le pas de l'illégalisme. La correspondance avec Jean Maitron permet alors de conclure sur un double bilan. Nous venons de le constater : Alexandre Jacob dresse le constat de ses cambriolages politiques. Mais les lettres qu'il envoie laissent aussi entrevoir un homme âgé, fatigué par les épreuves subies. En ce sens, l'anarchiste fait preuve de réalisme en soulignant, le 2 juin 1949, que plus jeune « *il n'irait pas faire la respectueuse sur les marchés pour engraisser le maquereau Etat* »[1909]. Il prendrait plutôt plaisir, affirme-t-il, à rendre visite « *à quelque trésoriers payeurs* ». Alexandre Jacob avoue aussi une situation financière difficile et refuse aussi de vivre aux crochets de ses amis. Il ressent les signes physiques de la vieillesse en même temps que sa femme s'éteint doucement d'un cancer. L'idée du suicide « *pour en finir volontairement avec le sourire* » germe en lui et apparaît comme une solution ultime mais hautement réfléchie. Marius et Paulette sont « *d'accord pour aller jusqu'à épuisement de leurs ressources* »[1910]. Anarchiste, l'homme fait donc un bilan et entend disposer de lui-même selon le principe suprême et affirmé de liberté. La rencontre avec l'écrivain Alain Sergent vient pourtant casser le scénario élaboré par le vieil homme.

b) Un collaborateur reconverti dans l'écriture



André Mahé / Alain Sergent en 1953

Alexandre Jacob s'est toujours refusé à écrire ses mémoires ou à ce que quelqu'un fasse l'énoncé édifiant de sa vie. C'est ce que narre Alain Sergent dans la « *présentation du personnage* » qui prélude à la biographie de l'anarchiste[1911]. Le livre des éditions du *Seuil* sort des presses à la fin de l'année 1950. Sergent a réussi là où Berthier a maintes fois échoué : Jacob a parlé, confié ses souvenirs, sondé son extraordinaire mémoire, fait resurgir du passé son histoire, ses vols, son bagne. Il a exprimé son anarchisme. Après avoir écrit avec Claude Harmel une « *Histoire de l'anarchisme* » dont seul le premier volume a paru en 1949 aux

[1909] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.222.
[1910] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.222, lettre du 2 juin 1949.
[1911] Sergent Alain, op. cit., p.11.

éditions du Portulan, Alain Sergent – de son vrai nom André Mahé – souligne en introduction de son livre sur Alexandre Jacob l'aspect répétitif, fastidieux et quelques fois rébarbatif du labeur en archives et en bibliothèque. Avec Alexandre Jacob, il entend briser par le concret l'ennui du travail théorique. L'écrivain est à vrai dire un habitué de ce genre de lieux.

> « *Je crois qu'il puisait son inspiration dans ses recherches à la BN qui le mettaient par hasard sur la piste d'un homme hors norme : Jacob par exemple. La personnalité d'André Mahé était très complexe, à la fois intro et extravertie, persuadé qu'un jour il produirait un chef d'œuvre* »[1912].

Si elle ne le fréquente pas d'une manière assidue, c'est que de toute évidence Lucienne Mahé ne porte pas son beau-frère dans son cœur. « *Sa personnalité n'invitait pas à se lier avec lui* » nous a-t-elle écrit après avoir dit le connaître depuis 1943[1913]. André Mahé est né le 8 avril 1908. Son père travaille comme inspecteur au magasin *Le Printemps*. Il adhère au parti communiste en 1936 et participe la même année à la fondation de l'Union Locale CGT de Nemours en Seine et Marne. Il est impliqué également dans l'ouverture d'une Bourse du Travail dans cette ville. Il quitte l'année suivante l'organisation de Marcel Cachin qu'il critique vertement dans les colonnes du *Libertaire*[1914]. S'il pratique la boxe, le naturisme et étudie la littérature prolétarienne, André Mahé intègre le Parti Populaire de Jacques Doriot après la débâcle. Dans un entretien téléphonique, sa belle-sœur nous a discrètement suggéré l'implication de son beau-frère dans l'affaire Laetitia Toureau assassinée par la *Cagoule* en 1937[1915]. Aucune preuve ne vient confirmer ses dires. Il n'empêche que le socialisme de Mahé, fort teinté de nationalisme[1916], le pousse en 1939 à rejoindre les rangs de la collaboration. Mais, déçu par Doriot, le secrétaire général adjoint du *Comité des Jeunesses de France* quitte le PPF. Il adhère en octobre 1941 au Mouvement Social Révolutionnaire d'Eugène Deloncle qu'il contribue à évincer sept mois plus tard en compagnie de Georges Soulès (lui-même ancien cagoulard)[1917]. C'est d'ailleurs avec ce personnage qu'il dirige le *Centre d'Etudes Révolutionnaires*, lié au MSR, parti dont il est un des secrétaires généraux[1918].

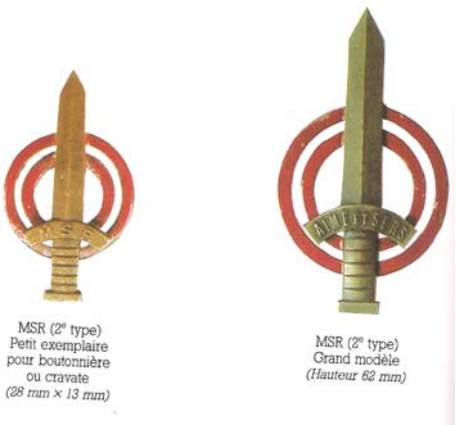

MSR (2e type)
Petit exemplaire
pour boutonnière
ou cravate
(28 mm × 13 mm)

MSR (2e type)
Grand modèle
(Hauteur 62 mm)

[1912] Lettre de Lucienne Mahé, 18 janvier 2002.
[1913] Lettre de Lucienne Mahé, 18 janvier 2002. Lucienne Mahé reproche à son beau frère l'ascendant négatif selon elle que celui-ci pouvait avoir sur son mari Marcel.
[1914] D.B.M.O.F.
[1915] Entretien téléphonique avec Lucienne Mahé, février 2002.
[1916] Entretien téléphonique avec Lucienne Mahé, février 2002 : « *Il se voyait comme une sorte de führer de la jeunesse française* ».
[1917] Lambert Pierre-Philippe et Le Marek Gérard, *Partis et mouvements de la collaboration*, p.43-44.
[1918] Lambert Pierre-Philippe et Le Marek Gérard, op.cit., p.43-44.

Mahé imagine le deuxième insigne du mouvement que les militants arborent jusqu'à la fin de la guerre. Il représente une épée en bronze sur la garde de laquelle on peut lire les mots « *aime et sers* », formule typique des mouvements d'extrême droite révélant le principe de fidélité absolue au chef[1919]. Derrière l'épée, sont soudés deux cercles concentriques rouges. L'activité de Mahé ne se limite pas au seul décorum d'un mouvement proche du nazisme. En 1943, il s'occupe de chantiers de jeunesse qu'il entrevoit comme la réminiscence des auberges du même nom et interdites par le gouvernement de Vichy. Il a d'ailleurs milité au sein des ces dernières avant-guerre[1920]. En 1943 toujours, il participe à la création du livre de Georges Soulès, *La fin du nihilisme*, paru dans la collection « *La vie européenne* » dirigée par Fernand Sorlot. En fin de compte, la période de la guerre permet malgré de nombreuses lacunes de dresser le portrait ambigu d'un homme fasciné à la fois par les mouvements de masse et les individualités. Un brin mégalomane, André Mahé recherche la notoriété et la reconnaissance du pouvoir. La libération stoppe ses ambitions. Il vit en effet difficilement l'épuration et retrouve la liberté après deux séjours en prison, dont un en compagnie de son frère Marcel[1921]. André Mahé milite alors au sein des *Auberges de Jeunesse* renaissantes mais c'est vers l'écriture qu'il se tourne en prenant le pseudonyme d'Alain Sergent. Sa carrière débute avec *Le pain et les jeux* sorti en 1945 aux éditions de la *Jeune Parque*. Le livre relate son enfance, sa sœur et ses trois frères dont un (Eugène) meurt à l'âge de cinq ans écrasé par une voiture à cheval et un autre (Roger) décède vers 18 ans de la tuberculose. Ce fait justifie la relation étouffante et possessive qu'il entretient avec son dernier frère vivant Marcel, né en 1919. Nul doute que Sergent/Mahé garde de l'épuration une vision amère que l'on retrouve aisément dans son deuxième roman. *Je suivis ce mauvais garçon* sort lui aussi aux éditions de la *Jeune Parque* en 1946. Nous pouvons alors accompagner le héros, Jean Leduc, proxénète parisien, de l'Espagne où il combat aux cotés des franquistes jusqu'au front de l'est où, dans la LVF, il torture les partisans russes. Même s'il qualifie les faits et gestes de son personnage de « *blâmables* »[1922], Alain Sergent se sert de celui-ci pour donner sa vision de la Deuxième Guerre mondiale, de l'occupation, de la Résistance et de la Libération. Le roman commence d'ailleurs par l'arrestation de Leduc en septembre 1945. Ce n'est qu'avec son *Histoire de l'anarchie* qu'Alain Sergent accède à une certaine notoriété mais ses livres ne lui permettent pas de vivre[1923]. Il est pigiste pour plusieurs journaux parisiens. En 1948, il conçoit le projet d'une biographie complétant son étude du mouvement libertaire. Elle serait centrée sur « *un de ces anarchistes de la période dite héroïque* »[1924], sa curiosité ayant été mise à rude épreuve par le portait quasi-mythique d'Alexandre Jacob fait par quelques libertaires l'ayant connu en son temps. Pierre Valentin Berthier est à l'origine de la rencontre entre les deux hommes :

> « *Vous savez comment les choses ont commencé pour faire connaître la vie de Jacob ? (…) Il y avait à Paris, forcément entre 1944 et 1951 (puisque nous avions quitté Issoudun en 1951), Fernand Planche, un personnage du mouvement anarchiste qui avait été secrétaire d'un mouvement intitulé La Synthèse Anarchiste, dont le but était de concilier, tout au moins de rapprocher les doctrines et les militants de l'anarchisme pacifiste et de l'anarchisme individualiste. Fernand Planche, que je voyais chaque fois que nous allions à Paris, m'avait écrit pour me dire :*

[1919] Lambert Pierre-Philippe et Le Marec Gérard, op.cit., p.50.
[1920] Lettre de Lucienne Mahé, 18 janvier 2002.
[1921] Entretien de Jean-François Amary avec Lucienne Mahé, 1999.
[1922] Sergent Alain, *Je suivis ce mauvais garçon*, p.9.
[1923] 1951 : *Les anarchistes* Amiot Dumont, 1951 : *Barnum* *Pierre Horay*, 1952 : *Houdin le roi des prestidigitateurs* *Le Seuil*, 1953 : *Un tour de France en auberges de jeunesse* *Editions de Paris*, 1956 : *Ma cure de rajeunissement* *Le Seuil*, 1959 : *Colonne vertébrale, arbre de vie* *Pierre Horay*, 1960 : *Aliment normal, source de santé* *Pierre Horay*, 1962 : *Le secret de nos origines* *La Colombe*, 1963 : *L'épopée de la révolte* *Denoël* en collaboration avec Gilbert Guilleminault, 1964 : *L'école heureuse* *Denoël*.
[1924] Sergent Alain, op. cit., p.9.

"Je suis en rapport avec un écrivain nommé Alain Sergent qui, en collaboration avec un autre, a publié une histoire de l'anarchisme dont le tome premier a paru. Avant de se mettre au travail pour faire le tome deux, cet écrivain, qui se fait appeler Alain Sergent et qui s'appelle en réalité André Mahé, voudrait pour se délasser un peu se mettre à un livre moins contraignant. Il voudrait connaître un militant de l'ancien temps de l'anarchisme qui pourrait lui donner la matière d'un livre"

Et je lui ai indiqué qu'il existait un ancien activiste de l'anarchisme qui s'appelait Jacob et qui habitait dans le Berry. Alain Sergent m'a demandé de le mettre en rapport. Sergent est venu à la maison, auparavant j'avais prévenu Jacob qui était d'accord. Sergent est allé passer quelques jours chez Jacob et il en a tiré le livre publié aux éditions du Seuil »[1925].

Sans le nommer, Alain Sergent fait mention au début de la biographie de Jacob de l'intercession de Pierre Valentin Berthier. Il ne cite pas en revanche Fernand Planche, acteur de la reconstruction du mouvement anarchiste après la guerre et qui, en 1950, part s'installer en Nouvelle Calédonie[1926]. Sergent narre ensuite son étonnement vis-à-vis du personnage qu'il rencontre au printemps de cette année[1927]. Il n'y a guère d'étonnement à considérer le regard d'un homme ayant appartenu à l'extrême droite française sur un autre issu de l'extrême gauche. A travers Jacob, Alain Sergent peut envisager le mythe du surhomme, quitte à gommer, à estomper, à faire passer au second plan les motivations politiques du cambrioleur, du bagnard puis du forain. Il en est ainsi des treize chapitres d'*Un anarchiste de la Belle Epoque* ». Ce sont bien les aspects extraordinaires, les aventures d'Alexandre Jacob qu'Alain Sergent met en avant. Il n'est pas surprenant non plus de voir les deux hommes, réprouvés pour des motifs certes différents, ayant tous deux subi les affres de la répression d'un régime et d'un système politique honnis, se rapprocher et se lier d'amitié. Pierre Valentin Berthier nous a dit qu'Alain Sergent n'a jamais caché son passé de collaborateur. C'est peut-être cette démarche qui fait s'entrouvrir Alexandre Jacob après douze heures consacrées à tester l'auteur de sa future biographie[1928]. Alain Sergent reste un peu plus d'une semaine à Bois Saint Denis pour faire parler son sujet. Il s'aide également des papiers que lui confie Jacob mais aussi de la presse de l'époque et du témoignage du Docteur Rousseau pour la période du bagne. L'anarchiste apprécie l'homme même s'il peut effectivement lui reprocher un penchant certain pour la boisson. Alain Sergent est alcoolique[1929]. Nous ne savons pas si ce fait explique l'internement à partir des années 1970 en hôpital psychiatrique. Toujours est-il que l'auteur de la première biographie d'Alexandre Jacob meurt le 28 août 1982 dans l'anonymat et l'indifférence la plus complète. Aucun de ses écrits, après « *Un anarchiste de la Belle Epoque* », ne connaît le même succès. La biographie est en effet publiée à la fin de l'année 1950. La presse fait immédiatement l'éloge du livre, invitant ses lecteurs à la découverte d'un homme hors norme.

[1925] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001.

[1926] D.B.M.O.F.

[1927] Sergent Alain, op. cit., p14 : « *Quel étonnant contraste de force et de douceur, d'indulgence et de dureté, d'intelligence compréhensive et de volonté irréductible* ».

[1928] Sergent Alain, op. cit., p.13 : « *Si Jacob avait désiré cette rencontre, ces conversations, le résultat fut sans doute favorable. L'après-midi, comme nous prenions le café, il bourra sa pipe et déclara sans autre préambule : 'Hé bien, maintenant qu'est-ce que tu veux savoir ?'* ».

[1929] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.244, lettre du 2 mai 1952 à Pierre Valentin Berthier : « *La santé plutôt déficiente d'André ne me surprend pas, il aime trop l'alcool ; dans un sens, il est préférable qu'il ne parte pas aux tropiques, ce serait sa fin. Une cure d'abstinence dans un trou de campagne le remettrait d'aplomb mais on ne s'arrache pas de Paris facilement* ».

Morvan Lebesque : « *Grâce soit rendu à M. Alain Sergent de nous avoir raconté cette vie à bien des égards … le mot a pas mal servi je sais, et dans un tout autre sens, mais qu'importe ?, cette vie, à bien des égards, est édifiante* »[1930].

Jeannine Delpech : « *Alain Sergent, sans peindre son attachant personnage sous les couleurs d'un modèle pour enfants sages, met respectueusement en valeur la richesse d'une nature que sa générosité entraîna souvent trop loin, mais jamais sans grandeur* »[1931].

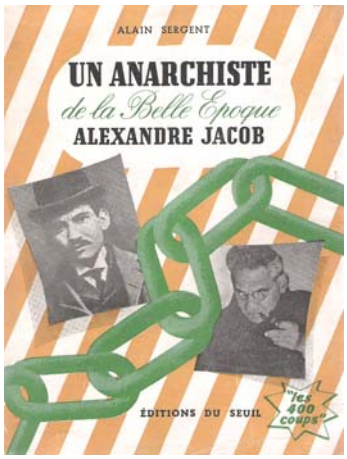

Le succès du livre de Sergent n'affecte pas outre mesure Alexandre Jacob qui se retrouve seul après le décès de sa femme, Pauline, le 16 décembre 1950[1932]. L'ouvrage se vend très bien à Reuilly où tout le monde connaît désormais un passé que le vieux marchand forain n'a d'ailleurs jamais cherché à cacher. A Paris, les anarchistes du *Libertaire* exploitent cette sortie au grand dam d'Alexandre Jacob qui, en 1952, ne retient pas sa colère à l'encontre de ce journal. Il qualifie ses rédacteurs d' « *escroquailleurs sans allure* » ou, pire encore, de « *bolcheviks* »[1933]. Le différend, issu de la vente de la biographie à des fins militantes, révèle au demeurant les difficultés du mouvement anarchiste de l'immédiat après-guerre. Le communisme s'est imposé désormais comme l'idéologie prolétarienne de référence. Du coté des libertaires, le nombre réduit de militants entraîne un déclin, accentué qui-plus-est par d'incessantes et de continuelles querelles de chapelles. Au Bois Saint Denis, l'esprit de Jacob reste pourtant alerte et attaché aux convictions politiques de sa jeunesse. La lassitude et la vieillesse le gagnent pourtant. Mais ce n'est pas le portrait d'un homme accablé, encore moins celui d'un reclus ou d'un ermite, qu'il convient maintenant de dresser.

2) L'ermite de Bois Saint Denis ?

« *Jacob, dans un village gris et vert du Berry, non loin d'une rivière à peupliers moirés, est maintenant un vieillard au profil d'universitaire à la retraite, qui tire tranquillement le bénéfice d'une vie toujours entraînée à la solitude parfois sépulcrale. Sa maison est à l'abri dans les noyers et les herbes hautes qu'il n'a plus le goût de faucher. Il regarde peu à peu les choses répondre à son détachement d'elles. Il ne se sent plus de tendresse au cœur, sa vieille maman et sa compagne mortes, que pour son gros cocker aveugle, ses deux chats perclus et les enfants du voisinage* »[1934].

[1930] Archives Amary, l'article est publié dans *Combat* le 11 janvier 1951.
[1931] Archives Amary, l'article est tiré du magazine *Carrefour* mais ne porte pas de date.
[1932] Etat civil de Reuilly.
[1933] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.246, lettre à Pierre Valentin Berthier, 10 octobre 1952.
[1934] Danan Alexis, article « *Le crépuscule du justicier* » dans *Franc Tireur*, 3 août 1954.

Alexandre Jacob se donne la mort vingt-cinq jours après la publication dans *Franc Tireur*, le 3 août 1954, de cet article qu'Alexis Danan intitule « *Le crépuscule du justicier* ». La vision du journaliste est alors à rapprocher de celle des deux biographies qui font suite au livre d'Alain Sergent. Bernard Thomas décrit ainsi un homme, vieux, las de la vie et doté de « *la sérénité d'un hindouiste* »[1935]. William Caruchet propose quant à lui le portrait d'un reclus qui « *s'efface lentement du monde des vivants* »[1936]. Nous ne pouvons nier le fait qu'Alexandre Jacob n'attend plus rien d'une vie au demeurant plus que remplie « *d'heurs et de malheurs* »[1937]. Mais cette perception de l'anarchiste ne colle pas forcément à la réalité d'un quotidien fait de rencontres et de relations. Quitte à nous répéter, il convient de réaffirmer que le vieil homme est à Reuilly intégré dans la société locale. La biographie d'Alain Sergent s'arrête justement sur le constat d'un homme assagi et sa publication précède de peu la mort de Paulette, la femme du vieux Marius. Nous ne savons pas grand-chose ni de Pauline Charron, ni du couple qu'elle formait avec Alexandre Jacob. Quelque peu maniaque, elle entretenait la maison de Bois Saint Denis d'une main de fer. Les voisins la surnommaient « *Madame essuyez vos pieds* »[1938] ! Si Jacob apprécie la rigueur de sa moitié, il l'estime aussi pour les soins donnés à sa mère mourante. L'union qu'il forme avec elle se brise donc au bout de dix ans, le 16 décembre 1950. Pauline Charron est enterrée aux côtés de Marie Jacob. C'est bien cette habitude de vie perdue que l'anarchiste décrit à Josette Passas le 16 mai 1954 :

> « *Encore l'anniversaire mensuel. Le 41e. Elle est toujours auprès de moi si je touche un plat, une casserole. Si j'ouvre un placard. Pauvre femme. Dix ans de souffrance et toujours laborieuse. Et sans amour réciproque. N'empêche que je conserve son bon souvenir. Bon pas toujours mais avec le temps le mauvais s'efface, disparaît. Il ne reste que l'amitié* »[1939].



Pauline Charron

Il va de soi que la mort de sa femme contribue à donner de Jacob l'image d'un homme seul, usé, pliant sous le poids des ans. L'arrêt de son activité professionnelle accroît à partir de 1951 cette possible impression de réclusion sur Bois Saint Denis, ce constat de fin de vie, de « *crépuscule* » que dresse Alexis Danan dans un style volontairement élégiaque. Le vieil homme a cessé en effet de parcourir foires et marchés. Il vit chichement et se contente de peu.

[1935] Thomas Bernard, op. cit., p.353.
[1936] Caruchet William, op. cit., p.318.
[1937] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.257, lettre à Guy Denizeau, 17 août 1954.
[1938] Lettre de Thérèse Rousseau, 23 juillet 2001.
[1939] Archives Duc, lettre du 16 mai 1954.

La vente de son fonds de commerce en 1951, ainsi qu'un petit élevage de souris blanches[1940] (visiblement destiné à des laboratoires pharmaceutiques) lui permettent tout juste d'assurer son quotidien. L'homme rechigne au soutien financier que lui apportent ses amis. C'est ainsi que le 5 décembre 1951, il se déclare gêné de la réception d'un mandat envoyé par les époux Passas[1941] et s'étonne quelques mois plus tôt d'être abonné au *Canard Enchaîné*[1942]. L'abonnement à cette feuille satirique est le fait de son directeur Tréno. L'anecdote n'est pas que symbolique car elle révèle une certaine précarité et des soucis financiers qui vont croissant[1943]. C'est dans ce contexte qu'Alexandre Jacob cultive une vindicte nouvelle envers les percepteurs et autres agents du Trésor Public. Cette haine naît fort probablement du procès subi à la Libération après la visite d'un contrôleur du fisc. A partir de 1950, l'anarchiste ploie sous les lettres de rappel et autres commandements à payer[1944]. Cela ne l'empêche pas d'ironiser en 1952 lorsqu'il reçoit un ordre de saisie émanant de la perception qui lui réclame des impôts de patente alors qu'il n'exerce plus son activité foraine depuis deux années.

> « *J'espère et souhaite que l'agent qui a rédigé ma feuille d'impôt ait passé de bonnes et joyeuses vacances. Comme je suis un peu fakir, je devine qu'il a choisi le Midi. C'est pourquoi il en a perdu le nord. (…) comme je ne saurais être tenu pour responsable de cette grossière erreur qui me coûte 15 centimes de timbre, je vous prie de me faire parvenir cette somme* »[1945].



La maison d'Alexandre Jacob

Et pour éviter que l'Etat ne mette la main sur sa maigre et plus que relative fortune, Alexandre Jacob vend sa maison en viager à Guy Denizeau et Louis Briselance. Le mobilier est cédé aux Berthier[1946]. Aussi « *dérisoire et symbolique* »[1947] que puisse paraître cette

[1940] Lettre de Thérèse Rousseau, 23 juillet 2001 : « *Dans cette grange, un élevage de souris blanches était installé avec de nombreuses petites cages* ».
[1941] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.276 : « *Croyez bien qu'en ce moment je ne suis pas gêné. J'ai vendu pas mal de marchandises, à perte il est vrai, à des marchands qui ont l'air de me rendre service* ».
[1942] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.275, lettre à Robert Passas, 27 octobre 1951 : « *J'ai reçu aussi quelques canards. Le dernier venait directement de Paris. Serait-ce Tréno qui m'en fait le service ou bien est-ce toi qui m'a pris un abonnement ?* ». Voir aussi Thomas Bernard, op. cit., p.354.
[1943] C'est pour cela qu'il se veut rassurant le 5 décembre 1951 auprès de Robert Passas lorsqu'il écrit : « *Je n'ai que 14600 francs de déficit* » (Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.277).
[1944] Archives Denizeau.
[1945] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.289, cité par Alexandre Jacob dans la lettre qu'il adresse à Robert Passas le 14 octobre 1952.
[1946] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001.
[1947] Thomas Bernard, op. cit., 355.

transaction, elle n'en est pas moins source de revenus et surtout de contentement pour cet homme réfractaire au principe d'autorité. Le combat qu'il engage justement contre le fisc et les agents de l'état se précise en 1954. L'anarchiste cherche alors à faire publier une lettre ouverte au procureur de Marseille dont les services administratifs gardent, en toute illégalité selon Jacob, un trop perçu de 70 francs, consécutif à l'envoi d'une demande d'extrait de casier judiciaire. Dans cette missive, portant en en-tête « *Marius Jacob en résidence libre et amicale chez M. Guy Denizeau* » et soussignée d'un évocateur « *cambrioleur en retraite* »[1948], Alexan-dre Jacob dénonce vertement ce genre de pratique qu'il qualifie de générale et qu'il assimile à un vol caractérisé. Il estime ainsi que ces petits profits cumulés « *représentent un petit froma-ge* »[1949]. Comme à son accoutumée, Alexandre Jacob conçoit une longue charge ironique et critique contre un fait dont il s'estime victime. Il reconnaît la petitesse de la somme détournée à ses dépens et établit ensuite une démonstration visant à définir la dichotomie entre la fonction des hommes de justice et le manque de droiture du fait vilipendé. C'est d'ailleurs à cette intention que Jacob mentionne la pièce de théâtre de Marcel Aymé « *La tête des autres* » pour faire une allusion provocatrice au passé vichyste de beaucoup d'hommes de loi encore en activité. L'anarchiste conclut sa lettre sur une typologie manichéenne de la magistrature opposant « *les pètes secs, les durs, ceux qui interprètent la lettre plutôt que l'esprit, ceux dont le rire n'a pas tracé une ride sur leur visage* » à ceux « *plus cultivés, le caractère moins rigide, plus aptes à apprécier humainement, à comprendre donc à excuser plutôt qu'à sévir* »[1950]. S'il ne pense pas réellement pouvoir être dédommagé, il espère en revanche que sa lettre sera lue par le plus grand nombre de gens possible. Après avoir contacté Alexis Danan pour tenter d'intéresser le journaliste à son affaire au mois de mai, il escompte quelque temps plus tard que son texte sera pris par *Défense de l'Homme*, la revue mensuelle dirigée par Louis Lecoin. Mais le pacifiste, à qui Jacob avait déjà envoyé une première ébauche, ne retient finalement pas une copie[1951] qui parait post-mortem au mois de décembre 1954 par le biais de Pierre Valentin Berthier dans *L'Unique*, le journal d'Emile Armand. Alexandre Jacob ne s'explique cet échec que par son caractère trop individualiste : « *Je ne leur suis pas sympa. Je suis trop en dehors de toute école, de toute chapelle* » écrit-il le 28 juin de cette année[1952]. Quoi qu'il en soit des motivations de refus de Lecoin, le fait contredit l'isolement d'un vieil anarchiste qui ne bougerait guère plus de son hameau de Bois Saint Denis. L'histoire de la let-tre au procureur de Marseille prouve si besoin est que l'anarchiste est toujours en relation avec les camarades parisiens. Certes, il nous faut admettre la réduction de ses réseaux politi-ques. C'est donc bien par l'entremise de Pierre Valentin Berthier et par le biais de Guy Deni-zeau qu'il parvient à toucher Lecoin.

Le livre de Sergent concourt aussi à rompre ce très hypothétique isolement et à faire d'Alexandre Jacob un homme reconnu dans son village. Pour Claude Nerrand[1953], le vieux marchand forain qui, lorsqu'il se rend au bourg, évite de passer devant la gendarmerie[1954], est considéré par les Reuillois comme un individu sans histoire. Au mieux peuvent-ils remarquer l'originalité d'un personnage dont la maison est remplie de livres et qui a autant d'égards pour ses chiens et chats que pour les « *indigènes* » du Berry. Le 6 mai 1953, il écrit à son ami Berthier et se gausse gentiment de l'échec électoral du docteur Appart dont nous pouvons

[1948] Jacob Alexandre dans *L'Unique*, décembre 1954.
[1949] Jacob Alexandre dans *L'Unique*, décembre 1954.
[1950] Jacob Alexandre dans *L'Unique*, décembre 1954.
[1951] Archives Duc, lettre de Louis Lecoin, 4 février 1954 : « *Ton papier est bon mais, parfois, il n'est pas présenté comme il le faudrait et l'on peut confondre* ».
[1952] Archives Duc, lettre du 28 juin 1954.
[1953] Président du syndicat d'initiative de Reuilly et organisateur en juin 1993 et octobre 2004d'une exposition Jacob dans cette commune.
[1954] Interview de Claude Nerrand, 3 avril 2001.

supposer l'amitié que l'anarchiste lui porte. Il annonce aussi à son ami une série de vols venant briser la monotonie du village :

> « *Aux élections, la liste des biens nantis et cul-bénits l'a emporté hautement sur la liste coco qui ne comptait qu'artisans et ouvriers. Mais le maire change de sexe ce coup-ci ; c'est, je crois, un mâle. Le père Appart n'en fait pas partie ; supposant un troisième tour, il s'était réservé, pour le cas échéant, former une troisième liste. Trop de malice nuit. Telles sont les nouvelles du bled, pas brillantes ni surnaturelles, comme tu le vois. J'oubliais ; les Chevaliers de la Désoeuvrance ont cambriolé la gendarmerie, les deux médecins, le pharmacien, un bonnetier, un boucher ; mince résultat. Quel branle-bas dans le bourg, le notaire est parait-il malade, et il n'a pas été visité* »[1955].



Le chien Négro

A l'occasion de l'inauguration, le 25 octobre 2004, de l'impasse Marius Jacob à Reuilly, Patrick Bertrand, maire adjoint de la commune, se plaisait dans son allocution à rappeler la demande de légion d'honneur que l'anarchiste avait formulé pour son cocker Négro, en raison de la probité et de la fidélité de son fidèle compagnon aveugle à quatre pattes[1956]. Madame Thérèse Rousseau s'est souvenue pour nous d'un homme entretenant des relations amicales avec son voisinage mais, lorsqu'il ne veut pas être dérangé, met un petit carton devant sa porte avec inscrit « *Marius a la peste* » ou encore « *Marius a le choléra* »[1957].

A vrai dire la porte de la maison de Jacob est rarement close. « *Marius aime les enfants* »[1958] et ces derniers, à Bois Saint Denis, viennent souvent le voir. Monsieur Petit nous a narré par téléphone avoir fumé ses premières cigarettes chez lui[1959]. Madeleine Briselance se souvient toujours combien, avant-guerre, elle appréciait les histoires vraies, vues et vécues que Marius lui racontait[1960]. C'est aussi ce qu'appréciait Madame Thérèse Rousseau : « *Il parle de tout, il*

[1955] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.251.

[1956] Roland Hénault, dans l'article qu'il donne au magazine *Femme Actuelle* en 1989 donne cette phrase apocryphe de Jacob justifiant une telle demande : « *Il vaut bien mieux que personne. Il ne s'est jamais saoulé et n'a jamais menti non plus* ».

[1957] Lettre de Thérèse Rousseau, 23 juillet 2001.

[1958] Lettre de Thérèse Rousseau, 23 juillet 2001.

[1959] Entretien téléphonique, avril 2001.

[1960] Interview de Madeleine Briselance, 19 février 2002 : « *Je devais avoir entre 12 et 14 ans. Je faisais les marchés avec mes parents. Il m'intriguait avec son regard tout à fait exceptionnel. (…) Son accent marseillais, pour une petite parisienne, c'était une attraction, et puis son vocabulaire qui allait avec, car il racontait bien les histoires. Je lui demandais de m'en raconter car il en avait vu des choses là-bas. Alors il me racontait des histoires*

connaît beaucoup de choses, nous les enfants nous l'écoutons avec attention »[1961]. Ce rapport avec les enfants du hameau que l'on retrouve fréquemment dans la correspondance que Jacob entretient avec Robert et Josette Passas[1962], prouve que l'anarchiste a su tisser une relation de confiance avec son voisinage.



Des enfants chez Jacob

Alexandre Jacob rend de menus services, garde les enfants, visite telle ou telle personne mais ne sympathise réellement qu'avec « *le père Malbète* » ; vieux vigneron, « *communiste et libre-penseur, crématiste, un type qui avait des idées* » écrit Roland Hénault[1963]. Avec lui, Jacob parle librement et sans gène aucune de politique, lui prête livres et revues, discute de la pluie et du beau temps. « *Il vient tous les dimanches faire un brin de causette* »[1964]. Alexandre Jacob s'inquiète le 18 septembre 1952 de l'incendie qui a détruit le hangar de son ami et craint pour sa santé défaillante[1965]. Ce sont ses petits-enfants qui ont causé le désastre. Jacob se rassure un mois plus tard en apprenant le remboursement par les assurances du hangar détruit. Mais le père Malbète décède dans la nuit du 7 au 8 mars 1954 :

> « *Ce matin, (…) je suis donc allé à Reuilly où, rencontrant les fils Malbète, je leur demande des nouvelles de leur père que je n'ai vu depuis plus de deux mois. Il est mort cette nuit d'une embolie. Sa femme, couchée à ses côtés, ne s'en est même pas aperçue. Elle n'a constaté le décès que ce matin au lever. C'est un bon vieux qui disparaît. Le seul avec qui j'avais des relations de camaraderie* »[1966].

---

sur les animaux, par exemple ces mouches qui se mettaient dans la peau et qui buvaient le sang. Et, comme une petite fille, j'étais un peu affolée. Alors il me racontait des choses comme ça car il voyait que cela me faisait un peu peur mais aussi un petit peu plaisir. Il m'a raconté des tas de choses que j'ai oubliées mais c'était toujours des histoires pour les enfants. Il ne se mettait pas du tout en valeur ; il racontait des choses plaisantes aussi sur la végétation, les gens du pays, tout ça, mais jamais il n'évoquait avec moi de problèmes politiques. Il avait conscience que j'étais une petite fille. C'est moi qui lui posait des questions. Il aimait bien parler. On était tous les deux dans un petit coin et ce sont les clients qui le dérangeaient à ce moment là ».

[1961] Lettre de Thérèse Rousseau, 23 juillet 2001.

[1962] Archives Amary et archives Duc.

[1963] Lettre de Roland Hénault, 5 mai 2001.

[1964] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.293, lettre à Robert Passas, 2 décembre 1952.

[1965] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.288, lettre à Robert Passas, 18 septembre 1952.

[1966] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.302.

Alexandre Jacob conserve pourtant des amitiés, et particulièrement dans le monde des forains. Louis Briselance et Bernard Bouquereau viennent régulièrement le voir. Il bavarde aussi politique avec le docteur Mérigot quand celui-ci a des déplacements à faire sur Reuilly[1967]. Depuis 1951, Pierre Valentin Berthier réside à Paris[1968]. Le journal communiste *La Marseillaise* le licencie cette année-là. Dans la capitale, l'ami de Jacob trouve à s'employer comme libraire puis, par l'entremise d'Alain Sergent, comme correcteur aux éditions *Amyot Dumont*[1969]. Une relation épistolaire s'instaure donc avec Jacob. Guy Denizeau n'est pas anarchiste mais professe des idées socialement avancées. Il milite pour une économie distributive, théorie fondée par l'économiste Jacques Dubois avant la Deuxième Guerre mondiale. Marchand forain comme Jacob, il ne fait pas sa connaissance sur les marchés mais chez le vieil anarchiste en 1944 où des collègues l'emmènent afin d'approvisionner ce dernier en marchandises. Depuis l'amitié entre les deux hommes ne se dément pas. En 1998, Guy Denizeau se souvient[1970] d'échanges très enrichissants avec Marius qui ne croit pas aux bienfaits de l'attribution d'un revenu social aux individus. Pour Jacob, les théories de son ami masquent mal son aisance financière[1971]. Guy Denizeau est établi à Lussault sur Loire où il portrait[1972]. C'est
à l'occasion d'une visite chez le couple Denizeau qu'Alexandre Jacob a possède une vaste maison troglodyte qu'entretient sa femme Armandine. Cette dernière n'est d'ailleurs pas insensible aux charmes de l'homme dont Alain Sergent vient de dresser le rencontré à Amboise en 1953 Jo Attia, un des célèbres membres du gang dit des tractions avant qui défraya la chronique judiciaire de l'après-guerre. Le bandit garde du « patriarche » illégaliste un souvenir ému[1973]. Mais malgré toutes ces amitiés, Alexandre Jacob estime sa vie à Reuilly « *plutôt monotone et sans soubresaut* ». L'homme « *au profil d'universitaire à la retraite* »[1974] ne ménage pourtant pas ses activités culturelles. S'il ne dédaigne pas aller au cinéma, il se passionne

[1967] Archives Duc, lettre du 30 mai 1954.
[1968] Au 177, rue du Faubourg Poissonnière dans le Xe arrondissement.
[1969] Interview de Pierre Valentin Berthier, 14 février 2001.
[1970] Interview de Guy Denizeau dans la revue *La Bouinotte*, hiver 1998.
[1971] Archives Duc, lettre du 12 avril 1954 : « *Quand il est revenu d'Orléans, après le décès de sa sœur, il me dit très sincère et l'air contrit : « Elle est victime de l'inégalité sociale » et d'ajouter abondariste béat : « Si le travail social était justement réparti, d'où revenu social pour tous, elle aurait pu recevoir des soins et être sauvée. Hélas, elle n'avait que quatre vingt francs en poche ». Sur l'instant, je ne lui ai rien répondu mais, à quelques jours de là, je lui ai fait remarquer que si, par l'effet d'une baguette magique, l'abondarisme était appliqué, lui le premier s'en trouverait lésé. Son aisance est fille du capitalisme. J'ai ajouté que son socialisme était tant sporadique à plein de pensées. Un quelconque dessert. Le plat de résistance, c'est le capital. Et, dans notre (structure), il ne peut pas en être autrement. Ou exploiteur ou exploité, très souvent les deux à la fois, le (pèse), le Prince, l'Etat chapotant le tout. Il en convient mais avec des mais, des si. Blabla. Sur un autre plan, il a des vues très valables. C'est ainsi qu'il estime qu'il faut mener ou une vie large ou vivre dans une cabane en planches. Dans le premier cas, on jouit de la vie et on aime copieusement le pèse ou on vit chichement en supprimant presque entièrement le parasitisme du pèse. Pour moi c'est l'évidence même. Mais cela n'est plus de l'abondarisme, c'est du capitalisme tout pur. Au fond, ce sont tous deux de bons camarades, un peu éblouis par leur réussite que beaucoup jalousent mais qui seraient très heureux d'avoir acquis à leur place* ».
[1972] Propos tenus par Madeleine Briselance lors d'un entretien en août 2003. L'information est néanmoins confirmée par la lettre que Jacob écrit à Josette Passas le 11 juin 1954 (archives Duc) : « *A propos de Didine, je n'ai pas fini ma pensée. Et à quoi j'attribue ce brusque revirement d'attitude ? Mais tout simplement à ce que tu appelles avec raison l'admiration. C'est depuis qu'elles ont lu le bouquin qu'elle et d'autres, pour qui j'étais indifférent, se sont subitement aperçues que je leur plaisais. Il y a plus de trois ans, elle me disait : « mais venez chez nous, vous serez absolument libre de vos mouvements ». Je ne pensais pas du tout à ce qu'elle désirait* ».
[1973] Cité dans Marcilly Jean, <u>*Histoire secrète du Milieu*</u>, p.134-135 : « *Tu sais, en le voyant, tu ne pouvais y croire. Jacob, il avait l'air d'un vrai pépère avec son béret, son petit froc rayé en tire-bouchon. Il se plaignait de ses doigts aux articulations nouées de rhumatisme. (…) Ce type, malgré son âge, j'étais fasciné par ses yeux, des quinquets de môme, éblouissants de richesse, tellement brillants que, tu vois, rien qu'à les regarder, tu te laissais aller au vol à l'étalage* ».
[1974] Danan Alexis, article « <u>*Le crépuscule du justicier*</u> » dans *Franc Tireur*, 3 août 1954.

surtout pour la radio qu'il écoute jusqu'à tard dans la nuit[1975]. Et, comme au bagne, il rompt la soi-disante monotonie de son existence, par l'écriture. Alexandre Jacob demeure un actif et intense épistolaire. Nous savons par les lettres qu'il envoie à Pierre Valentin Berthier et au couple Passas, que l'anarchiste écrit souvent à Alain Sergent et à son vieil ami le docteur Rousseau. Dans les deux cas, nous n'avons pu hélas retrouver ces missi-ves bien que nous ayons retrouvé la famille de ces deux hommes. Ces lettres auraient pu nous apporter un grand nombre d'informations et combler les lacunes de notre étude. Malgré tout nous pouvons suivre par exemple la carrière de l'écrivain Sergent dans la correspondance de Jacob, de son projet avorté d'une mise en valeur de la Guyane à laquelle Jacob ne croit d'ailleurs pas[1976]. Nous savons par le biais de la correspondance avec les Passas que Sergent dirige en 1952 une revue *France Amérique Latine* et qu'il tient en gérance un commerce aux Halles à Paris[1977]. A l'été 1953, le biographe de Jacob parcourt la France à vélo pour son projet de livre sur les *Auberges de Jeunesse*[1978]. Si nous n'avons pu consulter qu'une seule lettre de Sergent, celles de l'ancien médecin aux Iles du salut ont en revanche été conservées[1979]. Rousseau prodigue à son ami de nombreux conseils médicaux et ne manque pas de faire ses commentaires sur telle ou telle lecture ou bien encore sur l'idée de livre que l'anarchiste élabore à partir de 1953. Au mois de juillet de cette année, Alexandre Jacob entend à la radio une causerie du Révérend Père Riquet sur l'état théocratique du Paraguay. Alexandre Jacob conçoit alors l'idée d'un ouvrage sur l'activité des Jésuites. Il s'intéresse plus particulièrement à l'histoire des indiens Guaranis que les pères de cet ordre ont, au XVIIe siècle, organisé dans le système dit des réductions. Ces sortes de villes fortifiées permettaient de résister à la pression des conquistadors et esclavagistes portugais et de pratiquer une espèce de communautarisme proche de l'anarchisme. Mais Alexandre Jacob abandonne en 1954 son projet car il s'aperçoit que l'œuvre des Jésuites en Amérique présente bien des aspects à ses yeux critiquables[1980]. C'est pourtant bien un échange de lettre avec le R.P. Riquet l'année précédente qui pousse l'anarchiste à mettre sur pied ce projet à moitié réalisé[1981]. Alexandre Jacob retient par exemple l'exclusion de la peine de mort dans les communautés Guaranis, système qu'il rapproche inévitablement de certains milieux libres anarchistes de la fin du XIXe siècle où le sanctionné choisissait lui-même sa peine. De la même manière, Alexandre Jacob remarque une production de qualité et des indigènes pratiquant des journées de travail de six heures. C'est alors sur la notion de prosélytisme, aboutissant fatalement à un impérialisme religieux, que vient buter le projet et la réflexion de Jacob. Car il entend certainement faire l'apologie d'un système pour mettre en valeur la justesse de ses principes libertaires. Mais, au-delà de ce renoncement, le vieil anarchiste fait preuve d'un esprit vif, capable de s'enthousiasmer pour une émission radiophonique, pour un livre, pour un fait. Le 19 octobre 1952, le jeune médecin biologiste Alain Bombard quitte les îles Canaries, sans vivres ni eau douce, à bord d'un petit canot pneumatique baptisé *L'Hérétique*. Le médecin veut prouver à la communauté scientifique qu'il est possible

[1975] Archives Duc, lettre du 15 novembre 1953 : « *A propos de la radio, sur Paris Inter dans la rubrique Rendez-vous à 5 heures, j'ai entendu un disque Les Marrants qui m'a fait pleurer de rire. Désopilant : Léo (Campion), Pierre Dux et Simon. Un chef d'œuvre d'incohérence. C'est le poste, la station que j'entends le plus clairement parce que l'émetteur est à quinze km à (Alloin). Quand il y a de la grande musique, c'est merveilleux* ». Lettre du 8 juin 1954 : « *Prenez-vous quelques fois la BBC ? A 21h15, les lundis et mardis notamment, émission scientifique. Aucune autre radio n'offre des émissions de cet intérêt* ».

[1976] Archives Amary, lettres à Josette Passas, 7 septembre 1953, 16 novembre 1953.

[1977] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.295, lettre à Robert Passas, 18 décembre 1952.

[1978] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.305, lettre à Robert Passas, 1er juin 1953.

[1979] Archives Amary.

[1980] Archives Duc, lettre du 13 février 1954 : « *Il faut tabler sur 300 pages notes incluses. J'en avais écrit à peu près la moitié lorsque m'apercevant que, pour rester objectivement honnête, je devais faire état d'une foule de cas où les Pères s'étaient comportés comme les autres impérialistes. J'ai tout abandonné* ».

[1981] Archives Amary, une seule lettre d'Alexandre Jacob au R.P. Riquet en date du 15 juillet 1953 a été conservée. Les archives des Jésuites à Vanves nous ont affirmé en revanche ne posséder aucune lettre de l'anarchiste.

de survivre en consommant de l'eau de mer. Le 24 décembre de cette année, le « *naufragé volontaire* » atteint la Barbade au terme d'un périple de 6000 km, très éprouvé physiquement mais ayant réussi son pari. Alexandre Jacob s'enthousiasme de cet exploit après lecture d'un livre souvenir, certainement écrit en seconde main par Alain Sergent[1982] :

> « *J'ai reçu du Dr Bombard « Le naufragé volontaire », sans doute sur la référence d'André qui est un ami de l'éditeur. C'est surhumain ce qu'a accompli cet homme. Il faut savoir ce qu'est la solitude en plein océan pour en apprécier la valeur ; c'est un bel exploit d'intention et de résultat louable* »[1983].

L'ouvrage de Bombard, publié aux *Editions de Paris*, sort des presses en 1953. Il porte en première de couverture la photographie de l'embarcation de l'aventurier scientifique avec qui Alexandre Jacob échange quelques lettres, elles aussi hélas introuvables aujourd'hui. Si, à 74 ans, le vieil anarchiste s'intéresse à tel exploit, se préoccupe de questions historico-religieuses, sa pensée politique trouve encore à s'exprimer par le biais du mensuel *Défense de l'Homme*. Il fait publier en avril 1954 une lettre ouverte à l'auteur du *Salaire de la peur*. Georges Arnaud a, au printemps de l'année précédente, donné dans *L'Aurore* une série d'articles sur les prisons françaises. Ces papiers décrivant la vie carcérale sont rassemblés la même année dans un livre *Prison 53*, publié aux éditions *Julliard*. L'auteur note en introduction qu'il « *préfère se contenter de regarder [la prison] comme un fait et aller voir comment ça se passe à l'intérieur* ». La réaction de l'ancien bagnard ne se fait pas attendre. Il écrit sa réponse, sa « lettre ouverte » très rapidement. Jacob signale en effet dès le 12 octobre 1953 à Pierre Valentin Berthier avoir eu le temps d'envoyer et de récupérer des mains d'Alain Sergent son manuscrit[1984]. L'article, tout en soulignant avec ironie « *la noble ambition* » du refus de l'auteur de prendre position sur le sujet[1985], dénonce vertement les erreurs d'interprétation de ce dernier. Et Jacob de condamner la justification de la peine de mort pour certains cas judiciaires et de dénoncer surtout le manque d'ouverture d'un écrivain qui considère le prisonnier proportionnellement à sa peine :

> « *Vous dites, en parlant de votre passage dans les geôles des vaincus de la dernière fraîche et glorieuse : « J'y suis rentré sans haine, sans chauvinisme ». Vraiment, il n'y paraît pas. Ce que vous écrivez sur ces prisonniers – je dis bien ces prisonniers car ils ne sont plus rien d'autres – c'est plus que de la haine, c'est une charge de mauvais goût. De reporter, vous vous érigez en juge. Que celui-là ait forniqué le pape et celui-ci volé la sainte Vierge, il me semble que c'est en dehors de votre mission. Le juge a prononcé et il est inutile de battre des mains quand la matraque judiciaire s'est abattue* »[1986].

Cette longue « *lettre ouverte* » permet à Jacob, à travers des critiques acerbes adressées à Arnaud, de réitérer sa pensée pénale. Pour lui, le criminel est un vaincu social. A l'appui des travaux du professeur Soleilles à la fin du XIXe siècle, il explique à Georges Arnaud que l'idée d'amendement constitue une ineptie du système pénitentiaire , dont l'unique but est la souffrance, l'élimination du vaincu. De là, des pratiques pénitentiaires qui « *correspondent*

[1982] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.303, lettre à Robert Passas, 11 avril 1953 : « *André qui devait venir passer quatre mois avec sa compagne, est venu seul et n'est resté qu'une dizaine de jours. Appelé à Paris pour terminer le travail de l'épopée du docteur Bombard, il n'est pas prêt, je crois, de revenir* ».
[1983] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.251, lettre à ¨Pierre Valentin Berthier, 6 mai 1953.
[1984] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.254.
[1985] Jacob Alexandre, « *Lettre ouverte à Georges Arnaud* » dans *Défense de l'Homme*, avril 1954.
[1986] Jacob Alexandre, « *Lettre ouverte à Georges Arnaud* » dans *Défense de l'Homme*, avril 1954.

plutôt à une vieille barbarie qu'à une civilisation »[1987]. Sans jamais faire cas de sa propre expérience et pour mieux mettre en avant des arguments d'ordre sociologique, philosophique et politique, Alexandre Jacob conclut sa lettre en insistant sur l'impossible régénération d'un libéré « *inévitablement plongé dans une société qui fabrique constamment des criminels* »[1988]. Mais il admet pourtant le principe d'une humanisation des prisons françaises qui améliorerait la vie des exclus, des réprouvés. D'une manière générale, la prison reflétant le niveau de civilisation d'une société, c'est bien un esprit anarchiste qui crie « *A bas les prisons, toutes les prisons !* » et qui signe comme un défi lancé à la compréhension de son lectorat « *Alexandre Jacob ex-professeur de droit à la faculté des îles du Salut* »[1989]. Ainsi s'exprime le vieux libertaire, soi-disant reclus au fin fond du Berry. Bien sûr, nous pouvons objecter que la portée du texte de Jacob est somme toute des plus limitées. Cela est on ne peut plus vrai mais il convient surtout de la considérer dans le cadre d'une continuité d'esprit. Car, tout au long de notre étude, l'anarchisme d'Alexandre Jacob ne s'est jamais démenti. Le principe de liberté prévaut aussi dans la décision du suicide qu'il décide pour 1953. Mais, alors qu'il se sent « *à bout de course* » et « *pourtant en bonne santé* »[1990], Alexandre Jacob offre un an de sa vie à Robert et Josette Passas.

3) <u>Un an pour Robert et Josette</u>



Josette et Robert Passas

« *Ma rencontre avec Alexandre Marius Jacob*

En 1950, je me suis mariée avec Robert Passas. Nous habitions Romans dans la Drôme. Il a lu le livre d'Alain Sergent : « Un anarchiste de la Belle Epoque ». Il a été passionné par ce personnage et par sa vie. En 1951, il est allé le voir à Reuilly, à bicyclette, plus de 400 km ! Il a été bien accueilli par Marius Jacob qui lui a dit : « tu peux revenir avec ta compagne ». Ce que nous avons fait l'année suivante par le train.

J'ai été conquise par cet homme, sa gentillesse, son humour, son passé de lutte et de souffrances ….

Nous étions enseignants. Nous partions au Maroc où nous venions d'être nommés. En 1953, aux vacances, nous sommes allés à Reuilly en voiture. Marius nous a fait part de son désir de mettre fin à ses jours car il ne voulait pas vieillir à l'hôpital, ni encombrer ses amis. J'ai réussi à lui faire reculer l'échéance d'un an en lui promettant de venir le voir l'été suivant. Nous repartions pour le Maroc. Il

[1987] Jacob Alexandre, « <u>Lettre ouverte à Georges Arnaud</u> » dans *Défense de l'Homme*, avril 1954.
[1988] Jacob Alexandre, « <u>Lettre ouverte à Georges Arnaud</u> » dans *Défense de l'Homme*, avril 1954.
[1989] Jacob Alexandre, « <u>Lettre ouverte à Georges Arnaud</u> » dans *Défense de l'Homme*, avril 1954.
[1990] Archives Duc, lettre du 21 février 1954.

m'a écrit chaque jour de l'année et j'ai répondu à chacune de ses lettres. Aux vacances de 1954, je suis venue passer le mois d'août avec lui. Il était très heureux. J'avais 27 ans, lui 75. Les gens du village étaient intrigués. Il leur disait : « C'est ma fille ». Mon mari se réjouissait de cette relation car il aimait beaucoup Jacob. J'ai essayé de le faire renoncer à son projet mais en vain, car il était très déterminé.

Sa mort a été un déchirement pour moi. Je ne l'oublierai jamais. Il est toujours dans mes pensées et dans mon cœur.

Romans, le 19 février 2004

Josette Duc-Passas »[1991].

Si l'on excepte la notoriété toute relative issue de la publication du livre d'Alain Sergent, la rencontre avec Robert Passas constitue pour Alexandre Jacob un fait autrement plus lourd de conséquences. Nous ne pouvons apporter que quelques précisions à la lettre que nous a écrite Josette Duc. Robert, son mari, est né en 1926[1992]. Fils d'expert-comptable à Romans, il semble plus doué pour versifier au dos des bordereaux que pour compter les pertes et profits industriels ou commerciaux. Il donne à ce titre quelques poèmes à la revue *Terre de Feu* de son ami Pierre Boujout. Avec sa femme Josette, il devient instituteur et partage ses loisirs entre écriture, lecture et cyclotourisme. Antimilitariste, libre-penseur et anarchiste, le jeune homme ne peut être que touché par le récit d'Alain Sergent. Après quelques lettres échangées avec le vieil anarchiste tout au long du premier semestre 1951, il décide donc au mois d'août de cette année de faire le détour à vélo sur Reuilly. Le 23 de ce mois, à 18h30, Robert Passas rencontre Alexandre Jacob. Il note dans son journal « *un contact franc, attentionné* »[1993]. Une discussion s'ensuit jusqu'à tard dans la nuit. De toute évidence, une amitié est née. Robert Passas passe quatre jours à Bois Saint Denis. Durant cette période, il fait la connaissance du père Malbète, « *le camarade paysan du voisinage* »[1994], mais aussi de Pierre Valentin Berthier. Jacob l'emmène au marché dans sa vieille Renault, lui parle de l'anarchie, du bagne, de ses chats (Zézette, Doudou), de son chien Négro et de son suicide programmé. Il est probable que ce soit à cette occasion qu'il lui fasse cadeau de ses archives personnelles[1995]. Robert Passas quitte Bois Saint Denis le 27 août en fin de matinée : « *Séparation belle, extrêmement, au revoir Marius Jacob. Merci !* »[1996]. L'année suivante, à la même période, l'instituteur revient voir son « *vieux jeune* »[1997] ami en compagnie de sa femme. A 74 ans, Alexandre Jacob se découvre une passion amoureuse pour cette jeune femme de 26 ans. Mais ce n'est que lors d'une troisième visite, en septembre 1953, qu'il avoue le sentiment qui l'anime depuis un an[1998]. Robert Passas, parfaitement au courant de cette relation, ne connaît pas la jalousie[1999] pour autant et laisse sa femme correspondre pendant un an avec son ami. Il sait aussi que cet amour maintient le vieil anarchiste en vie. Car, de plus en plus ce dernier évoque le suicide dans ses nombreuses lettres. De septembre 1953 à juillet 1954, ce sont plus de 150 missives que Josette reçoit de Bois Saint Denis. Certaines font plus de six pages. Si nous pouvons entrevoir le quotidien du vieil homme, ses souvenirs et ses pensées, cette intense relation épistolaire met surtout en avant un amour presqu'adolescent comme le démontre ce poème non daté :

[1991] Lettre de Josette Passas, 19 février 2004.

[1992] Les renseignements nous ont été donnés par Jeannine Amary, la deuxième femme de Robert Passas.

[1993] Archives Amaray, carnets de notes de Robert Passas, année 1951.

[1994] Archives Amaray, carnets de notes de Robert Passas, année 1951.

[1995] Archives Amaray, carnets de notes de Robert Passas, année 1951, le cadeau est donné le soir du 25 août.

[1996] Archives Amaray, carnets de notes de Robert Passas, année 1951.

[1997] Archives Amaray, carnets de notes de Robert Passas, année 1952.

[1998] Lettre de Josette Duc dans Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.264.

[1999] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.311, dernière lettre à Robert Passas, août 1954 : « *Les mots sont impuissants à exprimer l'amitié, la bonne camaraderie que j'éprouve pour toi, pour ton comportement, ta générosité. (…) A ton âge, les hommes sont toujours égoïstes avec les femmes. (…) Je vous souhaite à tous les deux longue vie et bonheur* ».

« *J'aime*
Le reflet de ton âme
Le rire de ta bouche
La musique de ta voix
L'éclat amoureux de tes yeux
La puérilité de tes gestes
La franchise de tes pensées
La beauté de ton cœur
J'aurais aimé pouvoir
M'abreuver de baisers à tes lèvres
Assouvir mon désir de volupté
Jusqu'à satiété
Puis, las, tous deux en extase
Nous nous reposerons enlacés
Hélas ! Songes, mensonges
Mais quels délicieux mensonges »[2000].



Alexandre Jacob devant sa maison

Josette Passas a promis de passer le mois d'août 1954 avec Alexandre Jacob. Si l'homme sait attendre, il se languit de savoir le couple d'instituteurs au-delà de la mer Méditerranée. Robert et Josette Passas enseignent près d'Oujda, au Maroc. L'anarchiste pense même un temps aller les rejoindre après avoir imaginé un dernier cambriolage : « *J'ai quelque chose en tête* » écrit-il le 26 mars 1954, « *Si je réussis, je prends le bateau et serai à Oran* »[2001]. Mais Alexandre Jacob ne met pas son projet à exécution. Pour briser l'attente, il accepte de passer un séjour chez les Denizeau en décembre 1953. C'est à l'occasion de ces vacances à Lussault sur Loire qu'il écrit sa « *Lettre au procureur de Marseille* ». Il en profite aussi pour accompagner les Denizeau à Paris. Là, il rend visite aux Berthier, installés depuis deux ans dans la capitale, et assiste à un concert de Georges Brassens. S'il trouve excessif le prix de la place (950 francs), il apprécie néanmoins « *des chansons spécifiquement anarchistes que la radio ne peut tolérer* »[2002]. Nous pouvons en effet imaginer Alexandre Jacob applaudir à l'écoute du « *Gorille* » ou encore d' « *Hécatombe* » qui, toutes deux, font scandale à leur sortie. De retour à Lussault, Alexandre Jacob retrouve ses deux chats, son chien mais estime l'atmosphère des bords de Loire de plus en plus pesante. Le retour sur Reuilly n'est pourtant pas précipité. Jacob rentre dans sa maison vers le mois de mai. Pour les Denizeau, Alexandre

[2000] Archives Duc.
[2001] Archives Duc.
[2002] Archives Duc, lettre du 19 janvier 1954.

Jacob ne s'est pas plu chez eux[2003]. La version d'Alexandre Jacob diffère quelque peu de la leur ou, plutôt, apporte des précisions relativement éclairantes. Le couple de marchands voit en effet d'un très mauvais œil l'union, même supposée platonique, du vieux Marius avec la jeune Josette. C'est de cette jalousie qu'il question dans la lettre d'Alexandre Jacob, datée du 4 avril 1954 :

> « *C'est pour les obliger que j'ai prolongé mon séjour. En réalité, je n'aurais jamais du quitter Reuilly. (…) Je ne suis plus homme, plus libre. Je le remercie cependant de leur hospitalité mais je les considère tous deux comme des (salopards) d'avoir violé le secret de ma correspondance. D'ailleurs ce n'est pas, ce ne doit pas être la première lettre (celle d'Orléans) qu'elle a décachetée. Je la lui ai vu faire pour des lettres commerciales. (…) C'est ce qui m'a mis sur la piste. Décidément, je ne puis vivre dans un milieu d'honnêtes gens* »[2004].

Mais Alexandre Jacob ne tient pas longtemps grief à Armandine et Guy Denizeau. A Reuilly, il attend la venue de Josette. Robert Passas passe lui son été à faire du vélo dans les Alpes. Josette, sa femme, passe trois semaines à Bois Saint Denis au mois d'août en compagnie de son amant. Le lundi 23 août 1954, elle reprend le train pour Romans. Elle sait parfaitement les intentions suicidaires de Jacob. Robert Passas, Pierre Valentin Berthier, Louis Briselance, Guy Denizeau sont également au courant d'une mort annoncée, préméditée de longue date. Car Alexandre Jacob entend bien mourir comme il a vécu. C'est-à-dire en homme libre et conscient, en anarchiste.

III. Après Marius

A) Marius est mort

1) Chronique d'un mort annoncée

Le 30 août 1954, Robert et Josette Passas reçoivent un télégramme en provenance de Lussault sur Loire. Guy Denizeau leur annonce la mort de leur ami commun. Alexandre Jacob s'est suicidé deux jours plus tôt. L'enterrement est fixé au mardi 31 à 14h30 au cimetière de Reuilly[2005]. Une dizaine de personnes tout au plus, amis et voisins, suivent le cortège funèbre. Le couple Passas n'a pu se déplacer. Alexandre Jacob repose aux côtés de sa mère et de sa compagne. Aussi humainement ordinaire que puisse paraître cette anecdote, la disparition de l'anarchiste s'inscrit logiquement dans un long processus de réflexion aboutissant à un acte librement choisi. Les motivations de Jacob n'en demeurent pas moins simples. Déjà, au bagne, il envisageait le suicide pour abréger ses souffrances physiques[2006]. La vieillesse aidant, l'homme se refuse à l'idée d'une vie dictée par la sénilité de son corps et de son esprit[2007]. Le 2 juin 1949, Alexandre Jacob fait part de son projet à Jean Maitron en mettant en avant « *l'épuisement de (ses) ressources* »[2008]. Mais s'il s'agit ici de ressources financières, c'est bien encore la situation de dépendance que l'anarchiste ne peut souffrir. L'idée « *d'en*

[2003] Interview de Guy Denizeau, 4 avril 2001.
[2004] Archives Duc.
[2005] Archives Duc.
[2006] Voir chapitre 4 II) A) *3) Etre malade et mourir au bagne*.
[2007] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.257-258, lettre à Guy Denizeau, 17 août 1954 : « *Je vous quitte sans désespoir, le sourire aux lèvres, la paix dans le cœur. Vous êtes trop jeunes pour pouvoir apprécier le plaisir qu'il y a de partir en bonne santé, en faisant la nique à toutes les infirmités qui guettent la vieillesse. Elles sont toutes là, réunies ces salopes, prêtes à me dévorer. Très peu pour moi. J'ai vécu, je puis mourir* ».
[2008] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.222.

finir volontairement avec le sourire »[2009] resurgit dès lors régulièrement. Il en parle à Robert Passas dès leur première rencontre[2010]. Il n'hésite pas non plus à montrer ses ampoules de morphine avec lesquelles il escompte « *s'endormir du sommeil du juste* »[2011]. Au docteur Rousseau, il signale à la fin du mois d'août 1953 la crainte des mauvais jours de l'hiver, rendant plus aigu l'inexorable phénomène de la sénescence[2012]. Mais le vieux Marius s'éprend de la jeune Josette et décide de lui offrir un an de sa vie. A vrai dire, peu de personnes parmi ses amis envisagent comme peut sereinement le faire l'ancien médecin des Iles du Salut la perspective de « *perdre le meilleur des hommes* »[2013]. Pourtant, Jacob affiche clairement sa décision. Au début du mois de mai 1954, Alain Sergent tente vainement de le faire renon-cer[2014] et se refuse au mois d'août à lui fournir des renseignements sur l'utilisation de la mor-phine. Le docteur Rousseau ne répond pas non plus à la question de Jacob, tout comme Pierre Valentin Berthier sollicité à son tour :

> « *Aux yeux de Jacob, pas mal de gens étaient des « fadas ». Moi-même, j'ai eu droit à cette désignation pittoresque. « Un peu fou » traduit le Petit Robert. Parfois sous-entendu : c'est un con. Jacob me catalogua fada quand il me commanda au temps où j'étais libraire, des ouvrages sur les poisons et que je fis semblant à la fois de ne point deviner son dessein de ne pouvoir dénicher les livres commandés. J'admire Jacob à de nombreux égards, jusque dans son suicide, mais je n'ai pas voulu y avoir la moindre part. je n'en éprouve aucun regret, j'ai préféré passer pour un fada* »[2015].

La volonté d'Alexandre Jacob ne faiblit pourtant pas devant les réticences rencontrées. Cette mort programmée met en avant les qualités d'organisateur de l'anarchiste. Jacob a tout prévu comme le montre la « *note pour Guy et Louis* » qu'il écrit avant de s'endormir définitivement :

> « *Pour le cercueil, adressez-vous à M. Blanchet, route de Paudy à gauche, prière de lui recommander de l'ampleur côté pieds, j'ai des cors. Pour l'ouverture et la fermeture du caveau, adressez-vous à M. Leplantine ; c'est un artisan habile, avec lui pas d'évasion à redouter. Il demeure route d'Issoudun à droite sous les premières maisons. Et enfin, pour le constat de décès, faites appeler ce brave docteur Appart. N'ayant encore jamais ressuscité personne, j'aime à croire qu'il n'innovera pas avec moi. Amen. (…) Linge lessivé, rincé séché, pas repassé, j'ai la cosse. Excusez. Vous trouverez deux litres de rosé à côté de la paneterie. A votre santé !* »[2016].

Alexandre Jacob sait encore faire preuve d'humour sans faille dans un moment dramatique. Il cherche bien sûr à amoindrir la peine de ses amis mais aussi à mettre en valeur une décision ferme et résolue. C'est pour cela qu'il indique à sa voisine être malade afin que cette

---

[2009] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.222.
[2010] Carnet de note de Robert passas, 1951.
[2011] Archives Duc, lettre du 23 août 1954.
[2012] Archives Amary, lettre du docteur Rousseau, 7 septembre 1953.
[2013] Archives Amary, lettre du docteur Rousseau, 7 septembre 1953.
[2014] Archives Duc, lettre du 18 mai 1954 : « *Mercredi, le jour où André est venu déjeuner avec moi, je n'avais que cinquante heures sans sommeil. Il m'a dit « Ce que vous avez changé ». Il a compris que j'allais fermer le robinet. Il m'a dit « Surtout pas cela Marius ». Alors pour le tranquilliser et détourner la conversation, je lui dis que j'allais reprendre mes études sur les jésuites. Pense un peu comme j'avais l'idée d'écrire !* ».
[2015] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.241. L'allusion que fait Pierre Valentin Berthier sur la notion de « fada » renvoie à la lettre d'Alexandre Jacob à Guy Denizeau, en date du 17 août 1954, dans laquelle l'anarchiste écrit qu'à la suite de sa demande de renseignement sur les poisons, Berthier lui a répondu « *comme un pied* » et qu'il s'est « *mieux renseigné ces jours-là à quelqu'un de moins fada* » (Jacob Alexandre, « *Ecrits* », volume II, p.257).
[2016] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.259.

dernière puisse découvrir le corps du défunt et prévenir Louis Briselance et Guy Denizeau par l'intermédiaire de Bernard Bouquereau. Denizeau et Briselance ont en charge l'organisation des funérailles[2017]. Alexandre Jacob envisage aussi son suicide un samedi soir[2018]. De la sorte ses amis ne seraient pas dérangés dans leur travail, affirme-t-il. Mais il sait aussi que les services médicaux ne fonctionnent pas pleinement en week-end et entend donc bien qu'on ne le réani-me pas au cas où la dose de morphine injectée s'avèrerait inefficace. Il la sait d'ailleurs insuffisante. C'est pourquoi il envisage aussi un décès par inhalation de monoxyde de carbone. La morphine doit alors l'endormir et la combustion du charbon de bois produire le monoxyde[2019]. Le vendredi 27 août, Alexandre Jacob rédige ses dernières lettres. Il a écrit à Alexis Danan pour lui donner ses impressions sur le livre que le journaliste a écrit sur le bagne en 1930[2020]. Une autre est postée pour Paris ; Jacob y envoie son dernier salut aux Berthier. Il rédige également la note pour Guy et Louis[2021]. Mais il destine ses deux dernières missives à Robert Passas[2022] et surtout à sa femme Josette[2023]. Avant de passer à l'acte, Alexandre Jacob organise une espèce de banquet d'adieu, comme une cène anarchiste, offerte le 27 août à midi à neuf enfants du Bois Saint Denis. Nicolas Zajac était de ceux-là :

> « *Monsieur Jacob nous attendait donc chez lui, il avait dressé une grande table avec nappe blanche, assiettes, couverts, comme pour des grandes personnes alors que nous n'étions que des gosses. Son inséparable compagnon, le chien noir était de la fête également. Aucun de nous n'avions peur car il était très doux.*
>
> *Pour le repas, je me souviens qu'il avait fait une purée assez liquide avec du boudin noir, et en boisson il nous avait acheté des bouteilles de limonade, qui ont été vite consommées car nous ne connaissions pas cela chez nos parents. Elle avait été tellement appréciée cette limonade que nous avions terminé le repas à l'eau.*
>
> *Le repas terminé, il nous promena dans sa voiture dans tout le village en prenant soin de klaxonner devant les maisons des parents de chaque enfant invité.*
>
> *Il nous ramena chez lui et là nous nous sommes quittés en le remerciant. Parmi les enfants qui avaient été invités, je me suis rendu compte qu'il les avait choisis parmi les familles les moins aisées* »[2024].

Il va de soi que la symbolique christique du repas donné aux enfants (pauvres qui plus est) ne doit ni nous échapper ni nous étonner. Alexandre Jacob n'a-t-il pas signé certains de ses cambriolages d'un « Attila » vengeur[2025] ? Au bagne, le matricule 34777 apparaît sous le pseudonyme de Barrabas[2026]. Pour autant, nous ne croyons pas Jacob doté d'un ego surdimensionné. Bien au contraire, le repas des « mômes » cadre avec la logique de l'adieu et le fléau

---

[2017] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.256, lettre du 17 août 1954.
[2018] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.256, lettre du 17 août 1954.
[2019] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.258, lettre du 27 août 1954 : « *Le renseignement reçu en dernière minute m'apprend que mes ampoules sont insuffisantes pour donner la mort. Même le double, j'en ai neuf, ne ferait rien, sauf de me faire dormir. Il faut recourir au gaz carbonique. Je me souviens que Guy me dit que le gaz butane était homicide, il n'en est rien. Il ne contient pas de gaz carbonique. Alors, j'ai préféré un réchaud où je mettrai trente litres de charbon de bois. Je me piquerai une fois le feu allumé et je m'endormirai à la papa. Amen* ».
[2020] Archives Duc, lettre du 27 août 1954 : « *Certes, le plus brillant de tous, Albert Londres savait dans un roman si spectaculaire camper des personnages avec lumière et vérité. Mais il ne détaillait pas les situations, il ne fouillait pas, comme vous le faites, la psychologie des sujets. Et c'est la le gros intérêt de votre reportage. Après ces fleurs qui ne sont pas de complaisance, qu'il me soit permis de passer aux épines* ». Alexandre Jacob, de fait, reproche au journaliste d'insister trop dans son livre sur l'idée d'amendement, de régénération du condamné.
[2021] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.259.
[2022] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.311.
[2023] Voir plus bas.
[2024] Lettre de Nicolas Zajac, 21 avril 2001.
[2025] Voir *chapitre 2 : Les Travailleurs de la Nuit*
[2026] Voir chapitre 4 II) A) 1) *a) L'inconnu Barrabas*.

de Dieu, ainsi que le mauvais larron, ne cède en rien le pas à un quelconque messie de l'anarchie. Pour Alexandre Jacob, les enfants sont liés à la notion d'avenir et, même pessimiste quant à la condition de la nature humaine[2027], il souligne par cet acte la perfectibilité de celle-ci. Plus simplement aussi, les enfants de Bois Saint Denis font partie intégrante de la fin de sa vie. Il n'y a alors peut-être qu'un simple remerciement à entrevoir dans cette mise en scène. C'est après le repas que l'anarchiste organise son suicide. Il le raconte par anticipation à Josette Passas :

« *Ce sera ma dernière lettre ma chérie. Ce matin, je porterai celle-ci et le livre de Danan que, après lecture, vous adresserez au Dr Rousseau, 110 rue d'Ernemont, Rouen. Mais rien ne presse, lisez-le à votre aise.*

J'ai bâclé toute ma correspondance. Je n'ai plus rien à écrire qu'à toi ma chérie. A déjeuner, j'ai invité neuf gosses. Un petit banquet. Il y aura jusqu'au petit Jean Pierre. Les gosses veulent t'écrire, je les conseillerai.

Dès samedi, je préparerai un grand fourneau contenant 20 litres (deux sacs) de charbon de bois. Avec les ampoules, je crois que ce sera suffisant. Je mettrai de la tôle sur le carrelage, éloignerai les meubles, boucherai de mon mieux toutes les issues, allumerai le feu, me piquerai et me coucherai en te donnant ma dernière pensée. Et tout sera bien ainsi. Je mettrai la Zézette dehors. Elle n'est pas à bout de souffle comme Négro. Et Négro finira avec moi. Pour qu'il n'ait pas mal à la tête, je lui ferai une piqûre. Il partira en dormant comme moi.

Le 29 août de 53, vous arriviez avec la voiture vers les cinq heures du soir. Cette année, c'est moi qui pars le 28. J'ai un jour d'avance sur l'horaire.

Alors tes parents sont allés te joindre à Valence. Du coup, tu es arrivé à Romans le lundi soir comme prévu. Mais tu ne dois pas avoir vu ton amie. En sorte qu'il t'a fallu trimbaler tous ces jouets à Romans.

15 heures

Les gosses ont reçu tes cartes. Ils en sont ravis. Au déjeuner, ils s'en sont mis plein la lampe. Trois ont même laissé du gâteau semoule nappé de crème anglaise. C'est Zézette et Négro qui ont tout léché.

Tu ne recevras ce courrier que lundi.

Je viens d'essayer la qualité du charbon. J'en ai un sac de dix litres qui ne vaut pas cher. J'en ai acheté un de vingt litres qui est meilleur. Je ferai un mélange qui, je l'espère, donnera un de bons résultats. Je ne risque pas d'être dérangé. Je ferme tout partout et, quand les gosses viendront à neuf heures du matin, il y a longtemps que tout sera bouclé. (J'ai laissé à la voisine) le numéro de Bernard. Elle lui téléphonera et lui alertera les autres. Je lui ai acheté ce matin quatre litres de vin pour qu'il prenne le verre … à ma santé.

C'est duraillon, eh ma chérie, de se remettre au boulot du ménage. Pauvre petite mâtine. Ce n'est pas assez de ta peine, il faut encore que tu bosses. D'un coté, tu sais ma poule, ce n'est pas un mal. Cela te sert de dérivatif. Ne sois pas peinée ma petite chérie. Tu sais, à mon âge, si j'avais vécu encore, il faut songer dans quelles conditions. Alors, il est plus sage, plus raisonnable de clore soi-même le moment plutôt que de laisser ce soin à nos organes. Si j'avais des moyens, j'aurais peut-être risqué le coup. Mais, être à la merci d'autrui, je ne puis l'accepter. Ne regrette rien ma chérie. Nous nous sommes aimés pendant dix mois, je dis dix mois car je ne compte pas le courant bi-latéral. Nous nous sommes dit tout ce que nous avions à nous dire. Que veux-tu de plus ? C'est un sommet et une cime. Je sais que mon souvenir te sera cher, vivant. Je t'ai aimée comme je n'avais encore jamais aimé. Tu m'as donné plus que je ne t'ai offert. Ma dernière vision sera ta jolie frimousse rieuse et riante aux yeux brillant d'amour et de tendresse.

Samedi 28, 2h45

[2027] Jacob Alexandre, « <u>*Ecrits*</u> », volume II, p.274, lettre à Robert passas, septembre 1951 : « *C'est tellement méchant les petits d'hommes. (…) L'âme des masses enfantines ne me parait pas avoir évolué. Si on pouvait suivre le chemin de la vie de ces gosses qui prennent un vif plaisir à torturer des insectes ou des êtes, on les retrouverait à l'âge adulte gardiens de prison, gendarmes, gardes mobiles, etc.* ».

Le 28 ! Un mois et deux jours que tu remontais le quai de la gare à Vierzon. Te souviens-tu ma chérie ? Et notre course jusqu'à la voiture que j'avais garée en diable. Et la route de (Lury) à Reuilly où nous nous sommes embrassés au risque d'aller dans le décor. Et l'arrivée à la crèche et le repas … sur le lit. Chère, chère petite chérie.

Tu as oublié de me dire, ma chérie, dans quel état était arrivé Robert. Déprimé, fatigué ou en parfaite santé ? Sais-tu, ma petite, chérie, que tu n'avais le même visage le jour de ton départ, le même visage que lors de ton arrivée à Vierzon. Tes traits étaient contractés et reflétaient de la peine. Et puis le train a dérapé illico et je n'ai plus pu te voir. Fini le plaisir de tes yeux, le charme de ton sourire. Tu ne t'en es pas aperçu mais j'avais le cœur gros.

Depuis ton départ, je fume, je fume bien plus que quand tu étais là. Tu as du penser que j'avais bien peu de volonté pour ne pas m'en passer en ta compagnie. Il y avait cette idée que je n'avais plus que quelques jours à vivre et j'en profitai. (…)

Je ne sais pas si Zézette se doute de mon projet mais depuis hier elle se colle à moi sans répit. (…) Encore un coup ma chérie, apaise ta peine. De même Robert. Moi, je vais là tranquille, l'âme sereine, accomplissant un geste tout naturel. (…) Je m'arrête.

Marius »[2028].

Le 30 août 1954, Guy Denizeau établit en présence de Thérèse Maguin, maire de Reuilly, l'acte de décès de son ami[2029]. Il télégraphie ensuite aux époux Passas pour leur annoncer l'enterrement de Jacob[2030]. Ce même jour, Josette et Robert Passas reçoivent chacun une lettre de Jacob[2031]. Nous pouvons aisément imaginer leur peine ainsi que celle du docteur Rousseau qui, le 3 septembre, leur conseille de garder, de conserver « *le souvenir de ce parfait honnête homme* »[2032]. Dans le numéro de septembre de *Défense de l'Homme*, Pierre Valentin Berthier consacre un long article à la disparition « *du justicier et prodigieux Jacob* »[2033]. Le papier de Berthier précède celui de Robert Passas intitulé « *Jacob mon ami parfait* »[2034]. Le jour du suicide de l'anarchiste Robert Passas écrit également un long poème, « *Glas* », de 61 vers que publient pour la première fois les éditions L'Insomniaque en 2004 à l'occasion de la réédition des *Ecrits* d'Alexandre Jacob. Robert y clame son admiration son amour pour un homme qui lui a apporté « *enfance* », « *chaleur* » et « *liberté* »[2035]. C'est aussi

[2028] Archives Duc, lettre du 27-28 août 1954.
[2029] Etat civil Reuilly.
[2030] Archives Duc.
[2031] Dont celle retranscrite ci-dessus.
[2032] Archives Amary, lettre du docteur Rousseau, 3 septembre 1954.
[2033] Berthier Pierre Valentin, article « *du prodigieux et justicier Jacob* » dans *Défense de l'Homme*, n°71, septembre 1954.
[2034] Passas Robert, article « *Jacob, mon ami parfait* » dans *Défense de l'Homme*, n°71, septembre 1954.
[2035] Archives Amary, Robert Passas, poème « *Glas* ». Au mois de septembre 1954, Robert Passas écrit un autre poème sur son défunt ami :

« ***D'un arbre***
J'aime les arbres
J'en avais un immense
Et fier la branche tendre
Et le tronc dur
Les oiseaux chaque matin
Décoiffaient son feuillage
Un vent d'exception l'habitait
Il s'est couché hier soir
En beau seigneur
Entre la cabane et l'étang
Front vigoureux en ordre
Dans la figure du jour

pourquoi il déclare dans l'article donné à *Défense de l'Homme* avoir « *froid* » à l'évocation de son ami décédé[2036]. Cette souffrance demeure perceptible jusqu'à sa mort en 1996[2037]. La douleur de la disparition de Jacob est tout aussi vive dans l'esprit de Josette Passas qui, aujourd'hui encore, éprouve de grandes difficultés à évoquer son amant. Nous avons pu retrouver les mêmes sentiments tant chez Guy Denizeau que chez Pierre Valentin Berthier. Car Alexandre Jacob a tout au long de sa vie fondé un grand nombre de réseaux de relations ba-sées sur quelques principes simples, comme la confiance et l'amitié plus particulièrement. C'est peut-être aussi pour cela qu'aujourd'hui la mémoire de l'anarchiste perdure. Mais, à Reuilly com-me dans les milieux libertaires, il s'agit d'abord et avant tout, d'un personnage recomposé que l'on peut percevoir de nos jours.

2) <u>Un souvenir reuillois</u>



Force est de constater que les premières réactions à l'annonce du suicide d'Alexandre Jacob laissent poindre la crainte plus que la peine, le chagrin et le déchirement dans le petit hameau de Bois Saint Denis. Il faut alors rappeler que la mort volontaire de l'anarchiste intervient quelques heures après le repas offert aux enfants. Les parents s'alarment légitimement d'une très improbable intoxication de leur progéniture[2038]. Cette appréhension, pour justifiée qu'elle soit, n'en montre pas moins une certaine retenue, une réserve à peine masquée

---

Torsades de pieuvre
Enclume aux bûcherons
Dans la forêt grouillante
A tout moment j'entends
Le hurlement des haches qui s'acharnent
Et j'ose à peine y croire
A ce bois mort au temps fixé
A ce grand corps si riche et noble
Et maintenant désencombré ».

[2036] Passas Robert, article « <u>*Jacob, mon ami parfait*</u> » dans *Défense de l'Homme*, n°71, septembre 1954.

[2037] Robert Passas est décédé le 23 septembre 1996 très exactement.

[2038] Lettre de Nicolas Zajac, 21 avril 2001 : « *Lorsque nous apprîmes son décès - qui était un suicide – le lendemain et il avait pris soin de piquer son chien, les gens du village effrayés par ce geste y allaient de leur réflexion : quelle chance que tous ces enfants invités la veille n'aient pas été empoisonnés. Nous étions tellement en confiance avec lui que nous ne pensions pas du tout à cela vu la gentillesse qu'il nous avait témoignée ce jour là* ».

vis-à-vis de Jacob. Certes, l'homme attire l'attention depuis le livre de Sergent ; nombreux aussi sont ceux qui lui demandent des explications à la suite de sa lettre ouverte à Georges Arnaud au début de l'année 1954[2039]. Le vieux marchand forain, connu et reconnu surtout comme tel, demeure pourtant à leurs yeux un original ; non pas un être socialement en marge de la société reuilloise mais un individu qui n'est pas du pays et qui, circonstances aggravantes, apparaît également dans un espace fortement marqué par la ruralité comme un intellectuel. C'est dans ce sens qu'il convient alors d'interpréter le fait que nous rapporte Roland Hénault en 2001 à propos de la mort de l'anarchiste :

> « *Ayant à faire un article alimentaire pour Femme Actuelle vers 1987, (…) j'ai rencontré un voisin de Marius Jacob. Il avait un bon souvenir de lui. Ce n'était pas un ami mais un bon voisin, un original et il avait noté, comme font souvent ici les gens, sur un petit carnet des événements de la vie de tous les jours à Reuilly. Il m'a montré ce qu'il avait noté le matin où l'on a découvert le corps de Jacob. Il n'était pas profondément ému, on voyait qu'il y avait une certaine distance entre Jacob et lui mais, tout de même, on devinait une petite émotion, une certaine nostalgie* »[2040].

La perception de Jacob évolue avec le temps. Il s'agit ici dans la lettre de Roland Hénault, d'un homme, d'un voisin un peu moins banal, un peu moins ordinaire que le commun. Car de Jacob comme de ceux qui se sont commis à l'activisme terroriste, qui ont œuvré pour la propagande par le fait et qui se sont donnés à l'illégalisme, il ne reste que peu de choses dans la mémoire collective. Toutefois, si l'heure n'est plus guère à danser « *la Ravachole au son de l'explosion* »[2041], peu à peu, à Reuilly, le chef des « *Travailleurs de la nuit* » devient une sorte de gloire locale dans lequel nous pouvons aisément retrouver moult stéréotypes sur le bagne et sur les anarchistes. Cette vision de Jacob mêle alors les faits, les confond, les déforme. Répétons-le, la biographie d'Alain Sergent contribue à créer un mythe Jacob dans le village berrichon. Les ouvrages de M.M. Thomas[2042] et Caruchet[2043], parus respectivement en 1970 et 1993, recomposent eux aussi l'image de l'ancien forçat installé à Reuilly à la veille de la seconde guerre mondiale parce ce qu'« *il ne s'y passe rien* ». Claude Nerrand, président du syndicat d'initiative de la commune, nous précise d'ailleurs le phénomène :

> *« On a vraiment appris (à Reuilly) que Marius Jacob avait été bagnard que quand le livre de Sergent est sorti. (…) Mais pour vous montrer cette histoire de mythe, c'est qu'on le met un petit peu à toutes les sauces maintenant. Il arrive un événement de l'époque où il y avait Marius Jacob et on introduit Marius Jacob dans l'histoire. Alors ce qui fait qu'il faut beaucoup se méfier à chaque fois que l'on parle de Marius Jacob »*[2044].

Et, à partir de là, tout le monde s'accorde avoir connu Marius en travestissant quelque peu la réalité. Nous avons pu en effet constater en nous rendant sur place que de nombreuses personnes affirmaient par exemple l'existence d'une salle de bain, construite en dehors de la maison de Jacob et avec la forme d'une case coloniale. Il ne s'agit en fait que d'un simple débarras attenant à la demeure de ce dernier. A l'occasion du vernissage de l'exposition Jacob

---

[2039] Archives Duc, lettre du 23 mai 1954 : « *Figure-toi que l'institutrice qui fait le cours moyen à Reuilly est abonné à Défense de l'Homme. Elle fait lire la lettre à Arnaud dans le bled. Ce qui me vaut des questions que j'élude pour la plupart* ». L'institutrice en question est fort probablement madame Bougnoux que l'écrivain Roland Hénault a bien connu sur Reuilly.
[2040] Lettre de Roland Hénault, 5 mai 2001.
[2041] « *La Ravachole* », chantée sur l'air de « *La Carmagnole* », paraît en 1894 dans l'*Almanach du Père Peinard*
[2042] Voir bibliographie.
[2043] Voir bibliographie.
[2044] Interview de Claude Nerrand, 3 avril 2001.

à l'automne 2004, une dizaine de femmes âgées de plus de 60 ans nous ont dit avoir acheté leur robe de mariée chez le forain qui, pourtant, ne vendait que du tissu et des articles de bonneterie. Signalons encore le témoignage de M. Maurice Pillet véhiculant en 1987 l'idée, fausse bien sûr, d'une dame en noir venant régulièrement, mais discrètement, s'épancher sur la tombe de l'anarchiste décédé[2045]. Il convient ainsi de remarquer que le mystère fantasmagorique de cette femme qui fait sourire Josette Duc, dont les goûts vestimentaires sont plutôt orientés vers des tons chauds et vifs, est reprise par William Caruchet pour terminer sa biographie : « *Cette inconnue, c'est Jo* »[2046]. Alexandre Jacob dispose d'une concession à perpétuité (sic) au cimetière de Reuilly. La tombe est entretenue conjointement par Guy Denizeau et Josette Duc. De l'image du héros romantique à l'archétype du bandit au grand cœur, il n'y a donc qu'un pas que l'on franchit aisément à Reuilly. Plus que Robin des Bois, Mandrin ou encore Cartouche, la population locale retient le portrait du gentleman cambrioleur. Et au cimetière de la commune, encore, l'association des Amis de Reuilly et des environs avait fait apposer, au milieu des années 1980, une pancarte « *Tombe d'Arsène Lupin* ». Rappelons que le héros de Maurice Leblanc apparaît pour la première fois dans les colonnes du magazine *Je Sais Tout* en juillet 1905, soit trois mois à peine après le procès d'Amiens qui envoie Jacob au bagne. Nous aurons à revenir sur le thème de l'impossible rencontre lupinienne[2047] mais il faut noter que la pancarte faisant de Jacob l'inspirateur de Maurice Leblanc disparaît peu de temps après sa mise en place. Le geste révèle alors la volonté de quelques-uns, dont les identités ne sont pas connues, de ne pas faire de Jacob un ersatz, réel et néanmoins anachronique, de Lupin[2048].

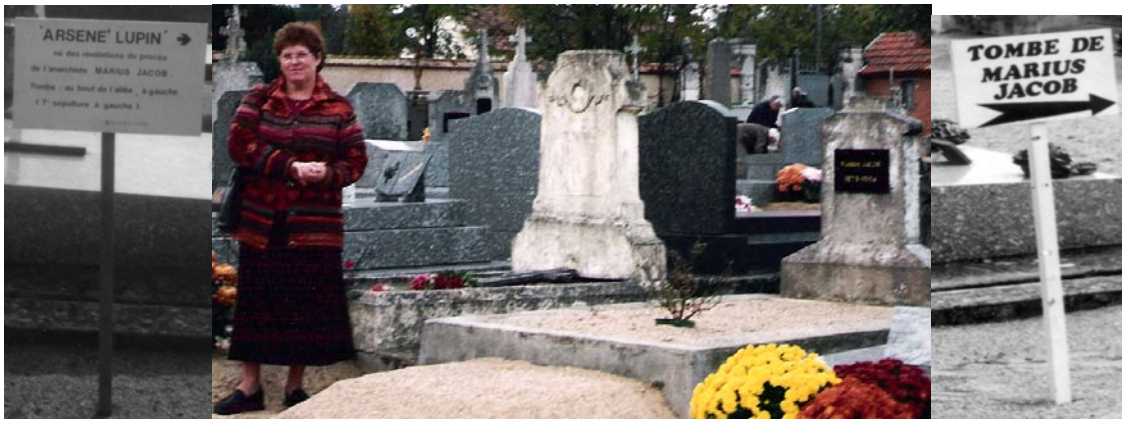

Un phénomène touristique ?

L'image perdure pourtant. Alexandre Jacob tend à devenir une simple attraction touristique. Le Val de Loire a ses châteaux, le Berry peut s'enorgueillir de ses sorcières et Reuilly jouer sur Arsène Lupin. S'il projette la constitution d'un musée dans le village, Claude Nerrand participe lui aussi à l'édification de l'équation Jacob = Lupin. Bien qu'il s'en défende, le propos de cet ancien colonel de l'armée française met perpétuellement en avant le bandit, le criminel de droit commun, en fin de compte l'aventurier, soit autant d'accroches possibles avec le personnage littéraire[2049]. La première exposition que le président du syndicat d'initiative de Reuilly monte en juin 1993, entretient de fait le fallacieux parallèle. Seul le livre de Jean Maitron est exposé pour rappeler au public les idées libertaires du citoyen hors norme. Au centre d'une pièce, dont les murs sont tapissés de photocopies de journaux de mars

[2045] Archives Amary, article non daté paru dans la *Nouvelle République du Centre Ouest*.
[2046] Caruchet William, op. cit., p.324.
[2047] Voir III) *C) L'impossible rencontre lupinienne ?*
[2048] Interview de Claude Nerrand, 3 avril 2001.
[2049] Que ce soit dans la brochure qu'il écrit pour l'exposition « *Sur les pas de Marius Jacob* » en juin 1993 ou bien dans les six articles qu'il donne à cette occasion dans la *Nouvelle République du Centre Ouest.*

1905 évoquant le fameux procès d'Amiens, trône un chapeau haut-de-forme, un lorgnon ainsi que quelques vieilles éditions des aventures de Lupin. Claude Nerrand joue de toute évidence sur l'ambiguïté de ce rapprochement. En même temps que l'inauguration de l'impasse Marius Jacob en octobre 2004, il renouvelle son exposition. Et, peu de temps avant, il suggère au boulanger du village le nom de deux pâtisseries que ce dernier vient de confectionner. Le Marius côtoie le Lupin sur l'étal de la boulangerie Le Prieuré au centre de Reuilly !





La presse locale, faisant écho aux événements, ne manque pas non plus de déformer l'image de l'anarchiste. « *Arsène Lupin s'est suicidé dans l'Indre* » titre *La Nouvelle République du Centre Ouest* en 1987[2050]. Ce journal, comme d'autres d'ailleurs, revient fréquemment sur Alexandre Jacob. Déjà, le 14 février 1981, cette feuille donnait un article consacé au « *cambrioleur anarchiste* »[2051]. Il suffit alors d'accoler le qualificatif de gentleman et le lecteur peut glisser vers le héros de Maurice Leblanc. Le pas est d'ailleurs franchi le 19 août 1990 : ce jour, Jacob devient « *L'Arsène Lupin reuillois* »[2052]. Si le sous-titre de cet article se veut plus prudent, il véhicule pourtant de la même manière la même idée :

> « *Marius Jacob, Arsène Lupin … la légende les associe. Grand aventurier, Jacob, gentleman cambrioleur, repose en paix à Reuilly* »[2053].



Claude Nerrand 2004

Les six papiers que donne Claude Nerrand en 1993[2054], pour faire de la publicité à son exposition, n'évoquent pas le gentleman cambrioleur. Pourtant, la série se clôt sur « *La fin*

[2050] Archives Amary.
[2051] *La Nouvelle République du Centre Ouest*, 14 février 1981.
[2052] *La Nouvelle République du Centre Ouest*, 19 août 1990.
[2053] *La Nouvelle République du Centre Ouest*, 19 août 1990.
[2054] Nerrand Claude, *La Nouvelle République du Centre Ouest*, 4 juin 1993 : « *A la découverte de Marius Jacob* », 9 juin 1993 : « *Le marin découvre le monde libertaire* », 12 juin 1993 : « *L'époque des Travailleurs de la*

d'un aventurier ». *La Nouvelle République du Centre Ouest* ne consacre que trois petits entre-filets, le 20 octobre 2004, à la seconde exposition organisée par le militaire en retraite[2055]. *Le Berry Républicain* couvre lui largement l'événement mais indique qu'«*Arsène Lupin termina sa vie dans le Berry* »[2056]. L'article précise également que « *Jacob n'avait pas sa classe* ». Ici, la réalité s'efface devant un imaginaire considéré plus sympathique parce que non réel. Plus prudent et moins désobligeant pour l'anarchiste, *La Marseillaise du Berry* aborde « *Marius Jacob, 50 ans après* »[2057]. Régulièrement la presse régionale édifie donc son lectorat sur la vie d'Alexandre Jacob à l'occasion d'événements locaux ou nationaux. Dans ce cas, le fait national vient au service du local. *Le Berry Républicain* consacre par exemple un article à « *Arsène Lupin … de Reuilly* »[2058] trois jours avant la diffusion, le 21 janvier 1998, sur la chaîne de télévision *France 2*, de l'émission de Jean-Luc Delarue « *Ca se discute* » dont le thème « *Les voleurs et les volés* »autorise une nouvelle évocation d'Alexandre Jacob. Dans *L'Echo du Berry*, un peu moins d'un an après, Boris Paul feint de poser la question d'un mythe entourant un personnage qu'il qualifie désobligeamment de « *vaurien* », non sans avoir accolé le terme de voleur à celui d'anarchiste[2059]. Les revues régionalistes et culturelles ne manquent pas non plus de s'accaparer ce mythe rattachant Jacob à Lupin, argument commercial et touristique évident. A l'automne 1987, la revue *Berry* s'empare de « *La vie de Marius Jacob, le véritable Arsène Lupin* »[2060]. Le même principe d'accroche prévaut pour le numéro 66 de *La Bouinotte* en 1998 qui accorde cinq pages (format A4) à Jean-Marc Desloges pour conter « *l'histoire édifiante de celui qui inspira le personnage d'Arsène Lupin* »[2061]. A vrai dire, si aujourd'hui la commune de Reuilly peut avancer un argument touristique, elle n'est pourtant pas à l'origine de la construction de ce mythe que l'on retrouve aussi, mais dans une moindre mesure, dans les milieux libertaires actuels. Car le souvenir d'Alexandre Jacob est d'abord passé par le prisme de l'écrit.

B) Construction d'un mythe

1) Un personnage de roman médiatisé

Si Alain Sergent demeure le premier biographe de l' « *anarchiste de la Belle Epoque* », il est également l'initiateur du mythe faisant d'Alexandre Jacob l'inspirateur de Maurice Leblanc. Bien sûr, avant lui, le commandant Michel mentionne déjà la douteuse comparaison dans le magazine *Confessions*. L'agent de l'Administration Pénitentiaire décrit ainsi Jacob comme « *une figure digne d'entrer dans la légende* »[2062]. Attiré par les personnages hors norme, Alain Sergent dresse lui le portrait en 206 pages d'un homme qui, sous couvert d'anar-

---

Nuit », 19 juin 1993 : « *Le matricule 34777 pendant 19 ans* », 21 juin 1993 : « *La hâte de découvrir l'enfer puis de fuir* », 25 juin 1993 : « *La fin d'un aventurier* ».

[2055] Dans la rubrique « *Les héros du vignoble* », le journaliste Guy Ducarteron rappelle des vols effectués en province (« *Déjà la décentralisation* ») avant d'évoquer le suicide de l'anarchiste (« *Sacré Marius* »). Mais en premier lieu, il fait remarquer à l'attention de ses lecteurs que la plaque portant le nom de l'impasse Marius Jacob comporte par inadvertance deux lettres de trop (RE) et que personne ne peut en expliquer la présence (« *C'est une erreur* »).

[2056] Paul Boris, article « *Le bandit anar de Reuilly* » dans *Le Berry Républicain*, 7 novembre 2004.

[2057] Besson Daniel, article « *Marius Jacob, cinquante ans plus tard* » dans *La Marseillaise*, 4 novembre 2004.

[2058] Geoffroy Martine, article « *Arsène Lupin … de Reuilly* » dans *Le Berry Républicain*, 18 janvier 1998.

[2059] Paul Boris, article « *Mythe : Marius Jacob. Et si Arsène Lupin n'était qu'un vaurien ?* » dans *L'Echo du Berry*, 3 décembre 1998.

[2060] Carmaux Claude, article « *De Marseille au Berry : la vie de Marius Jacob, le véritable Arsène Lupin* » dans *Berry*, automne 1987, p.2-11.

[2061] Desloges Jean-Marc, article « *Alexandre Jacob, anarchiste cambrioleur* » dans *La Bouinotte*, n°66, hiver 1998, p.17-21.

[2062] Commandant Michel, article « *Mes bagnards* », dans *Confessions*, 15 avril 1937.

chisme, connaît une vie des plus extraordinaires. Même épris de lettres et de philosophie, Jacob reste un aventurier chez Sergent. L'image du bandit, celle du bagnard priment sur celle du militant et plus encore sur celle d'un théoricien de l'illégalisme. Le spécialiste de droit pénal n'est envisagé que comme une surprenante anomalie dans le monde réprouvé des forçats de la Guyane. La vie de Jacob constitue un filon littéraire pour Sergent qui, en 1963, écrit conjointement avec Gilbert Guilleminault « *L'épopée de la révolte* »[2063] sur la période dite « *héroïque* » de l'anarchie[2064]. C'est encore avec ce dernier, collaborateur comme lui pendant la Deuxième Guerre mondiale, qu'il donne un an plus tard un article au titre évocateur pour le numéro 213 du magazine de vulgarisation historique *Historia* : « *L'homme qui servit de modèle à Arsène Lupin* »[2065]. Le papier reprend dans ses grandes lignes la première partie de la biographie de Jacob, c'est-à-dire la période des Travailleurs de la Nuit et le procès d'Amiens. Mais l'article insiste en introduction sur une troublante concordance de temps : la naissance d'Arsène Lupin, au mois de juillet 1905, survient peu après la condamnation de Jacob[2066]. A partir de là les allusions à l'anarchiste abondent le plus souvent dans le même sens : celui du héros de roman.

Comme sa consoeur de province, la presse nationale utilise de temps à autre le nom d'Alexandre Jacob à l'occasion d'évènements locaux ou nationaux. A l'automne 1989, le magazine *Femme Actuelle* profite de la diffusion sur la chaîne de télévision *FR3* d'une nouvelle série d'épisodes d'Arsène Lupin[2067] pour consacrer une double page à Alexandre Jacob. L'article est écrit par Roland Hénault[2068] qui nous a confié en 2001 ne pas avoir supporté le titre donné par la rédaction du journal : « *Arsène Lupin existait : il s'appelait Marius Jacob* »[2069]. Durant l'été 1995, *L'Humanité-Dimanche* entame une série estivale sur « *les faits divers qui ont marqué le passage au XXe siècle* ». Le numéro 279 de ce journal s'arrête sur le cas d'Alexandre Jacob. Mais l'organe du Parti Communiste omet (par inadvertance ?) de le présenter comme anarchiste, lui préférant le costume du « *gentleman cambrioleur, le plus grand des voleurs* »[2070].

La mode est à la recherche dans le passé de modèles universels pour le présent et les « générations à venir », argument publicitaire facile qui pousse le lecteur à acheter parce qu'il a entendu (ou lu) les propos de tel ou tel auteur, de tel ou tel journaliste, de tel ou tel romancier soulignant l'extrême actualité et l'universalité des propos de tel ou tel personnage. Ce siècle avait, par exemple, deux ans lorsque, pour le bicentenaire de sa naissance, Victor Hugo fut

[2063] Voir Bibliographie et II) C) 1) *b) Un collaborateur reconverti dans l'écriture*.
[2064] Sergent Alain, op. cit., p.10.
[2065] Sergent Alain et Guilleminault Gilbert, article « *L'homme qui servit de modèle à Arsène Lupin* » dans *Historia*, n°213, août 1964, p.248-258.
[2066] Sergent Alain et Guilleminault Gilbert, op. cit., p.248 : « *C'est ainsi que dans Je Sais Tout de juin 1905, Maurice Leblanc présentait pour la première fois son nouveau personnage, « Arsène Lupin, gentleman cambrioleur ». Ce héros qui allait faire une prodigieuse carrière romanesque, tout le monde, en 1905, connaissait son modèle. Trois mois plus tôt, il avait comparu aux assises d'Amiens. C'était le chef des Travailleurs de la Nuit, Alexandre Marius Jacob* ».
[2067] Après avoir été interprété par les acteurs Robert Lamoureux, Jean-Claude Brialy et surtout Georges Descrières, c'est alors à François Dunoyer d'incarner le héros de Maurice Leblanc.
[2068] Hénault Roland, article « *Arsène Lupin existait : il s'appelait Marius Jacob* » dans *Femme Actuelle*, n°259, semaine du 11 au 17 septembre 1989.
[2069] Lettre de Roland Hénault, 5 mai 2001 : « *Ayant à faire un article alimentaire pour Femme Actuelle, vers 1987, (il est paru complètement bidouillé, j'ai arrêté les frais…) j'ai rencontré un voisin de Marius Jacob* ».
[2070] Garde Serge, article « *Gentleman cambrioleur, le plus grand des voleurs* », dans *Humanité Dimanche*, n°279, semaine du 20 au 27 juillet 1995.

de nombreuses fois qualifié de moderne, d'actuel, d'exemple à suivre. Il y a pléthore de cas similaires. A l'automne 2001, l'animateur de la radio de service public *France Inter*, Albert Algoud[2071], invitait pour son émission l'ancien représentant des forces de l'ordre, Eric Yung, pour la sortie de son livre « *Du cambriolage considéré comme l'un des beaux arts* »[2072]. Il s'agit d'un florilège de textes et d'anecdotes mettant en exergue cet acte criminel. Et Albert Algoud de souligner pendant la discussion avec l'auteur son admiration devant « *le Grand Marius Jacob* ». Relevons que, à l'époque où Jacob se prénomme Marius, il a depuis longtemps laissé de coté ses velléités illégalistes. Rappelons encore que le prénom Marius revenait moins cher à faire inscrire sur son barnum de forain que celui d'Alexandre. La mode est aussi aux commémorations. Ainsi à l'approche du centenaire de la naissance d'Arsène Lupin, la maison d'édition Omnibus sort en trois volumes l'intégrale des aventures du gentleman cambrioleur[2073]. Dans le même temps, le réalisateur Jean-Paul Salomé fait un film condensant quelques-uns des romans de Leblanc[2074]. L'acteur Romain Durys incarne Lupin et la britannique Kristin Scott Thomas joue le rôle de l'alter ego du voleur, la machiavélique comtesse de Cagliostro. La presse se fait l'écho publicitaire de la sortie de ce film. Paul Valtère d'*Ici Paris*, rappelle alors à son lectorat édifié « *L'incroyable histoire du vrai gentleman cambrioleur* »[2075]. Force est encore de constater qu'Alexandre Jacob ne constitue qu'un faire-valoir et n'apparaît toujours que comme un aventurier dans les articles le mentionnant.

C'est encore et toujours l'allusion à Arsène Lupin qui prévaut aussi dans les magazines de vulgarisation historique. En novembre 1965, Raymond Lindon met l'anarchiste Jacob aux cotés de Mandrin et de Cartouche pour narrer « *les ancêtres d'Arsène Lupin* »dans *Le Miroir de l'Histoire*[2076]. Spécialiste de l'histoire de la police, Jean-Marc Berlière évoque en novembre 1989 dans le magazine *L'Histoire* « *Alexandre Jacob gentleman cambrioleur* »[2077]. Cinq ans plus tard, sous la plume de Xavier Chenesseau dans la revue *Les Dessous de l'Histoire*[2078], le gentleman cambrioleur revient « *directement inspirée de la vie mouvementée d'Alexandre Jacob* ». La presse écrite a ainsi largement contribué à véhiculer une image déformée d'Alexandre Jacob. Elle n'est pas le seul support médiatique à s'être emparé d'un personnage qui a peu à peu investi le champ culturel. *La Nouvelle République du Centre Ouest* peut de la sorte le 11 avril 1978 se faire l'écho du spectacle musical donné à l'occasion du festival Le Printemps de Bourges. Cette comédie musicale, imaginée par Alain Meilland,

---

[2071] L'émission « *Et la partie continue* » était diffusée de 18 à 20 heures. Depuis 2003, Albert Algoud travaille pour la chaîne privée RTL2.

[2072] Le livre est paru au Cherche Midi éditeur. Le passage sur Alexandre Jacob s'inspire largement du livre de Bernard Thomas. Le 12 juillet 2002, Eric Young a répondu par mail à notre demande de renseignements. Il s'agissait de savoir pour nous ses motivations quant au personnage d'Alexandre Jacob. Son propos est relativement éclairant car à aucun moment il n'est fait question de l'anarchisme du cambrioleur : « *Alors Marius Alexandre Jacob ! Un beau personnage, n'est-ce pas ? Je me suis intéressé à lui, pour ne rien vous cacher un peu par hasard. C'était il y a, je crois, deux ou trois ans. Je préparais une série d'émissions pour France Inter sur le thème des hors-la-loi. (…) C'est dans ce cadre que Didier Daenincks me souffla le nom de Jacob en me disant qu'il s'agissait d'un être qui ne manquerait pas de m'intéresser* ».

[2073] Les trois volumes portent le titre suivant : « *Les aventures extraordinaires d'Arsène Lupin* ».

[2074] Le scénario du film reprend entre autres « *Les aventures d'Arsène Lupin* », « *L'aiguille creuse* », « *Le bouchon de cristal* », « *La comtesse de Cagliostro* ».

[2075] Valtère Paul, article « *L'incroyable histoire du vrai gentleman cambrioleur* » dans *Ici Paris*, n°3094, semaine du 19 au 25 octobre 2004.

[2076] Lindon Raymond, article « *Les ancêtres d'Arsène Lupin* » dans *Miroir de l'Histoire*, novembre 1965.

[2077] Berlière Jean-Marc, article « Alexandre Jacob, gentleman cambrioleur » dans L'HISTOIRE, N°127, p.18 à 24, novembre 1989.

[2078] Chenessau Xavier, article « *Le gentleman cambrioleur Arsène Lupin*» dans *Les Dessous de l'Histoire*, n°16, 1994.

Maurice Frot et Paul Castanier, est centrée sur deux personnages par nous bien connus : Alexandre Jacob et Arsène Lupin. Cinq ans plus tard, le scénariste Etienne Serval écrit à Robert Passas pour lui faire part de son projet de téléfilm. Il a obtenu ses coordonnées par le biais de May Picqueray. Mais la chaîne de télévision *TF1* rejette un sujet estimé « *merveilleux … mais trop cher* »[2079]. Du héros de roman nous sommes donc passé au personnage de fiction. Il est vrai que la vie d'Alexandre Jacob autorise la multiplication des scénarios, des histoires à rebondissements ; permet de tourner dans de multiples décors ; accroît de manière conséquente le nombre de personnages secondaires. Mais, pour cette raison, la mise en oeuvre d'un projet de cette ampleur suppose des fonds considérables. C'est ce qui explique en partie qu'il faille attendre la sortie de la deuxième biographie de Bernard Thomas en 1998 pour entrevoir Alexandre Jacob sur les écrans de télévision. Encore ne s'agit-il pour l'instant que d'émission, de reportage, ou encore de document-fiction. Mais, comme pour la presse écrite, l'anarchiste constitue le plus souvent qu'un faire-valoir, un support facile. C'est le cas notamment de l'émission *Ca se Discute* de Jean-Luc Delarue au début de l'année 1998 et ayant pour titre « *Voleurs et volés* ». Claude Nerrand et Pierre Valentin Berthier, tous deux inviter à participer, nous ont déclaré ne pas avoir été dupes des intentions médiatiques de l'animateur ainsi que du caractère exhibitionniste et théâtral de l'émission[2080]. Cette année là encore, à l'automne 1998, la télévision suisse romande consacre une heure de son antenne pour évoquer la vie d'Alexandre Jacob. Il conviendrait d'écrire plutôt « *les vies* » puisque l'émission *Zig-Zag Café* donne la parole à Bernard Thomas venu faire la promotion de la réédition de sa biographie : *Les vies d'Alexandre Jacob*[2081]. Malgré la présence de Josette Duc, qu'il rencontre pour la première fois, le journaliste au *Canard Enchaîné* monopolise la parole pour vendre son ouvrage et se mettre en valeur[2082]. Alexandre Jacob apparaît encore lors d'une soirée télévisée à thème diffusée le 19 octobre 2003 sur la chaîne de télévision franco-allemande *Arte*. Le téléspectateur est alors initié à l'histoire d'Arsène Lupin mais, contrairement à ce qui a pu être précédemment dit ou écrit, le rapprochement avec Alexandre Jacob est cette fois-ci nié par l'entremise de Monsieur Dominique Kalifa. L'historien replace en effet l'anarchiste et le héros littéraire dans le contexte supposé d'insécurité à la fin du XIXe siècle. Nous avons été contacté au mois d'août de cette année par Melle Christine Bouteiller, réalisatrice, pour figurer dans le reportage qu'elle effectuait à l'époque sur l'anarchiste. La jeune femme travaille sur une série de sept émissions, d'environ 25 minutes chacune, commandée par la chaîne de télévision satellite *Toute L'Histoire* à l'occasion des fêtes de Noël. Chaque émission traite d'un des grands faits divers marquant une supposée Belle Epoque. Il revient à l'historien Jean-Marc Berlière d'opérer un choix forcément subjectif. Ce dernier apporte de fait sa caution scientifique à l'évocation du crime de Soleilland ou encore de ceux de Le Vacher. Il intervient aussi pour l'émission consacrée à Alexandre Jacob et, dans ce cadre, relate les exploits de l'anarchiste jusqu'à son envoi au bagne. Si le contrôleur général de la police, Charles Diaz, affirme une filiation entre un homme, considéré comme un exceptionnel bandit (mais « *sans classe* »), et le personnage inventé par Maurice Leblanc, notre intervention vise à sortir Alexandre Jacob du cadre réducteur du droit commun pour le replacer dans le contexte plus politique de l'anarchie.

[2079] Archives Amary, lettre d'Etienne Serval à Robert Passas, 22 septembre 1983.
[2080] Interview de Claude Nerrand, 3 avril 2001 ; interview de Pierre Valentin Berthier 14 février 2001.
[2081] Voir la partie suivante *2) Bernard Thomas versus William Caruchet*.
[2082] Il est toutefois intéressant de relever que, sur le plateau de télévision, le journaliste au *Canard Enchaîné* s'exprime avec en toile de fond la première de couverture des *Ecrits* d'Alexandre Jacob. Nous ignorons s'il s'agit de malice de la part du réalisateur dans la mesure ou Bernard Thomas entretient avec l'équipe de *L'Insomniaque* qui a publié lesdits *Ecrits* des relations plus que houleuses (voir *3) L'anarchiste redécouvert*).

Le 30 janvier 2005, la chaîne de télévision de service public, *France 2*, diffuse pour la première fois le téléfilm de Thierry Binisti : « *Les amants du bagne* » s'inspire librement des vies d'Albert Londres et d'Eugène Dieudonné, respectivement campés par les comédiens Antoine de Caunes et Laurent Malet. Alexandre Jacob n'apparaît pas dans cette fiction d'environ deux heures. Mais ce sont bien ses paroles et celles de son compagnon Jules Clarenson que l'on peut entendre à deux reprises. Le téléfilm commence par une vue du cachot où est enfermé l'anarchiste Camille Desfeuilles. Réveillé par la brutalité d'un surveillant militaire, cet homme que l'on peut assimiler à celui « *qui s'évada* », clame hautement les paroles de la chanson « *La cellule* » de Clarenson[2083]. Dans un autre scène du téléfilm, Albert Londres rencontre la femme de Desfeuilles qui lui explique en une phrase les raisons politiques des actes délictueux de son mari[2084] : « *Le droit de vivre ne se mendie pas* ». Nous ignorons pourquoi le réalisateur de cette fiction n'a pas donné l'intégralité de la réplique d'Alexandre Jacob. Il est vrai qu'à une heure de grande écoute, rajouter « *il se prend* » devient une justification politique, prosélyte et probablement « mal venue » du vol. Peut-être y a-t-il aussi autocensure de la part de Monsieur Binisti[2085] ? Il n'en demeure pas moins que cette production bénéficie d'un gros financement autorisant le tournage de scènes en Guyane. La question des moyens parait une fois de plus déterminante pour qui veut adapter une fiction, réaliser un reportage sur Alexandre Jacob. C'est cette raison qui pousse le cinéaste Hubert Brunou de Paris à abandonner en 2005 son projet de documentaire sur Jacob alors que, depuis plus de deux ans, il multipliait les prises de vue et les interviews[2086]. C'est encore ce motif qui justifie la lenteur de réalisation du reportage amateur de Laurent Termignon et Thomas Turner qui, en avril 2005, nous ont confié leur détermination et leur façon de travailler. Elles rejoignent notre propos en ce sens qu' « *au-delà du fabuleux technicien du vol, il y a un homme de réflexion et un théoricien dérangeant de la reprise individuelle* »[2087]. En donnant cette orientation à leur

---

[2083] Jules Clarenson : « *La Cellule* » :
« *De quels cerveaux féroces*
Affolés par la rage,
De quels esprits sadiques,
Affreux, dénaturés,
Naquit l'intention
Terrible de la cage,
Où l'homme enferme l'homme
Et le tient emmuré ? ».

[2084] Dans le téléfilm, l'anarchiste Desfeuilles est condamné au bagne pour avoir jeté un produit incendiaire contre une préfecture. Nous nous éloignons donc volontairement dans ce cas du personnage de Dieudonné.

[2085] Contacté par téléphone, Monsieur Binisti nous a déclaré n'avoir pu pour des raisons techniques signaler l'origine des dialogues de ses personnages. Toujours est-il que le générique de fin mentionne Lucienne Boyer interprétant la chanson d'Albert Londres « *Le Loire* ». Ce fait nous parait quelque peu contradictoire avec le propos avancé par le réalisateur.

[2086] Nous avons rencontré Hubert Brunou à l'occasion de l'inauguration de l'impasse Marius Jacob à Reuilly en octobre 2004.

[2087] Lettre de Laurent Termignon et de Thomas Turner, 25 avril 2005 : « *De l'intérêt d'un documentaire sur Alexandre Marius Jacob. C'est le témoignage essentiel que Marius Jacob amène sur le bagne et le rôle non moins essentiel qu'il y joue, nous a poussé à nous intéresser à lui. Mais après la lecture « des écrits de Marius Jacob » (ed. l'Insommiaque 1998/2004), particulièrement sa déclaration au procès d'Amiens « pourquoi j'ai cambriolé » ou encore « souvenir d'un révolté », apparaît autre chose qu'un personnage de fait divers : un véritable acteur politique de son temps. Cet aspect, sous-estimé jusqu'à l'heure par ses biographes méritait une mise en lumière. En effet, au-delà du fabuleux technicien du vol, il y a un homme de réflexion et un théoricien dérangeant de la reprise individuelle. La documentation disponible, en plus des témoignages de personnes l'ayant connu nous a conforté dans cette analyse. Il nous a donc paru important de donner cette orientation au documentaire : le sujet est beaucoup plus brûlant qu'il n'y paraît. Le format choisi, compilation d'images d'archives, recueil d'interviews et de témoignages, vient donc éclairer plus précisément l'importance de son engage-*

documentaire filmé en vidéo numérique, ces deux auteurs se placent dans la même logique que Romain Louvel qui, en 2002, publie sur Internet des extraits de la bande dessinée qu'il n'arrive pas à faire sortir d'une autre manière. Son travail narre l'arrestation d'Alexandre Jacob en 1903. Dessinateur de profession, cet auteur imagine depuis 1999, c'est-à-dire depuis qu'il a lu les « *Souvenirs d'un révolté* » ; « *retranscrire par l'image un témoignage qui rappelle à notre époque des préoccupations majeures d'ordre social et humain* »[2088]. Dans ces deux cas, nous nous éloignons quelque peu de l'image du héros de roman entrevue jusqu'ici. Or cet aspect de la vie d'Alexandre Jacob, l'aventure, se retrouve dans une autre bande dessinée. Sept ans avant Romain Louvel, les dessinateurs Lacaf et Moriquand intègrent Alexandre Jacob dans le quatrième tome de leur série « *Pêcheurs d'étoile* » parue chez *Glénat* en 1992. Dans « *26 rue de la Martinière* »[2089], Alexandre Jacob n'est certes pas Arsène Lupin mais il revêt les habits du voleur joyeux et audacieux qui se joue avec une malice extrême des pièges tendus par la police. L'anarchisme est bien présent. Seulement les auteurs l'interprètent comme une justification facile des cambriolages et de l'association de malfaiteurs formée sur Marseille[2090]. C'est encore ce genre de commentaires que l'on retrouve au mois de juin 2005 lors de l'émission radiophonique « *Questions pour l'Histoire* », diffusée sur *France Inter*. Ses animateurs (Henri Amouroux, Jean Favier et jean Tullard) évoquent ainsi « *le temps où les anarchistes inspiraient les aventures d'Arsène Lupin et des Pieds Nickelés* ». Nous pouvons aisément deviner dans quel sens est traité la vie d'Alexandre Jacob. Il n'y a pas lieu dès lors de s'étonner des nombreuses approximations biographiques, des erreurs de dates, voire des propos apocryphes dans une émission d'environ 30 minutes où s'entremêlent saynètes et commentaires de spécialistes, ou estimés tels.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, Alain Sergent ne constitue pas forcément la référence principale et « obligée » de l'ensemble de ces articles, de ces émissions, de ces fictions télévisées, de ces bandes dessinées. L'ouvrage, qui connaît un certain succès à sa sortie, est désormais quasiment introuvable, même sur les sites Internet de vente de livres d'occasion[2091]. Il vient tout juste d'être réédité par les *Editions Libertaires* basées sur Saint Georges d'Oléron, en Charente Maritime. C'est alors aux deux autres ouvrages de servir de certificat d'authenticité, de preuve, de vérité historique pour qui veut produire une oeuvre sur l'anarchiste. Les deux livres du journaliste Bernard Thomas et celui de l'avocat niçois William Caruchet reprennent pourtant largement les informations données à Sergent par Jacob. Et même s'ils s'appuient entre autre sur une lecture de la presse de l'époque, ils n'en demeurent pas moins tous deux sujets à critique.

---

ment, longtemps étouffé par le rocambolesque de sa vie. En ce sens, nous avons rencontré une grande collaboration, qu'il nous est nécessaire de signaler ici, parmi les gens qui l'avaient rencontré ou qui ont travaillé sur le sujet… Ce fut aussi l'occasion de découvrir que la polémique qu'engendre cette révélation des théories de Jacob, en font un sujet bien d'actualité ».

[2088] http://herel.free.fr/

[2089] Moriquand et Lacaf, « *Les pêcheurs d'étoiles* » tome 4 : « *26 rue de la Martinière* », Glénat, 1992.

[2090] Le scénario intègre néanmoins des épisodes réels de la vie d'Alexandre Jacob comme par exemple le vol au Mont de piété de Marseille (31 mars 1899) ou encore la tenue d'une quincaillerie. Notons alors que ce magasin se trouverait d'après Alain Sergent à Montpellier et non à Marseille. Il faut aussi retenir le fait que la bande des Travailleurs de la Nuit est constituée à Sète et qu'à Marseille, elle n'existe donc pas.

[2091] Nous avons mis environ deux ans avant de pouvoir en acquérir un exemplaire.

2) Bernard Thomas versus William Caruchet

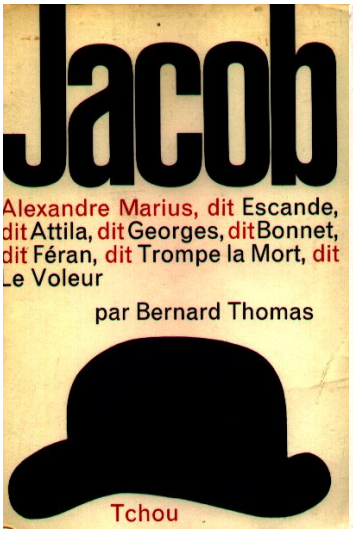

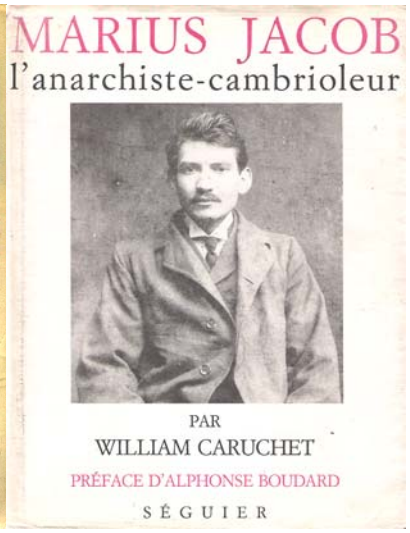

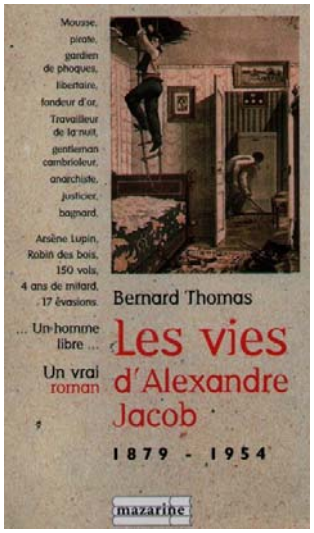

A la lecture de *L'Aurore* en 1970, nous pourrions croire à une nouvelle perception d'Alexandre Jacob dans la biographie que vient d'écrire Barnard Thomas. Il n'en est rien. Et si « *Arsène Lupin préparait le Grand Soir* »[2092], le héros littéraire au pire, l'aventurier au mieux supplante encore une fois l'anarchiste. Ici, dans cet article, l'absence de travail sur les sources autorise la supputation. L'imagination du romancier (qu'il se nomme Thomas ou Caruchet) prend le pas quitte à déformer la réalité, à la remodeler pour mieux faire valoir les aspects extraordinaires de la surprenante, de la singulière et édifiante vie d'Alexandre Jacob. Mais de l'anarchiste, on ne retient de la sorte que l'homme d'action et sa descente aux enfers. Le processus d'inversion fonctionne de telle manière que les épisodes logiquement sujets à caution dans les deux biographies de Jacob, parce que sans preuve, c'est-à-dire sans source, deviennent réels et rejoignent ceux qui ont laissé une trace dans les services d'archives. Alain Sergent, lui aussi, a déformé, a arrangé la réalité : le cambriolage avorté de l'église Saint Jacques de Compostelle[2093], l'évasion de Joseph Ferrand à la suite du meurtre du forçat Vinci par le surveillant Bonal[2094], la perquisition des maquisards chez le vieux Marius qui s'y connaît en bandits[2095]. Dans tous ces « épisodes » transparaît une image particulière de l'anarchiste. Seu-lement le biographe collaborateur tient une source de premier ordre : Alexandre Jacob racon-te, Alain Sergent écrit. Mais il n'a pas produit la fin de l'histoire, laissant de fait le champ li-bre à de potentiels continuateurs d'une oeuvre, à de possibles sectateurs d'un personnage presque lupinien.

Bernard Thomas est assurément celui qui poursuit le plus fidèlement le travail entrepris par Sergent. Il s'agit même pour le journaliste qu'il est, d'un orgueil suprême que celui de prendre la suite du premier narrateur en 1970. Pour Bernard Thomas, l'appui de Sergent, son approbation, ses critiques bien au-delà du positif légitiment l'existence d'une seconde biographie « *présentant l'avantage de faire connaître Jacob aux jeunes générations d'après 68* »[2096]. Tel est le sens de l'avant-propos de la réédition, très peu remaniée en 1998, de ce second ouvrage sur Jacob. Bernard Thomas cite en effet une réflexion de Sergent reçue peu de

[2092] Archives Amary, article « *Arsène Lupin préparait le Grand Soir* » dans l'*Aurore*, 1970. L'article ne mentionne pas la date exacte.
[2093] Voir chapitre 1 III) C) *1) Vers l'Espagne*.
[2094] Voir chapitre 4 II) B) *2) Les Travailleurs de la Nuit au bagne*.
[2095] Voir II) B) *2) France 1939-1946*.
[2096] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.10.

temps après la parution de son premier ouvrage chez *Tchou* : « *Je ne peux que vous féliciter chaleureusement car vous avez hissé cette histoire à la hauteur d'une épopée* »[2097]. Force est alors de constater que là où Alain Sergent a commis une biographie, Bernard Thomas, lui, a opté pour le genre épique bien qu'il s'en défende. Ainsi a-t-il pu écrire à Jean-François Amary qui, en 1998, lui reprochait une version par trop romancée de la vie d'Alexandre Jacob :

> « *La minutie de mes recherches relève plutôt d'une thèse universitaire sans en avoir l'ennui : me le reprocherez-vous ? (…) je ne peux vous laisser écrire que mon livre est « très romancé ». Quand bien même, avec prudence, j'ai tâché de restituer quelques vides dans le magma des faits comme un paléontologue avec un squelette de plésiosaure. Ce qui était de mon devoir »*[2098].

Rappelons à ce propos que le métier de paléontologue présente de multiples différences avec celui d'historien, quand bien même serait-il un des ces ennuyeux universitaires chargés de redonner vie à des faits, des événements, oubliés ou restitués, à faire parler les mentalités d'une époque révolue. Sans quoi il est alors aisé de verser dans l'épopée. Pointons alors notre doigt dans n'importe quel dictionnaire[2099] sur le mot ci-dessus évoqué : « *Récit d'aventures héroïques accompagné de merveilleux* » ou encore : « *Conservant le plus souvent le souvenir d'un événement historique, mais transfiguré par la légende, l'épopée est la forme littéraire la plus capable de séduire l'imagination d'un peuple* ». Si la première de couverture du premier ouvrage de Bernard Thomas brille par sa sobriété[2100], il n'en est pas de même pour celle du second ouvrage. Elle offre en effet un titre pour le moins persuasif. L'acheteur potentiel ne peut que se décider favorablement en lisant <u>*Les vies d'Alexandre Jacob*</u> et en voyant un dessin extrait du *Petit Parisien*. Cette iconographie rappelle bien évidemment l'extraordinaire, le sensationnel, l'inimaginable cambriolage de la rue Quincampoix (6 octobre 1901). Le sous-titre doit finir de convaincre le lecteur s'il s'avère quelque peu soupçonneux à l'égard de l'achat qu'il va faire. Chaque expression de ce sous titre est placée l'une sous l'autre :

> « *Mousse, pirate, gardien de phoques, libertaire, fondeur d'or, travailleur de la nuit, gentleman cambrioleur, anarchiste, justicier, bagnard, Arsène Lupin, Robin des Bois, 150 vols, 4 ans de mitard, 17 évasions … un homme libre … Un vrai roman* »[2101].

Ce vrai roman, cette seconde épopée, publiée chez *Mazarine* en 1998, présente donc selon son auteur une version totalement remaniée de la vie d'Alexandre Jacob. Le titre du livre a certes été changé. Mais, en regardant de plus près, les 361 pages de cet ouvrage ne divergent pas fondamentalement des 370 précédentes. Quelques exemples suffisent. Bernard Thomas a adjoint à sa seconde version un avant-propos pour justifier l'intérêt d'une nouvelle narration présentée comme le résultat d'un travail laborieux (voir ci-dessus). Le chapitre 2 de la première version porte le titre suivant : « *Les 150 crimes de l'autre Arsène Lupin* »[2102] ! Vingt-huit ans plus tard, le même chapitre à la virgule près, s'intitule plus prosaïquement : « *Les Travailleurs de la Nuit* »[2103]. Le débat sur la corrélation avec Lupin a dû faire son effet depuis la publication des <u>*Ecrits*</u> chez *L'Insomniaque* en 1995. De la même manière et

[2097] Thomas Bernard, op. cit., p.9.
[2098] Archives Amary, lettre de Bernard Thomas à Jean-François Amary, 11 août 1998.
[2099] Ici il s'agit du Dictionnaire encyclopédique Larousse, édition de 1993
[2100] Le titre "*Jacob*" est écrit en gros ; il est suivi de l'inventaire (en plus petit) des pseudonymes utilisés par l'anarchiste. Un chapeau melon se situe dans la partie basse de la première de couverture.
[2101] Thomas Bernard, op. cit., première de couverture.
[2102] Thomas Bernard, <u>*Jacob*</u>, p.123-265.
[2103] Thomas Bernard, op. cit., p.123-255.

rectifiant une funeste et grossière erreur, « *Un quart de siècle à l'île du Diable* »[2104], soit la quatrième partie de la première biographie, devient par la suite : « *Un quart de siècle aux îles du Salut* »[2105]. L'allusion évidente à l'affaire Dreyfus, qu'Alexandre Jacob n'a pu chronologiquement rencontrer, disparaît donc. Nous ne pouvons dire en outre si l'historien amateur Bernard Thomas ignorait dans son premier livre que l'île du Diable était réservée aux seuls condamnés politiques, catégorie dont sont exclus les anarchistes en vertu des lois dites scélérates. Les libertaires vont sur les deux autres îles de l'archipel : Saint Joseph et la Royale.Il est alors intéressant de relever qu'Alexandre Jacob porte le matricule 34477 dans le premier livre. Cette facheuse méprise ne figure plus dans le second et Jacob retrouve ainsi son matricule exact, soit le n°34777. De toute évidence, Bernard Thomas a tenté de gommer les erreurs que l'on a pu lui signaler. A la fin du premier ouvrage, chapitré « *Le père tranquille* »[2106], le vieux Marius songe à mettre fin à ses jours. Mais, avant, il lui « *reste un désir à combler, une cérémonie d'adieu à la vie à accomplir. (…) Faire l'amour une dernière fois* »[2107]. La rencontre Marius Jacob-Josette Passas est ainsi le fruit de la volonté misogyne d'un seul : « *Malicieusement, il la tente, il l'appâte, il la ferre, il la tient* »[2108]. La description voyeuriste perdure dans une deuxième version plus proche de l'écrivaine anglaise Barbara Cartland et de ses romans à l'eau de rose. La rencontre entre les deux êtres relève ainsi du coup de foudre : « *Il est subjugué, elle aussi tombe bientôt sous le charme* »[2109]. Ou encore : « *C'est un séisme. (…) La fougue et la fraîcheur chantent trop fort en eux* »[2110]. Le changement que nous venons d'observer est certainement du à la réception dès 1970 d'une lettre de la jeune femme en question[2111].

Revenons à la vérité historique, si tant est qu'elle puisse exister, pour terminer ce court examen critique et historiographique. Comment peut-on affirmer « *restituer quelques vides* » tout en prônant la réalité des faits et en évitant « *l'ennui des recherches universitaires* » [2112] ? La fiction, nous dit Bernard Thomas, permet de résoudre le problème des sources. Nous ignorons par exemple l'histoire de l'union d'Alexandre Jacob avec Rose Roux pendant la période des cambriolages. Pour Bernard Thomas, les deux personnages font connaissance une première fois dans un bar louche de Marseille où se tient une réunion libertaire qui dégénère en bagarre généralisée. L'adolescent Jacob s'enivre alors du parfum d'une dame portant voilette, avant de s'évanouir assommé par une chaise qui vole[2113]. A sa sortie de prison, après avoir été condamné pour fabrication d'explosifs en 1897, Alexandre Jacob traîne dans les estaminets en compagnie d'Arthur Roques (le complice du vol au Mont de Piété de Marseille). « *Ce fut durant cette période que la femme à la voilette fit une nouvelle apparition un soir dans l'arrière-salle de la Brasserie du Midi à la fin d'une réunion*» [2114] . Bernard Thomas restitue ici de toute évidence un vide que nous ne sommes pas arrivé à combler à l'appui des différents rapports

[2104] Thomas Bernard, *Jacob*, p.267-347.
[2105] Thomas Bernard, op. cit., p.257-337.
[2106] Thomas Bernard, *Jacob* , p.349-370.
[2107] Thomas Bernard, *Jacob*, p.368.
[2108] Thomas Bernard, *Jacob*, p.368
[2109] Thomas Bernard, op. cit., p.357.
[2110] Thomas Bernard, op. cit., p.357-358
[2111] Archives Amary, lettre de Josette Passas à Bernard Thomas, sans date : « *J'ai lu votre livre sur Jacob et comme je suis cette « jeune femme » dont vous parlez à la fin, je suis déçue et regrette infiniment que vous n'ayez pas cherché à me contacter. (…) Ceux qui vous ont renseigné connaissaient donc si mal Marius pour n'avoir vu que le désir physique dans cette dernière rencontre. Il s'agissait de toute autre chose* ».
[2112] Archives Amary, lettre de Bernard Thomas à Jean-François Amary, 11 août 1998.
[2113] Thomas Bernard, op. cit., p.59 : "*Un tabouret s'abattit sur un crâne. Un trou se creusa au pied de l'estrade. (…) Alexandre l'aperçut alors, recroquevillée au premier rang, la main serrée sur un mouchoir de dentelle devant la bouche. Elle voulait fuir. Elle ne le pouvait pas. Le mur des combattants la repoussait. Il se jeta devant elle. (…) Il crut entendre un cri de rage ; c'était lui qui sombrait* ».
[2114] Thomas Bernard, op. cit., p.93.

de police rendant compte des dites réunions officieuses ou officielles des anarchistes. L'histoire d'amour entre le jeune anarchiste de dix-neuf ans et son aînée, prostituée au demeurant, peut alors commencer. Les archives ne mentionnent pas autant de détails[2115]. Le manque de documents imprègne particulièrement la vie d'Alexandre Jacob et ce problème des sources se pose avec une certaine acuité tant pour la période du bagne que pour celle précédant le transfert de Jacob en Guyane. Or, quand elles existent, les sources sont difficilement accessibles. La législation interdit de fait la consultation de certains dossiers en deçà d'une période de cent ans. Une dérogation à cette loi parait pourtant justifiée dans le cas d'Alexandre Jacob. Fils unique, il décède sans enfant ni parents proches en 1954. Aucune atteinte à la famille donc. Le dossier d'instruction du procès d'Amiens, fort d'un acte d'accu-sation de quelque 160 pages et regroupant environ 25000 pièces, devrait être consultable en 2005 s'il existait encore. Nous nous sommes pourtant adressés à de nombreux services d'archives ainsi qu'à différents ministères (Justice, Intérieur, Culture) et aucune trace dudit dossier ne fut repérée. En tout état de cause, il aurait du se trouver aux Archives Départementales de la Somme car les documents relatifs à procès doivent être versés aux archives du département où a été traitée l'affaire[2116]. Il convient donc de se ranger à la conclusion des recherches entreprises au début des années 1990 par les éditions *L'Insomniaque* : « *Les dossiers d'instruction et les rapports des débats avaient disparu* »[2117]. Il convient toutefois de signaler que Bernard Thomas, assure avoir eu entre les mains le dossier des bandits d'Abbeville d'une manière assez romanesque :

> *"Très vite, je me mis en quête de l'arme absolue : puisqu'il avait été jugé par les assises d'Amiens en 1905, il devait y avoir quelque part un dossier judiciaire. Les premières tentatives furent décourageantes : deux guerres avaient ravagé le nord de la France, déversant sur les villes les meurtrissures des bombes. Comment des paperasses avaient-elles survécu là où tout n'était que hachis et ruines ? Un homme m'écouta. Ce n'était pas du tout un militant libertaire mais un magistrat. (…) Les recherches durèrent des mois. (…) Un beau jour, enfin, il me téléphona. Les guerres de 14 et de 39, l'exode et les bombardements avaient fait des milliers de morts. Mais l'administration avait trouvé le moyen de déménager, avec d'autres, le dossier Jacob au fond d'un labyrinthe calcaire à Yvetot en Normandie. (…) J'ai entendu dire que ce dossier avait à jamais disparu parce qu'il avait été volé. La rumeur exagère"*[2118].

Pour un peu, nous ne serions plus très loin de « *L'aiguille creuse* » de Maurice Leblanc si l'on considère que Yvetot est un des lieux où l'on peut retrouver Arsène Lupin ! Mais, questionné par nos soins à ce sujet, le journaliste (et écrivain) n'a rien pu dire de plus que ce qu'il avait écrit en préface de sa deuxième version de la vie de Jacob. Il ne s'agit pas de nier les affirmations de Bernard Thomas mais de constater que, dans les deux versions de sa biographie, les renseignements qu'il peut donner sont à peu de choses près ceux que nous avons pu trouver tant aux Archives Départementales de la Somme qu'aux Archives et à la Bibliothèque Nationale ainsi qu'aux Archives contemporaines de Fontainebleau et dans les lettres qu'Alexandre Jacob écrivit à sa mère à partir de son transfert à la prison d'Orléans[2119]. Il n'en demeure pas moins que nous n'avons pu utiliser le dossier d'instruction du procès d'Amiens. Peut-être existe-t-il encore ? Peut-être a-t-il été caché dans les recoins d'un quelconque palais de justice de province, un peu comme les dossiers de la Cagoule retrouvés dans

[2115] A.P.P.P., EA/89 : dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits*".
[2116] Il existe bien une cote pour ce dossier d'instruction aux A.D. de la Somme mais ledit dossier est vide.
[2117] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.12.
[2118] Thomas Bernard, op. cit., p.10-11.
[2119] Voir Sources et bibliographie.

les toilettes du tribunal d'instance de Lesparre en Gironde à la Libération ?[2120] Il n'appartient pas à l'historien d'établir ce genre de supputations. Mais, en dépassant « *le cadre souvent répétitif du monde spectaculaire que se plaisent à narrer et à bâtir les journalistes* »[2121], nous pouvons nous fier aux compte-rendus de la presse de l'époque qui couvrit largement l'événement et donna de nombreux détails pour tenir son lecteur en haleine.

Le principe de l'absence, du manque de sources, les aspects lacunaires de celles-ci participent eux aussi à l'édification d'un personnage de roman dans la mesure où ils autorisent à « combler les vides », c'est-à-dire à laisser place à l'imaginaire. C'est de toute évidence ce que fait Bernard Thomas tout en restant le plus proche possible de la biographie écrite par Alain Sergent. Autrement dit, de l'anarchiste nous devons une fois de plus retenir ses exploits, ses vols, son audace, son bagne. En 1993, William Caruchet, avocat de profession, donne une interprétation similaire. Le livre est publié aux éditions *Seguier*. La préface de l'écrivain Alphonse Boudard doit créditer l'impression d'un « *ouvrage terriblement complet* »[2122]. Comme Bernard Thomas, l'auteur s'appuie essentiellement sur les écrits de Sergent mais, à la différence du journaliste, l'avocat a cherché à rencontreré des amis de Jacob. Si, comme Bernard Thomas, William Caruchet ne se rend pas à Reuilly pour prendre la mesure de l'homme, il s'entretient en revanche avec Robert Passas et lui subtilise au passage quelques lettres de l'anarchiste ainsi qu'une série de trois cartes postales évoquant le bagne[2123]. La similitude de l'écrit de William Caruchet avec celui de Bernard Thomas est telle que ce dernier engage des poursuites judiciaires pour plagiat. L'avocat niçois perd son procès. A vrai dire la polémique ne doit pas nous surprendre. C'est en effet la deuxième fois que les deux hommes produisent le même ouvrage à quelques pages près. En 1968, Bernard Thomas écrivait, toujours chez *Tchou*, une narration de Jules Bonnot et de ses bandits tragiques. Vingt-deux ans plus tard, William Caruchet reprend la même idée. Son livre, *Ils ont tué Bonnot*, est publié aux éditions *Calmann Lévy*. Avec Alexandre Jacob, nous pouvons aisément comprendre l'agacement du premier vis-à-vis du second, qualifié cinq ans après les faits, en compagnie de son éditeur Paul Morel des éditions Séguier, de « *couple d'escrocs plagiaires* »[2124]. Force est de reconnaître que, malgré de nombreuses divergences, une grande partie de l'œuvre de William Caruchet s'inspire directement de celle de Bernard Thomas. L'ouvrage de l'avocat commence par le vol au Mont de Piété de Marseille, celui du journaliste introduit le lecteur dans la vie d'Alexandre Jacob par l'effervescence du procès d'Amiens. Quelques exemples suffisent alors pour saisir la grande similitude entre les deux écrits.

[2120] Bourdrel Philippe, *La Cagoule*, p.324 : « *On avait en effet perdu les traces de l'énorme dossier de la Cagoule qui remplissait plusieurs armoires. Le Parquet général charge alors le juge Béteille qui est membre de la commission de la HauteCour de Justice de le récupérer. Selon les indications dont il dispose les archives qu'il avait patiemment constituées pendant deux années auraient été transportées en 1940 au tribunal de Lesparre en Gironde ; au mois de décembre 1944 il entreprend le voyage. (…) Mais l'imprévisible arrive … "La perquisition" est sur le point de se terminer lorsque Béteille apprend que la concierge du tribunal pourrait être au courant de quelque chose. On la fait quérir, elle parle. Une nuit de juin 1940, un groupe d'hommes mandatés par le ministère de la justice était arrivés avec un fort chargement devant le tribunal de Lesparre. Ils avaient longuement examiné les lieux et avaient finalement entreposé un tas de dossiers dans les toilettes du tribunal, non sans avoir confectionné une cloison en planches pour les dissimuler. Avant de partir, ils donnaient l'ordre à la concierge de ne révéler à personne la présence de ces documents. Le juge Béteille gagne l'endroit de la cachette présumée. Les renseignements de la concierge sont exacts* ».

[2121] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.12.

[2122] Caruchet William, op. cit., p.9.

[2123] Entretien avec Jeannine et Jean-François Amary, 20 août 2002.

[2124] Archives Amary, lettre de Bernard Thomas à Jean-François Amary, 11 août 1998.

Bernard Thomas : « *Lorsqu'il sortit de la prison Chaves, en avril 1898, il avait mûri. (…) S'il n'avait pas été révolté avant son séjour derrière les verrous, il le serait alors devenu* »[2125].

William Caruchet : « *Lorsqu'il sortit de la prison Chaves, en avril 1898, son anarchisme s'est encore affermi. C'est un homme d'expérience qui veut reprendre le combat* »[2126].

Bernard Thomas : « *Le lendemain, vêtu en charpentier, métamorphosé par une barbe, de l'argent en poche, muni de papier parfaitement en règle au nom de Jean Concorde, il se trouvait à Sète chez Sorel, l'ami de Casério* »[2127].

William Caruchet : « *Le lendemain, déguisé en charpentier, il prend le train pour Sète. Là, sous le nom de Jean Concorde, il est hébergé par le chef des libertaires de la ville Sorel. Ce Sorel fut l'ami de Santo Casério* »[2128].

Bernard Thomas : « *Au moment de le servir, le prévôt chargé de distribuer la soupe (…) se racle la gorge. Un énorme crachat aboutit dans la gamelle pleine. L'homme éclate de rire. (…) Alexandre serre les dents. (…) Les deux porteurs de soupe dépités par leur échec passèrent à la cellule voisine* »[2129].

William Caruchet : « *Un soir, au moment de la soupe, le prévôt crache dans sa gamelle. Jacob serre les dents. (…) Le même jeu recommence avec l'occupant de la cellule voisine* »[2130].

Bernard Thomas : « *Bonal, un surveillant créole, particulièrement sadique, veut faire ranger les transportés le long du bastingage. Il pleut. La mer est forte* »[2131].

William Caruchet : « *Bonal, un surveillant créole, connu pour son sadisme, veut faire ranger les forçats le long du bastingage. Il pleut. La mer est forte* »[2132].

Bernard Thomas : « *Quand les portes de la prison s'ouvrirent enfin devant lui, le 30 décembre 1928, il y a tout juste vingt-cinq ans, deux mois et huit jours qu'il n'a pas vu sa mère. (…) La mère et le fils s'embrassent simplement. (…) Rose est morte depuis cinq ans* »[2133].

William Caruchet : « *Vingt-cinq ans, deux mois et huit jours, soit un quart de siècle de captivité. Il a 49 ans. La mère et le fils s'étreignent. Rose, sa compagne, est morte depuis cinq ans* »[2134].

Comme le plagié, le plagieur s'autorise quelques infidélités avec la réalité des faits pour mieux accentuer le penchant romanesque de son récit. De fait, comme chez Bernard Thomas, la question du détail dans une vie aussi bien remplie que celle d'Alexandre Jacob peut donner lieu chez William Caruchet à de nombreux passages contestables. Nous avons vu

[2125] Thomas Bernard, op. cit., p.84.
[2126] Caruchet William, op. cit., p.66.
[2127] Thomas Bernard, op. cit., p.121-122.
[2128] Caruchet William, op. cit., p.77.
[2129] Thomas Bernard, op. cit., p.272.
[2130] Caruchet William, op. cit., p.188.
[2131] Thomas Bernard, op. cit., p.300.
[2132] Caruchet William, op. cit., p.210.
[2133] Thomas Bernard, op. cit., p.347.
[2134] Caruchet William, op. cit., p.304.

comment l'avocat invente littéralement une histoire familiale pour Alexandre Jacob[2135]. Son grand-père paternel devient même curé de la paroisse de Lauterbourg en Alsace, dans le Bas Rhin plus précisément. Il n'hésite pas non plus à inventer des cambriolages que nous ne retrouvons ni chez Bernard Thomas, ni chez Alain Sergent[2136]. Et encore moins dans les sources que nous avons consultées. A Paris, Georges Escande, alias Jacob, rencontrerait même Leon Bronstein, alias Trotski, en 1902[2137]. Les deux hommes vont disserter poésie baudelairienne sur la tombe du versificateur maudit au cimetière de Montmartre. L'anecdote parait peu probable. Trotski vient juste en 1902 d'arriver dans la capitale et, même doué pour la maîtrise des langues, il préfère certainement s'intégrer dans les milieux russes de la ville lumière plutôt que de s'acoquiner avec un tenant de anti-autoritarisme Les *Mémoires d'un révolutionnaire* de Victor Serge ne mentionnent rien à ce sujet. Le bagne d'Alexandre Jacob est aussi l'occasion pour cet auteur de faire voyager son lecteur et notre héros dans tous les lieux de la transportation guyanaise. William Caruchet fait ainsi d'Alexandre Jacob un nouveau Chéri Bibi, un autre Papillon. Les évasions de l'enfermé aux îles du Salut deviennent de la sorte d'autant plus édifiantes et rocambolesque que le manque de sources autorise toutes les affabulations. Et Jacob de se perdre « *dans la forêt vierge, (…) de tourner en rond. (…) Quinze jours à errer seul, sans soutien* »[2138]. L'évadé perpétuel se fait aussi prendre en Guyane hollandaise ou bien encore s'embourbe dans le fameux et funeste Banc des Français[2139]. Un des compagnon du matricule 34777 s'enlise dans la vase jusqu'au cou et meurt noyé par la marée montante. Là, William Caruchet ne plagie pas Bernard Thomas. Il reprend à son compte et remanie les souvenirs d'Eugène Dieudonné qu'Albert Londres narre dans « *L'homme qui s'évada* »[2140]. L'avocat niçois fait également de Jacob une espèce de saint laïc soulageant au bagne la souffrance de ses congénères et en particulier celle des transportés lépreux[2141]. Soulignons que les forçats lépreux sont parqués sur l'îlot Saint Louis du fleuve Maroni. Jacob, lui, demeure confiné durant toute sa détention aux îles du Salut, qu'il ne quitte qu'à l'occasion d'un passage devant le TMS à Saint Laurent du Maroni. Cette simple remarque démontre que William Caruchet eût pu éviter de grossières erreurs avec un tant soit peu de recherches sur la colonie pénitentiaire de Guyane[2142]. Le troisième biographe de Jacob ne s'embarrasse pas non plus du souci de la chronologie. Comme Bernard Thomas, il retranscrit l'erreur d'Alain Sergent en rendant Jacob à la vie libre le 30 décembre 1928. Mais alors pourquoi faire participer ce dernier à la campagne anarchiste de réhabilitation de Sacco et Vanzetti en compagnie de Louis Lecoin dès 1927[2143] ? A l'occasion d'un meeting, que nous pouvons supposer parisien, la foule salue Jacob « *d'une longue ovation avant d'entonner l'Internationale* »[2144]. Le même processus est observable avec le deuxième grand événement

[2135] Voir chapitre 1 I) B) *1) Généalogie familiale*.
[2136] Caruchet William, op. cit., p.119-121 : l'auteur imagine par exemple le cambriolage, le 16 octobre 1902, rue Jasmin, près du bois de Boulogne à Paris, du banquier Arsène Vidrac. Le vol s'effectuerait pendant une réception à laquelle participerait le préfet de police. Jacob s'introduirait dans la demeure par les toits, déguisé en terrassier. Le larcin lui rapporte 600000 francs ! De plus, dans la continuité de la construction d'un personnage lupinien, Caruchet écrit qu'Alexandre Jacob laisse chez le banquier un message dans la veine du héros de Maurice Leblanc : « *Attila vous remercie* ». Ce vol bien entendu nous parait plus que douteux dans la mesure où, s'il s'était réellement produit, il n'aurait pas manqué d'apparaître dans les colonnes d'une presse friande de ce genre de faits divers.
[2137] Caruchet William, op. cit., p.103.
[2138] Caruchet William, op. cit., p.250.
[2139] Caruchet William, op. cit., p.252.
[2140] Londres Albert, *L'homme qui s'évada*, chapitre VII « *L'enlisement de Venet* », p.235-239.
[2141] Caruchet William, op. cit., p.262-263.
[2142] Ou alors l'auteur de cette « biographie » joue sur l'inculture du béotien lecteur pour faire passer ce qui nous parait être plus que des approximations.
[2143] Caruchet William, op. cit., p.307.
[2144] Caruchet William, op. cit., p.308.

de l'histoire des anarchistes de l'entre-deux-guerres. Alexandre Jacob prendrait une part active dans la guerre d'Espagne au coté des républicains en lutte contre les insurgés franquistes. Nous avons vu comment la rigueur historique peut se gausser d'une rencontre Jacob – Durutti en 1937[2145].

Le personnage que construit William Caruchet rejoint en fin de compte celui croqué par Bernard Thomas ou bien encore celui retranscrit par Alain Sergent. Sous couvert d'anarchisme, Alexandre Jacob demeure un aventurier, le héros d' « *un vrai roman* ». Le rapprochement avec le personnage de Maurice Leblanc s'autorise de fait légitimement. En août 1993, Jean Contrucci fait la promotion du livre de William Caruchet dans les colonnes du journal *Le Provençal*. Il titre : « *Marius Jacob : le vrai Arsène Lupin* »[2146]. Cette vision largement déformée de l'anarchiste se retrouve aisément dans les milieux libertaires. Mais, depuis la publication des *Ecrits* d'Alexandre Jacob par la maison d'édition *L'Insomniaque* en 1995 le mythe Jacob se déforme à nouveau. Nous pouvons assister à une nouvelle recomposition de l'image, du souvenir d'Alexandre Jacob, certes plus proche de la réalité et à laquelle nous avons pris part depuis le début de nos recherches.

3) Un anarchiste redécouvert

Il serait faux d'affirmer que la mort d'Alexandre Jacob passe inaperçue dans le petit monde éclaté des libertaires de l'après-guerre. La seconde guerre mondiale et l'impact du communisme sur les masses ouvrières ont en effet considérablement réduit les effectifs d'un groupe miné par les dissensions. Il y a autant d'anarchies que d'anarchistes. De fait, si l'article « *Un homme* » publié dans *Le Canard Enchaîné* du 8 septembre 1954 rend un vibrant hommage à celui qui vient de se suicider, il n'en dresse pas moins, sous la plume anonyme d'Arsène ex-Lupin, le constat d'échec de l'illégalisme. L'auteur espère aussi en conclusion une renaissance de l'idéal libertaire et la reconnaissance par les siens du défunt anarchiste.

> « *Je ne demande à personne de saluer cette mémoire ni ce caractère. Pourtant, s'il se pouvait qu'apportée par une brise, une graine perdue profitât de l'automne pour fleurir en hâte la tombe fraîche, je dirais que la justice, c'est peut-être du vent, mais qu'il y a dans le vent quelque chose, un peu, d'une vraie justice* »[2147].

Dans son numéro 71, celui de septembre 1954, *Défense de l'homme* donne, nous l'avons vu, la parole à Pierre Valentin Berthier et Robert Passas[2148]. En octobre 1954, *Le Libertaire*, créé cinquante-neuf ans plus tôt par Louise Michel et Sébastien Faure, renaît sous la forme d'un mensuel. Si ce numéro 1 du *Monde Libertaire* ne donne qu'un entrefilet pour évoquer le décès du compagnon Jacob[2149], le numéro 2 en revanche confie à Alexis Danan le soin d'écrire un long article, sous la forme d'une oraison, afin de saluer la mémoire de l'ancien bagnard mais aussi celle du voleur illégaliste.

> « *La différence entre le Christ et Jacob était que le premier, tout occupé de son maître sans gendarme, ne daignait pas connaître César et ses publicains, tandis*

[2145] Caruchet William, op. cit., p.310.
[2146] Contrucci Jean, article « *Marius Jacob* » dans *Le Provençal*, 29 août 1993 : « *L'avocat niçois William Caruchet ressuscite l'étonnante figue de l'anarchiste cambrioleur né à Marseille qui redistribuait 10% de son butin à la cause et inspira Maurice Leblanc* ».
[2147] Article « *Un homme* » dans *Le Canard Enchaîné*, 8 septembre 1954.
[2148] Voir III) A) *1) Chronique d'une mort annoncée*.
[2149] Le Monde Libertaire, octobre 1954 : « *Notre camarade Alexandre Jacob est mort. Dans le prochain numéro Alexis Danan retracera son existence exemplaire* ».

que Jacob tenait pour un devoir de conscience et de dignité de faire voir, au reste sans illusion, qu'il n'était le dupe de personne et le complice encore moins. (…) Il aimait trop les hommes et les voyait trop injuriés. Notre ordre social lui était une offense personnelle. Il était trop lucide »[2150].

Que reste-t-il aujourd'hui de celui que le <u>*Dictionnaire biographique du Mouvement Ouvrier Français*</u> qualifie en 1972 de « *dernier des grands voleurs anarchistes* »[2151]. Force est de constater qu'avec le temps le souvenir de Jacob est passé par le prisme des biographies de Bernard Thomas et de William Caruchet. Il est à ce titre bien difficile d'entrevoir autre chose que le héros précédemment envisagé et son corollaire littéraire. Ainsi en 1998, Jean (nous ignorons l'identité de cet auteur) du groupe parisien Maurice Joyeux de la *Fédération Anarchiste* peut-il souligner dans les colonnes du *Monde Libertaire* que l' « *on doit à Bernard Thomas de nous raconter l'aventureuse et magnifique vie d'un de ces héros de l'anarchisme* »[2152]. Le processus visant à mythifier Alexandre Jacob a désormais fait son travail, sapant les bases théoriques, les principes idéologiques qui ont poussé ce militant à œuvrer dans l'illégalisme. Au mois de février 2001, à la librairie Publico (librairie du *Monde Libertaire*, rue Amelot dans le XIe arrondissement parisien), une affiche est placardée initiant le Béotien à la geste anarchiste d'Alexandre Marius Jacob. On peut y voir une caricature tirée de la photographie prise après l'arrestation du chef des Travailleurs de la nuit à Abbeville dans la Somme dans la nuit du 21 au 22 avril 1903. La photographie est conservée aux Archives de la Préfecture de Police de Paris. « *Wanted Jacob* » paraphe le dessin de l'affiche. L'anecdote est significative. On devine la grande époque de la reprise individuelle, celle des bombes qui éclatent, celle de la peur du drapeau noir. L'image du bandit prévaut sur celle du militant, encore plus sur celle du théoricien du vol politique.

Il faut pourtant noter que depuis 1995 un long travail de redécouverte d'Alexandre Jacob est entrepris dans quelques milieux libertaires à fortes connotations individualistes. Cette année-là, la maison d'édition associative *L'Insomniaque* publie les <u>*Ecrits*</u>, deux volumes rassemblant essentiellement la correspondance d'Alexandre Jacob avec sa mère Marie lors de son long séjour au bagne. Outre cet échange de lettres, Olivier Cueto (un des animateurs de *l'Insomniaque*) a adjoint aux <u>*Ecrits*</u> les missives envoyées par Jacob au député Ernest Laffont (dans les années 30) et à Georges Arnaud en (1954), au procureur de Marseille (1953), à Pierre Valentin Berthier qui avait quitté le Berry en 1951 et au couple Passas rencontré la même année. Le texte de Jacob qui connut le plus de notoriété, <u>*Pourquoi j'ai cambriolé ?*</u> ainsi que les <u>*Souvenirs d'un révolté*</u> (le tout paru dans le bimensuel anarchiste d'Amiens *Germinal* en 1905), <u>*Les souvenirs rassis d'un demi-siècle*</u> adressés à Jean Maitron pour l'élaboration de sa thèse sur le mouvement anarchiste français, finissent de compléter l'œuvre de rassemblement entreprise. Une introduction générale présente la genèse du laborieux travail de recherche ; puis viennent des commentaires qui à chaque début de chapitre replacent les documents émanant de la main de Jacob dans leur contexte. Le tout forme un ensemble relativement cohérent d'environ 800 pages, agrémenté d'une fort riche iconographie et de deux disques compacts dans lesquels nous pouvons entendre des scènes jouées retraçant les principaux épisodes de la vie de Jacob. Dans ces deux disques aussi, le lecteur-auditeur écoute des chansons ouvertement anarchistes interprétées dans une vaste palette de style musicaux : du free-jazz pour « <u>*La bande à riquiqui*</u> » de Jean-Baptiste Clément, de la variété pour « <u>*Le grand crack*</u> » d'Eugène

[2150] Danan Alexis, article « <u>*A la mémoire d'Alexandre Jacob, homme lucide et juste*</u> » dans *Le Monde Libertaire*, novembre 1954.
[2151] D.B.M.O.F.
[2152] Compte-rendu du livre de Bernard Thomas <u>*Les vies d'Alexandre Jacob*</u> dans *Le Monde Libertaire*, 15 octobre 1998.

Pottier, du punk-rock pour « *La cellule* » de Jules Clarenson. Si la sortie de cet ouvrage est salué dès le mois de juin 1995 par le magazine à vocation culturelle *Télérama*, il convient de signaler l'existence d'une polémique issue de l'introduction des *Ecrits*. Elle rappelle, outre le problème de la recherche des sources et en particulier celle du fameux dossier d'instruction du procès d'Amiens, l'existence de deux ouvrages « *à prétention biographique* »[2153]. William Caruchet est resté muet sur la question. Le propos, encore aujourd'hui, provoque une réaction courroucée du journaliste, romancier et critique littéraire au *Canard Enchaîné* et à *France Inter* : « *Je ne suis pas d'un tempérament belliqueux, Monsieur, mais le journaliste Bernard Thomas les emmerde* »[2154]. Hormis cet échange de mots doux à sens unique, c'est bien face à la mise en forme des sources publiées par l'Insomniaque que Bernard Thomas déclare demeurer perplexe :

> « *Il est difficile pour quiconque ne connaît pas déjà la vie de Jacob de s'y retrouver. Aussi bien, n'avons nous pas poursuivi le même propos. Lorsqu'ils me rendent l'hommage ambigu d'avoir eu « l'insigne mérité de faire connaître le personnage de Jacob aux jeunes générations d'après mai 68 », permettez moi de me demander si sans mon livre le leur se comprend* »[2155].

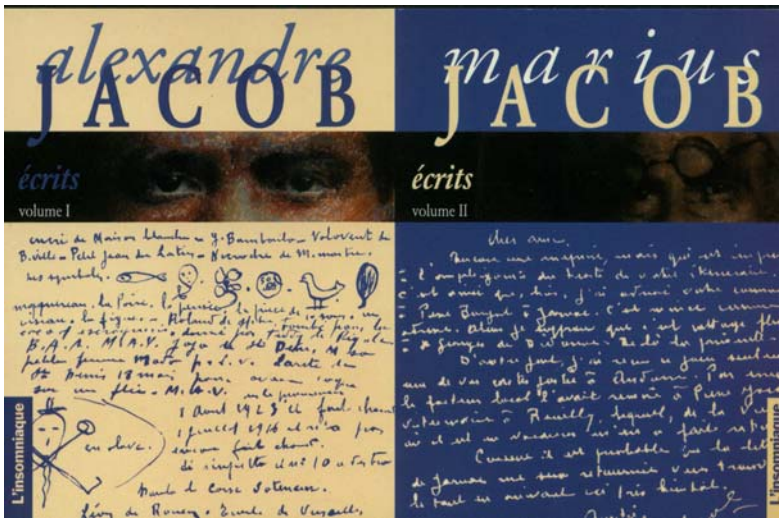

Rappelons que, si Bernard Thomas demeure, plus qu'Alain Sergent, celui par qui la mémoire de l'anarchiste a survécu, ses deux livres s'arrangent bien souvent avec la réalité, quitte à la déformer et, surtout, quitte à ce que le résultat serve de référence. Or, en recueillant les lettres d'Alexandre Jacob auprès de Robert Passas par le biais de la librairie lyonnaise *Choc Corridor*[2156], en consultant la presse de l'époque à la Bibliothèque Nationale, en fouillant des dossiers tant aux Archives Nationales qu'à celles de l'Outre Mer, l'équipe de *l'Insomniaque* en général, et Olivier Cueto en particulier, réussit à réunir un matériel de recherche permettant de mieux cerner la vie d'Alexandre Jacob. Et surtout, c'est le but avoué en introduction, de le sortir de « l'amnésie militante » en le replaçant dans son cadre : celui de l'histoire de l'anarchie.

[2153] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.10.
[2154] Archives Amary, lettre de Bernard Thomas à Jean-François Amary, 11 août 1998
[2155] Archives Amary, lettre de Bernard Thomas à Jean-François Amary, 11 août 1998
[2156] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.13-14 : « *Nous apprîmes grâce aux responsables de la librairie lyonnaise Choc Corridor que M. Robert Passas conservait précieusement une partie de la correspondance que Jacob entretenait avec sa mère. Monsieur et Madame Passas nous reçurent avec une rare gentillesse et nous montrèrent leurs trésors. La surprise était de taille : nous avions devant nos yeux toutes les lettres que Jacob avait envoyées à sa mère pendant ses années de bagne. (…) L'essentiel était là* ».

> « *Si les noms de Ravachol ou de Bonnot sont unanimement reconnus dans la galaxie des ennemis de l'ordre existant, celui de Jacob reste bien plus obscur. L'histoire officielle préfère en effet utiliser l'arme plus terrible de l'occultation plutôt que celle de la falsification. L'humanité du personnage, l'universalité de son propos, la sympathie reproductible de son activité criminelle en faisaient un danger véritable pour les gardiens de ce monde. Puisqu'il était difficile d'en faire un héros, il n'était pour eux d'aucune valeur spectaculaire. Quant aux adorateurs de l'Idée, aux sectateurs du Grand Soir, aux idolâtres de la Grève générale et autres partisans de l'Organisation ils ne purent jamais se résoudre à faire quelque publicité que ce fût aux agissements des travailleurs de la nuit* »[2157].

Propos subjectif et militant pour justifier la déformation de l'image d'Alexandre Jacob, mais suffisamment éclairant sur les motivations d'Olivier Cueto et de *L'Insomniaque*, association engagée dans le militantisme libertaire. La publication des *Ecrits* donne lieu à trois tirages successifs, tous trois rapidement épuisés, signe d'un relatif succès de librairie. Mais, faute de moyens, cette maison d'édition doit se contenter en 1999 de publier des extraits des *Ecrits* alors qu'elle avait envisagé des les rééditer. Les trois petits volumes (« *Travailleurs de la Nuit* », « *Extermination à la française* » et « *A bas toutes les prisons* ») s'écoulent eux aussi très rapidement[2158]. C'est dans ce contexte que s'effectue notre rencontre en février 2001 avec Olivier Cueto et les autres membres de *L'Insomniaque*. Et de la confrontation des résultats de nos recherches naît la possibilité d'une réédition, augmentée notamment de rapports de police, de dossiers de presse et surtout d'extraits des lettres d'Alexandre Jacob à Josette Passas[2159]. Le principe de publication reste le même que pour la première édition : livrer au lecteur des sources pour comprendre la vie et la pensée de l'illégaliste. Un disque compact vient encore enrichir cette réédition. Les chansons dominent cette fois-ci nettement sur les textes lus (par Pierre Valentin Berthier et Robert Passas[2160]) ou joués (scène du procès d'Amiens). Léon Pélissard de la bande des Travailleurs de la Nuit donne deux chansons à l'album : « *La Diane du prolétaire* » et « *Conseils à un pègre* »[2161]. On retrouve également un grand nombre de morceaux précédemment enregistrés. La presse anarchiste en générale se fait largement l'écho d'un ouvrage vendu d'abord par souscription, puis dans les librairies à partir d'avril 2004[2162]. La diffusion est assurée par la société *Co-Errance*. L'impact de cette réédition peut sembler en fin de compte somme toute limité dans la mesure où la presse nationale n'a pas relayé l'information[2163]. Cela explique sans doute pourquoi la revue d'histoire

---

[2157] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.9.

[2158] Olivier Cueto, lettre du 19 décembre 2005 : « *L'édition fut un succès, non pas une réussite commerciale car nous avions choisi de vendre au prix coûtant l'ouvrage, mais le premier tirage à 3000 exemplaires fut très rapidemement épuisé, suite à de nombreux éloges dans l'ensemble des medias aussi bien officiels que militants. Quelques mois plus tard, nous faisions un nouveau tirage de 2000 exemplaires qui connut le même sort.Puis, faute de moyens, nous ne pûmes pendant quelques années que rééditer des morceaux choisis dans une petite collection de l'Insomniaque, A couteaux tirés. C'était certes mieux que rien mais guère satisfaisant. Nous savions qu'un jour il nous faudrait rééditer le tout* ».

[2159] Nous n'avons pas désiré publier l'intégralité des lettres dans la mesure où une bonne partie de leur contenu ne concerne que la relation entre Alexandre Jacob et Josette Passas. Nous n'avons retenu de fait que les passages intéressant notre étude.

[2160] Il s'agit des enregistrements de la première édition. Robert Passa est décédé entre temps.

[2161] Pour ces deux chansons, voir chapitre 3 II) A) *3) D'autres déclarations mais aussi des chansons*.

[2162] La souscription se retrouve notamment dans *Le Monde Libertaire*, *Alternative Libertaire*, *Le Libertaire* et *No Pasaran*.

[2163] Relevons tout de même que le monde syndical par le biais de l'organe de diffusion interne du syndicat Force Ouvrière a été touché. Christophe Chiclet, dans le numéro 2667 de Force Ouvrière Hebdo (9 juin 2004), donne en effet un compte-rendu de la réédition des *Ecrits*. La presse régionale s'est également un peu fait l'écho de cette réédition. Le 17 avril 2004, Christian Staphe de la Liberté de l'Est parle « *d'une source inépuisable pour des historiens dévoreurs d'archives* ». Ce journaliste nous a demandé une interview après avoir eu vent de notre étu-

Gavroche peut encore faire l'amalgame Jacob/Lupin lorsque dans son numéro de septembre-octobre 2004 elle consacre un long article à « *Marius Jacob, le révolté à vie : un modèle pour Arsène Lupin* ». Son auteur, François Roux, après avoir souligné « *l'excellent livre de William Caruchet* » et présenté les autres biographies, rappelle que l'on peut « *lire aussi* » les *Ecrits* de Jacob[2164]. Interrogé au sujet du rapprochement entre l'anarchiste et le héros de roman , il nous dit en octobre 2004 « *assumer ce choix subjectif* » qui vise à faire du premier l'inspirateur du créateur du second. Mais il reconnaît que quelque « *secondaire et stérile* » que puisse paraître cette polémique, elle présente néanmoins l'avantage de créer un débat sur Jacob[2165]. La revue *Le Coquelicot*[2166] de Toulouse (affiliée à *Alternative Libertaire* de diffusion nationale) mais aussi *Barricata*[2167] du RASH Paris (Red and Anarchist SkinHead) nous ont permis de nous exprimer en 2004 et 2005 sur l'historiographie et la mémoire militante de l'illégaliste[2168].



Cuvée Marius Jacob



A l'occasion du centenaire du procès d'Amiens, le Centre International de Recherche sur l'Anarchisme de Marseille organise le 12 novembre 2005 un mini-colloque sur Alexandre Jacob. Notre intervention d'une trentaine de minutes vise à démontrer les tenants et aboutissants du rapprochement entre Jacob et Lupin. Et, pour financer ses travaux, le CIRA propose une vente de vin de Reuilly à ses adhérents. L'existence d'une cuvée Jacob tendrait à démontrer que le personnage est sorti de l'impasse qui porte son nom dans le village berrichon. Pour autant l'amalgame lupinien perdure comme le montre la justification de son nom donné par le jeune groupe de ska *Les Travailleurs de la Nuit*. Epiphénomène certes, mais amplement révélateur d'une redécouverte d'Alexandre Jacob. Ce groupe s'exprime dans la revue *Barricata* en décembre 2003 :

> « *C'est en effet en référence à une bande de cambrioleurs emmenés par Alexandre Jacob. Ils volaient les manoirs et les maisons bourgeoises. Il s'agissait*

---

de sur Alexandre Jacob. Mais si le lecteur vosgien peut avoir connaissance de la publication, il n'en est pas de même notamment dans le Berry où la presse locale n'évoque pas le fait.

[2164] Roux François, article « *Marius Jacob, le révolté à vie : un modèle pour Arsène Lupin* » dans Gavroche, n°137, septembre-octobre 2004.

[2165] Lettre de François Roux, 10 octobre 2004.

[2166] Delpech Jean-Marc, article « *Jacob dans l'impasse* » dans *Le Coquelicot*, n°44, avril 2005.

[2167] Delpech Jean-Marc, article « *Alexandre Jacob* » dans *Barricata*, n°12, juin 2004.

[2168] Les deux articles reprennent les conclusions que nous venons de développer sur les trois biographies d'Alexandre Jacob et sur le rapprochement avec Arsène Lupin.

d'une démarche révolutionnaire et libertaire. (…) Gentleman cambrioleur, Jacob a inspiré à Maurice Leblanc le personnage d'Arsène Lupin »[2169].

Les images ont la vie dure. La réédition, en 2005 aux éditions *Libertaires*, de la biographie d'Alexandre Jacob par Alain Sergent mérite ainsi d'être soulignée en ce sens qu'elle permet une nouvelle recomposition de l'image de Jacob. Pourtant, c'est encore « *un livre très vivant, bourré d'anecdotes* », « *la narration d'une vie extraordinaire* » et toujours la comparaison avec le gentleman cambrioleur qui prévaut dans les colonnes du *Libertaire*, au mois de novembre 2005, pour faire l'annonce de cette réédition[2170]C'est pourquoi il convient sans pour autant nier le génie littéraire de l'écrivain normand de démontrer en dernière partie de notre étude cette très im-probable rencontre lupinienne.

C) L'impossible rencontre lupinienne

1) Naissance d'un héros littéraire

En 1995, le volume I des « *Ecrits* » donnait la parole à Guy Denizeau et Pierre Valentin Berthier qui furent, le premier à Lussault sur Loire et le second à Issoudun puis à Paris, les amis du vieux Marius. Les deux hommes exprimaient alors leur refus de voir en Jacob le modèle qui servit à Maurice Leblanc pour créer son gentleman cambrioleur. Ils niaient avec force l'amalgame, la corrélation trop souvent « autorisée » parce que maintes fois écrite, entre le personnage réel et le héros de fiction :

Guy Denizeau : « *A propos d'Alexandre Jacob, il faut savoir qu'il n'a jamais été Arsène Lupin. Seul l'audace de leurs exploits se ressemble un peu quelques fois. Cela mis à part, la comparaison devient désobligeante pour Jacob* »[2171]

Pierre Valentin Berthier : « *C'est un modèle alors peu ressemblant car Jacob était socialement déterminé tandis qu'Arsène Lupin est un dilettante de la délinquance philanthropique. On a prétendu que Maurice Leblanc avait assisté aux audiences du procès Jacob et y avait puisé son inspiration. Mais où sont les preuves ?* »[2172]

La réaction des deux amis se justifie mais elle mérite que l'on s'arrête sur le parallèle systématiquement fait à chaque fois que l'on trouve un écrit sur Jacob. Notons tout de même que l'article de Raymond Lindon en novembre 1965 dans *Miroir de l'Histoire* est un des rares papiers à ne pas se focaliser uniquement sur l'anarchiste pour expliquer les « *ancêtres d'Arsène Lupin* ». En effet l'auteur est allé rechercher dans le passé des personnages dont les aventures se rapprocheraient de celles sorties de l'imagination de Maurice Leblanc, homme lettré, cultivé et féru d'histoire. Sont ainsi à juste titre évoqués : Cartouche et Mandrin … mais Anthelme Collet et François Vidocq, soit autant de malfaiteurs ayant intégré la mémoire collective. L'auteur évoque également Robin des Bois et, comme lui, nous pouvons avancer l'idée

[2169] *Barricata*, n°11, décembre 2003.
[2170] Il est intéressant de relever que dans le même journal, Vincent Bonnent (un pseudonyme ?) entend dans un autre article dénoncer le rapprochement Jacob-Lupin « *pour en finir avec les amalgames douteux* ».
[2171] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p.10
[2172] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume I, p. 11

que la naissance d'un des criminels les plus célèbres de la littérature populaire n'est pas le fruit du hasard. La genèse d'Arsène Lupin ne peut en effet se comprendre si on ne la replace pas dans le rapport précis de la société du XIXe finissant au crime et à l'insécurité. Et ce rapport parait d'autant plus aigu et tendu qu'il est premièrement contradictoire avec une période vivant sur l'idée que les innovations technologiques de la Révolution Industrielle améliorent le confort d'une vie que l'on subodore meilleure dans un futur proche. En second lieu, et nous l'avons abordé dans un précédent chapitre, la presse galvanise la crise paranoïaque d'insécurité en donnant au fait divers une place surdimensionnée[2173]. Cela permet en outre de régler l'épineuse question sociale en appelant à un surcroît de répression. L'intervention musclée et sanglante de l'armée lors des émeutes ouvrières de Raon l'Etape (Vosges) en 1907, le drame de Fourmies en 1891, la création des fameuses brigades du Tigre par Georges Clemenceau répondent par exemple à l'angoisse suscitée par la publicité faite autour des crimes des Apaches de Paris, de ceux des « *bandits d'Hazebroucks* », des « *chauffeurs de la Drôme* », des meurtres de Joseph Vacher dit « *le tueur de bergers* » ou encore à l'horreur suscitée par le crime sexuel de Soleilland sur la petite Marthe Erberling[2174]. Alexandre Jacob est jugé à Amiens du 8 au 22 mars 1905. Son procès, ultra-médiatisé, stigmatise une double peur. L'examen de ses 150 cambriolages avoués révèle bien sûr un criminel hors norme, d'autant plus extraordinaire qu'il étonne son auditoire par sa verve et par ses capacités à railler ses victimes[2175]. Le bandit Jacob revendique en outre ses larcins au nom de l'anarchisme. Or la terreur des attentats de la période dite de la propagande par le fait perdure dix ans encore après les « *lois scélérates* » de 1894. Avec Jacob, « *la marmite* », célèbre rubrique de la presse rendant compte des bombes qui éclatent un peu partout en France, pourrait bien sûr refaire surface. Bien avant le communiste, le libertaire préfigure l'homme au couteau entre les dents, si nous pouvons ici nous permettre un anachronisme flagrant pour reprendre la fameuse affiche de l'entre-deux-guerres. C'est ce qui justifie que ce procès à sensation fasse d'Amiens une ville en état de siège. Plus de trois mille soldats sont ainsi mobilisés pour contenir une foule qui se masse aux abords du palais de justice de la ville et pour éviter le scandale que produirait une très hypothétique évasion, un improbable coup d'éclat anarchiste. Il n'y a dès lors rien de surprenant à ce qu'Alexandre Jacob finisse par attirer l'attention de l'opinion publique l'intérêt d'un écrivain. Pierre Valentin Berthier pose justement la question de la présence de l'écrivain Leblanc au procès de l'anarchiste Jacob. Leblanc est-il ce journaliste qui pour le compte du magazine *Gil Blas* note les débats entre Jacob, ses victimes et ses juges ? Mme Boespflug-Leblanc semble également en douter :

> « *Il est tout à fait vrai que nombre de gens sont persuadés que mon grand-père Maurice Leblanc a trouvé sa source d'inspiration pour la création de son célèbre Arsène Lupin dans les aventures de l'anarchiste Alexandre Jacob. Je peux vous certifier qu'il n'en est rien. (…) Aucun document ne le prouve et il est avéré que Maurice Leblanc n'a pas assisté au procès de Marius Jacob. En effet, M.Leblanc était un écrivain et non un journaliste qui couvrait les évènements de l'actualité et le journal Gil Blas ne l'avait pas envoyé à Amiens pour couvrir le procès. Tout ce que l'on peut dire à ce sujet c'est que le mythe du « cambrioleur élégant » était dans l'air du temps à l'époque où Maurice Leblanc créa son personna-ge »*[2176]

Ce que la petite-fille de Leblanc traduit par un effet de mode probable et possible peut se vérifier. Le créateur de Lupin n'est pas le premier naviguant dans le monde du crime tout

[2173] Voir Chapitre 3, III) A) 2) Faits divers et criminalité.
[2174] Berlière Jean-Marc, *Le crime de Soleilland*.
[2175] Voir chapitre 3 III) B) 1) Un homme sympathique et 2) Un dangereux criminel.
[2176] Lettre en date du 18 décembre 2001

en gardant le costume du dandy et se parant dans le même temps du costume du bandit d'honneur. Le roman policier acquiert à cette époque ses lettres de noblesse et l'insécurité, supposée ou réelle, fournit un terreau puissant à l'inspiration des hommes de lettres. Georges Hippolyte Adrien, dit Darien (1862-1921), se fait connaître dans le monde littéraire avec la publication retardée en 1890 de *Biribi*. Son éditeur, Savine, craint le scandale qui pourrait être issu de cette dénonciation des bagnes militaires. Comme ce roman, *Le voleur*, publié en 1897 chez *Stock* ne connaît pas le succès escompté. A travers son héros, Georges Randall, dépossédé de son héritage par son oncle et voleur tant par nécessité que par goût du risque, Darien révèle ses penchants anarchisants et sa haine de l'ordre social. Raffles vole pour les mêmes raisons que Randall. En 1893 Ernest William Hornung épouse la sœur d'Arthur Conan Doyle qu'il ne porte pas en grande estime. C'est fort probablement cette raison qui, cinq ans plus tard, pousse cet auteur de nombreux récits d'aventure à créer un personnage radicalement opposé à celui qui a fait le succès de son beau-frère. En effet, si Sherlock Holmes traque le crime, A.J. Raffles pratique lui le vol afin de maintenir son train de vie. Car, ce « *cambrioleur amateur* », accompagné comme Holmes par le docteur Watson d'un compagnon faire-valoir (Bunny Manders), n'appartient pas aux bas-fonds de la société victorienne. C'est en effet un dandy connu à Londres notamment pour ses qualités et ses exploits sportifs (Raffles est un joueur de cricket de premier ordre) et apprécié pour son savoir-vivre dans le gotha mondain. Sept ans après Raffles, huit ans après Randall, Maurice Leblanc imagine le gentleman cambrioleur Arsène Lupin. Le qualificatif de gentleman n'est ni fortuit ni nouveau. L'écrivain normand, monté à Paris pour y connaître un très hypothétique succès, écrit de 1893 à 1899 ses premiers romans (dont *Une femme* et *Armelle et Claude*) ainsi que quelques nou-velles dont en particulier « *Des couples* », « *Lèvres jointes* » et surtout « *Le gentleman* ».

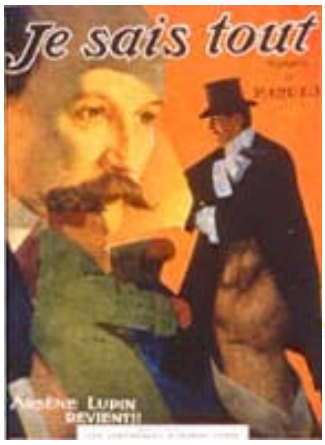



La naissance d'Arsène Lupin revêt également un aspect commercial. Il s'agit d'une œuvre de commande appelée à être poursuivie si elle recueille l'assentiment du public. C'est ainsi qu'en 1905 l'éditeur Pierre Laffitte demande à Maurice Leblanc, chroniqueur au journal érotico littéraire *Gil Blas*, d'imaginer pour le magazine *Je Sais Tout* qu'il vient de créer cette année-là une nouvelle dans laquelle évoluerait un personnage à l'image du Sherlock Holmes de Conan Doyle. Laffitte prie Leblanc de donner à sa création des spécificités qu'il envisage comme bien françaises. Le lecteur doit alors pouvoir s'identifier à un personnage un peu gouailleur, roublard, épris du sentiment de justice, redresseur de tort tout en refusant quelque peu le dictat des autorités instituées. « *L'arrestation d'Arsène Lupin* » parait dans le numéro du 6 juillet 1905. Le gentleman cambrioleur est lancé. Deux jours auparavant, la cour d'assises du Loiret condamne Alexandre Jacob à vingt ans de travaux forcés à perpétuité. La peine vient se superposer à celle des travaux forcés à perpétuité prononcée à Amiens le 22 mars. Le

voleur sensationnel Alexandre Jacob devient un bagnard en partance. Le journal *Gil Blas* couvre, comme les autres feuilles parisiennes, le procès d'Amiens mais cela ne fait pas de Leblanc un reporter assistant aux débats judiciaires. Remarquons aussi l'anonymat des articles de *Gil Blas* rendant compte de la session des assises picardes. Il n'en demeure pas moins que le chroniqueur mondain Leblanc ne peut échapper, même dans l'ambiance feutrée des salons parisiens, ni au phantasme sécuritaire de son temps ni à l'extraordinaire couverture médiatique du procès Jacob. Nous pouvons même avancer l'idée qu'il possède une connaissance pointue du fait divers constitué par les méfaits de la « *bande d'Abbeville* » nommée aussi bande des « *40 voleurs* » ou encore « *bande sinistre* ».

Critique littéraire et musical, l'anarchiste Georges Pioch publie son premier roman en 1904 : « *L'impuissance d'Hercule* ». Si cet homme né en 1893 est un des principaux animateurs du *Libertaire*, il collabore également à quelques feuilles parisiennes dont *Gil Blas*. Or, l'homme de lettres Georges Pioch ne peut pas ne pas connaître, même d'une manière strictement professionnelle, l'homme de lettres Maurice Leblanc. Les discussions sur le procès Jacob dans les bureaux de la rédaction du *Libertaire* se déplacent d'autant plus facilement dans ceux de *Gil Blas* que Pioch est un des rares à donner pour le premier journal un article prenant ouvertement la défense d'un homme décrit comme « *un beau spécimen de virilité, de raison libre et (…) une façon d'apôtre agissant de façon catégorique* »[2177]. Georges Pioch connaît les détails de l'affaire Jacob ; il sait son anarchisme prononcé et reconnaît la pertinence critique de son illégalisme. Nous n'affirmons pas ici qu'il initie Maurice Leblanc à la connaissance du monde d'Alexandre Jacob ; seulement que l'écrivain normand n'a pu éviter cette précieuse mine de renseignements que constitue alors Georges Pioch.

Cela ne fait pas en somme d'Alexandre Jacob son inspirateur premier et direct. Si quelques points communs se dégagent de la confrontation entre le réel et la fiction, il apparaît de fait nettement que nous nous trouvons en présence de deux personnages (Lupin et Jacob) diamétralement et radicalement opposés.

2) Alexandre Jacob n'est pas Arsène Lupin.

La concordance de temps constitue en somme le principal argument autorisant de fait le rapprochement entre le réel et la fiction. Le début des aventures de Lupin correspond en effet à la fin de celles du voleur anarchiste. Le doute est même d'autant plus permis que le romancier Leblanc commet sa première nouvelle en faisant appréhender le gentleman cambrioleur par le fameux inspecteur de la Sûreté Ganimard. « *L' arrestation d'Arsène Lupin* » survient donc au lendemain de la condamnation d'Alexandre Jacob. Mais nous pourrions objecter que Leblanc écrit cette histoire pour accrocher son lecteur. Tout logiquement, dans la seconde nouvelle, Arsène Lupin se trouve en prison. Dans la troisième, il s'en évade alors que s'ouvre son procès :

> « *L'affluence y fut énorme. Personne qui ne voulût voir le fameux Arsène Lupin. Et ne savourât d'avance la façon dont il se jouerait du président. Avocats et magistrats chroniqueurs et mondains, artistes et femmes du monde, le Tout Paris se pressa sur les bancs de l'audience* »[2178].

Il convient d'admettre un certain trouble de notre part à la lecture de ces lignes. En effet, s'il ne s'agit pas de la preuve de la présence de Maurice Leblanc au procès d'Amiens,

[2177] Pioch Georges, article « *Jacob* », dans *Le Libertaire*, n°22, du 1 au 8 avril 1905.
[2178] Leblanc Maurice, « *L'évasion d'Arsène Lupin* », dans *Arsène Lupin gentleman cambrioleur*, p.80.

rappelons-nous que la ville picarde est gardée par plusieurs bataillons d'infanterie et de gendarmerie, que Jacob capte avec brio l'attention des reporters venus nombreux assister aux débats de la cour d'assises. Mais Alexandre Jacob est condamné à finir sa vie au bagne alors que celle d'Arsène Lupin commence. Le gentleman cambrioleur parvient à s'évader en se faisant passer pour le clochard alcoolique Désiré Baudru. Les aventures de Lupin sont nées de l'imagination d'un romancier. Certes, ce dernier, et nous l'avons précédemment démontré, écrit sous influence : celle de son temps, celle de l'actualité et, nous le verrons, celle de son milieu social. Si Guy Denizeau évoque « *l'audace commune* » des exploits de Jacob et de Lupin, si Pierre Valentin Berthier parle du premier comme un « *modèle peu ressemblant* » du second, des points de concordance permettent néanmoins un facile rapprochement entre l'illégaliste anarchiste et le « *dilettante* » du vol.

Le succès tient d'abord et surtout dans l'aspect spectaculaire des vols de ce dernier. Ne citons, par exemple, que celui apparaissant dans la seconde nouvelle. De sa prison, Lupin organise le pillage du château appartenant au baron Nathan Cahorn[2179]. Alexandre Jacob commet le vol du bijoutier Bourdin, rue Quincampoix à Paris, le 6 octobre 1901 ; ce forfait marque les esprits. Et le souvenir de ce cambriolage scientifique perdure. Nous le retrouvons de fait en illustration du numéro 27 de la nouvelle série du magazine *Le Crapouillot* consacré aux « *truands* » (automne 1973). Quelques temps plus tôt, en 1955, le cinéaste Jules Dassin a réalisé *Du rififi chez les hommes*. Le film fait date dans l'histoire du cinéma de gangsters. Dans cette fiction, Tony le Stéphanois, voleur usé et fatigué, se lance dans un dernier gros coup. Il organise avec trois complices le braquage audacieux d'une joaillerie en plein cœur de Paris. La séquence du vol dure 35 minutes ; elle tient le spectateur en haleine tant le suspens est intense. Pour accéder à la joaillerie, les voleurs ont pénétré dans l'appartement sis au-dessus et percé un trou dans le plancher. Pour éviter le bruit des gravats qui tombent un parapluie ouvert permet de les recueillir avant qu'ils n'atteignissent le sol. Maurice Leblanc peut facilement et à l'envi multiplier les vols, les forfaits, les effractions et leur donner un caractère d'autant plus extraordinaire et extravagant qu'ils sont le fruit de son imagination. C'est à ce sujet la seule allusion d'Alexandre Jacob que nous ayons pu retrouver au sujet de Lupin. L'anarchiste est à vrai dire parfaitement au courant de l'existence de son alter ego de papier. Il donne le 12 mai 1952 son impression à Robert Passas :

> « *Comme imagination romanesque, c'est très bien. Et, c'est cela qui plait au public. Mais comme technique, c'est idiot. Trop absurde, invraisemblable. Et dire que c'est un des plus gros succès de librairie !* »[2180].

Et le succès de Leblanc qu'admet Alexandre Jacob se fonde aussi sur l'aventure et le romanesque comme l'anarchiste le dit. Pour autant, son pragmatisme se refuse à l'amalgame. Pendant trois ans, l'anarchiste illégaliste a mené sciemment une vie dangereuse, escaladant telle façade d'église pour y dérober des tapisseries du XVIIe siècle[2181], n'hésitant pas à faire feu sur tel policier de province lancé à ses trousses[2182]. Comme lui, Arsène Lupin mène une vie de bohème et se joue des pièges tendus par Ganimard, Théodore Bautrelet ou encore Herlock Sholmes (que Leblanc imagine pour en faire le pendant ridicule du héros de Conan Doyle). Là encore, il nous faut envisager la comparaison au grand dam de Jacob. La façon de

[2179] Leblanc Maurice, « *Arsène Lupin en prison* », dans *Arsène Lupin gentleman cambrioleur*
[2180] Jacob Alexandre, « *Ecrits* », volume II, p.281.
[2181] Vol de la cathédrale de Tours, 27 mars 1903.
[2182] 28 février 1901 à Orléans en compagnie de l'infirmier Royères qui l'avait aidé auparavant à s'évader de l'asile Montperrin à Aix en Provence.

travailler du gentleman parait rejoindre la sienne même s'il la trouve absurde et invraisemblable. Si le public aime Lupin, c'est qu'il est attiré par le mystère l'entourant. L'homme est sans visage ou plutôt apparaît systématiquement sous des traits chaque fois différents. Lupin est à ce point méconnaissable que Leblanc lui-même affirme dans la première nouvelle ne pouvoir dresser le portrait d'un homme qui usurpe et s'invente mille identités[2183]. Lupin est en effet le prince Sernine dans *813*, Don Luis Perenna dans *Les dents du tigre*, Raoul d'Andrézy dans *La comtesse de Cagliostro*, Jim Barnett dans *L'agence Barnett et Cie*, etc. Avec cette faculté de changer complètement d'aspect, Maurice Leblanc fait même entrer son héro dans la sphère fantastique puisqu'Arsène Lupin a été initié à cet art par la fille de Joseph Balsamo et de Joséphine de Beauharnais. La comtesse de Cagliostro possèderait le secret de l'éternelle jeunesse[2184]. Dans les romans de Leblanc, elle aurait ainsi plus de cent ans[2185]. Avec Jacob point de magie noire ou blanche, aucun mystère mais des falsifications en nombre. Ne déclare-t-il pas lors de son procès à Amiens avoir disposé d'environ 200 états-civils « *dont quelques-uns bien en règle* »[2186]. Dans le même ordre d'esprit, le lot de friperie acquis à Montpellier autorise les Travailleurs de la Nuit à passer inaperçus lors de leurs délictueuses tournées. C'est encore dans cette ville qu'Alexandre Jacob possède une quincaillerie dans laquelle il peut à loisir étudier les mécanismes des coffres-forts les plus compliqués à ouvrir[2187]. Le technicien Jacob travaille dans sa boutique à l'invention d'outils pratiques pour l'exécution de ses basses besognes et dont la police s'avère bien incapable d'en expliquer le fonctionnement[2188]. Nous retrouvons par exemple le thème du mécanisme d'horlogerie, du piège, ou encore de la cachette dans les aventures d'Arsène Lupin. C'est ce que découvre Isidore Bautrelet en perçant le mystère de *L'aiguille creuse*. C'est encore l'énigme du nombre *813* qui permet d'ouvrir avec l'inscription APOLLON l'accès à une pièce secrète où sont entreposés des plans de sous-marins allemands. Jacob et ses compagnons communiquent entre eux avec des messages codés[2189]. La police retrouve d'ailleurs nombre de billets dans les bureaux de poste des villes par où sont passés les Travailleurs. Comme Lupin, Jacob semble insaisissable. Le portrait qu'en fait la presse pré-sente à Amiens le montre également sous des aspects mystérieux, parce que combinant la bonhomie et la truculence de ses paroles à « l'atrocité » de ses atteintes à la propriété[2190]. La signature des vols de l'un, des cambriolages de l'autre authentifie les méfaits des deux hommes. Arsène Lupin laisse presque toujours sa

[2183] Leblanc Maurice, « *L'arrestation d'Arsène Lupin* », dans *Arsène Lupin gentleman cambrioleur*, p.32 : « *Son portrait ? Comment pourrais-je le faire ? Vingt fois j'ai vu Arsène Lupin, et vingt fois c'est un être différent qui m'est apparu …, ou plutôt, le même être dont vingt miroirs m'auraient renvoyé autant d'images déformées, chacune ayant ses yeux particuliers, sa forme spéciale de figure, son geste propre, sa silhouette et son caractère* ».

[2184] Leblanc Maurice, *La comtesse de Cagliostro*, p.149 : « *Ayant pris le miroir, elle y contempla longuement son visage fatigué et vieilli. Puis, elle y versa quelques gouttes d'une mince fiole et frotta la surface mouillée avec un chiffon de soie. Et de nouveau elle se regarda. Raoul ne comprit pas d'abord et ne remarqua que l'expression sévère des yeux et cette mélancolie de la femme devant son visage abîmé. Dix minutes, quinze minutes se passèrent ainsi dans le silence et dans l'effort visible d'un regard où toute la pensée et toute la volonté se concentraient. Ce fut le sourire qui le premier apparut, hésitant, timide comme un rayon de soleil hivernal. Au bout d'un instant, il devint plus hardi et révéla son action par de petits détails qui surgissaient aux yeux étonnés de Raoul. Le coin de la bouche remonta davantage. La peau s'imprégna de couleur. La chair sembla se raffermir. Les joues et les mentons retrouvèrent leur pur dessin, et toute la grâce illumina la belle et tendre figure de Joséphine Balsamo. Le miracle était accompli* ».

[2185] La comtesse de Cagliostro serait né en Italie dans la paroisse de Morarana le 29 juillet 1788 (Leblanc Maurice *La comtesse de Cagliostro* , p.43). L'action du roman de Leblanc se passe en 1898 !!!

[2186] A.P.P.P., EA/89 : dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits* ».

[2187] Sergent Alain, op. cit., p.53.

[2188] A.P.P.P., EA/89 : dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits* ».

[2189] A.P.P.P., EA/89 : dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits* ».

[2190] Voir chapitre 3 III) B) 1) Un homme sympathique et 2) Un dangereux criminel.

carte de visite tandis qu'il arrive à Alexandre Jacob de poser un billet signé Attila[2191] dans quelques demeures visitées, dans quelques églises cambriolées. Dans les deux cas, l'humour des petits mots, les cinglantes réparties ridiculisent les victimes, grandissent le malfaiteur qui s'offre une tribune d'autant plus facile que l'exploit sera raconté, médiatisé. Arsène Lupin n'assure-t-il pas dans un billet ne vouloir repasser chez le baron Shormann que lorsque « *les meubles seront authenti-ques* »[2192] ? Alexandre Jacob ne pratique-t-il pas un jeu de mots facile mais néanmoins efficace en écrivant au juge Hulot cambriolé au Mans « *Au juge de paix nous déclarons la guerre* »[2193] ? L'anonymat ne sied guère à Lupin, il ne sert pas la renommée du gentleman. Il ne justifie pas l'acte politique que l'illégaliste Jacob vient d'accomplir. La presse relaie leurs méfaits, leurs exploits. Pour Jacob, certes, elle le fait une fois arrêté et lors du procès. Mais cette presse doit aussi pouvoir servir les deux hommes. Tout naturellement Lupin dispose d'un journal à sa solde : *L'Echo de France*[2194]. A Amiens, la création de *Germinal*, fin décembre 1904, précède de peu l'ouverture du procès des « *bandits d'Abbeville* ». Nous avons vu combien paraissait énigmatique la présence du généreux donateur Alexandre dans la liste des souscripteurs de cette feuille anarchiste picarde[2195]. Ces deux organes de presse soutiennent largement les actes des deux personnages et ce d'autant plus facilement que les deux voleurs revendiquent la paternité d'effractions commises sans effusion de sang. Pour Arsène Lupin, l'idée même d'avoir à verser le sang, de commettre un meurtre lui fait horreur. Alexandre Jacob ne tue pas le bourgeois, le noble ou le curé ; il s'attaque au portefeuille, il s'en prend aux richesses. Malgré tout, et dans le cas estimé de légitime défense, l'illégaliste n'exclut pas de faire feu sur « les valets de l'Etat ou du capital » venus lui supprimer sa liberté. Alexandre Jacob est jugé à Orléans le 24 juillet 1905 pour avoir tiré sur l'agent Couillot qui tentait de l'interpeller. A la fin de sa vie, il confie encore à Josette Passas (le 22 mai 1954) des convictions dictant ses actes : « *Je t'avouerais que je tuerais plus allègrement un homme dans la guerre sociale qu'une poule. Avec une poule, c'est faire office de bourreau* »[2196]. Les crimes de sang parsèment les aventures d'Arsène Lupin et il arrive au gentleman cambrioleur de tuer. Il étrangle en effet Dolorès Kesselbach dans *813*[2197]. Il pousse aussi au suicide Daubreck dans *Le bouchon de cristal*[2198].

[2191] Il ne s'agit que d'une hypothèse de notre part mais nous pensons que le choix du pseudonyme n'est pas innocent pour un anarchiste. Bien sûr en tant que tel, Jacob est foncièrement athée et anticlérical mais il nous parait possible d'avancer les prénoms de ses parents comme élément d'explication. La mère de Jacob se prénomme Marie, son père Joseph. L'allusion au Christ se poursuit d'ailleurs au bagne où le matricule 34777 apparaît dans les souvenirs de Dieudonné, du commandant Michel ou bien encore dans le livre du Docteur Rousseau sous les traits de Barrabas.

[2192] Leblanc Maurice, « *L'arrestation d'Arsène Lupin* », dans *Arsène Lupin gentleman cambrioleur*, p.14.

[2193] A.P.P.P., EA/89 : dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits* ».

[2194] Leblanc Maurice, « *L'évasion d'Arsène Lupin* », dans *Arsène Lupin gentleman cambrioleur*, p.77 : « *Le surlendemain, l'Echo de France qui, décidément devenait le moniteur officiel des exploits d'Arsène Lupin – on disait qu'il en était un des principaux commanditaires – l'Echo de France publiait les détails les plus complets sur cette tentative d'évasion* ».

[2195] *Germinal*, n°1, 19 novembre – 3 décembre 1904.

[2196] Archives Duc.

[2197] Leblanc Maurice, *813*, p.468 : « *Au risque d'étrangler l'homme, il lui serra la gorge un peu plus, et un peu plus, et un peu plus encore. Et il sentit que toute la force de l'ennemi, que tout ce qui lui restait de force l'abandonnait. Les muscles du bras se détendirent, devinrent inertes. La main s'ouvrit et lâcha le poignard. Alors, libre de ses gestes, (…) il prit sa lanterne de poche, posa sans l'appuyer son index sur le ressort, et l'approcha de la figure de l'homme. (…) D'un coup sec il fit la clarté. Le visage du monstre apparut. Lupin poussa un hurlement d'épouvante. Dolorès Kesselbach !* »

[2198] Leblanc Maurice, *Le bouchon de cristal*, p.377 : « *Il s'éloigna. Il n'avait pas fait cinquante pas que le bruit d'une détonation retentit. Il se retourna. Daubreck s'était fait sauter la cervelle. « De profundis » murmura Lupin qui enleva son chapeau* ».

Maurice Leblanc a très bien pu s'appuyer sur le retentissement du procès d'Amiens pour imaginer un personnage dont il ignore a priori l'heureuse et extraordinaire célébrité. Une telle affirmation remet quelque peu en cause ses talents de conteur, sa force de création. Là s'arrête une comparaison où des aspect matériels démontrent finalement la haute humanité de deux personnages pourtant radicalement différents. Au-delà de cette convergence de paramètres, nombre de points d'achoppement nous sont en effet révélés à la lecture des aventures du gentleman cambrioleur.

Arsène Lupin travaille seul même s'il dispose d'une bande qui œuvre en fin de compte pour sa seule gloire. Les associés de Lupin n'ont en effet aucun rôle de premier ordre. Leblanc les assigne à servir une intrigue qui doit mener au triomphe du chef. L'anarchisme d'Alexandre Jacob exclut ce principe ainsi que celui de la soumission à une autorité quelle qu'elle soit. Les décisions se prennent en commun au sein de la bande des Travailleurs de la Nuit. Il s'agit d'une association libre de voleurs se réunissant au gré des cambriolages à effectuer. L'idée même d'autorité est un leurre pour le libertaire Jacob et cette constatation n'est pourtant pas incompatible avec le principe d'organisation. Les Travailleurs de la Nuit constituent de fait un exemple probant. Bien sûr, Alexandre Jacob apparaît au-delà des discussions judiciaires d'Amiens comme une personnalité des plus charismatiques et, dès le début des débats, il prend l'ascendant aussi bien sur ses co-accusés que sur le président Wehekind et sur les autres magistrats. L'argent est le mobile des vols de Jacob. Les rapines de Lupin ne visent pas au financement d'une œuvre même si Leblanc en a fait aussi un justicier. Car Arsène Lupin a en effet l'étoffe d'un Robin des Bois. Mais, s'il vole les riches, il garde le plus souvent les fruits de ses larcins pour lui. Alexandre Jacob n'a jamais fait état d'une richesse éclatante. Seul son statut de marchand forain lui procure avant la Deuxième Guerre mondiale une certaine aisance financière. Rappelons aussi la surprise des inspecteurs de la police parisienne chargés de l'établissement du dossier d'instruction en vue du procès des Travailleurs de la Nuit lorsqu'ils s'aperçoivent que le bandit Jacob vit chichement et se nourrit dans les gargotes à deux sous du boulevard Voltaire[2199]. Nous imaginons difficilement le héros de Maurice Leblanc vivre dans l'indigence. Alexandre Jacob et Arsène Lupin ne vivent pas en fin de compte dans le même monde. Le monde de Lupin, c'est avant tout celui de Leblanc. Les premières lignes de la première aventure de Lupin sont à cet égard des plus significatives :

> *« L'étrange voyage ! Il avait si bien commencé cependant ! Pour ma part je n'en fis jamais qui ne commença sous de plus heureux auspices. La Provence est un transatlantique rapide, confortable, commandé par le plus affable des hommes. La société la plus choisie s'y trouvée réunie. Des relations se formaient, des divertissements s'organisaient. Nous avions cette impression d'être séparés du monde, réduits à nous même comme sur une île inconnue »*[2200]



Maurice Leblanc

[2199] A.P.P.P., EA/89 : dossier de presse "*La bande sinistre et ses exploits* ».
[2200] « L'arrestation d'Arsène Lupin », p.11.

Maurice Leblanc est né à Rouen le 11 novembre 1864. Son père, armateur, entend bien faire de son fils un industriel alors que celui-ci n'a cure des ambitions familiales. De la fabrique de cardes Miroude Pichard, Maurice Leblanc connaît surtout le grenier dans lequel il passe son temps à écrire. Monté à Paris au grand désarroi de son géniteur, le jeune Leblanc n'arrive pas à percer dans les milieux littéraires malgré quelques succès d'estime. Son travail de chroniqueur (au *Figaro*, à *Gil Blas* …) lui permet en revanche de se faire un nom dans les soirées mondaines de la capitale. Le dandy Maurice Leblanc a de fait tout loisir d'observer ce milieu dans lequel évolue aussi son héros, le gentleman cambrioleur Lupin. Arsène Lupin, fruit des amours d'un roturier et d'une dame de la noblesse, ne fréquente d'ailleurs pas les basses couches sociales d'une société dont est issu Alexandre Jacob. L'anarchisme du voleur se forge à Marseille, dans les quartiers populaires de la ville. Là se passe son enfance[2201]. Les voyages à bord des navires de la compagnie des *Messageries Maritimes*, la fréquentation des milieux libertaires phocéens finissent de le convaincre de la nécessité d'une lutte sans merci contre toute forme d'autorité : politique avec l'Etat, morale avec la religion et économique avec le capital. Les convictions de Jacob semblent inébranlables, elles se renforcent même avec le temps. A ce titre, le bagne ne brise pas le forçat récalcitrant. Le matricule 34777 est aussi un pragmatique profitant entre autres de sa situation de garçon de famille vers 1920 pour organiser sa lutte contre l'institution pénitentiaire. Arsène Lupin est-il un politique prosélyte ? Si, pour reprendre l'expression de Pierre Valentin Berthier, Lupin peut apparaître au départ comme « *un dilettante de la délinquance philanthropique* », le gentleman cambrioleur, au fur et à mesure de ses aventures et de ses pérégrinations, cambriole de moins en moins. Lupin résout des énigmes, Lupin joue les justiciers, Lupin devient vite enfin un redresseur de tort à forte tendance nationaliste. Et à travers lui s'exprime la germanophobie de Leblanc, dans « *813* » par exemple, à l'approche de la première guerre mondiale, c'est-à-dire dans une période de fortes tensions internationales. Plus qu'un procès de voleurs, Leblanc sait prendre en considération l'esprit de revanche[2202], le scandale de navires allemands mouillant en rade de Tanger, etc… Dans « *813* », Lupin met en échec les services secrets de Guillaume Ier et ne rechigne surtout pas à endosser le costume policier du commissaire Lenormand. On a dès lors du mal à imaginer Alexandre Jacob dans la peau d'un représentant des forces de l'ordre alors que le personnage de Leblanc apparaît aussi sous les traits de Victor Hautain dans « *Victor de la brigade mondaine* », ou encore sous ceux d'un détective privé dans « *L'agence Barnett et Cie* ». Bien sûr, c'est en agent de police qu'Alexandre Jacob commet son premier gros coup accompagné de Roques et Morel, le second plus âgé jouant le rôle du commissaire. Mais le vol au Mont de Piété de Marseille (31 mars 1899) est d'abord un vol et ne sert aucune intrigue. Alexandre Jacob n'est pas non plus un justicier.

Le rapprochement entre Alexandre Jacob et Arsène Lupin, entre le personnage réel et le héros de roman populaire, nous parait en somme bien improbable. Répétons-le, Arsène Lupin est avant tout un redresseur de tort à travers lequel s'exprime le manichéisme de son auteur. Mais Maurice Leblanc conçoit aussi son voleur comme l'émanation des vertus bourgeoises perdues. Les victimes de Lupin permettent à Leblanc de faire le constat d'une bourgeoisie décadente, arrogante et moralisatrice. Avec la Révolution Industrielle la bourgeoisie triomphe. Elle accède à l'image des Schneider et des de Wendel à tous les niveaux du pouvoir. Et Leblanc de constater et de fustiger par le gentleman cambrioleur une classe sociale dès lors anémiée par l'endogamie et l'imitation des réflexes nobiliaires. Si Lupin cambriole le château du

[2201] Voir chapitre 1 *I) Une enfance heureuse*.

[2202] Leblanc Maurice, « 813 », p.488 : « *Idiot, fit-il en montrant le poing à Pierre Leduc … triple idiot, tu ne pouvais pas attendre ? Avant dix ans, nous reprenions l'Alsace-Lorraine !* ».

baron Cahorn, qui n'a de toute évidence de baron que le titre, c'est que son arrogante richesse n'est pas fondée sur les capacités ou le mérite. Le château s'appelle d'ailleurs Malaquis et l'homme tire son immense et injurieuse fortune, nous dit Leblanc, des spéculations pratiquées en bourses[2203]. Alexandre Jacob ne spécule pas ; l'anarchiste s'est donné un moyen de lutte contre la société capitaliste : le vol. Mais c'est aussi un bagnard, un marchand forain, esprit curieux et ouvert, un intellectuel autodidacte, un homme dont les réseaux et le parcours nous autorise à entrevoir toute la complexité.

[2203] Leblanc Maurice, « *Arsène Lupin en prison* », dans *Arsène Lupin gentleman cambrioleur*, p.36.

Conclusion

En étudiant la vie d'Alexandre Jacob, nous sommes conscients du danger de donner l'impression d'une fascination à son égard. Une grande majorité des personnes que nous avons rencontrées paraissent en effet plus que sensibles à l'attrait du personnage. L'image, amplement déformée, remodelée, recomposée depuis sa mort en 1954, découle de cette vive émotion qu'avait suscitée le procès de la bande dite d'Abbeville. L'épisode des Travailleurs de la Nuit prend fin à Amiens du 8 au 22 mars 1905. Le fait divers associe inévitablement Alexandre Jacob au personnage littéraire, au héros de roman. Cela est d'autant plus vrai que la naissance du gentleman cambrioleur suit de peu la condamnation de l'anarchiste aux travaux forcés à perpétuité. Maurice Leblanc conçoit son voleur comme un homme séduisant, presque envoûtant. Le charisme d'Alexandre Jacob ne fait guère de doute non plus. La presse présente à Amiens ne manque pas d'ailleurs de souligner « *une figure énigmatique et troublante, inspirant tour à tour les sentiments les plus contradictoires* »[2204]. Madeleine Briselance nous a dit avoir été impressionnée par la puissance du regard de Jacob[2205]. Rappelons que Jo Attia se déclare lui aussi ému, bouleversé par des « *yeux éblouissant de richesses, tellement brillants tu vois, rien qu'à les regarder, tu te laissais aller au vol à l'étalage* »[2206] ! Alexandre Jacob qualifie lui-même de « *magnétisme de malheur* »[2207] ce don de plaire, ce pouvoir de charmer qui est le sien. C'est ce qu'il raconte à Josette Passas le 29 juin 1954 dans l'« *histoire de mes yeux* »[2208] :

> « *Passons encore d'autres cas moins spectaculaires. Prenons celui de ma comparution aux assises. Tout le monde a été stupéfait de l'attitude du président. C'est moi qui présidais. Le procureur général est venu lui-même jusqu'au banc des accusés, pris mes mains dans les siennes (l'innocent) et obtempéra à ma demande de faire distribuer un supplément de nourriture (fromage et saucisson) parce que je disais que notre défense était en état d'infériorité parce que nous étions à jeun. Jamais on n'avait vu cela et on ne le vit plus. Il suffit qu'il y ait réceptivité, ambiance favorable. Or, aux assises, j'étais gonflé à bloc bien que physiquement déficient par trente mois de détention.*
>
> *Aux îles, à Royale, le commandant Lagarde disait au Dr Rousseau : « Ce Jacob, avec son regard, me fait peur. C'est Lucifer ». Rousseau en rigolait avec moi.*

[2204] *L'Aurore*, 10 mars 1905.
[2205] Interview de Madeleine Briselance, 19 février 2002 : « *Avec Jacob, on était presque gêné par un regard pareil. Je l'admirais à cause de cette tête extraordinaire qu'il avait, ses cheveux tout blancs, son regard incroyable et son accent* ».
[2206] Cité dans Marcilly Jean, *Histoire secrète du Milieu*, p.135.
[2207] Archives Duc, lettre d'Alexandre Jacob, 29 juin 1954.
[2208] Archives Duc, lettre d'Alexandre Jacob, 29 juin 1954.

A ma libération, ma pauvre mère aimait à me présenter à ses amis. Pour lui faire plaisir, j'acceptais mais quelle corvée. Je ne pouvais pourtant pas mettre mes yeux dans ma poche. Au début, en entrant, je baissais bien un peu les volets mais, dès qu'ils s'ouvraient, je tapais dans l'œil d'une femme et cela sans la moindre intention de ma part. C'est bien simple, dans le même mois, ma mère reçut trois demandes en mariage. Et les autres, vexées de mon indifférence, me traitaient de satire. La maman était fière, contente du succès féminin de son fils. Mais moi, j'en étais excédé. A l'atelier, même jeu avec bon nombre d'ouvrières. Dans le métro, j'aurais fait plus de dix touches tous les jours si telles avaient été mes intentions, mon désir.

Sur le voyage, aux marchés, j'avais beau surveillé le jeu des paupières, je remarquai toujours des défaillances dès que le ressort des paupières jouait et que le venin fusait. Il serait trop long de te narrer les avatars que ce magnétisme a suscités »[2209].

Alexandre Jacob n'est pas un meneur, aussi charismatique puisse-t-il être, cherchant à séduire tant les hommes que les femmes. Il lui manque pour ce faire l'ambition d'être le chef, le premier, celui qui montre la voie, celui qui inspire et dirige les autres. Bien au contraire, Alexandre Jacob, nous venons de le montrer, a toujours mis en avant le triple refus de la domination, de l'autorité et du pouvoir: « *avec la hiérarchie, il y aura toujours des clases, et avec les classes, des conflits* »[2210]. Alexandre Jacob est un anarchiste. Nous avons pu par ses actes et ses écrits le ranger dans la famille des individualistes bien qu'il se défende d'appartenir à quelque tendance que ce soit[2211]. Le chef de bande Jacob n'existe pas. Pendant presque trois ans, les *Travailleurs de la Nuit*, association libre et mouvante de voleurs, ont dévalisé manoirs, églises et châteaux. Tous n'étaient pas bien sûr anarchistes. Tous n'affirmaient pas comme Jacob le primat d'une construction sociale, cimentée par l'idéal de liberté et où l'individu se place au centre. Là où le gentleman cambrioleur vole pour lui, et uniquement pour lui, Alexandre Jacob conçoit une action d'envergure pour la cause libertaire. Mais là où Lupin gagne presque systématiquement, Alexandre Jacob paie bel et bien pour un idéal de vie.

Car l'homme assume publiquement ses actes. Devant ses juges, en 1905, il clame haut et fort que « *le droit de vivre ne se mendie pas, il se prend* »[2212]. L'homme a le sens de la formule. La justification de ses vols, tant devant la cour d'assises d'Amiens ou d'Orléans que par voie de presse, fait de lui un théoricien de l'illégalisme anarchiste. Il développe en effet tout un discours politique qui affirme, dans le cadre du principe de lutte des classes, la nécessité pour le spolié (le prolétaire) de reprendre de quelque manière que ce soit les fruits de son labeur au bourgeois, au prêtre, au rentier, au militaire … au voleur en somme si nous pouvons reprendre la terminologie de Jacob : « *Je n'approuve et n'ai usé du vol que comme moyen de révolte propre à combattre le plus inique de tous les vols : la propriété individuelle* »[2213]. Sa prose reprend et prolonge ici l'aphorisme de Pierre Joseph Proudhon : « *La propriété, c'est le vol* ». Elle combat aussi une société fondée sur le principe d'autorité. Elle prône deux ans avant que ne l'affirme à son tour Errico Malatesta au congrès international anarchiste d'Amsterdam « *la libération complète de l'humanité, actuellement asservie au triple point de vue économique, politique et moral* »[2214]. L'action qui en découle ne peut donc être que révolutionnaire. Le vol de Jacob n'est donc que l'application de ses idées anarchistes. Quarante-cinq plus tard, il tient le même discours. Il n'y a pas de reniement chez cet homme

[2209] Archives Duc, lettre du 29 juin 1954.
[2210] Archives Duc, lettre du 16 février 1954.
[2211] Archives Duc, lettre du 28 juin 1954 : « Je suis trop en dehors de toute école, de toute chapelle ».
[2212] Jacob Alexandre, « *Pourquoi j'ai cambriolé ?* » dans *Germinal*, 19-25 mars 1905.
[2213] Jacob Alexandre, « *Pourquoi j'ai cambriolé ?* » dans *Germinal*, 19-25 mars 1905.
[2214] Cité dans Maitron Jean, « *Le mouvement anarchiste en France* », p.114.

qui écrit à Jean Maitron le 13 avril 1950 : « *Je n'ai pas honte de ce que j'ai fait, j'aurais plutôt honte d'avoir honte* »[2215].

Mais en confinant Alexandre Jacob dans l'espace du banditisme social, dans un cadre chronologique étroit, le risque est grand de n'en faire qu'un simple acteur pour une période bien établie. Alain Sergent précise « *héroïque* »[2216] dans sa biographie de l' « *anarchiste de la Belle Epoque* ». Bernard Thomas peut dès lors hisser l'histoire d'un aventurier « *à la hauteur d'une épopée* »[2217], quitte à déformer la réalité des faits, quitte à inventer pour combler les vides et éviter très certainement l' « *ennui* »[2218] d'une thèse universitaire. Prenant la suite du premier biographe de Jacob, le journaliste Thomas s'approprie un homme devenu ainsi le personnage d' « *un vrai roman* »[2219] en 1998, d'une comédie musicale mise en scène conjointement avec Jérôme Savary au début de l'année 2006. William Caruchet procède de la même manière, se livre à des hypothèses hasardeuses, construit, invente l'histoire d'un voleur plus extraordinaire que les autres. Rappelons une dernière fois que ni Sergent, ni Thomas, ni Caruchet ne font ici oeuvre d'historien. Certes, Sergent a écrit une histoire de l'anarchie[2220]. Mais, avec Jacob, ce sont bel et bien les formidables et étonnantes aventures d'un homme hors du commun qu'il entend conter à son lectorat.

Reconnaissant l'amendement du bagnard, insistant volontiers sur la régénération du criminel dont ils ne partagent pas le point de vue libertaire, la commune et le syndicat d'initiative de Reuilly, tentent de faire de Jacob une attraction touristique. L'impasse qui, depuis octobre 2004 porte son nom, salue la mémoire du vieux marchand forain. Mais le fait souligne et suggère encore une fois l'aventurier. L'anarchisme de Jacob passe finalement au second plan. Jean Maitron, de son côté, considère à juste titre ce dernier comme le « *cas témoin* »[2221] d'une des multiples branches de l'anarchie qui proclamait la justesse et la nécessité du vol. Mais l'historien marxiste qu'il est[2222] utilise la prose d'un vieil homme pour mettre en avant une plus que relative condamnation par celui-ci de la reprise individuelle. Rien n'est moins faux. Le vol, comme l'écrit Jacob, est certes « *affaire de tempérament* »[2223].

Le parcours de l'anarchiste met justement en valeur l'adéquation des gestes à la pensée. Les réseaux qu'il développe autour de lui révèlent aussi et surtout le pragmatisme de ses actes. Alexandre Jacob, tant en 1905 qu'en 1954, parait donc bien loin d'illustrer l'échec ou l'erreur d'un quelconque idéal utopique. Nous avons tenté de montrer dans notre étude une action d'envergure indissociable d'une logique militante. Mais l'illégaliste que fut Alexandre Jacob, le libertaire qu'il demeure après son arrestation, vit d'abord et avant tout avec son temps.

Le voleur Jacob fréquente bien évidemment des voleurs et ne rejette pas leur amitié. Le matricule 34777 vit au milieu des « fagots » et c'est en « *prisonnier de guerre sociale* »[2224] qu'il envisage sa nouvelle existence. Il ne rejette pas non plus l'amitié des bagnards. Il est alors logique de le voir affecté à sa libération en 1927 par les années de souffrances subies

[2215] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.223, lettre du 13 avril 1950.
[2216] Sergent Alain, op.cit., p.10.
[2217] Thomas Bernard, op. cit., p.9.
[2218] Archives Amary, lettre de Bernard Thomas à Jean-François Amary, 11 août 1998.
[2219] Sous-titre de la deuxième biographie de Jacob par Bernard Thomas (*Les vies d'Alexandre Jacob*).
[2220] Sergent Alain et Harmel Claude, *Histoire de l'anarchie*, Le Portulan, 1949.
[2221] Maitron Jean, op.cit., p.415.
[2222] Voir Chapitre 5 II) C) 1) *a) Un bilan des « souvenir rassis d'un demi siècle »*.
[2223] Jacob Alexandre, « *Souvenirs rassis d'un demi siècle* » dans *Ecrits*, volume II, p.217.
[2224] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.11.

dans la colonie pénitentiaire guyanaise, c'est-à-dire dans un lieu d'expiation. Sa pensée pénale s'enrichit à l'occasion de cette difficile et douloureuse expérience. Il y perd également des forces physiques ne pesant plus à un moment donné que « *trente neuf kilos avec les chaussettes* »[2225]. Mais Alexandre Jacob lutte avec les moyens mis à sa disposition, s'arrange avec les circonstances, se fait le « *Procureur de SA République* »[2226], quelque soit la période de sa vie. Il tente d'améliorer son sort. La première classe, obtenue en 1920, ne le pervertit pas. Jacob Law n'a pas su voir qu'en accommodant la réalité carcérale, son co-détenu continuait « *sous une autre forme et par d'autres moyens* »[2227] le combat entrepris au sein des *Travailleurs de la Nuit*. L'histoire de Jacob est dès lors celle de la résistance à l'institution pénitentiaire. L'homme ne peut revêtir les habits du gentleman cambrioleur, encore moins la livrée d'infamie de Chéri-Bibi ou d'Henri Charrière. « Papillon » s'arrange avec la réalité, n'hésite pas à reprendre à son compte les mémoires de ses co-détenus, travaille pour sa fortune et sa gloire personnelle. La confrontation des sources, à laquelle nous nous sommes livrés, aboutit en revanche à constater la véricité des faits relatés par Alexandre Jacob. C'est le cas lorsqu'il écrit ses « Souvenirs d'un révolté » narrant son arrestation à Airaisne. C'est encore vrai lorsqu'il s'agit d'évoquer le bagne. Son combat contre les prisons se veut ainsi d'autant plus efficace qu'il refuse d'apparaître à visage découvert. Barrabas supplante le transporté Jacob. Rappelons encore que ce procédé littéraire permet de limiter l'emploi du « je », caractéristique de la prose des bagnards écrivant leurs souvenirs (Auguste Liard-Courtois, Antoine Mesclon, René Belbenoit, Jacob Law, etc.). Alexandre Jacob ne cherche donc pas à valoriser son ego et n'entend pas faire valoir son expérience à des fins personnelles. Son discours est d'abord tout politique.

Là où Alain Sergent, Bernard Thomas et William Caruchet jouent sur l'incroyable existence d'un aventurier, nous avons essayé de mettre en avant l'importance du fait politique et social. Mais Alexandre Jacob est aussi un intellectuel autodidacte, s'autoproclamant avec humour « *ex-professeur de droit criminel à la faculté des îles du Salut* »[2228]. Ses professions de foi anarchistes, ses principes philosophiques, ses lectures et ses écrits, les nombreuses relations épistolaires qu'il entretient tant avec ses proches qu'avec l'autorité honnie, attestent d'une grande culture. L'homme est autodidacte. A soixante-quinze ans, son discours n'a guère changé lorsqu'il adresse à Georges Arnaud une longue lettre ouverte contre les prisons[2229] ou entame une ultime provocation à l'encontre du procureur de la République de Marseille[2230]. Sa verve est toujours aussi corrosive, sa vivacité d'esprit demeure intacte, même s'il n'attend plus rien d'une vie faite « *d'heurs et de malheurs* »[2231]. Alexis Danan évoque le 3 août 1954, à juste titre et non sans une certaine malice teintée de nostalgie, un homme « *au profil d'universitaire à la retraite* »[2232].

Une fois encore, l'humanité du personnage révèle la permanence des idées anarchistes chez lui. Certes, il a abandonné ses prétentions illégalistes. Réaffirmons-le : il ne les condamne pas même s'il reconnaît que « *l'i²négalité de la lutte (…) en suscite d'autres encore plus lourdes* »[2233]. Sa mort, comme sa vie, met ainsi en avant le principe hautement proclamé de

[2225] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, p.251.
[2226] Archives Amary.
[2227] Jacob Alexandre, « *Souvenirs rassis d'un demi siècle* » dans *Ecrits*, volume II, p.217
[2228] Jacob Alexandre, « *lettre ouverte à Georges Arnaud* » dans *Défense de l'Homme*, avril 1954.
[2229] Jacob Alexandre, « *lettre ouverte à Georges Arnaud* » dans *Défense de l'Homme*, avril 1954.
[2230] Jacob Alexandre, « *Lettre ouverte au procureur de la République, parquet de Marseille* » dans *L'Unique*, décembre 1954.
[2231] Jacob Alexandre, *Ecrits*, volume II, lettre du 17 août 1954, p.257.
[2232] Danan Alexis, article « *Le crépuscule du justicier* » dans *Franc Tireur*, 3 août 1954.
[2233] Jacob Alexandre, « *Souvenirs rassis d'un demi siècle* », *Ecrits*, volume II, p.217.

liberté. Alexandre Jacob n'entend pas laisser à d'autres le soin de choisir à sa place. C'est une constante. Si nous confessons qu'Alexandre Jacob a investi pendant six années le champ de notre existence, nous avons tenté à travers lui d'ouvrir tout un questionnement sur la pensée, l'action, la manière de vivre anarchiste. Mais l'histoire d'Alexandre Jacob est multiforme. Elle est tout à la fois celle d'une idée et des hommes qui la font vivre et évoluer. Nous avons alors tenté une approche ancrée dans la réalité des faits. Nous avons essayé de comprendre Alexandre Jacob en ouvrant son histoire sur divers domaines (la criminalité, la prison, le fait divers, la vie quotidienne, etc.) et en commençant d'abord par prendre suffisemment de distance avec lui pour mieux entrevoir ses ses faits, ses gestes, sa personnalité.

Cette histoire est donc plurielle. Elle est certainement plus qu'une simple évocation romantique de la révolte. Comme a pu l'écrire l'historienne Claire Auzias, « *l'anarchisme est une éthique du politique. Sa permanence, par delà les secousses de l'histoire évènementielle, en procède* »[2234]. Le mouvement libertaire connaît depuis la fin du XXe siècle une certaine vitalité, un renouveau qu'il serait intéressant d'envisager sans les a priori dans lesquels risquerait de nous plonger une analyse institutionnelle des faits, des groupes et des hommes encartés. Une telle étude devrait alors s'inscrire dans le contexte de la fin des blocs qui plonge le socialisme dit scientifique dans un désarroi évident. Les discussions, vives et passionnées, auxquelles nous avons pris part lors du colloque Jacob, organisé à l'occasion du quarantième anniversaire du CIRA de Marseille, vont dans le sens d'une recherche de repères politiques. Chaque parti, chaque mouvement arrange son histoire, possède ses porte-parole, dispose de ses martyrs. L'erreur tient aussi en cela pour Alexandre Jacob, enveloppé dans les plis d'un mythique drapeau noir. Mais ces discussions prouvent également l'importance d'un propos basé sur des faits et appuyé par la critique des sources. C'est ce que nous avons tenté en nous penchant sur le parcours et les réseaux d'un anarchiste. Nous en espérons avoir réussi à décoller l'image forcément réductrice de l'aventurier, aussi politisé soit-il, en tentant de sortir Alexandre Jacob des habituels clichés dans lesquels certains auteurs seraient tentés de l'enfermer. L'anarchie donne le primat à l'individu. Le parcours et les réseaux d'Alexandre Jacob illustrent ce principe.

[2234] Auzias Claire, op.cit., p.301.

LE FIL D'UNE VIE

1879 :
- 29 septembre : Naissance d'Alexandre Marius Jacob, fils de Joseph et de Marie Elisabeth Berthou.

Vers 1889 :
- Scolarité chez les Frères des Ecoles Chrétiennes de Marseille.
- Certificat d'étude.

1890 :
- décembre : Rencontre avec le capitaine Martinaud de la compagnie Freycinet.

Vers 1891 :
- 22 janvier : Embarquement comme mousse à bord du Thibet.
- Embarquement sur le Ville de la Ciotat en partance pour Nouméa et Sydney.

Vers 1893 :
- Désertion à Sydney.
- Arrestation à Marseille, Jacob est jugé pour désertion et acquitté au regard de son jeune âge.

1897 :
- Février : Participation au deux numéros du journal anarchiste marseillais *L'Agitateur.*
- 3 août : Arrestation de Jacob et de l'anarchiste Rappalo sur dénonciation de Leca à Marseille.
- 1er septembre : Le tribunal correctionnel de Marseille condamne Jacob à 6 mois de prison et 50 francs d'amende pour fabrication d'explosifs.

1899 :
- 31 mars : Vol audacieux au Mont de piété de Marseille.
- 9 juin : Condamnation de Jacob par contumace pour l'affaire du Mont de Piété à 5 ans de prison et 3000 francs d'amende.
- 29 juin : arrestation sur dénonciation de Jacob à Toulon.
- 18 octobre : La cour d'appel d'Aix en Provence ordonne le placement et l'observation de Jacob qui simule la folie à l'asile de Montperrin.

1900 :
- nuit du 18 au 19 avril : Evasion de l'asile du Montperrin à Aix en Provence
- Jacob se réfugie à Cette chez l'anarchiste Saurel, ami de Casério, et forme chez lui sa première bande de cambrioleurs.

1901 :
- Installation à Paris, boulevard d'Ornano puis rue Leibnitz. L'activité des Travailleurs de la Nuit commence.

1903 :
- nuit du 21 au 22 avril : Echec du cambriolage Tilloloy à Abbeville ; « drame » de Pontrémy, l'agent Pruvost est tué par Félix Bour, Jacob est arrêté à Airaisne.

- La bande dite d'Abbeville est progressivement démantelée, le juge Atté mène l'instruction.

1905 :
- du 8 au 22 mars : **Procès d'Amiens**.
- 22 mars : Verdict, Jacob est condamné aux travaux forcés à perpétuité.
- 24 juillet : **Procès d'Orléans**, Jacob est condamné à 2 ans de travaux forcés pour tentative d'homicide sur l'agent Couillot.
- 1er octobre : **Procès de Laon**, Marie Jacob et Jacques Sautarel sont acquittés, Rose roux, l'amie de Jacob, voit la condamnation d'Amiens (5 ans) confirmée.
- 22 décembre : Embarquement sur *le Loire* pour la Guyane, via Alger.

1906 :
- 13 janvier : Arrivée aux îles du Salut.

1907 :
- Mort de Rose Roux, la compagne de Jacob, en prison.

1908 :
- janvier – mars : Affaire Olga Kazelnelson : Charles Malato aurait trouvé une jeune femme d'origine russe qui aurait accepté de contracter un mariage blanc avec Jacob afin que celui-ci puisse être envoyé en concession.
- 25 décembre : Affaire Capelletti; averti par le forçat Ferranti, Jacob et Ferrand tuent Capelletti qui a tenté d'empoisonner Jacob.

1909 :
- 5 octobre : le TMS condamne Jacob et Ferrand à 5 ans de réclusion pour le meurtre de Capelletti.
- 11 octobre : Sur le vapeur Maroni qui ramène Jacob et Ferrand aux Iles du Salut, le surveillant Bonal abat le forçat Vinci, Ferrand tente de s'évader en se jetant à l'eau, Jacob et Ferrand à leur retour déposent une plainte relatant l'affaire.

1910 :
- 13 avril : le TMS confirme en appel la condamnation de Jacob et Ferrand mais ramène la peine à 2 ans de réclusion à compter de cette date.
- mai : L'AP met la main sur deux revolvers adressés au forçat Fau et semble-t-il destiné à Jacob.

1911 :
- 12 novembre : le TMS acquitte Jacob et Ferrand de l'accusation de dénonciation calomnieuse dans l'affaire du meurtre du forçat Vinci.

1912 :
- 17 juin : Fin de la réclusion cellulaire de Jacob.

1913 :
- 27 janvier : le TMS acquitte Jacob de l'accusation de complicité de tentative d'évasion avec deux autres forçats dont l'auxiliaire Deleuze.

1915 :
- projet de Jacob d'écrire un ouvrage de sociologie criminelle.

1916 :
- 1er avril : Jacob est nommé à la seconde classe.
- mars – décembre : Projet de Jacob pour faire sauter le vapeur Maroni.

1917 :
- fin de l'année : Jacob s'évade à l'aide de flotteurs mais il est rejeté sur les rives rocheuses de l'île Royale. Jacob absorbe du chlorhydrate de morphine, provoquant ainsi une mort apparente, mais la supercherie est découverte par le médecin des îles.

1918
- 10 avril : les TMS condamne Jacob à deux ans de réclusion pour tentative d'évasion
- 1er août : le TMS casse et annule en appel de la condamnation à deux ans de réclusion.

1919 :
- 31 mars : le TMS acquitte Jacob pour sa tentative d'évasion

1920 :
- 1er avril : Jacob est nommé à la première classe.
- 1er septembre : Arrivée du docteur Louis Rousseau au bagne.

1925 :
- Ultime projet d'évasion.
- février – mars : Campagne de presse en faveur de la libération de Jacob menée par les journalistes Million dans *Le Peuple* et Roubaud dans *Le Quotidien.*
- 8 juillet : Décret présidentiel commuant la peine de Jacob à 5 ans de réclusion à purger en métropole.
- 18 octobre : Jacob est interné au dépôt pénitencier de Saint Nazaire.
- 30 novembre : Jacob est transféré à la prison de Rennes.
- 20 décembre : Jacob est transféré à la prison de Melun.

1926 :
- 19 juin : Décret présidentiel ramenant l'emprisonnement de Jacob à deux ans.
- 3 août : Jacob est transféré à la centrale de Fresnes.

1927 :
- 30 décembre : Libération de Jacob.

1930 :
- Parution de « *Un médecin au bagne* » de Louis Rousseau aux éditions *Fleury.*

1931 :
- 16 janvier : Inscription au registre du tribunal de commerce de la Seine comme commerçant ambulant.

1936 :
- juillet : Jacob en Espagne en tant que marchand d'agrumes ?

1939

- Installation à Bois Saint Denis, hameau de la commune de Reuilly dans l'Indre ?

1940 :

- 22 janvier : Mariage d'Alexandre Jacob avec Pauline Charron

1941 :

- 18 juin : Mort de Marie Jacob

1944 :

- Des maquisard perquisitionnent chez Jacob croyant trouver chez lui des stocks de tissus utilisables.

1945 :

- Jacob est condamné par le tribunal d'Issoudun à quelques jours de prison pour non présentation de facture sur des rouleaux de tissus.

1950 :

- Alain Sergent, « *Un anarchiste de la Belle Epoque* », Paris, *Le Seuil*.
- 16 décembre : Mort de Pauline Charron.
- Jacob cesse son activité de forain.

1951 :

- 23 août : Robert Passas rencontre Jacob à Reuilly.

1952 :

- Septembre : Début d'une intense correspondance avec Josette Passas.

1954 :

- début août : Josette passe quelques semaines à Bois Saint Denis chez Jacob.
- samedi 28 août : Suicide d'Alexandre Marius Jacob.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I) Sources d'archives

A) Archives publiques

1) Archives Nationales

- BB 18 2261A dossier 2069 A 03 : rapports quotidiens de l'instruction de l'affaire de la bande d'Abbeville 1903-1905
- BB 24 1012 dossier 2818 S 05 : dossiers de demandes de recours en grâce, Jacob et bande d'Abbeville 1905-1927
- F7/12504-12508 : agissements anarchistes
- F7/12554-12559 : rapports quotidiens de la préfecture de police 1904-1913
- F7/12560-12565 : notes de police 1901-1909
- F7/15980 boite 2 : dossier Malato

2) Archives de l'Outre Mer

Série colonies H (bagnes)

- H 1-5 : études, mémoires et textes législatifs concernant la transportation 1792-1868
- H 60-68 : services pénitentiaires1850-1909
- H 841 : atlas des établissements pénitentiaires
- H 1239 : demandes de grâce 1919-1926
- H 1256 : listes des nominations du personnel de l'administration pénitentiaire 1898-1922
- H 1839 : correspondances, particuliers 1891-1910
- H 1853 : évasions 1873-1932
- H 1862 : inspections 1907-1908
- H 1866 : gestion Aurel
- H 1944 : transportation, textes généraux 1854-1925
- H 2078 : visites du bagne 1928-1940 (dont celle d'Alexis Danan)
- H 2079 : articles de presse1886-1938
- H 3101 : registres de matricules des transportés (de 34701 à 34800)
- H 4677 : personnels des établissements pénitentiaires 1906-1938
- H 4938-5049 : tribunal maritime spécial

dossiers individuels de transportés et relégués :

- H 715/Lépiez
- H 724/Meunier
- H 896/Baudy
- H 1286/Duval
- H 1317/Paridaen
- H 1347/Bour
- H 1404/Dieudonné
- H 1481/Jacob
- H 2362/Pélissard
- H 2364/Roques
- H 3671/9609 (Clarenson)

- H 3678/10190 (Baudy)
- H 3918/Hincelin
- H 3920/Ferrand
- H 3932/Catineau
- H 3936/Gadeau
- H4086/B/34198 (Bour)
- H 4091/3441(Pélissard)
- H 4097/B/34724 (Ferrand)
- H 4098/34777 (Jacob)
- H 411/A/35422 (Vaillant)

3) <u>Archives Contemporaines de Fontainebleau</u>

- 19940496/article 11 : organisations de soutien aux républicains espagnols 1936-1939
- 19940498/article 8 : surveillance des anarchistes
- 19940500/article 58 surveillance des anarchistes
- 19940500/article 59 surveillance des anarchistes
- 19940500/article 207 surveillance des anarchistes
- 19940500/article 211 surveillance des anarchistes
- 19940500/article 240 surveillance des anarchistes
- 19940500/article 241 surveillance des anarchistes
- 19940500/article 313 surveillance des anarchistes
- 19940500/article 241/ dossier 3948 : activités de la Fédération Communiste Libertaire 1934-1935
- 19940500/article 241/ dossier 3949 : surveillance de l'organisation anarchiste en France 1937-1939
- 19940500/article 313/ dossier 5279 : expédition de produits alimentaires vers l'Espagne 1936
- 20010216/ article 170 : surveillance des anarchistes
- 20010216/ article 172 : surveillance des anarchistes
- 19940508/ dossier 1205 : registre de Jachimowitz à Jacob Julie
- 19800384/ article 22 : dossier Louis Roubaud
- 1994048/ article 117/ dossier 1746 : Paul Vial 1938
- 1994048/ article 117/ dossier 1747 : Paul Vial 1918
- 19940432/ article 233/ dossier 21753 : Aron André 1930
- 19940434/ article 314/ dossier 26311 : Besnard Pierre
- 19940434/ article 315/ dossier 26311 : Besnard Pierre
- 19940434/ article 614 : dossier 51387 : Briselance Louis
- 19940440/ article 396/ dossier 33858 : Clément Duval 1882-1902
- 19940445/ article 94/ dossier 7939 : Ferrand Joseph 1898-1916
- 19940455/ article 6/ dossier 512 : Jacob Alexandre Marius 1899-1908
- 19940472/ article 291/ dossier 26154 : Rousseng Paul 1933-1940
- 19940474/ article 97/ dossier 9401 : Jacques Sautarel 1893-1929

4) <u>Archives de la Préfecture de Police de Paris</u>

- EA/89 : dossier de presse "La bande sinistre et ses exploits"
- BA1/109-114: rapports de police 1900-1905
- BA1/309 : registre d'anarchistes
- BA1/894 : lieux de réunions anarchistes
- BA1/1498 : menées anarchistes 1899-1906

- BA1/1499 : menées anarchistes 1907-1914
- BA1/1500 : liste et état d'anarchistes 1894-1912
- BA1/1502 : anarchistes signalés comme disparus
- BA1/1504 : procès 1895-1914
- BA1/1509 : anarchistes à l'étranger
- BA1/1510 : anarchistes en Angleterre 1897-1911
- BA1/1511 : anarchistes Espagne
- BA1/1665 : trafic et achat d'armes pour l'Espagne

5) <u>Archives Départementales</u>

a) <u>Aisne</u>

- 200U3 : jugement de la cour d'assises de Laon, "bandits d'Abbeville", 1er octobre 1905

b) <u>Bouches du Rhône</u>

- 201E5182 : acte de naissance d'Alexandre Marius Jacob 27 septembre 1879
- 201E5196 : acte de mariage de Joseph et Marie Jacob
- 90J : fond CIRA Marseille
- 1M1370 : dossier de surveillance d'Alexandre Jacob 1897-1899
- 1R1187 : registre de matricules (n°5, classe 1900)
- 2T48 : déclaration de journaux en préfecture 1892-1897
- 159U97 : arrêt n°702 de la cour d'appel d'Aix en Provence
- 159U105 : arrêt n°842 de la cour d'appel d'Aix en Provence
- 159U106 : arrêt n°913 de la cour d'appel d'Aix en Provence
- 159U109 : arrêt n°927 de la cour d'appel d'Aix en Provence

c) <u>Charente Maritime</u>

dossiers nominatifs des internés au dépôt pénitentiaire de Saint Martin de Ré

- 2Y55 : dossier nominatif de Félix Bour 1905
- 2Y207 : dossier nominatif d'Alexandre Jacob 1905
- 2Y306 : dossier nominatif de Léon Pélissard 1905

d) <u>Cher</u>

- 25M133-138 : surveillance des anarchistes

e) <u>Deux Sèvres</u>

- 4M6/27 : rapports de police et procès verbaux de gendarmerie
- 4M17/6-7 : anarchistes 1901-1904

f) <u>Eure</u>

- 4M398-402 : anarchisme

g) <u>Eure et Loire</u>

- 4M198-206 : procès verbaux de gendarmerie

h) <u>Gironde</u>

- 1M485 : Honoré Bonnefoy 1896-1903
- 1M488 : dossier Jules Clarenson 1892 – 1903

i) Hérault

- 4MP1102 : dossier Ernest Saurel
- 4MP1291 : état des anarchistes signalés comme disparus
- 4MP1318 : avis de recherche d'Alexandre Jacob après son évasion de l'asile d'aliénés d'Aix en Provence 1900
- 4MP1331 : venue de Jacques Sautarel à Cette 1902
- 6U : déclarations de société au tribunal de commerce

j) Ille et Vilaine

- 5Y170 : registre de la maison d'arrêt de Rennes

k) Maine

- 30M70-83 : anarchistes
- 8U388 : fond du tribunal civil de Chalons sur Saône 1850-1934

l) Meurthe et Moselle

- 2U1557 : affaire Charles Bernard 1900 (dossier d'instruction)
- 2U1558 : affaire Charles Bernard 1900 (dossier d'instruction)

m) Nièvre

- M1071 : surveillance des anarchistes
- 2U586 : arrêts de la cour d'assises de Nevers 1900
- 2U681 : pourvoi en cassation 1900

n) Pyrénées Orientales

- 1M770-779 : surveillance des anarchistes

o) Saône et Loire

- 4M288-291 : surveillance des anarchistes

p) Seine Maritime

- ANN5/28 : annuaires de Rouen
- 4M415 : rapports du commissariat central de Rouen 1901

q) Somme

- 99M13/2 : suspects anarchistes (affaire Jacob)
- 2U909 : jugements de la cour d'assises d'Amiens (mars 1905)

r) Val de Marne

- 2Y5-360 : registres de la prison de Fresnes

s) Vienne

- 4M116 : rapports quotidiens du commissariat central de Poitiers 1903-1905
- 4M227-237 : surveillance des anarchistes1892-1914

t) Autres services d'archives contactés

- Aude
- Aveyron
- Calvados
- Charente

- Guyane
- Haut de Seine
- Haute Garonne
- Indre
- Indre et Loire
- Loiret
- Manche
- Nord
- Oise
- Orne
- Sarthe
- Seine et Marne
- Var
- Vendée
- Vosges
- Yonne

6) Archives Municipales et services d'état civil

- Avignon (84)
- Bergheim (68)
- Fleury La Vallée (89)
- La Crau (83)
- Marseille (13)
- Reuilly (36)
- Rouen (76)
- Thannenkirch (68)
- Toulouse (31)
- Ribeauvillé (68)

7) Ont également été contactés

- Ministère de la justice
- Ministère de l'intérieur
- Ministère de la défense
- Service Historique de la Gendarmerie Nationale
- Archives du Monde du travail
- Archives de Paris
- Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire de Rennes

B) Archives privées et internationales

1) Institut Français d'Histoire Sociale

- Fond Armand
- Lettres d'Alexandre Jacob à Jean Maitron 1948

2) Centre International de Recherche sur l'Anarchisme

- Fond Duval

3) Institut International d'Histoire Sociale

- Fond Nettlau

- Fond Humbert

4) <u>Chambre du Commerce et de l'Industrie de Marseille:</u>
- annuaires et catalogues maritimes

5) <u>Archives Individuelles</u>

a) <u>Amary Janine et Jean François, Romans (26)</u>
- correspondance 1905-1954
- lettres d'Alexandre à Marie Jacob 1905-1927
- notes divers 1925-1932
- "*Souvenirs d'un révolté*", Alexandre Jacob, manuscrit 1905
- "*Le procureur de SA République*", Alexandre Jacob, manuscrit vers 1927
- "*La comique histoire du môme à Pépète*", Alexandre Jacob, manuscrit vers 1927
- "*Cervelle à la mode des îles du Salut*", Alexandre Jacob, manuscrit vers 1927
- photographies et cartes postales 1879-1954
- articles de presse 1950-1955
- carnets de notes de Robert Passas

b) <u>Berthier Pierre Valentin, Paris (75)</u>
- papiers administratifs concernant Alexandre Jacob
- lettres d'Alexandre Jacob 1951-1954
- photographies

c) <u>Briselance Madeleine, Montreuil (93)</u>
- photographies

d) <u>Denizeau Guy, Lussault sur Loire (37)</u>
- lettres d'Alexandre Jacob dont certaines écrites à sa mère Marie pendant les années de bagne
- papiers administratifs d'Alexandre Jacob
- photographies

e) <u>Duc Josette, Romans (26)</u>
- correspondance avec Alexandre Jacob 1953-1954

f) <u>Raffin Françoise, Paris (75)</u>
- photographies d'Alain Sergent

g) <u>famille Rousseau, Rouen (76)</u>
- photographies de Louis Rousseau

6) <u>Ont également été contactés :</u>

<u>a) individus :</u>
- Bianco René
- Caruchet William
- Cueto Olivier
- Halfbrodt Michaël

- Hénault Rolland
- Lautard Philippe
- Maguin Charles
- Maguin Jean
- Mahé Lucienne
- Nerrand Claude
- Quella Villaléger Alain
- Portet Valérie
- Raffin Françoise
- Thomas Bernard
- Yung Eric

b) Sociétés, associations et services d'archives

- Alternative Libertaire (Belgique)
- Ambassade d'Allemagne
- Ambassade d'Espagne
- Archevêché de Tours
- Archives Générales de la Guerre Civile Espagnole
- Archives Jésuites
- Armée du Salut
- Association des Amis de la Maison de Pierre Loti
- Association des Amis de Reuilly
- Association France-Justice
- Bibliothèque Cervantes (Paris)
- Bibliothek der Freien (Berlin)
- British Library (Londres)
- Centre Départemental de l'Histoire des Famille de Guebwiller (68)
- Clos Arsène Lupin
- Deutches Historisches Institut (Paris)
- Editions Pierre Horay
- Femme Actuelle Magazine
- Fondation Anselmo Lorenzo
- Ministère de la Culture Belge
- Musée d'Armes de Lièges
- Ordre National des Médecins (Seine Maritime)
- Société Browning S.A.

II) Sources imprimées

A) Ecrits d'Alexandre Marius Jacob

- "Pourquoi j'ai cambriolé", dans Germinal n°11, du 11 au 18 mars 1905
- "Pourquoi j'ai cambriolé", Paris, L'Idée Libre, 1913
- "Pourquoi j'ai cambriolé", Dijon, Turbulentes, 2001
- "Souvenirs d'un révolté", dans Germinal du n°33 au n°58 (31 décembre 1905 - 20 juillet 1906)
- Alexandre Jacob, Lettre ouverte à Georges Arnaud, dans Défense de l'Homme p.10-14, n°66, avril 1954
- "Ecrits", volumes I et II, Paris, L'Insomniaque, 1995, réédition 2004.

- Alexandre Jacob, Travailleurs de la nuit, L'Insomniaque, Paris, 2000
- Alexandre Jacob, Extermination à la française, L'Insomniaque, Paris, 2000
- Alexandre Jacob, A bas toutes les prisons, L'Insomniaque, Paris, 2000

B) Ecrits et témoignages d'anarchistes

- Armand Emile, L'illégaliste anarchiste est-il notre camarade ?, L'En Dehors, sans date
- Besnard Pierre, Les syndicats ouvriers et la révolution sociale, Le Monde Nouveau, 1978
- Henry Fortuné, "Ravachol anarchiste ? Parfaitement !", bibliothèque anarchiste, 1892.
- Garnier, Pourquoi j'ai tué, Dijon, Turbulentes, 2001
- Goldmann Emma, Living my life, Knopf, 1932, réédition sous le titre Emma Goldman, épopée d'une anarchiste, Hachette, Paris, 1979
- Grave Jean, La société mourante et l'anarchie, Paris, 1893
- Grave Jean, Le mouvement libertaire sous la Troisième République, Paris, Les Œuvres Représentatives, 1930
- Grave Jean, Quarante ans de propagande anarchiste, réédition, Paris, 1973
- Henry Emile, Voilà pourquoi j'ai frappé dans le tas (déclaration devant les assises de la Seine le 28 avril 1894), réédition Turbulente, Dijon, 2001
- Humbert Jeanne, Eugène Humbert, la vie et l'œuvre d'un néomalthusien, Paris, 1947
- Humbert Jeanne, Sébastien Faure, l'homme, l'apôtre, une époque, Paris 1949
- Kolney Fernand, Laurent Tailhade, son œuvre, étude critique, Paris, Edition du Carnet Critique, 1922
- Kropotkine Pierre, Autour d'une vie, mémoires, Paris, Stock, 1901, réédition 1971
- Lecoin Louis, Le cours d'une vie, Paris, 1965
- Lermina Jules, L'ABC du libertaire, réédition Mille et Une Nuit, 2004
- Emile Pouget, Le Père Peinard, textes choisis, Paris, Editions Galilée, 1976
- Libertad, Le culte de la charogne, Paris, Editions Galilée, 1976
- L.Mercier-Véga, V.Griffuelhes, Anarcho-syndicalisme et syndicalisme révolutionnaire, Paris, Sartacus, 1978
- Maitrejean Rirette, Souvenirs d'anarchie, éditions La Digitale, 1988
- Malato Charles, Les joyeusetés de l'exil, Paris, Stock, 1897
- Picqueray May, May la réfractaire, Marcel Jullian, Evreux, 1979
- Pouget Emile, Le sabotage, réédition Mille et Un Nuits, 2004

C) Ecrits et témoignages sur le bagne

- Andouard Jacques, Roi de l'évasion, Paris, Alsatia, 1962
- Belbenoit René, Les compagnons de la belle (dry guillotine), traduction de la version anglaise, Les Editions de la France, Paris 1938
- Carco Francis, La route du bagne, collection Le Livre Moderne Illustré, Paris, éditions du Livre Moderne, 1942
- Charrière Henri, Papillon, Robert Laffont, 1969
- Danan Alexis, Cayenne, Fayard, Mesnil l'Estrée, 1934
- Danjou Henri, La belle, Paris, collection NRF, Gallimard, 1934

- Dalotel Alain, De la Chine à la Guyane, Mémoires du bagnard Victor Petit, La Boutique de l'Histoire Editions, sans date.
- Darlix Pierre, Avec les « durs » de Cayenne à Caracas, 1932
- Delpeche René, Parmi les fauves et les requins ou la confession de M . Charles Hut, ancien forçat, Les Editions du Scorpion, Rennes, 1955
- Dieudonné Eugène, La vie des forçats, collection Les Documents Bleus, Gallimard, Paris, 1930
- Enckell Marianne, Moi, Clément Duval, bagnard et anarchiste, collection La part des hommes, Les Editions Ouvrières, Lonrai, 1991
- Jacob Law, Dix-huit ans de bagne, Editions de l'Insurgé, Paris, 1926, réédition Egrégores 2005.
- Larique Marius, Les hommes punis, Gallimard, 1933
- Liard-Courtois, Souvenirs du bagne, Editions Fasquelle, Paris, 1903, réédition 2005
- London Géo, Aux portes du bagne, Editions des portiques, Paris, 1930
- Londres Albert, Au bagne, Albin Michel, Paris, 1923, L'homme qui s'évada, Albin Michel, Paris 1927, réédités en un seul volume, collection 10/18, Loos, 1975
- Londres Albert, Dante n'avait rien vu, Paris, Albin Michel, 1924
- Londres Albert, Adieu Cayenne, nouvelle version de « L'homme qui s'évada », Les Editions de France, Corbeil, 1932
- Maroger Mireille, Bagne, Paris, Denoël, 1937
- Merlet J.F.Louis, 13904 le roman d'un forçat, Paris, éditions Baudinière, sans date
- Mesclon Antoine, Comment j'ai subi quinze de bagne, Les Editions Sociales, Paris 1926
- Normand Jean, Les mystères du bagne, Paris, Rouff, sans date
- Normand Jean, Garde chiourme, Paris, Rouff, sans date
- Péan Charles, Conquêtes en terre de bagne, Altis, Strasbourg, 1948
- Roubaud Louis, Le voleur et le sphinx, Paris, Grasset, 1926
- Rousseau Louis D^{r}, Un médecin au bagne, Armand Fleury, Paris, 1930
- Rousseng Paul, L'enfer du bagne, souvenirs vécus inédits, Pucheu, Paris, 1957

D) Presse quotidienne et périodique

1) Avant le procès d'Amiens (8 mars 1905)

- *L'Indicateur Anarchiste*, 1890, Londres, IIHSA
- *L'Agitateur*, 1897, Marseille, IIHSA
- *La Gazette du Midi*, 1897, Marseille, AD Bouches du Rhône
- *Le Petit Provençal*, avril 1899, AD Bouches du Rhône
- *Le Petit Méridional*, 1900, AD Herault
- *Le mémorial des Deux Sèvres*, juillet-août 1901, AD Deux Sèvres
- *La Vigie de Cherbourg*, octobre 1902, AD Manche
- *Le Cotentin*, octobre 1902, AD Manche
- *Le Courrier de l'Eure*, novembre 1902, AD Eure
- *Le Courrier de Saône et Loire*, décembre 1902, AD Sône et Loire
- *Le Journal du Cher*, janvier 1903, AD Cher
- *Le Journal d'Alençon*, février 1903, AD Orne
- *La Charente*, mars 1903, AD Charente

- *Le Matin Charentais*, mars 1903, AD Charente
- *Le Petit Parisien*, avril 1903, BN
- *Le Journal de la Nièvre*, août 1903, AD Nièvre

2) <u>Pendant les procès d'Amiens, d'Orléans et de Laon</u>

- *L'Action Française*, mars-avril 1905, BN micr. M622
- *L'Anarchie*, avril-décembre 1905, BN micr. M427
- *L'Assiette au Beurre*, 25 mars 1905, documentation personnelle
- *L'Aurore*, mars-avril 1905, BN micr. D65
- *Le Cri-Cri de Laon*, octobre 1905, AD Aisne
- *L'Echo de Paris*, mars-avril 1905, BN micr. D62
- *L'Eclair*, mars-avril 1905, BN micr. D89
- *L'Est Illustré*, mars 1905, AD Meurthe et Moselle
- *L'Etoile de l'Est*, mars 1905, AD Meurthe et Moselle
- *Le Figaro*, mars-avril 1905, BN micr. D13
- *Le Français*, mars-avril 1905, BN micr. M309
- *Germinal*, décembre 1904 - octobre 1905, BN Jo 85053
- *Gil Blas*, mars-avril 1905, BN micr. D111
- *La Gironde*, mars-avril 1905, AM Bordeaux
- *L'Humanité*, mars-avril 1905, Service de Documentation de l'Humanité, Saint Denis (93)
- *Je Sais Tout*, juin 1905, BN Jo 4224533
- *Le Journal*, mars-avril 1905, BN
- *Le Journal de l'Aisne*, octobre 1905, AD Aisne
- *Le Journal du Loiret*, juillet 1905, AD Loiret
- *Le Libertaire*, mars-avril 1905, BN micr. D92
- *La Libre Parole*, mars-avril 1905, BN micr. D94
- *Le Matin*, mars-avril 1905, BN
- *Le Monde Illustré*, mars 1905, AD Hauts de Seine, 397PEG96
- *L'œuvre*, mars-avril 1905, BN
- *Le Petit Journal*, mars-avril 1905, BN micr. M309
- *Le Petit Lorrain*, mars 1905, AD Meurthe et Moselle
- *Le Petit Parisien*, mars-avril 1905, BN micr.D64
- *Le Radical*, mars-avril 1905, BN micr.D101
- *Le Républicain Orléanais*, juillet 1905, AD Loiret
- *Les Temps Nouveaux*, janvier-octobre 1905, BN micr. M396

3) <u>La campagne de Libération (1925)</u>

- *Le Bonnet Catalan*, AN, BB 24 1012 dossier 2818 S 05
- *Le Peuple*, février-mars 1925, BN micr. D145
- *Le Quotidien*, mars 1925, BN micr. D145

4) <u>Articles divers sur Alexandre Jacob (1925-1954)</u>

- *Voilà*, "Jean Valjean", Alexis Danan, 18 mai 1935, documentation personnelle
- *Confession*, "Mes Bagnards", commandant Michel, BN micr. D395
- *Le Crapouillot*, janvier 1938, documentation personnelle
- *Franc Tireur*, 3 août 1954, BN micr. D999

- *Défense de l'Homme*, 1954, documentation personnelle
- *Noir et Blanc*, septembre 1954, documentation Amary
- *L'Unique*, novembre-décembre 1954, documentation Amary

E) Témoignages et entretiens

- Janine et Jean-François Amary
- Pierre Valentin Berthier
- Madeleine Briselance
- Guy Denizeau
- Josette Duc
- Rolland Hénault
- Jacques Laleuf
- Lucienne Mahé
- Claude Nerrand
- Thérèse Rousseau
- Nicolas Zajac
- Michel Ragon

III) Bibliographie

Alexandre Marius Jacob

- Berlière Jean-Marc, Alexandre Jacob, gentlemen cambrioleur, dans L'HISTOIRE, N°127, p.18, à 24, novembre 1989
- Berthier Pierre Valentin, Celle du justicier et prodigieux Jacob, dans Défense de l'Homme p.4-6, n°71, septembre 1954
- Carmaux Claude, De Marseille au Berry la vie de Marius Jacob, le véritable Arsène Lupin, dans BERRY, p.2 à 11, automne 1987
- Carmaux Claude, La tombe d'Arsène Lupin, dans Bulletin des Amis de Reuilly et de ses Environs, n°30, 1994
- Caruchet William, Marius Jacob l'anarchiste cambrioleur, Séguier, Aubenas, 1993
- Danan Alexis, L'épée du scandale, Robert Laffont, Paris, 1961
- Deslosges Jean-Marc, Alexandre Jacob anarchiste cambrioleur, dans LA BOUINOTTE, p.17 à 21, N°66, hiver 1998
- Godin Noël, Anthologie de la subversion carabinée, 820p., p.377-384, L'Age d'Homme, 1988, réédition 1996
- Guilleminault Gilbert et Mahé André, L'homme qui servit de modèle à Arsène Lupin, dans HISTORIA, N°213, p.248 à 258, août 1964
- Halfbrodt Michael, Alexandre Marius Jacob, Lebensgeschichte eines anarchistischen Diebes, Moers (Allemagne), Syndicat A, 1994
- Henault Rolland, Arsène Lupin existait : il s'appelait Marius Jacob, dans FEMME ACTUELLE, p.10-11, n°259, semaine du 11 au 17 octobre 1989
- Henault Rolland, « *La chronique reuilloise de Marius* », dans Reuilly ou les saveurs de la terre, p.137 à 149, La Bouinotte, Villedieu, 1999
- Lacafe et Mariquand, Pêcheurs d'étoiles, volume IV, Glénat
- Marcilly Jean, Vie et mort d'un caïd : Jo Attia, Fayard, 1977
- Marcilly Jean, Histoire secrète du milieu, Genève, Famot, 1978

- Nerrand Claude, Sur les pas de Marius Jacob (présentation de l'exposition du 5 au 25 juin 1993), Office du tourisme de Reuilly (Indre), 1993
- Pages Yves, « *Alexandre Jacob et la bande des travailleurs de la nuit* », dans Le siècle rebelle, Dictionnaire de la contestation au XXe siècle, p. 34-35, Larousse, 1999
- Passas Robert, Jacob, mon ami parfait, dans Défense de l'Homme p.7-8, n°71, septembre 1954
- Sergent Alain, Un anarchiste de la Belle Epoque : Alexandre Jacob, Seuil, Paris, 1950, réédition Les Editions Libertaires, 2005
- Thomas Bernard, Jacob, Tchou, Paris, 1970
- Thomas Bernard, Les vies d'Alexandre Jacob, Mazarine, La Flèche, 1998
- Young Eric, Du cambriolage considéré comme l'un des beaux arts, Paris, Le Cherche Midi éditeur, 2001

Anarchisme

- Arvon Henri, L'anarchisme, Paris, PUF, 1951
- Auzias Claire, Mémoires libertaires, Lyon 1919-1939, L'Harmattan, 1993
- Badier Walter, Emile Henry, un anarchiste de la propagande par le fait, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean Garrigues, Université d'Orléans, 2001
- Bakounine Michel, Féralisme, socialisme, antithéologisme, Lausanne, Editions L'Age d'Homme, 1971
- Bakounine Michel, Œuvres, Paris, Stock, 1980
- Bakounine Michel, Dieu et l'état, réédition, Mille et une Nuits, 1996
- Bayer Osvaldo, Les anarchistes expropriateurs, atelier de création libertaire, 1995
- Beaudet Céline, Rencontre avec Pierre Valentin Berthier, La Question Sociale, 2004.
- Bianco René, La presse anarchiste dans les Bouches du Rhône, mémoire de maîtrise, I.E.P. Aix en Provence, 1971, publication CIRA Marseille, 1972
- Bianco René, Le mouvement anarchiste à Marseille et dans les Bouches du Rhône, thèse de troisième cycle I.E.P. Aix en Provence 1977, publication CIRA Marseille, 1978
- Bianco René, Un siècle de presse anarchiste d'expression française 1880-1983, doctorat d'état, Université de Provence, 1988
- Blond Georges, La grande armée du drapeau noir, Paris, Presse de la Cité, 1972
- Boisson M., Les attentats anarchistes sous la Troisième République, Paris, 1931
- Borgraeve Jean-Marie, Louis Lecoin (1888-1971), Berrichon et libertaire, dans Berry Magazine n°20, novembre 1991
- Boussinot R., Les mots de l'anarchie, Paris, Delalain, 1982
- Casoar Phil et Callens Stéphane, Les aventures épatantes et véridiques de Benoît Broutchoux, Lille, Humeur Noire, 1993
- Davhernac M.J., Les anarchistes individualistes devant la société de la Belle Epoque 1885-1914, thèse de doctorat, Paris X, 1981

- Delpech Jean-Marc, Les réfugiés politiques à Bordeaux 1870-1914, mémoire de DEA sous la direction de Jean-Claude Drouin, Université de Bordeaux III, 1993
- Dubois F., Le péril anarchiste, Paris, Flammarion, 1894
- Enckell Marianne, Des histoires presque vraies, dans Réfraction n°3, 1997
- Faber Claude, L'anarchie, une histoire de révoltes, collection Les Essentiels, Milan, 2002
- Faure Sébastien (Sous la direction de), L'encyclopédie anarchiste, 4 volumes, Paros, Œuvre Internationale des Editions Anarchistes, 1934-1935
- Garrigues Jean, Les anars contre la République, dans L'Histoire, p.56-63, n°191, septembre 1995
- Gbenou Jacques-Henri, Les anarchistes bordelais 1880-1914, mémoire de maîtrise sous la direction de Georges Dupeux, Université de Bordeaux III, 1975
- Gil De Muro Luis, Anarchisme et antimilitarisme à Bordeaux 1900-1914, mémoire de maîtrise sous la direction d'André-Jean Tudesq, Université de Bordeaux III, 1976
- Goutalier Régine, Un journal anarchiste marseillais : L'Agitateur, CIRA Marseille, 1971
- Guérin Daniel, L'anarchisme, collection idées NRF, Paris, Gallimard, 1965
- Guérin Daniel, Ni Dieu, ni maître, Paris, Edition La Découverte, 1999
- Guerrand Roger Henri, Francis Roussin, Jeanne Humbert et la lutte pour le contrôle des naissances, Paris, Spartacus, 2001
- Hamon Augustin, Psychologie de l'anarchiste socialiste, Paris, 1895
- Joubert Daniel, Marx versus Stirner, Paris, L'Insomniaque, 1997
- Kedward Roderick, Les anarchistes, origines et formation des mouvements libertaires, Londres, 1970, traduction française, Rencontre, Lausanne, 1970
- Kropotkine Pierre, L'anarchie, sa philosophie, son idéal, Paris, Stock, 1896, réédition 1981
- Lombroso Cesare, Les anarchistes, Paris, Flammarion, 1897
- Lucas-Dubreton J., « Vive l'anarchie » Ravachol dynamiteur, dans Historia n°191, p.504-510, octobre 1962
- Mahé André, Guilleminaut Gilbert, L'épopée de la révolte, le roman vrai d'un siècle d'anarchie, Paris, Denoël, 1963
- Maitron Jean, Ravachol et les anarchistes, collection Archives Julliard, 1964, réédition collection Folio/Histoire, Folio, 1992
- Maitron Jean, Le mouvement anarchiste en France, 2 volumes, François Maspéro, 1975, réédition collection Tel, Gallimard 1992
- Manevy Raymond, Diole Philippe, Sous les plis du drapeau noir, Paris, Editions Domat, 1949
- Manfredonia Gaetano, L'individualisme anarchiste en France 1880-1914, thèse de doctorat, I.E.P., 1990
- Manfrédonia Gaetano, La chanson anarchiste en France, des origines à 1914, Paris, L'Harmattan, 1997
- Manfrédonia Gaétano, L'anarchisme en Europe, Paris PUF, 2001
- Massard Marcel, Histoire du mouvement anarchiste à Lyon 1880-1914, Lyon, 1954
- Massé Jean, *Les anarchistes varois 1879-1921*, dans Le Mouvement Social, n°69, octobre-décembre 1969

- Moulaert Jean, Le mouvement anarchiste en Belgique, Ottignies, Quorum, 1996
- Nataf A., La vie quotidienne des anarchistes en France 1880-1914, Paris, Hachette, 1986
- Nettlau Max, Histoire de l'anarchie, Paris, Edition La tête de feuilles, 1971
- O'Squarr Flor, Les coulisses de l'anarchie, Paris, L'Insomniaque, 1990
- Pages Yves, Le citoyen Cauchon contre Monsieur Vautour, dans L'Histoire, p.71-73, n°174, février 1994
- Pagès Yves, L'homme hérissé, Liabeuf tueur de flics, Paris, L'Insomniaque, 2001
- Polet Jean, L'anarchisme dans le département du Nord, 1880-1914, Lille, 1967
- Poli J.M., Le groupe anarchiste toulousain « Les Vengeurs » 1880-1890, Toulouse, 1970
- Poli J.M., M.D. Monségur, J.L.Fraisse, N.Amadieu, Le mouvement anarchiste à Toulouse à la fin du XIXeme siècle, Paris, 1971
- Préposiet Jean, Histoire de l'anarchisme, ¨Paris, Tallandier, 1993
- Prolo Jacques, *Les anarchistes*, tome X de Histoire des socialistes en France (sous la direction d'A.Zevaes), Paris, 1912
- de Saint Auban Emile, L'histoire sociale au palais de justice, Pédone éditeur, Paris, 1895
- Salmon A., La terreur noire, chronique du mouvement libertaire, Paris, Pauvert, 1959
- Serge Victor, L'anarchie, numéro de janvier 1938 du Crapouillot
- Serge Victor, Mémoires d'un révolutionnaire et autres écrits politiques, collection Bouquins, Paris, Robert Laffont, 2001
- Sergent Alain, Claude Harmel, Histoire de l'anarchie, Le Portulan, 1949
- Sergent Alain, Les anarchistes, Paris, Editions Frédéric Chambriand, 1951
- Sergent Alain, « *L'année sanglante de l'anarchie* », dans Le roman vrai de la Troisième République, Denoël, 1956
- Stirner Max, L'unique et sa propriété, traduit de l'allemand par Robert L.Reclaire, Paris, Stock, 1972
- Thiéblemont-Dollet Sylvie, Octave Mirbeau, un journaliste faiseur d'opinion, Nancy, Presse Universitaire de Nancy, 2001
- Thomas Bernard, Ni Dieu, ni maître, les anarchistes, Tchou, 1969
- Thomas Bernard, La bande à Bonnot, Tchou, 1968
- Ulrich Paul, Histoire de l'anarchie, Famot, Genève, 1974
- Ecrits sur l'anarchisme, collection Ecrits, Paris, Seghers, 1964
- Collectif, Histoire du mouvement anarchiste, Les dossiers de l'histoire n°13, mai-juin 1978
- Collectif, Increvables anarchistes, 10 volumes, Paris, Editions du Monde Libertaire, 1998
- Le petit livre noir, l'anarchisme mode d'emploi, Les Editions Libertaires, 2005

Police, justice, bagne

- Ambroise-Rendu Anne Claude, Les enfants criminels de la Belle Epoque, dans L'HISTOIRE, p.62-66, n°198, avril 1996
- Attia Nicole, Jo Attia, Paris, Gallimard, 1974
- Badinter Robert, La prison républicaine, Fayard, 1992

- Barousse Claude, Parole de forçat, le dossier Arthur Roques, Arles, Actes Sud,1989
- Beccaria, Traité des délits et des peines, 1764, édition de 1991, Paris, Fayard
- Bentham Jeremy, Panoptique, réédition, collection Mille et Une Nuit, 2002
- Berlière Jean-Marc, La guerre des polices à la Belle Epoque, dans L'Histoire, p.38-47, n°117, décembre 1988
- Berlière Jean-Marc, Le préfet Lépine, aux origines de la police moderne, Paris, denoël, 1993
- Berlière Jean-Marc, Le monde des polices en France, Paris, Editions Complexe, 1996
- Brunet J.P., La police de l'ombre : indicateurs et provocateurs dans la France contemporaine, Paris, Le seuil, 1990
- Carrot Georges, Histoire de la police française, Paris, Tallandier, 1991Chesnay Jean-Claude, Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours, Paris, Laffont, 1981
- Devèze Michel, Cayenne, déportés et bagnards, collection Archives, Julliard, Mesnil l'Estrée, 1965
- Donet-Vincent Danielle, la fin du bagne, Ouest-France, 1992
- Durupt Béatrice, La police judiciaire, collection Découvertes Gallimard, Paris, Gallimard, 2000
- Euloge Georges-André, Histoire de la police des origines à 1940, Paris, Plon, 1985
- Farcy J.C., Guides des archives judiciaires et pénitentiaires 1850-1958, Editions du CNRS, Paris, 1992
- Foucault Michel, Surveiller et punir, naissance de la prison, Paris, Gallimard, 1975
- Fougère Eric, Le grand livre du bagne, Editions Orphie, 2002
- Fournier Jean-Pierre, Bonjour les bagnes de Guyane, Paris, Les créations du Pélican, 1999
- Garçon Maurice, La justice contemporaine, Paris, Grasset, 1933
- Guilbot Jean et Louisette, Le bagne, dans Cahier de la Mémoire n°38, La Rochelle, Groupement d'études rétaises, 1988
- Dr Henry A, La Guyane Française, Cayenne, Le Mayouri, 1981
- Hobsbawm Eric, Les bandits, La Découverte, 1999
- Jambut Monique, Le pénitencier de Saint Martin de Ré, France Océane, 1998
- Kalifa Dominique, L'encre et le sang, récits de crimes dans la France de la Belle Epoque 1894-1914, Fayard, 1995
- Le Clerc M., La vie quotidienne dans les bagnes, Hachette, 1973
- Le Clere M., La police politique sous la IIIeme République, Aubert, 1979
- Levasseur Olivier, De la Coloniale au bagne de Cayenne : la carrière du médecin brestois Louis Rousseau, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1996
- Lombroso Cesare, L'homme criminel, 1876
- Ménager Georges, Les quatre vérités de Papillon, La Table Ronde, Evreux, 1970
- Michelot Jean-Claude, La guillotine sèche, histoire du bagne de Cayenne, Fayard, Mesnil l'Estrée, 1981
- Monjardet, Ce que fait la police : sociologie de la force publique, La Découverte, 1996
- Perrot Michelle, Les ombres de l'histoire, Champs Flammarion, 2001.

- Petit J.G. (sous la direction de), La prison, le bagne, l'histoire, Paris, M.H., 1984
- Picca Georges, La criminologie, Paris, PUF, 1983
- Pierre Michel, Les bagnes de Guyane, dans L'Histoire, p.74-83, n°38, octobre 1981
- Pierre Michel, Le dernier exil, histoire des bagnes et des forçats, collection Découvertes Gallimard, Gallimard, Evreux, 1989
- Pierre Michel, La légende noire du bagne, le journal du forçat Clément, collection Découverte Gallimard Album, Gallimard, Evreux, 1992
- Pierre Michel, Bagnards, la terre de la grande punition, Cayenne 1852-1953, Collection Mémoires n°67, Autrement, 2000
- Pradel J., Histoire des doctrines pénales, Paris, PUF, 1989
- Quéré Suzanne, Le chemin du bagne, Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1999
- Raynaud E., Souvenirs de la police, La vie intimes des commissariats, Paris, 1926
- Roumageon Y., Enfants perdus, enfants punis, Paris, Pluriel, 1989
- Savant Jean, Vidocq, le forçat devenu chef de la Sûreté, dans Historia n°126 p.419-426, mai 1957
- Seznec Denis, Seznec, le bagne, Robert Laffont, Paris, 2001
- Simola Jean, Le bagne de mon père, Aubenas, éditions DCL, 1999
- Vidal Daniel, Paul Roussenq, le bagnard de Saint Gilles, collection Graines d'ananars, Paris, Editions du Monde Libertaire, 2001
- Saint Martin de Ré, la route du bagne, Olonne sur Mer, Imprimerie Sitol-Guilbert, 1986
- Collectif, Etablissements pénitentiaires coloniaux, 1792-1952, série Colonie H, Paris, Archives Nationales, 1990
- Collectif, Le crime, juges et assassins depuis 5000 ans, L'HISTOIRE, n°168, juillet-août 1993
- Au pied du Mur, 765 raisons d'en finir avec toutes les prisons, Paris, L'Insomniaque, 2000
- Collectif, Bagne et bagnards, dans Ultramarine n°21, Association des Amis des Archives d'Outre Mer, 2001

De Marseille au Berry

- Baratier Edouard (sous la direction de), Histoire de la Provence, Toulouse, Privat, 1971
- Baratier Edouard (sous la direction de), Histoire de Marseille, Toulouse, Privat, 1973
- Berthier Pierre Valentin, "La cité dans le tunnel", Allan Sutton, Saint Cyr sur Loire, 2003
- Bois Paul, *Armement marseillais : compagnies maritimes et navires à vapeurs*, tome II de « L'histoire du commerce et de l'industrie de Marseille XIXeme-XXeme siècle », Chambre du Commerce et de l'Industrie de Marseille-Provence, Marseille, 1990
- Bois Paul, *Le grand siècle des Messagerie Maritimes*, tome VII de « Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille XIXeme-XXeme siècles », Chambre du Comme et de l'Industrie de Marseille Provence, Marseille, 1991
- Burnand Robert, Paris 1900, Paris, Hachette, 1951Charles Christophe, Paris, fin de siècle, Seuil, 1997

- Couillard Georges, Le docteur Albert Maguin, 2001
- Hénault Rolland, Reuilly ou les saveurs de la terre, La Bouinotte éditions, 1999
- Maguin Charles, Reuilly, étude pour une mise en valeur de la commune, mémoire pour la commune de Reuilly, 1982
- Nicaud Maurice, Résistance et libération de l'Indre, Royer, collection Passé simple, 1999
- Porchasson Christophe, Paris 1900, Calmann Lévy, 1999
- Ratonnat Jean-François, Les mystères du Berry, Editions Sud-Ouest, 1999
- Almanach de l'Indre, Issoudun, Imprimerie Gaignault, 1949
- Inauguration de la maison des Amis de Reuilly et de la rue Thérèse Maguin, brochure de l'association Les Amis de Reuilly, Reuilly, 2001

Histoire générale

- Agulhon Maurice, La République de 1880 à nos jours, Hachette, 1990
- Assouline Pierre, Albert Londres, vie et mort d'un grand reporter 1884-1932, Editions Balland, 1989
- Bélanger Claude (sous la direction de), Histoire générale de la presse française, tome 3 : *de 1871 à1914*, PUF, 1972
- Boivin Emile, Histoire du journalisme, Paris, PUF, 1949
- Broué Pierre, Témime Emile, La révolution et la guerre d'Espagne, édition de minuit, 1961
- Courrière Yves, Joseph Kessel ou sur la piste du lion, Paris, Plon, 1986
- Darien Georges, Voleurs !, Paris, Omnibus, 1994
- Daumard Adeline, Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815, collection Champs, Flammarion, 1991
- Delporte Christian, Les journalistes en France 1880-1950, Seuil, 1999
- Demier Francis, La France au XIXeme siècle, collection Point Histoire, Seuil, 2000
- Derrouard Jacques, Maurice Leblanc, Arsène Lupin malgré lui, Séguier, 1989
- Dreyfus-Armand Geneviève, L'exil des républicains espagnols, Paris, Albin Michel, 1999
- Droz Jacques (sous la directionde), Histoire générale du socialisme, tome 2 : *de 1875 à 1918*, PUF, 1974
- Fohlen Claude, Bédarida François, Histoire général du travail, tome 3 *l'ère des révolutions 1765-1914*, Nouvelle Librairie de France, 1960
- Hugh Thomas, La guerre d'Espagne, Paris, Laffont, 1961
- Hugo Victor, Quatre-vingt-treize, réédition, Paris, France Loisir, 1993
- Hernandez Jesus, Rojo y Negro, Mexico, 1946
- Hornung E.W., Raffles, un cambrioleur amateur, réédition Petite Bibliothèque des Ombres, 1997
- Lambert Pierre-Philippe et Le Marec Gérard, Partis et mouvements de la collaboration, Jacques Grancher Editeur, Paris, 1993
- Lartilleux H., Géographie universelle des transports, tome 1 *Géographie des chemins de fer*, volume 1 *la SNCF*, Paris, Chaix, 1953
- Leblanc Maurice, Les avantures extraordinaires d'Arsène Lupin, réédition Omnibus, 2004.
- Leblanc Maurice, Arsène Lupin, gentleman cambrioleur, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, 813, réédition, Le livre de poche, 1971

- Leblanc Maurice, Arsène Lupin contre Herlock Sholmes, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, Les confidences d'Arsène Lupin, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, La demeure mystérieuse, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, L'aiguille creuse, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, L'île aux trente cercueils, réédition, Le Livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, Les dents du tigre, réédition, Paris, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, Le bouchon de cristal, réédition, Paris, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, La comtesse de Cagliostro, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, Les huit coups de l'horloge, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, La demoiselle aux yeux verts, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, La barre y va, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, Le triangle d'or, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, L'éclat d'obus, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, L'agence Barnett et Cie, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, Victor de la brigade mondaine, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, La femme aux deux sourires, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, La Cagliostro se venge, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, Les trois yeux, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, Le formidable événement, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, Dorothée, danseuse de corde, réédition, Le livre de poche, 1971
- Leblanc Maurice, La vie extravagante de Balthazard, réédition, Le livre de poche, 1971
- Lefranc Georges, Le mouvement socialiste sous le Troisième République, tome 1 : *de 1875 à 1919*, Paris, Payot, 1977
- Leveque P., Histoire des forces politiques en France 1880-1940, Paris, Armand Colin, 1994
- Londres Florise Albert Londres, Mon père, 1934
- Loti Pierre, Correspondance inédite 1865-1904, Paris, Calmann-Lévy, 1929
- Marill Albérès Francine, Le dernier des Dandies, Arsène Lupin, Paris, Librairie A-G Nizet, 1979
- Mollier J.Y., Georges J., La plus longue des Républiques 1870-1940, Fayard, 1994
- Olivier-Martin Yves, Histoire du roman populaire en France, Paris, Albin Michel 1980
- Ory Pascal, Les collaborateurs 1940-1945, Paris, Le Seuil, 1976
- Paz Abel, Durruti en la revolucion espanola, Paris, Quai Voltaire, 1993
- Paz Abel, Durruti, Paris, L'Insomniaque, 1996
- Paz Abel, La colonne de fer, Paris, L'Insomniaque, 1997
- Peirats Jose, La CNT en la revolucion espanola, 3 volumes, Paris, 1951-1952
- Peské Antoinette, Pierre Marty, Les Terribles, Paris, Editions Frédéric Chambriand, 1951

- Pessin Alain, L'imaginaire utopique aujourd'hui, PUF, 2001.
- Queffélec Lise, Le roman-feuilleton français au XIXe siècle, P.U.F., 1989
- Rabaut Jean, L'antimilitarisme en France 1810-1975, Collection faits et Documents, Hachette, 1975
- Rabaut Jean, Albert Londres grand reporter, dans L'Histoire, p.74-79, n°70, septembre 1984
- Ragon Michel, Histoire de la littérature prolétarienne, Albin Michel, 1974, réédition Le Livre de Poche, 2005
- Ragon Michel, La mémoire des vaincus, Albin Michel, 1990
- Raimond Michel, Le roman depuis la Révolution, Paris, Armand Colin, 1981
- Santillan Diégo, Por que perdimos la guerra, Buenos Aires,1940
- Sergent Alain, Je suivis ce mauvais garçon, La Jeune Parque, 1946
- Willard Claude (sous la direction de), La France ouvrière, tome 1 : *des origines à 1920*, Paris, Editions Ouvrières, 1993
- Thiesse Anne-Marie, Le roman du quotidien, lecteurs et lectures populaires à la Belle Epoque, collection Point Histoire (réédition), Seuil, 2000
- Rollet Catherine, Les enfants au XIXeme siècle, Paris, Hachette littérature, 2001
- Winock Michel, La Belle Epoque, la France de 1900 à 1914, Paris, Perrin, 2002

Table des illustrations

	Source	**Pages**
Alexandre Jacob en 1903 et en 1954	APPP et Archives Amary	0
Chapitre 1 : Une jeunesse marseillaise		
Photomontage de portraits d'Alexandre Jacob	« *Ecrits* »	10
Vue de Marseille	« *Pêcheurs d'étoiles* », volume IV	12
Alexandre Jacob bébé ?	Archives Amary	18
Alexandre jacob enfant ?	Archives Amary	20
L'hôtel des Messageries Maritimes à Marseille	CCI Marseille	23
Le Tibet	CCI Marseille	24
LeSuzanne et Marie	CCI Marseille	25
Le Ville de la Ciotat	CCI Marseille	28
Affiche publicitaire des Messageries Maritimes	« *Armement marseillais : compagnies maritimes et navires à vapeurs*, tome II	28
Almanach du Père Peinard 1897	Le Crapouillot : L'anarchie	32
Manchette de l'Agitateur	IIHSA	39
Malato	Le Crapouillot : *l'anarchie*	48
Le vol au Mont de Piété de Marseille	« *Pêcheurs d'étoiles* », volume IV	58
Arthur Roque, Marie et Julia Vors, 1900	« *Paroles de forçat* »	60
Rose Roux ?	Archives Amaray	62
Coffre-fort fracturé	Le Crapouillot : *Les bas-fonds de Paris*	66
Chapitre 2 : Alexandre et les Travailleurs de la Nuit		
Portaits de Jacob, Bour, Pélissard, Roux, Marie Jacob	APPP	76
Jacob et un complice	« *Pêcheurs d'étoiles* », volume IV	78
Jacob et une bande de voleurs	« *Pêcheurs d'étoiles* », volume IV	82
Léon Pélissard	R.Louvel « *Souvenirs d'un révolté* »	83
Jules Clarenson	« *Ecrits* »	84
Honoré Bonnefoy	« *Ecrits* »	86
Marius Baudy	Le Monde Illustré 25 mars 1905	87
François Vaillant	L'illustration 18 mars 1905	88
Alcide Ader	Le Monde Illustré 25 mars 1905	90
Les Travailleurs de la Nuit	APPP	93
Rose Roux	« *Ecrits* »	95
Angèle Ferré	« *Ecrits* »	95
Une valise de « *travail* »	« *Pêcheurs d'étoiles* », volume IV	99
Outils de cambrioleurs	« *Ecrits* »	100
Un cambriolage de Jacob	« *Pêcheurs d'étoiles* », volume IV	105
Le château de Marie Henriette à Spa	Archives personnelles	111
Le vol de la rue Quincampoix	Le Petit Parisien	122
Vue d'Abbeville	Archives personnelles	129
Les Travailleurs de la Nuit en garde	R.Louvel « *Souvenirs d'un révolté* »	130

d'Abbeville		
La gare de Pont Rémy	R.Louvel « *Souvenirs d'un révolté* »	131

Chapitre 3 : Les procès

Caricature de Jacob à Amiens	L'Assiette au beurre : les avocats	134
L'œil de la police	Le Crapouillot : L'anarchie	139
Vue du palais de justice d'Amiens	Archives personnelles	150
Jacob entre deux gendarmes	Le Monde Illustré 25 mars 1905	153
Jacob chef de bande	L'Illustration 18 mars 1905	156
Caricature de la justice	Le Crapouillot : *l'anarchie*	162
Les Souvenirs d'un révolté	Archives Amary	166
Une de Germinal	Archives Personnelles	179
Caricature « *Le char de l'état* »	Le Crapouillot : *l'anarchie*	182
« *Pourquoi j'ai cambriolé ?* » 1913	Archives personnelles	191
Caricature de Jean Grave	Le Crapouillot : *l'anarchie*	207
Louise Michel 1901	http://webzine.hermisia.org	209
La mission Ségonzac	Le Monde Illustré	212
Louis Trousselier	www.nantes.fr	214
Affiche du spectacle de Bufalo Bill	www.loc.gov	214
Drumont « *La France juive* »	www.chass.utoronto.ca	215
Les Apaches sont la plaie de Paris	Le Petit Parisien	219
Cesare Lombroso	http://portrait.ksar.at	232
Alphonse Bertillon	www.drnis.com	232
Léon Pélissard	Le Monde Illustré 25 mars 1905	233

Chapitre 4 : Le bagne de Jacob

Photomontage à partir d'une lettre de Jacob	« *Ecrits* »	236
Le Coligny	« *Le pénitencier de Saint Martin de Ré* »	239
Vue de Saint Martin de Ré	Archives Amary	240
La citadelle de Saint Martin de Ré	« *Le pénitencier de Saint Martin de Ré* »	241
Départ des bagnards	« *Le pénitencier de Saint Martin de Ré* »	246
Le Loire	« *Le pénitencier de Saint Martin de Ré* »	247
Carte de la Guyane	« *Seznec, le bagne* »	248
« *Conquêtes en terre de bagne* »	Archives personnelles	250
Le débarcadère de l'île Royale	« *Bonjour les bagnes de Guyane* »	252
Carte des îles du salut	« *Seznec, le bagne* »	253
1e de couverture : Mesclon, Dieudonné, Londres, Belbenoit, Rousseng	Archives personnelles	254
La piscine des bagnards	« *Bonjour les bagnes de Guyane* »	255
« *Garde Chiourme* »	Archives personnelles	258
La révolte de l'île Saint Joseph	Le Petit Parisien 16 décembre 1894	262
Le TMS	« *Bonjour les bagnes de Guyane* »	268
La réclusion	« *Le dernier exil* »	269
Le pécule de Barrabas	Archives Amary	270
Rixe entre bagnards	« *Les mystères du bagne* »	276
Rixe dans la case	« *Le dernier exil* »	282
L'hôpital de l'île Royale	« *Bonjour les bagnes de Guyane* »	284
Publicité pour le Globéol	« *Ecrits* »	287
Dieudonné et Rousseng	« *Bonjour les bagnes de Guyane* »	291

Arthur Roques	« *Paroles de forçat* »	305
Lettre de Jacob 10 novembre 1911	Archives Amary	309
Miguel Almeyreda et Gustave Hervé	Ephéméride anarchiste (http://ytak.fr)	313
Stirner et "*L'unique et sa propriété*"	CIRA de Marseille	318
Evasion de forçats	L'illustré du Petit Journal 25 octobre 1931	323
Le rêve du forçat	« *Le dernier exil* »	325
Romanitza Aron	Archives Amary	339
Louis Rousseau 1947	Archives Rousseau	343
Louis Rousseau à cayenne	Archives Rousseau	344
Anatole de Monzie	www.justice.gouv.fr	349
Les époux Aron 1925	Archives Amary	351

Chapitre 5 : D'Alexandre à Marius, de Marius à Lupin

Photomontage d'après *Voilà*, article "Jean Valjean", 18 mai 1935	« *Ecrits* »	356
Carte postale des Alric 1925	Archives Amary	357
Vue de la prison de Fresnes	www.culture.gouv.fr	361
Dessin de Jacob	Archives Amary	363
Dessins de Jacob	Archives Amary	364
Entrée de la prison Fresnes	www.culture.gouv.fr	367
« *Un médecin au bagne* »	Insomniaque	368
Concours Détective 10 janvier 1929	Archives personnelles	369
Dessin de Jacob	« *Un médecin au bagne* »	372
L'équipe d'atelier de Jacob ?	Archives Amary	383
Paul Robin, Eugène et Jeanne Humbert	Ephéméride anarchiste (http://ytak.fr)	388
Pïerre Besnard	Archives Amary	393
Le barnum de Marius	Voilà 18 mai 1935	394
Les tournées de Marius	Archives personnelles	396
Le marché de Reuilly	Archives Amary	397
Sébastien Faure et Louis Briselance	Archives Briselance	399
Vue de Reuilly	Archives Amary	401
Basile Zaharoff et Basil Bazaroff	www.adbd.com	404
Tombe des Jacob	Archives amary	409
Alain Sergent 1953	Archives Briselance	414
Insignes du MSR	« *Partis et mouvements de la collaboration* »	415
« *Un anarchiste de la Belle Epoque* »	Archives personnelles	418
Pauline Charron	Archives Amary	419
La maison de Jacob	Archives Amary	420
Le chien Négro	Archives Amary	422
Des enfants ches Jacob	Archives Amary	423
Robert Passas	Archives Amary	427
Josette Passas	Archives Duc	427
Jacob devant sa maison	Archives Amary	429
« *Sur les pas de Marius Jacob* »	Archives personnelles	435
Pancarte « Tombe d'Arsène Lupin »	Archives Amary	437
Une touriste posant devant la tombe de Jacob	Archives personnelles	437

Pancarte « Tombe de Marius Jacob »	Archives Amary	437
Gâteau « Le Marius »	Archives personnelles	438
Publicité pour la boulangerie Le Prieuré	Archives personnelles	438
Portraits de Claude Nerrand	Archives personnelles	438
1e de couverture des livres de Bernard Thomas et William Caruchet	Archives personnelles	445
« *Ecrits* »	Archives personnelles	454
Cuvée Marius Jacob	Archives personnelles	456
Affiche du colloque « Marius Jacob »	Archives personnelles	456
Je Sais Tout	www.arsene-lupin.com	459
Carte Arsène Lupin	www.arsene-lupin.com	459
Maurice Leblanc	www.arsene-lupin.com	464

Table des matières

	Pages
Introduction	2
Chapitre 1 : Une jeunesse marseillaise	10
I) Une enfance heureuse	11
A) Marseille 1879	11
1) Une ville port florissante	11
2) Des rapports exacerbés	14
B) Une famille de prolétaires	15
1) Généalogie familiale	15
2) L'exemple d'une famille pauvre	18
3) Un enfant unique	20
C) L'expérience malheureuse de la mer	22
1) Une rencontre	22
2) Cinq ans de navigation	23
3) « *J'ai vu le monde et il n'était pas beau* »	26
II) Alexandre et les anarchistes	29
A) Un mouvement localement important	29
1) L'anarchie en France à la fin du XIXe siècle	29
2) Le mouvement anarchiste marseillais 1896-1898	33
3) Découverte de l'anarchie	36
B) *L'Agitateur*	39
1) Deux numéros seulement	39
2) Des auteurs libertaires et des articles de propagande	42
III) Entrer l'illégalisme	46
A) Genèse de l'illégalisme jacobien	46
1) Fabrication d'explosifs	46
2) Une provocation policière ?	50
3) Pression policière et circonstances militantes	52
B) L'affaire du Mont de Piété 31 mars 1899	57
1) Un vol audacieux et cocasse	57
2) Un premier coup d'éclat	58
C) Le voleur	63
1) Vers l'Espagne	63
2) Vers l'Italie	68
3) Prison, hôpital, évasion	71
Chapitre 2 : Alexandre et les Travailleurs de la Nuit	76
I) Anarchistes ou criminels ?	77
A) Principes théoriques et formation des Travailleurs de la Nuit	77
1) Voler pour l'anarchie	77
2) Ernest Saurel et la première brigade	79
B) Des professionnels du crime ?	82
C) Prosopographie du Travailleur	89
1) Des anarchistes	89
2) Portrait de groupe	93

II) Le vol 96
A) Logistique 96
1) Passer inaperçu 96
2) Des tournées préparées depuis Paris 100
B) Des vols en série 103
1) Déroulement des opérations 103
2) Voler en équipe 107
C) Ecouler et redistribuer 112
1) Receler 112
2) Redistribuer 116
III) Des volés de choix 119
A) Voler le noble et le bourgeois 120
1) L'industriel, le rentier, le notaire et les autres … 120
a) 8-9 juillet 1901 : M. Verdier à Nanteuil 120
b) 7-8 septembre 1901 : M. Drouin à Rennes 120
c) 23-24 novembre 1901 : M. Guénard à Amiens 120
2) 6 octobre 1901 : M. Bourdin à Paris 121
3) M. et Mme de … 122
B) Voler l'officier et le juge 123
1) « *Au juge de paix, nous déclarons la guerre – Attila* » 124
2) 2-3 septembre 1901 : colonel Louis et capitaine Buissot 125
C) Voler le prêtre 126
1) Novembre-décembre 1902 : Une tournée des églises 126
2) 27 mars 1903 : la cathédrale de Tours 127
3) 20 avril 1903 : la cathédrale du Mans 128
IV) Un dénouement tragique 129

Chapitre 3 : Les procès 134
I) Alexandre face à ses juges 135
A) Plus d'une année d'instruction et plus de deux ans de détention 135
1) Des recherches longues et difficiles 135
2) Des anarchistes en prison préventives 140
a) « *On est en pleine anarchie* » 140
b) Dans les geôles picardes en atendant le procès d'Amiens 144
3) Un dossier chargé 149
B) Amiens : du 8 au 22 mars 1905 150
1) Un procès sous haute surveillance 150
2) Quinze jours de débats 153
3) Un jury indulgent ? 159
C) Orléans et Laon : acte final 164
1) A Orléans : Jacob seul 164
a) « *Au pays des frelons* » 164
b) Une répétition du procès d'Amiens ? 167
2) A Laon : Marie, Jacques et sept autres 171
II) Alexandre face aux anarchistes 175
A) « *Pourquoi j'ai cambriolé ?* » 175
1) Au moins neuf déclarations devant public 178
2) De l'individualisme et de l'illégalisme dans les professions de foi anarchistes 184
a) Un problème d'interprétation historiographique 184

b) La dialectique du voleur 187
3) D'autres déclarations mais aussi des chansons 191
B) Soutenir Alexandre Jacob 194
1) Germinal : un journal libertaire amiénois 194
2) Propagande par l'écrit 196
3) Propagande par la parole et par le geste 199
C) « *L'erreur de Jacob* » 203
III) Alexandre et la presse 210
A) Un procès à sensation 210
1) La presse à la fin du XIXe siècle 210
a) Un évènement parmi d'autres 211
b) Un évènement largement évoqué 213
2) Faits divers et criminalité 217
B) Un accusé peu ordinaire 224
1) Un homme sympathique 224
2) Un dangereux criminel 231

Chapitre 4 : Le bagne de Jacob 236
I) De Ré à la Royale 237
A) Les chemins du bagne 237
1) Aux portes du bagne 237
2) « *L'établissement zoologique* » 241
3) Un long voyage 245
B) Les trois Roses 248
1) Reflet de la Guyane et de ses bagnes 248
2) Des bagnards sur trois îlots rocheux 252
C) Une prison bien gardée 257
1) Une institution totale hiérarchisée 257
2) Surveiller et isoler Jacob 261
3) Punir et juger Jacob 264
II) Jacob et Jean Fagot 270
A) Tranches de vie 270
1) Barrabas et les bagnards 270
a) L'inconnu Barrabas 270
b) Frictions carcéral 1906-1908 273
2) Vie du transporté 277
a) Travailler au bagne 278
b) La case de Jacob 280
3) Etre malade et mourir au bagne 284
B) Jacob et les anarchistes 290
1) Une communauté à part 290
2) Les Travailleurs de la Nuit au bagne 297
III) Survivre et résister au bagne 308
A) Lire et écrire 308
1) Une relation épistolaire oedipienne 308
2) Lire et apprendre pour se défendre 317
B) Les Belles d'Alexandre Jacob 323
1) L'illusion libératrice 323
2) Premiers échecs : au moins sept tentatives en quatre ans 326
3) S'évader et se défendre 332

C) De la première classe à la libération 338
1) Une vie plus facile ? 338
2) « *Un médecin au bagne* » 343
3) Sortir du bagne 1923-1925 347

Chapitre 5 : D'Alexandre à Marius, de Marius à Lupin 356
I) Retour à une vie libre 357
A) Deux ans de prison 357
1) Saint Nazaire, Rennes, Melun 357
2) Fresnes, cellule 436 361
B) Lutter contre les prisons 367
1) « *Un médecin au bagne* » 1930 367
2) Dire et écrire le monde carcéral 372
3) Soutenir les camarades enfermés 378
C) Vivre et travailler à Paris 382
1) De l'atelier au barnum 382
2) Un anarchiste à Paris 385
3) Quitter Paris 390
II) Marius le forain 394
A) Un monde libre et itinérant 394
1) Marius et les forains 394
2) Se fixer dans le Berry 399
B) Marius à l'épreuve des guerres 402
1) Espagne 1936 402
2) France 1939-1946 406
C) Marius, Paulette, Alain, Robert et Josette 411
1) Un livre pour Marius 411
a) Un bilan des « *souvenir rassis d'un demi siècle* » 411
b) Un collaborateur reconverti dans l'écriture 414
2) L'ermite de Bois Saint Denis 418
3) Un an pour Robert et Josette 427
III) Après Marius 430
A) Marius est mort 430
1) Chronique d'une mort annocée 430
2) Un souvenir reuillois 435
B) Construction d'un mythe 439
1) Un personnage de roman médiatisé 439
2) Bernard Thomas versus William Caruchet 445
3) Un anarchiste redécouvert 452
C) L'impossible rencontre lupinienne 457
1) Naissance d'un héros littéraire 457
2) Alexandre Jacob n'est pas Arsène Lupin 460

Conclusion 467

Le fil d'une vie 472
Sources et bibliographie 476
Table des illustrations 495
Table des matières 499